Quis ut Deus? — Dieu premier servi

TOME IX — N° 1

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

QUATRIÈME ANNÉE

N° 1 — JANVIER 1920

ABONNEMENTS	France	20 fr. par an
	Etranger	25 fr. —

Prix du Numéro : 5 francs

EN VENTE
AUX BUREAUX DE LA REVUE
96, Boulevard Malesherbes
PARIS XVII°



BUREAU

du Comité Directeur de la " Revue " & de la " Ligue Franc-Catholique "

LIVRAISON DE JANVIER 1920

SOMMAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées a un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaitre ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée a son Secrétaire, M Victor DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** Paris, XVIIe.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Lettre de Son Eminence le cardinal GASPARRI à Mgr JOUIN

Du Vatican, le 20 juin 1919.

Monseigneur,

Le Souverain Pontife a daigné agréer avec une bienveillance toute paternelle l'hommage de votre nouvelle étude sur la **Guerre Maçonnique**.

C'est avec raison que dans ce travail vous avez pris soin de mettre en lumière par des documents et des raisonnements irréfutables la doctrine inepte et essentiellement anticatholique de la Franc-Maçonnerie, doctrine issue du déisme, né lui-même de la Réforme, doctrine aboutissant fatalement, comme on le voit aujourd'hui, à la négation même de Dieu, à l'athéisme social, au « laïcisme », forme actuelle de cette impiété qui, au plus grand détriment des peuples, prétend bannir des sociétés toute trace de religion et toute intervention de l'Église.

Vous avez eu soin tout particulièrement de faire ressortir, en dépit des mensonges qui trompent parfois les catholiques eux-mêmes, l'identité de la Franc-Maçonnerie avec elle-même, partout et toujours, comme la continuité du plan des sectes, dont le dessein est bien la ruine de l'Église catholique.

Sa Sainteté se plait donc à vous féliciter et à vous encourager dans vos travaux, dont l'influence peut être si féconde pour mettre en garde les fidèles et les aider à lutter efficacement contre ce qui tend à détruire l'ordre social aussi bien que la religion.

Comme gage des faveurs célestes, et en témoignage de Sa paternelle bienveillance, le Saint-Père vous accorde de cœur la Bénédiction Apostolique.

En vous remerciant de l'exemplaire que vous m'avez gracieusement offert, et avec mes félicitations personnelles, veuillez, Monseigneur, recevoir l'expression de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

P. Card. GASPARRI.



Quis ut Deus

Dieu premier servi

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

TOME IX

QUATRIÈME ANNÉE

1920

BUREAUX DE LA REVUE
96, Boulevard Malesherbes
PARIS XVII




HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

TABLE DES MATIÈRES

Du Tome IX (Année 1920)



LA GUERRE MAÇONNIQUE

LA MAÇONNERIE ET LA GUERRE

LA FRANC-MAÇONNERIE INTANGIBLE

Un antimaçon de marque, le Dr Brauweiler, a fort justement écrit que « la participation de la Franc-Maçonnerie aux événements de la guerre mondiale a éveillé dans tout le public, à un point inconnu jusqu'à ce jour, un vif désir d'information à l'égard de la Secte, afin de prendre position envers elle » (1).

La Maçonnerie est, en effet, la grande « Inconnue », qui jouit seule de ce privilège anormal. Mgr Ketteler signale ce fait exceptionnel dans son opuscule : « *Liberté et Autorité de l'Eglise* ». Le prélat s'étonne que la presse qui juge toutes les affaires humaines, les choses d'Eglise et d'Etat et qui fouille jusque dans la vie privée des personnages politiques, s'arrête en face de la Franc-Maçonnerie, qui « seule forme, d'après le consentement universel, un *Noli me tangere*, dont on évite de parler comme s'il s'agissait d'une espèce de fantôme ».

Depuis Mgr Ketteler, l'attitude de la presse vis-à-vis de la Maçonnerie n'a pas changé. Le Dr Brauweiler le constate et cite à ce sujet le passage suivant d'un article de Mme Rennert sur « Les Francs-Maçons en Italie » :

(1) Dr Henri BRAUWEILER, *Franc-Maçonnerie allemande et Franc-Maçonnerie latine*, Deutsche und Romanische Freimaurerei, préface, p. 9 ; Cologne, Bachem, fascicule 8 de la série des *Questions controversées d'actualité*, 1916.



La science allemande, qui s'occupe de tout ce qui existe entre ciel et terre, qui porte ses recherches sur les codes et les coutumes des Acadiens et des Sumériens, et qui ne peut arriver à laisser tranquilles les causes de la grandeur et de la décadence de Rome, ne s'est pourtant jamais occupée sérieusement de la Franc-Maçonnerie, bien que celle-ci joue un rôle aussi important derrière l'histoire. Pour beaucoup de gens, auxquels l'intelligence politique fait défaut, la Franc-Maçonnerie est une Hécube; pour d'autres, hélas! aussi fort nombreux, elle est un cauchemar, un sujet de crainte, un Etat dans l'Etat, devant lequel s'arrêtent brusquement la recherche et la libre parole (1).

Toutefois la Franc-Maçonnerie se trouve si intiment mêlée à la guerre, que les esprits réfléchis éprouvent le besoin d'être renseignés et comprennent que le temps presse de prendre position contre elle. Le *Noli me tangere* de Mgr Ketteler est singulièrement ébranlé par l'urgente nécessité de percer le mystère maçonnique et de combattre enfin à visage découvert les francs-maçons démasqués. Tel est le but de cette étude sur « La Franc Maçonnerie et la Guerre » qui serait incomplète si nous ne la faisions suivre d'articles sur « la Franc-Maçonnerie et la Paix ». La conclusion de ce travail nous fournira la preuve de l'affirmation qui termine nos six premiers articles sur « La Guerre maçonnique » (2) :

« *C'est la Franc-Maçonnerie qui, d'accord avec l'Allemagne, a engendré la guerre et désorganisé la paix pour tuer la France catholique* ».

CAILLAUX ET LA MAÇONNERIE

Un grand nombre d'articles, d'opuscules et de livres de valeur réelle et de parfaite documentation ont été publiés pendant la guerre, particulièrement en France, en Hollande et en Allemagne. La Franc-Maçonnerie les a presque toujours enveloppés d'un silence dédaigneux. Mais une dénonciation retentissante, qui a ému la Secte et lui a porté un coup terrible, nous vint des Etats-Unis. Ce fut l'article de Charles Johnston, le 24 février 1918, dans le *New York Times* (Section du *Magazine*) sous ce titre :

Le pouvoir secret de Caillaux lui vient de la Maçonnerie française.

(1) Mme Rennert, *Les Francs-Maçons en Italie*, article paru dans le fascicule de juin 1916 des *Cahiers mensuels de l'Allemagne du Sud*, Suddeutschen Monatshefte, Dr Brauweiler, lib. cit., p. 9.

(2) Mgr Jouin, *La Guerre maçonnique*, collection *Guerre et Doctrine*, n° 16 ; Paris, 1919, Bureaux de la *Foi catholique*, 25, rue Vaneau. Les trois derniers articles ont paru dans les numéros de la *Foi catholique*.



L'ex-Premier, longtemps à l'abri des attaques, grâce à ses relations avec cet ordre athée, tout à fait différent des Sociétés fraternelles anglaises et américaines. — Par Charles JOHNSTON (1).

Joseph Caillaux, ex-Premier de France, accusé de trahison, a vu sa sécurité accoutumée ébranlée pour la première fois peut-être par la sentence du Conseil de guerre condamnant Bolo à être fusillé comme traitre. Le charme qui protégeait son immunité serait-il rompu?

Cette immunité qui lui permit d'aliéner, si l'on en croit ses plus violents accusateurs, un territoire français égal en étendue à la moitié de la France elle-même, de trahir les intérêts français et de prostituer

(1) Cet article est trop important pour ne pas en donner le texte original dans cette Revue documentaire :

Caillaux's secret power through French Masonry. — Ex-Premier long immune from attack because of his connection with atheistic order wholly different from English and American Fraternal Societies.

« Joseph Caillaux, Ex-Premier of France, under charges of treason, has found his wonted security shaken for the first time, perhaps, by the decision of the French military court that Bolo must face the firing squad for treason. The spell of his long immunity may be broken, that immunity which made it possible for him to alienate, according to his most virulent accusers, French territory equal to half the size of France, to betray French interests and prostitute the honour of France, to pile up a great fortune admittedly by gambling on diplomatic information which came into his possession as Prime Minister, to engage for years, and especially during the world war, in a huge international intrigue against his country — and to do all this not only without any punishment whatever, but with an assurance and prestige which made him one of the foremost men in France, confidently looking to a second term as Prime Minister.

» How has Caillaux been able to play on the stage of French politics, even of world politics, the rôle, according to these accusers of a modern Mephistopheles, and so far always to escape punishment ?

» The answer, according to my information, is this : There is in France, in Italy, in other Latin countries, an immensely strong society, which bears the name of Freemasonry, though it is wholly different from the genuine Freemasonry of England and the United States ; this « Latin » Freemasonry » has, for the last twenty-five or thirty years, played an almost dominating rôle in the politics of France, permeating with its octopus-like tentacles not only the political world but the French Army and the French financial world, always with certain definite purposes, and of this « Latin Freemasonry » in France Joseph Caillaux has been for years one of the highest leaders. In one of its activities, he has been the supreme leader. Therefore, he has been able to use and profit by the enormous secret power of « Latin Freemasonry », first, to attain to immense political power ; second, to amass a great fortune, and third, to secure complete immunity, so far, while lesser men had to face the charges against them.



l'honneur de la France elle-même pour amasser une fortune considérable en jouant à la Bourse, dit-on, sur des informations qui lui arrivaient comme Premier Ministre; cette immunité qui lui permit encore de s'engager pendant des années, et plus particulièrement pendant la guerre mondiale, dans une immense intrigue internationale contre sa patrie, et tout cela non seulement sans aucune espèce de châtiment, mais encore avec une assurance et un prestige qui faisaient de lui l'un des hommes les plus en vue en France, au point qu'il était intimement persuadé qu'il serait nommé Premier Ministre.

Comment Caillaux a-t-il été en état de jouer sur la scène de la politique française, et même de la politique mondiale, le rôle, disent ses

» We have heard, in this country, of « invisible government ». But, almost since the establishment of the Third Republic, France seems to have had the grim reality. For a great part of the time since 1870 the real centre of power has been, not in the Palace of the Elysian Fields, the official residence of the President of the Republic ; not in the Bourbon Palace, the meeting place of the Chamber of Deputies, but in the rue Cadet, the headquarters of the « Grand-Orient » — the life centre of « Latin Freemasonry » in France. And in this Temple of Mystery in the rue Cadet, Joseph Caillaux has been one of the chief Priests.

» In its politics, this great society has had three watchwords, as enunciated by its own leaders : « Anticlericalism, Antimilitarism, Socialism ». In following out the first, it has tried to impose upon France, not genuine religious liberty, as we understand it in America but a despotism of atheism and materialism, for a striking characteristic of this « Latin Freemasonry », which markedly distinguishes it from the reverend and religious brotherhood of England and the United States, is the deliberate elimination from its ritual and teaching of every allusion to « the Grand Architect of the Universe ».

» So far does this militant atheism of « Latin Freemasonry » in France go, that, when M. Méline was Prime Minister, he was compelled in the Chamber of Deputies to defend two members of his Cabinet who were attacked by M. Rabier, a militant Mason, because the Minister of Justice had sent his daughter to a religious school while the Minister of War had allowed his daughter to collect money for a military work within the walls of a church. M. Méline, one of the distinguished French statesmen not in touch with « Latin Freemasonry » and the rue Cadet, eloquently rebuked the spokesman of the Grand-Orient for his tyrannous bigotry.

» During the years when Joseph Caillaux was taking the earlier degrees of « Latin Masonry », he was showing large talents for finance. Trained by his father, an old minister under Napoleon III, in the elements of state craft, this strong-willed, brilliant young man with his able intellect, his distinguished position, his strong, magnetic personality, with a touch of aristocratic superiority and prestige, made a profound impression upon the imagination of his humbler brothers Masons, with the result that he rose rapidly through the successive degrees, until he



accusateurs, d'un Méphistophélès moderne en échappant toujours, jusqu'à présent, à tout châtiment?

Selon que j'en suis informé, la réponse est celle-ci : « Il y a en France, en Italie et dans d'autres pays latins, une Société secrète immensément forte, qui porte le nom de Franc-Maçonnerie, quoiqu'elle soit entièrement différente de la véritable Franc-Maçonnerie d'Angleterre et des Etats-Unis; cette « Franc-Maçonnerie latine » a joué, pendant les derniers vingt-cinq ou trente ans, un rôle tout à fait dominant dans la politique de France, pénétrant, avec ses tentacules de pieuvre, non seulement le monde politique mais l'armée française et le monde financier, toujours avec certains buts définis, et, de cette « Franc-Maçonnerie latine », Joseph Caillaux a été, en France, l'un des dirigeants les plus élevés. Il en

became one of the most powerful leaders of the « invisible government », whose lines of force spread into Italy — and also across the Rhine.

» One of the bonds of union, which Joseph Caillaux knew well how to use, was the group of international bankers, rooted in Germany and having branches in France, which played so great a rôle in international politics, as, for example, in the tangle of Turkish debt. Through his close relations with these bankers, Caillaux was able to carry out those personal speculations which made him millionaire, and which brought about his downfall in 1911, and by the operation of the same forces he was brought into touch with the huge web of German intrigue.

» It is curious that this friend of international financiers — and he was only one of a group of « Latin Freemasons » eager for this friendship — was at the same time posing as a champion of « International Socialism ». For the Socialists and Freemasons have worked hand in hand in the Chamber for years, and they have united once again in « defeatist » propaganda, and in intriguing for a traitorous « German » peace ».

» This Socialist affiliation was in part the cause of the anti-militarism which was one of the watchwords of the Grand Orient of the rue Cadet. It manifested itself in a way which we, in America, find it very difficult to understand, or even at first to credit : in the establishment of an elaborate system of espionage radiating through the French Army from the War Ministry at Paris ; a system of espionage which had as its object to pry into the religious faith and observances of officers and soldiers, especially those in higher commands, with the deliberate purpose of discriminating against those officers whose religious nature showed elements more positive than atheistic materialism such as commended itself to the clique at the rue Cadet, who had abolished the « Grand Architect of the Universe ». The natural result was that ambitious officers strove to gain, not military science, but Masonic degrees, as a means to promotion. Under the Ministry of Emile Combes, this system of Masonic promotion and espionage reached such proportions that it resulted in a grave public scandal, of which Général André, the Minister of War, was the centre, a scandal which did much to bring about the downfall of the Combes Ministry.



a même été le leader suprême dans l'une de ses « activités ». Il a donc été mis à même de se servir et de profiter du pouvoir secret énorme de la « Franc-Maçonnerie latine : 1° pour atteindre à un immense pouvoir politique; 2° pour amasser une grande fortune, et 3° pour s'assurer une immunité complète, jusqu'à présent, tandis que des gens de moindre importance eurent à répondre aux accusations portées contre eux.

Nous avons entendu parler dans notre pays de « Gouvernement occulte ». Mais, presque depuis l'établissement de la Troisième République, la France paraît en avoir la formidable réalité. Pendant une grande partie de la période postérieure à 1870, le centre réel du pouvoir a été non point dans le Palais des Champs-Elysées, résidence officielle du Président de la République, non point au Palais-Bourbon, où s'assemble la Chambre des Députés, mais rue Cadet, au quartier général du Grand-Orient, centre vital de la « Maçonnerie latine » en France. Et dans ce temple du mystère de la rue Cadet, Joseph Caillaux a été l'un des principaux pontifes.

» But the military intrigues of the rue Cadet had another and even more dangerous result. It will be remembered that, soon after General Joffre was raised to supreme command over the French Army, a movement was set on foot, in all probability inspired by Joffre, to increase the active French Army by one-half, by the simple expedient of asking young Frenchmen to serve three years with the colors, instead of two ; the three-years'law, as it was called. This law was not only a vitally necessary weapon of defense against the known purpose of Germany to attack France; it was, further, a measure which furiously irritated Germany. When it was proposed, the French Military attaché at Berlin reported to the Paris War Ministry that « for some time now it has been quite a common thing to meet people (in Germany) who declare that the military plans of France are extraordinary and unjustified. In a drawing-room, a member of the Reichstag, who is not a fanatic, speaking of the three years' service in France, went so far as to say, « it is a challenge ! We will not allow it ! » Germany, in fact, attacked France in 1914 before the three years' law had had time to come into operation.

» But it was not only in the Berlin drawing-rooms that the three years' law and its sponsor, M. Barthou, were attacked. In the Chamber of Deputies, in the Palais-Bourbon, the united phalanx of Socialists and Latin Freemasons howled against the strengthening of the French Army, with cries of « Miltarism » ! and they did their best, in the name of the spurious « humanitarianism » of the Socialists, to hand France over, unarmed and disorganised, to the tender mercies of the Germans.

» How formidable the Freemason « International » opposition to the military strengthening of France was, is revealed by this statement published just after the fall of Caillaux, in January 1912, and at the very time when the three years' law was coming into being :

« At the present moment, it is estimated that 300 Deputies (out of » 580) and 180 Senators (out of 300) are Freemasons. Freemasonry thus



Cette grande Société a eu dans sa politique trois mots d'ordre : « *Anticléricalisme, Antimilitarisme, Socialisme* ». Afin de réaliser le premier, elle a tenté d'imposer à la France, non pas la véritable liberté religieuse, telle que nous la comprenons en Amérique, mais un despotisme d'athéisme et de matérialisme, car un caractère frappant de cette « Franc-Maçonnerie latine » qui la distingue nettement de la fraternité respectueuse et religieuse d'Angleterre et des Etats-Unis est l'élimination systématique, dans son rituel et dans son enseignement, de toute allusion au « Grand Architecte de l'Univers ».

Cet athéisme militant de la « Franc-Maçonnerie latine » en France va si loin que, lorsque M. Méline était Premier Ministre, il fut obligé, à la Chambre des Députés, de défendre deux membres de son Cabinet, le Ministre de la Justice et le Ministre de la Guerre, attaqués par M. Rabier, maçon militant, le premier pour avoir envoyé ses filles à une école religieuse, et le second pour avoir autorisé sa fille à quêter pour une œuvre militaire dans l'enceinte d'une église. M. Méline, l'un des hommes d'Etat distingués non en contact avec la « Franc-Maçonnerie latine » et avec la rue Cadet, remit à sa place avec éloquence le porte-parole du Grand-Orient et son fanatisme tyrannique.

Pendant les années où Joseph Caillaux prenait les grades les plus anciens de la « Franc-Maçonnerie latine », il fit preuve d'un grand talent de financier. Instruit par son père, ancien Ministre de Napoléon III, dans l'art de gouverner, ce brillant jeune homme, doué d'une volonté ferme et d'une vive intelligence, fit, par sa situation distinguée, sa personnalité forte et comme magnétique, en même temps que par une nuance de supériorité et de prestige aristocratique, une impression profonde sur l'imagination de ses frères maçons plus modestes. De là son élévation rapide de grade en grade jusqu'au jour où il devint l'un des leaders les plus puissants du « Gouvernement occulte » dont les lignes de force se déployaient en Italie, et aussi de l'autre côté du Rhin.

Un des moyens d'union dont Joseph Caillaux sut bien se servir, fut le groupe des Banquiers internationaux, qui avait ses racines en Allemagne, et qui avait des ramifications en France, groupe qui joua un si grand rôle dans la politique internationale : l'imbroglio de la Dette turque en est un exemple. Grâce à ses relations avec ces Banquiers, Caillaux fut en mesure d'exécuter les spéculations personnelles qui firent de lui un millionnaire et qui amenèrent sa chute en 1911. L'action de ces mêmes forces le mit en contact avec l'immense réseau de l'intrigue allemande.

Il est curieux que cet ami des financiers internationaux, — et il n'était

» disposes of an absolute majority in both legislative assemblies. As for
» the Ministries, for the last twenty-five years they have constantly
» contained a majority of Freemasons ».

» There are notable exceptions. When Caillaux fell, Raymond Poin-



qu'une unité dans le groupe des « francs-maçons latins » zélés pour cette amitié, — se posait en champion du « socialisme international ». Car, à la Chambre des Députés, socialistes et francs-maçons ont travaillé la main dans la main pendant des années, et de nouveau ils ont fait bloc quand il s'est agi de propager le défaitisme et d'intriguer en faveur d'une « paix allemande » de trahison.

Cette affiliation au socialisme a été en partie la cause de l'antimilitarisme, qui était l'un des mots d'ordre du Grand-Orient et de la rue Cadet. Il se manifesta d'une façon que nous autres, Américains, avons très grande peine à comprendre, ou même, tout d'abord, à croire. En effet, il fut établi un système d'espionnage compliqué, qui rayonnait du Ministère de la Guerre, à Paris, dans toute l'armée française : système ayant pour objet une inquisition de la foi et des pratiques religieuses des officiers et soldats, et particulièrement des officiers supérieurs, dans le but délibéré de marquer d'une note défavorable ceux qui manifestaient des sentiments religieux dépassant le matérialisme athée, cher à la clique de la rue Cadet, qui avait supprimé le « Grand Architecte de l'Univers ». Il en résulta naturellement que les officiers ambitieux s'efforcèrent d'acquérir, non pas la science militaire, mais les grades maçonniques comme moyens d'avancement. Sous le ministère d'Emile Combes, ce système d'avancement et d'espionnage maçonnique atteignit de telles proportions qu'il s'ensuivit un grave scandale public, dont le Ministre de la Guerre, le Général André, fut le centre, scandale qui contribua beaucoup à amener la chute du ministère Combes.

Mais les intrigues de la rue Cadet eurent un autre résultat et plus dangereux encore. On se souviendra que, peu de temps après que le Général Joffre eut été appelé au commandement suprême de l'armée française, il se produisit un mouvement, très probablement inspiré par Joffre luimême, tendant à augmenter de moitié les contingents de l'armée active en employant ce moyen très simple qui consistait à garder sous les drapeaux tous les jeunes Français pendant trois ans au lieu de deux : c'est ce qu'on appela la loi de trois ans. Cette loi était non seulement une arme défensive d'une nécessité vitale contre le projet bien connu de l'agression allemande contre la France, mais encore ce fut une mesure qui mit l'Allemagne dans un état d'irritation furieuse. Lorsqu'elle fut proposée, l'attaché militaire à Berlin fit savoir à Paris, au Ministère de la Guerre, que « depuis quelque temps, c'est une chose tout à fait courante de rencontrer (en Allemagne) des gens qui déclarent que les plans militaires de la France sont extraordinaires et injustifiés ». Dans un salon, un

caré became Prime Minister, holding that high position until his election to the Presidency of the Republic on Jan. 17, 1913. He was succeeded as Prime Minister by Aristide Briand, who formed a Ministry on March 18, 1913. M. Briand is another French statesman not under the political control of the Grand Orient. The same thing is true, I think, of Méline



membre du Reichstag, qui n'est pas un fanatique, en parlant du service de trois ans, en France, a été jusqu'à dire : « C'est une provocation! Nous ne le permettrons pas! ». En fait, l'Allemagne, en 1914, a attaqué la France avant que la loi de trois ans eût eu le temps de produire son effet.

Mais ce ne fut pas seulement dans les salons de Berlin que la loi de trois ans et son parrain, M. Barthou, furent attaqués. A la Chambre des Députés, au Palais-Bourbon, la phalange réunie des socialistes et des « francs-maçons latins » jeta les hauts cris contre le renforcement de l'armée française en hurlant au militarisme, et ils firent de leur mieux, au nom de l' « Humanitarisme » bâtard des socialistes, pour livrer la France, désarmée et désorganisée, au bon plaisir des Allemands.

A quel point l'opposition internationaliste des francs-maçons était redoutable au renforcement militaire de la France, c'est ce que révéla cette information publiée aussitôt après la chute de Caillaux, en janvier 1912, à l'époque même où naissait la loi de trois ans:

« Au moment présent, on estime que trois cents députés (sur 580) et cent quatre-vingts sénateurs (sur 300) sont francs-maçons. La Franc-Maçonnerie dispose donc d'une majorité absolue dans les deux Assemblées législatives. Quant aux Ministères, pendant les vingt-cinq dernières années, ils ont été constamment formés par une majorité de francs-maçons ».

Il y a des exceptions notables. Lorsque Caillaux tomba, M. Poincaré devint Premier Ministre et garda cette haute situation jusqu'à son élection à la Présidence de la République, le 17 janvier 1913. Il fut remplacé à la présidence du Conseil des Ministres par Aristide Briand, qui forma son Ministère le 18 mars 1913. M. Briand est un autre de ces hommes d'Etat français qui ne sont pas sous le contrôle politique du Grand-Orient. Il en est de même, je crois, pour Méline et pour Barthou, le champion de la loi de trois ans, qui avait pour but d'élever devant la France, et aussi, comme nous le comprenons maintenant, devant notre civilisation, un triple mur de défense contre l'Allemagne.

On pourrait en dire bien davantage sur les agissements pro-germaniques de la « Franc-Maçonnerie latine » en France, mais je crois en avoir dit assez pour montrer le caractère extrêmement dangereux de ce vaste réseau d'intrigue secrète. Ch. JOHNSTON.

and Barthou, the champion of the three years' law, whose purpose it was to build up before France, and, as we now understand, before our civilization, a triple wall of defense against Germany.

» Very much more might be said of the pro-German activities of « Latin Freemasonry » in France, but I have said enough, I think, to show the highly dangerous character of this great web of secret intrigue. — Ch. JOHNSTON ».



ACCUSATIONS CONTRE LA MAÇONNERIE

Cet article dont nous allons faire la mise au point, nous apporte les précisions suivantes :

1° *La Maçonnerie latine est un « Organe Athée »*, c'est « l'athéisme militant ». De là le « Gouvernement occulte » qui conduit la France « presque depuis l'établissement de la troisième République », si bien que le centre du pouvoir n'est ni à l'Elysée, ni au Palais Bourbon, mais rue Cadet ; « gouvernement occulte dont les lignes de forces se déploient de l'autre côté du Rhin ».

2° Cette Maçonnerie athée a des *agents*. Avant la guerre, le général André en fut l'un des plus actifs, il organisa l'affaire des fiches. Depuis la guerre, M. Caillaux est devenu « l'un des plus puissants dirigeants du Gouvernement occulte », soit par sa situation politique, à peine entamée, car « il espère avec confiance qu'il redeviendra premier ministre » ; soit par ses relations avec « le groupe de banquiers internationaux, qui a ses racines en Allemagne et qui possède des ramifications en France, groupe qui joua un si grand rôle dans la politique internationale » ; soit enfin par ses attaches socialistes. En effet, « il est curieux que cet ami des financiers internationaux se soit posé en même temps comme champion du socialisme international ».

3° *L'action* de cette Maçonnerie latine, qui est un Ordre athée, consiste dans une immense intrigue internationale pro-allemande, intrigue de trahison d'avant-guerre, comme le prouvent la cession du Congo, c'est-à-dire d'un territoire français égal à la moitié de la France, l'affaire des fiches contre les officiers, et la loi de trois ans ; intrigue de trahison durant la guerre à laquelle se rattachent les noms de Bolo et de Caillaux. L'auteur de l'article nous avertit d'ailleurs « qu'on pourrait en dire bien davantage sur les agissements pro-germaniques de la Franc-Maçonnerie latine en France », mais, ajoute-t-il, je crois en avoir dit assez pour montrer le caractère extrêmement dangereux de ce vaste réseau d'intrigue secrète ».

4° Le *but* de la Maçonnerie latine, qui ressort évidemment et indubitablement de cette immense intrigue internationale pro-germanique, est de livrer la France à l'Allemagne. Ce but fut poursuivi avant la guerre par tous les efforts maçonniques combinés pour amoindrir nos armements et jeter la désunion dans l'armée ; la Maçonnerie l'a poursuivi depuis la guerre en favorisant les objectifs allemands de la haute banque internationale et en paralysant en plusieurs occasions le succès de nos armes. Ajoutons ce que M. Ch. Johnston ne pouvait écrire le 24 février 1918, qu'après l'armistice et aujourd'hui après la signature de la paix, les intentions



de la Maçonnerie latine n'ont pas varié, que l'intrigue internationale et secrète existe toujours et qu'en essayant de désorganiser la paix et de nous priver des avantages de la victoire, cette infernale conspiration a pour fin de livrer la France à l'Allemagne. Notre journaliste l'indique cependant quand il écrit : « Car, à la Chambre des Députés, Socialistes et Francs-Maçons ont travaillé la main dans la main pendant des années, et de nouveau ils ont fait bloc quand il s'est agi de propager le défaitisme et d'intriguer en faveur d'une « paix allemande » de trahison. » En 1919, on sait ce qu'est cette « paix allemande » déjà réclamée en 1918. M. Ch. Johnston dit dans le même sens : « Ce ne fut pas seulement dans les salons de Berlin que la loi de trois ans et son parrain, M. Barthou, furent attaqués. A la Chambre des Députés, au Palais Bourbon, la phalange réunie des Socialistes et des Francs-Maçons latins jeta les hauts cris contre le renforcement de l'armée française en hurlant au Militarisme, et ils firent de leur mieux, au nom de l' « Humanitarisme » bâtard des Socialistes pour livrer la France désarmée et désorganisée au bon plaisir des Allemands ».

Pourquoi ?

Parce que la Franc-Maçonnerie latine est athée et que la France est catholique ; donc la Franc-Maconnerie veut détruire la France. C'est toujours le dilemme : « *Ceci tuera cela* », posé par M. A. Tabarant dans le *Pays* du 4 juillet, le lendemain de la séance scandaleuse de la Chambre à propos de la reprise des relations avec le Vatican :

« La lutte anticléricale, écrivait-il, n'est pas toute, et loin de là, dans cette « guerre aux curés » que les cléricaux représentent comme notre dogme suprême. C'est à l'Eglise elle-même que nous en avons. Entre la société civile et la société religieuse que concrète Rome, aucun armistice n'est possible. *Ceci tuera cela ou sera tué par lui.* La France ne peut-être à la fois fille aînée de l'Eglise et fille aînée de la Révolution. Il faut choisir. Or ce n'est pas d'aujourd'hui que la France a choisi ».

On ne saurait dire plus ouvertement qu'entre la Maçonnerie et l'Eglise, la guerre sans trève est une question de vie ou de mort, et l'article de M. Ch. Johnston met si bien en relief les idées, les hommes, les faits et le but de la Maçonnerie, que les catholiques français, bien moins en éveil, avouons-le, au sujet de la Secte que les catholiques d'outre-Rhin, sont non seulement inexcusables, mais encore responsables de leur aveuglement, de leur apathie et souvent de leur connivence. L'ennemi de l'Eglise et de la France est le franc-maçon, celui qui refuse de le combattre est un déserteur,



un embusqué, il n'est plus dans l'intégrité des termes un catholique et un Français.

M. CHARLES JOHNSTON ET L'ÉGLISE

L'article de M. Ch. Johnston fut un coup droit porté à la Maçonnerie. La meilleure preuve est dans la polémique violente qu'elle suscita au sein de la presse maçonnique. Pour éviter toute accusation de partialité, nous nous ferons un devoir de reproduire le texte intégral des réponses adressées au *New York Times*.

Remarquons d'abord la notoriété de M. Ch. Johnston reconnue par un des écrivains francs-maçons les plus en vue, le F∴ Morcombe, directeur de l'*American Freemason*, édité à Storm-Lake (Iowa). Dans son numéro de mai 1918, le F∴ Morcombe écrit (p. 283) :

Je me demande encore ce qui a poussé Charles Johnston à écrire l'article; il n'est point de ceux qui font de la copie à deux sous la ligne, ni de ceux qui écrivent des variétés pour les suppléments du dimanche. Irlandais de naissance, il a été pendant des années dans le service des Indes; il s'y est familiarisé avec les langues indigènes et avec le sanscrit. Il a beaucoup voyagé; il a écrit beaucoup, et de bonnes choses. Il est maintenant citoyen américain; il est ou il a été président de la Société irlandaise en Amérique, et il habite Bergenfield, dans l'Etat de New-Jersey. Un auteur expérimenté, homme du monde, ne va pas prendre pour des « renseignements dignes de foi » tout ce que le premier venu viendra lui raconter. Il y a donc lieu de croire que, quel qu'ait été son informateur en cette circonstance, c'était une personne dont la situation était propre à donner du poids à ses paroles. Un grand nombre de FF∴ sont disposés à voir dans cet article une preuve de la propagande allemande, qui cherche à jeter la discorde ou à entretenir la défiance entre les maçons d'Amérique et ceux de France. Je ne puis partager cette opinion. La tendance de la pensée allemande est de considérer la Franc-Maçonnerie comme quelque chose de mince valeur, quelque chose de principalement décoratif, dont feraient quelque cas les gens dépourvus d'esprit pratique, les visionnaires. Sur ce point, je croirais à une propagande bien plus subtile, — celle de l'Eglise, qui s'est si longtemps opposée à la Maçonnerie dans tous les pays, et qui a travaillé avec tant d'habileté à semer la discordre entre l'Ordre de l'Europe latine et de l'Amérique et celui des pays de langue anglaise. La façon dont l'anticléricalisme est présenté dans cet article, comme un des péchés du Grand-Orient, rend cela tout à fait probable. Et il ne faudrait pas chercher longtemps dans le clergé américain pour trouver un homme habile et spécieux qui, en accentuant la différence entre la Franc-Maçonnerie française et celle d'Amérique, persuaderait de sa bonne



foi et serait capable d'en faire accroire, même à M. Johnston, avec son expérience et sa connaissance du monde (1).

Notons en passant la défense de la Maçonnerie allemande dissimulée hypocritement sous son peu d'importance et dégagée de la sorte de toute influence dans la guerre mondiale ; puis la manœuvre habile pour rejeter l'article sur le clergé, c'est toujours la Contre-Eglise.

Le *New Age*, organe maçonnique de New-York, publiait également en mai 1918 l'article suivant sous ce titre : « *Au sujet de M. Caillaux* » :

Le *New-York Times* du 24 février 1918 contient un article de Ch. Johnston intitulé : « La puissance secrète que Caillaux possède par le moyen de la Franc-Maçonnerie ». Cet article a été reproduit par plusieurs de nos journaux maçonniques; par conséquent, nous pouvons supposer que le plus grand nombre, sinon la totalité des FF.·., le connaissent bien, ainsi que ce qu'il contient. Il y est dit que grâce au fait que Caillaux est un maçon de haut grade, il a été pendant des années un des plus hauts dirigeants de la Fraternité, et le chef suprême dans une de ses entreprises. Il s'est donc trouvé en mesure de faire servir la puissante influence maçonnique à le soutenir et à le protéger. Les vieilles accusations jésuitiques d'athéisme et de matérialisme contre la Franc-Maçonnerie française sont rafraichies et servies de nouveau. La Maçonnerie française est aussi accusée d'activité pro-allemande sous forme d'antimilitarisme.

A la différence de nos confrères des revues maçonniques, nous nous sommes abstenus de reproduire ou de commenter cet article jusqu'à ce que nous ayons été sûrs de savoir de quoi nous parlions. En conséquence, une lettre a été écrite au Suprême Conseil du Rite écossais en France; elle contenait un exemplaire de l'article et demandait qu'on fît connaître la vérité sur les assertions qu'il renfermait. Il a été répondu par l'envoi des informations demandées, et nous reproduisons cette réponse dans la section « Correspondance » du présent numéro. Lisez-la, Frères, et apprenez la vérité; nos Frères français savent fort bien parler pour eux-mêmes; l'affaire n'a nul besoin de nos commentaires.

Nous avons écrit au *New-York Times*, et nous avons joint à notre lettre une copie de celle que nous avons reçue de France, en priant ce journal de vouloir bien, puisqu'il avait imprimé l'article de M. Johnston, imprimer aussi ce que l'autre côté avait à dire, et de le faire d'une manière aussi apparente qu'il avait imprimé l'accusation contre la

(1) *The Light* (1er juillet 1918) reproduit le passage de l'article du F.·. Morcombe qui regarde la personnalité de M. Charles Johnston et ajoute : « On dit aussi qu'il est un ardent théosophe ».



Franc-Maçonnerie française. Nous ne doutons pas de son empressement à satisfaire à notre requête; mais, en attendant, nous imprimons la réponse elle-même, et nous prions nos confrères maçonniques d'en faire autant, et de donner ainsi à l'affaire toute la publicité possible (1)

La lettre adressée au Suprême Conseil du Rite Ecossais de France avait été écrite par le Secrétaire générale du Suprême Conseil de la Fédération Sud des Etats-Unis, le F.·. John Cowles. (2) La réponse fut signée du F.·. Raymond, Grand Orateur du Suprême Conseil français. Il s'agit ici de la Grande Loge qui siège rue de Puteaux, et non du Suprême Conseil du Grand-Orient. L'insertion au *New York Times* eut lieu le 5 mai 1918. Voici cette lettre que nous relevons dans le *New Age* (3), en ayant soin d'indiquer les passages omis dans le *New Nork Times* :

RÉPONSE DU F.·. RAYMOND

Correspondance. — Une réponse au « New York Times »

Paris, 6 avril 1918.

A Monsieur John H. Cowles, Secrétaire général, Washington, D. C. (4).

Illustre et cher Frère,

Nous vous remercions cordialement de l'intérêt soutenu que vous nous témoignez et que nous apprécions hautement. Grâce à vous, notre Fraternité devient de plus en plus complète, et la lumière brille pour éclairer et dissiper les malentendus qui surgissent de temps à autre au sujet de notre très aimé Suprême Conseil et des Loges du Rite écossais.

L'article du *Times* de New-York, du 24 février 1918, que vous avez eu la bonté de nous communiquer, est un tissu d'erreurs grossières, mêlées d'un peu de vérité, qui a été documenté par les ennemis, trop nombreux, hélas! de la Franc-Maçonnerie. La vérité, la voici :

M. Caillaux n'est pas maçon! Son influence est et a toujours été nulle auprès des maçons du Grand-Orient, et moindre encore, si c'est possible,

(1) *New Age*, mai 1918, p. 210.

(2) On lit dans l'*Annuaire de la Grande Loge*, 1914, p. 166 : « *Suprême Conseil de la Fédération Sud des Etats-Unis* fondé en 1801, S.·. G.·. C.·. : Le F.·. James, D. Richardson ».

Adresse : Au F.·. John H. Cowles, 433, Third Street, N. W. Washington (D. C.).

(3) Cet article, reproduit par le *Masonic Sun*, de juin 1918 (Toronto, Canada), fut commenté par la plupart des organes maçonniques.

(4) Cette lettre est traduite de l'anglais.



auprès de ceux du Rite écossais. Il n'a jamais été officier ni membre d'aucun Conseil maçonnique de direction.

Il est vrai qu'un certain nombre de députés et de sénateurs sont francs-maçons, plus ou moins actifs, mais leur action a toujours été républicaine et inspirée par les principes de liberté pour lesquels nous versons notre sang avec vous.

Malheureusement, la Franc-Maçonnerie latine n'est pas aussi puissante que ses ennemis le disent; si elle l'avait été, son influence bienfaisante aurait contribué à diminuer plus de maux et à éclairer le peuple par les idées élevées qui sont ses principes fondamentaux.

Il a toujours été admis que le mot « Liberté » comprend pour les maçons la « liberté de pensée », ce qui signifie que toutes les idées saines sont écoutées et développées par eux, mais que les combinaisons financières et autres n'ont aucun intérêt pour les francs-maçons qui, dans leurs temples, s'occupent de former des hommes dignes de ce nom.

Les francs-maçons ne sont ni athées ni antimilitaristes, comme on l'insinue; certains d'entre eux ont eu à lutter contre les gens qui cherchaient à abolir la liberté de conscience dans l'instruction des enfants, et la liberté de critiquer nos anciennes institutions et administrations dont la faillite et la disparition sont proclamées par la guerre actuelle, ce qui confirme les idées maçonniques et la justesse de nos principes.

Il y a donc, dans l'article cité, un tissu d'absurdités et de fausses accusations tel que les plus grands ennemis de la Franc-Maçonnerie n'auraient guère songé à publier ici (en France); mais ils l'ont fait paraître en Amérique, dans l'espoir que nous n'en saurions rien et que tous ces mensonges trouveraient créance là-bas (aux Etats-Unis) (1).

A toutes ces allégations d'action cachée ou occulte chez les francs-maçons, nous opposons le démenti le plus énergique, et si l'auteur de l'article est honnête et de bonne foi, nous avons à lui dire que sa bonne foi a été étrangement abusée. En outre, si la France a été sauvée, elle ne l'a point été par la loi de trois ans (trois ans ne sont pas nécessaires pour faire un soldat, comme vous le savez très bien), elle ne l'a pas été par ceux qui attaquent la Franc-Maçonnerie dont ils se plaignent, mais par la nation entière, étrangère à toutes ces basses luttes politiques et n'aimant que sa liberté.

Beaucoup de francs-maçons sont morts pour leur pays, prêchant ainsi d'exemple, tandis que leurs ennemis cherchent à répandre la discussion et la division par leurs accusations et poursuivent leurs haines politiques, au lieu de les ensevelir dans leur dévouement commun.

Les francs-maçons français connaissent leur devoir. Ils sont guidés non par des hommes, mais par leurs consciences maçonniques, pénétrées de nos principes. Au lieu de dire du mal de leurs ennemis, ils donnent l'exemple du courage, du dévouement, de l'union nationale et du sacrifice

(1) Ce paragraphe a été supprimé dans le *New York Times*.



complet, dans la défense de notre grand principe maçonnique : la Liberté.

Nul n'a le droit de les suspecter ou de les insulter comme l'a fait le *New-York Times*, et nous protestons contre ces calomnies (1).

Ici, en France, tous les francs-maçons admirent les discours de votre merveilleux président, qui a exprimé leur pensée avec tant de clarté et d'éloquence, en ce moment même où le sort du monde se décide et où nous marchons côte à côte vers la victoire définitive de nos idées.

Le général Joffre est, en effet, franc-maçon, mais comme tous les francs-maçons, il reste libre et n'a besoin pour ses actes d'aucun autre guide que sa conscience éclairée par la lumière maçonnique.

Nous restons, cher et illustre Frère, entièrement et fraternellement vôtre

R. RAYMOND, 33[e],

Grand Orateur du Suprême Conseil.

GRAND-ORIENT ATHÉE

Avant la réponse du F.·. Raymond, les revues maçonniques des Etats-Unis s'étaient émues de l'article de M. Ch. Johnston, qui leur avait parfois arraché des aveux aussi sincères que rares. C'est ainsi que nous lisons dans le *Masonic Tidings* (Milwaukee, Wisconsin), de mars 1918, p. 9 :

On se rappelle dans l'Ordre que depuis plusieurs décades, la Maçonnerie française a cessé d'enseigner et de suivre la philosophie de la Maçonnerie véritable telle qu'elle est composée et interprétée par les maçons d'Amérique. A raison de cette croyance, presque toutes les grandes Loges de ce pays-ci ont refusé par décret de reconnaître le Grand-Orient de France et d'avoir des relations avec lui. La promulgation de ce décret fut entièrement due au fait que le Grand-Orient enleva la Bible de ses autels. Après qu'ils eurent enlevé la Bible, les hommes du Grand-Orient reconnurent franchement et ne nièrent pas qu'ils admettaient des athées, des incroyants et des socialistes éclairés, dont beaucoup, comme Caillaux, avaient demandé à être admis tout exprès pour satisfaire une ambition égoïste, dans l'espoir et la conviction qu'ils trouveraient ainsi les moyens d'intriguer et de conquérir de l'influence et du pouvoir politique. Il est probablement vrai que le Grand-Orient de France n'a pas constamment adhéré aux principes constitutionnels de la Franc-Maçonnerie, qu'en fait, il en a méconnu systématiquement les rites sacrés, et en même temps son action politique était condamnée comme répréhensible par les maçons d'Angleterre et d'Amérique..

(1) Cette phrase a été supprimée dans le *New York Times*.



Si nous acceptons comme authentique le témoignage de certains protestants conservateurs et libéraux de France, Caillaux et ses partisans n'ont jamais été les avocats de la liberté religieuse; au contraire, ils ont été les bigots les plus intolérants, les plus persécuteurs des opinions et des croyances d'autrui. On ne saurait le nier, le matérialisme athée, grâce à ses chefs, a été coupable des intrigues les plus diaboliques et s'est servi de la Maçonnerie française pour accomplir ses desseins funestes. Caillaux et les siens ont prostitué la Maçonnerie au service de leur influence et de leur puissance politique, ont jeté le scandale sur ses nobles enseignements et en ont sali le bon renom.

Certains auteurs voulant justifier et défendre l'espèce de Maçonnerie française que représente le Grand-Orient allèguent qu'il fut obligé d'enlever la Bible de ses autels pour obtenir le concours des esprits les plus libéraux de France, athées reconnus; qu'il serait plus avantageux de grouper pour une cause commune ceux qui luttaient pour la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, cause que l'on affirmait être dans l'intérêt de l'humanité et de la liberté religieuse. Mais la Franc-Maçonnerie américaine et ses partisans n'ont jamais cru ni reconnu que ce fût là une raison suffisante, qu'il y eût même l'ombre d'une raison pour enlever des autels la sainte Bible.

Les matérialistes athées, les hommes égarés, qui donnent à la nature le nom de Dieu et tournent en dérision la Bible, la parole de Dieu, n'arriveront jamais à convaincre la Franc-Maçonnerie d'Amérique que les torts excessifs d'un peuple, alors même qu'ils seraient sculptés en une pierre éternelle, seront réparés quand on aura tendu la main aux émissaires de la scélératesse, telle qu'elle se manifeste dans les actes de trahison, dans les intrigues politiques de Caillaux et de ses partisans ténébreux.

Ces vérités furent également affirmées par le F∴ Georges Lawler, Grand Maître de la Grande Loge de Washington, qui accepta l'article de M. Ch. Johnston contre la Maçonnerie latine et particulièrement contre la Maçonnerie française ; ce dont se plaint amèrement la *Light* dans son numéro de juillet 1918 (1). Cependant la réponse du F∴ Raymond n'est pas une réfutation. D'après lui, Caillaux ne serait pas franc-maçon, mais il avait, avoue-t-il, à discrétion, le groupe considérable des députés et des sénateurs sortis des loges, ce qui lui permettait de faire de la politique maçonnique. C'est en vain que le F∴ Raymond voudrait nous persuader du peu d'influence de la Maçonnerie dans les sphères gouvernementales et dans les affaires du pays, cela peut prendre en Amérique, mais

(1) *The Light* (Louisville), juillet 1918, p. 30. Dans ce numéro, la *Light* s'indigne du discours du F∴ Lawler et des deux articles de M. Ch. Johnston, dans lesquels il ne voit que mensonges et réédition des vieilles attaques des Jésuites.



n'est plus de mise en France. La fameuse parole : « Nous ne sommes pas en république, mais en franc-maçonnerie » (1) a lentement évolué pour nous, aujourd'hui, du moins, elle est d'une évidence aveuglante. Or, Caillaux, un moment roi de la république, ne l'était que par la Maçonnerie. Royauté financière, car Juifs et Francs-Maçons travaillent la main dans la main, et il faut nous croire trop naïfs pour nous dire que la « libre pensée » exclut toutes les combinaisons d'argent, tous les agiotages, sans intérêt « pour les Maçons qui, dans leurs temples, s'occupent de former des hommes dignes de ce nom ». Le F.·. Raymond oublie trop vite l'exemple récent du F.·. Bouley (2). Royauté politique, malgré les dénégations éhontées de la Maçonnerie qui prétend ne pas faire de politique, selon l'article II de ses Constitutions. Politique antimilitariste contre la loi de trois ans inopérante, au dire du F.·. Raymond ; politique anticléricale et du même coup athée, qui cherche son excuse dans l'intransigeance des instituteurs chrétiens, coupables de violer la liberté de conscience des enfants, et dans l'intolérance de la réaction excluant toute critique de l'ancien régime et d'institutions caduques « dont la faillite et la disparition sont proclamées par la guerre actuelle » ; politique antipapiste enfin qui après avoir sollicité l'appui du Kaiser pour tuer la France catholique s'est rejetée vers Wilson afin que la paix fût avant tout protestante et, de ce fait, allemande et antifrançaise. La lettre du F.·. Raymond ne dit pas autre chose, et c'est merveille d'outrecuidance qu'il ose tirer de cette guerre mondiale la confirmation des idées et la justesse des principes maçonniques. Non, dix-sept cent mille Français ne sont pas tombés sur nos champs de bataille pour défendre le gouvernement occulte de la Maçonnerie ; ils ne sont pas morts pour sauvegarder l'intangibilité des lois laïques et pour prouver au monde que es écoles sans Dieu font seules les armées victorieuses ; ils n'ont pas versé leur sang pour couvrir, comme d'un manteau de pourpre, les épaules déshonorées de la France révolutionnaire, mais bien, — sauf de rares libres-penseurs inconvertis — pour relever dans les gloires évanouies d'avant 1793 la France catholique, reine du monde qu'elle doit éclairer, non pas au flambeau de la Liberté, mais à la lumière de l'Evangile.

(1) Parole de Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix ; voir *Rev. Int. des Soc. secr.*, 1912, t. II, p. 1.143.

(2) Voir *Rev. Int. des Soc. secr.*, t. VII, 20 mars 1914, pp. 876-882, affaire du F.·. Bouley, Grand Commandeur du Grand Collège des Rites, et condamnation du 26 juin 1911 au tribunal de la Seine.



RÉPONSE DU F.·. CORNEAU

Le 14 mai 1918, le *New York Times* publiait une autre réponse à l'article de M. Ch. Johnston, signée par le F.·. Georges Corneau, président du Grand Orient de France. Nous en donnons la traduction d'après le texte anglais du *Times* :

Au Directeur du « New-York Times » :

Je viens d'être informé d'un article dans votre journal (24 février 1918) dans lequel le Grand-Orient de France est l'objet d'accusations fondées sur des inexactitudes.

Ce n'est pas notre habitude de répondre à des attaques de cette nature. Mais, à raison des circonstances, et, d'autre part, convaincu de votre bonne foi, je demande la permission de réfuter les allégations de l'auteur de l'article.

En premier lieu, vous saurez que M. Caillaux n'a jamais été franc-maçon, et que, par conséquent, il n'a joué aucun rôle dans le Grand-Orient de France.

D'autre part, M. Méline et le Maréchal Joffre appartiennent au Grand-Orient de France.

L'auteur de l'article parle de nos règlements en homme qui ne les a jamais lus, car il serait vraiment difficile d'y trouver une interprétation de principes analogues à ceux qu'il nous attribue.

Nous sommes, dit-il, athées et matérialistes. Or, voici ce que dit le premier article de notre Constitution:

« La Franc-Maçonnerie a pour principes la tolérance mutuelle, le respect pour les autres et pour soi-même et la liberté absolue de conscience » (1).

(1) C'est dans cet article que le Grand-Orient de France a supprimé le Grand Architecte de l'Univers, dont le F.·. Victor Meunier, membre du Conseil de l'Ordre, se moquait agréablement, à Bordeaux, le 29 mars 1914, par l'allusion suivante, à la scission du F.·. de Ribaucourt : « La Loge anglaise qui est allée chercher auprès du Grand Architecte de l'Univers la guérison de son amour-propre blessé... ».

Le 7 mars 1914, à Vesoul, le F.·. Perrin, délégué du Conseil de l'Ordre, rappela qu'en « supprimant la formule du G.·. A.·. de l'U.·., — ce n'était plus qu'une formule, — le G.·. O.·. ne fait que suivre la tradition des philosophes du dix-huitième siècle et appliquer à notre époque la pensée de la philosophie contemporaine. Cette suppression a été une affirmation et non une négation, affirmation de la liberté absolue de conscience. « L'enfant terrible », dont parlait un jour le F.·. Quartier-la-Tente n'a jamais cessé de poursuivre l'idéal maç.·. ; le G.·. O.·. de France a gardé ses portes ouvertes à tous les Maç.·. du globe, et sa main est restée ouverte à ses sœurs, les Grandes Loges. L'avenir montrera qu'il les a simplement devancées sur le chemin de la tolérance ; elles s'apercevront bientôt que



Pour que vous nous compreniez mieux, je vous envoie ci-inclus une brochure : *La Franc-Maçonnerie et le Grand-Orient de France*.

« Nous sommes, dit-il encore, au service d'un parti politique ». Rien n'est plus faux. Dans le Grand-Orient de France, toutes les fractions de l'opinion républicaine sont représentées : républicains démocratiques, radicaux, radicaux-socialistes, socialistes indépendants et socialistes unifiés sont unis dans nos Loges pour travailler ensemble à l'émancipation des peuples et au bonheur social de l'humanité.

Mais il y a une autre allégation qui nous a profondément blessés, parce qu'elle est monstrueuse, c'est celle qui consiste à nous représenter comme n'ayant pas accompli notre devoir envers notre pays. Je répondrai simplement par l'envoi de deux documents officiels émanant du Grand-Orient de France, et que vous trouverez ci-inclus : notre circulaire du 13 décembre 1914, et notre circulaire du 9 décembre 1917. Je les ai choisis à deux époques très éloignées l'une de l'autre, pour que vous puissiez comprendre que notre atttitude patriotique n'a pas varié au cours de cette terrible guerre.

Je compte sur votre courtoisie pour imprimer cette lettre qui constitue une réponse aux allégations de l'auteur dans l'article en question.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. Corneau,
Président du Grand-Orient de France.

Le premier document mentionné dans la lettre contient un certain nombre de communications à la presse :

2 août 1914. — « Le Grand-Orient de France et la Grande Loge de France, au nom des francs-maç∴ français, remercient le Gouvernement d'avoir tenté tout ce qui était compatible avec la dignité nationale dans l'intérêt de la paix mondiale.

» La Maç∴ française veut encore espérer que les efforts diplomatiques du Gouvernement de la République aboutiront à une solution pacifique; mais quel que soit le résultat des négociations engagées, Elle l'assure de son entier dévouement.

» Vive la France!

» Vive la Patrie! »

Nous avions compté sans la mauvaise foi germanique. Vingt-quatre heures après, l'Allemagne déclarait la guerre à la France.

Le 4 août, nous adressions la lettre suivante à M. René Viviani, Président du Conseil des Ministres:

le G∴ O∴ de France est et reste un asile de vérité, de paix et de bonté. Ne nous attardons pas à des questions oiseuses sur l'au-delà. L'Humanité nous sollicite. Pensons à elle et travaillons. *C. R.*, 1911, p. 38 et 44.



« Monsieur le Président du Conseil,

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Grand-Orient de France, interprète fidèle des sentiments patriotiques de la Franc-Maç.·. française, vous renouvelle l'assurance de son entier dévouement au Gouvernement de la République.

» Comme il l'a fait en 1870, il met ses locaux à la disposition du Gouvernement.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'assurance de mon respectueux dévouement » (1).

Le 7 août, au cours de l'héroïque défense de Liége, nous envoyâmes au Grand-Orient de Belgique une dépêche ainsi conçue :

« Grand-Orient de France tient à féliciter chaleureusement, par intermédiaire de ses amis du Grand-Orient de Belgique, la vaillante et héroïque nation belge, dont la fière et courageuse attitude est saluée avec respect et enthousiasme par tous les Français » (2).

« Le 13 décembre, le Conseil de l'Ordre vota une résolution blâmant les francs-maçons allemands de s'être laissé duper par leur Gouvernement et finissant par ces mots : « Vive la France! Vivent les Alliés! » (3).

(1) Ces deux documents se trouvent dans le *Compte rendu* des travaux du G.·. O.·., du 1er juillet au 31 décembre 1914, p. 20.

(2) *Compte rendu* des travaux du G.·. O.·. du 1er juillet au 31 décembre 1914, p. 21.

(3) *Compte rendu* du G.·.-O.·. de France en 1914, p. 103. Voici ce document :

« Le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France,

» Après avoir pris connaissance de correspondances et de publications desquelles il résulte notamment que des Puissances maç.·. allemandes et des francs-maç.·. allemands s'efforcent de démontrer que la responsabilité de la guerre incombe aux Gouvernements de la Triple-Entente;

» Considérant que, s'il est superflu de répondre à d'aussi impudentes assertions (la vérité ayant éclaté aujourd'hui aux yeux de tous les peuples civilisés), le Grand-Orient de France ne peut cependant pas s'empêcher de faire entendre sa protestation indignée;

» Considérant qu'il est monstrueux, de la part de francs-maç.·. allemands, de mettre au compte de l'héroïque peuple belge les actes de vandalisme, les cruautés et les atrocités que leurs propres nationaux ont commis en Belgique... et renouvelés en France;

» Considérant que des francs-maç.·. d'une telle mentalité déshonorent notre belle institution, dont tous les membres doivent être imbus des plus purs sentiments d'humanité et de justice; que leur culture spéciale, façonnée par ce militarisme prussien qu'il faut abattre à tout prix, les place au ban de la Franc-Maç.·. universelle,

» Flétrit tous ceux des Allemands, francs-maç.·. ou non, qui colportent des mensonges aussi grossiers et sanctionnent les plus abominables excès d'une barbarie d'un autre âge;



Le document du 9 décembre 1917 est une circulaire du Conseil de l'Ordre adressée par le Président Corneau à tous les francs-maçons. Il y est déclaré que la guerre actuelle est la continuation de la guerre commencée en 1789 avec la Révolution française pour décider de quel côté se trouve le bon droit, et si c'est du côté de la vérité ou du mensonge, du bien ou du mal, de la liberté ou de l'autocratie. On y lit ceci :

« Le retour de l'Alsace-Lorraine à la mère-patrie est un problème bien plus européen que français sans la solution duquel l'Europe ne jouira jamais d'une paix durable. L'annexion de l'Alsace-Lorraine a fait le malheur de l'Europe. Sa désannexion est à la fois un symbole et une garantie de sécurité ».

Le document loue le Président Wilson d'avoir placé la guerre sur une large base morale :

« La vérité morale est seule capable de purifier les conflits. L'entente des nations alliées l'augmentera, et leur commun programme la réalisera d'autant mieux qu'elle sera gravée dans l'esprit des Gouvernements comme dans la conscience des peuples ».

Et il se termine par ces mots : « Elevons nos âmes et adhérons de toute notre force à l'implacable et sereine décision qui a fait de tous nos citoyens, en août 1914, autant de frères. Le même désir nous anime : nous devons en attiser la flamme dans tous les cœurs. Jamais nous n'avons eu plus besoin de calme, d'union sacrée, de discipline. Jamais la devise inscrite sur le glorieux et antique drapeau du Grand-Orient de France n'a été plus vraie : « Un pour tous ! Tous pour un ! »

La réponse du F.·. Corneau est la copie de celle du F.·. Raymond. Pour prendre le style maçonnique, ce genre de planche est stéréotypé sur le même modèle. En écartant la personnalité de Caillaux, que nous retrouverons constamment au cours de cette étude, les affirmations du Président du Grand-Orient se résument, comme celles de la Grande Loge, en deux négations : 1° la Maçonnerie ne fait pas de politique ; 2° la Maçonnerie n'est ni matérialiste

» Témoigne son affectueuse sympathie aux victimes des pays envahis et souhaite aux malheureux exilés leur retour prochain au foyer familial ;

» Affirme à nouveau son dévouement à la Patrie et à la République ;

» Proclame son ardent désir de continuer à travailler au maintien de la belle unité nationale qui doit nous conduire triomphalement à la victoire ;

» Salue d'un souvenir ému et reconnaissant la mémoire de tous ceux qui sont tombés au champ d'honneur ;

» Envoie l'expression de sa vive et sincère admiration aux vaillants défenseurs de la Patrie, qui luttent en même temps pour le Droit, pour la Justice et pour la Civilisation.

» Vive la France ! Vivent les Alliés ! »

ni athée. On ne saurait mentir plus effrontément, et tout le travail de la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* consiste à mettre en évidence ce double mensonge pour arracher à la Secte le double masque dont elle se couvre. Mais, dans le cas présent, l'impudence maçonnique s'enveloppe d'une cynique hypocrisie. Pour citer la communication du Grand Orient du 2 août 1914, qui dévoile le pacifisme de la Maçonnerie, la lettre du 4 août 1914 au F.·. Viviani et la résolution du Conseil de l'Ordre le 13 décembre de la même année, qui dénotent le sens opportuniste des Francs-Maçons, le F.·. Corneau a dû prendre le Compte rendu des travaux de 1914 dont presque toutes les séances eurent lieu sous sa présidence. Or, ce compte rendu témoigne si amplement de la politique et de l'anticléricalisme du Grand-Orient de France que le F.·. Corneau ne peut pas même se disculper par un défaut de mémoire.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA POLITIQUE

Lors du petit convent de 1914, à la séance plénière du lundi 6 avril, le matin, sous la présidence du F.·. Corneau, le F.·. Bonnafous rendit compte de la fête solsticiale de la L.·. *La Vraie Fraternité*, O.·. d'Agen. Citons ce simple passage :

« Les travaux furent repris en Tenue de Banquet à midi. Cent vingt maçons assistaient à ce repas maçonnique présidé par le F.·. Delpech. Au dessert, le Vén.·. retraça en d'excellents termes l'œuvre de la République. « A l'heure actuelle, surtout, les Maçons ont le devoir de faire de la politique démocratique et laïque en dehors des Temples. Ils doivent dire au peuple où sont ses véritables amis et lui signaler les fourbes et les dupeurs ». (1).

Ils répètent au dehors ce qu'ils disent dans les Loges où ils reçoivent le mot d'ordre.

A Vesoul, le 7 mars 1914, le F.·. Perrin, délégué du Conseil de l'Ordre, « retraça longuement l'histoire du G.·. O.·. de France depuis le XVIII[e] siècle jusqu'à nos jours. Il établit ainsi que toute l'action politique révolutionnaire de notre pays a son point de départ dans les travaux des loges. L'esprit maç.·. qui n'est autre que l'esprit de l'humanité libérée et vraiment humaine, doit inspirer toute tentative de perfectionnement dans les institutions d'une République démocratique et sociale. A y travailler, les Maç.·. du G.·. O.·. de France restent attachés à la tradition et assurent un

(1) *Compte rendu des travaux du Grand-Orient* du 1[er] avril au 30 juin 1914, p. 14; Paris, Secrétariat du G.·.-O.·. de France, 16, rue Cadet.



progrès indéfini vers l'ère de la Révolution intégrale. Le F.·. Perrin fut longuement applaudi ». (1)

Le 14 décembre 1913, à la fête des loges écossaises de l'Orient de Lyon, le F.·. Subit « se félicita de cette sage et heureuse entente qui unit les deux Obédiences françaises et les fait marcher la main dans la main contre nos ennemis séculaires. Sans doute, le passé nous est un phare lumineux qui éclaire notre route, mais portons fièrement aussi nos regards vers l'avenir. Nous n'ignorons certes par pourquoi notre horizon politique est sombre et menaçant : la faute en est à nous seuls, à notre indolence, à l'abandon des règles bien simples de la vraie tactique que nos FF.·. du XVIII[e] siècle nous ont enseignées en les pratiquant, qui consistent à prendre toujours, en tout et partout, une courageuse et irrésistible offensive. Voyez nos ennemis à l'œuvre : ils n'ont qu'une méthode, critiquer, rabaisser sans cesse, ridiculiser toujours, et si cela ne réussit pas, salir et déshonorer tout ce que la Démocratie et la Franc-Maçonnerie respectent, aiment et honorent. Ils n'ont qu'une arme, c'est celle de Basile et d'Escobar. Assurément, un Franc-M.·. ne peut pas se servir d'armes pareilles ; mais ce que nous pouvons et devons faire, c'est employer un balai énergique pour repousser à l'égout toutes les ordures de ces Messieurs. S'ils ont une presse toute à leur dévotion, eh bien ! ayons nos journaux ! La lumière de la vérité chassera les ignominies de l'hypocrisie et de l'erreur. Que nos journaux républicains, ou prétendus tels, cessent de reproduire, ne fût-ce qu'à titre documentaire, les attaques contre nos principes, les calomnies grossières contre nos FF.·. les plus honnêtes et les plus respectables. Relevons le gant, et si nous faisons face à l'ennemi de tous les côtés, la victoire la plus complète sera bien vite à nous. Ces paroles vibrantes de l'Orat.·. soulevèrent l'enthousiasme général et toute l'assistance, par des applaudissements unanimes, exprima combien elle partageait les fortes pensées qu'elle venait d'entendre ». (2)

A Périgueux, les 12 et 13 avril 1914, au Congrès des Loges du Sud-Ouest, ont fit la lecture des travaux sur les questions renvoyées à l'étude des Loges par le Conseil de l'Ordre. La première traite de la « Révision de la Constitution de 1875 ». Le rapport fut fait par le F.·. Lamaison et donna lieu à d'intéressants débats « auxquels, est-il dit, le Délégué du Conseil de l'Ordre, le F.·. Lucien Victor-Meunier a — qu'il lui soit permis de le dire en passant —

(1) *C. R.*, 1914 (1[er] semestre), p. 45 ; Conseil du 7 avril, matin, prés. F.·. Corneau.

(2) *C. R.*, 1914 (1[er] semestre), p. 50 ; 7 avril, séance du matin.



vivement regretté de ne pouvoir prendre part. Le Congrès s'est prononcé pour le maintien du système parlementaire actuel en ce qui concerne la co-existence de deux Assemblées, mais il a, en même temps, adopté un vœu favorable à l'élection des délégués sénatoriaux par le suffrage universel et un autre demandant pour la Chambre des Députés, comme pour le Sénat, le renouvellement partiel ; et ces décisions suffisent à établir que la grande majorité des FF.·. réunis à Périgueux reconnaît que de profondes modifications doivent être apportées à l'organisme constitutionnel que nous devons à l'Assemblée de Versailles. Il appartiendra au Rapporteur de la Commission des Etudes politiques et sociales au Convent de 1914 de dégager la pensée exprimée par ces divers votes, que le Délégué du Conseil de l'Ordre doit se borner à signaler ici, sans se permettre de les interpréter ». (1)

C'est là ce que le F.·. Corneau appelle ne pas faire de politique, alors que toutes les Loges doivent envoyer sur de telles questions eurs rapports au grand convent annuel.

D'ailleurs, les F.·. boivent à la République, à la République maç.·., celle de demain » (2). Dans ce but, « ils démasquent les traîtres, barrent la route aux arriveurs, dénoncent certaines alliances inattendues que cimente la fange », et le F.·. Victor-Meunier les convie « à former le bloc des consciences droites », grâce auquel « la Maçonnerie, annonciatrice de l'idéal, saura triompher pour le plus grand bien de la France et de l'Humanité ». (3) En attendant,

(1) *C. R.*, 1914 (1er semestre), p. 61; séance du 27 avril présidée par le F.·. Corneau. — La seconde question sur « la morale laïque » touche le mariage. Dans toutes les Loges, les rapporteurs sont félicités par le Délégué du Conseil de l'Ordre. Tout particulièrement, au Congrès des Loges du Nord, à Boulogne-sur-Mer, 30 mai au 1er juin 1914, où assistaient vingt-quatre Loges, on approfondit la morale des sexes, l'instruction complète de la jeune fille sur ses droits et ses devoirs, et la question de l'eugénisme. Les maçons qui ne sont pas, dit le F.·. Corneau, matérialistes, dépassent cependant leurs grands précurseurs; ce ne sont plus des phalanstères qu'ils rêvent de faire de la famille, mais des haras. (*C. R.*, 1914, p. 105). A Pons, le 5 juillet 1914, le Vén.·. de la Loge, le F.·. Couilliaux, fit un discours matérialiste sur le rôle et la fonction de l'Idée ; ce discours fut longuement et chaleureusement applaudi. (*C. R.*, 1914, Conseil du 22 juillet, p. 93).

(2) *C. R.*, 1914 (1er semestre), p. 69; séance du 27 avril.

(3) *C. R.*, 1914 (1er semestre), p. 72; même Conseil. — Le F.·. Corneau parla après le F.·. Victor-Meunier pour louer « l'esprit de discipline volontaire qui anime les maçons et leur fera atteindre les réalisations encore nécessaires à la démocratie », et, « dans une péroraison enflammée et touchante, il fit le tableau de la société future que les maçons sont seuls capables d'édifier sur la Liberté, la Justice, la Fraternité et la



« la Maçonnerie doit servir de trait d'union entre les différentes nuances du grand parti républicain » (1), et « elle n'est pas étrangère à l'accord et à l'entente des partis de gauche (2).

Aussi le F.·. Debierre a-t-il relevé le rôle prépondérant de la Maçonnerie dans les élections; (3) et le F.·. Lebey regarde-t-il « l'éducation du Suffrage universel comme l'œuvre par excellence de la Maçonnerie », qui doit pour cela « forger des citoyens complets au point de vue physique, intellectuel et moral » (4). Pour y arriver plus sûrement, le F.·. Victor-Meunier fait appel à tous les groupements républicains laïques. « Qu'il soit convié par un Comité politique, par une section de la Ligue des Droits de l'homme et du citoyen, par une « Jeunesse laïque », par une Société de Libre-Pensée, par un Cercle d'Etudes sociales, par une Université populaire, par une Amicale d'instituteurs ou d'anciens élève, chaque fois qu'on sollicite son concours, chaque fois qu'on veut bien lui faire la faveur de croire que sa présence, sa collaboration, sa parole peuvent être utiles, il met son orgueil à répondre : « Présent ! », étant depuis plus de trente ans sur la brèche et comptant bien y rester tant qu'il aura la force de se tenir debout ». (5).

On ne saurait mieux avouer la mobilisation de toutes les filiales maçonniques pour faire l'œuvre politique de la Secte. Car ce n'est

Paix » (p. 73). Plus haut (p. 63), le même F.·. Victor-Meunier, au Congrès des Loges du Sud-Ouest, « avait fait d'ardentes allusions à la situation politique actuelle et stigmatisé en termes énergiques la conduite de ceux qui, républicains jadis, à ce qu'ils disaient, font cause commune aujourd'hui, pour la satisfaction de leurs basses rancunes, pour l'assouvissement de leurs vils appétits, avec les pires ennemis de la République et de l'esprit humain ». Le F.·. Victor-Meunier veut une République trop parfaite, mais il peut se rassurer, les maçons qui reviennent à nous avec de superbes promesses ne tiennent jamais parole; ils sont trop habitués à mentir dans les Loges, et ils retournent vite à leur vomissement.

(1) *C. R.*, 1914 (1er semestre), p. 70; discours à Toulouse du F.·. Simon, membre de la Chambre de Cassation.

(2) *C. R.*, 1914 (1er semestre), p. 86, Conseil du 20 mai; discours du F.·. Mognier, membre du Conseil de l'Ordre, à Hyères, le 3 mai.

(3) *C. R.*, 1914 (1er semestre), p. 107, Conseil du 14 juin; discours au Congrès des Loges du Nord, le 1er juin.

(4) *C. R.*, du 1er juillet au 31 décembre 1914 (2e semestre), p. 43, Conseil du 1er juillet; discours du 20 juin, à Paris.

(5) *C. R.*, 1914 (2e semestre), p. 55, Conseil du 1er juillet; discours à Castillon-sur-Dordogne, le 21 juin. — Une des questions politiques qui préoccupent les maçons est celle du vote des femmes qu'il s'agit d'abord de soustraire à l'influence de l'Eglise pour assurer son appui à la République laïque et maçonnique.



pas d'hier, c'est du début du XVIIIe siècle que cette politique maçonnique a pris jour, et qu'en France surtout, elle est devenue révolutionnaire, opposant son gouvernement occulte au gouvernement régulier du pays et formant de la sorte Etat contre Etat. Les Maçons, au reste, membres du Conseil de l'Ordre et Vénérables, n'en font plus mystère, et ils aiment à développer devant leurs auditoires de Loges et de Congrès ce cours d'histoire qui seul explique les événements depuis deux cents ans.

C'est ce que fit le F.·. Denis Guillot, membre du Conseil de l'Ordre à Dreux, le 17 mai 1914 :

Il a retracé les origines de la Franc-Maçonnerie, en insistant sur son développement depuis 1725, et en rappelant les péripéties de notre Ordre, en butte, dès le début, aux attaques de l'Eglise. Puis il a résumé l'œuvre considérable de la Loge les *Neuf-Sœurs*, à la veille de la Révolution, la réception de Voltaire, sa mort, les incidents judiciaires auxquels les francs-maçons notoires comme Dupaty, Legrand de Laleu, ont été mêlés, notamment dans l'affaire des Roués de Chaumont, qui a entraîné toute une réforme de la justice criminelle.

Les francs-maçons qui, au cours du XVIIIe siècle, se sont recrutés surtout dans les milieux philosophiques, scientifiques, littéraires et artistiques, ont joué un rôle prépondérant dans les événements de la Révolution. Danton, Mirabeau, Condorcet, Robespierre, Sieyès, Barnave, Bailly, pour ne parler que des principaux, étaient francs-maçons. Appartenaient également à notre Ordre des hommes de guerre : Hoche, Kléber, Bonaparte, Marceau, Masséna, le Maréchal Lefèvre, etc. Les lois sociales et scolaires de la Convention se sont ressenties de cette influence.

Le conférencier a signalé en passant des détails peu connus sur le rôle de la Franc-Maçonnerie dans les armées de la République et de l'Empire. Un grand nombre de demi-brigades ou régiments possédaient une Loge et même un Chapitre. Les archives des At.·. remontant à la fin du XVIIIe siècle comme celles des trois H.·. du Havre, par exemple, renferment des procès-verbaux de Loges militaires, voire même de Loges constituées dans les prisons anglaises et sur les pontons, par des soldats français, ce qui montre bien le grand nombre d'adhérents que notre Ordre comptait dans l'armée.

Passant à des événements plus récents, le F.·. Denis Guillot a rappelé quelle fut l'action de la Franc-Maçonnerie sous la Restauration, spécialement lors du procès des Quatre Sergents de La Rochelle, en 1822, où il fut question de la Loge *Les Amis de la Vérité*. Dès l'avènement de la monarchie de juillet, en août 1830, vingt-trois Loges protestèrent contre le rétablissement de la royauté. De même, la Franc-Maçonnerie joua un rôle des plus actifs dans les événements de 1848. Les noms des francs-maçons célèbres qui ont contribué à la fondation de la Troisième République, comme Gambetta, Louis Blanc, Floquet, Henri Brisson sont encore présents à tous les esprits. Au 16 mai, au 24 mai, la réaction trouva en

face d'elle des francs-maçons résolus. Quand, à la faveur des débats des procès de la Haute-Cour et des Assomptionnistes, il fut reconnu que l'armée subissait l'influence cléricale dans les conditions les plus périlleuses pour le régime républicain, le Ministère Combes fit appel à la Franc-Maçonnerie pour déjouer les manœuvres de l'adversaire et pour assurer la défense des officiers républicains. Un grand nombre de hauts gradés furent signalés comme protégés de la Congrégation et comme nettement anti-républicains. Et, ce qui montre bien la véracité des renseignements fournis, c'est que pas un d'eux ne protesta de son républicanisme. On sait, du reste, comment finit la campagne engagée par Guyot de Villeneuve et Syveton, qui se posaient en vengeurs de la morale. Cette campagne, dite de délation, s'effondra dans la honte et dans le sang.

Récemment, au cours des dernières élections, le parti clérical a représenté comme s'inspirant des principes maçonniques tous ceux qui se sont posés devant le suffrage universel comme des amis des réformes, décidés à assurer la défense laïque. Les électeurs ne s'y sont pas trompés, et ils ont assuré des majorités croissantes à ceux que Rome avait désignés à leur défiance. Cette attitude de nos adversaires impose aux francs-maçons de nouveaux devoirs. Tant que la République est attaquée, tant que les droits de l'homme sont méconnus, il appartient à nos At∴ de lutter avec vaillance, de démasquer l'adversaire, de quelque étiquette qu'il se pare, et d'assurer le triomphe définitif des principes inscrits dans notre Constitution, lesquels concordent avec le Statut fondamental du régime républicain.

Cette conférence, très documentée, a été accueillie par les applaudissements unanimes des assistants (1).

LA FRANC-MAÇONNERIE ET L'ÉGLISE

Notons enfin que cette politique maçonnique est, avant tout, anticléricale, parce que la Maçonnerie, comme l'accuse M. Ch. Johnston, est athée, qu'elle ignore Dieu, le surnaturel, et qu'elle est par essence, dans l'univers entier, la Contre-Eglise. Le F∴ Corneau, en feuilletant la première série du Compte-Rendu des travaux maçonniques du 1er janvier au 30 juin 1914, n'a pas relu cet emphatique rapprochement à propos du banquet qu'il présidait à Toulouse au Congrès des Loges du Sud :

(1) *C. R.*, 1914 (1er semestre), p. 87, Conseil du 20 mai. — Le F∴ Aries, Délégué du Conseil de l'Ordre, parlant à Tarbes, le 24 mai 1914, se réjouit des succès électoraux des républicains d'avant-garde, et y vit un heureux présage pour la réalisation des réformes que la Maç∴ a depuis longtemps entrevues et préparées. (*C. R.*, 1914 (2e semestre), p. 110, Conseil du 13 décembre).



Le banquet de clôture du sixième Congrès a été aussi le banquet d'ordre des dix Loges françaises de l'O.·. de Toulouse. Il a eu lieu le dimanche 19 avril, dans l'immense salle du réfectoire des Jacobins, que la municipalité avait très aimablement mise à la disposition de la Maç.·., et qu'elle avait, pour la circonstance, avec une frat.·. profusion, décorée de drapeaux, d'oriflammes, de verdure et de fleurs. Cette immense nef, — où plus de six cents convives ont pu prendre place autour de dix-neuf tables admirablement ordonnées et somptueusement servies, — s'élève sur l'emplacement même où Pierre l'Ermite enflamma les cœurs pour la Guerre sainte. Après de neuf siècles d'intervalle, deux Croisades ont donc été prêchées là : l'une pour l'extermination impitoyable des infidèles, pour l'effusion du sang, pour l'établissement de la suprématie définitive d'une Eglise intolérante, dominatrice, oppressive, rapace, cupide et ténébreuse; l'autre pour la liberté de pensée, pour l'avènement de la paix universelle, pour l'instauration de la fraternité des peuples, pour le règne de la tolérance, de l'égalité, de l'amour, de la solidarité, du désintéressement, de la lumière. Quelle coïncidence! Quel rapprochement! Quelle leçon! Quel symbole! » (1).

Le F.·. Corneau joue trop modestement son rôle transitoire de Pierre l'Ermite. Il n'a pas relu davantage l'attaque virulente contre les ralliés, lorsque le F.·. Sicard de Plauzolles « invita les républicains fidèles à l'esprit maç.·. et à l'esprit de la Révolution à unir leurs efforts contre les ennemis éternels des principes de liberté, d'égalité et de justice sociale, ceux qui, par la bouche de M. de Lamarzelle se déclarent fils de l'Eglise, adversaires irréconciliables de la République laïque, et ceux qui se parent hypocritement du nom de républicains, non pour défendre l'œuvre de la Révolution, mais pour désarmer et pour trahir la République ». (2)

Tant il est vrai que toutes les concessions faites à la Maçonnerie ne sont, pour elle aussi, que des « chiffons de papier » !

Le F.·. Corneau n'a pas relu, à la page 93, qu'au Mans, le 16 mai 1914, le F.·. Lahy fit une conférence athée sur le sujet suivant : « Comment les hommes créèrent les dieux. » Cette conférence accompagnée de projections, retint l'attention d'un auditoire de plus de mille personnes ». (3) Le même sujet est un des thèmes favoris d'un autre maçon trop renommé, le F.·. Sébastien Faure.

Encore une page passée par le F.·. Corneau dans laquelle à Bordeaux, le F.·. Victor-Meunier « félicite l'At.·. d'avoir, ainsi que le rapport du F.·. Joyeux en fait foi, maintenu sous le maillet durant

(1) *C. R.*, 1914 (1er semestre), p. 68, Conseil du 27 mai.

(2) *C. R.*, 1914 (1er semestre), p. 80, Conseil du 6 mai ; discours à Moulins, le 29 mars.

(3) *C. R.*, 1914 (1er semestre), p. 93, Conseil du 29 mai.



de longues Tenues ce sujet si passionnant de la Défense laïque, dont ne saurait trop ardemment se préoccuper la Franc Maç.·. qui, par tradition, est en quelque sorte la protectrice de l'Ecole toujours menacée par les éternels ennemis de la pensée humaine ». (1)

Et dire que les catholiques croient à la neutralité et ne voient pas que par l'Ecole laïque, la France, en quinze ou vingt ans sera irrémédiablement maçonnisée. Le remède n'est pas dans l'excellente, mais insuffisante répartition proportionnelle, il est dans l'abrogation des lois scolaires. Si Dieu ne rentre pas à l'école, la France catholique a vécu. La Maçonnerie et la Ligue de l'Enseignement le disent assez haut.

Au même Congrès, le même orateur trouve moyen de citer l'Evangile pour blasphémer :

Qu'importe que l'on soit peu ou beaucoup, si l'on est animé du véritable esprit maç.·., si les mains sont fortement jointes les unes aux autres, si la chaîne d'union symbolique fait bien se fondre les pensées en une seule pensée, les cœurs en un seul cœur? Quand Jésus disait à ses disciples que partout où ils seraient assemblés en son nom, il serait au milieu d'eux, il ne spécifiait aucun chiffre; disons, nous, que partout où des maç.·. sont assemblés, qu'ils soient sept ou soixante-dix ou sept cents, s'ils sont de vrais maç.·., ayant dans l'âme la foi maç.·. forte et pure, la Maç.·. est tout entière au milieu d'eux, la lumière de la Maçonnerie est avec eux. Le délégué du Conseil de l'Ordre s'est trouvé amené ainsi à parler de ceux de nos FF.·. qui ne méritent pas ce beau titre de vrais maç.·., de ceux qui, entrés dans la Maç.·., non pour la servir, mais pour se servir d'elle, ne craignent pas de faire à leurs ambitions exaspérées, à leurs appétits voraces, le sacrifice de ce qu'ils affirmaient encore hier être leurs convictions, leur idéal. Le F.·. Lucien Victor-Meunier n'a prononcé aucun nom; il n'avait pas à le faire; mais les applaudissements répétés de tous les bons maç.·. qui étaient là lui ont prouvé qu'il était compris; que tous savaient à quels faits douloureux, honteux il faisait allusion; et il a été profondément heureux de se sentir en intime et parfaite communion avec ceux qui l'entouraient, car leurs applaudissements avaient toute la valeur et toute la signification de huées vengeresses poursuivant les faux frères qui, étant venus nous demander notre appui, nous emprunter un peu de notre rayonnement et de notre force, n'hésitent pas, quand ils croient que leur intérêt le leur commande, à nous renier et à dire de nous ce que dit, sur le Mont des Oliviers, le vil fondateur de l'Eglise catholique : « Je ne connais pas ces hommes ». Les dernières paroles, chaleureusement applaudies, du délégué du Conseil de l'Ordre ont été un énergique appel à l'action maç.·., disciplinée et désintéressée, tous les efforts se dirigeant vers le même objet, toutes les pen-

(1) *C. R.*, 1914 (1er semestre), p. 98, Conseil du 3 juin.



sées s'orientant vers le même idéal, pour faire triompher dans la République, devenue ainsi vraiment la République tout entière, la République intégrale, les principes de liberté, de justice et de fraternité qui sont les principes mêmes de la Franc-Maç∴... » (1).

Aussi n'est-il pas étonnant que le F∴ Victor-Meunier ait traité *ex professo* le 21 juin 1914, à Castillon-sur-Dordogne, de « la Morale sans Dieu » (2), que le 5 juillet suivant il ait affirmé à Pons « que les Maçons ont la prétention, certes justifiée, d'être des hommes supérieurs aux autres » (3) ; et qu'à Fontenay-le-Comte, le 28 juin de la même année, « le F∴ Lahy ait montré dans un discours la supériorité de l'idéal du libre-penseur sur l'idéal du croyant. Prenant des exemples dans les textes bibliques indiscutables, il a montré que la morale divine a de tout temps exprimé un idéal inférieur à celui de la Société où il s'exprimait. On peut dire, conclut-il, que les hommes ont toujours moralisé les dieux » (4).

On peut dire surtout, en dépit des affirmations du F∴ Corneau, que toujours les Maçons soutiennent et professent l'athéisme. C'est là, comme l'insinue le F∴ Lebey à Lisieux, le 21 juin 1914, « l'esprit initial de la Franc-Maçonnerie. Il montra notamment qu'elle avait précédé les religions et qu'elle les dominait, qu'elle en tirait en quelque sorte le meilleur et le plus vivant... La croix était le signe même de l'injustice antique et souvent, à la fin d'un banquet, elle apparaissait dans l'aube doublement sanglante où, contre le ciel empourpré, giclait le sang de l'esclave qu'on venait d'y crucifier. Eh bien ! de même que c'est par le signe de l'esclave, cloué par l'injustice, que le christianisme a triomphé d'un monde qui ne savait plus se tenir debout et où tout ce qui avait été édifié de grand tremblait sur sa base, de même, c'est par le signe du travail équilibré, par l'équerre, par le delta, que le travail encore asservi triomphera de l'anarchie contemporaine et réalisera l'idéal social vers lequel toute l'humanité est en marche. Nous effacerons ainsi de l'horizon du monde, sur la croix mystique et sanglante, l'image de l'iniquité, car la croix, on ne saurait trop le redire, tient la place de ce qui devrait être et l'humanité, qui se doit de ne faire souffrir

(1) *C. R.*, 1914 (1er semestre), p. 100; discours du banquet de clôture. — On comprend, après de tels discours, que les Loges émettent des vœux contre l'Eglise. Relevons celui de la L∴ *La Constance éprouvée*, O∴ de Rouen, tendant à la continuation de la lutte anticléricale en se plaçant surtout sur le terrain scientifique. (*C. R.*, 1914 (1er semestre), p. 106).

(2) *C. R.*, 1914 (2e semestre), p. 56, Conseil du 1er juillet.

(3) *C. R.*, 1914 (2e semestre), p. 95, Conseil du 22 juillet.

(4) *C. R.*, 1914 (2e semestre), p. 75, Conseil du 22 juillet.



aucun de ses enfants, a la tâche d'assurer de plus en plus à tous les moyens du bonheur et de la paix par le travail libre » (1).

« Pour cette œuvre, ajoute l'orateur (c'est-à-dire pour remplacer la croix par l'équerre et le triangle), il nous faudra certes associer les femmes ». C'est le vœu que le F.·. Aries, du Conseil de l'Ordre, exprime à Orléans le 31 mai 1914 (2), à un banquet blanc de 300 convives. Le F.·. Aries affirma à son auditoire qu'il était « en présence non point de suppôts de Satan, mais d'une assemblée d'hommes qui s'aiment comme des FF.·. qui deviennent meilleurs les uns par les autres, qui s'occupent exclusivement de la recherche du vrai dans le but unique de servir l'Humanité tout entière. Puis il opposa ce programme à celui de nos adversaires, qui ont la haine de tout ce qui éclaire, vivifie, affranchit, qui, après avoir ignominieusement brûlé la Pucelle d'Orléans, polluent sa mémoire et exploitent ses cendres. Nous, les Maç.·., nous avons une autre méthode, un autre idéal : au lieu de faire de l'être humain un saint, c'est-à-dire un parasite contemplatif et malpropre, nous en faisons un homme, cellule libre mais harmonieuse de la collectivité sociale. Et le F.·. Aries, partit de là pour définir l'esprit maç.·., forme supérieure de la solidarité, que nous acquérons par une abnégation totale de nous-mêmes, et qui, fondé sur l'amour et non sur l'intérêt, a pour corollaire l'esprit de sacrifice et pour conséquence l'amélioration indéfinie de l'individu et de l'humanité. Le F.·. Aries s'excusa ensuite auprès des dames de l'aridité ou tout au moins de la sévérité de ses paroles : c'est qu'il a parlé exclusivement pour les hommes, voulant réserver aux dames une place particulière dans son allocution comme elles l'ont dans son cœur. Il les remercia de venir tendre dans cette belle fête l'arc-en-ciel de leurs délicates toilettes, d'y épanouir leur teint de lys et de roses et d'y répandre la

(1) *C. R.*, 1914 (2e semestre), p. 48, Conseil du 1er juillet.

(2) Ce rapport sur la fête solst.·. de la L.·. *Etienne Dolet* débute ainsi : « A Orléans, tout est « à la Pucelle » : places, rues, clochers, magasins, cafés, guinguettes, gâteaux, pâtés, vinaigre. Mais tandis que partout ailleurs nous nous sommes laissé imposer une Jeanne d'Arc béatifiée, frelatée, truquée, la Jeanne d'Arc des « Camelots » et des « Pères », la Jeanne d'Arc « apostolique et romaine », à Orléans, on fête et on vénère la « Pucelle » historique et authentique, celle de Xaintrailles et de Cauchon, celle de Michelet et de Thalamas, la « Pucelle » française. Oh ! la chose ne s'est pas faite toute seule, et ce n'est pas le sourire aux lèvres que la réaction et le clergé orléanais ont accepté leur défaite : ils ont tout tenté, même l'émeute. Mais force est restée au bon sens et à la vérité, grâce à la vigilance d'une municipalité présidée par le F.·. Rabier, grâce surtout à la volonté, à l'énergie, à la ténacité, à l'héroïsme de la L.·. *Etienne Dolet* ».



grâce de leurs sourires (1). Leur présence est pour nous plus qu'un encouragement: c'est une réconfortante espérance. Elle montre que le jour n'est pas loin où les femmes, lasses d'être des épouses au sens étroit du mot, voudront devenir des compagnes; où, trouvant le gynécée trop étroit, elles nous accompagneront utilement au forum; où, entre elles et nous ne s'interposera plus la figure grimaçante, onctueuse et sadique du confesseur; où, libérées enfin du joug d'une Eglise qui les opprime en les méprisant, elles viendront réclamer leur place au banquet de la vie sociale, humaine et maç∴; et, ce jour-là, nous leur ouvrirons nos esprits et nos temples comme nous leur ouvrons nos cœurs et nos demeures. Et le F∴ Aries conclut en levant son verre à la prochaine émancipation de la femme par la Mac∴ » (2).

Le 5 juillet suivant, à Castres, le même orateur exhalait encore, à propos de l'émancipation maçonnique de la femme, sa haine contre l'Eglise. Voici le texte du rapport :

Le F∴ Aries, délégué du Conseil de l'Ordre, après avoir remercié les précédents orateurs, aborda, « sans habileté ni réticence », le problème actuel de la femme dans la Maç∴. Il rappela que les maç∴ ont toujours lutté contre l'Eglise pour la reconnaissance de l'égalité morale et intellectuelle des deux sexes; mais, dans une question aussi grave que celle de l'entrée de la femme dans nos temples, il faut tenir compte des contingences et des relativités. Les femmes sont-elles préparées à jouer dans notre Ordre un rôle utile ? Toute la difficulté est là, et si elles veulent qu'elle soit résolue en leur faveur, qu'elles s'efforcent d'acquérir

(1) Ces quelques lignes rappellent le récit de la « Fête d'Adoption » de la R∴ L∴ Ecossaise de *la Vraie Réunion* en 1803, dans le *Miroir de la Vérité* du F∴ Abraham, t. III, p. 243 (Paris, rue Neuve-Saint-Gilles, an. 5802). Ce rapport détaillé prouve que M. Ch. Johnston a raison d'accuser la Maç∴ de matérialisme. Le maillet était tenu par le T∴ C∴ F∴ de Montaleau. A l'instant où le Vén∴ remet la couronne, un sentiment de jalousie s'empare des maçons. En voici la cause :

« Le motif de cette jalousie était si naturel, que personne n'en fut étonné et ne put s'en défendre. Chacun aurait voulu être à la place du Grand-Maître pour faire hommage de la couronne et pour recevoir les cinq baisers que la Grande-Maîtresse lui laissa prendre pour surcroît de félicité.

Ces cinq baisers pris en notre présence
Furent pour nous une souffrance.
Chacun de nous fut envieux
De ce plaisir pur et délicieux
Dont le Grand-Maître, sous nos yeux,
Savoura seul la jouissance ». (*Loc. cit.*, p. 254).

(2) *Loc. cit.*, p. 114.



ce qui leur manque : qu'elles deviennent moins superficielles, moins inconstantes, moins involes ; qu'elles renoncent aux potins chez le concierge, aux papotages chez l'amie, aux abandons chez le confesseur; qu'elles se débarrassent de leurs travers de poupées délicieuses mais futiles; qu'elles se libèrent du joug amollissant de cette *Eglise-Pieuvre*, dont les tentacules les enserrent, qui, pendant dix siècles, leur a refusé même une âme. Et, de notre côté, les hommes, nous devons nous préoccuper de l'éducation qu'ont reçue celles que nous choisissons pour compagnes et des sentiments qu'elles professent; nous devons renoncer au mariage d'intérêt, de hautes alliances, mariage commercial, mariage-strapontin; nous ne devons pas transiger devant une prière, capituler devant un sourire; nous ne devons pas être lâches à la cérémonie de notre mariage, à la naissance de nos enfants, et, de concession en concession, aller à Canossa et adorer ce que nous avions brûlé. Réformons donc nos mœurs égoïstes, aidons ensuite la femme à s'élever jusqu'à nous, et seulement lorsqu'elle y sera parvenue, nous l'admettrons à nos travaux (1).

Toutes ces citations, extraites uniquement des travaux du Grand Orient de France en 1914 suffisent à confondre le F.·. Corneau et ses mensonges. Plus que jamais la Maçonnerie fait de la politique et de la politique athée.

La fin de cette polémique dans la presse américaine comporte une réplique de M. Charles Johnston en date du 12 mai 1918, dans le *New York Times*, et une réponse du F.·. John Lloyd Thomas 33e, que nous prenons dans le numéro de juin du *New Age*. Voici ces deux derniers documents :

RÉPLIQUE DE M. CHARLES JOHNSTON

Les Francs-Maçons français et leurs critiques

A l'éditeur du *New-York Times*,

Vous avez publié dimanche dernier la lettre d'un fonctionnaire du Rite écossais de Paris, qui conteste certaines affirmations faites par moi dans un récent article.

J'ai passé une heure, cette après-midi, à relire dans le *Figaro* les détails du scandale maçonnique qui a amené la chute du général André et la culbute du Ministère Combes dans les trois derniers mois de 1904. La situation révélée colonne par colonne, numéro par numéro, du *Figaro*, du *Matin*, du *Temps* et de tous les grands journaux parisiens était celle-ci :

(1) *C. R.*, 1914 (2e semestre), p. 117, Conseil du 13 décembre.



Le général André, Ministre de la Guerre, avec l'aide des employés du Grand-Orient, avait organisé un gigantesque système d'espionnage, au moyen duquel les maçons affiliés à ce Corps faisaient des rapports sur les convictions et les pratiques religieuses des officiers en des termes comme ceux-ci : « Va régulièrement à l'église », « Ses enfants sont dans une école religieuse », « Il communie », « Sa fille a fait la quête pour une œuvre de charité de la paroisse », et ainsi de suite; ce qui coupait court à tout avancement, par le Ministre de la Guerre, quelque bonnes que fussent les notes des officiers.

Cela dura des années. Le général André avait systématiquement demandé à ses subordonnés de chercher cette sorte de renseignements auprès du Grand-Orient, et le Grand-Orient les ayant systématiquement fournis. Les preuves se trouvent ici, à New-York, en *fac-simile :* lettres sur le papier officiel du Ministère de la Guerre, avec *visa* du Grand-Orient de France imprimé, adressées au Grand Secrétaire de ce Corps, avec les réponses de ce même Corps, — il y a des documents par centaines. Je ne puis croire que M. Raymond se risque à défendre un système pareil devant un auditoire américain, ni qu'un groupe quelconque d'Américains le tolère et à plus forte raison le recommande.

Mais voici peut-être l'explication de l'attitude de M. Raymond : Il y a en France, comme en Italie, deux Corps qui se prétendent représentants authentiques de la Franc-Maçonnerie. Il y a, d'une part, le Corps affilié au Rite écossais ancien et accepté, Corps qui fut établi à Paris, je crois, en 1804. Ce corps est si nettement un Corps religieux que beaucoup de Loges n'admettent comme membres que des gens se disant chrétiens. C'est probablement le Corps que M. Raymond défend, et sans doute il a raison de dire que Caillaux n'en est point.

Mais il y a un autre Corps plus ancien, celui dont j'ai décrit le système d'espionnage, celui qui, le 13 septembre 1877, a effacé de son règlement l'article déclarant que l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme étaient la base de la Franc-Maçonnerie. Ce Corps qui, le 10 septembre 1878, supprima de son Rituel les symboles du Grand Architecte de l'Univers. C'est ce Corps que j'ai décrit comme irréligieux.

M. Raymond critique le service militaire français de trois ans, en disant « qu'il ne faut pas trois ans pour faire un bon soldat ». Mais certainement ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Le contingent annuel en France est d'environ 350.000 hommes. Cela signifie qu'avec la loi de deux ans, il y aura, à n'importe quel moment donné, environ 700.000 hommes sous les drapeaux. Avec le service de trois ans, il y en aurait 1.050.000. C'est là ce que l'Allemagne regardait comme une provocation, mais je ne comprends pas qu'il y ait un Français patriote pour partager l'opinion de l'Allemagne.

Charles Johnston (1).

(1) M. Ch. Johnston n'a pas cru devoir répondre à la lettre du F∴ Corneau, qui parut deux jours plus tard et qui n'ajoutait rien à celle du F∴ Raymond.



RÉPONSE DU F.·. JOHN LLOYD THOMS

Les Francs-Maçons et la Guerre

Au directeur du *New-York Times*,

Dans le *New-York Times* du dimanche 12 mai 1918, Charles Johnston renouvelle son attaque contre la Franc-Maçonnerie française, qu'il avait commencée dans le *Times* du 24 février. Dans son premier article, M. Johnston accusait la Franc-Maçonnerie française d'être pacifiste et pro-allemande. Il déclarait que la Maçonnerie était derrière Caillaux et d'autres dans des complots de trahison ayant pour but de mettre fin à la guerre et d'amener à une paix allemande. Ce n'est pas vrai. Il s'en est expliqué en disant que Caillaux était la puissance dominante dans la Franc-Maçonnerie française. Cela n'est pas vrai. Il a déclaré que la Franc-Maçonnerie française était athée et anticléricale. Cela n'est pas vrai.

Bref, son article était précisément le genre de propagande que l'Allemagne employa pour dissocier les forces de l'Italie et créer les dissensions qui ont causé directement la catastrophe italienne de l'année dernière.

Si on laisse de côté toutes les considérations de vérité ou de fausseté des assertions de M. Johnston, il est tout à fait clair qu'une enquête serait fort opportune pour connaître la défiance et la dissension entre des éléments qui, au cours de ces quatre dernières années, ont enterré tous les désaccords sociaux et religieux pour faire place à un patriotisme fermement uni et splendidement loyal (2).

Au démenti calme et convaincant formulé au nom du Suprême Conseil du Rite écossais ancien et accepté et de la Grande Loge de France par M. Raymond, — démenti où il comprenait le Grand-Orient de France dans sa défense générale, — M. Johnston répond dans le *Times* du 12 mai, en passant complètement sous silence, par oubli ou à dessein, ses accusations contre la Maçonnerie française, et se bornant à remonter à 1877 et à 1904, pour formuler de nouvelles accusations également dépourvues de base et qui « n'ont aucun rapport avec l'affaire actuelle ».

C'est une vieille histoire que celle de la Franc-Maçonnerie partout opposée à l'union de l'Eglise et de l'Etat dans le gouvernement, et on ne saurait donner de meilleure preuve de l'union du peuple français dans le dévouement que cet oubli de tant de sujets de discorde, que cette union de tous les efforts, qui se manifeste dans la République française d'aujourd'hui.

L'accusation d'athéisme portée contre la Franc-Maçonnerie française date d'une quarantaine d'années, et elle est aussi peu fondée que les

(1) Ces deux paragraphes n'ont pas été reproduits dans le *New-York Times*.

accusations analogues portées contre la Franc-Maçonnerie en général, en Amérique comme ailleurs, pendant les cent dernières années.

La lettre de M. Corneau, président du Grand-Orient de France, dans le *Times* du 13 mai, confirme entièrement la déclaration faite auparavant par M. Raymond.

Les milliers de francs-maçons des Etats-Unis qui servent aujourd'hui en France, dans l'armée et la marine de ce gouvernement (américain), trouvent un accueil hospitalier et secourable auprès des francs-maçons de France, et l'avis suivant du secrétaire du Bureau maçonnique pour les armées alliées en France, envoyé de Paris le 20 mars, montre non seulement l'esprit de guerre de la Maçonnerie française, mais encore ses dispositions accueillantes envers l'armée américaine qui entre dans la guerre :

« Le conflit mondial pour la délivrance des nations opprimées et le triomphe des principes de liberté, dans lequel un grand nombre de pays alliés prend maintenant une part effective, a réuni en France la plupart des glorieuses armées qui combattent pour le droit, et elles vont être rejointes par un imposant contingent de votre noble pays.

» Au premier rang de ces vaillantes troupes, dont le bras est fortifié par leurs idéals, nous sommes certains de trouver plus nombreux, chaque jour, les francs-maçons des Etats-Unis d'Amérique, et nous avons pensé à leur offrir, dès leur arrivée dans la capitale de la France, une chaude et fraternelle bienvenue parmi les Frères maçons.

» Sous les auspices du Grand-Orient de France, notre respectable Loge *La Fraternité des Peuples* a formé une commission de réception pour les maçons appartenant aux pays alliés, qui a son siège dans le temple du Grand-Orient, 16, rue Cadet, véritable foyer maçonnique. Là, nos Frères trouveront toujours des maçons dévoués, parlant leur langue, prêts à répondre à toutes les questions, à fournir tous les renseignements dont ils pourront avoir besoin, à leur procurer l'aide fraternelle en toutes circonstances, à rester en contact avec eux par la correspondance, à les visiter s'ils sont malades ou blessés, à servir d'intermédiaires entre eux et leurs parents.

» L'utilité de ce Bureau central vous apparaîtra immédiatement, non seulement pour vos Frères dans l'armée, mais encore pour ceux qui leur sont chers et qui les suivent par la pensée à travers l'Atlantique; ils sauront que leurs amis ne sont point laissés à eux-mêmes, ni abandonnés parmi les dangers de la vie journalière, mais qu'une main fraternelle et secourable est toujours prête à s'étendre vers eux en cas de besoin ».

Cette pièce est à elle seule une riposte à M. Johnston et une réplique formelle à l'accusation portée par lui contre la Franc-Maçonnerie française d'être pacifiste et pro-allemande (1).

(1) Cet article du F∴ John Lloyd Thomas, 33e, se trouve dans le *New England Craftsman* (Boston, Massachusetts) de juillet 1918, p. 305, et dans le *Masonic Standard* (New-York) du 25 mai 1918, p. 4. Nous l'avons reproduit d'après le *New Age* de juin 1918, p. 267.



La réponse du F.·. Thomas se borne à des négations gratuites appuyées sur les lettres des FF.·. Raymond et Corneau.

Caillaux n'est pas maçon, dit-il. (1) Nous aurons occasion d'approfondir cette question. En tout cas, il ressort des aveux du F.·. Raymond que Caillaux était maçonnisant, et nous ne serons pas en peine de retrouver la main occulte de la Maçonnerie dans les trahisons de l'ancien Président du Conseil. Le directeur de l'*American Freemason*, le F.·. Morcombe, a reçu une lettre de son correspondant maçonnique à Paris, qui lui annonce une réponse du F.·. Lebey, et qui accorde que les Loges ont adhéré en partie au projet de loi de Caillaux touchant l'impôt sur le revenu, qu'on peut dire que « ses projets de réforme financière comptaient beaucoup de partisans parmi les Maçons français », et « qu'il est également vrai que le parti politique dont M. Caillaux est le membre le plus influent compte dans ses rangs un grand nombre de politiciens qui sont Francs-Maçons ». (2)

Voici d'importantes déclarations maçonniques.

L'AFFAIRE DES FICHES

D'ailleurs ce correspondant, aussi bien que le F.·. Morcombe, estime que Caillaux sert uniquement de prétexte pour accuser la Maçonnerie latine d'être un parti politique et athée. (3) La réplique de M. Ch. Johnston le prouve amplement en s'appuyant sur l'affaire

(1) M. Ch. Johnston s'est trompé sur quelques autres noms. Le F.·. Corneau lui apprend que le maréchal Joffre est franc-maçon. La Maçonnerie s'en fit honneur au début de la guerre, et le G.·.-O.·. du Brésil s'empressa de féliciter le généralissime. De même, Méline est franc-maçon, ancien membre de la Commune de 1871, et ce modéré en apparence s'est vanté d'avoir fermé plus d'écoles religieuses que ses prédécesseurs. Briand, que M. Ch. Johnston semble prendre en considération, fut *Chevalier du Travail* au Chantier de la rue des Ecouffes. La *Chevalerie du Travail* était un succédané syndicaliste et révolutionnaire de la Maçonnerie. (Voir *Rev. Int. des Sociétés secrètes*, juillet 1913, p. 2.303).

(2) *American Freemason*, mai 1918, *l'Affaire Caillaux*, p. 282.

(3) *The Light* (avril 1918) émet le même sentiment : « L'article du *New-York Times* parle fort peu de Caillaux, mais il s'étend longuement sur le caractère terrible de la Maçonnerie latine; cet article répète les anciennes accusations des Jésuites ». Le même journal, en juin, reproduit les réponses des FF.·. Raymond et Corneau, et fait remarquer fort justement que les diverses Obédiences françaises, Suprême Conseil, Grande Loge et Grand-Orient travaillent en parfaite harmonie; ce qui réduit à néant la distinction faite par M. Ch. Johnston le 12 mai 1918. Toute la Maçonnerie en France est athée.



des fiches, organisation gouvernementale et anticléricale aux mains de la Maçonnerie dont le F.·. André, Ministre de la Guerre, fut l'instrument contre la France et pour l'Allemagne. Ne croyons pas que ce soit déjà de l'histoire ancienne sur laquelle l'union sacrée a passé l'éponge. A la veille de la guerre, le 20 mars 1914, à Bordeaux, « un banquet, au menu des plus délicats, fut servi à midi, et plus de deux cents FF.·. y prirent part ; il emprunta un éclat et un charme particuliers à la présence de nos FF.·. Vadecard et Lafferre. Le F.·. Colombié rappela comment, dans la salle même où nous étions réunis, nos FF.·. Jourde et Lafferre avaient, il y a huit ans, le 4 mars 1906, victorieusement tenu tête aux cléricaux et aux réactionnaires qui essayaient d'exploiter au profit de leurs intérêts électoraux l'affaire des fiches.

« Le F.·. Dupré avoua ensuite que de ce jour, déjà lointain, datait chez lui un désir tenace, une volonté arrêtée de faire se rencontrer à Béziers, sur le terrain même où s'était livrée la bataille dont on venait de parler, les deux hommes auxquels nos éternels adversaires font le grand honneur de les confondre dans une haine commune, dans une exécration indivise, nos TT.·. II.·. FF.·. Lafferre et Vadecard. Ses vœux sont aujourd'hui exaucés et il saisit avec empressement cette occasion de saluer ces deux parfait Maç.·., excellents ouvriers d'une œuvre nécessaire.

« Directement mis en cause, notre F.·. Vadecard se déclara heureux de saluer dans cette ville même, dont il a su conquérir et garder la confiance et qui s'apprête à le réélire, le F.·. Lafferre, dont l'attitude fut vraiment admirable aux heures dont on évoquait le souvenir. Lafferre eut ce beau courage d'assumer la responsabilité pleine et entière d'actes auxquels il était cependant demeuré complètement étranger, et cela à un moment où l'égarement de l'opinion publique pouvait rendre pesant le fardeau d'une telle responsabilité. Mieux instruits aujourd'hui, les républicains comprennent la nécessité qui s'impose à nous de veiller constamment sur la République et de surveiller les serviteurs qu'elle se choisit. Et qu'on le veuille ou non, il faudra bien sans doute qu'on revienne au système des fiches ».

Le F.·. Lafferre prit ensuite la parole et dit que « puisqu'on a parlé des batailles qu'il a jadis livrées avec le F.·. Vadecard, il veut rendre à son tour un hommage à cette union à laquelle on faisait tout à l'heure appel. C'est l'union qui n'a jamais cessé d'exister entre eux qui a permis aux F.·. Lafferre et Vadecard et à ceux qui combattirent alors à leurs côtés de sortir victorieux d'une lutte âprement menée par des gens honteux et exaspérés à la fois de se voir démasqués. C'est cette union qui a assuré la victoire et aussi,



il faut bien le dire, l'admirable courage du F.·. Vadecard, fier à bon droit de l'œuvre accomplie, en revendiquant hautement la responsabilité du F.·. Vadecard, qui est prêt à recommencer demain pour le salut de la République ».

« L'ovation enthousiaste faite au F.·. Lafferre, dont le discours fut vraiment admirable à la fois dans la forme et dans le fond, se prolongea longtemps » (1).

Encore dans le mois d'avril 1914, au Congrès des Loges du Sud, « le F.·. Court fit l'éloge du F.·. Vadecard, l'homme des fiches, dont le nom est un symbole et la vie un enseignement » (2).

Dans le rapport du même Congrès, nous lisons :

> Le F.·. Vadecard, Secrétaire Général du G.·.-O.·. de France, dont l'apparition à la tribune fut saluée par les applaudissements enthousiastes de l'assemblée, exprima sa confusion et son émotion pour l'accueil qui lui était fait. Il dit son bonheur, sa joie d'avoir gardé ce surnom : *l'Homme des Fiches ;* il est fier du rôle qu'il a joué à l'époque « héroïque » et rend un tribut d'hommages aux Maç.·. courageux, dont quelques-uns l'écoutent, qui l'ont aidé dans l'œuvre d'épuration, et qui, par la suite, ont été victimes de leur dévouement à la République. Rendues nécessaires par l'affaire Dreyfus, les fiches ne furent pas offertes par le G.·.-O.·.; elles furent demandées par un gouvernement qui depuis... Mais, si ce gouvernement n'a pas eu le courage de ses actes, la Maç.·. sait prendre et garder la responsabilité des siens; et le pays lui-même, envoyant en 1906 au Palais-Bourbon la majorité la plus et la mieux républicaine qui ait jamais été, a montré qu'il était avec les fichards contre les Guyot de Villeneuve et autres nationalistes. La bataille des fiches n'est pas finie; il faudra peut-être, sous une forme ou sous une autre, la recommencer et la continuer; et c'est dans des manifestations comme celle d'aujourd'hui que le F.·. Vadecard, que les vrais Maç.·. puiseront le réconfort nécessaire pour soutenir la lutte et triompher (3).

La Maçonnerie est capable de tous les mensonges ; elle est mûre pour toutes les hontes; elle est prête à tous les crimes, et c'est une des grandes erreurs de nos blocs conservateurs de ne pas voir qu'elle porte en elle le Socialisme, le Syndicalisme, le Bolchevisme et l'Anarchie. Elle nous a jetés aujourd'hui dans la boue ; demain elle nous noiera dans le sang.

(1) *C. R.*, 1914 (1er semestre), pp. 41-43; Petit Convent, séance du matin 7 avril.

(2) *C. R.*, 1914 (1er semestre), p. 69. Conseil du 27 avril 1914.

(3) *Loc. cit.*, p. 71.

Mais ce qui étonnera peut-être M. Charles Johnston, c'est que cette Maçonnerie-là ait trouvé des défenseurs aux Etats-Unis dans toute la presse des Loges et qu'on ait même osé préconiser pour la grande République américaine le système des fiches. Qu'il lise la réponse du *New Age* à sa réplique du 12 mai :

Les Francs-Maçons français et leurs critiques. — M. Charles Johnston, qui semble s'être constitué l'historien du G.·.-O.·. de France, publie, sous le titre qu'on vient de voir, un article dans le *Times* de New-York, dimanche 12 mai 1918, dans lequel il tente de pallier ou de justifier sa critique de la Franc-Maçonnerie française parue dans le même journal, n° du 24 février 1918.

Nous n'en reproduirons pas un mot. A notre avis, c'est une tentative des plus maladroites, et tous ceux qui auront la curiosité de lire l'article le trouveront dans le *Times* de New-York du dimanche 12 mai. Mais voici que M. Johnston se lance dans une digression qui n'a aucun rapport avec sa critique précédente; il accuse le G.·.-O.·. de France de faire des choses que, nous en sommes certain, il n'a jamais déniées et ne déniera jamais, car il s'est borné (en le faisant) à arracher une page du livre de ses suprêmes ennemis, les Jésuites et les cléricaux français, qui ont employé ces manœuvres pendant des centaines d'années contre tous les maçons français, et non seulement contre les maçons, mais encore contre tous les prétendus hérétiques français. Et lui, imitant les cléricaux français, accuse le Ministre de la Guerre français d'avoir organisé, avec l'aide des maçons du G.·.-O.·., un système d'espionnage au moyen duquel il se renseignait sur les convictions et les pratiques religieuses des officiers de l'armée française. Le G.·.-O.·. l'a fait certainement et ne s'en est point caché. C'est précisément là ce qu'ont fait pendant des années, bien des années, les Jésuites et autres cléricaux catholiques romains, éloignant ainsi de tous les emplois comportant une responsabilité les maçons et autres « hérétiques », et empêchant leur avancement dans l'administration tant militaire que civile. Si les francs-maçons n'avaient pas découvert et suivi cet exemple, la France serait encore aujourd'hui sous le despotisme écrasant qui l'accabla pendant tant d'années.

Et tous les maçons des pays catholiques romains ont jugé nécessaire de recourir à une tactique identique, et en cela, dans tous les cas, ils ont copié la tactique de leurs oppresseurs, les cléricaux de la hiérarchie romaine.

Frères, si vous n'êtes pas déjà au fait, il est temps que vous le sachiez : lesdits cléricaux et Jésuites sont en train de tenter la même chose aujourd'hui dans ce pays-ci ; ils songent à mettre notre pays dans la même situation où se sont trouvés pendant tant d'années, à leur grand détriment, les pays latins du monde. Serons-nous aussi obligés d'adopter la tactique de nos adversaires, — adversaires non seulement de tous les maçons, mais encore de toute liberté civile, politique et religieuse ?



Nous n'avons nullement à disculper le G.·.-O.·. de France ou ses pratiques, il n'a aucun besoin d'excuse, mais il faudrait que l'on comprît une fois pour toutes qu'il y a aux Etats-Unis deux millions de maçons, qu'ils sont tous électeurs, qu'il n'y a point parmi eux de petits enfants baptisés, et qu'ils sont tout à fait en mesure de faire la vie dure aux fonctionnaires publics qui se rendent coupables de pareilles pratiques ou qui les encouragent chez les autres (1).

LE ROMANISME

Ce qui unit tous les Orients du monde et les habilite à toutes les besognes, c'est la haine de l'Eglise et le désir de sa destruction. Tel est leur but final. Toute discussion sur le Grand Architecte de l'Univers, toute subtilité sur les mots athée et areligieux, toute négation ou tout aveu de politique maçonnique sont de surface ; au fond, vous retrouverez toujours l'ennemi du Christ, l'antipapiste et par là-même le laïciste qu'est le Franc-Maçon. Plus de surnaturel, plus d'Eglise, plus d'Homme-Dieu, plus de morale imposée d'en-haut. Aussi, la dernière formule de la devise maçonnique sera toujours logiquement et fatalement : « Ni Dieu, ni maître ». Il est curieux de constater que les nombreuses revues maçonniques des Etats-Unis ont attribué aux catholiques les accusations contenues dans l'article de M. Ch. Johnston et ont saisi d'un commun accord cette occasion de dénoncer le « romanisme ». C'est la *Light* qui attire l'attention sur « cette affaire en apparence banale, mais très inquiétante pour la Franc-Maçonnerie, même aux Etats-Unis, où cette revue a suivi la trace d'une Ligue antimaçonnique prête à renverser les institutions américaines et à fournir les premiers champions de l'absolutisme, à savoir : les catholiques romains » (2). Ce sont les articles déjà cités de l'*American Freemason*, des *Masonic Tidings* et de la majorité des organes maçonniques américains. Relevons enfin la *Tyler Keystone*, qui écrit que la « *Chicago Chronicle* dit fort à propos : « La Maçonnerie française se compose en grande majorité de gens haut placés dans le gouvernement de l'Etat. Dès les premiers jours où la France devint une République, les Maçons ont été au premier plan et prirent la direction des affaires gouvernementales. Ils ont constamment soutenu la nation dans sa lutte contre le Prussianisme et le Romanisme ». La *Tyler Keystone* et la *Chicago Chronicle* concluent que l'article de M. Ch. Johnston est

(1) *New Age*, juin 1918, p. 260.

(2) *The Light*, juin 1918, p. 265. Cf. le numéro du 1er avril et du 1er juillet. — *American Freemason*, mai et décembre 1918.



d'inspiration romaine et allemande et qu'il ne contient que « les mensonges des Papistes et des Huns ». (1)

CONCLUSION

Entendons-nous. Les mensonges des Papistes et des Huns sont des vérités : Caillaux et la Maçonnerie ont trahi la France. Les inventions du romanisme sont des vérités, mais il y a si peu de catholiques à Rome et dans le monde entier qui tiennent pour un devoir de croire à la Maçonnerie et de la combattre qu'il est presque ridicule de les grouper sous le nom retentissant de « romanisme » ; l'alliance maçonnique franco-allemande est une vérité, c'est là le fond du fameux article du *New York Times*, c'est là ce qu'il faut démasquer.

Le jeudi 4 mars 1915 eurent lieu à Aubenas les obsèques civiles du F∴ Vincent, sénateur. Au cimetière, le F∴ Subit fit l'éloge funèbre du défunt au nom du G∴ O∴. Nous extrayons de ce discours les lignes suivantes :

> Le F∴ Vincent venait chercher parmi nous des compagnons d'étude et de travail, et développer, par la fréquentation assidue de nos Loges, ces principes de vérité et de justice, de désintéressement et de bonté, de franchise et d'honneur qu'il avait puisés à l'école laïque. Il voulait être un bon citoyen et un bon républicain : pour atteindre ce double but, il entra dans la Franc-Maç∴. Aussi ne sépara-t-il plus jamais ces trois entités sacrées : la France, la République, la Franc-Maç∴ (2).

Oui, chez nous, l'emprise de la Maçonnerie sur la législation, le gouvernement et l'administration est entière, tout repose entre ses mains, selon la constatation trop justifiée de la *Tyler Keystone* et de la *Chicago Chronicle*. Oui, la France et la Maçonnerie ne font qu'un, mais c'est la France que la Maçonnerie a laïcisée, comme elle avait déformé le F∴ Vincent par l'école laïque qui, dans vingt ans, aura irrémédiablement perdu notre pays ; c'est la France que, avant la guerre et durant les quatre années du conflit mondial, elle a livrée à l'Allemagne luthérienne, pour la livrer, au jour de l'armistice, à l'Angleterre et aux Etats-Unis protestants, car la Maçonnerie veut détruire la France, la réduire plus à néant que l'Autriche, parce qu'elle est encore la grande puissance catholique ; et dans ce but, Maçonnerie et République ne font qu'un en attendant, après la France, le Portugal, la Russie, l'Autriche et l'Allemagne, la réalisation complète du rêve maçonnique : la République mondiale édifiée sur les débris des trônes et sur les ruines de l'E-

(1) *American Tyler Keystone*, juillet 1918, p. 124.
(2) *C. R.*, 1915, p. 26, Conseil du 29 mars 1915 (matin).



glise (1). Tel est le sens de cette parole prononcée en pleine guerre : « La France, la République et la Franc-Maçonnerie ne font qu'un ».

Rappelons le mot de M. Tabarant cité au début de cet article : « Ceci tuera cela » ; et si jamais la Maçonnerie rompue à toutes les hypocrisies faisait succéder momentanément à ses persécutions une paix séduisante et perfide par d'hypothétiques promesses, si parfois elle paraissait venir des paroles aux actes, méfions-nous doublement : de même que naguère les Cultuelles cachaient un essai de Constitution civile du Clergé, qui sait si, à l'heure actuelle, poursuivant son œuvre satanique, les faveurs de la Maçonnerie ne couvriraient pas l'immense et misérable tentative de la laïcisation des forces catholiques?

Nous lisons au Livre des Rois que Joad reconduisit Abner à la porte d'Hebron et qu'en lui donnant le baiser de paix, il le frappa mortellement (2). Ne franchissons pas les frontières de la Maçonnerie et ne concluons pas de trêve avec elle, car lorsqu'on veut revenir à la porte et se dégager de ses étreintes, elle a le poignard à la main, et ses baisers sont des baisers de traître.

E. JOUIN.

(1) On lit dans la *Revue Int. des Soc. Secr.*, an. 1912, p. 863 : « Les « Constitutions des Francs-Maçons » parues à Londres, en 1723, affirment en ces termes, dans leur article 2, l'internationalisme de la Maçonnerie : « Nous sommes de toutes les nations, de toutes les langues, de toutes » les familles ».

Le T.·. Ill.·. F.·. Amiable déclarait, au Congrès maç.·. international de 1889, que « le cosmopolitisme est la note dominante » de ce premier manifeste doctrinal de la secte.

En 1744, dans une apologie de la F.·.-M.·., on écrivait que le secret de cette association consiste « à bâtir insensiblement la République universelle et démocratique ».

« Une République universelle et démocratique », s'écrie le F.·. Amiable, « voilà l'idéal de la F.·.-M.·., idéal conçu et formulé par nos aïeux un demi-siècle avant la Révolution ».

Le même F.·. disait dans son discours de clôture du Convent du G.·.-O.·. de 1893 :

« Ces frontières, qui se dressaient autrefois comme des murailles, se sont déjà bien abaissées; elles s'abaisseront encore, de manière à devenir de simples lignes de démarcation, comme celles qui existent entre nos départements, entre nos communes. Et un jour sera réalisé sur la terre, grâce à la Franc-Maçonnerie, ce double rêve : la paix universelle, le bonheur universel ».

Le F.·. Debierre, aujourd'hui Président du G.·.-O.·., recommandait aux membres du Convent de 1910 de « ne jamais oublier que la F.·.-M.·. est, avant tout et surtout, internationaliste ».

(2) II *Rois*, III, 27.



LE DEVOIR CATHOLIQUE

(A PROPOS DES ÉLECTIONS)

A l'occasion des élections de la Chambre des Députés, le 16 novembre 1919, plusieurs membres de l'épiscopat ont rappelé pour la première fois officiellement aux catholiques leur devoir de conscience vis-à-vis des Francs-Maçons. Notre *Revue* doit enregistrer cette précieuse documentation.

L'épiscopat français n'a pas attendu cependant cette date récente pour se préoccuper de la question maçonnique, même au simple point de vue des élections. Dès 1881, Mgr Gay, de sainte et savante mémoire, écrivait à Mgr Freppel la lettre suivante qui est trop peu connue :

Personnelle et confidentielle. Biarritz, Grande Plage, 11 juin 1881.

Cher et vénéré Seigneur,

Depuis la mort du Cardinal, je n'ai plus d'Evêque à qui ouvrir mon âme. Permettez-moi de venir à vous en toute simplicité et confiance.

Vous savez et comprenez ce qu'il importerait tant que tous les Evêques français sussent et comprissent. Dieu, vous ayant d'abord doté de si beaux dons, vous a fait, dans notre chère Eglise de France, une position considérable. Vous êtes constamment sur la brèche; et, armé des armes les mieux trempées, vous les maniez avec autant d'habileté que de vaillance. Les enfants de Dieu vous applaudissent, et vos ennemis eux-mêmes sont contraints de vous écouter. J'ai souvent joui de vos paroles et prié Dieu de vous bénir dans ces combats où vous êtes engagé. Mais autres sont les discours du Député, autres les enseignements et les actes de l'Evêque, quoique l'Evêque inspire si bien le Député et que le Député serve efficacement la cause de l'Evêque. C'est votre charge, Monseigneur, et celle de tout l'Episcopat d'enseigner, de conseiller, de diriger les fidèles, d'éclairer leur conscience et de les prémunir contre les écarts de conduite. Or, quand les Evêques exerceront-ils cette charge divine, sinon dans les temps orageux et troublés, dans les passes difficiles et périlleuses! et

ne sommes-nous pas dans l'un de ces temps, ne subissons-nous pas l'une de ces passes?

La Révolution nous condamne à tirer du suffrage populaire et nos législateurs et jusqu'à nos gouvernants. C'est risquer de faire monter du sein de la mer ces bêtes néfastes dont parle l'*Apocalypse*. Mais enfin, tel est notre sort, et s'il nous fait courir d'effroyables dangers, il nous impose de graves devoirs. Peut-être que notre principale, sinon même notre unique ressource, est de les bien connaître et de les remplir fidèlement. Or, ces devoirs, Monseigneur, vous savez aussi bien que moi qu'ils ne sont point compris d'un trop grand nombre de chrétiens; grâce aux erreurs libérales, dont le propre est de séparer ce que Dieu veut unir; par suite aussi de l'ignorance où ils sont des vrais principes sociaux, et par l'effet de tant de sophismes qui circulent partout, s'affirmant comme des axiomes, fauchant les mots, brouillant les idées, nos pauvres frères, et souvent les meilleurs, déraisonnent, agissent de travers et font le jeu de Satan, en aidant, sans le savoir ni le vouloir ceux qui se sont constitués ses esclaves et travaillent à son œuvre. Ce ne serait pas de trop que, pour porter remède à ce grand désarroi, l'épiscopat tout entier se concertât comme il fait dans presque tous les pays de l'Europe, et que, s'étant mis d'accord sur le fond, il l'expliquât aux croyants et leur donnât la vraie direction.

Dans les circonstances présentes, cet accord préalable est un rêve. Nous avons des Evêques et d'excellents Evêques, mais nous n'avons pas, à proprement parler, d'Episcopat; et quel malheur est cela! Quelle diminution de nos forces et quel détriment pour les catholiques! N'est-ce point une raison de plus pour que ceux qui ont la grâce de bien juger la situation élèvent la voix avec force? D'autant que si l'un, et surtout quelques-uns commencent, il y a bien lieu d'espérer qu'ils seront suivis par d'autres. Et quel bien en résulterait! Nos ennemis semblent redouter cette intervention, puisque, du haut de la tribune senatoriale, ils osent bien dire qu'ils comptent sur la *neutralité* du Clergé et de tout l'Episcopat dans les élections qui se préparent.

Certes, il ne s'agit pas d'entrer directement, comme Evêque, dans la question purement politique, j'entends la préférence à donner à tel ou tel candidat eu égard à son opinion sur la forme même du pouvoir; si importante que soit cette question, nous ne saurions ni la traiter, ni même y exercer une influence publique à titre de ministres de Dieu et de pasteurs des peuples. Mais n'est-il pas possible et licite et urgent, de faire, épiscopalement, en vue de l'acte qui s'impose aux fidèles, une exposition pratique des principes où ils doivent s'appuyer; de leur montrer, en particulier, qu'abstraction faite de tout parti, ils ne peuvent, sans péché grave, donner à un sectaire notoire une voix qui est un concours direct et efficace à l'institution des législateurs de la France et à la constitution même du pouvoir qui nous doit régir? N'est-ce pas le moment de déclarer à nouveau, en se fondant sur tant de *Bulles pontificales* publiées depuis un siècle et demi, que tous les membres des Sociétés secrètes, et nommé-



ment les *francs-maçons*, qui doivent être absolument exclus du suffrage de quiconque veut ne compromettre point son salut en cessant d'être docile à Dieu et à l'Eglise; que, partant, avant même de s'informer de l'opinion politique des candidats, tout catholique doit s'enquérir s'ils appartiennent ou non à cette Secte abominable?

La chose, en elle-même, Monseigneur, vous paraît-elle douteuse? N'est-il pas trop certain que les fidèles ont besoin d'en être actuellement instruits ou avertis, et que c'est à leurs pasteurs de faire briller à leurs yeux cette lumière? Est-ce, pour les Evêques, sortir de leurs attributions? Ne sont-ils pas établis de Dieu pour commenter la loi et former les consciences? Les ennemis jetteront les hauts cris? N'est-ce point là une preuve qu'on se défend bien contre eux, qu'on les blesse où il faut, qu'on déjoue leur tactique? On les irritera? Oui, sans doute; mais, est-ce le temps de les ménager? Et le silence, en accusant davantage notre faiblesse, en faisant croire, peut-être, que la peur nous domine, n'encouragera-t-il pas leurs projets, loin d'en retarder l'exécution ou d'en adoucir la violence; est-ce, d'ailleurs, de ceux qui, par un choix déclaré et opiniâtre, se sont mis hors de l'Église, que les Evêques se doivent d'abord préoccuper? Le premier regard de leur cœur n'appartient-il pas de droit aux brebis demeurées fidèles et qui n'attendent que la voix du pasteur qu'elles connaissent pour marcher à sa suite, comme lui-même suit Jésus-Christ? Ne pensez-vous pas, Monseigneur, que se taire en cette occurrence serait et frustrer leur droit et tromper leur attente? Ne vous semble-t-il pas, comme à moi, que cet acte de courage (puisque c'en est un, aujourd'hui, de remplir son devoir jusqu'au bout), ranimerait la foi des bons, confirmerait leur espérance, augmenterait leurs forces et diminuerait le mal, si même il ne procurait pas le bien? Malgré la malice de nos temps et les succès de l'enfer, nous n'en sommes pas au point de défaillance où les impies nous croient parce qu'ils voudraient nous y voir. La parole des Evêques demeure encore chez nous une puissance énorme, si tous parlaient cette fois, on en aurait une nouvelle preuve. S'adresseraient-ils à un peuple plus aveugle et perverti que n'est le nôtre? Ne seraient-ils pas toujours bénis d'En-Haut pour avoir accompli cette justice ? Et si tout est possible au baptisé qui croit, que ne peut pas un Evêque qui a la foi et qui, en parlant, soutient la foi des autres?

Je crois bien, à dire vrai, cher et vénéré Seigneur, que vous aurez pensé toutes ces choses avant moi : j'ai cru, néanmoins, devoir vous faire cette ouverture, qui, du reste, faite à vous, ne saurait avoir d'inconvénient. Pour moi, placé comme je suis, je n'ai aucun titre pour parler, et mon devoir est plutôt de me taire; mais je m'estimerais heureux si j'avais pu contribuer à déterminer un mouvement que je regarde comme très utile, nécessaire peut-être, et qui, s'il doit se produire, ne saurait être retardé.

Et maintenant, que Notre-Seigneur vous éclaire, vous assiste et nous sauve, car a-t-on jamais vu dans une plus grande splendeur la vérité de cette parole : *Vana salus hominis*; et de cette autre : *Non est aliud nomen datum hominibus in quo oportet nos salvos fieri?*



Je vous écris de Biarritz, où le médecin m'a envoyé prendre un repos jugé par moi indispensable, et où je dois rester jusqu'à la fin du mois.

Agréez, cher et vénéré Seigneur, la nouvelle expression de mes plus affectueux respects.

Votre humble et tout dévoué serviteur en Notre-Seigneur,

CHARLES, *Év. d'Anthédon,*
Anc. auxil. de S. Ém. le Card. Év. de Poitiers (1).

En 1881, Mgr Freppel n'avait parlé de la Franc-Maçonnerie que dans sa « Lettre pastorale » du 8 décembre 1873 « sur les persécutions de l'Eglise dans les temps actuels », en publiant l'Encyclique *Etsi multa* de Pie IX, parue le 21 novembre précédent, dans laquelle « le Souverain Pontife, écrit l'évêque d'Angers à ses diocésains, signale avec infiniment de raison les Loges maçonniques et les Sociétés secrètes comme le foyer principal de la conspiration contre le christianisme, et où, en nous recommandant de vous rendre attentifs à leurs menées souterraines, il nous rappelle l'une des obligations de notre charge » (2).

Après la lettre de Mgr Gay, Mgr Freppel écrivit le 8 février 1885, une *Instruction pastorale sur la Franc-Maçonnerie* (3). C'est une étude approfondie et détaillée de la question maçonnique qu'il serait utile de lire et de faire connaître. Enfin, le 24 février 1889, Mgr Freppel fit paraître son Instruction pastorale « Sur les devoirs des chrétiens dans l'exercice du droit de suffrage » (4). Après avoir réfuté l'erreur qui consiste à penser que l'exercice du droit de suffrage est un acte moralement indifférent et qu'il n'engage pas la conscience du chrétien par la raison qu'il est d'ordre civil et politique « *tandis qu'il n'en est pas de plus grave, ni qui engage à un plus haut degré la responsabilité du chrétien* », le prélat établit qu'il est de toute évidence qu'un chrétien ne saurait, sans trahir sa conscience, porter son choix sur un homme disposé à combattre la religion ou s'étant déjà signalé par des actes d'hostilité contre l'Eglise; sur ceux, en un mot, qui manifestent plus ou moins ouvertement le dessein de déchristianiser la France; puis il ajoute :

Au premier rang des ennemis de l'Eglise vient se placer une secte qui, depuis cent ans, a déchaîné sur ce pays les fléaux dont il souffre : la secte des *Francs-Maçons*. Sous des dehors de bienfaisance qui ne trompent plus personne, elle se propose pour but principal de combattre

(1) Chanoine GRIMAULT, *Souvenirs*, t. II, p. 208; Angers, Grassin, s. d.
(2) Mgr FREPPEL, *Œuvres*, IV, 296; Paris, Roger et Chernoviz, 1898.
(3) Mgr FREPPEL, *Œuvres*, IV, 171-229.
(4) Mgr FREPPEL, *Œuvres*, XI, 123-149.



la foi catholique; et elle n'y a que trop réussi. Comme nous vous l'avons montré dans une instruction spéciale, les ruines que nous avons sous les yeux sont en majeure partie l'œuvre de la Franc-Maçonnerie. C'est son programme que l'on cherche à réaliser, article par article, en bannissant tout ce qui se rapporte à la religion, de l'école, de l'hospice, du prétoire, de l'armée, de toutes les institutions et de tous les établissements publics. N'avait-elle pas, le 14 septembre 1877, effacé de ses constitutions « l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme » et ne fallait-il pas, dès lors, que la société civile tout entière fût formée à son image ? L'antichristianisme, voilà le fond de la Franc-Maçonnerie. Et il se trouve, nous éprouvons à le dire autant de surprise que de douleur, il se trouve des chrétiens assez aveugles ou assez peu consciencieux pour donner leurs suffrages à des hommes qui, une fois entrés dans les assemblées publiques, emploieront leur autorité à détruire la religion, liés qu'ils sont à cet égard par de redoutables serments ! Vraiment, Nos Très Chers Frères, il serait difficile de pousser plus loin, en pareille matière, l'oubli du devoir et l'égarement de l'esprit. En retranchant de sa communion les adeptes de cette secte antireligieuse au premier chef, l'Eglise vous montre assez qu'il ne saurait être permis, sous aucun prétexte et dans aucun cas, de contribuer par un vote à leur confier un mandat quelconque; car il s'agit ici d'un mal certain et prévu d'avance, étant donnés le but et les engagements bien connus de la Franc-Maçonnerie (1).

La parole doctrinale de Mgr Freppel n'eut vraiment son écho que pour les élections du 16 novembre 1919, c'est-à-dire trente ans plus tard. Encore est-il que ces principes et leur rigoureuse obligation ne furent affirmés que par un petit nombre de membres de l'épiscopat.

Le cardinal de Bordeaux, Mgr Andrieu, fit d'abord paraître dans l'*Aquitaine* du 12 septembre 1919 un communiqué sous ce titre : « En vue des prochaines élections, faut-il que la question religieuse se pose » ? Le cardinal appuie son affirmation d'un passage tiré de l'Encyclique de S. S. Léon XIII sur « les devoirs civiques des chrétiens » qui tranche nettement la question. Puis il ajoute :

L'athéisme social instauré par les lois laïques est un fossoyeur. Mais la France ne veut pas descendre dans la tombe qu'il lui creusait depuis quarante ans avec le concours du socialisme renforcé naguère par le bolchevisme, et il lui tarde de finir la guerre à la religion qui prépare fatalement la guerre à la société, car là où il n'y a plus de Dieu, il n'y a bientôt plus de maître, et là où il n'y a plus de maître, c'est le

(1) *Loc. cit.*, p. 136. Mgr Freppel parle ensuite des libres penseurs et il rappelle sa Lettre pastorale du 6 février 1887 « *Sur la Libre-Pensée* ». (T. X, pp. 85-112).



déchaînement de tous les appétits, le règne de la force brutale au service du désordre, et la mort à bref délai, dans le sang et dans la boue, d'un peuple auquel les faiseurs de lois laïques ont arraché le principe vital en chassant Dieu de son âme.

Parler des lois laïques était indiquer déjà leur auteur, la franc-maçonnerie. Aussi le cardinal de Bordeaux fit-il paraître dans l'*Aquitaine* du 24 octobre dernier le « Petit catéchisme de l'électeur ». Nous en extrayons les trois questions suivantes :

D. — *Est-il permis de voter pour un candidat franc-maçon ?*

R. — Il n'est pas permis de voter pour un candidat franc-maçon, parce que les *Bulles* des Papes sur les Sociétés secrètes interdisent de leur donner un appui quelconque, et elles l'interdisent parce que le franc-maçon est l'ennemi juré de la religion, surtout de la religion catholique, et qu'en travaillant contre la religion il travaille contre la patrie, à laquelle il prépare le désordre effroyable que les peuples sans Dieu et, par conséquent, sans morale et sans autorité légitime, ont à subir de la part du socialisme et du bolchevisme.

D. — *Est-il permis de voter pour un candidat partisan des lois laïques et décidé à les maintenir ?*

R. — Il n'est pas permis de voter pour un candidat partisan des lois laïques et décidé à les maintenir, parce que les lois laïques méconnaissent les droits de Dieu, à qui les peuples comme les individus doivent rendre un culte, et qu'en méconnaissant les droits de Dieu elles ruinent par la base les droits de l'homme, qui, sans l'appui de la religion, ne peuvent plus se soutenir et entraînent dans leur chute tout l'ordre social. L'horrible situation actuelle de la Russie en est la preuve éclatante.

D. — *Que faut-il entendre par « lois laïques » ?*

R. — Il faut entendre par « lois laïques », notamment : la loi qui interdit l'étude du catéchisme et la prière dans les écoles publiques; la loi qui empêche les membres des Congrégations religieuses de s'associer et d'enseigner, comme les autres Français et les autres Françaises en ont le droit; la loi qui, sous prétexte de séparer l'Eglise de l'Etat, a osé dire : « La République ne reconnaît aucun culte », a essayé d'entraîner l'Eglise de France dans le schisme et l'a dépouillée des biens légitimement acquis depuis un siècle pour le culte, pour les écoles, pour les pauvres, pour les prêtres âgés et infirmes, et pour les morts.

Enfin dans l'*Aquitaine* du 31 octobre, le cardinal adressait à ses diocésains un troisième communiqué pour confirmer sa doctrine électorale contre les francs-maçons et les partisans des lois laïques :

PETIT CATECHISME DE L'ÉLECTEUR

Quelques pièces justificatives

Dans le *Petit Catéchisme de l'Electeur,* récemment publié par S. E. le Cardinal-Archevêque, différentes questions de casuistique électorale ont été abordées, et il y a deux réponses sur lesquelles nous croyons opportun et même nécessaire de revenir :

I

Il n'est pas permis de voter pour un candidat franc-maçon

Les *Bulles* des Papes sur les Sociétés secrètes aux ordres de la Franc-Maçonnerie interdisent de leur donner un appui quelconque, et cette interdiction ne peut étonner quand on lit, par exemple, ces paroles de Pie IX, à peine monté sur la chaire de Saint-Pierre : « Nous sommes saisi d'horreur quand Nous considérons les colossales erreurs, les multiples et malfaisants artifices, les pièges, les trames par lesquels les francs-maçons, ennemis déclarés de la lumière, maîtres passés en fait d'astuce, s'acharnent à éteindre chez tous, tout amour de la piété, de la justice, de l'honneur, à corrompre les mœurs, à brouiller tout droit divin et humain, à renverser et l'Eglise et la société civile ».

Citons encore ce passage de la remarquable Encyclique de Léon XIII sur les francs-maçons : « En voulant démolir la religion et l'Eglise, ils veulent nous faire rétrograder de dix-neuf siècles et nous ramener au paganisme et à ses institutions. Ils nous font même déchoir plus bas. Ils veulent constituer une société sans Dieu, tandis que les païens étaient si bien convaincus de la nécessité de rendre un culte à la Divinité que, d'après eux, il était plus facile de bâtir une ville dans les airs que de la construire sans temple et sans culte. Par leurs efforts à renverser les fondements de la justice et de l'honnêteté, les maçons travaillent à faire descendre l'humanité à l'état des bêtes. Ne donner à l'homme d'autre règle de conduite que l'attrait du plaisir, c'est mener le genre humain à l'anéantissement dans l'infamie et l'opprobre ».

Il n'est donc pas permis de voter pour un candidat affilié à une pareille secte, et cette règle de conduite ne peut déplaire à un bon Français, car c'est la Franc-Maçonnerie qui, d'accord avec l'Allemagne, a organisé la guerre contre la France, et elle va chercher à prendre sa revanche parce qu'elle veut à tout prix réaliser le programme de Bismarck ou plutôt des Loges : « La force du catholicisme est en France. Si nous pouvons l'extirper, nous serons maîtres des latins ».

II

Il n'est pas permis de voter pour un candidat partisan des lois laïques et décidé à les maintenir

Les lois laïques n'auraient jamais dû être inscrites dans notre Code



Elles attentent à l'autorité de Dieu, maître souverain des peuples comme des individus. Elles attentent à l'autorité de l'Eglise instituée par Jésus-Christ, à qui toutes les nations ont été données en héritage. Elles attentent à l'autorité des pères de famille, dont les droits en ce qui concerne l'éducation des enfants sont incontestables et imprescriptibles.

En méconnaissant ainsi l'autorité paternelle, l'autorité ecclésiastique et l'autorité divine, les lois laïques ruinent par la base essentiellement religieuse l'autorité sociale et elles jettent en pâture aux convoitises de la rue la propriété séculière, qui n'est ni plus inviolable ni plus sacrée que la propriété des prêtres et des moines. Le laïcisme engendre le bolchevisme, et si l'on veut faire disparaître celui-ci, il faut de toute nécessité que l'on abjure celui-là. Pourquoi certains candidats, animés peut-être d'un reste de zèle anticlérical ou trop enclins aux accommodements, surtout s'ils promettent des suffrages, proposent-ils de ne pas soulever cette question d'utilité publique au premier chef durant la prochaine législature ? Quand la patrie souffre d'un mal qui risque de mettre sa vie en péril, ne serait-ce pas la trahir que de renvoyer à plus tard l'application du seul remède dont elle puisse attendre le salut ?

Les lois laïques ne sont pas seulement bolchevistes, elles sont allemandes par leur origine. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les instructions que le chancelier de fer donna au comte d'Arnim, son ambassadeur à Paris, le 16 novembre 1871. Ce document-programme est authentique. Il a été publié dans le *Journal Officiel* de France, le 7 avril 1911, dans le compte rendu d'une discussion au Sénat. Le voici dans toute sa crudité :

« Une politique catholique de la France lui donnerait une grande influence en Europe et jusque dans l'Extrême-Orient. Le moyen de contrecarrer son influence au profit de la nôtre, c'est d'abaisser le catholicisme et la papauté qui en est la tête. Si nous pouvons atteindre ce but, la France est à jamais annihilée.

» J'entreprends contre l'Eglise catholique une guerre qui sera longue et terrible. Il le faut pour achever d'abaisser la France. Entretenez dans les feuilles radicales françaises la peur de l'épouvantail clérical en faisant propager des calomnies ou les préjugés qui ont fait naître cette peur. Faites aussi parler souvent dans ces feuilles des dangers de la réaction et des empiètements du clergé. Ces balivernes ne manquent jamais leur effet sur les foules ignorantes.

» Mettez tous vos soins à entretenir cet échange de services mutuels entre les républicains et nous. C'est la France qui paiera les frais ».

Et dire que ce programme, venu des bords de la Sprée, a été exécuté avec un servilisme impitoyable, sur les bords de la Seine et dans tout le pays, pendant près de quarante années ! Quel est l'électeur à l'âme tant soit peu française qui voudrait, après cette révélation, voter pour un candidat partisan des lois laïques et décidé à les maintenir, bien qu'elles nous aient été imposées par Bismarck, à l'instigation des Loges,

dans le but de nous diviser et de nous affaiblir au profit de la plus grande Allemagne ? Pauvre France ! Mais le Sacré-Cœur a veillé sur elle, et en voyant avec quel succès son amour, plus ingénieux que la haine, a déjoué toutes les violences et toutes les trahisons, on est obligé de se dire qu'il bénira notre campagne électorale comme il a béni notre campagne militaire. Le triomphe du mal ne peut pas être de longue durée, et depuis le baptistère de Reims, la fille aînée de l'Eglise semble associée par une vocation spéciale aux immortelles destinées de sa Mère.

Vive le Christ qui aime les Francs !

Son Eminence le cardinal de Rennes, Mgr Dubourg, écrivait dans sa *Semaine religieuse* du 1er novembre 1919 :

Ainsi il n'est pas permis à un catholique de voter :

1° Pour les *francs-maçons* et autres affiliés aux Sociétés secrètes condamnées par l'Eglise;

2° Pour les fauteurs d'anarchie, de bouleversement social et les partisans déclarés des doctrines socialistes condamnées par les Souverains Pontifes;

3° Pour les défenseurs des prétendues lois intangibles, c'est-à-dire des lois de laïcité et de Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ici il ne s'agit point de changer la forme du gouvernement, mais uniquement de changer la législation, une législation impie et oppressive des consciences catholiques, condamnée par les Papes Léon XIII et Pie X. Tout pouvoir vient de Dieu. L'Etat, comme les individus, a des devoirs à remplir envers Dieu. S'obstiner à construire une société laïque, en dehors de Dieu, c'est l'exposer aux plus grandes calamités et la conduire aux abîmes.

Mgr Nègre, archevêque de Tours, a publié dans sa *Semaine religieuse* du 10 octobre 1919, une « Lettre pastorale à l'occasion des prochaines élections », très remarquable au point de vue des principes qui régissent la matière. Sa Grandeur en tire les conclusions logiques qui en découlent :

1° Les catholiques ne peuvent en conscience s'allier à la secte maçonnique ni voter pour un candidat *franc-maçon*. Les Papes ont porté les condamnations les plus sévères contre ces Sociétés secrètes, ennemies irréductibles de la religion et de l'Eglise.

2° Aucune alliance n'est permise avec les partis et les candidats qui veulent le maintien des lois de laïcité et de persécution religieuse. Un chrétien trahirait ses devoirs les plus sacrés en leur accordant son appui et sa voix.

3° Les catholiques doivent encore se garder d'adhérer à ceux qui pour mieux faire l'union, comme ils disent, commencent par écarter



la question confessionnelle ou religieuse, pour ce prétendu motif qu'elle est irritante. Raison criminelle, si elle n'est inconsciente. Exclure la religion n'est pas autre chose que prononcer l'exclusion de Dieu. Autant vaut dire que pour mieux unir les enfants d'une même famille, il ne faut rien dire de leur père ni de leurs devoirs envers lui, ce serait une cause de division. Dieu est vérité et justice ; bannissez-le de votre programme, et il vous restera pour vous unir le mensonge et le mal. Homme sans Dieu, Etat sans Dieu, législateur et lois sans Dieu, société sans Dieu, voilà le sens de la formule : « Ne prononçons pas le mot de religion, la question est irritante ».

La lettre collective des évêques de France, dont se devaient inspirer les programmes électoraux des catholiques, n'a pas craint de parler de Dieu, de Jésus-Christ et de l'Eglise.

Et S. E. le cardinal de Bordeaux s'est fait en propres termes la demande : « En vue des élections prochaines, faut-il que la question religieuse se pose ? » Il a répondu : « Oui, la question religieuse doit se poser ». C'est l'évidence même.

Dans le même sens, Mgr Izart, archevêque de Bourges, rappelait aux électeurs le devoir d'écarter trois sortes de candidats :

1° Les ennemis directs de la patrie, ceux dont les doctrines antisociales sur l'autorité et sur la propriété conduiraient la France aux abîmes en la livrant à tous les désordres et à toutes les violences de l'anarchie ;

2° Les *francs-maçons ;*

3° Les partisans irréductibles des lois laïques... Issues de l'athéisme, ces lois sont destructrices de la morale et de la société.

Nous lisons encore dans la Lettre pastorale de Mgr Germain, archevêque de Toulouse :

Refusez votre suffrage à tout candidat connu pour son opposition aux lois du patriotisme, de l'honneur, de l'ordre, de la liberté morale de l'Eglise, par conséquent à tout *franc-maçon* (1).

Les deux cardinaux de Bordeaux et de Rennes, les archevêques de Tours, de Bourges et de Toulouse enseignent donc que la question religieuse ne peut être séparée de la question électorale, et que la conséquence rigoureuse de ce principe est le devoir des catholiques de ne pas voter pour un franc-maçon, ni pour un partisan des lois laïques, qui sont l'œuvre de la Maçonnerie.

(1) Le *Temps*, 11 novembre 1919, citations de Mgr Izart et de Mgr Germain.



A ces lois laïques, dites intangibles, Mgr Marty, évêque de Montauban, oppose les lois intangibles de Dieu, et Sa Grandeur répond en même temps à l'objection « du moindre mal ». Voici le programme qu'il proposait à l'assemblé d'Union catholique de son diocèse, le 12 octobre dernier :

1° Nous agirons *en catholiques* dans les prochaines luttes électorales, comme dans toutes les circonstances privées ou publiques de notre vie. C'est un devoir absolu et sans dispense possible. C'est, d'ailleurs, notre devoir de Français, aussi bien que de catholiques, parce que voter pour qui ne défendrait pas le catholicisme, ce serait voter contre la France.

2° *Donc, nous voterons*, quoi que nous pensions d'ailleurs du suffrage universel, parce que, par notre abstention, nous pourrions empêcher le succès de bons candidats et assurer le triomphe de candidats mauvais, au grand détriment du bien public, ce qui constituerait une faute grave.

Nous ne pourrions légitimement nous abstenir que dans le cas où ne se présenteraient à nos suffrages que des candidats mauvais. Or, cela, grâce à Dieu, n'arrivera pas dans notre diocèse.

3° Mais nous ne voterons que pour des candidats sincèrement résolus à respecter *tous nos droits et toutes nos libertés catholiques*, car tous nos droits et toutes nos libertés nous viennent de Jésus-Christ, sont *également intangibles* et, d'ailleurs, également nécessaires à la vie du catholicisme et de la France.

4° Des lois ont été faites, depuis 1880, contre ces droits et ces libertés. Ces lois doivent être *abrogées ou revisées*. De là, *le programme de nos revendications catholiques*.

Le 10 octobre 1907, jour de mon entrée dans le diocèse, je vous disais, dans mon premier discours : « *La cause catholique n'est autre que celle de la justice et de la liberté* ». C'était notre programme hier; c'est notre programme aujourd'hui.

Il peut être ainsi formulé :

En général :

Justice et liberté, mais toute justice et toute liberté, et donc abrogation ou revision de toutes les lois anticatholiques.

En particulier :

Reprise des relations diplomatiques de la France avec le Pape, suprême juge et défenseur de nos droits et de nos libertés ;

Liberté des Associations religieuses ;

Plus d'écoles sans Dieu ;

Liberté de l'enseignement, même pour les religieux, et à tous les degrés ;

Répartition proportionnelle des secours de l'Etat et des Conseils municipaux aux enfants des écoles libres ;

Liberté pour les fonctionnaires de pratiquer ouvertement leur religion et d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix sans compromettre leur situation et leur avenir ;



Abrogation de la loi du divorce ;
Liberté du culte extérieur et des processions ;
Abrogation ou revision de la loi de séparation et statut légal pour les catholiques accepté par le Pape ;
Rétablissement du budget des cultes.

5° Nous voterons, *en dehors de toute opinion politique et de toute considération personnelle*, pour qui acceptera tout notre programme et voudra le défendre. Nous ne voterons jamais pour qui ne l'accepterait pas tout entier, sous prétexte qu'il serait un candidat « *moins mauvais* ».

Sans doute, un « *moindre mal* » est « *quelque bien* ». *Mais il n'est pas permis de faire même un moindre mal, dès lors qu'il est mal, pour procurer un bien* (1).

Nous ne pourrions voter pour un candidat « *moins mauvais* », *mais mauvais cependant*, sans sacrifier quelque droit ou quelque liberté de la conscience chrétienne. La justice, la religion et le sang que les catholiques ont versé pendant la guerre nous le défendent (2).

Au demeurant, cet opportunisme ne nous servirait pas mieux dans l'avenir que dans le passé. Il n'a fait, jusqu'à présent, qu'enhardir les persécuteurs et affaiblir les persécutés. Il est cause, pour une très large part, de la situation confuse et pleine de dangers où se débat notre chère patrie. Il nous a conduits, de degré en degré, aux portes du bolchevisme.

« *Dieu et mon droit !* » Nous faisons nôtre cette belle devise de France. Elle serait habile, alors même qu'elle ne serait pas obligée.

6° Non seulement nous voterons pour les candidats catholiques et pour eux seuls, mais nous ferons campagne pour eux, et nous nous efforcerons d'en avoir dans toutes les élections qui vont avoir lieu, principalement dans les élections municipales.

D'ailleurs, notre action ne finira pas avec la période électorale, car il est certain que ce n'est pas des élections surtout que nous viendra le salut. Nous travaillerons à refaire autour de nous *une mentalité vraiment catholique*.

Nous prêterons un concours sincère et désintéressé au développement ou, si c'est encore nécessaire, à l'établissement des Comités paroissiaux qui doivent, dans tout le diocèse, opposer l'action catholique, qui peut seule sauver la France, à l'action maçonnique et révolutionnaire, qui

(1) Saint Thomas dit bien qu'un moindre mal est quelque bien. Le bon sens le dit aussi. Mais saint Thomas ne dit point qu'on peut faire ce moindre mal pour procurer ce bien. Il dit comme tous les théologiens : « *Non sunt facienda mala ut eveniant bona* ».

(2) Nous saurions, par exemple, que de deux candidats, le premier, s'il était elu, assassinerait vingt hommes, tandis que le second n'en assassinerait qu'un seul. Ceci est un moindre mal que cela. Pourtant, nous ne pourrions pas voter pour le second candidat. Nous devrions nous abstenir, pour ne coopérer ni à vingt ni à un seul assassinat.



la tuerait sûrement parce qu'il ne peut pas y avoir de France sans Dieu!
Vive Dieu ! Vive la France !

Cette question « du moindre mal » fut reprise par **Mgr Nègre**, archevêque de Tours, dans sa Lettre pastorale à l'occasion des fêtes de saint Martin au début de novembre :

Nous lisions, il y a peu de jours, dans un journal de Paris — qui serait bien étonné de s'entendre dire qu'il n'est pas catholique sans épithète restrictive — cette chose stupéfiante au sujet des lois de laïcisation : « Est-ce à dire que la rupture soit inévitable entre les partisans intransigeants et les adversaires tenaces desdites « lois laïques »? Il ne nous paraît point ainsi. L'accord dont il s'agit, dit-il, n'a pour origine ni pour but de laïciser ou de délaïciser la France. Il vise un objet précis : assurer le relèvement de la patrie, en barrant la route à l'anarchie ».

Comprenons bien. L'auteur de l'article envisage les partisans des lois laïques, intransigeants, c'est-à-dire fermement résolus à les maintenir, et prétend quand même qu'il est permis aux catholiques de s'allier avec eux aux élections prochaines. Une alliance avec les défenseurs de lois essentiellement contraires aux droits de Dieu, aux droits de l'Eglise, au droit naturel et fondamental de toute créature raisonnable, et essentiellement subversives de l'ordre social, cette alliance, disons-nous, paraît déjà une énormité et un gros scandale. Mais écoutons la raison par laquelle on justifie cette opinion.

L'accord, nous dit-on, n'a pas pour but de laïciser ou délaïciser la France, son seul objet c'est de *barrer la route à l'anarchie* et d'*assurer le salut de la patrie*. — Barrer la route à l'anarchie! Mais cette route, les lois laïques en brisent les barrières et l'ouvrent toute grande. Que font en effet ces lois ? Elles établissent un gouvernement sans Dieu et, logiquement, sans autorité, car toute autorité vient de Dieu; des lois sans Dieu, et par là même nullement obligatoires, car une loi dépourvue d'autorité n'impose aucune obligation. Que font ces lois ? En enlevant l'unique principe d'obligation qui est en Dieu, elles suppriment toute morale, puisqu'une morale non obligatoire n'est pas une morale. Bref, les « lois laïques » se résument dans la formule : « Ni Dieu, ni maître ». Et cette formule exprime l'essence même de l'anarchie. N'oublions pas le sens des mots. « L'*anarchie*, nous dit le dictionnaire d'accord avec la philosophie, c'est l'état d'un peuple qui n'a plus ni chef ni autorité à laquelle on obéisse ». Et voilà exactement l'œuvre des lois laïques. En excluant Dieu, source de toute puissance et souverain absolu des hommes et des peuples, elles suppriment chef et autorité, et mènent fatalement à l'anarchie. Le bolchevisme ne vient pas d'ailleurs, il n'a pas d'autre origine que le principe de laïcisation gouvernementale, scolaire et sociale. Ni Dieu, ni maître. La première de ces négations mène à la seconde et celle-ci à l'anarchie.

Si les lois de laïcisme ne peuvent empêcher les catholiques de s'unir à ceux qui les maintiennent résolument, toute alliance leur est permise. Où trouver un obstacle plus repoussant que celui-là ? Dans l'échelle du mal moral les lois laïques forment le dernier échelon; quand on l'a descendu, on est au fond, rien n'est plus bas. Dieu totalement exclu de la vie humaine et de la vie sociale, si cela n'est pas assez déshonnête ni impie pour vous commander une rupture, que vous faut-il donc ?

La concession « du moindre mal » repose, en effet, sur une équivoque. Le plus grand mal existe dans le péché, et non pas dans son châtiment et dans ses conséquences, si terribles soient-elles. L'échafaud est un malheur, mais le mal est le crime qui a mérité la sentence capitale. L'enfer est un immense et irréparable malheur, mais le mal est le péché mortel. De même, le plus grand mal est le péché qui a chassé Dieu et son Christ de France et qui leur en ferme les frontières par des lois laïques. Son châtiment, comme la guerre mondiale, ses conséquences inévitables, comme la révolution sont des malheurs. Enlevez la cause, enlevez le péché, enlevez le plus grand mal ; dans l'espèce, enlevez le laïcisme et ses lois, remettez les « Droits de Dieu » à la place des « Droits de l'homme », et les malheurs passés et à venir disparaîtront. Autrement, les hommes peuvent peut être les reculer, encore sera-ce pour les grandir par l'aggravation et l'acceptation de « l'Etat sans Dieu » (1).

(1) Nous lisons dans « Le Catéchisme électoral » du Cardinal Sevin (*Documentation catholique*, 1er novembre 1919, p. 554) :

« 1° On ne peut jamais voter pour un candidat dit moins mauvais que son rival, si c'est un ennemi de l'Eglise ou s'il professe d'ailleurs des principes subversifs du bien public. Il n'y a pas de raison suffisante de préférer, en ce cas, le moins mauvais au pire, et l'on doit s'abstenir. Agir autrement, ce serait passer à l'ennemi.

» De même que nous ne pourrions voter pour un candidat antipatriote, nous ne pouvons pas voter pour un candidat anticatholique. Et quand on allègue que, pour ruiner la Patrie ou l'Eglise, ce candidat entend user de moyens plus lents et plus doux que ceux qui sont préconisés par tel autre, on ne mérite pas d'être écouté.

» 2° Nous avons dit : Dans les circonstances ordinaires.

» *a*) Si l'autorité légitime interdit de voter pour tel candidat mauvais, il n'est pas permis de passer outre;

» *b*) Si l'abstention est de nature à produire un bien plus grand que le vote en faveur d'un candidat mauvais, sinon immédiatement, du moins dans un avenir plus ou moins rapproché, il est évident que la question change et qu'il y a obligation de s'abstenir;

» *c*) Les catholiques ne doivent pas lutter seulement lorsqu'ils aperçoivent la victoire immédiate, ils doivent lutter toujours, et ils prépareront d'autant mieux le succès de l'avenir qu'ils tiendront leurs



D'ailleurs, la menace contenue dans les principes catholiques contre les lois laïques et leurs fauteurs fut frappée d'anathème dans la presse et dans les discours officiels dès qu'elle parut pour la première fois. Cet honneur revient à Mgr Humbrecht, archevêque de Besançon. Sa lettre « Sur les principes qui doivent guider les catholiques dans l'exercice du droit de suffrage » est datée du 22 juillet 1919, en la fête de sainte Marie Madeleine. Nous y lisons :

Au premier rang des ennemis de la religion vient se placer une secte qui, depuis plus d'un siècle a, déchaîné sur notre pays les fléaux dont il souffre.

C'est la secte des *francs-maçons.*

Un catholique ne peut, sans forfaire à son devoir, et pour aucune raison, voter ni faire voter pour un franc-maçon notoire, car la Franc-Maçonnerie ne poursuit qu'un but : la destruction du christianisme, voire même de la patrie.

Tous ses membres sont, d'ailleurs, retranchés de la communion de l'Eglise. Et rarement, chez nous, on s'avoue franc-maçon.

Il est d'autres hommes qui, sans être francs-maçons, se disent libres penseurs. Ils affectent de ne donner, dans leur conduite, aucune marque de religion.

Eh bien ! c'est aussi forfaire à son devoir et commettre un péché grave que de voter pour un libre penseur.

Un libre penseur est non seulement incapable de prendre en mains la défense des intérêts religieux, mais ses votes, l'expérience le dit, sont toujours inspirés par un sentiment d'hostilité contre Dieu et l'Eglise.

De même un chrétien ne peut voter pour un candidat qui, sans être franc-maçon ni libre penseur, mais « laïciste », s'est signalé dans sa vie publique par des actes contraires à la religion, et qui refuse d'en reconnaître tous les droits; ni pour un partisan du socialisme qui, vivant en dehors du christianisme et de la charité qu'il prêche, convoite, au nom de l'égalité, la destruction de la famille, de la propriété et de tout l'ordre social.

En résumé, les francs-maçons, les libres penseurs et les laïcistes doivent être exclus de toute liste catholique. La réponse ne se fit pas attendre. La presse sectaire et la presse conservatrice, de l'*Humanité* au *Figaro*, fut unanimement mobilisée pour la défense des lois laïques, et le *Temps*, devenu l'un des organes de la Maçonnerie,

troupes éloignées des compromissions malhonnêtes. Les votes sans honneur finissent toujours par être sans profit ».

Mgr du Vauroux, Evêque d'Agen, met en garde contre les promesses trompeuses faites aux catholiques par des candidats qui convoitaient leurs suffrages. En fait, c'est l'histoire de quarante ans, les catholiques ont toujours été des dupes.



regarde comme intangible le nouveau pacte qu'on ne saurait rompre sans se rendre coupable de forfaiture. Ce glissement à gauche se faisait sur le terrain des lois laïques proclamées intangibles par les leaders de l'heure présente : MM. Clemenceau et Millerand (1). Aussi serait-ce une grave erreur de ne pas constater que les élections ont été négativement le résultat de la peur du bolchevisme, et positivement la consécration du laïcisme. Cependant nous ne sommes plus à la lettre de Mgr Gay en 1881, qui n'est qu'un simple postulat, ni à la lettre pastorale de Mgr Freppel en 1889, appel sans réponse d'une voix isolée, nous avons, en 1919, un groupement épiscopal, défenseur d'une doctrine antimaçonnique appuyée sur les Encycliques mêmes des Souverains Pontifes. Car il est bien digne de remarque que la première bulle contre les Francs-Maçons fut publiée par Clément XII en 1738, c'est-à-dire quinze ans après les Constitutions d'Anderson, charte de la Maçonnerie moderne, et que cette bulle, à laquelle se sont référés depuis lors tous les Papes, défend sous peine d'excommunication *ipso facto*, non seulement « de s'affilier, de s'unir ou d'assister aux réunions maçonniques, non seulement de fournir aux francs-maçons les moyens ou la facilité de se réunir quelque part, mais encore de les servir en quoi que ce soit, de leur donner aucun conseil, aide ou appui, publiquement ou en secret, directement ou indirectement, par soi ou par d'autres, comme aussi d'engager, d'encourager, d'exciter, d'amener les autres à s'enrôler dans ces sociétés, à s'y agréger, à prendre part à leurs réunions et même à leur prêter aide ou appui d'aucune manière (2) ».

Dans sa magistrale Encyclique *Humanum genus* sur la secte des Francs-Maçons, Léon XIII ne parle pas autrement :

Quoi qu'il en puisse advenir, Notre devoir est de Nous appliquer à trouver des remèdes proportionnés à un mal si intense et dont les ravages ne se sont que trop étendus. Nous le savons : notre meilleur et plus solide espoir de guérison est dans la vertu de cette religion divine que les francs-maçons haïssent d'autant plus qu'ils la redoutent davantage. Il importe donc souverainement de faire d'elle le point central de la résistance contre l'ennemi commun. Aussi, tous les décrets portés par les Pontifes romains, Nos prédécesseurs, en vue de paralyser les efforts et les tentatives de la secte maçonnique, toutes les sentences prononcées par eux pour détourner les hommes de s'affilier à cette

(1) Voir les discours de MM. Clemenceau et Millerand dans la *Documentation catholique* du 22 novembre 1919, pp. 663 et 669.

(2) Raulx, *Encyclique et Documents*, t. II, p. 144; Bar-le-Duc, Guérin, 1865.



secte ou pour les déterminer à en sortir. Nous entendons les ratifier de nouveau, tant en général qu'en particulier. Plein de confiance, à cet égard, dans la bonne volonté des chrétiens, Nous les supplions au nom de leur salut éternel, et Nous leur demandons de se faire une obligation sacrée de conscience de ne jamais s'écarter, même d'une seule ligne, des prescriptions promulguées à ce sujet par le Siège Apostolique (1).

Depuis lors, la situation a-t-elle changé, et les directions ou instructions pontificales ont-elles été modifiées? la réponse est dans l'*Osservatore Romano* du 3 novembre 1919.

Après avoir exposé que l'autorité ecclésiastique reste et entend rester complètement étrangère à la lutte, ne voulant pas prendre parti dans les questions purement politiques, pour se maintenir en dehors et au-dessus d'elles, mais qu'il y a des devoirs moraux que tous ont l'obligation d'observer, l'auteur continue ainsi :

Les *francs-maçons* qui, de la haine contre la religion, de la guerre au sentiment religieux, de la déchristianisation des masses, font l'essence de leur propagande, leur devise et leur drapeau, doivent être tenus éloignés, par toute conscience droite, du gouvernement du pays, pour les empêcher de l'imprégner de leur poison et de rendre plus difficile et plus malheureuse la vie de la nation. Le Grand-Orient de Rome a déclaré récemment qu'il n'existe pas de listes maçonniques, bien que dans les diverses listes il y ait des maçons de diverses couleurs politiques. Mais, c'est assez : il suffit que l'électeur honnête, et spécialement l'électeur catholique, sache avec certitude que le candidat est inscrit dans la société impie, pour qu'il doive lui refuser son vote. En vérité, il serait énorme et paradoxal qu'un catholique donne le mandat législatif à un franc-maçon !

Qu'on ne vienne pas dire que le candidat n'a jamais appliqué dans sa vie publique les principes maçonniques, puisqu'il les a professés en s'enrôlant dans la secte, puisqu'il les professe en y restant, et cela suffit d'avance pour l'exclure du Parlement.

Ce que nous avons dit des maçons doit également s'appliquer aux fauteurs de la Révolution sociale, qu'on a coutume de ranger sous le nom barbare de bolchevisme, d'autant plus que *fode parietem*, ouvrez la porte, et vous trouverez la main plus ou moins dissimulée de la secte dans cette poussée des masses vers le désordre social (2).

(1) *Lettres apostoliques de Léon XIII*, t. Ier, p. 269; Paris, édit. des « Questions actuelles », s. d.

(2) Texte italien : « I framassoni che dell'odio alla religione, della guerra al sentimento religioso, dello scristianizzamento delle masse fanno l'essenza del loro programma, la loro divisa e la loro bandiera, debbono da ogni onesta coscienza esser tenuti lontani dal governo del paese, per impedir loro di avvelenarlo del loro tossico, e rendere ancora più grama e più infelice la vita della nazione. Il Grande Oriente di



Voici la conclusion :

Il s'agit d'une grande bataille que la civilisation chrétienne est contrainte de livrer sur le terrain politique et social, une véritable bataille *pro aris et focis*. Quiconque donnerait pour quelque motif ou sous quelque prétexte que ce soit, son vote aux uns ou aux autres, aux représentants de la Maçonnerie ou à ceux du bolchevisme, se rendrait coupable de trahison, d'une faute monstrueuse, desquelles il devra répondre devant Dieu, devant la nation, devant la civilisation chrétienne, doublement trahie dans ses intérêts suprêmes et vitaux, de la religion et de la morale.

Voilà ce que la presse honnête a le devoir de rappeler à tous les électeurs, à la veille de la bataille, et nous avons cru impossible de manquer à ce devoir, dans la confiance que notre avertissement et notre cri d'alarme et de défense seront écoutés et suivis en une circonstance aussi critique, de tout ce qui, soit comme autorité, comme journaux, comme institution, comme individu, prend à cœur la protection de l'ordre, de la morale, de la prospérité et du progrès (1).

Donc, il y a obligation grave de conscience à ne pas voter pour les francs maçons ou pour ceux qui admettent leurs doctrines en acceptant leurs lois laïques ou leurs actes en préparant la révolution et le bolchevisme : d'une faute aussi monstrueuse, il faudra répondre devant Dieu, car c'est une trahison.

Ajoutons que, pour un catholique, c'est une apostasie, puisque c'est accepter « l'État sans Dieu », ce qui permet à Mgr Charost, évêque de Lille, d'écrire avec autorité :

Roma ha dichiarato recentemente che non vi sono liste massoniche, benchè nelle varie liste vi siano massoni di diverso colore politico. Ma cio basta ; all'elettore onesto e specialmente all'elettore cattolico per negare il suo voto ad un candidato deve bastare il saperlo con certezza ascritto all'empia congrega. In verità sarebbe enorme e quasi paradossale che un cattolico desse il mandato legislativo ad un framassone !

» Nè si dica che il candidato nella sua vita pubblica non ha mai applicato i principii massonici; imperrochè li ha professati, ascrivendosi alla setta e li professa, rimanendovi ascritto e questo basta ed avanza per escluderlo dal Parlamento.

» Ciò che abbiamo detto dei massoni deve pure applicarsi ai fautori della rivoluzione sociale che sogliono venire sotto il barbaro vocabolo di bolschevismo, tanto più che « *fode parietem* », e troverai lo zampino più o meno nascosto della setta in questa spinta delle masse al disordine sociale ».

(1) Texte italien : « Si trattà di una grande battaglia, che sul terreno politico e sociale la civiltà cristiana è costretta a combattere, una vera battaglia « *pro aris et focis* ». Chiumque, pertanto, agli uni od agli altri, ai rappresentanti della massoneria od a quelli del bolschevismo,



Que les voix catholiques s'unifient donc en masses imposantes pour obtenir les satisfactions que nous avons précisées. Pouvons-nous espérer que d'autres nous aideront à faire valoir nos droits, si nous-mêmes nous les soutenons mollement ? Pouvons-nous croire que Dieu interviendra une fois encore dans l'arène nouvelle si, après qu'Il nous a sauvés sur les champs de bataille, nous le laissons, par notre faute, à la porte de la patrie ?

Certes, les lois laïques mettent Dieu à la porte de la patrie, et la Maçonnerie fait bonne garde, mais l'épiscopat français a dénoncé cet état de choses lamentable ; l'idée est en marche ; pour peu qu'on la fasse pénétrer dans les consciences catholiques, elle se changera bientôt en actes ; on passera outre la distinction concessionniste de la thèse et de l'hypothèse ; on fera face à l'ennemi ; et ce jour-là, Dieu rentrera triomphalement en France, car la Franc-Maçonnerie aura vécu.

D'ailleurs, la question dépasse de beaucoup le fait accidentel et transitoire d'un jour ou même d'une période électorale. La Maçonnerie est toujours là, le catholique est toujours l'ennemi, Dieu est toujours l'exilé. De trêve, aucune n'est possible, et Notre-Seigneur en donnait la raison quand il disait à ses ennemis : « Votre père, c'est le démon, *Vos ex patre diabolo estis* (1) ». Or, l'anathème du Christ aux Juifs s'applique rigoureusement aujourd'hui aux Francs-Maçons. Ennemie jurée de l'Eglise, fédération de toutes les hérésies, tontine de toutes les ambitions judaïques, alliance sacrilège de toutes les haines protestantes, sainte Wehme où se forment dans l'ombre tous les tribunaux bolchevistes, cloaque de toutes les corruptions, de toutes les hontes, de tous les déshonneurs, de toutes les trahisons, de toutes les apostasies, forge de toutes les grèves et de

desse, per qualsiasi ragione o sotto qualsiasi pretesto, il proprio suffragio, sarebbe reo di un tradimento, d'un mostruoso delitto, di cui dovrebbe rispondere dinanzi a Dio, alla nazione, alla civiltà cristiana, doppiamente tradita nei suoi supremi e vitali interessi religiosi e sociali.

» E'questo che la stampa onesta ha il dovere di ricordare a tutti gli elettori alla vigilia della battaglia ed è a questo dovere che anche noi non abbiamo creduto di poter mancare, fiduciosi che il nostro ammonimento ed il nostro grido di allarme e di difesa saranno ascoltati e seguiti, in così critico frangente, da quanti, siano essi autorità, o giornali, o istituti, o individui, hanno a cuore la tutela dell'ordine, della moralità, della prosperità e del progresso ». — Cet article n'a été signalé que par quelques journaux : la *Croix*, le *Temps*, le *Nouvelliste de Bordeaux*... L'*Echo de Paris* du 9 novembre n'analyse que la partie qui a trait au bolchevisme.

(1) *Joan.*, VIII, 44.



toutes les révoltes, créatrice de l'hégémonie mondiale qui enserre, comme les tentacules de la pieuvre, tous les peuples, changés en démocraties, dans les liens dorés des fortes et libératrices laïcisations, la Maçonnerie est bien le chef-d'œuvre du mal et l'armée de Satan.

Maintenant, écrit le recteur Mæder, qu'elle est devenue un évangile scientifique, la parole du serpent est passée à l'état de message politique et social. Les peuples veulent goûter au fruit défendu de leur propre détermination. Ils en mourront. Quand ils auront démocratisé la terre, ils escaladeront les cieux pour les démocratiser aussi. Ils veulent être comme des dieux. Infaillible moyen pour faire des hommes des démons et de la terre un enfer (1).

C'est ce qui permet au même auteur de mettre les catholiques en garde et de leur rappeler dans un autre article qu'ils sont souvent des endormis.

Le catholique endormi est naïf. Il se laisse chloroformer par des marques d'amitié, par de petites concessions ou par des formules diplomatiques. Il est assez enfant pour croire que son adversaire peut à la fois vouloir sincèrement le triomphe des intérêts du catholicisme, et rester l'adversaire de ce même catholicisme. Que les catholiques soient donc moins débonnaires ! Fraternisons moins de tranchée à tranchée ! Soyons hommes vis-à-vis des hommes, oui ! mais, par ailleurs, quand on est soldat et qu'on est dans la tranchée, la seule attitude qui s'impose c'est le garde-à-vous !

Le Recteur Mæder termine par le texte de saint Jean : « Il y a beaucoup de séducteurs répandus dans le monde qui ne croient pas à l'Incarnation de Jésus-Christ. Celui qui se range avec eux est un séducteur, un antéchrist. Ne l'accueillez pas dans votre maison, ne le saluez pas ». (2)

Le franc-maçon ne croit pas à l'Incarnation de Jésus-Christ, ne lui tendons pas la main et n'entrons pas en pourpalers amicaux avec la Maçonnerie. C'est assez de l'interconfessionnalisme privé qui réduit presque à néant le précepte de l'Apôtre : « Après un premier et un second avertissement, évite l'hérétique, sachant que cet homme est perverti et qu'il pèche, étant condamné par son propre jugement ». (3) C'est assez de l'interconfessionnalisme ouvrier, régi

(1) R. Mæder, *Le Processus de décomposition sociale, Das Neue Reich* (Wienn), 19 décembre 1918, p. 194.

(2) II *Joan.*, I, 7, 10.

(3) *Ad Titum*, III, 10 et 11.



par l'Encyclique « *Singulari quadam* » de Pie X que les syndicats d'Allemagne firent dévier de son vrai sens (1). C'est assez de l'interconfessionnalisme politique qui sacrifie la religion sur l'autel de la patrie. Pour ne pas prendre d'exemple trop près de nous, citons cette phrase du *Veuvage de la Vérité* à propos de cet interconfessionnalisme en Allemagne : « C'est ainsi que l'unité patriotique a déjà donné naissance à la fondation de ces sociétés nationales dans lesquelles, sous la direction de Harnack et de Dyrander, les catholiques Bachem et Erzberger, Merckle et Spahn se trouvent réunis aux partisans de toutes les confessions et religions, et cela dans une union étroite ». (2)

C'est assez de l'interconfessionnalisme religieux, panchrétien, essayé depuis longtemps dans les Congrès des religions et que condamnait encore naguère le décret du Saint-Office à propos de la « *Société pour procurer l'unité de la chrétienté* », érigée à Londres en 1857. Ce décret, approuvé par le Saint-Siège défend aux catholiques d'en faire partie. (3)

N'ajoutons pas à toutes ces déviations de la conscience chrétienne un interconfessionnalisme laïque qui nous livre aux maçons et aux laïcistes, aux malfaiteurs de l'heure présente, aux mineurs occultes de la déchristianisation de la France, aux veilleurs de jour et de nuit, qui, durant la guerre, ont pris les dernières informations sur les communautés religieuses hospitalières, qui publient maintenant le texte des lois postscolaires « sur l'éducation des adolescents » ; qui encouragent la propagande protestante des Méthodistes et des Y. M. C. A. des Etats-Unis pour perdre la foi dans nos pays dévastés du Nord (5), qui veulent enfin pétrir l'âme populaire d'un pa-

(1) Voir la *Tribuna* du 21 août 1917, article de Guido Aurelli, et la *Correspondance de Rome* du 22 novembre 1912.

(2) Em. Prum, *Le Veuvage de la Vérité*, p. 64; Amsterdam, C. L. Van Langenhuysen, 1916.

(3) *Acta Apostolicæ Sedis*, août 1919, p. 309.

(4) Voir la *Correspondance hebdomadaire de la Ligue de l'Enseignement*, 1er décembre 1919.

(5) Si l'ennemi intérieur est la Maçonnerie avec son laïcisme, l'ennemi extérieur est le Protestantisme. Nous écrivions récemment à ce sujet : »

« L'ennemi extérieur est le Protestantisme.

« Hier, c'était le luthéranisme allemand sur le point d'envahir et d'écraser la France catholique et du même coup l'Eglise. Guillaume II écrivait à la Landgravine de Hesse convertie : « Je hais cette religion « que tu as embrassée... Tu accèdes donc à cette superstition romaine « dont je considère la destruction comme le but suprême de ma vie » ; et en juin 1918, le Kaiser exprimait le vœu, au Comité de l'Eglise allemande évangélique, « qu'après une paix victorieuse, l'Eglise réformée « puisse prouver qu'elle constitue une force d'où puisse sortir un peuple



ganisme areligieux étayé sur la démoralisation des modes, des danses, des théâtres et des cinémas.

Suivons, au cours de toute notre vie sociale et catholique, la règle de conduite tracée par l'épiscopal au moment des élections :

» qui sera aussi, intérieurement, fort et purifié ». (V[te] DE LESTRANGE, *La Question religieuse en France pendant la guerre de 1914*, 3[e] série, p. 14; Paris, Lethielleux, 1915. — Cf. LEBON, *Enseignement psychologique de la Guerre européenne*, p. 289; Paris, 1916. — Voir *Le Gaulois*, 17 juin 1918).

» Aujourd'hui, la menace vient du presbytérianisme américain. L'un des principaux orateurs catholiques de New-York, M. William D. Guthrie, président du « Comité archidiocésain », a dénoncé récemment, dans deux discours, l'immense effort des Méthodistes et des autres groupes protestants, qui ont déjà réuni 140 millions de dollars pour leurs missions, particulièrement dans les régions dévastées de la France. (Le *New Age*, périodique maç∴, avril 1919, p. 180, développe la même nouvelle). Nous lisons dans leur programme : « Les forces évangéliques » sont en marche pour de nouveaux progrès. Elles sont insuffisantes » pour accomplir la tâche tout entière, mais un des leaders français a » dit à l'évêque T. S. Henderson : « Nous connaissons votre genre de » christianisme, il ne nous effraye pas ». Ainsi, en temps de paix, cette formidable attaque contre la France catholique se fait avec la connivence de « leaders français ». D'ailleurs, si la guerre fut luthérienne, l'unique nom qui convienne à la paix n'est pas de l'appeler « allemande » ou « wilsonnienne », mais bien une « paix protestante ». C'est ce qui ressort jusqu'à l'évidence de la Société des Nations dont le siège, Genève, se targue orgueilleusement du titre de « capitale du monde » et nous offre pour évangile de cette ligue protestante le *Contrat Social* de son illustre citoyen J.-J. Rousseau.

» Le Kaiser, les Méthodistes, les Y. M. C. A. mènent tous la même guerre contre la France et contre l'Eglise. Il ne faut pas oublier que le fond du Protestantisme est dans le dogme intangible du libre examen. Toutes les hérésies afférentes à la Réforme, les schismes eux-mêmes existaient, au moins en germe, avant Luther. Mais nul n'avait proclamé comme lui l'affranchissement de l'esprit humain en face de toute autorité : le libre examen religieux en opposition avec le magistère infaillible de l'Eglise, renversant la doctrine du chef des Apôtres, qui condamne, contre les Strauss et les Harnack, toute interprétation personnelle des Ecritures « *omnis prophetia Scripturæ propria interpretatione » non fit* ». (II *Petr.*, I, 20). Le libre examen philosophique qui conduira Kant à « la critique de la raison pure », dont le subjectivisme détruit le fondement rationnel de toute connaissance, même celle de Dieu, et n'est plus, par la négation du sens commun, que la faillite de la raison pour tomber dans la folie pure. Le libre examen moral que ne saurait régler une raison pratique, dont la base est empirique et sans fondement et qui, dépassant non pas les prémisses, mais les conclusions de la philosophie agnostique, laisse le champ libre à toutes les passions humaines pour aboutir à cette morale indépendante si bien définie par Sa Sainteté Léon XIII quand Elle écrit (Encycl. *Libertas præstantissimum*, p. 187, édit. *Quest. act.*) :



Pas d'alliance avec les francs-maçons, les laïcistes, les libres-penseurs. Ils ont Satan pour père, et comme lui, ce sont des menteurs et des homicides. Derrière leurs attaques et derrière leurs promesses, derrière leurs vols et derrière leurs dons, se cache l'humanitariste, incapable de dissimuler à tout esprit averti le révolutionnaire du dernier jour et du grand soir. C'est de là, et de là seulement que vient et que viendra en France et dans le monde entier le Bolchevisme.

« Le principe de tout rationalisme, c'est la dénomination souveraine » de la raison humaine, qui, refusant l'obéissance due à la raison divine » et éternelle, et prétendant ne relever que d'elle-même, ne se reconnait » qu'elle seule comme principe suprême, source et juge de la vérité. » Telle est la prétention des sectateurs du Libéralisme dont nous avons » parlé; selon eux, il n'y a dans la pratique de la vie aucune puissance » divine à laquelle on soit tenu d'obéir, mais chacun est à soi-même sa » propre loi. De là procède cette morale que l'on appelle *indépendante* » et qui, sous l'apparence de la liberté, détournant la volonté de l'obser- » vation des divins préceptes, conduit l'homme à une licence illimitée ».

» Il importe encore de ne pas oublier que ce libre examen religieux, philosophique et moral ne fut sataniquement inspiré à Luther que pour arriver à une indissoluble séparation avec l'Eglise. C'est là l'unique raison d'être du Protestantisme; c'est là son véritable *credo*. Le *Los von Rom* allemand a pour réponse le *No Popery* anglo-saxon, dont l'écho se répercute aux Etats-Unis. Cela est si vrai qu'au meeting monstre de Berlin contre l'Evangile laïque du Dr Fischer, le lieutenant-colonel Von Rohr, osant demander à cette immense assemblée s'il ne faudrait pas désormais reléguer à l'arrière-plan le *Los von Rom*, un « non » frénétique et unanime retentit, car tous, pasteurs ou fidèles, libéraux et orthodoxes, sentaient que la haine de l'Eglise romaine et catholique était le seul lien qui unit encore entre eux les protestants du monde entier. (Mgr Bœglin, *Le Crépuscule du Luthéranisme*, p. 57; Paris, Bloud, 1907).

» Voilà l'ennemi de l'Eglise et l'ennemi de la France qui, toujours en éveil, remplace la guerre protestante de 1914 par la paix protestante de 1919. Depuis longtemps le libre examen du Protestantisme, sa philosophie rationaliste et sceptique, ses rêveries égoïstes de mégalomanie ont fait de si profonds ravages parmi nous que tout intellectuel se croit un surhomme, tout incroyant un être libre, tandis que tout chrétien qui pratique sa religion est un être diminué, soumis à une morale d'esclave et qu'il faut chasser de notre pays s'il fait profession publique, comme les moines et les religieuses, d'abnégation et de sacrifice.

» Dans l'ordre social nous subissons aussi depuis longtemps le joug de l'hégémonie protestante. Depuis Louis XIV, le Protestantisme a déplacé l'équilibre européen. Les peuples catholiques, et en particulier la France, sont devenus ses vassaux. A la suprématie de l'Angleterre a succédé la suprématie de l'Allemagne; cette suprématie devient aujourd'hui le rêve des Etats-Unis. Nous sommes étouffés entre le *Los von Rom* et le *No Popery*, et la France périt des gaz méphitiques du Protestantisme comme de la laïcisation maçonnique ».



N'oublions pas l'avertissement de Pie X : « Sans doute, le désir de la paix est dans tous les cœurs, et il n'est personne qui ne l'appelle de tous ses vœux. Mais cette paix, insensé qui la cherche en dehors de Dieu ; car, chasser Dieu, c'est bannir la justice ; et, la justice écartée, toute espérance de paix devient une chimère. La paix est l'œuvre de la justice. — Il en est, et en grand nombre, Nous ne l'ignorons pas, qui, poussés par l'amour de la paix, c'est-à-dire de la tranquillité de l'ordre, s'associent et se groupent pour former ce qu'ils appellent le parti de l'ordre. Hélas ! vaines espérances, peines perdues ! De partis d'ordre capables de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'y en a qu'un : *le parti de Dieu*. C'est donc celui-là qu'il nous faut promouvoir ; c'est à lui qu'il nous faut amener le plus d'adhérents possibles, pour peu que nous ayons à cœur la sécurité publique » (1).

(1) PIE X, Encyclique *E Supremi*, t. Ier, p. 37 ; édit. des *Questions actuelles, Actes* de S. S. Pie X.

Nos ennemis, eux aussi, se plaignent de l' « Etat athée », comme le prouve l'article suivant de la *Neue Reich* (21 novembre 1918, p. 126) :

« Dans une critique adressée à la *Augsburger Postzeitung*, à l'occasion du discours d'entrée en fonctions du dernier chancelier de l'Empire, il était dit : « Ce dont nous constatons l'absence dans ce programme qui » inaugure une époque nouvelle, c'est une reconnaissance sans réserve, » une reconnaissance franche de la base première sur laquelle reposent » toutes les destinées de l'Humanité, sur laquelle portent toutes les » conditions d'existence d'un Etat qui prétend durer et prospérer, de » Celui par lequel les rois règnent et les législateurs décident de ce qui » est juste, du Dieu éternel et tout-puissant : « Si le Seigneur ne bâtit » pas la maison, vains sont les efforts de ceux qui la bâtissent ». » (Ps., CXXVI, 1). En ce temps-ci, dont l'importance n'est encore que trop » peu présente à notre conscience, nous comptons beaucoup trop, sans » en espérer autant qu'auparavant, sur cette technique allemande que » nous vantions à pleins poumons, ce talent d'organisation propre à » l'Allemand, c'est-à-dire, en somme, sur des moyens purement humains. » Mais tous ces appuis vermoulus, y compris la démocratie, s'affaissent » sous le poids des événements qui s'accumulent avec une hâte furieuse. » Seul un programme établi sur le rocher inébranlable de Dieu tient » bon et supporte solidement tout ce qu'on y construit. Disons-le en » termes brefs et décisifs : la première règle de la Constitution de » l'Empire allemand que doit reconnaître tout Chancelier, tout Secrétaire » d'Etat, tout représentant du peuple, devrait être celle-ci : « L'Empire » allemand est fondé sur Dieu et sur ses commandements ». Mais si » cette phrase ne devait pas être une formule vide et sans effet, comme » c'est malheureusement le cas trop fréquent, là où l'acte ne suit pas » la profession de foi des grands, alors il faut que l'on recoure à un » moyen qui fut toujours efficace : l'assaut livré au ciel dans des » dispositions humbles, persévérantes, pleines de confiance et surtout de » repentir : « Il n'y a pas de différence pour le Dieu du ciel de sauver



Restons catholiques et inébranlablement persuadés que l'inter-

» par un petit nombre ou par un grand nombre ». (I *Macch.*, VIII, 18).
» Mais parmi nous, qui est-ce qui prie ? Où est la majorité du peuple ?
» Où sont, en particulier, les guides politiques et militaires qui se sont
» agenouillés pour crier : « Comment pourrons-nous tenir bon, ô Dieu,
» si tu ne nous viens point en aide ? » (I *Macch.*, IV, 58). On n'a rien fait
» par tant de beaux discours, pas davantage par la démocratisation à
» outrance. Quel usage a-t-on fait de ce moyen sanctionné par le temps
» et qui fut employé dès l'époque des Macchabées ? « Et ils jeûnèrent
» et se revêtirent de cilices et se recouvrirent la tête de cendres et
» déchirèrent leurs vêtements ». Où a-t-on vu le jeûne universel prescrit,
» l'examen de son propre cœur, et le repentir, et l'expiation publique ?
» Hélas! oui, nous avons un Etat « paritaire », nous avons « la liberté
» de conscience », nous avons encore assez d'idoles et de petites images
» à qui nous aimons mieux adresser nos invocations qu'au Dieu unique
» et vrai. Et pourquoi ces idoles nous sauveraient-elles ? »

» Cette critique est applicable à Vienne et elle est d'actualité pour les nouveaux Etats de l'ancienne Autriche. On y gouverne sans Dieu, parfois même contre Dieu. Quand a été abattue à Prague la colonne de Marie, ce fut un symbole aussi manifeste, aussi clair, de l'esprit nouveau que ces formules de serments, dans lesquelles il n'est pas question de Dieu, prescrites par l'Etat de l'Autriche allemande à ses fonctionnaires comme serment professionnel. La prospérité nationale ne sortira pas d'une politique animée d'un tel esprit ».

Cet article donne du poids à l'avertissement de M[gr] Charost : « Qui sait si Dieu interviendra de nouveau, si nous le laissons à la porte de la patrie ? » ; et il nous remet en mémoire les réflexions suivantes écrites en 1917 :

« Quand, sous Louis XV, nous reprimes possession de Dunkerque, un Anglais dit aux nôtres : « Nous reviendrons ». — « Non, répondit un
» officier français, vous ne reviendrez pas tant que nos péchés pèseront
» moins que les vôtres et que Dieu sera plus content de nous que de
» vous ». Cette réponse contient l'énigme et la solution de la guerre. Ce n'est pas le Kaiser et son militarisme qui l'ont faite; ce n'est pas le roi de l'or et la puissance financière qui la continuent; ce ne sont pas les Loges, d'où partent les décrets souverains, qui la termineront : la guerre vient du péché, notre conversion la terminera. Et si vous tenez à l'incarner dans des êtres réels, je vous dirai qu'elle vient de Satan et qu'elle disparaîtra par le Christ. Nous assistons à l'une des phases de la lutte éternelle du Christ et de Satan, et la crise prendra fin comme au Calvaire, par la défaite du démon et le triomphe du Crucifié. « Le démon, nous dit
» saint Léon, reste l'inventeur de la mort », car il est le prince de la science, et son unique découverte, c'est la mort, sa seule arme de victoire;
« le Christ, ajoute le Père, a pris cette arme, pour vaincre avec la mort
» celui qui avait vaincu par elle, *ut inventor mortis diabolus, per ipsam*
» *quam vinceret vinceretur.* (S[t] LEO, *Serm.*, I, *De nativitate Domini* ;
» Migne, P. L., t. LIV, col. 191). Si vous voulez la mort, suivez Satan ;
» si vous voulez la vie, suivez le Christ avec sa croix, « le monde périt
» de s'en être écarté ».



confessionnalisme ne sauvera jamais ni la France, ni le monde. (1)

E. JOUIN.

» En un mot, la nature révoltée contre la grâce, ce qu'on nomme de nos jours le laïcisme, en ruinant l'ordre, l'état et la vie surnaturels, a produit la guerre; l'ordre, l'état et la vie surnaturels, en détruisant le laïcisme, produiront seuls la paix ».

(1) Dans la *Documentation catholique* déjà citée, le recteur Mæder écrit avec un grand à-propos :

« L'interconfessionnalisme politique, social, littéraire, est la ruine de la cause catholique. Toute alliance suppose des concessions aux autres partis. Pour servir la cause commune, chacun des alliés refoule à l'arrière-plan ses intérêts « spécifiques ». Pour obéir à des nécessités tactiques, certains principes se retirent du front vers les réserves d'arrière. En signant un compromis, chaque parti consent comme une mutilation de sa propre personnalité. On n'est plus ce qu'on doit être, on affecte du moins de ne plus l'être. Toutes les alliances entre adversaires démoralisent le plus fort de ces alliés.

» L'histoire du royaume de Dieu dans l'Ancien et le Nouveau Testament est une protestation divine, constante contre toutes les alliances. Ce n'est que quand il est seul qu'Israël est fort et invincible. « Sortez du milieu » d'eux, dit le Seigneur, et séparez-vous! » (II *Cor.*, VI, 17). La condition primordiale de toute conquête spirituelle, la voici : « Sois ce que tu es! » Tout interconfessionnalisme est un mariage mixte, et le mariage mixte n'est bon nulle part, ni dans la famille, ni dans l'école, ni dans la politique, ni dans la société, ni dans la littérature. C'est une affaire qui mange le capital sans apporter de recettes stables. De telles affaires, avec le temps, mènent toujours à la banqueroute.

» Les alliances ne servent à rien. On veut par elles combattre la révolution, le socialisme, l'anarchie, la barbarie. Le but est bon, mais le moyen ne vaut rien. Le principe du mal social, c'est l'erreur. Le contraire de l'erreur, c'est la vérité. Le grand moyen pour sauver la société, c'est de sauver la vérité catholique. La Révolution et le Socialisme ne seront pas vaincus, ou ils seront vaincus par leur ennemi. Or, d'ennemi de la révolution, il n'y en a qu'un, l'Eglise catholique, la loi, le droit, l'ordre. Celui qui fait alliance avec une erreur pour combattre une autre erreur ressemble aux pompiers qui voudraient éteindre le feu avec de l'eau et du pétrole. Il combat le fils et il défend le père ».



L'INITIATION DANS LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

LA THÉOSOPHIE

OU LA

Franc-Maçonnerie Mystique (1)

LIVRE PREMIER

LA SOCIÉTÉ THÉOSOPHIQUE

CHAPITRE I

ROLE ET BUT DE LA SOCIÉTÉ

Fondation de la Société Théosophique. — Doctrine exotérique. — Mission surnaturelle de la Société Théosophique. — La Société Théosophique repose sur les phénomènes occultes.

Toute l'activité de la Théosophie moderne est concentrée dans les « Branches » et les Loges de la Société Théosophique. Si, en effet, M. Rudolf Steiner, dont l'action initiatique est considérable, s'est, depuis quelques années, séparé de Mme Annie Besant, l'ancien Secrétaire général de la Section allemande ne s'en rattache pas moins au mouvement créé par Mme H.-P. Blavatsky. C'est un point qu'il ne faut pas perdre de vue et qu'il est nécessaire de bien établir tout de suite afin d'éviter la moindre confusion.



M. Edouard Schuré écrit, en parlant du Maître dont il est le disciple enthousiasmé :

Il ne lui manquait qu'un terrain d'action pour livrer sa bataille et une aide puissante pour l'y soutenir.

Il avait trouvé son terrain dans la *Société Théosophique* et son aide dans une femme supérieure (1).

M. Schuré nous apprend, un peu plus loin, quelle est cette personne :

Rudolf Steiner fut aidé dans cette tâche par une recrue puissante et d'une valeur inappréciable pour l'œuvre de propagande qu'il voulait entreprendre : Mlle Marie de Sivers, d'origine russe et d'une éducation cosmopolite exceptionnellement variée (2).

Remarquons, en passant, quelle place considérable certaines femmes occupent dans le mouvement théosophique actuel. C'est un des côtés curieux de ce courant luciférien.

Quoi qu'il en soit, nous lisons encore, sous la plume de M. Jules Sauerwein :

M. Steiner, tout en professant le plus grand respect et la plus vive admiration pour l'œuvre de la « Société Théosophique », a estimé que les traditions occidentales suffisaient aujourd'hui à alimenter l'enseignement à l'occultisme.

L'esprit critique européen a le droit d'exiger que la Théosophie lui soit exposée dans les cadres de pensées qui lui sont habituelles. Quelle que soit la source première des enseignements occultes il est une chose certaine, c'est qu'il n'est pas besoin de sortir de l'Europe et de la région méditerranéenne pour trouver les documents nécessaires et les instructeurs compétents, et si nous regardons vers le passé, nous y voyons une longue suite d'occultistes, grâce auxquels cette sagesse n'a cessé d'être vivante dans nos contrées depuis la civilisation égyptienne jusqu'à nos jours en passant par la Grèce et les occultistes du Moyen âge.

Mais il importe qu'il n'y ait nulle confusion à cet égard. M. Steiner fait partie de la Société Théosophique. Il s'y rattache ouvertement et son enseignement en ce qui concerne la discipline occulte ne diffère sur aucun point essentiel de celui des Théosophes indous. En quoi donc cette tradition occidentale s'écarte-t-elle de l'orientale ? C'est surtout dans sa méthode et dans sa présentation (3).

Nous aurons à revenir, dans le cours de cette étude, sur les différentes méthodes d'initiation employées par les Théosophes moder-

(1) Rudolf STEINER, *Le Mystère chrétien*, Introduction par Edouard SCHURÉ, p. 25.

(2) R. STEINER, *Le Mystère chrétien*, Introduction par Edouard SCHURÉ, p. 43.

(3) R. STEINER, *L'Initiation*, préface de Jules SAUERWEIN, pp. 8 et 9.



nes, mais quelles que soient les divergences que nous pourrons relever, nous constaterons toujours l'unité d'origine et la communauté de doctrine.

Fondation de la Société Théosophique. — La Société Théosophique a été fondée à New-York, en 1875, par Mme H.-P. Blavatsky et le colonel-détective américain H.-S. Olcott. Celui-ci a raconté la genèse et les débuts de cette création dans le premier volume de ses *Old Diary Leaves* (1). Ces détails ont leur intérêt et nous reviendrons plus loin sur quelques-uns d'entre eux ; mais ils ne rentrent pas dans le cadre de notre travail actuel. Au point de vue de l'initiation dans les Sociétés secrètes — qui est exclusivement le nôtre — nous devons surtout retenir et mettre en lumière les buts que les fondateurs entendaient donner à la nouvelle Association.

Mme H.-P. Blavatsky écrit à ce sujet :

Les buts de la Société Théosophique sont et ont été, depuis le commencement, au nombre de trois :

1° Former le noyau d'une Fraternité Universelle de l'Humanité, sans distinction de race, de couleur ou de croyance ;

2° Répandre l'étude des Ecritures Aryennes et des autres Ecritures, de la Religion et des Sciences universelles, et établir l'importance de l'ancienne littérature asiatique, savoir : Les philosophies Brahmane, Bouddhiste et Zoroastrienne ;

3° Rechercher, sous tous les aspects possibles, les Mystères cachés de la Nature, et tout spécialement les pouvoirs psychiques et spirituels latents dans l'homme (2).

Comme nous le verrons, ce dernier paragraphe est de beaucoup, au point de vue de la propagande des idées à répandre, le plus important des trois. C'est le seul réellement mis en pratique.

Doctrine exotérique. — Mme Annie Besant écrira plus tard pour présenter aux profanes la doctrine des Branches théosophiques :

Dans notre Société, nous n'avons pas de dogmes. Nous ne repoussons aucun homme parce qu'il ne croit pas aux doctrines théosophiques. On peut les nier toutes, hormis celle de la fraternité humaine, et avoir sa place et son droit dans nos rangs...

Notre Société n'a point de dogmes. Non qu'elle ne soutienne aucune vérité, comme certains l'imaginent... Elle affirme la possibilité d'une connaissance de Dieu ; c'est là son message (3).

(1) *Histoire authentique de la Société Théosophique*, T. I, chapitres VIII et IX.

(2) *La Clef de la Théosophie*, p. 58.

(3) *Les Maîtres*, pp. 93 et 95.



Telle est la thèse qui sert à attirer les âmes ; nous allons voir dans un instant l'hypothèse qui travaille à les perdre.

Empruntons encore au colonel Olcott les affirmations suivantes :

La Société Théosophique ignore les différences de sexe, car le Moi Supérieur n'a pas de sexe ; de couleur, car il n'est ni blanc, ni noir, ni rouge, ni jaune comme les races humaines ; de rang, de fortune, de situation politique ou mondaine, ou littéraire, car il est au-dessus de toutes ces limitations de l'homme physique, immaculé, immortel, divin, immuable. C'est pourquoi, comme Président, je n'engage jamais la Société dans ces questions. Le *Central Hindu College* à Bénarès de Mme Besant, mes trois collèges, mes deux cents écoles bouddhistes de Ceylan, et mes écoles de parias à Madras, sont des entreprises personnelles et ne relèvent pas de la Société (1).

Ce sont là les parties exotériques du programme de la Société Théosophique.

Mme H.-P. Blavatsky nous indique discrètement quelles peuvent être les exigences ésotériques réelles déguisées sous les mots « œuvre altruiste » :

Aucun membre actif ne doit attacher *trop de valeur* à son progrès *personnel* ou à l'avancement de ses études Théosophiques, mais doit être prêt à s'acquitter de toute œuvre altruiste qu'il est en son pouvoir d'accomplir (2).

C'est en vertu de ce principe que Mme H.-P. Blavatsky recrutait des compères pour aider ses pouvoirs psychiques défaillants à faire des dupes.

Mission surnaturelle de la Société Théosophique. — Les Théosophes prétendent que la Société Théosophique a été créée sur l'ordre d'hommes supérieurs, d'Initiés généralement invisibles, membres de la « Grande Loge Blanche du Thibet » dont nous parlerons dans un chapitre suivant. Mme Annie Besant écrit, en effet :

La Société tout entière était considérée comme un mouvement spirituel ; et si vous vous reportez aux jours de son origine, et lisez ses premiers documents vous y trouverez que la Société existait en ce qu'on appelait alors Trois Sections : La Première était la Fraternité, les Frères Aînés de l'Humanité ; la Seconde ceux qui s'efforçaient de mener la vie supérieure spirituelle et étaient instruits et guidés dans ce but ; la Troisième Section formait la masse de la Société. Ces Trois Sections réunies constituaient la Société Théosophique... Sa Première Section, les Frères Aînés, Ceux que nous appelons les Maîtres, étaient regardés comme formant la Première Section de la Société, comme étant dans son sein ; et la Société unissait étroitement la Seconde et la Troisième Sections sous la Première (3).

(1) *Histoire Authentique de la Société Théosophique*, T. II, p. 423.
(2) *La Clef de la Théosophie*, p. 355.
(3) *Les Maîtres*, p. 153.



Et dans un autre ouvrage la présidente de la Société Théosophique dit encore :

On s'écriait déjà qu'entre Rome et l'Athéïsme il n'y avait pas de place pour une croyance sérieuse et éclairée, et que la lutte qui s'annonçait devait mettre face à face une religion méprisant la science (1) et une science niant la religion.

Ce fut à ce moment de crise que les gardiens de la vérité spirituelle prirent la décision d'envoyer dans l'arène un nouveau combattant : c'était la *Philosophie ésotérique*. Il fallait un centre autour duquel pourraient se grouper tous ceux qui, philosophes ou non, étaient désireux de coopérer à l'œuvre d'amour et de fraternité parmi les hommes. Les Maitres fondèrent la *Société Théosophique* (2).

Mme H.-P. Blavatsky parle de :

La lumière qui n'a jamais brillé sur mer ou sur terre et qui doit arriver jusqu'aux hommes par l'entremise de la Société Théosophique. Cette lumière conduira en haut jusqu'à la véritable intuition spirituelle.

Et détail significatif :

Toutes les religions dogmatiques périront et, avec elles, les Démons (3).

M. Gaston Revel, qui ne veut la mort de personne, écrit :

La Société Théosophique ne serait donc, en ce sens, qu'une sorte de rejeton vivant des Mystères de l'Antiquité qui, cette fois, loin de croitre à l'ombre des temples et caché de la foule, a pris racine en pleine civilisation moderne (4).

Dans une lettre adressée par un soi-disant Maître fondateur de la Société Théosophique, le Mahâtma Koot-Hoomi, à un ami de M. Sinnett, nous relevons le curieux passage ci-dessous, dans lequel Mme H.-P. Blavatsky — auteur réel de l'épître — explique les fins de l'Association créée par elle et le colonel Olcott :

C'est le moment de guider l'impulsion récurrente qui bientôt poussera le siècle à l'extrême athéisme, ou le ramènera au sacerdotalisme extrême si on ne le dirige vers la primitive philosophie des Ariens, la seule qui satisfasse l'âme. Celui-là comprendra la poussée des faits, qui observe ce qui se passe aujourd'hui, d'un côté parmi les catholiques qui, comme les termites éphémères, se hâtent de pondre leurs miracles, de l'autre, parmi les libres-penseurs qui se convertissent en masse à l'agnosticisme. Le siècle se rue dans

(1) La religion catholique n'a jamais enseigné le mépris de la science et les plus grands savants ont été des croyants. L'Eglise repousse seulement les fausses conclusions des demi-savants et des sectaires révoltés contre l'évidence scientifique elle-même.
(2) *Une Introduction à la Théosophie*, p. 4.
(3) *La Doctrine Secrète*, T. III, p. 514.
(4) *De l'an 25.000 avant Jésus-Christ*, p. 11.



une orgie de phénomènes. Les mêmes merveilles que les spirites citent en opposition aux dogmes d'expiation et de perdition éternelles, servent aux catholiques qui accourent les contempler pour affermir leur foi aux miracles (1). Les sceptiques se moquent des uns et des autres. Tous sont aveugles et il n'y a personne pour les conduire. Vous et vos collègues pouvez aider à fournir des matériaux pour la construction d'une philosophie religieuse dont le monde entier a besoin ; philosophie qui soit imprenable pour les assaillants de la science, étant elle-même la fin de la science absolue.

Religion réellement digne de ce nom, puisqu'elle repose sur les relations de l'homme physique avec l'homme psychique, et de ceux-ci avec tout ce qu'il y a au-dessus et au-dessous d'eux. Cela ne mérite-t-il pas un léger sacrifice ? Et si, après réflexion, vous vous décidiez à entrer dans cette nouvelle carrière, faites en sorte que l'on sache que votre Société n'est pas une boutique à miracles ni un club à banquets, et qu'elle ne s'adonne pas spécialement à l'étude du phénoménalisme. Son but capital doit être d'ex-

(1) Il n'y a pas lieu de discuter cette assertion toute gratuite de Mme H. P. Blavatsky. Nous signalerons, toutefois, une récente décision de l'Eglise sur cette question.

Les Acta Apostolicæ Sedis *du 1er juin publient cette décision du Saint-Office :*

« *A la réunion plénière, tenue le 24 avril 1917 par les Eminentissimes Cardinaux Inquisiteurs généraux dans les questions de foi et de mœurs, on a posé cette interrogation :*

« *Est-il permis de prendre part à des entretiens ou des manifestations spirites quelconques, par* Medium *ou sans* Medium, *usant ou non de l'hypnotisme, ayant une apparence honnête ou même pieuse, soit en interrogeant les âmes ou les esprits, soit en écoutant leurs réponses, soit en observant seulement, et même en protestant tacitement ou expressément que l'on ne veut avoir aucune relation avec les mauvais esprits ?* »

Les Eminentissimes Pères ont décidé qu'il faut répondre : négativement sur tous les points.

Le 26 du même mois. Notre Très Saint-Père Benoît XV, *Pape par la divine Providence, a approuvé la résolution qui lui a été soumise par les Eminentissimes Pères.*

Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, le 27 avril 1917.

Louis Castellano, *notaire.*

La *Semaine Religieuse de Paris* (n° 3310, 16 juin 1917, p. 775), fait suivre cette publication de la note suivante :

Son Eminence le cardinal-archevêque de Paris signale à la plus sérieuse attention de ses diocésains cette décision du Saint-Siège, conforme d'ailleurs à la doctrine constante de l'Eglise. Les fidèles n'oublieront pas qu'ils ne peuvent sous aucun prétexte et sans une faute grave, s'adonner, même en passant, aux pratiques condamnées du spiritisme, évocation des esprits ou des âmes des défunts, tables parlantes, etc.

La *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, du 5 décembre 1913, a publié, p. 4776 et suiv., des condamnations prononcées par Mgr Turgeon, évêque de Québec, Mgr Guibert, cardinal archevêque de Paris, Mgr Pie, cardinal évêque de Poitiers, contre les pratiques du spiritisme. Le numéro du 5 mars 1914, de la même Revue, reproduit encore une décision de l'évêque d'Alger sur le même sujet.



tirper les superstitions et le scepticisme qui ont cours et de faire couler des sources anciennes, longtemps scellées, les preuves qui montrent à l'homme : qu'il peut façonner lui-même sa future destinée ; qu'il peut tenir pour certaine la possibilité pour lui de vivre d'une vie future, pourvu qu'il le veuille ; enfin, que tous les *phénomènes* ne sont que des manifestations de la loi naturelle que doit essayer de comprendre tout être intelligent (1).

La Société Théosophique repose sur les phénomènes occultes. — Si la fondation de Mme H.-P. Blavatsky ne doit pas être « une boutique à miracles », il n'en est pas moins vrai que toute la Théosophie repose sur les manifestations occultes ; et l'occultisme forme la base de tout l'enseignement donné dans les Loges initiatiques de la Société Théosophique.

Du reste, les chefs de cette Secte sont les premiers à proclamer, malgré de fâcheuses aventures, que les pouvoirs magiques plus ou moins truqués, de Mme H.-P. Blavatsky — plutôt plus que moins — ont servi de fondement à l'œuvre entreprise sur l'ordre des Mahâtmas. Mme Annie Besant écrit :

J'assigne ainsi ce rôle aux phénomènes dans la Société Théosophique. J'affirme qu'elle fut fondée par leur moyen, édifiée grâce aux phénomènes, nourrie de phénomènes, et que les phénomènes doivent continuer à être une branche de notre œuvre et un domaine ouvert à nos recherches (2).

Un peu avant cette déclaration, qui ne laisse place à aucune ambiguïté, Mme Annie Besant enregistre l'affirmation suivante de Mme H.-P. Blavatsky, elle-même :

Quoi que vous puissiez dire, c'est sur mes phénomènes que la Société Théosophique fut fondée. Elle fut édifiée au moyen de mes phénomènes (3).

De son côté, M. Sinnett, disciple que Mme H.-P. Blavatsky a amené à la Théosophie par des jongleries et d'habiles suggestions, écrit, avec une bonne foi dénuée de tout esprit critique :

Toutes ces considérations ont conduit les Frères à accepter la Société Théosophique comme le meilleur agent quoique plus ou moins imparfait, capable d'accomplir une partie de leur œuvre ; et sans être entrés eux-mêmes dans la Société ils prennent néanmoins le plus grand intérêt à ses travaux... Il était nécessaire que les Frères fussent en communication occulte, d'une manière ou d'une autre avec la Société pour la soutenir et lui donner de l'éclat (4).

Nous allons voir tout à l'heure que si M. Sinnett avait voulu parler des chefs de la Franc-Maçonnerie, il n'y aurait qu'à enregistrer

(1) Sinnett. *Le Monde Occulte*, p. 180.
(2) *Les Maîtres*, p. 132.
(3) *Les Maîtres*, p. 122.
(4) *Le Monde Occulte*, p. 43.



sa déclaration. Malheureusement, il s'agit dans la pensée du Théosophe anglais des problématiques Mahâtmas de la Grande Loge Blanche du Thibet. Il ajoute, en effet :

Mme Blavatsky est une initiée, une adepte, en ce sens qu'elle possède ce magnifique pouvoir de télégraphie psychologique entre elle et ses amis occultes. Elle s'est arrêtée court dans le chemin de l'adeptat, au moment de franchir la vague qui l'aurait portée hors des limites de ce monde....

Le chercheur qui a soif de la science occulte trouvera toujours, et seulement dans la Société Théosophique, un moyen de relations, bien que faible, avec la grande Fraternité qui, de là-bas, s'intéresse aux progrès de cette Société et communique avec sa fondatrice...

Partout où se trouve Mme Blavatsky les frères peuvent produire, et produisent constamment les phénomènes les plus stupéfiants ; l'action de Mme Blavatsky n'y étant pour rien ou pour presque rien. Il faut se rappeler qu'on ne sait jamais exactement jusqu'à quel point elle est *a dée*, ou bien si elle n'a aucune influence du tout sur la production du phénomène qui a lieu. Des renseignements précis de cette sorte sont contraires aux règles de l'occultisme qui, nous l'avons déjà dit, ne cherche pas à convaincre le monde de sa réalité (1).

Pour les Théosophes, ce n'est pas là de la « Foi aveugle » ; c'est l'étude d'une science qui ne peut être communiquée qu'aux initiés. Mme Annie Besant écrit :

Je revendique au nom de la Société sa place parmi les chercheurs de la Science nouvelle, la recherche au moyen de ce que nous appelons la clairvoyance, la mise en œuvre régulière et précise du troisième objet de la Société qui a été beaucoup trop négligé ces dernières années...

Le rôle des phénomènes dans la Société Théosophique m'apparaît constant. Ils doivent être reconnus comme dignes de l'étude du Théosophe (2).

Et en fait, les Théosophes, qu'ils appartiennent à l'ésotérisme oriental ou occidental, sont d'accord pour accepter et défendre l'existence des « phénomènes » extra naturels. Contre l'évidence même, tous maintiennent énergiquement la réalité des pouvoirs extraordinaires dont la fondatrice de la Société Théosophique se prétendait douée. Leur excuse — étant donné qu'on veuille leur en accorder une — est que sans l'occultisme toute la doctrine théosophique, destinée à prendre la place de la religion catholique, s'écroule dans une lamentable faillite. C'est pourquoi l'on voit, par exemple, M. Jules Sauerwein, disciple de M. Rudolf Steiner, écrire :

L'action de Mme Blavatsky a donné lieu à bien des critiques. Une enquête insuffisamment étudiée et menée avec parti pris par la « Société anglaise des recherches psychiques » a accrédité l'idée que Mme Blavatsky s'était laissé aller parfois à des simulations qui suffisaient à infirmer l'ensemble des phé-

(1) *Le Monde Occulte*, pp. 44, 54 et 70.
(2) *Les Maîtres*, pp. 125 et 130.



nomènes attribués à ses pouvoirs supérieurs. Un examen plus approfondi et plus impartial a prouvé que les accusations formulées contre elle étaient sans fondement (1).

On n'a rien démontré du tout, et les conclusions du rapport, présenté à la Société anglaise, demeurent dans toute leur intégrité. Seulement la Franc-Maçonnerie internationale, qui, sur le moment, a abandonné Mme H.-P. Blavatsky, instrument parfois indocile, a réfléchi, une fois l'orage passé, aux inconvénients qui pouvaient atteindre la Société Théosophique elle-même et, pour sauver l'œuvre la Secte tout entière, les Loges sont entrées en campagne. De là certaines rétractations destinées à jeter le trouble dans les esprits.

C'est la méthode maçonnique et nous devons éviter de nous laisser égarer.

Mme Annie Besant, dont on ne saurait nier l'habileté, cherche à placer la défense du faux surnaturel de Mme H.-P. Blavatsky sur un meilleur terrain. Elle écrit :

L'effusion spirituelle qui a donné naissance à la Société Théosophique doit être considérée comme identique dans sa nature à celles qui ont fondé l'une après l'autre les religions du monde...

Dans toutes les religions du passé, soit que nous les envisagions dans les reconstitutions de l'histoire, ou bien dans ce qu'on nomme « les annales occultes », nous constatons à leur origine la présence de phénomènes considérés comme anormaux...

Le danger de la vieille notion du miracle était qu'on l'envisageait comme une preuve, non de la connaissance, chez l'auteur du miracle, d'un autre monde ou d'autres forces ; mais de son droit à parler avec autorité de questions morales ou religieuses. En réalité, la connaissance des faits du plan astral ou du plan mental, ou le pouvoir d'utiliser les forces de ces plans pour produire ici-bas certains faits exceptionnels, ne confèrent pas la moindre autorité pour trancher les problèmes moraux ou décider des questions spirituelles. C'est là un point de la plus haute importance ; la connaissance du monde astral et mental est du même ordre que la connaissance du monde physique ; un clairvoyant ou un clairaudiant, un homme capable d'utiliser ici bas l'une des forces des plans subtils n'a pas nécessairement plus d'autorité religieuse ou morale qu'un bon mathématicien, un bon électricien ou un bon chimiste...

Des phénomènes ont toujours, dans le passé, accompagné le grand Initiateur religieux. Il ne tirait pas d'eux son autorité religieuse ; ils résultaient seulement de la connaissance des lois naturelles, l'homme entièrement spiritualisé tient en sujétion la matière de tous les plans de la nature. Mais cela n'implique nullement que l'homme capable de manier à son gré la matière des plans inférieurs puisse parler des plans supérieurs avec autorité (2).

(1) R. Steiner. *L'Initiation*, préface de M. Jules Sauerwein, p. 7.
(2) *Les Maîtres*, pp. 104, 105, 107, 109, 110 et 111.

Et, bien qu'elle soit complètement renseignée, depuis longtemps, sur les moyens frauduleux employés par Mme H.-P. Blavatsky et le colonel Olcott, la présidente de la Société Théosophique dit encore, pour justifier ses prédécesseurs :

La plupart des grands Instructeurs, nous le reconnaissons, ont accompli des actes qui, sur le plan physique, semblent miraculeux à Leurs contemporains, mais — comme les occultistes le savent — sont dus à l'emploi de facultés propres à tout Initié au-dessus d'un certain grade (1).

Et par une audacieuse assimilation Mme Annie Besant ajoute ailleurs :

Au plus récent de ces mouvements spirituels, celui qui a donné naissance à la Société Théosophique, nous voyons se reproduire, en une très courte période, la même série de faits qui caractérisa les religions du passé. Ici, comme là, une masse considérable de phénomènes dans les premiers temps ; H.-P. Blavatsky vivait au sein d'une atmosphère de phénomènes et ceux qui l'approchaient se trouvaient environnés de phénomènes de tous genres. Vous pouvez voir le résultat de cette première discipline chez notre feu Président, le colonel Olcott, pour qui les phénomènes, au sein de la Société Théosophique, étaient choses les plus naturelles du monde. Il en parlait sans aucune hésitation, il ne tarissait pas du récit de ceux dont il avait été témoin (2).

L'argument n'a pas grande valeur, étant donné la mission que remplissait le colonel Olcott auprès de Mme H.-P. Blavatsky. Et Mme Annie Besant est obligée d'ajouter naïvement un peu plus loin :

Après les troubles de l'affaire Coulomb, il y eut un arrêt presque absolu de ces phénomènes dans la Société Théosophique.

La coïncidence est pour le moins fâcheuse. Il a suffi de la trahison des complices, qui ont dévoilé les tours de prestidigitation pour lesquels ils avaient servi de compères (3), pour que les pouvoirs psychiques, qui désignaient Mme H.-P. Blavatsky comme un grand Instructeur et une grande Initiée, cessassent de se manifester.

Du reste, le colonel Olcott, qui a vu les choses de plus près, et dont on invoque le témoignage, écrivait en 1903 à propos de cette question :

Depuis dix-neuf ans que ce tragique 1884 est passé, les rapports de H.-P. Blavatsky avec le mouvement théosophique ont grandement changé et pour le mieux. On s'en souvient maintenant et on l'apprécie non plus tant comme

(1) *Christianisme Esotérique*, p. 150.
(2) *Les Maîtres*, p. 117.
(3) Le R. P. Léonce de Grandmaison S. J. a publié dans la collection « Science et Religion », chez Bloud, une petite brochure sur la Théosophie où cette affaire est clairement exposée. Voir le ch. VI, p. 52 et suiv.



thaumaturge, que comme l'agent dévoué des Frères Ainés dans la dissémination de vérités longtemps oubliées. Plus le temps marche, plus il en sera ainsi et à la lumière grandissante de ce jour nouveau, les ombres qu'on a jetées sur sa personnalité de martyre s'évanouiront et les calomnies de ses sots adversaires seront oubliées, comme on a oublié les libelles publiés contre Washington pendant la vie de ce dernier (1).

Quoi qu'il en soit, il est important de constater que Mme H.-P. Blavatsky n'a jamais consenti à séparer la doctrine théosophique et les phénomènes occultes; Mme Annie Besant l'affirme :

Il y a une politique qu'elle ne voulut jamais tolérer, en ce qui concerne les Maitres, les phénomènes accomplis par son intermédiaire, et les communications venues d'eux : c'est celle qui consiste à essayer de séparer l'occulte de la philosophie, à esquiver la critique et l'hostilité d'un monde ignorant en exaltant la philosophie aux dépens de l'occulte. Agir ainsi, a-t-elle déclaré à plusieurs reprises, c'était pousser à la destruction de la Société. Elle avait amèrement conscience de la déloyauté avec laquelle elle avait été traitée, et de la manière dont beaucoup de Théosophes consentaient à la sacrifier à la foule, tout en profitant de ses enseignements, et en déclarant que la Société Théosophique avait ses propres fondements et pouvait continuer d'exister, même si elle était considérée comme un imposteur..., déclarant que c'était la mort pour la Société si l'on devait abandonner comme des impostures les manifestations des Maitres et leurs communications... Elle a constamment affirmé que la Société n'était digne de vivre, que si celle-ci se portait garant et restait un canal pour l'enseignement des Maitres ; et elle n'en prenait soin que pour en faire un instrument apte à accomplir leur œuvre dans le monde (2).

Dans une protestation contre les conclusions du rapport présenté à la Société des Recherches Psychiques (*Society for Psychical Research*) de Londres par le Docteur Hodgson, Mme H.-P. Blavatsky explique pour quels motifs elle n'a pas voulu confondre publiquement ceux qui l'accusaient, avec preuves à l'appui, de supercherie. Voici sa déclaration :

M. Hodgson sait bien, et sans doute le Comité (de la S. P. R.) partage cette conviction, qu'il est à l'abri de mes poursuites en diffamation, parce que je n'ai pas d'argent pour engager une procédure coûteuse (ayant donné tout ce que j'avais à la cause que je sers) ; et aussi parce que ma réclamation entrainerait un examen des mystères psychiques dont ne peut s'occuper loyalement une cour de justice ; et encore parce qu'il y a des questions auxquelles j'ai pris l'engagement solennel de ne jamais répondre ; qu'une enquête légale sur ces calomnies amènerait inévitablement ces questions à la surface, et que mon silence et mon refus d'y répondre seraient interprétés comme *mépris par la cour*. Cet état de choses explique l'attaque éhontée faite contre une

(1) *Histoire Authentique de la Société Théosophique*, T. III, p. 91.
(2) *H.-P. Blavatsky et les Maitres de la Sagesse*, p. 130.



femme sans défense, et l'inaction à laquelle je suis si cruellement réduite en face de cette attaque.

H.-P. Blavatsky.

14 janvier 1886 (1).

Le Comité de la Société Psychique anglaise, qui, après enquête approfondie faite dans l'Inde. a démasqué Mme H.-P. Blavatsky, était compétent pour juger les phénomènes occultes, et ses membres n'auraient pas exigé de celle-ci des déclarations indiscrètes ; il leur aurait suffi de pouvoir constater la réalité des faits dont on proclamait l'existence. Ce n'étaient pas, comme le constate le R. P. Léonce de Grandmaison :

Des savants incrédules, ayant leur siège fait, disposés à nier en bloc tous les phénomènes de cette espèce, tout au contraire (2).

Et la plupart d'entre eux auraient certainement accepté cette explication de Mme H. P. Blavatsky, elle-même :

Le surnaturel n'existe pas dans la Nature Une, Absolue, et Infinie (3).

Mais ils n'ont trouvé que de la jonglerie habile, là où les Théosophes annonçaient des manifestations occultes Voici la conclusion adoptée par le Comité de la *Société des Recherches Psychiques* :

L'hommage rendu par ses amis immédiats aux habiletés de Mme Blavatsky a été le plus souvent inconscient ; et quelques uns d'entre eux peuvent encore éprouver de la répugnance à lui attribuer des ressources d'esprit qu'ils ont été si loin, jusqu'ici, de soupçonner. Pour notre part, nous ne la regardons ni comme l'instrument de voyants cachés, ni comme une vulgaire aventurière ; nous pensons qu'elle s'est acquis des titres à un souvenir permanent, dû à l'un des imposteurs les plus accomplis, ingénieux, et intéressants; dont l'histoire fasse mention (4).

Le R. P. de Grandmaison, auquel nous empruntons cette traduction du rapport publié par la Société anglaise, ajoute :

Après cela, que plusieurs des phénomènes opérés par les Théosophes aient eu autant de réalité que ceux qui ont cours parmi les spirites, je ne prétends pas le nier. Il reste que tous ceux qu'on a soumis à une enquête sérieuse ont passé finalement du rang des merveilles à celui des supercheries, et que, s'ils donnent une très faible idée de la loyauté des initiateurs, ils témoignent, en revanche d'une insigne crédulité chez les adeptes (5).

(1) Annie Besant. *H.-P. Blavatsky et les Maîtres de la Sagesse*, p. 129. Cf. Sinnett. *Le Monde Occulte*, p. 359.

(2) *Théosophes et Théosophie. Le Lotus bleu*, p. 56.

(3) *Fausses Conceptions*, p. 5.

(4) *Proceedings of the Society fort Psychical Research*, p. 207.

(5) *Théosophes et Théosophie. Le Lotus bleu*, p, 62.



Nous ajouterons seulement qu'en ce qui concerne le colonel Olcott, nous ne saurions admettre l'excuse d'inconscience et de crédulité, parce qu'il a été l'agent désigné par la Franc Maçonnerie Internationale pour aider Mme H.-P. Blavatsky à créer la Société Théosophique.

CHAPITRE II

UNE FILIALE DE LA FRANC-MAÇONNERIE

Déclarations du colonel Olcott. — Mme Annie Besant et la Franc-Maçonnerie du XVIII[e] siècle. — Similitude des doctrines de la Société Théosophique et des Grandes Loges maçonniques. —

Nous montrerons les rapports de doctrine qui existent entre la Théosophie et la Franc-Maçonnerie : il est naturel que nous retrouvions les Loges à l'origine de la Société Théosophique. De plus, la Co-Maçonnerie continue de contribuer au développement de la filiale maçonnique fondée par Mme H.-P. Blavatsky et le colonel Olcott. C'est un point qu'il est nécessaire de bien mettre en lumière parce qu'il établit de manière évidente l'unité de la Secte dans sa lutte contre l'Eglise.

Le colonel Olcott donne à ce sujet des renseignements qui ne laissent place à aucun doute sur l'origine maçonnique de la Société Théosophique, l'intervention des Francs-Maçons est beaucoup plus réelle que celle des Mahâtmas, à moins que ceux-ci soient simplement chargés de couvrir ceux-là, aux regards des profanes.

Déclarations du colonel Olcott — Nous lisons dans les souvenirs publiés par l'associé de Mme H.-P. Blavatsky :

Le 17 avril 1878 nous commençâmes à discuter avec Sotheran, le général T. et un ou deux autres Francs-Maçons de grades élevés, la constitution de notre Société en corps maçonnique avec des degrés et un rituel.

Notre idée était de former un complément naturel aux degrés supérieurs de cette compagnie et de lui fournir l'élément de mysticisme oriental qui lui manquait ou qu'elle avait perdu. En même temps, notre Société aurait gagné en force et en permanence à s'allier à cette ancienne fraternité qui a des loges dans le monde entier. En y pensant, je vois maintenant que nous voulions tout simplement reprendre l'œuvre de Cagliostro dont la Loge égyptienne fut de son temps un centre si puissant pour la diffusion de la pensée occulte orientale. Nous n'abandonnâmes ce projet que longtemps après notre arrivée à Bombay et la dernière trace que j'en trouve dans mon journal est l'enregistrement de la promesse de Swami Dyanand Sarasvati de compiler un manuel à l'usage de nos membres de New-York et de Londres.

Et le colonel Olcott ajoute :



Quelques anciens collègues ont nié ces faits, mais quoiqu'ils l'aient ignoré, il est certain que nous avions sérieusement nourri ce projet, H.-P. B. et moi, et que nous n'y renonçâmes qu'en voyant la Société grandir rapidement de son propre élan, ce qui rendait impolitique une fusion avec la Franc-Maçonnerie (1).

Il serait peut-être plus conforme à la vérité de dire que les chefs de la Secte ont pensé que la Société Théosophique rendrait plus de services et répondrait mieux à ce qu'on attendait de cette fondation en n'affichant pas ses rapports étroits avec la Franc-Maçonnerie, au moins dès le début.

Il suffira de remarquer que si la Société Théosophique était franchement et ouvertement maçonnique, ce caractère suffirait pour éloigner de ses cénacles tous les catholiques. Or, ce sont précisément ceux-ci, qu'à l'heure actuelle, on désire attirer, en leur affirmant que la Théosophie n'est pas antichrétienne et en leur parlant de christianisme ésotérique.

Il faut encore retenir de la citation donnée plus haut que, comme dans toutes les Sociétés secrètes, la plupart des membres de la Société Théosophique sont tenus dans l'ignorance de ce qui se trame entre quelques initiés seulement.

Du reste, la Société Théosophique comprend deux sections et, depuis sa fondation jusqu'à aujourd'hui, tous les membres influents de la Branche ésotérique appartiennent à la Franc-Maçonnerie.

Citons encore au sujet de cette question les passages suivants des *Old Diary Leaves* du colonel Olcott :

On avait parlé de transformer la Société en degré supérieur de Franc-Maçonnerie et ce projet était regardé favorablement par certains Francs-Maçons influents... On me demanda de préparer un rituel approprié... finalement j'abandonnai cette idée...

Au bout de trois mois à peine... nous fûmes obligés pour notre défense de nous constituer en Société secrète. Au conseil du 8 mars 1876, sur la proposition de H.-P. B., il fut : « *Résolu* que la Société adopterait un ou plusieurs signes de reconnaissance qui serviraient aux membres entre eux et d'admission aux réunions ».

Mais le peu qu'il y eut jamais de secret dans la Société — aussi peu et moins encore que n'en garde un Franc-Maçon — disparut après une courte période de nos jours d'enfance. En 1889, on en fit l'élément principal de la Société Esotérique que j'instituai pour H.-P. B. et, je le dis à regret, avec autant de mauvais résultats que de bons (2).

Nous parlerons de cette Loge ésotérique un peu plus loin.

(1) *Histoire Authentique de la Société Théosophique*, T. I, pp. 446, 447.

(2) *Histoire Authentique de la Société Théosophique*, T. I, pp. 143, 144, 146 et 147.



M. Sinnett donne un détail significatif et dont l'importance est grande au point de vue qui nous occupe, parce qu'il confirme en les rectifiant un peu les dires du colonel Olcott ; M. Sinnett écrit, en effet :

Mais il nous manquait diverses pièces ; principalement le diplôme spécial que l'on donne au nouveau membre après l'avoir initié à certains signes maçonniques adoptés par la Société comme moyens de reconnaissance... et X... fut *initié* membre de la Société Théosophique, suivant les formalités par le colonel Olcott (1).

On voit que les procédés maçonniques sont plus en usage sur le Sentier théosophique d'initiation que ne voudrait le laisser croire le fondateur de la Société.

Madame Annie Besant et la Franc-Maçonnerie au xviiie siècle. — La présidente actuelle de la Société Théosophique rattache ouvertement le mouvement dirigé par la Société Théosophique à la Franc-Maçonnerie du XVIIIe siècle. En s'appuyant sur la clairvoyance, la réincarnation et les connaissances occultes, Mme Annie Besant écrit avec assurance :

Vous trouvez le personnage mystérieux qu'était le Comte de Saint-Germain travaillant avec notre ancien instructeur H.-P. Blavatsky, alors membre d'une grande famille autrichienne qui porte encore le nom de Zinsky. On vit alors ces deux frères (1) disciples de la Grande Loge, travailler la main dans la main, afin que l'Europe pût croître en connaissance...

Ce qui avait échoué au XVIIIe siècle fut, en effet, de nouveau tenté au XIXe siècle, dans d'autres conditions, et les bases de la *Société Théosophique* furent posées et affermies par eux ; l'un demeurant caché — car il était parvenu à la Maîtrise et il ne travaillait plus ouvertement parmi les hommes ; l'autre étant cette noble femme russe, H.-P. Blavatsky, à laquelle la Société Théosophique doit sa fondation et doit encore en grande partie sa vie. Alors commencèrent les premiers préparatifs pour la restauration des Mystères, Et le frère qu'un Maître a appelé : « le Frère que vous connaissez sous le nom H.-P. B., mais nous sous un autre nom », ce frère, en établissant au sein de la Société Théosophique une *Ecole Préparatoire*, commença à poser les fondations des Mystères qui plus tard seront pleinement rétablis parmi nous (3).

Il s'agit, ne l'oublions pas, des Mystères païens de l'antiquité. La Société Théosophique, comme la Franc-Maçonnerie et la Secte tout entière, travaille à relever le Paganisme afin de le dresser contre l'Eglise catholique. Nous étudierons ce côté de la Théosophie dans un chapitre spécial ; mais, en attendant, il est intéressant de conti-

(1) *Le Monde Occulte*, pp. 94 et 95.

(2) D'après la clairvoyance occulte Mme Blavatsky aurait toujours été un homme dans ses précédentes incarnations.

(3) *Les Mystères*, p. 29.



nuer à citer Mme Annie Besant pour nous éclairer sur l'action commune de la Franc-Maçonnerie et de la Société Théosophique.

C'est alors, en fait, que pour la première fois, depuis que les Mystères avaient disparu de l'Europe, la véritable Voie fut montrée par où les hommes peuvent avancer. Et notre Société Théosophique, en indiquant le chemin vers les Maîtres qui l'ont fondée et vers l'École créée par Leur messager, fait aussi voir le chemin que l'élève peut commencer à suivre jusqu'à ce qu'il parvienne au Portail des Mystères véritables. L'existence de la Voie est de nouveau proclamée, et les Instructeurs sont prêts à dispenser l'enseignement... C'est ainsi qu'à notre époque, de nos jours même, parmi les nombreuses nations de ce monde mortel, il se trouve des *Disciples*, des disciples qui reçoivent l'enseignement, afin qu'il soit graduellement possible de rétablir les Mystères et de les faire redevenir ce qu'ils étaient dans le passé, des Portails conduisant aux véritables Mystères placés sous l'autorité directe de la Grande Fraternité.

C'est en cela que vous trouverez le côté intérieur de ce grand mouvement auquel appartiennent tous les membres de la Société Théosophique (1).

Nous avons montré longuement dans notre première étude sur l'Initiation dans les Sociétés secrètes, publiée par la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, que les Mystères du paganisme n'étaient autre chose que le culte de Lucifer (2).

Mme Annie Besant, dit encore ailleurs :

Dans la dernière partie du XVIIIe siècle, un grand effort fut tenté, dont le poids porta tout entier sur deux grands personnages en relation étroite avec la Loge (3), bien que ni l'un ni l'autre, à ce que je sache, ne fut alors un Maître. Celui qui avait nom le Comte de Saint-Germain, qui est maintenant l'un des Maîtres et Son collègue dans cette grande tâche, intimement attaché à lui, membre d'une noble famille autrichienne et qui nous fut connu plus tard sous le nom de H.-P. B. Leur tentative de changer la face de l'Europe échoua, car les temps n'étaient pas mûrs... Le Karma de tout cela, pour celui que nous avons connu sous le nom de H.-P. B., fut l'incarnation douloureuse et ardue qui se déroula parmi nous, où elle fonda, sur l'ordre de son Maître, la Société Théosophique et, pour qu'elle vécût, lui donna sa vie (4).

Similitude des doctrines de la Société Théosophique et des Grandes Loges Maçonniques. — Mme Annie Besant proclame l'union étroite des enseignements donnés par l'initiation sur le Sentier théosophique et dans les Ateliers supérieurs de la Franc-Maçonnerie. La présidente de la Société Théosophique écrit, en effet :

(1) *Les Mystères*, pp. 30 et 31.

(2) *L'Initiation Maçonnique*, avec préface de M. le Chanoine Jouin, curé de Saint-Augustin, un vol. in-18, 3 fr. 50. Perrin et Cie, éditeurs.

(3) Mme Besant parle ici de la Grande Loge Blanche du Thibet que nous étudierons dans un chapitre subséquent.

(4) *Les Maîtres*, p. 179.



Il n'existe, à ma connaissance, que deux grandes organisations contemporaines qui aient délibérément adopté comme devise, devant le monde, la Fraternité Universelle : l'une est la Franc-Maçonnerie, l'autre est la Société Théosophique. Elles seules proclament l'Universelle Fraternité...

Et parce que la Société Théosophique ne connait aucune des limitations des religions, et déclare que tout être humain est, dans sa nature essentielle, un avec la Vie et le Dieu suprême, par là même la Fraternité est universelle et nul homme n'y est étranger. Tout homme quel qu'il soit, est reconnu comme un frère. Il n'entre point dans la Fraternité il n'en peut être exclu. Son Esprit, sa Vie, l'y ont placé : c'est un fait qui nous dépasse et nous domine. Nous n'avons aucun pouvoir de le créer ou de l'abolir... La Fraternité est aussi universelle que l'humanité, c'est là notre doctrine fondamentale ; elle implique que cette Fraternité est aussi universelle que la Vie (1).

Et alors Mme Annie Besant, qui, comme nous le montrerons dans le chapitre suivant, est aussi une haute dignitaire de la Co-Franc-Maçonnerie du *Droit Humain*, ajoute :

Il en va de même dans la Franc-Maçonnerie, là où elle est justement conçue ; aucune barrière de credo ; tous les hommes sont également admis dans la Loge Maçonnique. J'ai dit « là où elle est justement conçue », car il est des pays où la Franc-Maçonnerie s'est répandue, et où la Loge est devenue exclusive comme les religions le sont devenues. Chez les Maçons américains, le nègre parce que nègre, n'est point admis dans la Loge Maçonnique (2). C'est là une négation de la Maçonnerie, une honte à son actif et non une gloire. Et bien qu'il soit vrai que la Maçonnerie a beaucoup perdu de sa connaissance, elle est cependant demeurée en grande partie une Fraternité, et en cela elle porte en elle le lien d'une vie immortelle, avec toutes les possibilités de renaissance par toute la terre (3).

Il faut encore faire observer qu'il y a en Amérique des Loges de Francs-Maçons composées exclusivement de noirs.

Protection Maçonnique. — On sait combien la Franc-Maçonnerie est puissante en Amérique. L'œuvre entreprise par le colonel Olcott, sous l'inspiration de Mme H.-P. Blavatsky, était jugée assez importante par la Secte pour que les Suprêmes Conseils missent toute leur influence en jeu et M. Sinnett, qui fut en position de se bien renseigner, écrit, d'après une source officielle :

Le colonel Olcott... officier dans l'armée américaine... possédait assez de réputation et d'estime dans son pays pour que le Président des Etats-Unis lui donnât une lettre de recommandation et d'introduction, écrite de sa main, auprès de tous les ministres et consuls des Etats-Unis, à l'occasion de son départ d'Amérique pour l'Orient vers la fin de 1878 (4).

Du reste, le colonel Olcott écrira lui-même dans une lettre adres-

(1) *Les Maitres*, pp. 208 et 209.

(2) Dans quelques pays, la Maçonnerie est devenue antireligieuse, mais cela aussi est anti-maçonnique. (*Note de Mme Annie Besant*).

(3) *Les Maitres*, p. 210.

(4) *Le Monde Occulte*, p. XXX.



sée au Gouvernement anglais de l'Inde, à la date du 27 septembre 1880 :

Je suis personnellement porteur d'un passeport diplomatique de M. le secrétaire Ewarts et d'une lettre de recommandation générale du ministère d'Etat aux Ministres et Consuls américains, et une autre de même nature du président lui-même — faveur sans précédent à ce qu'on m'a dit (1).

Les Loges, on le voit, ont bien fait les choses.

Charles NICOULLAUD.

(*A suivre*).

(1) *Histoire Authentique de la Société Théosophique*, T. II, p. 193.

INDEX DOCUMENTAIRE

des Sociétés Secrètes pendant la Guerre

I. — JUILLET 1914 A JANVIER 1915

SOMMAIRE :

ANARCHIE. — ESPAGNE : *Anniversaire de la mort de Ferrer.*

ANTICLERICALISME. — FRANCE : *La Maçonnerie contre la religion.* Compte rendu des travaux du G.·.-O.·. de France. — ITALIE : *La L.·. de Licata.* — SUISSE : *Réponse au* Bulletin *du Bureau international.* — TURQUIE D'ASIE : *La L.·. de Smyrne.*

ARMEE. — ANGLETERRE : *Les maçons lord Kitchener, le maréchal French, le capitaine de marine Halsey. Une brigade de francs-maçons. Lettre du colonel lord Ampthill, Pro-Grand-Maitre.* — CANADA : *Réunion de de la L.·.* Canada *à Londres.*

BIBLIOGRAPHIE. — ALLEMAGNE : *Publications maç.·. en 1914 : Annuaire maçonnique. Catéchismes éclectiques. Allocutions de Loges. Le Kronprinz. Considérations sur la guerre. Généraux allemands de la guerre de 1914. L'Europe aux Européens. Christianisme et religion allemande. Vers un nouveau Sedan, traduction allemande du livre du major Driant. Idées d'un F.·.-M.·. allemand sur l'éducation populaire.* — CUBA : *Travail maçonnique.*

EGLISE. — ANGLETERRE : *La reprise des relations avec le Vatican jugée par un F.·. M.·.* — RÉPUBLIQUE ARGENTINE : *La Maçonnerie et le jésuitisme.* — CUBA : *L'ex-prêtre Manuel de Jésus Dobal.* — ETATS-UNIS : *Oraison funèbre maç.·. du Pape Pie X. Catholiques et francs-maçons. La guerre a été déchainée par l'art jésuitique.*

ENSEIGNEMENT. — ANGLETERRE : *Décision du* London County Council *contre l'enseignement de l'hygiène sexuelle dans les écoles.* — ETATS-UNIS : *Souscription de l'Ordre du Temple en faveur de l'Université américaine.* — FRANCE : *La laïcité dans les LL.·., le F.·. Harrent, le F.·. Darboux.*



FEMINISME MAÇONNIQUE. — ALLEMAGNE : *La femme dans la Maçonnerie, par le F.·. Martin Bruck.* — ANGLETERRE : *Œuvre maçonnique de lady Ampthill, femme du Pro-Grand-Maître.* — BELGIQUE : *Mme Vandervelde préside une L.·. de femmes fondée par son mari.* — ESPAGNE : *La S.·. Quintina Marquez.* — ETATS-UNIS : *Ancienne Maçonnerie de femmes.* — FRANCE : *Le G.·.-O.·. réclame l'éducation maçonnique de la femme.* — HOLLANDE : *Travail des SS.·. hollandaises.* — HONGRIE : *Réunion de SS.·. à Budapest.* — ITALIE : *Les* Filles de la Veuve. *Les LL.·.* Anita Garibaldi *et* Femina Superior. *Circulaire de la Grande-Maîtresse Lavinia Holf, de la Grande Loge féminine d'Italie.*

FRANC-MAÇONNERIE : RAPPORTS INTERNATIONAUX. — ALLEMAGNE ET ANGLETERRE : *Les Grandes Loges de Prusse suspendent les relations maçonniques. Attaques contre lord Ampthill. Les francs-maçons anglais membres de la Grande Loge* Aux Trois Globes, *de Prusse. La situation future des Maçonneries allemande et anglaise, par le F.·. Saint-Kekulé, directeur du* Herold. *Articles de revues maç.·. anglaises sur les FF.·. allemands dans les LL.·. d'Angleterre :* Freemason's Chronicle, The Northern Freemason, The Freemason. *Mutilations des francs-maçons anglais prisonniers des Allemands ;* Acacia, *de Rome ;* The American Freemason ; Tyler-Keystone. — ALLEMAGNE ET BELGIQUE : *Défense des francs-maçons belges par les revues allemandes :* Herold *et* Bauhütte, *contre la* Weimarer Zeitung. *Installation du Grand-Maître du Grand-Orient de Belgique. Les FF.·. Ernst Horneffer, de Munich, et Bode, de Brême, à la L.·. d'Anvers. Correspondance entre le T.·. Ill.·. F.·. Ch. Magnette, G.·. M.·. du G.·.-O.·., de Belgique, et les Grands-Maîtres des Grandes Loges d'Allemagne. Proposition d'enquête sur les atrocités commises en Belgique; refus des francs-maçons allemands. Le signe maçonnique de détresse à Louvain.*

Anarchie

ESPAGNE. — La Franc-Maçonnerie pleure toujours le grand anarchiste Ferrer. Nous lisons dans le *Bulletin officiel* du Grand-Orient espagnol, nº 271, novembre 1914, p. 191 :

La Grande Loge régionale de la Fédération maçonnique a décidé de prendre part à la cérémonie commémorative du 13 octobre, pour le cinquième anniversaire de la mort du F.·. Ferrer. La manifestation a eu lieu devant le tombeau qui renferme ses restes. La Grande Loge était représentée par les FF.·. Ferrer, grand-secrétaire adjoint; Planas, premier surveillant de la Loge *Almogavares*, et Solanas, vice-président de la Fédération provinciale de la Libre-Pensée. Une belle couronne de fleurs naturelles a été déposée sur la tombe du fondateur de l'Ecole moderne; les rubans portaient l'inscription suivante :

« Au Fr.·. Francisco Ferrer Guardia, grand 33e, le Suprême Conseil



» du Gouvernement de la Grande Loge symbolique Catalane-Baléare,
» de la Fédération du Grand-Orient espagnol ».

Nous ne savons pas si le Grand Secrétaire-Adjoint de la Grande Loge catalane est un parent de l'anarchiste dont l'exécution souleva tant de colères parmi toutes les branches de la Secte. Mais nous n'avions pas attendu la note ci-dessus pour comprendre que Révolution, Anarchie et Libre-Pensée est la véritable devise ésotérique de la Franc-Maçonnerie internationale.

Anticléricalisme

FRANCE. — Nous avons souvent répété, — on ne saurait trop le faire, — que la Franc-Maçonnerie a pour but de détruire la religion catholique ; et, comme on ne détruit bien que ce que l'on remplace, la Secte ne cache pas qu'elle veut supplanter l'Eglise catholique. C'est ce que le F.·. Platel délégué de la Grande Loge de France exprimait à la fête solsticiale des Loges d'Angers le 15 février 1914, en disant :

La Maç.·. doit être le guide spirituel de la société contemporaine, remplaçant l'Eglise qui a fait faillite à sa promesse. (*Compte rendu des travaux du Gr.·.-O.·. de France* du 1er janvier au 31 mars 1914, p. 106).

— En dépouillant ce compte rendu, nous avons relevé un certain nombre de déclarations où la haine anticléricale des Francs-Maçons s'affirme avec une violence qui montre que jamais les Loges ne renonceront à combattre l'Eglise.

Au Conseil du 21 janvier, le F.·. Dupuy rend compte de la fête solsticiale célébrée en commun par les LL.·. *Bélisaire* et *Le Soleil Levant*, O.·. d'Alger, le 13 décembre 1913. Parlant des FF.·. Fuster, Or.·. de la L.·. *Bélisaire* et Labro, Orat.·. de la L.·. *Le Soleil Levant*, il dit :

Tous deux, en termes vibrants, firent appel à l'énergie et à la vigilance des francs-maç.·. pour déjouer les manœuvres de la réaction qui, sous prétexte d'apaisement, s'opposent à toutes les réformes sociales et revêt tous les masques pour arrêter la marche du progrès républicain. « Ne voyez-vous pas, dit le F.·. Labro, le clergé, soutenu par l'or de la réaction, chercher ouvertement à mettre la main sur notre jeunesse et cela sous le couvert de patronages, de sociétés de sport, de tir, de musique ou de préparation militaire. Sentant que cette jeunesse lui échappe, désertant de plus en plus les offices, il met tout en œuvre pour la ressaisir hors de l'église, à sa sortie de l'école laïque. Il remise l'hostie pour prendre le ballon de football; il abandonne les orgues et



les lutrins pour le tambour et les clairons; il délaisse la fumée de l'encens pour celle de la poudre des stands de tir ». (Op. cité, p. 38).

A la même séance, le F.·. Dupuy rend compte de la fête solsticiale de la L.·. *L'Education Sociale* Or.·. de Blida. Il raconte que :

...Le F.·. d'Apreval, Vén.·., fit un résumé saisissant des moyens employés par les cléricaux pour détruire l'œuvre d'émancipation individuelle et sociale accomplie par la République. Il engagea les francs-maçons à lutter à outrance contre cet éternel ennemi de tout progrès et à exiger de leurs mandataires au Parlement de forger les armes nécessaires, si celles existant actuellement ne suffisent plus. Qu'on ne parle pas d'apaisement. Pour certains adversaires, la manière forte s'impose. (Op. cit., p. 48).

Dans le Conseil du 4 mars 1914, il est rendu compte des fêtes données par les Loges de Lyon au mois de novembre précédent. A la Tenue blanche, organisée par la L.·. *Simplicité-Constance*, en présence des femmes et des enfants :

Le F.·. Dubrey, Orat.·., aperçoit, dans la situation présente, certains symptômes qui paraissent inquiétants pour la Franc-Maç.·.. Mais il trouve, dans une rapide et judicieuse excursion à travers l'histoire de la Maç.·. en général... les raisons et les espérances qui doivent soutenir les Maçons dans leur lutte contre la réaction cléricale qui, réellement, a reconquis du terrain... Il termina en demandant le précieux concours des dames présentes.

Le F.·. Subit, délégué du Cons.·. de l'Ordre : ...Les francs-maç.·. sont, avant tout, des éducateurs, des moralistes, des penseurs : c'est là leur raison d'être; c'est la fonction, la mission qu'ils ont reçue de leurs aînés, et aujourd'hui, moins que jamais, ils ne doivent ni ne veulent y manquer. Sans doute, la situation est critique, dangereuse même; mais nous en avons vu de plus angoissantes et de plus désespérées... Le cléricalisme reculera bien vite si nous prenons... une vigoureuse offensive. (Op. cit., pp. 132 et 133).

Nous lisons encore :

Le 23 novembre, les LL.·. *Bienfaisance et Amitié*, les *Chevaliers du Temple* et *les Egaux* O.·. de Lyon... ont eu la bonne et frat.·. inspiration de célébrer ensemble leur banquet dans la salle des fêtes du nouveau Temple de la L.·. *Bienfaisance et Amitié*. Le F.·. Subit, délégué du Cons.·. de l'Ordre, qui présidait, était assisté du F.·. Augagneur, ancien membre du Cons.·. de l'Ordre. Nos FF.·. ont voulu, par une solidaire et imposante manifestation maç.·., montrer à la presse clérico-réactionnaire de Lyon tout leur dédain pour ses basses insultes aussi bien contre la Maç.·. que contre les lois républicaines. Si, en effet, nos FF.·. de la

Croix-Rousse ont été aussi ignominieusement assaillis par la meute cléricale — et l'on connaît la maîtrise de Loyola en cette matière — c'est que leur Temple occupe depuis bientôt un an l'ex-couvent des Dames de l'Assomption, désaffecté par la loi.

Le F∴ Augagneur... rappela la lutte venimeuse de l'Eglise contre l'école laïque et le rôle plus que douteux de la Chambre dans la défense laïque; il peignit sur le vif tous les comparses, ministres, ambassadeurs officiels ou officieux qui ont essayé de renouer, à la sourdine, les relations de la France avec le Pape, et il montra, par des faits personnels, qu'il y a partie liée du ministère Barthou avec la droite, depuis l'élection présidentielle, convention qui sera tenue secrète jusqu'aux élections prochaines.

Le F∴ Subit, délégué du Cons∴ de l'Ordre, déclare qu'il ne peut résister au plaisir de faire entendre la parole maç∴ dans ces salles encore imprégnées du relent des prières et de l'encens du fanatisme et de la superstition. Ne pensez pas, cependant, dit-il, que notre présence ici m'inspire des idées de triomphe. Non, car trop souvent nos victoires, nos triomphes n'ont été qu'éphémères! A la L∴ *Les Neuf Sœurs*, Or∴ de Paris, la Loge de Lalande, de Voltaire et de Franklin, on s'écriait déjà, en 1774, avec un ton de défi triomphant : « O changement, ô instabilité des choses humaines ! qui l'eût dit, que les Loges des francs-maçons s'établiraient rue du Pot-de-Fer, au noviciat des Jésuites, dans les mêmes salles où ils argumentaient en théologie; que le Grand-Orient succéderait à la Compagnie de Jésus ». Est-ce à dire que la situation faite à la Maç∴ par son acharnée ennemie, la Compagnie de Jésus, soit si troublante, si désespérée ? Non : au contraire. Autrefois, elle avait à lutter et contre l'Eglise et contre le pouvoir et contre les masses ignorantes de la foule; aujourd'hui, le peuple, moins ignorant, veut chaque jour s'instruire davantage; déjà, il ne se contente plus de nous regarder combattre pour la science et pour la raison; déjà, il vient nous demander de l'instruire; bientôt, il sera avec nous. Or, le peuple instruit, c'est la défaite irrémédiable de l'ignorance, de la superstition et du fanatisme et, par conséquent, le triomphe de notre idéal. Que nous importe alors d'avoir à combattre le pouvoir et l'Eglise ! Cette dernière ennemie a « la flèche aux flancs, le monstre tourne sur lui-même, exhale sa rage impuissante » (L∴ *Les Neuf Sœurs*). Quant au pouvoir, croit-on que M. Barthou aurait assez d'audace et surtout assez d'autorité auprès des soldats pour envahir nos Loges par la force armée, comme, ici même, à l'O∴ de Caluire, à la L∴ *Les Amis des Hommes*, Bonaparte fit, en 1851, arrêter et saisir nos FF∴ à la sortie d'une initiation ? Ainsi, en poussant les choses au pire, en nous mettant en face de l'impossible, de l'invraisemblable, notre situation n'est pas aussi triste que peut-être nos amis eux-mêmes le croient. La science, la vérité et la justice sont avec nous; le peuple vient à nous. Qu'avons-nous à craindre ? L'avenir sera ce que nous le ferons. Ne nous arrêtons donc pas à regarder le gros nuage qui est sur nos têtes. Demain, le ciel



se sera rasséréné. Mais, restons calmes, fermes et unis : la délivrance et la victoire sont à ce prix ! (Op. cit., pp. 136, 137 et 138).

On voit qu'à la veille de la terrible guerre, les Loges, qui préparaient si naïvement la manifestation pacifique franco-allemande de Francfort, s'occupaient surtout de guerre religieuse. On sait, du reste, quelle a été l'attitude de la Franc-Maçonnerie contre la loi de trois ans à laquelle la France a dû de pouvoir résister à la ruée des barbares, soutenus par la Franc-Maçonnerie ésotérique mondiale et par le socialisme international.

— Rendant compte d'une fête solsticiale, donnée par les Loges de Saint-Etienne (Loire), les 20 et 21 juin 1914, l'*Alpina* écrit dans son numéro 15, 31 juillet 1914 :

La Maçonnerie stéphanoise compte trois Loges : *Les Elus*, qui avaient cette année la présidence de la fête ; *L'Industrie* et *Les Travailleurs Unis*. Ces trois Loges comptent environ 150 membres en tout...

Au banquet :

On parla de la Maçonnerie, de son rôle, de son influence, de ses aspirations, des buts qu'elle doit poursuivre, des attaques dont elle est l'objet. On entendit quelques paroles un peu vives contre le cléricalisme, l'ennemi juré de la Franc-Maçonnerie et qui en France comme dans la plupart des pays latins, et aujourd'hui aux Etats-Unis, travaille à ruiner la Franc-Maçonnerie en la discréditant, en l'injuriant, en la calomniant. Cette attitude peu chrétienne des ultramontains français contre les maçons provoque nécessairement chez ceux qui sont les objets des procédés vexatoires, des paroles très vives et des ripostes violentes. Cela peut étonner les FF.·. suisses, quoiqu'ils connaissent également les allures de l'Eglise romaine, les mêmes dans tous les pays. Toutefois il serait, je crois, maçonnique, de ne pas confondre la religion avec les prêtres. A l'intolérance cléricale romaine, il vaut mieux opposer la tolérance maçonnique...

Cela veut simplement dire, ne nous y trompons pas, que les Francs-Maçons français seraient plus habiles en dissimulant davantage leurs sentiments. L'ombre et le secret sont nécessaires au travail souterrain de la Secte. La note suivante montre, du reste, ce qu'il faut penser des hypocrites réflexions de l'*Alpina*.

ITALIE. — Nous extrayons les lignes suivantes du *Bulletin* du Bureau international de Relations maçonniques, rédigé par le F.·. Quartier-la-Tente, n° 41, p. 531 :

Licata (Sicile). — ...L'air embaumé du parfum des orangers et citronniers de cette localité est malheureusement empoisonné par la



domination des prêtres, qui font des efforts de Titans pour maintenir ses 25.000 habitants complètement esclaves des préjugés religieux, alimentés par les trente églises catholiques qui y existent.

Au milieu de tant de ténèbres, comme un phare lumineux en avant-garde sur l'Océan, jaillit un flot de lumière de la Loge « *Arnaldo da Brescia* », Rite écossais ancien et accepté, qui, combattue, mais non vaincue, lutte avec succès depuis nombre d'années pour abattre les ténèbres et l'ignorance du cléricalisme envahissant, pour le triomphe de la pensée libre et l'ascension du progrès humain.

Suisse. — Nous avons signalé, dans le dernier numéro de la *Revue int. des Soc., Secr.* (3e année, n° 1, 20 juillet 1914, p. 61), les questions posées par le Bureau International de relations maçonniques à tous les groupements du Globe.

Des réponses publiées par le *Bulletin*, n° 41, Octobre-Décembre 1914, p. 531, nous extrayons ce qui suit :

Un regard jeté en avant donne le sérieux avertissement que les Corps maç.·. de toute la terre sont forcés de s'unir plus étroitement dans l'intérêt de leur défense personnelle. « L'Union fait la Force » s'applique aussi à eux.

Les efforts que fait l'ennemi capital de Rome, pour donner à son Eglise partout la domination (voyez l'Allemagne, avec Koppes, et maintenant l'Amérique), prouvent que seule une levée en masse des francs-maçons de toute la terre décidera dans cette lutte de la victoire.

Turquie d'Asie. — Dans la séance du 4 mars 1914, du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France, le L.·. Mélès, Or.·. de Smyrne, rend compte de son installation :

Les FF.·. ottomans sont pour la plupart hauts fonctionnaires du gouvernement... Le F.·. Similopoulo, Vén.·., fit ressortir la nécessité de la création d'écoles laïques en Orient.

Au banquet... le F.·. Similopoulo réfuta énergiquement les accusations portées contre la Maçon.·. par certains missionnaires catholiques. Il encouragea tous les FF.·. présents à combattre leur influence partout où ils la rencontreraient.

On sait, et nous aurons l'occasion de le mettre en lumière, que ces FF.·. « hauts fonctionnaires du gouvernement turc », ont été les plus ardents germanophiles avant et pendant la guerre.

Armée

Angleterre. — Le *Freemason's Chronicle* publie, dans son numéro 2073, du 3 octobre 1914, p. 153, les renseignements ci-dessous que nous reproduisons à titre documentaire :



Le vicomte Kitchener a été élu Passé-Grand-Surveillant d'Angleterre en 1897. Il fut Grand-Maître de district pour l'Egypte et le Soudan de 1899 à 1902, et Grand-Maître de district pour le Punjab de 1902 à 1909.

Le général sir John French a été initié il y a quelques années, en mai 1906, dans la Loge des Couteliers (*Cutlers Lodge*) n° 2730, à Londres. Il a reçu de l'avancement dans la Loge des Maîtres du Jubilé (*Jubilee Masters Lodge*), n° 2712, le 15 juin 1906, par le Fr∴ Alderman sir Walter Vaughan Morgan, alors Lord-Maire de Londres.

Notons, dans le même ordre d'idées, cet autre renseignement paru dans le même journal, n° du 5 septembre 1914, p. 111 :

Le croiseur cuirassé offert par la Nouvelle-Zélande à la marine anglaise est commandé par le Fr∴ capitaine Halsey, fils du Grand-Maître délégué d'Angleterre.

— Nous ne savons pas si le projet exposé par le Fr∴ James Radley, passé Premier Grand Surveillant provincial, Galles du Sud, a été exécuté. En tout cas, voici ce qu'il proposait, à la date du 11 novembre, dans une lettre adressée au *Freemason's Chronicle*, n° 2080, 24 novembre 1914, p. 238 :

Pourquoi n'aurions-nous pas une brigade composée, hommes et officiers, de francs-maçons ?... J'ai consulté le Fr∴ colonel Andrew Pearson sur l'organisation d'une ou plusieurs compagnies maçonniques. Je suis autorisé par lui à dire que cette idée a reçu de sa part l'accueil le plus cordial et qu'elle aura son appui le plus énergique. Ferons-nous donc un effort pour former une compagnie recrutée dans cette province et les provinces voisines ? Si quelque Fr∴ désireux de s'y enrôler veut bien se mettre en relation avec moi, je lui donnerai tous les renseignements dont je dispose.

— Lord Ampthill, Pro-Grand Maître de la Grande Loge d'Angleterre, lieutenant-colonel dans l'armée anglaise, a écrit la lettre suivante :

3e Bataillon du Régiment de Bedfordshire, 28 *octobre* 1914.

Mon cher Studd, je suis heureux que vous m'ayez rappelé le service maçonnique du 8 novembre, car, à vous dire vrai, je l'avais entièrement oublié, ainsi que nombre d'autres engagements. J'ai laissé de côté mon carnet d'engagements au moment de la mobilisation, car il m'a semblé que la guerre abolissait tous les engagements ordinaires de la vie civile, et qu'en ce temps si occupé, si anxieux, il est impossible d'écrire à tout le monde.



Néanmoins, à vous j'aurais dû écrire, et je suis désolé de l'avoir oublié. Vous comprenez, n'est-ce pas, que, quoique je ne sois pas avec le corps expéditionnaire, il m'est impossible de m'occuper d'autres choses que de mes devoirs militaires. Mon bataillon est chargé de la défense de la côte à.... et naturellement je ne peux obtenir l'autorisation de m'éloigner une seule nuit, si ce n'est pour cause de maladie. Un raid allemand n'est guère probable, et nous avons une confiance suprême dans la marine, mais un fait de ce genre n'est point impossible, et nous devons rester sur le qui-vive avec une attention incessante, nous tenir toujours prêts, tout comme si nous étions sur le continent.

Je suis convaincu que vous saurez trouver la façon de dire aux membres des Loges Polytechniques combien je regrette de ne pouvoir tenir un engagement que j'avais pris avec un vif et réel plaisir. L'office sera plus opportun que jamais, je suis sûr qu'il sera une cérémonie imposante et propre à inspirer. Alors que tant de membres des Loges Polytechniques sont au front, ou se préparent à partir et combattre pour le pays, c'est une occasion d'adresser de concert nos ferventes prières au Dieu tout-puissant, pour ceux des membres de Polytechnique qui sont unis par les liens de la Maçonnerie.

Mes pensées seront avec eux, et bien que je ne puisse être là, je prierai avec eux, car nous croyons juste de supplier le Grand Architecte.

Les francs-maçons ont pour devoir de donner l'exemple de la pratique de toutes les vertus sociales et morales, et je me sens le cœur ému à la pensée que près de deux mille membres de la Polytechnique donnent l'exemple de cette grande vertu sociale, le patriotisme. « Quelle plus grande preuve d'affection un homme peut-il donner que le sacrifice de sa vie pour son ami ? » C'est ce qu'ont fait tous nos vaillants marins et soldats tombés dans le combat. Ils ont donné leur vie pour le salut et le bien de tous nos concitoyens.

Je suis très touché de votre bonne intention de donner le produit de l'offrande au « Fonds de la Reine pour les Femmes », œuvre à laquelle ma propre femme travaille au nom de la Reine (1). Je puis concevoir plus d'une voie par laquelle cet appel ira toucher les jeunes gens de la Polytechnique, car ce Fonds est destiné surtout à secourir les femmes des classes professionnelles auxquelles ils appartiennent eux-mêmes. Il y a un grand nombre de jeunes femmes obligées de gagner leur vie et qui souffrent actuellement par suite de la guerre; c'est à elles que pensait Sa Majesté la Reine, quand elle a demandé à ma femme de s'adresser aux femmes des familles maçonniques. On n'attendait pas de fortes contributions, car le cas est de ceux-là même où une aide peu importante est utile, où l'on peut faire beaucoup par la multitude des petits dons.

(1) Nous parlons plus loin de l'œuvre de Lady Ampthill (v. *Féminisme maç.*).



J'espère que vous avez de bonnes nouvelles de vos quatre fils, qui tous, à ce que je sais, font bravement leur devoir envers le pays.

Bien vôtre, Ampthill, *Lieutenant-Colonel.*

Freemason's Chronicle, Londres, 14 novembre 1914, p. 225.

Canada. — Le *Freemason's Chronicle* publie la note suivante dans son numéro du 12 décembre 1914, p. 275 :

Environ deux cents FF∴ Canadiens, qui se trouvent actuellement en Angleterre avec l'armée britannique, ont été reçus le 24 novembre, au Temple des francs-maçons, par la Loge *Canada* n° 3527. Le Vénérable Fr∴ Hennessy Cook présidait. Il y a eu travail à deux grades; une partie du travail a été faite par le Grand Secrétaire. Etaient présentes un grand nombre de personnalités maçonniques éminentes appartenant à l'armée : elles ont été introduites par le Grand-Maître Délégué, Right Honorable T. F. Halsey et le major-général sir Francis Lloyd, Passé-Grand-Diacre.

Bibliographie

Allemagne. — Nous avons relevé dans les revues maçonniques allemandes, du second semestre de 1914, les indications bibliographiques suivantes :

— C. Van Dalen. *Annuaire maçonnique pour 1915*, établi par Robert Jahn, 55e année. Leipzig, 1915, Librairie J.-G. Findel. (Cf. *Bauhütte*, 26 décembre 1914, p. 412).

— *Catéchismes Eclectiques*, par le Fr∴ Bahnson, Vénérable de la Loge « à la Fidélité fraternelle sur l'Elbe ». Trois parties séparées : Apprenti, Compagnon, Maître. (Cf. *Bauhütte*, 26 septembre 1914, p. 312).

— *Allocutions de Loge, pierres pour la construction du Temple de l'Humanité*, par Wilhelm Arndt, 3e édit. Berlin, chez Franz Wunder. (Cf. *Bauhütte*, 26 décembre 1914, p. 412).

— *Le Kronprinz*, idées sur l'avenir de l'Allemagne, par le Dr Paul Liman, à Minden, 1914, chez Wilhelm Köhler.

Le directeur du *Herold*, le F∴ St. Kekule V. Stradonitz, écrit pour recommander cet ouvrage aux Loges :

Aucun ami de la patrie, donc aucun franc-maçon, ne devrait négliger de lire ce livre remarquable. Le Kronprinz Guillaume, par ses exploits héroïques dans la guerre actuelle, s'est placé d'un seul coup au-dessus des espérances que tout le monde, jusque dans la plus humble chaumière, mettait en lui... Ce livre est particulièrement approprié à



des conférences de Loge dans le sens patriotique sur la personnalité du Kronprinz. Il y aura sans doute de nombreuses conférences de ce genre pendant la guerre. (Cf. *Herold*, 27 septembre 1914).

La Franc-Maçonnerie, qui flatte volontiers tous les gouvernements avant de les détruire, ne s'attache pas aux vaincus. A moins qu'ils n'aient chance de revenir au pouvoir. Le livre du Dr Paul Liman sert-il maintenant pour les conférences dans les Loges maçonniques ? Si oui, ce serait un signe.

— *Comment est-elle venue et où va-t-elle ?*
Considérations sur la guerre, par Diedrich Bischoff. Leipzig, chez Bruno Zechel, 1914 (Cf. *Bauhütte*, 14 novembre 1914, p. 368).

Dans cet ouvrage, le président de l'Union des Francs-Maçons Allemands cherche à démontrer la responsabilité des adversaires de l'Allemagne. C'est la thèse mensongère connue, destinée à la propagande dans les pays neutres. La conclusion de l'auteur est que le peuple allemand a mission de poursuivre une œuvre d'éducation et de « réforme morale-sociale » de l'humanité. Et cela « à raison des aptitudes qu'il possède au plus profond de sa nature et qui le rendent capable d'un idéalisme social et civilisateur ». Les événements se sont chargés d'éclairer le monde sur la mentalité produite par la Kultur allemande et cela d'une manière imprévue par les Francs-Maçons :

— *Généraux allemands de la guerre de 1914. Comment ils sont arrivés et ce qu'ils ont fait*, par le Dr Kurt Mühsam, 2 v., chez Conrad Haber, Berlin. (Cf. *Bauhütte*, 14 novembre 1914, p. 368).

Ouvrage écrit, avec « l'autorisation du commandant en chef », à la gloire des généraux allemands. Nous lisons dans la notice bibliographique que lui consacre la revue maçonnique :

Sans vouloir rien ôter à l'héroïsme, au courage et à la résolution de nos soldats, si dévoués à l'Empereur et à l'Empire, l'auteur a bien le droit de faire aux généraux leur part dans les succès obtenus, qui sont dus à leurs préparatifs et à leurs ordres si bien combinés. Notre armée marche de victoire en victoire, notre jeune marine tient en échec un adversaire bien supérieur, et l'offensive ennemie a piteusement échoué : elle n'a pu ni troubler, ni retarder les plans de chefs de génie.

Ces louanges exaltées sont curieuses à lire aujourd'hui à la lueur des événements.

— *L'Europe aux Européens*, par Otto Umfrid, chez Langgush, à Esslingen.



Ouvrage pacifiste allemand écrit avant la guerre. (Cf : *Bauhütte*, 12 septembre 1914, p. 295).

— *Christianisme par-ci, Religion allemande par-là*, par Oskar Michel. Maison d'édition Leichter, Berlin, Schoneberg.

Nous lisons dans le *Herold*, 6 décembre 1914, p. 412 :

L'auteur regarde comme une erreur, comme une illusion, une religion qui serait celle de l'humanité dans son ensemble. Les peuples diffèrent entre eux, donc, à l'avenir, ils devront avoir des religions distinctes, et celle des Allemands sera une œuvre artistique, s'inspirant de leur état d'esprit, de leur manière de vivre... Cette religion ne doit rien contenir qui heurte la raison, les résultats de la science, la conscience nationale et une haute moralité... Nous voulons réaliser une religion « allemande » qui contienne toutes les lois fondamentales, toutes les forces, tous les modèles nécessaires à un art vraiment allemand de la vie. La vie allemande contient assez de pierres pour édifier une cathédrale allemande : il ne manque que des architectes et des maçons.

— *Vers un nouveau Sedan*, par le major Driant, traduction autorisée, 21e-25e mille. Oldenburg, chez Gerhard Stalling.

Le F∴ St. Kekule von Strodonitz, directeur du *Herold*, écrit au sujet de cette traduction dans le numéro du 27 septembre 1914, p. 370 :

Ce livre d'un officier français en non-activité, qui a parcouru l'Allemagne à plusieurs reprises, et qui, alors, à ce que dit un journal français, a assisté aux grandes manœuvres, est d'un haut intérêt à raison de la guerre actuelle. Dix-huit ans auparavant, le même auteur avait publié un autre livre : « *La guerre de demain* », écrit sous l'influence de l'affaire Schnœbelé. Alors, il croyait pouvoir prédire avec certitude le succès d'une grande revanche. Combien ses idées ont changé depuis ! Aujourd'hui, selon lui, la France marche vers un nouveau Sedan... Puissent ses prédictions se réaliser pour le bien de notre patrie allemande !

Mais ce qui donne à ce livre un intérêt tout particulier pour les lecteurs francs-maçons... c'est cette circonstance que l'auteur, au cours de son ouvrage, attribue la principale cause de la décadence de son peuple *à la Franc-Maçonnerie de sa patrie, c'est-à-dire à la Franc-Maçonnerie athée et politique*. Est-ce à raison, est-ce à tort ? Il ne nous appartient pas de le rechercher dans ce compte rendu. En tout cas, son livre donne indirectement par là, et par le tableau des événements dont le monde est le témoin stupéfait, une leçon instructive aux Francs-Maçonneries des autres pays, celle de repousser l'athéisme et la politique, ce qui n'ôtera rien à leur considération.



La Franc-Maçonnerie internationale était au service des ambitions allemandes. Il n'a pas dépendu d'elle que les sombres et patriotiques craintes exprimées dans « *Vers un nouveau Sedan* » ne se réalisassent. Il s'est heureusement trouvé dans tous les rangs de nombreux colonels Driant pour barrer la route aux armées du Kaiser en mourant glorieusement pour la France.

— *Idées d'un franc-maçon allemand sur l'éducation populaire*, par le Dr Diedrich Bischoff, chez Eug. Diederich, Iéna.

Si nous en croyons le court compte rendu donné par *Am Reissbrette*, de novembre 1914, p. 100, cette brochure est pleine d'un « enthousiasme populaire et maçonnique ». Et l'auteur de l'article ajoute :

Cet ouvrage contient bien des indications de nature à diriger l'œuvre de nos Loges, surtout en ce temps de guerre si fortement agité par les idées populaires.

CUBA. — Nous lisons dans *La Gran Logia de Cuba*, novembre 1914, p. 343 :

— Dans la revue *Camaguey Masonico* (*La Maçonnerie de Camaguey*), qui paraît dans cette ville de l'île de Cuba, le F∴ Salvador Corneja a fait paraître tout récemment un travail intitulé *Qui est responsable?* L'auteur veut y démontrer que ce n'est pas le peuple d'aucun des pays en guerre qui a voulu la guerre et que l'on n'a pas le droit de dire que la Maçonnerie ait échoué dans sa mission pacifiste.

Eglise

ANGLETERRE. — Le gouvernement britannique a renoncé, on le sait, à sa lutte séculaire contre la papauté. Cette attitude nouvelle déplaît à la Franc-Maçonnerie internationale. Nous trouvons l'expression de ce mécontentement dans un article publié par *The Square and Compasses*, de la Nouvelle-Orléans, novembre 1914, p. 10. Après avoir reproché à l'Angleterre et à la France « pays éclairés et libéraux » de s'être alliés avec la « barbarie russe » et le Japon, l'auteur ajoute :

Mais l'Angleterre est allée beaucoup plus loin dans son obséquiosité; elle a fait en arrière un pas assez grand pour la ramener aux siècles de ténèbres du moyen âge. Elle a montré d'une manière évidente jusqu'à quel niveau les nations elles-mêmes peuvent s'humilier pour obtenir la faveur de quelqu'un dont elles espèrent obtenir quelque avantage ou quelque profit.



Il y a environ trois cents ans, l'Angleterre se proclama libre de toute influence papale, et rompit tout lien avec la hiérarchie romaine. Elle décida qu'elle regarderait le pouvoir temporel du Pape comme non existant. Elle envoyait des ambassadeurs et autres représentants aux gouvernements de tous les pays, que ce fussent des monarchies ou des républiques, mais elle s'abstenait d'entretenir un représentant au Vatican.

Tout cela a changé en un clin d'œil. L'Angleterre est dans une situation terrible. Elle est engagée dans une lutte avec un ennemi puissant contre lequel elle ne peut faire aucun progrès, malgré la force et les prouesses dont elle se vante, malgré ses alliances. Elle cherche donc un nouvel allié, bien que celui-ci ne puisse lui offrir ni armée, ni argent, qu'il n'ait à lui apporter que le secours moral du grand nombre de ses adhérents. Et pour se gagner ce nouvel allié, elle renonce au progrès qu'elle a accompli depuis trois siècles.

L'Angleterre a donc décidé d'envoyer un représentant au Vatican, d'entretenir un ministre auprès de la Cour pontificale. Elle a fait choix de Sir Henry Howard. Il était dernièrement Ministre à La Haye; il a représenté la Grande-Bretagne dans d'autres pays, en sorte qu'on ne saurait lui refuser l'expérience diplomatique. Sa femme est une Américaine, fille de Geo. W. Riggs, de Washington.

Cette course après la faveur, cet acte de recul sera-t-il de quelque utilité à l'Angleterre? C'est ce qu'il reste à voir. L'acte dont nous parlons peut porter le Pape à user de son influence auprès des adversaires de l'Angleterre pour obtenir d'eux des conditions de paix plus avantageuses quand viendra l'heure de les discuter, mais il montre surtout l'incertitude de la volonté humaine; il prouve l'inconséquence et le peu de sincérité des diplomates qui recourent au premier expédient venu pour s'assurer un avantage quelconque dans le jeu de la politique.

République Argentine. — La lutte entre la Secte et l'Eglise s'étend dans le monde entier. Nous lisons ce qui suit dans la *Cadena de Union*, de Buenos-Aires, numéro de juin 1914, p. 3.786. L'article est signé : Eugenio Perez Choza :

La vérité c'est que dans l'*astral* de la société actuelle luttent deux Titans qui se disputent la domination du monde, l'un pour le conduire vers la *lumière*, l'autre pour le précipiter dans les *ténèbres*. Ces deux Titans sont la Maçonnerie et le Jésuitisme.

C'est la lutte entre l'aigle et le serpent. La première regarde le soleil et agite ses ailes puissantes; le second sort sa tête horrible de la fange où il vit, et lance les sifflements maudits de la calomnie.

Ces sifflements se font entendre non seulement dans la chaire et le confessionnal, non seulement dans la boutique et dans l'atelier, non seulement dans les rues et les tribunaux, non seulement dans l'Université et dans le Parlement, mais encore dans les partis démocratiques et les



associations ouvrières. Qui sait s'ils ne finiront pas par pénétrer jusque dans les Loges?

Alerte, frères dans la douleur, compagnons dans le travail, camarades dans la lutte! Alerte, l'ennemi s'est introduit parmi nous!

Socialistes et républicains, libéraux et maçons, alerte! L'ennemi est là! Ne vous laissez pas suggestionner par les sifflements affreux de ce boa constricteur qui est le Jésuitisme. Si cela arrivait, quel malheur, hélas! pour la civilisation humaine...

Le F.·. Perez Choza termine par ces lignes que feront bien de méditer les bourgeois capitalistes férus d'anticléricalisme :

Demain, jour qui est bien proche, les *barons* du capital auront disparu, comme ont déjà disparu les *patrons* de la *féodalité*. Et ce résultat sera dû en premier lieu au labeur incessant des infatigables maçons qui travaillent à bâtir le Grand Temple de l'Humanité régénérée.

Cuba. — Nous empruntons les renseignements ci-dessous à l'organe officiel *La Gran Logia*, 15 novembre 1914, p. 359 :

L'illustre prêtre Manuel de Jesus Dobal, connu par ses travaux historiques et son activité révolutionnaire, est mort tout récemment à la Havane. Le P. Dobal était franc-maçon. Nous ne savons pas à quelle date il fut initié, mais il l'était certainement en 1874, époque où il faisait partie de la Loge de la Havane la *Constancia*, et était en même temps membre honoraire de la Loge *Hijos de la Luz*, Orient de Guanabacoa, dont il fut élu Orateur le 25 décembre 1875, peu avant la déportation qui lui fut infligée à cause de ses discours révolutionnaires. Parmi ceux-ci, on cite celui qu'il prononça au Collège *San Anacleto*. Ce discours est connu sous le nom de : « Padre Dobal, mon chapeau », parce que le recteur de l'Université, Dr Juan Battista Ustariz, en fut si scandalisé qu'il interrompit le P. Dobal en ces termes. Le P. Dobal portait comme nom symbolique maç.·. celui de Salomon. Mais depuis cette époque lointaine il ne s'était plus occupé de Maçonnerie.

On aimerait à pouvoir dire que ce pauvre prêtre égaré est revenu avant de mourir à des sentiments meilleurs.

États-Unis. — La revue maçonnique *The New Age*, de Washington, écrit dans le numéro de septembre 1914, p. 113, à propos de la mort du Pape Pie X :

Nous regardions Pie X comme un honnête homme... La physionomie du Pape indiquait une âme bien au-dessus de l'âme moyenne de l'homme ou du prêtre, et nous sommes certains qu'il menait une vie chrétienne selon la religion qu'il professait. Sans doute il était opposé à la Franc-Maçonnerie, il en était même l'ennemi, mais il était lié par



les ordres de ses prédécesseurs, ordres qui commencèrent par la *Bulle* de Clément en 1738, et qui finirent, espérons-le, par celle du Pape Léon XIII en 1884.

Il était profondément catholique romain, et dès lors il était fort hostile au mouvement progressiste moderniste dans son Eglise. Il était logique en condamnant ces tendances qui visaient à bouleverser les principes fondamentaux sur lesquels repose le sacerdotalisme. Sans doute il comprenait la sottise de mettre du vin nouveau dans de vieilles outres.

Il est bien possible que la grande guerre qui dévaste l'Europe ait hâté sa mort. Nous le croyons sans peine. Il se désignait lui-même comme le principal agent de paix, et se désolait de son impuissance à empêcher le conflit des nations. Nous autres francs-maçons, nous sommes voués à la cause de la paix et cependant nous n'avons rien pu faire en apparence. Pendant des années les socialistes ont mené une propagande active contre la guerre et le militarisme, et cependant, en Allemagne et en France, les socialistes sont au front de la bataille, et il semble qu'aucun d'eux n'ait été capable de s'opposer à l'appel aux armes.

Que le Pape paysan repose en paix, que l'influence de ses bonnes actions croisse et l'accompagne, que les effets de son inimitié contre la Franc-Maçonnerie, comme la guerre que lui font ses subordonnés, reste sans résultats et nous porte à des actions de charité et de bienfaisance !

— Nous lisons dans la revue allemande *Herold* du 25 octobre 1914, p. 386 :

Les catholiques des Etats-Unis ne sont pas aussi hostiles à la Maçonnerie que dans l'Ancien Monde, si l'on en croit une information que le *Masonic Sun* (p. 336) emprunte au *Masonic Home Journal*. D'après ce dernier, lors de l'anniversaire du désastre du *Titanic*, où périt le Fr. Archibald Butt, capitaine de l'armée, le cortège maçonnique aurait été salué sur son passage par une délégation de la Grande Loge de Georgie, par une Loge de Washington, la Temple-Noyes n° 32, et aussi par les Cadets du Sacré-Cœur, Société catholique de tempérance.

Nos lecteurs savent qu'en Amérique nombre de ces sociétés de tempérance, à enseigne catholique, n'ont que trop de tendances à faire de « l'interconfessionnalisme » avec les Loges maçonniques.

On a beaucoup discuté et l'on discutera pendant longtemps encore sur les origines de la guerre. La Franc-Maçonnerie, qui, comme le socialisme international, travaille à disculper l'Allemagne, a découvert un coupable auquel personne n'avait songé. Nous lisons, en effet, dans le *Masonic Sun*, de Toronto, novembre 1914 : p. 155 :



Que le conflit européen ait été déchaîné par l'art jésuitique, c'est ce qu'on ne peut guère révoquer en doute. Rome a toujours trouvé quelque chose à gagner toutes les fois que les nations se font la guerre; il reste à savoir quelle part elle revendiquera quand on se partagera les dépouilles. Il est certain que nous avons pour devoir de nous tenir sur nos gardes, car jamais l'éternelle vigilance ne fut plus nécessaire qu'en ce moment, où l'attention est entièrement absorbée par les faits de guerre. Le langage de la presse catholique prouve clairement que notre ennemi est constamment aux aguets pour acquérir un plus grand pouvoir dans notre gouvernement libre. Jamais cette presse catholique n'a avoué avec autant de franchise, dans tout le cours de son histoire, le désir de pouvoir temporel qui possède le catholicisme : les plus grands efforts sont faits par lui pour se rendre maître de nos écoles publiques; cela est évident pour tous les observateurs qui ont lu les tirades des laïques et du clergé contre le rempart de notre gouvernement.

Enseignement

ANGLETERRE. — On connait les préceptes maçonniques sur l'enseignement sexuel à donner aux enfants. La note suivante, tirée de la *Fortnightly Review*, du Dr Preuss, juillet 1914, p. 105, montre le danger reconnu de ces immorales innovations préconisées par la Secte :

Le *London County Council* s'est formellement refusé à introduire l'enseignement de l'hygiène sexuelle dans les écoles primaires; il justifie ainsi son interdiction : « Nous sommes très convaincus que parler de ces sujets en classe aurait pour résultat de faire disparaître la modestie et la réserve naturelle des enfants. Ils sentent fort bien que si leur maître peut parler d'une certaine chose, ils peuvent en parler aussi, et d'ailleurs un médecin, dont on demandait le témoignage, a rapporté les conversations peu édifiantes qu'il a surprises dans une école du *County Council* où cet enseignement était donné ».

ETATS-UNIS. — Nous avons relevé dans le *Masonic Standard*, de New-York, 15 août 1914, p. 1, un document maçonnique, qui montre que la Secte internationale poursuit dans le monde entier la lutte pour s'emparer des écoles de tout rang.

La Grande Commanderie [de l'Ordre maçonnique du Temple] du district de Colombie a adopté la résolution suivante lors de son Conclave annuel de 1914 :

« Attendu que dans le district de Colombia il existe deux Universités, l'une située dans la section Est du district, et connue sous le nom



d'Université catholique (1), l'autre dans la section Ouest, connue sous le nom d'Université américaine;

» Attendu que l'Université catholique est dans une condition prospère, tandis que l'Université américaine n'a pas fait les progrès matériels que ses fondateurs étaient en droit d'espérer;

» Attendu que la presse publique a annoncé il y a peu de mois que les Chevaliers de Colomb avaient versé à la caisse de l'Université catholique une somme de 500.000 dollars, à titre de dotation;

» Il est résolu :

» Un Comité de cinq personnes, désignées par le Grand-Commandeur de la Grande-Commanderie de cette juridiction, étudiera l'opportunité de commencer un mouvement ayant pour but d'obtenir des Chevaliers Templiers d'Amérique le vote d'une somme qui ne devra pas être inférieure à un million de dollars, somme qui sera versée à la caisse de l'Université américaine et employée à l'établissement d'une fondation qui sera une commémoration de l'Ordre des Chevaliers Templiers.

» Il est résolu en outre :

» Que ledit Comité devra aussi prendre en considération l'opportunité de proposer aux Chevaliers Templiers du district de Colombia une contribution de 100.000 dollars qui sera versée à la caisse de l'Université américaine pour la création d'une chaire de philosophie appliquée à la morale et à la religion.

» Il est résolu enfin :

» Que si ce Comité est nommé, il lui sera demandé de faire son rapport et de présenter ses conclusions avant le Conclave annuel de 1915, ou plus tôt, si le Comité juge possible de le faire ».

France. — Nous empruntons au *Compte rendu des Travaux du Grand-Orient de France* du 1[er] janvier au 31 mars 1914, les deux renseignements qui suivent :

Séance du Conseil de l'Ordre du 4 Février 1914, Fête solsticiale de la L.·. La *Raison*, O.·. de Paris, 1[er] Février 1914, p. 69 :

Le F.·. Harrent (de la Grande-Loge de France)... montra une fois de plus, avec son langage énergique, le recul de la bourgeoisie, dont les pères étaient voltairiens et dont les fils, par la faute de ces pères, qui avaient commis la faute, le crime de libre-pensée, de les laisser élever par l'Église en gage de rançon, revenaient à la religion. Il réprouva l'excès des sports athlétiques qui distrayaient la jeunesse de la culture de son esprit. Il conclut en soulignant, par suite de cela même, l'efficacité du travail maçonnique bien mené.

(1) Il s'agit de la célèbre Université catholique de Washington.



Séance du Conseil de l'Ordre du 4 mars 1914, p. 117 et suiv. :

Le F∴ Darboux rend compte de la fête solsticiale de la L∴ *Sincérité, Parfaite Union* et *Constante Amitié réunies*, Or∴ de Besançon, 14 février. Au banquet, le F∴ Perreau, Vén∴, porte un toast à la grandeur de la République, fille de la Franc-Maç∴.

L'œuvre des Patronages laïques de Besançon, dont le F∴ Perreau est le président, avait organisé le dimanche soir, au Kursaal, un concert des plus réussis, qui fut précédé d'une conférence du F∴ Darboux sur la « Défense de l'Ecole laïque ».

Le F∴ Darboux est le membre de l'Académie.

Féminisme maçonnique

Allemagne. — Dans un long article publié par la *Bauhütte* du 1er Août 1914, p. 243, le F∴ Martin Bruck, de Berlin, étudie la position de la femme dans la Franc-Maçonnerie et en face de la Franc-Maçonnerie. Il examine

...la question de savoir si le commandement des *Anciens Devoirs :* « Le franc-maçon doit être un homme libre et de bonne réputation », doit être entendu dans le sens de personne du sexe masculin (*Mann*) par opposition à la femme (*Weib*).

Et conclut :

Pour les Loges, l'interprétation est absolument littérale et le mot d'homme libre doit être entendu uniquement d'une personne du sexe masculin, car dans la section III des *Anciens Devoirs*, on lit que les « membres d'une Loge doivent être des hommes honnêtes et loyaux » et non des femmes. L'admission exclusive des hommes est confirmée par l'usage.

L'auteur étudie ensuite les points suivants qui donnent une idée de la longueur de son travail :

1° Comment cet usage est-il né ? 2° Correspond-il à l'intention des *Anciens Devoirs* ? 3° Une modification de cet usage serait-elle conciliable avec la loi fondamentale, avec la Constitution ? Devrait-on la recommander ?

Nous ne pouvons, faute de place, suivre le F∴ Martin Bruck dans sa longue discussion. Donnons seulement quelques passages intéressants :

Il convient avant tout de nous rendre compte de l'état de culture



historique où se trouvait l'Angleterre au temps où la Grande-Loge fut fondée, où les *Anciens Devoirs* furent publiés, c'est-à-dire dans la deuxième et la troisième décades du dix-septième siècle.

Alors les hommes seuls étaient admis à faire partie des Loges issues des Guildes de Maçons opératifs qui existaient auparavant; seuls des hommes pouvaient réduire en formule, d'après leur manière de voir, les préceptes qui en dérivaient; et ce qui avait lieu dans les cadres étroits de la Maçonnerie de métier avait lieu également dans le milieu plus vaste de la vie anglaise, dans la vie politique... Les femmes de l'époque à laquelle remontent les *Anciens Devoirs* n'étaient aptes à la Maçonnerie ni dans l'état où elles se trouvaient alors, ni dans celui où elles furent par la suite...

Quelques femmes furent admises rituellement. On en connaît six cas, et tous se sont produits en dehors de l'Allemagne. Ils doivent être regardés comme des exceptions et des déviations. Aussi longtemps que la Franc-Maçonnerie du monde entier se place au point de vue d'après lequel les femmes ne doivent pas entrer dans ses rangs, on ne peut avoir aucun égard à la position de la personne qui demande à être admise, on ne doit pas se dire qu'une admission de cette sorte serait justifiée par un avantage que la Loge pourrait obtenir, grâce à la violation du principe. La femme est hors la loi.

A propos des loges féminines créées par certaines obédiences, l'auteur écrit :

Il s'est créé des Loges entièrement composées de femmes. C'est la Franc-Maçonnerie d'Adoption, de France, pays où sont nées tant de déviations contraires à la tradition sur le terrain maçonnique... Le Grand-Orient de Paris, par une décision datée du 11 juin 1774, reconnut la Maçonnerie dite *Maçonnerie blanche*... Après 1893, Maria Deraismes fonda une Loge mixte et de cette Loge sortirent plusieurs créations de cette sorte en France, en Suisse, en Roumanie. Une Loge a été fondée aussi en Espagne en 1892, et elle a été reconnue officiellement. Il en fut encore de même dans d'autres pays. L'Allemagne ne connaît pas la Maçonnerie d'Adoption. Un essai tenté par le baron de Hund, connu au sujet de la Stricte Observance, échoua.

Après une longue dissertation, le F∴ Martin Bruck conclut que l'heure n'est pas encore venue d'introduire la femme dans les Loges. La Co-Maçonnerie internationale n'en existe pas moins et compte, aujourd'hui, plus de 12.000 membres répandus dans les Loges mixtes du monde entier. C'est certainement, à notre point de vue, l'une des branches les plus pernicieuses de la Secte, parce que son but avoué est de tourner la mère de famille vers la libre-pensée, le paganisme et le satanisme de l'occultisme.



Angleterre. — On a lu plus haut la lettre où Lord Ampthill, parle du travail accompli par sa femme. Le *Freemason's Chronicle*, de Londres, donne à ce sujet, dans son numéro du 10 Octobre 1914, p. 165, quelques renseignements utiles à enregistrer :

On a souvent discuté sur l'admission de la femme dans la Franc-Maçonnerie, et nous sommes d'avis qu'on a sagement agi en se décidant pour l'exclusion de sa participation réelle aux mystères de l'Ordre; mais le voile a été levé au point de permettre aux dames de prendre part, avec leurs maris et leurs proches parents, aux fêtes maçonniques, et, conformément aux traditions de leur sexe, elles se sont associées aux œuvres maçonniques de bienfaisance. Lady Ampthill. femme du Pro-Grand-Maitre, s'en est rendu parfaitement compte, et elle a pris une noble initiative, et comme nous savons déjà par expérience que son enthousiasme pour l'Ordre est aussi vif que celui de son mari, nous pouvons prédire un résultat heureux à ses efforts. Elle a organisé une branche de Franc-Maçonnerie pour les femmes ; cette branche se nommera le Comité de la Reine pour le Travail pour femmes. Elle fait appel à la coopération des épouses et des filles de francs-maçons pour faire une souscription dans ce but si louable. Cet appel ne sera pas vain, et nous serons bientôt en mesure de mentionner les noms d'un grand nombre de dames admises dans cette section de l'œuvre maçonnique.

Lady Ampthill a adressé une lettre dans ce but aux diverses Loges de Londres et aux chefs des Grandes Loges provinciales. Des milliers de femmes de francs-maçons désireront prendre part à cette bonne œuvre. La circulaire en question est adressée aux secrétaires qui devront la communiquer aux Vénérables et envoyer une prompte réponse avec le montant des souscriptions des femmes de francs-maçons.

Belgique. — La *Bauhütte*, de Francfort, publie la nouvelle suivante dans son numéro du 18 juillet 1914 :

D'après la *Gazette de Liége*, le député socialiste Vandervelde a fondé une Loge de femmes, qui est présidée par M[me] Vandervelde.

Espagne. — Le document ci-dessous nous montre la bonne entente des Frères et des Sœurs maçonnes. Il est extrait du Bulletin du *Grand Orient Espagnol*, n° 272, 31 Décembre 1914, p. 199.

Les quatre Loges constituées dans la Vallée de Madrid : la *Ibérica*, n° 7; la *Catoniana*, n° 336; la *Condorcet*, n° 343, et la *Fuerza Numantina*, n° 335, se sont réunies pour célébrer une Tenue blanche en l'honneur de Prim, le soir du dimanche 6 décembre 1914. Le T.·. Ill.·. Fr.·. D[r] José Moreira, Vén.·. de la L.·. *Ibérica* et doyen d'âge, présidait. Les autres charges furent occupées par les dignitaires des trois LL.·. *Catoniana*,



Condorcet et *Fuerza Numantina*. Deux mémoires furent lus dans cette Tenue, l'un par le Fr∴ Francisco Perez Ruiz, de la L∴ *Fuerza Numantina*, l'autre par la S∴ Quintina Marquez, représentant la Maçonnerie féminine.

ETATS-UNIS. — La revue maçonnique allemande, *Der Herold* donne, dans son numéro du 28 juin 1914, p. 312, le renseignement suivant :

D'après un journal maçonnique de Los Angeles (Californie), il existait jadis, aux Etats-Unis, quatre grades qui étaient accordés aux parentes de francs-maçons. Ces grades étaient : *Fille de Maçon*, grade de parenté avec les Maçons de Saint-Jean; l'*Héroïne de Jéricho*, et le *Bon Samaritain*, pour les parentes de Maçons du Royal Arch. Ces grades étaient fondés sur des récits bibliques. Le premier, sur l'histoire de Marie, sœur de Lazare; le second, sur l'histoire de Ruth, etc. Ces grades ont été absorbés par l'Ordre de l'Etoile d'Orient.

FRANCE. — Nous avons souvent signalé les efforts de la Secte pour gagner la femme à ses néfastes principes, et nous aurons encore à le faire au cours de nos travaux. Contentons-nous, ici, de donner cette nouvelle indication relevée dans le *Compte rendu des Travaux du Grand-Orient* du 1er Janvier au 31 mars 1914, p. 120.

Séance du Conseil de l'Ordre du 4 mars 1914, compte rendu de la fête solsticiale de la L∴ *Le Niveau Social*, Or∴ de Saint-Mandé, le 22 février. Tenue blanche :

Tous les orateurs montrèrent, les uns et les autres, la nécessité qu'il y avait à éduquer les femmes dans le sens maçonnique.

HOLLANDE. — Extrait de la revue maçonnique allemande *Der Herold*, 28 Juin 1914, p. 311.

Le Grand-Orateur Fr∴ Dop, a fait, le 24 janvier, au Helder, dans la L∴ *Willem Fred Karel*, une conférence sur la Franc-Maçonnerie, devant des Fr∴ et des S∴. Il a eu tant de succès auprès de ces dernières qu'elles ont sollicité des officiers de la Loge la permission de contribuer au travail maçonnique par une réunion mensuelle. La Loge a consenti et les S∴ viennent dès lors régulièrement aux conférences faites par des Fr∴ ; la conférence terminée, elles échangent leurs vues sur le sujet traité.

HONGRIE. — Nous lisons dans la *Bauhütte*, de Francfort, 18 Juillet 1914, p. 231 :

D'après le *Zirkel*, une réunion des Sœurs maçonnes, tenue à Budapest.



le 26 mars, a décidé de demander à la Grande Loge de Hongrie, l'autorisation de créer une Loge de femmes.

Italie. — L'*Acacia*, revue maçonnique italienne publiée à Rome, contient, dans son numéro de Juin 1914, p. 207, les renseignements ci-dessous concernant une société féminine filiale de la Franc-Maçonnerie :

Il se constitua, le 7 février 1873, à la Spezia, une société de femmes, sous le nom de « *Filles de la Veuve* » et, sans doute, sur l'initiative des Loges locales. Le but était l'aide mutuelle, la bienfaisance et l'instruction; agir en vue de l'émancipation de la femme; répandre une instruction exempte de préjugés, pour elles-mêmes, leurs propres enfants et les diverses classes du peuple, etc., etc.

— La *Rivista Massonica*, de Rome, publie dans son numéro du 30 Juin 1914, p. 256-262, un très intéressant article sur la Maçonnerie féminine en Italie. Nous en traduisons les principaux passages :

Dans ce pays, les Loges d'Adoption sont appelées *Associations féminines initiatiques*. Dans la dernière assemblée du Grand-Orient d'Italie, un ordre du jour a été voté pour demander que la question concernant ces Associations soit étudiée et résolue afin d'établir les règles permettant leur reconnaissance par la Maçonnerie et leur participation à ses travaux. Une Loge de femmes : *Fœmina Superior*, Orient de Milan, a envoyé un travail sur cette question au Grand-Orient. Nous en donnons ici les extraits les plus importants.

Vers 1912, Anna Franchi désirait concentrer et diriger d'une manière efficace la propagande anticléricale qu'elle faisait depuis bien des années, par la publication de livres et d'articles, par des conférences, etc. Ses traditions de famille la rattachait à la Franc-Maçonnerie et elle se dit que la Maçonnerie lui ferait peut-être bon accueil. Les statuts l'interdisaient, mais elle apprit par un Frère 18e qu'il existait déjà à Turin une Loge de femmes. Elle se rendit dans cette ville, et, en juin 1913, elle obtint d'être initiée à la lumière maçonnique. Elle avait la ferme intention de créer à Milan une Loge féminine, afin que le travail de propagande anticléricale ne fût point éparpillé et que les diverses initiatives fussent groupées et apportassent un concours efficace à l'œuvre des hommes...

Pendant longtemps, Anna Franchi lutta contre des difficultés sans nombre, provenant de membres de la famille maçonnique qui se défiaient de l'œuvre féminine... Cependant, peu à peu, elle gagna à sa cause un Fr.·. 18e et un Fr.·. de haut grade symbolique qui parlèrent de son œuvre, l'encouragèrent, l'aidèrent à vaincre les premières difficultés



d'ordre financier. D'autres Fr.·. apportèrent leur concours. Deux jeunes Fr.·. dirigèrent la construction, d'autres donnèrent les matériaux. Si bien qu'en janvier 1914, le Temple était construit sur un emplacement favorable.

En mars de la même année, Anna Franchi, pourvue d'une autorisation régulière de la Resp.·. L.·. *Anita Garibaldi*, de Turin, initia les trois premières profanes, formant le triangle. D'autres initiations suivirent, au nombre de trois, la Loge fut assistée par un très puissant Fr.·. et par plusieurs Fr.·. de très haut grade, qui crurent opportun de ne point étouffer ce mouvement. Tout cela résulte des procès-verbaux des 15, 20, 22 et 29 mars et des lettres déposées dans les Archives de la Loge qui prit le nom de *Fœmina Superior*. Lorsque les démissions eurent été envoyées à la Resp.·. L.·. *Anita Garibaldi*, de Turin, on commença les tenues régulières et les travaux.

(*A suivre*.)

A. MARTIGUE

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare, Nevers.

Quis ut Deus? | Dieu premier servi

TOME IX | N° 2

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

QUATRIÈME ANNÉE

N° 2. — **SUPPLÉMENT AU N° DE JANVIER 1920**

ABONNEMENTS	France	**20** fr. par an
	Etranger	**25** fr. —

Prix du Numéro : 5 francs

EN VENTE

AUX BUREAUX DE LA REVUE

96, Boulevard Malesherbes

PARIS XVIIe



BUREAU
du Comité Directeur de la " Revue " & de la " Ligue Franc-Catholique "

Président : M. le Comte De Fraville ;
Vice-Président : M. le Baron Duroy de Bruignac ;
Secrétaire : M. Pécoul ;
Trésorier : M Gélinet.
Fondateur de la Revue *et de la* Ligue : Mgr Jouin, Curé de Saint-Augustin, Paris.

SUPPLÉMENT A LA LIVRAISON DE JANVIER 1920

SOMMAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée a son Secrétaire, M Victor DESCREUX, 96, **Boulevard Malesherbes,** Paris, xviie.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Lettre de Eminence le cardinal GASPARRI à Mgr JOUIN

Du Vatican, le 20 juin 1919.

Monseigneur,

Le Souverain Pontife a daigné agréer avec une bienveillance toute paternelle l'hommage de votre nouvelle étude sur la **Guerre Maçonnique**.

C'est avec raison que dans ce travail vous avez pris soin de mettre en lumière par des documents et des raisonnements irréfutables la doctrine inepte et essentiellement anticatholique de la Franc-Maçonnerie, doctrine issue du déisme, né lui-même de la Réforme, doctrine aboutissant fatalement, comme on le voit aujourd'hui, à la négation même de Dieu, à l'athéisme social, au « laïcisme », forme actuelle de cette impiété qui, au plus grand détriment des peuples, prétend bannir des sociétés toute trace de religion et toute intervention de l'Eglise.

Vous avez eu soin tout particulièrement de faire ressortir, en dépit des mensonges qui trompent parfois les catholiques eux-mêmes, l'identité de la Franc-Maçonnerie avec elle-même, partout et toujours, comme la continuité du plan des sectes, dont le dessein est bien la ruine de l'Eglise catholique.

Sa Sainteté se plaît donc à vous féliciter et à vous encourager dans vos travaux, dont l'influence peut être si féconde pour mettre en garde les fidèles et les aider à lutter efficacement contre ce qui tend à détruire l'ordre social aussi bien que la religion.

Comme gage des faveurs célestes, et en témoignage de Sa paternelle bienveillance, le Saint-Père vous accorde de cœur la Bénédiction Apostolique.

En vous remerciant de l'exemplaire que vous m'avez gracieusement offert, et avec mes félicitations personnelles, veuillez, Monseigneur, recevoir l'expression de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

P. Card. GASPARRI.



LA FRANC-MAÇONNERIE A AVIGNON

Au milieu du XVIII[e] siècle

La Loge Saint-Jean de Jérusalem

STATUTS ET PROCÈS-VERBAUX

(1749-1751)

INTRODUCTION

Au mois d'avril 1716, Jacques III Stuart arriva à Avignon en grand équipage : parmi les cent cinquante personnages de sa suite, figuraient quatorze lords, huit lieutenants généraux ou brigadiers, quatorze colonels ou lieutenants-colonels. C'étaient surtout des Écossais et des Irlandais ; et il y avait parmi eux à peu près autant de protestants que de catholiques. Contre un seul prêtre catholique, il y avait même deux pasteurs protestants [1].

La Congrégation du Saint-Office écrivit à l'archevèque : « Il faut que le séjour de ces personnages hérétiques... ne soit pas nuisible à la foi ».

Le « Chevalier de Saint-Georges » quitta la ville en février 1717. Son fils, l'aventureux prétendant Charles-Edouard, y passa à son tour en 1746, après avoir été proclamé Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie écossaise. — Il devait y retourner en 1750 [2].

Faut-il voir dans ces passages l'une des causes du fait que signalent les premières lignes du manuscrit dont nous allons parler ?

« L'art Royal fut à peine connu dans le Royaume (France), qu'il y

1. Leslie et Hamilton. — Voir les *Stuarts à Avignon*, par J. Marchand, Avignon, extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*.
2. Gustave Bord, *La Franc-Maçonnerie en France*, T. I, p. 131 et 136.



eut des Maçons dans Avignon. Le Très illustre Frère, marquis de Calvière, aujourd'hui lieutenant général des armées du Roi, qui avait été reçu dans cet ordre respectable par frère Mylord, Comte de Balmerino [1], Grand-Maître de toutes les Loges d'Angleterre, apporta la lumière dans cette ville (d'Avignon), l'an 5736 ».

Balmerino fut l'un des plus actifs partisans des Stuarts : il périt sur l'échafaud après la défaite de Culloden (1746). Calvière, qu'il « initia dans les sacrés mystères », donna à son tour « la lumière » au duc d'Antin, premier Grand-Maître français, et la Loge *St-Jean (ancienne)* d'Avignon fonctionna à partir de 1737.

Ses « travaux » y furent « assidus ». Elle eut pour Vénérables des Frères « dont les talents pour la noble architecture contribuaient infiniment à la décoration du Temple » : le marquis de Labaume, futur comte du Luc, le chevalier de Mirabeau, le comte de Quinson, le comte de Villeneuve. Au bout de quelque temps [2], les FF ∴ « éprouvèrent une vicissitude jusqu'alors inconnue. Ils furent obligés d'interrompre leurs travaux » ; mais « leur union, leur parfaite amitié n'en souffrit... aucune altération », et bientôt « les nuages... se dissipèrent ». En 1749, avec la Loge *Saint-Jean de Jérusalem*, ce fut le soleil radieux — jusqu'au nouvel orage de 1751.

Ainsi, la ville des Papes fut au XVIIIe siècle, l'un des premiers et principaux foyers de la Maçonnerie ! — Comment expliquer un fait qui va aussi formellement et aussi directement à l'encontre des directions pontificales ?



De nos jours, les « antimaçons » constituent deux écoles : les uns, avant tout historiens, se cantonnent, ou presque, sur le terrain solide des documents ; les autres, surtout polémistes, débordent ce cadre — souvent trop restreint — et font à l'hypothèse une large part.

Nous sommes de ceux qui croient utile, nécessaire même, d'unir ces points de vue.

En histoire, l'hypothèse joue un rôle beaucoup plus grand qu'on ne l'imagine ; mais elle ne doit point rester « en l'air », et elle ne saurait s'appuyer que sur des documents qui la vérifient. Or, les documents maçonniques ont ceci de spécial qu'ils ne livrent point tous leurs secrets ; il faut les leur arracher, il faut les compléter par une savante interprétation.

Tel est le cas des procès-verbaux de la *Loge Saint-Jean de Jérusalem* : ils restent dans le vague d'une métaphysique ultra-nuageu-

1. Le manuscrit porte, par erreur évidente de copiste, *Baltimore*.
2. Sans nul doute après la Bulle de Clément XII (1738).



se ; ils nous révèlent l'activité des FF ∴, — noms et nombre des initiés, correspondances, rivalités, œuvres pies, (car ils sont charitables), — mais non leur véritable esprit, ni le but réel de leurs trames secrètes ; au profane qui lit leurs annales, leurs « tableaux », leurs « planches » si sèches, ils apparaissent comme de « vertueux » citoyens, dont les « premiers devoirs » étaient la « soumission » à Dieu et au Souverain...

Quelles forces antisociales se dissimulaient sous ces formes « sociales » ? Que se passait-il derrière ces coulisses ? D'érudits spécialistes l'ont dévoilé avec une définitive précision [1]. Nous-même avons essayé de montrer comment le philosophisme et aussi la politique révolutionnaire avaient trouvé dans les Loges du XVIIIe siècle leurs centres d'application et de propagande [2]. Bornons-nous ici à rappeler quelques textes caractéristiques.

La *Constitution d'Anderson* (1723), — charte de la F ∴ M ∴ spéculative moderne, — explique ainsi les devoirs des Maçons « envers Dieu et la Religion » : «...On croit plus expédient de ne plus les obliger qu'*à la religion dans laquelle tous les hommes s'accordent*... Par là, la Maçonnerie devient le centre d'union et le moyen de constituer une véritable amitié entre des gens qui [sans cela] seraient forcément restés dans un perpétuel éloignement les uns des autres ». On saisit immédiatement les conséquences d'une pareille « amitié » : la Secte n'est plus chrétienne, mais « humanitaire », et elle entraînera ainsi ses adeptes vers les révolutions les plus radicales par les voies obliques de l' « adogmatisme », de la « sécularisation », de la « laïcité ».

Voilà pour le point de vue religieux. — Voici pour le point de vue politique :

En 1740, le duc d'Antin, premier Grand-Maître français, prononça — d'après la Tierce — un discours renfermant ces mots : « Le monde entier n'est qu'*une grande république*, dont chaque nation est une famille et chaque particulier un enfant ». Voilà lancé à son tour le mouvement qui doit disloquer les patries, mouvement que la Révolution française ne parvint pas, mais travailla tant à généraliser.

La masse des initiés comprenait-elle la nature du système corrupteur et destructeur dont les Loges étaient les rouages ? En tout cas, elle se laissa entraîner dans une orbite que M. Gustave Bord a très bien décrite : « On leur explique comment un petit groupe organisé

1. En particulier, M. Gustave BORD, dans *la Franc-Maçonnerie en France*, T. I, *Les Ouvriers de l'Idée révolutionnaire*. (Paris, Nouvelle Librairie Nationale).

2. *La Franc-Maçonnerie*, dans le *Dictionnaire Apologétique de la Foi Catholique*, Fascicule VII, pp. 96-131. (Paris, Beauchesne, 1911). — *La Démocratie révolutionnaire et la Franc-Maçonnerie*, dans *la Démocratie révolutionnaire*, Chap. VII (Beauchesne, 1912).



en aristocratie secrète mène toute la foule non organisée ; comment un pouvoir occulte, irresponsable, mais actif, mène le pouvoir responsable et le rend le principal artisan de sa décadence et de sa mort... ». Les Jacobins, à l'occultisme près, emploieront le même système ; et c'est en effet dans les Loges, prototypes des « clubs », que se fabriquèrent les idées de *Liberté*, d'*Egalité* et de *Fraternité* — au sens révolutionnaire de ces grands mots. — Tout historien qui refuserait aujourd'hui de l'admettre nierait l'évidence et se condamnerait à ne rien comprendre au « régime moderne ».

Avec une clairvoyance qui ne saurait nous étonner, le Papauté dénonça l'immense péril. On connaît la Bulle du 4 mai 1738 : «...Comme le crime se découvre lui-même, disait Clément XII,... ces assemblées sont devenues si suspectes aux fidèles, que tout homme de bien regarde aujourd'hui comme un signe peu équivoque de perversion le fait de s'y être affilié » ; en conséquence, sont frappés d'excommunication majeure ces « ennemis de la sûreté publique ».

On a répété que le Parlement de Paris ayant refusé d'enregistrer de semblables Bulles, — ce qui les empêcha d'être « légalement promulguées » en France, — les F∴ M∴ pouvaient les ignorer et les enfreindre. Mais le clergé dut les porter quand même à la connaissance des fidèles. Et l'exemple d'Avignon, où aucune consécration ne leur manquait, nous montre précisément avec quelle hypocrisie, — on verra que le mot s'impose, — les F∴ M∴ les mieux renseignés éludaient, fussent-ils prêtres, les prescriptions de l'autorité religieuse.

Dégageons des statuts et des procès-verbaux de la *Loge Saint-Jean de Jérusalem* les principaux renseignements historiques et enseignements maçonniques qu'ils renferment.



Le document intitulé : *Règlemens et Statuts de la Respectable Loge Saint-Jean de Jérusalem d'Avignon* [1], est un cahier de 75 pages, de 0,25 × 0,19, d'une écriture fine et un peu tremblée, comme celle d'un vieillard.

C'est une copie dont nous ignorons la date, assez ancienne. Hormis certains noms propres qui sont estropiés ou défigurés [2], et d'assez fréquentes défectuosités de style, il suffit de la lire pour en constater l'authenticité et la fidélité : un semblable « livre d'architecture » ne s'invente pas. Il reflète trop exactement les us et coutumes maçonniques de l'époque pour qu'on s'y trompe.

Après un *discours préliminaire sur la Réunion des Loges maçonni-*

1. Archives de la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*.
2. Du Luc, pour de Luze ; Baltimore, pour Balmerino ; d'Aumont, pour d'Antin.



ques d'Avignon (1749), les *Lettres-Patentes accordées par la T. R. Loge de la Réunion des Elus de Montpellier à la nouvelle Loge d'Avignon* et *les Statuts publiés en pleine Loge*, suivent les procès-verbaux des quarante-cinq « tenues », *sèches* [1] ou *humides*, ordinaires (bimensuelles) ou extraordinaires. Elles vont du 24 août 1749 au 27 juin 1751. — Les Tableaux des Loges *Saint-Jean ancienne* et *Saint-Jean de Jérusalem* ; la liste des *Loges de la Correspondance* complètent le manuscrit. — Nous y ajouterons une table référenciée des noms propres qui comprendra 202 Fr.:. M.:., et une table référenciée des 42 Loges citées, chiffres qui indiquent déjà l'importance du registre. Car il nous prouve à quel point tout le Midi de la France était pourri de Maçonnerie : dès le milieu du XVIIIe siècle, clergé, noblesse, bourgeoisie, commerce fournissaient aux Loges des *Frères et Amis*, constituant une sorte d'Eglise dans l'Eglise et un véritable Etat dans l'Etat.

De sa naissance au « sommeil » amené par la nouvelle Bulle de Benoît XIV (15 juin 1751), c'est-à-dire en deux années, l'existence de la Loge *Saint-Jean de Jérusalem* peut se résumer ainsi :

En 1748, « plusieurs Maçons reçus dans différentes Loges du Royaume » se trouvent à Avignon. Selon l'exemple de beaucoup d'autres villes, « où le grand nombre des Maçons a fait établir plusieurs Loges » tendant « partout au même but », ils rivalisent « à qui deviendra meilleur ouvrier » et demandent à la *Réunion des Elus* [2] de Montpellier des *Lettres-Patentes* qui sont accordées le 12 mai 1749. Les officiers sont élus le jour de la Nativité de St-Jean-Baptiste, et la nouvelle Loge prend le titre de *Saint-Jean de la Persévérance*. La composition est entièrement *bourgeoise*.

La Loge *Saint-Jean Ancienne*, — dont le Vénérable était le comte de Villeneuve ; les Surveillants, le marquis de Beauchamp et l'abbé de Crillon, — vivait toujours.

Comme les deux Loges ne cherchaient pas « à s'élever l'une sur les ruines de l'autre », et que leur « noble émulation... n'était susceptible d'aucun mouvement de jalousie », elles se fondirent le 24 août 1749, sous le titre de *Saint-Jean de Jérusalem*.

Après l'adoption de nombreux statuts, les tenues eurent lieu régulièrement et sans troubles jusqu'au 10 mai 1750. A cette date, on apprend « que des nuages étaient prêts à s'élever et à obscurcir le soleil », qu'il serait prudent « de transporter ailleurs le Temple et de prendre des précautions convenables pour pouvoir continuer sans interruption et sans crainte nos travaux » : un Fr.:., trop souvent ab-

1. « Uniquement destinées à l'instruction des Frères ».

2. Cette « fille de Clermont » aurait été constituée le 4 août 1747. Le 20 mai 1764, la G.:. L.:. fonda à Montpellier une nouvelle Loge, *Saint-Jean de la Réunion des Elus*, qui se fondit avec la première sous le titre d'*Ancienne et de la Réunion des Elus*.



sent, « avait parlé devant des profanes d'une façon peu convenable à un véritable Maç ∴ », et « tourné l'ordre en ridicule ». Mais on se borna à rendre le secret plus rigoureux. Il est vrai que l'assiduité des Fr ∴, surtout parmi les nobles, se relâchait, malgré de continuelles amendes.

On ne put se réunir le jour de la St-Jean « à cause des calamités du temps », et les nouveaux officiers ne furent élus que le 13 juillet. Le chevalier de Mirabeau devint Vénérable.

Quelques jours après, le Fr ∴ de Lauris revenait précipitamment de Rome, « à cause d'une affaire qui lui était arrivée pendant son séjour dans ce pays ». Il avait eu maille à partir avec l'Inquisition. — (Nous en reparlerons). — Les choses se gâtèrent. Profitant d'une absence du chevalier de Mirabeau, l'ex-Vénérable comte de Villeneuve réunit, coup sur coup, deux Loges extraordinaires (3 et 7 octobre), et fit voter l'établissement d'un tribunal chargé de « juger, définitivement et sans appel, tous les différends qui surviendront entre les frères Maçons ».

A son retour, le chevalier de Mirabeau protesta contre les irrégularités de son remplaçant et fit casser les décisions prises : « les suffrages n'avaient pas été libres, puisqu'on avait intimidé plusieurs frères en leur mettant sous les yeux un nombre de Maçons prêts à sévir contre eux s'ils ne se déterminaient pas à suivre la pluralité ». — Au fond, la Loge se divisait en deux partis, l'un plus aristocratique (celui du chevalier), et l'autre plus bourgeois : l'on en trouvera les tenants parmi les 19 absents et les 14 présents de la tenue du 17 octobre 1750.

Mirabeau saisit du différend la Loge-mère de Montpellier : le mémoire indique que l'origine de la dissension était la prétention de la « Loge écossaise » d' « usurper une injuste diminution sur la Loge Bleue ».

Une autre cause plus immédiate de désarroi fut l'hostilité du « Souverain » : le 3 novembre, de Villeneuve, de Lauris, de Beauchamp, l'abbé de Crillon et huit autres de leurs Fr ∴ annoncèrent qu'ils s'abstiendraient désormais pour cette raison d'assister aux tenues, tout en se réservant le droit de s'assembler entre eux « quand ils le jugeraient à propos... en tel lieu qu'il leur paraîtrait convenable ». Ils ne renonçaient donc pas à la Fr ∴ M ∴, mais ils faisaient bande à part.

Le 15 novembre, les scissionnaires furent « exclus à perpétuité ». — On changea le local [1] de la Loge. On proposa de réunir une « Loge générale de la Province ». Enfin, le 27 juin 1750, le Vénérable « re-

1. Maison et jardin situé « près les pénitents de la Miséricorde ».



présente qu'ayant appris que les assemblées déplaisaient au Souverain, il lui paraissait à propos de les suspendre jusqu'à des temps plus heureux ». — De là, l'interruption de nos procès-verbaux.

On se soumettait — en apparence — aux ordres du Souverain Pontife. Comment donc, jusque-là, était-on resté d'accord avec la Religion catholique ?

***

Les Fr ∴ M ∴ avignonnais se disaient instruits de « cet art merveilleux et incomparable qui tend à élever des Temples à la Vertu ». — et il n'est pas inutile d'observer tout de suite que Robespierre, le plus « philosophe » des politiciens révolutionnaires, le metteur en œuvre du *Contrat Social*, le fils de l'avocat qui appartenait à la Loge artésienne [1], fondée en 1743, par le prétendant Charles-Edouard, sera lui aussi le héraut de la « Vertu ».

Les « paisibles génies de la Maçonnerie » étaient « sans cesse occupés à procurer aux ouvriers de l'Art Royal ce vrai et solide bonheur dont les profanes ne connaissent pas même l'ombre ». Les Fr ∴ travaillaient « à perfectionner cet édifice dont la Maçonnerie a seule projeté la structure et dont elle cherche la perfection... Unis par les liens les plus sacrés, ils sont tous membres d'un même corps, et ne se trouvent divisés que par leur identité personnelle. Leurs sentiments toujours nobles, toujours élevés, sont incompatibles avec les faiblesses de l'humanité ». — C'est bien le paradis sur la terre ; c'est la « *régénération* » totale, le « messianisme » que la Révolution proclamera à la face du monde.

Le 24 août 1749, jour de l' « auguste cérémonie » de la réunion des deux Loges avignonnaises, « le ciel parut s'y intéresser d'une façon toute particulière. Une pluie extraordinaire annonçait dès le matin la journée la plus embarrassante... Les fruits de la terre avaient un besoin extrême de cette pluie. Il paraît qu'elle se pressait de déverser ses trésors pour donner le temps aux Maçons de se rassembler sans incommodité... Dès 9 heures, le temps devint serein, et on eût dit que le soleil voulait éclairer particulièrement la Loge pour la rendre encore plus brillante ». — Dieu et son soleil favorisaient miraculeusement la fête !

« Etre fidèle à Dieu » est du reste, de par les statuts, la première des « obligations » des initiés ; et « le profond respect qui est dû à la loi divine » leur interdit d' « en disputer en Loge ». Bien plus, ils sont pleins de respect pour les cérémonies catholiques : « lorsqu'un des frères sera décédé, la R. Loge fera faire un service pour le repos de

1. *La Constance* d'Arras.— Nous possédons une photographie du bref de fondation.



son âme ; et personne ne pourra se dispenser d'y assister, sans une excuse légitime, sous peine d'amende ». Lorsque mourra le T∴ C∴ F∴ de Guillen, on fera célébrer « un service solennel pour le repos de son âme », et « attendu le zèle et l'attachement que ce cher F∴ a témoigné avoir pour la Franche Maçonnerie jusqu'au moment de sa mort et sa qualité d'ancien passé maître, il a été réglé que le service serait en musique ». « Sur les représentations du Vénérable, dit l'ultime procès-verbal du 27 juin 1751, on délibéra que chaque frère donnerait 24 sous pour faire dire des messes pour le repos de l'âme du F∴ Gagnon : en conséquence, le F∴ Trésorier fut chargé d'exiger les fonds et de les remettre au F∴ Engallier qui ferait dire les messes ». La Loge ne comptait-elle pas, comme tant d'autres, des ecclésiastiques : l'abbé de Crillon, l'abbé de Pérussis, chanoine d'Allais et Vénérable !

Elle comptait aussi un « Cornette des Chevaux légers de la garde de S. E. Mgr le Vice-Légat », le gentilhomme italien Vitalien Trotti, et elle professait, nous l'avons dit, à l'égard du Souverain, la plus docile soumission. « Etre fidèle à son souverain » était le second terme de sa devise. Le Règlement général interdisait de parler en Loge « des affaires d'Etat ».

Nous avons taxé d' « hypocrisie » cette attitude. La condamnation romaine était en effet formelle : des catholiques fidèles ne pouvaient s'y soustraire. Et l'on va voir, par l'examen plus approfondi de l'affaire Lauris, le cas que l'on faisait des ordres de l'autorité suprême.

En août 1750, le marquis de Lauris, Orateur de la Loge, revient de Rome en toute hâte et jette l'alarme. Les Surveillants sont chargés « de prendre là-dessus toutes les informations nécessaires afin de pouvoir examiner avec connaissance de cause la conduite du F∴ de Lauris ». L'orateur en exercice répondra au nom de ce dernier « aux raisons qu'on pourrait donner contre lui ». Le secrétaire ne le convoquera plus. La Loge, toutefois, « se réserve le droit de l'admettre... quand il en serait temps, et autant de fois qu'il serait nécessaire ». — On craint une trahison !

Le 1er octobre, le secrétaire Gaillon annonce que de Lauris a eu « plusieurs affaires avec l'Inquisition, dont une entre autres concernait la Maçonnerie ». La manière dont il a raconté les faits a paru contradictoire, et les enquêteurs ont décidé son exclusion « jusqu'à ce qu'il eût prouvé son innocence ». Le comte de Villeneuve, orateur, lit « une requête que le F∴ de Lauris a présentée au Tribunal de l'Inquisition de Rome, par laquelle il *promet de n'assister à l'avenir à aucune assemblée de Francs-Maçons*, de faire ses pâques, et d'être toujours exact à remplir ses devoirs de chrétien, et que moyennant ce, il se flatte que Sa Sainteté et le Tribunal du Saint-Office lui accorderont le pardon qu'il demande ». Le F∴ de Villeneuve lit aussi



« une absolution générale accordée au F :. de Lauris insérée au bas de la requête, *et a conclu par demander non seulement que le F :. de Lauris fût admis en Loge, mais encore qu'on lui conférât le grade d'Elu comme une récompense due à l'attachement qu'il avait montré pour l'ordre* ». — Le F :. avait eu raison de tout promettre, quitte à ne rien tenir. Pouvait-on bafouer plus impudemment l' « absolution générale » accordée par Rome ?

Le premier Surveillant « reconnut l'innocence du F :. de Lauris dans son affaire de Rome » ; il opina toutefois pour son éviction.« vu qu'il avait déjà été exclu par l'ordre des R. R. Loges d'Aix et de Marseille, qui avaient exposé dans le temps qu'il s'était déshonoré[1] dans ces deux villes ». De Villeneuve prit aussitôt « avec chaleur » la défense de l'accusé : « Il a assuré qu'on l'attaquait personnellement dans la personne de ce F :., dont il s'est dit l'ami particulier ». « Sept frères ont été du sentiment d'admettre le F :. de Lauris,et trois autres de l'avis contraire ». Trois nouveaux scrutins ayant donné sept voix contre cinq, de Lauris fut « exclu de l'ordre à perpétuité ». Alors,de Villeneuve, s'emportant « avec indécence » contre ceux qui avaient « varié » d'opinion, et observant « qu'il n'avait pas regardé de si près à la réunion des Loges, *en y admettant des gens dont l'extrême distance de son état au leur ne lui avait pas permis de connaître* », jeta son cordon d'orateur sur la table du Vénérable et sortit de la Loge « en annonçant qu'elle pouvait sévir contre lui et le dégrader, et qu'il saurait bien, quand il en aurait envie, se faire réhabiliter ». — Le cordon fut remis au F :., abbé de Pérussis.

Il pleuvait dru sur le Temple : l'orage allait-il le démolir ? De Villeneuve, malin, étant resté alors dans l'antichambre, on le rappela et, « avec beaucoup de douceur », on tâcha de lui faire comprendre « la grandeur de sa faute ». Mais il exigea la réintégration de son ami, et comme elle fut de nouveau repoussée, il en appela par écrit « aux Maçons qui avaient le droit de le juger » ; il s'éloigna avec l'officier de Monery, le négociant Jullian, le chevalier de Salvador et l'abbé de Pérussis lui-même.

Le chevalier de Mirabeau quitta Avignon — sans doute pour conférer de l'affaire avec d'autres Vénérables. C'est alors que le comte de Villeneuve, (grand-croix et commandeur de l'Ordre de St-Michel de S. A. S. l'Electeur de Cologne, Conseiller d'Etat de S. A., comte de l'Empire romain, ex-Vénérable, Orateur, Maître-Maçon depuis 1743), convoqua les deux Loges extraordinaires des 3 et 7 octobre : de Lauris fut réadmis en Loge et remercia « par un discours éloquent, dont tous les FF :. ont été fort édifiés ». On lira ce discours avec soin, car

1. Sans doute pour une affaire analogue.



il en existe peu d'aussi suggestifs ; et on y remarquera en particulier les passages suivants :

« Les sentiments que vous me témoignez maintenant sont une si grande consolation pour moi, qu'ils me font oublier tous les malheurs que j'ai essuyés et me donnent pour ainsi dire une nouvelle force avec laquelle je ne *craindrai pas de risquer une seconde fois mon bien et ma vie pour le service et l'avantage de l'ordre*. Je n'ai fait que mon devoir, et ce que tous, vous autres, mes chers frères, eussiez fait à ma place... J'ai voulu, vous le savez, mes chers FF :., lorsque j'étais à Rome, faire mon devoir de chrétien, j'ai fait celui d'un honnête homme et d'un Franc-Maçon ».

Comment ces « devoirs » se combinaient-ils dans une pareille conscience ? De Lauris affirme qu'on se contenta « de lui prescrire les devoirs d'un chrétien sans exiger qu'il manque à aucun de ses engagements, ni qu'il renonce à leur respectable [Loge], ainsi qu'il avait l eu de le craindre ». Mensonge, prouvé par ses déclarations antérieures, par le simple bon sens et aussi par les événements qui suivirent.

En effet, dix mois après, par la Bulle *Providas Romanorum Pontificum* (15 juin 1751), Benoît XIV renouvelait solennellement les prohibitions de Clément XII contre les assemblées secrètes où « on associe indistinctement les hommes de toute secte et religion, d'où il est évident qu'il doit résulter un grand dommage pour la pureté de la religion catholique » ; contre les Sociétés « auxquelles on peut avec raison adapter l'adage... : les choses honnêtes se passent en plein jour ; les crimes sont secrets ». Les Maçons étaient relevés de leurs engagements illégitimes,car il n'est permis à personne « de s'autoriser d'une promesse ou d'un serment pour se dispenser de répondre à la puissance légitime qui chercherait à connaître si, dans ces sortes d'assemblées secrètes, il se ferait quelque chose contre l'Etat, la religion et les lois ». — On ne pouvait condamner plus directement les prétentions du marquis de Lauris.

Dès le 3 novembre 1750, avertis de ce qui se préparait, Lauris, Villeneuve, les abbés de Crillon et de Pérussis, huit autres de leurs Fr :. avaient fait scission, mais en déclarant à la Loge qu'ils ne voulaient pas « se priver d'un travail qu'ils chérissaient ».et tiendraient, où il leur plairait, une Loge à part. — Lorsque la Bulle fut connue, la Loge *Saint-Jean de Jérusalem* suspendit ses séances, mais décida à l'unanimité de réunir les F :. « quelques fois dans l'année, sous la direction des officiers qu'on allait nommer, tant pour se rendre les secours mutuels que pour entretenir leurs correspondances ». — Audessus de leurs obligations de chrétiens, ils plaçaient donc leurs obligations d'initiés. Il s'était formé un esprit nouveau, un esprit d'émancipation totale, qui, fatalement, devait détruire l'esprit ancien.



*
* *

A quoi donc attribuer la puissance de cet esprit nouveau ? Au mécanisme social qui dépouillait le Fr :. du « vieil homme » pour le revêtir, l'imprégner d'une « humanité » prétendue supérieure.

La Loge *St-Jean de Jérusalem*, c'est un séminaire « démocratique », où se crée une solidarité artificielle, mais d'autant plus résistante qu'elle a pour ciment de plus aveugles passions et pour couronnement un plus séduisant idéal.

Les vrais Maçons, prononça le marquis de Lauris à la Loge du 3 octobre 1750, « sont l'exemple des vertus ; ...ils cessent d'être hommes, si je puis me servir de ces termes, en entrant en Loge : puisque se trouvant dans ce lieu respectable, débarrassés de toutes les faiblesses de l'humanité, ils ne s'y donnent mutuellement que des sujets d'admiration... Le vice n'eut jamais d'entrée dans ce saint lieu ». Tranchons le mot : les Fr :. sont des dieux ; et de cet orgueil incommensurable, de ce vice qui terrassa Lucifer, dérive tout le reste.

Pour en bien pénétrer l'initié, les statuts ont de merveilleuses ressources, d'étroites disciplines. « Les statuts de l'ordre, dit l'article relatif au Vénérable, doivent être sacrés pour lui d'une manière encore plus particulière que pour tous les autres, afin que personne ne puisse s'excuser de s'y conformer... De quelque régularité que les Maçons se piquent, il est presque impossible qu'ils ne fassent quelque faute. Où en serait-on, si le Vénérable les corrigeait avec aigreur ? Ce serait renverser les fondements d'un édifice pour lequel les frères s'assemblent en Loge et qui doit faire l'unique objet de leur continuelle attention ». En d'autres termes, le Maçon n'a qu'à se conformer au règlement et il sera parfait.

Il doit s'y conformer *perinde ac cadaver*: sa conscience n'aura pas d'autre règle. Il devient l'esclave de la Loge. L'assiduité est obligatoire, et « les frères qui s'absenteront de la ville pour un temps, seront obligés d'en avertir ou faire avertir la R. Loge ».

En revanche, « s'il arrivait quelque affaire fâcheuse à un frère, et qu'il n'y eût pas donné lieu par sa mauvaise conduite », — s'il est resté bon Maçon, — « la Loge et les frères qui la composent seront obligés de le secourir de tout leur pouvoir et de tout leur crédit ».

Il en résulte que, dans cette association de « secours mutuels », les plus intéressés sont les Maçons de rang plus modeste : c'est surtout à eux que l' « égalité » profite. — S'ensuit-il que les autres n'y trouvent point d'avantages ? Nullement : ils espèrent bien y exercer une influence, dont le coup d'éclat du comte de Villeneuve est une frappante application ; ils croient s'y ménager une clientèle ; s'ils sont sincères dans leur culte humanitaire, ils se complaisent dans leur dé-



vouement à l'idéal maçonnique ; ils se savent d'ailleurs partout des « frères », et des frères qui, par leur haute situation, peuvent leur rendre de précieux services.

Mais, finalement, ils sont bien des dupes : ces perpétuels scrutins qui font sortir toutes les décisions de la sainte majorité ; qui soumettent au « ballottage » S. A. S. le prince de Holstein-Becq [1] comme le dernier commerçant ; qui renversent ainsi toutes les hiérarchies et livrent tous les principes à la loi du nombre, aboutiront fatalement au « grand œuvre » de 1789 et de 1793.

Ces aristocrates, — qui ne voient dans la démocratie maçonnique qu'une aristocratie intellectuelle, — comprennent-ils qu'elle pourra un jour paralyser, conquérir et tyranniser l'État ? Ces prêtres qui, par leur complicité, entretiennent d'étranges équivoques, se croient-ils coupables de forfaiture ? Comment en douter lorsqu'on voit avec quel soin ils dissimulent leurs menées ? La loi du secret est sans cesse rappelée : « Tout Maçon doit garder un secret inviolable sur tous les mystères de la Maçonnerie, *même à l'égard de ceux qui n'ont pas le grade auquel il est parvenu* [2] ». Le 7 juin, « pour rendre les assemblées encore plus secrètes », on décide à l'unanimité « de faire préparer les banquets dans la Loge par le F∴ Bonnet, aidé des seuls servans », et d'initier un cuisinier. Le 24 août, on défend aux F∴ de Carpentras d'avoir avec le F∴ de Limon de la Palun, — qui a médit de la Loge, — « le moindre entretien sur la Maçonnerie » et on enjoint aux amis « de vivre avec lui, de façon à ce qu'il ne puisse pas soupçonner qu'il y a une Loge à Carpentras ». Le 22 septembre, on s'émeut des avertissements de l'abbé de Pérussis rapportant « qu'une dame de Carpentras lui avait parlé de plusieurs particularités concernant nos S. Mystères ». Le 7 octobre, « le Vénérable, après avoir remontré à la R. Loge le crime de ceux qui étaient assez malheureux pour commettre des indiscrétions sur les affaires de la Franc-Maçonnerie, a dit qu'il était nécessaire de couper court à un mal aussi dangereux » et « tous les frères en général ont été chargés de découvrir ces perfides Maçons ». Le 20 décembre, on choisit une nouvelle maison « située dans un quartier peu fréquenté », où l'on pourrait être d'autant mieux « ignorés », que les indiscrets avaient été exclus. — Semblables « mystères » n'étaient pas seulement un ragoût ; ils étaient aussi une nécessité : comme le jugeait Benoît XIV, seul le crime se cache et doit se cacher ainsi.

Le secret aurait-il été rendu nécessaire par les désordres, les bacchanales dont nombre de Loges du XVIIIe siècle furent le honteux couvert ? Non, c'est une justice à rendre aux Maçons avignonnais, leurs

1. Loge du 29 octobre 1749.
2. Statuts, § premier.



mœurs étaient pures : aux banquets, « il est expressément défendu à tous les frères en général de chanter aucune chanson profane, de proférer la moindre parole indécente, même équivoque. Si la gaieté fait l'âme des banquets, l'innocence doit aussi en même temps y présider »[1]. D'autre part, « aucun des frères ne pourra introduire dans la maison, jardin ou appartemens... aucune personne du sexe, de quelque âge et condition qu'elle soit, et sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de vingt-quatre livres *d'amande* pour la première fois ; encore faudrait-il que le cas fût même peu de chose ; et d'exclusion totale si on venait à tomber une seconde fois dans une pareille faute [2] ». — La crainte des indiscrétions suffisait à assurer l'observance de ce sage ostracisme.



En fait, le secret fut mal gardé : « Vous le savez, — dit le F∴ Julien à la Loge du 3 novembre 1750, — nos soins ont été inutiles, et plus nous avons pris de peine à cacher nos travaux, plus nous avons eu la douleur d'apprendre que tout transpirait et qu'il ne se faisait rien dans notre respectable Loge qui ne fût su dès l'instant même. Nous avons gémi..., mais nous n'avons pu réussir à préserver les lieux consacrés à l'éternel silence ». De là, la condamnation pontificale et le plongeon dans l'obscurité de juin 1751 [3].

Après un sommeil assez long, la Maçonnerie reparut cependant à Avignon, et nous croyons utile d'ajouter « quelques mots sur cette renaissance.

Elle fut due à Antoine-Joseph Pernety, bénédictin défroqué, kabbaliste et alchimiste, fondateur, en 1766, du régime des *Illuminés d'Avignon*, puis, en 1770, de la G∴ L∴ écossaise du Comtat Venaissin. En 1774, le Saint-Père fit opérer une descente dans ce repaire par le « grand Inquisiteur », le père Mabille, qui était lui-même initié ! Comme il n'eut pas le temps de prévenir ses Fr∴, leurs papiers furent mis sous scellés, et la Loge fermée jusqu'en 1783.

Les « Illuminés » formaient une sorte de « Petite Eglise », et tandis que, de 1779 à 1783, Pernety, chassé d'Avignon, devenait à Berlin le bibliothécaire de Frédéric II, ses adeptes correspondaient avec lui par questions et réponses, comme avec un nouvel oracle de Delphes [4]. Le marquis de Vaucroze leur donnait asile aux Bédarrides,

1. Article treizième : des Banquets.

2. Article 14, § 20. — Voir l'incident du 21 Septembre 1749 (3e Loge).

3. Pour les Loges fondées dans la Ville Eternelle elle-même, voir Revue l'*Alpina* du 15 mars 1912 : *La Franc-Maçonnerie d'autrefois à Rome*, 1735-1789.

4. Bibliothèque Calvet (Avignon), manuscrit 3090. — Marc de Vissac, *Dom Pernety et les Illuminés d'Avignon*, Avignon, Fr. Seguin, 1906. — G. Bord, *op. cit.*, chap. VIII.

fief de l'archevêque. Leurs Loges s'appelaient *Saint-Jean des Sectateurs de la Vertu* et *Saint-Jean d'Ecosse de la Vertu Persécutée*...

En 1785, ils se réunissaient, au Mont Thabor [1], plus de cent : de La Richardière et Bouge, docteurs ; Calvet, officier de santé ; de Servières, Blainville, Comte de Pasquini-Montresson ; marquis de Montpezat et de Thomé ; Joseph et Antoine Bournissac ; de Noves, Merindol, baron de Beaufort, Gombault, du Vignau, ces noms (sauf celui de Calvet) sont nouveaux, mais cette société panachée est analogue à celle de Saint-Jean de Jérusalem. — On a seulement descendu de quelques degrés l'échelle de la folie : on cherche les secrets du présent et de l'avenir dans la conjonction des astres, la combinaison des nombres, l'art divinatoire enseigné par Michel de Nostredame, -- l'ancien élève du collège d'Avignon... On a aussi grimpé, très haut, sur l'échelle de l'orgueil : « vrai Maçon dans la voie droite », chevalier du Soleil, de la Clef d'Or, de l'Iris, des Argonautes, de la Toison d'Or, tous ces titres ravissaient les Maçons « égalitaires [2] ».

La chute fut lamentable.

En 1789, la Loge avignonnaise avait fait de nouvelles recrues : citons le baron de Corberon, ami de Cagliostro ; le comte et le marquis de Puységur, professeurs de « Mesmérisme ». C'est la Loge l'*Harmonie* qui les avait mis en relation avec les Fr ∴ d'Avignon, en particulier avec La Richardière et Pasquini.

L'archevêque, Mgr de Giovio, ordonna de nouvelles perquisitions : mais, après une enquête sommaire, il estima que l'existence semi-clandestine de la secte était sans portée et que ses adeptes « ressortissaient bien plus d'un asile de déséquilibrés que des verroux d'une geôle [3] »... Plus chatouilleux, le Vice-Légat déféra les « Illuminés » au tribunal de l'Inquisition, qui préposa un Commissaire du Saint-Office à l'examen de l'affaire. Le P. Panis déposa, en 1791, un rapport où on lit ces lignes : « Depuis quelques années, Avignon a vu naître une secte appelée par le Ciel à réformer le monde en établissant un nouveau peuple de Dieu. Celui qui préside aux opérations cabalistiques se nomme *Patriarche* ou Pontife ». Il s'agissait de Capelli, l'*Homme-Roi*, qui fut condamné à sept années de réclusion dans une forteresse.

Mais la Bastille, toutes les « bastilles » étaient prises, et l' « Homme-Roi » gouvernait maintenant la France, la « patrie régénérée », livrée à la « vertu » des « purs », transformée — politiquement — en une vaste Loge. Les frères et amis n'avaient plus qu'à emboîter le

1. A Bédarrides.
2. Nous donnerons en *Appendice*, après les textes de la Loge *Saint-Jean de Jérusalem*, un inventaire sommaire des manuscrits de la Bibliothèque Calvet.
3. M. de Vissac, étude citée, p. 20.



pas. De fait, les Illuminés d'Avignon se retrouvent sur les listes de dons « patriotiques ». Ils célébrèrent les fêtes civiques : fêtes humanitaires de l'Hymen, des Epoux, de la Vieillesse, de la Gloire. Celle de la *Piété Filiale* eut lieu rue Pegrolerie, dans les salons du F :. de Montpezat.

Cependant, les « frères et amis » Jacobins furent plus logiques que leurs inspirateurs. Dans Avignon républicanisé, la loi des suspects n'épargna aucun « ci-devant ». Le baron de Corberon fut l'un des premiers arrêtés : de l'Hôtel Honorati, où on l'enferma avec sa femme, il fut transféré à Paris ; et il allait être exécuté, — comme l'avaient déjà été son père, son frère et son beau-frère, — quand le Neuf Thermidor lui sauva la vie. Pernety lui-même fut incarcéré, et il ne fut libéré, après un rapport du Comité de Législation, qu'en raison du caractère grotesque des accusations portées contre lui par le représentant du peuple Poultier [1].

Quant aux religieux, dont l' « Inquisiteur » Mabille, — gros mangeur qu'on gagnait, dit-on, avec une poularde de Barthelasse, — était le si parfait représentant, ils finirent en vrais sans-culottes : sur les quatre dominicains qui restaient dans la ville, seul le père François Gay se montra intransigeant — au point de faire à Avignon le premier essai de la guillotine. Le frère Payen mourut en Espagne, commissaire des guerres, et le prieur Poulet devint portefaix, balayeur des rues, matelassier, père d'une nombreuse famille.

Nouveaux Samsons, séduits, endormis et désarmés par une nouvelle Dalila, les Maçons avaient été écrasés par l'effondrement de l'édifice social dont ils avaient ruiné les assises.

La leçon était effroyable. — Le désastre avait atteint à la fois les hommes et les choses, et si l'on veut savoir ce que le nouveau régime avait fait d'Avignon, on n'a qu'à lire le mémoire écrit en 1797, par E. Calvet, « sur la dévastation que la ville d'Avignon avait essuyée en 1794, principalement dans ce qui concernait les lettres et les arts [2] » :

« Nous voyons les portes de la ville démolies, — rapportait le fondateur du musée avignonnais, — les créneaux de ses murailles abattus, le palais des papes saccagé, les églises détruites, toutes les cloches sans exception [3] mises en pièces et enlevées, plusieurs couvents d'hommes et de filles rasés, les autres dévastés, les tombes ouvertes, les corps des personnages les plus respectables, des papes, des cardinaux, des évêques, profanés ; les arbres même de nos promenades

1. Lettre au Comité de Salut Public, du 18 octobre 1793.

2. Bibliothèque d'Avignon. — Voir le volume que nous venons de consacrer au *Vandalisme Jacobin*. (Paris, Beauchesne, 1914).

3. Petite erreur : on en épargna deux pour marquer les heures.



portent l'empreinte de cette férocité... [Ces désordres ne doivent pas être] imputés à la fureur momentanée d'une populace frénétique... C'est avec réflexion et sang-froid qu'on a attaqué nos monuments ».

Ainsi le voulait le système de la « table rase » — aboutissement du système maçonnique.

Cependant, tel était l'aveuglement des prophètes, qu'à peine délivré, l'ex-bénédictin Pernety se remit à l'Hermétisme : il regrettait seulement que, sous l'empire de la Terreur, La Richardière eût enfoui dans une cachette demeurée introuvable la substance « philosophale » qu'il avait lui-même soumise à une cuisson continue de douze cents jours, du 29 mars 1786 au 13 juillet 1789, —veille de la prise de la Bastille.

Ce sinistre vieillard mourut en 1801 [1], — au moment où il venait de découvrir le secret de prolonger sa vie de plusieurs siècles...

Gustave GAUTHEROT.

RÉGLEMENS ET STATUTS

DE LA

Respectable Loge Saint Jean de Jérusalem d'Avignon

l'an 5749

DISCOURS PRÉLIMINAIRE SUR LA RÉUNION DES LOGES MAÇONNIQUES

L'Art Royal fut à peine connu dans le Royaume (France), qu'il y eut des Maçons dans Avignon. Le Très Illustre frère, marquis de Calviere, aujourd'hui lieutenant général des armées du Roi, qui avait été reçu dans cet Ordre respectable par frère mylord comte de Baltimore, Grand-Maître de toutes les Loges d'Angleterre, apporta la Lumière dans cette ville (d'Avignon) l'an 5736.

F.·. comte de Baltimore a signalé son zèle et sa fidélité pour son légitime Souverain-Roi ; victime de la tyrannie, il a payé de sa tête son attachement

1. Il était né à Roanne en 1716.



en faveur de la maison Stuart. Sa mémoire doit être chèrement conservée par tous les Maçons de cette ville. C'est par ce respectable frère que la Lumière leur est parvenue ; et ils peuvent se flatter que leur Loge est une des premières de France.

En effet, le marquis de Calviere, initié dans les sacrés mystères, donna la Lumière au frère, duc d'Aumont, qui a été le premier Grand-Maître de toutes les Loges de France, et qui, avant S. A. S., Monseigneur Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, prince du sang, donna pouvoir au frère marquis de Calviere d'établir la Respectable Loge, Saint-Jean d'Avignon, établie l'an de la Lumière 5737.

F∴ marquis de Calviere instruit de cet art merveilleux et incomparable, qui tend à élever des Temples à la Vertu, n'oublia rien pour donner à la nouvelle Loge toute la splendeur qui pouvait la mettre au niveau de celle de la capitale du Royaume. Il en fut lui-même élu Vénérable ; ses vives lumières communiquées par degré à tous les frères, on put remarquer des travaux assidus. L'Emulation les perfectionnait. On reçut des apprentifs, des compagnons, des maîtres dont le mérite était connu, et dont les talens pour la noble architecture contribuaient infiniment à la décoration du Temple. Les paisibles génies de la Maçonnerie, génies sans cesse occupés à procurer aux ouvriers de l'Art Royal ce vrai et solide bonheur, dont les profanes ne connaissent pas même l'ombre, présidaient à toutes les opérations. L'illustre fondateur de la Loge put en rendre témoignage à la grande et très respectable Loge de la capitale, et se glorifier d'avoir acquis à l'Ordre des sujets excellens.

Rien ne manquait à la Loge d'Avignon que de continuer ses travaux sous des auspices aussi heureux. Mais les Maçons qui la composaient éprouvèrent une vicissitude jusques alors inconnue parmi les ouvriers de l'Art Royal, et qui devait l'être à jamais. Ils furent obligés d'interrompre leurs travaux. Leur union, leur parfaite amitié n'en souffrit cependant aucune altération. Toujours frères, toujours amis, ils s'en donnaient des marques réciproquement en toute rencontre.

Un temps plus heureux succéda. Les nuages qui semblaient avoir obscurci la Lumière se dissipèrent, et les frères virent enfin leurs vœux accomplis. La Loge fut rouverte. Leur joie ne saurait s'exprimer. On reprit les travaux avec un nouveau zèle : chacun cherchait à se distinguer par son application et son assiduité. On vit successivement pour Vénérables, les illustres frères marquis de Labaume, aujourd'hui comte de Luze, chevalier de Mirabeau, comte de Quinson, de Guillen, Delbene, et enfin dans cette année 5749, frère comte de Villeneuve, tous Maçons zélés pour la perfection de l'Art Royal.

Il se trouva dans la même ville d'Avignon l'année 5748, plusieurs Maçons reçus dans différentes Loges du Royaume. Le hasard les ayant rassemblés, ils se témoignèrent à l'envi cette fraternité qui caractérise les Maçons. Ils proposèrent entre eux de former une nouvelle Loge, où, travaillant de concert, ils pussent s'animer les uns les autres dans les travaux. Ils en avaient plus d'un exemple dans d'autres villes, où le grand nombre des Maçons en a fait établir plusieurs. Quoique séparées et indépendantes entre elles, on y



tend partout au même but, l'émulation les guide ; et c'est à qui deviendra meilleur ouvrier. Dans cette idée, ils s'adressèrent à la respectable Loge de la Réunion des Elus de Montpellier. Leur requête fut reçue favorablement. Les frères de cette respectable Loge leur accordèrent la permission de s'assembler seulement en Loge régulière, en attendant de pouvoir leur envoyer des Patentes en forme.

Avec cette permission, ces Maçons zélés travaillèrent bientôt avec une ardeur peu commune à se rendre dignes de l'affiliation qu'on leur faisait espérer. Ils s'assemblèrent régulièrement et mirent en pratique jusques aux moindres règlemens de la Maçonnerie, afin d'élever un édifice solide et permanent, capable d'inspirer aux autres Loges l'émulation qui animait leurs travaux. Si la respectable Loge de la Réunion des Elus, établie sous la protection spéciale de S. A. S., le comte de Clermont, Grand-Maître de toutes les Loges de France, eut lieu d'être satisfaite des travaux de la nouvelle Loge, les Maçons qui la composaient furent au comble de leur joie lorsqu'ils eurent reçu la patente, dont voici la teneur :

LETTRES-PATENTES

accordées par la T. R. Loge de la Réunion des Elus de Montpellier
à la nouvelle Loge d'Avignon

Nous les maîtres, inspecteurs et ouvriers de la Très Respectable Loge Saint-Jean de la Réunion des Elus, fille de Clermont,

Sur la très humble requête, qui nous a été présentée par nombre de frères zélés et fidèlement attachés au progrès du bon ordre et fraternité de la Maçonnerie, dont le désir est d'être constitués en Loge régulière, sous le titre de Saint-Jean de la Persévérance de la ville d'Avignon, et à ce que la respectable Loge daigne approuver le choix qu'ils ont fait de frère Gabriel Guillon pour Maître, et des frères Pierre Paulian et Léonard Boudon pour premier et second surveillans, ayant égard à la dite requête, nous avons approuvé et confirmé le frère Gabriel Guillon, pour Maître de la dite Loge Saint-Jean de la Persévérance d'Avignon, et les frères Pierre Paulian et Léonard Boudon pour premier et second surveillans : Leur donnons pouvoir de tenir la dite Loge, et leur enjoignons de faire observer exactement les règles générales et particulières de la Maçonnerie et de nous informer des mutations que la dite Loge fera des Maîtres et Surveillans: En foi de quoi, leur avons accordé les présentes Constitutions signées de Nous et de notre Secrétaire et scellées du sceau de l'architecture de l'Ordre.

Donné à l'Orient de Montpellier, l'an de la Maçonnerie 5749, *et du style ordinaire, le* 12 *mai* 1749.

TENDON, V. BOUSQUET, P. S., FEAU, m. de C.

De par la Loge, PARLIER, Secrétaire M. E. Ainsi signé à l'original en parchemin, avec le sceau en cire d'Espagne, attaché en marge sous le mot Avignon.

La Loge ainsi constituée tint ses assemblées avec tant de décence et de régularité, qu'elle fit l'admiration des visiteurs qu'on y admit. Le nombre



des frères augmenta, mais on ne reçut et on n'affilia que ceux dont la science dans l'Art Royal pouvait contribuer à l'ornement de la Loge.

Il ne fut plus question que de faire part aux autres Loges des progrès de celle de Saint-Jean de la Persévérance. On écrivit, et la respectable Loge de Saint-Jean de Jérusalem établie à Montpellier, la fille de cette Loge formée dans la même ville ; celles de Saint-Jean ancienne et fille de Clermont réunies à Toulouse ; celle de la Parfaite Harmonie, de la même ville ; celle de Saint-Jean des Elus de la Fidélité, de Marseille ; celles de Saint-Jean d'Alby, de Castres, de Béziers, d'Agde, de Narbonne et de Draguignan lui accordèrent leur correspondance.

On leur donna avis dans son temps de l'élection des officiers, faite le jour de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, selon les règlemens de la Maçonnerie, et on leur fit savoir qu'on avait élu Vénérable, frère Michel ; Premier Surveillant, frère Lafrance ; Second Surveillant, frère Colomb ; Maître des Cérémonies, frère Guillon fils ; Orateur, frère Martin Dr ; Secrétaire, frère Guillon ; Trésorier, frère Engallier ; Maître-d'hôtel, frère Grangier. Les Respectables Loges de la correspondance approuvèrent ce choix, et donnèrent à leur tour à la Loge de la Persévérance la liste de leurs nouveaux officiers. Elles s'exhortèrent en même temps à concourir aux progrès de l'architecture.

La Très Respectable Loge de Saint-Jean Ancienne, n'était pas moins sous la protection spéciale de S. A. R., Monseigneur le comte de Clermont, Grand-Maître de toutes les Loges de France. Elle procéda à l'élection de ses officiers, le même jour et fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, et elle élut : Vénérable, frère comte de Villeneuve ; Premier Surveillant, frère marquis de Beauchamp ; Second Surveillant, frère abbé de Crillon ; Orateur, frère Jullian ; Secrétaire, frère de Lestagnol ; Trésorier, frère Jullien ; Maître-d'hôtel, frère Bernard, dit Bonnet. Cette liste fut envoyée aux respectables Loges des villes d'Aix, Marseille, Toulon, Apt, Nismes, Alais, Arles et Tarascon, avec lesquelles cette Respectable Loge de Saint-Jean Ancienne d'Avignon était en correspondance, et qui lui firent également part de l'élection de leurs officiers et des progrès des ouvriers dans l'Art Royal.

Chacune de leur côté, les deux R. Loges travaillaient à l'envi à perfectionner cet édifice dont la Maçonnerie a seule projeté la structure et dont elle cherche la perfection. Emules l'une de l'autre, elles ne cherchaient pas comme à Rome et Carthage à s'élever l'une sur les ruines de l'autre. La noble émulation qui les animait n'était pas susceptible d'aucun mouvement de jalousie, quoique cette passion soit ordinaire parmi ceux qui font profession du même art. Les Francs-Maçons ne la connurent jamais. Unis par les liens les plus sacrés, ils sont tous membres d'un même corps, et ne se trouvent divisés que par leur identité personnelle. Leurs sentimens, toujours nobles, toujours élevés, sont incompatibles avec les faiblesses de l'humanité, s'il est permis de parler ainsi pour exprimer leur vrai caractère.

Avec de semblables dispositions, il était impossible que la réunion de la Loge de Saint-Jean Ancienne et de celle de la Persévérance des Elus rencontrât la moindre difficulté ; aussi, tous les frères présens y concoururent-ils avec une unanimité qui, dans tous les temps, fera le plus parfait éloge



des Francs-Maçons qui composaient ces deux Loges. On était si empressé qu'on aurait voulu que la réunion eût pu se faire au moment qu'elle fut proposée. On en sentit d'abord tout l'avantage.

Le dimanche 24 du mois d'août fut choisi pour cette auguste cérémonie. Ce jour, à jamais mémorable dans les fastes de la Maçonnerie, fut témoin d'un spectacle des plus brillans. Le ciel parut s'y intéresser d'une façon toute particulière, une pluie extraordinaire annonçait dès le matin la journée la plus embarrassante pour des personnes qui devaient se rassembler des quartiers les plus éloignés d'une ville d'une vaste enceinte. Les fruits de la terre avaient un besoin extrême de cette pluie, il parut qu'elle se pressait de verser ses trésors pour donner le temps aux Maçons de se rassembler sans incommodité. En effet, la Loge étant indiquée à 10 heures du matin, dès 9 heures le temps devint serein, et on eût dit que le soleil voulait éclairer particulièrement la Loge, pour la rendre plus brillante.

Tous les frères étant assemblés, les deux Vénérables, suivis des officiers de leur Loge, se rangèrent en file, chacun de leur côté, annoncèrent avec une noble éloquence le sujet qui rassemblait les frères; les deux Orateurs parlèrent avec énergie des avantages de la réunion, et ne firent que confirmer les frères dans leur premier sentiment.

Après le discours des Orateurs, les Vénérables et les officiers des deux Loges quittèrent leurs ornemens. Le marteau fut remis au frère Delbene, dernier passé maître de la Loge ancienne. Il choisit pour Surveillans les frères abbé de Crillon et Guillon fils. Il ouvrit une nouvelle Loge, et pour lors, tous les frères s'étant mutuellement embrassés, ils ne formèrent plus qu'un même corps.

Chacun ayant pris sa place, il fut question de procéder à l'élection des nouveaux officiers de la Loge qui fut formée sous le titre de Loge de Saint-Jean de Jérusalem d'Avignon. Cette union respectable dont les Maçons se font gloire, union inaltérable et digne des éloges les plus parfaits, ne parut peut-être jamais avec plus d'éclat que dans le choix de ses officiers. Il sembla que tous les frères n'ayant qu'une seule âme n'avaient qu'un sentiment. Les officiers élus furent, frères comte de Villeneuve, Vénérable ; Michel, Premier Surveillant ; marquis de Beauchamp, Second Surveillant ; Guillon fils, Maître des Cérémonies; marquis de Lauris, Orateur ; de Lestagnol, Secrétaire ; Lafranco, Trésorier ; Grangier et Engallier, Maîtres-d'hôtel ; Varaillon et Bonnet, infirmiers.

Outre les officiers de chaque Loge ci-dessus nommés, concoururent à cette élection de la part de la Loge ancienne, frères : comte de Quinson, de Guillen, chevalier de Salvador, officier, Calvet, officier, Jullien et Depersuis, frères à talens. Les absens de cette Loge étaient : frère de Labaume comte de Luze, comte de Malijac, marquis de Very, chevalier de Beauchamp, baron de Montfaucon, des Achards, Monery officier, Tourreau, Yveriac, officier, Bertrand, officier, Olieu, Dr.

De la part de la Loge de la Persévérance concoururent pareillement outre les officiers, frères Mezangeau fils, Guillon, Liotard aîné, Anselmé, Guyon fils et Allégier, de Carpentras; Jaubert Dr; Lafargue, Dumesnil, de Bersac, frères à talens; les absens de cette Loge étaient: frères Paulian fils, Boudou,



de Carpentras, Teste fils, Palys fils, Pluvinal cadet, Martin Thomas, Colomb Dr; chevalier Desinars, D'Alleman l'aîné, de Carpentras; Désinars, de Seguret; Floret, de Carpentras.

Après l'élection des officiers, on procéda à diverses réceptions en faveur de quelques sujets déjà agréés dans chaque Loge respective. De la Loge ancienne furent reçus: frères comte de Forbin, apprenti; frère Savournin, valet de chambre du Vénérable, aussi apprenti; frère chevalier de Salvador, déjà apprenti et compagnon fut reçu Maître. — De la Loge de la Persévérance : frères Dumesnil et de Bersac, frères à talens, furent reçus Compagnons, et frère Jaubert Dr fut reçu Maître; frère Bouchony, reçu apprenti et compagnon dans une Loge non constituée, fut réhabilité.

On délibéra unanimement, avant que de fermer la Loge, que tous les frères Maçons dont le nom n'est point inséré ci-dessus, dans quelque Loge qu'ils aient été reçus, sont obligés de payer un louis pour être affiliés dans la Loge réunie.

Cette heureuse journée fut célébrée par un banquet somptueux. On y chanta divers cantiques et un entre autres en l'honneur de la Réunion. On y porta les santés ordinaires et ayant admis les frères servans, on porta celle de tous les frères réunis. Ces frères servans étaient: frères Amat, valet de chambre du F.·. marquis de Beauchamp, Apprenti et Compagnon; l'Eveillé, valet de chambre du F.·. abbé de Crillon, Apprenti; Savournin, valet de chambre du F.·. comte de Villeneuve, Vénérable, reçu ce jour-là Apprenti. Ces trois frères servans étaient de la Loge ancienne. — Il y avait de la Loge de la Persévérance : frère La Marque faisant les fonctions de bedeau, Apprenti et Compagnon; Imbert, seulement Apprenti.

Le frère marquis de Forbin La Barben, de la Respectable Loge de Saint-Jean de la ville d'Aix, fut admis en qualité de visitant, et parut satisfait des travaux de tous les ouvriers.

Telle est la relation que la Très Respectable Loge Saint-Jean de Jérusalem d'Avignon a jugé à propos de faire insérer à la tête de ses statuts, et qui, signée de tous les frères, sera le précieux monument qui perpétuera la Réunion. On a eu soin d'instruire toutes les Loges avec qui elle se trouve maintenant en correspondance de tout ce qui s'est passé à cette occasion; et tous les frères promirent et jurèrent d'observer à l'avenir inviolablement les statuts ci-après écrits.

F.·. comte de Villeneuve, Vénérable, F.·. de Beauchamp, 2e Surveillant; Guillon, Maître de Cérémonies; F.·. de Lauris, Orateur; Lafrance, Trésorier; Julien, Mezangeau fils, Quinson, Grangier fils, Colomb, Guillen, Desbene, Dumenil, Depersuis, Dupluvinal, Bonnet, Guillen, Bertrand, Engallier, Crillon, Calvet, Paly fils, Jullian, D'Alleman, Mossony, Verrayon, Boudou, Mirabeau, Colomb, Teste.

Par mandement de la Respectable Loge,
LESTAGNOL, *Secrétaire.*

STATUTS

Publiés en pleine Loge pour être inviolablement observés par tous les Frères qui



composent et composeront à l'avenir la Très Respectable Loge Saint-Jean de Jérusalem d'Avignon.

Premièrement. Tout Maçon ne doit jamais perdre de vue les obligations de son état. Etre fidèle à Dieu, à son Souverain ; aimer ses frères; secourir les malheureux ; garder un secret inviolable sur tous les mystères de la Maçonnerie et même à l'égard de ceux qui n'ont pas le grade auquel il est parvenu.

Les Loges sont composées de Maçons de divers rangs, à la tête sont des Officiers pour les gouverner; et on les nomme le Vénérable, les Premier et Second Surveillans, le Maître des Cérémonies, l'Orateur, le Secrétaire, le Trésorier, le Maître d'hôtel et l'infirmier. Parmi les Maçons, on distingue les Maîtres, les Compagnons, les Apprentis et les Frères servans pour chacun desquels il y a des statuts particuliers, outre les réglemens généraux communs à tous les frères.

ARTICLE PREMIER --- DU VÉNÉRABLE

Le Vénérable est le chef de la Loge. C'est lui qui la convoque, qui fait l'ouverture, qui y préside. Mais c'est lui aussi qui doit donner l'exemple de la régularité et animer les frères à l'observance des lois. Sa vigilance doit s'étendre sur tout ce qui regarde la conduite des Maçons. Il est obligé d'avoir un soin extrême qu'il ne se glisse aucun abus, et se souvenir qu'il est souvent bien difficile de corriger ce que la négligence laisse introduire. Les statuts de l'Ordre doivent être sacrés pour lui d'une manière encore plus particulière que pour tous les autres, afin que personne ne puisse s'excuser de s'y conformer. La douceur doit être son principal caractère. De quelque régularité que les Maçons se piquent, il est presque impossible qu'ils ne fassent quelque faute. Où en serait-on, si le Vénérable les corrigeait avec aigreur ? Ce serait renverser les fondemens d'un édifice pour lequel les frères s'assemblent en Loge, et qui doit faire l'unique objet de leur continuelle attention. A la douceur, le Vénérable doit joindre dans ses jugemens la plus grande impartialité. Il doit avoir cette justesse d'esprit qui, mettant chaque chose à sa place, proportionne les récompenses et les châtimens. Mais dans les cas graves, il est obligé de consulter la Loge.

S'il arrivait que le Vénérable ne pût convoquer la Loge, il lui sera permis de députer le dernier passé-maître pour tenir sa place, ou tel autre que de droit qui convoquera l'assemblée et y présidera en son absence. On ne pourra tenir Loge que deux fois par mois. Le Vénérable ne pourra lui-même en convoquer aucune autre que dans des cas extraordinaires, et en même temps de l'aveu de tous les officiers. Il ne pourra point aussi refuser une Loge sur les représentations de sept frères qui lui en feront voir la nécessité.

Lors de l'élection des officiers, et dans le cas que les suffrages se trouveraient partagés également, le Vénérable aura la pondérative.

ARTICLE SECOND --- DES SURVEILLANS

Les Surveillans sont les premiers officiers de la Loge, après le Vénérable. Ils doivent avoir une attention particulière à tout ce qui s'y passe, chacun



de son côté, et à soulager le Vénérable dans ses fonctions. Ils lui rendront compte de ce qu'ils auront remarqué de défectueux, afin qu'il puisse y apporter le remède convenable.

Article troisième — du Maitre des Cérémonies

L'emploi de Maître des Cérémonies demande beaucoup d'attention et de dextérité. C'est à lui à préparer les récipiendaires, à les conduire à la porte de la Loge, à examiner les frères visiteurs. Sa place est à la droite du Vénérable pour recevoir ses ordres et les porter partout où il est nécessaire. C'est lui qui doit prendre soin de tout ce qui regarde la décoration de la Loge ; et il doit principalement veiller à ce que tous les statuts soient scrupuleusement observés.

Article quatrième — du Secrétaire

Le Secrétaire doit tenir les règistres de la Loge, y insérer les délibérations, les faire signer au Vénérable et aux officiers ; et à tous les maîtres pour celles qui sont prises en général. Il doit remettre au bedeau la liste de ceux qu'il faut convoquer pour les assemblées. C'est à lui à écrire toutes les lettres-circulaires, et à les signer par mandement de la Loge. Il fait la lecture de toutes celles qui lui sont adressées ; il doit pareillement lire toutes les années, après l'élection des officiers, les règlemens et statuts de la Loge, attendu ce que les circonstances peuvent engager à y ajouter, ou à changer. Cette lecture doit aussi se faire particulièrement dans les Loges d'instruction et après la réception de quelque Apprenti. C'est enfin au Secrétaire à écrire les mandats qu'on porte au Trésorier. Le Vénérable les signe et le Secrétaire les contresigne. Après chaque Loge, il doit faire mention dans les registres de ce qui s'est passé, et en marquer la date ; et à l'ouverture de chaque Loge, lire ce qui s'y est passé dans la précédente. Toutes les expéditions regardent son emploi. Sa place est marquée au côté gauche du Vénérable, un peu au-dessous de l'Orateur, hors de rang, et à la portée de la table sur laquelle sont les registres, et où il doit toujours y avoir une écritoire.

Article cinquième — du Trésorier

La caisse de la Loge doit être entre les mains du Trésorier. Chaque frère est obligé de lui remettre tous les mois la cotisation ordonnée pour l'entretien de ladite Loge. Il doit exiger les droits de réception et les amendes pécuniaires que le Vénérable imposera. Il tiendra un registre exact de sa recette et un autre de la dépense, qu'il fera selon les mandats qui lui sont remis, signés par le Vénérable et contresignés du Secrétaire, et il aura soin de les rapporter en rendant ses comptes Il sera encore chargé de la boîte des pauvres, et aura soin de la rapporter en Loge et de la présenter avant que celle des apprentis soit formée ; il en remettra les fonds suivant les délibérations de la Loge! Cet officier est placé à côté du Maître des Cérémonies.

Article sixième — de l'Orateur

Cet officier, dont le rang est immédiatement après les Surveillans, et qui



en Loge est placé à la gauche du Vénérable, est chargé de haranguer lorsque l'occasion s'en présente, et lors des réceptions, d'instruire le récipiendaire par un petit discours sur les obligations que chacun contracte à mesure qu'il parvient à un grade supérieur. Il a le droit de parler sans demander la parole.

Article septième — du Maitre-d'Hotel

L'office du Maître-d'hôtel est d'avoir soin de tous les meubles de la Loge, de pourvoir à tout ce qui peut y être nécessaire, d'ordonner les banquets et d'y faire servir. Sa place est à côté de l'Orateur. On y laisse entre eux deux une distance convenable, pour que le Secrétaire, qui est hors de rang, ne lui tourne pas le dos. C'est lui qui doit avoir attention de mettre le seratin sur la table du Vénérable, pour qu'il puisse toujours y avoir recours, lorsqu'on fera quelque proposition.

Article huitième — de l'Infirmier

Il est du devoir de tous les Maçons d'être toujours prêts à se donner un secours mutuel. Le zèle des infirmiers doit être encore plus grand. C'est à eux de s'informer s'il y a quelques frères malades, à les visiter, et à rendre compte à la Loge de leur situation. Ils doivent être encore plus attentifs à l'égard des étrangers.

Article neuvième — des Elections

On procédera chaque année, le jour de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, à l'élection des officiers de la Loge, et on élira à la pluralité des voix le Vénérable, les deux Surveillans, le Maître des Cérémonies, l'Orateur, le Secrétaire et le Trésorier. Celui qui aura été élu Vénérable choisira ensuite un ou deux Maîtres-d'hôtels, et un ou deux infirmiers, suivant le besoin de la Loge. Toute brigue sera bannie dans cette élection. On n'aura aucun égard à l'ancienneté de ceux qu'on proposera comme officiers, mais à leurs bonnes qualités et à leur science dans l'Art Royal. Un officier d'un grade inférieur pourra passer à un grade supérieur et, vice versa, un officier d'un grade supérieur à un grade inférieur. Si quelqu'un était convaincu d'avoir brigué le moindre emploi, ou d'avoir fait briguer secrètement, il en serait exclu totalement.

L'élection sera insérée dans les registres et signée par tous les Maîtres, qui seuls auront droit d'y concourir. On en donnera avis aux Loges de la correspondance. Pour y procéder, chaque Maître écrira sur un billet le nom de celui qu'il choisit pour officier de tel ou tel rang ; et celui qui aura le plus de voix sera nommé. Les billets seront remis au Secrétaire, qui en fera tout haut la lecture pour qu'il n'y ait aucune surprise.

Article dixième — de l'arrangement de la Loge

Lorsque la Loge est assemblée, le Vénérable est placé à l'orient sur une estrade élevée d'un demi-pied, couverte d'un tapis bleu céleste, ayant devant lui une table triangulaire, couverte d'un autre tapis de même couleur ; après lui, les Officiers distribués de chaque côté selon leur rang ; puis les



passés-maîtres par ancienneté ; les Maçons qui ont des grades au-dessus de la maîtrise, les Maîtres à droite et à gauche ; les Compagnons de suite du côté du midi, et les Apprentis au septentrion. Les deux Surveillans sont à l'occident, vis-à-vis le Vénérable, séparés l'un de l'autre, pour annoncer que la Loge est ouverte ou fermée, et les ordres du Vénérable.

Dans les Loges de Compagnons, les Apprentis ne peuvent point être admis, ni les Compagnons dans les Loges de Maîtres. Dans les deux Loges qu'on tiendra chaque mois, la première, qui est nommée Loge humide sera suivie d'un banquet. La seconde est appelée Loge sèche ou Loge d'instruction. On la tient en trois temps : d'abord pour les Apprentis, puis pour les Compagnons et finalement pour les Maîtres. Les frères servans ne peuvent être admis en Loge, que pour assister à la réception de quelques Apprentis. Ils doivent toujours rester hors de la Loge pour en écarter tout profane que la curiosité attirerait.

Article onzième — des Réceptions

On ne proposera personne de cette ville pour être reçu Maçon, qu'on ne soit bien informé de ses vie et moeurs ; et qu'il n'ait atteint sa vingtième année. Si le proposé est admis unanimement, le Vénérable indiquera la première Loge pour qu'il soit ballotté, ou telle autre qu'il trouvera à propos, afin que les frères aient le temps de prendre les informations nécessaires.

Si le proposé a deux voix contraires, il ne sera point agréé. S'il ne s'en trouvait qu'une, on procédera au scrutin dans trois Loges consécutives. S'il y a toujours un suffrage contraire, celui qui l'aura donné sera obligé d'en dire la raison au Vénérable hors la Loge. Pour lors, le Vénérable, sans nommer le frère, exposera le motif qui empêche l'unanimité des suffrages, afin que la Loge décide s'il est suffisant. Si celui qui s'oppose ne veut pas se faire connaître au Vénérable et expliquer la raison de son refus, on passera outre.

La réception du récipiendaire sera fixée à la première Loge humide après qu'il aura été ballotté. Le frère qui l'aura proposé sera son répondant. Il aura soin de lui faire payer quatre louis pour les droits de réception, et on ne le pourra point recevoir que le frère Trésorier n'ait assuré la Loge d'avoir reçu cette somme. On gardera un intervalle de deux mois entre la réception d'Apprenti et celle de Compagnon, et de trois mois entre celle de Compagnon et celle de Maître. La Loge pourra toutefois modérer ces intervalles, si le frère est parfaitement instruit de ses devoirs, et si l'on juge par sa conduite et par son exactitude qu'il a parfaitement pris l'esprit de l'Ordre. Elle pourra pareillement augmenter ces intervalles, s'il se trouvait des raisons contraires à celles en faveur desquelles on les diminuerait. Mais le moindre soupçon contre l'attachement qu'on doit à l'Ordre et la moindre indiscrétion donnerait une exclusion totale.

On ne pourra donner aucun grade, quoique la proposition en eût éét admise par acclamation, sans qu'on ait procédé à un scrutin secret. Si, dans ce scrutin, les suffrages n'étaient pas unanimes pour celui qui désirerait les grades, on pourra y procéder à nouveau, dans les Loges suivantes, jusques à ce qu'il soit agréé. Nul étranger ne sera reçu sans la permission de la Loge de sa ville ou de sa province. On ne pourra recevoir plus de sept Apprentis,



de cinq Compagnons, et de trois Maîtres à la fois, dans chaque Loge respective. Toute sorte de réceptions sont interdites dans les Loges sèches, uniquement destinées à l'instruction des frères. On y pourra cependant proposer et ballotter les récipiendaires, et délibérer sur toute sorte de matière.

On recevra gratis, en qualité de frères à talens, ceux qui joignant aux qualités requises pour faire un bon Maçon, une industrie propre à la Loge, promettront d'employer à l'utilité et à l'agrément de la R. Loge tout ce qu'ils sont capables de faire. On pourra leur donner, après une épreuve suffisante de leur zèle, et après qu'ils auront travaillé pour l'avantage de la Loge, le grade de Maître, mais ils ne pourront jamais parvenir au rang d'officier de la Loge.

Il est défendu, sous quelque prétexte que ce soit, de recevoir aucun frère servant qu'il n'ait postulé pendant une année, et qu'il n'ait eu dans trois Loges consécutives les suffrages unanimes, et qu'un des Maîtres n'en réponde personnellement. On ne pourra les admettre au grade de Compagnon qu'une année après leur réception, et avec le consentement unanime de tous les frères ; mais ils ne seront jamais proposés pour Maîtres ; et leur nombre sera proportionné aux besoins de la Loge.

Article douzième — des Frères Visitans

On n'admettra en Loge aucun frère visitant, qu'il ne soit muni d'un certificat de la Loge dans laquelle il aura été reçu ou affilié, à moins qu'il ne soit reconnu par des frères qui répondent qu'il est bon Maçon, et qu'il a été reçu ou affilié dans une Loge bien constituée ; il faudra même qu'il aille rendre visite auparavant au Vénérable, qui annoncera sa venue à la Loge. Ceux qui auront des grades au-dessus de la maîtrise ne pourront en porter les ornemens, qu'après avoir exhibé leurs certificats en bonne forme à qui de droit. On ne recevra un frère visitant en Loge que deux fois, à moins qu'il ne voulût se faire affilier. Mais cette affiliation ne pourra se faire que du consentement de la Loge où il aura été reçu. Sans ce consentement, il ne sera point admis à aucun grade. Il sera tenu de remettre au frère Trésorier un louis pour son affiliation avant qu'on y procède, et autant pour chaque grade qu'il pourrait désirer.

Celui qui n'aurait pas été reçu dans une Loge bien constituée ne pourra pas être admis en Loge, quoiqu'il soit parfaitement bien instruit, qu'il n'ait été réhabilité. Il faudra le proposer ; qu'il ait l'unanimité des suffrages ; et qu'il paie quatre louis. A l'égard d'un étranger, on ne doit le proposer qu'après avoir obtenu le consentement de la Loge de sa ville ou de sa province ; il lui en coûtera quatre louis ; et il sera obligé de se soumettre aux usages en pareil cas.

Article treizième — des Banquets

On a établi des banquets dans la Maçonnerie, afin que la gaieté du festin redoublât l'union qui subsiste parmi les frères. Tout excès en sera banni. Il y aura la même décence et la même subordination que dans le Temple. Les fautes y seront punies par des amendes pécuniaires destinées à entrer dans la masse de la Loge, ou par d'autres peines à la volonté du Vénérable.



Les Maîtres-d'hôtel, chargés de l'arrangement du banquet, marqueront à chacun leur place ; et ayant fait servir, ils se placeront eux-mêmes à côté des deux Surveillans. Ils auront surtout une grande attention à ce que les frères servans fassent bien leur devoir dans cette occurrence. Lorsqu'ils ordonneront le banquet, ils doivent se ressouvenir que la frugalité et la tempérance en sont les fondemens. Quand on voudra porter la dernière santé, ils auront soin de faire placer les frères servans qui sont admis à la boire en commun avec tous les frères.

On ne pourra s'absenter des banquets sans une excuse légitime. Ceux qui y assisteront payeront, avant que de sortir, un petit écu pour l'écot à qui de droit ; et ceux qui s'en seront absentés sans raison seront condamnés à payer la même somme sous forme d'amende dans la prochaine Loge sèche. Les récipiendaires ne payeront point d'écot le jour de leur réception, encore moins les frères visitans. Il est expressément défendu à tous les frères en général de chanter aucune chanson profane, de proférer la moindre parole indécente, même équivoque. Si la gaieté fait l'âme des banquets, l'innocence doit aussi en même temps y présider.

ARTICLE QUATORZIÈME CONCERNANT LES RÈGLEMENS GÉNÉRAUX POUR TOUS LES FRÈRES

§ Ier

Le profond respect qui est dû à la Loi Divine oblige tous les frères à ne jamais en disputer en Loge. Ils n'y parleront pas non plus des affaires d'Etat, de choses obscènes, ni de ce qui peut préjudicier à la réputation du prochain.

§ II

La principale obligation des frères sera la subordination au Maître de la Loge, l'union, l'amitié, le concert et le bon ordre entre eux. Celui qui manquerait à ces devoirs essentiels à la Maçonnerie serait indigne de porter le nom de frère, et regardé comme un profane dangereux.

§ III

Aucun des frères n'entrera jamais en Loge sans son tablier et ses gants. Celui qui viendra après l'ouverture de la Loge ; qui, étant convoqué, n'y assistera pas sans s'être excusé la veille auprès du Vénérable, ou fait excuser par quelqu'un des officiers ; qui parlera sans avoir obtenu la parole ; qui interrompra un frère à qui elle aura été accordée, ou qui causera le moindre dérangement à la Loge sera amendé pour la première fois à la volonté du Vénérable. Cette amende sera payée sur le champ, et sans réplique à peine d'en payer une nouvelle. A la récidive, elle sera double, et pour la troisième fois, le coupable sera privé de venir en Loge autant de fois que le Vénérable le jugera à propos : le tout cependant suivant que les circonstances pourront l'exiger dans certains cas.

§ IV

Tous les frères doivent apprendre le catéchisme. Celui qui, interrogé sur



quelque article, ne répond pas pertinemment dans deux Loges consécutives sera amendé. Chacun doit s'empresser d'instruire ses frères.

§ V

Il est défendu aux frères sous peine d'amende pécuniaire et d'exclusion pendant trois mois de parler à un frère d'un grade inférieur des propositions, délibérations, et de tout ce qui sera fait dans une Loge au-dessus des grades qu'il a. Il est encore défendu sous de plus grandes peines de se découvrir ou de nommer quelque frère à un profane.

§ VI

Toute faute d'indiscrétion sera punie sévèrement. Mais si elle intéressait les mystères, il sera dégradé et banni pour toujours de la Loge. Pour que tous les Maçons en fussent instruits, le frère Secrétaire serait chargé d'envoyer à toutes les Loges de la correspondance la copie du registre, où seraient inscrits la faute et le châtiment du coupable.

§ VII

Dans la Loge générale ou d'Apprentis, tous les frères se tiendront debout. Le Vénérable pourra cependant dispenser de cette règle, à cause de la longueur des instructions ; mais cette dispense ne sera accordée qu'aux maîtres seuls. Lorsque la Loge sera ouverte, ceux qui se présenteront pour y être admis n'entreront que dans le cas qu'on y procédât à l'instruction, en s'excusant toutefois de n'être pas venus au temps convenable. Mais si on était occupé à quelque réception, ils ne pourront point entrer qu'elle ne soit achevée, afin de ne pas troubler la cérémonie.

§ VIII

S'il est question en Loge de parler en faveur ou contre quelque frère, les parties intéressées seront obligées de sortir, afin de ne pas gêner par leur présence la délibération qui sera prise là-dessus. Il en sera de même à l'égard de celui qui fera quelque proposition, si le Vénérable et la Respectable Loge jugent à propos que la proposition soit débatue en l'absence de celui qui l'aura faite.

§ IX

Dans le cas d'accusations portées contre quelque frère, l'accusé sera entendu aussi longtemps et autant de fois que le Vénérable et la Respectable Loge le jugeront nécessaire ; mais il ne sera jamais présent à la délibération. Les Surveillans opineront les premiers, puis les autres officiers de la Loge, les Maîtres, les Compagnons, et les Apprentis, s'il était nécessaire que ces derniers donnassent leur voix dans certains cas. Le Vénérable opinera le dernier, et dira publiquement ce qui aura été décidé ; et les Surveillans le répéteront chacun de leur côté aux frères qui composent la Loge. Pour qu'une proposition soit acceptée, il y aura les deux tiers des voix affirmatives ; le proposant donnera lui-même son suffrage ; mais les opinions ainsi ramassées



n'excluront jamais le scrutin, par lequel toutes les propositions doivent passer, et où il faut aussi les deux tiers des suffrages.

§ X

Les propositions qui auront quelque règlement pour objet, seront renvoyées à la Loge suivante, afin de donner le temps aux frères d'y réfléchir.

§ XI

Chaque frère doit donner son avis avec liberté, avec modestie et avec retenue, aussi brièvement qu'il lui sera possible. Celui qui le donnerait avec aigreur, ou qui en témoignerait à ceux qui sont d'un sentiment contraire au sien sera privé pendant trois Loges consécutives de toute voix active ou passive.

§ XII

Si des frères, des officiers, même le Vénérable, s'avisaient de faire des réceptions clandestines, c'est-à-dire sans le consentement de la Loge pour quelque grade que ce soit ; outre que des Maçons reçus de cette manière ne seraient jamais reconnus, la Respectable Loge extraordinairement convoquée exclurait pour jamais ceux qui auraient fait une pareille réception, et procéderait tout de suite à la nomination d'autres officiers pour remplacer ceux qui se seraient ainsi rendus indignes du rang qu'ils occupaient.

§ XIII

Tous les frères payeront chaque mois au Trésorier, lors de la première Loge ou dans l'intervalle, trente sous. Si dans la Loge suivante quelqu'un n'avait pas payé cette cotisation, il sera obligé de payer le double au profit de la Loge.

§ XIV

Les frères à talens sont obligés de travailler à l'utilité et à l'agrément de la Loge toutes les fois qu'ils en seront requis. Les frères servans doivent exécuter ponctuellement et sans réplique tout ce qui leur est ordonné pour le service de la Loge. C'est eux qui doivent convoquer les frères selon la liste qui leur sera donnée par le Secrétaire. Ils n'auront jamais aucune voix active ou passive, et leur place étant hors la Loge pour en écarter les profanes, ils donneront avis quand quelque frère demandera d'entrer. Celui des frères servans qui aura convoqué la Loge portera au Maître-d'hôtel la liste de ceux qui auront promis d'assister au banquet, et au Secrétaire le rôle de ceux qu'il aura convoqués.

§ XV

Chaque frère sera obligé d'avertir le Vénérable en Loge des fautes dans lesquelles un autre frère pourrait être tombé, afin que le Vénérable y apporte promptement le remède salutaire, et faute d'avertir de ces fautes, on encourra la même peine que le coupable.



§ XVI

Les frères qui s'absenteront de la ville pour un temps seront obligés d'en avertir, ou faire avertir la Respectable Loge. Les officiers qui ne pourront pas y assister seront aussi tenus d'en donner avis, au moins la veille, afin que le Vénérable puisse donner commission à quelqu'un d'exercer leurs fonctions. Ceux qui manqueront à cet article seront condamnés à trois livres d'amende.

§ XVII

S'il arrivait quelque affaire fâcheuse à un frère, et qu'il n'y eût pas donné lieu par sa mauvaise conduite, la Loge et les frères qui la composent seront obligés de le secourir de tout leur crédit.

§ XVIII

Lorsqu'un des frères sera décédé, la Respectable Loge fera faire un service pour le repos de son âme ; et personne ne pourra se dispenser d'y assister, sans une excuse légitime, sous peine d'amende.

§ XIX

Les frères qui pourraient avoir quelque différend entre eux seront obligés de se prêter aux arrangemens que la Loge prendra pour les raccommoder.

§ XX

Aucun des frères ne pourra introduire dans la maison, jardin, ou appartemens qui seront dans les environs de la Loge aucune personne du sexe de quelque âge et condition qu'elles soient et sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de vingt-quatre livres d'amende pour la première fois ; encore faudrait-il que le cas fût même peu de chose ; et d'exclusion totale, si on venait à tomber une seconde fois dans une pareille faute. Celui qui introduirait pareillement un profane lorsque la Loge est préparée serait puni par une amende proportionnée au cas.

§ XXI

On fera, au commencement de chaque année, le jour auquel on procédera à l'élection des officiers, et toutes les fois que le Vénérable le jugera nécessaire, la lecture entière des présens Règlemens et Statuts, mais principalement dans les Loges sèches, ou d'instruction, afin que tous les frères puissent les bien graver dans leur mémoire, et qu'ils ne puissent pas dire qu'ils ont péché par ignorance, s'ils venaient par hasard à en transgresser quelqu'un. On pourra dans le besoin les augmenter ou les diminuer.

Que le Grand Architecte du Monde bénisse à jamais les travaux de tous les frères soussignés qui ont promis et juré l'observation inviolable des présens Règlemens et Statuts, l'an de la Lumière 5749 et le 24e du mois d'août. F∴ comte de Villeneuve, Vénérable ; C. Michel, Premier Surveillant ; F∴ M∴ Beauchamp, 2e Surveillant ; Guillon, Maître de Cérémonies ; F∴ de Lauris, Orateur ; F∴ Lafrance, Trésorier ; Grangier fils, Maître-d'hôtel ;



F.·. Bonnet, Infirmier ; Quinson, Julien, Mezangeau fils, Colomb, Guillon, Delbene, Dupluvinal, Depersuis, Dumenil, Forbin, Bertrand, Guillen, Engallier, Calvet, Bouchony, Colomb, Monery, Varaillon, Crillon, Palys, Jullian, Ribas, Anselme, Teste, F.·. de Perussis, Mirabeau, D'Alleman, Le Chevalier de Garcin, Conceyl.

Par mandement de la Respectable Loge,
LESTAGNOL, *Secrétaire.*

DEUXIEME LOGE HUMIDE

du 7 septembre 5749.

La Respectable Loge, régulièrement assemblée : le Chevalier de Sainte-Croix M. est introduit comme visiteur. — Les FF.·. comte de Forbin et Savournin servans sont reçus Compagnons, sans prétendre pour cela déroger aux règlemens généraux de la Maç.·.. — Le F.·. marquis du Châtelet est affilié et ensuite reçu Maître, ainsi que les FF.·. Dumesnil et Debersac.

F.·. comte de Villeneuve, Maître Ancien Elu et Vénérable.

Par mandement de la Respectable Loge,
LESTAGNOL, *Secrétaire.*

TROISIEME LOGE SECHE

du 21 septembre 5749.

La Respectable Loge, régulièrement assemblée : le F.·. marquis de Lauris, Orateur, ayant représenté qu'on s'était écarté des règlemens dans la Loge précédente pour les réceptions, il est délibéré qu'on fît la lecture du règlement et qu'il fût signé par les FF.·. qui ne l'avaient pas fait dans la L.·. de Réunion, pour que personne n'y contrevînt. — Le F.·. Grangier est destitué de sa charge de Maître-d'hôtel et condamné à 24 livres d'amende pour avoir introduit des femmes dans la Loge.

F.·. comte de Villeneuve, Maître Ancien, Elu et Vénérable,

Par mandement de la Respectable Loge,
LESTAGNOL, *Secrétaire.*

QUATRIEME LOGE HUMIDE

du 5 octobre 5749.

La Respectable Loge, régulièrement assemblée : le F.·. Bouchony, Comp.·. est admis à la maîtrise.

Par mandement de la Respectable Loge,
JULIEN, pour le *Secrétaire absent.*

CINQUIEME LOGE SECHE

du 19 octobre 5749.

La Respectable Loge, régulièrement assemblée: Le V.·. F.·. Serves, natif de Marseille, Maître Ecossais de la Respectable Loge d'Angleterre et de



Nantes, est admis comme visiteur. — Le F∴. Reffelin, natif de Paris, M∴ Ecossais, capitaine de dragons au service de S. M. C., est recommandé par la L∴ Anc∴ de Montpellier, la L∴ délibère que le F∴ Trés∴ payera la dépense que ledit F∴ a fait dans cette ville, avec le produit de la quête faite à cette occasion et qu'on écrirait pour le recommander à la Respectable Loge d'Orange. — Les FF∴ 1er et 2e Surv∴ sont députés pour aller faire visite au Vénérable F∴ Martin devenu passé-maître de la Respectable Loge de Saint-Jean de Jérusalem de Marseille et l'inviter à venir en Loge.

Par mandement de la Respectable Loge,
Julien, pour *le Secrétaire absent.*

SIXIEME LOGE HUMIDE

du 29 *octobre* 5749.

La Respectable Loge, régulièrement assemblée : on admet comme visiteurs les FF∴ Balzac (Jean), natif d'Avignon, Elu Ecossais de la Respectable Loge de Lodève, Gros (Esprit), natif de Sorgues, M∴ de la Respectable Loge de Barcelonnette. — On procède à la réception d'Etienne Vial, domestique du F∴ comte de Villeneuve, comme frère servant au grade d'App∴. — Le V∴ propose de la part du F∴ comte de Luze pour être reçu Maçon, S. A. S. Mgr le prince de Holstein-Becq. Il y est délibéré qu'il sera ballotté dans la prochaine Loge.

Par mandement de la Respectable Loge,
Lestagnol, *Secrétaire.*

SEPTIEME LOGE SECHE

du 16 *novembre* 5749.

La Respectable Loge, régulièrement assemblée : Le ballottage auquel on devait procéder de S. A. S. le prince de Holstein-Becq, n'a pas lieu, par des raisons connues au Vénérable et aux principaux officiers de la Loge. — Le F∴ Anselme est ballotté pour être affilié à la première Loge.

Par mandement de la Respectable Loge,
Lestagnol, *Secrétaire.*

HUITIEME LOGE HUMIDE

du 30 *novembre* 5749.

La Respectable Loge, régulièrement assemblée : Le F∴ Pillement, peintre, habitant cette ville depuis plus de six mois est venu comme frère à talent. — Le F∴ comte de Forbin, App∴ et Comp∴ depuis plus de trois mois, est reçu maître. — Le F∴ Anselme de la Respectable Loge de Tarascon est admis comme affilié.

Par mandement de la Respectable Loge,
Lestagnol, *Secrétaire.*



NEUVIEME LOGE SECHE

du 14 décembre 5749

La Respectable Loge, régulièrement assemblée : sur les représentations d'un F∴, la Loge décide que tous ceux qui ayant été convoqués, soit pour une Loge humide, soit pour une Loge sèche, manqueraient de s'y rendre payeront une amende de 24 sous, applicable au trésor, à moins qu'ils n'aient de bonnes raisons à donner, le tout conformément aux statuts.

Par mandement de la Respectable Loge,
LESTAGNOL, *Secrétaire.*

DIXIEME LOGE HUMIDE

du 28 décembre 5749.

La Respectable Loge, régulièrement assemblée : Les FF∴ Jacques d'Orgeville, natif de Marseille, de la Respectable Loge du Très R∴ F∴ duc d'Aumont, Joseph Pons, natif de Marseille, de la Respectable Loge de Draguignan, Pierre Bonjean de la ville de Gênes, de la Respectable Loge de cette ville, et le R∴ F∴ Loys, fondateur de la Respectable Loge d'Arles, sont admis en qualité de visiteurs. On procède à la réception du F∴ Philippe Pillement, natif de Lyon, au grade d'App∴, et il est reçu comme frère à talent.

Par mandement de la Respectable Loge,
COLOMB, pour *le frère Secrétaire absent.*

ONZIEME LOGE SECHE

du 18 janvier 5750.

La Respectable Loge, régulièrement assemblée : a délibéré sur les représentations de plusieurs FF∴ qu'on demanderait aux FF∴ Engallier, de Crillon, Bonnet, Jullian, Lafargue, et Julien la raison de leur absence pour être examinée à la prochaine Loge. — M. Gollier ayant été proposé pour être ballotté, le F∴ Bertrand a dit qu'il avait changé d'avis.

Par mandement de la Respectable Loge,
LESTAGNOL, *Secrétaire.*

DOUZIEME LOGE HUMIDE

du 2 février 5750.

La Respectable Loge, régulièrement assemblée: a reçu Maître, le F∴ Duron, officier dans le régiment de Picardie, à qui la Respectable Loge d'Apt avait donné, depuis huit ans, les grades d'App∴ et de Comp∴, sur une lettre du Vénérable et de deux Surveillants de ladite Respectable Loge qui l'ont jugé digne de recevoir ce grade.

Par mandement de la Respectable Loge,
LESTAGNOL, *Secrétaire.*



TREIZIEME LOGE SECHE

du 15 *février* 5750.

La Respectable Loge, régulièrement assemblée. Délibération prise par la Loge que le F∴ qui manquerait d'assister à une Loge pour laquelle il aurait été convoqué, sans donner de bonnes raisons payera 24 sous d'amende, conformément aux statuts et notamment à la délibération prise le 14 décembre 5749; pour la 2e fois 48 sous, et au cas qu'il vienne à manquer 3 fois consécutives, il sera entièrement exclu. Dans lequel cas, tous les ans, après l'élection des officiers, le F∴ Secrétaire enverra aux Loges de la correspondance une liste des frères qui auront été exclus. Ont signé : Guillon, Engallier, Calvet, Liotard, Lafrance, Grangier fils, Guillon, Bouchony, Bertrand, Jullian, Teste, Mezangeau, Anselme, Ribas, Colomb, Bonnet, Michel,

Par mandement de la Respectable Loge.
LESTAGNOL, *Secrétaire.*

QUATORZIEME LOGE HUMIDE

du 1er *mars* 5750.

La Respectable Loge, régulièrement assemblée: la Loge fait grâce de l'amende de 24 sous aux FF∴ qui avaient manqué d'assister à la dernière assemblée qui fut tenue le 25 février, et elle délibère de faire payer exactement l'amende à ceux qui manqueraient à l'avenir, sans bonnes raisons. Les FF∴ ont approuvé et signé la délibération prise dans la dernière Loge. — Le F∴ Anselme, de la Respectable Loge de Tarascon, admis deux ou trois fois comme visiteur, est reçu comme membre affilié.

Par mandement de la Respectable Loge,
LESTAGNOL, *Secrétaire.*

QUINZIEME LOGE SECHE

du 16 *mars* 5750.

La Respectable Loge, régulièrement assemblée: délibère que si les FF∴ servans manquaient à se rendre à la Loge à l'heure indiquée et même une demi-heure avant, on leur retiendrait 12 sous à chacun des contrevenans, applicable aux autres FF∴ qui auraient convoqué. — On a mis à l'amende de 24 sous les FF∴ Salvador, Forbin, Malijac, et Engallier, qui ne s'étant pas trouvés en Loge, n'ont point donné ou fait donner des raisons valables, conformément aux statuts.

Par mandement de la Respectable Loge.
JULLIAN, *pour le F∴ de Lestagnol absent.*

SEIZIEME LOGE HUMIDE

du 30 *mars* 5750

La Respectable Loge, régulièrement assemblée: a délibéré et a chargé à la pluralité des voix le F∴ Bertrand d'informer les FF∴ absens du con-



tenu de la délibération prise le 15 février 5750, afin qu'aucun de ceux qui ne l'ont pas signée ne puissent l'ignorer

Par mandement de la Respectable Loge.
LESTAGNOL, *Secrétaire*

DIX-SEPTIEME LOGE SECHE

du 12 *avril* 5750

La Respectable Loge régulièrement assemblée : le Vénérable a demandé que lecture fût faite de la délibération prise par la Respectable Loge le 15 février 1750, concernant les peines portées contre les absences trop fréquentes d'un certain nombre de FF∴ ; après avoir loué le zèle des FF∴ qui avaient délibéré dans ladite Loge, il a fait voir, par un discours éloquent, que quoique tout F∴ M∴ doit tendre par un travail assidu à la perfection de l'Art Royal, il n'était cependant pas donné à tout le monde de se porter avec cette ferveur que tout F∴ M∴ devait avoir. Nul n'est sans défaut, nous sommes un composé de bonnes et de mauvaises qualités. Heureux celui qui, à la probité et à l'amitié pour ses FF∴, ne joint pas aussi cette tiédeur qu'on aurait eu en vue de corriger lors de la délibération susdite ; mais telle est la nature humaine, chacun a ses défauts. Trop de zèle en avait fait imposer que la présente Loge juge à propos de modérer en les réduisant à des amendes et à la privation de nos assemblées pour un temps, selon que le cas l'exigera, et que la L∴ décidera. L'amitié et la charité ont fait passer cette proposition à la pluralité des voix.

Par mandement de la Respectable Loge.
LESTAGNOL, *Secrétaire.*

DIX-HUITIEME LOGE HUMIDE

du 26 *avril* 5750.

La Respectable Loge, régulièrement assemblée: on a annoncé que le R∴ F∴ abbé de Perussis, Vénérable d'une Respectable Loge d'Alais et notre concitoyen était arrivé. Le Vénérable, accompagné des principaux FF∴, avait été lui faire visite et le prier de venir assister à nos travaux et nous faire part de ses lumières. La joie que son arrivée a répandu sur nos visages a dû lui marquer avec quelle satisfaction nous l'avons vu parmi nous. Notre sage Or∴ a tâché de lui faire connaître les sentimens de nos cœurs et combien nous souhaitions de le voir uni avec nous d'une façon plus particulière. Sa réponse n'a fait qu'augmenter nos désirs et nous faire sentir l'avantage que nous en retirerions. — Un frère a proposé de faire payer à tous ceux qui manqueraient d'assister à nos séances, quelques raisons et quelques affaires qu'ils eussent, un équivalent de ce qu'ils auraient donné pour les pauvres. Le Vénérable a demandé au R∴ F∴ de Perussis quel était l'usage de la Respectable Loge d'Alais à cet égard. Il a répondu que les absens, même de la ville et pour affaires, donnaient 6 sous pour chaque fois. On a conclu et délibéré, en conséquence, que tous ceux qui n'assisteraient pas en Loge, pour raison d'absence ou affaires hors la ville, donneraient 6 sous pour chaque



L∴ manquée ; que ceux qui manqueraient étant dans la ville on payeraient 12, et l'amende prescrite par les statuts la 3e fois qu'ils manqueraient.

Par mandement de la Respectable Loge,
LESTAGNOL, *Secrétaire.*

DIX-NEUVIEME LOGE SECHE

du 10 *mai* 5750.

La Respectable Loge, régulièrement assemblée: des FF∴ firent part des bruits qui étaient parvenus jusqu'à eux ; ils dirent qu'ils avaient appris que des nuages étaient prêts à s'élever et à obscurcir le soleil qui éclaire nos travaux, et qu'il y avait à craindre que nous ne puissions continuer à travailler ; qu'ils demandaient qu'on délibérât s'il ne serait pas nécessaire de transporter ailleurs le Temple et de prendre des précautions convenables pour pouvoir continuer sans interruption et sans crainte nos travaux. Sur quoi, d'autres FF∴, à qui le même bruit était parvenu, dirent qu'ayant été frappés de la même crainte, ils avaient pris les informations nécessaires près des personnes les plus à portée de leur en donner, pour pouvoir juger si leur crainte était fondée, ou non. Ils assurèrent que nous n'avions rien à craindre pour le présent, en donnant les raisons, sur quoi il fut délibéré de ne rien changer et de continuer à travailler avec le même zèle et dans le même endroit où nous avions accoutumé de le faire. — La Respectable Loge informée que le F∴ de Malijac, au mépris de nos statuts et des obligations qu'il a contracté en entrant dans la Maç∴ avait parlé devant des profanes d'une façon peu convenable à un véritable Maç∴, qu'il avait tourné l'Ordre en ridicule, et, sur les absences continuelles de ce F∴, nonobstant les représentations qui lui avaient été faites, elle a renvoyé la décision des peines qui lui devaient être imposées à la L∴ suivante. — La Loge a demandé et délibéré d'accorder le grade de Maître aux FF∴ servans qui en seraient jugés dignes. Ils ne pourront y parvenir que trois ans après leur réception et qu'après avoir eu l'unanimité des suffrages pendant trois Loges consécutives.

Par mandement de la Respectable Loge,
LESTAGNOL, *Secrétaire.*

VINGTIEME LOGE HUMIDE

du 24 *mai* 5750.

La Respectable Loge régulièrement assemblée: le Très Respectable F∴ abbé de Perussis a été affilié par acclamation, sans prétendre déroger aux statuts. — La Loge, vu le mauvais état des finances, d'après le rapport du F∴ Trésorier, délibère que chaque F∴ donnerait 12 livres pour payer les dettes qu'elle avait été obligée de contracter et qu'on les rembourserait dès qu'on aurait des fonds suffisans pour cela. Elle a en même temps député les FF∴ Michel, de Mirabeau, de Forbin, Guillon et Lafrance pour faire part de cet arrangement à ceux qui ne s'y sont pas trouvés. — Lecture d'une lettre des FF∴ Benezet, Laurian cadet, Barthelemi, Maîtres, demandant les pouvoirs nécessaires à la régularité de leurs travaux pour la fondation



d'une Loge à Roquemaure. La Loge délibère de charger le Secrétaire de leur écrire de venir au moins trois à la première L∴ qui doit se tenir d'aujourd'hui en quinze, munis d'une procuration, signée par les autres FF∴ pour y être examinés, afin de juger par elle-même du mérite de ces FF∴ et de pouvoir agir en conséquence. — La L∴ a délibéré d'exclure du nombre des frères de cet atelier le comte de Malijac et d'écrire à la Saint-Jean à toutes les LL∴ de ne plus le reconnaître. Le Vénérable voulant user de sa clémence ordinaire, a prié la Loge de lui permettre de lui faire part pendant trois Loges consécutives de la présente délibération, afin de donner le temps aux FF∴ de donner de plus amples informations sur la conduite du F∴ Malijac, et à lui d'obtenir sa grâce par un véritable repentir.

Par mandement de la Respectable Loge,
LESTAGNOL, *Secrétaire.*

VINGT-ET-UNIEME LOGE SECHE

du 7 juin 5750.

La Respectable Loge, régulièrement assemblée : après avoir sérieusement examiné et discuté les raisons apportées par plusieurs frères, concernant les craintes que leur avaient encore inspiré des nuages prêts à s'élever et à obscurcir la lumière qui éclaire nos travaux, a délibéré du consentement unanime de tous les frères de supprimer les deux premières Loges sèches, afin de donner par là le temps à l'orage de se dissiper ; elle a déterminé aussi de ne plus s'assembler dans le lieu ordinaire, et elle a remis à la prudence du Vénérable et des principaux officiers le choix de celui qui leur paraîtrait propre à nous dérober aux recherches des profanes jaloux des avantages que nous jouissons. C'est dans cette vue qu'elle a renvoyé à quelques jours la cérémonie de la fête de Saint-Jean, et l'élection des nouveaux officiers, et afin de pouvoir dans la suite continuer sans obstacle nos ouvrages, elle a chargé le F∴ de Ribas du soin de nous pourvoir d'une maison que le F∴ Lafrance nous a indiqué.

Le Vénérable, dont l'attention s'étend sur tout ce qui peut être avantageux à l'Ordre, a proposé pour rendre nos assemblées encore plus secrètes, de faire préparer nos banquets dans la Loge par le F∴ Bonnet aidé des seuls servans, et pour lui en faciliter les moyens, il a proposé d'initier à nos mystères un cuisinier en qualité de frère servant ; la Respectable Loge a reçu unanimement cette proposition et a prié le Vénérable d'en instruire le F∴ Bonnet qui était absent.

Le F∴ Lafrance a communiqué à la Respectable Loge une lettre des FF∴ de Roquemaure qu'il avait reçue en l'absence du F∴ Michel trois jours après la dernière Loge, par laquelle ils demandent la permission d'admettre deux profanes à la Maçonnerie que des affaires obligent à un voyage ; comme cette lettre était pressante, le F∴ Lafrance nous a dit qu'après avoir consulté le Vénérable et les FF∴ Surveillans, il leur avait répondu au nom de la Respectable Loge qu'elle leur interdisait toute cérémonie, et qu'elle voulait cependant, pour se prêter à l'empressement de leur novice et à celui qu'ils témoignaient pour l'établissement de leur Loge, en recevoir trois à la première



Loge qu'on rendrait humide en leur faveur, et qu'étant alors au nombre de sept, la Respectable Loge leur envoyerait des députés pour constituer leur Loge, le jour que leurs affaires leur permettraient de les recevoir.

Le F∴ Lafrance a fait encore lecture d'une autre lettre qu'il a reçue aujourd'hui de ces frères qui nous apprennent le départ de deux de leurs candidats, ils ajoutent que trois formant la Loge, nous pouvons les établir, et la rendre parfaite par nos députés, qui la laisseraient telle, au moyen des réceptions qu'ils y feraient. La Respectable Loge a chargé le F∴ Lafrance de leur répondre, qu'il est vrai que lorsqu'une Loge est constituée trois la forment, mais qu'on ne peut en établir une que sur le nombre de sept frères, et que s'ils persistent dans leur dessein, ils conduisent trois récipiendaires qui payeront chacun les droits de leur réception, et que la Respectable Loge leur fera grâce de la partie qui lui reviendrait sur ceux que ses députés recevront le jour de leur établissement.

Le F∴ Secrétaire, qui avait été chargé par la Respectable Loge précédente d'écrire aux FF∴ de Roquemaure, a dit ne l'avoir pas fait à cause de leur nouvelle lettre.

Les FF∴ qui avaient été chargés de voir ceux qui ne s'étaient pas trouvés à la précédente, et de les engager, conformément à ce qui y avait été délibéré, à avancer douze livres pour payer les dettes de la Loge, remirent au Trésorier ce qu'ils avaient reçu et la liste de ceux qui avaient donné.

Le Vénérable a publié pour la seconde fois à tous les FF∴ la délibération de la Loge précédente concernant l'expulsion du F∴ de Malijac, et après avoir raconté le précis des raisons qui ont obligé la Respectable Loge à sévir si rigoureusement contre ce frère, il a prié les FF∴ qui auraient quelques raisons à donner pour sa justification de répondre aux chefs d'accusation qui ont été portés contre lui : ce qui a été dit pour sa défense, malgré le zèle des FF∴ qui s'en sont chargé, n'ayant pas été décisif, la Respectable Loge toujours plus sensible au chagrin de voir éloigner un frère dans le temps où tous les Maçons doivent se réunir pour résister avec plus de force à la tempête qui est prête à s'élever sur eux, a député les FF∴ de Lestagnol et de Ribas auprès du F∴ de Malijac avec charge d'employer toutes les voies de la douceur pour le ramener à son devoir.

M. le chevalier d'Oyselay, qui avait été proposé pour être reçu Maç∴, n'a pas été ballotté, le F∴ de Forbin ayant représenté à la Respectable Loge que M. d'Oyselay, par inconstance et légèreté, lui avait paru ne plus se soucier d'être reçu.

La Respectable Loge a donné des patentes au F∴ Engallier.

La Respectable Loge Saint-Jean de l'Harmonie, de Toulouse, nous a demandé des informations sur la vie et mœurs de M. Rosier, musicien de cette ville, qui lui a demandé avec insistance d'être reçu Maçon ; le Secrétaire, après avoir communiqué la lettre de Toulouse au Vénérable et aux principaux officiers, a répondu qu'il était digne d'être reçu.

Les FF∴ de Beauchamp, de Crillon, Delbene, de Mirabeau, Dolci, Bonnet, qui n'ont pas assisté à la Loge après avoir été convoqué, ont été condamnés



à l'amende, conformément à la délibération prise par la Loge, le 26 avril 5750.

Par mandement de la Respectable Loge,
GUILLON, *Maître des Cérémonies, pour le Secrétaire absent.*

VINGT-DEUXIEME LOGE SECHE

du 5 *juillet* 5750.

La Respectable Loge, régulièrement assemblée : résolut de louer la maison qui avait été proposée par le F.·. Lafrance ; on fit, en conséquence, un relief au F.·. de Ribas qui fut signé par tous les FF.·. et le F.·. Lafrance fut chargé d'écrire au F.·. Ribas, qui était à sa campagne, pour lui faire savoir la résolution de la Loge et le prier de venir le lendemain passer un bail d'arrentement de trois ans. — Le Vénérable proposa d'admettre à notre Loge et d'y faire réhabiliter M. Adrien Clément de Silva, Maître de Requête de Paris, qui ayant été App.·. et Comp.·. dans une Loge mal constituée ne se ressouvenait plus d'aucune cérémonie ; il fut déterminé de le recevoir en observant les usages ordinaires en pareil cas. La Loge délibéra sur la proposition de réhabiliter M. Gabriel Lymon de la Palun, capitaine de cavalerie, natif du *Thor*, qui avait été reçu aussi App.·. et Comp.·. dans une Loge mal constituée. — Le Vénérable propose M. l'italien Trotti, gentilhomme de Ferrare, cornette des chevaux légers de la garde de S. E. Mgr le Vice-Légat, pour être reçu Maçon. — La Loge a délibéré de s'assembler lundi prochain 13 du courant, à 9 heures du soir, pour célébrer la fête de Saint-Jean par l'élection des nouveaux officiers. — Plusieurs FF.·. ont représenté que le jour de la nomination des officiers étant le seul jour de l'année où il fût permis à la Loge de faire quelque grâce, il leur paraissait convenable qu'elle usât de ce privilège en faveur des nouveaux proposés, d'autant mieux que par là, on achevait de liquider les dettes de la Loge et on la trouvait en état de payer le premier semestre de la nouvelle maison. Tous les FF.·. ont été de cet avis, et on a ballotté MM. de Silva et de la Palun, et il a été convenu qu'ils seraient réhabilités dans les grades d'App.·. et de Comp.·. et d'interroger ensuite M. de la Palun avec la dernière rigueur et de lui conférer le grade de Maître, si on le trouvait assez instruit. M. Trotti a eu également tous les suffrages au ballottage, et il a été réglé qu'il serait reçu app.·. à la première Loge. — Les FF.·. Delbene, de Guillen, de Quinson, Liotard, Engallier, de Ribas et de Lestagnol, qui n'ont pas assisté à la Loge, après avoir été convoqués, ont été condamnés à l'amende, conformément à la délibération prise par la 18e Loge du 26 avril 5750.

Par mandement de la Respectable Loge,
GUILLON, *Maître des Cérémonies pour le Secrétaire absent.*

VINGT-TROISIEME LOGE HUMIDE

du 13 *juillet* 5750.

La Respectable Loge régulièrement assemblée : a réhabilité M. de Silva et M. de la Palun dans le grade d'App.·. et de Comp.·., ainsi qu'il avait été résolu dans la Loge précédente.



La Respectable Loge donna le grade d'App∴ à M. Trotti, elle le conféra aussi à M. Esprit Gros en qualité de servant. Le frère qui, dans la dernière Loge, s'était opposé à la réception du profane qui fut ballotté donna son suffrage en sa faveur.

Le F∴ Lafrance a demandé la boîte des pauvres pour une famille honteuse dont il connaît l'extrême misère, il ne s'y est trouvé que quatorze livres huit sous, ces fonds n'ayant pas été jugés suffisans, chaque frère a donné vingt-quatre sous.

Le F∴ de la Palun ayant été examiné et trouvé suffisamment instruit dans les grades d'Apprenti et de Compagnon a été reçu Maître.

La proposition faite dans la Loge précédente au sujet de la nomination des surveillans par le nouveau Vénérable, a été ballottée ; tous les FF∴ ayant donné leurs suffrages, il a été délibéré de déroger à l'avenir à l'article des statuts pour ce qui concerne l'élection desdits FF∴ surveillans et de la laisser au choix du Vénérable nouvellement élu.

La Respectable Loge n'avait pas pu s'assembler le jour de Saint-Jean à cause des calamités du temps, a procédé aujourd'hui à l'élection des officiers qui vont remplacer ceux qui ont conduit nos travaux pendant le cours de cette année. Tous les suffrages se sont réunis en faveur du F∴ comte de Mirabeau pour Vénérable, qui a nommé le F∴ comte de Forbin, premier Surveillant ; le F∴ Colomb, Second Surveillant ; le F∴ Michel, négociant, a été élu Maître des Cérémonies ; le F∴ comte de Villeneuve passé-maître, Orateur ; le F∴ Guillon fils, médecin-chirurgien, Secrétaire ; le F∴ Guillon, négociant, Trésorier ; le Vénérable a nommé, selon l'usage prescrit par les statuts, les FF∴ Teste, avocat, et Bonnet traiteur, Maîtres-d'hôtel ; les FF∴ abbé de Crillon et Jullian, négociant, Infirmiers. Le Vénérable a chargé les FF∴ Infirmiers de commencer d'exercer leur emploi le lendemain auprès de notre T. Cher F∴ de Guillen qui est malade, de lui communiquer l'élection qui a été faite selon les statuts, et de lui offrir de la part de la Respectable Loge tous les services dont il pourrait avoir besoin.

Le F∴ abbé de Perussis a proposé d'admettre à la Maçonnerie M. Jean François de Lafont, docteur agrégé en médecine, et M. Pierre-Louis Manne, licencié en médecine, natifs et habitans l'un et l'autre de cette ville. Cette proposition ayant été reçue unanimement, il a été délibéré de ballotter ces deux messieurs à la prochaine Loge, conformément aux statuts.

Le F∴ Secrétaire fut chargé de faire savoir à toutes les Respectables Loges de la correspondance la nomination de tous les officiers et de les prier de ne recevoir aucuns frères de cette ville à moins qu'ils ne fussent munis d'un certificat de l'année courante.

Le Très Cher F∴ de Monery, de retour de son régiment, a assisté à la Loge, signé la réunion des Loges et promis de se conformer aux statuts qu'il a également signés. Les FF∴ de Lestagnol, de Ribas, Engallier, D'Elbene, de Quinson, Liotard, de Guillen, Anselme, de Salvador, de Luze, de Calvet, de Bertrand, des Achards, de Lauris, Pillement, Dupluvinal, qui n'ont pas assisté à la Loge ont été condamnés à l'amende, conformément à la délibération prise par la 18e Loge du 26 avril. Signé : Mirabeau, Forbin, Premier Surveillant, Colomb, Second Surveillant ; Guillon, Trésorier, C. Michel, Bon-



net, Beauchamp, Anselme, Teste, Lafrance, Jullian, Perussis, Ribas, Engallier, Boudou, Bouchony, Julien, le chevalier de Salvador, Mezangeau fils, Grangier.

Par mandement de la Respectable Loge,
GUILLON, *Secrétaire.*

VINGT-QUATRIEME LOGE SECHE
du 7 août 5750.

La Respectable Loge régulièrement assemblée; le F.·. Secrétaire fit la lecture des lettres qu'il avait reçues de quelques Loges de la correspondance; il nomma en même temps celles à qui il avait écrit pour leur apprendre la nomination des officiers qui avait été faite dans la Loge précédente. La Respectable Loge lui ordonna de mettre sur la feuille suivante la liste des Loges de la correspondance, et d'écrire en dessous de chacune les noms des officiers qui y président, et d'avoir soin d'y joindre l'adresse, afin qu'on puisse à l'avenir suivre le même modèle, et voir d'un coup d'œil, celles qui ont écrit.

La Loge ayant appris que le F.·. de Lauris avait été obligé de revenir précipitamment de Rome à cause d'une affaire qui lui était arrivée pendant son séjour dans ce pays, a chargé les FF.·. 1er et 2e Surveillans de prendre là-dessus toutes les informations nécessaires, afin de pouvoir examiner avec connaissance de cause la conduite du F.·. de Lauris ; elle a chargé en même temps le F.·. Or.·. de répondre au nom du F.·. de Lauris aux raisons qu'on pourrait donner contre lui. La Loge charge le F.·. Secrétaire de ne pas convoquer à l'avenir ledit frère, se réservant le droit de l'admettre en Loge, quand il en sera temps, et autant de fois qu'il sera nécessaire, le tout conformément aux statuts. Le Vénérable a proposé à la Respectable Loge de la part des FF.·. Ecossais, de délibérer qu'on ne pourra nommer pour Vénérable, lors de l'élection des officiers, qu'un F.·. Ecossais, qui sera obligé de choisir dans les simples Maîtres un de ses Surveillans ; les FF.·. Ecossais s'obligent, en cas que la proposition soit admise d'élire le F.·. Ecossais nommé Vénérable chef de leur Loge; leur intention en réunissant les Loges sous le même Maître, est d'augmenter la bonne intelligence et l'amitié qui doivent régner parmi les frères. Le Vénérable a ajouté que pour faire voir que l'avantage de l'Ordre était le seul objet des FF.·. Ecossais dans cette proposition, et non pas l'envie de dominer, ils s'obligeaient à faire nommer par la Loge générale les FF.·. qu'elle jugerait à propos d'élever au grade d'écossais, en procédant à cette nomination par billet comme celle des officiers; les FF.·. écossais se réserveront seulement le droit de fixer le nombre qu'on pourra élire, et le temps auquel il conviendra de le faire. La Respectable Loge, après avoir examiné cette proposition, en a renvoyé la décision à la Loge suivante.

Les FF.·. de Crillon, de Beauchamp, de Lestagnol, Guillon, Trésorier, de Luze, de Monery, Calvet, Bertrand, Engallier, de Guillen, de Quinson, Delbène, Dolci, Anselme, de Ribas, de la Palun, Dupluvinal qui n'ont pas assisté à la L.·. ont été condamnés à l'amende, conformément à la délibération prise par la 18e Loge du 26 avril 5750. Le F.·. de Perussis a prié la



Respectable Loge de ne pas ballotter M. Pierre-Louis Manne de deux mois, ce qui lui a été accordé. M. Jean-François de Lafont a été ballotté, et ayant eu six suffrages contraires, il ne sera pas reçu.

Par mandement de la Respectable Loge,
GUILLON, *Secrétaire.*

VINGT-CINQUIEME LOGE HUMIDE

du 24 *août* 5750.

La Respectable Loge régulièrement assemblée et la lecture faite de ce qui s'est passé dans la dernière Loge ; les FF∴ 1er et 2e Surveillans ont rendu compte des recherches qu'ils avaient fait sur l'affaire du F∴ de Lauris. L'absence du F∴ Orateur qui dut prendre sa défense et répondre aux chefs d'accusation portée contre lui, a obligé la Respectable Loge de renvoyer à une autre fois cette affaire.

Le F∴ 1er Surveillant a représenté et dit que le F∴ Secrétaire venait de lui apprendre que des FF∴ de la ville de Carpentras lui avaient écrit, et s'étaient depuis portés à Avignon, pour demander une grâce à la Respectable Loge. Sur quoi, il a demandé au Vénérable qu'il fût enjoint au F∴ Secrétaire de faire son rapport, ce que le Vénérable ayant ordonné : le F∴ Secrétaire a dit que le F∴ Boudou, Maître Ecossais de cette Loge, habitant la ville de Carpentras, lui avait écrit de la part de plusieurs FF∴ de la même ville, et lui avait adressé à leur nom une requête par laquelle ils demandaient à la Respectable Loge d'être constituée en Loge. Le F∴ Secrétaire a ajouté qu'il avait répondu au F∴ Boudou, qu'il croyait absolument nécessaire que les FF∴ de Carpentras s'assemblassent et qu'ils députassent quelques FF∴ pour venir faire eux-mêmes leur demande, et qu'ensuite de sa lettre, les FF∴ de Carpentras avaient député les FF∴ d'Aubignan, de Renouard, d'Alleman et Boudou. Sur quoi, le Vénérable a représenté qu'attendu le zèle, la bonne réputation et les connaissances des FF∴ de Carpentras, il semblait convenable de les admettre et d'entendre leur demande. Tous les FF∴ ayant été de cet avis, il a été ordonné au F∴ Maître des Cérémonies de les aller interroger, examiner et reconnaître, ce qui ayant été fait, la Respectable Loge a envoyé quatre FF∴ pour les introduire. Dès que les députés ont été admis, le F∴ d'Aubignan après avoir dit que député avec les FF∴ de Renouard, d'Alleman et Boudou de la part de plusieurs FF∴ de la ville de Carpentras, il suppliait la Respectable Loge tant à son nom et celui des FF∴ de Renouard, d'Alleman et Boudou ici présens, qu'à celui des autres FF∴ de Carpentras, de vouloir bien leur accorder des règlemens, statuts et Constitution, pour pouvoir élever un édifice stable et solide et régulier dans la ville de Carpentras, se soumettant à suivre aveuglément à l'avenir ce qu'il plaira à la Respectable Loge de leur prescrire ; a remis entre les mains du Vénérable la requête suivante :

REQUETE DES FRERES DE CARPENTRAS

à la Très Respectable Loge Saint-Jean de Jérusalem, établie et constituée dans la ville d'Avignon.



V∴ P ∴ et *SS∴ OR∴ MM∴ CC∴ et App∴*
S∴ S∴ S∴.

Supplient très humblement et remontrent les frères de la ville de Carpentras soussignés : FF∴ de Murs, de Modène, de Lopes, d'Aubignan, de Renouard, de Novarin, Durre, de Calvet, de Planel, de la Beaumette et de Robin et FF∴ d'Alleman, Désisnars, Allégier, Guyon, Floret et Boudou, membres et affiliés à votre Très Respectable Loge, qu'étant faits pour jouir des privilèges accordés à tous les Maç∴ répandus sur la surface de la terre d'élever un temple à la Vertu, ils se seraient cejourd'hui assemblés au nombre de quinze, tous ici présens, et auraient délibéré de supplier votre Très Respectable Loge de vouloir bien leur accorder des Constitutions, Statuts et généralement tout ce qui est nécessaire à des Maçons pour construire et élever un édifice solide, se soumettant à tout ce que vous voudrez bien leur prescrire ; persuadés de votre zèle pour le bien de l'ordre. Ils se flattent que vous voudrez bien leur aider dans leur établissement et leur donner des règles dont ils ne puissent s'écarter ; députant à cet effet les FF∴ d'Aubignan, d'Alleman, de Renouard et Boudou, qui se chargent avec plaisir de vous présenter leur supplique, à laquelle nous flattant que vous voudrez bien avoir égard. Nous ne cesserons de faire des vœux pour la grandeur et la prospérité de votre Très Respectable Loge. Donné à Carpentras le 16e aoust l'an de la Lumière 5750. — F∴ d'Aubignan, F∴ d'Alleman, F∴ Guyon, F∴ Floret, F∴ Calvet, F∴ Boudou, F∴ de Lopis, F∴ Murs, F∴ de Novarin, F∴ de la Palun, F∴ de la Baumette, F∴ Planel, F∴ Robin, F∴ Allégier, ainsi signé à l'original.

Après la lecture de cette requête, dont le Vénérable avait chargé le F∴ Secrétaire, les FF∴ députés ont été priés de sortir, pour ne pas gêner par leur présence, la liberté des suffrages.

Le Vénérable a prié ensuite tous les FF∴ de dire leur avis sur la demande des FF∴ de Carpentras. Le sentiment général a été ballotté pendant trois fois consécutives, et les suffrages ayant toujours été unanimement favorables, la Respectable Loge a délibéré en conséquence de charger le F∴ Secrétaire d'expédier aux FF∴ de Carpentras, le plutôt qu'il se pourrait une copie des statuts, de leur permettre de s'assembler, de procéder à l'élection de leurs officiers et de travailler selon les règles à s'instruire, afin de pouvoir suivre avec zèle, régularité et décence les travaux qui leur seront prescrits dans la suite ; la Respectable Loge leur ordonne de se conformer en tout et pour tout aux règlemens généraux de l'Ordre et aux statuts particuliers qui leur seront donné par notre F∴ Secrétaire. Elle leur interdit et défend sous quel prétexte que ce puisse être, jusqu'à ce qu'ils aient été constitués par les FF∴ officiers de la Respectable Loge nommés aujourd'hui pour en faire la cérémonie, et dont le départ ne sera retardé que jusqu'à ce que les dits FF∴ de Carpentras nous ayent fait savoir qu'ils sont pourvus d'une maison convenable, et des instrumens propres à la régularité de nos travaux. La Respectable Loge défend aux FF∴ de Carpentras, non seulement d'introduire dans leur assemblée le F∴ Gabriel-François de Limon de la Palun, mais même d'avoir avec lui le moindre entretien sur la Maçonnerie, elle



leur enjoint de vivre avec lui de façon qu'il ne puisse pas soupçonner qu'il y a une Loge à Carpentras.

La Respectable Loge reconnaît dès ce moment et approuve ce que les FF∴ de Carpentras feront à l'avenir conformément aux statuts, et date du présent jour l'établissement de leur Loge. Après cette délibération, le Vénérable a envoyé le F∴ M∴ des Cérémonies pour introduire de nouveau les quatre FF∴ députés, il les a informé de ce qui avait été décidé. Les FF∴ ont témoigné leur reconnaissance à la Respectable Loge en lui protestant qu'ils ne s'écarteraient jamais des bornes qu'elle leur prescrivait et qu'elle leur prescrirait dans la suite.

La Respectable Loge a ordonné au F∴ Secrétaire d'envoyer aux FF∴ de Carpentras, un extrait du présent registre concernant leur demande et de leur recommander d'être exact à lui faire savoir l'élection de leurs officiers et la réception et approbation des statuts.

Plusieurs FF∴ s'étant plaint des indiscrétions que le F∴ de la Palun avait commis, en différentes occasions, malgré les remontrances qu'ils lui avaient faites, la Respectable Loge a prié les FF∴ qui étaient à portée de le voir, d'examiner sa conduite pour lui en rendre compte exactement, afin qu'elle pût agir contre ce frère avec connaissance de cause ; en attendant, elle a délibéré de ne pas le convoquer jusqu'à nouvel ordre.

Les FF∴ de Villeneuve, de Crillon, de Lestagnol, de Luze, de Guillen, Delbene, Dolci, de Quinson, Liotard, Calvet, Bertrand, Monery, du Pluvinal, de la Palun, Trotti, qui n'ont pas assisté à la L∴, ont été condamnés à l'amende conformément à la délibération prise par la 18e L∴ du 26 avril 5750. — La Loge n'a pas pu discuter la proposition faite par le Vénérable au nom des FF∴ Ecossais, à cause des FF∴ de Carpentras, elle l'a remise à une autre Loge.

Par mandement de la Respectable Loge,
GUILLON, *Secrétaire.*

VINGT-SIXIEME LOGE SECHE

du 22 *septembre* 5750.

La Respectable Loge régulièrement assemblée, et la lecture faite de ce qui s'est passé dans la dernière Loge, le Vénérable a proposé de recevoir Maître le F∴ de Silva, dès qu'il aurait expiré le terme porté par les statuts, et il a demandé en attendant qu'on le ballottât. Comme il a eu dans trois scrutins consécutifs un suffrage contraire, il sera ballotté dans la Loge suivante conformément aux statuts.

Le F∴ de Perussis a rapporté qu'une dame de Carpentras lui avait parlé de plusieurs particularités concernant nos saints mystères ; qu'elle lui dit l'avoir appris du F∴ de la Palun. La Respectable Loge, convaincue d'ailleurs de l'indiscrétion de ce F∴, a délibéré de sévir contre lui de la façon énoncée dans les statuts, dès que ce F∴ sera dans la ville ; elle a chargé le F∴ Secrétaire de lui écrire pour l'engager à faire un billet d'honneur au F∴ Bonnet des quatre louis qu'il doit à la Respectable Loge.

Les FF∴ de Villeneuve, Michel, de Beauchamp, Guillon, de Lestagnol



de Crillon, Engallier, Delbene, Calvet, Julien, de Luze, de Salvador, de Quinson, Bouchony, Dolci, de Guillen, Liotard, Jullian, Bertrand, de Ribas, Teste, Anselme, Monery, de Persuis, Dupluvinal, de Trotti qui n'ont pas assisté à la Loge ont été condamnés à l'amende, conformément aux statuts et à la délibération prise par la 18e Loge du 26 avril 5750.

Par mandement de la Respectable Loge.
GUILLON, *Secrétaire.*

VINGT-SEPTIEME LOGE SECHE

du 1er *octobre* 5750.

La Respectable Loge régulièrement assemblée, et la lecture faite de ce qui s'est passé dans la dernière Loge : le Vénérable a représenté que les malheurs du temps qui ont dérangé le cours ordinaire de nos Loges, ne lui ont pas permis de convoquer une Loge humide, comme il l'aurait fait dans un autre temps. Le F∴ Secrétaire a dit que le F∴ de Lauris, qui était revenu de Rome avec précipitation aux environs du commencement du mois d'aoust, avait donné pour raison de ce prompt retour plusieurs affaires avec l'inquisition ; que la manière dont il avait raconté les faits aux FF∴ de Mirabeau, de Villeneuve, de Perussis, de Forbin, de Crillon, de Beauchamp, de la Barben, leur ayant paru contradictoires, de même qu'à tous les FF∴ qui composaient la Loge du 7e d'aoust ; ils avaient unanimement délibéré de ne pas le convoquer jusqu'à ce qu'il eût prouvé son innocence, et avaient chargé les FF∴ surveillans d'informer contre ledit F∴ de Lauris; et le F∴ de Villeneuve, en qualité d'Orateur, dont l'absence n'avait pas permis de discuter cette affaire, a pris la parole et a fait lecture d'une requête que le F∴ de Lauris a présenté au tribunal de l'inquisition de Rome, par laquelle il promet de n'assister à l'avenir dans aucune assemblée de Francs-Maçons, de faire ses pâques, et d'être toujours exact à remplir ses devoirs de chrétien, et que moyennant ce, il se flatte que sa Sainteté et le tribunal du Saint-Office lui accorderont le pardon qu'il demande ; le F∴ de Villeneuve a lu aussi une absolution générale accordée au F∴ de Lauris insérée au bas de la requête, et a conclu par demander non seulement que le F∴ de Lauris fût admis en Loge, mais encore qu'on lui conférât le grade d'Elu, comme une récompense due à l'attachement qu'il avait montré pour l'Ordre. Sur quoi le Vénérable a demandé l'avis de tous les FF∴ ; le F∴ 1er Surveillant ayant reconnu l'innocence du F∴ de Lauris dans son affaire de Rome, a cependant opiné à l'expulsion de ce F∴, fondé sur ce qu'il avait déjà été exclu par l'ordre de Respectables Loges d'Aix et de Marseille, qui avaient exposé dans le temps qu'il s'était déshonoré dans ces deux villes, et qu'on n'avait pas eu droit de le comprendre dans l'amnistie générale accordée à tous les FF∴, lors de la réunion des deux Loges ; il a ajouté que la Respectable Loge devait profitter de cette occasion pour réparer ce qu'elle avait fait sans la participation des Respectables Loges d'Aix et de Marseille. Le F∴ 2e Surveillant a été du même avis. Le F∴ de Villeneuve a interrompu les opinions pour prendre la défense du F∴ de Lauris avec chaleur, il a assuré qu'on l'attaquait personnellement dans la personne de ce F∴, dont



il s'était dit l'ami particulier. Sept frères ont été du sentiment d'admettre le F∴ de Lauris et trois autres de l'avis contraire ; mais l'affaire portée au scrutin pendant trois fois, il y a eu constamment sept ballottes contre et cinq pour ledit F∴ de Lauris qui a été en conséquence déclaré légitimement exclu à perpétuité de l'Ordre. Le F∴ de la Barben, interrompu par le frère de Villeneuve, n'a pas voulu opiner ni ballotter.

La différence entre les avis et le scrutin fondée, selon les apparences,sur l'opinion de quelques frères en entendant l'avis des autres, ou peut-être sur les ménagemens qu'ils ont à garder vis-à-vis du F∴ de Villeneuve, lui a paru une irrégularité condamnable dans la Maçonnerie. Il s'est emporté avec unel indécence contre les FF∴ qui avaient ainsi varié, et après avoir dit qu'is n'y avait pas regardé de si près, à la réunion des Loges, en y admettant des gens que l'extrême distance de son état au leur ne lui avait pas permis de connaître, il a quitté son cordon d'Orateur, l'a jeté sur la table du Vénérable et est sorti de la Loge en annonçant qu'elle pouvait sévir contre lui et le dégrader et qu'il saurait bien, quand il en aurait envie, se faire réhabiliter. Le Vénérable remit le cordon d'Orateur au F∴ abbé de Perussis et demanda l'avis de tous les frères sur la conduite du F∴ de Villeneuve.

La Respectable Loge, sensible au chagrin de voir éloigner le F∴ de Villeneuve, eut l'avantage de trouver tous les FF∴ portés à la douceur ; elle délibéra de rappeler le F∴ de Villeneuve, de lui représenter avec beaucoup de douceur combien sa vivacité était peu conforme à l'esprit de véritable Maçon, et de se servir de tous les moyens imaginables pour lui faire connaître la grandeur de sa faute et l'obliger à la réparer par une conduite opposée à celle qu'il avait eue. En conséquence, le F∴ de Villeneuve fut rappelé et le F∴ Perussis remplit les vues de la Respectable Loge par la façon dont il lui parla et le pressa de reprendre le cordon d'Orateur et d'en continuer l'exercice: le F∴ de Villeneuve, bien loin de remercier la Loge de la clémence dont elle usait à son égard, persista dans son emportement ; il demanda encore qu'on admît en Loge M. le marquis de Lauris et qu'on lui accordât le grade d'Elu; sur le refus de la Respectable Loge, il protesta par écrit que vu le peu de sincérité qui régnait parmi les frères, il requérait tous les Maçons d'appeler comme il appelait de la délibération qu'on venait de prendre aux Maçons qui avaient le droit de le juger; il engagea les FF∴ de Monery, Jullian, de Salvador et de Perussis à la signer et sortit avec eux en promettant solennellement qu'il ne se trouverait jamais en Loge avec des FF∴ qui s'étaient si visiblement écartés des règles de l'Ordre. La Respectable Loge chargea le F∴ Secrétaire d'écrire à toutes les Respectables Loges de la communication, de leur détailler ce qui venait d'arriver et de leur demander leur avis sur une affaire aussi grave ; il a été délibéré qu'on attendant la réponse des Loges, on continuerait de convoquer à l'avenir tous les FF∴ qui avaient adhéré à la proposition du F∴ de Villeneuve.

La proposition faite par le Vénérable de la part des FF∴ à la Loge du 7e d'aoust qu'on n'avait pas pu examiner par les raisons dites dans les Loges suivantes, a été discutée ; tous les FF∴ ont représenté que cette proposition n'avait paru avantageuse ni aux simples Maîtres, ni aux Ecossais ; elle



a été portée au scrutin où elle a eu tous les suffrages contraires ; elle est et sera regardée à l'avenir comme non avenue.

La Respectable Loge a délibéré de faire faire un service solennel pour le repos de l'âme de notre Très Cher F.·. de Guillen, ainsi qu'il est dit dans les statuts article 14, § 18 ; et attendu le zèle et l'attachement que ce cher F.·. a témoigné avoir pour la franche-maçonnerie, jusqu'au moment de sa mort, et sa qualité d'ancien passé-maître, il a été réglé que le service serait en musique, comme on l'avait décidé à la Loge du 7 aoust sur les représentations du F.·. de Perussis, ce qui n'avait pas été inséré sur le registre, parce que le F.·. de Guillen n'était pas encore mort. Le F.·. Secrétaire a été chargé d'avertir les FF.·. Julien et Dupersuis de pourvoir à ce qui serait nécessaire et de faire le service au lendemain du jour que celui de la famille du cher F.·. de Guillen aurait été fait. Les FF.·. Michel, Maître des Cérémonies, Guillon Secrét, Teste, Bonnet, de Crillon, de Beauchamp, Julien, de Lestagnol, Lafrance, Engallier, de Quinson, Delbene, Colomb, Bertrand, Dolci, Dupluvinal, Liotard, Bouchony, de Ribas, Anselme, Silva, Trotti ont été condamnés à l'amende, conformément aux statuts et à la délibération du 26 avril 5750.

Par mandement de la Respectable Loge,
GUILLON, *Secrétaire.*

VINGT-HUITIEME LOGE SECHE

du 3 octobre 5750.

La Respectable Loge régulièrement et extraordinairement assemblée, le F.·. de Villeneuve passé-maître et Vénérable en l'absence du F.·. de Mirabeau actuellement hors de l'Etat, après avoir fait la lecture de la protestation qu'il avait faite à la Loge du jeudi 1er octobre, a demandé qu'elle fût signée de tous les FF.·. pour se joindre à lui, ce qui lui a été accordé à l'exception des FF.·. Mezangeau et Grangier, qui cependant ne s'y sont point opposé, laquelle adhésion a été ballottée et accordée unanimement, et en ayant ordonné l'enregistrement, nous l'insérons comme ci-après.

PROTESTATION

Nous, Joseph-Ignace, Comte de Villeneuve, Grand-Croix et Commandeur de l'Ordre de Saint-Michel de S.A. S. Electorale Mgr l'Electeur de Cologne, Conseiller d'Etat de son Altesse, comte de l'Empire romain, ex-Vénérable, Orateur Elu Maître-Maçon depuis 5743, protestons qu'ayant reconnu par délibération qui vient de se prendre, qu'il pouvait y avoir de la partialité en punissant un F.·. M.·. que je croyais mériter récompense, et ayant entendu le plus grand nombre des FF.·. Maçons dire tout haut leur sentiment favorable au dit F.·. Maçon prévenu, et ayant ensuite trouvé dans le scrutin plus de ballottes contraires, preuve du peu de sincérité des Maçons qui composent ladite Loge, qui, par leur dénomination de F.·. Maçon est une vertu nécessaire : à ces causes et pour d'autres, je requiers tous les FF.·. Maçons d'appeler, comme j'en appèle avec tout le respect que je dois à l'Ordre des FF.·. Maçons, à ceux qui composent les Loges qui ont droit de nous juger. Sans prétendre par là nous séparer de la Franc-Maçonnerie, que je professerai



toute ma vie, dans le cœur et parmi les FF∴ qui connaîtront mes véritables sentimens et qui voudront bien vivre en fraternité avec moi. En foi de quoi, à Avignon, le 1er octobre 1750.

F∴ COMTE DE VILLENEUVE.
Le chevalier de SALVADOR, *Maistre*, MONERY, JULLIAN.

Je certifie avoir donné ma voix pour le F∴ que l'on a voulu exclure, PERUSSIS, et je me joins aux autres FF∴ signés cy-dessus : protestant de tout ce qu'on fera du jour et heure de notre sortie de l'assemblée, jusqu'au jugement définitif des Très Respectables Loges de France, d'Angleterre, d'Italie, etc., etc., etc., fait à Avignon, en Loge, où étaient présens, F∴ de MIRABEAU, Vénérable[1], F∴ de FORBIN, 1er Surveillant, F∴ COLOMB, 2e Surveillant, F∴ DE VILLENEUVE, Orateur, F∴ GUILLON, Secrétaire, F∴ DE FORBIN; la Barben, Comp∴ Ecossais, F∴ DE SALVADOR, M∴, F∴, DE MONERY, M∴, F∴ DE PERSUIS, Me, et moi F∴ abbé DE PÉRUSSIS, Me de la M∴, Elu passé-maître de la Respectable Loge Saint-Jean de Jérusalem à l'O∴ d'Alais ; ce jour et an que dessus annoncé à la protestation du F∴ de Villeneuve. — Moi, F∴ DE CRILLON, quoique absent, je me joins aux FF∴ signés dans ce présent mémoire, et suis du même avis sur l'exposé et sur la connaissanco des dispositions des autres frères. F∴ DE CRILLON Elu, et ancien Vénérable —. J'approuve le contenu ci-dessus, F∴ M∴ DE BEAUCHAMP, Elu. — J'approuve le contenu ci-dessus, DOLCI, Ecossais. — F∴ BONNET, Ecossais — F∴ JULIEN. — DE PERSUIS. — J'approuve et me joins au F∴, ENGALLIER, Elu — J'approuve le contenu ci-dessus, DES ACHARDS. — J'approuve le contenu ci-dessus, BOUCHONY — Ayant fait attentivement la lecture de la protestation ci-contre et n'y ayant rien trouvé contre la Maçonnerie, je me suis signé, GUILLON. — Ainsi signé à l'original qui est resté entre les mains du Vénérable frère de Villeneuve.

Le F∴ abbé de Perussis ayant demandé la parole, a fait une nouvelle protestation contre sa convocation en Loge sous peine de désobéissance, et a demandé d'en sortir, à moins qu'on ne lui accordât les réquisitions suivantes :

Premièrement : de revoir l'affaire du F∴ de Lauris et d'en décider, de réformer la dernière Loge, si elle a été écrite, ou de ne point l'écrire, si elle ne l'est pas et autres demandes lesquelles ayant paru justes à la Très Respectable Loge, elle a unanimement délibéré de recevoir, admettre et adhérer à l'appel du F∴ de Perussis, que tous les FF∴ présens ont signé, savoir : le F∴ de Villeneuve passé-maître, faisant les fonctions de Vénérable, selon le droit qu'il en a en l'absence du F∴ de Mirabeau qui est en France, le F∴ de Beauchamp, 1er Surveillant, en l'absence du F∴ de Forbin, le F∴ des Achars 2e Surveillant en l'absence du F∴ Colomb légitimement excusé, le F∴ chevalier de Salvador faisant fonction d'Orateur, le F∴ Guillon Secrétaire, le F∴ Mezangeau faisant fonction de Maître des Cérémonies en l'absence du F∴ Michel, le F∴ Bouchony, le F∴ de Crillon, le F∴ Julien, le F∴ Bonnet, le F∴ Grangier, le F∴ Jullien, le F∴ du Persuis, et tous les FF∴ bienfaisans : ensuite de quoi il a été délibéré par un ballottage de trois fois, qu'on admettrait en Loge le cher F∴ de Lauris, lequel n'a eu qu'une

1. Passage inexplicable.

voix contre lui ; en conséquence, le Vénérable a ordonné, au nom de la Très Respectable Loge, au F∴ 2e Surveillant et au F∴ M∴ des Cérémonies d'aller appeler le F∴ de Lauris, de lui témoigner la joie et la satisfaction, que tous les bons FF∴ avaient de le voir en Loge et de l'y introduire ; ce qui ayant été exécuté, le cher F∴ de Lauris a remercié la Respectable Loge par un discours éloquent, dont tous les FF∴ ont é é très édifiés. Il a dit ce qui suit :

T∴ V∴ P∴ et S∴ S∴ O∴ M∴ C∴ et App∴

Il est bien doux et bien flatteur pour moi, mes Chers Frères, d'être reçu parmi vous d'une façon à me persuader que l'envie et la partialité n'ont fait aucune impression sur vos esprits, ni sur vos cœurs : vous reconnaissez que je n'ai point mérité, ni dû inspirer pareils sentimens, et ceux que vous me témoignez maintenant, sont une si grande consolation pour moi, qu'ils me font oublier tous les malheurs que j'ai essuyés, et me donnent pour ainsi dire une nouvelle force avec laquelle je ne craindrai point de risquer une seconde fois mon bien et ma vie pour le service et l'avantage de l'Ordre.

Je ne prétends point, mes Chers Frères, m'enorgueillir par le récit de ce que j'ai souffert et de ce que j'ai risqué pour vous; je sais que dans toutes mes démarches, je n'ai fait que mon devoir, et ce que tous vous autres, mes Chers Frères, eussiez fait à ma place. Aussi, n'ai-je jamais aspiré à une autre récompense qu'à celle de vous entendre dire que je mérite et que vous m'accordez votre amitié ; j'ai travaillé pour m'en rendre digne, j'ai voulu, vous le savez, mes Chers Frères, lorsque j'étais à Rome, faire mon devoir de chrétien, j'ai fait celui d'un honnête homme et d'un Franc-Maçon. A mon arrivée ici, toujours animé des mêmes sentimens, je me suis servi du secours qui m'avait manqué à Rome, j'ai eu le plaisir d'y revoir mes Chers Frères, de les consulter, et d'exécuter à la lettre les conseils et les avis qu'ils m'ont donnés.

Voilà, mes Chers Frères, en raccourci l'abrégé de ma conduite, voyez celle des amis que j'ai laissés à Rome. Aucun n'était initié dans nos saints mystères, aucun ne connaissait les devoirs et les engagements d'un Franc-Maçon; aussi tous, d'un commun accord, regardaient-ils ma fermeté comme une vertu héroïque, mais condamnable. Quelle folie ! me disaient-ils, est la vôtre ? vous risquez votre bien, votre liberté et votre vie ; vous serez obligé d'abandonner votre famille, vos amis, votre patrie, et pour qui ? peut-être pour des ingrats qui vous abandonneront à votre malheur, que vous ne vous serez attiré que pour les soutenir. Vous jugez bien, mes Chers Frères, que leurs discours et les lettres qu'ils m'ont depuis écrites à ce sujet, n'ont fait aucune impression sur mon cœur : j'ai persisté dans la résolution de faire mon devoir, et ils ont persisté dans l'idée de croire que j'étais un entêté qu'il fallait tâcher de sauver malgré lui et à quelque prix que ce fût des dangers dans lesquels son amitié et son attachement pour cet Ordre l'avaient plongé; ils ont agi en conséquence ; ils ont remué ciel et terre ; ils ont employé leurs amis, leurs parens, leur crédit, leur protection ; ils ont offert leurs bourses et ils sont enfin parvenus à obtenir ma grâce, grâce d'autant plus agréable pour moi, qu'on se contente, comme vous l'avez vu, mes Très Chers Frères, de m'y prescrire les devoirs d'un chrétien, sans exiger que je manque à aucun



de mes engagemens, ni que je renonce à notre respectable Loge, ainsi que j'avais lieu de le craindre.

Que ne m'est-il permis, mes Chers Frères ! de dévoiler à ces amis profanes quelques-unes de nos lois respectables ; quel plaisir n'aurai-je pas à les convaincre de leur erreur ! en leur prouvant que l'ingratitude n'a point d'accès dans les cœurs des vrais Maçons, qu'ils sont l'exemple des vertus, qu'ils cessent d'être hommes, si je puis me servir de ces termes, en entrant en Loge : puisque se trouvant dans ce lieu respectable, débarrassés de toutes les faiblesses de l'humanité, ils ne s'y donnent mutuellement que des sujets d'admiration ; point de calomnie, plus de haine dans ce temple. Tout s'y passe sans aigreur, les punitions et les récompenses sont dispensées sans partialité, on y blâme, on y punit son ami, on y loue et on y récompense son ennemi. Enfin, le vice n'eut jamais d'entrée dans ce saint lieu, et s'il osait s'y introduire, ce ne serait qu'en rampant et craignant d'être découvert. Tableau, mes Chers Frères, je le répète, que je ne puis rendre public ; que ne puis-je publier par tout l'univers vos vertus et vos bontés pour moi, mes sentimens pour vous, et mon éternelle reconnaissance ! »

Il a été délibéré par trois scrutins dont toutes les ballottes ont été à l'approbation, qu'on ne pourrait jamais accuser des FF∴ sur des faits arrivés avant la Loge de réunion du 24 aoust 5749.

Il a été délibéré ensuite que chaque frère qui aura quelques raisons d'en accuser un autre, sera obligé d'avertir le Vénérable hors de la Loge de ce qu'il aura trouvé à reprocher à son frère, et que pour ce qui est de la forme de l'accusation et du jugement de l'accusé, il sera présenté un règlement qui a déjà été proposé et sur lequel il sera délibéré à la première Loge.

Il a été délibéré conformément aux statuts de faire faire un service solennel pour le repos de l'âme de feu Très Vénérable de Guillen, Elu et passé-maître. La Respectable Loge a chargé de ce soin les FF∴ de Crillon, Desachars, Julian et Julien.

Attendu que la dernière assemblée où présidait le F∴ de Mirabeau, Vénérable, n'a pas été écrite, il a été unanimement délibéré et ballotté, tous les suffrages étant à l'approbation, qu'on ne l'insérerait point dans les registres de la Respectable Loge, attendu que cette assemblée a délibéré d'une façon contraire à nos lois et à nos statuts à l'exception des FF∴ qui ont protesté, comme il est conté, et afin que rien ne pût jamais rappeler qu'il a pu y avoir de la division entre les Frères Maçons.

Le F∴ Secrétaire a été chargé en conséquence de ne point écrire aux Loges de la communication, et au contraire d'écrire aux Respectables Loges de Bordeaux, Lodève et de Toulouse que la tempête est heureusement calmée.

On a ballotté M. Pierre-Louis Manne fils, qui a eu l'unanimité des suffrages et qui, en conséquence, sera reçu à la première Loge.

Il a été unanimement délibéré de réformer toutes les délibérations qui se trouvent contraires aux statuts.

Le Vénérable a proposé à la Respectable Loge d'écrire au Très Vénérable F∴ de Mirabeau, actuellement en France, pour lui faire part de la présente Loge et l'engager à se conformer à ce qui a été délibéré. La lettre conçue et dictée en ces propres termes par la Respectable Loge :



MON TRÈS CHER ET TRÈS VÉNÉRABLE FRÈRE,

Nous avons cru devoir, pour le bien de notre Société et le maintien de notre Respectable Loge et de ses Statuts, annuler tout ce qui s'est fait pendant la Loge du jeudi 1er octobre. Nous espérons que votre amour pour la justice, vous obligera à vous conformer à nos nouvelles délibérations ; nous le souhaitons ardemment par le désir que nous avons de vous conserver à notre tête, satisfait de nos travaux. Voilà ce que la Respectable Loge m'ordonne de vous écrire ; vous trouverez dans le registre le nom de ceux qui la composent. J'ai l'avantage de me dire, par tout ce que vous connaissez, Mon Très Cher et Très Vénérable Frère,

Votre Très humble et affectionné serviteur et Frère, par mandement de la Respectable Loge.

Les FF∴ Michel, de Luze, Delbenc, de Quinson, Monery, Bertrand, Yveria, Dupluvinal, Dolci, Trotti, Lafrance, Colomb, Engallier, Silva, de Forbin, Guillon, Trésorier, Calvet, de Mirabeau, Teste, de Ribas, de Lestagnol, Liotard, qui n'ont pas assisté à la Loge, ont été condamnés à l'amende, conformément aux statuts et à la délibération du 26 avril 5750.

Signé : F∴ comte DE VILLENEUVE, Vénérable ; F∴ M∴ DE BEAUCHAMP, Premier Surveillant ; F∴ DE CRILLON, BOUÇHONY, JULIEN, F∴ COLOMB, MEZANGEAU fils, DOLCI, GRANGIER fils, F∴ DE PERUSSIS, F∴ DE LAURIS, F∴ BONNET, F∴ TROTTI, ALLEMAN, F∴ BOUDOU.

Par mandement de la Respectable Loge,
GUILLON, *Secrétaire.*

VINGT-NEUVIEME LOGE HUMIDE

du 7 octobre 5750.

La Respectable Loge, régulièrement et extraordinairement assemblée, ont été présens : F∴ de Villeneuve, passé-maître et Vénérable en l'absence du frère de Mirabeau qui est en France ; F∴ de Crillon, 1er Surveillant pour le F∴ de Forbin absent ; de F∴ Colomb, 2e Surveillant ; de F∴ de Perussis, Orateur, pour l'Orateur; de F∴ de Lauris, Maître des Cérémonies pour le F∴ Michel absent ; de F∴ Guillon, Trésorier ; de F∴ Bonnet, Maître-d'hôtel ; de F∴ Grangier, de F∴ Trotti, de F∴ Dolci, F∴ Mezangeau, F∴ Bouchony, F∴ Lafrance, F∴ de Labarben, F∴ de Beauchamp, F∴ Julien, F∴ Boudou, F∴ d'Alleman, F∴ de Monguet, visitant et ancien passé-maître de la Respectable Loge d'Apt, F∴ d'Emmery, visitant de la Respectable Loge de Valréas et de tous les FF∴ servans, lecture faite de la dernière Loge, elle a été signée et approuvée par tous les frères.

La lecture ayant été faite du règlement délibéré et ordonné par la dernière Loge, sur ce qui regarde les accusations et jugemens des frères, dont la teneur s'ensuit :

ARTICLE PREMIER

On propose à la Respectable Loge d'établir un tribunal où seront jugés définitivement et sans appel, tous les différends qui surviendront entre les frères Maçons, et toutes les plaintes et accusations qui seront portées contre eux.



ARTICLE 2

Ce tribunal sera composé de six juges, deux Ecossais, deux Elus et deux Maîtres.

ARTICLE 3

Ils seront nommés dès que la Respectable Loge aura agréé le présent projet et resteront en charge jusqu'à la Saint-Jean prochaine, jour auquel on procédera à l'élection de six autres. Permis cependant à la Respectable Loge de les confirmer, si la pluralité des voix est pour eux au ballottage.

ARTICLE 4

Les six juges nommés feront serment entre les mains du Vénérable et en présence de la Respectable Loge, de juger suivant leur honneur, conscience et les statuts.

ARTICLE 5

Le Vénérable présidera aux assemblées qui se tiendront chez les juges, à l'occasion des différends survenus entre les F.·. Maçons, il présidera aussi au jugement et, dans le cas où les voix des juges seraient égales, il aura la pondération.

ARTICLE 6

Le Vénérable n'aura d'autre voix que la pondération, mais il conservera toujours auprès des juges le droit de représentation, lorsqu'il s'apercevra qu'on brèche aux statuts, avant que le jugement soit prononcé ; et il aura soin surtout d'empêcher autant qu'il le pourra, que les juges ne s'écartent dans leur jugement des règles de la Franc-Maçonnerie.

ARTICLE 7

L'accusateur dira ses raisons contre l'accusé au Vénérable hors de la Loge.

ARTICLE 8

Le Vénérable en Loge fera sortir l'accusé et exposera à toute la Respectable Loge l'accusation.

ARTICLE 9

Après l'exposé de l'accusation, on fera rentrer l'accusé et on lui apprendra l'accusation portée contre lui, sans lui nommer l'accusateur.

ARTICLE 10

L'accusé se choisira dans le moment un avocat, pour défendre sa cause et dans l'instant qu'il l'aura nommé, il cessera de parler de son affaire.

ARTICLE 11

Le Vénérable accordera à l'avocat nommé, tel temps qu'il trouvera bon pour se faire instruire des raisons de défense de l'accusé ; après lequel temps, le Vénérable lui en accordera un nouveau pour plaider sa cause. Notez que le temps accordé ne pourra être de plus d'un mois.



ARTICLE 12

Le F∴ Orateur fera toujours la fonction de procureur du Roi, et donnera ses conclusions, après s'être suffisamment instruit du procès.

ARTICLE 13

Le F∴ Premier Surveillant sera toujours l'avocat de l'accusateur, à moins qu'il ne soit déclaré suspect pour les raisons qui seront dites ci-après, auquel cas ce sera le Second Surveillant, lequel étant encore suspect, l'accusateur se nommera un autre avocat.

ARTICLE 14

Les avocats respectifs ayant suffisamment instruit les juges, et l'Orateur ayant détaillé l'affaire et donné ses conclusions, les juges renvoyeront les avocats et tiendront, entre eux, trois assemblées pour débattre les raisons respectives des parties.

ARTICLE 15

Après ces trois assemblées, ils prononceront leur sentence définitive, en présence du Vénérable et de l'Orateur.

ARTICLE 16

Ils la remettront par écrit et signée au Vénérable qui en fera lecture à la Loge.

ARTICLE 17

Les juges motiveront les raisons qui les auront porté à punir l'accusateur ou l'accusé.

ARTICLE 18

L'accusateur qui n'aura pas prouvé son accusation sera jugé et puni, comme l'aurait été l'accusé, s'il avait été convaincu.

ARTICLE 19

Les avocats des parties diront respectueusement en pleine Loge: je récuse tel juge, l'Orateur, ou le Premier Surveillant pour telle raison.

ARTICLE 20

La Respectable Loge délibérera si elle trouve la récusation valable, et surtout elle n'aura point d'égard à cette phrase si généralement en usage, il est l'ami de ma partie, il est mon ennemi : ces prétendues raisons n'empêchant pas d'être très bon juge et excellent avocat, la Respectable Loge passera outre.

ARTICLE 21

Les principales raisons, qui pourront faire déclarer suspect avec fondement, seront la proche parenté, l'habitation dans la même maison, l'association dans le commerce, ou des raisons d'un grand procès, et enfin toutes les autres raisons qui seront jugées suffisantes par la Respectable Loge.



ARTICLE 22

Dans le cas où le juge serait déclaré valablement suspect, pour cette affaire tant seulement, la Respectable Loge nommera un autre juge, du même grade que celui qui sera suspect.

ARTICLE 23

Si c'est l'Orateur qui soit suspect, la Respectable Loge nommera un autre Frère, qui fera les fonctions qu'il aurait dû faire.

ARTICLE 24

Si c'est le Premier ou le Second Surveillant qui soit suspect, l'accusateur se nommera un autre avocat.

ARTICLE 25

Si un juge est accusé, la Respectable Loge en nommera un autre à sa place du même grade que lui.

ARTICLE 26

Il sera défendu aux parties respectives de plaider elles-mêmes leur cause, et elles n'auront que le seul pouvoir d'instruire leurs avocats qui plaideront pour eux.

ARTICLE 27

L'accusateur et l'accusé assisteront toujours en Loge et jouiront de tous les privilèges des FF.·. jusqu'au jugement définitif ; à l'exception du cas d'indiscrétion sur les affaires de la Franc-Maçonnerie.

ARTICLE 28

Les juges nommés par la Respectable Loge ne seront point remplacés, quand ils seront promus à un grade supérieur, en sorte qu'un juge-maître restera juge quoique élevé au grade d'Elu, et l'Elu, quoique promu au grade d'Ecossais.

ARTICLE 29

Un Frère qui aura tous les grades ne pourra être ballotté que dans le grade supérieur, un Maître pour un juge-Maître, un Elu pour un juge-Elu, un Ecossais pour un juge-Ecossais.

ARTICLE 30

La façon de ballotter les frères pour être juge, sera d'écrire leur nom dans les classes où ils se trouveront ; ils seront ballottés l'un après l'autre par tous les frères, et les deux de chaque classe qui auront le plus de voix, seront établis juges après avoir prêté le serment sur les statuts en pleine Loge. Ces six juges jugeront sans appel toutes les classes.

ARTICLE 31

Un juge qui s'absentera pour longtemps de la Loge présentera un sujet pour le remplacer, il sera ballotté, et s'il a une ballotte au-dessus de la moitié,



il sera admis ; s'il en a moins, la Respectable Loge procédera, selon l'usage ordinaire, à l'élection d'un autre juge dans la même classe. Au retour du juge, il prendra sa place.

ARTICLE 32

Les avocats ne diront rien d'insultant dans les plaidoyers, ils ne manqueront point de respect aux accusés, ni aux accusateurs : s'ils le font, ils seront punis par la Respectable Loge.

ARTICLE 33

Le Vénérable pourra imposer de son autorité privée des petites punitions pour les fautes légères qui arriveront soit en Loge, soit au banquet, sans que des pareilles petites fautes viennent à la connaissance des juges : cependant, si ces petites fautes étaient punies au-delà de vingt-quatre sous, il sera permis au coupable d'en appeler aux juges.

ARTICLE 34

L'article précédent ne doit s'entendre que pour les fautes légères, parce que s'il s'en commettait de considérables, soit en Loge, soit au banquet, le Vénérable serait obligé de déférer les coupables aux juges qui prendraient connaissance de leurs fautes.

La Respectable Loge a approuvé lesdits règlemens en corps de Loge, et chaque frère en particulier leur a aussi donné son approbation ; ensuite de quoi le Vénérable ayant dit qu'il convenait de ballotter ces règlemens pour leur donner toute la solennité requise, il a ajouté que les frères qui voudraient approuver par leurs ballottes les règlemens qu'ils avaient déjà approuvés par leurs voix, après en avoir entendu faire la lecture mettraient à l'approbative, et que ceux qui les désapprouveraient mettraient à la négative, afin qu'en conséquence, on procédât à l'élection des juges, selon ledit règlement. Sur quoi le ballottier ayant été apporté, chaque frère a ballotté, et toutes les ballottes s'étant trouvées à l'approbative, la Respectable Loge a applaudi aux dits règlemens dans la forme ordinaire.

Le Vénérable a dit qu'attendu l'importance des règlemens que la Respectable Loge venait d'adopter, il croyait nécessaire que tous les frères en général et en particulier en promissent l'observation sur les statuts par le même engagement que celui qui les lie à la Très Respectable Franc-Maçonnerie, ce qui a été exécuté sur le champ.

Ensuite, le Vénérable a dit qu'il convenait de procéder à l'élection des juges conformément à ce qui est porté dans le règlement, article 30e, ce que les frères ayant applaudi, on a ballotté les deux juges Ecossais pour le grade d'Ecossais. La pluralité des voix s'est réunie en faveur du F∴ de Perussis et du F∴ Michel. Les deux juges Elus pour le grade d'Elu à la pluralité des suffrages ont été pour le F∴ abbé de Crillon et le F∴ Teste.

Les deux juges Maîtres pour le grade de Maître à la pluralité des suffrages, ont été F∴ de Ribas et le F∴ Bouchony.

L'élection faite et applaudie, selon l'usage de la Respectable Loge, les nouveaux juges, savoir : F∴ de Perussis, F∴ de Crillon et F∴ Bouchony ont prêté serment sur les statuts d'exercer leur charge selon les lumières de leur conscience sans jamais s'écarter des règlemens de la Très Respec-



table Franc-Maçonnerie et des statuts de la Respectable Loge, et attendu que les frères Michel, Teste et de Ribas étaient absens, il a été dit qu'ils prêteraient le même serment la première fois qu'ils se trouveraient en Loge.

Il a été décidé par la Très Respectable Loge de communiquer lesdits règlemens et l'élection des juges à toutes les Très Respectables Loges de la communication et de leur faire apprendre que c'est aux soins du Cher Frère de Lauris Elu, que la Respectable Loge en est redevable ; et le F∴ Secrétaire a été chargé de ce travail, dans lequel il a été dit que les frères Jullian et Bouchony l'aideraient.

Le F∴ Guillon, Secrétaire, qui avait été chargé par la Respectable Loge d'amener les sieurs Curade fils et Pierre-Louis Manne fils proposés, ballottés et admis pour être reçus apprentis, a dit que le Sr Pierre-Louis Manne, docteur agrégé en médecine, était actuellement dans la chambre obscure où il l'avait enfermé : mais que s'étant présenté chez le Sr Curade fils pour l'amener, celui-ci avait répondu qu'il le priait de remercier de sa part messieurs les Francs-Maçons de l'honneur qu'ils avaient voulu lui faire, que son dessein n'était plus d'en profiter et qu'il renonçait à se faire recevoir, attendu l'indiscrétion de quelques Maçons qui lui avaient dit ce qui s'était passé en Loge à l'occasion de son admission ; sur quoi la Respectable Loge a délibéré de mettre à néant l'admission dudit Sr Curade et de le regarder comme n'ayant jamais été proposé, bien entendu qu'il ne pourra l'être à l'avenir, sans une délibération expresse de la Respectable Loge.

Le Très Vénérable a chargé le F∴ de Lauris, faisant les fonctions de Maître des Cérémonies, d'aller préparer et d'amener ensuite le Sr Pierre-Louis Manne pour être reçu App∴ en la manière accoutumée.

Le Vénérable, après avoir remontré à la Respectable Loge le crime de ceux qui étaient assez malheureux pour commettre des indiscrétions sur les affaires de la Franc-Maçonnerie a dit qu'il était nécessaire de couper court à un mal aussi dangereux, ce qui ne pouvait se faire sans donner tous les soins pour découvrir qui sont les indiscrets qui ont fait savoir ce qui s'est passé dans plusieurs Loges de suite, ce qui, ayant été approuvé par la Respectable Loge, tous les frères en général ont été chargés de travailler à découvrir ces perfides Maçons, et plus particulièrement les FF∴ de Villeneuve, de Crillon, Colomb, Dolci, de Perussis, Mezangeau, Grangier, Guillon, Bonnet, ont été commis pour veiller à l'exécution du présent ordre, ce qu'ils se sont engagés de faire.

On a ballotté Messieurs de Salvador, premier Consul, Chanron et Felon, notaire ; ils ont eu tous trois l'unanimité des suffrages et ils seront reçus en conséquence à la première loge humide.

Les FF∴ de Mirabeau, de Forbin, Michel, Teste, Jullian, de Lestagnol, Engallier, de Luze, de Quinson, Delbene, Calvet, Monery, Bertrand, Dupluvinal, Dupersuis, de Salvador, Liotard, de Ribas, Anselme, de Silva, qui n'ont pas assisté à la Loge ont été condamnés à l'amende, conformément aux statuts et à la délibération du 26 avril 5750.

F∴ comte de Villeneuve, *Vénérable* ;
F∴ de Perussis faisant fonction d'Orateur pour le F∴ de Villeneuve.
Par mandement de la Respectable Loge,
Guillon, *Secrétaire.*

VINGT-HUITIEME[1] LOGE SECHE

du 17 octobre 5750.

La Respectable Loge, régulièrement assemblée, ont été présens : le Très Cher F∴ de Mirabeau, Vénérable ; le F∴ de Forbin, 1er Surveillant ; le F∴ Colomb, 2e Surveillant ; le F∴ Michel, Maître des Cérémonies ; le F∴ Bertrand, faisant fonction d'Orateur à l'absence du F∴ de Villeneuve ; le F∴ Guillon, Secrétaire ; le F∴ Guillon Trésorier ; le F∴ Teste, Maître-d'hôtel ; le F∴ de la Barbein, le F∴ Grangier, le F∴ Liotard, le F∴ Bouchony, le F∴ Jullian, le F∴ Lafrance, le F∴ Julien et le F∴ Mezangeau, auxquels le Vénérable a représenté qu'ayant appris que pendant son absence, on avait tenu deux Loges extraordinaires, il lui paraissait convenable que le F∴ Secrétaire en fît la lecture, après laquelle il a demandé au F∴ Colomb, 1er Surveillant, et au F∴ Guillon, Secrétaire, seuls officiers de l'élection de Saint-Jean qui y avaient assisté, d'exposer les raisons qui avaient obligé à tenir ces deux Loges ; ils ont répondu l'un et l'autre qu'ils n'en savaient rien ; sur quoi, le Vénérable leur a témoigné combien il était surpris qu'ils eussent donné leur aveu pour la convocation de ces deux Loges extraordinaires, sans être informés des motifs qui avaient engagé à les assembler : les FF∴ Colomb et Guillon ont répondu au Vénérable et à la Respectable Loge, pour justifier leur conduite, qu'ils avaient été convoqués par un billet conçu en ces termes à eux remis vers les neuf heures du soir du vendredi par le F∴ de Villeneuve.

BILLET DE CONVOCATION

De la part du Vénérable F∴ N.. N, est convoqué à assister à la Loge qui doit se tenir demain samedi à neuf heures du soir, pour des affaires de la dernière importance, sous peine de désobéissance, à moins qu'il ne prouve être malade par attestation du médecin, qu'il fera porter et présenter à la dite Loge qui doit s'assembler à Avignon ce 2e octobre 5750.

Au billet du F∴ Guillon, on avait ajouté : et y porter les statuts, papiers et autres choses nécessaires pour le bon ordre et la décence de la dite Loge. Les FF∴ Colomb et Guillon ont ajouté que connaissant que la Loge n'était pas assemblée selon les statuts, mais, craignant de tomber dans le cas de désobéissance, ils avaient été ensemble le lendemain prendre conseil de deux frères qui leur avaient paru les plus éclairés, et aux lumières desquels ils avaient cru devoir se rapporter, savoir : le F∴ de la Barbein, et le F∴ de Perussis, qui leur avaient dit l'un et l'autre qu'ils ne pensaient pas qu'ils pussent se dispenser d'obéir et de se rendre à la Loge, à moins qu'ils n'eussent des raisons valables à donner. Le F∴ Colomb a dit encore qu'ensuite de ce conseil, il avait été chez le F∴ de Villeneuve pour le prier de le dispenser d'aller en Loge à cause d'un voyage qu'il était obligé de faire à sa campagne pour affaires de famille, ce qui lui ayant été accordé, il n'avait assisté qu'à la seconde Loge, après avoir été convoqué par un billet de même forme que le premier. Le F∴ Guillon a dit de plus que s'étant rendu à la première Loge, il y avait exposé les raisons qui le portaient à croire qu'elle n'était pas légitime, qu'il avait demandé que tous les FF∴ discutassent, que cependant

1. Comme on le voit les Loges — irrégulières — des 2 et 7 octobre sont considérées comme inexistantes.



le frère de Villeneuve seul les ayant expliquées et dit qu'elles ne pouvaient avoir lieu, il avait cru pouvoir rester ferme dans son avis et se conformer à la pluralité selon les usages.

Tous les FF∴ ayant été satisfaits de la conduite des FF∴ Colomb et Guillon, ont procédé à l'examen des deux Loges extraordinaires : ils ont reconnu premièrement que le F∴ de Villeneuve a convoqué ces deux Loges sans en avoir le pouvoir, parce que, mécontent d'une délibération qui avait été prise dans la dernière Loge régulière, il avait quitté son cordon d'Orateur et était sorti de la Loge en demandant qu'elle lui fît son procès. La Respectable Loge, ayant prié le F∴ de Perussis de se charger de l'emploi d'Orateur, délibéra d'appeler le F∴ de Villeneuve, de lui représenter avec une extrême douceur que sa vivacité, quoique déplacée, lui était pardonnée, en vertu du zèle qui l'animait, et de l'engager à continuer l'exercice de son emploi : le F∴ de Perussis en qualité d'Orateur remplit les vues de la Respectable Loge par la façon dont il parla au F∴ de Villeneuve qui, nonobstant ces représentations, fit une protestation par laquelle il appelait de la délibération aux FF∴ des Loges qui avaient le droit de nous juger et sortit en promettant solennellement de ne rentrer en Loge que le sujet de sa protestation n'eût été décidé ; d'où il résulte que le F∴ de Villeneuve s'étant éloigné de la Loge, n'a plus le droit de convoquer en qualité de passé-maître.

2° Que le F∴ de Villeneuve a convoqué ces deux Loges sans raisons valables, puisqu'il ne paraît pas par le registre, qu'il y eût aucun cas assez pressant pour demander une Loge extraordinaire deux jours après la Loge régulière, qu'il n'y en a pas de motivé ; que le service pour le F∴ de Guillen (raison alléguée par un frère), ayant été réglé par deux Loges précédentes ne pouvait pas être une raison nécessaire et qu'en supposant la validité de ce motif, la Loge pouvait ne délibérer que là-dessus, et n'avait pas le pouvoir de réformer, moins encore de casser toutes les délibérations d'une Loge régulière et la Loge elle-même.

3° Tous les FF∴ ont observé que le F∴ de Villeneuve ne pouvant convoquer la Loge sans raisons valables, pouvait encore moins le faire sans l'aveu de tous les officiers, puisqu'il est dit dans les statuts, article 1er : « S'il « arrivait que le Vénérable ne pût convoquer la Loge, il lui sera permis de dé- « puter le dernier passé-maître pour tenir sa place, ou tel autre que de droit « qui convoquera l'assemblée et y présidera en son absence. On ne pourra « tenir Loge que deux fois par mois : le Vénérable ne pourra lui-même en « convoquer aucune autre que dans des cas extraordinaires, et en même « temps de l'aveu de tous les officiers. »

4° Que le F∴ de Villeneuve ayant convoqué lui-même ou fait convoquer par un F∴ servant sans le ministère du F∴ Secrétaire avait manqué aux statuts où il est dit, art. 4e, concernant le Secrétaire : « Il doit remettre au « bedeau la liste de ceux qu'il faut convoquer pour les assemblées » ; et art. 14e, concernant les servans : « C'est eux qui doivent convoquer les frères, « selon la liste qui leur sera donnée par le F∴ Secrétaire », et plus bas, au même article et au même § : « Celui des frères servans qui aura convoqué « la Loge portera au Maître-d'hôtel la liste de ceux qui auront promis d'as- « sister au banquet, et au Secrétaire le rôle de ceux qu'il aura convoqués ». Le



F∴ de Villeneuve a donc manqué aux statuts, en privant le F∴ Secrétaire de l'exercice de son emploi, ce qu'on ne peut faire qu'après lui avoir fait son procès.

5° Que le F∴ de Villeneuve ne pouvait exiger des frères comme il a fait par le billet de convocation, plus qu'ils n'ont promis en entrant dans la Maçonnerie, puisque chaque frère ne s'est engagé à assister aux Loges qu'autant qu'il n'en pourrait résulter aucun dommage à ses intérêts et à sa fortune ; il est évident par les termes du billet de convocation (billet d'ailleurs hors d'usage) que le frère de Villeneuve n'accepte, pour raison d'absence, que la maladie attestée par un médecin, termes injurieux aux frères et à l'idée qu'on doit avoir des frères Maçons, puisqu'ils les supposent capables de manquer de bonne foi.

6° Qu'en supposant que les Loges extraordinaires eussent été régulières et légitimement convoquées, elles n'avaient pas le droit deux jours après de casser toutes les délibérations d'une Loge régulière et d'obligation, où tous les FF∴ avaient été convoqués ; elles ne pouvaient délibérer que sur ce cas extraordinaire qui les occasionnait, elles ne pouvaient pas par conséquent proposer, ballotter et encore moins recevoir de récipiendaire, parce que par les statuts on ne peut y procéder que lors des Loges d'obligation. Art., 11e des réceptions, il est dit mot à mot : « Si le proposé est admis unanimement, le « Vénérable indiquera la première Loge pour qu'il soit ballotté, ou telle « autre qu'il trouvera à propos, afin que les FF∴ aient le temps de prendre « les informations nécessaires », et plus bas : « La réception du récipiendaire « sera fixée à la première Loge humide après qu'il aura été ballotté ». Il est encore dit dans le même article : « Toutes sortes de réception sont interdites « dans les Loges sèches, uniquement destinées à l'instruction des frères, on « y pourra cependant proposer et ballotter les récipiendaires et délibérer « sur toutes sortes de matières ». Or, dans cet article, comme dans tous ceux qui suivent le premier concernant le Vénérable, il n'est question que des Loges d'obligation, c'est-à-dire de celles du commencement et du milieu du mois.

7° Les Loges extraordinaires supposées régulières, les frères qui avaient commis la décision de l'affaire pour laquelle ils étaient appelés, aux Loges de la communication, ne pouvaient traiter eux-mêmes cette affaire, sans avoir auparavant annulé leur protestation, et bien loin de l'annuler, ils ont envoyé [inviter] les frères qui avaient été absens lorsqu'elle avait été faite, à la signer et se joindre à eux, ils se sont rendus par là inhabiles à juger, parce qu'on ne peut être juge et partie à la fois.

8° Que la protestation du F∴ de Perussis, par laquelle il demandait de revoir l'affaire du F∴ de Lauris et d'en décider, de réformer la dernière Loge, si elle avait été écrite, et de ne point l'écrire si elle ne l'était pas, et autres demandes, ne réhabilitait point les frères qui y ont adhéré, dans le droit naturel d'opiner sur une affaire dont ils avaient appelé, qu'elle ne pouvait les obliger à déroger aux statuts et à délibérer sur des matières qu'on ne pouvait pas même proposer dans des Loges extraordinaires. Si un seul frère avait ce pouvoir, on n'aurait jamais pensé à établir des règlemens dans la Franc-Maçonnerie.



9° Que les suffrages n'ont pas été libres, puisqu'on avait intimidé plusieurs frères, en leur mettant sous les yeux un certain nombre de Maçons prêts à sévir contre eux, s'ils ne se déterminaient à suivre la pluralité.

10° Que le bien de l'union et l'amitié des frères n'a pu être le but qu'on se proposait dans ces deux Loges, puisqu'en cassant généralement ce qui avait été fait dans celle du 1er octobre, on laissait subsister la protestation faite dans cette même Loge et qui aurait dû être régulièrement cassée.

En conséquence, la plupart des frères qui avaient signé les protestations et (?) la première des deux Loges, persuadés de la validité des raisons ci-dessus alléguées contre l'irrégularité et la légitimité des dites deux Loges, ont reconnu leur erreur et se sont désistés de leur signature. Sur quoi le Vénérable a proposé de ballotter si lesdites deux Loges devaient être annulées, et a dit : Qui sera du sentiment que les deux Loges du trois et du sept d'octobre ont été régulièrement et légitimement assemblées mettra à l'approbative ; qui au contraire, mettra à la négative. Cette proposition ayant été ballottée suivant l'usage pendant trois fois, a eu à la première quatre voix approbatives et onze négatives ; et aux deux autres trois approbatives et douze négatives. Le F.·. Bertrand n'étant entré en Loge que peu de temps avant l'entière discussion du cas n'a pas ballotté. En conséquence, lesdites deux Loges ont été annulées et regardées comme non avenues, ce qui a été acclamé selon l'usage.

Le Vénérable a représenté qu'il convenait de revoir toutes les délibérations qui avaient été prises dans la Loge du premier octobre, tous les FF.·. ayant été de cet avis, le frère Secrétaire a été chargé de les inscrire sur le registre. Il a dit ensuite qu'attendu le bien qu'il pourrait revenir à l'ordre des délibérations et règlemens qui avaient été faits par les deux Loges cassées, il lui paraissait nécessaire de les examiner de nouveau, de proposer celles qu'on trouverait avantageuses, de les ballotter et de les admettre indistinctement au nombre des suffrages portés par l'article 14e § 9, ce qui ayant été unanimement approuvé, on a ballotté la réhabilitation du frère Manne pendant trois fois, il a eu constamment quatorze ballottes approbatives et deux négatives, et son admission ayant été par là regardée comme un des articles où on a trouvé le bien et l'avantage de l'Ordre, le Vénérable a député le frère Maître des Cérémonies pour l'introduire en Loge et lui faire renouveller ses obligations suivant l'usage établi en pareil cas, ce qui a été fait.

La plupart des frères ayant ensuite représenté que les autres articles de ces deux Loges tendant au bien de la Maçonnerie, demandaient un temps trop considérable à proposer et ballotter et qu'il était déjà tard, on a convenu unanimement de renvoyer le tout à la Loge prochaine, que le Vénérable a indiqué au mardi troisième novembre à six heures du soir. Il a encore été unanimement convenu qu'attendu l'absence de plusieurs frères qui pourraient donner des éclaircissements et parler en faveur du F.·. de Lauris, on reverrait son affaire afin de prouver par là combien on est porté à leur rendre justice, dérogeant en cela à la Loge du 1er octobre.

Le Vénérable a représenté qu'ayant appris qu'on avait répandu parmi les frères, que le F.·. Guillon lui avait tenu et à d'autres frères des discours propres à mettre la désunion entre eux ; il croyait devoir protester pour la vé-



rité que le F∴ Guillon ne lui avait jamais rien dit qui ne tendît directement à la bonne harmonie qui doit régner parmi les frères et dans une Loge où l'amitié, la bonne intelligence et la paix doivent régler la conduite de tous les frères.

Le F∴ Guillon, Secrétaire, a dit qu'ayant prié le F∴ de Monery de se rendre à la Loge, ce F∴ lui avait répondu qu'il avait des raisons pour ne plus y assister, sans prétendre cependant cesser d'être Maçon, et qu'il priait la Respectable Loge de vouloir bien le regarder toute sa vie comme un bon Maçon, et le dispenser à l'avenir d'aller en Loge. La Respectable Loge n'a pas cru devoir refuser la prière du F∴ Monery et, sans cesser de le regarder comme un de ses membres, elle a unanimement délibéré de ne plus le convoquer.

Les FF∴ de Villeneuve, Bonnet, de Crillon, de Beauchamp, de Lestagnol, Engallier, de Luze, de Quinson, Delbeñe, Calvet, Dolci, Dupluvinal, de Salvador, de Ribas, Anselme, de Perussis, de Silva, Trotti, qui n'ont pas assisté à la Loge, ont été condamnés à l'amende, conformément aux statuts de la délibération du 26 avril 5750. Signés : Mirabeau, Vénérable; Forbin, 1er Surveillant ; Colomb, 2e Surveillant ; C. Michel, Maître des Cérémonies; Guillon Trésorier ; Lafrance, Grangier fils, Julien, Jullian.

Je soussigné approuve en tous points la délibération ci-dessus ; d'autant qu'elle est en tout conforme aux statuts de cette Respectable Loge, et qu'elle prouve que l'intention des frères qui y ont eu part n'a d'autre but que la règle, le bien et la paix. D'autant qu'ils consentent à revoir ce qui pourrait n'y être pas conforme dans la Loge du 1er octobre dernier et à accepter par la voie de scrutin tout ce qui a été proposé depuis pour le bien de notre Ordre, Forbin la Barben Compagnon Ecossais.

Par mandement de la Respectable Loge.
Guillon, *Secrétaire.*

VINGT-NEUVIEME LOGE HUMIDE
du 3e novembre 5750.

La Respectable Loge régulièrement assemblée, ont été présens le cher F∴ de Mirabeau, Vénérable ; F∴ de Forbin, 1er Surveillant ; le F∴ Jullian, 2e Surveillant, à l'absence du F∴ Colomb ; le F∴ Lafrance, Maître de Cérémonies pour le F∴ Michel absent ; F∴ Engallier, Orateur pour le F∴ de Villeneuve ; F∴ Guillon, Secrétaire ; F∴ Guillon, Trésorier ; F∴ Teste, Maître-d'hôtel ; F∴ Bertrand, F∴ de la Barben, F∴ Liotard, F∴ Grangier, F∴ Mezangeau, F∴ Manne et F∴ Imbert, servant.

La lecture faite de ce qui s'est fait dans la dernière Loge, on a proposé de revoir l'affaire du F∴ de Lauris, mais attendu l'absence des FF∴ qui s'intéressent le plus pour lui, on l'a renvoyée à une autre fois.

MM. de Salvador l'aîné, de Chanron et Felon n'ont pas été proposés, parce qu'aucun des frères présens n'avait été chargé de ce soin par ces messieurs.

Le F∴ Manne a remis un mémoire d'une partie de ce qui est dû au F∴ Bonnet, le Trésorier ayant produit en même temps l'état de ce que les FF∴ doi-



vent à la Respectable Loge, l'examen de l'un et de l'autre a été renvoyé à la première Loge.

Le F∴ Secrétaire a fait lecture d'une lettre de la Très Respectable Loge Saint-Jean de la Réunion des Elus de Montpellier, par laquelle cette Très Respectable Loge nous apprend un différend survenu entre elle et la Très Respectable Loge Saint-Jean de Jérusalem de la même ville, à l'occasion d'une quatrième prétendue Loge élevée sous la protection de M. Bon le père, premier président, avec des patentes de Milord Wronston qui ne prouve point d'autorité pour constituer des Loges. Elle nous enjoint de ne jamais reconnaître cette prétendue Loge, de ne recevoir aucun de ses membres, et de recommander à tous nos frères qui voyageront d'être sur leur garde et de ne pas se laisser tromper par ces Maçons illégitimes. Elle nous prie encore d'écrire à la Très Respectable Loge de Saint-Jean de Jérusalem, et de l'engager à cesser toute communication avec eux. Cette lettre finit par des éloges dûs à la Très Respectable Loge Saint-Jean, fille de la Très Respectable Loge Saint-Jean de Jérusalem qui a donné, dans cette occasion, des preuves certaines de son attachement pour les règles de l'Ordre.

Le F∴ Secrétaire a été chargé de répondre à cette lettre que l'intention de la Respectable Loge étant de ne jamais s'écarter des devoirs des vrais Maçons, elle ne perdra jamais de vue les avis qu'on lui donne, que le bien de la paix et de l'union devant être notre but, nous prions les FF∴ de la Très Respectable Loge de Saint-Jean de la Réunion des Elus, de ne rien négliger pour la rétablir. Le F∴ Secrétaire a lu une lettre des FF∴ de Carpentras par laquelle ils prient notre Respectable Loge de leur envoyer les députés qu'elle leur a promis pour mettre la dernière main à leur établissement. Ces FF∴ nous prient aussi de renvoyer le départ des députés jusqu'après la Toussaint, afin qu'ils puissent être tous rassemblés. La Respectable Loge a enjoint au F∴ Secrétaire d'écrire aux FF∴ de Carpentras que les députés partiront le jour que bon leur semblera et qu'ils sont par conséquent les maîtres de fixer.

Le F∴ Manne App∴ a demandé à la Respectable Loge le grade de Compagnon; le F∴ Secrétaire a fait à ce frère la lecture de l'article des statuts concernant les réceptions, pour lui faire voir qu'il n'était pas encore temps qu'il fît cette demande.

Les FF∴ Colomb, 2e Surveillant ; Michel, Maître de Cérémonies; de Villeneuve, Orateur ; Bonnet, de Crillon, de Beauchamp, de Lestagnol, de Luze, de Quinson, Delbene, Calvet, Julien, Dolci, Dupluvinal, Depersuis, de Salvador, Bouchony, de Ribas, Anselme, de Perussis, Silva, Trotti, qui n'ont pas assisté à la Loge, ont été condamnés à l'amende, conformément aux statuts et à la délibération du 26 avril 5750.

Par mandement de la Respectable Loge,
GUILLON, *Secrétaire.*

TRENTIEME LOGE SECHE

du 15 *novembre* 5750.

La Respectable Loge régulièrement assemblée, ont été présens : Le Très



Cher F∴ de Mirabeau, Vénérable ; le F∴ de Forbin, 1er Surveillant ; Colomb, 2e Surveillant ; F∴ Michel, Maître des Cérémonies, F∴ Lafrance, Orateur, à l'absence du F∴ de Villeneuve ; F∴ Guillon, Secrétaire ; F∴ Guillon, Trésorier ; F∴ Teste, Maître-d'hôtel, F∴ Bertrand, F∴ La Barben, F∴ Grangier, F∴ Mezangeau, et le F∴ Imbert, Servant. La lecture faite de ce qui s'est passé dans la Loge précédente, la Respectable Loge a chargé les FF∴ officiers qui avaient été nommés par la Loge du 24 aoust pour aller constituer la Loge de Carpentras, de partir mardi et d'insérer dans le registre de cette Respectable Loge les lettres suivantes, après avoir reconnu tous les officiers qui doivent la composer et mis les officiers qui doivent y présider en possession de leur emploi.

LETTRES-PATENTES

accordées à la Très Respectable Loge de Carpentras.

Au nom du Suprême Architecte, Souverain rénumérateur de la Vertu, source unique et pure de toutes perfections, Lumière et vrai bonheur de l'éternelle félicité. Salut et Bénédiction.

Nous, Vén∴, 1er et 2e Surv∴, off∴, Maît∴, Comp∴, Apprentis de la Respectable et Pte Loge Saint-Jean de Jérusalem, sise à l'Or∴ d'Avignon, fondée par les Très Respectables et Petites Loges de la Grande Bretagne, desquelles nous tenons notre pouvoir et mission, confirmés jusqu'à ce jour, et approuvés par la Très Respectable et Petite Loge de France, témoignons, certifions et attestons à toutes les Très Respectables Loges sises sur la surface de la terre, et à tous les Francs-Maçons avoir constitué en Loge, les Très Chers frères d'Aubignan, d'Allemand, Boudou, de Novarin, Guyon, de Lopis, Cavet, Planel, de Robin, Allégier, de Murs, de Modène, etc., Maîtres, Compagnons et Apprentis de la ville de Carpentras, pour à l'avenir travailler par eux-mêmes, en se conformant exactement aux règlemens que nous leur avons donné, promettant les dits frères, sous la forme ordinaire, de ne regarder leur Loge comme régulière, qu'autant qu'elle suivra les dits règlemens, et qu'elle sera soumise aux avis, instructions et conseils que nous croirons nécessaire de leur donner comme à notre légitime fille constituée sous le nom de Saint-Jean de Jérusalem, approuvons et confirmons le F∴ d'Aubignan pour Maître de la dite Loge Saint-Jean de Jérusalem, de Carpentras et les frères d'Allemand et Boudou pour 1er et Second Surveillants, leur donnons le pouvoir exclusif de tenir la dite Loge, comme Apprentis, Compagnons et Maîtres, et de recevoir ceux qu'ils en jugeront dignes, conformément à la manière dont nous en usons en pareil cas, leur enjoignons d'observer et faire observer les règles générales et particulières de la Franc-Maçonnerie, de nous communiquer ce qui leur arrivera d'extraordinaire et de nous informer tous les ans de l'élection de leurs officiers, leur défendant seulement de ne point transmettre de pouvoir ni patentes à aucune Loge sans notre consentement, à peine d'interdiction et désobéissance. Défendons à tous Francs-Maçons de quelque charge, titre et dignité dont ils soient revêtus dans l'Ordre, d'entreprendre directement ou indirectement sur l'autorité que nous leur conférons. En foi de quoi leur avons accordé la



Constitution à laquelle nous attribuons une force permanente et immuable, signée de nous et de notre Secrétaire et scellée du sceau mystérieux de la Franc-Maçonnerie. Fait à l'Orient d'Avignon en pleine Loge, le 15e novembre et l'an de la Lumière 5750. Donné à l'Orient de Carpentras le, etc.

Par mandement de la Respectable Loge,
GUILLON, *Secrétaire.*

Le Vénérable a proposé M. Gagnon, traiteur de cette ville pour être reçu en qualité de frère à talens, et le F∴ Michel s'étant déclaré son répondant, la proposition a été unanimement reçue et elle sera ballottée à la Loge prochaine.

Mémoire présenté par le Vénérable F∴ de Mirabeau à la Très Respectable Loge Saint-Jean de la Réunion des Elus de Montpellier.

Le Grand Architecte de l'Univers, nous est témoin, mes FF∴, que c'est avec la plus vive douleur, que nous nous voyons contraint de vous faire aujourd'hui l'aveu des fautes d'une partie des FF∴ de la Loge d'Avignon : notre douleur est d'autant plus juste que ces fautes ne tendent à rien moins, qu'à l'entier renversement de notre Ordre ; vous allez en juger par le simple récit des faits ; mais pour vous mettre plus à portée de juger de la conduite des frères dont nous nous plaignons, il faut reprendre les choses d'un peu loin, et remonter à la source des troubles qui nous divisent aujourd'hui.

La Loge Ecossaise soupçonnée de vouloir usurper une injuste domination sur la Loge bleue, voulut faire cesser des idées aussi peu conformes à son intention ; pour y parvenir, elle prit une délibération par laquelle elle soumettait à ne recevoir Ecossais que les sujets qui auraient été au préalable choisis par la Loge générale ; élection qui se ferait à la pluralité des voix, comme celle des officiers : les Ecossais demandèrent en récompense, que la Loge générale s'engageât à choisir son Vénérable parmi eux, afin de réunir toutes les Loges sous un même chef. Une proposition si capable d'effacer toutes les idées de domination et si propre à maintenir la paix et resserrer l'union, passa au scrutin; en conséquence, dans la Loge qui suivit, les Ecossais prièrent la Loge générale de choisir un des frères qui la composaient pour être reçu Ecossais : ce choix tomba sur le F∴ de Forbin, et c'est à cette époque qu'on peut rapporter cette suite de division qui règne parmi nous.

Quelques frères plus anciens dans l'Ordre que le F∴ de Forbin prétendirent qu'on avait pris vis-à-vis d'eux des engagemens qu'on ne pouvait rompre sans la plus criante injustice; ne s'en tenant pas au simple murmure, ils attaquèrent la délibération prise dans la Loge précédente, ils prétendirent que les Ecossais ne l'avaient proposée que dans la vue de s'assurer l'empire sur la Loge bleue qui, par ses constitutions, était indépendante de l'écossaise ; les Ecossais se prêtant toujours à l'union et au bon ordre, consentirent sans peine à regarder la délibération comme non avenue [1]. — Peu

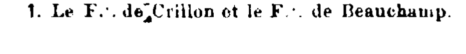
1. Nota que n'ayant pas été insérée sur le registre, elle n'a été regardée que comme proposition qu'on devait examiner, et elle a été ballottée à la Loge du 1er octobre. — (Note du manuscrit).



contens de cette satisfaction, deux frères[1] qui croyaient avoir des droits sur l'Ecossisme, protestèrent qu'ils ne mettraient plus les pieds en Loge, qu'ils n'eussent tous deux reçu ce grade; et tinrent à ce sujet des propos aussi frivoles qu'indécens. Après avoir vainement employé la douceur pour les ramener, on les laissa à leur égarement. Depuis tout était assez tranquille, lorsqu'un nouvel incident réveilla les anciennes divisions avec plus de chaleur. M. de Lauris a servi de prétexte pour les faire éclater.

La réputation de ce frère (de Lauris), attaquée dans les points les plus offensifs, et les plaintes portées contre lui par les Loges de Provence, nous avaient paru des motifs suffisans pour ne le recevoir plus parmi nous. Le frère de Villeneuve prit sa défense avec tant de chaleur, qu'il a assuré qu'on l'attaquait personnellement, en faisant tort à la réputation de M. de Lauris, dont il se dit ami particulier; cette vivacité fit impression sur des frères que leur état ne met pas à même de choquer ouvertement la partialité soutenue avec tant de vigueur; sachans d'ailleurs que les sentimens du vrai Maçon sont plus dans le cœur, que sur les lèvres, ils biaisèrent en donnant leur avis. Le nombre des frères qui composaient la Loge était de douze, sept se trouvèrent favorables à M. de Lauris en opinant, mais l'affaire étant portée au scrutin, il se trouva au contraire sept voix contre M. de Lauris et cinq pour; cette différence entre les avis et le scrutin, fondée sur les ménagemens que quelques frères avaient à garder vis-à-vis du F.·. de Villeneuve, lui a paru un monstre dans la Maçonnerie; en conséquence de cette prétendue irrégularité, il protesta par écrit, que, vu le peu de sincérité qui régnait dans la Loge, il croyait ne devoir plus se trouver parmi des frères qui s'éloignaient ainsi visiblement des règles de l'Ordre; après avoir dressé cette protestation, il jetta son cordon, et sortit suivi de quatre autres frères qui imitèrent son exemple et signèrent la même protestation. La Loge fut fermée après avoir déclaré M. de Lauris exclu par le scrutin.

Le lendemain du départ du Vénérable et du 1er Surveillant qui furent obligés d'aller à la campagne, le frère de Villeneuve en qualité d'ex-Vénérable se crut en droit d'assembler une Loge extraordinaire; il fut chez la plupart des frères, qu'il connaissait les plus opposés à son avis, il n'oublia rien pour les engager à signer sa protestation, et sur leur refus, il les somma sous peine de désobéissance et d'être totalement exclus, de se trouver à la Loge qu'il convoquait; quelques-uns s'en dispensèrent, les autres crurent qu'ils devaient s'y rendre, afin de protester contre la validité d'une Loge tenue sans raison, en l'absence du Vénérable, et sans avoir pris l'avis des officiers, deux choses directement contraires à nos statuts; c'est ce que représenta le frère Guillon, Secrétaire: il dit que la soumission étant un des premiers devoirs d'un Maçon, il s'était rendu à cette assemblée, mais qu'il protestait qu'il ne la reconnaissait point pour valable, et voici les raisons qu'il en donna : 1° que l'ex-Vénérable n'avait droit dans l'absence du Vénérable que de convoquer les Loges ordinaires fixées à deux fois par mois; 2° que pour les Loges extraordinaires, le Vénérable même était obligé de consulter les officiers, sans l'aveu desquels il ne pouvait les convoquer;



1. Le F.·. de Crillon et le F.·. de Beauchamp.



3° qu'en supposant à l'ex-Vénérable le droit de convoquer, la convocation devait être faite par lui, Secrétaire : que toutes ces règles, fondées sur nos statuts qu'il a cités, ayant été négligées, la Loge ne pouvait être valable dans aucun de ses points ; à cela, le F∴ de Villeneuve, tenant la place du Vénérable, répliqua avec la plus grande aigreur, lui ordonna de s'asseoir et de se taire ; la partie n'était pas égale, il se tut.

Le frère abbé de Perussis qui était un de ceux qui avaient signé la protestation du F∴ de Villeneuve, se leva alors, disant qu'il avait promis publiquement de ne plus rentrer en Loge, qu'auparavant on n'eût annulé les délibérations prises dans la dernière, qu'ainsi, il demandait à sortir, si la Loge ne réhabilitait le F∴ de Lauris, et si la délibération de la dernière Loge n'était biffée, supposé qu'elle fût écrite, ou défense faite de l'écrire à l'avenir si elle ne l'était déjà. Cet avis passa, le petit nombre des frères zélés se seraient vainement opposé au torrent, leur refus aurait attiré sur leur tête un orage très violent, dont le F∴ Guillon avait vu les premiers éclairs. Ils plièrent donc en attendant des temps plus heureux.

M. de Lauris fut réhabilité, et par une suite d'incongruité soutenue de plus en plus, le F∴ de Villeneuve, quoique sans charge dans la Loge supérieure, le reçut lui-même Elu. Le pretexte spécieux dont on se servit pour le faire paraître digne d'être parmi nous, fut une amnistie donnée, il y a un an, à lui et à tous les frères coupables, dont les fautes légères servirent à couvrir l'énormité des siennes, comme si un homme déshonoré une fois, et dont le seul nom avait éteint chez des profanes le désir d'être éclairés, pouvait jamais être digne d'être reconnu pour Maçon. La Loge ne s'en tint pas là ; elle annula les délibérations prises dans la Loge régulière, tenue la veille par le Vénérable, on y fit des propositions nouvelles, on y ballotta des sujets, on s'arrogea enfin tous les droits d'une véritable Loge. Instruit de ces désordres, le Vénérable se transporta à Montpellier, il eut une longue conférence avec le Respectable frère Farjon, votre Vénérable, qui lui conseilla de sévir contre les frères auteurs du trouble, l'assurant qu'il était en droit de casser cette prétendue Loge.

Une nouvelle lettre apprit au Vénérable qu'à trois jours de distance de la première Loge, le F∴ ex-Vénérable en avait tenu une seconde, qu'on y avait confirmé les délibérations de la précédente, et procédé à la réception d'un sujet ballotté ; il prit donc le parti d'arrêter le mal par sa présence, il arriva à Avignon, et n'eut rien de plus pressé que de convoquer une Loge; le F∴ ex-Vénérable se trouvant à la campagne ne put y assister. Il ne fut pas difficile de ramener les frères à leur devoir, ils ne s'en étaient point écartés réellement ; obligés à faiblir, ils attendaient le retour du Vénérable pour se montrer avec succès tels qu'ils avaient toujours été. Les raisons de non validité de la Loge tenue par le F∴ ex-Vénérable étant détaillées, et toutes fondées sur nos statuts, il passa de douze voix contre trois que cette Loge serait regardée comme nulle dans tous ses points. Cependant, pour écarter toute idée de partialité et de parti, le Vénérable consentit que l'affaire de M. de Lauris fût revue dans les Loges suivantes; il en indiqua une pour le 3 novembre, invitant tous les frères à s'y trouver, pour y prendre les mesures les plus convenables pour le retour de la paix et le maintien du



bon ordre. Le frère Manne reçu dans la Loge de l'ex-Vénérable se trouvant exclu par l'arrêt de cassation contre cette Loge, demanda à être réhabilité, ce qui fut accordé tant à cause du mérite de ce frère, que pour prouver que l'esprit de parti n'était point notre mobile, comme on voulait nous l'imputer. Il fut donc réhabilité après avoir reconnu l'invalidité de la Loge qui l'avait reçu, et s'être soumis à la présente tenue par le Vénérable : toutes ces délibérations prises, la Loge ordonna au F.·. Secrétaire de les inscrire sur le registre.

Voilà, mes FF.·., l'état des choses ; jusqu'ici, l'amour de l'ordre et le désir de la paix nous a fait pencher à la douceur. Nous attendons de l'union et de l'amitié qui est entre nous que vous voudrez bien nous aider de vos conseils au sujet de ce qui nous reste à faire pour la punition des auteurs de la division. Juges de notre conduite, votre approbation, que nous nous flattons d'obtenir, est le plus grand éloge qu'elle puisse recevoir.

La Très Respectable Loge Saint-Jean de la Réunion des Elus de Montpellier et les Très Respectables frères officiers de la Très Respectable Loge Saint-Jean, fille de la Très Respectable Loge Saint-Jean de Jérusalem de Montpellier, ayant entendu la lecture du mémoire ci-dessus, firent insérer au bas leur avis dans les termes qui suivent :

La Respectable Loge Saint-Jean de la Réunion des Elus de Montpellier étant légitimement convoquée par le Vénérable Farjon, après avoir discuté toutes les raisons rapportées dans le mémoire ci-dessus, à elle presenté par les membres de la Respectable Loge Saint-Jean d'Avignon, à l'occasion des mésintelligences survenues dans cette Respectable Loge par la conduite du F.·. de Villeneuve, ex-Vénérable, qui a pris sur lui de convoquer et tenir une Loge en l'absence du Vénérable de Mirabeau, pour y agiter des questions qui n'étaient point de son ressort et annuler ce qui avait été fait dans la précédente par l'unanimité des suffrages, rétablir le sieur de Lauris sans en avoir aucun pouvoir : a unanimement convenu que tout ce qui a été fait par le F.·. ex-Vénérable dans les deux Loges par lui convoquées devait être annulé, pour le dit Sr de Lauris demeurer exclu pour toujours, et quoique la Respectable Loge d'Avignon eût des raisons très fondées pour sévir contre les frères de Villeneuve et de Perussis, il convenait cependant qu'elle prît les voies de la douceur plus propres dans cette occasion à redonner le calme et la tranquillité à cette Respectable Loge, et fit en sorte que les frères de Villeneuve et de Perussis se désistassent par écrit de la conduite qu'ils ont tenue et ratifiassent ce qui avait été arrêté dans la précédente Loge tenue par le Vénérable F.·. de Mirabeau, faute de quoi n'étant plus permis de douter de leur peu de repentir pour des fautes aussi graves, il convenait qu'ils demeurassent interdits pour le temps que la Respectable Loge jugera à propos et a signé.

Farjon V.·., Feau P. S., Rancé S. S., Bousquet, Tandon, ex-Vénérable, Bruguière, Bouvard, Orateur, Hebrard, Bedor, Bastide, Lamorier, Givales, Oegard, Couret, Noel l'aîné, Pastre, Jouve, P. Gouan, Maître des Cérémonies, Nogaret, Bruguière.

Par mandement de la Respectable Loge Saint-Jean de la Réunion des Elus de Montpellier. MONTET, *Secrétaire.*

ainsi signé à l'original.



Nous, officiers et membres de la Respectable Loge Saint-Jean de Montpellier, fille de la Respectable Loge ancienne du dit Montpellier, ayant été présens à la discussion faite dans la Respectable Loge du Vénérable Farjon, du mémoire ci-dessus, nos avis sur ce rescrit ont été unanimement conformes à ceux des frères de cette Respectable Loge et nous sommes signés :

Féau, Vénérable ; Nordal, 2e Surveillant ; Astruc, Tisson, Jean Raoux, Haguenot, ex-Vénérable ; Davidor, Didieu, Dombes.

ainsi signés à l'original.

Le Vénérable a ajouté, que quoique autorisé par ces deux Loges de Montpellier, à agir avec rigueur contre les frères de Villeneuve et de Perussis, il n'avait négligé aucune voie de douceur pour les ramener à leur devoir, qu'il les avait fait convoquer pour la Loge du trois novembre, pour les engager à se soumettre à ce qui avait été décidé dans celle du dix-septième octobre, que les frères, au lieu de se rendre à son empressement pour la paix, avaient député le frère Jullian pour présenter à la Loge la protestation suivante :

Protestation présentée à la Respectable Loge du 3 novembre par le frère Jullian au nom des frères de Villeneuve, etc.

Quelques louables que soient nos travaux, vous n'ignorez pas, nos Très Chers Frères, qu'ils n'ont pas le bonheur d'être approuvés par notre Auguste Souverain. Nous n'avons rien oublié pour qu'ils fussent toujours ignorés: vous le savez, nos soins ont été inutiles, et plus nous avons pris de peine à les cacher, plus nous avons eu la douleur d'apprendre que tout transpirait et qu'il ne se faisait rien dans notre Respectable Loge, qui ne fût sû dès l'instant même. Nous avons gémi, nous avons crié contre l'indiscrétion : mais nous n'avons pu réussir à préserver les lieux consacrés à l'éternel silence. On a parlé, le Souverain a sû nos assemblées, l'Etat paraît même en avoir pris ombrage, et peut-être que ceux qui tiennent les rênes du gouvernement sont-ils prêts à nous contraindre de les rompre. Nous ne parlons point ici des abus qui se sont glissés dans la Loge; qui dit indiscrétion a tout dit. Il nous a donc paru convenable de diminuer le nombre des frères qui composent aujourd'hui nos assemblées, et sans nous séparer des Maçons, membres de la Respectable Loge, nous avons crû ne pouvoir remédier efficacement aux maux qui nous accablent qu'en nous abstenant d'assister à la Loge ; du reste, comme il ne serait pas juste que nous fussions absolument privés d'un travail que nous chérissons, et auquel nous sommes obligés par état, Nous, soussignés, frères Maçons de tous grades, avons déclaré et déclarons à tous nos frères ici non signés qu'à l'avenir nous n'assisterons plus en Loge, par les raisons déjà énoncées, mais que quand nous le jugerons à propos, nous nous assemblerons en tel lieu qui nous paraîtra convenable pour tenir notre Respectable Loge et y travailler conformément aux lois et usages de la Franche-Maçonnerie, ainsi qu'il convient à tout Franc et accepté Maçon. Fait à l'Orient de l'ancienne Loge d'Avignon, ce lundi vingt-sixième octobre de la F∴ M∴ 57 l'an 50 et nous sommes signés et sera le présent acte signifié aux frères de la Très Respectable Loge d'Avignon par un de nos frères.

Villeneuve, Vénérable ; de Crillon, 1er Surveillant ; Beauchamp, 2e Sur-



veillant ; LAURIS, Orateur ; le chevalier DE SALVADOR, Maître ; BONNET, Maître-d'hôtel de l'ancienne Loge, JULIEN, MONERY, DES ACHARDS, BOUCHONY, MANNE fils, JULLIAN.

Par mandement de la Très Respectable Loge ancienne, sise à l'Orient d'Avignon, F∴ de Perussis, nommé Secrétaire en ch. de l'Ep. M. EC. en l'absence du F∴ de Lestagnol, faisant fonction pour cette fois sans que cela puisse tirer à conséquence.

Ainsi signé à l'original.

Après que le F∴ Secrétaire eut fait la lecture de cette protestation, le Vénérable la lut à son tour, et pria la Respectable Loge de renvoyer l'examen de cette pièce à la Loge suivante, et qu'il lui fût permis en attendant de faire au moins une nouvelle tentative pour ramener les frères qui s'étaient joints [aux FF∴ de Villeneuve et de Perussis], supposé qu'il ne pût réussir à persuader à ces deux frères qu'ils étaient dans l'erreur. La Respectable Loge, ayant accordé au Vénérable ce qu'il demandait, lui céda tous les droits pour agir par les voies de la douceur dans cette affaire. Le Vénérable répondit alors au F∴ Jullian qu'il exhortait les FF∴ qui avaient signé la protestation de faire les plus sérieuses réflexions sur une démarche absolument opposée aux statuts et aux obligations particulières de chaque Franc-Maçon, que la Respectable Loge les recevrait avec plaisir, s'ils voulaient revenir à leur devoir ; et que, pour leur persuader que le seul bien de l'ordre et l'amitié fraternelle étaient l'unique but qu'il se proposait, il ne ferait point insérer sur le registre la protestation, ni la moindre chose qui pût y avoir rapport, mais que, s'ils persistaient dans leur égarement, il ne pourrait pas empêcher la Respectable Loge d'agir contre eux, conformément aux lois de la Franche-Maçonnerie. Le F∴ Jullian parut si satisfait des dispositions du Vénérable et de la Respectable Loge qu'il demanda à quitter le cordon de 1er Surveillant, dont il avait été chargé à l'absence du F∴ Colomb, pour aller communiquer sur le champ aux frères qui l'avaient député assurant qu'il croyait qu'on le renvoyerait une seconde fois pour remercier la Respectable Loge et accepter la proposition qu'elle faisait. La Respectable Loge lui permit de sortir.

Le Vénérable témoigna au F∴ Manne la surprise qu'il avait eue en voyant son nom au bas de la protestation, dans un temps où il avait promis solennellement de ne jamais se séparer de la Respectable Loge. Le F∴ Manne répondit qu'il n'avait signé cette protestation que parce qu'on lui avait dit que c'était un moyen sûr pour faire cesser les désunions et qu'il ne l'avait signée qu'à condition que la Respectable Loge l'approuverait, mais que, voyant qu'elle était contraire à ses vues, il se désistait de sa signature et protestait qu'il serait toujours attaché à la Respectable Loge. Tous les frères soupçonnèrent d'autant moins la sincérité du F∴ Manne qu'il demanda, un moment après, à être admis au grade de Compagnon.

Le Vénérable a dit que deux ou trois jours après cette Loge du trois novembre, le F∴ Jullian l'avait été voir chez lui et lui avait dit en présence du F∴ Lafrance et du F∴ Guillon, Secrétaire, que le papier qui avait été présenté à la dernière Loge, n'était pas une protestation ni une demande



de séparation, mais une intimation comme la séparation était faite, et que c'était là toute la réponse dont il avait été chargé.

Le Vénérable, nonobstant des procédés si opposés à l'esprit des bons Maçons, travailla sans relâche ; le F∴ de la Barben de son côté mit tout en usage pour faire cesser les divisions ; leurs soins et ceux des autres frères furent inutiles, les frères séparés s'assemblèrent et députèrent les frères de Crillon et Julien au Vénérable pour lui demander des bijoux et une partie des effets appartenant à la Respectable Loge. Le Vénérable leur répondit qu'il ne traitait les affaires de la Franc-Maçonnerie qu'en Loge, et qu'ils pouvaient y venir, qu'on les recevrait tous avec plaisir. Malgré cette invitation et tous les moyens que la Respectable Loge a mis en usage pour établir le bon ordre, ces frères ont continué de s'assembler, ils ont procédé à l'élection de leurs officiers, ballotté et reçu des récipiendaires, donné les grades supérieurs même à des sujets qui avaient été refusés dans la Loge. Ne pouvant plus souffrir d'aussi grands maux, la Respectable Loge duement informée a dégradé et exclu à perpétuité de la Franche-Maçonnerie messieurs : le comte *de Villeneuve*, l'abbé *de Perussis*, le marquis *de Lauris*, le marquis *de Beauchamp*, le chevalier *de Salvador*, l'abbé *de Crillon*, *Monery*, officier, *des Achards*, *Jullian*, négociant, *Bouchony*, avocat, *Bonnet*, traitour, et *Manne* le fils, médecin, comme rebelles, parjures et infractaires de nos lois les plus sacrées, a déclaré et déclare nuls, irréguliers et illégitimes leurs travaux, fait très expresses inhibitions et défenses, sous peine d'exclusion, à tous bons Francs-Maçons d'assister à leurs assemblées, de les reconnaître pour frères, et d'avoir avec eux directement ou indirectement le moindre commerce de Maçonnerie, ni avec ceux qu'ils peuvent avoir reçus ou qu'ils pourront recevoir à l'avenir. Et, afin qu'aucun des Maçons répandus sur la surface de la terre n'en puisse prétendre cause d'ignorance, la Respectable Loge enjoint par ces présentes au F∴ Secrétaire, de communiquer par la lettre suivante signée du Vénérable, des frères surveillans et contresignée du Secrétaire.

COPIE DE LA LETTRE-CIRCULAIRE

A Avignon, lieu éclairé où règnent, etc.

V∴ P∴ et S∴ S∴ O∴ M∴ C∴ et App∴ S∴ S∴ S∴,

C'est avec le plus grand chagrin que nous nous voyons contraints de vous faire part d'un des plus tristes événements qui soit jamais arrivé dans la Maçonnerie. Voici le fait : M. de Villeneuve qui fut mis à la tête des deux Loges de cette ville, lors de leur réunion, proposa dans ce jour de solennité, une amnistie pour toutes les fautes commises précédemment. Un frère, quoique déshonoré par des actions publiques contre la probité, noté d'infamie par les lettres des Respectables Loges de Provence, se trouva englobé dans le nombre des absous, il reparut dans la Loge et fut décoré du cordon d'Orateur. Son départ pour Rome empêcha la Loge de revenir sur une délibération si précipitée, qui n'avait pas été portée au scrutin ; à son retour, il nous fit part hors de la Loge et publia une affaire qu'il avait eue avec l'inquisition au sujet de la Maçonnerie ; son récit nous parut suspect ; toujours



empressés de saisir l'occasion de l'éloigner, nous le suspendîmes et chargeâmes le F∴ de Villeneuve et les frères surveillans d'éclaircir cette histoire.

A la Loge du 1er octobre, M. de Villeneuve, muni des preuves de la vérité du récit du frère accusé, loua sa conduite dans cette occasion, et croyant ce moment favorable pour faire confirmer l'amnistie qui l'avait absous, proposa même de le faire passer aux grades supérieurs. Le F∴ 1er Surveillant considérant qu'un homme déshonoré aux yeux du public et dont le seul nom avait été pour les profanes une raison de médire de nos mystères, ne devait plus être reçu parmi des Maçons, opina à l'exclure et affirma que son absolution ne pouvait avoir lieu dans le cas du déshonneur avéré. M. de Villeneuve s'emporta avec chaleur et indécence, en prenant fait et cause des torts qu'on faisait à son ami. Cette vivacité fit impression sur des frères que leur fortune et leur état obligent à des ménagemens. Le nombre des Maçons qui composaient la Loge étant de douze, sept se trouvèrent favorables au frère accusé ; mais l'affaire portée au scrutin, il se trouva au contraire sept voix contre et cinq pour ; cette différence entre les avis et le scrutin, fondée sur le changement d'avis en entendant opiner les autres, peut-être même sur les ménagemens que quelques frères avaient à garder vis-à-vis M. de Villeneuve, lui parut un monstre dans la Maçonnerie, il protesta de ne plus mettre les pieds en Loge, jetta son cordon d'Orateur et sortit après avoir fait signer une protestation à quatre frères qui suivirent ses erreurs et son exemple.

Le Vénérable partit pour la campagne, au sortir de la Loge ; le lendemain, M. de Villeneuve se crut en droit, en qualité de passé-maître, de convoquer une Loge extraordinaire, il y cassa tout ce qui s'était fait dans la précédente, réhabilita le frère exclu, lui donna le grade qu'il avait demandé pour lui, quoique sans pouvoir dans la Loge supérieure, fit des nouveaux règlemens et ballotta des nouvelles propositions : deux jours après, il tint une seconde Loge, y fit encore des réceptions et confirma toutes ses délibérations. Nous ne faisons point le détail des violences dont il se servit pour forcer les frères d'assister à ses assemblées, de celles qu'il y commit contre ceux des bons Maçons qui lui représentèrent qu'il n'était pas en droit de les convoquer; il suffira de vous dire que toutes ses démarches furent dans tous leurs points entièrement opposées aux statuts, c'est ce qui fut reconnu par la Loge du 17 octobre, tenue par le Vénérable ; cette Loge cassa toutes les opérations du passé-maître, qu'elle résolut cependant de ramener à son devoir par les voies de la douceur. Loin de répondre à notre empressement pour la paix, M. de Villeneuve se mit à la tête de quelques frères qu'il gagna, ils firent tous ensemble présenter à la Loge un écrit par lequel ils notifiaient qu'ils allaient s'assembler et tenir Loge de leur autorité privée, se qualifiant par avance des titres de Vénérable, Surveillans, etc.

Le Vénérable toujours lent à punir répondit qu'il leur laissait le temps de la réflexion et du repentir, avant que de faire délibérer en la Loge sur un écrit aussi contraire à nos règles, les assurant de la plus grande douceur, s'ils voulaient revenir à leur devoir.

Nonobstant des avis si sages, ils ont continué de s'assembler ; ne pouvant nous dissimuler ni souffrir d'aussi grands maux, la Loge régulièrement as-



semblée a enfin unanimement délibéré d'exclure à perpétuité messieurs le comte *de Villeneuve*, l'abbé *de Perussis*, chanoine de l'église d'Alais, le marquis *de Lauris*, le marquis *de Beauchamp*, le chevalier *de Salvador*, l'abbé *de Crillon*, *Monery*, officier, *des Achards*, gentilhomme de cette ville, *Jullian*, négociant, *Bouchony*, avocat, *Bonnet*, traiteur et *Manne*, médecin de cette ville. Nous vous prions d'avertir tous vos frères, et les Très Respectables Loges de votre correspondance d'être en garde contre de tels Maçons, et de ne reconnaître de Maçon de cette ville que ceux qui seront munis d'un certificat postérieur à ce jour-ci; nous nous flattons nos Très Chers Frères, que vous approuviez un jugement qui nous a paru nécessaire, et que vous serez toujours persuadés des sentimens d'amitié avec lesquels nous sommes par les N. S. et M. qui nous unissent.

V. P. et S. S. O. M. C. et App.

Vos très affectionnés frères de la Loge Saint-Jean de Jérusalem d'Avignon. Signés : Mirabeau, Vénérable ; Forbin, Premier Surveillant ; Colomb, Second Surveillant,

Ainsi signé à l'original.

P.-S. — Nous vous apprenons que nous avons constitué en Loge Respectable les frères de Carpentras. Nous vous prions de leur accorder votre amitié et votre correspondance.

Par mandement de la Respectable Loge, etc.

Le frère Julien, qui a signé l'intimation présentée au nom des frères exclus, n'a pas été compris dans le jugement rendu contre eux du consentement unanime de tous les frères par un ballottage de trois fois; le Vénérable a représenté que ce frère lui avait communiqué les raisons qui l'avaient porté malgré lui à signer la séparation. Elles ont paru si fortes à la Respectable Loge, que les frères ayant ballotté pour savoir si on sévirait contre lui, il y a eu un scrutin; pendant trois fois onze suffrages pour et un seul contre, il a été décidé en conséquence que le F∴ Julien jouirait à l'avenir de tous les avantages accordés aux bons Maçons.

Le F∴ Manne a été dégradé et exclu à perpétuité parce qu'au mépris de ses engagemens et de la parole d'honneur qu'il avait donné à la dernière Loge de lui être toujours attaché, il fut dès le lendemain à l'assemblée qui fut tenue par les frères exclus, et qu'il a assuré qu'il voulait persister dans ses erreurs.

La Respectable Loge a délibéré qu'on communiquerait la présente Loge à tous les frères qu'elle recevra à l'avenir, qui seront obligés de la signer et de s'y conformer.

Les frères de Lestagnol, Engallier, de Luze, de Quinson, Calvet, Dolci, Dupluvinal, Liotard, de Ribas, Anselme, Silva, Trotti, qui n'ont pas assisté à la Loge, ont été condamnés à l'amende, conformément aux statuts et à la délibération du 26 avril 5750.

Signé : Mirabeau, Vénérable ; Forbin, Premier Surveillant ; Colomb, Se-



cond Surveillant ; Lafrance, Orateur par intérim, Guillon, Trésorier, Teste, Maître-d'hôtel, Grangier fils, Forbin, la Barben, Mezangeau fils, Liotard aîné, le chevalier de Garcin.

Par mandement de la Respectable Loge
Guillon, *Secrétaire.*

TRENTE-UNIEME LOGE HUMIDE

du 1er décembre 5750.

La Respectable Loge régulièrement assemblée, ont été présens: le Très Cher Frère Mirabeau, Vénérable ; le F∴ de Forbin, Premier Surveillant; le F∴ Colomb, Second Surveillant ; le F∴ de la Barben faisant fonction de Maître de Cérémonies en l'absence du F∴ Michel ; le F∴ Lafrance, Orateur par intérim ; le F∴ Guillon fils, Secrétaire ; le F∴ Guillon, Trésorier ; F∴ Teste, Maître-d'hôtel ; F∴ Quinson ; F∴ d'Allemand de Carpentras, F∴ Grangier, F∴ Mezangeau et F∴ Imbert servant. La lecture faite de ce qui s'est passé dans la Loge précédente, les frères de Mirabeau, de Forbin, Colomb, de la Barben, Lafrance, Guillon fils et Teste ont dit qu'en suite des ordres qu'ils avaient reçu par la Respectable Loge, ils avaient été à Carpentras le mardi 17e novembre pour constituer les frères de cette ville en Loge, ce qu'ils avaient fait selon les usages établis en pareil cas. M. Gagnon, traiteur de cette ville, qui avait été proposé dans la Loge précédente pour être reçu en qualité de F∴ à talent, a été ballotté, il a eu l'unanimité des suffrages, et il a été réglé qu'il serait reçu apprenti à la 1re Loge humide. Le frère Secrétaire a dit qu'il avait écrit la délibération de la Loge précédente et l'établissement de la Respectable Loge de Carpentras aux Très Respectables Loges Saint-Jean de Jérusalem *d'Aix*, Saint-Jean de Jérusalem et Saint-Jean de la Fidélité, de *Marseille*, Saint-Jean de *Toulon*, Saint-Jean d'*Apt*, Saint-Jean de la Fraternité régulière d'*Arles*, Saint-Jean de *Tarascon*, Saint-Jean, petite fille de Clermont, de *Draguignan*, Saint-Jean de *Brignole*, Saint-Jean de Jérusalem, Saint-Jean de la Réunion des Elus et Saint-Jean de Jérusalem, de *Montpellier*, Saint-Jean des Elus, de *Gignac*, Saint-Jean de *Cette*, Saint-Jean ancienne et Saint-Jean de la Parfaite Harmonie de *Toulouse*, Saint-Jean de *Bordeaux*, Saint-Jean de *Pau*, Saint-Jean d'*Alais*, Saint-Jean de *Lodève*, Saint-Jean de *Narbonne*, Saint-Jean de *Perpignan*, Saint-Jean de *Castre*, Saint-Jean d'*Alby*, Saint-Jean de *Rhodès*, Saint-Jean de *Nimes*, Saint-Jean de *Montauban*, Saint-Jean *d'Agde*, Saint-Jean de *Béziers* et à celle de Saint-Jean de Jérusalem de *Carpentras*.

Le Vénérable a proposé de recevoir en qualité de servant son domestique, nommé Pierre du Plan, dit la Plaine, natif d'Aubenas; il en a répondu de même que le F∴ de Quinson, et il a été dit qu'il serait ballotté à la première Loge. Le F∴ Lafrance a proposé d'admettre au grade de Compagnon le F∴ Imbert servant, cette proposition a été acceptée et sera ballottée à la première Loge.

Les FF∴ Michel, Maître de Cérémonies ; de Lestagnol, de Luze, Engallier, Calvet, Bertrand, Dolci, Dupluvinal, Liotard, de Ribas, Anselme, Silva,



Trotti qui n'ont pas assisté à la Loge, ont été condamnés à l'amende, conformément aux statuts et à la délibération du 26 avril 5750.

Par mandement de la Respectable Loge.
GUILLON, *Secrétaire.*

TRENTE-DEUZIEME LOGE SECHE
du 15 *décembre* 5750.

La Respectable Loge régulièrement assemblée, ont été présens : le Très Cher F∴ de Mirabeau, Vénérable ; le F∴ de Forbin, Premier Surveillant ; le F∴ de Ribas faisant fonction du F∴ Colomb, Second Surveillant ; le F∴ Grangier en qualité de Maître de Cérémonies pour le F∴ Michel absent, le F∴ Lafrance, Orateur par intérim ; le F∴ Guillon fils, Secrétaire ; le F∴ Guillon, Trésorier ; le F∴ Teste, Maître-d'hôtel ; le F∴ de la Barben, le F∴ Mezangeau, le F∴ Bertrand et le F∴ Imbert servant. La lecture faite de la Loge précédente, on a ballotté le nommé Pierre Duplan dit la plaine, il a eu tous les suffrages et il sera reçu apprenti en qualité de servant à la 1re Loge humide, immédiatement après la réception de M. Gagnon, traiteur de cette ville. Le Vénérable a proposé M. le chevalier de Garcin de L'isle pour être reçu Maçon, cette proposition a été reçue avec plaisir et elle sera ballottée à la 1re Loge. — Le F∴ Lafrance a proposé à la Respectable Loge une maison qui est à louer beaucoup plus convenable par la disposition, du lieu, de ses appartemens, et le prix que celle qu'elle occupe ; il a été chargé de la voir de nouveau et d'en arrêter le marché. — Les FF∴ Colomb, Second Surveillant ; Michel, Maître de Cérémonies, de Luze, de Lestagnol, Engailier, de Quinson, Calvet, Dolci, Liotard, Anselme, Silva, Trotti, Dupluvinal, qui n'ont pas assisté à la Loge ont été condamnés à l'amende, conformément aux statuts et à la délibération du 26 avril 5750.

Par mandement de la Respectable Loge.
GUILLON, *Secrétaire.*

TRENTE-TROISIEME LOGE SECHE
du 20 *décembre* 5750.

La Respectable Loge régulièrement et extraordinairement assemblée ont été présens: le Très Cher F∴ de Mirabeau, Vénérable, le F∴ de Forbin, Premier Surveillant ; le C∴ Colomb, Second Surveillant ; le F∴ Michel, Maître de Cérémonies, le F∴ Lafrance, Orateur par intérim, le F∴ Guillon, fils, Secrétaire, le F∴ Guillon, Trésorier, le F∴ Teste, Maître-d'hôtel ; F∴ Bertrand, F∴ Liotard, F∴ Mezangeau, F∴ Grangier, F∴ de Ribas et F∴ Imbert servant, auxquels le Vénérable a dit qu'attendu la proposition faite dans la dernière Loge, par le F∴ Lafrance au sujet d'une maison qu'on lui avait indiqué, et les démarches de ce frère auprès du propriétaire de la dite maison, il avait cru devoir consulter les FF∴ officiers de la Respectable Loge, et convoquer ensuite de leur avis une Loge extraordinaire, afin d'examiner ce qu'il y aurait à faire : sur quoi le F∴ Lafrance ayant été prié de faire son rapport, il a dit que les indiscrétions dont tous les frères s'étaient



plaints pendant longtemps avaient appris aux profanes le lieu destiné à nos travaux ; que le maître de la maison était informé du motif qui nous a obligés à la prendre, que ses plaintes et la connaissance du public pouvaient être préjudiciables à l'Ordre, et que la nouvelle maison qu'il proposait était située dans un quartier peu fréquenté, où nous pourrions par conséquent être ignorés, avec d'autant plus de raison que nous n'avions plus parmi nous des indiscrets; il a ajouté qu'ayant chargé M. Gagnon, traiteur, de prendre cette maison à son nom, celui-ci l'avait arrêtée à cent écus par an, sous promesse de passer un bail pour trois ans, que le maître lui avait promis de passer demain lundi 21e du courant le contrat d'arrentement, mais qu'il ne paraissait pas cependant y être bien déterminé. Les frères entendus sur la proposition du F∴ Lafrance, il a été unanimement délibéré de céder la maison que nous avons à présent à M. Felon, notaire, pour M. d'Oiselay ; de prier M. Gagnon de voir demain le maître de celle qui nous est indiquée et que le F∴ Michel l'accompagnerait et lui servirait de caution s'il était nécessaire pour terminer plus vite et l'engager à passer le contrat.

Le F∴ Trésorier a représenté que la Loge n'étant pas riche en argent, il lui paraissait convenable qu'on prît des arrangemens pour pouvoir payer le premier semestre de la maison. Il a été décidé de l'avis unanime de tous les FF∴ que chacun prêterait douze livres à la Respectable Loge, qui seront remboursées dès qu'il y aura des fonds suffisans; le F∴ Trésorier a été chargé de ramasser cet argent et de noter les noms des FF∴ qui en font l'avance.

Le F∴ Lafrance a demandé de faire une proposition; le Vénérable lui a répondu au nom de la Respectable Loge qu'il pouvait la faire, si elle concernait le sujet de la présente Loge; sur quoi, il a dit qu'il ne la ferait qu'à la première Loge.

Les FF∴ de Luze, de Quinson, de Lestagnol, Engallier, Calvet, Dolci, Dupluvinal, Anselme, Silva, Trotti, qui n'ont pas assisté à la Loge, ont été condamnés à l'amende conformément aux statuts et à la délibération du 26 avril 5750.

Par mandement de la Respectable Loge,
GUILLON, *Secrétaire.*

TRENTE-QUATRIEME LOGE SECHE

du 1er janvier 5751.

La Respectable Loge régulièrement et extraordinairement assemblée, ont été présens : F∴ de Forbin faisant fonction de Vénérable en l'absence du Très Cher F∴ de Mirabeau ; Colomb, Premier Surveillant ; F∴ Bertrand, Second Surveillant ; F∴ Lafrance, Orateur par intérim ; F∴ Mezangeau, Maître de Cérémonies pour le F∴ Michel absent ; F∴ Guillon fils, Secrétaire ; F∴ Guillon, Trésorier ; F∴ Teste, Maître-d'hôtel, F∴ Grangier et F∴ Imbert servant auxquels le Vénérable a dit qu'ayant appris que le maître de la maison que la Loge avait délibéré de louer, avait répondu à M. Gagnon qu'il ne pouvait la donner qu'à raison de trois cent cinquante livres par an, qu'il avait cru devoir consulter les FF∴ officiers et qu'ensuite de leur avis, il avait convoqué cette Loge extraordinaire, afin qu'elle



prît une résolution décisive sur la proposition du propriétaire de cette maison. Les sentimens des FF∴ requis à ce sujet, le F∴ Colomb a dit que le prix de cette maison lui paraissait exorbitant, que, quoiqu'elle convînt parfaitement à la Respectable Loge à cause de sa situation, il ne croyait pas qu'on dût se charger d'une rente aussi forte. Tous les FF∴ étant du même avis, on est convenu de laisser au F∴ Michel la liberté de traiter cette affaire, afin de n'être pas obligé de s'assembler tous les jours, et de ratifier ce qui lui aurait paru convenable aux intérêts de la Respectable Loge.

Les FF∴ de Mirabeau, de Lestagnol, de Luze, de Quinson, Calvet, de Ribas, Dupluvinal, Anselme, Dolci, Silva, Trotti, qui n'ont pas assisté à la Loge, ont été condamnés à l'amende, conformément aux statuts et à la délibération du 26 avril 5750.

Par mandement de la Respectable Loge,
GUILLON, *Secrétaire.*

TRENTE-CINQUIEME LOGE HUMIDE

du 21 *janvier* 5751.

La Respectable Loge régulièrement assemblée, ont été présens : Le Très Cher F∴ de Mirabeau, Vénérable ; F∴ de Forbin, Premier Surveillant ; F∴ Colomb, Second Surveillant ; Michel, Maître de Cérémonies ; F∴ Lafrance, Orateur par intérim ; F∴ Guillon fils, Secrétaire ; F∴ Guillon, Trésorier, F∴ Teste, Maître-d'hôtel ; F∴ Grangier, F∴ Engallier, F∴ Bertrand, F∴ Mezangeau, F∴ Liotard et F∴ Imbert servant. La lecture faite de ce qui s'est passé dans la dernière Loge, M. Jean-Baptiste Gagnon, traiteur de cette ville, a été reçu apprenti en qualité de frère à talent. M. Pierre Duplan dit la Plaine a été reçu apprenti en qualité de frère servant avec les cérémonies ordinaires. M. le chevalier de Garcin de l'Isle qui avait été proposé pour être Maçon a été ballotté, et comme il a eu l'unanimité des suffrages, il a été réglé qu'il serait reçu apprenti à la première Loge humide.

Il a été déterminé, en conséquence des démarches du F∴ Michel, de louer la maison proposée à raison de trois cents livres par an, et de passer un bail de cinq ans ; et il a été ordonné au F∴ Trésorier de remettre au F∴ Gagnon cent cinquante livres pour en payer le premier semestre.

Les FF∴ de Luze, de Lestagnol, de Quinson, Calvet, Dolci, Dupluvinal, de Ribas, Anselme, Silva, Trotti, qui n'ont pas assisté à la Loge, ont été condamnés à l'amende, conformément aux statuts et à la délibération du 26 avril 5750.

Par mandement de la Respectable Loge,
GUILLON, *Secrétaire.*

TRENTE-SIXIEME LOGE HUMIDE

du 17 *février* 5751.

La Respectable Loge, régulièrement assemblée, ont été présens : Le Très Cher F∴ de Mirabeau, Vénérable ; le F∴ Forbin, Premier Surveillant ; le F∴ Colomb, Second Surveillant ; le F∴ Michel, Maître de Cérémonies ; le



F∴ Lafrance, Orateur par intérim ; le F∴ Guillon fils, Secrétaire ; le F∴ Guillon, Trésorier ; le F∴ Teste, Maître-d'hôtel ; le F∴ Bertrand, le F∴ Liotard, le F∴ Mezangeau, le F∴ Grangier, le F∴ Gagnon, et les FF∴ Imbert et Laplaine servans. La lecture faite de ce qui s'est passé dans la Loge précédente, M. Jean-Baptiste de Garcin, qui avait été proposé et ballotté pour être reçu Maçon et qui avait eu tous les suffrages approbatifs, a été reçu apprenti, après avoir remis au F∴ Trésorier ce qui est prescrit par les statuts.

Le Vénérable a proposé de déroger à l'avenir à l'article des statuts qui fixe les réceptions de Compagnon à deux mois après celle d'Apprenti, et de conférer ces deux grades à la fois, ainsi qu'il est pratiqué dans presque toutes les Loges de France, et en particulier celle d'Aix ; il a été déterminé d'examiner cette proposition et d'en décider à la prochaine Loge, afin que tous les FF∴ eussent le temps d'y réfléchir.

Le F∴ Secrétaire a fait lecture de quelques lettres qu'il avait reçues depuis la dernière Loge ; en a communiqué une de la Très Respectable Loge Saint-Jean de Jérusalem d'Aix, qui approuve la conduite que la Loge a tenue au sujet des divisions qui l'ont obligée à exclure des FF∴ qui s'étaient éloignés des règles de l'Ordre. Il a lu une lettre de la Très Respectable Loge Saint-Jean de la Réunion des Elus de Montpellier sur le même sujet et qui apprend qu'elle ne négligera rien auprès de la Très Respectable Loge d'Alais pour qu'elle donne à la Loge la satisfaction qu'elle en attend. — La lettre de Carpentras nous assure de l'attachement des FF∴ qui composent la Très Respectable Loge de cette ville et de l'attention qu'ils auront à se conformer à ce que nous leur mandons sur l'exclusion des frères.

La Très Respectable Loge Saint-Jean ancienne de Montpellier apprend l'élection de ses officiers que le Secrétaire de cette Loge n'avait pu nous communiquer ; elle nous informe de l'établissement d'une nouvelle et quatrième Loge dans cette ville, et nous prie de lui accorder notre amitié et notre correspondance : mais, comme la Très Respectable Loge de Saint-Jean de la Réunion des Elus nous avait prié, il y a quelques mois, de ne pas reconnaître cette Loge, il a été délibéré de ne répondre à la lettre qu'elle nous a envoyée sous le pli de celle de la Très Respectable Loge Saint-Jean de Jérusalem qu'après avoir demandé à la Respectable Loge Saint-Jean de la Réunion des Elus les informations nécessaires. En conséquence, le F∴ Secrétaire est chargé d'écrire à cette Respectable Loge pour savoir de quelle façon cet établissement s'est fait.

Les FF∴ de Luze, de Lestagnol, Engallier, de Quinson, Calvet, de Ribas, Anselme, Silva, de Trotti, qui n'ont pas assisté à la Loge, ont été condamnés à l'amende, conformément aux statuts et à la délibération du 26 avril 5750.

Par mandement de la Respectable Loge.
GUILLON, *Secrétaire.*

TRENTE-SEPTIEME LOGE SECHE

du 27 *février* 5751.

La Respectable Loge régulièrement assemblée, ont été présens : le Très



Cher F∴ de Mirabeau, Vénérable ; le F∴ de Forbin, Premier Surveillant ; F∴ Bertrand, Second Surveillant pour le F∴ Colomb absent ; le F∴ Michel, Maître de Cérémonies ; le F∴ Lafrance, Orateur par intérim ; le F∴ Guillon, Secrétaire ; le F∴ Guillon, Trésorier ; le F∴ Teste, Maître-d'hôtel ; le F∴ Mezangeau, le F∴ Grangier, le F∴ Engallier, le F∴ Gagnon, et les FF∴ Imbert et Laplaine, servans ; les FF∴ de Monguet, de la Très Respectable Loge d'Apt, et Louis de Conceyl, de la Très Respectable Loge de Versailles ayant été admis après les formalités ordinaires, le F∴ Secrétaire a fait lecture de ce qui s'est passé dans la dernière Loge. — Le F∴ Orateur a témoigné aux FF∴ de Monguet et de Conceyl le plaisir que leur présence fait à tous les frères.

On a ballotté la proposition que le Vénérable avait faite dans la Loge précédente au sujet de la réception des Compagnons; comme il n'y a eu que deux suffrages, il a été unanimement délibéré qu'à l'avenir on donnerait dans la même Loge le grade d'App∴ et celui de Comp∴ pour se conformer aux usages des Loges de Provence. Il en a été décidé de même pour tous les frères servans qui seront reçus dans la même Loge Apprentis et Compagnons.

Le Vénérable a prié le F∴ de Conceyl de sortir, après quoi il a proposé à la Respectable Loge d'affilier ce frère, cette proposition a été reçue avec empressement, elle a été ballottée et tous les suffrages ayant été favorables, le F∴ Maître des Cérémonies a été chargé d'en instruire le F∴ de Conceyl et de l'introduire en Loge avec les cérémonies usitées.

Le F∴ de Monguet a représenté de la part de la Très Respectable Loge d'Apt, de laquelle il s'est dit député à cet effet, que, quoique la Respectable Loge eût agi selon les règles respectables de l'Ordre, en excluant pour toujours les frères qui s'en étaient éloignés, il convenait cependant pour le bien et l'avantage de l'Ordre de travailler à réunir ces frères, qu'il en avait déjà conféré avec quelques-uns d'eux, que M. de Villeneuve lui avait même proposé de demander à la Respectable Loge que le registre fût remis à quelque frère, afin qu'il pût l'examiner et dresser un mémoire pour sa justification, et qu'ensuite il consentait de partir pour Apt et de se soumettre à la décision de la Très Respectable Loge de Saint-Jean de cette ville, que le F∴ de Mirabeau serait présent à la lecture de son mémoire pour y répondre au nom de la Loge, ou tel frère qu'elle voudrait députer. Le Vénérable, avant que de répondre à la proposition du F∴ de Monguet, a chargé le F∴ Secrétaire de faire la lecture des statuts et des Loges qui concernaient les FF∴ exclus, après laquelle il a demandé l'avis des frères sur les propositions du F∴ de Monguet. Le F∴ Premier Surveillant a dit qu'il avait vu avec trop de chagrin l'éloignement des FF∴ exclus pour ne pas se rendre avec empressement aux vues de la Très Respectable Loge d'Apt, mais qu'il ne croyait pas que la Respectable Loge pût accepter les propositions de M. de Villeneuve, parce que la Loge semblerait par là reconnaître la prétendue Loge à laquelle on dit qu'il préside ; qu'une Loge bien constituée ne peut pas traiter d'égale à égale avec une assemblée de Maçons proscrits et dégradés dans l'esprit de tous les Maçons répandus sur la surface de la terre, qui, d'ailleurs ne pourraient pas être admis dans la Très Respectable Loge d'Apt pour



exposer leurs raisons ; il a ajouté que son sentiment était d'admettre les propositions de chaque particulier, de les ballotter, et de les recevoir, ou rejetter au scrutin. Tous les FF∴ ont été du même avis et le F∴ de Monguet lui-même a applaudi à la résolution de la Respectable Loge, et s'est chargé de la communiquer à la d[e] Respectable Loge d'Apt. Le F∴ Secrétaire a dit qu'il avait écrit à la Très Respectable Loge Saint-Jean de la Réunion des Elus de Montpellier pour demander les informations nécessaires sur la quatrième Loge nouvellement établie.

Les FF∴ Colomb, Premier Surveillant ; de Lestagnol, de Luze, de Quinson, Calvet, Liotard, de Ribas, Anselme, Dupluvinal, n'ayant pas assisté à la Logeo,nt été condamnés à l'amende, conformément aux statuts et à la délibération du 26 avril 5750.

Pour mandement de la Respectable Loge,
GUILLON, *Secrétaire.*

TRENTE-HUITIEME LOGE HUMIDE

du 7 mars 5751.

La Respectable Loge régulièrement assemblée, ont été présens : le Très Cher F∴ de Mirabeau, Vénérable ; le F∴ de Forbin, Premier Surveillant ; le F∴ Mezangeau, Second Surveillant pour le F∴ Colomb absent ; le F∴ Michel, Maître de Cérémonies ; le F∴ Lafrance, Orateur par intérim ; le F∴ Guillon fils, Secrétaire ; le F∴ Guillon, Trésorier ; le F∴ Teste, Maître-d'hôtel, le F∴ de Conceyl, le F∴ Bertrand, le F∴ Grangier, le F∴ Engallier, le F∴ Boudou, de Carpentras, le F∴ Gagnon et les FF∴ Imbert et Laplaine servans. Il a été proposé de relever le F∴ Michel et le F∴ Gagnon des engagemens qu'ils ont pris avec le sieur Savinas dans le loyer de la maison: tous les FF∴ ayant été de cet avis, le F∴ Lafrance a dressé le relief suivant pour être signé de tous les FF∴ présens et absens.

RELIEF EN FAVEUR DES FF∴ GAGNON ET MICHEL

L'an mil sept cent cinquante un et le sixième du mois de mars, en présence des sieurs Pierre Imbert, Fuset et Pierre Duplan dit Laplaine, témoins requis, nous soussignés, informés de l'acte passé le du mois de février dernier par le sieur Savinas à M. Jean-Baptiste Gagnon, traiteur de cette ville, par lequel le dit Sieur Savinas arrente au dit Sieur Gagnon, pour le terme de cinq années qui ont commencé le premier du présent mois la Maison et le jardin qu'il a près les pénitens de la Miséricorde, au prix de trois cents livres par année, payables de six en six mois par anticipation : informés aussi du cautionnement prêté dans le même acte au dit Sieur Savinas, pour le Sieur Gagnon, par M. Claude Michel, négociant ; promettons aux dits Sieurs Michel et Gagnon, sous la clause solidaire et sans dérogation, de les relever de tout ce qu'ils pourraient souffrir, tant à l'occasion du payement de la dernière rente, que, par rapport au dit cautionnement, de la payer exactement à chaque échéance, et de rédiger la présente obligation en acte public, à la réquisition des dits sieurs Michel et Gagnon, ou de l'un des deux, en foi de quoi nous l'avons signée avec les susdits témoins l'an et jour que dessus.



MIRABEAU, FORBIN, LAFRANCE, CONCEYL, BERTRAND, MEZANGEAU fils, GUILLON, TESTE fils, ENGALLIER. Ainsi signés à l'original.

Le présent relief a été remis au F∴ Gagnon pour lui servir tant que de droit.

Le F∴ Michel a proposé de prendre sur les fonds de la Respectable Loge douze livres pour ajouter aux quarante-huit livres qu'il a reçu de la Très Respectable Loge Saint-Jean d'Arles et pouvoir acquitter une dette du frère... portant intérêt, il a été délibéré d'accepter la proposition du F∴ Michel, et il a été enjoint au F∴ Trésorier de lui remettre les douze livres.

Le F∴ Secrétaire a fait lecture d'une lettre qu'il a reçue du Vénérable de la Très Respectable Loge Saint-Jean de Brignole, par laquelle le Respectable F∴ nous accuse la réception de la lettre que la Respectable Loge lui avait écrit au sujet des divisions et nous assure de la part de sa Très Respectable Loge de son amitié, en attendant qu'elle puisse le faire elle-même et nous témoigner combien elle est sensible aux sentimens que nous avons pour elle.

Le F∴ Secrétaire a réclamé la charité de la Respectable Loge en faveur d'un profane que les malheurs du temps réduisent à une extrême misère ; la Respectable Loge lui a adjugé six livres à titre de petite aumône pour se conformer en cela aux usages de la Très Respectable Loge Saint-Jean de Jérusalem d'Aix ; la Respectable Loge a déterminé qu'à l'avenir, les charités seraient réglées en grande et petite aumône, qu'on accorderait selon l'exigence des cas et les fonds de la Loge, que la première de ces aumônes serait de douze livres et la seconde de six.

Les FF∴ Colomb, Second Surveillant ; de Lestagnol, de Luze, de Quinson, Calvet, Dupluvinal, de Ribas, Liotard et Anselme, qui n'ont pas assisté à la Loge, ont été condamnés à l'amende, conformément aux statuts et à la délibération du 26 avril 5750.

Pour mandement de la Respectable Loge,
GUILLON, *Secrétaire.*

TRENTE-NEUVIEME LOGE SECHE

du 20 *mars* 5751.

La Respectable Loge régulièrement assemblée, ont été présens : le Très Cher F∴ de Mirabeau, Vénérable ; le F∴ de Forbin, Premier Surveillant ; le F∴ Mezangeau, Second Surveillant à l'absence du F∴ Colomb ; le F∴ Michel, Maître de Cérémonies ; le F∴ Lafrance, Orateur par intérim ; le F∴ Guillon, Secrétaire ; le F∴ Guillon, Trésorier ; le F∴ Teste, Maître d'hôtel ; le F∴ de Conceyl, le F∴ Grangier, le F∴ Bertrand, le F∴ Gagnon, les FF∴ Imbert et Laplaine servans. Lecture faite de ce qui s'est passé dans la dernière Loge. — Le F∴ Michel est chargé de donner au F∴ Gagnon le produit du jardin sous la condition de le partager avec les FF∴ servans auxquels on ne donnera plus à l'avenir la rétribution de chaque mois. — Il a été proposé, en conséquence de la délibération du 27 février 5751, de donner le grade de Compagnon aux FF∴ de Garcin et Gagnon et aux FF∴ Imbert et de Laplaine, servans. Le Vénérable a fixé la Loge prochaine



au 12 avril, afin de donner le temps aux FF∴ d'assister aux exercices de religion.

Le FF∴ Colomb, Second Surveillant ; de Lestagnol, de Luze, de Quinson, Calvet, Dupluvinal, de Ribas, Liotard, Anselme et de Garcin, qui n'ont pas assisté à la Loge, sont condamnés à l'amende, conformément aux statuts et à la délibération du 26 avril 5750.

Pour mandement de la Respectable Loge,
GUILLON, *Secrétaire.*

QUARANTIEME LOGE HUMIDE

du 12 *avril* 5751.

La Respectable Loge assemblée régulièrement ont été présens : le Très Cher F∴ de Mirabeau, Vénérable ; le F∴ Forbin, Premier Surveillant ; le F∴ Anselme faisant les fonctions de Second Surveillant à l'absence du F∴ Colomb ; le F∴ Michel, Maître de Cérémonies ; le F∴ Lafrance, Orateur par intérim ; le F∴ Guillon, fils Secrétaire ; le F∴ Liotard, Trésorier pour le F∴ Guillon absent ; le F∴ Teste, Maître-d'hôtel ; le Très Respectable F∴ de Castillon, de la Très Respectable Loge Saint-Jean d'Arles ; le Très Respectable F∴ Laugier de Meiffren, de la Respectable Loge d'Arles, le F∴ Blet, de la Très Respectable Loge Saint-Jean de Lyon, le F∴ Grangier, le F∴ de Garcin, le F∴ Gagnon, et les FF∴ Imbert et Laplaine servans, auxquels la lecture est faite de ce qui s'est passé dans la dernière Loge par le F∴ Secrétaire ; le Vénérable a proposé de changer le terme prescrit par les statuts entre la réception de Comp∴ et celle de Maître, et de fixer un intervalle de six mois entre ces deux grades, ainsi qu'on le pratique dans la Respectable Loge Saint-Jean de Jérusalem d'Aix. Tous les FF∴ ont accepté cette proposition avec d'autant plus de plaisir qu'elle convient parfaitement à la délibération prise au sujet de la réception d'App∴ et de Comp∴ dans la Loge du 24 février 5751. Il a été décidé cependant de renvoyer l'examen de cette affaire à la première Loge pour se conformer aux statuts et donner le temps aux FF∴ de faire réflexion là-dessus. Le Vénérable a fixé la 1re Loge au jeudi 22 avril.

Les FF∴ Colomb, Second Surveillant ; Guillon, Trésorier ; de Luze, de Lestagnol, Dupluvinal, Calvet, de Ribas, Bertrand, de Conceyl, Mezangeau, de Quinson et Engallier, qui n'ont pas assisté à la Loge, sont condamnés à l'amende, conformément aux statuts et à la délibération du 26 avril 5750.

Pour mandement de la Respectable Loge,
GUILLON, *Secrétaire.*

QUARANTE-UNIEME LOGE SECHE

du 23 *avril* 5751.

La Respectable Loge régulièrement assemblée, ont été présens : le Très Cher F∴ de Mirabeau, Vénérable ; le F∴ de Forbin, Premier Surveillant ; le F∴ Grangier faisant fonction de Second Surveillant pour le F∴ Colomb



absent ; le F∴ Lafrance, Orateur par intérim ; le F∴ Guillon, Secrétaire ; le F∴ Guillon, Trésorier ; et le F∴ Imbert servant. La lecture faite de ce qui a été fait dans la dernière Loge.

La proposition faite par le Vénérable dans la dernière Loge, concernant l'intervalle entre la réception d'Apprenti et de Compagnon et celle de maître, a été examinée et attendu le petit nombre des FF∴ qui composent la Loge, il a été déterminé d'en renvoyer la décision à la première Loge. — La Respectable Loge a déterminé de donner à la première Loge le grade de Compagnon. — Le Vénérable a fixé la première Loge au 4 mai.

Les FF∴ Colomb, Second Surveillant ; Michel, Maître de Cérémonies ; Teste, Maître-d'hôtel ; de Luze, de Quinson, de Lestagnol, de Ribas, Calvet, Mezangeau, Grangier, Anselme, Dupluvinal, Engallier, Liotard, de Conceyl, Gagnon et Laplaine, qui n'ont pas assisté à la Loge, ont été condamnés à l'amende, conformément aux statuts et à la délibération du 26 avril 5750.

Par mandement de la Respectable Loge.
GUILLON, *Secrétaire.*

QUARANTE-DEUXIEME LOGE HUMIDE

du 4 *mai* 5751.

La Respectable Loge régulièrement assemblée ont été présens : le Très Cher F∴ de Mirabeau, Vénérable ; le F∴ de Forbin, Premier Surveillant ; F∴ de Ribas faisant fonction de Second Surveillant à l'absence du F∴ Colomb ; le F∴ Lafrance, Orateur par intérim ; le F∴ Guillon fils, Secrétaire ; le F∴ Guillon, Trésorier ; et les FF∴ Imbert et Laplaine servans. Lecture faite de la dernière Loge, le F∴ Secrétaire a représenté que le F∴ Julien demandait d'être admis en Loge, parce que les raisons qui l'avaient obligé de s'absenter pendant quelque temps ne subsistaient plus. La Respectable Loge, charmée de voir revenir un F∴ aussi zélé que le F∴ Julien, a chargé le F∴ Secrétaire de le convoquer pour la première assemblée et de l'assurer que l'amitié de tous les FF∴ n'ayant jamais diminué à son égard, ils le reverraient avec le plus grand plaisir. — Le Vénérable a proposé M. Parrely, docteur agrégé en médecine de cette ville pour être reçu Maçon. Tous les FF∴ ayant reçu favorablement cette proposition, elle sera ballottée à la première Loge selon l'usage. — Le F∴ Imbert, Apprenti servant, a été reçu Compagnon avec les cérémonies ordinaires. — Tous les FF∴ ont approuvé la proposition du Vénérable, qui fixe l'intervalle entre la réception d'Apprenti-Compagnon à celle de Maître à six mois ; en conséquence, ils ont délibéré à l'unanimité que la réception de Maître n'aura lieu que six mois après celle d'Apprenti-Compagnon. — Le Vénérable a fixé la prochaine Loge au 19 mai.

Les FF∴ Colomb, Second Surveillant ; Michel, Maître de Cérémonies ; Teste, Maître-d'hôtel ; de Luze, de Quinson, de Lestagnol, Grangier, Mezangeau, Anselme, Calvet, Bertrand, Dupluvinal, Engallier, Liotard de Conceyl, de Garcin et Gagnon, qui n'ont pas assisté à la Loge ont été con-



damnés à l'amende, conformément aux statuts et à la délibération du 26 avril 5750.

Par mandement de la Respectable Loge,
GUILLON, *Secrétaire.*

QUARANTE-TROISIEME LOGE SECHE

du 19 *mai* 5751.

La Respectable Loge régulièrement assemblée, ont été présens : le Très Cher F∴ de Mirabeau, Vénérable ; le F∴ de Forbin, Premier Surveillant ; le F∴ de Ribas faisant fonction de Second Surveillant à l'absence du F∴ Colomb ; le F∴ Lafrance, Orateur par intérim ; le F∴ Guillon fils, Secrétaire ; le F∴ Guillon, Trésorier ; le F∴ Teste, Maître-d'hôtel, et les FF∴ Imbert et Laplaine servans. La lecture étant faite de ce qui s'est passé dans la dernière Loge, on a ballotté la proposition que le Vénérable avait faite d'admettre M. Parrely à la Maçonnerie, et tous les suffrages ayant été unanimement favorables, il a été déterminé de lui conférer les grades d'Apprenti et de Compagnon à la première Loge humide. — Le F∴ Lagrange a dit que le F∴ Boudou, de Carpentras, l'avait prié de lui faire savoir le jour de la première Loge, afin qu'il pût s'y rendre pour faire quelques propositions essentielles. Le F∴ Secrétaire a été chargé en conséquence de lui écrire et de l'assurer au nom de la Respectable Loge que tous les FF∴ le verraient avec plaisir. Le Vénérable a fixé la Loge prochaine au 6 juin, jour de la Sainte Trinité.

Les FF∴ Colomb, Second Surveillant ; Michel, Maître de Cérémonies ; de Luze, de Quinson, de Lestagnol, Grangier, de Ribas, Mezangeau, Julien, Anselme, de Calvet, Bertrand, Dupluvinal, Engallier, Liotard, de Conceyl, de Garcin et Gagnon, qui n'ont pas assisté à la Loge, ont été condamnés à l'amende, conformément aux statuts et à la délibération du 26 avril 5750.

Pour mandement de la Respectable Loge,
GUILLON, *Secrétaire.*

QUARANTE-QUATRIEME LOGE HUMIDE

du 6 juin 5751.

La Respectable Loge régulièrement assemblée, ont été présens : le Très Cher F∴ de Mirabeau, Vénérable ; le F∴ de Forbin, Premier Surveillant ; le F∴ Grangier faisant fonction de Second Surveillant à l'absence du F∴ Colomb ; le F∴ Michel, Maître de Cérémonies ; Lafrance, Orateur par intérim ; les FF∴ Imbert et Laplaine, servans. La lecture ayant été faite de ce qui s'est passé dans la dernière Loge, le Vénérable a dit que M. Parelly était en campagne depuis quelques jours et que son absence n'étant point un effet de légèreté et d'inconstance ne devait pas être un obstacle à sa réception dès que ses affaires lui permettraient de revenir, tous les FF∴ ont été de cet avis et il a été réglé qu'il serait reçu à la première Loge humide à laquelle il pourrait assister.

Le F∴ Secrétaire a dit qu'il avait fait savoir au F∴ Boudou, de Carpen-



tras, que la Loge était convoquée pour aujourd'hui, et que ce F∴ lui avait répondu qu'un voyage indispensable en Languedoc ne lui permettait pas d'assister à la Loge, et qu'à son retour il y viendrait.

Le Vénérable a recommandé à tous les FF∴ de voir le F∴ Gagnon dangereusement malade et de rendre à ce cher frère tous les services que leur amitié fraternelle exige en pareil cas.

Les FF∴ Lafrance, Grangier et Guillon fils ont dit que le F∴ Calvet, nouvellement arrivé de Paris, les avait chargés de témoigner à la Très Respectable Loge que son zèle pour la Très Respectable Franche-Maçonnerie avait augmenté depuis qu'il avait appris l'éloignement de quelques frères qui, par leur négligence à remplir leurs devoirs, démentaient le caractère de Maçon, et que son empressement à se rendre à la Loge après son retour de Toulon prouverait mieux que ce qu'il pouvait dire, le cas qu'il faisait des délibérations de la Loge.

Le Vénérable a dit qu'ayant visité et rempli l'emploi de Vénérable dans la Très Respectable Loge Saint-Jean de Jérusalem d'Aix, dans le dernier voyage qu'il fit en cette ville, il avait eu part à une délibération qui fut prise par cette Très Respectable Loge de convoquer une Loge générale de la Province, afin d'y prendre différens arrangemens pour le bien et l'avantage de l'Ordre, et qu'ayant appris depuis ce temps, par le F∴ de la Barben, que cette délibération avait toujours lieu, il lui paraissait convenable d'écrire à Aix pour demander le jour que cette Loge générale doit se tenir, et le lieu où doivent se rendre nos députés. Les FF∴ ayant été priés de dire leur avis là-dessus à tour de voie, le F∴ Premier Surveillant a dit qu'il pensait qu'on ne pouvait écrire trop tôt; tous les FF∴ ayant été du même sentiment, il a été enjoint au F∴ Secrétaire d'écrire demain : le Vénérable lui a conseillé d'adresser sa lettre au F∴ Pasery fils, avocat, Orateur de la Loge, qui pourra lui répondre plutôt que le Secrétaire, qui est surchargé d'affaires.

Les FF∴ Colomb, Second Surveillant ; de Luze, de Quinson, de Lestagnol, de Ribas, Julien, Anselme, de Calvet, Bertrand, Dupluvinal, Engallier, Liotard, de Conceyl, de Garcin, Gagnon, qui n'ont pas assisté à la Loge, ont été condamnés à l'amende, conformément aux statuts et à la délibération du 26 avril 5750.

Par mandement de la Respectable Loge,

QUARANTE-CINQUIEME LOGE HUMIDE

du 27 *juin* 5751.

La Respectable Loge régulièrement assemblée, ont été présens: les chers FF∴ de Mirabeau, Vénérable ; de Forbin, Premier Surveillant ; de Ribas, Second Surveillant pour le F∴ Colomb absent, Michel, Maître de Cérémonies, Lafrance, Orateur par intérim ; Guillon fils, Secrétaire ; Guillon, Trésorier ; Teste, Maître-d'hôtel ; Grangier, Mezangeau, Engallier, Calvet et Laplaine servant. Lecture faite de ce qui s'est passé dans la dernière Loge, le Vénérable représente qu'ayant appris que les assemblées déplaisaient au Souverain, il lui paraissait à propos de les suspendre jusqu'à des temps



plus heureux ; mais qu'en conséquence des motifs qui nous les font espérer, il lui paraissait convenable de procéder à l'élection des officiers, qui n'avait pu être faite selon l'ancien usage le jour de Saint-Jean.

Sur quoi, ayant demandé l'avis de tous les FF∴, le F∴ Premier Surveillant a dit que le premier devoir du Maçon étant la soumission aux ordres du Souverain, il approuvait la proposition du Vénérable, et qu'il pensait que, pour remplir les vues de l'Ordre et entretenir les vertus qui en sont la base, il était à propos que les FF∴ se vissent quelquefois dans l'année, sous la direction des officiers qu'on allait nommer, tant pour se rendre les secours mutuels que pour entretenir nos correspondances. Tous les FF∴ ayant été de ce sentiment, on procéda à l'élection des officiers. Les suffrages se réunirent en faveur du F∴ de Forbin pour Vénérable, Michel, Premier Surveillant ; Mezangeau, Second Surveillant, furent nommés par le Vénérable ; la Respectable Loge a élu, suivant l'usage de la Respectable Loge d'Aix, notre Mère à laquelle nous avons délibéré de nous conformer en tout, le F∴ Lafrance, Orateur ; le F∴ Engallier, Maître de Cérémonies, le F∴ Mirabeau, Secrétaire, le F∴ Guillon, Trésorier ; le F∴ Grangier, Maître-d'hôtel ; les FF∴ Guillon fils et Calvet, Infirmiers.

Le F∴ Secrétaire fut chargé de communiquer aux Respectables Loges de notre correspondance l'élection des officiers et de porter nos plaintes à celles d'Apt et d'Alais sur leur silence au sujet des événemens intéressans dont nous lui avions fait part.

Sur les représentations du Vénérable, on délibéra que chaque Frère donnerait 24 sous pour faire dire des messes pour le repos de l'âme du F∴ Gagnon, en conséquence, le F∴ Trésorier fut chargé d'exiger les fonds et de les remettre au F∴ Engallier qui ferait dire les messes.

La Respectable Loge a unanimement confirmé toutes les délibérations précédentes, et dans la vue de se conformer à la Loge d'Aix, le Vénérable proposa de faire grâce à l'avenir à toutes les amandes, soit pour raison d'absence, ou toute autre, ce qui fut unanimement accepté.

LAFRANCE, Orateur ; GUILLON, Trésorier ; QUINSON.

Par mandement de la Respectable Loge.

MIRABEAU, *Secrétaire.*



TABLEAUX

LOGE DE SAINT-JEAN (ANCIENNE) 5737

A L'O∴ D'AVIGNON.

Cette Respectable Loge eut pour fondateur le marquis de Calvière, lieutenant général du Royaume (France), reçu Maçon en 1736 par milord comte de Balmerino. Elle eut successivement pour Vénérables :

Les FF∴ Le marquis de **Labaume**, depuis comte du Luc ;
Le chevalier de **Mirabeau** ;
Le comte de **Quinson** ;
De **Guillen** (Ignace-François) ;
Delbene. ;
Le comte de **Villeneuve**.

Officiers de la Loge élus à la Saint-Jean de 5748

FF∴ Villeneuve (Le comte de), *Vénérable ;* Beauchamp (de Merle, marquis de), *Premier Surveillant;* Crillon (L'abbé de), *Second Surveillant ;* Jullian (Antoine-Simon), *Orateur ;* Lestagnol (de), *Secrétaire ;* Julien (Claude-François), *Trésorier ;* Bernard dit Bonnet, *Maître-d'hôtel.*

FF∴ Quinson (comte de), Guillen (de), Salvador (Ignace, chevalier de), Calvet, officier, Julien, Depersuis, Demat, Léveillé, *Servans.*

FF∴ de Labaume, comte de Suze ; Malijac (comte de) ; Very (marquis de) ; Beauchamp (chevalier de) ; Monfaucon (Dastier, Baron de) ; Des Achards ; Monery, officier ; Tourreau (de) ; Yveriac, officier ; Bertrand, officier ; Olieu (Charles-François gen.), *absens le* 24 *août* 5749, *jour de la réunion des deux Loges.*

LOGE DE SAINT-JEAN DE LA PERSEVERANCE

CONSTITUÉE LE 12 MAI 5749

Officiers élus à la Saint-Jean, même année.

FF∴ Michel (Claude), *Vénérable ;* Lafrance, *Premier Surveillant ;* Colomb, *Second Surveillant ;* Martin, *Orateur ;* Guillon (Gabriel-Benoît), *Secrétaire ;* Engallier, *Trésorier ;* Grangier, *Maître-d'hôtel ;* Guillon (Jacques-Sébastien), *Maître des Cérémonies.*

FF∴ Mezangeau fils ; Liotard aîné (Gabriel) ; Anselme (Joseph).

FF∴ Guyon fils (Joseph-Xavier, de Carpentras ; Allégier, de Carpentras ; Joubert, docteur ; Lamarque, Imbert, Paulian fils ; Boudou (Léonard),



de Carpentras ; Teste fils (François), avocat ; Palys fils (Louis de) ; Du Pluvinal cadet ; Martin (Alexandre), docteur ; Thomas, docteur ; Colomb, docteur ; Desinars (Henri, chevalier), de Carpentras ; Desinars (François), de Séguret ; Floret (François-Marie), de Carpentras, *absens le 24 août 5749, jour de la réunion des deux Loges.*

TABLEAU

des FF∴ de la T∴ R∴ Loge de Saint-Jean de Jérusalem formée par la réunion de la Loge Saint-Jean ancienne et par celle de la Persévérance, le 24 août 5749, à l'O∴ d'Avignon.

Anc. FF∴ Villeneuve (comte de), *Vén∴*, Maç∴ en 5743 Elu∴.
Pers. Michel (Charles), négociant, 1[er] *Surv∴*, Ecoss∴.
Anc. Beauchamp (Merle, marquis de), 2[e] *Surv∴*, Elu∴.
Pers. Guillon (Gabriel-Benoît), négociant, *M∴* de Cér∴.
Pers. Lauris (marquis de), *Or∴*.
Anc. Lestagnol (de), *Secr∴*.
Pers. Lafrance (Antoine-Ignace), *Trés∴*, M∴.
Pers. Grangier (Pierre-Martin), *M∴ d'h∴*, M∴.
Pers. Engallier (Louis-Philippe), *Infirmier*, Elu∴.
Anc. Bonnet (Bernard dit), traiteur, *Infirmier*, Ecoss∴.
Pers. Varaillon (Honoré-Antoine de).
Anc. Calvière (marquis de), lieutenant général, *Anc∴ Vén∴*, Maç∴ en 5736.
Anc. Luze (marquis de Labaume, comte de), *Anc∴ Vén∴*.
Anc. Mirabeau (chevalier de), *Anc∴ Vén∴*.
Anc. Quinson (comte de), *Anc∴ Vén∴*.
Anc. Guillen (Ignace-François de), *Anc∴ Vén∴*.
Anc. Delbene, *Anc∴ Vén∴*.
Anc. Crillon (L'abbé de), Elu∴.
Anc. Beauchamp (chevalier de).
Anc. Very (marquis de).
Anc. Malijac (marquis de).
Anc. Calvet, officier.
Anc. Monery, officier, M∴.
Anc. Yveriac, officier.
Anc. Bertrand, officier.
Anc. Des Achards.
Anc. Julien (Claude-Joseph).
Pers. Boudou (Léonard), de Carpentras, M∴ Ecoss∴.
Pers. Paulian (Jaime Pierre).
Anc. Colomb (Joseph-Alexandre), docteur.
Pers. Martin (Alexandre), docteur.
Pers. Thomas, docteur.
Anc. Olieu (Charles-François gen.), docteur.
Pers. Teste (François), avocat, Elu∴.
Dolci, Ecoss∴.



Pers.	Colomb (Joseph).
Pers.	Guillon (fils Jacques-Sébastien), Me en chirurgie.
Anc.	Tourreau.
Pers.	Mezangeau fils (Henri-Bruno), M∴.
Pers.	Anselme (Joseph).
Pers.	Allégier, M∴.
Pers.	Floret (François-Marie), de Carpentras, M∴.
Pers.	Guyon (Joseph-Xavier), de Carpentras, M∴.
Pers.	Desinars (Henri-Joseph, chevalier), de Carpentras, M∴.
Pers.	Desinars (François), de Seguret.
Pers.	Lafarge.
Pers.	Dupluvinal.
Pers.	Dupersuis, M∴.
Anc.	Jullian (Antoine-Simon), négociant, M∴.
Anc.	Salvador (Ignace, chevalier de), officier, M∴.
Anc.	Montfaucon (Siffrein-Dastier, baron de), M∴.
Pers.	D'Alleman (Louis-François-Xavier), de Carpentras, M∴.
Pers.	Liotard aîné (Gabriel).
Pers.	Palys (Louis de).
Pers.	Joubert, docteur.

Anc. Amat, Anc. Léveillé, Anc. Savournin, Pers. Lamarque, Pers. Imbert, FF∴ Servans.

FF∴ reçus depuis la réunion

Forbin (comte de), Comp∴ 7 septembre 5749, M∴ 16 novembre 5749.
Duchâtelet (marquis), colonel, M∴ 7 septembre 5749.
Dumesnil (Jean-Baptiste), de Paris, M∴ 7 septembre 5749.
Debersac, de Paris, M∴ 7 septembre 5749.
Bouchony (Honoré-Joseph), M∴.
Ribas (Louis-Edouard de), M∴.
Anselme (Paul-Denis), affilié, M∴ 30 novembre 5749 de la L∴ de Tarascon.
Perussis (L'abbé de), chevalier, Vénér∴ d'Alais, affilié,M∴ Ecoss∴ 24 mai 5750.
Trotti (de), gentilhomme de Ferrare, App∴ 13 juillet 5750.
Silva (Adrien-Clément de), Me des requêtes, App∴ C∴ 13 juillet 5750.
La Palun (Gabriel-François de Limon de), affilié, M∴ 13 juillet 5750.
Forbin La Barben (de) d'Aix, affilié C∴ Ecoss∴.
Pierre Louis Manne fils, médecin, App∴ 7 octobre 5750.
Gagnon (Jean-Baptiste), App∴ C∴ 21 janvier 5751.
Conceyl (Louis de), affilié, 27 janvier 5751.
Garcin (Jean-Baptiste de), de L'islo, App∴ 19 février 5751,Comp∴12 avril 5751.
Vial (Etienne) dit Lyonnais, App∴ 2 novembre 5749 ; Gros (Esprit), App∴ 13 juillet 5750 ; Duplan dit Laplaine, App∴ 21 janvier 5751, Comp∴ 12 avril 5751, FF∴ Servans.



TABLEAU

DES R∴ LOGES DE LA CORRESPONDANCE 5750.

Agde	L∴ Saint-Jean.
Aix	L∴ Saint-Jean de Jérusalem : V∴, le F∴ de Vence (marquis) ; A∴ à M. de Saint-Vincent, Président à Mortier.
Arles	L∴ Saint-Jean de la Fraternité : V∴, le F∴ Eminy fils, vis-à-vis les Jésuites ; A∴ à M. de Castillon (marquis).
Alby	L∴ Saint-Jean :
Alais	L∴ Saint-Jean de Jérusalem V∴, le F∴ de Ribes, maire et Vibatif, gouverneur du Comté d'Alais ; A∴ à M. Giraudet (Pierre-Maximilien), avocat.
Apt	L∴ Saint-Jean .
Aurillac	L∴ Saint-Jean : V∴, le F∴ Le Camus, marquis de Monthodier.
Béziers	L∴ Saint-Jean.
Bordeaux	L∴ Saint-Jean dite française : V∴, le F∴ Lafourcade ; A∴ à M. Lacroix (Jean-Baptiste), négociant.
Brignoles	L∴ Saint-Jean.
Carpentras	L∴ Saint-Jean, notre fille Saint-Jean de Jérusalem d'Avignon. V∴, le F∴ d'Aubignan ; A∴ à M. de Lopis (baron).
Castres	L∴ Saint-Jean.
Cette	L∴ Saint-Jean : V∴, le F∴ Grenier, négociant ; A∴ à M. Dupin, receveur des domaines.
Draguignan	L∴ Saint-Jean, petite fille de Clermont.
Gignac	L∴ Saint-Jean.
Lodève	L∴ Saint-Jean : V∴, le F∴ Fulerand (Martin aîné) ; A∴ à M. de Rives Lacoste, avocat au Parlement.
Marseille	L∴ Saint-Jean de Jérusalem : V∴, le F∴ de Beausset ; A∴ à M. Isnard (Joseph-Elzear), négociant.
Marseille	L∴ Saint-Jean Elus de la Vérité : V∴, le F∴ Thieris, négociant ; A∴ à M. de Figuières (Jean-François), négociant.
Montauban	L∴ Saint-Jean.
Montpellier	L∴ Saint-Jean de Jérusalem : V∴, le F∴ Boyer de Rouquet ; A∴ à M. de Loze, négociant.



Montpellier	L∴ Saint-Jean, fille de la L∴ Saint-Jean de Jérusalem: V∴, le F∴ Feau, négociant ; A∴ à M. Fargeon fils aîné, négociant.
Narbonne	L∴ Saint-Jean.
Nîmes	L∴ Saint-Jean.
Montauban	L∴ Saint-Jean.
Pau	L∴ Saint-Jean : V∴, le F∴ Bellon, conseiller au Parlement ; A∴ à M. de Peyré, conseiller au Parlement.
Perpignan	L∴ Saint-Jean.
Tarascon	L∴ Saint-Jean : V∴, le F∴ Coyer cadet ; A∴ à M. Charbondon fils, avocat.
Toulouse	L∴ Saint-Jean de Jérusalem anc. et fille de Clermont : V∴, le F∴ Caulet, Président ; A∴ à M. Cousse, écuyer chez M. Bosandalac, négociant.
Toulouse	L∴ Saint-Jean de la Parfaite Harmonie : V∴, le F∴ Ferrière, négociant ; A∴ à M. Griffoul, à la place de la perche peinte.
Toulouse	L∴ Saint-Jean, fille de Clermont : détruite par la division des FF∴.
Toulon	L∴ Saint-Jean : V∴, le F∴ de la Combe, officier de marine ; A∴ à M. Pièche cadet, écrivain ordinaire de la marine.

5751

Aix	L∴ Saint-Jean de Jérusalem : V∴, le F∴ de Forbin. A∴ à M. de Venco (marquis).
Arles	L∴ Saint-Jean de la Fraternité : V∴, le F∴ Vacher ; A∴ à M. Vacher.
Cette	L∴ Saint-Jean : V∴, le F∴ Grenier, négociant ; A∴ à M. Lardat, procureur à l'amirauté.
Gignac	L∴ Saint-Jean des Elus : V∴, le F∴ Bedor ; A∴ à M. de Laures, écuyer.
Montpellier	L∴ Saint-Jean de Jérusalem : V∴, le F∴ Baudon ; A∴ à M. Baudon, directeur des Domaines.
Montpellier	L∴ Saint-Jean de Jérusalem de la réunion des Elus : V∴, le F∴ Fargeon, médecin ; A∴ à M. Tisson fils, négociant.



Rhodez	L∴ de Volonsac (marquis) ;
	A∴ à M. Raynal, Entreposeur de Tabac.
Tarascon	L∴ de Saint-Michel (Le chevalier) ;
	A∴ à M. Richard, chirurgien-major des grenadiers de Modène.
Toulouse	L∴ Saint-Jean de Jérusalem anc. et fille de Clermont :
	V∴, le F∴ Fonthenille, négociant ;
	A∴ à M. Laborie.
Toulouse	L∴ Saint-Jean de la Parfaite Harmonie :
	A∴ à M. Ponderoux, médecin.

NOTE
SUR LE CHEVALIER DE MIRABEAU

Qui était le chevalier de Mirabeau, Vén∴ de la *Loge Saint-Jean de Jérusalem* d'Avignon, du 13 juillet 1750 au 27 juin 1751 ?

Le marquis de Persan, mort en 1886, a légué les papiers de la famille de Mirabeau à son neveu, le comte de Persan ; ce dernier nous a affirmé qu'il ne s'y trouvait rien sur le chevalier Franc-Maçon. Mais nous nous sommes adressé à Mme la comtesse de Mirabeau-Martel [1] qui a bien voulu nous fournir les renseignements suivants :

Notre Mirabeau doit être le chevalier Louis-Alexandre, frère de *l'Ami des Hommes* et du Bailli de Mirabeau ; oncle, par conséquent, de l'orateur et de Mirabeau-Tonneau. La date de sa naissance nous est inconnue.

A 13 ans, il entre dans l'Ordre de Malte. Il sert dans le Régiment du Roi-Infanterie, puis, à 24 ans, en Flandre, sous les ordres du Maréchal de Saxe. Là, il épouse, malgré sa famille, Mlle Navarre, jolie comédienne, amie de Marmontel qui avait écrit pour elle plusieurs rôles. Le marquis de Mirabeau, — *l'Ami des Hommes*, — exaspéré, obtient contre son frère une lettre de cachet, avec autorisation de la faire exécuter jusque sur les terres du Pape, en Avignon, où le chevalier et sa femme s'étaient réfugiés. Quand on vint l'arrêter, Mme de Mirabeau mourut de peur et l'enfant qu'elle mettait alors au monde passa en même temps de vie à trépas.

Le Margrave de Bayreuth et sa femme, de passage à Avignon, étaient logés dans le même hôtel que le chevalier : ils eurent pitié de son désespoir et l'emmenèrent à Bayreuth, après avoir obtenu du Roi la levée de la lettre de cachet.

A Bayreuth, Mirabeau devint chambellan. Puis, le Margrave le maria à la comtesse de Kunsberg. Il mourut dans la même ville en 1761, sans enfants. — L'*Ami des Hommes*, qui s'était réconcilié avec lui, offrit à sa belle-sœur de vivre au Bignon : elle alla en effet s'y établir et y mourut en 1772, au moment du mariage de l'orateur.

Le chevalier, — qui dut alors revenir à Avignon en 1750-1751, — était, paraît-il, d'un physique charmant : son portrait est au château de Mirabeau, — château qui est aujourd'hui la propriété de M. Maurice Barrès.

1. *Gyp* en littérature.



INVENTAIRE DES MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE CALVET

Mit n° 3072. — Règlements généraux des chapitres écossais publiés et enregistrés à l'Orient d'Avignon le 26 octobre 1774, avec la signature des membres de cette Loge. Copié sur des feuillets marqués du timbre de la Loge *Saint-Jean d'Ecosse*, d'Avignon, XVIII[e] siècle, papier, 49 pages.

Mit n° 3073. — Règlements généraux de la Maçonnerie suivis par la T∴ R∴ Mère Loge Ecossaise de *Saint-Jean d'Ecosse*, à l'Orient d'Avignon. Copie exécutée sur des feuillets marqués du timbre de la Loge d'Avignon et signée par les membres de cette société le 10 décembre 1774, XVIII[e] siècle, 135 pages.

Mit n° 3074. — Règlements délibérés et approuvés par la T∴ R∴ Loge écossaise et communiqués par la T∴ R∴ L∴ Mère de l'Orient de Marseille à sa bien-aimée fille, la T∴ R∴ L∴ *Saint-Jean d'Ecosse de la Vertu persécutée*, à l'Orient d'Avignon. Copie authentique, enregistrée en la L∴ d'Avignon le 31 octobre 1774, XVIII[e] siècle, papier, 9 feuillets.

Mit n° 3075. — Registre du secrétariat de la R∴ L∴ de *la Parfaite Union*, de l'Orient de Villeneuve-les-Avignon, commencé l'an de la vraie lumière 5781, terminé le 7 mars 1784, XVIII[e] siècle, papier, 114 pages.

Mit n° 3076. — Recueil, page 1. Règlements généraux de la Maçonnerie, page 61. Règlements de la R∴ L∴ *Saint-Jean d'Ecosse*, en l'Orient de Marseille, délibérés et approuvés par la T∴ R∴ L∴ Ecossaise pour être suivis selon leurs forme et teneur dans les sept grades avoués par le sublime Ordre des Ecossais et communiqués à la R∴ L∴ *Saint-Jean d'Ecosse de la Vertu persécutée*. Mère Loge Ecossaise en l'Orient d'Avignon, par elle communiqués à sa bien-aimée fille, la R∴ L∴ *Saint-Jean de la Parfaite Union*, à l'Orient de Villeneuve-les-Avignon. Copie authentique, signée et datée des 7 et 8 octobre 1781. Tous les règlements ci-dessus sont transcrits sur des feuillets marqués du timbre de la Loge d'Avignon, page 100. Règlements particuliers de la R∴ L∴ *Saint-Jean d'Ecosse de la Parfaite Union* en l'Orient de Villeneuve-les-Avignon, signés par les membres de la Loge, le 23 décembre 1781, feuillets timbrés du cachet de la Loge, XVIII[e] siècle, papier, 114 pages.

Mit n° 3091. — Recueil de pièces originales sur la Franc-Maçonnerie.

1° Fondation de la Loge *Saint-Jean d'Ecosse* en l'Orient d'Avignon, par la Loge du même nom de Marseille, 17 août 1774.



2° Fondation de la Loge *Saint-Jean d'Ecosse de la Parfaite Union*, de Villeneuve, par la Loge Ecossaise de *la Vertu persécutée* d'Avignon, octobre 1781.

3° Fondation de la Loge Ecossaise de *Saint-Charles du Triomphe de la Parfaite harmonie* de Paris, par ladite Loge d'Avignon, 19 mai 1782.

4° Fondation de la Loge *Saint-Jean d'Ecosse de la Vraie Sagesse*, de Montpellier, par ladite Loge d'Avignon, 19 mai 1782.

5° Extrait du registre des délibérations de la Loge *Saint-Jean de l'Amitié*, d'Aix, relatif à la mission du F∴ de la Valette, membre de ladite Loge d'Avignon, 2 septembre 1783.

6° Circulaire de Henri-Frédéric, duc de Cumberland, Grand-Maître de la Société des Maçons libres et réguliers, 16 février 1785, avec traduction française.

7° Diplôme maçonnique, délivré par la Loge *des Sectateurs de la Vertu*, à l'Orient d'Avignon, à Alexandre-Pierre-Joseph de Blacay, 1775.

8° Même diplôme, délivré par la Loge de *la Vertu persécutée* d'Avignon, à Deleutre jeune, 6 avril 1783.

9° Même diplôme, délivré de la Loge *des Amis sincères* d'Avignon, pour Xavier Tiran, le 17 juillet 1807.

10° Même diplôme de la Loge *Saint-Jean d'Ecosse* de Marseille, pour Louis Salle, 2 juin 1774, XVIIIe et XIXe siècles, liasse de papiers et documents séparés.



TABLE ALPHABÉTIQUE
DES NOMS DE PERSONNES[1]

1. Le nom des Loges n'est indiqué que pour les Maçons étrangers à Avignon. — La table des Loges suivra.













TABLE ALPHABÉTIQUE

DES LOGES CITÉES

1. *L'Etroite Persévérérance* fut fondée à Aix en 1762 ; cette Loge fusionna en 1768 avec les *Amis Réunis*. Portalis fut alors son Vén.·. De 1774 à 1781, une nouvelle fusion eut lieu avec l'*Amitié*.

2. Fondée, croit-on, en 1744 par la G.·. L.·. en faveur du marquis de Maleuze ; elle existait encore en 1779.

1. Loge *Française Elue Ecossaise* qui fonctionnait depuis 1740, et pour laquelle Martines de Pasqually obtint des constitutions de la G.·. L.·. en 1765.

2. Voir ci-dessus, p. 63, la tenue du 15 novembre 1750 (*Lettres patentes*).

3. Loge constituée par la G.·. L.·. le 30 décembre 1744.

4. Deux Loges, au moins, existaient alors à Lyon : l'*Amitié* (1744) ?) et les *Amis Choisis* (1744 ?).

5. Le 17 juin 1751, l'Ecossais George de Walnon fonda à Marseille la Loge *Saint-Jean d'Ecosse* qui prit en 1762 le titre de *Mère Loge Ecossaise de Marseille*. Celle-ci constitua à l'Or.·. d'Avignon, en 1766, la Loge *Saint-Jean d'Ecosse de la Vertu Persécutée*, laquelle devait s'intituler *Mère Loge Ecossaise du Comtat-Venaissin*.



Montauban, *Saint-Jean* [1], p. 73, 90.

Montpellier, *Saint-Jean de Jérusalem ; Saint-Jean de la Réunion des Elus* [2] *; Saint-Jean, fille de la L.·. Saint-Jean de Jérusalem*, p. 5, 18, 19, 32, 62, 64, 67, 68, 73, 77, 79, 90.

Nantes [3], p. 32.

Narbonne, *Saint-Jean*, p. 19, 73, 90.

Nîmes, *Saint-Jean*, p. 19, 73, 90.

Orange, p. 32.

Pau, *Saint-Jean*, p. 73, 90.

Perpignan, *Saint-Jean* , [4] p. 73, 90.

1. La Loge *Bienfaisance* avait été fondée à Montauban en 1745.

2. Fondée, croit-on, le 4 février 1745. Pour les Loges de Montpellier, voir ci-dessus la *Tenue* du 3 novembre 1750, p. 62.

3. La Loge *Saint-Jean de Jérusalem* fut constituée à Nantes, en 1744, en faveur du Vén.·. M.·. le président de Teillac.

4. A Perpignan, existait une Loge *Saint-Paul*, constituée le 6 novembre 1744.

Rodez, *Saint-Jean*, p. 73.

Roquemaure, p. 37, 38.

Tarascon, *Saint-Jean*, p. 19, 32, 34, 73, 90.

Toulon, *Saint-Jean* [1], p. 19, 73, 90.

Toulouse, *Saint-Jean de Jérusalem ancienne ; Saint-Jean de la Parfaite Harmonie ; Saint-Jean, fille de Clermont* [2] p. 19, 38, 50, 73, 90.

Valréas, p. 51.

Versailles [3], p. 78.

1. Une Loge *Saint-Jean de Jérusalem* fut fondée à Toulon le 12 mars 1750. Celle dont il s'agit ici est antérieure (1749).

2. L'importante Loge de *Clermont* fut constituée à Toulouse le 14 avril 1745.

3. La *L.·. de la Chambre du Roi*, composée d'officiers attachés à la Maison du Roi, aurait été constituée par la G.·. L.·. le 20 octobre 1745. Il y eut à Versailles quatre autres Loges, dont M. G. Bord donne les noms.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES



LOGES DE 1751



L'OCCULTISME

ET LA

FRANC-MAÇONNERIE

The Light, de Louisville, reproduit, dans son numéro du 1er novembre 1918, un article publié dans l'*Azoth*, revue hermétique, par le F∴ Frank C. Higgins, 32e, de la Loge *Ivanhoe*, n° 610, de New-York. Dans cette étude l'auteur affirme que les Francs-Maçons, qui se livrent à des études approfondies sur l'Art, finissent forcément par s'occuper d'occultisme. Tous les Francs-Maçons ne sont pas occultistes et tous les occultistes ne sont pas Francs-Maçons, mais il existe un lien intellectuel et scientifique entre les occultistes et les Francs-Maçons. Le F∴ Higgins définit la Franc-Maçonnerie :

Un système de morale, voilé dans l'allégorie et illustré par des symboles.

Et malgré la prétendue rigueur du secret maçonnique, il estime qu'

il y a un grand nombre de profanes qui possèdent une connaissance fort exacte de la légende maçonnique et de ses explications, puisée à des sources dont l'accès n'est pas difficile, mais il n'a jamais été rencontré un seul homme qui, ayant été mis par hasard en possession de cette connaissance, soit disposé à la traiter avec dédain, ou à se vanter de sa possession. C'est un fait curieux qu'un « prétendu » secret maçonnique soit pratiquement aussi bien gardé contre l'indiscrétion vulgaire dans le cœur d'un non-maçon que dans celui d'un adepte.

Cela tient peut-être à ce qu'il n'y a pas de véritable « secret maçonnique occulte », mais seulement des moyens, plus ou moins secrets, pour empêcher les imposteurs de s'introduire dans les Loges maçonniques. Quoi qu'il en soit, le F∴ Higgins croit qu'un homme d'étude peut, à l'aide des ouvrages publiés, s'initier au moins très suffisamment à l'étude de la Franc-Maçonnerie ésotérique.

Il ne tardera pas à remarquer une infinité de rapports plus ou moins précis avec les mystères anciens, avec les antiques religions de l'Orient,



avec les philosophies et les théogonies de l'Inde, de l'Egypte, de la Palestine, de la Grèce, de Rome, des Druides, et des allusions ou des citations empruntées aux voyants d'autrefois, depuis Manou jusqu'à Pythagore, aux pères de la science depuis Hermès jusqu'à Euclide. Il reconnaîtra que presque tous les arts, presque toutes les sciences ont été abordés sous des points de vue vitaux, et qu'on a accordé une égale attention aux sujets d'astrologie, à la « Philosophie des Nombres » et aux propriétés cachées des mots et des lettres. L'architecture est le *motif*, et l'histoire sacrée est le thème affirmé d'un simple mais imposant développement de grades qui ne manque jamais de faire vibrer les fibres sensibles et d'élever le niveau spirituel du participant même le plus défavorablement pourvu.

Notre auteur affirme cependant que l'initiation maçonnique, à elle seule, ne suffit pas pour faire un adepte, et il ajoute :

Il y a plus de non-maçons capables de comprendre ce que la Maçonnerie contient, et d'en tirer profit, qu'il n'y a de Frères possédant des connaissances qui fassent réellement partie de l'Ordre.

Par là, j'entends qu'il y a dans les rangs de la Fraternité un très petit nombre d'Occultistes, car la majorité des Occultistes ne sont pas Maçons.

Le F∴ Higgins écrit encore, après avoir constaté cette ignorance presque générale des Francs-Maçons sur ce qui est le fondement de l'Ordre :

Il y a dans l'initiation maçonnique deux facteurs essentiels : le rituel employé et les leçons qui expliquent au néophyte le sens de ce qu'il voit, entend et éprouve. Aussi l'avantage spirituel pour le candidat est-il en majeure partie contenu dans la leçon... Les leçons du continent européen et de l'Orient contiennent certaines applications précises à la science occulte, qui dirigent le candidat dans ce sens pour le faire pénétrer plus profondément dans les mystères maçonniques. Notre Maçonnerie américaine et anglo-saxonne a été, en général, dépouillée complètement, et certainement à dessein de toutes allusions et indications de ce genre.

Cela est étrangement en contradiction avec le langage du Rituel, avec les attouchements, mots et postures prescrits par le cérémonial, toutes choses qui sont d'une antiquité incommensurable, chargées d'un sens intelligent, et en parfait accord avec les prétentions maçonniques dont elles sont, en réalité, la seule excuse.

En sa double qualité d'occultiste et de Franc-Maçon l'auteur se déclare en mesure d'affirmer

qu'il existe une vaste science cachée sous la terminologie en apparence simple de l'Ordre et que cette science est la clef de toutes les autres



sciences. Elle enseigne, par des analogies aisément reconnues, les mêmes propriétés ultimes de la matière, et la réalité des énergies engendrées par l'esprit que l'espèce humaine cherche à tâtons dans le domaine des effets plutôt que dans celui des causes.

Le F.·. Higgins croit que la philanthropie sociale ne saurait être le but et l'unique fin de la Franc-Maçonnerie ; pour lui,

Cette activité n'est pas plus de la « Maçonnerie » que ne le serait le jeu de cartes, si la majorité des initiés maçonniques décidait de jouer aux cartes, au lieu de construire des hôpitaux ou des asiles.

Le secret ésotérique de la Franc-Maçonnerie, l'un des « secrets non écrits de l'Ordre » est le suivant :

Les hommes de toutes les sortes de conditions religieuses en apparence les plus différentes, les plus opposées, peuvent se ranger autour de l'autel mystique de l'Ordre, et voir se dérouler le drame de la vie et les enseignements transcendants du grand précurseur de race blanche de la foi, l'Hindou voir son *Krishna*, le Bouddhiste son *Gautama*, le Juif son prophète, le chrétien son *Christ*, comme le Grec aurait pu y voir son Orphée, l'Egyptien son Horus. L'adepte est déjà en présence de la grande synthèse après laquelle toutes les nations aspirent, mais, hélas! le voile est trop épais pour l'œil inexercé.

Le Maçon de valeur moyenne croit que les signes, attouchements et mots qui lui sont communiqués, ainsi que les formules usuelles qui le mettent en état de subir un examen pour avoir son entrée dans des Loges étrangères, constituent le secret de la Franc-Maçonnerie, qu'il a juré de garder. Ce sont là des secrets dans le genre de la « combinaison » d'un coffre-fort; mais la « combinaison » n'est pas le trésor qui y est contenu, et elle n'a aucune valeur, si ce n'est d'empêcher l'entrée illégitime...

Le Maçon moderne qui néglige, refuse l'étude, ou qui en est incapable... ne reçoit, pour sa part, aucun des secrets de l'antique Ordre professionnel; en fait, il meurt sans avoir jamais eu la moindre idée de ce que ces secrets ont pu être.

Et pourtant *ils sont là*, ils ont été là à travers toutes les métamorphoses de forme extérieure par lesquelles ont passé les Fraternités qui les ont perpétués...

Ils sont la récompense de l'initiation maçonnique pour celui qui ne confond pas le portique avec l'édifice, et qui se dirige d'un pas ferme vers le sanctuaire.

C'est pourquoi l'étude de l'occultisme se lie forcément, pour l'Anti-Maçon, aux autres recherches concernant la Franc-Maçonnerie et la Secte tout entière. On peut même ajouter que cette étude de l'ésotérisme domine et éclaire tout le reste, comme l'esprit, la matière.

Charles Nicoullaud.



INDEX DOCUMENTAIRE

des Sociétés Secrètes pendant la Guerre

I. — JUILLET 1914 A JANVIER 1915

SOMMAIRE :

FEMINISME MAÇONNIQUE. (*Suite*). — ITALIE : (*Suite*) *Les LL.·.* Anita Garibaldi *et* Fœmina Superior. *Circulaire de la Grande-Maîtresse Lavinia Höll', de la Grande Loge féminine d'Italie.*

ITALIE (*suite*). — Nous lisons encore dans l'article de la *Rivista Massonica* du 30 juin 1914, déjà cité dans notre dernier numéro :

Après la naissance de la Resp.·. L.·. *Fæmina Superior*, du Rite Ecossais Ancien et Accepté, les Sœurs fondatrices voulurent témoigner leur fidélité aux idées qui avaient guidé le fonctionnement régulier de la famille maçonnique masculine, en adoptant ses statuts et ses rituels sans aucune modification ; elles se bornèrent à faire un règlement pour lequel elles demandèrent conseil en y ajoutant ce qui pouvait être vraiment utile pour règler les cas qui pourraient se présenter dans une Loge féminine, en partant de ce principe qu'une telle Loge ne devait pas être fermée à la vigilance éclairée des Fr.·. revêtus des hauts grades, qui désireraient observer la marche du travail.

La *Rivista Massonica* nous indique les travaux accomplis par les SS.·. de la L.·. *Fæmina Superior*. Nous signalons en particulier le passage suivant :

D'autres projets de pénétration dans des Associations profanes, dont plusieurs sont dirigées par des autorités religieuses, ont été présentés à la S.·. secrétaire et seront réalisés dans le plus bref délai possible.

Nous relevons dans un discours prononcé par la S.·. Oratrice, au sujet de la propagande :

Afin que notre action, comme noyau de la Maç.·. féminine, puisse être profitable, il est nécessaire non seulement d'acquérir des affiliées



nouvelles ici même, à Milan, mais encore de nous étendre partout, principalement dans les provinces limitrophes, et d'avoir des propagandistes habiles qui portent nos idées d'émancipation de tout préjugé dans le monde profane.

Là où il n'existe pas de Loges féminines, nous devons établir des éléments liés à nous par la communauté des idéals et destinés à former des Triangles, puis des Loges. Nous avons déjà de nombreuses adhésions dans différentes villes de l'Italie. A Come, Bergame, Brescia, Savona, Bologne, Plaisance, il existe des éléments féminins précieux pour notre famille. A Reggio, d'accord avec un Fr.·. de cette ville, un groupe féminin sera établi sous peu. Il y a lieu d'espérer que les Fr.·. feront dans leur propre famille une active propagande pour augmenter notre nombre.

Notre action doit être de nature à convaincre les plus sceptiques que l'œuvre maçonnique de la femme, si cette œuvre est disciplinée, prudente, secrète, sera du plus puissant secours pour l'Institution. Ce sera un travail différent qui, par des voies distinctes, conduira à des fins identiques.

Si nos adversaires ont obtenu des résultats stupéfiants en exploitant les énergies de la femme, la Maç.·. doit savoir tourner à son avantage ces énergies qui s'offrent spontanément à elle.

Cette Maçonnerie féminine italienne est différente de la Maçonnerie Mixte du Droit Humain, dont le T.·. Ill.·. F.·. Giovani Domanico, 33e, est le représentant délégué du Sup.·. Cons.·. pour l'Italie. Cet illustre Maçon était, avant son affiliation au Droit Humain, Grand Inspecteur Général du Rite Philosophique Italien (Cf. : *Bulletin Officiel du Droit Humain*, Juillet 1917, p. 17). C'est une branche de plus dans la Secte, dont le but est de travailler, surtout secrètement, dans les milieux profanes... et catholiques. Ce que la L.·. *Anita Garibaldi* fait depuis plusieurs années à Turin.

— L'*Acacia*, de Rome, publie dans son numéro du 31 décembre 1914, p. 328, un document que nous croyons utile de traduire intégralement :

A.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. U.·. (1)

Famille, Patrie, Humanité, Liberté, Egalité, Fraternité.

Orient de Rome, 17 décembre 1914.

La guerre sévit dans une grande partie de l'Europe, apportant la dévastation, les douleurs et la mort dans les pays les plus favorisés par

(1) Formule maçonnique supprimée par le Grand-Orient de France qui signifie : « A la gloire du Grand Architecte de l'Univers ».



la paix, et entièrement consacrés aux nobles œuvres de la civilisation.

Puisque, dans cette heure sombre de l'histoire humaine, il semble fatal que d'autres nations descendent armées dans l'arène, et parmi elles l'Italie, par sentiment de solidarité, par désir d'intégration nationale rêvée depuis longtemps, par devoir de défendre des principes de démocratie, nous, dans l'imminence d'une aventure telle que l'est toujours la guerre, même quand elle amène des biens espérés, nous souhaitons vivement que la paix revienne parmi les nations, pour leur offrir ses fruits bienfaisants. Nous exhortons toutes les Sœurs à sentir aujourd'hui, plus que jamais, l'affection envers notre chère patrie.

Quelle que doive être l'issue des événements, nos pensées et nos actions en face de la guerre et de ses conséquences ne seront jamais indignes de nous et des idéals élevés de notre Institution, si elles sont inspirées, excitées par un ardent amour de la patrie.

Dans l'espérance de jours meilleurs, nous vous donnons à toutes, très chères Sœurs, notre baiser fraternel.

La Grande Secrétaire, — *La Grande-Maitresse.*

VITTORIA GRIFFINI. — LAVINIA HOLL'.

Cette circulaire est suivie des explications suivantes :

Nous rappelons qu'il est du devoir de toute Loge appartenant à l'Obédience de la Grande Loge Sérénissime, de se réunir au moins une fois par mois, afin que les Sœurs se connaissent et s'aiment mieux. Les séances des Loges doivent être tenues sans qu'aucun Fr∴ soit présent, à l'exception des deux Assistants nommés pour un an par la Maîtresse de la Loge, et confirmés par la Grande Loge. Ces deux Assistants doivent avoir été élevés au grade de Maître au moins trois ans auparavant, et appartenir à une Loge régulière de l'Obédience du Grand-Orient d'Italie.

Ils doivent assister comme visiteurs aux travaux de la Loge, sans jamais y substituer, pour quelque raison que ce soit, les lumières de leurs fonctions.

Il est du devoir de toute Vénérable, qui ne l'aurait pas déjà fait, de communiquer la liste des Sœurs, en indiquant leur père et mère, leur état civil, leur âge, leur profession et les rapports de parenté avec des Maçons réguliers, et le grade maçonnique possédé par elles, ainsi que la fonction qu'elles remplissent dans la Loge.

La Grande Loge remettra pour chacune d'elles un diplôme régulier avant l'envoi de la taxe de non-opposition, qui est fixée à 7 lires pour le grade d'Apprentie, 9 lires pour celui de Compagne, et de 12 lires pour celui de Maîtresse.

Chaque Loge doit verser au Trésor de la Grande Loge, dans le courant du mois de janvier, la taxe annuelle de capitation de 2 lires pour chaque Sœur active.

Chaque Loge doit remettre à la Grande Loge une copie du testament



rituel écrit par chaque Sœur au moment de son initiation, sur grand format, et signé d'elle.

On avertit d'user de la plus grande prudence dans l'initiation des profanes. Il n'est pas nécessaire qu'une Loge soit nombreuse, mais qu'elle soit composée de Sœurs intelligentes, cultivées, de grande moralité, et qui aient bon renom dans le monde profane.

(Signé) : *La Grande Secrétaire*, VITTORIA GRIFFINI.

Pour adhésions, renseignements et toutes autres communications. l'adresse profane de la *Grande Loge Féminine* d'Italie est : Signora Lavinia Marta Zanni, Rome, Via Reno, 60.

L'adresse est celle de l'*Acacia*, dont le directeur est le F.·. Zanni.

(*A suivre*).

A. MARTIGUE.

NOTE

La *Kipa*, Bulletin de l'Agence catholique de Presse, paraissant à Fribourg (Suisse), a publié la note suivante dans son numéro du 5 Février 1920 :

Une publication de grande actualité (envoi de Fribourg), la revue antimaçonnique bien connue, *Revue internationale des Sociétés secrètes*, qui avait dû suspendre sa publication pendant la guerre, vient de la reprendre. Elle est sous la direction de Mgr Jouin, de Paris, qui a fait preuve d'une si grande compétence dans ce domaine et a rendu tant de services; il a reçu, il y a très peu de temps, une lettre importante du Pape Benoît XV, qui lui accorde les plus vifs éloges au sujet de ses remarquables travaux sur la Franc-Maçonnerie, et le sollicite de les poursuivre activement, afin de démasquer de plus en plus cette funeste secte de la Franc-Maçonnerie et de la combattre de plus en plus énergiquement. Il faut soutenir activement cette Revue.

Tous nos remerciements à notre vaillant confrère.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare, Nevers.

Quis ut Deus? — Dieu premier servi

TOME IX — N° 3

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

QUATRIÈME ANNÉE

N° 3. — AVRIL 1920

ABONNEMENTS { France . . . . 20 fr. par an
Etranger . . . . 25 fr. —

Prix du Numéro : 5 *francs*

EN VENTE
AUX BUREAUX DE LA REVUE
96, *Boulevard Malesherbes*
PARIS XVII



BUREAU

du Comité Directeur de la " Revue " & de la " Ligue Franc-Catholique "

Président : M. le Comte DE FRAVILLE ;
Vice-Président : M. le Baron DUROY DE BRUIGNAC ;
Secrétaire : M. PÉCOUL ;
Trésorier : M GÉLINET.
Fondateur de la Revue *et de la* Ligue : Mgr JOUIN, Curé de Saint-Augustin, Paris.

LIVRAISON D'AVRIL 1920

SOMMAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaitre ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée a son Secrétaire, M VICTOR DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** PARIS, XVIIe.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Lettre de Son Eminence le Cardinal GASPARRI à Mgr JOUIN

Du Vatican, le 20 juin 1919.

Monseigneur,

Le Souverain Pontife a daigné agréer avec une bienveillance toute paternelle l'hommage de votre nouvelle étude sur la **Guerre Maçonnique**.

C'est avec raison que dans ce travail vous avez pris soin de mettre en lumière par des documents et des raisonnements irréfutables la doctrine inepte et essentiellement anticatholique de la Franc-Maçonnerie, doctrine issue du déisme, né lui-même de la Réforme, doctrine aboutissant fatalement, comme on le voit aujourd'hui, à la négation même de Dieu, à l'athéisme social, au « laïcisme », forme actuelle de cette impiété qui, au plus grand détriment des peuples, prétend bannir des sociétés toute trace de religion et toute intervention de l'Eglise.

Vous avez eu soin tout particulièrement de faire ressortir, en dépit des mensonges qui trompent parfois les catholiques eux-mêmes, l'identité de la Franc-Maçonnerie avec elle-même, partout et toujours, comme la continuité du plan des sectes, dont le dessein est bien la ruine de l'Eglise catholique.

Sa Sainteté se plait donc à vous féliciter et à vous encourager dans vos travaux, dont l'influence peut être si féconde pour mettre en garde les fidèles et les aider à lutter efficacement contre ce qui tend à détruire l'ordre social aussi bien que la religion.

Comme gage des faveurs célestes, et en témoignage de Sa paternelle bienveillance, le Saint-Père vous accorde de cœur la Bénédiction Apostolique.

En vous remerciant de l'exemplaire que vous m'avez gracieusement offert, et avec mes félicitations personnelles, veuillez, Monseigneur, recevoir l'expression de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

P. Card. GASPARRI.



LA

GUERRE MAÇONNIQUE

LA MAÇONNERIE ET LA GUERRE

II

LA MAÇONNERIE ET LE MENSONGE

Le T.·. Ill.·. F.·. Corneau, Président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, et le F.·. Raymond, Grand Orateur du Suprême Conseil, sentirent profondément le coup mortel porté à la Maçonnerie française par l'article de M. Ch. Johnston dans le *New-York Times* du 24 février 1918. Aussi, sans s'attarder à désolidariser leur cause de celle de Caillaux, ils s'empressèrent de répondre aux deux accusations capitales qui les démasquaient et ils affirmèrent avec leur coutumière audace que la Maçonnerie ne s'occupe ni de politique ni de religion. C'était dire du même coup le mal fondé des reproches d'antimilitarisme, de socialisme et d'anticléricalisme dont on les accablait, et la conséquence rigoureuse de cette virginité maçonnique les dégageait du moindre soupçon de trahison.

Malheureusement, leurs mensonges sont en contradiction flagrante avec les faits. Pas n'est besoin de remonter à la Révolution de 1789 et à la Terreur de 1793, dont les Maçons se font gloire, bien que ce soit une intervention politique des plus accusées ; pas n'est besoin de recourir au bolchevisme et à ses infiltrations maçonni-



ques fort inquiétantes dans le monde entier, la Maçonnerie française avant et durant la guerre n'a fait, comme toujours, que de la politique, et de la politique anticléricale. Il nous a suffi d'ouvrir les Comptes rendus du Conseil de l'Ordre de 1914 et de 1915 pour y puiser surabondamment les preuves irréfutables de la mauvaise foi séculaire de la Secte Elle est bien la fille de Satan, qui de son propre fonds est menteur et le père du mensonge, parce qu'il est homicide dès le commencement et qu'il ne s'est pas tenu dans l'esprit de la vérité (1). Par le mensonge, Satan et ses suppôts, les francs-maçons, tuent l'esprit de l'homme qu'ils remplissent d'erreurs avec des mots sonores de vérités. Leur devise « Liberté, Egalité, Fraternité », n'est autre que le plus colossal mensonge sous l'apparence des plus séduisantes, parfois des plus évangéliques promesses. Homicides de l'âme devenue leur victime, âme d'enfant, par les écoles sans Dieu ; âme d'adulte par les loges, les ligues, les syndicats ; âme des peuples, par un laïcisme exclusif de tout surnaturel, Satan et la Maçonnerie tuent le corps des adversaires qu'ils ne peuvent réduire à l'apostasie par la corruption des doctrines dissolvantes du divorce, de l'union libre, du néo-malthusianisme, du matérialisme en un mot ; ce qui prépare à son heure, le jeu du poignard, du poison, ou mieux des soulèvements des peuples, semblables aux éruptions volcaniques, car les assassinats maçonniques ou les crimes rituels ne sont que l'apprentissage de la révolution mondiale dont 1793 en France et 1917 en Russie forment les premiers essais. Ainsi l'homicide et le mensonge sont les les deux armes des Sociétés secrètes ; leurs menées souterraines ne souffrent pas le grand jour de la vérité ni de la discussion. « Sois libre ou meurs », disaient les grands ancêtres. Telle est l'alternative de demain : la liberté laïque, celle de ne croire à rien, ou la mort. A vrai dire, cette force destructive de la Maçonnerie lui permet d'affirmer dans un sens qu'elle ne fait ni politique ni religion, puisque son œuvre consiste, depuis deux siècles, à ensevelir l'une et l'autre sous les ruines du trône et de l'autel, au mépris de toute autorité divine ou humaine, de toute croyance et de tout précepte.

Toutefois, malgré ses divagations éhontées, applicables d'ailleurs à la partie de ses membres qui ne sont que des dupes, la Maçonnerie s'est révélée à tout l'univers, en ces jours troublés, avec les tares qui en font la Contre-Morale, le Contre-Etat et la Contre-Eglise.

(1) *Joan.*, VIII, 44.



LA MAÇONNERIE EST LA CONTRE-MORALE

Elle est la Contre-Morale par la corruption. L'*Unita cattolica* du 25 janvier 1920 le rappelait sous ce titre : « La Maçonnerie corruptrice des mœurs des peuples ». Le rédacteur écrivait :

Qui a produit l'ignominieux état actuel ? La corruption domine partout, parce qu'il y a une entente entre les scélérats pour corrompre ; ce sont les sectes mauvaises qui prêchent la corruption.

Rappelons un document sur la Maçonnerie que possède la *Civiltà Cattolica :* « Nous seuls sommes ceux qui peuvent exciter l'action dans le monde. Ce n'est pas la pointe du poignard que le Catholicisme craint ; c'est la corruption.

» Donc, ne nous lassons jamais de corrompre ; popularisons le vice dans les masses. Il est nécessaire qu'elles le respirent par les cinq sens, qu'elles le boivent, qu'elles s'en saturent. Faites des cœurs vicieux, et vous n'aurez plus de catholiques ».

Le Maçon Nubius ajoutait : « On dit que pour abattre le Christianisme, il faudrait supprimer la femme, mais comme nous ne pouvons la supprimer, corrompons-la » (1).

La corruption païenne, héritage de l'humanisme aux jours de la Renaissance n'est pas, on le voit, le but de la Maçonnerie, mais un moyen de détruire le catholicisme; moyen peut-être le plus puissant, en tous cas le plus général (2). La Contre-Morale est au service de la Contre-Eglise.

(1) *Civ. Catt.*, série IX, tome III, document A, p. 82. — Nous sommes heureux de retrouver ici la cote du document si précieux de la Haute-Vente, reproduit par CRÉTINEAU-JOLY (*L'Eglise en face de la Révolution*, t. II, l. III; Paris, Plon, 1861), et par ONCLAIR (*La Franc-Maçonnerie contemporaine*, 1re partie, ch. III, V, VIII, IX, X, XI; Liége, Dessain, 1885).

(2) La Maçonnerie se retrouve dans la mise en œuvre de tous les modes de corruption, si bien que des antimaçons de marque ont pensé que corrompre était le but ultime de la secte. Ce n'est pour elle que le moyen de nous ramener au paganisme et d'arriver au terme de ses efforts : la ruine de l'Eglise catholique. Aussi saisit-elle toutes les occasions d'altérer le sens moral, par le théâtre, la littérature, le cinéma, les modes. Sur ce dernier point, le *Freemason* de Londres du 15 novembre 1919, p. 235, écrit : « Nous croyions avoir épuisé la gamme des attaques et des foudres lancées contre la Maçonnerie par les catholiques romains, mais en voici une nouvelle qui nous stupéfie, il faut l'avouer, et qui nous arrive cette semaine. Il paraît que plusieurs dignitaires de l'Eglise catholique romaine en Irlande ont entrepris une campagne contre les dernières modes du costume féminin. Le docteur Hallinan, Evêque catholique de Limerick, trouve dans une lettre adressée à la presse un nouvel argument contre lesdites modes qui viennent, dit-il, de Paris à Londres, sans gagner au voyage, et qui sont adoptées en troisième main par l'Irlande. L'Evêque



LA MAÇONNERIE EST LE CONTRE-ETAT

La Maçonnerie, fille du protestantisme dont le libre-examen libère l'homme de toute autorité divine et humaine, est encore le Contre-Etat ; c'est là son rôle politique. La guerre a dévoilé la puissance politique de la Secte, ses affinités avec la Haute-Banque, ses influences juives, ses programmes socialistes jusqu'au bolchevisme, s'il le faut. Remarquons que ces diverses évolutions maçonniques se rattachent aux Constitutions de 1723. A la séance annuelle de la Grande Loge provinciale de Hambourg, tenue à Berlin le 18 octobre 1919, le F.·. Albert Bérend prononça un discours sur la « Politique maçonnique » dans lequel il conclut que l'idéal de la Maçonnerie, surtout en Allemagne, étant la formation de « l'homme complet », elle est dans l'obligation de développer dans chaque maçon « l'homme politique ». Une telle activité est conforme au

écrit : « J'ai lu l'affirmation de source digne de foi que les principaux » auteurs de ces modes actuelles du costume féminin sont des hommes » et non pas des femmes, et, qui plus est, ce sont en général des juifs » parisiens ou des francs-maçons, ennemis irréductibles du christianisme » et qui cherchent à le déraciner de toutes manières, particulièrement » en introduisant dans la société chrétienne ces modes dangereuses et » indécentes ».

» Nous comptons bien que les organisateurs de nos fêtes de dames, qui se multiplient de plus en plus, à mesure que la paix s'assure davantage, prendront tout ceci à cœur — et non sans y ajouter plus d'un grain de sel ».

Le levain corrupteur de la secte se trahit dans ces attaques ironiques et sournoises. La Maçonnerie est non seulement corruptrice, elle est corrompue. Les articles parus dans notre revue, qui forment *L'Initiation maçonnique* (Ch. Nicoullaud; Paris, Perrin), en fournissent d'abondantes preuves. Mais on ignore les scandales et les impiétés des Loges qui, malgré tout, transpirent souvent au dehors. Dans un article récent du *Herold* (26 octobre 1919, p. 137), intitulé « Maçonnerie clandestine en Allemagne, Grande Loge des Germains », il est écrit que la Grande Loge des Germains, *A l'Etoile flamboyante*, est composée des loges des Nornes et d'autres loges secrètes allemandes fort anciennes. « Toutes ces loges sont unies par un rituel et une symbolique identiques, à l'exception des Kalansbruder (Frères des Calendes, Frères bons-vivants), sur lesquels on ne donne de détails précis que dans les loges ».

Ces réticences en disent long; et puisque les modes importées de France en Angleterre et en Irlande nous viennent, à nous, d'Allemagne, il semble bien qu'elles sont d'origine judéo-maçonnique et que les loges allemandes sont, elles aussi, corruptrices et corrompues. Dieu dit à Ezéchiel : « Perce le mur, entre et vois les abominations épouvantables de ceux qui sont là ». (*Ezéchiel*, VIII, 8 et 9). Un jour, le mur blanchi des loges et des Orients s'écroulera et il se révélera plus d'un mystère d'ignominie.



caractère et aux règlements de la Maçonnerie qui défendent, dit-il, « les disputes » sur la politique, mais non pas la politique elle-même. Puis l'orateur ajoute :

Les Anciens Devoirs ne contiennent aucune interdiction sur ce point. Ils prêchent l'obéissance aux autorités, et ils décident dans la Section II qu'un révolutionnaire doit, il est vrai, être pris en pitié comme un homme malheureux, mais qu'il ne peut pas être chassé de la Loge et que sa situation, en tant que Maçon, ne peut pas être modifiée (1).

Le F.·. Bérend conclut de la sorte à une politique maçonnique, au besoin révolutionnaire, et il appuie son affirmation sur le texte des Constitutions d'Anderson, si bien que la défense de traiter les questions politiques dans les Loges n'a répondu qu'aux exigences de l'Etat, et est d'ordre purement extérieur. Par prudence, une société secrète ne révèle pas ses décisions et son but ; elle est de ce chef un foyer de conspiration, et c'est là ce qui fait de la Maçonnerie le Contre-Etat. Ce caractère essentiel de la Secte a frappé tous les écrivains au courant de la trame maçonnique durant la guerre mondiale. Il est intéressant d'en relever les diverses constatations dans le R. P. Gruber, l'antimaçon le plus compétent (2), dans le Dr. Brauweiler, déjà connu avant la guerre par ses articles antimaçonniques (3); dans le Dr. Peter Gerhard (4); dans Bachem (5); dans le

(1) *La Bausteine*, novembre et décembre 1919, p. 114.

(2) Le R. P. Gruber a écrit une série de fascicules dont voici les principaux titres : 1° *L'arrière-plan franc-maçonnique de la guerre mondiale* (Paderborn, 1915); 2° *Déclarations de la Maçonnerie étrangère au sujet de la guerre mondiale comme guerre de culture* (Herder, Fribourg-en-Brisgau, 1915); 3° *Les dessous maçonniques de la guerre mondiale* (Paderborn, 1915); 4° *La question scolaire et la crise constitutionnelle au Luxembourg* (Herder, 1916); 5° *Deux cents ans de Maçonnerie à la lumière des Constitutions de 1723* (Herder, 1917); 6° *La Franc-Maçonnerie comme facteur de culture* (Herder, 1917); 7° *L'Idéal latin de la culture, la Franc-Maçonnerie et la paix de l'Entente* (Berlin, 1918); 8° *Le double assassinat de Serajevo* (Herder, 1918). Il faut ajouter d'excellents articles de critique sur les ouvrages antimaçonniques de Brauweiler, Gerhard et Wichtl.

(3) Le docteur Brauweiler a fait paraître pendant la guerre : *Deutsche und Romanische Freimaurerei* (Franc-Maçonnerie allemande et Franc-Maçonnerie latine), et *Die.·. Bruder im Weltkrieg* (Les Frères Trois Points dans la guerre mondiale). Ces deux ouvrages ont été édités à Cologne chez J.-P. Bachem, le premier en 1916, le second en 1917.

(4) Dr Peter Gerhard, *Freimaurerei und Politik* (Franc-Maçonnerie et Politique); Vienne, imprimerie du journal la *Reichspost*, 1917.

(5) Julius Bachem, *Der Krieg und die Freimaurerei* (La guerre et la Maçonnerie); Cologne, 1916.



Dr. Wichtl (1). Ce dernier auteur a suscité les plus violentes polémiques dans toute la presse maçonnique. Nous citerons seulement ces quelques lignes de la revue *Latomia* du 14 juin 1919 (p. 81) :

Il y a peu de temps, a paru sous ce titre : *Franc-Maçonnerie universelle. Révolution universelle, République universelle*, un livre du radical allemand, conseiller national, Dr Friedrich Wichtl, de Vienne. C'est un produit de la littérature immonde. Nous avons refusé de déférer à la demande que nous a adressée l'éditeur d'en faire mention, et nous éviterions encore aujourd'hui de parler de cette mauvaise compilation, si l'auteur n'avait pas fait les plus graves reproches au sujet d'une réunion de francs-maçons, tenue à Vienne, en mars 1919. Comme tous les adversaires de la Franc-Maçonnerie, l'auteur met la Franc-Maçonnerie allemande sur la même ligne que les Francs-Maçonneries serbe et latine. D'après la *Reichspost*, que nous connaissons de longue date comme une « bienfaitrice », le comte Czernin, ex-ministre, aurait adressé au Dr Wichtl ses félicitations pour son remarquable exposé.

Le bibliographe de la Maçonnerie allemande, le F.·. Wolfstieg, écrit dans le *Cahier mensuel de la Société Comenius* que « Wichtl est mal informé et son livre sans valeur » (2); le F.·. Schwabe l'appelle dans le *Temple invisible* « un « livre injurieux » (3) ; le *Herold* du 13 avril 1919 p. 45) frappera l'ouvrage du Dr. Wichtl de l'épithète « d'ordurier », tout en étant obligé de reconnaître dans son numéro du 12 octobre 1919 (p. 125) et en s'inclinant devant la critique du P. Gruber dans la *Germania* des 21 et 26 août dernier, qu'on ne peut reprocher à Wichtl que « des inexactitudes dans les choses secondaires, en particulier en ce qui concerne les actes de la Franc-Maçonnerie allemande » (4).

(1) Dr Wichtl, *Weltfreimaurerei, Weltrevolution, Weltrepublik* (Franc-Maçonnerie mondiale, Révolution mondiale, République mondiale); Munich, J.-F. Lehmanns, 1919.

(2) *Der Herold*, 28 septembre 1919, p. 114.

(3) *Bausteine*, mai-juin 1919, p. 63.

(4) Dans la *Bausteine*, septembre-octobre 1919, p. 97, le F.·. Ludwig Muffelmann s'élève à son tour contre le livre de Wichtl et contre deux séries d'articles du docteur Auguste Abel dans la *Deutsche Zeitung*. Vers la fin de l'article, ce rédacteur écrit (p. 98) : « Le Pape Benoît XV lui-même semble juger le moment opportun pour descendre dans l'arène et montrer combien la Franc-Maçonnerie est détestable. Une lettre du Pape fait le tour de toute la presse cléricale; cette lettre est adressée à Mgr Jouin, auquel le Pape envoie sa bénédiction dans des termes élogieux pour avoir réuni avec le plus grand soin, dans son nouvel ouvrage : *La Guerre maçonnique*, les documents authentiques et les preuves incontestables qui sont propres à mettre en plein jour la sotte doctrine



Pourquoi cette levée de boucliers maçonniques?

Va-t-on reprocher au Dr. Wichtl d'accuser la Maçonnerie de faire de la politique et d'avoir exercé une influence directrice dans la guerre mondiale? C'est la thèse de son livre qu'il exposait encore récemment dans une conférence au Jardin Zoologique de Vienne. D'après la *Leipziger Zeitung* du 13 février 1920, le F∴ Bischoff, président de l'Union des Francs-Maçons allemands, présent à cette conférence, aurait osé nier le rôle politique de la Maçonnerie germanique dans la guerre. Le F∴ Bischoff a l'impudence du F∴ Corneau. Il rejette d'ailleurs, à son tour, sur la Maçonnerie serbe et latine le blâme d'une action politique incompatible, d'après lui, avec les principes de l'Ordre.

LA MAÇONNERIE SERBE ET LE CRIME DE SERAJEVO

La Maçonnerie serbe ne figure ici que pour l'attentat de Serajevo qui servit de prétexte à la guerre de 1914. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir. Si cet attentat fut d'origine purement politique, l'ordre partit de Berlin : *is fecit, cui prodest*. Le prince héritier était trop catholique et trop autrichien pour subir la politique des Hohenzollern. En tout cas, les Francs-Maçons ne furent pas les simples exécuteurs de cet assassinat, qui depuis longtemps était décidé dans les Loges. Le 15 septembre 1912, on pouvait lire dans notre *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* (p. 788) :

> Peut-être s'expliquera-t-on aussi un jour ce propos tenu par un haut Maçon en Suisse, à l'égard de l'Archiduc héritier :
>
> « Il est bien. C'est dommage qu'il soit condamné. Il mourra sur les marches du trône ».

Nous retrouvons à l'instant une lettre inédite qui confirme notre

franc-maçonnique, essentiellement anticatholique. Cette attaque toute récente et si hautement approuvée n'est pas encore parvenue entre nos mains. Il ne serait pas sans intérêt de voir si l'auteur n'a pas pris pour base le mauvais travail de Wichtl ». Le rédacteur termine par des injures à l'adresse du docteur Wichtl. — Nous pouvons rassurer la *Bausteine* et les autres revues maçonniques qui ont parlé de la lettre du Cardinal Gasparri : nous ignorions la publication du livre du docteur Wichtl quand nous avons écrit la première brochure de notre *Guerre maçonnique* dans laquelle, sans oublier la Maçonnerie allemande, notre sujet se réclamait particulièrement des périodiques américains. Mais nous souhaitons que la Maçonnerie honore nos travaux des injures dont elle couvre l'ouvrage du docteur Wichtl, car ce serait le plus bel éloge qu'elle en puisse faire et l'aveu le plus garanti de leur véracité.



manière de voir. Elle est d'un ecclésiastique que le prince honora de son intimité et qui fut même son confesseur :

L'Archiduc François-Ferdinand, durant ses longs séjours à Saint-Moritz, s'entrétenait volontiers avec ses très intimes amis de ses projets d'avenir.

Peu communicatif par nature, il procédait plutôt par questions, et c'était à travers ses questions qu'on devinait ses intentions.

Or, une des questions qui revenaient le plus souvent sur ses lèvres était la suivante : « La création d'une Slavie comprenant toutes les populations slovènes et slovaques et celles de Bosnie et d'Herzégovine ne rendra-t-elle pas plus facile le gouvernement de l'Autriche-Hongrie ? Les Allemands d'Autriche subissent l'influence de Berlin : les Hongrois sont ingouvernables ; entre les Allemands et les Hongrois, les autres peuples ont à peine le droit de formuler leurs aspirations ».

Et l'Archiduc François-Ferdinand parlait des Slaves de l'Empire avec une sympathie marquée. Chose étrange ! C'est parmi eux qu'il a trouvé la mort.

Pour ma part, j'ai toujours cru qu'on l'avait fait assassiner chez les Slaves, pour empêcher la constitution de ce royaume slovène qui eût abaissé l'orgueil du royaume de Hongrie et maintenu l'équilibre entre les Allemands et les Hongrois.

C'est donc, non sur une monarchie dualiste, mais sur une monarchie trialiste que François-Ferdinand eût aspiré à régner. Et si l'on me disait que ce sont les Hongrois et les Allemands qui l'ont fait assassiner, on répondrait à la secrète pensée que j'ai eue quand j'ai appris sa mort.

François-Ferdinand n'était point du tout, comme on le dit, l'homme de l'Allemagne. Il parlait de la France avec sympathie, et volontiers laissait dire autour de lui qu'en s'appuyant sur la France il se dégagerait de Berlin et modérerait l'irrédentisme italien.

Profondément religieux, ardemment catholique, il était également suspect aux socialistes allemands et aux Francs-Maçons hongrois. Et si la France eût eu une politique moins sectaire, il eût volontiers cherché un appui de ce côté.

Mais, je le répète, c'est surtout les populations slaves de l'Empire qu'il voulait grouper, organiser, favoriser et, en s'appuyant sur elles, modérer les prétentions de Buda-Pest.

Je crois très fermement que si François-Ferdinand eût vécu, l'Allemagne n'eût pu facilement entraîner l'Autriche dans la guerre qu'elle méditait contre la France, et sa disparition a dû être souhaitée autant par l'Allemagne que par la Hongrie.

Mais, à mon avis, c'est la Franc-Maçonnerie qui a exécuté ce vœu.

Durant mon séjour à Vienne, j'ai eu très nettement l'impression que les Loges maçonniques empêcheraient l'avènement de François-Ferdinand.



Il est donc évident que les Maçonneries serbe, hongroise, autrichienne, et probablement allemande, sont mêlées à cet attentat politique, cause prochaine de la guerre. Le procès des assassins que nous relèverons plus tard, est à ce sujet plein de révélations.

LA MAÇONNERIE LATINE ET LA POLITIQUE. — ITALIE

Il serait inutile de nous attarder longtemps à prouver l'ingérence de la Maçonnerie latine dans la politique, soit en général, soit plus particulièrement par rapport à la guerre. L'objet de notre présente étude n'a pas d'autre but. Nous retrouverons à chaque page la Maçonnerie française et souvent la Maçonnerie italienne. Cette dernière adoptait au reste, lors de son Assemblée Constituante, réunie les 22 et 23 juin 1919, les conclusions suivantes qui sont d'ordre rigoureusement politique :

1° La Maçonnerie italienne, confirmant avec l'intransigeance la plus absolue les raisons qui la portèrent à vouloir la guerre, sévère gardienne du patrimoine idéal pour lequel tombèrent un si grand nombre des siens sur les champs de bataille, déclare être opposée à tout ministère qui pourrait signifier par ses hommes ou par son programme le renoncement total, ou partiel à tout ce qui est devenu par la victoire obtenue un droit sacro-saint de l'Italie, ou un retour vers ce passé de honte que la victoire nationale veut avoir détruit pour toujours.

2° L'Assemblée Constituante fait la plus vive recommandation au gouvernement de l'Ordre de travailler à ce que tous les Frères de la Maçonnerie italienne, dans chaque parti, sentent le devoir de propager le principe de la Constituante politique pour arriver à sa réalisation.

3° L'Assemblée, convaincue que la Maçonnerie — aujourd'hui plus que jamais — doit exercer la haute fonction de soutenir le principe démocratique dans l'ordre politique et social ;

Affirme la nécessité pour l'Institution d'entreprendre une action conforme à ses traditions et à son caractère, laquelle, sans s'identifier avec le programme déterminé et contingent d'aucun parti, tende à la réalisation des buts suivants :

« 1° Obtenir dans le domaine politique et social toutes les transformations propres à imprimer un caractère, une direction, une structure démocratiques à l'Etat, dans toutes ses institutions, tous ses organes et ses systèmes ; — 2° Former la conscience de la nécessité et du devoir d'un système économique qui tende à l'intensification la plus grande et à l'organisation la plus rationnelle de la production, à la répartition la plus



équitable de la richesse, à une revision du droit de propriété, qui devra, désormais, se subordonner aux intérêts supérieurs de la communauté ; — 3° Assurer à la patrie l'obtention et la jouissance des fruits de la victoire par la réalisation des aspirations nationales, la restauration financière et la renaissance économique de la nation ; — 4° Soutenir les raisons et les intérêts de ceux qui furent les artisans de la victoire et qui doivent constituer la force rénovatrice et restauratrice de la vie du pays; — 5° Déterminer le retour à une orientation claire et à une délimitation précise des tendances fondées sur la communauté des idées et des buts, en mettant fin aux unions et aux contacts qui furent une nécessité dérivant du phénomène de la guerre ; — 6° Favoriser et renforcer la fonction éducatrice de l'Etat pour qu'elle réponde pleinement aux besoins intellectuels, politiques, économiques et sociaux du pays, et soit capable de former dans les générations croissantes une conscience éthique et civique plus ferme et plus élevée ; — 7° Préparer le pays à élire ses représentants avec le nouveau système électoral du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle sur la base de programmes nets, de telle sorte que la volonté nationale se manifeste explicitement dans la compétition de courants idéals larges et précis, pour favoriser énergiquement et rapidement la réorganisation de toutes les diverses formes démocratiques, de manière qu'elles puissent combattre vigoureusement, — mais chacune à sa façon particulière, — les courants conservateurs, de quelque apparence qu'ils soient camouflés, et ceux qui visent à une dictature de classe ; — 8° Inviter la démocratie à diriger ses efforts en vue d'obtenir l'établissement d'un régime international de véritable justice, pour que la Ligue des Nations devienne une réalité non menteuse et fasse vivre ensemble les peuples dans un système de justice qui, tout en correspondant aux idéals humains de la démocratie, est encore indispensable afin de hâter dans l'ordre intérieur les réalisations d'idées pour l'équité sociale » (1).

La Maçonnerie italienne aurait vraiment mauvaise grâce à se défendre de faire de la politique.

(1) *Rivista Massonica*, juin-septembre 1919, p. 163. — L'unité de vues politiques des Maçonneries française et italienne ressort de l'extrait suivant de la *Rivista Massonica* de décembre 1919, p. 222 :

« *Pour l'histoire de l'Ordre. — Entre le Grand-Orient de France et celui d'Italie.*

» Le *Bulletin du Grand-Orient de France* (fascicule de mai-août 1919) contient l'extrait suivant de la séance de l'Ordre, tenue le mercredi 21 mai 1919 :

« Le président rappelle que dans sa dernière séance, le Conseil de » l'Ordre, après avoir pris connaissance d'une planche du Grand-Orient



MAÇONNERIE LATINE ET POLITIQUE. — BELGIQUE

En Belgique, l'activité politique des Loges s'est manifestée sans relâche au cours du dernier siècle. L'affaire Magnette, dont nous imprimons les documents dans l'*Index* de la Revue, montre l'action et mieux encore l'importance de la Maçonnerie belge depuis 1914. Un rapport fut présenté au roi pour annuler la défense faite à l'armée de s'affilier à la Secte. Peu de temps après, le ministre de la guerre, M. de Brocqueville, donnait sa démission. Depuis, le roi

» d'Italie, dans laquelle il était recommandé de faire un accueil fraternel » de la part du Grand-Orient de France à une délégation envoyée par » lui, composée des illustres FF.·. Ferrari, Canti et Meoni, a décidé de » recevoir ces FF.·. à leur arrivée à Paris ».

» Le 9 mai, une délégation du Conseil de l'Ordre a reçu fraternellement les FF.·. Canti et Meoni, le F.·. Ferrari étant malade et n'ayant pu se rendre à Paris.

» A la suite de cette réception, le communiqué suivant a été transmis à la presse :

« Les délégués du Grand-Orient de France ont reçu aujourd'hui, » 9 mai 1919, les délégués du Grand-Orient d'Italie. Tous ont été heureux » de resserrer encore, dans les circonstances présentes, les liens d'amitié » fraternelle qui les unissent depuis longtemps et qui se sont encore » accrus pendant la guerre comme pendant la paix. Unies ainsi pour » toujours, l'Italie et la France continueront leurs batailles pour la » civilisation, la démocratie et la liberté. L'une et l'autre sont pour le » développement intégral des nationalités qui doivent être reconstituées » et en même temps raffermies sur leur propre territoire. Le droit des » peuples de disposer d'eux-mêmes est un des éléments nécessaires à la » reconstitution de l'Europe et du monde. Elles sont également persuadées » que la Société des Nations assurera une paix durable et décisive par » le moyen de l'alliance des peuples reconstitués dans les limites de » leurs frontières légitimes, nécessaires pour la garantie de leur » existence. L'étroite alliance dans les cœurs comme dans les actes de » l'Italie semble aux deux Maçonneries française et italienne une des » bases de l'Entente européenne et de la Société des Nations ».

» Ensuite a été envoyé, au nom du Grand-Orient de France, au Grand-Orient d'Italie le télégramme suivant :

« Dans les circonstances présentes, il nous est agréable de vous envoyer » notre salut le plus dévoué, le plus sincère et le plus fraternel. Nous » sommes avec vous pendant la paix comme nous l'avons été pendant » la guerre pour les justes batailles de la démocratie et le principe du » droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. Nous exprimons les vœux » les plus ardents pour l'alliance toujours plus intime de nos deux » nations. — *Le Grand-Orient de France* ».



applique le suffrage universel à la Belgique, et les ministères les plus importants ont eu pour titulaires des Francs-Maçons. Là, comme en France et en Italie, la Maçonnerie n'a fait que de la politique extérieure et visible, tandis que les Maçonneries germanique

» Le Grand-Orient d'Italie a répondu immédiatement par le télégramme suivant :

« Nous vous adressons à notre tour, dans les circonstances présentes, » nos saluts fraternels. Nous sommes avec vous dans la paix comme » nous l'avons été pendant la guerre pour la défense des idéals » démocratiques et du droit des peuples, et nous nous associons avec » ardeur aux vœux que vous faites pour une alliance toujours plus » accentuée entre nos deux familles maçonniques et nos deux pays. » — *Grand-Orient d'Italie* ».

La *Bauhütte* a publié des articles intéressants sur la Maçonnerie italienne écrits par le F.·. Léopold Wolfgang; notons : *La liquidation de la guerre et la Franc-Maçonnerie italienne*, du 10 mai 1919, et *Le peuple italien et la Maçonnerie italienne se sont-ils rendus réellement coupables de parjure en refusant de suivre la Triplice dans la guerre ?* du 20 septembre 1919. Dans son numéro du 17 mai 1919, la *Bauhütte* constate la puissance politique du G.·.-O.·. d'Italie qui exige l'exécution du traité secret de Londres touchant la concession de la côte adriatique. De son côté, le *Herold* du 21 décembre dernier publiait l'article suivant sous ce titre : *Le rôle d'Annunzio* :

« L'*Augsburger Postzeitung* du 28 septembre 1919 signale, d'après le journal maçonnique l'*Auf der Warte*, d'Annunzio comme un instrument de la Franc-Maçonnerie, et écrit à ce sujet :

« Lors de la chute d'Orlando, Barrère et la Franc-Maçonnerie romaine » travaillèrent à la formation de leur cabinet par le moyen duquel le » gouvernement français, dirigé par le Grand-Orient de France, voulait » se rendre maître de l'Italie. Alors surgit soudain le cabinet Nitti, et » l'on se souvient des hurlements furibonds de toute la presse franc- » maçonnique et de la déclaration de guerre qui alla jusqu'à annoncer » la chute de ce cabinet. Actuellement ce cabinet est presque fait; il a » été produit par l'entreprise de cet homme qui, depuis 1914, n'a cessé » d'être le porte-parole des Frères en tablier de peau, des Frères de » la truelle.

» Dès que Nitti aura été jeté à bas, on fera une nouvelle tentative » pour établir la complète domination des francs-maçons sur l'Italie; » si elle réussit, il y a lieu de prévoir qu'à moins d'un incident imprévu, » il y aura une puissante explosion des forces antimaçonniques qui se » sont déjà fort accrues, ce qui signifie révolution et guerre civile.

» Les relations entre Franc-Maçonnerie et bolchevisme ne sont pas » encore tirées au clair, mais il ne faut pas oublier qu'en Hongrie, » lorsque l'archiduc franc-maçon Karolyi, en dépit de son fidèle Vaszonyi, » vit la formation d'un tout-puissant parti chrétien-social inévitable, il » livra la Hongrie à ce bolchevisme qu'il tenait caché en réserve depuis



et anglo-américaine font de la politique occulte. Mais, des deux côtés le but est le même, et c'est là ce qu'il faut bien comprendre.

Il nous reste encore, dans les pays latins, le Portugal et l'Espagne.

LA MAÇONNERIE LATINE ET LA POLITIQUE. — PORTUGAL

La république portugaise est maçonnique ; les Loges l'ont fondée sur les assassinats de la famille royale, et le président occulte du gouvernement est le F.·. Magalhaes Lima, Grand-Maître de la Maçonnerie de ce pays. En 1918, eut lieu le sac de la Loge de Lisbonne. Le F.·. Henri, Armand de Masi, attaché militaire à la légation américaine de Portugal, en a fait le récit à l'assemblée du Suprême Conseil du Rite Ecossais Ancien et Accepté de la juridiction du Sud des Etats-Unis, à Washington. Ce capitaine franc-maçon rapporte que le F.·. Magalhaes Lima, averti à temps, put soustraire les archives du Temple maçonnique et les lui confier. Quelques jours après, le 14 décembre 1918, le président Sidonio Paez était assassiné et Magalhaes Lima fut retenu en prison durant deux mois. Le F.·.

» des mois, afin d'en préparer l'avènement. Cela indique une affinité » d'âme qui donne beaucoup à penser. Lorsque, en Portugal, sous Joao » Franco, le socialisme chrétien songeait à se mettre en possession du » pouvoir, la Franc-Maçonnerie organisa sa révolution pour s'installer » par la force au pouvoir avec l'aide de celle-ci. Le programme social » que la Loge a tracé dans ce but, au commencement de l'année dernière, » contient des exigences franchement bolchevistes, et on a signalé que, » si l'orage vient à éclater en Italie, la Franc-Maçonnerie fera tout ce » qui dépendra d'elle pour se mettre à la tête du mouvement et le » diriger ».

Enfin, la *Rivista Massonica* de juin-septembre 1919 (p. 168) nous fait présager l'action politique de la Maçonnerie italienne en Turquie et en Arménie. Nous lisons :

« Du Grand-Orient ottoman, avec lequel le Grand-Orient d'Italie avait rompu les relations jusqu'à la fin de la guerre, s'est détaché un groupe de Frères arméniens qui s'est constitué à Constantinople sous le titre : *Ser Amore* (Progrès et Amour), en une Loge indépendante qui pourra être le germe d'une vaste expansion maçonnique dans toute l'Arménie, peut-être de la formation d'un Grand-Orient national.

» Notre Loge *Italia risorta* (Italie ressuscitée), qui a repris allègrement ses travaux, est en relations intimes avec la Loge *Ser Amor*, à laquelle le Grand-Maître a adressé une affectueuse lettre de bienvenue et d'espoir, en la reconnaissant comme Loge régulièrement constituée et investie de tous les droits que les lois mondiales de l'Ordre attribuent aux Ateliers réguliers ».



Masi ajoute que la Maçonnerie a pris solidement pied en Portugal, et qu'il est bien improbable que les royalistes reviennent jamais au pouvoir (1). C'est la constatation manifeste que la Maçonnerie portugaise fait de la politique et que la République est sa fille, pour ne pas dire sa « chose ».

LA MAÇONNERIE LATINE ET LA POLITIQUE. — ESPAGNE

L'Espagne, restée neutre et de bon renom catholique, paraît aux yeux distraits le seul pays latin où la Maçonnerie n'ait pas d'emprise marquée sur la politique. Il n'en est rien, et la classe dirigeante, celle du moins qui n'est pas complice des Loges par son libéralisme, a le tort très préjudiciable de ne pas voir l'ennemi dont elle est déjà la victime.

Importée d'Angleterre en 1728 où une Loge fut fondée à Madrid rue Saint-Bernard, la Maçonnerie s'établit en Andalousie en 1731; mais, par suite d'intrigues politiques. Philippe V, roi d'Espagne, rendit dès 1740, contre les Francs-Maçons, un décret que Ferdinand VI renouvela en 1751. Le développement de la Secte date surtout de 1808. L'année suivante, la Grande Loge nationale pour toutes les Espagnes s'établit à Madrid dans le local de l'Inquisition. En 1811, le comte de Grasse-Tilly fondait, dans la même capitale, un Suprême Conseil du 33e degré du rite ancien et Accepté. Malgré l'édit de Ferdinand VII en 1814 contre les Francs-Maçons, la Maçonnerie avait pris possession de l'Espagne où elle se développa progressivement. En 1913, on comptait 98 loges et 4.850 membres. Aujourd'hui, il y a de 120 à 130 loges comprenant 5.500 à 6.000 adeptes (2). Le Grand-Maître de l'Ordre, le F.·. Morayta, qui est

(1) *Square and Compass*, septembre 1919, p. 9.

On lisait dans le *Neue Zurcher Nachrichten* de Zurich du 28 juillet 1917 :

« Au grand Congrès maçonnique de Lisbonne, le 13 mai dernier, le Grand-Maître de Portugal, Magalhaès Lima, s'est écrié : « La victoire des » Alliés doit être le triomphe des principes maçonniques ». Ainsi donc, en définitive, les soldats catholiques de France, d'Angleterre et d'Italie se battent au front pour le triomphe des principes du bonheur maçonnique des peuples, de l'athéisme, etc., parce que la victoire des Alliés doit être en même temps celle de la Loge ».

(2) Voir Thory, *Acta Latomorum*, I, pp. 23, 25, 46, 65, 240, 244, 250, 265, et l'*Annuaire de la Maç.·. universelle;* Berne, Buchler, 1913. — Nous aurons occasion de publier des documents inédits sur « les Sociétés secrètes en Espagne ». Pour l'instant, nous tenons à prouver que la Maçonnerie espagnole, tout en restant occulte, n'en est pas moins malfaisante, et qu'elle fait, comme toutes les autres Maçonneries du monde, de la politique, et de la politique anticléricale.



mort pendant la guerre, exerça une influence mondiale et se fit surtout remarquer au moment de la triste affaire Ferrer. Le successeur du F∴ Morayta est le F∴ Luis Simarro, 33e. L'extrait suivant de la Grande Assemblée de Mai 1918 prouve amplement que la politique est à l'ordre du jour dans la Maçonnerie espagnole :

Le 16 mai 1919 a eu lieu, au siège du Grand-Orient espagnol l'Assemblée Générale des délégués, convoquée le 2 février de la même année.

Parmi les sujets qui y ont été traités, nous trouvons le suivant :

« Réponses au questionnaire soumis à l'étude des Loges, sur l'attitude que doit adopter la Maçonnerie dans l'ordre national et l'ordre international en matière de propagande.

» La Grande Assemblée, prenant en considération les réponses faites par divers Ateliers de la Fédération au questionnaire qui avait été rédigé par le Grand Conseil de l'Ordre, a décidé que tous ses travaux seraient soumis à l'étude de la Commission des Affaires générales, qui a résumé son appréciation dans le rapport suivant :

« De nombreuses réponses ont été envoyées par les Loges de notre » Fédération au questionnaire que leur a adressé le Grand Conseil de » l'Ordre. Cela prouve que toutes ont compris l'importance qu'il y a à » travailler les sujets sur lesquels on leur demande des orientations.

» Cette affluence de réponses et la diversité très naturelle qu'on y » remarque ont rendu fort laborieux le travail de cette grande » Commission, consciente de la responsabilité que cette tâche lui » imposait. Tout en admettant que ces réponses sont inspirées par un » esprit commun à tout l'Ordre et représentant l'opinion de presque tous » les Frères, elle a jugé toutefois que ces réponses n'étaient pas toutes » susceptibles de s'accorder avec le sentiment normal de l'Ordre, et elle » s'est appliquée à résumer les aspirations des Ateliers en les harmo- » nisant et les unifiant dans leur variété. Telle est l'œuvre que la » Commission soumet présentement à votre appréciation et à vos » décisions.

» Nous estimons que l'action de la Maçonnerie espagnole doit tendre » à faire en sorte :

» *Dans l'ordre national*

» 1° Que la Maçonnerie soit la plateforme neutre de toutes les » gauches ;

» 2° Comme conséquence de ce qui précède : Créer, par un travail » qu'on facilitera à toutes les Loges, un corps de doctrine politique, » sociale, économique et confessionnelle, qui puisse être le programme



» minimum des forces démocratiques pour servir de base à une action » maçonnique ;

» 3° Organiser dans le monde profane toutes les campagnes qui seront » nécessaires pour obtenir des Cortès la réforme constitutionnelle qui » établira l'entière liberté des cultes, la laïcisation de l'enseignement et » de l'assistance dans les hôpitaux et la sécularisation des cimetières ;

» 4° Encourager la création d'écoles laïques, de corps d'infirmières » maçonniques et de commissions de notre Ordre qui remplaceront les » sociétés de dames catholiques visiteuses des prisons et des hôpitaux ;

» 5° Créer en aussi grand nombre que possible des dispensaires, des » monts-de-piété, des bourses de travail et des agences de représentation » commerciale.

» *Dans l'ordre international*

» 1° Consolider fermement les liens d'union qui existent entre la » Maçonnerie espagnole et celle des peuples qui luttent pour la cause de » la liberté et de la justice ;

» 2° Proclamer la sympathie et l'intérêt très vif avec lesquels tout » le Grand-Orient Espagnol suit les admirables efforts des pays alliés » pour défendre leur existence menacée et la foi inébranlable de la » Maçonnerie espagnole dans le triomphe définitif de la raison et du droit » contre la barbarie impérialiste ;

» 3° Travailler avec ardeur à faire que, comme résultat de l'horrible » lutte qui désole le monde, se forme la Société des Nations, telle que » l'a proposée le président Wilson ;

» 4° En attendant l'heure où nous verrons se constituer la Société des » Nations, travailler par tous les moyens possibles à ce qu'il se forme un » organisme composé des représentants des pays démocratiques, orga- » nisme qui, sous le nom de Grand-Orient Universel, puisse intervenir » activement auprès des gouvernements, pour obtenir que les conflits » entre nations se résolvent par le moyen de l'arbitrage ;

» 5° Que la Maçonnerie espagnole fasse en sorte qu'il s'établisse un » lien d'union entre la Maçonnerie de l'Allemagne et celle des autres » pays contre lesquels lutte l'Empire central quand, la guerre étant » terminée, la Maçonnerie allemande reviendra aux principes fonda- » mentaux de notre Ordre.

» *Dans l'ordre de la propagande*

» A ce point de vue, tous les Ateliers sont d'accord sur la nécessité » de faire une propagande de plus en plus intense et active, ce qui » montre que le Grand Conseil aura en eux des collaborateurs efficaces » pour son action.



» Entre les différentes formes que les Ateliers proposent pour faire » cette propagande, votre Commission juge préférables les suivantes :

» *a*) La création de Chambres d'adoption auxquelles on aura soin de » recommander des travaux assortis au caractère et au tempérament de » la femme, par exemple en les chargeant de faire valoir avec flatterie » les œuvres de bienfaisance des Loges, d'organiser des patronages, sous » la protection desquels se placeraient les institutions d'enseignement ; » de fonder des associations ayant un caractère de fraternité civique ;

» *b*) Que les Loges désignent un certain nombre de Frères quand elles » le croiront nécessaire, pour que, avec l'appui matériel de celles-ci, ils » puissent appartenir aux sociétés dans lesquelles il nous conviendra de » recruter des adeptes, afin d'y exercer une influence morale. Pour cette » tâche, il faudra choisir des Frères présentant des conditions très » spéciales de discrétion et de capacité, et on devra viser principalement » les associations de culture intellectuelle (1) ;

» *c*) Attirer surtout à l'activité maçonnique des Frères qui appar- » tiennent aux Instituts armés et au professorat universitaire ;

» *d*) La publication de tracts, livres, papillons allégoriques, en se » servant de l'imprimerie de la Respectable Loge la *Catoniana* ; on peut » tout faire avec elle ; arriver à créer un centre éditorial, qui sera pour » nous un important moyen de propagande, tout en rapportant de grands » profits au Trésor.

» La publication en tract de la déclaration de principes, contenue dans » la Constitution en vigueur, peut être un excellent moyen de propager » nos doctrines dans le monde profane.

» *e*) Travailler à la création d'un journal quotidien qui n'ait point » à l'extérieur un caractère maçonnique, mais qui soit inspiré par » l'Ordre, dirigé et rédigé par des gens lui appartenant. Comme la » présente Commission possède des moyens d'appréciation qu'elle ne » croit pas opportun de révéler, elle estime que la réalisation de cette » idée n'est pas aussi difficile qu'elle le semble à première vue, et elle » propose d'accorder au Grand-Maître un ample vote de confiance pour

(1) **Dans la lettre du 18 janvier 1822 de Tigrotto, l'un des chefs de la Haute-Vente, nous lisons :**

« L'Italie est couverte de confréries religieuses et de pénitents de différentes couleurs. Ayez soin de fourrer quelqu'un des nôtres parmi le troupeau de ces gens stupides et dévots. Que les nôtres étudient avec attention le personnel de ces confréries, et ils verront que, peu à peu, ils y trouveront une abondante moisson à recueillir ». (ONCLAIR, *La Franc-Maçonnerie contemporaine*, p. 70).



» qu'il collabore autant qu'il sera nécessaire à la prompte exécution de » ce projet :

» *f*) Il faudra aussi attirer à nos Ateliers le personnel scolaire et les » employés de la Poste, des Télégraphes et des Chemins de Fer ;

» *g*) De fréquentes visites aux Loges seront faites par la Commission » du Grand Conseil et par les délégués régionaux de celui-ci.

» Afin de procurer au fonds de propagande les sommes nécessaires » pour que cette propagande se fasse aussi rapidement que les circons- » tances le réclament, il faut décider :

« *a*) Qu'on exigera de toutes les Loges qu'elles complètent ce qui est » marqué sur leurs carnets ;

» *b*) Qu'on destinera au fonds de propagande les sommes que » produiront les décorations maçonniques accordées dans la présente » Assemblée ;

» *c*) Qu'on tiendra ouverte en permanence une souscription entre tous » les Ateliers et les Frères, souscription destinée à ce même fonds. La » mention de tous les dons reçus sera faite au *Bulletin officiel*.

» Signé : Auguste VIVERO, Gomez LOZANO, Enrique BAREA,
» Martinez SOL, Ramon DEL RIO ».

» Ce rapport a été approuvé à l'unanimité, selon les conclusions favorables du Grand Orateur (1) ».

Enfin cette lettre à tous les Grands Orients de l'Univers accuse une situation respectable à la Maçonnerie espagnole :

A la gloire du Grand Architecte de l'Univers

Grand-Orient espagnol

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

A tous les Grands-Orients, Grandes Loges et Suprêmes Conseils en relation avec nous, aux Corps délégués, Membres d'honneur, Garants d'Amitié, Ateliers, Triangles et Maçons de la Fédération, triple salut.

Très illustres et chers Frères,

Le Grand Conseil de l'Ordre et le Suprême Conseil du 33e grade de la Fédération du Grand-Orient espagnol, au terme de l'année 1919 (ère

(1) *Bulletin du G.'.-O.'. espagnol*, juin 1918, p. 54.



vulgaire), vous adressent leurs vœux pour l'année prochaine, avec leurs félicitations et leur sincère embrassement fraternel.

Ils font également des vœux pour qu'en l'année 1920 se consolide la paix et que cessent pour toujours les horreurs de la guerre qui a fait tant de victimes et accompli tant de destructions sur le sol de l'Europe.

Paix, paix entre les hommes, et formons à l'avenir une immense famille de Frères.

Orient de Madrid, 31 décembre 1919 (ère vulgaire).

Le Grand Maître, Président du Grand Conseil,
Docteur Luis SIMARRO, Grand 33e.

Par ordre :

Le Grand Secrétaire Général,
José LESCURA, Grand 33e (1).

LA MAÇONNERIE LATINE CONTRE-ETAT ET CONTRE-ÉGLISE

Il serait oiseux d'ajouter que la Maçonnerie latine fait de la politique de Contre-Etat jusqu'à ce qu'elle atteigne son but qui est la République universelle. Les Maçonneries belge, italienne et espagnole consacrent à ce rêve, déjà réalisé en France et en Portugal, tous leurs efforts sous le masque trompeur du loyalisme. La Société des Nations semble avoir sonné, pour les Loges, l'avènement définitif des démocraties ; il y a dix-huit mois, elle apparaissait comme le premier pas vers les Etats-Unis d'Europe, sinon vers les Etats-Unis du monde ; c'était bien l'aurore de la République universelle maçonnique dérobant à peine sous le voile troué du laïcisme la ruine certaine de l'Eglise catholique. Le F.·. Bourgeois, qui fut l'agent de la judéo-maçonnerie à La Haye, pour continuer ce rôle dans la présidence de la Société des Nations, a de longue date embrassé ce double sentiment. Lorsqu'il disait dans un déjeuner à Evian, au préfet de la Haute-Savoie : « On ne fait pas de la politique avec de la justice et de l'honnêteté », il déclarait que la politique maçonnique est en contradiction avec la Société civile et religieuse, parce que la Maçonnerie est par essence le Contre-Etat et la Contre-Eglise. Son secrétaire le F.·. Lebey ne le démentira pas, et plus il devient un des dirigeants de la Maçonnerie latine, plus il faut se rappeler sa profession de foi au Convent de 1912 :

(1) *Bulletin du G.·.-O.·. espagnol*, décembre 1919, p. 123.



Vous sentez la nécessité d'en finir une fois pour toutes avec l'Eglise, avec les églises. Nous nous devons de réussir ce que plusieurs révolutions, par suite de trop d'indulgence, ont manqué. Tant que nous n'y aurons pas réussi, nous ne pourrons ni travailler efficacement, ni édifier quoi que ce soit de solide. L'homme réfléchira mal, ou à travers bien des réticences, et tout sera sans cesse à recommencer.

Là encore, la Maçonnerie d'Espagne fait écho à ses sœurs latines et, nous le prouverons, à toutes les Maçonneries du monde.

L'article suivant du *Schweizer Katholik* (Solothurn) l'exposait déjà à la date du 20 juillet 1917 :

La Franc-Maçonnerie déploie depuis le début de la guerre une activité fiévreuse qui s'exerce en deux sens : 1° allumer de nouveaux conflits de la guerre ; 2° détruire la monarchie et l'influence ecclésiastique dans les Etats chrétiens.

Par le premier point de ce programme, on cherche à atteindre à la réalisation du second.

Il est prouvé et connu qu'un certain nombre des pays qui luttent aujourd'hui dans l'arène sanglante ont été entraînés en grande partie par les manœuvres souterraines de la Loge dans le conflit mondial. Nous ne les nommerons pas pour des raisons de neutralité.

Aujourd'hui, c'est en Espagne que la Maçonnerie travaille avec le plus d'énergie. Dans ce pays, les catholiques, les socialistes et la couronne sont contre la guerre, comme aussi ils l'étaient dans les autres pays, mais la Loge met en œuvre mille artifices d'excitation et de menaces révolutionnaires pour procurer aussi à ces pays les « bienfaits » de la guerre mondiale. Et pourtant, elle se qualifie de Société pour l'Humanité !

Le second article du programme est présenté aujourd'hui par la Franc-Maçonnerie sous la désignation de « démocratie ». Il ne s'agit point ici de la vraie, de la saine démocratie, mais du règne du bouleversement, du coup d'Etat et de l'introduction d'une « république » pénétrée de Franc-Maçonnerie, d'une abolition des principes et des traditions du christianisme dans la vie de l'Etat.

La Loge internationale flaire l'air du matin, et par dessus des montagnes de cadavres, elle cherche à frayer à l'humanité la route à une prétendue ère nouvelle, où il n'y aura plus d'Etats monarchiques, ni de religion d'Etat, où la Libre-Pensée révolutionnaire régnera, où l'autorité de Dieu, de l'Eglise, de la monarchie sera remplacée par la tyrannie absolue de « Comités démocrates » autocratiques qui ne servent en réalité que l'anarchie.

L'Eglise catholique n'est point antidémocratique. En principe, elle traite sur le même pied les monarchies et les républiques. Mais elle s'oppose à la destruction de l'idée d'autorité par un travail tel que celui auquel s'emploie aujourd'hui une démocratie de Loges.

Tous les Etats qui ont jusqu'à ce jour eu un caractère chrétien et se



sont conservé une forte autorité intérieure sont devenus la cible des assauts des Loges, quelle que soit la forme du gouvernement qu'ils possèdent.

Ce n'est pas nous qui établissons ces faits. En Espagne, les Evêques ont dit tout cela au peuple, mais nous pouvons, nous aussi, tirer notre profit de ces leçons.

Le Dr. Wichtl a mis en relief cette politique maçonnique qui, par la révolution mondiale, veut arriver à la république universelle. Mais peut-être n'accuse-t-il pas suffisamment que la politique maçonnique a pour principe et pour fin la politique anticléricale. Telle est notre thèse, et nous ne différons sur ce point avec M. Ch. Johnston et bon nombre d'antimaçons étrangers que par l'extension à toute la Secte d'un anticléricalisme trop exclusivement restreint par eux à la Maçonnerie latine. Ce point de vue s'impose surtout par rapport à la guerre de 1914 et à la paix de 1918? La Maçonnerie, loyaliste ou révolutionnaire, dirige à peu près aujourd'hui la politique de tous les gouvernements; mais son action resterait souvent inexpliquée si on ne voyait en elle, sinon toujours le Contre-Etat, tout au moins simplement que l'Etat dans l'Etat; tandis que les événements les plus imprévus, les incohérences les plus contradictoires, les heurts les plus déroutants, s'élucident naturellement lorsqu'on la considère dans cette implacable haine des peuples catholiques, qui en fait la Contre-Eglise.

Faisons les mêmes constatations pour la Maçonnerie anglo-américaine et enfin pour la Maçonnerie allemande. Cette politique maçonnique anticléricale, démasquée dans le monde entier, nous permettra de développer dans toute leur ampleur les accusations de M. Ch. Johnston qui font de la Maçonnerie le nœud vital de la guerre et le foyer de toutes les trahisons.

E. Jouin,
Prélat de la Maison de S. S.
Curé de Saint-Augustin



L'INITIATION DANS LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

LA THÉOSOPHIE

OU LA

Franc-Maçonnerie Mystique

LIVRE PREMIER

LA SOCIÉTÉ THÉOSOPHIQUE

CHAPITRE III

MADAME ANNIE BESANT FRANC-MAÇONNE

Initiation maçonnique de Mme Annie Besant, à Paris, en 1902. — Installation solennelle de la S.·. Annie Besant comme Vénérable de la première Loge Mixte de Londres. — Réception solennelle de la T.·. Ill.·. S.·. Annie Besant à Paris.

Initiation maçonnique de Mme Annie Besant, a Paris, en 1902. — La Société Théosophique est d'origine maçonnique : cette filiation demeura secrète pendant plus de vingt ans, et, nous l'avons vu, le plus grand nombre de ceux qui adhérèrent à ce mouvement furent tenus dans l'ignorance d'où il sortit. En 1902, les chefs de la Secte décidèrent de modifier cette situation.

Des deux fondateurs, il ne restait que le colonel Olcott, toujours président de la Société (1) ; Mme H.-P. Blavatsky était morte en

(1) Le colonel Olcott est mort, cinq ans plus tard, aux Indes, en février 1907.



1891 et Mme Annie Besant, son élève préférée, lui avait succédé comme instructeur à la tête des Loges ésotériques et occultistes de la Société. Nous ignorons quels sont les motifs qui ont déterminé les Supérieurs Inconnus ou Mahâtmas à changer la tactique primitivement adoptée. Nous ne pouvons que constater le fait et enregistrer les circonstances particulièrement instructives de cette évolution, qui conduisit les chefs de la Société Théosophique dans les Loges Mixtes du « Droit Humain » fondées en 1893, à Paris, par Maria Deraismes et le Dr Georges Martin. Nous verrons un peu plus loin comment cette fondation eut lieu.

Dans le « Compte rendu moral des Travaux de la L.·. « Le Droit Humain » N° 1 pendant l'année 1902 E.·. V.·. », la S.·. Maria Martin, rendant compte des initiations, écrit :

Trente-trois Init.·. ont eu lieu pendant l'année, dont vingt-deux SS.·. et onze FF.·. Il faudrait ajouter en plus quatre SS.·. et deux FF.·. de l'Or.·. de Londres, qui ont fait le voyage de Paris pour recevoir de notre T.·. C.·. V.·. Maît.·. la consécr.·. solen.·. (1)

Ce sont les Théosophes appartenant à la Branche anglaise de la Société Théosophique et premiers membres de la Loge Mixte de Londres, dont nous allons pouvoir suivre l'installation. Mais avant, enregistrons quelques renseignements sur le même sujet :

Le 2 juin [1906], la L.·. Mixte « Le Droit Humain » N° 1, de l'Or.·. de Paris, qui fut la L.·. mère dans laquelle ont été init.·. la Tr.·. Ill.·. S.·. Annie Besant et un certain nombre de FF.·. et de SS.·. de Grande-Bretagne et la L.·. mère qui donna aussi l'init.·. à des FF.·. et des SS.·. de Hollande, avait organisé à leur intention une Ten.·. solen.·. spéciale pour recevoir les FF.·. et les SS.·. de Grande-Bretagne et de Hollande qui se trouvaient en assez grand nombre à l'Or.·. de Paris, à cette date.

Nous lisons dans le discours prononcé par la Grande Maîtresse Vén.·. S.·. Marie Georges Martin :

« Mes FF.·. et mes SS.·. nous ne devons pas oublier d'adresser à celle qui fut la première Franche-Maç.·. anglaise notre salut frat.·., à notre T.·. C.·. S.·. Francesca Arundale !

« Cette S.·., et ensuite son neveu notre T.·. C.·. F.·. Georges Arundale, ont fait connaître la Franc-Maç.·. Mixte « Le Droit Humain » à Londres.

« C'est grâce à eux que nous avons eu l'honneur d'init.·. notre T.·. Ill.·. S.·. Annie Besant qui a su grouper autour d'elle des FF.·. et des SS.·. de haute valeur, avec lesquels elle a pu fonder les LL.·. Mixtes que nous sommes heureux de compter déjà nombreuses en Angleterre, en Ecosse, aux Indes et en Hollande ?

« Honneur ! Amitié ! Salut frat.·. à toutes ces intelligences d'élite qui passent leur vie à aimer l'Humanité et à travailler avec nous à l'avènement de la Justice sociale par le Droit Humain ! »

(1) *Bulletin mensuel de la Mac.·. Mixte*, 9e année, N° 1, Janvier 1903, p. 6.



Le compte rendu ajoute que la Grande-Maîtresse

fit tirer une triple et chaleureuse Bat.·. d'allégresse en l'honneur tout à la fois des FF.·. et des SS.·. Visit.·., de la conférencière, de la T.·.·. Ill.·.·. S.·. Annie Besant, membre du Sup.·.·. Cons.·.·. Univ.·.·. Mixte et de la Tr.·.·. Ill.·.·. S.·. Francesca Arundale G.·.·. I.·.·. G.·.·. du 33e.·.·. degré, que l'on espérait voir toutes les deux à la Ten.·., mais qui ont été retenues aux Indes et n'ont pas pu venir en France cette année (1).

Le *Bulletin* donne les noms de ces Théosophes Francs Maçons venus d'Angleterre, d'Ecosse et de Hollande. Ce sont :

De l'Or.·. de Londres. — S.·. Ursula Bright, 33e ; S.·. Esther Bright, 30e ; F.·. Herbert Whyte, 18e ; F.·. B. G. Théobald ; F.·. M. Gysé, 18e ; S.·. Maud Sharpe, 18e ; F.·. E. M. Mallet, 18e ; F.·. Worthington ; F.·. A. Gaimel, 18e ; S.·. Menden Guy ; S.·. Terrel, 18e.

De l'Or.·. d'Edimbourg. — S.·. Mary Cuthberson ; F.·. Evan Cuthberson ; F.·. N. A. Ellingsen ; S.·. Christina Rosewerent, 18e ; S.·. Bessie Léo ; F.·. Allan Léo.

De l'Or.·. d'Amsterdam. — F.·. H. G. A. Fricke, 30e ; F.·. E. Windust, 18e ; F.·. W. M. Sentlouh de Lang ; S.·. Viest Vin Perlin ; S.·. J. W. Lehrmann ; S.·. J. W. Boisserain ; S.·. Cornelia W. Dykgraaf, 18e ; S.·. A. P. Waller, 18e ; S.·. C. M. Perke, 18e ; F.·. H. J. Van Ginkel, 18e ; F.·. Frank, Drac, Harrisson, 18e ; G. W. Lehrmann ; S.·. H. Schurmann ; F.·. F. Windust ; F.·. E. P. Goasten.

INSTALLATION SOLENNELLE DE LA S.·. ANNIE BESANT COMME VÉNÉRABLE DE LA PREMIÈRE LOGE MIXTE DE LONDRES. — Dès qu'elle fut initiée à la Franc-Maçonnerie, Mme Annie Besant s'empressa de déployer la grande activité dont elle est douée, au profit de l'œuvre nouvelle qui lui était confiée. Elle fonda la première Loge Mixte de langue anglaise. Voici le procès-verbal d'installation tel qu'il a paru dans l'organe officiel de la Franc-Maçonnerie mixte (2) :

Ten.·. Solen.·. d'Installation à l'Or.·. de Londres de la L.·. Mixte n° 6 « Le Droit Humain », le 26 septembre 1902 E.·. V.·.

Les Trav.·. sont ouverts à la manière accoutumée du Rite Ecoss.·., dans le Temp.·. de la L.·. Mixte, 28, Albemarle Street, Piccadilly, par la Vén.·. S.·. Annie Besant, assistée de la S.·. Francesca Arundale, 1re Surv.·., du F.·. capitaine William Lander, 2e Surv.·., du F.·. Georges Arundale, P.·. Mast.·., de la S.·. Esther Bright, Secrét.·., de la S.·. Eveline Lander, Gr.·. Exp.·., de la S.·. Ursula Bright, Trésor.·., de la S.·. Maud Sharpe, Hosp.·., du F.·. Foster, Mait.·. des Cérém.·., et du F.·. Reginald Hodder, couv.·..

La Vén.·., aussitôt les Trav.·. ouverts et la lecture donnée du procès-verbal de la dernière Ten.·. Solen.·. par la S.·. Secrét.·., fait introduire des FF.·.

(1) *Bulletin mensuel de la Maç.·. Mixte*, 12e année, n° 6, Juin-Juillet 1906, pp. 92 et 98.

(2) *Bulletin mensuel de la Maç.·. Mixte* en France et à l'étranger, 8e année, n° 8, Septembre-Octobre 1902, p. 409 et suiv.



visiteurs dans le Temp.·., et lorsqu'ils ont pris place sur les Col.·. ou à l'Or.·., suivant leur qualité maçon.·. annonce aux FF.·. et aux S.·. réunis dans le Temp.·., que le F.·. Couv.·. vient de lui signaler la présence dans les parvis, de la T.·.·. Ill.·.·. G.·.·. I.·.·. G.·.·., S.·. Marie Georges Martin, 33°, G.·.·. Mait.·.·., Vice-Présidente du Sup.·.·. Cons.·.·. Univ.·.·. Mixte, constitué au Zén.·.·. de Paris, par le 48° degré 50' 14" de latitude nord, et de la délégation qui l'accompagne pour procéder à l'Instal.·. Solen.·. de la « L.·. Mixte N° 6, le Droit Humain », à l'Or.·. de Londres, délégation composée du Tr.·.·. Ill.·.·. G.·.·. I.·.·. G.·.·. F.·. Docteur Georges Martin, 33°, Gr.·., Orat.·. du Sup.·.·. Cons.·.·., de la Tr.·.·. Ill.·.·. G.·.·. I.·.·. G.·.·. S.·. Maria Martin, 33°, Gr.·.·. Chancel.·.·., Gr.·.·. Secrét.·.·. du Sup.·.·. Cons.·.·., du Tr.·.·. Ill.·.·. G.·.·. I.·.·. G.·.·., F.·. Corneille Kahn, 33°, de la Tr.·.·. ill.·.·. G.·.·. I.·.·. G.·.·., S.·. Emilie Drecq, 33°, tous deux membres du Sup.·.·. Cons.·.·., des TT.·.·. III.·.·. CC.·.·. RR.·.·. ✝, les SS.·. Eloïse Gouté, 18°, Victorine Moutier, 18°, Joséphine Carrasset, 18°, des SS.·. Jeanne Kahn, 3°, Henriette Petit, 3°, et F.·. Jules Martin, 3°.

Les FF.·. et S.·. ayant été invités à se mettre debout et à l'ordre, la délégation est amenée à l'Or.·., en passant sous la voûte d'acier, mail.·. bat.·., précédée du F.·. Mait.·. des Cérém.·. tenant l'épée flamb.·., et de la S.·. Gr.·. Exp.·. portant le flamb.·. aux trois étoiles du plat.·. de la Vén.·..



La Véné.·. Mait.·. S.·. Annie Besant, au nom de la L.·. Mixte N° 6, le Droit Humain, souhaite la bienvenue à la Gr.·.·. Mait.·.·. S.·. Marie Georges Martin, et à tous les membres de la délégation qui l'accompagnent.

Elle rappelle que les Mast.·. Brot.·. anglais font remonter leur origine jusqu'à l'an 227 de notre ère, époque à laquelle les ouvriers maç.·. d'Angleterre constituèrent leur Ordre, sous l'autorité d'un Gr.·. Mait.·., que cette confrérie dura jusqu'aux premières années du XVIII° siècle, avec une série de GGG.·. Mait.·. établie d'une façon incontestable ; que ses membres se réunissaient dans des locaux appelés « Loges », avaient une hiérarchie parfaitement réglée, et avaient institué des grades parmi eux, suivant leurs capacités (1). On doit aux ouvriers maç.·. ainsi organisés, ajoute-t-elle, les principaux édifices construits en Angleterre : palais, églises, ponts, toutes les grandes et belles constructions en un mot, édifiées depuis des siècles nous montrent leur travail.

C'est en l'an 1703, croit-on, que pour la première fois les ouvriers maç.·. commencèrent à admettre des hommes de toutes les professions dans leur confrérie : tailleurs de pierres, charpentiers, forgerons, etc.

Et lorsque vers 1720, la Gr.·. L.·. d'Angleterre commença l'organisation des LL.·. partout en Europe, l'Eglise s'émut vivement, l'Inquisition, l'Episcopat, la Sorbonne, le Vatican lancèrent leurs anathèmes contre elles, et les rois s'alarmèrent (2).

(1) Ces affirmations n'ont, bien entendu, aucune valeur historique et ne peuvent être appuyées par aucun document. Elles proviennent, sans doute, comme tout l'enseignement théosophique, de la voyance occulte de Mme Annie Besant et autres Théosophes.

(2) La vérité historique est que la Franc-Maçonnerie reconstituée en 1717 en Angleterre fut toujours protégée depuis par les rois de ce pays. En outre, Frédéric II de Prusse était Franc-Maçon et Louis XVI ainsi que le Comte de Provence et le Comte d'Artois firent partie de la Loge des « Trois Frères » à Versailles. Seuls les Papes ont toujours condamné la Secte.



Comme résultat, tout cela ne réussit en somme qu'à donner une plus grande activité au développement de la Franc-Maç.·.

Si ce sont les Anglais, ajoute la Vén.·. S.·. Annie Besant, qui ont porté la Franc-Maç.·. à la France, ce sont les Français aujourd'hui qui la rapportent régénérée à l'Angleterre, complétée et fortifiée par l'admission de la femme dans la L.·., à côté de l'homme.

Je salue ce beau jour qui affirme comme il y a près de deux siècles, un impérieux besoin de fraternité humaine plus impérieux et plus équitable qu'en 1726 lorsque Lord Charles Radclife, comte de Derwentwater introduisit la Franc-Maçon.·. en France, puisque la fraternité que vous nous apportez ne fait aucune distinction de sexe, et ouvre à la femme la L.·. qui lui est encore fermée par l'ancienne Franc-Maç.·.



La Vén.·. remet alors le premier Mail.·. à la Gr.·.·. Mait.·.·. S.·. Marie Georges Martin, qui invite la G.·.·. I.·.·. G.·.·.. S.·. Emilie Drecq, à prendre le Mail.·. de 1re Surv.·., le G.·.·. I.·.·. G.·.·., F.·. Corneille Kahn, celui de 2e Surv.·.·., la G.·.·. I.·.·. G.·.·., S.·. Maria Martin, à occuper le plat.·. de la Secrét.·. et le G.·.·. I.·.·. G.·.·.,F.·. Docteur Georges Martin, celui de l'Orat.·.

Elle désigne ensuite pour l'Off.·. de Trés.·., la Tr.·.·. Hon.·.·. Chev.·.·., S.·. Eloïse Gouté. pour l'Off.·. d'Hosp.·., la Tr.·.·. Hon.·.·. Chev.·.·., S.·. Joséphine Carrasset, pour l'Off.·. de Gr.·. Exp.·., la Tr.·.·. Hon.·.·. Chev.·.·., S.·. Victorine Moutier.

La S.·. Jeanne Kahn, est désignée comme Mait.·. des Cérém.·., la S.·. Henriette Petit, comme 1re Exp.·., et le F.·. Jules Martin, comme 2e Exp.·.

Quatre Init.·. étant à l'ordre du jour, et le troisième tour de scrutin ayant été acquis aux Prof.·. à la Ten.·. Solen.·. précédente, la Gr.·. Exp.·. apporte leurs testaments à la Gr.·. Mait.·. qui en donne lecture à l'At.·..

L'admission aux épreuves ayant été prononcée, les Prof.·. M. Marx Gysi, MMmes Florence Steward Kennedy, Mary Bruce Macrae, Katherine Burke. sont alors introduits et placés entre les Col.·., puis interrogés en même temps qu'ils sont soumis aux épreuves accoutumées.

Leurs réponses ayant été jugées satisfaisantes, la L.·. délibère sur leur admission après qu'ils ont été reconduits dans les parvis, et vote successivement, à l'unanimité, leur init.·. à la Franc-Maç.·. Mixte.

La Gr.·. Exp.·. les amène de nouveau dans le Temp.·., ils prêtent serment, reçoivent la Lum.·. Maçon.·. et sont consacrés au premier degré à la manière accoutumée par la Gr.·. Mait.·..



Le F.·. Orat.·. Docteur Georges Martin, souhaite la bienvenue aux nouveaux Init.·. au nom de la Franc-Maçon.·. Mixte en général, et principalement de la R.·. L.·. N° 6, à l'Instal.·. Solen.·. de laquelle la Gr.·. Mait.·. va procéder dans quelques instants, au nom et sous les auspices du Sup.·.·. Cons.·.·. Univ.·.·. Mixte.

Il exprime au nouveau F.·. et aux nouvelles SS.·. qui viennent d'être admis, toute la satisfaction qu'éprouvent les membres de notre grande famille, chaque fois qu'ils voient leurs rangs se renforcer pour l'action à poursuivre : Droit Humain et Justice Sociale.

La Franc-Maçon.·., continue-t-il, est un groupement frat.·. ayant pour but



d'associer et de coordonner les efforts de ceux qui croient au progrès indéfini de l'Etre humain travaillant sans cesse à la constitution d'une humanité plus heureuse dans l'avenir que dans le présent et dans le passé.

Elle demande à ceux qui veulent entrer dans la grande famille, d'être libres et de bonnes mœurs, et sans faire de distinction de sexe, de race, de culte, de condition sociale ni de nationalité, elle admet toutes les bonnes volontés qui demandent à joindre leurs efforts à ceux qui sont déjà réunis en vue de l'Œuvre de justice sociale à réaliser dans l'Univers entier.

Elle estime que pour se rapprocher chaque jour davantage du but, une Humanité dont tous les Membres soient heureux pendant leur vie, il est de de toute nécessité d'unir les efforts de l'homme et de la femme, et elle croit que si la Franc-Maçon.·. n'est pas plus avancée dans la réalisation de l'idéal vers lequel elle tend, cela tient à ce que dans le passé elle n'a groupé que les efforts du sexe masculin, a l'exclusion systématique de la femme, tenue en état d'esclavage ou de subordination.

Aussi, la force primant le droit, l'humanité s'est-elle débattue jusqu'à ce jour dans des états sociaux sans équité, dans lesquels la femme, Etre humain comme l'homme, doué de raison comme lui, mais physiquement plus faible que lui, a été asservie par lui, pour le plus grand malheur de l'humanité des siècles passés, et de notre état social actuel, qui n'est pas ce qu'il serait si la femme depuis longtemps eût été, dans les Codes, égale en droits à l'homme.

Mais les instants sont comptés, et je dois me restreindre.

Je ne puis cependant pas ne pas vous résumer, mon F.·., mes SS.·., les origines de la Société dans laquelle vous venez d'entrer.

La Franc-Maçon.·., vous ai-je dit, est un groupement frat.·., une grande Fraternité universelle.

Depuis qu'il y a des Etres humains sur notre planète, la Franc-Maç.·. existe, mais combien différente dans ses tendances, de celle qui nous réunit ici ce soir.

Du jour où plusieurs hommes associèrent leurs efforts pour la réalisation d'un travail, d'une idée, la Franc-Maç.·. fut constituée, avec des moyens spéciaux de se reconnaître pour tous ceux qui appartenaient au même groupement, et différents suivant les groupements, et aussi les temps et les pays.

C'est la Franc-Maç.·. des anciennes corporations de métiers, variant à l'infini, multipliée à l'infini, et aussi des anciens compagnonnages ouvriers. Groupements tous rivaux entre eux, luttant les uns contre les autres, parce que appartenant à des nationalités différentes, et souvent quoique de même nationalité, par suite des mêmes intérêts se heurtant les uns contre les autres.

Mais c'était surtout aux ouvriers des différentes corporations du bâtiment, travailleurs de la pierre, du bois ou du fer, qu'était réservée spécialement la dénomination de Franc-Maç.·., et c'est principalement en Angleterre qu'ils étaient le mieux organisés, avec le plus d'esprit d'ordre et de méthode, ce qui fait que leur organisation a fini par être copiée, adoptée dans le Monde entier.

Ils se réunissaient dans des locaux appelés Loges, dénomination qui est encore celle donnée à nos locaux et à nos groupements.

Outre ces réunions de travailleurs manuels, il en existait quelques autres en nombre très restreint, dont les membres prenaient principalement la qualité de Chev.·.·. R.·.·. †, et qui se réunissaient dans des locaux appelés Chapitres.



L'origine de ces derniers, vous l'avez devinée, ce sont les croisades, c'est la chevalerie d'une époque durant laquelle le chevalier était quelquefois moine et soldat, exemple : les Chevaliers de Malte et les Templiers, ce qui donne l'explication des mots Chevalier, employé pour qualifier les membres de l'Association, et Chapitre, pour désigner le local où se tenaient les réunions.

Au commencement du XVIII[e] siècle, peu de Chev.·. faisaient partie des groupements de RR.·. †, qui se composaient principalement de savants, de penseurs, de philosophes, d'intellectuels dirait-on aujourd'hui (1).

C'est à cette époque, le 24 juin 1717, que le Chev.·. R.·. †, Jean-Théophile Désaguliers, physicien et mathématicien, fils d'un pasteur protestant venu à Londres après la révocation de l'édit de Nantes, réunit dans la Taverne du Pommier, près du marché de Covent Garden, un certain nombre de RR.·. † et de Franc-Maç.·. appartenant à des L.·. et à des compagnonnages des différents corps d'état du bâtiment.

Dans cette assemblée fut décidée la réorganisation de la Franc-Maç.·. exclusivement corporative ouvrière, et la formation d'une *Grande Fraternité Universelle*, ou *Franc-Maç.·. Universelle*, admettant indistinctement tous les hommes libres et de bonnes mœurs, sans distinction d'Etat social, de Profession, de Race, de Culte, de Nationalité.

A côté des Maç.·. travailleurs manuels (2), les ouvriers de la pensée, les intellectuels, étaient admis comme Maç.·. Acceptés, d'où la qualification de la nouvelle organisation, « Rite Ecossais Ancien Accepté ».

C'est le F.·. Anderson qui élabora la nouvelle Constitution avec le F.·. Désaguliers, et le F.·. Antoine Lager fut élu Gr.·. Maît.·.

Le F.·. Désaguliers lui succéda en 1718, fut remplacé en 1719 par le F.·. Georges Payne, puis réélu de nouveau en 1720. Il eut pour successeur, en 1721, le duc de Montagu.

La Vén.·. S.·. Annie Besant disait il n'y a qu'un instant, en souhaitant la bienvenue à la délégation du Sup.·. Cons.·., que la Franc-Maçon.·. avait été introduite en France au commencement du XVIII[e] siècle par les Anglais et qu'aujourd'hui des Français rapportaient à l'Angleterre la Franc-Maç.·. régénérée par l'admission de la femme dans la L.·. sur le pied de la plus complète égalité avec l'homme.

Oui, mes S.·. et mes F.·., c'est un Anglais, lord Charles Radclife, comte de Derwentwater, qui a introduit en France la Franc-Maçon.·., l'on pourrait dire en Europe, par la fondation en 1721, à Dunkerque, de la première L.·. continentale, et de 1725 à 1736, il est resté le Gr.·. Maît.·. de la Franc-Maç.·. française. Le 24 décembre 1736, il fut remplacé par lord Harnouester (3).

(1) Le D[r] Georges Martin aurait dû ajouter : d'alchimistes, d'astrologues et d'occultistes.

(2) Il existe encore en Angleterre des Loges d'ouvriers tailleurs de pierre, etc.

(3) L'existence de lord Harnouester est contestée et le G.·. O.·. de France, qui l'avait toujours fait figurer sur la liste de ses Grands-Maîtres, l'en a rayé il y a quelques années. Sans entrer dans la discussion de la question, ce qui nous entraînerait trop loin, nous dirons seulement que le premier texte où l'on trouve ce nom est l'article écrit par Lalande, qui était F.·. M.·., pour l'*Encyclopédie*, sur la Franc-Maçonnerie. Voici le passage : « On regardait alors comme Grand-Maître des *Maçons* Mylord Dervent-Waters qui dans la suite passa en Angleterre où il a été décapité. Mylord d'Harnouester fut choisi en 1736 par quatre loges qui subsistaient alors à Paris et est le premier Grand-Maître qui ait été régulièrement élu.



Presque en même temps qu'à Dunkerque, s'ouvrait en 1721, en Belgique, la L.·. de Mons, et en 1722, celle de Gand.

La Maç.·. a pénétré en Hollande en 1725, en Suède en 1736, à Hambourg en 1737, à Berlin en 1740, à Bayreuth et en Saxe en 1741, en Danemark en 1743, à Hanovre en 1746, à Prague en 1749, dans la Hesse-Damrstadt en 1764, à Stuttgard en 1774, à Munich en 1777. Inutile de poursuivre davantage cette énumération.

Partout où la Franc-Maç.·. pénétrait, les LL.·. se multipliaient avec rapidité, à ce point que vingt ans après la fondation de la première L.·. à Dunkerque, il y en avait plus de 200 en France, et actuellement il y a 3.800 LL.·. Bleues dans la Grande Bretagne, sans compter de nombreux At.·. de HH.·. GG.·.

Presque toutes les LL.·. s'affiliaient les unes aux autres, et se modelaient sur la Gr.·. L.·. de Saint-Jean d'Edimbourg, qui se distinguait entre toutes par la régularité et le but philosophique de ses Trav.·. (1).

Les LL.·. des différents États d'Europe et d'Amérique la considérant comme une sorte de Mère Loge, adoptèrent en grand nombre l'organisation et la bannière de l'Ecossisme, resserrant ainsi le faisceau de la Maçon.·. dont le but était de constituer une Fraternité Universelle entre les hommes de toutes Races, de toutes Religions et de toutes Nationalités, ayant les mêmes moyens de se reconnaître dans le monde entier.

La Franc-Maç.·. organisée en 1721, n'a pas donné les résultats espérés par ses organisateurs, et par tous ceux qui, depuis bientôt deux siècles, luttent sous sa bannière dans les LL.·..

C'est qu'il a manqué à la Franc-Maçon.·. le plus puissant élément de succès, la femme, qui est l'éducatrice de l'enfant. A l'heure actuelle, dans l'Univers entier, les Francs-Maç.·. ne se rendent pas compte encore de la faute commise, et refusent d'admettre les femmes à l'init.·. maçon.·. dans leurs LL.·. (2). Mais que peu nous importe, la Franc-Maçon.·. Mixte est fondée, fonctionne, se développe depuis dix ans malgré toutes les résistances qu'on lui oppose, le silence que l'on fait sur ses Trav.·., et les embûches que l'on a multipliées autour d'elle.

Il y a maintenant en France des femmes maç.·. dont le nombre s'accroît lentement, mais dont le recrutement s'accomplit prudemment et sagement dans tous les milieux sociaux.

La Franc-Maçon.·. Mixte admet comme visiteurs les F.·. de tous les Rites alors que les LL.·. auxquelles ces FF.·. appartiennent n'usent pas de réciprocité à l'égard des S.·. Maç.·..

En 1738 on élut M. le Duc d'Antin... » (*Encyclopédie* de Diderot, Supplément, T. III, p. 134. Col. 1). Depuis, cette note a été reproduite par la plupart des historiens de la Franc-Maçonnerie (Cf. Thory, *Acta Latomorum*, T. I., pp. 32 et 37. *Histoire de la fondation du G.·. O.·.*, p. 14. etc., etc.) M. Gustave Bord n'admet pas l'existence de Lord Harnouester. Mais, alors, qui a été Grand-Maître de 1736 à 1748 ? Et de qui Lalande a-t-il voulu parler ?

(1) Il y a de grandes réserves à faire au sujet de cette affirmation du Dr Georges Martin.

(2) Il existe depuis le XVIIIe siècle une Franc-Maçonnerie réservée aux femmes. Mais celles-ci reçoivent dans les *Loges d'Adoption* une initiation différente de celle donnée aux hommes dans les Ateliers qui leur sont exclusivement réservés. Dans la Franc-Maçonnerie Mixte ou Co-Maçonnerie l'égalité est absolue entre les FF.·. et les SS.·..



Les Francs-Maç.·. se trouvent en présence du fait accompli, et ne pourront pas arracher aux femmes la qualité de Maç.·. qu'elles ont su acquérir.

Maintenant que les SS.·. sont sur le pied d'égalité avec les FF.·. dans les LL.·. Mixtes, rien ne peut arrêter le développement de cette nouvelle organisation de la Franc-Maç.·. de l'avenir.

Le Sup.·.·. Cons.·.·. Univ.·.·. Mixte va vous remettre dans un instant la Patente constitutive de la « L.·. N° 6 le Droit Humain », à l'Or.·. de Londres, et je ne doute pas une minute du succès qui vous sera réservé, tant que vous travaillerez en vous inspirant de l'esprit de nos Règlements Généraux, de nos Rituels et de notre doctrine, sous le couvert du Sup.·.·. Cons.·.·.

N'apportez surtout aucune modification aux moyens de reconnaissance que nous vous donnons, aux mots, signes et attouchements du Rite Ecos.·. Anc.·. et Acc.·., qui vous permettront de vous faire reconnaître des Maç.·. de l'Univers entier.

Je termine, mes SS.·. et mes FF.·., en vous disant : conviez à vos Trav.·. tous les FF.·. que vous connaissez, afin qu'ils se rendent compte que dans votre L.·. Mixte on fait un travail meilleur et plus complet que dans les LL.·. exclusivement masculines.

Vous aurez la victoire mes SS.·., vous ferez triompher votre droit à l'égalité avec l'homme, aussi bien dans la L.·. que dans le monde prof.·., et l'humanité, guidée par la raison et par le flambeau toujours lumineux de la science, s'orientera chaque jour davantage vers la paix entre toutes les nations, vers la fraternité entre tous les humains, et vers la justice sociale qui est notre but. parce qu'elle rendra sur la terre l'humanité chaque jour plus heureuse.



La Gr.·. Mait.·. annonce qu'elle va procéder à l'installation solen.·. de la S.·. Annie Besant, élue Vén.·. de la R.·. L.·. Mixte N° 6, le Droit Humain, à l'Or.·. de Londres.

Cette S.·. ayant couvert le Temple, conformément à l'usage, la Mait.·. des Cérém.·. et la Gr.·. Exp.·., portant le flambeau à trois étoiles, la ramènent des parvis, et elle est reçue sous la voûte d'acier, maillets battants.

Tous les FF.·. et SS.·. présents restant debout et à l'ordre, le glaive dans la main gauche, la Vén.·. S.·. Annie Besant, la main droite sur la Patente constitutive délivrée a la L.·. par le Sup.·.·. Cons.·.·. Univ.·.·. Mixte, prête le serment suivant :

Je jure sur mon honneur et ma foi maçonnique, d'obéir sans restriction aux Statuts, aux Règlements généraux émanant ou à émaner du Suprême Conseil Universel Mixte, Puissance génératrice et régulatrice de la Franc-Maçonnerie Mixte Universelle, d'obéir à ses Décrets, et de n'employer l'autorité que je reçois de mes Frères et Sœurs, que pour le bien de l'Ordre en général et de ce respectable Atelier en particulier.

Je jure de remettre à mon successeur, ou, s'il y a lieu, au Suprême Conseil ou à ses délégués, les Constitutions et les pièces que je reçois aujourd'hui, dont je me charge comme d'un dépôt de l'Ordre Maçonnique Mixte.

Acte ayant été pris sur le Livre d'Architecture par la Gr.·. Chancel.·. du Sup.·.·. Cons.·.·., la Gr.·. Mait.·. Marie Georges Martin donne l'accolade frat.·. à la Vén.·. Mait.·. Annie Besant, lui remet le premier mail.·. de l'At.·., l'invite à prendre place à sa droite, et fait tirer une triple et chaleureuse

batt.·. d'allégresse en l'honneur de son installation en qualité de Vén.·. de la R.·. L.·. Mixte N° 6.

La Première Surv.·., la S.·. Arundale, et le Deuxième Surv.·., le F.·. Capitaine Lauder, prêtent immédiatement serment sur la Constitution, au Plat.·. de la Vén.·., et la Gr.·. Chancel.·. du Sup.·.·. Cons.·.·. ayant pris acte de ce serment sur le Livre d'Architect.·., la Gr.·. Mait.·. les invite à prendre de suite possession de leurs Offices, et lorsqu'ils sont installés elle fait tirer une triple bat.·. d'allégresse.

La S.·. Eveline Lauder, Gr.·. Exp.·., se plaçant entre les Col.·. entourée de tous les autres Off.·. élus par la R.·. L.·. N° 6, prononce en leur nom le serment suivant :

Nous jurons de remplir fidèlement et avec exactitude les devoirs des fonctions auxquelles nous avons été élus par cet At.·. Maçon.·. Mixte.

La Gr.·. Chancel.·. du Sup.·.·. Cons.·.·. ayant consigné ce serment sur le Livre d'Architect.·., la Gr.·. Mait.·. leur fait prendre possession de leurs offices, fait tirer une troisième et dernière batt.·. d'allégresse, remet à la Vén.·. Annie Besant, la Patente constitutive par laquelle le Sup.·.·. Cons.·.·. Univ.·.·. Mixte crée à l'Or.·. de Londres, Angleterre, la « L.·. Mixte N° 6 le Droit Humain » et s'exprime en ces termes :



« T.·. C.·. Vén.·. Mait.·., S.·. première Surv.·. et F.·. deuxième Surv.·., Off.·. élus par ce R.·. At.·., et vous tous mes FF.·. et mes SS.·., au nom du Sup.·.·. Cons.·.·. Universel Mixte, constitué au Zén.·. de Paris, par le 48e degré 50' 14" de latitude Nord, je déclare définitivement constituée sous ses auspices, à l'Or.·. de Londres, Angleterre, la « L.·. Mixte N° 6 le Droit Humain ».

« En remettant à votre At.·. la Patente Constitutive que lui délivre le Sup.·.·. Cons.·.·., vous acquerrez le droit d'init.·. Prof.·. hommes et femmes que vous en jugerez dignes aux trois premiers degrés de la Franc-Maç.·..

« Le F.·. Gr.·. Orat.·. du Sup.·.·. Cons.·.·., dans l'allocution qu'il a adressée aux nouv.·. Init.·., leur a résumé l'évolution de la Franc-Maç.·. à travers les âges de l'humanité, vous laissant le soin d'étudier et de méditer sur cette évolution et de tirer de l'histoire du passé les enseignements utiles au progrès maç.·. présent et futur, dans l'intérêt même de l'Humanité tout entière.

« Mais je voudrais éclairer un point que son côté un peu personnel a fait laisser dans l'ombre par le F.·. Gr.·. Orat.·., je veux parler des origines mêmes de la Franc-Maç.·. Mixte, de sa fondation et de son développement.



« Sept Francs-Maçon.·. féministes prirent la décision en 1881, d'init.·. Maria Deraismes à la Franc-Maç.·., et déposèrent à leur L.·. « Les Libres-Penseurs » de l'Or.·. du Pecq, petite ville de Seine-et-Oise, située à quelques kilomètres seulement de Paris, une demande d'Init.·. de cette femme de grand talent.

« Cette proposition ayant été adoptée par la L.·., la Ten.·. Solen.·. d'init.·. fut fixée au 14 janvier 1882. E.·. V.·..

« Le F.·. Houbron, Vén.·. Tit.·. de la L.·., présidait les Trav.·. entouré à l'Or.·. d'un grand nombre de FF.·. visiteurs féministes et admirateurs de la si remarquable femme qu'était Maria Deraismes.

« Il y avait des Maç.·. membres du Parlement, Sénateurs ou Députés,



Conseillers Généraux des départements de la Seine et de Seine-et-Oise ; d'autres appartenant aux Lettres, aux Sciences, aux Arts, à tous les milieux intellectuels, au commerce et à l'industrie (1).

« Jamais on n'avait vu depuis bien longtemps un aussi grand nombre de Francs-Maç.·. assister à une Ten.·. d'init.·.

« La cérémonie fut à la fois imposante et superbe ; Maria Deraismes fut initiée aux trois premiers grades de la Maç.·. Ecoss.·., et prononça un des plus beaux discours féministes sortis de son puissant cerveau.

« Pendant dix ans, Maria Deraismes resta la seule femme Maç.·. en France.

« Quelques mois avant sa mort, avec le F.·. Georges Martin, mon mari, la S.·. Maria Deraismes après avoir init.·. seize femmes (2) aux trois premiers degrés de la Franc-Maçon.·. Ecoss.·., constitua le 4 avril 1893, E.·. V.·., la Gr.·. L.·. Symb.·. Ecoss.·. de France le Droit Humain, qui devint la première Obéd.·. Maç.·. Mixte ayant existé dans le Monde (3).

« La Franc-Maç.·. Mixte se développant, ne tarda pas à reconnaître que pour pouvoir rayonner dans l'Univers entier comme la Franc-Maç.·. masculine, elle devait se constituer comme elle, et se mettre en mesure de conférer aux femmes comme aux hommes, les 33 degrés de la Franc-Maç.·. Ecoss.·. la plus universellement répandue et pratiquée dans tous les pays du Monde.

« C'est sous les auspices du Sup.·.·. Cons.·.·. Univ.·. Mixte que vous vous placez, mes FF.·. et mes SS.·., c'est au nom de ce Sup.·.·. Cons.·.·. que sa délégation, sous ma présidence, composée de cinq GGG.·.·. III.·.·. GGG.·.·. du 33e degré, de quatre CC.·.·. RR.·.·. ✝ du 18e degré, et trois MM.·., est venue à l'or.·. de Londres, constituer régulièrement et installer la « R.·. L.·. Mixte N° 6 le Droit Humain » (4).

(1) Dans un article publié par le « *Wiener Tagblatt* » du 18 février 1894 et reproduit par le premier numéro du *Bulletin trimestriel de la Maç.·. Mixte* (Janvier 1895), nous avons relevé les noms suivants : « Les FF.·. Laisant, de Hérédia, Delattre, Tony Révillon, Beauquier, Paul Viguier, Cernesson, Georges Martin, Rey, etc., etc. »

(2) Initiation faite par « communication » et non en Loge.

(3) D'après les Constitutions et Règlements généraux de la Grande Loge le Droit Humain, promulgation de 1896, les seize premières Franc-Maçonnes initiées par Mlle Maria Deraismes sont :

MMmes Clémence Royer, Térèse Deraismes, Béquet de Vienne, Louise David, Doctoresse Marie Pierre, Marie Georges Martin, Julie Pasquier, Eliska Vincent, Florestine Moriceau, Myrtille Rengnet, Levy-Maurice, Charlotte Duval, Maria Martin, Louisa Wiggishoff, Maria Pognon et Marguerite Cremnitz.

(4) En ce qui concerne la constitution du Suprême Conseil Mixte Le Droit Humain, la S.·. Maria Martin, Grande Chancelière, écrit dans un rapport publié par le *Bulletin Mensuel* de la Maç.·. Mixte, Septembre-Octobre 1901, p. 250 : « La Franc-Maçon.·. Mixte ayant trouvé un F.·., pourvu des GG.·.·. Maçon.·., et des titres nécessaires, assez féministe pour consentir à constituer et à organiser les HH.·.·. GG.·.·. de la Franc-Maçon.·. Mixte, un certain nombre de SS.·. ont été créées CChev.·.·. R.·.·. ✝, et quelques-unes même ont été promues GGG.·.·. III.·.·. GGG.·.·. du 33e et dernier degré.....

« Le Sup.·.·. Cons.·.·. Universel Mixte a décidé de se conformer aux Grandes Constitutions revisées par le Convent Universel des SSup.·.·. CCons.·.·. réunis à Lausanne (Suisse), et adoptées dans la séance du 22 septembre 1875, E.·. V.·., en complétant ces Grandes Constitutions par l'admission de la femme à tous les degrés de la hiérarchie Maçon.·.... »

D'un autre côté, le Dr Georges Martin écrit dans le N° de Décembre 1901 du même *Bulletin* : « Un Grand Inspecteur Général, affilié à notre Obéd.·.



« La Franc-Maç.·. masculine anglaise va donc se trouver comme celle de France, en présence d'un fait acquis ; il vous appartient, mes TT.·. CC.·. FF.·. et SS.·., de faire la preuve que la femme Maç.·. est une collaboratrice indispensable pour les Francs-Maç.·., et ils n'auront qu'à venir assister à vos Trav.·. pour se convaincre en Angleterre, aussi bien qu'en France, qu'en Suisse, que dans la Guyane, que partout où des LL.·. Mixtes existent, que les FF.·. qui sont groupés sous les plis du drapeau de la Franc-Maç.·. Mixte dans les LL.·. le Droit Humain, font un travail correct, discipliné, digne, élevé, aussi sérieux en un mot, que celui qui se fait dans les Obéd.·. masculines, plus sérieux même peut-être encore.



« Je dois, à cette heure solennelle, remercier au nom de l'Obéd.·. Mixte, notre T.·. C.·. S.·. Francesca Arundale, car c'est grâce à sa persistance, à sa persuasion, à son dévouement, qu'il nous est permis de poser aujourd'hui la première pierre du Temp.·. que vous saurez édifier superbe, au progrès moral, au mieux être social, et à la gloire de l'Humanité. Que cette T.·. C.·. S.·. sache bien que nous avons apprécié depuis qu'elle est des nôtres, ses qualités de premier ordre, et que nous n'oublierons jamais que c'est à elle que nous devons le très grand plaisir d'instal.·. Solen.·. ce soir une L.·. Mixte à l'Or.·. de Londres : elle est votre distinguée fondatrice.

« Vous avez confié la direction de vos trav.·. à une femme remarquable par ses œuvres altruistes et de haute morale. En Angleterre comme dans les Indes, votre Vén.·. jouit d'une réputation qui la place au premier rang parmi ceux qui se vouent à l'amélioration de l'humanité. Sa parole, aussi entraînante qu'élégante, porte la conviction dans l'esprit de ceux qui l'entendent ; elle est écoutée par les forts et aimée par les faibles. Une telle femme, une Vén.·. de la valeur de notre T.·. C.·. S.·. Annie Besant, ne pourra donner qu'une impulsion supérieure à la L.·. Mixte qu'elle préside avec autant de tact et de fermeté, que de bonté et de talent.

« Je salue avec bonheur votre première Vén.·. à l'aurore de la Franc-Maçon.·. Mixte à l'Or.·. de Londres.

« Je vous salue, vous les membres fondateurs qui avez aidé notre T.·. C.·. S.·. Arundale à trouver les matériaux nécessaires à l'édification du nouveau Temp.·. Maçon.·. Mixte ; je salue particulièrement notre T.·. C.·. F.·. Georges Arundale, votre P.·. Mast.·., qui a donné tant de temps et de dévouement à l'œuvre naissante ; je vous salue tous et toutes et vous dis : soyez unis pour travailler en commun à la pratique de notre doctrine maçon.·., bien penser, bien dire, bien faire, afin d'arriver au triomphe du Droit Humain.

« En terminant, permettez-moi de rappeler que les fondateurs de la Franc-Maç.·. Mixte sont notre regrettée S.·. Maria Deraismes et le F.·. Docteur

Mixte, a conféré le 33e degré à quelques SS.·. Maçon.·., et tous ensemble ont ensuite conféré le même grade à quelques FF.·., se renfermant toujours dans les traditions des grandes Constitutions de 1786, les seules qui soient encore à l'heure actuelle reconnues par la majorité des Sup.·.·. Cons.·.·. de la Terre, cette majorité n'appliquant pas ni ne reconnaissant pas les décisions du Convent réuni à Lausanne en 1875, et ne s'y étant pas fait représenter ».

Nous ne nous chargeons pas de mettre d'accord ces deux déclarations, nous enregistrons simplement la contradiction qu'elles présentent.



Georges Martin, ancien Sénateur de la Seine. Ensemble ils ont posé la première pierre du Temp.·. Maçon.·. Mixte.

« Hélas! pourquoi faut-il que nous n'ayons plus qu'un des fondateurs avec nous ce soir...; que notre T.·. C.·. Vén.·. Maria Deraismes soit partie pour la G.·. L.·. Et.·.? Je vous invite à vous unir à moi pour envoyer à sa mémoire nos sympathiques souvenirs, en tirant une bat.·. de deuil dont notre T.·. C.·. S.·. Secrét.·. voudra bien envoyer l'expression à sa vaillante sœur, la S.·. Féresse-Deraismes, notre Vén.·. d'Honneur, qui, malgré son grand âge, continue avec tant d'ardeur l'œuvre émancipatrice féminine.

La bat.·. de deuil est tirée à la manière accoutumée.

» Après cette bat.·. de deuil, mon devoir est de la faire couvrir par une bat.·. d'allégr.·. que je vous propose, alors, de tirer en l'honneur du co-fondateur, le F.·. Georges Martin, que nous saluons en ce jour une fois encore, pour le courage qu'il a déployé pour créer la Franc-Maçon.·. Mixte, car tous savent quelles difficultés énormes il a dû surmonter pour réussir à l'amener au point où elle est arrivée.

« Plus heureux que notre T.·. C.·. S.·. Maria Deraismes, il peut jouir de son œuvre, il peut contempler son développement, constater ses progrès, et nous savons que ce féministe convaincu trouve ses plus grandes joies dans la Franc-Maçon.·. Mixte. Qu'elle efface toutes les amertumes du passé !

« Qu'il soit honoré et remercié dans notre commune union et pensée, par une bat.·, d'allégr.·. »

La bat.·. d'allégr.·. est tirée à la manière accoutumée, avec le plus chaleureux entrain...



La Vén.·. S.·. Annie Besant fait former la chaîne d'union au milieu du Temp.·. entre les FF.·. et SS.·. de l'At.·., leur communique le mot de semestre à la manière accoutumée, et lorsqu'il lui est revenu juste et parfait, chacun reprend sa place ou son Off.·..

La Vén.·. adresse un dernier mot de remerciement à la délégation du Sup.·.·. Cons.·.·. et aux FF.·.·. visiteurs des différents Or.·. qui sont présents.

Au nom de tous les FF.·. et de toutes les SS.·. de la R.·. L.·. N° 6 le Droit Humain, elle exprime la satisfaction ressentie par tous, le bonheur éprouvé par tous d'avoir fait à propos de cette inauguration solen.·. la connaissance des FF.·. et SS.·. venus de France. Elle espère que les liens maçon.·. qui unissent en ce jour heureux les FF.·. et SS.·. Maç.·. de France et d'Angleterre, resteront toujours aussi étroits, aussi puissants, aussi frat.·., et que la chaîne d'union de notre Franc-Maç.·. Mixte, passant de pays en pays, entourera bientôt le Monde entier, l'enveloppant d'un atmosphère de paix, d'union, de fraternité, de justice, de solidarité, entre tous les Humains, sans distinction de Cultes, de Races ou de Nationalités,

Elle invite enfin, avant de procéder à la clôture des Trav.·., les FF.·. et les SS.·. de la L.·. à s'unir à elle, pour tirer une triple et chal.·. bat.·. d'allégr.·. en l'honneur de la Maçon.·. Univ.·. de la délég.·. du Sup.·.·. Cons.·.·., des FF.·. visit.·. des différents Or.·. de France et d'Angleterre, présents sur les Col.·. du Temp.·.

La bat.·. d'allégr.·. est tirée à la manière accoutumée.



Le F.·. Autran, Orat.·. de la R.·. L.·. Hiram, du G.·. O.·. D.·. F.·., à l'Or.·. de Londres, exprime la satisfaction que tous les FF.·. visit.·., dont il est l'in-



terprète en ce moment, viennent d'éprouver en assistant à cette si belle et si intéressante cérémonie maçon.:..

Il ne peut pas parler au nom de la Franc-Maç.·. du G.·. O.·. D.·. F.·., mais en son nom personnel, et après avoir vu cette Ten.·. maçon.·. si belle par sa discipline, par l'ordre qui n'a cessé de régner, par la façon admirable dont elle a été dirigée, aussi bien par la Gr.·. Maît.·. Vice-Présidente du Sup.·. Cons.·. Univ.·. Mixte, que par la Vén.·. Tit.·. de l'At.·., il déclare qu'il espère beaucoup de l'entrée de la femme dans la Franc-Maç.·., et souhaite que la mise en pratique de la conception du F.·. Georges Martin, dont il a été heureux de faire la connaissance dans cette circonstance, se généralise dans toute la Franc-Maçon.·. en général...

L'ordre du jour étant épuisé, la Vén.·. S.·. Annie Besant procède alors à la clôture des Trav.·. à la manière et à l'heure accoutumées, et tous les FF.·. et SS.·. se séparent sous une agréable impression, pleins de confiance dans l'avenir de la nouvelle L.·. Mixte.

Les Secrét.·. de la Ten.·.

S.·. Maria MARTIN 33e, *Gr.·. Chancel.·. du Sup.·. Cons.·.*

S.·. Esther BRIGHT, 3e. *Secrét.·. de la L.·.*

Initiée en 1902, Vénérable de la Loge Mixte de Londres la même année, Mme Annie Besant était, en 1904, arrivée au degré le plus élevé de la hiérarchie maçonnique, et la S.·. Francesca Arundale, 30e, est, à la même époque, élevée au 33e degré. Nous lisons, en effet, dans l'organe officiel de la Maçonnerie du « Droit Humain » :

Informations.— La Tr.·. Ill.·. S.·. Annie Besant, G.·. Inspectrice Générale du 33e degré, a été nommée membre du Sup.·. Cons.·. Universel Mixte, qu'elle représentera en Angleterre et dans les possessions anglaises.

....

L'Ill.·. S.·. Francesca Arundale, Chev.·. K.·. D.·. S.·., a été nommée Gr.·. Inspectrice Générale du 33e degré de la Franc-Maçon.·. Mixte (1).

En 1906, nouvelle ascension maçonnique :

... A la Ten.·. du 26e jour du 10e mois de l'année 1906, E.·. V.·., à la demande expresse de la Gr.·. Maît.·. Présidente, le Sup.·. Cons.·. a désigné deux Vice-Présidents pour les pays de l'Etranger :

....

La Tr.·. Ill.·. S.·. Annie Besant, représentante du Sup.·. Cons.·. Univ.·. Mixte pour la Grande-Bretagne et ses colonies (2).

En 1917, lors de la reconstitution du Suprême Conseil de la Maçonnerie Mixte, après la mort de la Grande Maîtresse Marie Georges Martin et du F.·. Docteur Georges Martin, Mme Annie Besant est maintenue dans la haute situation de Vice-Présidente

(1) *Bulletin Mensuel de la Mac.·. Mixte*, 10e année. N° 9. Novembre 1904, p. 285.

(2) *Bulletin Mensuel de la Mac.·. Mixte*, 12e année. N° 8. Octobre 1906, p. 117.



Grande-Maîtresse et de représentante pour la Grande-Bretagne et ses dépendances (1).

L'alliance intime de la Théosophie avec la Franc-Maçonnerie est d'une importance capitale pour l'étude de l'action internationale de la Secte. Cette entente a surtout pour but d'attirer la femme, c'est une phase de la lutte générale contre l'Eglise. Nous le verrons plus loin en exposant les principes de la Maçonnerie Mixte. Aussi, est-il nécessaire de ne rien laisser dans l'ombre concernant ce que nous avons pu découvrir sur l'action maçonnique de Mme Annie Besant, dans les pays placés sous sa direction.

Réception solennelle de la T.·. Ill.·. S.·. Annie Besant a Paris — Au mois de septembre 1904, Mme Annie Besant conduisit, à Paris, une délégation de Théosophes Francs-Maçons.

Nous empruntons à l'organe officiel de la Franc-Maçonnerie Mixte, le compte rendu de la Tenue maç.·. organisée à cette occasion :

Une Visite des VV.·. des LL.·. Mixtes d'Angleterre et des Indes. — Une cérémonie intéressante a eu lieu, le 25 septembre, au cours de la Ten.·. Solen.· de la L.· Mixte le Droit Humain N° 1, Notre Obéd.·. a prouvé encore une fois son droit au titre d'Universelle, et nous avons eu la joie de resserrer plus frat.·. les liens Maç.·. qui nous unissent à nos FF.·. et à nos SS.·. d'Or.·. éloignés.

Cette Ten.·., qui n'a pas lieu ordinairement au mois de septembre, avait pour but la réception solen.·. de la délégation anglaise, composée de notre T.·.·. Ill.·.·. S.·. Annie Besant, 33°, membre du Sup.·.·. Cons.·.·. et Vén.·. de la R.·. L.·. de l'Or.·. de Bénarès le « Droit Humain N° 101 » ; du F.·. Lander, 18°, Vén.·. de la L.·. de l'Or.·. de Londres, le « Droit Humain » N° 6, du F.·. Firth, 18°, Vén.·. de la L.·. de l'Or.·. de Bradford, N° 14, de la S.·. Hooper, 18°, Vén.·. de la L.·. de l'Or.·. de Bushey, N° 15, de la S.·. Bright, 30°, et de la S.·. Esther Bright, 18°, Trés.·. et Secrét.·. de la L.·. de Londres, de la S.·. Lander, 18°, 2° Surv.·. de la même L.·. et du F.·. Faulding, 18°, Mait.·. des Cérém.·.. Nous avions espéré que le Vén.·. de la nouvelle L.·. Mixte d'Amsterdam, serait également présent à cette Ten.·., mais ses nombreuses occupations l'en ont empêché.

Nos FF.·. et nos SS.·. ont été reçus selon le cérémonial indiqué par le Rituel : maillets battants, sous la voûte d'acier. La Vén.·. Mait.·. Marie Georges Martin donne l'accolade frat.·. à nos SS.·. et invite la Tr.·.·. Ill.·.·. S.·. Annie Besant à prendre place sur l'estrade à sa droite, la S.·. Hooper et le F.·. Firth à sa gauche.

La Vén.·. Mait.·. Marie Georges Martin souhaite ensuite la bienvenue aux FF.·. et aux SS.·. Anglais. Elle leur exprime la grande satisfaction que nous éprouvons tous de ces visites frat.·. qui resserrent la chaîne Maç.·. qui unit tous les FF.·. et toutes les SS.·. de notre Obéd.·. Mixte. Elle constate avec bonheur la grande vitalité de nos LL.·. Anglaises, dont le nombre augmente chaque année. Nous avons donné l'autonomie complète à toutes nos LL.·.

(1) *Bulletin Mensuel de la Maç.·. Mixte*. Juillet 1917, p. 16.



Mixtes dans tous les pays, car, là où les mœurs sont différentes, les règlements maçon.·. doivent différer aussi, mais nous sommes récompensés de notre large tolérance par l'affection et le respect dont ces LL.·. entourent le Sup.·.·. Cons.·.·. et la L.·. mère.



La Tr.·.·. Ill.·.·. S.·. Annie Besant prend la parole au nom de tous les FF.·. et SS.·. Anglais pour remercier la Vén.·. de la L.·. le Droit Humain N° 1 et tous ses FF.·. et ses SS.·. de l'Or.·. de Paris de leur très frat.·. réception dont ils ont été très touchés. Elle apporte les salutations frat.·. de la L.·. Mixte le « Droit Humain » N° 101, de l'Or.·. de Bénarès, ainsi que des trois LL.·. Anglaises. Elle explique que la L.·. de l'Or.·. de Bushey, qui vient d'être formée en Angleterre est une L.·. d'artistes qui voudraient faire de l'art un idéal pour moraliser et élever l'humanité. Les plus avancés dans la L.·. cherchent à instruire ceux qui sont les plus ignorants, car leur grand désir est de cultiver le sentiment artistique chez l'ouvrier et de lui inspirer l'amour du beau et de l'art véritable.

En Angleterre, nous dit-elle, les FF.·. et les SS.·. s'appliquent beaucoup à l'étude des Symb.·. de la Maçon.·.. Les Maç.·. Anglais qui viennent en visiteurs dans nos LL.·. sont surpris des connaissances approfondies que possèdent nos FF.·. et nos SS.·. sur l'histoire et les Symb.·. de la Maç.·.. Plusieurs se sont affiliés à nos LL.·. et cherchent à leur tour à comprendre la vraie signification de nos Symb.·. et de nos cérémonies. De sorte qu'on peut dire qu'une nouvelle Lum.·. Maçon.·. sort de l'Obéd.·. Mixte.

A Bénarès, nous n'avons que des SS.·. Européennes. Aucune femme Hindoue ne voudrait faire partie d'une L.·. Mixte, car les mœurs de ce pays défendent à la femme de se laisser voir par d'autres hommes que son mari. Cependant, avec le temps, nous pouvons espérer un changement sous ce rapport; c'est déjà beaucoup d'enrôler les hommes et de tâcher de déraciner en eux les préjugés de sexes, inspirés par leurs mœurs. Elle espère fonder plusieurs LL.·. dans différentes parties de l'Inde et faire luire la Lum.·. Maçon.·. dans ce grand pays de mœurs antiques.

Dans ses nombreux voyages, la S.·. Annie Besant a toujours fait une propagande persistante en faveur de la Maçon.·. Mixte. Grâce à ses efforts, une L.·, est déjà formée à Amsterdam, une autre le sera sous peu à Rome En Italie, plusieurs Puissances Maçon.·. ont demandé à échanger avec nous des garants d'amitié et nous pouvons prévoir bientôt la formation d'une L.·. Mixte à Rome, et l'échange de relations frat.·. suivies avec la Maçon.·. italienne.

En conclusion, la S.·. Annie Besant remercie encore une fois la Vén.·. Marie Georges Martin, le F.·. Docteur Georges Martin et ses FF.·. et SS.·. de Paris, de l'aide qu'ils ont prêtée lors de la formation de la première L.·. anglaise, et elle nous assure de son dévouement et de son affection frat.·..



La Vén.·. remercie la Tr.·.·. Ill.·.·. S.·. Annie Besant de tous les intéressants détails qu'elle nous a donnés sur les différentes LL.·.. Elle rend hommage au courage de notre S.·. qui ne craint aucune fatigue et ne recule devant aucune difficulté quand il s'agit de l'intérêt de la Maçon.·. Mixte. Elle saisit cette bonne occasion pour rappeler au souvenir de la L.·. une



autre travailleuse qui a bien mérité de la Maçon.·. Mixte, la S.·. Francesca Arundale, bien connue et bien aimée par beaucoup d'entre nous. Celle-là est à Bénarès, où elle poursuit sa tâche avec son neveu, le F.·. Georges Arundale. La Vén.·. envoie à tous deux un souvenir ému.

L'At.·. accueille par des applaudissements prolongés les paroles de la Vén.·. Maît.·. et celles de la S.·. Annie Besant, et reprend ensuite l'ordre de ses Trav.·..

La Secrét.·.,

S.·. Maria MARTIN (1).

Nous étudierons, dans le chapitre suivant, le travail maçonnique, effectué sous la direction de Mme Annie Besant, au siège central de la Société Théosophique dans l'Inde anglaise.

Charles Nicoullaud.

(A suivre).

---

(1) *Bulletin mensuel de la Mac.·. Mixte*, 10e année, n° 8, Septembre-Octobre 1904, p. 269.



INDEX DOCUMENTAIRE

des Sociétés Secrètes pendant la Guerre

I. — JUILLET 1914 A JANVIER 1915

SOMMAIRE :

FRANC-MAÇONNERIE : RAPPORTS INTERNATIONAUX. — ALLEMAGNE ET ANGLETERRE : *Les Grandes Loges de Prusse suspendent les relations maçonniques. Attaques contre lord Ampthill. Les francs-maçons anglais membres de la Grande Loge* Aux Trois Globes, *de Prusse. La situation future des Maçonneries allemande et anglaise, par le F.·. Stephan Kekule, directeur du* Herold. *Articles de revues maç.·. anglaises sur les FF.·. allemands dans les LL.·. d'Angleterre :* Freemason's Chronicle, The Northern Freemason, The Freemason. *Mutilations des francs-maçons anglais prisonniers des Allemands ;* Acacia, *de Rome ;* The American Freemason ; Tyler-Keystone. — ALLEMAGNE ET BELGIQUE : *Défense des francs-maçons belges par les revues allemandes :* Herold *et* Bauhütte, *contre la* Weimarer Zeitung. *Installation du Grand-Maître du Grand-Orient de Belgique. Les FF.·. Ernst Horneffer, de Munich, et Bode, de Brême, à la L.·. d'Anvers. Correspondance entre le T.·. Ill.·. F.·. Ch. Magnette, G.·. M.·. du G.·.-O.·. de Belgique, et les Grands-Maîtres des Grandes Loges d'Allemagne. Proposition d'enquête sur les atrocités commises en Belgique; refus des francs-maçons allemands. Le signe maçonnique de détresse à Louvain.* — ALLEMAGNE ET FRANCE : *Echanges d'enfants. Entente franco-allemande. Déclaration du G.·. O.·. de France contre les F.·. M.·. allemands. Article du F.·. Walter Fischer, membre de la L.·.* Gœthe, *de Paris, dans l'*Am Bauhein Stein *et le* Herold. — ALLEMAGNE ET HONGRIE : *La Grande Loge* Aux Trois Globes, *de Berlin, rétablit les rapports fraternels avec la Grande Loge Symbolique de Hongrie.* — ALLEMAGNE ET ITALIE : *Note sur l'attitude du Grand-Orient d'Italie. Article du F.·. Bangel, dans l'*Alpina. — ALLEMAGNE ET PORTUGAL : *Circulaire du Grand-Orient* Lusitanien uni.



— Allemagne et Suisse : *L'affaire Quartier-la-Tente. Union des Loges suisses. Notes du G.·. M.·. J. Oettli. Articles du F.·. Quartier-la-Tente dans l'*Alpina. *Articles des revues maç.·. allemandes*, Bauhütte, Herold, Bausteine. *Protestation du F.·. Willy Conrad, gendre du F.·. Quartier-la-Tente. Lettre du Fr.·. Wilhelm Suss, G.·. M.·. de la Grande Loge de Darmstadt. Note du Fr.·. Stephan Kekule von Stradonitz, directeur du* Herold. *Lettre du Fr.·. Ludwig Müffelmann, de Berlin.* — Angleterre et Belgique : *Articles du* Freemason's Chronicle. — Belgique et Hongrie : *Le signe de reconnaissance maçonnique. Article du* Zirkel.

Franc-Maçonnerie. — Rapports internationaux

Allemagne et Angleterre. — Nous lisons dans *Am Reissbrette*, novembre 1914, p. 96 :

La *Zirkel-Korrespondenz* est autorisée par les Grands-Maitres des trois Grandes Loges de l'ancienne Prusse à déclarer que les relations entre les puissances maçonniques des pays en guerre avec nous sont complètement suspendues et que ce sera seulement après la conclusion de la paix qu'elles seront reprises d'après un nouveau règlement.

— Le *Herold*, du 11 octobre 1914, p. 377, publie la note suivante, en caractères gras et sous la signature de son directeur le F.·. St. Kekule V. Stradonitz :

Le Fr.·. lord Ampthill, bien connu dans les milieux maçonniques allemands, et Pro-Grand-Maître de la Grande Loge d'Angleterre, est lieutenant-colonel du 3e bataillon de réserve du régiment du comté de



Bedford. Ainsi que nous l'apprenons de source sûre, il est en campagne avec son bataillon contre l'Allemagne depuis les premiers jours d'août. Cela expliquerait pourquoi lord Ampthill n'a pas encore trouvé l'occasion de se déclarer, dans la Chambre Haute, contre la politique condamnable et périlleuse des Grey et consorts, politique qu'il n'approuvait guère.

— Le F.·. Wrede, de Berlin, écrit dans la *Bauhütte* du 19 septembre 1914, sous le titre : « Nos Frères anglais et la fraternisation :

Ces jours-ci, jetant les yeux sur la liste des membres de la Grande Loge Nationale Mère *Aux Trois Globes*, j'y rencontrai le nom de lord Ampthill, avec les noms de douze autres FFr.·. distingués qui ont reçu l'honneur d'être nommés membres honoraires de la plus ancienne Loge dépendant des *Trois Globes*, la Loge la *Concorde*. Cela fit revivre en moi les souvenirs de 1908 et 1913 : visite officielle des francs-maçons français et des francs-maçons anglais à Berlin...

J'ai pris part à une bonne douzaine de Congrès internationaux et autres ; il est certain qu'on apprend rapidement de cette manière à connaître les pays étrangers, qu'on fait des connaissances intéressantes, mais il ne reste de ces Congrès, pour l'ensemble, absolument rien...

On a entendu, depuis la guerre, tenir des propos très amers; on a pu en lire au sujet des Fr.·. anglais. Je ne suis point partisan de l'anglicanisme, et je me suis même volontairement tenu à l'écart lors de la visite des FFr.·. anglais en 1913, parce que je ne me promettais plus aucune utilité de ces arrangements; mais enfin il faut être juste. Les treize membres d'honneur des *Trois Globes* peuvent faire très peu de chose en Angleterre pour la cause allemande; en admettant qu'ils soient tous des amis enthousiastes de l'Allemagne, ainsi que lord Ampthill l'affirmait lui-même, leur voix se perdrait au milieu du grand nombre des francs-maçons anglais, tout comme s'éteindrait en Allemagne la voix de quelques FFr.·. les plus éminents. Il aurait été fort bien que les deux pairs lord Ampthill et lord Raglan eussent pris la parole dans le Parlement contre la guerre avec l'Allemagne, mais cela n'aurait servi à rien. Les deux grands facteurs de puissance en Angleterre, le Gouvernement et le capitalisme, veulent la guerre avec nous : c'est pourquoi on la fait. Mais il est impossible d'en tirer la moindre preuve que les francs-maçons anglais soient animés de dispositions belliqueuses contre nous; de même, nous n'en avons point contre l'Angleterre...

Si les FFr.·. francs-maçons d'Angleterre agissent dans un sens amical à l'égard de l'Allemagne, cela peut avoir quelque signification pour fixer le jugement maçonnique à leur sujet, mais le cours de la guerre n'en sera nullement modifié. La guerre est dirigée comme les grands groupes de capitalistes l'exigent du Gouvernement, ou bien, pour dire la chose en d'autres termes, comme le Gouverenment croit devoir le faire pour protéger le mieux possible les intérêts économiques de



l'Angleterre. De notre côté, nos soixante mille Maçons allemands n'auraient pu empêcher la guerre d'éclater, et nous n'avons aucune influence sur sa marche. Nous ne sommes pas plus que les Loges anglaises un facteur de puissance... La Franc-Maçonnerie n'est point une Ligue mondiale possédant une grande influence, et placée au-dessus des partis et des peuples. Le deviendra-t-elle jamais ?

Nous n'avons pas le loisir de discuter comme il le faudrait ces assertions, mais il est nécessaire de ne pas nous laisser égarer par l'accès de modestie intéressée du F.·. Wrede. Si les Loges ne sont pas, par elles-mêmes et prises isolément, un « facteur de puissance », la Franc-Maçonnerie internationale est un merveilleux instrument de guerre entre les mains des grands directeurs de la Secte, dans la lutte que ceux-ci mènent, en tous pays, contre la religion catholique et l'Eglise de Jésus-Christ.

— Nous extrayons les considérations suivantes d'un important article publié par le D[r] Stephan Kekule von Stradonitz, directeur du *Herold,* dans le numéro du 25 octobre 1914, sous le titre : « La situation future de la Maçonnerie allemande par rapport à la Maçonnerie anglaise :

La question que l'on discute ici occupe les esprits des FFr.·. allemands au plus haut point, si j'en crois ce qu'on m'écrit des cercles de nos lecteurs, et les propos tenus oralement.

Sans doute, par le fait de la guerre actuelle, *la pensée d'une fraternisation unissant le monde par la Maçonnerie* a reçu une grave atteinte, peut-être mortelle; malgré cela, je crois que la pensée de fraternité (non point *fraternisation*) individuelle d'un Frère à un autre Frère garde toute sa valeur de principe et n'est nullement entamée. Après la guerre, il y aura la paix... Et alors reviendra le temps où le Maçon allemand reprendra ses rapports avec le Frère étranger qui se trouve actuellement dans les rangs des ennemis de l'Allemagne, et ces rapports seront ceux de Frère à Frère. Mais en tout cas, à mon avis, il faut enterrer définitivement l'espoir de pouvoir mettre à profit ces rapports entre individus ou entre groupes, ou même entre Grandes Loges des différents pays, pour arriver à quelque résultat en vue d'obtenir la « fraternisation des peuples » et empêcher les guerres.

En plus, il faut admettre le fait que le Fr.·. étranger, considéré isolément, que l'organisation maçonnique à laquelle ce Fr.·. appartient n'ont point tranché eux-mêmes le lien fraternel...

En ce qui concerne la Franc-Maçonnerie de la Grande-Bretagne, sa situation à l'égard de la Franc-Maçonnerie allemande a quelque chose de tout particulier... Il y avait eu, dans les dernières années, des efforts de fraternisation et de rapprochement entre la Franc-Maçonnerie de



l'Angleterre et celle de l'Allemagne, efforts qui avaient fait concevoir de grandes espérances dans beaucoup d'endroits...

La Franc-Maçonnerie allemande pouvait s'attendre à ce que, quand la guerre fut déclarée, et en dépit de la devise : « A raison ou à tort, ma patrie », les dirigeants des Grandes Loges Unies d'Angleterre ne feraient aucune difficulté pour suivre l'exemple des Morley, des Mac Donald, des Bruns, etc., et désavouer la politique dangereuse, horrible et méprisable des Grey et consorts, et le faire ouvertement, de la manière la plus significative. Jusqu'à présent, il ne s'est rien passé de pareil.

Après avoir rappelé la note citée plus haut, concernant le Fr.·. Ampthill, le Dr St. Kekule von Stradonitz s'appuie sur la découverte faite à Bruxelles de prétendus documents se rapportant à une intervention anglaise en Belgique, (1) pour déclarer, en soulignant :

Si la Franc-Maçonnerie de la Grande-Bretagne ne peut pas encore trouver, à la dernière heure, un langage clair et viril pour condamner toute cette conduite, pour blâmer l'attitude de l'Angleterre à l'égard de l'Allemagne dans les dernières années, et la déclaration de guerre à nous faite par le Royaume insulaire, alors il ne peut plus y avoir désormais de relations fraternelles entre la Maçonnerie d'Allemagne et celle de la Grande-Bretagne.

Citant une parole prononcée par le F.·. Wilhelm Begemann sur son lit de mort et rapportée par la *Zirkel Korrespondenz*, du 2 octobre 1914, pp. 453 et 471, le Directeur du *Herold* s'écrie :

Oui, ce fut un péché contre l'esprit saint de l'histoire et par cela même un péché contre les principes de la doctrine d'Humanité que cette déclaration de guerre, qui n'était nullement justifiée par rien, et qu'on voile

(1) Appelé à déposer devant la Commission parlementaire des responsabilités, l'ex-chancelier, M. de Bethmann-Hollweg, s'est occupé de ces fameux documents. Voici en quels termes les dépêches relatent les déclarations qu'il a faites dans la séance du 4 novembre 1919 :

« Parallèlement, l'ancien chancelier admet que l'opinion fut égarée par de soi-disant documents belges, officieusement répandus, tendant à établir que la Belgique avait renoncé antérieurement à sa neutralité en faveur de l'Angleterre.

» La Commission, n'insistant pas sur l'origine de la diffusion de ces documents, il a été mis fin à la déposition de M. de Bethmann-Hollweg ». (*Temps*, 7 novembre 1919).

Là, comme partout, la Franc-Maçonnerie, on le voit, a été l'un des instruments employés par le Kaiser pour égarer et travailler l'opinion publique en Allemagne et chez les neutres. Les Loges ainsi que les organes maçonniques allemands se sont employés de leur mieux dans cette besogne de mensonge.



hypocritement par le prétexte de vouloir protéger l'indépendance « menacée » de la Belgique.

Après s'être appuyé sur la parole du « grand érudit en droit Josef Kohler », recueillie dans le *Tag*, il ajoute :

Les Allemands peuvent avoir à l'égard des Français et des Russes une bonne mesure de haine, mais ils auront pour les Anglais quelque chose de tout autre : *le mépris.*

Le Dr Stephan Kekule von Stradonitz conclut ainsi son article :

Ici encore, il n'y a aucune place pour la faiblesse de cœur et pour des dispositions à la réconciliation. Les francs-maçons allemands ne sauraient abdiquer cette juste indignation allemande qui s'est déjà manifestée par le rejet en masse, jusque dans le monde scientifique allemand, des dignités et honneurs conférés par la Grande-Bretagne. Non seulement des rapports amicaux ne peuvent plus exister entre les francs-maçons allemands et ceux de la Grande-Bretagne, avant que, d'une part, la Franc-Maçonnerie de la Grande-Bretagne, et, d'autre part, le Frère Maçon intéressé ne soient exonérés de toute complicité dans cet horrible crime contre l'Humanité en général et la Chrétienté en particulier, et s'en dégagent dans les termes les plus formels, les plus clairs. La Franc-Maçonnerie de la Grande-Bretagne a provisoirement ôté toute valeur au mot Frère, en persistant à garder le silence, et se faisant ainsi complice du crime du gouvernement anglais.

— Nous serons curieux de voir comment les Maçons des pays alliés se souviendront de ces paroles.

— Quelle est l'opinion des Francs-Maçons anglais en 1914 ? Le *Freemason's Chronicle* écrit à la date du 26 septembre 1914, p. 147 :

Un grand nombre de FF.·. de nationalité allemande figurent dans les listes de Loges anglaises, et quelques-uns d'entre eux sont partis, — ils étaient obligés de partir conformément aux lois de leur pays, — pour combattre volontairement contre les fils de leur pays d'adoption. Pouvons-nous, comme francs-maçons, les accueillir comme bienvenus, les recevoir de nouveau dans nos Loges et nous asseoir à côté d'eux en des relations fraternelles? Les Anglais sont, en général, enclins à l'oubli, mais leur demander d'oublier les atrocités commises par les soldats allemands, et d'oublier que la nation allemande a paru en endosser la responsabilité, c'est mettre cette disposition à une bien dure épreuve, et exiger un effort qu'il sera difficile d'accomplir.

Nous espérons que les membres allemands des Loges anglaises qui sont partis pour combattre de propos délibéré contre nous auront assez



de sens commun, ou assez de tact pour renoncer à faire partie de ces Loges. S'il n'en ont pas assez, il faudra trouver quelque moyen pour assurer leur exclusion. C'est, à ce qu'il nous semble, demander trop à la moyenne des maçons anglais que de vouloir qu'ils fraternisent avec des barbares tels que se sont montrés les soldats allemands. Quand la guerre sera terminée et la paix conclue, peut-être le temps finira-t-il par effacer quelque peu les blessures que nous avons reçues; peut-être nos fils pourront-ils accueillir dans le sein de la Franc-Maçonnerie les ex-soldats de l'Allemagne, mais nous espérons qu'on épargnera à la présente génération de l'Ordre l'injure de s'asseoir côte à côte avec ceux qui ont eu pour chefs les plus grands et les moins scrupuleux tyrans, les plus sanguinaires des démons.

— Cette protestation, on l'a remarqué, ne vise que les Frères Allemands qui sont partis rejoindre les armées du Kaiser. Les Francs Maçons Allemands qui sont restés en Angleterre ont, au contraire, rencontré, paraît-il, la protection des Frères Anglais et des Loges. Nous lisons, en effet, dans *The Northern Freemason*, de Liverpool, novembre 1914, p. 6 :

Un correspondant du journal *The Dispatch*, de Manchester, écrit à ce journal : « L'autre jour, je m'entretenais avec un Allemand; il m'affirma qu'aucun franc-maçon n'avait été fait prisonnier de guerre en Angleterre. Cela est-il vrai? Si oui, je dis que c'est un scandale, car l'homme même qui m'a tenu ce propos devrait être dans un camp de concentration. Il est vraiment temps que le gouvernement songe sérieusement à cela ». Il n'est pas sage de tirer de cas particuliers des conclusions générales, mais on assure d'un grand nombre de sources que le cas mentionné plus haut n'est point isolé. La dernière razzia a pu prendre ce renégat et d'autres de son espèce dans ses mailles et avoir diminué leur malfaisance, s'ils avaient de mauvaises intentions. La façon dont on doit agir à l'égard des FF.·. Allemands donne beaucoup d'ennui et de souci à un grand nombre de Loges. Au point de vue de la Fraternité prise dans son ensemble, aucune question de race, de religion ou de politique ne devrait surgir qui rendrait nécessaire une expulsion, mais comme les méthodes brutales de guerre pratiquées par les Allemands peuvent troubler l'harmonie des Loges qui comptent des FF.·. Allemands, il serait peut-être bon de demander à ces FF.·. de s'absenter des Loges pendant toute la durée de la guerre, au moins. Comme les Allemands eux-mêmes ont refusé d'user de ménagements, en alléguant la sottise connue : « La guerre, c'est la guerre; les brebis maçonniques auront à subir le même traitement que les boucs ».

— Cette question capitale — qui sera du reste portée devant la Grande Loge d'Angleterre, comme nous le verrons plus tard — a donné lieu à des discussions ardentes, dont nous trouvons le résumé



dans trois articles publiés par le *Freemason*, en octobre et novembre 1914. Pour le profane qui désire connaître le véritable esprit maçonnique — sans se contenter d'étudier superficiellement l'action politique des Loges latines — les arguments produits offrent un intérêt politique de premier ordre, c'est pourquoi, malgré leur longueur et l'espace mesuré dont nous disposons pour cette revue rétrospective de la Franc-Maç.·. internationale pendant la guerre, nous croyons devoir reproduire intégralement les articles du magazine maçonnique anglais :

Dès le début des hostilités, on s'est efforcé de connaître notre opinion sur la situation des francs-maçons allemands et autrichiens qui font partie des Loges anglaises. L'avis exprimé ici, et qui a été regardé comme raisonnable par la plupart de ceux qui nous ont consulté, était dicté plutôt par la loi maçonnique que par la considération de la situation personnelle, par celle des rapports individuels entre membres de l'Art. Nous avons dit que nous nous réunissions comme maçons, et en dehors de toute question de nationalité. En fait, l'esprit de la Maçonnerie interdit de soulever des questions étrangères aux principes de l'Art, une fois que le candidat a été initié.

Il est des temps où la loi même interprétée de la manière la plus large, manque son but; il est des temps où son application peut constituer une dureté manifeste. Le cas de nos FF.·. allemands et autrichiens dans les Loges anglaises est un de ceux où notre loyauté maçonnique envers notre pays, d'une part, notre fidélité aux principes et aux règles de l'Ordre, d'autre part, nous entraînent dans des polémiques que nous sommes bien loin de désirer, car c'est là un sujet attristant.

Il s'est manifesté une grande variété d'opinions, mais elles peuvent aisément se classer en trois groupes. D'abord il y a des FF.·. qui réclament l'expulsion immédiate. Certains suggèrent une mesure plus modérée : elle consisterait en ce que les Vénérables demandent aux membres étrangers de se rendre compte eux-mêmes de la situation, de se regarder comme en état de suspension virtuelle, mais non réelle, de ne plus paraître aux tenues maçonniques; bien entendu, leurs souscriptions seraient suspendues pendant cette période. Le troisième parti consisterait à ne tenir aucun compte de l'état de guerre, quand les membres sont réunis en tant que maçons. Chacune de ces solutions est hérissée de difficultés.

Pour les deux premiers cas, aucune expulsion, aucune exclusion ne peut être prononcée contre un F.·. sans une cause juste et sans une procédure en règle. Si on lui refuse l'entrée de la Loge, il a un juste sujet de plainte, il a le droit d'en appeler à la Grande Loge. Celle-ci attendrait le rapport et la conclusion du Grand Archiviste (*Registrar*). Il n'est pas concevable qu'une décision de Grande Loge soit prise, qui ne serait pas d'accord avec le *Livre des Constitutions*, ou qui en dépasserait les limites. Une décision prise en vue d'un cas occasionnel et spécial par la



Grande Loge, lierait les membres, au point de vue de la situation actuelle, et on pourrait la rédiger en des termes assez élastiques pour que les Loges eussent le pouvoir de suspension en certaines circonstances bien déterminées, mais n'eussent pas le droit de prononcer des exclusions. On aurait recours à ce procédé seulement dans le cas où la question des étrangers se poserait en faisant prévoir des difficultés. On doit reconnaitre combien l'affaire est sérieuse quand on songe que la Grande Loge se verrait peut-être obligée de prononcer l'exclusion de certains de ses propres membres.

Le troisième aspect de la question est bien exposé par le F.·. J.-H. Broocook, Ex-Grand Trésorier provincial du Warwick-Shire. Il nous écrit :

« C'est une question brûlante, dans certaines Loges, où certains FF.·. sentent qu'ils ne peuvent pas se rencontrer en Loge avec d'autres FF.·. de naissance allemande, naturalisés, avec cette affection, cette harmonie qui devrait caractériser en tout temps les réunions maçonniques. En quelques cas, leurs sentiments ont été si vivement affectés, qu'ils ont désiré que les FF.·. de naissance allemande fussent invités à donner leur démission. Les atrocités des armées allemandes ont excité une si violente et si juste indignation qu'il est difficile de ne pas la partager. Cependant, je prétends qu'elle n'est point maçonnique. La Franc-Maçonnerie ne classe point ses membres d'après leur nationalité, mais d'après ce qu'ils sont comme individus. Si, après mûre réflexion, nous avons admis un homme dans notre institution, le fait que sa nation commet des atrocités ne le marque point d'une infamie personnelle, tant qu'il agit conformément aux principes de l'Ordre.

» Dans un autre cas, il s'agit d'un Fr.·. qui a été appelé à combattre pour son pays, l'Allemagne, et on fait entendre que ce Fr.·. étant un ennemi, son nom doit être effacé de la liste des membres. Je soutiens que ce Fr.·. accomplit le devoir digne d'éloges qui lui a été enseigné lors de son initiation. Le fait qu'il combat contre nous est regrettable, mais il remplit son devoir tout comme nous le ferions si nous y étions appelé. Le seul précédent que je puisse évoquer est celui de la guerre Sud-Africaine, où l'on vit dans la même Loge l'Anglais et le Boër. Lorsque les hostilités éclatèrent, Anglais et Boërs se battirent les uns contre les autres, et la guerre terminée, ils se retrouvèrent en Loge.

» Nul ne déplore, nul n'abhorre plus que moi les atrocités commises par les Allemands, mais je sens que nous ne pouvons appliquer les principes et pratiquer les devoirs de la Maçonnerie qu'en considérant uniquement l'individu, sans avoir égard à sa nationalité. Bref, voici la thèse que je soutiens : aussi longtemps qu'un Fr.·., autant que nous pouvons le savoir, se conduit comme doit se conduire un franc-maçon, nous ne devons ni le frapper d'ostracisme, ni rayer son nom de nos listes. N'avons-nous pas là plutôt une occasion de montrer que la Franc-Maçonnerie s'élève au-dessus de la nationalité, qu'elle a la certitude que ses princi-



pes seront observés par ses membres en toutes circonstances, avec affection, aide et sincérité fraternelles? ».

Cette manière de voir est en parfait accord avec l'honneur et les principes maçonniques. Ce qui nous paraît le plus sage est de faire entendre aux FF.·. étrangers que, comme membres de l'Ordre, nous n'admettons aucun changement dans les sentiments fraternels, mais que les rencontres entre FF.·. anglais et FF.·. étrangers dans les Loges pouvant donner lieu à des idées et à des impressions déplaisantes, la conduite vraiment maçonnique serait de s'abstenir, et d'éviter ainsi toute occasion de regret ou d'offense. Les FF.·. étrangers n'auront pas de peine à reconnaître que ces précautions sont désirables. (*The Freemason*, 24 octobre 1914, p. 223).

Huit jours après, l'organe maçonnique revient sur la même discussion :

La semaine dernière, à propos de l'étranger ennemi, nous pensions avoir épuisé le sujet, mais il n'en est rien, car un de nos lecteurs, qui nous apporte sa fréquente collaboration, nous pose la question suivante, qui a trait à un cas réel, à un cas qui exige une solution:

« Il y a quelque temps, nous dit-il, avant que la guerre fût déclarée, un certain gentleman, né en Allemagne, fut admis, selon les formes ordinaires, dans une Loge de Londres. Comme il est devenu un étranger d'une nation ennemie, la question se pose de savoir si sa Loge a le droit de lui donner un avancement pendant que la guerre dure encore. Certains membres sont d'avis que ce personnage en question, étant actuellement maçon, est absolument en droit de recevoir cet avancement, parce que la Franc-Maçonnerie n'admet aucune distinction fondée sur la couleur, la croyance ou le pays. D'autres sont d'avis que ce personnage, étant un ennemi, il ne faut point procéder à sa promotion, du moins présentement. Nous vous serions obligés de nous donner votre opinion ».

Tel est le fait. Il est évident que s'il se présente sous deux faces différentes, c'est parce qu'il y a conflit entre la justice et la prudence.

La justice envers ce Fr.·. exige qu'on lui accorde tout ce qui lui revient de droit dans sa Loge. Autrement, où serait cette charité maçonnique qui est, à n'en pas douter, un *Landmark*, sinon le fondement même de l'Ordre? D'autre part, la prudence, elle aussi une vertu maçonnique, demande qu'un maçon ne cause pas de préjudice, si léger soit-il, à son pays. Nous nous trouvons ici en présence d'un cas qui semble mettre ces deux vertus en conflit. Ce sont ces contradictions apparentes qui créent les schismes, lorsque des esprits conciliants n'interviennent pas. Le candidat a payé ses droits, il a été initié, il a reçu la promesse, — explicite ou implicite, — qu'il recevrait les autres grades. La Loge violera-t-elle ce contrat? On doit se rappeler que cette guerre, en ce qui concerne notre pays, a été engagée, qu'elle se poursuit comme protestation contre la violation d'un contrat, que la volonté de faire respecter ce contrat a



unifié un Empire mondial, et nous a valu le concours actif de tous les pays civilisés du monde. Il aurait été aisé de régler cette affaire de la collation des grades, si nous avions possédé une règle qui est en vigueur dans certaines juridictions, et d'après laquelle un scrutin nouveau est de rigueur pour l'admission à chaque grade. Cette règle a été certainement établie pour permettre à une Loge d'arrêter l'avancement d'un candidat contre lequel des faits propres à empêcher cet avancement auraient été découverts après l'initiation.

Le point essentiel, vital de la discussion consiste dans le fait qu'en conférant les grades et les avantages qui s'y rattachent, à un Fr∴ qui est passé soudainement, inopinément dans les rangs de l'ennemi, nous commettons une infraction contre les précautions nationales, militaires qui nous interdisent toutes relations avec les étrangers ennemis, et nous interdisent aussi de leur donner aucune aide qui puisse nuire aux opérations nationales de défense, au point de vue militaire et au point de vue commercial. Il peut se faire que nous désirions vivement agir avec justice envers un Fr∴ à raison de nos principes maçonniques, mais nous devons nous attendre à ce qu'un Fr∴ allemand remplisse, lui aussi, ses devoirs de maçon, qu'il tienne compte, autant qu'il convient, de sa propre nationalité, lors même qu'il professerait, au sujet de la guerre actuelle, du mépris ou une opinion défavorable. S'il fait fi de la loi militaire de son pays, s'il demande à être accueilli fraternellement par les étrangers ennemis de son propre pays, — les Anglais, — il encourt par là-même l'ostracisme, car il ne tient aucun compte des leçons qui lui prescrivent de révérer son pays natal, et il n'est pas un Vénérable qui n'ait amplement le droit de lui refuser l'admission à un grade quelconque dans de telles conditions. C'est là le seul argument que puisse faire valoir le Vénérable si le Fr∴ lésé en appelle à la Grande Loge; c'est le seul tribunal d'appel auquel il puisse recourir si les membres de la Loge soutiennent le Vénérable, et il semble impossible d'admettre qu'un tel candidat s'obstine à faire valoir ses prétentions. (*The Freemason*, 31 octobre, 1914, p. 235).

Le troisième article traitant ce curieux problème maçonnique s'exprime ainsi :

Il y a quinze jours, on a agité, dans ce journal, la question de savoir s'il fallait conférer des grades à un étranger ennemi. Un lecteur écrit qu'il ne voit pas quelle influence le refus ou la collation des grades peut avoir sur les opérations militaires ou commerciales du pays. Le véritable objet qu'on se propose, en refusant les grades, est de ne procurer d'avantages d'aucune sorte à un ennemi, et on ne saurait prétendre que la possession des grades supérieurs ne confère aucun avantage. C'est même à raison de ces avantages qu'il faut se montrer sévère dans le choix des candidats. Cette sévérité doit s'exercer au sujet d'affaires profanes, d'affaires sur lesquelles la Loge n'a aucune action. La Loge



n'a-t-elle donc pas le droit de refuser ses grades supérieurs à des étrangers qui sont en même temps des ennemis ? — Un ancien Passé-Maître écrit à ce sujet :

« Un Allemand qui a été initié dans une Loge anglaise peut-il recevoir un avancement nouveau, alors qu'il est établi qu'il appartient à une nation étrangère ou hostile ? Je dis résolument *non*. On enseigne au Maçon qu'il doit *avant tout* ne jamais oublier la fidélité envers le souverain de son pays. L'initié en question doit se montrer loyal envers l'Empereur d'Allemagne et non point envers le Roi George. Cette vérité devrait couper court à toute discussion, puisque ces deux monarques sont en guerre; d'ailleurs, d'autres principes inculqués au candidat ne font que renforcer mon assertion. En outre, comment est-il possible aux autres membres de la Loge, qui doivent fidélité au Roi George, de travailler avec un étranger ennemi, avec cette affection, cette harmonie qui doivent caractériser les francs-maçons ? Dans tous les cas, le candidat en question ne devrait recevoir aucun avancement, et même, on devrait lui interdire l'entrée de sa Loge, tant que durera l'état de choses actuel. Si, comme il y a lieu de le croire, il a déjà payé les droits en totalité, il faudrait, en toute justice, en toute loyauté, lui rembourser les deux tiers de la somme versée et lui remettre son certificat de Grande Loge avec la mention d'*Apprenti*, auquel il a droit. S'il manifeste le désir de faire quelque chose de plus que de battre en retraite discrètement, il fait ainsi preuve d'un remarquable manque de tact, d'une certaine insensibilité, et ces défauts viennent s'ajouter à son manque absolu de compréhension sur le sens intime de la belle cérémonie à laquelle il a assisté. S'il persiste à réclamer de l'avancement dans de telles conditions, il montre par là qu'une erreur a été commise le jour où on l'a jugé digne d'être fait Maçon ». (*The Freemason*, 14 novembre 1914, p. 258).

— Nous lisons dons l'*Acacia*, de Rome, 30 octobre 1914, p. 287 :

Les Maçons opératifs anglais prisonniers des Allemands ont été contraints, sans beaucoup de formes, de travailler à la réfection de tranchées et de forts, ainsi que le Fr.·. C. E. Stretton, VII[e] ouvrier, l'écrit à un journal du Canada.

En réalité le F.·. Clément G. Stretton, Secrétaire de la Société Opérative des Francs-Maçons, porte contre les armées allemandes en Belgique des accusations beaucoup plus graves. *The American Freemason*, novembre 1914, p. 41, publie la note suivante :

Je dois à l'obligeance du Fr.·. Clément E. Stretton, de Leicester, en Angleterre, des renseignements précieux sur la situation de la Maçonnerie dans ce pays depuis la déclaration de la guerre. Mais le Fr.·. Stretton s'intéresse de préférence aux Loges Opératives, desquelles il est



actuellement le Secrétaire général. Les membres de ces corps sont d'habiles artisans; ils sont partis au service militaire en si grand nombre qu'il est presque impossible de tenir des réunions. Le Fr∴ Stretton me dit que les Allemands se sont emparés de quelques-uns de ces hommes, qui travaillaient à des forts et à d'autres ouvrages défensifs, et qu'ils leur ont coupé la main droite. Cela, dit-il, prouve que l'ennemi connaît les usages de l'antique Fraternité et qu'il est au fait des châtiments du temps jadis. — Je suis porté à croire que, dans ce cas, notre bon Fr∴ a donné cours à un simple bruit, attendu que, même dans l'ardeur du combat, les soldats d'une nation civilisée et disciplinée ne se laissent pas entraîner à commettre des atrocités aussi absurdes.

Il a été amplement prouvé depuis que ces accusations étaient pleinement justifiées et que le sadisme des armées allemandes, si admirablement disciplinées, n'a reculé, par ordre supérieur, devant aucune horreur. Du reste, le F∴ Stretton donne, dans une autre lettre, publiée par le *Tyler Keystone*, novembre 1914, p. 257, des détails précis qui ne laissent plus aucun doute.

11 octobre. — Un nombre considérable de FF∴ des francs-maçons opératifs, qui font aussi partie de l'armée, sont allés servir en France et en Belgique, et les Allemands les ont traités de la façon la plus horrible. Par exemple, les deux mains coupées, la main droite coupée, les tendons des muscles des deux mains coupés, de telle sorte que ces FF∴ sont hors d'état de reprendre leur métier de maçons.

D'autres ont été jetés par terre et le bloc de pierre auquel ils travaillaient a été roulé sur leur corps, de manière à les faire périr. En conséquence, samedi 5 septembre, toutes les Loges des francs-maçons opératifs d'Angleterre ont expulsé et rayé de leurs listes les noms de tous les francs-maçons opératifs allemands. Il a été décidé, en outre, que désormais aucun Allemand ne sera initié dans une Loge opérative anglaise, et de plus qu'aucun membre de la Société Opérative des francs-maçons ne fera d'achats de quelque nature que ce soit en Allemagne ou à des Allemands...

A vous fraternellement.

Clément E. STRETTON,
Secrétaire de la Société Opérative des Francs-Maçons.

ALLEMAGNE ET BELGIQUE. — La conduite des armées allemandes en Belgique et en France est aujourd'hui connue. Il n'en était pas de même aux débuts de la guerre et l'on sait que les Allemands ont cherché, par tous les moyens, à mettre les torts sur le compte des victimes. La Franc-Maçonnerie n'a pas manqué de jouer son rôle dans cette campagne de calomnies et de mensonges. Il en est même résulté un assez curieux incident. Un journal conservateur catholi-



que de Weimar, la *Weimarer-Zeitung* publia, dans son numéro du 11 septembre 1914, une information ainsi conçue :

J'ai eu, à Dinant comme dans d'autres villes belges, l'occasion d'apprendre à connaître et à apprécier le sentiment vraiment chrétien et la douce miséricorde des ecclésiastiques de ce pays. Les cruautés qui ont été commises en Belgique [lire : contre les armées allemandes] doivent être imputées principalement aux socialistes, francs-maçons et autre populace, qui sont occupés par milliers et dizaines de milliers dans les innombrables usines et manufactures du pays.

Cette assimilation des Francs-Maçons belges à la populace, souleva la colère des FF.·. allemands qui s'empressèrent de protester. Le *Herold* du 11 octobre écrit :

La preuve que des francs-maçons ont pris part à ces actes serait difficile à faire par l'auteur. Il est regrettable que des journaux allemands publient de telles choses.

La *Bauhütte*, après avoir reproduit la note de la *Gazette de Weimar* et déclaré qu'à bon droit des Francs-Maçons se trouvaient dans toutes les armées, ajoute :

Mais quant à déclarer que des francs-maçons belges ont fait cause commune avec les abominables francs-tireurs qui ont tiré perfidement sur nos médecins et nos blessés, qui ont pratiqué des cruautés sans nom sur des gens sans armes, qui ont dégradé leur qualité d'hommes jusqu'à la bestialité, c'est une assertion que nous ne saurions admettre : nous la qualifions de calomnie sournoise, tant que la preuve ne sera pas faite de la vérité. Il est d'ailleurs établi, d'une manière qui ne laisse prise à aucune objection, que des ecclésiastiques catholiques ont participé à des actes d'inhumanité commis dans ce pays, à des cruautés telles qu'on n'en trouverait l'équivalent que chez les peuples sauvages, qu'ils y ont participé en grand nombre. La parole de notre Empereur nous le garantit ! (1). Malgré cela, nous ne songeons pas à rendre responsable

(1) Tout le monde sait ce que vaut la parole de Guillaume II. Nous en avons là un nouvel exemple. Quant aux imputations inventées par les Allemands sur la « guerre populaire » en Belgique, il suffit de lire la *Réponse au « Livre blanc allemand »* du 10 mai 1915, publiée en 1916 par les ministères de la Justice et des Affaires étrangères de Belgique, pour être édifié au sujet des mensonges par lesquels l'Allemagne et son Kaiser ont bien inutilement tenté de renverser les rôles. L'appui de la Franc-Maçonnerie n'y changera rien.

En fait, il s'agit du télégramme envoyé, à la date du 4 septembre 1914, par l'Empereur Guillaume au Président des Etats-Unis :

« Le Gouvernement belge a ouvertement toléré la participation de la



la totalité du clergé catholique belge. Certainement, il y a dans son sein beaucoup d'hommes qui ont des sentiments chrétiens et éprouvent une tendre pitié. Et nous ne demandons pas mieux que d'admettre que leur manière de voir s'accorde avec la nôtre et avec celle des ecclésiastiques catholiques allemands.

Mais quand on nous informe « de source autorisée » que les socialistes et les francs-maçons sont bons à mettre pêle-mêle avec le reste de la « racaille », tout lecteur impartial jugera que cette confusion volontaire est le véritable motif, le moyen dont on s'est servi pour salir la Maçonnerie en général et la Maçonnerie allemande en particulier. Mais la flèche empoisonnée revient frapper la poitrine de l'archer. Le rédacteur de cette élucubration s'est exposé, ainsi qu'il le méritait, au mépris général.

La rédaction de la *Gazette de Weimar* semble avoir contribué d'une manière regrettable à la divulgation de ce racontar perfide. En sa qualité d'organe officieux et officiel, elle ne devait pas ignorer que Son Altesse Royale le Grand-Duc de Saxe est le protecteur de la Loge *Amalia*, qui travaille à Weimar... — Fr.·. Hans FRIEDEMANN, d'Iéna.

Devant cette levée de truelles, d'équerres et de compas, la *Weimareir-Zeitung* s'est empressée de faire des excuses aux FF.·. protégés du Grand-Duc de Saxe-Weimar, pour son crime de lèse-maçonnerie :

Rien n'est plus éloigné de notre pensée, que d'attribuer à des francs-maçons les cruautés commises en Belgique et de confondre d'un trait les francs-maçons avec les socialistes et autre « racaille », ainsi qu'on le fait dans l'information. Nous déclarons donc que nous sommes fermement convaincus de l'inexactitude de l'accusation injurieuse qu'elle contient à l'égard des francs-maçons et que nous regrettons profondément l'incident.

population à la guerre et il avait, depuis longtemps, préparé avec soin cette participation. Les cruautés commises dans cette guerre de guérillas par des femmes, des enfants et des prêtres sur des soldats blessés, des médecins et des infirmières (des médecins furent tués, des ambulances attaquées à coups de fusils) ont été telles que tous mes généraux ont été obligés de recourir aux moyens les plus rigoureux pour châtier les coupables et pour empêcher par la crainte une population assoiffée de sang de poursuivre ses meurtres et ses horreurs ».

Le 6 septembre, le chancelier de l'Empire déclarait aux représentants des grandes agences de presse américaines : « Ce qu'on ne vous dit pas, c'est que, sur les champs de bataille, des jeunes filles belges ont crevé les yeux de nos blessés sans défense ». (*Réponse au « Livre blanc allemand »*, p. 60).

Et la Franc-Maçonnerie internationale s'empressait de son mieux à répandre ces infâmes contre-vérités partout où cela lui était possible.



Notons que la rectification ne porte en aucune façon sur le fait des accusations mensongères portées contre les Belges, mais tend seulement à disculper les Francs-Maçons. C'est que les relations entre les Puissances maçonniques d'Allemagne et de Belgique étaient, avant la guerre, excessivement cordiales. Nous lisons, en effet, dans l'*Alpina* du 30 juin 1914, p. 138 :

Discours du T. C. et Ill. Fr. Pierre Tempels, Grand Représentant des Grandes Loges d'Allemagne, à l'occasion de l'installation solennelle du Sér. Grand-Maître Nat. du G∴-O∴ de Belgique, le T. C. et Ill. Fr. Charles Magnette :

« ...Mes quarante années de relations avec nos FF. Allemands me permettent de vous parler spécialement de leurs sentiments à l'égard de nos Loges belges. Ils savent que nous partageons leurs aspirations, que nous nous livrons aux mêmes travaux, que nous sommes fidèles, comme eux, au vieux statut... »

Réponse du G.-M. Charles Magnette :

« ...Je tiens à vous exprimer le désir, dont vous vous ferez l'organe autorisé, de voir s'établir, avec les Grandes Loges allemandes que vous représentez, des rapports fréquents de bon voisinage et de fraternelle amitié... Vous voudrez bien, T. C. et Ill. Fr. Tempels, aller redire ces paroles aux hautes autorités qui vous ont délégué parmi nous ».

— Nous trouvons encore une preuve des bons rapports entre F∴ Allemands et F∴ Belges, dans la note suivante, publiée par le *Herold*, du 5 juillet 1914, p. 323 :

La Loge allemande la *Hansa* [Orient d'Anvers] a donné, pendant l'hiver dernier, deux conférences publiques dans la salle des fêtes de l'Ecole supérieure allemande. L'une de ces conférences a été faite par le Fr∴ Dr Ernst Horneffer, de Munich. Il avait pris pour sujet : « La Franc-Maçonnerie et le problème de la civilisation actuelle ». Dans l'autre conférence, le Fr∴ Bode, de Brême, a parlé « de l'homme moderne à la recherche de Dieu ». La salle était comble et près de trois cents personnes n'ont pu entrer. La presse catholique, qui était invitée, a rendu compte de la conférence du Fr∴ Horneffer, mais elle a dédaigné d'en faire autant pour celle du Fr∴ Bode.

— Nous ne connaissons pas le texte de la conférence du Fr∴ Horneffer, mais la correspondance échangée entre le T. Ill. F∴ Charles Magnette et les Chefs des Grandes Loges d'Allemagne, quelques mois plus tard, vient établir péremptoirement que la Franc-Maçonnerie confond dans le Grand Tout « la civilisation actuelle », la kultur et la barbarie allemandes, que la Belgique a été à



même, hélas, d'apprécier à leur juste valeur. Nous donnons in-extenso, vu leur importance, ces curieux documents. Ils ont paru, en partie, dans les revues maçonniques allemandes, *Bauhütte*, 24 octobre 1914 ; *Latomia*, 7 novembre 1914. Nous les trouvons aussi dans l'*Alpina* 15 novembre 1914, la *Rivista Massonica*, de Rome, 30 novembre 1914, et dans l'*Indépendance Belge*, 26 janvier 1915, édition publiée à Londres.

Nous reproduisons intégralement le texte officiel publié par le Gouvernement belge dans le Livre gris paru chez Berger-Levrault, à Paris, en 1916. Il a pour titre : *Royaume de Belgique. Ministère de la Justice et Ministère des Affaires Etrangères. Guerre de 1914-1916. — Réponse au Livre blanc allemand du 10 Mai 1915.* La correspondance figure à l'Appendice, pp. 399 et suivantes, sous la rubrique : « *Correspondance échangée entre M. Charles Magnette, Grand-Maître du Grand-Orient de Belgique, et les Grandes Loges d'Allemagne au sujet de l'Institution d'une commission internationale d'enquête.* »

27 septembre 1914.

Le F.·. Charles Magnette, Grand-Maître du Grand Orient de Belgique, aux Grandes Loges d'Allemagne.

Très chers et très illustres Frères,

La guerre qui désole en ce moment l'Europe entière et remplit d'angoisse le monde civilisé et les événements pénibles et terribles qui en sont la suite inévitable, doivent remplir de douleur le cœur de tout franc-maçon.

Car si le franc-maçon a le devoir essentiel d'aimer et de défendre sa patrie menacée, il doit en même temps regarder plus loin et plus haut, ne pas oublier qu'il professe le culte de l'humanité et que l'idéal serait que parmi les peuples comme parmi les races, tous les hommes, ainsi que dans les Loges, fussent frères.

C'est dans ces sentiments que je convie nos frères allemands à envisager la situation et à m'aider dans la tâche que je voudrais entreprendre avec eux.

Assurément, la responsabilité de la guerre actuelle ne peut être mise en question ni discutée : c'est un problème que la franc-maçonnerie n'a pas qualité pour résoudre, ni même pour aborder, et les francs-maçons des divers pays intéressés peuvent dans la plus entière sincérité croire que le bon droit est du côté de leur patrie.

Mais ce sur quoi tout les francs-maçons sans distinction doivent être et seront d'accord, c'est qu'il importe, pour l'honneur de l'humanité tout entière, d'éviter le retour des horreurs que déplorent tous les



hommes civilisés, et ensuite qu'il serait de la plus haute utilité de rechercher les circonstances dans lesquelles elles ont été commises.

Pour atteindre ce double but, nulle institution n'est mieux qualifiée que la franc-maçonnerie.

J'ai donc l'honneur de vous proposer d'abord d'adresser tant aux populations civiles des pays belligérants qu'aux armées en campagne, un appel pressant et une invitation solennelle à ne jamais se départir des règles de l'humanité, de celles du droit des gens et du code de la guerre.

Je vous demanderai ensuite de vouloir bien constituer, d'accord avec moi, une commission d'enquête qui parcourra les régions où s'est déroulée et où se poursuit la guerre, et qui, en s'entourant de tous les renseignements utiles, dressera un rapport de ses constatations. Cette commission se composerait de délégués de Grandes Loges appartenant à des pays neutres, par exemple, un frère hollandais, un suisse et un italien, et naturellement il s'y trouverait un maçon allemand et un maçon belge.

Je suis convaincu qu'une pareille commission rencontrera, pour l'accomplissement de sa mission, les concours très bienveillants des autorités civiles et militaires de tous les pays engagés dans ce regrettable conflit.

Je ne doute pas, très chers et illustres Frères, que vous n'appréciiez la pensée hautement et uniquement fraternelle et humaine qui me guide dans cette circonstance, et j'aime à croire que vous voudrez bien soumettre promptement ma proposition au pouvoir maçonnique compétent pour en délibérer et me faire part de la décision qui sera prise.

Comptant fermement que cette décision sera favorable et vous en remerciant d'avance, je vous prie, très chers et illustres Frères, d'agréer mes salutations les plus distinguées et les plus fraternelles.

CH. MAGNETTE.

Le F∴ Magnette n'a reçu que deux réponses. La première du Grand Maître de la Grande Loge « L'Union » ou « La Concorde » (*Zur Eintracht*), de Darmstadt. En voici la traduction :

Darmstadt, le 7 octobre 1914.

Au très honorable Grand Maître du Grand-Orient de Belgique.

Très honoré et très aimé Frère,

Votre lettre fraternelle du 27 septembre 1914 m'est parvenue dans les premiers jours d'octobre par Francfort. Les vues que vous exprimez au début de votre lettre font le plus grand honneur à votre cœur



fraternel; je les partage totalement. En ce qui regarde le but que vous poursuivez, je ne puis me rallier à vous. Car où resta la franc-maçonnerie belge, française et anglaise dans cette guerre qui nous a été si criminellement imposée ? Nous ne connaissons pas la position qu'elle a prise et ce qu'elle a fait pour l'éviter. Et, en admettant qu'elle ait, de façon vraiment maçonnique voulu empêcher énergiquement la furie guerrière dans ses pays, qui, parmi les dirigeants sans conscience de ses pays politiques, l'a entendue ou voulu entendre ? A quoi servirait dans ces circonstances un appel à la population des pays en guerre et à leur armée ? Les messieurs politiciens et généraux feront ce à quoi ils se croiront autorisés par la nécessité d'airain.

Un appel à l'humanité, etc. de nos dirigeants politiques, de nos généraux et de leurs soldats est superflu. Ce sont des Allemands et les Allemands sont des hommes même dans le combat le plus violent. Et des frères allemands, par un appel selon vos vœux, feraient à nos hommes en campagne et aux groupes politiques responsables l'injure d'avoir douté de leur humanité ? Non : jamais je ne consentirai à faire cela. Par là, pour moi, la commission dont vous avez suggéré la création tombe de soi-même. J'ai la plus ferme confiance dans nos armées et la conviction qu'elles mènent humainement la guerre scélérate dirigée contre nous, et que nos organismes administratifs rétablissent humainement l'ordre dans les pays occupés. Après la guerre ce sera le devoir et l'affaire de la maçonnerie d'éclaircir les peuples dans notre sens et de les remplir d'esprit maçonnique, plus que jamais, pour empêcher le retour de temps aussi terribles et éviter que des êtres s'abaissent encore, comme, à notre effroi, nous avons dû le voir et l'entendre, au delà de nos frontières, de la part de notabilités et de leurs subordonnés. Dévouons-nous entre temps partout aux œuvres du véritable amour humain et divin.

Je reste, appréciant pleinement vos bonnes intentions fraternelles, etc. (1).

WILHELM SUSS.

La deuxième réponse a été faite, par le Grand-Maître de la Grande Loge « Au Soleil » de Bayreuth, sous forme de note. Elle est ainsi conçue :

Le Fr.·. Magnette veut :

1° Parvenir à empêcher les atrocités, et

2° Connaître et rechercher les circonstances dans lesquelles ces atrocités sont commises.

Ce problème, à mon sens, serait à résoudre par un appel pressant ou par une invitation solennelle :

(1) Dans le texte allemand, il y a : « Votre très fidèle Frère ».



1° A la population cultivée des pays en guerre;

2° Aux armées en campagne, qu'elles ne dérogent jamais aux règles de l'humanité, du droit des gens et du code de la guerre.

Le frère Magnette croit arriver à la solution pratique de ce problème par l'institution d'une commission d'enquête, qui parcourra les régions où s'est déroulée et où se poursuit la guerre et qui dressera rapport des constatations faites.

Telle est la portée de sa lettre.

Le vœu qui y est exprimé repose pleinement sur des vues et des desseins maçonniques, mais la question se pose si ces desseins peuvent être réalisés maintenant, c'est-à-dire, s'ils peuvent être pratiquement mis à exécution. A la solution actuelle de ce problème s'opposeront des courants dangereux, car nous savons que les atrocités des ennemis de l'Est et de l'Ouest sont à imputer aux ordres directs d'officiers de haut grade ou au travail d'excitation de prêtres fanatiques. En conséquence, je tiens pour impossible d'intervenir à présent effectivement, sans compter qu'il n'est pas à craindre que cette commission ne soit suspecte d'espionnage. Le frère Magnette croit qu'une pareille commission rencontrerait le concours bienveillant des autorités civiles et militaires. C'est une conviction forte contre laquelle se dresse le jugement né d'une réflexion paisible.

Pour le surplus, nous savons que nos troupes n'ont pas commis de cruautés. Les mesures sévères et impitoyables qui durent parfois être prises jusqu'à présent furent provoquées par la conduite de la population ennemie. Que sont des cruautés en temps de guerre ? Sans doute pas les mesures imposées par l'âpre nécessité à nos troupes contre les francs-tireurs et leurs repaires ? Des cruautés ont été commises par des Belges, des Français et des Russes, lorsqu'ils estropièrent des blessés sans défense, les enterrèrent vivants, lorsqu'ils assassinèrent sans raison des femmes et des enfants et incendièrent des villages. Des cruautés ont été commises par ces nations tout entières lorsqu'elles firent usage de balles dum-dum et employèrent traitreusement le drapeau blanc. Nous connaissons trop bien la discipline de nos soldats allemands pour les croire capables de pareils actes. Malheureusement on les accuse de ces cruautés; les nouvelles mensongères des journaux anglais et français s'y emploient. La reine des Belges même, une Princesse bavaroise, a accusé nos troupes d'atrocités et a adressé plainte auprès du Président de la République d'Amérique. Elle ne connaît ces accusations que par les journaux en question, les rapports de notre Etat-Major et de nos journaux n'étant pas communiqués aux habitants de là-bas : le mensonge demeure et trouve finalement créance générale. Que le frère Magnette s'adresse aux blessés et aux prisonniers tombés aux mains des Allemands et leur demande s'il y a des motifs de protester contre les cruautés des Allemands. Les considérations de notre frère belge reposent incontestablement sur de pareils rapports mensongers des journaux anglais et



français, sans quoi il aurait en premier lieu à s'adresser aux Loges anglaises et françaises pour exiger d'elles de répandre les règles de l'humanité. Si le frère Magnette pouvait imputer un seul cas de cruauté inutile ou d'atrocité à nos guerriers allemands, nous serions obligés à un travail en commun dans le sens maçonnique. En premier lieu, il y aurait à faire comprendre au frère Magnette que ses vues sur les troupes allemandes et leur conduite, pour autant qu'il s'agisse des règles de l'humanité, reposent sur des informations erronées. Ce ne serait vraiment pas une tâche ingrate pour la Loge si de cette manière il y avait moyen de lutter contre les horripilantes nouvelles mensongères de nos adversaires.

Malgré mon vœu le plus vif, le plus sincère que nos troupes puissent rester animées d'humanité et d'équité dans les pires situations et prouver en pays ennemi que la culture allemande a jeté des racines saines dans toutes les couches de notre peuple, je mets en garde contre la recommandation à nos troupes, dans les temps actuels, de sensibilité et de bonté de cœur. L'attitude et la conduite perfides de nos ennemis ne le méritent vraiment pas.

KESSELRING.

Bayreuth, le 8 octobre 1914. Grande Loge Zur Sonne.

Les autres Grandes Loges n'ont pas cru devoir répondre ; mais on peut considérer comme une réponse de la Franc-Maçonnerie allemande, le court commentaire dont la *Bauhütte* et la *Latomia* ont fait suivre la reproduction de la lettre du F.·. W. Süss. Elle est ainsi conçue :

Les FF. Belges eussent mieux fait de mentionner les cruautés, les atrocités qui ont été commises au commencement des hostilités par leur propre peuple, à l'entrée de nos troupes, plutôt que de demander à la Maçonnerie allemande de suspecter son armée bien disciplinée, formée aux principes de l'humanité, armée qui s'est vue forcée par ses ennemis de se défendre contre des races demi-sauvages, asiatiques et africaines. Que le G. M. belge accuse, au nom de l'humanité, les chefs des nations qui ont allumé l'incendie mondial, déshonoré leur nom par une campagne de mensonges en commun et provoqué sur notre planète une somme de misère inouïe; qu'il mette au pilori les hauts personnages sans conscience de son propre pays, qui depuis des années travaillent avec les ennemis de l'Allemagne à amener l'étranglement de cette dernière ! Maintenant les armes ont la parole !

La *Rivista Massonica*, ajoute cette simple réflexion :

Voilà ce que publie un journal maçonnique ! L'esprit est si offensé, si indigné qu'il se refuse à tout commentaire.

Que le Grand Architecte de l'Univers éclaire ces hommes qui, écrivant



des Revues Maçonniques, ne savent plus rien de la pensée, du sentiment, du langage de la Maçonnerie !

Le T.·. Ill.·. F.·. Charles Magnette, après avoir pris connaissance des réponses citées plus haut, a envoyé la lettre suivante aux Gran des Loges de l'Allemagne :

Le Frère Charles Magnette, Grand-Maître du Grand-Orient de Belgique aux respectables Grandes Loges de l'Empire d'Allemagne.

Très chers et très illustres Frères,

La lettre que j'ai eu la faveur d'adresser sous la date du 27 septembre écoulé aux neuf Grandes Loges d'Allemagne, m'a valu deux réponses : l'une de la Grande Loge de Darmstadt, l'autre de la Grande Loge de Bayreuth. La première revêt la forme d'une lettre fraternelle, la seconde constitue une simple note objective. Toutes deux déclinent la proposition dont je m'étais fait l'organe.

J'ai toutes raisons de croire que toutes les autorités maçonniques allemandes auxquelles j'adressais mon appel ont été touchées par celui-ci, puisqu'il a dû leur parvenir par l'obligeant intermédiaire du Consulat d'Allemagne à Liége et de notre très cher frère Bangel, de Francfort-sur-le-Mein, à qui j'adresse l'expression de ma gratitude pour cette transmission.

Je ne puis donc que considérer le silence des sept Grandes Loges qui n'ont pas jugé à propos de me répondre comme un rejet des propositions que contenait ma lettre, et agir en conséquence.

Je considérerai aussi que les raisons alléguées par les deux Grandes Loges qui ont bien voulu me répondre sont également celles qui ont déterminé les autres à m'opposer le refus tacite que constitue leur silence.

Il est de mon devoir d'examiner ces raisons et de faire remarquer à nos frères allemands la faiblesse des arguments qu'ils m'opposent.

Tout d'abord, je dois remercier mes illustres collègues des Grandes Loges de Darmstadt et de Bayreuth de ce qu'ils ont bien voulu reconnaitre que ma proposition était uniquement inspirée par des sentiments maçonniques sincères et profonds.

Il ne me reste donc qu'à rencontrer les motifs pratiques qui les empêchent de donner à ces sentiments une manifestation extérieure et efficace.

On me demande où se trouvait, au moment où l'on déchaînait sur l'Allemagne cette guerre scélérate, la maçonnerie de Belgique, d'Angleterre et de France.

Evidemment, ce n'est point le lieu ni le moment de discuter si cette déplorable guerre a été déchainée par l'Allemagne, ou contre elle. Qu'il



me suffise de dire, sans vouloir me prononcer officiellement dans cette grave question, que la violation de la neutralité belge était annoncée depuis de longues années, que des autorités militaires la considéraient comme inévitable, et que beaucoup d'Allemands estimaient que, si la guerre ne se faisait pas en ce moment, le renforcement de la puissance militaire de la Russie, de la France, et même de la petite Belgique, aurait rendu, dans un avenir très prochain, la lutte plus que chanceuse pour l'Empire allemand.

Et l'on pourrait rappeler que l'Allemagne n'a pas voulu adhérer à la proposition d'une conférence des puissances européennes, destinée à solutionner le conflit qui s'était élevé entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, et dont l'aggravation a été l'occasion, sinon la cause, du colossal combat international qui secoue, en ce moment, l'univers tout entier.

Mais le terrain du débat n'est pas là, et je ne veux rien indiquer de plus, dans cet ordre d'idées : j'entends me cantonner sur le domaine purement maçonnique.

Je n'ai donc pas à répondre de l'attitude de la maçonnerie anglaise ni de celle de la maçonnerie française.

Grand Maître de la franc-maçonnerie belge, je déclare et j'affirme solennellement et sincèrement qu'elle a constamment, et de toutes ses forces, combattu ce fléau abominable que constitue la guerre.

Dans nos conseils politiques, la franc-maçonnerie n'a aucune action directe, pas plus d'ailleurs, je le sais, que dans les pays de l'Empire.

Et, eût-elle pu faire sentir une influence sérieuse, et à supposer, par impossible, que cette influence eût pu s'exercer dans une direction contraire à celle que voulait suivre l'unanimité de la nation belge, encore est-il que la soudaineté des événements l'eût empêchée de tenter utilement un effort quelconque.

Il ne faut pas oublier que la franc-maçonnerie belge célèbre chaque année en une séance solennelle, la fête de la Paix, commémorative de la première Conférence de La Haye.

Il ne faut pas oublier que, le premier parmi les puissances maçonniques, le Grand-Orient de Belgique avait décidé de se faire représenter officiellement à la réunion maçonnique internationale pour la paix, qui devait se tenir cette année même, du 11 au 19 août, à Francfort-sur-le-Mein, et à laquelle avaient adhéré plus de soixante vénérables de loges allemandes.

Au surplus, je ne sache pas que des discussions se soient élevées au sujet de l'attitude respective des adversaires, sur le territoire anglais, français ou allemand, et c'est précisément dans la pauvre Belgique, qu'ont été commis les excès et les atrocités qui ont ému mon cœur d'homme et de maçon.

Je ne doute pas enfin, bien que n'ayant aucune qualité pour engager qui que ce soit à cet égard, que les maçonneries anglaise et française ne soient toutes disposées à se prêter à une enquête sérieuse et impartiale sur les faits qui ont atterré le monde civilisé.



C'est sur ces faits eux-mêmes, sur leur gravité respective, sur la responsabilité de leurs auteurs, que porte le désaccord.

J'avais espéré et je crois encore que ce désaccord pourrait être aplani par l'acceptation de mes propositions.

En effet, je constate que vous considérez comme acquis et fermement établi que, de tous les faits regrettables qui se sont passés, la responsabilité comme celle de la guerre elle-même, retombe sur les ennemis de l'Allemagne.

Or, c'est là toute la question : elle n'est pas résolue, même par une affirmation énergique; elle reste à résoudre.

Je ne mets pas en doute un seul instant ni votre conviction ni la sincérité de vos affirmations, mais je veux dire simplement ceci :

Vous n'avez pas vu, vous n'avez pas entendu.

Vous vous êtes fiés à des allégations, à des récits, à des comptes rendus de journaux.

Vous n'avez entendu qu'une voix, qu'une cloche, qu'un son.

Et vous vous prononcez. Ne savez-vous pas cependant que le bon juge ne se décide et ne rend sa sentence qu'après avoir écouté toutes les parties en cause ?

Ne croyez pas que nous, ici, nous soyons suggestionnés et trompés par la presse des pays alliés.

D'abord les journaux de cette presse ne nous parviennent que rarement et difficilement, et ensuite les organes de la presse allemande circulent et sont lus abondamment dans notre pays.

Nous avons donc des éléments de comparaison, de critique et de jugement.

Et néanmoins, je ne veux pas me prononcer, je ne veux pas formuler de condamnation.

Celui qui a la faveur d'écrire les présentes lignes a vu lui-même, il a entendu de ses oreilles, il sait par lui-même.

Et malgré cela, il réservait son jugement, il ne demandait qu'une chose : c'est qu'on fît contradictoirement la lumière, une lumière impartiale, éclatante, complète, qui fût projetée dans tous les sens, qui ne laissât rien, aucun fait, dans l'ombre.

Pourquoi refuser cette lumière ?

Ne craignez-vous pas d'entendre dire que, si vous ne la voulez pas, c'est que vous en avez peur ?

Vous me dites aussi que vous ne croyez pas les soldats allemands capables des excès qui leur sont reprochés. Evidemment, nous respectons votre conviction à cet égard; mais encore une fois, puisqu'il y a en sens contraire des affirmations et des témoignages, pourquoi ne pas vous prêter à une vérification contradictoire, aisée à faire, et qui ferait dans votre croyance, éclater, sans contestation possible, l'innocence de vos soldats ?

Je n'ai, quant à moi, nulle crainte que l'on puisse, de part et d'autre, incriminer d'espionnage la Commission qui procéderait à ces



constatations et vérifications : la qualité des hommes qui seraient choisis et leur parole d'honneur répondraient de leur discrétion.

Pas davantage, on ne pourrait regarder comme une offense, les exhortations qui seraient adressées aux troupes en campagne.

Chacun sait, hélas! que la guerre provoque inévitablement les pires violences, que les meilleurs et les plus doux se laissent souvent aller, dans l'ivresse guerrière, à des excès qu'ils n'auraient jamais commis de sang-froid ni dans la vie civile ordinaire. Et d'ailleurs, cet appel à l'humanité des combattants et des populations civiles aurait été adressé à tous, sans distinction, et cette généralité lui aurait enlevé tout caractère offensant, s'il avait jamais pu le revêtir.

Pour terminer, il me reste à examiner un dernier point de vue auquel vous vous placez pour déclarer ma proposition inacceptable.

Autant que vous regardez comme impossible que des troupes allemandes aient pu se livrer à des atrocités, pillages et dévastations, autant vous tenez pour certain que les populations belges ont commis, vis-à-vis de ces troupes, une série d'actes de barbarie et de cruauté tels que ceux que vous citez dans votre réponse.

A mon tour, je dois protester contre ces accusations qui tendent à représenter mes compatriotes comme des êtres sauvages et barbares. Au contraire, notre peuple est, dans son ensemble, laborieux, simple, honnête et bon. Le dévouement et la pitié sont, aussi bien dans la classe ouvrière que dans les couches supérieures de la société, des qualités dominantes, dont les preuves abondent. La criminalité n'y est pas plus développée que dans d'autres pays, au contraire.

Quant aux tirailleurs ou francs-tireurs, ils n'ont jamais existé que dans l'imagination de ceux qui avaient intérêt à y faire croire.

Que des citoyens belges, non militaires, peu au courant des lois et usages de la guerre, voyant d'une heure à l'autre leur pays envahi, leurs biens et leurs personnes menacés, avant que les pouvoirs publics aient même pu leur faire connaître les recommandations et prescriptions relatives à l'état de guerre, que d'autres appartenant à la garde civique non active et non pourvue d'uniformes ou de signes distinctifs, aient fait usage d'armes contre les troupes régulières allemandes, je ne veux pas le nier, pas plus que je n'entends le reconnaître.

Mais, le fait est possible, et il pourrait s'expliquer. Toute la question est de savoir si ces incidents ont été réels, s'ils ont été assez fréquents et assez graves pour justifier les répressions terribles qu'ils ont provoquées.

Ne puis-je pas rappeler que dans un grand pays, voisin et allié du vôtre, un chef de bandes de tirailleurs est devenu un héros national, et que l'Autriche-Hongrie a élevé une statue à Andréas Hofer dans l'une des principales cités de l'Empire ? Qu'un tableau admirable, reproduit dans toute l'Allemagne à des centaines de milliers d'exemplaires, représente Andréas Hofer à la tête de ses paysans, se faufilant l'arme à la main, pour surprendre l'ennemi ? Que l'Allemagne eut



aussi son Andréas Hofer ? Que, si Napoléon I[er] prit de sévères mesures de répression, on pouvait croire, qu'en un siècle le droit de la guerre s'était humanisé ?

Quoi qu'il en soit, ces recherches eussent été de la compétence de la Commission proposée.

Cette commission aurait eu aussi à porter ses investigations sur les prétendus actes de cruauté dont se serait rendue coupable la population civile de mon pays.

Nous serions ainsi sortis des accusations vagues, dénuées de preuves et de précision, qui ont été articulées contre le peuple belge et nous aurions ou bien pu faire justice de calomnies, ou bien dû reconnaître et blâmer les actes commis.

Mais, jusqu'à ce que la preuve en ait été faite, vous comprendrez que la population belge proteste et s'indigne contre ces légendes d'yeux crevés, de seins coupés, de blessés achevés, de médecins ou de sœurs de charité lâchement assassinés, etc., etc.

Déjà d'ailleurs, il semble que la vérité commence à se faire jour et à reléguer dans l'ombre ces contes bleus... ou rouges, qui feraient sourire, s'ils n'avaient coûté tant de larmes et de sang.

C'est, outre certaines réserves timides de la presse allemande, la protestation du grand journal hollandais, *De Tijd*, qui, dans son numéro du 27 octobre, reproduisant un article de la *Kolnische Volkszeitung*, traite de *oude fabel* (vieille légende) les récits qui rapportent que des soldats allemands auraient eu les yeux crevés en Belgique. Et *De Tijd* reproduit l'attestation du célèbre Professeur Dr. Kuhnt, l'oculiste bien connu de Bonn, qui déclare n'avoir pas constaté un seul cas semblable dans sa clinique, alors pourtant qu'un individu colportait avoir vu lui-même, dans cette clinique, vingt soldats ainsi privés de la vue.

Et plus près de nous, il y a quelques jours, un médecin allemand de la plus haute autorité, l'Oberstabsarzt Müller, faisait à son tour une déclaration, qu'il importe de mettre en lumière. Prenant la parole, à l'occasion de la fermeture de l'ambulance organisée à Liége par les Pères Jésuites, il reconnaissait que, quand il était arrivé en Belgique, il était animé contre les Belges de préventions, de soupçons et de craintes qu'il tenait de la lecture de journaux et de récits qui avaient été rapportés. Or, ajoutait-il, ces préventions s'étaient rapidement dissipées et il pouvait et devait rendre hommage au dévouement et à la charité avec lesquels les Belges avaient traité tous les blessés qui avaient été confiés à leurs soins, sans distinction de nationalité.

Un pareil témoignage, dont nul ne peut contester la valeur, donné publiquement, vaut mieux que les informations, aussi souvent sensationnelles que fausses, lancées par les journaux, et venge mes concitoyens des incriminations inconsidérées dont ils ont été l'objet.

Mais, encore une fois, je n'exige pas qu'on nous croie sur parole. Je demande simplement, mais énergiquement, que toutes ces affirmations



opposées soient vérifiées, scrutées, contrôlées, et qu'il intervienne une sentence devant laquelle tout le monde s'inclinera.

Car vous me dites que, si je voulais m'informer auprès des prisonniers détenus en Allemagne, je serais édifié sur les sentiments d'humanité des Allemands et sur le traitement bienveillant qu'ils réservent à leurs prisonniers. Eh bien! je vous prie de croire que ces informations, je les ai prises, que j'ai pu lire des lettres de prisonniers, entendu des récits de ceux qui avaient pu les voir et que, si la vérité m'oblige à reconnaître que beaucoup n'ont pas à se plaindre de la façon dont ils sont traités, la vérité m'autorise aussi à proclamer que beaucoup formulent à cet égard les plaintes les plus vives.

Pour la dernière fois, je le répète, je ne veux forcer personne à le croire.

Mais pourquoi, alors, nous obliger à accepter comme certains des faits que nous avons les plus graves raisons de croire erronés?

Je m'excuse de la longueur de cette lettre; j'ai dû relever avec franchise, tout ce qui me paraissait sujet à critique dans les deux réponses qui me sont parvenues.

Je n'ai pas grande confiance que mes arguments changeront quoi que ce soit, sinon à l'opinion, tout au moins à la décision des organes autorisés de la franc-maçonnerie allemande.

Mais c'est un devoir maçonnique de dire ce que l'on pense, parce que, tôt ou tard, la vérité finit toujours par remporter la victoire.

En terminant sa note, mon vénéré collègue de la Grande Loge de Bayreuth déclare qu'il ne voudrait pas recommander aux troupes allemandes la miséricorde, la bonté et la modération, parce que l'attitude de leurs ennemis ne le lui permettrait pas.

Je regrette vivement une pareille façon de penser. La bonté, le sentiment d'humanité sont des qualités hautement maçonniques, et qu'il ne faut pas exercer uniquement à l'égard de ceux qui possèdent et montrent les mêmes sentiments.

Quant à moi, je puis déclarer que, si la guerre était portée sur le territoire ennemi, nous ferions tous nos efforts pour que les maux et les rigueurs de la guerre soient adoucis autant qu'il serait possible et pour que tous, soldats et civils, respectent ces grands principes de bonté, d'équité, de justice et d'humanité auxquels mon Grand-Orient et mes Loges demeureront inébranlablement fidèles.

Veuillez agréer, très chers et très illustres Frères, l'expression de mes sentiments fraternels.

Ch. Magnette.

P.-S. — Je crois utile et intéressant de joindre en annexe à la présente lettre le texte de la proclamation lancée par le Grand-Orient de Belgique au lendemain de l'ouverture des hostilités et un article du journal *De Tijd*, en date du 13 novembre, rendant compte des paroles de l'Oberstabsartzt Müller, dont je parle plus haut.



On m'assure que d'autres journaux ont aussi parlé de ces incidents, mais je n'ai pu le constater personnellement.

J'annexe enfin à ma lettre un article, par extrait, du célèbre publiciste Maximilien Harden, un Allemand, qui proclame hautement que c'est l'Allemagne qui a voulu et recherché la guerre.

Nous n'avons pas à discuter ces documents ; ce sera l'affaire des historiens qui s'en serviront. Mais nous ferons simplement remarquer que, si le T∴ Ill∴ F∴ Magnette a tenu, comme c'était son devoir, à disculper les populations belges des iniques accusations portées contre elles par les Francs-Maçons allemands, il s'est bien gardé, en bon Franc-Maçon libre-penseur et anticlérical qu'il est, de répondre un seul mot aux calomnies du Grand Maître de la Loge de Bayreuth, parlant dans sa note du « travail d'excitation de prêtres fanatiques ». Ce silence est significatif et peut passer pour une acceptation maçonnique des imputations mensongères du T∴ Ill∴ F∴ Kesselring contre les prêtres catholiques belges.

— Nous lisons le fait suivant concernant le signe de détresse maçonnique, dans l'*Alpina*, n° 19, 15 octobre 1914, p. 211.

Ennemis et Frères! *Le Daily Telegraph*, de Londres, rapporte un trait qui est comme un rayon de soleil au milieu des sombres tableaux qu'évoque la guerre actuelle.

Ce fait prouve l'influence de la Franc-Maçonnerie et le dévouement splendide d'un citoyen de Louvain.

Au moment du sac de la ville, les Allemands saisirent cinquante hommes qu'ils lièrent, et auxquels ils dirent qu'ils allaient être fusillés. Les soldats levaient déjà leurs fusils pour viser, lorsqu'un des cinquante condamnés, un franc-maçon, fit le signe de détresse.

L'officier allemand qui commandait le tir se trouvait être lui-même maçon; au moment où il allait donner l'ordre de faire feu, il vit le signe et reconnut un frère. Il ordonne au franc-maçon de sortir des rangs et de s'en aller.

« Non, répondit le citoyen de Louvain, mes compatriotes ne sont pas plus coupables que moi. Si vous les tuez, je ne m'en irai pas, et je veux être tué avec eux ».

Touché par cet acte de dévouement, l'officier commanda de libérer les cinquante malheureux, qui durent ainsi leur vie à l'intervention d'un concitoyen franc-maçon.

Cette histoire a fait le tour de la presse maçonnique, laquelle s'est montrée moins enthousiaste et plus sceptique que le rédacteur de l'*Alpina*. L'*American Freemason*, de Storm Lake, Iowa, nie absolument les faits de ce genre, dans son numéro du 15 septembre 1914, p. 557. Le *Masonic Standard*, de New-York, numéro du 3 octo-



bre 1914, p. 8, rappelle, sans se prononcer sur leur authenticité, des faits analogues. *The Masonic Observer*, enregistre le fait sans commentaires. *The Freemason* du 3 octobre 1914, reste sceptique au sujet de cette « histoire vraie ou fausse ». La *Freemason's Chronicle* 26 septembre 1914, p. 141, déclare que c'est trop beau pour être vrai, mais que cependant cela n'est pas impossible. Puis, après réflexion, n° du 17 octobre, p. 182, que l'incident, s'il est vrai, fera plus de tort que de bien à la Franc-Maçonnerie et qu'il serait fort possible qu'il ait été inventé pour cela. Cette dernière insinuation suit la reproduction des réflexions très justes faites par un journal catholique anglais, *The Tablet* :

L'on voit par là combien la Maçonnerie a tort de crier si haut qu'il ne peut y avoir d'incompatibilité entre le devoir maçonnique et le devoir envers Dieu ou l'Etat. Les catholiques savent parfaitement que cette incompatibilité existe, et l'incident dont il s'agit en est la preuve. Ce qui est étonnant, ce n'est pas que de telles choses arrivent, — elles sont de celles qu'on doit prévoir, — mais que des maçons se font un titre de gloire d'exalter les principes secrets et les devoirs qu'ils se sont imposés à eux-mêmes dans leur organisation secrète internationale, et de mettre ces devoirs au-dessus de ceux qui sont imposés au commun des hommes. Peut-être cet incident explique pourquoi on a contremandé la célébration d'un office maçonnique dans le temple chrétien de saint Paul (1).

Der Herold, de Berlin, rapporte sommairement le fait, dans son numéro du 25 octobre 1914, p. 386, d'après le journal américain *The News of the World* et le *Maçonnick Weekblad;* et se contente d'ajouter : « Si toutefois cela est vrai ? »

Aucun des documents officiels que nous avons eu l'occasion de consulter jusqu'ici, ne fait allusion à ce fait maçonnique.

Allemagne et France. — *Der Herold*, de Berlin, 19 juillet 1914, p. 330, publie ce qui suit, dans le compte rendu de l'assemblée annuelle de la Grande Loge « Au Soleil », de Bayreuth :

Le Bureau d'échange d'enfants n'a pu opérer que trois échanges dans le courant de l'année, bien que la France ait proposé un nombre supérieur. Maintenant qu'on a établi un Bureau d'échange à Epinal, on espère que l'échange se fera avec plus d'activité.

— A la veille de la guerre, la Franc-Maçonnerie française travaillait de toutes ses forces à établir un rapprochement, pour ne pas dire une alliance, entre la France et l'Allemagne et à détruire

(1) *The Freemason's Chronicle* ne donne pas la date du n° de *The Tablet*.



l'entente cordiale avec l'Angleterre. Les Loges allemandes, — dont les chefs connaissaient les projets du Kaiser, — tout en évitant de décourager les efforts des Loges françaises, montraient moins d'empressement pour un accord franco-allemand. La note suivante relevée dans le *Herold* du 31 juillet 1914, p. 331, le montre suffisamment :

La Grande Loge Mère de la Ligue Eclectique de Francfort-sur-le-Mein a tenu, le 10 mai 1915, sa séance trimestrielle, qui est en même temps sa grande réunion annuelle. Une longue discussion a eu lieu au sujet de la proposition faite par la Loge de Francfort, « L'Aigle Blanc », qui demandait à s'unir aux efforts de la Grande Loge de France, tels qu'ils sont indiqués dans son dernier Convent, en vue d'amener des relations plus cordiales entre la France et l'Allemagne. Cette proposition tend aussi à obtenir que la Ligue des Grandes Loges d'Allemagne déclare adhérer à cette œuvre de réconciliation. La commission juridique de la Grande Loge a recommandé d'écarter la seconde partie de la proposition, parce que prendre une attitude de principe pour l'encouragement d'efforts qui sortent du cadre de la Franc-Maçonnerie, était agir en dehors de la compétence de la Ligue des Grandes Loges, et que, d'ailleurs, il fallait aussi ne pas tenir compte de la décision prise par la Grande Loge de France, cette décision se rapportant aux affaires intérieures militaires et politiques de la France ; il fallait en rester fermement au point de vue que tous les efforts tendant à amener une entente et une collaboration des peuples d'après les principes et en tenant compte des buts de la Maçonnerie, était chose désirable et méritant d'être encouragée, qu'il fallait approuver les efforts faits individuellement par des membres de la Ligue des Grandes Loges, en vue d'amener un rapprochement entre la France et l'Allemagne. On a adhéré à cet avis, tout en écartant la proposition.

— Nous reproduisons le document ci-dessous, d'après le *Franc-Catholique* (1), numéro du 25 avril 1915 :

Le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France a publié le manifeste suivant :

(1) Le *Franc-Catholique* est un journal hebdomadaire qui a été publié pendant les années 1915 et 1916, par le Comité de direction de la *Revue Internationale des Sociétés secrètes*. Bien que souvent très entravé par la censure, il a pu donner un certain nombre de documents maçonniques que nous reproduirons, à leur ordre chronologique, dans cet index rétrospectif de la guerre, afin de mettre à la disposition de nos lecteurs un ensemble aussi complet que possible des travaux de la Franc-Maçonnerie, en France et à l'étranger.



« Le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France,

» Après avoir pris connaissance de correspondances et de publications desquelles il résulte notamment que des Puissances maçonniques allemandes et des Francs-Maçons allemands s'efforcent de démontrer que la responsabilité de la guerre incombe aux gouvernements de la Triple-Entente,

» Considérant que, s'il est superflu de répondre à d'aussi impudentes assertions (la vérité ayant éclaté aujourd'hui aux yeux de tous les peuples civilisés), le Grand-Orient de France ne peut cependant pas s'empêcher de faire entendre sa protestation indignée ;

» Considérant qu'il est monstrueux, de la part de Francs-Maçons allemands, de mettre au compte de l'héroïque peuple belge les actes de vandalisme, les cruautés et les atrocités que leurs propres nationaux ont commis en Belgique... et renouvelés en France ;

» Considérant que des Francs-Maçons d'une telle mentalité déshonorent notre belle institution, dont tous les membres doivent être imbus des plus purs sentiments d'humanité et de justice ; que leur culture spéciale, façonnée par ce militarisme prussien qu'il faut abattre à tout prix, les place au ban de la Franc-Maçon∴ universelle ;

» Considérant qu'il est monstrueux, de la part de Francs-Maçons, de mettre au compte de l'héroïque peuple belge les actes de vandalisme, les cruautés et les atrocités que leurs propres nationaux ont commis en Belgique... et renouvelés en France ;

» Flétrit tous ceux des Allemands, Francs-Maçons ou non, qui colportent des mensonges aussi grossiers et sanctionnent les plus abominables excès d'une barbarie d'un autre âge ;

» Témoigne son affectueuse sympathie aux victimes des pays envahis et souhaite aux malheureux exilés leur prochain retour au foyer familial ;

» Affirme à nouveau son dévouement à la Patrie et à la République ;

» Proclame son ardent désir de continuer à travailler au maintien de la belle unité nationale qui doit nous conduire triomphalement à la victoire ;

» Salue d'un souvenir ému et reconnaissant la mémoire de tous ceux qui sont tombés au champ d'honneur ;

» Envoie l'expression de sa vive et sincère admiration aux vaillants défenseurs de la Patrie, qui luttent en même temps pour le Droit, pour la Justice et pour la Civilisation.

» Vive la France ! Vivent les Alliés !

» Donné ce jour, en séance plénière du Conseil de l'Ordre.

» J. Corneau,
» *Président du Conseil* ».

13 décembre 1914.



(Cf. Circulaire n° 13. (*Compte rendu des Travaux du G.·.-O.·.*, du 1[er] juillet au 31 décembre 1914, p. 23), et séance du 13 décembre, p. 103. Voir plus loin Franc-Maç.·. *France*).

— Nous aurons plus d'une fois l'occasion de montrer le rôle de propagande joué par la Franc-Maçonnerie allemande et internationale pendant la guerre. L'article suivant est un échantillon qu'il serait dommage de laisser tomber dans l'oubli. Nous nous excusons auprès de tous nos confrères, qui ont vaillamment fait leur devoir, de reproduire les injures qni leur sont adressées par un Franc-Maçon allemand, trop naïvement accueilli à Paris, mais elles sont typiques, au point de vue de la mentalité allemande et de l'esprit qui règne dans une partie de la Franc-Maçonnerie internationale.

Le *Herold* fait précéder la reproduction de cet article, qui a pour titre : « Les heures décisives », de la note suivante :

Sous ce titre, le Fr.·. Walter Fischer, qui a fait un long séjour à Paris, et qui appartient à la Loge *Gœthe* de cette ville, Loge bien connue (1), ainsi qu'à la Loge *Frédéric Guillaume, à la Justice couronnée*, de *Royal York* (Berlin), en qualité de membre extraordinaire, a publié, dans le journal *Am Rauhen Stein* (La Pierre Brute), en octobre 1914, pp. 288 et suiv., des informations intéressantes sur les derniers jours qui se sont écoulés à Paris avant que la guerre éclatât.

Voici la traduction de la reproduction faite par le *Herold*, 8 novembre 1914, p. 389, avec l'autorisation de l'auteur :

Notre ennemi le plus fort, le plus cultivé, le plus militaire, est la France. Si l'Allemagne et la France marchaient la main dans la main, elles imposeraient au monde la paix et le progrès. Telle avait été notre conviction en ces dernières années, jusqu'en ces malheureux premiers jours du mois d'août. Nous autres, Allemands, nous n'avons pas manqué de faire des efforts pour que cette idée triomphât. Des milliers, des myriades de Français étaient aussi de cet avis et travaillaient au même but. Peine perdue ! Ceux qui ont passé, à Paris, les derniers jours de juillet, diront : l'immense majorité du peuple français ne voulait pas entendre parler d'une guerre avec l'Allemagne. Et même les grands bavards, qui entretiennent professionnellement l'irritation contre nous, étaient, tout d'un coup, devenus, pris d'un accès de raison, silencieux comme des souris, quand le but rêvé, souhaité et en même temps redouté, la guerre de revanche, apparut dans une proximité terrible.

(1) La Loge *Gœthe* est une Loge de langue allemande établie à Paris, sous l'obédience de la Grande Loge de France, de la rue Puteaux.



Le 29 juillet, les camelots hurlent sur les boulevards la nouvelle que le Conseil des Ministres a décidé l'appel de trois classes et que les relations par télégraphes et chemins de fer avec l'Allemagne sont rompues. Mais déjà paraît une note du Gouvernement déclarant que la nouvelle est inexacte, que la tension de la situation n'a pas augmenté et qu'il sera procédé à des poursuites contre le journal qui a lancé la fausse nouvelle. L'affaire tourna mal pour plus d'un vendeur de journaux. Le public indigné arracha aux gamins leurs paquets et les brûla sur la voie publique.

Non, une pareille folie n'était pas possible : qu'Allemands et Français se prissent aux cheveux à cause de l'éleveur de porcs serbe et du prestige russe auprès des Slaves. Impossible ! semblait crier en cette chaude journée d'été ceux qui avaient de l'occupation et ceux qui avaient des loisirs.

Mais, deux jours auparavant, M. Poincaré revenait, avec une brillante escorte de cuirassiers, de Russie, où il avait été ébloui, aveuglé par le soleil de la grâce impériale. Tous ceux qui trompent le peuple et qui le trahiront étaient déjà à l'œuvre : les hommes de la phrase, de la méchanceté, les affolés de réputation et de rancune, et, au premier rang, ceux pour qui l'or est tout; les pirates de la presse, le *Matin*, l'*Echo de Paris*, le *Temps*, la meute affamée et aboyante, *Libre Parole*, *Patrie*, *Liberté*, etc., qu'avec des roubles on gagne au service de l'intolérance russe, des organisateurs de pogroms czariens, qui léchaient, avec le plus de zèle, les bottes des princes russes les plus misérables, et trahissaient, derrière le rideau de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité, les grandes trahisons de la nation française... pour de l'argent !

Nous avons tous vu comment ces journalistes de l'absinthe ont fait de la défaite turque une défaite allemande, comment tout mauvais traitement sur un soldat allemand était servi aux lecteurs des journaux français, le plus souvent possible deux fois : une fois quand le fait regrettable se produisait, et une seconde fois lorsque le coupable passait en justice; comment le pauvre « Souper froid » qu'on nomme l'affaire Krupp dut être entretenu; comment il fallut se donner de la peine pour l'enfoncer dans la tête des Français sceptiques, habitués à du tabac d'une bien autre force, pour leur persuader que là-bas tout était pourri, et qu'il était grand temps d'apporter les bienfaits de la république au peuple allemand, lequel succombait sous le poids des impôts, du militarisme et autres fléaux. Un député conservateur parle à la Chambre des Députés de Prusse de l'état des impôts du pays et, à ce propos, mentionne en passant la Sozial démokratie. Cela fournit à la *Liberté*, journal du soir très lu, l'occasion d'écrire un article où il est dit que l'idée révolutionnaire fait des progrès dans les campagnes, surtout en Allemagne. A la page suivante, c'est un homme d'Etat russe qui raconte les merveilles de l'industrie russe et en attribue le développement rapide à la participation du capital français.



Nous ne pensions pas qu'on pût donner cours à de tels mensonges, que des journalistes réellement payés fussent en état d'égarer l'opinion, et que toute la nation, après avoir perdu treize milliards, fût capable de s'immoler elle-même sur l'autel du voleur russe, et cela pour « le rétablissement du droit violé en Alsace-Lorraine ».

Immédiatement, à l'avant-veille de la grande catastrophe, ceux qui étaient encore capables de voir eurent les yeux ouverts par le procès Calmette-Caillaux. Un de ces coquins avait couru au-devant du châtiment. Calmette, avec son *Figaro*, était le type de ces bandits de la presse, comme les Buneau-Varilla, les Massard, Hutin, et qui sont prêts à faire n'importe quelle canaillerie pour de l'argent. Rien n'était sacré pour cet homme, quand il voulait anéantir ceux qui menaçaient ses ressources pécuniaires et celles de ses camarades de proie par l'impôt sur le revenu : rien, ni sa propre conviction, ni la patrie, ni le coffret à lettres fermé de la femme de celui qui voulait honnêtement la réforme et refusait de s'associer à ces excitations lucratives contre le voisin allemand. Calmette avait ainsi gagné treize millions en dix ans le jour où une balle vengeresse l'abattit ; les autres, qui en méritent autant, continuèrent à exciter les esprits, ils mentirent, mentirent, et ils excitent encore les esprits, les Delcassé et consorts, assis bien au sec et les millions gagnés mis en lieu sûr. Ils ne vont pas exposer leur peau sur les champs de bataille, mais ils prodiguent les discours sonores, les affichages couvrant les murailles. Mais l'heure sonnera bientôt pour eux aussi, où ils ne pourront plus échapper à leur destin.

Tout est encore tranquille à Paris, mais l'heure s'approche où le peuple qu'on traitait de souverain dans les banquets, avant les élections, aux réceptions ministérielles, demandera des comptes à ceux qui l'ont trahi, qui l'ont lancé contre sa volonté dans cette guerre pour les intérêts d'un tsarisme autocratique ennemi de la kulture. L'heure du droit et de la vengeance les atteindra. De cela, nous sommes sûrs, nous qui connaissons le cœur sain du peuple français, nous qui apprécions son originalité de race et qui sommes convaincus de sa nécessité dans le concert des peuples, dans l'intérêt de l'harmonie. La torche de la lumière et de la vérité les chassera de leurs trous et nous pouvons être certains que les Francs-Maçons français qui, depuis tant d'années, ont tenu tête au chauvinisme, sauront trouver leur homme.

Le 30 juillet, en dépit des signes les plus menaçants, on conservait encore l'espoir de la paix. Ensuite, vint le 31 juillet, jour où tout fut décidé. Des vagues humaines, dont les yeux étaient fixés sur les nouvelles affichées devant les journaux, attendaient dans une fiévreuse excitation ce qui allait se résoudre. L'espoir et cette crainte indescriptible qui saisit l'homme devant l'effrayant inconnu, se succédaient dans nos cœurs, s'emparaient de tout autour de nous, mais comme on représentait l'Allemagne comme perturbatrice de la paix, comme se refusant à rendre aucun service à la cause de la paix, une terrible résolution se manifesta



chez ces hommes et fit explosion : « Puisqu'il le faut, allons-y ». Mais aucune trace d'enthousiasme, rien que de la résignation au destin inévitable. Un homme voulut s'emparer de la roue du gouvernail ; Jaurès tenta encore dans l'après-midi d'exercer auprès des ministres en faveur de la paix l'influence de sa forte personnalité et de son pur idéalisme..., le soir, il était mort. Les « Alliés » n'entendaient pas laisser troubler leur jeu finement combiné, la campagne de vol.

Mais tout espoir n'était pas encore banni ; on croyait à une heureuse solution qui viendrait à la douzième heure, à la raison. Non, la raison fut étouffée sous l'abondance de cette herbe vénéneuse de la haine et de la rancune, fertilisée par l'or. Le premier août nous vit, nous autres Allemands, fuyant le pays, et possédés alors d'un seul désir : celui de nous éloigner de ce coin de terre, qui nous avait jusqu'alors été cher, du peuple parmi lequel nous avions vécu, avec lequel nous avions noué mille relations personnelles, avec lequel nous avions des engagements professionnels. Maintenant, c'est fini.

On a pu lire dans tous les journaux ce que nos compatriotes allemands ont souffert au cours de leur dernier voyage vers le pays, quelles tortures d'âme, sans compter les pertes matérielles, ils ont subies, sous les injures d'une populace aiguillonnée dans ce but.

Et alors, comme un bain pacificateur, comme une fée libératrice réchauffante, ce fut l'accueil enthousiaste de tous, l'affection débordante, noyant toutes les distinctions de classes, l'amour de la patrie allemande, l'inébranlable foi à la victoire de la cause allemande, dont nous fûmes témoins, nous qui avions été chassés de France en Belgique, de Belgique en France ; nous les gens haïs, les gens de faible foi, nous nous redressâmes alors, nous oubliâmes la fatigue, nous prîmes notre place dans le rang pour collaborer au travail et au combat, animés d'un nouveau courage, pleins de confiance dans la victoire de la vérité et du droit.

Allemagne et Hongrie. — Les rapports maçonniques étaient rompus entre la Grande Loge Symbolique de Hongrie et les trois Grandes Loges de Prusse, la guerre a amené un rapprochement. Nous lisons, en effet, dans *Am Reissbrette*, novembre 1914, p. 97, la reproduction suivante d'un article paru dans la *Zirkel-Korrespondenz :*

La guerre que les peuples d'Autriche-Hongrie soutiennent dans l'esprit de la plus étroite fraternité aux côtés de la noble nation allemande, aurait dû faire cesser les séparations regrettables et les désaccords qui ont été causés par les fondations de Loges dites de Settegast, entre les trois Grandes Loges de l'ancienne Prusse et la Grande Loge Symbolique de Hongrie, et ramener les relations fraternelles entre les Grandes Loges, les Loges et les FF.·. Des négociations, en vue de cette réconciliation, ont été entreprises et sont en bonne voie, en sorte que les relations entre



les deux Etats, qui ont pris le caractère de la plus franche cordialité, s'étendront aussi aux relations maçonniques, ce qui est conforme au sens et à l'esprit de l'Ordre.

L'affaire semble prendre une tournure favorable. C'est ce qu'on peut conclure d'une communication du Grand Maître de la Grande Loge *Aux Trois Globes*, le Fr.·. Wegner, qui a fait savoir dans une tenue de délibération, le 10 octobre 1914, que la Grande Loge *Aux Trois Globes* a fait un accueil empressé à la proposition d'une réponse favorable à la Grande Loge de Hongrie. Le projet de proposition a été accueilli, en effet, à l'unanimité.

La *Bauhütte*, après avoir parlé de ces démarches, dans son numéro du 17 octobre, p. 335, annonce, à la date du 12 décembre, p. 400, que le Grand-Maître de Hongrie a choisi pour « garant d'amitié » le Fr.·. Dr en philosophie Gustav Diercks, rédacteur du *Bundesblatt*, « historien d'une réputation universelle ». Le F.·. Kekulé von Stradonitz écrit au sujet de ce rapprochement, dans le *Herold*, 22 novembre 1914, p. 398 :

Dans la séance extraordinaire du Conseil de l'Ordre de la Grande Loge Symbolique de Hongrie, tenue le 28 août 1914, le Fr.·. Gelleri a prononcé l'allocution suivante que reproduit l'Orient (numéro 4 du mois d'octobre) :

« Puissant Grand Maître, j'ai l'honneur de vous soumettre quatre lettres qui ont trait au règlement à faire des rapports entre la Grande Loge Symbolique de Hongrie et les Grandes Loges d'Allemagne. La première et la seconde m'ont été écrites par le Fr.·. Hugo Alexander-Katz ; mais, malheureusement, je ne l'ai pas rencontré ; nous nous sommes mis d'accord par lettres, et il a été entendu qu'en automne j'établirai le rapport de ma Grande Loge, et que nous prendrions les arrangements nécessaires. La troisième lettre est du Fr.·. Siemon, vénérable de la Loge de Münster, qui était à la tête de la délégation des FF.·. allemands qui nous ont rendu visite au commencement de l'année. La quatrième lettre est du Fr.·. Diercks, Grand Archiviste de la Grande Loge Nationale Mère *Aux Trois Globes*, qui est, en même temps, directeur du *Bundesblatt*, organe officiel de cette Grande Loge.

» D'après le contenu de ces quatre lettres, il est visible que les FF.·. allemands, même avant qu'on songeât à la guerre (1), s'occupaient de la situation des Grandes Loges allemandes et n'attendaient qu'un signe pour ressaisir avec la plus grande joie notre chaîne fraternelle et assurer un lien durable avec nous. Depuis, la situation a entièrement changé. Nous

(1) Peut-être serait-il plus conforme à la vérité de dire qu'en prévision de la guerre, les Fr.·. allemands s'occupaient de l'entente maç.·. avec la G.·. L.·. de Hongrie.



avons fait l'expérience que, parmi toutes les grandes nations, l'Allemagne est celle qui nous tient de plus près, et qu'elle constitue notre appui le plus fidèle pour les buts que nous poursuivons de nos grands efforts. Cette circonstance d'importance mondiale n'a pas besoin d'être éclaircie davantage. Nous autres FF.·. devons être les premiers à sentir que nous devons rechercher l'amitié de ceux qui nous sont unis dans la paix, dans la guerre, dans la fraternité.

» Je vous prie, Fr.·. Grand Maître, avec affection fraternelle, de prendre les arrangements convenables pour que, malgré notre point de vue de principe, nous rétablissions une liaison cordiale d'un caractère fraternel et amical avec les trois Grandes Loges de l'ancienne Prusse, et pour faire en sorte que cette liaison soit durable ».

Le Grand Maître honoraire, Fr.·. Medgyer a remarqué à cette occasion que la Grande Loge Symbolique de Hongrie a eu un échange fraternel de dépêches avec la Grande Loge de Hambourg, lorsque la guerre a éclaté et qu'elles sont toujours restées en termes amicaux. Il a ajouté qu'on avait même réussi, il y a quelques années, à rétablir des rapports de même caractère avec la Grande Loge *Royal-York à l'Amitié*, de Berlin. Puis il a dit :

« Nous savons qu'entre nous et les Grandes Loges de l'ancienne Prusse, il y a des divergences de principes. Mais en un temps où tout citoyen allemand, sans distinction de croyance, prouve par l'effusion de son sang son amour de sa patrie, il y a certainement lieu d'espérer que les Grandes Loges de l'ancienne Prusse renonceront à l'attitude qu'elles ont gardée jusqu'à ce jour. Espérons que cette liaison, qui est extrêmement désirable, se fera sans que nous ayons, de notre côté, à abandonner nos principes, ne fût-ce que de la longueur d'un pas ».

Sur les motifs présentés par les FF.·. Gelleri et Medgyes, le Conseil de l'Ordre chargea ces deux FF.·. de faire les démarches préliminaires et demanda au Collège du Grand Maître de publier un avant-projet qui indiquerait les mesures à prendre pour le but cherché.

En ce moment, on voit les peuples d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie lutter côte à côte contre l'ennemi qui les entoure. Ce serait vraiment se mettre en travers des sentiments des peuples, nier la grandeur du moment, si l'on ne réussissait pas à établir un lien parfaitement fraternel entre toutes les Grandes Loges d'Allemagne et les plus hauts dignitaires de la Maçonnerie en Autriche-Hongrie. Les personnes en place auront à choisir les mesures propres à amener ce rapprochement. Mais que ce rapprochement même soit nécessaire, c'est certainement le vœu qu'exprime une majorité écrasante des Fr.·. d'Allemagne aussi bien que des F.·. d'Autriche-Hongrie.

Le *Herold*, du 6 décembre 1914, p. 405, reproduit, sous la signature de son directeur, le Fr.·. Kekule von Stradonitz, le passage



suivant d'un article paru dans le *Bundesblatt*, 15 novembre 1914, p. 632, organe officiel de la Grande Loge Mère *Aux Trois Globes*, de Berlin :

Le Très Respectable Grand-Maître rappelle que les rapports entre notre Grande Loge et la Grande Loge nationale de Hongrie avaient été rompus à l'occasion du conflit produit par la fondation de la Grande Loge de Settegast, qu'en même temps avaient été interrompus les rapports avec le Grand-Orient des Pays-Bas. Tandis que ces derniers rapports étaient rétablis il y a peu d'années, la scission entre nous et la Hongrie ne fit que s'accentuer. Mais le Grand-Orient de Hongrie, dans une longue lettre, particulièrement chaude et cordiale, où il est fait allusion à la lutte sanguinaire qui oblige l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie à combattre côte à côte contre les puissances de haine, nous engage à renouer sur des bases solides l'entente avec les Grandes Loges; il dit que tel est le plus vif désir des FF.·. de Hongrie. La direction de la Ligue a donc projeté une réponse dans laquelle l'acceptation est formulée dans le langage le plus cordial, réponse qui est lue par le président, ainsi que la lettre de la Grande Loge de Hongrie. La proposition est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

Le directeur du *Herold* ajoute :

Cette nouvelle causera une vive joie dans la Maçonnerie allemande.

Allemagne et Italie. — Nous trouvons la note suivante dans *Am Reissbrette*, 11 novembre 1914 :

Ainsi que nous l'apprenons, et aussi de source privée, le bruit se répand que les francs-maçons italiens agissent sur l'opinion publique, dans des vues politiques et d'une manière défavorable à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie. L'impulsion dans ce sens a dû partir du Grand-Orient d'Italie. Le Grand-Maître plénipotentiaire de la Ligue des Grandes Loges allemandes a reçu la mission spéciale et officielle de s'informer si ces assertions correspondent à la vérité; et, dans ce cas, les mesures opportunes seront prises.

— Le F.·. Bangel, président du comité d'organisation de la Manifestation Maçonnique internationale de Francfort-sur-le-Mein, empêchée par la guerre, écrit dans l'*Alpina*, 30 novembre 1914, p. 242, un curieux article sur l'attitude des différentes Maçonneries appartenant aux pays engagés dans la guerre. Nous croyons utile de le reproduire intégralement, à cause des renseignements qui y sont contenus.

Dans le « numéro de guerre » de la *Freimaurer Zeitung*, n° 40/41.



1914, se trouve un article remarquable de mon cher ami et Fr∴ Tiedje : « Le signe de détresse et l'aide d'un diplomate italien, ami de la Triple-Alliance, contre les francs-maçons italiens », dans lequel ce diplomate accuse les francs-maçons italiens de toutes les excitations du peuple italien contre ses alliées, l'Allemagne et l'Autriche, et le Fr∴ Tiedje exprime, en conséquence, très justement les vœux « que les francs-maçons italiens parviennent à se laver du grave reproche de Maffia qu'on leur prête ». La fin de l'article est tout à fait en désaccord avec ce vœu :

« Nous, francs-maçons allemands, refuserons avec indignation de nommer encore Franc-Maçonnerie de tels actes de Maffia. Le cosmopolitisme devra être, par la guerre, définitivement enterré pour la Franc-Maçonnerie, et la guerre nous impose à nous, disciples allemands de l'Art royal, le devoir d'être *de jure*, avec pleine responsabilité, ce que nous étions déjà *de facto*, les vrais héritiers et représentants de la Franc-Maçonnerie. Nous ne pouvions déjà tenir les latins pour francs-maçons que *cum grano salis*. Les Anglais se sont eux-mêmes détrônés de leur honorable origine franc-maçonnique pour une question momentanée d'argent et de commerce mondial ; nous n'avons plus besoin de regarder à l'Angleterre et à 1717-1917. De même que la religion de Jésus n'a plus son pays d'origine en Palestine, de même l'Art royal n'a plus le sien en Angleterre : les deux ont leur patrie dans le cœur et la conscience allemands. Quelle responsabilité nous portons pour l'avenir ! Nous nous appliquerons les anciennes paroles du Psalmiste : « Nous marchons dans la souffrance et lançons de la noble » graine; nous venons avec joie et ramassons nos gerbes ». Ainsi écrit le Fr∴ Tiedje.

Sans connaissance approfondie des intentions des francs-maçons italiens, français et anglais quant à la guerre, que pourtant l'Allemagne ne poursuit pas contre les citoyens, moins encore contre les francs-maçons, mais contre les gouvernements de nos ennemis, voulons-nous leur jeter la pierre et leur refuser le caractère de francs-maçons ? Est-ce penser et agir maçonniquement ? Ne devrions-nous pas les entendre au moins s'expliquer avant de les maudire ? Le Fr∴ Tiedje dit très justement : « Quelle responsabilité nous impose l'avenir ! Cette responsabilité exige-t-elle qu'on foule aux pieds des centaines de milliers de francs-maçons, ainsi que le « deuxième devoir », qui ordonne de considérer comme un homme malheureux un Fr∴ qui se trompe dans ses sentiments politiques ? Nous n'osons pourtant pas le repousser de la Loge, et ses relations avec elle restent indissolubles ». Le Fr∴ Tiedje dit lui-même qu'il connaît peu la Franc-Maçonnerie latine, et pourtant il la condamne sans l'entendre, « parce que son caractère politique lui a toujours été antipathique ».

L'article paru dans le même numéro du même journal, sous le titre : « Les francs-maçons latins et la guerre », me paraît encore plus



significatif. Il y est dit : « On peut constater, par ce qui suit, combien les FF.·. des Loges latines sont dangereux : les Loges maçonniques françaises ont adressé, ainsi qu'il est communiqué de Budapest, une lettre à la Grande Loge de Hongrie (lettre qui a, sans doute, été aussi envoyée aux Loges d'autres pays), dans laquelle les Loges sont invitées à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour rendre impossible la conduite de la guerre. Le Grand-Orient de France ne négligera rien de ce qui pourrait faire obstacle à la conduite de la guerre ».

Ne serait-il pas possible que les francs-maçons se soient élevés très honnêtement contre la déclaration de guerre ? Grâce à ma connaissance parfaite des FF.·. français, je sais qu'ils étaient, dans leur écrasante majorité, ouvertement adversaires d'une guerre entre l'Allemagne et la France. Le Fr.·. Bernardin m'a envoyé, le 31 juillet, une liste de plusieurs centaines de FF.·. la plupart *représentants* officiels de leurs Loges, qui, avec un grand nombre d'autres déjà annoncés, avaient l'intention de prendre part à la VIIe Manifestation internationale maçonnique, à Francfort, le 15 août. Et le dernier numéro de la *Bauhütte* apprenait du *Zirkel* que, entre le 28 juin et le 11 juillet, la question du rapprochement franco-allemand ne se trouvait pas à moins de vingt ordres du jour de travaux des Loges. Cela ne fait pas conclure « à la préparation à la guerre » de la Franc-Maçonnerie française.

Averanius dit, dans le second cahier d'août de la *Kunstwart* : « Ce que nous désirons avant tout pour notre peuple allemand, c'est la force. Nous travaillons tous à ce que la force intérieure de notre peuple corresponde à l'extérieur ». Mais la force intérieure va de pair avec la justice; nous ne devons pas blesser cette dernière, si nous ne voulons pas perdre la première, et c'est pourquoi nous ne pouvons pas « ensevelir le cosmopolitisme pour la Franc-Maçonnerie » avant d'avoir la preuve que nos FF.·. des pays ennemis se sont rendus coupables de trahison envers nos principes.

C'est pourquoi nous voulons attendre le retour de temps plus tranquilles pour nous expliquer avec nos FF.·. italiens, français et anglais, et leur demander ce qu'ils ont à répondre à nos plaintes. S'ils ne peuvent ou ne veulent pas se justifier, nous aurons toujours le temps de régler nos comptes avec eux *sine ira* (sans colère). — L. Bangel.

Allemagne et Portugal. — Nous lisons ce qui suit dans le Compte rendu des Travaux du Grand Orient de France, du 1er juillet au 31 décembre 1914 — Séance du Conseil de l'Ordre du 13 décembre, — p. 100 :

Le *Grand-Orient Lusitanien Uni, de Lisbonne*, a adressé aux puissances maç.·. de France, de Belgique et d'Angleterre une pl.·. ainsi conçue :

« J'ai l'avantage de vous communiquer que notre Grand-Orient, ayant des rapports d'amitié avec la Grande Loge Eclectique de Francfort et avec la Grande Loge de Hambourg, avec lesquelles nous avions échangé



des garants d'amitié, les FF.·. de notre Grand-Orient, qui représentaient ces deux Grandes Loges..., ont décliné la représentation de ces deux Grandes Loges, comme protestation contre les actes de banditisme et de véritable sauvagerie pratiqués par les hordes de l'impérialisme teutonique dans leurs incursions en Belgique et en France, pays auxquels nous rattachent des liens de fraternité et d'amitié, jusqu'à ce que la Franc-Maç.·. allemande ait démontré qu'elle réprouve et proteste contre les cruautés et vandalismes pratiquées (*sic*) par les armées de son pays. — Ces renonciations ont été accueillies avec l'entière approbation des corps supérieurs de l'Ordre, qui ont décidé qu'elles vous seraient communiquées pour que vous sachiez que les maç.·. portugais prennent leur part dans la douleur des peuples touchés par l'atroce sauvagerie germanique ».

Allemagne et Suisse. — La conduite des armées allemandes, la barbarie avec laquelle les généraux d'Allemagne ont mené la guerre, et surtout la violation brutale de la neutralité belge ont eu un grand retentissement dans toute la Suisse. La Franc-Maçonnerie, elle-même, malgré son admiration pour la Kultur germanique, n'est pas restée indifférente au mouvement général, et certaines Loges ont manifesté plus ou moins ouvertement l'indignation qu'elles avaient ressentie. Les Francs-Maçons allemands se sont émus des accusations portées contre les soldats du Kaiser et ont cherché à défendre leur pays aux yeux des neutres. Il en est résulté une polémique entre Francs Maçons dont nous allons mettre les principaux documents sous les yeux de nos lecteurs.

Nous relevons ce qui suit dans l'*Alpina*, n° 19, 15 octobre 1914, p. 211 :

Genève. — Jeudi dernier, les Loges genevoises ont rouvert leurs travaux par une tenue générale... Cinq cents FF. se pressaient dans le Temple...

Le Fr. Renaud, Grand Orateur de l'Alpina, a rendu compte des vœux de l'Assemblée des Vénérables et des Maîtres-Députés. Il a été fort applaudi quand il a lu le texte de l'adresse à envoyer aux FF. belges, dont le principe avait été adopté sans réserves à Berne. Cet élan de sympathie envers des FF., dont le pays neutre, ainsi que le nôtre, a souffert d'une violation de frontières contraire à la bonne foi et au droit des gens, s'impose aux maçons comme un devoir de protestation contre la guerre en général, qui élève la force au-dessus de la morale, au mépris de la justice, la seule vertu reconnue universelle dans notre alliance. L'Histoire dira un jour la genèse de cette affaire; pour l'instant, il ne s'agit pas de blâmer tel belligérant, afin de complaire à l'autre, mais de laisser parler notre pitié envers des victimes innocentes d'une abominable fatalité. Ce n'est pas sortir de la décence que toute neutralité



exige, ce n'est pas non plus compromettre la prudence dont le Conseil administratif s'est fait une loi dans l'occurrence.

Nous devons croire que cette manifestation ne fut pas approuvée par les Loges suisses de langue et tendance allemandes, comme le montre bien la note officielle suivante publiée par l'*Alpina*, n° 20, 31 octobre 1914, p. 219 :

Avis aux Loges. — Le Comité directeur de l'Alpina porte à la connaissance des Loges qu'il a décidé de faire abstraction de l'envoi d'une adresse de sympathie aux Grandes Loges des nations qui sont impliquées dans la guerre actuelle. Cette décision a été prise d'accord avec le Fr. Grand Orateur Renaud, qui a retiré sa motion présentée à l'Assemblée du 27 septembre à Berne en suite des protestations de plusieurs Loges et MM. en Ch., qui estiment une démarche de cette nature contraire à notre neutralité et capable de créer de graves ennuis à l'Alpina.

Le Grand-Maître : J. Oettli.

Nous trouvons dans le même numéro de l'*Alpina*, p. 220, un compte rendu de la réunion des « Maîtres en Chaire » de l' « Union des Loges Suisses », dont parle le G.·. M.·. J. Oettli. Soixante-deux FF.·. y assistaient. Nous y relevons ce passage :

L'Assemblée a aussi adopté une proposition de la publication d'un manifeste de la Maçonnerie suisse concernant la guerre actuelle et l'envoi d'un message de sympathie aux pays dont les œuvres d'art et les villes et villages ont été incendiés. Cette proposition, adoptée par l'unanimité des membres présents à l'Assemblée, a été faite par le Fr. J. Renaud, Grand Orateur...

Tout cela ne s'est pas passé sans discussions entre Francs-Maçons suisses, et interventions probables des FF.·. allemands. Nous en trouvons la trace évidente dans une nouvelle officielle du G.·. M.·. parue dans l'*Alpina*, n° 21, 15 novembre 1914, p. 230 :

Rectification. — L' « Avis aux Loges » paru dans le dernier numéro de l'*Alpina* doit être rectifié en ce sens que le Fr. Renaud, Grand Orateur, n'a point retiré la motion qu'il a présentée à l'Assemblée du 27 septembre à Berne, motion qu'il entend maintenir et qui subsiste telle qu'elle a été adoptée.

En présence de l'opposition qui s'est manifestée depuis lors de la part de plusieurs Loges de la Suisse allemande, et dans un but d'apaisement, le Comité directeur, d'accord avec l'auteur de la motion, a décidé de surseoir à l'envoi de celle-ci.

Le Grand-Maître (signé) : J. Oettli.



L'*Acacia*, de Rome, raconte succinctement ces faits dans son numéro 58, du 30 novembre 1915, p. 290, puis ajoute, après avoir donné un extrait de la première note du G.·. M.·. de la Grande Loge Suisse :

Cela n'a pas empêché le F.·. Quartier-la-Tente de publier dans l'*Alpina*, journal de la Maçonnerie suisse, un article où sont exprimées les plus vives sympathies pour les nations en lutte avec les deux empires de l'Europe centrale.

Ce sont, en effet, des articles du F.·. Quartier-la-Tente qui ont soulevé les colères allemandes. Le premier a paru dans l'*Alpina*, n° 17, 15 septembre 1914, p. 186. Il a pour titre : « Pauvre humanité ». Nous y lisons :

...Par quelle aberration un peuple qui se pose en civilisateur, qui se place lui-même au premier rang des peuples chrétiens, en arrive-t-il à détruire la foi dans les traités signés de sa main, la confiance dans ses déclarations, ses affirmations ou ses procédés ? La guerre, que l'on travaillait à rendre humaine, il l'a rendue cruelle, barbare, brutale, inhumaine, en renouvelant dans ses actes ceux, mille fois flétris, des barbares d'autrefois, pillant, massacrant, fusillant, incendiant sans enquête préalable et sans demande d'explications...

Oui, nous voilà retournés aux âges primitifs; l'humanité est conviée par des chefs d'Etat, surtout par d'ambitieux et fanatiques chefs d'états-majors, à en revenir aux instincts de la bête et à détruire tout le dépôt de gloires morales, scientifiques, intellectuelles et religieuses acquis dans le cours des années et des siècles...

Pour nous, étant donnée la violation flagrante et voulue de la neutralité des pays, en présence du mépris des traités et des conventions signées, nous pensons que cette guerre exigera plus que jamais des pays neutres la nécessité de prendre des précautions, de perfectionner l'outillage de guerre de se rapprocher les uns des autres, de former de saintes et indéfectibles alliances contre ceux qui, en ce XXe siècle, n'ont pas craint d'affirmer avec orgueil et de prouver avec violence que la force prime le droit...

Pauvre humanité ! malgré des siècles de travail et de luttes, malgré vingt siècles de christianisme, te voilà contrainte de recommencer ton éducation. Il y a encore des barbares dans cette Europe si fière de sa civilisation. Francs-maçons, mes FF., reprenons courageusement nos outils ! — Q.-L.-T.

Dans un second article publié par l'*Alpina*, n° 19, 15 octobre 1914, p. 207, le F.·. Quartier-la-Tente revient sur la question. Il écrit, sous le titre « La Franc-Maçonnerie et la guerre » :

...Affirmons sans détour que l'Allemagne s'est disqualifiée par ses

20



procédés. Elle a déclaré la guerre, sous le prétexte que l'on se disposait à attaquer sa culture, et ce sont ses soldats qui commettent des actes et des scandales contraires à toute culture humaine... Les derniers faits de guerre, qui nous sont aujourd'hui communiqués par des témoins sérieux, attestent que l'Allemagne conduit la guerre avec une cruauté et une violence dignes de véritables sauvages... Le fait que la Suisse aurait pu subir le même sort que la Belgique, pays neutre comme elle, puisque l'Allemagne admet que « nécessité fait loi » et que les traités et les conventions même signés de sa main sont sans valeur, devrait engager notre pays entier à protester contre une guerre d'extermination comme celle qui est organisée à cette heure. Il devrait se produire au moins une sympathie générale pour les pays frappés et une pitié réelle pour tous les auteurs de ces crimes.

En face de cette catastrophe sans précédent, où ont sombré pour longtemps les progrès qui réjouissaient le cœur des amis de l'Humanité, quelle doit être l'attitude des francs-maçons ? Si la guerre actuelle détruit bien des espérances, elle ne peut anéantir le programme de notre alliance...

S'élevant au-dessus des préoccupations générales, qu'ils envisagent d'un cœur assuré la situation qui est faite à l'œuvre maçonnique dans les temps que nous traversons.

Admettons tout d'abord que les FF. de tous les pays en guerre sont restés FF., mettons tout en œuvre pour empêcher que les haines de races pénètrent dans le Temple de la Fraternité. L'éveil des haines provoqué par la guerre est une raison de plus de combattre les dispositions fâcheuses qui naissent des conflits actuels. Le drapeau maçonnique, emblème de paix, de tolérance et de charité, doit être plus que jamais tenu haut et ferme. Il est certain que nos FF. d'Allemagne sont profondément attristés des événements, surtout ceux, et il y en a, dont l'esprit maçonnique n'a pas été corrompu par un chauvinisme excessif.

Un Fr. de Carlsruhe écrit : « J'aime à croire que la Franc-Maçonnerie universelle, c'est-à-dire les relations entre francs-maçons de divers pays, ne seront pas troublées par la guerre européenne, et que nous resterons FF. après comme avant la guerre ».

Il en résulte que les FF. doivent se faire remarquer par un langage honnête, des appréciations modérées, et une manière tranquille et prudente de juger des événements. Les vertus maçonniques ont plus de valeur encore, lorsque les circonstances les rendent difficiles à exercer. La tâche est belle et noble pour un Fr. de conserver, au milieu de critiques acerbes et de jugements violents, l'esprit de tolérance et de bienveillance devenu si rare en ces temps troublés. — Les maçons suisses ont plus que d'autres encore, nous semble-t-il, le devoir de propager la concorde et de pacifier les esprits. — Q.-L.-T.

Devant l'émotion soulevée dans les Loges de la Suisse allemande,



le F.·. Quartier-la-Tente crut devoir s'excuser et plaider les circonstances atténuantes. Sous le titre significatif « A mes correspondats » nous trouvons la note suivante dans l'*Alpina*, n° 20, 31 octobre 1914, p. 219 :

Un article publié dans le n° 19 de l'*Alpina*, ayant pour titre : « Guerre et Franc-Maçonnerie », m'a attiré les reproches de quelques FF., qui ont trouvé déplacées mes appréciations à l'égard de l'Allemagne...

L'observation de mes FF. est fondée; je reconnais n'avoir pas mis en pratique les conclusions de mon article. Sans chercher à me justifier, j'expliquerai que les circonstances actuelles sont telles que l'homme le plus paisible devient sujet à la nervosité. En tant que *pacifiste convaincu* et *franc-maçon sincère*, le choc m'a été bien douloureux, comme à beaucoup d'autres, plus encore qu'à d'autres, puisque nous avons, pendant des années, caressé l'espoir d'un rapprochement non seulement franco-allemand, mais universel. Ceux qui ont partagé mes espérances et mes aspirations et qui, comme moi, croyaient au progrès, à la fraternité, à l'amélioration des rapports entre nations, comprendront ma déception, ma douleur, mon effondrement...

Au reste, répondant au vœu exprimé, le journal *Alpina* se tiendra désormais sur la plus grande réserve et observera une stricte neutralité... — Q.-L.-T.

— Malgré ces explications, plutôt humbles, les Francs-Maçons allemands ne se contentèrent pas d'agir sur les Loges de la Suisse; ils tinrent à protester publiquement dans les revues maçonniques. Et, chose curieuse à relever, l'un des premiers désaveux vint de la famille même du F.·. Quartier-la-Tente. Nous lisons, en effet, dans la *Bauhütte* du 28 novembre 1914, p. 377, une « Lettre ouverte du F.·. Willy Conrad à la Franc-Maçonnerie allemande », dont voici la traduction :

La circonstance que mon nom a figuré dans l'affaire de la lettre ouverte adressée à mon beau-père, le Fr.·. Edouard Quartier-la-Tente, à Neuchâtel, m'oblige, pour éviter tous les malentendus, à déclarer officiellement ici, que je ne me regarde en aucune manière comme solidaire des déclarations de l'article paru dans le n° 19 de l'*Alpina*, qui m'a mis dans une situation très pénible devant les Grandes Loges et les Loges allemandes, à raison de l'activité avec laquelle je m'étais consacré au Bureau international des relations maçonniques; je déclare en outre officiellement que je me démets de mon mandat comme représentant du Bureau international en Allemagne. — Avec les sentiments les plus fidèles, salut fraternel. *Signé :* Fr.·. WILLY CONRAD.

Le même numéro de la *Bauhütte* contient la lettre suivante :



Darmstadt, 30 octobre 1914.

*A l'honorable rédaction de l'*Alpina, *au Fr.·. Professeur H. Keller* (1), *à Lustdorf, près Frauendorf (Suisse).*

L'*Alpina* publie, dans son numéro 19 du 15 octobre 1914, qui ne m'est parvenu que ces jours-ci, un article signé « Q.-I.-T. », intitulé « La Franc-Maçonnerie et la guerre », qui excite dans les milieux maçonniques allemands une émotion bien explicable. Je n'ai aucun droit de demander si le contenu de cet article correspond à vos manières de voir et à vos sentiments, mais j'ai celui de faire appel à votre impartialité comme rédacteur du journal franc-maçonnique de la Grande Loge de Suisse et de supposer, sans insister davantage, que vous êtes également disposé à entendre l'autre partie, c'est-à-dire à lui permettre de s'expliquer dans l'*Alpina ;* c'est pourquoi je vous adresse la réplique qui suit :

Je commence par diviser l'article en deux parties, jusqu'à ces mots : « Tous ces crimes », et depuis ces mots jusqu'à la fin. Si le ton fait la musique, ces deux parties s'accordent mal ensemble. Ou bien la première est d'un tout autre auteur et les guillemets ont été oubliés, ou bien, si elles sont d'un seul auteur, il se révèle comme un ange sous une double figure, d'abord celle de l'ange qui embouche la trompette guerrière, ensuite l'ange de la paix, susurrant un doux air de flûte et nous disant ces belles paroles : « Il en résulte que les FF.·. doivent se faire remarquer par un langage honnête, des appréciations modérées et une manière tranquille et prudente de juger les événements ». Mais, par là, il se disqualifie.

Monsieur Quartier-la-Tente et Fr.·., dans quel coin perdu du globe terrestre vivez-vous donc? N'auriez-vous jamais entendu parler d'un certain *Livre blanc* allemand, sur les causes de cette maudite guerre, jamais rien appris dans nos journaux, qui jouissent d'une estime générale, sur la mainère dont cette guerre est faite ? S'il en est ainsi, lisez-les, je vous prie, car il est à tout le moins injuste d'écrire, comme vous l'avez fait, sans avoir, comme garantie d'un jugement objectif, le témoignage du parti opposé ! Ou bien vous avez fait cette lecture, et c'est qu'alors l'autre parti vous paraît indigne de créance. Oui, mon très honoré monsieur, alors il ne me reste qu'à rompre tout entretien avec vous à ce sujet. Je peux vous abandonner tranquillement à vous-même et au temps, jusqu'à ce que votre œil et votre oreille intérieurs deviennent capables d'examiner et de saisir la vérité des faits; et ce temps arrivé, je ne doute pas qu'en votre qualité de Fr.·., dans une heure de calme, vous sentirez le rouge de la honte vous monter au visage.

(1) Le Fr.·. H. Keller est chargé de la rédaction de la partie allemande de l'*Alpina*.



Je dois ajouter quelques remarques pour les lecteurs de l'*Alpina*. Je crois que je ne m'abuse pas, en admettant que la Grande Loge et les FF.·. de Suisse ne sont pas disposés à se ranger en masse du côté de l'auteur de l'article. Si cet article a été accepté, c'est une preuve qu'il a été écrit avec l'idée qu'il trouverait un écho. J'ai bien le droit de douter qu'il l'ait trouvé, mais s'il l'a trouvé, cela me paraît fort regrettable, et je me bornerai à dire aux FF.·. suisses qui sont de cet avis :

« Le drapeau maçonnique » n'est pas seulement « l'emblème de paix, de tolérance et de charité qui doit être plus que jamais tenu haut et ferme ». Mais il est bien plus encore l'emblème de la véracité, de la justice et de l'affection absolues, pour qu'aucun Fr.·. ne subisse de dommage en son âme. Un vrai franc-maçon éprouvera tout et gardera ce qui est bon (1), et si ce conseil est mis en pratique par nos FF.·. de Suisse, l'Allemagne sera brillamment justifiée devant le monde entier, et l'on comprendra pourquoi je me refuse à toute tentative de justifier ma patrie, sa politique et son armée. Lisez; sur ce sujet, tout homme ayant de la culture peut se renseigner dans sa propre langue; nous, en Allemagne, nous avons mis en circulation, dans ce but, un grand nombre d'écrits qui donnent des explications. Lisez; je suis bien convaincu que la Suisse fraternelle n'est point en arrière de la Suisse politique. Lisez, jugez, et rendez hommage à la vérité et à votre sentiment de justice (2).

L'Allemagne, mes Frères allemands et moi, nous pouvons tous attendre avec tranquillité. Notre honneur est écrit dans les astres avec notre destin en cette heure grave. Nous avons mis en jeu tout ce que nous possédons. Qui peut nous accuser de barbarie, qui peut nous comparer à des sauvages, à des bandits, à des pillards ? Celui-là seul qui tient volontairement, constamment les yeux fermés devant la vérité; que celui qui peut oublier ce qu'il y a de meilleur en lui le fasse, s'il l'ose.

C'est pourquoi je tends la main encore volontiers même à un tel Frère; nous sommes là pour aimer, et non pour haïr. Aussi je reste, avec le salut fraternel,

Votre très fidèle Frère

Wilhem Suss,
Grand-Maître de la Grande Loge « La Concorde »,
à Darmstadt.

(1) *Omnia autem probate : quod bonum est tenete.* I. Thess, v, 21.

(2) On sait que l'Allemagne a été obligée de reconnaître, dans le traité de paix, la conduite épouvantable de ses dirigeants, de ses armées et de leurs chefs, et qu'elle s'est, de plus, engagée à livrer les coupables. M. Clemenceau le rappelle dans la note remise au nom des Alliés, le 27 novembre 1919 :

« Les Allemands eux-mêmes ne nient pas que de nombreux crimes aient été commis et que la morale universelle serait blessée si ces crimes, dont les auteurs sont connus, restaient impunis. Tout être humain qui



Dans le n° 20 de l'*Alpina*, Quartier-la-Tente bat en retraite, et le Fr. Keller l'imite. D'après le désir exprimé, je communique volontiers à la *Bauhütte* l'effusion de Quartier-la-Tente. Le 12 novembre, je reçois de Quartier-la-Tente une copie : « Au très cher Fr.·. Müffelmann, Berlin ». Je la mets aussi volontiers à la disposition de la *Bauhütte*. On y lit la phrase suivante : « Je ne m'excuse pas, mais je m'explique »; il conclut en ces termes : « Et maintenant vous dites : « Nous sentions » entre nous très vivement vos accusations injustifiées contre notre » peuple comme une injure mortelle contre nous-mêmes, comme une » injure absolument impardonnable ». Pensez-vous que nos Frères d'Allemagne trouveront l'explication suffisante, s'ils apprennent que le Frère Quartier-la-Tente, fondateur et directeur du Bureau international, en a opéré la liquidation, et que lui-même est rentré dans la vie profane, c'est-à-dire qu'il a cessé d'être un Frère ? — Salutations. Ed. QUARTIER-LA-TENTE ».

Peut-être M. Quartier-la-Tente n'a-t-il pas encore eu le temps de répondre; peut-être croit-il en être quitte avec moi par l'envoi ci-dessus. J'ai fait jadis une propagande zélée pour ses efforts internationaux, et j'y ai travaillé de toutes mes forces. J'étais véritablement plein d'estime pour ce Frère, et maintenant!... Oh ! combien c'est douloureux pour tous et particulièrement pour moi, que de m'être illusionné, que d'avoir pris pour une belle âme un tel homme, que d'avoir si mal placé

parcourt les régions du nord de la France ainsi que de la Belgique et voit de ses yeux nos provinces systématiquement ravagées, tous les établissements industriels détruits au ras du sol, les habitations réduites en poussière avec une sauvage méthode, tous les arbres fruitiers sciés à un mètre de terre, les mines explosées et remplies d'eau, le travail humain de siècles entiers haineusement anéanti, ne peut comprendre l'hésitation de l'Allemagne à accepter la réparation de ses forfaits. Si le même observateur impartial entendait ensuite de la bouche des habitants le récit des traitements auxquels ils ont été soumis pendant quatre années, les violences et les contraintes abominables imposées aux jeunes filles séparées brusquement de leurs familles, il ne pourrait retenir son indignation devant l'attitude de l'Allemagne et le ton arrogant de vos lettres.

» Quant aux Alliés, ils éprouvent une profonde surprise à voir que l'opinion publique allemande est assez peu consciente encore à l'heure actuelle de ses responsabilités pour ne pas réclamer elle-même la juste punition des crimes commis, et que parmi les criminels, il ne semble y avoir ni assez de courage, ni assez de patriotisme pour venir librement au-devant du jugement qu'ils ont mérité, y défendre leur conduite et faciliter à leur pays l'accomplissement de ses engagements.

» Tant que la conscience allemande n'aura pas compris, comme le monde entier, que le mal doit être réparé et les criminels punis, l'Allemagne ne doit pas s'attendre à rentrer dans la communion des nations, ni à obtenir des Alliés l'oubli de ses fautes et l'atténuation des justes conditions de la paix ». — (Le *Temps*, 3 décembre 1919).



mon affection, ma confiance et mon estime. Monsieur, c'est aussi pénible au cœur d'un barbare allemand que tous les reproches faits à mon peuple avec votre partialité démesurée.

Suss.

Le *Herold*, du 22 novembre 1914, publie une lettre ouverte, du F.·. Müffelmann au F.·. Quartier-la-Tente. Cette publication est accompagnée d'une note écrite par le F.·. Stephan Kekule von Stradonitz, directeur du *Herold*, dont voici la traduction :

L'article « La Franc-Maçonnerie et la guerre », contre lequel est dirigée la « Lettre ouverte » du Fr.·. Müffelmann, devrait être répandu en traduction allemande dans toutes les Loges et dans tous les journaux maçonniques d'Allemagne. Les assertions qu'on y lit sont tout simplement incroyables. Nous nous abstenons de reproduire ici le texte littéral. Mais il faut, dès maintenant, dire une chose, et la dire avec toute la clarté et toute la précision possibles : c'est que si le Fr.·. Quartier-la-Tente refuse de donner au Fr.·. Müffelmann la satisfaction que celui-ci demande, il faut en finir une fois pour toutes avec toute son affaire du Bureau international maçonnique et le *Bulletin* qui en dépend, et cette décision s'impose à toutes les Grandes Loges, Loges et FF.·. d'Allemagne ! Ce que le Fr.·. Quartier-la-Tente entend par Franc-Maçonnerie internationale consiste à mettre au pilori un pays et un peuple exclusivement d'après des sympathies ou des antipathies, sans preuves, sans l'avoir entendu, devant la Maçonnerie d'un tout autre pays.

Voici maintenant la « Lettre ouverte du F.·. Ludwig Müffelmann, de Berlin, d'après le texte paru dans le *Herold*, du 22 novembre 1914, la *Bausteine*, de novembre et les autres revues maçonniques allemandes :

Lettre ouverte au Fr.·. Ed. Quartier-la-Tente, éditeur de l'Alpina, *organe central de la Ligue des Loges de Suisse, à Neuchâtel (Suisse).*

Berlin W, le 28 octobre 1914.

Mon Frère,

C'est avec le plus grand regret et la plus vive indignation que moi, et avec moi beaucoup de FF.·. d'Allemagne, nous avons lu les graves accusations que vous avez portées en tête du n° 19 de l'*Alpina*, dans un article intitulé « La Franc-Maçonnerie et la guerre » contre la nation allemande. Vous formulez, mon Frère, devant le monde entier, la monstrueuse accusation, que l'Allemagne s'est disqualifiée, que l'Allemagne conduit la guerre avec une cruauté qui la rend comparable aux sauvages, et vous terminez ces accusations en exprimant le soupçon



que l'Allemagne pourrait bien violer la neutralité de la Suisse, si cela lui paraissait nécessaire. Vous affirmez que l'Allemagne aurait déclaré la guerre sous le prétexte que sa culture était menacée, et que ce seraient les soldats allemands qui se seraient rendus coupables d'actes scandaleux contre la culture humaine.

Mon Frère Quartier-la-Tente ! je vous le demande devant les francs-maçons du monde ! Avez-vous connaissance des documents publiés par le gouvernement allemand, dans lesquels l'histoire préliminaire de cette guerre, la conduite du gouvernement allemand et de l'empereur d'Allemagne sont exposées ? Connaissez-vous les documents trouvés dans les archives de l'Etat belge, et desquels résulte la preuve authentique de la manière dont les nations qui ont déchaîné la furie de la guerre sur l'Allemagne avaient, de concert avec la Belgique, et depuis longtemps tout préparé, tout combiné contre l'Allemagne ?

Je vous le demande, Frère Quartier-la-Tente, tous ces arguments sont-ils sans valeur pour vous ? Où prenez-vous le droit de passer sous silence toutes ces pièces ? Ou bien quelles autres preuves possédez-vous pour vous raidir contre celles-ci ? Je vous demande, en outre, Frère Quartier-la-Tente, si vous êtes en mesure de fournir une preuve quelconque de la prétendue cruauté des soldats allemands dans la guerre (1). Ou bien répétez-vous, sans plus ample informé, ce que vous

(1) Nous relevons ce qui suit dans un article paru dans le *Temps*, du 6 décembre 1919, sous le titre : « Ni pescription, ni oubli » :

« Avec les Allemands, on n'est jamais au bout des surprises. Nous savions, certes, qu'ils ne négligeraient rien pour esquiver les obligations du traité, et les premières injonctions précises. Mais les arguties qu'ils mettent en avant sont d'une audace et d'une inconscience tout de même un peu violentes. Leur note, réplique à la sévère note des Alliés, relevant leurs manquements, insiste « au nom de la civilisation », avec une conviction admirable ! En même temps, une presse stylée et une campagne de réunions populaires contre le « manque de parole et les cruautés françaises » recommence à soulever les passions. Eh bien, puisqu'il le faut, rappelons les crimes et leurs témoignages irrécusables ; « apportons les cadavres ». Ce sera, à l'appui du vigoureux et sévère rappel à l'ordre, signé Clemenceau, le coup droit qui cloue au mur l'adversaire.

» Nous empruntons toutes nos preuves aux enquêtes officielles que des hommes de haute autorité poursuivent en vertu de leur mandat gouvernemental à travers nos départements ravagés et leurs populations victimes. Ce qui frappe chez l'Allemand de l'invasion et de l'occupation dernières, c'est une sorte de méchanceté raisonnante qui éclate dans ses moindres mots et déjà dans ses actes, quand il ne daigne pas parler.

» La férocité est calculée, lucide, intellectuelle. Le crime est psychologique et procédurier lors même qu'il paraît jaillir d'une fureur spontanée. Plus on s'élève dans l'échelle sociale de cette nation, plus s'accuse ce caractère haïssable de dessein préconçu. Dans dix endroits, des prêtres sont enlevés en otages, ou martyrisés, ou fusillés. Ce n'est point par



avez entendu, ou ce que vous avez lu à ce sujet, sans avoir aucun souci de la bonne foi, sans observer le principe en vigueur chez les anciens Romains : *Audiatur et altera pars ?*

Je vous demande aussi, Frère Quartier-la-Tente, où vous voulez en venir pour notre Ordre franc-maçonnique, avec ces accusations contre un des belligérants ? Vous dites, à la fin de votre article, que vous voulez favoriser la concorde et calmer les esprits. Croyez-vous sérieusement que ces nobles desseins auront le succès que vous en attendez en vous y prenant de la façon que vous choisissez, quand vous lancez contre une des parties les injures et les calomnies les plus graves sans l'ombre d'une preuve ?

Mon Frère Quartier-la-Tente ! Vous louez les vertus maçonniques comme étant un abri et un espoir en ces temps pénibles. Accordé ! Mais, mon Frère, au nombre de ces vertus maçonniques, et au premier rang se trouvent le devoir de se tenir à l'écart de toute opinion

hasard. Explication d'un officier : « Vous êtes l'âme de la résistance ». De même pour les maires de villes ou de petites localités.

...

» L'ennemi expérimente froidement la torture morale, la terreur, toute la gamme des impressions qui peuvent disloquer un être et tuer la volonté avant la vie. Dans les dépositions que nous avons sous les yeux, les exemples abondent. Tout ce qui est notable, tout ce qui forme centre, est visé et abattu ou transporté. Les exécutions même sans motif apparent ont pour objectif de répandre partout cette intense terreur dont le plus modeste, le plus inconnu, sent passer le vent sur sa tête, comme celui d'un obus. Les transportations de femmes et de jeunes filles et les humiliations qui accompagnèrent ces enlèvements avaient pour but de désorganiser la famille, comme les prises d'otages et les exécutions visaient à désorganiser la cité, et les destructions d'usines à ruiner la concurrence française, et d'autres procédés encore, véritables inventions démoniaques, à appauvrir et à vicier la race elle-même jusque dans ses sources. Vu de haut, ce dessein ressort avec une netteté implacable. C'est la suppression d'une nation et son remplacement par une autre nation qui ont été médités, et pour cela l'Allemand a tout imaginé et tout essayé. La simple bestialité et la frénésie eussent été moins redoutables. Ce crime est, au premier chef, un crime intellectuel.

» Au prix de cela, que sont des détails, si atroces soient-ils, tels que ceux des meurtres d'enfants — niés opiniâtrement et cependant véridiques: par exemple, le cas du « petit Vigneron, âgé de deux ans, arraché des bras » de sa mère et qui fut étranglé par un soldat », dans le village de Bazailles ; et celui des petits Gaston et Jeanne Morsal, neuf et sept ans, tués dans la petite commune de Chénières ; et celui de la petite Marguerite Schneider, dix ans, massacrée dans le village de Mont-Saint-Martin ? Partout, la préméditation s'atteste au-dessus de la sauvagerie impulsive.

...

» S'il y avait encore quelques crédulités attardées pour se porter fort de la vertu humanitaire de l'instruction, nous leur recommanderions l'étude



préconçue et la pratique de la justice, même à l'égard de l'adversaire. Ces vertus, mon Frère, nous les cherchons vainement dans votre article!

Mon Frère Quartier-la-Tente ! Nous autres, francs-maçons allemands, qui avons suivi avec un intérêt tout particulier vos efforts en vue de la création d'œuvres solides, destinées à grouper les Frères sans distinction de nation, nous qui vous avons appuyé par tous les moyens, nous vous le déclarons : après cette épreuve, vous avez perdu notre confiance jusqu'au jour où vous aurez démontré les accusations lancées contre nous, ou bien, où vous les rétracterez publiquement.

Car il faut que vous le sachiez, Frère Quartier-la-Tente, nous, francs-maçons allemands, nous sommes fermement attachés aux idéals élevés de notre Ordre, et nous sommes prêts à donner notre bien et notre sang pour la cause de notre patrie allemande, de notre germanisme (*Deutschtum*), de notre culture allemande, dont l'anéantissement serait le plus grand des malheurs pour l'Humanité, et nous ressentons les accusations sans preuve que vous portez contre notre peuple, comme une injure mortelle qui exige une expiation complète.

Et afin que vous ne puissiez, mon Frère Quartier-la-Tente, objecter à cela que celui qui vous parle est un partisan des tendances chauvines, il est un fait qui pourra, ici du moins, vous permettre de porter un jugement plus juste, c'est que l'auteur de cette « Lettre ouverte » a été

de ces rapports de MM. Payelle, Armand Mollard, G. Maringer, Maxime Petit et Paillot. Chaque page y atteste la particulière infamie des intellectuels allant bien au delà des brutes sauvages et des machines qu'ils mettent en mouvement. Ceux-ci, les instruits, les gens à parchemins et à diplômes, ceux qui s'intitulaient naguère « les chevaliers de l'esprit », ont, dans la cruauté, les raffinements et les inventions inouïes, et leur science leur fournit, aux médecins, par exemple, les moyens les plus sûrs de frapper et de compromettre la transmission de la vie. Entre tous ces infâmes, le médecin allemand atteint le record de l'infamie, et cela consciemment, avec une sorte de satanique plaisir. Outre qu'il est volontiers voleur et concussionnaire, comme un simple caporal d'ordinaire, dans la gestion administrative de ses ambulances et hôpitaux, il sait les moyens infaillibles de dépêcher les malades par négligence volontaire scrupuleusement appliquée. Il y a chez l'Allemand une sinistre inversion de la conscience qui s'applique au mal et au crime comme chez les prêtres sacrilèges les sciences théologiques inspirent les offices des messes noires. Le mémoire adressé à la commission d'enquête par le docteur Pichard, de Chauny (Aisne), sur les multiples crimes professionnels, dont s'est rendu coupable le docteur Michelsohn, de Charlottenburg-Berlin, est à lire et à répandre. Dans son ambulance d'Effry, que les habitants de ces malheureuses régions avaient baptisée « l'abattoir », ce docteur Michelsohn a fait périr, faute de soins, ou par des soins donnés à rebours, exprès, des centaines de malades. Quand le docteur français se plaignait de cet état de choses à faire frémir la nature, le docteur berlinois lui répondait : « Oui, oui, je sais ; ces gens doivent mourir ; c'est la guerre ». Un des



nommé, il n'y a pas très longtemps, dans un journal maçonnique français, en termes bienveillants, comme un Frère qui combat sans relâche la pénétration des tendances chauvines dans la Franc-Maçonnerie allemande, et qui, en tout temps, a défendu le principe de l'entente, contre les éléments de séparation.

Je considère comme Lettre ouverte cette Lettre que je vous écris, et que je me propose de publier dans les journaux francs-maçonniques allemands.

Dr Ludwig Muffelmann, *à Berlin.*

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces discussions entre Francs-Maçons allemands et Francs-Maçons suisses, en examinant les documents internationaux des années suivantes.

Angleterre et Belgique. — La présence de nombreux réfugiés belges en Angleterre, parmi lesquels se trouvaient un assez grand nombre de Francs-Maçons, a remis en évidence la question des rapports fraternels entre Maçons des Loges de Belgique et les Ateliers de la Grande Loge d'Angleterre. Dès 1914, la situation résultant du fait de la rupture a été discutée dans la presse maçonnique anglaise. Nous lisons, à la date du 7 novembre 1914, dans *Freemason's Chronicle,* p. 213 :

Pendant bien des années, en temps de paix, les catholiques du Continent et d'ailleurs ont été extrêmement âpres — et même insultants — dans leurs attaques contre notre Ordre, et en particulier contre la Franc-Maçonnerie britannique. En ce grave temps de difficultés causées par la guerre, cette animosité semble oubliée par eux, et nous nous empressons de notre côté de ne pas nous en apercevoir...

La Belgique a fait noblement son devoir dans la grande lutte où nous sommes tous engagés; mais comme nation catholique, elle a été, maçonniquement, un antagoniste pour l'Angleterre et pour les autres juridictions en accord maçonnique avec elle. Mais peu importe, ce n'est

acolytes de ce médecin, un sous-officier inspecteur d'administration, nommé Martin, exprimait fréquemment sa satisfaction en voyant enlever le matin, de l' « abattoir », les cadavres de la nuit : « *Gute, gute Arbeit !* », disait-il. « Voilà du bon travail ! ».

» Ce qui signifiait : « La population de ce morceau de la France va bon train... ». Le docteur Pichard estime à 600 et plus le nombre de ces malades volontairement condamnés à mort. Entre toutes les dépositions officiellement recueillies et constituées de seuls faits maintes fois contrôlés, il faudrait lire et faire reproduire partout ces affreuses pages sur l'activité d'un de ces éminents meurtriers par la science ».

Il y avait à Chauny une Loge Maçonnique militaire allemande, est-ce que les Francs-Maçons ont protesté contre ces horreurs ?



pas le moment de se chercher noise ; il faut faire tout le contraire : ainsi il est possible de solliciter l'Ordre anglais de faire de son mieux pour notre ami l'ennemi. Nous ne devons pas regarder les réfugiés venus dans ce pays comme de simples étrangers ; mais, dans bien des cas, ils sont Frères avec nous en Maçonnerie, bien qu'ils se trouvent séparés de nous par des circonstances que nous devons peut-être regarder comme des détails techniques.

Il est malheureux qu'il en soit ainsi, et la lettre du Fr.·. C. F. Quicke, que nous publions plus loin, exprime clairement l'idée qui, selon nous, se trouve au fond du cœur de tout Franc-Maçon anglais. Nous savons que nous avons raison de dire que, de notre côté, l'on désire des relations fraternelles, mais nous devons faire connaître, sans donner prise à aucune équivoque, que la Fraternité d'aujourd'hui ne consentira jamais à prêter l'oreille à une suggestion qui aurait pour objet de transformer des accords anciens en « simples morceaux de papier », que peut déchirer le premier tyran venu ; ajoutons que la Franc-Maçonnerie anglaise ne s'écartera pas d'un iota de son attitude, en ce qui touche au principe fondamental de l'Ordre, la croyance en un Etre Suprême et la reconnaissance de Dieu comme son Maître et son Chef.

Les Francs-Maçons anglais ont prouvé par les sommes considérables qu'ils ont attribuées aux diverses œuvres d'assistance pour les Belges, qu'ils sympathisent avec leurs voisins au point de vue national ; quel dommage que cette entente ne soit pas renforcée par des liens maçonniques ! Quel avantage il y aurait à ce qu'on trouvât le moyen de réaliser l'arrangement des discordances existantes. Il serait possible de le faire, espérons qu'on le fera. La commission dont il est question dans la lettre du Fr.·. Quicke pourra peut-être y contribuer, car il est certain qu'en son président, le Fr.·. Rœhrich, elle a un des avocats les plus zélés de la Fraternité Universelle. Espérons que les efforts du Fr.·. Rœhrich et de ceux qui l'aident dans sa tâche, aboutiront entièrement.

Voici la lettre que nous adresse le Fr.·. Quicke P. A., Grand Surintendant des travaux :

« Cher Monsieur et Frère,

» Parmi les nombreux réfugiés belges qui ont été chassés de leur pays natal par un ennemi sans scrupules, et qui ont dû chercher un asile en Angleterre, il y a un grand nombre de membres de Loges maçonniques belges qui viennent de reconnaître, à peine arrivés, qu'ils ne peuvent pas être reçus comme visiteurs dans nos Loges à raison de la barrière infranchissable que forme le refus de reconnaissance par la Grande Loge d'Angleterre. Naturellement, les Loges particulières ne sauraient modifier les conditions existantes et quel que soit notre désir d'exercer en faveur de nos amis belges la véritable hospitalité maçonnique, nous ne pouvons pas les recevoir comme visiteurs dans nos Loges avant le jour



où leur organisation aura été mise en harmonie avec notre propre Grande Loge. Il existe néanmoins un courant très fort en faveur de l'idée que nous devrions les aider à vaincre cet obstacle et il a été créé pour cela une commission sans caractère officiel, mais composée de personnes influentes, sous la présidence du Fr∴ Edward Rœhrich, P. D. G. D. C., auquel les communications devront être envoyées, 20, Copthall Avenue, E. C., et qui donnera toute l'aide et les conseils nécessaires. — Bien vôtre : Charles-F. Quicke ».

Cette lettre est reproduite par d'autres organes maçonniques et en particulier par *The Freemason's*, 14 novembre 1914, p. 258, lequel ajoute qu'elle pourra contribuer à tourner « la légère barrière qui existe entre la fraternisation complète des Francs-Maçons anglais et des Francs-Maçons belges ».

La *Freemason's Chronicle* revient sur cette question dans son numéro du 28 novembre 1914, p. 249. L'article a pour titre : « Le danger étranger », en voici la traduction :

Les difficultés extérieures ont enseigné à la nation anglaise le péril terrible que lui font courir les machinations des ennemis étrangers, et plus encore celles des ennemis appartenant à notre propre nationalité qui se sont vendus à une puissance étrangère. La Franc-Maçonnerie devra mettre à profit la leçon des événements qui se passent autour de nous, et se tenir en garde contre la possibilité d'embarras graves dans son enceinte même.

Nous sommes heureux de constater que le Bureau des Affaires générales a conscience de cette situation, qu'il s'en préoccupe, qu'il voit là une des questions sérieuses que fait naître la guerre, surtout en ce qui concerne l'admission de FF∴ étrangers qui se trouvent en Angleterre par suite des hostilités, nous voulons parler de FF∴ dépendant d'une juridiction maçonnique non en association avec la Grande Loge Unie d'Angleterre. Cela est excellent en soi, mais nous nous hasardons à dire qu'on ne va pas encore assez loin, et que, faute de mesures complètes, de loyaux FF∴ de ce pays peuvent violer inconsciemment leurs obligations. La Belgique et la France sont présentement nos alliées dans le monde profane, mais il faut rappeler sans réserve que malheureusement nous ne sommes pas en union maçonnique avec ces pays, et que les portes de la Franc-Maçonnerie anglaise doivent être tenus aussi rigoureusement fermées qu'elles l'étaient auparavant au Franc-Maçon belge ou français. C'est bien regrettable en ce moment, mais ce n'est pas nous qui avons provoqué la brouille ; elle nous a été imposée parce que les autres pays ne reconnaissent pas ce que nous autres, des îles anglaises, — ou pour mieux dire, des pays de langue anglaise, — nous regardons comme les principes fondamentaux de notre Fraternité.

A l'heure actuelle, il y a beaucoup de réfugiés belges parmi nous, et



les membres de l'Art, tant collectivement qu'individuellement, font tout leur possible pour alléger leurs souffrances, mais la limite est marquée par le seuil de la Loge maçonnique, quand il s'agit de relations personnelles. Nous pouvons voter avec empressement des fonds pour le soulagement de la souffrance, mais nous devons, quel que soit notre regret, fermer absolument nos portes à tous les malheureux qui demandent à être admis dans nos Loges. Ces réfugiés sont, sans doute, d'aussi bons Maçons que les meilleurs d'entre nous, mais ils ne peuvent être reconnus comme Frères Francs-Maçons, parce que leur système n'est pas comme le nôtre, parce que leurs croyances ne sont pas conformes à celles que prescrivent les ordonnances de la Grande Loge d'Angleterre.

Des incidents récents dans l'Art anglais ont rendu la situation actuelle très difficile. D'abord, il y eut la grande explosion d'enthousiasme, au sujet de Francs-Maçons allemands dirigeants ; ensuite, il y a eu l'établissement de Loges anglaises en France. Nous autres, Anglais, nous avons jeté la semence, et nous moissonnerons tôt au tard; espérons que la moisson sera moins désastreuse que nous ne le prévoyons. Dire que les Francs-Maçons français sont exclus de toute association avec les FF.·. anglais, et ensuite établir à Paris des Loges anglaises ou presque anglaises, c'est s'engager dans une voie assez difficile ; c'est le moins qu'on puisse dire. Nous aurons à le reconnaître avant peu. Par bonheur, le Bureau des Affaires Générales reconnaît la gravité de la situation, et il se propose d'en traiter, mais, à ce qu'il nous semble, il ne le fait pas d'une façon aussi complète qu'il le faudrait. Nous désirerions rendre plus énergique l'action du Bureau ; mais peut-on vraiment adopter des mesures radicales en présence de ce qui s'est passé, maçonniquement, à Berlin et à Paris ?

La question est certainement des plus sérieuses, elle est de celles qui réclament une attention très particulière. Si la difficulté n'est pas écrasée à sa naissance, on verra qu'elle formera le tranchant du coin qui finira par fendre en deux la Maçonnerie anglaise.

La présence de réfugiés belges parmi nous est de nature à nous imposer la réflexion. Nous, en Angleterre, nous sommes anxieux d'offrir à nos alliés toute l'hospitalité que nous pouvons, mais nous devons nous arrêter devant le tuilage de la porte de la Franc-Maçonnerie, et pour diriger sur ce point particulier toute l'attention des FF.·. d'Angleterre, nous croyons que le Bureau des Affaires Générales devrait faire une déclaration encore plus explicite que celle qui figure dans le rapport qu'il devra présenter la semaine prochaine. Il est fâcheux que les obstacles à la reconnaissance fraternelle ne puissent pas être écartés, mais, quoi qu'il arrive, l'Angleterre ne doit pas céder un iota en Franc-Maçonnerie. Les questions de politique ou de nationalité n'ont rien à voir en cette affaire.

BELGIQUE ET HONGRIE. — *Le signe de reconnaissance maçonnique.*

Nous empruntons l'histoire suivante à la revue allemande *Am Reissbrette*, octobre 1914, p. 21 :

Au commencement de la guerre, le Conseiller de Cour Bachruch se trouvait en Belgique. En compagnie de sa femme et des couples Jacques von Hofmann et Emmerich von Svab, il entreprit de rentrer dans son pays. A la gare de Bruxelles, le Fr∴ von Bachruch eut une aventure qui s'est gravée en traits ineffaçables dans son âme. Le *Zirkel* raconte à ce sujet ce qui suit :

« La haine des Belges contre les étrangers était arrivée au paroxysme. Les fonctionnaires flairaient partout des espions allemands et austro-hongrois, et malheur à l'étranger qui tombait entre les mains des fonctionnaires sans être pourvu de papiers suffisants. C'était pendant cette période où les dispositions d'hostilité féroce étaient arrivées à leur plus haut degré que le Conseiller de Cour von Bachruch et sa femme, les couples Jacques von Hoffmann et Emmerich von Svab, arrivèrent à Bruxelles d'une ville de bains belge, afin de rentrer dans leur pays. Sept gendarmes, baïonnette au canon, attendaient la société, et bientôt les voyageurs furent soumis à un interrogatoire des plus pénibles qui eut lieu dans les formes brutales du droit de la guerre. L'audience était dirigée par un Major de l'Etat-Major général belge, qui sonda jusqu'aux reins la société avec une rigueur soldatesque, il se nommait Troupin. Le Conseiller de Cour von Bachruch avait réussi à quitter Anvers, grâce à l'aide d'un correspondant d'affaires et à se pourvoir de certificats suffisants. Le Major Troupin lui fit établir un passeport pour lui et son épouse et invita le couple à continuer son voyage. Mais, quant aux compagnons de route du sieur von Bachruch, qui n'avaient pu justifier de leur identité, l'autorisation de partir leur fut retirée sur l'ordre du Major. On ignore le sort qui leur était réservé, l'attitude des fonctionnaires et de la population belge en ces jours de terreur était de nature à faire tout craindre aux personnes retenues. Alors, le Conseiller de Cour von Bachruch s'adresse au Major et déclare qu'il se portait garant pour ses compagnons de voyage, qu'on pouvait donc les laisser partir. Mais le Major Troupin s'y refusa énergiquement : « Ces messieurs, ne pouvant » établir leur identité, resteront prisonniers de l'Etat belge ». — Alors, dit avec calme le Conseiller von Bachruch : « Je vous suis très obligé » pour mon passeport, mais je ne laisserai pas mes amis dans l'embarras. » Ma femme et moi nous restons ».

Le Major Troupin prit de grands airs pour regarder son interlocuteur. Il sentait, sans doute, qu'il n'avait pas affaire au premier venu. Il parut en avoir un soupçon en voyant l'attitude de ce généreux étranger en sa présence. Il hésita un instant, puis s'avança vers M. von Bachruch, et lui tendit la main pour lui prouver l'estime que lui inspirait la noblesse de sa conduite. Il lui serra la main et en le faisant, il accomplit le signe universellement connu qui fait reconnaître les Francs-Maçons dans le



monde entier. M. von Bachruch répéta le signe et se fit ainsi reconnaître comme Franc-Maçon. Des larmes d'émotion vinrent aux yeux du Major. Il étreignit fraternellement les étrangers et leur dit en allemand : « Messieurs, remerciez votre compatriote, vous êtes libres ».

Dans une lettre à un Fr.·. viennois, le Fr.·. von Bachruch écrit : « Sans parler de l'heureuse issue de l'affaire, ce fut pour moi une grande satisfaction, un sujet de vive admiration, que de trouver, en pays étranger, et au milieu de circonstances très fâcheuses, parmi des ennemis, un Fr.·. qui représentât de la manière la meilleure et la plus digne la Maçonnerie, et qui, fidèle à son devoir, l'accomplissait avec dévouement à son pays, mais en homme ». Immédiatement après son arrivée, le Fr.·. von Bachruch a mis 10.000 couronnes à la disposition de la Croix-Rouge et envoyé 10.000 autres couronnes pour les familles des réservistes convoqués et les parents des soldats morts à la guerre.

Franc-Maçonnerie.— Travaux dans les différents pays

ALLEMAGNE. — En tête de son numéro du 23 août 1914, le *Herold* a publié, en caractère gras, l'article-manifeste suivant, sous la signature de son directeur :

Quand ce numéro du *Herold* arrivera entre les mains des lecteurs et des amis, la mobilisation ordonnée le 1[er] août, par le souverain commandant en chef, sera déjà terminée, la mise en marche des colonnes de l'armée allemande sera accomplie. Des ennemis de tous les côtés. Véritable prince de la paix, prince qui a toujours régné dans l'esprit de l'humanitarisme, l'Empereur Guillaume II a fait goûter, pendant plus du tiers de la durée d'une génération, les bienfaits de la paix à la patrie, il a su la maintenir pendant un règne de plus de vingt-cinq ans. Si donc la trompette guerrière retentit, ce n'est certainement pas par sa volonté. La lutte a été imposée à l'Allemagne. L'histoire prononcera son jugement sur les circonstances accessoires qui ont déterminé cette nécessité. Maintenant, il s'agit de défendre contre la demi-culture slave la situation mondiale de l'Allemagne, les fruits de la lutte de l'Allemagne pour son unité, l'art allemand, la nationalité allemande, et pour tout dire, la plus haute culture de l'Occident. L'Allemagne se lève de nouveau comme un seul homme. La monarchie austro-hongroise se lève aussi comme un seul homme. Les deux Etats se dressent appuyés l'un sur l'autre.

De nombreux Francs-Maçons d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie sont sous les armes. Animés de sentiments maçonniques, ils exposeront leur sang et leur vie pour la défense de leur patrie. Des familles de Francs-Maçons plus nombreuses encore verront le fils, l'époux, le fiancé de leur fille, ou tout au moins un parent bien cher, se mettre en campagne. Tous les FF.·. restés à la maison accompagnent d'ardentes bénédictions la jeune espérance de la Maçonnerie partie pour le pays. Que tous les FF.·.



gardent leur sympathie aux FF.·. et aux Sœurs qui seront frappés dans leurs affections ou inquiets sur le sort de parents. Celui qui part en campagne avec un esprit maçonnique fait son devoir dans le sens patriotique le plus élevé. Que l'Architecte des Mondes se charge du reste. Quant à la Fraternité allemande, en ce temps de lutte guerrière, elle voit s'accroître la tâche qui lui incombe de manifester l'esprit de l'Art Royal dans l'Humanité, d'amour du prochain ainsi que l'enseigne sa doctrine. Ici s'offre un vaste champ à l'activité bienfaisante de chacun des FF.·., de toutes les Sœurs qui ne seront pas indispensables au gouvernement du ménage. Puisse cette présente époque d'airain trouver une génération qui ne soit pas trop faible.

— La Franc-Maçonnerie allemande a travaillé pendant toute la crise mondiale pour gagner l'opinion des neutres en faveur de l'Allemagne. L'œuvre de propagande dont nous aurons à suivre le curieux développement et les manifestations significatives commence dès le début de la guerre. Nous lisons dans la *Bauhütte* du 12 septembre 1914, p. 295 :

Tout récemment, il a été demandé par des personnalités fort éminentes, si certains FF.·., qui sont en rapports avec des Loges de pays neutres, ne pourraient pas travailler à éclairer l'opinion sur les vraies causes de la guerre, — par exemple, par l'envoi du *Livre Blanc*, — ainsi que sur la véritable situation. Nous croyons qu'une telle entreprise, qui ne sert que la cause de la vérité, serait bien accueillie. Peut-être serait-ce là une tâche bien belle, bien digne de reconnaissance qu'assumeraient les grands représentants de la Suède, de la Norvège, du Danemark, de la Hollande, de la Suisse, de l'Italie et de l'Amérique ; c'est une question que nous ne croyons pas pouvoir résoudre par l'affirmative, bien que le fameux article sur la politique ne puisse guère être allégué en cette circonstance.

Il s'agit de l'article du règlement qui défend aux Francs-Maçons des Loges allemandes de faire de la politique. On sait combien cette prescription qui existe dans toutes les obédiences maçonniques est, en fait, peu respectée par les F.·.

Le *Herold*, du 13 septembre, publie, p. 360, la note suivante :

Le temps présent nous impose à nous aussi, Francs-Maçons, de grandes obligations, et ce ne serait remplir qu'une partie de notre tâche que de nous borner aux œuvres qui ont pour but d'aider les troupes en campagne et les personnes qu'elles ont laissées dans leurs foyers. Cela est utile et nécessaire, mais il y a d'autres devoirs importants *justement pour nous autres Francs-Maçons*. Un de ces devoirs, selon moi, c'est de contribuer à la victoire en faisant connaître *à l'étranger la vérité sur l'Allemagne et sur la situation militaire*. Nous savons, d'après ce qui



s'est passé dans les dernières semaines, combien sont mensongères les nouvelles données par les dépêches de l'étranger et combien elles nous ont été nuisibles.

Maintenant, il s'agit de trouver les moyens de lutter énergiquement contre cet état de choses.

Cela nous est possible *tout particulièrement à nous Francs-Maçons*. Nous disposons de relations à l'étranger, soit avec des FF.·. individuellement, soit avec des Loges amies. En outre, on accordera une confiance toute particulière à nos communications. Il est donc d'une nécessité urgente de rassembler avec soin tous les articles de journaux qui donnent des indications claires sur l'origine de la guerre et sur les succès allemands, et de les envoyer à l'étranger comme imprimés, mais sous bande. Il serait également bon d'envoyer des lettres ouvertes contenant des descriptions faites avec compétence et, bien entendu, ne donnant aucune indication sur les mouvements de troupes, sur les formations.

Des envois de cette sorte sont parfaitement permis dans les pays avec lesquels l'Allemagne n'est pas en guerre.

La véracité est un de nos principaux devoirs, et nous ne devons pas rester les bras croisés pendant que la vérité est altérée, déguisée, transformée, maquillée, alors que le mensonge est prodigué à son de trompe dans le monde entier pour nuire à notre pays.

La *Bauhütte* reproduit cet article dans son numéro du 26 septembre 1914 en ajoutant :

Nous avons exprimé ce même désir dans notre numéro 37 (12 septembre, p. 295), et nous croyons qu'il n'est pas difficile de le réaliser.

Notons aussi cette recommandation de secret :

« Divulgation interdite ».

— Nous trouvons dans l'*Am Reissbrette*, de septembre 1914, p. 83, un échantillon de la propagande maçonnique allemande, qui nous fixe sur la « véracité » des écrivains des Loges de la Germanie :

Nous lisons, dans un journal qui jouit d'une certaine considération : « Il était fermement résolu, pour la diplomatie française, qu'étant donnée la force écrasante de la majorité progressiste, on laisserait passer, sans en tirer parti, toutes les occasions de conflit avec l'Allemagne, jusqu'à ce que l'action de la Triple-Entente fût mise en jeu par un choc de l'Allemagne avec la Russie ou l'Angleterre. Cette nouvelle tendance était celle de l'ère Poincaré : toujours et partout affirmer les intentions pacifiques de la République, mais, en même temps, armer et hâter les armements de la Russie comme ceux de l'Angleterre et, avant tout, garnir de



matières inflammables et explosives les surfaces de frottement entre la Russie et l'Allemagne, entre l'Angleterre et l'Allemagne ».

Il serait fort intéressant de rechercher quels sont et quels ont été les membres des Cabinets qui ont fait partie de la Maçonnerie pendant l'« Ere de Poincaré », et qui ont soutenu la politique dangereuse de leur président. Il serait très intéressant pour les Francs-Maçons allemands de savoir cela.

— L'*Alpina*, n° 23, 15 décembre 1914, p. 252, publie la note suivante :

Les journaux profanes publient l'avis suivant qu'ils reproduisent sans indiquer d'où il a été tiré :

« Les Loges de Berlin, qui se sont toujours montrées très hostiles à la France depuis 1870, ont entrepris, dans les Loges des pays neutres, une campagne très suivie en faveur de la thèse allemande. Des dignitaires visitent non seulement la Hollande, mais encore la Roumanie, et certains sont partis pour les Etats-Unis et l'Amérique du Sud.

» Ces émissaires des Loges de Berlin développent cette thèse que Guillaume II a été obligé de subir la guerre et que si des violences ont été commises, elles ne répondaient qu'à d'autres violences ; c'est le thème bien connu que les socialistes allemands eux-mêmes exposent dans leurs entrevues avec les socialistes des pays neutres.

» Les délégués maçonniques rappellent que tous les rois de Prusse, depuis Frédéric-le-Grand jusqu'à Guillaume Ier et le roi Frédéric-III, ont été des Maçons convaincus et des protecteurs de la Franc-Maçonnerie ».

— Dans son numéro de décembre 1914, p. 59, *The American Freemason* annonce à ses lecteurs qu'il vient de recevoir un gros envoi de littérature maçonnique allemande, expédié par la « Freimaurer Verein, Brüderbund » (Union Maçonnique, Ligue des Frères). Les Francs-Maçons allemands y exposent l'attitude qu'ils ont prise en face de la guerre. Ils affirment que l'Allemagne est calomniée par ses ennemis, qu'elle n'est point coupable des cruautés dont on l'accuse, etc., etc. Les Frères d'Allemagne font appel à tous les Francs-Maçons allemands qui se trouvent répandus aux Etats-Unis.

— Le *Herold*, 29 novembre 1914, p. 401, nous apprend que le F∴ Bode, Georgstrasse, n° 15, à Brême, a fait, dans différentes Loges, des conférences sur le sujet d'actualité : « La Franc-Maçonnerie et la guerre ». Il a, de plus, parlé dans les réunions publiques organisées par des Loges en prenant pour thème de son discours : « Cette guerre — notre guerre ».

— La *Bauhütte* publie, dans son numéro du 4 juillet 1914, p. 209,

le rapport sur les débats de la 39e Diète des Grandes Loges allemandes qui s'est tenue, le 31 mai 1914, dans le local de la Loge « Charles au Tilleul, à Francfort », siège de la Grande Loge Mère de la Ligue éclectique des Francs-Maçons allemands.

Voici la liste des délégués :

Grande Loge *Aux Trois Globes*, à Berlin : Wegner, Grand Maître, Bernhardi et Techow.

Grande Loge *Nationale des Francs-Maçons d'Allemagne*, à Berlin : le comte de Dohna, Grand Maître, Kleffel et Krantz.

Grande Loge *Royal-York à l'Amitié*, à Berlin : Keller, Grand Maître adjoint, Stamm et Zimmer.

Grande Loge de *Hambourg*, à Hambourg : Uhrbach, Grand Maître, Hagedorn et Weng.

Grande Loge de *Saxe*, à Dresde : Roder, Grand Maître, Kiessling et von Gersdorff.

Grande Loge *Au Soleil*, de Bayreuth : Schilling, Grand-Maître, Strauss et Bohm.

Grande Loge *La Concorde*, à Darmstadt : Süss, Grand Maître, Staudinger et Kahlert.

Grande Loge de la *Ligue Eclectique*, à Francfort-sur-le-Mein : Kohn, Grand Maître, Gotthold et Kullmann.

Secrétaires : les FF.·. Schneider et Lévy.

Nous relevons, parmi les résolutions adoptées :

Proposition VII, concernant la reconnaissance à accorder à des Grandes Loges étrangères : 1° Suprême Conseil de Serbie, à Belgrade : oui, à l'unanimité ; 2° Suprême Conseil et Grand-Orient de la République Argentine : ajourné ; 3° et 4° Grande Loge du Vénézuéla et Grande Loge de Panama : ajourné.

Proposition VIII (des trois Grandes Loges de Prusse), interdisant aux Grandes Loges et aux Loges d'intervenir dans la discussion du pacifisme, mais permettant aux FF.·. de traiter cette question, sans exciper de leur affiliation, c'est-à-dire en leur nom strictement personnel : Renvoyé à une commission.

— Nous lisons, dans le *Herold*, 27 septembre 1914, p. 368 :

D'après la *Hamburger Logenblatt*, la Grande Loge de Hambourg, de concert avec la Loge provinciale de la Basse-Saxe, a convoqué, le 8 août, une tenue extraordinaire pour prendre congé de tous les FF.·. partant pour la guerre. Dans la grande commission de secours de guerre de Hambourg, on trouve les noms du Grand Maître F.·. Uhrbach et du Grand Maître provincial F.·. Adloff. Les Loges-filles de la Grande Loge de



Hambourg ont formé, de concert avec le Grand Maître, une commission de secours pour aider les familles de ceux de leurs membres qui sont partis sous les drapeaux.

— L'assemblée de la Grande Loge Provinciale de Hambourg, à Berlin, a eu lieu le 18 juin 1914 sous la direction du Grand Maître Provincial, le F.·. Möller. Nous extrayons ce qui suit du compte rendu publié par la *Bausteine*, juillet-août 1914, p. 93 et suiv. :

Etaient présents les FF.·. Ascher, Berger, Brodnitz, Franz Dorn, Falk, Feld, Fritz, Heilmann, Hertzberg, Hess, Hornung, Staliener, Karminski, Klaussmann, Kuppe, Lipschitz, Loose, Mandowsky, Moller, Müffelmann, Rodziejewski, Rosenberg, Sommer, Stohr et Weinholtz.

Le T.·. Respectable F.·. Heilmann fait connaître que les relations amicales sont établies définitivement entre la Loge *Settegast à la loyauté* allemande, Orient de Breslau, et les Loges du système de l'ancienne Prusse.

Une lettre de félicitations est adressée à S. A. R. le prince Frédéric-Léopold de Prusse, à l'occasion de ses noces d'argent.

Nous lisons dans le rapport, présenté par le F.·. Italiener, Grand Secrétaire de la Grande Loge Provinciale :

La fête de consécration de l'édifice construit pour la Grande Loge, par le R.·. F.·. Conseiller d'architecture du gouvernement Max Grünfeld, a eu lieu le 16 novembre 1913. Toutes les Grandes Loges et Loges allemandes, ainsi que les Grandes Unions formées par les Francs-Maçons d'Allemagne y ont pris part. Parmi les hôtes d'honneur, on remarquait le F.·. Kampf, président du Reichstag ; le Conseiller supérieur d'Architecture F.·. Gartz, représentait S. A. R. le prince Frédéric-Léopold de Prusse, Protecteur des Grandes Loges de l'ancienne Prusse.

Le 22 novembre 1913, la Grande Loge provinciale a donné une fête aux Sœurs, afin de leur faire connaître le nouvel édifice.

La Grande Loge comptait mille deux cent vingt membres à la fin de la dernière année maçonnique, elle s'est augmentée de cinquante-et-un Frères. Dix-neuf Frères sont entrés dans l'Orient Eternel.

L'anniversaire de la naissance de Sa Majesté l'Empereur et Roi a été solennisé comme dans les années précédentes, en commun avec toutes les Grandes Loges et Loges, le 27 janvier 1914, dans les locaux de la Grande Loge Nationale des Francs-Maçons d'Allemagne, sous la direction du Très Respectable Grand Maître National, le F.·. comte de Dohna.

Le 13 février de cette année était le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée de S. A. R. le prince Frédéric-Léopold de Prusse dans la Maçonnerie. Il y a eu, à cette occasion, un travail de fête dans la Loge *Frédéric-Guillaume à l'Aurore*.



Un signe très satisfaisant que les doctrines de notre Ordre agissent non seulement auprès de nos FF.·. mais encore dans leurs familles, et que ces doctrines sont appréciées avec justice dans les milieux maçonniques est l'augmentation constante du nombre des fils de nos membres qui entrent dans notre chaîne. Dans l'année écoulée, par exemple, les deux fils du Respectable Fr.·. Müffelmann et le fils du Respectable Fr.·. Landsberger ont été consacrés Francs-Maçons par leurs pères respectifs.

Le rapport signale, en terminant, la prospérité des œuvres maçonniques : les jardins d'enfants, *Stettegast*, pour les garçons, et *Cécile* pour les filles, ainsi que des colonies de vacances. Les jardins ont célébré ensemble la fête de Noël.

— Nous lisons, dans la *Bauhütte*, 17 septembre 1914, p. 335 :

Par suite de la guerre, de nombreux congrès et assemblées maçonniques ont été contremandés, parmi lesquels : le 8e Congrès maçonnique international, qui devait avoir lieu vers la mi-août, à Francfort-sur-le-Mein, et pour lequel de nombreux FF.·. français s'étaient fait annoncer ; l'assemblée annuelle de l'Union des Francs-Maçons allemands qui était convoquée en septembre, à Nuremberg ; le Congrès universel de la paix, qui devait avoir lieu, à Vienne, au milieu de septembre, en vue duquel de grands préparatifs avaient été faits ; l'assemblée des *Unions d'activité maçonnique*, qui devait se tenir les 25 et 27 septembre, à Leipzig. Le directeur du Bureau de travail de l'Union des Francs-Maçons allemands, le Fr.·. Dr J.-C. Schwabe, faisant son service militaire, le bureau est fermé pendant la durée de la guerre. (Extrait du *Zirkel*).

— Dans son numéro du 8 novembre 1914, p. 394, le *Herold* donne, d'après le *Journal des Loges du Mecklembourg*, une intéressante statistique de la Grande Loge nationale des Francs-Maçons d'Allemagne, à Berlin :

Elle comptait, lors de la dernière fête de saint Jean, cent quarante-six Loges de Saint-Jean, avec quinze mille huit cent trente-sept membres. La Loge la plus nombreuse est celle de Lubeck, *Füllhorn* (la Corne d'abondance), avec quatre cent quatre membres ; la plus petite est celle de Wiesbaden, avec dix-huit membres. Les quarante Loges de Saint-André comptent cinq mille huit cent trente-trois membres ; la plus grande, l'*Indissolubilis*, a mille quarante-neuf membres ; la plus jeune et la plus petite, celle de Zeitz, en compte vingt-sept. Il y a, en outre, neuf Chapitres, trente-six Unions de Saint-Jean, dix-neuf Unions de Saint-André et deux Délégations de Saint-André. On compte en tout, pendant l'année, une augmentation de deux cent cinquante-cinq membres.

— Le *Herold*, 5 juillet 1914, p. 321, annonce que, dans l'assem-



blée annuelle (1139e séance) de la Grande Loge Nationale Mère *Aux Trois Globes*, de Berlin, le F.·. Wegner a été élu Grand Maître National et le F.·. Bernhardi, Grand Maître adjoint.

— Les nouvelles ci-dessous sont empruntées au *Herold*, numéros du 11 octobre et du 25 octobre 1914, pp. 380 et 387 :

La Grande Loge no VIII, pour l'Allemagne, de l'Ordre Juif des Bnai Berith a transformé en maisons de convalescence la maison des colonies de vacances des enfants juifs à Hirschberg, en Silésie, et à Elmen. — La même Grande Loge a reçu d'un membre de la Loge impériale de Berlin la somme nécessaire pour établir une fondation Moritz-Mannheimer, destinée à récompenser le meilleur travail sur un sujet de philanthropie et dans lequel l'auteur insistera sur le fait que l'amour des hommes, la justice et la tolérance sont les piliers de la société. Des prix de 2.030, 1.000, 500 et 100 marks seront donnés aux quatre mémoires couronnés.

— Même un an après la déclaration de guerre, on pouvait encore lire, dans la feuille d'annonces du *Herold*, des réclames en faveur d'hôtels allemands, situés à Nice et dirigés par des Francs-Maçons d'Allemagne, à savoir : Grand Hôtel du Rhin, propriétaire le F.·. Baumgartner ; Terminus Hôtel, en face la gare, propriétaire le F.·. Heinrich Morlock, qui possédait aussi l'hôtel de Berne, près de la Gare, et l'hôtel de Suède. Que sont devenus ces établissements de Francs-Maçons allemands, ont-ils subi le sort commun des propriétés appartenant à des ennemis ?

— La *Bauhütte*, 5 décembre 1914, p. 392, nous apprend que :

De nombreux FF.·. qui remplissent leur devoir avec un enthousiasme héroïque, ont déjà reçu la Croix de Fer. De ce nombre est le Protecteur des Loges de l'ancienne Prusse, le Fr.·. prince Frédéric-Léopold de Prusse, qui, pour ses mérites en campagne, a reçu la Croix de Fer de seconde classe et celle de première classe. Son gendre, le Fr.·. Henri XXXIII, de Reuss, branche cadette, entré depuis peu dans l'Ordre, a reçu la Croix de Fer de seconde classe. (Extrait du *Zirkel*).

— Nous lisons dans l'*Acacia*, de Rome, 31 décembre 1914, p. 325 :

En Allemagne, tout le monde sait que Guillaume II n'est point Franc-Maçon, et les ennemis de la Maçonnerie se sont servis de ce fait pour affirmer que la Maçonnerie était dangereuse pour l'État. Mais si Guillaume II n'a pas cru devoir imiter l'exemple de ses ancêtres, il a, en plus d'une occasion, prouvé aux Loges sa bienveillance et sa déférence. Lors



des centenaires de plusieurs Loges importantes, comme celles de l'*Aigle Rouge* (Neurupin), d'*Iris* (Lauban), *Porte du Temple de la Lumière* (Hildesheim), *Ferdinand à la Félicité* (Magdebourg), il leur a envoyé son portrait accompagné d'une dédicace autographe.

Plus d'une fois, on a tenté de lui inspirer de la défiance à l'égard de la Franc-Maçonnerie. Il y a deux ans, les parties maçonniques de l'opéra *La Flûte enchantée* ayant été supprimées, le *Tempo* nous apprit que l'empereur s'opposa à cette suppression et dit : « Laissez faire, mon père et mon grand-père étaient Maçons ; ils savaient bien ce qu'ils faisaient ».

Les Loges d'Allemagne célèbrent par une fête spéciale la date du 27 janvier, anniversaire de la naissance de Guillaume II ; à cette fête, on chante la composition de Marbach : *Salut à l'Empereur.*

— Pendant le printemps de 1914, au moment où l'Allemagne mettait la dernière main à la préparation de sa machine de guerre, les délégués des grandes Loges allemandes entreprirent une excursion de propagande en Orient. Ils visitèrent la Hongrie, la Roumanie, la Grèce et la Turquie. La *Bauhütte* a publié un compte rendu de cette expédition maçonnique dans ses numéros des 15 et 22 août 1914, pp. 257 et 266. Nous lui empruntons les passages suivants, plus particulièrement instructifs :

La commission d'organisation comprenait les FF.·. Arthur Wunsch, Dr Max Kunath et Reinhold Bachmann. La délégation officielle se composait de cinquante et un membres, savoir : Six Fr.·. de la Grande Loge Nationale d'Allemagne, treize de la Grande Loge Aux Trois Globes, trois de Royal-York à l'Amitié, onze de la Grande Loge de Saxe, trois de la Grande Loge de Hambourg, six de la Grande Loge de Francfort, sept de la Grande Loge de Bayreuth, un de la Grande Loge de Darmstadt et un de la Grande Loge indépendante. La réunion se fit à Vienne, du 3 au 5 avril, et, le lendemain 6, la caravane des Frères partit pour Budapest. Une Tenue solennelle avait été organisée dans le local de la Grande Loge Symbolique de Hongrie, Podmanicky-Strasse. Le Fr.·. Moritz Gelleri, Vénérable de la Loge *Demokratia*, Conseiller royal et Directeur de l'Union Industrielle nationale, fit l'ouverture de la séance, et le Grand Maître de la Grande Loge Symbolique de Hongrie, le professeur d'Université et Conseiller secret de la Cour, le Fr.·. Dr Arpad Boka von Bokay, fut introduit solennellement...

Le F.·. Victor Dalnoky, artiste de l'opéra royal hongrois, chanta le *lied du Czar*, qui fait partie de l'opéra *Czar et Charpentier*, de Lortzing.

Le Vénérable Maître, Fr.·. Gelleri, qui tenait le maillet, dit combien il était heureux de la visite des FF.·. allemands qui sont connus dans le monde entier comme les pionniers de la culture; il voit en eux des colla-



borateurs et des aides, et il espère que de cette réception naitront des relations personnelles.

Le Fr∴ docteur en droit et Conseiller de guerre, H. Siemon, Vénérable de la Grande Loge *Aux Trois Globes*, répondit au nom des FF∴ allemands. Après avoir rappelé que la Grande Loge *Aux Trois Globes*, de Berlin, avait concouru, en 1867, à la fondation de la Grande Loge de Hongrie, dont l'histoire a été écrite par le F∴ Gelleri, — il a salué les noms des Grands Maîtres : Franz von Pulzki, Georges von Joannovicz, Stefan von Rakouwsky, Emerich von Jvanka et Johann von Bokay, ajoutant en conclusion :

« Dans ma propre Loge, jadis le maillet fut, pendant quatre ans, d'un travail fécond aux mains de cet homme et Maçon superbe, de ce héros de la guerre de la libération, le général feld-maréchal Blücher, alors gouverneur de Münster. Au surnom qu'il reçut plus tard de « Maréchal En Avant », je pourrais ajouter aujourd'hui de ma part et avec votre consentement enthousiaste, le mot : « En avant ». C'est, dans ce sens, que nous vous prions d'agréer les remerciements les plus sincères des FF∴ allemands, que nous renforçons d'un 3 × 3 ».

Le Fr∴ Ferdinand Gero, de la Loge *Demokratia*, fit, en allemand, une conférence sur l'histoire de la Franc-Maçonnerie hongroise.

Au banquet, le Fr∴ Marcel Glaser porta un toast aux Grandes Loges allemandes. C'est le Fr∴ Ernst Belian, docteur en droit, premier bourgmestre d'Eclenburg et Vénérable de la Loge *La Chouette en Sentinelle*, de la même ville, qui répondit, entre autres choses :

« ...Nous aussi, en Allemagne, nous ne sommes pas sur un lit de roses ; nous avons pour adversaires ces mêmes âmes des ténèbres qui vous rendent la vie difficile en Hongrie. Malgré cela, nous travaillons avec joie, car nous savons qu'il ne peut y avoir rien de meilleur pour notre patrie, que le travail pour l'Art Royal. Lorsque nous avons consacré, avec nos FF∴ des Loges de Leipzig le puissant monument commémoratif de la Bataille des Nations, nous savions que notre patrie a plus que jamais besoin des Maçons. Il y a cent ans, à l'époque de la plus grande humiliation de l'Allemagne, un préfet français écrivit à son gouvernement qu'il devait surveiller de près les Francs-Maçons, qu'ils étaient la semence de Frédéric-le-Grand, que l'Allemagne était vaincue, mais non domptée. En fait, ils étaient presque tous Francs-Maçons, les héros de l'intelligence et de l'épée qui nous ont délivrés de nos maux. Nous autres, Francs-Maçons allemands, nous sommes fermement résolus à remplir notre rôle aussi dans l'avenir pour le salut de notre patrie. Nous avons pu aujourd'hui reconnaître avec satisfaction et fierté qu'ici, en Hongrie aussi, les hommes capables sont à leur place. Jadis les Chevaliers de la Croix partirent pour défendre la chrétienté ; de même aujourd'hui, les



porteurs de la Croix-Rouge partent pour guérir les blessures de la guerre. Nous Francs-Maçons, nous voulons répandre la lumière, afin que les guerres deviennent impossibles. Sans doute, si nous écrivions l'idée de paix sur nos drapeaux, nous poursuivrions une utopie. Nos États alliés doivent, en conséquence, rester forts.

» Mes FF∴ de Hongrie, lorsque notre Empereur allemand, lors de l'inauguration du monument de la Bataille des Nations, tendit la main à votre Archiduc, prince-héritier, nous sûmes que nos peuples resteraient unis dans les bons et les mauvais jours. Aujourd'hui encore, nous nous tendons fraternellement la main et nous, FF∴ allemands, nous jurons de nous montrer reconnaissants de l'accueil cordial que nous avons trouvé auprès de vous, et que nos Loges allemandes sauront avec quelle fidélité vous avez travaillé à l'œuvre maçonnique ».

Le lendemain, départ pour la Roumanie. A Bucarest, les Allemands sont reçus, dans le local de la Loge la *Fraternité*, par les FF∴ de cet Atelier et ceux de la Loge *Sapientia*, dont les Vénérables sont les FF∴ Zweifel et Hennevgel. Dans le discours prononcé en remerciements, le F∴ Belian, d'Eclenburg, a surtout exalté le germanisme et la patrie allemande :

« Les FF∴ et Sœurs qui font le voyage d'Orient ont été reçus à Bukarest de la manière la plus cordiale et j'en remercie de tout cœur. Ce qui nous réjouit particulièrement, nous FF∴ allemands, dans ce voyage en Orient, c'est que nous travaillons ici, à Bukarest, dans deux Loges allemandes : l'une représentant Bayreuth, dans l'Allemagne du Sud, l'autre représente la Royal-York, de Berlin, dans l'Allemagne du Nord. La Loge la *Fraternité* a été fondée en 1871, c'est-à-dire à l'époque où fut créé l'Empire allemand, où les Allemands s'aperçurent que leur rôle n'était point celui du fumier qui fertilise les nations, et qu'ils devaient, avant tout, garder leur force pour leur patrie. L'eau du Danube, que nous renvoyons au-delà de nos frontières, doit montrer jusqu'ici, en Roumanie, les marques de la puissance et du patriotisme allemands.

» En cette année-ci, lorsque nous avons découvert le monument de la Bataille des Nations, œuvre de Francs-Maçons allemands, dédiée à de nombreux Francs-Maçons allemands, nous nous sommes convaincus qu'il restait encore bien des choses à faire pour notre germanisme ; nous affirmons que nous faisons du travail maçonnique, et du meilleur en consacrant nos forces à notre patrie allemande. C'est à vous que j'adresse mon appel, FF∴ allemands de Roumanie, et je vous dis : « Ayez toujours » présent dans votre cœur ce mot : « Rappelle-toi que tu es Allemand ». Et vous travaillez ici dans un milieu favorable : Votre roi est un Hohenzollern, votre reine si bien douée pour la poésie, votre reine si belle, est



allemande d'origine (1) et elle est née dans un pays qui a donné tout récemment un prince à un nouveau pays de fées. Nous ne savons pas tout ce que l'avenir nous amènera. Veillez à ce que vos fils continuent votre travail allemand, afin que la semence qu'ont répandue ici l'esprit allemand et la Maçonnerie allemande, ne se perde pas...

» Mes FF.·., le souhait que je forme pour vous, c'est que dans vos Loges, consacrées à la sagesse et à la fraternité, règne toujours l'esprit maçonnique franchement allemand.

» Vous travaillez de concert avec la Loge *Romania*, donc avec une Loge d'un pays qui est étroitement lié avec notre patrie. Que ce travail soit fécond !... ».

Une délégation composée des FF.·. Siemon, Belian et Thalheim, et conduite par le F.·. Wünsch fut reçue par l'ambassadeur d'Allemagne, von Waldthausen.

A Constantinople, la réception, qui eut lieu dans les locaux de la *Teutonia*, maison de la Société allemande, prit un caractère plus international, et les orateurs mirent plus de réserve officielle dans l'exaltation de la puissance allemande. Des discours furent prononcés par le F.·. Curdts, vénérable de la Loge *Le Chandelier sur la Corne d'Or*, et le F.·. Paul Lange, professeur de musique au palais du Sultan ; les FF.·. Gantenheim et Dr Siemon, de Münster, répondirent au nom des visiteurs. Puis les FF.·. Silley, membre de la Loge anglaise l'*Orientale*, Dr Tiberius, membre de la Loge française *La Renaissance* et Wenklides, de la Loge grecque *Hammonia*, prononcèrent, chacun dans sa langue maternelle, des paroles de bienvenue. Enfin le Dr Belian, d'Eelenburg, clôtura la série des discours.

Un certain nombre de Francs-Maçons allemands se rendirent en Crimée, d'autres en Grèce, puis tous rentrèrent à Leipzig vers le 18 avril.

Naturellement, le compte rendu auquel nous avons emprunté tous ces détails, est muet sur le travail ésotérique, — but réel du voyage — accompli par les délégués des Grandes Loges d'Allemagne, à la veille de la crise qui allait déchirer le monde, sur la provocation et par la seule volonté de l'empereur allemand.

ANGLETERRE. — La Franc-Maçonnerie est essentiellement cosmopolite. Nous lisons, en effet, dans *The Freemason's*, nº du 15 septembre 1914, p. 139 :

Une commission nommée *ad hoc* par la Loge « L'Entente Cordiale », numéro 2.796, a tenu, la semaine dernière, une réunion où il a été

(1) Elisabeth, princesse de Wied.



décidé d'attribuer vingt guinées à chacune des œuvres suivantes : Fonds National, Société de la Croix-Rouge, Secours aux Français de Londres, Secours aux Belges réfugiés à Londres, Secours aux Allemands et aux Autrichiens de Londres.

« L'Entente Cordiale » est une Loge de langue française, établie à Londres en 1899, sous l'Obédience de la Grande Loge Unie d'Angleterre ; elle a son siège au Café Royal dans Regent Street. Le *Freemason* publie, dans son numéro suivant, une lettre où le Dr H. Oppenheim précise les intentions de la Loge, dont il est le Vénérable. Nous y lisons :

« L'Entente Cordiale » n'est point, comme on le croit généralement dans l'Ordre, une Loge française, mais elle est vraiment cosmopolite, soit à raison de sa composition, soit par ses tendances... Les FF.·. de ma Loge ont maintenant une occasion magnifique de prouver qu'ils sont fidèles à ces doctrines qui, après tout, ne sont que les principes fondamentaux de notre Ordre et qu'ils le sont même en ce temps difficile de la crise actuelle. Notre commission extraordinaire s'est bornée à mettre sous une forme pratique la doctrine de la Fraternité universelle, en votant des dons à tous les Fonds nationaux qui existent pour soulager les souffrances qui résultent de la guerre.

— Nous lisons dans *The Freemason's Chronicle*, n° 2.077, 31 octobre 1914, p. 201 :

Il est très agréable de constater, en ces temps difficiles pour la Nation, que la Franc-Maçonnerie fait tout son possible pour tenir dressé le drapeau... Il y a des milliers de Francs-Maçons sous les drapeaux, et l'ensemble du corps combattant n'éprouvera aucun dommage si les FF.·. ont un moyen, quel qu'il soit, de se reconnaître mutuellement et d'agir selon les principes de la vraie Fraternité. Un très joli petit incident s'est produit l'autre jour, et il a été mentionné par les journaux. Un simple soldat voyageant dans un des trains souterrains de Londres occupait un siège. Un officier survint et dut rester debout. Le simple soldat salua et offrit sa place à son supérieur qui la refusa poliment. C'était la Franc-Maçonnerie en khaki. Nous avons vu souvent la même chose derrière les tabliers et les colliers du corps.

— Le petit article suivant, publié dans *The Northern Freemason*, de Liverpool, octobre 1914, p. 5, sous la signature « Civis », donne à penser que les milieux maçonniques anglais n'ont pas échappé à l'espionnage allemand :

Ceux à qui incombe la responsabilité de la sûreté de ces îles se sont levés avec un noble empressement pour faire échouer les machinations



du parti allemand de la guerre. Il a été prouvé, avec surabondance de preuves, que le service d'espionnage de l'Empire allemand avait ses espions dans tous les lieux stratégiques imaginables, dont la destruction aurait désorganisé nos ressources et procuré à l'ennemi une aide matérielle. Quand le terrain sera libre, on pourra tendre cordialement une main amie, mais il faut espérer que « Tace » sera le mot d'ordre pour les inventions et les plans d'où dépend la sauvegarde de notre nationalité.

Nous lisons dans *The Freemason's Chronicle*, 17 octobre 1914, p. 178 :

Quelques Loges, entre autres la Loge « Lord Charles Beresford », numéro 2.404 ; la Loge « Per Mare per Terram », numéro 3.609 ; la Loge « Engineer », numéro 2.599 ; la Loge « Army and Navy », numéro 2.738, ont entièrement suspendu leurs réunions, parce que la totalité de leurs membres sont sur le théâtre de la guerre. La Loge « Royal Crown », numéro 3.133, doit être dans la même situation, car elle est exclusivement composée d'officiers de l'armée de terre et de la flotte.

— Le F.·. Clément E. Stretton, secrétaire de la Loge des Maçons Opératifs de Leicester, écrit à des FF.·. d'Amerique, à la date du 19 août :

Cette terrible guerre a presque entièrement suspendu le travail dans les Loges Opératives d'Angleterre, car 90 % des Maçons ont été appelés à remplir leurs devoirs comme soldats ou défenseurs du pays. Dans certaines Loges, il ne reste plus que sept membres ; il en est même qui n'en comptent plus que cinq. Je suis le seul secrétaire divisionnaire des huit divisions de Maçons Opératifs, en sorte que je remplis les fonctions de secrétaire pour toute la Société.

Nous avons vu plus haut, par une lettre du même F.·. Clément E. Stretton comment les soldats allemands ont traité les Maçons Opératifs anglais, sur le front franco-belge.

— Il paraîtrait que les Francs-Maçons allemands qui se trouvaient en Angleterre au moment de la guerre ont échappé aux camps de concentration réservés à leurs compatriotes. Du moins, cela ressort de la lettre suivante publiée par *The Freemason's Chronicle*, 7 novembre 1914, p. 217 :

L'autre jour, je causais avec un Allemand et il m'affirma qu'aucun Franc-Maçon allemand n'avait été fait prisonnier de guerre en Angleterre. Cela est-il vrai ? Si oui, je dis que c'est un scandale, que l'homme qui m'a tenu ce propos devrait être dans un camp de prison-



niers. Il n'est que temps que le gouvernement s'occupe sérieusement de ces affaires !

Si l'on prend la peine de réfléchir cela expliquerait bien des points concernant l'attitude anglo-américaine depuis l'armistice de 1918.

— Nous trouvons le renseignement ci-dessous dans *The Freemason's Chronicle*, 19 décembre 1914, p. 286 :

La mesure par laquelle l'Angleterre a décidé de transformer en protectorat l'occupation de l'Egypte aura eu pour effet de mettre à la tête de l'administration un Fr∴ influent. Le lieutenant-colonel Sir Arthur-Henry Mac-Mahon, commissaire du gouvernement anglais, a été initié dans la Loge « Bolan » (Constitution Ecossaise), à Quetta (Inde anglaise), en 1901. Il fait aussi partie de la Loge « Elysium », Orient de Simla et d'un grand nombre d'autres Loges de l'Inde et de l'Angleterre.

— Nous lisons dans la revue maçonnique allemande *Der Herold*, 2 août 1914 :

Le journal ultramontain *Das Bayrische Vaterland* (La Patrie bavaroise), du 15 mai, donne un article du correspondant anglais du *Corriere della Sera*, de Milan, où l'agitation contre le Selfgovernment de l'Irlande est imputée aux Loges maçonniques orangistes de la province de l'Ulster. Il n'y aurait pas moins de 1.465 Loges dans l'Ulster ; on n'y admettrait réglementairement que des protestants et, avant d'être admis, les candidats devraient prendre l'engagement de « combattre de toutes leurs forces les enseignements dangereux de l'Eglise catholique et s'opposer aux manifestations et cérémonies du culte papiste.

— *The Freemason's*, de Londres, publie, à la date du 12 décembre 1914, p. 309, une lettre du F∴ Joseph Morcombe, directeur de l'*American Freemason* au F∴ J. A. Sherren, Grand Secrétaire de la province de Dorset. Voici le principal passage :

Je suis convaincu qu'avec le retour de la paix arrivera une époque plus favorable que jamais pour la Maçonnerie mondiale, qui pourra alors offrir son trésor si longtemps dédaigné, et conduire le monde à une conception de la Fraternité bien plus large qu'elle n'a pu le faire jusqu'à ce jour. J'ai la confiance qu'un temps viendra et cela sans tarder beaucoup, où les Maçonneries française, allemande et anglaise, pour ne mentionner que les grands Corps, s'uniront réellement pour former une grande Fraternité, par l'oubli des détails mesquins et sans importance, et par le lien de l'idée fondamentale de fraternité universelle. Quand la crise actuelle aura pris fin, notre Institution est condamnée à une inutilité éternelle si elle n'est pas capable de s'élargir, pour ce jour nouveau, ce jour si grand.



Le F.·. S. Morcombe se déclare prêt à collaborer « à la propagande de la plus grande Maçonnerie de l'avenir.

— *The Freemason's Chronicle*, de Londres, donne les renseignements suivants, dans son numéro du 14 août 1914, p. 70 :

Le Pro-Grand Maître de la Grande Loge d'Angleterre, Lord Ampthill, est actuellement lieutenant-colonel du troisième bataillon du régiment de Bedfordshire, et il a rejoint son corps. De même, le marquis de Tullibardine, membre du Parlement, et récemment encore Grand Maître Maçon d'Ecosse, commande, comme colonel, le premier régiment de cavalerie écossaise, régiment levé pendant la guerre sud-africaine. Des centaines d'autres FF.·. sont sous les drapeaux.

— La Grande Loge d'Angleterre a tenu sa quatrième réunion trimestrielle, le 2 septembre 1914, au Freemason's Hall. Nous empruntons les renseignements qui suivent au compte rendu publié par *The Freemason's Chronicle*, 5 septembre 1914, p. 105 et suiv. :

La réunion était présidée par le Très Honorable Fr.·. T.-F. Halsey, Grand Maître Délégué. Parmi les FF.·. d'importance nous remarquons : J.-M. Hamm, ex-grand Diacre, ex-grand Secrétaire, chargé de la correspondance allemande, et des visiteurs grands dignitaires de la Nouvelle-Zélande, de Bombay, de la Caroline du Sud, etc.

Dans son allocution d'ouverture, le Grand Maître Délégué dit que les FF.·., comme Francs-Maçons et Anglais, doivent se réjouir d'avoir vu renaître dans l'Empire l'esprit de patriotisme, et de compter tant de membres de l'Ordre parmi ceux qui servent leur pays. Il y a, au premier rang, le Très Respectable Grand Maître S. A. R. le duc de Connaught, vice-roi au Canada. De plus, le Grand Maître n'a qu'un fils, qui est aussi Franc-Maçon et qui sert dans son régiment. Le Pro-Grand Maître a, lui aussi, répondu à l'appel de son pays. Lord Ampthill a deux fils qui servent dans la marine... Le Grand Maître Député commande le vaisseau de guerre *La Nouvelle-Zélande*, qui, sous les ordres de l'amiral Beatlie, a rendu de grands services dans la bataille navale d'Héligoland; il a un de ses frères dans l'armée et trois autres dans la marine. Le vice-président du bureau des affaires générales, colonel J.-N. Stephens, a servi, pendant ces dernières semaines, dans la Réserve Nationale. Un autre membre électif de ce bureau, le Fr.·. colonel Baskerville, a été rappelé sous les drapeaux. Six des quatorze employés de ce bureau se sont engagés comme volontaires....

Sur la proposition du Fr.·. A.-F. Robbins, président du bureau des affaires générales, les sommes suivantes sont votées : 4.000 l. st. pour le Fonds National de secours du Prince de Galles ; 1.000 l. st. pour la Société de la Croix-Rouge britannique ; 1.000 l. st. pour les Belges. Le



Lord-Maire, Grand Surveillant en second, appuya chaudement cette dernière proposition, en disant que, cinq semaines auparavant, il avait eu l'honneur et le privilège de visiter la Belgique en compagnie d'autres représentants de la Cité de Londres, et qu'il avait eu l'honneur de dîner avec Sa Majesté le Roi des Belges... Le Président du bureau des affaires générales a dit que la Grande Loge d'Angleterre exprime l'espoir de voir toutes les Loges de sa juridiction s'acquitter de leurs devoirs maçonniques, conformément au Livre des Constitutions, et que, tout en le faisant, elles prendront toutes les mesures en leur pouvoir pour contribuer à soulager les souffrances de la Nation, en ce temps de crise... Beaucoup de Loges avaient reconnu la nécessité de tenir ferme le drapeau maçonnique. L'amener en ce moment, fermer nos Loges, réduire nos ressources, ce serait préparer la prochaine ruine de l'Ordre, provoquer une réaction inévitable. Nous ne devons pas l'oublier, ce n'est pas la première fois que l'Angleterre est en guerre, ce n'est pas la première fois qu'elle est engagée dans une lutte d'extermination avec un homme qui prétend à l'Empire de l'Europe. Pendant toute la guerre contre la France, une guerre de vingt ans, terminée il y a un siècle, la Franc-Maçonnerie a vécu et prospéré dans ce pays-ci et bien des Loges distinguées et puissantes datent de cette époque. Ce fut, en 1813, que la Maçonnerie atteignit son apogée, grâce à l'Union qui eut lieu en cette année et qui annonça la chute prochaine de l'agresseur de l'Europe. Il ne faut pas tenir de propos empreints de panique, en cette heure... Que le travail maçonnique se poursuive avec régularité.

A suivre.

A. MARTIGUE.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare, Nevers.

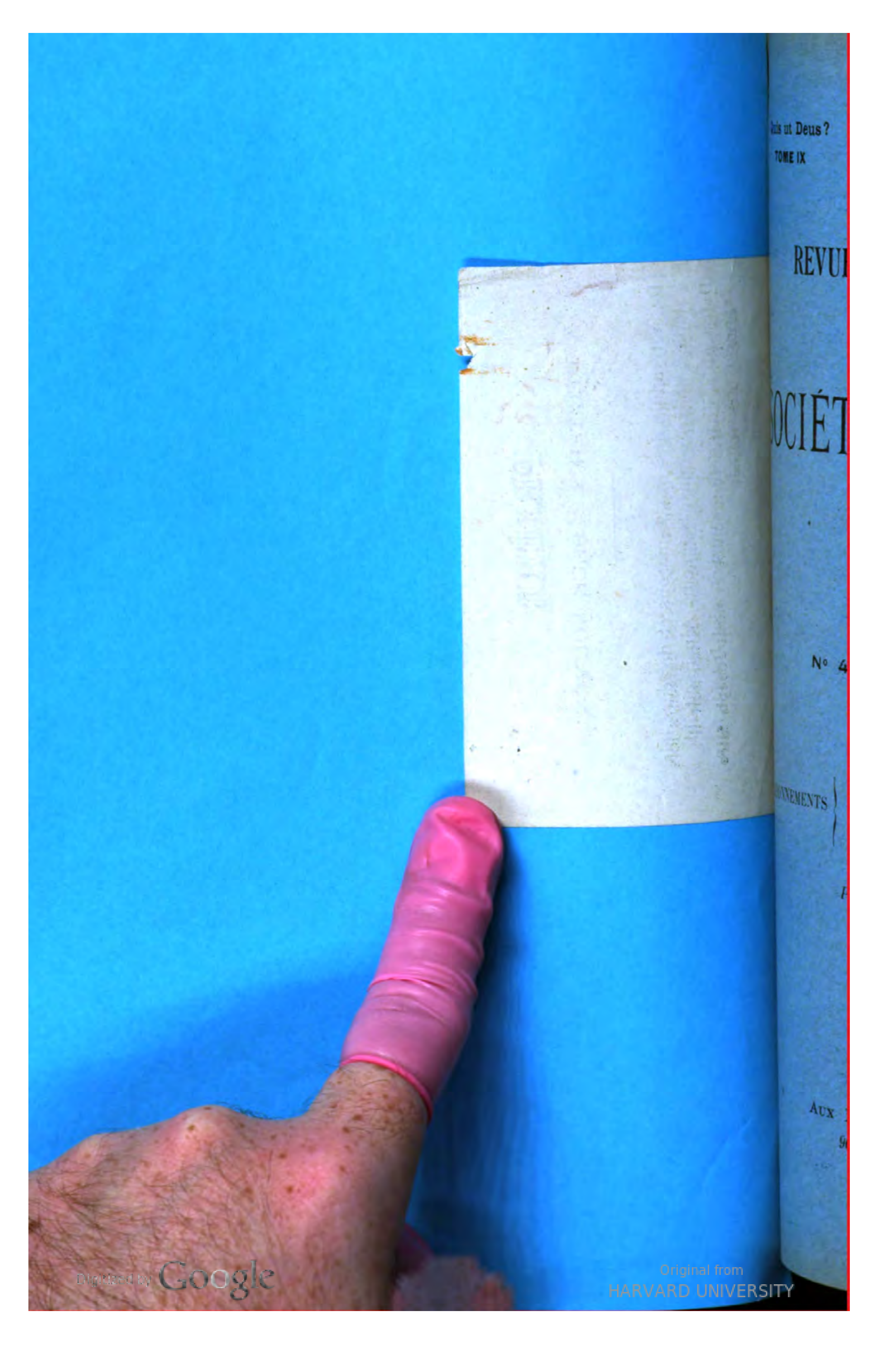


La PRIÈRE

A RÉCITER LE PLUS SOUVENT

De la tyrannie des francs-maçons et de leurs lois impies, délivrez-nous, Seigneur. Ainsi soit-il !

Daignent la Vierge immaculée et saint Joseph faire exaucer nos vœux !


Deus ?
TOME IX
REVU
OCIÉT
N° 4
NNEMENTS
AUX

Quis ut Deus? Dieu premier servi
TOME IX N° 4

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

QUATRIÈME ANNÉE

N° 4. — JUILLET 1920

ABONNEMENTS	France	20 fr. par an
	Etranger	25 fr. —

Prix du Numéro : 5 *francs*

EN VENTE
AUX BUREAUX DE LA REVUE
96, Boulevard Malesherbes
PARIS XVII



BUREAU
du Comité Directeur de la "Revue" & de la "Ligue Franc-Catholique"

Président : M. le Comte De Fraville ;
Secrétaire : M. Pécoul ;
Trésorier : M Gélinet.
Fondateur de la Revue *et de la* Ligue : Mgr Jouin, Curé de Saint-Augustin, Paris.

LIVRAISON D'AVRIL 1920

SOMMAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaitre ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée a son Secrétaire, M. Victor DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** Paris. XVII[e].

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Lettre de Son Eminence le Cardinal GASPARRI à Mgr JOUIN

Du Vatican, le 20 juin 1919.

Monseigneur,

Le Souverain Pontife a daigné agréer avec une bienveillance toute paternelle l'hommage de votre nouvelle étude sur la **Guerre Maçonnique**.

C'est avec raison que dans ce travail vous avez pris soin de mettre en lumière par des documents et des raisonnements irréfutables la doctrine inepte et essentiellement anticatholique de la Franc-Maçonnerie, doctrine issue du déisme, né lui-même de la Réforme, doctrine aboutissant fatalement, comme on le voit aujourd'hui, à la négation même de Dieu, à l'athéisme social, au « laïcisme », forme actuelle de cette impiété qui, au plus grand détriment des peuples, prétend bannir des sociétés toute trace de religion et toute intervention de l'Eglise.

Vous avez eu soin tout particulièrement de faire ressortir, en dépit des mensonges qui trompent parfois les catholiques eux-mêmes, l'identité de la Franc-Maçonnerie avec elle-même, partout et toujours, comme la continuité du plan des sectes, dont le dessein est bien la ruine de l'Eglise catholique.

Sa Sainteté se plait donc à vous féliciter et à vous encourager dans vos travaux, dont l'influence peut être si féconde pour mettre en garde les fidèles et les aider à lutter efficacement contre ce qui tend à détruire l'ordre social aussi bien que la religion.

Comme gage des faveurs célestes, et en témoignage de Sa paternelle bienveillance, le Saint-Père vous accorde de cœur la Bénédiction Apostolique.

En vous remerciant de l'exemplaire que vous m'avez gracieusement offert, et avec mes félicitations personnelles, veuillez, Monseigneur, recevoir l'expression de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

P. Card. GASPARRI.





M. le Baron DUROY de BRUIGNAC

Nous avons la douleur d'apprendre la mort presque subite, à l'âge de 59 ans, de M. le baron Duroy de Bruignac, vice-président du Comité directeur de notre Revue et de notre Ligue Franc-Catholique.

Rien ne faisait prévoir un tel dénouement, qui est peut-être dû aux fatigues excessives de la guerre que s'imposa volontairement le baron de Bruignac et qu'il supporta jusqu'à l'armistice ; il était alors lieutenant-colonel.

Dans les nombreuses citations dont il fut l'objet, nous relevons la suivante :

Nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur au grade d'officier ; Commandant d'un secteur particulièrement délicat, il y a subi une série d'explosions et de camouflets ennemis, devant lesquels il a agi avec une énergie et un sang-froid remarquables ; conservant intégralement ses lignes avec son monde bien dans la main. Officier d'une activité, d'un zèle, d'une clairvoyance au-dessus de tout éloge, qui a fait de son bataillon une unité très solide et d'un excellent moral. Très belle figure de soldat.

(La présente nomination comporte la croix de guerre avec palme).

Signé : Joffre.

21 novembre 1915.

Ce fut aussi une belle figure d'antimaçon. Dès la première heure, il comprit que l'ennemi de la France était la Franc-Maçonnerie, désireuse de faire apostasier la Fille aînée de l'Eglise pour en faire la Fille aînée de la Révolution. Le baron de Bruignac entra résolument dans la lutte et le mois



dernier encore il donnait une conférence à Paris contre la Secte.

Ce fut surtout une grande figure de catholique. Son honneur, son héroïsme, sa vie entière s'appuyaient sur sa foi, inébranlable comme le roc de l'Eglise. Indulgent pour les personnes, il fut intransigeant pour les principes, et il ne connut jamais les défaillances et les concessions du libéralisme.

Que sa famille trouve ici l'expression des respectueuses condoléances de ceux qui garderont fidèlement devant Dieu son souvenir, et qui s'honoreront de suivre son exemple.

LA

GUERRE MAÇONNIQUE

LA MAÇONNERIE ET LA GUERRE

III

MAÇONNERIE ET ANTIMAÇONNERIE

L'éternel mensonge de la Maçonnerie est de prétendre qu'elle ne s'occupe ni de politique ni de religion. Négation désuète, qui n'en est pas moins, depuis deux siècles, l'unique réponse des Loges à l'éclatant démenti des faits. Celles-ci s'en servirent longtemps pour dissimuler leur part prépondérante à la Révolution de 1789, dont elles revendiquent maintenant l'héritage et la gloire. Elles en usent aujourd'hui pour déguiser, au cours de la guerre mondiale, leur action politique, qui forme, comme l'écrit M. Ch. Johnston, le centre de l'immense intrigue internationale, ourdie contre la France et les nations catholiques, afin de ruiner de la sorte l'œuvre surnaturelle du Christ (1). C'est la politique du Contre-Etat et de la Contre-Eglise que nous avons signalée dans la Maçonnerie latine ; c'est la politique de cette formidable mobilisation de toutes

(1) La *Schildwache*, d'Olten (28 février 1920), applique à la paix ce que nous disons de la guerre : « Tous ceux qui ont pris en main la solution du problème de la paix, qu'ils soient ministres ou présidents de la République, hommes d'Etat et diplomates, tous, disons-nous, dans quelque pays que ce soit, sont francs-maçons (ou maçonnisants), même chez les vaincus comme chez les vainqueurs. Si donc la Loge tient dans ses mains la direction des affaires publiques, cela explique l'audace extrême avec laquelle elle tente de porter le coup fatal à l'Eglise du Christ ».



les forces anticléricales qu'est la Maçonnerie mondiale. Car ce serait folie de penser que le champ de bataille de l'armée laïque, lancée à l'assaut de la société chrétienne, ne se déroule qu'aux pays latins. Lénine a dit : « Au bloc réactionnaire opposons le bloc révolutionnaire » (1). Ce bloc révolutionnaire et mondial n'est autre que la Judéo-Maçonnerie devenue la maîtresse du monde, précisément parce qu'elle ne fait, dans le sens péjoratif, que de la politique et de la religion.

Faut-il s'en étonner ? Non, puisque c'est le seul moyen pour elle d'atteindre son but et de renverser la société moderne, dont l'écroulement effroyable ensevelira tout sous ses décombres à l'ombre du « Grand Soir », tout, jusqu'à la Maçonnerie elle-même, puissante à détruire, impuissante à édifier. Elle ne survivrait pas à sa victoire suprême : on meurt d'excès de force, comme d'excès de faiblesse.

En attendant, quels sont nos efforts pour conjurer cet imminent péril ? Les événements dépassent étrangement leurs causes visibles, on sent partout sourdement le pouvoir occulte qui produit dans l'univers les secousses sismiques des grèves, des émeutes et des guerres, si bien qu'en face des pronostics les plus sinistres, en partie déjà réalisés en Russie, en Hongrie, en Ukraine, en Bohême, il serait réconfortant de constater que les catholiques, eux aussi, au sens contraire de la Maçonnerie, font de la politique et de la religion, et que, retournant la formule de Lénine, ils opposent au bloc révolutionnaire, non pas un bloc purement réactionnaire, non pas un bloc simplement national, mais le bloc infrangible que S. S. Pie X appelait « le parti de Dieu ».

Mais le parti de Dieu, où est-il ?

N'est-ce pas un fait que les lois laïques sont de nos jours le terrain recherché de rapprochement et d'entente ? Elles furent à la base des élections ; elles couvrent la signature de la reprise des relations avec le Vatican (2). Pour aller à Rome sans passer

(1) *L'Ecole Emancipée*, 13 mars 1920, page 100.

(2) Dans la *Lorraine*, le chanoine Collin, sénateur, fait, avec raison, la remarque suivante : « Nous regrettons que, dans son exposé des motifs, le Gouvernement n'ait pas cru devoir invoquer entre autres cette raison qu'il veut donner satisfaction aux millions de catholiques qui professent leur religion. Il reste convenu que le Gouvernement veut rester laïque et qu'il entend ne rien connaître de n'importe quelle religion. Mais pourtant nous sommes en république ! C'est un régime où, sans marquer de préférence et tout en respectant la liberté de conscience et même la liberté d'incroyance, les pouvoirs publics auraient pu, et ce me semble,

par Canossa, le Gouvernement proclame intangible cette laïcité sur laquelle repose la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui chasse Dieu des affaires humaines et laïcise par là même la Papauté. D'ailleurs, ne prépare-t-on pas dans la Ville éternelle, pour le 20 septembre prochain, le « Cinquantenaire de Rome capitale », et les catholiques ne doivent-ils pas participer solidairement aux fêtes commémoratives de la brèche de la *Porta Pia,* c'est-à-dire de l'acte final de spoliation du pouvoir temporel des Papes (1), ce qui serait la préface ou la conclusion d'un accord entre le Vatican et le Quirinal ? Faut-il croire, enfin, à la nouvelle attitude des catholiques italiens vis-à-vis de la question romaine, que M. Victor Bucaille signalait dès décembre 1915 ? La raison qu'il en donnait était des plus inattendues :

« Depuis plus de quarante ans, écrivait-il, malgré les dires des prophètes de malheur, la monarchie de Savoie durait, et durait avec elle l'unité italienne. Le *temps, et peut-être aussi* LA PROVIDENCE, *semblaient approuver l'œuvre de* CAVOUR *et de* GARIBALDI » (2).

auraient dû tenir compte de ce fait que la majorité des contribuables, des électeurs, des soldats, des fonctionnaires, sont catholiques de pratique ou au moins de baptême, qu'ils ont un droit absolu à être en rapport officiel avec leur chef spirituel et que cette considération inclinait le Gouvernement à rétablir l'ambassade française au Vatican ». Notre Gouvernement est étranger à nos revendications catholiques, il n'invoque que l'intérêt du pays sans préoccupation de l'autre partie contractante, et il n'a d'autre souci que de sauvegarder son caractère et ses lois de laïcité. (Cf. La *Libre Parole,* 18 mars 1920).

(1) *Corriere d'Italia,* 4 janvier 1920. Cf. La *Bonne Nouvelle,* mars 1920, page 66. Les politiques avertis regardent le retour aux affaires de M. Giolitti comme une préparation aux fêtes de septembre, une reprise d'hostilité anticléricale, et peut-être l'amorce d'une nouvelle Triplice.

(2) Victor BUCAILLE, *Les Catholiques italiens et la Guerre européenne,* page 8, Paris, Lethielleux, 1915. — A la fin de 1915, M. Bucaille, vice-président de l'Association catholique de la Jeunesse française, revenait de Rome. Depuis, il a remplacé M. de Narfon au *Figaro.* Les renseignements de M. Bucaille ont donc une réelle valeur. Cf. Le *Franc-Catholique,* 30 janvier et 6 février 1916, et l'article de M. Victor Bérard : « *Les Italiens et le Pape* », dans l'*Ere Nouvelle,* du 28 mars 1920. Ce journaliste constate le fait des élections italiennes catholiques contre les Francs-Maçons qui ont ouvert, en 1870, la brèche de la *Porta Pia,* et, depuis cette époque, tenu Rome et gouverné le Quirinal. Mais ces nouveaux élus catholiques, d'après lui, « entrés au Quirinal, seront obligés de déclarer Rome encore plus intangible et de fêter, à plus grands renforts de drapeaux et de musiques, le 20 septembre, à la *Porta Pia.* Ils voudront rester les bons sujets du roi et les bons fils du Pape ». D'une situation si complexe naîtra l'accord du Quirinal et du Vatican. MM. Bucaille et V. Bérard semblent nourrir les mêmes espoirs.



A la vérité, le parti de Dieu ne semble pas répondre à une telle orientation. Dans une lettre, datée du Vatican le 20 juin 1919, Son Eminence le Cardinal Gasparri écrit que le « laïcisme est la forme actuelle de cette impiété (maçonnique) qui, au plus grand détriment des peuples, prétend bannir des sociétés toute trace de religion et toute intervention de l'Eglise (1). Si, du laïcisme social, on descend au laïcisme scolaire, la même condamnation s'applique, non seulement à l'école primaire, mais aussi à l'enseignement secondaire, comme l'atteste la lettre du Saint-Père à Mgr Mariani, pour le féliciter de ses trois années de *Leçons catéchistiques*. Sa Sainteté Benoît XV insiste « sur la nécessité d'une instruction religieuse très suivie pour les enfants qui ont quitté l'école, et spécialement pour la jeunesse universitaire, parce qu'elle est exposée à d'incalculables dangers de la part de l'enseignement public laïcisé » (2). Nous ignorons le mal que la laïcisation de l'enseignement peut produire en Italie, mais nous affirmons que, chez nous, quinze ou vingt ans « d'Ecole sans Dieu » suffiront désormais à la ruine presque irrémédiable de la France catholique.

Quant à la question romaine, ce n'est pas parmi les catholiques qui en prônent l'abandon que se recrutera le parti de Dieu, puisqu'ils sont en désaccord jusqu'ici avec le Saint-

(1) *Lettre* de Son Eminence le Cardinal Gasparri à Mgr Jouin, à l'occasion de sa « *Guerre Maçonnique* ».

(2) *K. I. P. A.*, 9 mars 1920.

Dans la Lettre apostolique *Quo graviora*, du 13 mars 1825, Léon XII écrit déjà :

« Il y avait peu de temps que la Bulle *Ecclesiam a Jesu Christo* avait été publiée par Pie VII, lorsque Nous avons été appelé, malgré la faiblesse de Nos mérites, à lui succéder au Saint-Siège. Nous Nous sommes aussitôt appliqué à examiner l'état, le nombre et la force de ces Associations secrètes, et Nous avons reconnu facilement que leur audace s'était accrue par les nouvelles sectes qui s'y sont rattachées. Celle qu'on désigne sous le nom d'*Universitaire* a surtout fixé notre attention ; elle a établi son siège dans plusieurs Universités, où des jeunes gens, au lieu d'être instruits, sont pervertis par quelques maîtres, initiés à des mystères qu'on pourrait appeler des mystères d'iniquité, et formés à tous les crimes ». (*Actes Pontificaux*, page 591, Paris, Poussielgue, 1865).

Nous donnerons plus tard, dans nos *Documents Anciens*, des renseignements curieux sur une Société secrète d'étudiants, fondée à Iéna, en 1817, et qui était révolutionnaire jusqu'à décréter l'assassinat de toutes les têtes couronnées.



Siège. Dans l'Encyclique du 1[er] novembre 1914, Sa Sainteté Benoît XV prenait, en effet, position. Nous y lisons :

« Depuis trop longtemps, l'Eglise ne jouit pas de la liberté dont elle aurait besoin, c'est-à-dire depuis le temps où son Chef, le Souverain Pontife, commença à être privé de ce pouvoir que, par une disposition de la divine Providence, il avait possédé au cours des siècles pour la protection de sa liberté. Vu l'absence de ce pouvoir, il s'en est suivi une grave perturbation chez les catholiques, telle qu'elle devait nécessairement avoir lieu. Tous ceux, en effet, qui font profession d'être les fils du Pontife romain, qu'ils soient près de Lui ou au loin, exigent à bon droit qu'il soit établi hors de doute que leur Père commun soit et paraisse indépendant de toute puissance humaine dans l'exercice de sa charge apostolique. C'est pourquoi, au vœu d'une prompte paix entre les nations, Nous joignons aussi le désir de la cessation de l'état anormal dans lequel se trouve le Chef de l'Eglise, et qui nuit grandement, sous beaucoup de rapports, à la tranquillité même des peuples. Nous renouvelons donc contre un tel état de choses les protestations que nos prédécesseurs, portés à cela, non par des intérêts humains, mais par la sainteté de leur charge, ont émises plus d'une fois, et Nous les renouvelons pour les mêmes causes, c'est-à-dire pour défendre les droits de la dignité du Siège apostolique » (1).

Au reste, ne nous dissimulons pas que toutes les concessions, que tous les contrats avec un ennemi qui ne leur reconnait qu'une valeur unilatérale uniquement à son profit, et qui les déchire à l'occasion, non pas seulement en Allemagne, mais dans le monde entier, comme de simples chiffons de papier, que tous les cartels, que tous les rapprochements interconfessionnels ou aconfessionnels sont voués à l'insuccès. Lorsque nous croyons qu'ils vont réussir, nous en devenons les dupes. Les mains, par exemple, loyalement tendues aux juifs et aux protestants, nous ont valu la double invasion judéo-méthodiste, qui est, à l'heure présente, un péril anticlérical et antisocial. Nous y reviendrons au cours de cette étude, puisque les protestants nous arrivent d'Amérique, et les Juifs de Russie.

(1) S. S. Benoit XV, Encyclique *Ad beatissimi Apostolorum Principis*, 1[er] novembre 1914 ; *Acta Apostolicæ Sedis*, 18 novembre 1914, page 580.

Sa Sainteté a renouvelé la même protestation dans des termes identiques dans l'Encyclique *Pacem, Dei munus*, du 23 mai 1920 ; *Acta Apostolicæ Sedis*, 1[er] juin 1920, page 216.



Mais, tandis que tous les peuples se défendent contre ces vagues d'interconfessionnalisme, d'athéisme, de soviétisme et de spartakisme, seule la France est largement ouverte et odieusement trahie. En Autriche, en Hongrie, en Bohême, on organise le parti catholique, on crée des ligues de défense, de combat, de victoire.

En France ? — Rien.

Cependant le dilemme du jour se formule en deux mots : L'Eglise ou la Loge. Notre devoir est de constituer le parti de Dieu en face du parti de Satan. L'heure, nous dit-on, en est passée ; c'est seulement en rêve qu'on revient de si loin, ou qu'on remonte de si bas. Rien de plus faux. Après la guerre, Dieu peut continuer le miracle de quatre années. N'a-t-il pas dû nous sauver de la trahison bien plus que des canons allemands ? Or, la trahison, c'était la Maçonnerie, et le miracle de demain ne sera que la miséricordieuse prolongation de celui d'hier. Ayons courage et espoir.

Le vaillant curé de l'église du Saint-Esprit, à Bâle, le docteur Mæder, évoque, dans son ouvrage *Die Ganzen*, l'exemple suivant de résurrection :

C'était, il y a sept ans, à Sao-Paolo, au Brésil. Etant donné qu'au Brésil la séparation de l'Eglise et de l'Etat avait été accomplie depuis plus de vingt ans, tous les signes de la religion avaient également dû disparaître des édifices publics. Les catholiques élevèrent une protestation et exigèrent avant tout *le rétablissement des crucifix dans les prétoires.* Un mouvement énorme se produisit dans le peuple. Une résistance à l'opinion publique n'était plus possible.

Vint le jour de la réinstallation. Vingt mille hommes se réunirent ce jour-là dans Sao-Paolo. Le maire reçut la croix, la fit baiser à un grand nombre de messieurs et de dames de distinction, puis la porta dans la rue. A l'apparition de la croix, toutes les têtes se découvrirent, et des milliers de voix poussèrent le cri : « Vive Jésus, le Crucifié ! » *Une procession s'improvisa, ce fut un défilé triomphal !*

Les gens, sanglotant d'émotion, s'agenouillaient sur la route. Les soldats faisaient le salut avec respect. Une véritable pluie de fleurs tombait des fenêtres sur l'image du Crucifié. Immédiatement après la croix, venait le drapeau national. L'enthousiasme fut à son comble quand on arriva devant l'édifice du tribunal, où les dignitaires ecclésiastiques et civils attendaient la procession. Le Crucifix fut porté solennellement dans le palais de justice. Une immense salve d'applaudissements accompagna cet acte. Le peuple suivit et pénétra dans la salle, où il défila, plein de respect, devant le Crucifix.

Puis l'auteur ajoute :



Vieille Europe, seras-tu encore quelque jour témoin d'un si sublime spectacle ? Trouveras-tu aussi une jeunesse qui *ramènera la croix en triomphe dans les Parlements, dans les écoles, dans les tribunaux, sur les places publiques* ? Et quand le jour de cette Exaltation de la Croix arrivera, y seras-tu présente ? *C'est sur ce point que se livre le combat.* On se figure qu'il ne s'agit aujourd'hui que d'une bouchée de pain ou d'un coin de terre, et cependant plus le flot du déluge universel monte, plus il apparait clairement que la guerre mondiale, politique, sociale et religieuse est une bataille pour le Tout, une lutte pour Dieu ou Satan (1).

Choisissons. Mais ceux-là seuls combattent pour Dieu qui ne pactisent pas avec l'ennemi, qui ne s'immobilisent pas dans une somnolente indifférence, qui ne redoutent ni les blessures ni la mort, qui ont juré, enfin, dans l'énergique intransigeance de leur foi, de ne prendre de repos que lorsqu'ils auront remis le Crucifix à l'honneur, déchiré le texte des lois laïques pour clouer aux pieds du Christ cet acte maçonnique de notre déchéance, et dépouillé jusqu'à leur honteuse nudité, comme au jour du Calvaire, toutes les puissances humaines et sataniques du mal qui formeront le trophée de leur victoire (2). Alors la France révolutionnaire sera balayée par la France catholique.

Telles sont la politique et la religion qu'il nous faut opposer à la politique et à la religion des Loges de tout l'univers, et particulièrement à la Maçonnerie protestante d'Angleterre, d'Amérique et d'Allemagne qui n'est pas moins active et anticléricale que la Maçonnerie latine.

Tous les Grands Orients, d'ailleurs, s'accusent réciproquement d'avoir fomenté la guerre, et c'est là une des meilleures preuves de leur commune responsabilité. Aussi le *Herold* s'est-il empressé de reproduire un article du docteur Reimeringer, paru dans la *Germania* du 18 septembre 1919, dans lequel on lit :

La Franc-Maçonnerie latine et la Franc-Maçonnerie anglo-saxonne, qui ont envisagé depuis longtemps déjà la chute des Habsbourg et des Hohenzollern, ont également conçu des plans ténébreux contre le Saint-Siège, dès le commencement de la guerre... (3).

(1) MAEDER, *Die Ganzen*, chapitre XII, page 16 ; Olten (Suisse), Walter, 1920.
(2) *Coloss.*, II, 14, 15.
(3) *Der Herold*, 12 octobre 1919, page 125.



Voilà une accusation directe contre la politique anticléricale et antisociale des Loges, non seulement latines, mais encore anglo-américaines. Ce sont ces Loges d'Angleterre et des Etats-Unis auxquelles les Frères allemands appliquent, non sans quelque dédain, l'épithète « d'utilitaires », se réservant avec orgueil celle « d'idéalistes » et frappant les Loges latines du titre « d'athées » (1).

LES LOGES ATHÉES

L'athéisme, disons-le, n'est pas l'apanage exclusif des Loges latines ; nous en constaterons plus d'une fois les traces et les ravages dans les Loges de pays protestants. Mais il est à remarquer que, pratiquement, l'athéisme, dissimulé par nos Grands Orients latins sous le nom « d'areligion », n'est au fond que de l'anticléricalisme dans lequel communie la Maçonnerie mondiale, qui se dresse partout comme la Contre-Eglise. En Allemagne, en Angleterre, en Amérique, cela s'appelle l'antipapisme, et les Maçons protestants, avec leur *Los von Rom* et leur *No Popery*, ne sont pas plus d'humeur que nos Maçons latins à prendre la route de Canossa. La seule différence qui existe c'est que, dans les pays protestants, tous, maçons ou non, sont, par suite de leur confession hérétique, les ennemis nés de Rome, tandis qu'en France, en Italie, en Belgique, en Espagne et en Portugal, les catholiques, qui composent encore la grande majorité de la nation, sont antimaçons avec le Pape.

En tout cas, le projet de la reprise des relations en France avec le Vatican a mis en lumière l'antipapisme des Maçons latins et leur action politique, à ce point qu'il serait regrettable de ne pas en consigner ici certains documents.

Le *Rappel* du 30 mars 1920 publie le manifeste du Grand-Orient de France que le F∴ Lahy présente en ces termes pompeux :

On lira d'autre part ce manifeste, et l'on se convaincra de la valeur du haut idéal intellectuel, moral, patriotique et social qui s'en dégage.

Les adversaires du progrès humain essayeront d'affirmer sans preuve et de discréditer, par leurs habituelles calomnies, l'œuvre de la Franc-Maçonnerie. Il suffit, pour éclairer l'opinion, de rappeler que cette Société, qui s'est, d'ailleurs, conformée à la loi de 1901 sur les

(1) *Der Herold*, 27 janvier 1918, page 7 : F∴ Dr H. RENKAUF, *La Position de la Maçonnerie par rapport à la religion et à l'Eglise.*



associations, possède des principes de véritable libre pensée et que le reproche qu'elle encourt de la part de ses calomniateurs est de refuser de se soumettre aux pouvoirs occultes de Rome.

L'article premier de sa constitution exprime sa pensée directrice et ses méthodes d'action :

« La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale et la pratique de la solidarité; elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité.

» Elle a pour principe la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même.

» Considérant les conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif de l'appréciation individuelle de ses membres, elle se refuse à toute affirmation dogmatique.

» Elle a pour devise : Liberté, Egalité, Fraternité ».

Ajoutons que le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France tient strictement la main au respect de la constitution et que le charme et le profit moral des travaux de ses Loges vient de la pratique de cet idéal.

J.-M. Lahy (1).

Voici maintenant le « Manifeste » du Grand-Orient de France :

Le Manifeste

Le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France a, dans sa séance solennelle de son petit Convent, décidé d'envoyer à tous les Francs-Maçons français, à rendre public, le manifeste suivant :

« En présence du projet officiel de rétablir l'ambassade de France au Vatican, le Grand-Orient de France accomplit un devoir en élevant sa protestation.

» Par ce retour au passé va se trouver compromise et démentie la grande œuvre de libération intellectuelle et morale réalisée par la République après un demi-siècle d'efforts.

» Le rétablissement de l'ambassade française au Vatican n'est qu'un

(1) C'est le F.·. Lahy qui, dans les convents d'avant-guerre, s'essayait en vain à établir une morale laïque et surtout anticatholique ; qui, le 16 mars 1914, faisait, au Mans, une conférence athée avec projections sur ce thème : « *Comment les hommes créèrent les dieux* » ; et qui encore, le 28 juin de la même année, à Fontenay-le-Comte, voulait démontrer la supériorité du Libre-Penseur sur le croyant et faire de la sorte un être dégradé du catholique et un surhomme du Franc-Maçon. Le F.·. Lahy continue persévéramment sa campagne antivaticane dans le *Rappel*. — Cf. Ch. Nicoullaud, *Les Idées maçonniques au Convent de 1913*, page 28.



premier pas. D'autres actes vont suivre. Déjà, ils sont annoncés et réclamés en vertu d'engagements ignorés du peuple, mais auxquels les représentants de l'Eglise n'ont pas craint de faire publiquement allusion.

» La loi sur les congrégations va être déchirée. L'enseignement laïque lui-même est menacé. L'ambassadeur de la République française auprès du Pape négociera la révision de la loi de séparation selon les désirs du Vatican : l'institution des cultuelles, la nomination des évêques seront les objets immédiats de ces ententes. Les écoles congréganistes rétablies recevront les subventions de la République.

» La France cessera ainsi d'être la grande nation laïque, séparée de toute église, affranchie de toute religion d'Etat. Elle redeviendrait, aux yeux du Pape, une puissance catholique : c'est à ce titre, il faut nous en souvenir, que lors du voyage à Rome du président Loubet, le Pape fit parvenir à toutes les chancelleries des plaintes injurieuses qu'il essaya de nous cacher, mais dont le texte, sitôt connu, entraîna le retrait de notre ambassadeur.

» C'est l'histoire d'hier. On a tort de l'oublier ! Elle fait prévoir l'histoire de demain. Demain, la France libre penseuse, au premier conflit, se ressaisira.

» Si ses représentants d'aujourd'hui, trahissant sa pensée profonde, rétablissent l'ambassade, demain le suffrage universel en imposera de nouveau le retrait définitif. Pourquoi rouvrir ces luttes religieuses que nous tenions pour terminées ? »

Assurément, le F∴ Corneau a oublié quelques instants que la Franc-Maçonnerie ne traite ni de politique ni de religion (1). Il y a même dans cette intervention publique du Grand-Orient une évolution si surprenante que, pour jouer cartes sur table, elle doit se sentir très sérieusement menacée. Car tous

(1) La *Libre Parole*, du 28 février 1920, avait déjà fait justice des mensonges apolitiques et areligieux de la Maçonnerie comme il suit :

« Lorsqu'ils sont accusés de faire de la politique, les F∴ M∴ répondent qu'ils forment, avant tout, une Association philosophique et philanthropique. C'est imprimé, disent-ils, dans le règlement et la constitution maçonniques. C'est imprimé, c'est vrai ; nous le savons pour l'avoir lu et relu. Mais, heureusement ou malheureusement, à la *Libre Parole*, on ne se contente pas d'affirmations plus ou moins vagues ; on juge d'après les faits, et les faits sont loin de correspondre aux règlements imprimés destinés aux profanes et aux simples et naïfs Maçons. Nous pouvons ainsi démontrer que *la Franc-Maçonnerie est, essentiellement, une Société politique, n'agissant que pour des fins politiques, anticatholiques*. Les nombreux articles publiés, depuis longtemps, par notre collaborateur Albert Monniot, et par le signataire de ces lignes, ont pu convaincre de cette vérité les moins prévenus de nos lecteurs.

» La semaine dernière, nous leur faisions connaître les manœuvres du Grand-Orient, contre la reprise des relations avec le Vatican, reprise



les moyens ordinaires étaient épuisés (1). D'abord la presse, suralimentée par les Maçons, avec ou sans tablier, répondant aux noms de Lahy, d'Herriot, de Daladier, de Ripault dans *le Rappel*, de Victor Bérard dans *l'Ere nouvelle*, d'Ernest Lafont dans *l'Humanité*. Le *Courrier de Genève* (20 mars 1920) faisait remarquer que les journaux radicaux comme *l'Ere nouvelle*, *le Rappel*, *la Lanterne* n'avaient pas d'action sur l'opinion, mais qu'ils étaient très écoutés dans les Comités(2).

souhaitée, désirée par tous les Français que n'aveugle pas la haine antireligieuse.

» Si notre article avait eu besoin d'être confirmé, il l'aurait été par l'interview donnée par l'un des personnages mis en cause, interview si bien mise au point dans le *Billet du Matin*, de mardi, par M. Paul Vergnet.

» Si cet article n'a pas besoin d'être confirmé, nous croyons intéressant, cependant, de le compléter, en mettant sous les yeux de nos lecteurs la copie d'une lettre que le Grand-Orient vient d'envoyer, à ce sujet, aux Vénérables — à certains Vénérables — des Loges de son Obédience. C'est, naturellement, une lettre confidentielle. (Pour des raisons que nous dirons plus tard, nous ne donnons pas le texte intégral de cette lettre).

« T.·. Ch.·. Vén.·.

» Comme suite à notre précédente circulaire, nous avons la faveur de » vous rappeler qu'il y a urgence à organiser dans votre « Orient », une » protestation contre la reprise des relations avec le Vatican.

» Le Grand-Orient tient à votre disposition le ou les conférenciers dont » vous pourriez avoir besoin. Nous vous demandons s'il est possible de » faire provoquer un mouvement de protestation dans tous les milieux où » les FF.·. de votre « Orient » ont accès. Nous vous prions de nous tenir » au courant de votre action »...

» Ainsi, nous voilà bien avertis. Si nous voyons se dessiner, sous les auspices de certaines ligues, une campagne contre la reprise des relations avec le Vatican, il ne faudra pas être surpris. Ces ligues, filiales de la Franc-Maçonnerie, serviront de paravent, mais le Grand-Orient sera le metteur en œuvre de cette campagne, comme il l'a été pour maintes autres que nous avons déjà signalées ou que nous signalerons lorsque le moment sera venu. Louis TERNAC ».

(1) L'expulsion des religieux revenus pour les cinq ans de la guerre, l'organisation en France du parti bolcheviste, la défense de Caillaux et de Sadoul sont également des questions à l'ordre du jour des Loges. La *Libre Parole*, du 9 février 1920, cite une tenue blanche organisée par la L.·. *La France socialiste*, le 3 février dernier, dans laquelle l'orateur pour l'affaire Caillaux était le F.·. Marius Moutet, député de Lyon, avocat de Caillaux devant la Haute-Cour ; et, pour l'affaire Sadoul, le F.·. André Berthon, député de Paris, défenseur du F.·. Jacques Sadoul, devant le conseil de guerre.

(2) La *Croix* a cru devoir relever un article du *Figaro*, où M. Bucaille se plaignait de nominations épiscopales, postérieures à la Séparation, et formait le vœu que la reprise des relations avec Rome mît le *veto*



Aussi ce second moyen fut-il mis en jeu. Réunions et protestations furent faites par « l'Union des Jeunesses républicaines de France », par la « Fédération de la Seine », par les « Libres-Penseurs de Saint-Maur », par « la Raison de Bagnolet », par les « Jeunesses laïques », par la « Fédération départementale de la Libre-Pensée de la Seine », par la « Ligue des Droits de l'Homme » à Bordeaux avec le F∴ Painlevé, et par la plupart des filiales de la Maçonnerie. Les partis politiques anticléricaux se réveillèrent également sous la pression des Vénérables, auxquels le F∴ Corneau avait écrit à ce sujet. Grande assemblée, le 24 mars 1920, du Conseil exécutif du parti radical, sous la présidence du F∴ Herriot (1).

aux mains du Gouvernement français. Le *Nouvelliste de Bordeaux*, du 3 avril 1920, donne l'explication d'une telle proposition en nous apprenant que « ledit écrivain, durant la guerre, avait fait à Rome de tristes commissions du Gouvernement contre des évêques très dignes et soucieux de leur charge auguste ». Le même journal constate que M. Bucaille s'est excusé piteusement devant le rappel à l'ordre de la *Croix*, puis il ajoute : « Mais la suggestion d'un compromis singulier qu'il a faite au *Figaro* demeure, aux mains du Gouvernement, une carte dont le jeu ne facilitera pas la solution des difficultés en cours ».

(1) Le *Rappel* (25 mars 1920) termine ainsi son article sur cette réunion :

« M. Herriot met ensuite aux voix un ordre du jour qui résume le débat et dont voici les lignes essentielles :

« Le parti radical ayant examiné le projet d'ambassade au Vatican, se » plaçant uniquement au point de vue des intérêts extérieurs de la » France ;

» Considérant qu'il serait déplorable d'imposer à une partie de la » population d'Alsace-Lorraine un régime qui serait contraire à ses désirs » les plus vifs ;

» Que l'écroulement de l'empire d'Autriche enlève au Vatican toute » autorité sur des nations devenues indépendantes ;

» Qu'au point de vue italien, il serait déplorable de heurter le sentiment » d'un peuple qui a fait durant la guerre de grands sacrifices ;

» Que si les établissements religieux ont rendu des services en Orient, » une politique confessionnelle serait peu clairvoyante et dangereuse dans » un pays où la population est partagée entre diverses confessions ;

» Qu'une telle politique a créé en Extrême-Orient plus de difficultés » qu'elle n'en a résolues ;

» Déclare que la mesure proposée est en contradiction avec les intérêts » extérieurs de la France républicaine; que les principes de la souve- » raineté et de l'indépendance des peuples ont aidé au triomphe des Alliés » durant la guerre ;

» Et que si le Pape a besoin de la France pour rétablir son autorité » morale compromise pendant la guerre, la France n'a aucun besoin de » lui pour faire triompher son renom de nation libre ».

» L'ordre du jour est adopté à l'unanimité ».



La gauche démocratique du Sénat ne fut pas moins active, et semblait devoir assurer le rejet du projet de Millerand. Sur l'invitation des Loges, des réunions eurent lieu au Grand-Orient et à la Grande Loge. Enfin, à en croire la *Libre Parole*, ordinairement bien renseignée, le 29 mars 1920, cette campagne maçonnique aurait déjà coûté 400.000 francs au Grand-Orient.

De tels efforts n'ont pas suffi cependant. A-t-on craint la rupture avec le Grand-Orient d'Italie ? (1). La lettre du

Ajoutons le vœu suivant de la Loge l'*Avenir* :

« La R.·. L.·. l'*Avenir*, après cinquante-sept années de combat laïque,

» Considérant que la rupture des relations avec le Vatican a été l'aboutissement d'une longue lutte contre la réaction et le cléricalisme,

» Considérant que cette rupture avait pour signification que la République s'élève au-dessus de toutes les religions, respecte toute croyance sincère, mais se refuse à permettre l'ingérence de la Papauté dans le Gouvernement de la France,

» Considérant que toute abdication du principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et de l'indépendance absolue de la République par rapport à l'Eglise est une défaite pour une politique républicaine laïque,

» Proteste énergiquement contre toute reprise ouverte ou déguisée des relations avec le Vatican.

» Dénonce une politique néfaste qui, sous couvert d'apaisement et de bloc national, n'obéit qu'aux injonctions des réactionnaires et des jésuites.

» Exprime son mépris pour les soi-disant libres-penseurs et républicains qui trahissent leur passé pour des considérations électorales et rendent possible le scandale de voir de nouveau la France aux pieds du Pape et rappeler que le vieux cri de ralliement : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », est plus que jamais celui auquel doivent accourir tous les vrais républicains ». (Le *Rappel*, 3 avril 1920).

(1) Voici l'article de la *Libre Parole* (26 mars 1920) paru sous ce titre :

« *La Maçonnerie italienne menace de rompre avec le Grand-Orient de France, si le projet Millerand n'est pas rejeté.*

» Il y a une huitaine de jours, avait lieu, à la Grande Loge de France, 8, rue Puteaux, une tenue funèbre organisée par la *Loge*.·. *Italia*, de Paris, en souvenir du F.·. Raimondo, député au Parlement italien, membre de la *Loge*.·. *Italia* et du Conseil du Grand-Orient d'Italie, qui devait témoigner au procès de la Haute-Cour en faveur de Caillaux.

» De nombreux FF.·. français et italiens, affiliés aux *Loges*.·. *Garibaldi* et *Galileo Galilei*, s'étaient joints aux FF.·. de la *Loge*.·. *Italia*, qui compte au tableau de ses membres des notabilités telles que le F.·. Barzilaï, ministre d'Etat italien ; Santoliquido, député au Parlement italien ; Campolonghi, correspondant, à Paris, de journaux italiens ; Chiodelli, directeur du Banco di Sconto, à Paris, etc.

» Le F.·. Cuminal, sénateur de l'Ardèche, président du Comité d'action franco-italien, ornait les colonnes du Temple, ainsi que notre confrère, le T.·. C.·. F.·. Huart, rédacteur au journal le *Temps*, représentant le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France.

» Le F.·. Marcel Huart devait profiter de la cérémonie pour avoir, avec



F∴ Magnette, Grand-Maître du Grand-Orient de Belgique, et sénateur, pleine de reproches à l'occasion de la conférence faite par le général de Castelnau à Bruxelles, a-t-elle intimidé le F∴ Corneau et le Conseil de l'Ordre ? (1). Peut-être.

le Vénérable de la *Loge∴ Italia*, qui est aussi orateur de la *Loge∴ La Fraternité*, un entretien sur la question de la reprise des relations avec le Vatican.

» Nos lecteurs savent toute l'importance que la Maçonnerie italienne attache à cette question. L'article de notre correspondant de Rome, publié par la *Libre Parole* d'hier, confirme pleinement les renseignements que, de notre côté, nous avions au sujet du Grand-Orient de France. Il confirme aussi — ce que nous n'avons cessé de dire — que la campagne d'opposition à la reprise des relations avec le Vatican était d'origine purement maçonnique. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire nos différents articles sur le plan de campagne du G∴-O∴.

» Les lettres du Grand-Orient d'Italie au Grand-Orient de France sont très significatives à ce point de vue. Elles deviennent de plus en plus pressantes, chaque jour. Après avoir prié, objurgué, supplié, le Grand-Orient de France de prendre toutes ses dispositions pour empêcher, d'abord le dépôt du projet, puis sa discussion, il a fini par la menace de rupture, s'il ne réussissait pas. Le Vénérable de la *Loge∴ Italia∴* a même demandé à être entendu spécialement sur la question par le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France. C'est dans cet état d'esprit que le F∴ Marcel Huart et le Vénérable de la *Loge∴ Italia* se sont abordés à la tenue funèbre du F∴ Raimondo.

» Il faut croire que les explications fournies par le F∴ Huart n'ont pas été jugées satisfaisantes, car les relations restent tendues entre les deux *Orients*. La rupture est même envisagée avec toutes ses conséquences. Les dirigeants de la rue Cadet ne songent plus qu'à dégager, chacun, leur responsabilité personnelle.

» Pour faire patienter les FF∴ italiens, le F∴ Vadécard — qui est toujours secrétaire général, en attendant sa nomination de directeur d'hospice — a été chargé d'écrire au Grand-Orient d'Italie, auprès duquel il est *persona grata*, une de ces *planches* aussi évasives que plates dont il a le secret ».

(1) Le F∴ Magnette écrivait au F∴ Corneau :

« Il est monstrueux que le Gouvernement de la République se serve du général de Castelnau pour sa propagande en Belgique. Il rend les catholiques belges fous de joie à la pensée de serrer la main de ce général.

» Il est incompréhensible que la Franc-Maçonnerie française n'intervienne pas auprès de son Gouvernement pour empêcher cela.

» Si j'étais Grand-Orient de France, dans une République libre, je n'aurais de tranquillité que lorsque j'aurais brisé l'épée du général qui voudrait s'élever contre les institutions de mon pays et les idées de mon Gouvernement. Laïcs et républicains, termine le F∴ Magnette, comme dans un mouvement de colère, vous ne savez pas vous défendre ! ».

(*Libre Parole*, 27 mars, 1920).

Le *Rappel*, du 30 mars, cite cette lettre d'un abonné belge :

« Dans les milieux de la libre-pensée belge, nous sommes profondément



Toujours est-il que, le 30 mars, le Grand-Orient de France publiait, *urbi et orbi*, son « Manifeste », que M. Joseph Denais commente en fort bons termes dans la *Libre Parole* du 31 mars 1920, comme il suit :

La Franc-Maçonnerie renonce à jouer plus longtemps la comédie par laquelle elle bernait les profanes : elle avoue n'être ni groupement philosophique, ni association de bienfaisance ; elle intervient ouvertement, officiellement, sur le terrain politique, et son pouvoir suprême, le Grand-Orient, a communiqué à la presse une note où la guerre est déclarée aux catholiques sans le moindre ambage.

Le Grand-Orient élève sa protestation contre le rétablissement des relations avec le Vatican. Il stigmatise « ce retour au passé ». Il redoute que d'autres actes suivent qui rétablissent une entente sincère entre l'Etat et la puissance religieuse. Il ne veut pas que « la France cesse d'être la grande nation laïque affranchie de toute religion ». Il s'indigne à la pensée que notre patrie redevienne « aux yeux du Pape une puissance catholique, mieux que cela, la fille aînée de l'Eglise ».

Et le morceau se termine par un appel au suffrage universel pour

affligés à la pensée que la nation-lumière voudrait renouer les relations avec le Vatican. Cette question n'intéresse pas la France seulement, elle intéresse le monde entier, car si la France, en laquelle espèrent toutes les nations civilisées, venait à s'incliner ainsi devant celui qui, de toutes ses forces, travailla à sa perte, les cléricaux de tous pays — en Belgique surtout, où l'on se prépare à imiter la France en matière de « séparation » — ne manqueraient pas de relever la tête et proclamer qu'après avoir essayé de se passer du pouvoir de la Papauté, la plus noble nation a dû finir par s'agenouiller devant le pouvoir temporel. Car, pour nombre de gens, rétablir une ambassade française auprès du Pape, c'est un grand pas fait vers l'abolition des lois laïques.

» Pour nous, Belges, qui avons connu toutes les intrigues menées par Rome au cours de la guerre — car, comme la Suisse était le centre de l'espionnage allemand, la Belgique était le foyer de propagande romaine et, dès 1916, déjà, le bruit circulait ici que la France, après la guerre, renouerait les relations avec le Vatican — nous qui avons encore à cœur la lâcheté du Pape en présence des atrocités boches dont nous eûmes à souffrir, nous ne pouvons envisager pareille éventualité sans en être attristés.

» Ah ! sans doute, cela ne changerait rien aux sentiments d'amitié filiale qui nous animent à l'égard de la France, non ! Mais nous ne pourrions nous empêcher de maudire quelque peu ceux qui seraient assez réactionnaires pour voter cette chose humiliante ».

Enfin, les « Jeunes Gardes libérales et progressistes » de Liège ont invité M. Paul-Hyacinthe Loyson à donner, dans cette ville, une conférence sur l'*Idéal laïque et la guerre*. L'orateur a violemment attaqué le cardinal Mercier, le maréchal Foch, le général de Castelnau et le Sacré-Cœur. (*Rappel*, 1er avril 1920).



défaire en 1924 ce qui sera incessamment accompli par les élus du 16 novembre.

Le parti radical et radical-socialiste ne se serait pas exprimé autrement. Jadis, il lui appartenait précisément de traduire au dehors les vues maçonniques. Mais le pauvre parti radical et radical-socialiste est tellement démonétisé devant l'opinion qu'au Grand-Orient sans doute on l'a jugé incapable de représenter plus longtemps « la Franc-Maçonnerie à découvert ». Les autorités maçonniques interviennent directement dans la lutte.

A la vérité, les indications précises et minutieuses données par la *Libre Parole* sur l'activité déployée au Grand-Orient contre la reprise des relations avec le Vatican avaient rendu difficile une plus longue dissimulation.

Nous avons donc gagné ceci : les plus naïfs ne sauraient dorénavant tenir la Franc-Maçonnerie pour une association inoffensive et neutre. Il est avoué, proclamé, que c'est un groupement agissant sur le terrain politique et que sa doctrine est essentiellement anticatholique.

Il est vraiment excellent que tous les adversaires de la reprise des relations avec le Vatican soient groupés sous ce patronage compromettant.

Plût à Dieu que M. Denais ait prédit juste en intitulant son article « Un masque tombe ». Il y a tant d'aveugles volontaires parmi les catholiques qu'ils se détourneront pour ne pas voir tomber le masque maçonnique. Du moins, ceux qui sont sincères se rendent compte de la malfaisance de la Secte et de son action politique, que nous retrouvons encore une fois dans le monde entier, comme dans la Maçonnerie latine (1).

(1) Le 17 avril 1920, le *Rappel* et la *Libre Parole* donnaient l'ordre du jour de protestation de la Grande Loge de France, tant il est vrai que la Maçonnerie, quels que soient les noms de ses Orients et de ses Obédiences, est toujours la mobilisation permanente de toutes ses forces contre l'Eglise catholique. Voici l'article de la *Libre Parole :*

« En réponse à notre article de mercredi, sur la différence d'attitude entre le Grand-Orient et la Grande Loge, dans la question de la reprise des relations avec le Vatican, le F.·. Martin, secrétaire général de la Grande Loge de France, nous communique l'ordre du jour suivant, adopté par le Conseil fédéral de la Grande Loge de France :

« Le Conseil fédéral de la Grande Loge de France,

» Considérant que l'indépendance de l'Etat vis-à-vis des autorités » religieuses est devenue l'une des bases de notre droit public ;

» Que toutes les croyances individuelles doivent être également » respectées ;

» Mais que l'Eglise romaine n'a jamais renoncé à la poursuite de la » domination politique et à l'exploitation des aspirations religieuses pour



LES LOGES UTILITAIRES

Selon l'appréciation des Grandes Loges allemandes, la Maçonnerie anglo-saxonne est utilitaire, tandis que la leur est idéaliste.

En général, la Maçonnerie est idéaliste en paroles, utilitaire en actions, opportuniste en politique, et sectaire en religion.

Aussi, remarquons en passant que la Maçonnerie germanique sait être à son heure utilitaire. En 1914, le F∴ Magnette, Grand-Maître du Grand-Orient de Belgique, demanda, comme on le sait, aux Grandes Loges d'Allemagne une enquête contradictoire sur les faits de guerre qui terrorisèrent son pays. Deux réponses lui furent adressées. Or, l'une émane du Grand-Maître de la G∴ L∴ *Zur Eintracht* de Darmstadt, le F∴ Wilhelm Süss, qui refusait tout accord avec ses FF∴ belges, et qui ajoutait :

» la conquête du pouvoir temporel qu'elle considère comme nécessaire à
» l'exercice de sa mission ;

» Que les buts qu'elle se propose ainsi sont en opposition formelle avec
» le principe de la souveraineté du peuple et les droits de la démocratie ;

» Considérant que le rétablissement de l'ambassade française auprès du
» Vatican est une reconnaissance des droits souverains revendiqués par la
» Papauté ; qu'il prépare et consacre même des négociations et des
» ententes occultes qui sont contraires à l'idéal républicain ;

» Déclare que la mesure proposée au Parlement, mal colorée par des
» prétextes illusoires ou mensongers d'opportunité et d'intérêt national,
» est une entreprise de régression et constitue une menace grave pour
» l'avenir du pays ».

» Ceci confirme pleinement ce que nous disions dans notre article, que les deux obédiences se valent. Elles sont aussi anticatholiques l'une que l'autre. Louis TERNAC.

» A titre documentaire, voici les noms des dignitaires de la Grande Loge, figurant sur l'annuaire 1920 :

» *Grand-Maître :* Le F∴ Bernard Welhoff, 30, avenue de la Grande-
» Armée, Paris ;

» *Grands-Maîtres adjoints :* Le F∴ Elie May, 20, rue de Saïgon, à Paris ;
» le F∴ Léon Gross, professeur, 5, boulevard Turner, à Marseille ;

» *Grand-Orateur :* Le F∴ Nattan-Larrier, avocat, 10, rue de Rome, à
» Paris ;

» *Grand-Orateur adjoint :* Le F∴ Paul Raoul, 7, rue Cail, à Paris,
» ancien administrateur du *Bonnet Rouge ;*

» *Grand-Trésorier :* Le F∴ Gendronneau, 40, avenue de Ségur, à Paris ;

» *Grand-Secrétaire :* Le F∴ Martin, 8, rue de Puteaux ;

» *Grand-Secrétaire adjoint :* Le F∴ Gaston Moch, 26, rue de Chartres, à
» Neuilly ;

» *Grand-Trésorier :* Le F∴ Bazé, 44, rue Taitbout, à Paris ».



« J'ai la plus ferme confiance dans nos armées et la conviction qu'elles mènent humainement la guerre scélérate dirigée contre nous, et que nos organismes administratifs rétablissent humainement l'ordre dans les pays occupés. Après la guerre, ce sera le devoir et l'affaire de la Maçonnerie d'éclairer les peuples dans notre sens et de les remplir d'esprit maçonnique, plus que jamais, pour empêcher le retour de temps aussi terribles et éviter que des êtres s'abaissent encore, comme, à notre effroi, nous avons dû le voir et l'entendre, au delà de nos frontières, de la part de notabilités et de leurs subordonnés. Dévouons-nous entre temps, partout, aux œuvres de véritable amour humain et divin » (1).

Après la guerre, et surtout après une lettre si fausse et si insolente, le même F.·. Süss écrivait à tous les Grands-Orients, sans excepter celui de Belgique, pour réclamer cette fois leur pitié et leur intervention en faveur d'une paix allemande. C'est bien là de l'utilitarisme, et de l'utilitarisme sans dignité; mais nous ne saurions dire sans profit, car les influences judéo-maçonniques ont obtenu de l'Angleterre et des Etats-Unis, pays protestants, une paix allemande contre la France et l'Autriche, pays catholiques (2).

(1) *Revue Intern. des Soc. Secr.*, avril 1920, page 281. Cf. *Bauhütte*, 24 octobre 1914, page 338. — La lettre du F.·. Magnette le fit poursuivre par le gouvernement militaire de la Province de Liége et condamner à trois semaines de prison et mille marks d'amende. Le *Herold*, du 7 mars 1920 (page 90), donne la teneur du jugement.

(2) Nous aurons constamment occasion de revenir sur les tractations d'une paix protestante qui consacre l'unité de l'Allemagne et n'est autre qu'une paix armée. L'avenir, plus prochain qu'on ne le croit, jettera peut-être de terribles clartés sur nos aveuglements sinon volontaires, du moins bien trop légers. M. Etienne Fournol démontre que « cette guerre laisse les grandes directions du monde aux mains des puissances puritaines ». (*Les Volets du Diptyque : L'Orient bolcheviste, les Chefs de l'Occident*, page 132, Paris, Berger-Levrault, 1920).

Quant à l'utilitarisme des armées germaniques, il s'est accusé misérablement dans le pillage systématique des officiers eux-mêmes. C'est dans le moindre village que se sont reproduits les faits que nous tenons de M. le doyen d'Asfeld :

« Dans ce village des Ardennes, les Allemands ont pillé d'abord toutes les tentures mortuaires, les soldats les envoyaient chez eux pour faire des « robes pour les madames ». Les draps mortuaires qui étaient d'étoffe plus résistante faisaient des « paletots pour monsieur ».

» A Vieux-lès-Asfeld, un officier, avocat à Leipsig, trouvant à son goût la croix de tapisserie au petit point d'une chasuble, la fit couper par son ordonnance, en expliquant au curé qu'il voulait en garnir une chaise ».

D'autres ornements découpés de la même manière nous ont été envoyés.



En Angleterre

Au fond, le but maçonnique est toujours le même : faire de la politique selon les besoins de l'heure et du milieu, faire de la politique anticléricale à tout moment et dans tous les milieux. La Maçonnerie anglaise agit de la sorte. Sa politique utilitaire apparaît surtout comme une politique d'exportation. On peut même dire d'elle qu'elle est un agent de politique coloniale, ce que constate le docteur Löffler en ces termes :

La Franc-Maçonnerie anglaise a déjà été un puissant facteur au service de la politique mondiale anglaise, ainsi que pour l'œuvre qui se réalisa à pas de géant, selon l'expression de Ch. Dilke, prédisant que le monde s'achemine vers « l'anglicisation ». Tout comme la Mission anglaise, la Franc-Maçonnerie anglaise est une puissance coloniale de premier ordre. Dans toutes les parties du monde, il existe des Loges sur le modèle anglais, et toutes sont des centres de réunion et des pépinières pour la pensée et l'action anglaises, contribuant à propager l'idéal anglais de l'Etat et de la vie. Presque tous les officiers et les fonctionnaires appartiennent à la Loge, et c'est à la Loge que l'Angleterre doit une bonne partie de sa puissance coloniale. Sans aucun doute, la Franc-Maçonnerie concourt pour une part considérable aux ténébreuses machinations qui constituent la méthode d'action de la politique anglaise, bien que, grâce au secret maçonnique, il ne soit pas toujours facile d'en mettre à nu les fils. Un exemple significatif, qui autorise à beaucoup d'autres applications, c'est l'appui accordé à la république franc-maçonne du Portugal; et d'ailleurs, l'Angleterre se fait gloire d'avoir soutenu Kossuth Mazzini et Garibaldi (1).

et des récits analogues se retrouvent dans tous nos pays occupés, aussi bien qu'en Belgique.

(1) D[r] Klemens Loffler, *La Franc-Maçonnerie*, page 165 ; Hamm (Westphalie), Breer et Thieman, 1918.

Tous les antimaçons et tous les Maçons allemands relèvent à plaisir l'ingérence politique de la Maçonnerie anglo-saxonne. Cette année, la seconde édition, revue et augmentée du double (408 pages) du livre de Karl Heise : *La Franc-Maçonnerie de l'Entente et la Guerre mondiale*, a paru à Bâle (Ernst Fruck, éd.). Cet ouvrage, qui demande un juste contrôle, est plein de faits et résume les autres dans leur partie documentaire.

Avant la guerre, les Loges anglaises prétendaient naturellement ne faire ni politique, ni religion. Toutefois, il n'en était pas de même des Loges féminines. Nous lisons, en effet, dans le *Co-Mason*, de janvier 1914 : « La Loge *Human Duty n° 6*, de Londres, à élu, le 6 octobre 1913, son Vénérable, l'illustrissime Fr.·. Wm Lauder, 32e. Le Vénérable sortant a fait l'histoire de la Loge et rappelé que la Loge co-Maçonnique d'Amsterdam est une création de la Loge *Human Duty* ; il a rappelé l'origine de l'Ordre : il fut fondé à Paris, dans une époque et un milieu où la politique était fort active. Ce fut d'abord la Loge *Le Droit humain*, qui, transportée à Londres,



Le rapprochement des deux facteurs politiques de la colonisation anglaise; les Missions protestantes et les Loges, est particulièrement instructif. Ces deux agents n'en font qu'un. Le clergé protestant appartient en masse à la Franc-Maçonnerie, en Angleterre comme aux Etats-Unis. Un simple coup d'œil sur les revues maçonniques anglo-saxonnes suffit pour s'en convaincre. Nous lisions récemment dans un de ces périodiques :

Beaucoup d'évêques anglais sont, comme chacun sait, des membres actifs de la secte, et l'évêque de Worcester, nouvellement nommé, est devenu le Vénérable de la nouvelle Loge établie dans son propre diocèse (1).

Le clergé et les personnages politiques se donnent d'ailleurs la main dans les Loges. Relevons, à ce sujet, l'entrefilet suivant :

fut dénommée *Human Duty*, sur l'initiative du Très Illustre Inspecteur Général. « A aucune époque, dit l'orateur, il n'a été plus nécessaire de discuter les grands problèmes de l'humanité. Avant la Révolution française, de grands efforts furent faits pour préparer le monde à se lancer avec ardeur dans des voies nouvelles. Il en est de même aujourd'hui ; l'histoire se répète. L'impulsion se fait sentir en Orient et en Occident, et nous pouvons nous faire les véhicules les plus aptes à répandre l'influence du Maître de tous les Maçons sans redouter aucune critique. Nous pouvons discuter sans avoir à toucher aux personnalités, sans nous engager dans aucun parti. Le Grand Prolétariat se lève ; une ère nouvelle approche, et, avec la protection du Grand Architecte, nous pouvons construire une arche dans laquelle la vie descendra ».

Dans la séance du 3 novembre de la même Loge, on a inauguré la première discussion d'une série de séances consacrées aux grands intérêts de l'humanité. Cette première discussion a eu pour objet la politique internationale. Elle a été dirigée par le Vénérable et on y a parlé de la possibilité d'une politique internationale, qui serait soumise à l'influence salutaire du Grand Corps maçonnique répandu dans le monde entier. On a aussi traité la question de l'organisation maçonnique dans ses rapports avec les problèmes internationaux. On s'est demandé de quelle manière les petites nationalités pourraient supprimer ou réduire au minimum leurs armées ; on a discuté à cette occasion les opinions de Ruskin et de Norman Angell. On a parlé de la médiation comme propre à favoriser l'œuvre de la paix universelle.

Les travaux des autres Loges ont un caractère théosophique des plus prononcés tout en laissant entrevoir l'alliance intime de la Maçonnerie et de l'Occultisme. Ainsi, dans la séance du 24 septembre, à la Loge *Hermès*, le Vénérable a parlé des relations qui existent entre l'Astrologie et la Franc-Maçonnerie ; et il a terminé par une étude sur les tempéraments ; le 7 décembre, discussion sur le type solaire, etc.

(1) *Masonic Voice*, 3 avril 1920, page 69.



Le lord-maire de Londres actuel, Sir Horace Brooks Marshall, aura pour successeur dans cette charge un Frère Franc-Maçon, Sir Edward Cooper, qui vient d'être élu. Tout récemment encore, il fut nommé Vénérable de la Loge *La Garde nationale de la Cité de Londres*, dont il fut, en 1915, l'un des fondateurs...

Le docteur d'Arcy, qui vient d'être nommé archevêque de Dublin, est Franc-Maçon depuis longtemps. Il assista dernièrement à la tenue de la Loge 243 de Belfast, qui lui conféra l'initiation à l'occasion de son élection au siège archiépiscopal. Dans la nombreuse assistance, on remarquait le Doyen de Belfast et le docteur Lowe, assistant de l'assemblée générale presbytérienne. Depuis la fondation de cette Loge en 1882, il n'y eut pas moins de quarante-huit clergymen qui s'y enrôlèrent comme membres (1).

Ajoutons encore cet article sur « Les Evêques dans la Franc-Maçonnerie » :

L'annonce que l'évêque de Thetford, le Très Révérend John P. A. Bowers, a été élu Grand-Maître Provincial de la Grande Loge de Norfolk a fait établir un record intéressant dans la Franc-Maçonnerie, car c'est la première fois depuis les deux cents ans d'existence de la Grande Loge d'Angleterre, qu'on voit un évêque devenir Grand-Maître Provincial.

Toutefois, six évêques ont rempli la charge de Grands Chapelains d'Angleterre, savoir : le Très Révérend John Reginald Harmer, évêque de Rochester, en 1909; l'évêque de Thetford, en 1910; le Très Révérend James Mac Arthur, évêque de Southampton, en 1911; le Très Révérend William Willcox Perrin, évêque de Willesden, en 1915; le Très Révérend Henry Russell Wakefield, évêque de Birmingham, en 1917; et le Très Révérend John Edwin Watts-Ditchfield, évêque de Chelmsford, en 1918 et 1919.

Le Très Révérend George Wyndham-Kennion, évêque de Bath et Wells, a reçu le rang de Passé-Grand-Chapelain en 1897 ; le Très Révérend Ch. Owen L. Riley, évêque de Perth, aujourd'hui archevêque, l'a reçu en 1897 également; et le Très Révérend James Edward Cowell Weldon, évêque de Calcutta, puis Doyen de Manchester, aujourd'hui Doyen de Durham, en 1901.

D'autres ont reçu le rang de Grands Chapelains d'Angleterre, comme le Vénérable archidiacre Stevens, qui devint évêque de Barking et qui est aujourd'hui l'évêque Stevens (1896); le Très Révérend Charles John

(1) *American Tyler Keystone*, décembre 1919, page 220. — A la fête de la Paix du 27 juin 1919, dans la salle du Royal Albert Hall, de Londres, pleine de 8.500 FF∴, la cérémonie commença par la prière du Grand Chapelain, le Lord Evêque de Chelmsford. — Cf. *Freemason's Chronicle*, 3 mai 1919, page 212 : « Tenue de deuil maçonnique dans une église anglicane, à Southampton ».



Ridgeway, Doyen de Carlisle, puis évêque de Chichester, aujourd'hui l'évêque Ridgeway (1897); le Très Révérend Watkin Herbert Williams, Doyen de Saint-Asaph, aujourd'hui évêque de Bangor (1898); le Vénérable archidiacre Ernest Harold Pearce, aujourd'hui évêque de Worcester (1914); le Très Révérend Herbert Hensley Henson, Doyen de Durham, aujourd'hui évêque de Hereford (1915) (1).

Nous pourrions multiplier les citations prouvant la composition des forces maçonniques et protestantes au service d'une politique anticléricale. Cet état de choses remonte à Henri VIII. Dès 1530, l'Assemblée du Clergé qualifiait le roi, dans une pétition, « de suprême protecteur, seigneur et chef de l'Eglise d'Angleterre ». En 1534, on déclarait la déchéance de la suprématie papale, remplacée par la suprématie royale, dont le serment reconnaît le roi pour « l'unique maître du royaume, aussi bien en matière spirituelle et ecclésiastique qu'en matière temporelle ». Voilà la base du protestantisme et de sa politique, en Allemagne comme en Angleterre. Les chefs d'Etat sont Papes-Rois, et l'œuvre des missionnaires ou des francs-maçons consiste, au point de vue religieux, à renier Rome et l'Eglise catholique; au point de vue politique, à soutenir le souverain, en attendant qu'on le renverse. Au début de la guerre, ils étaient trois : le kaiser, le tsar et le roi d'Angleterre; ce dernier est seul resté sur son trône. Jusqu'à quand ? Dieu le sait. Mais les deux soutiens de la couronne, le Protestantisme et la Maçonnerie, sont fragiles et parfois traîtreusement perfides. Naguère, avant le conflit mondial, les grèves ont failli renverser la royauté. Quel fut, à cette heure-là, le rôle des Francs-Maçons? L'hégémonie du monde rêvée par l'Allemagne, réalisée par l'Angleterre, n'empêche pas le léopard d'être à la merci de ses deux dompteurs, et leur politique protestante et maçonnique finira par l'écroulement du trône et peut-être du pays.

On objectera sans doute que la Maçonnerie est dans la main du roi. Le Grand-Maître est son oncle, le duc de Connaught, en attendant que ce soit, selon la tradition, l'héritier du trône, le prince de Galles, récemment initié, ainsi que son plus jeune frère. Cette tradition d'honneur cautionne la tradition de loyalisme des Maçons anglais envers leurs souverains. Le roi George V le reconnaissait dans son discours, à l'occasion du

(1) *Freemason's Chronicle*, 24 janvier 1920, page 42.



bi-centenaire de la Franc-Maçonnerie (1); le Pro-Grand-Maître, lord Ampthill, rappelait ce témoignage royal au banquet de réception du prince de Galles, le 2 mai 1919 (2); enfin, le même lord, à la fête de la Paix du 27 juin 1919, a proclamé le rôle considérable de la Maçonnerie anglaise en étroite union avec le trône :

L'univers entier, a-t-il dit, a été déchiré par une explosion sans exemple dans l'histoire universelle de la lutte éternelle entre les champions de la vérité et ses faussaires. Derrière la guerre matérielle se cache un conflit spirituel qui n'a pas encore atteint sa dernière conclusion. Il s'agit du choc de deux Idéals, de la lutte entre les deux puissances du Bien et du Mal, de la Lumière et des Ténèbres. La Franc-Maçonnerie est une des plus grandes puissances au service du Bien, ce qui est reconnu dans le monde entier et établi par des preuves éclatantes. Depuis le commencement de la guerre, notre Ordre a pris un accroissement considérable dans tous les pays de langue anglaise. On voit évidemment en lui un asile et un rempart contre l'assaut furieux de la puissance du Mal. Aussi s'offre-t-il à la Franc-Maçonnerie

(1) *Freemason*, 1917, page 5 ; discours prononcé le 23 juin 1917.

(2) *Freemason*, 5 juillet 1919, pages 2-5. — Il y a longtemps que Weishaupt, Nubius, Mazzini, Louis Blanc ont démontré que les rois et les princes n'étaient que les instruments de la Maçonnerie et que, pour eux, les plus hauts grades ne comportaient aucunement la révélation des secrets et des buts maçonniques. Le Dr Peter Gerhard a fort bien traité cette question dans son ouvrage si intéressant : *Franc-Maçonnerie et Politique*. Voici le passage de Louis Blanc dans son *Histoire de la Révolution française* (t. II, page 71) :

« Il ne faut donc pas s'étonner si les Francs-Maçons inspirèrent une vague terreur aux gouvernements les plus soupçonneux ; s'ils furent anathématisés à Rome par Clément XII, poursuivis en Espagne par l'Inquisition, persécutés à Naples ; si, en France, la Sorbonne les déclara « dignes des peines éternelles ». Et toutefois, grâce au mécanisme habile de l'institution, la Franc-Maçonnerie trouva dans les princes et les nobles moins d'ennemis que de protecteurs. Il plut à des souverains, au grand Frédéric, de prendre la truelle et de ceindre le tablier. Pourquoi non ? L'existence des hauts grades leur étant soigneusement dérobée, ils savaient seulement de la Franc-Maçonnerie, ce qu'on leur en pouvait montrer sans péril ; et ils n'avaient point à s'en inquiéter, retenus qu'ils étaient dans les grades inférieurs où le fond des doctrines ne perçait que confusément à travers l'allégorie, et où beaucoup ne voyaient qu'une occasion de divertissement, que des banquets joyeux, que des principes laissés et repris au seuil des Loges, que des formules sans application à la vie ordinaire, et, en un mot, qu'une comédie de l'égalité. Mais, en ces matières, la comédie touche au drame ; et il arriva, par une juste et remarquable dispensation de la Providence, que les plus orgueilleux contempteurs du peuple furent amenés à couvrir de leur nom, à servir aveuglément de leur influence, les entreprises latentes dirigées contre eux-mêmes ».



la perspective d'une importance incalculable. Elle a pour devoir de poursuivre ses buts avec plus d'ardeur et de persévérance, de se fortifier pour les nouvelles luttes qui l'attendent, et comme terme suprême de se serrer étroitement autour de la couronne qui symbolise l'empire mondial britannique dans toute son étendue, l'unité de la nation, la justice, la liberté et la probité de nos lois (1).

Cet *Imperium Mundi,* rêvé par Mazzini pour le troisième empire de Rome, situé ici à Londres, toujours espéré à Berlin, et dont les reflets fascinateurs se projettent jusqu'aux Etats-Unis, cet *Imperium Mundi* est l'Europe maçonnique.

Les orateurs de la Maçonnerie, écrit le P. Gruber, qu'ils soient Anglais ou Américains, ne se sont jamais lassés de dire et de répéter que la guerre mondiale est, plus qu'aucune autre, *une guerre spécifiquement franc-maçonnique,* dans laquelle se livre la lutte suprême entre la cause des idéals de la Maçonnerie sur le terrain temporel, afin que l'heureuse issue de cette lutte dernière et décisive prépare la victoire sur le terrain spirituel dans le domaine ecclésiastique (2).

(1) *Freemason.* — Cf. *The Trestle Board,* octobre 1919, page 6 : La Fête de la Paix à la G.·. L.·. d'Angleterre, par le F.·. John Whicher, Grand Secrétaire de la G.·. L.·. de Californie.

(2) P. Grubeb, *La grande fête de la victoire chez les Francs-Maçons de langue anglaise,* la *Germania,* 17 juillet 1919. Le R. Père appuie sa conclusion sur les références suivantes : *New Age,* 1918, pages 1-7, 19 et seq. 318, 451, 453, 510 ; *Tyler Keystone,* 1917, pages 208, 152, 204 ; *American Freemason,* 1916, page 552 ; 1917, page 466 ; *Freemason,* 1917, page 468, etc..., et *Stimmen der Zeit,* décembre 1918.

Toutes les occasions servent à dévoiler la Maçonnerie politique. L'Angleterre commit des excès de pouvoir regrettables en Egypte. Le 18 mars 1919 parut à Paris la protestation suivante : « *L'Association égyptienne de Paris,* réunie ce soir, 17 mars, à son siège social, 8, rue Danton (Sociétés savantes), vient d'avoir la profonde douleur d'apprendre l'assassinat, par la police militaire britannique, de soixante Egyptiens, au Caire, vingt-deux à Tantah, et l'arrestation arbitraire de plus de quatre cents autres.

» Dans ces manifestations paisibles, nos frères se présentèrent devant la résidence britannique pour protester contre la déportation, à Malte, du chef et de quelques membres de la délégation nationale élue par un véritable plébiscite pour porter, à la Conférence de la Paix, les revendications égyptiennes.

» La police militaire britannique tira sur les manifestants ne possédant aucune arme ni aucun moyen de défense.

» Pareils actes ne peuvent être passés sous silence ni ne pas soulever l'indignation mondiale, surtout que ces agissements viennent de l'Angleterre, qui se déclare, elle aussi, le défenseur du droit, de la liberté et de la justice.

» Considérant que la Conférence de la Paix siège en ce moment pour



Aux Etats-Unis

Nul doute que la Maçonnerie anglaise ne fasse de la politique; nul doute qu'elle ne soit suivie par la Maçonnerie américaine.

Cette dernière aura parfois, elle aussi, de ces excès de pudeur qui couvrent d'un mensonge son action politique (1). Il faut cependant avouer qu'un certain nombre de Loges rejettent cet inutile camouflage. Dans son numéro du 24 janvier 1920, la *Freemason's Chronicle* rapportait, d'après le *Toronto Freemason*, une allocution du F.·. Kellett à la Grande Loge du Manitoba, dans laquelle il sollicitait l'autorisation de discuter, dans les termes maçonniques, « tous les sujets ayant une portée sociale ou morale, d'autant que le moment approche où les hommes des classes ouvrières vont diriger les destinées du monde » (2). De son côté, le F.·. Morcombe, directeur de l'*American Freemason*, fait une campagne pour lancer la Maçonnerie américaine dans la politique (3). Voici ce que nous

établir dans le monde la liberté et la justice si souvent outragées, que la politique d'oppression et de brutalité n'est aucunement conforme à l'idéal poursuivi, nous espérons que la Conférence désavoue de tels actes plus qu'inhumains, et qu'elle rappelle qu'il existe une justice.

» A l'infini, on ne peut nous laisser martyrs.

» *Association égyptienne de Paris*, 69.228, S. ».

Or, le 25 mai 1920, on lisait dans le *Neues Winterthurer Tagblatt*, sous ce titre : *Pour l'indépendance de l'Egypte :* « Les Loges de Genève ont voté à l'unanimité la résolution suivante : « Les Loges génevoises, dans » leur Assemblée Générale, confiantes dans l'esprit de justice de la Ligue » des Nations, expriment le vœu que la question de l'indépendance de » l'Egypte soit résolue, conformément aux principes de la libre détermi- » nation dans l'intérêt de la paix ».

D'ailleurs, les Loges suisses ont mené une campagne retentissante pour l'accession de leur pays à la Ligue des Nations, tandis que les catholiques affirmaient avec raison que cette Ligue était maçonnique dans ses chefs, ses statuts et ses fins. De tels actes n'empêcheront pas la Maçonnerie suisse de se dire apolitique, tout en continuant d'encombrer les administrations de l'Etat et d'en diriger les pouvoirs publics. — Cf. *Der Landbote Winterthur*, 21 avril 1920 : « *Franc-Maçonnerie et Politique* ».

(1) *New England Craftsman*, novembre 1918, page 36.

(2) *Freemason's Chronicle*, 24 janvier 1920, page 41. — Cf. *American Freemason*, juillet-août 1919 : « Griefs et assertions du sénateur Sherman » ; et *Masonic Voice Review*, mars 1920, page 50.

(3) *American Freemason*, juillet-août 1919, page 205. — Cf. *New England Craftsman*, février 1920, page 130 : « Le Maçon dans la politique ».



lisons, à ce sujet, dans le *New England Craftsman* de février dernier :

Le F.·. Joseph E. Morcombe, qui s'est acquis une réputation internationale comme directeur de l'*American Freemason* (Iowa), prépare une tournée de conférences maçonniques dans laquelle il parcourra tout le pays. Il dirige cette publication conformément à son idée favorite, que la Maçonnerie est arrivée au point de divergence de deux routes, et qu'elle doit jouer un rôle militant dans la situation actuelle. « Ce qu'il faut aujourd'hui à la Maçonnerie américaine, dit-il, c'est une action persistante suivant les lignes du simple bon sens; il faut lui montrer que son devoir prend plus d'ampleur, sa responsabilité plus d'étendue ».

Dans sa préface, il dit :

« Il y a un accent nouveau dans la Franc-Maçonnerie américaine; elle montre une tendance militante. Elle manifeste le désir de demander à plus haute voix un travail plus agressif, plus pratique. La grande puissance de l'Ordre ne saurait rester plus longtemps sans emploi, ni se gaspiller en besognes routinières. Le besoin d'une participation active dans la grande œuvre de salut social se fait sentir d'une manière pressante à tous les éléments sains de notre vie nationale. Tous les facteurs de la civilisation sont soumis à l'examen; de cet examen et du verdict rendu par le monde sur la compétence et l'utilité dépendra l'avenir de toute institution. Il n'y a aucun moyen de se dérober à l'attention, le résultat dépendra de l'état de préparation et de la résolution d'accepter la situation avec ses changements.

» La Franc-Maçonnerie aux Etats-Unis, avec ses deux millions et plus de membres de choix, pris dans la meilleure partie du sexe masculin d'Amérique, doit aussi se présenter devant les juges. Il faut qu'elle accepte la responsabilité, qu'elle réponde sans réserve à l'appel du devoir. Le temps est loin où il suffisait de passer en revue des vertus abstraites; le jour est venu du travail sérieux pour le bien commun. A la grande Fraternité incombe la tâche de se transformer et de s'outiller de telle sorte que ses principes se changent en réalités. La Fraternité doit entrer en ligne avec les forces actives qui sont à l'œuvre pour l'amélioration humaine ».

« La Maçonnerie, dit le Passé-Grand-Maître Thibaut de la Louisiane, Frère qui n'a pas son égal pour le don de l'observation et de la clarté de pensée, est ou devrait être une force militante. Actuellement, en Amérique, elle est une force négligée, alors qu'il faudrait l'employer activement à élever le niveau des hommes, et donner de la solidité à notre Corps par ce moyen. La Maçonnerie devrait se montrer, dans toutes les relations de la vie ordinaire, politique et sociale. Sa philosophie est essentiellement pratique, donc elle est éducative. Je salue tout



mouvement qui tend à développer fortement chez nos membres les possibilités maçonniques. J'attache grande importance à votre œuvre, mon cher F.·. Morcombe, qui visez des fins si désirables. Vous avez l'information, le coup d'œil, le courage. Je sais que chez vous, dans la Louisiane, vos allocutions ont contribué à inspirer un redoublement d'ardeur aux FF.·.. Je puis voir les résultats, et je suivrai vos efforts avec autant d'intérêt que d'espoir.

» Je n'ai pas à intervenir dans cette œuvre; je n'ai rien à vendre ou à prôner; je n'ai pas de plan à proclamer; je ne cherche point de prosélytes; je ne demande pas aux FF.·. d'accepter mes assertions ou mes conclusions. Je n'ai pas d'autre ambition que de porter les Frères à se rendre compte du caractère critique du temps présent en ce qui concerne l'Ordre et de les exhorter instamment à penser par eux-mêmes. Si une Fraternité où l'on réfléchit doit succéder à un simple groupement d'hommes auxquels un moteur automatique fait accomplir des actes de pure forme, le but sera complètement atteint.

» Je n'ai pas de théorie sur les origines maçonniques à exposer, pas de loisirs à gaspiller dans les absurdes spéculations d'un pseudo-mysticisme ou d'un occultisme encore plus vulgaire. Je n'ai pas autre chose en vue que de montrer où est le devoir et où sont les occasions de l'accomplir, ainsi que le résultat qui attend le travail dévoué, puis d'indiquer le danger que peut faire surgir la prolongation de la négligence et de l'indifférence » (1).

D'autre part, dans sa 17ᵉ assemblée annuelle, la G.·. L.·. de Californie a établi un précédent qui doit avoir sa répercussion dans les autres Grandes Loges. Elle a décidé de discuter les questions politiques. Le *Trestle Board* écrit à ce sujet :

Sans aucun doute, le trait le plus marqué dans cette Assemblée a été le sentiment presque unanime parmi les Délégués et les Visiteurs en faveur d'une action plus fortement concentrée des Maçons EN TANT QUE CORPS, dans les Affaires publiques. Il n'en résulte pas nécessairement que la Maçonnerie va se jeter dans toutes les menues querelles politiques. La question bien posée par tous était celle-ci : « *Pourquoi la Maçonnerie n'agirait-elle pas comme organisation dans les affaires d'un intérêt vital pour le public, alors qu'elles sont abordées par les Maçons en tant qu'individus ?* »

La réponse à cette question a été donnée par l'*adoption unanime* d'une résolution présentée par le Grand-Maître Charles Hebert Adams, en vue de soutenir notre système d'école publique, en se référant tout particulièrement à un bill qui est actuellement soumis au Congrès.

(1) *New England Craftsman*, février 1920, page 136.



Ce bill propose la création d'un département (Ministère) fédéral d'Education, et l'application ainsi que l'emploi d'un budget de 100 millions de dollars dans ce but.

C'est ainsi que la Grande Loge de Californie est arrivée, au cours de ses sessions annuelles, à se faire connaître du public par un acte qui se rapporte à une question nationale. Elle sera très probablement imitée en cela par les Grandes Loges d'autres juridictions.

La mesure particulière qui fut la base de la résolution n'avait pas grande importance. Il est bien entendu que tous les Maçons soutiennent énergiquement le système de l'Ecole publique, et désirent le maintenir à l'abri des influences extérieures de toute sorte; ils souhaitent le voir s'étendre à toutes les parties du pays et devenir encore plus efficace qu'à présent. Ce fut ce sentiment qui prit corps dans la résolution du Grand-Maître Adams. Mais le fait de voir la Grande Loge entrer en scène dans une affaire publique créa un précédent d'une grande valeur qui devait être très important pour la Maçonnerie et la nation entière.

En un mot, cela signifie que la voie est maintenant ouverte, et que la Maçonnerie, renonçant à son silence passif, prendra désormais un rôle actif et deviendra un Corps énergique et puissant dont la forte voix pourra se faire entendre de tous côtés dans la nation, pour la cause du droit. Cela signifie que nous acceptons maintenant l'engagement de combattre pour le droit aussi bien que celui d'en parler, et que tout Maçon, depuis le plus jeune Apprenti jusqu'au Grand-Maître, se réjouit de ce pas en avant.

Le Rubicon a été franchi, le dé a été jeté. Dès aujourd'hui, l'Ordre doit s'intéresser activement aux affaires de la nation, de l'Etat et de la Cité, malgré les croassements des esprits étroits et racornis qui voudraient éviter ce qui a le moindre goût de progrès ou d'avancement.

La Fraternité maçonnique de Californie devrait adresser ses remerciements au Grand-Maître Charles Adams, comme à un homme capable de penser et d'agir, à un progressiste. S'il est quelque chose, il est un progressiste conservateur. Tout en se montrant zélé pour nos anciens Points Fixes, il s'est affirmé capable de reconnaître le besoin de moderniser notre pensée, pour la mettre en harmonie avec les nécessités de l'époque qui veut que la pensée soit modernisée. D'après le principe que la Maçonnerie, étant une Société constructive et bienfaisante, dont le but est d'améliorer l'espèce humaine en son ensemble, nous devrons faire toutes les démarches nécessaires pour approcher de ce but méritoire. Tous les Maçons souscrivent à ce sentiment. Si le Grand-Maître Adams réalise cette saine politique pendant qu'il est en fonction, cette année maçonnique tiendra une certaine place dans l'histoire.

Selon toute probabilité, tous les Délégués et Visiteurs de la Grande Loge sont partis avec cette idée dans l'esprit tant individuellement que collectivement. Ils se sont faits les interprètes de ce sentiment de

progrès et d'action maçonnique concertée, comme valant mieux que l'action individuelle de chaque Maçon isolé (1).

Enfin, la Conférence des Grands-Maîtres et des Délégués des Grandes Loges, tenue en novembre 1918, propose précisément aux Grandes Loges qu'elle représentait l'établissement d'une « *Association de Service maçonnique* », comme forme d'organisation sur le plan d'une fédération qui, désormais, donnerait une voix nationale à la Franc-Maçonnerie américaine. A la réunion de l'assemblée du 11 novembre 1919, à Cedar Rapids (Iowa), on constata que la proposition de l'année précédente avait été approuvée par trente-sept Grandes Loges. « L'Association de Service maçonnique » fut alors fondée, et le F.·. George L. Schoonover, président de la Commission exécutive, rédigea le procès-verbal de cette première réunion tenue les 11, 12 et 13 novembre 1919. Nous transcrivons ce court extrait :

Position reconnue à la Franc-Maçonnerie en ce qui regarde les problèmes modernes :

a) Nous ne pouvons, en tant que Fraternité, faire accepter nos idéals par l'univers, mais les Maçons peuvent le faire en tant qu'individus. Nous devons donc éduquer l'individu de telle sorte qu'il comprenne ces problèmes.

b) La Maçonnerie, qu'elle le veuille ou non, est regardée par le monde comme une organisation éducatrice, comme un facteur de l'opinion publique. Comme telle, la Fraternité tout entière a une responsabilité énorme.

c) La Franc-Maçonnerie devrait donc dire son mot sur les problèmes qui occupent l'univers.

d) Ses procédés d'éducation devraient être déterminés d'après ses Points Fixes; elle devrait faire en sorte que ses préceptes antiques enseignent à ses membres de nouveaux devoirs, comme l'exige le siècle moderne.

e) Les Maçons espèrent que l'*Association*, agissant au nom du Grand Corps de la Franc-Maçonnerie, se présentera devant le public ouvertement, et parlera, comme une seule voix, pour la Franc-Maçonnerie.

(1) *Trestle Board*, novembre 1919, page 3. — Cf. *Light*, 1er février 1920, page 4 ; *New Age*, mars 1920, page 114 ; *Masonic Tidings*, décembre 1919, page 11 ; *The Builder*, janvier 1920, page 20 ; article du F.·. Robert Tipton, sur « La place de la Loge maçonnique dans la société ». L'auteur écrit : « Transformer le monde de telle sorte qu'il présente l'aspect maçonnique, telle est notre mission ».



f) La Maçonnerie devrait se faire l'adversaire des ennemis de la loi et de l'ordre (1).

La Maçonnerie américaine sent un besoin d'air et d'espace. Aussi, dans l'*Illinois Freemason*, le F.·. Delmar D. Darrah a-t-il osé écrire : « Le temps est venu, dans notre évolution maçonnique, où la Franc-Maçonnerie ne doit plus être regardée comme liée par les droits de l'Etat, ou limitée à des groupes d'individus » (2). L'auteur en conclut que *la Maçonnerie doit être reconnue comme un Etat*, avec ses droits souverains.

Voilà, pour aujourd'hui, l'Etat dans l'Etat, qui deviendra demain le Contre-Etat. La Maçonnerie américaine vise à son tour à l'hégémonie mondiale. Elle s'appuie encore sur l'Angleterre, avec laquelle le Grand-Maître de la G.·. L.·. de New-York, le F.·. Farman, fraternisait, à la grande fête de la Victoire, le 27 juin, à Londres, jusqu'à déclarer pompeusement « qu'entre la G.·. L.·. d'Angleterre et les Grandes Loges des Etats-Unis, il existait désormais des liens fraternels plus intimes que par le passé et qu'aucune influence ne sera capable de briser ». Que restera-t-il de cette alliance, si jamais la guerre éclate entre ces deux pays ? Peu de chose, sinon que les deux Maçonneries feront de plus en plus de la politique et que, malgré tous les anathèmes dont elles pourraient s'excommunier comme peuples sur pied de guerre, elles se retrouveraient d'accord dans une politique antipapiste. Dans l'univers entier, la Maçonnerie est une quand elle s'appelle la Contre-Eglise (3).

(1) *The Builder*, janvier 1920, page 1. Ce compte rendu est très intéressant. Il va sans dire que la question des Ecoles publiques est à l'ordre du jour. D'ailleurs, la Maçonnerie mondiale, germanique aussi bien qu'anglo-saxonne, veut s'emparer de l'éducation de la jeunesse et former de nouvelles générations maçonnisées. — Cf. *Southwestern Freemason*, janvier 1920, page 5.

(2) *The Builder*, septembre 1919, page 253.

(3) Les Loges de l'Amérique du Sud se sont également mêlées à la politique, surtout pendant la guerre. Il serait long et fastidieux d'en relever les preuves. Un fait curieux de politique maçonnique est la démarche des Loges du Mexique près des Maçons des Etats-Unis pour que ces derniers empêchent la guerre entre les deux pays. On peut en lire les détails dans les périodiques suivants : *The Masonic Sun*, octobre 1919, page 104 ; *Southwestern Freemason*, novembre 1919, page 8 ; *Texas Freemason*, novembre 1919, page 23. Le *Square and Compasses* (Nouvelle-Orléans, septembre 1919, page 5) a donné le premier la circulaire de la G.·. L.·. de l'Etat du Nuevo Leon, datée du 15 septembre 1919. En voici le texte :



LES LOGES IDÉALISTES

Tel est le titre dont se pare orgueilleusement la Maçonnerie allemande. Quelles sont ces Loges dont l'idéal supérieur les garantit de tout contact profane, trop désintéressées pour être utilitaires, trop philosophiques, ou même trop mystiques, pour descendre dans le terre à terre de l'arène politique ?

« Grande Loge de l'Etat du Nouveau Léon (Mexique), R. E. A. A. (Rite Ecossais Ancien et Accepté). Grand Orient de Monterey (Mexique), 15 septembre 1919. — La Grande Loge des Libres et Acceptés Maçons du Nouveau Léon (Mexique), dans une réunion tenue le 4 septembre 1919, après avoir traité diverses affaires, a abordé la question des affaires internationales qui s'agitent en ce moment et qui pourraient dégénérer en une guerre entre le Mexique et les Etats-Unis, et elle a décidé :

» D'adresser à toutes les Grandes Puissances maçonniques des Etats-Unis d'Amérique, sans distinction de Rites, la présente pour leur faire connaître que :

» Pour accomplir nos devoirs de Maçons, nous devons tenter d'éviter par tous les moyens l'effusion du sang ; qu'il est nécessaire de rappeler qu'avant les intérêts matériels, il y a les idéals de l'humanité, et qu'une guerre entre votre pays et le nôtre, au moment actuel, souillerait ces idéals proclamés il n'y a pas longtemps par le peuple américain, et qu'une intervention armée au Mexique apparaîtrait comme un outrage envers un pays qui est actuellement faible et impuissant après les guerres intestines qui l'ont ébranlé, et qui se sont prolongées malheureusement par suite de la haine et des ambitions.

» Les Maçons du Nouveau Léon, regardant le monde entier comme une patrie, ainsi que doivent le faire tous les Maçons, vous demandent d'élever, en qualité de Maçons, votre voix dans les temples des Etats-Unis, afin que le gouvernement de ce pays ne puisse pas intervenir dans votre nation par un conflit armé.

» Les incidents et les troubles qui ont surgi entre les deux nations doivent être fixés par des voies diplomatiques, et non pas par la guerre, qui, au lieu d'être honorable pour ceux qui la provoquent, ne ferait que ternir les brillantes pages de votre histoire, écrites il n'y a pas longtemps, sur les champs de bataille de l'Europe.

» Les Maçons du Nouveau Léon, sentinelles avancées de ce pays, vos voisins, ne vous regardent pas comme des ennemis ; au contraire, vous tendant une main fraternelle, ils vous adressent ces lignes pour vous demander de vous inspirer des beaux et universels principes de la Franc-Maçonnerie, et de les aider, de coopérer avec eux et de tout votre pouvoir à empêcher une guerre fratricide. Nous sommes convaincus que, vous qui pratiquez les principes d'humanité dans vos temples et au dehors, parce que vous jouissez des bienfaits de la paix, vous pouvez, mieux que personne éviter l'effusion du sang sur les champs de bataille, faire que la paix soit la rédemption de l'espèce humaine ; vous pouvez élever votre voix bienfaisante et faire en sorte que la guerre n'entre pas en ce pays. Bien loin de vous haïr, nous éprouvons une vive sympathie pour votre énergie et vos progrès. Vous pouvez être certains que notre demande est



Nous lisions dans la *Freimaurer Zeitung* du 6 juillet 1918 :

Les 19-22 juillet aura lieu, à Berlin, une réunion des Grands-Maîtres et Délégués des Grandes Loges de Turquie, Bulgarie et Hongrie, et de toutes les Grandes Loges allemandes et de l'Union libre, dans les locaux des trois Grandes Loges de Berlin. Le samedi soir aura lieu un travail au premier grade avec affiliation, dans le local de la Grande Loge de Prusse dite *A l'Amitié*. Les délibérations importantes de ce Congrès ont trait *aux buts communs de la Franc-Maçonnerie* et à l'entente amicale des Grandes Loges représentées (1).

L'outrecuidance des Maçons allemands irait-elle jusqu'à nous présenter les Grandes Loges de Turquie, de Bulgarie et de Hongrie comme apolitiques ? Ce serait oublier trop vite l'origine des Jeunes Turcs et leur rôle avant et pendant la guerre. Ce serait croire que nous ne connaissons rien des intrigues maçonniques dans les Balkans. Ce serait soutenir un isolement paradoxal, une sorte de cloison étanche entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale.

En Russie

Est-ce par idéalisme que la Maçonnerie russe, ressuscitée malgré les défenses des lois, a si puissamment travaillé avec les Juifs, et peut-être les Allemands, sous la grande-maîtrise de Milioukoff, au renversement du czar et à l'avènement du bolchevisme ? Nathan crut devoir en féliciter Milioukoff au nom de la Maçonnerie italienne, à qui s'offrait, disait-il, par

libre et spontanée, qu'elle ne part d'aucune suggestion officielle ; nous voulons seulement accomplir un devoir et vous exhorter, vous qui êtes des Maçons, membres de la Grande Famille universelle, à répondre avec une affection fraternelle à l'appel que vous adressent maintenant les Maçons du Mexique. La présente lettre circulera en langue espagnole dans toutes les Loges de notre pays, et nous croyons que, quand elle aura été amplement connue des autres institutions maçonniques, elles s'adresseront à vous de la même manière.

» La Maçonnerie ne connaît pas de frontières, ni de races, ni de langues, elle est universelle.

» Obtiendrons-nous ce que nous vous demandons ?

» Nous l'espérons, car nous connaissons les principes d'humanité.

» Fraternellement vôtres,

» Dr Manuel GONZALEZ AYALA, *Grand-Maître*,

» J.-M. SALINAN, *Grand-Secrétaire* ».

(1) *Freimaurer Zeitung*, 6 juillet 1918, page 61.



suite de cette révolution, des perspectives inattendues. L'idéalisme russe s'appelle, en Occident, de la politique, et c'est la pire de toutes; nous y reviendrons prochainement.

En Ukraine

En Ukraine, la Maçonnerie idéaliste a suivi, au fond, la politique de la Maçonnerie russe. Ne pouvant accumuler les documents, malgré l'intérêt qu'ils présentent, citons seulement cet extrait du *Vaterland*, de Lucerne :

Des indices de diverse nature ont également montré la main de la Franc-Maçonnerie, et en particulier de celle qui est dirigée par les Juifs, et dès avant la guerre, dans les mouvements ukrainiens nationalistes. Il y a peu de temps, Bourtzeff, qui s'est signalé en démasquant l'agent de la police russe Azeff, et qui fait paraître à Paris un journal antibolcheviste, a publié un document qui, non seulement fait connaître des détails intéressants sur ces milieux à peu près ignorés jusqu'à présent, mais encore qui est de nature à nous découvrir bien des événements dont les causes étaient restées secrètes. Il s'agit d'une lettre écrite, le 27 octobre 1919, par un certain M. Michel Markotoun, personnalité de quelque importance, puisqu'il remplit les fonctions de Grand-Maître de la Grande Loge franc-maçonnique des Slaves-Unis d'Ukraine. Il est le fondateur de la « Jeune Ukraine » et le chef de la Rada Suprême des Cosaques libres de l'Ukraine. On peut en conclure à bon droit que la Maçonnerie a joué son rôle dans les événements qui ont abouti à la création de l'État ukrainien et dans les péripéties si diverses qu'a traversées cet État.

Markotoun nous apprend d'abord qu'il est un personnage d'une haute importance, il est le seul qui ait le droit de se qualifier du titre de Grand-Maître de la Grande Loge de l'Ukraine; il nous informe, en outre, qu'au cours des années précédentes, il s'est passé à Kiew des faits de nature à causer la peine la plus vive, la plus profonde à un Franc-Maçon sincère et orthodoxe. La responsabilité en incombe entièrement à Simon Wassiliew Petlioura, qui était devenu un beau jour, sans qu'on sût comment, le chef suprême du Directoire ukrainien et le commandant en chef de toutes les troupes ukrainiennes. Et si encore il s'en fût contenté ! Mais Petlioura, qui jusqu'alors n'était qu'un apprenti de la Grande Loge de Kiew, avait, un certain jour, profité de l'absence de presque tous les membres pour s'emparer de toute la puissance et se faire nommer Grand-Maître. Il fit alors admettre d'autorité cent gendarmes de sa garde du corps dans la Loge, et leur conféra des grades maçonniques. Ainsi donc, lui, Markotoun, le vrai, l'authentique Grand-Maître, se voit contraint de dénoncer au monde franc-maçonnique cette « fausse Franc-Maçonnerie ukrainienne indépendante » et de demander que les Loges parisiennes ferment leurs portes à un certain



Nicolaus Schounutzky, qui séjourne à Paris comme envoyé de l'Ukraine pour négocier avec les grandes puissances.

A en croire Markotoun, ce Schounutzky serait un ex-agent secret de l'Allemagne qui aurait été exclu, il y a quelque temps, du parti national ukrainien. Il résulte, en outre, de quelques indications données par cette lettre, que l'hetman Skoropadski n'aurait dû, lui aussi, son élévation qu'à ses Frères francs-maçons.

Le sieur Markotoun nous ferait grand plaisir s'il voulait bien nous donner d'autres lettres aussi intéressantes (1).

En Tchéco-Slovaquie

Encore un idéalisme qui ressemble singulièrement à la politique des Maçonneries latine et anglo-saxonne. C'est dans un pays neuf, l'ancienne Bohême, la Tchéco-Slovaquie, que nous retrouverons dans un prochain article sur la Contre-Eglise. La *Bohemia* de Prague, du 7 février 1920, contenait la nouvelle suivante :

Les 1er et 2 février ont eu lieu, à Teplitz-Schonau, les principales réunions en vue de la fondation d'une Grande Loge qui portera le nom de *Bohemia Au Soleil Levant*. Le but est exposé dans la demande d'autorisation approuvée par les autorités. Le Grand-Maître, désigné par les votes dans les Loges ou Cercles maçonniques de Prague, Teplitz, Reichenberg, Gublonz, Brux, Carlsbad, etc., est le docteur Fritz Epstein, avocat à Teplitz, qui a choisi pour son représentant à Prague le Fr.·. Boschan.

(1) *Vaterland*, 21 février 1920, Lucerne. — Le F.·. Markotoun a publié plusieurs autres articles fort instructifs dans « *La Cause commune* ». Le 17 janvier 1920 : « Entre Petliouristes et Polonais ; le traité n'oblige que les Ukrainiens » ; le 14 février 1920 : « Petlioura à Varsovie. » ; le 3 avril 1920 : « Le moment est venu de jeter les bases d'une union slave » ; le 8 mai 1920 : « Le Vatican et l'Ukraine ».

Le *Herold*, du 8 février 1920, contenait l'entrefilet suivant :

« Une Grande Loge de l'Ukraine, *A Saint-André Prævocatus*, s'est fondée à Kiev, d'après une communication envoyée par cette Grande Loge au « Bureau des Relations maçonniques internationales » (Bulletin n° 50). Cette fondation a eu lieu le 18 septembre 1917. Elle est sortie de la Loge du même nom qui existait en cette ville ; elle travaille dans les trois grades de Saint-Jean et revendique le droit de territoire pour tout l'Etat ukrainien. Tant qu'elle n'aura pas ses usages et sa constitution propres, elle se servira des usages et de la constitution de la Grande Loge de France. Il y a un Suprême Conseil pour les Hauts Grades. La déclaration est datée de Kamenetz-Podolsk, le 1er avril 1919 et porte la signature de Petlioura comme Grand-Maître ».



Le lendemain, on lisait dans le même journal, la *Bohemia* :

Le docteur-médecin de Carlsbad, Oskar Posner, a parlé sur la Franc-Maçonnerie dans la salle de l'Urania. On comprendra que cette conférence a dû avoir un grand succès, quand on se souviendra que, dans la vieille Autriche, la Franc-Maçonnerie était au nombre des Sociétés interdites, et que ses membres devaient observer, outre le secret commandé par le Rituel de l'Ordre, un secret dont la révélation entraînait de terribles châtiments. Le docteur Posner, le premier qui ait pu, après un intervalle de cent vingt-six ans, parler en termes favorables de la Maçonnerie dans un pays jadis autrichien, a fait un exposé serré et précis de l'origine des buts et de l'action de l'Ordre, qui prend pour étoile directrice de son activité l'Humanité, la Tolérance, etc. Il dit que jamais la Franc-Maçonnerie n'a propagé de doctrines hostiles à l'Etat, ou de doctrines mystérieuses et opposées à la Religion; que la bienfaisance est seulement un moyen et non un but de l'Ordre. De vifs applaudissements ont accueilli cet exposé d'un conférencier qui traite son sujet avec autant d'enthousiasme que de compétence.

Comme commentaire de ce respect de la religion par la Maçonnerie, citons l'article suivant intitulé : « Comme quoi les Francs-Maçons ne font pas de politique » :

La Franc-Maçonnerie se drape volontiers dans le large manteau de l'Humanité; ses disciples ne cessent de répéter qu'ils n'ont rien à voir avec la politique. Qu'on lise donc l'information suivante de l'Agence catholique internationale de Presse de Budapest :

« Des ecclésiastiques slovaques, qui ont dû fuir devant les Tchèques, rapportent que *le Gouvernement social-démocrate tchèque a conclu avec la Grande Loge de Paris un traité par lequel la Grande Loge prend l'engagement de soutenir les revendications territoriales tchèques dans la Slovaquie, et demande comme salaire l'organisation du Kulturkamp.* En conséquence, la Grande Loge a envoyé son représentant à Prague pour surveiller le Gouvernement tchèque et exiger de lui qu'il organise la persécution des églises avec toute la rigueur désirée ».

Cela s'accorde remarquablement avec la conduite du docteur Drtina, comme dictateur scolaire tchèque, et de ses séides. Ils déploient le zèle le plus ardent pour se conformer autant que possible aux injonctions de la Grande Loge de Paris. Après les mesures prises contre les établissements charitables des catholiques, qu'on veut « étatiser » par voie de simples ordonnances, la guerre scolaire a été commencée avec une intensité inouïe. *L'Information* annonce : « En dépit du nombre insuffisant des instituteurs, on a chassé des écoles, non seulement les sœurs, qui s'étaient maintenues en grande faveur jusqu'à ce jour (et on les a chassées avec violence), mais encore on a mis à la retraite tous les



instituteurs favorables à la religion, quels que soient leurs mérites professionnels; on les a pourchassés comme des bêtes sauvages sans défense. Ce n'est pas tout : on menace les parents qui manifestent leur mécontentement des allures des maîtres blasphémateurs, et on les châtie au besoin. Les instituteurs croyants ne sont plus soufferts dans les écoles, et les enfants qui osent prier en classe sont bâtonnés, ainsi qu'on l'a fait à Luhacovice et ailleurs. Au lieu de réprimander ces monstres, on les loue au contraire, et on les récompense ».

Voilà ce que sont les nouveaux missionnaires de la culture; c'est pour favoriser leurs méfaits que la Franc-Maçonnerie va, de ses griffes d'hyène, arracher des lambeaux de la Slovaquie catholique. Si les catholiques des autres pays ne se lèvent pas ensemble pour protester et s'unir contre les plans de la Loge, nous continuerons à recevoir encore plus de coups de bâton. Que dit, à propos de ces choses, la Franc-Maçonnerie suisse ? Est-elle tout à fait indifférente à la question de savoir si le Vorarlberg devra rester entre les griffes du gouvernement social maçonnique de Vienne ? (1).

En Autriche

En Autriche, les Loges furent clandestines, ou dissimulées sous le déguisement de Sociétés bienfaisantes, artistiques ou sportives. C'est ainsi, d'ailleurs, nous apprend la *Bauhütte*, que la Maçonnerie se rétablit à Vienne, en 1869, à titre de Sociétés humanitaires et littéraires (2). Ces groupements maçonniques étaient plus nombreux qu'on ne le croyait, et leur influence produisait, comme partout, une action dissolvante qui minait secrètement, mais sûrement, les forces vives du pays. Bien avant la guerre, une des personnalités ecclésiastiques les plus en vue et les mieux averties nous écrivait : « Il se passe ici ce qui s'est passé en France; l'Autriche est seulement en retard de quelques années ». On sait aussi que beaucoup de Francs-Maçons, particulièrement à Vienne, tenaient leurs réunions à Presbourg, sur terre hongroise. En définitive, le travail maçonnique était intense.

A la chute de l'Empire, la Grande Loge de Vienne fit part de sa constitution à la Maçonnerie mondiale, et elle fut reconnue officiellement par le Gouvernement (3). Elle publia aussitôt

(1) *Die Schildwache* (Olten, Suisse), 17 janvier 1920.

(2) *Bauhütte*, 19 juillet 1919, page 232. — Cf. *Leipziger Zeitung*, 15 janvier 1920.

(3) *Bausteine*, mai-juin 1919, page 63.



le *Wiener Freimaurer Zeitung*, que la *Bauhütte* recommande en ces termes :

Sous la direction du Frère Glücksmann, notre vieille connaissance et ami très estimé, paraîtra désormais l'organe officiel de la Grande Loge de Vienne, de fondation récente. Nous saluons en lui, de la façon la plus cordiale, un ancien collègue. Ce numéro trimestriel offre déjà une riche variété qui promet au journal un avenir assuré. Les membres du Collège des Grands Dignitaires, les Frères Bricht, Frankl, le docteur Hollander et le docteur Spider, se sont adjoints au Frère Glücksmann. L'abonnement est obligatoire pour tous les Frères de la Grande Loge. Le journal se divise en deux parties : l'une officielle et l'autre non officielle. La première consistera en expositions, communications, procès-verbaux, documents, et sera une image du mouvement existant dans la Grande Loge elle-même ; la seconde contiendra des articles de caractère franc-maçonnique, social-éthique, social-politique, des conférences maçonniques faites dans des Loges et remarquables par leur valeur, des discours, des poésies, des aphorismes en forme de chaîne. Le feuilleton sera spécialement rédigé pour les nouveaux affiliés ou des non affiliés qui désireraient s'instruire. Il comprendra un calendrier historique. Dans une rubrique intitulée « Défense », il sera répondu de temps à autre aux attaques dirigées contre nous par nos adversaires. Le journal sera livré non seulement aux Frères, mais encore aux Profanes. On peut s'adresser, pour l'abonnement comme pour la vente au numéro, soit à la Maison de commission pour le commerce des livres J. Eisenstern et Cie, Vienne IX/2, Wahringerstrasse 2/4, ou bien à M. Hermann Guldenschmidt, Société à responsabilité limitée, à Vienne I, Wollzeile 11. Administration d'expéditions et d'insertions Leopold Schweinburg, à Vienne IX/2, Muhlengasse 13. On voit qu'il s'agit là d'une entreprise bien organisée. Le récit de la fondation de la Grande Loge est d'un intérêt tout particulier, aucun détail n'est omis ; on parle longuement de l'activité exercée jusqu'à ce jour par la Grande Loge, qui est déjà en plein travail. Diverses missives de plusieurs Grandes Loges sont reproduites. Un concours artistique vient d'être institué, avec un prix de 500 couronnes, pour la création d'un emblème maçonnique en forme de bijou de Grande Loge. Voici le titre de quelques articles contenus dans la partie non officielle : *Nous et les autres*, par le Frère docteur Richard Schlesinger ; *Les Idéals d'éducation populaire de la Franc-Maçonnerie*, par le F∴ docteur Adolf Kapralik, Grand-Maître adjoint ; *Notre Enquête*, rapport par le Fr∴ Emil Frank ; *Une nouvelle Internationale*, par le docteur Gust. Slekow, et une poésie du Fr∴ docteur Glücksmann, intitulée *Appel au temps nouveau*. La Revue maçonnique publie des comptes rendus de Loges viennoises, de Loges du pays et de l'étranger, y compris l'Allemagne. La rubrique « Défense » prend à partie, avec une grande compétence, M. le docteur Friedrich Wichtl, et montre le peu de valeur de sa compilation. Ce numéro, très digne de



retenir l'attention, se termine par quelques comptes rendus bibliographiques (1).

Cette activité maçonnique prouve à elle seule que le développement de la Grande Loge, ses filiales et ses écrivains, travaillaient en secret antérieurement à l'organisation publique qui est seule récente. S'agit-il d'une Maçonnerie idéaliste ou politico-utilitaire ? L'un des premiers actes de la G.˙. L.˙. de Vienne fut un appel à la Maçonnerie mondiale envoyé sous ce titre :

Aux F.˙. M.˙. de la terre entière
Signe de détresse de la G.˙. L.˙. de Vienne
à toutes les G.˙. L.˙. de l'univers

Cette circulaire avait pour but d'obtenir des conditions de paix plus douces (2). Au point de vue allemand, ce peut être de l'idéalisme à la manière du F.˙. Süss; pour nous, c'est de la politique très utilitaire, mais aussi très dénonciatrice, car c'est en connaissance de cause que la G.˙. L.˙. de Vienne s'adresse à la Maçonnerie du monde entier, parce qu'elle sait l'action politique efficace de tous les Orients et de toutes les Loges sur tous les Gouvernements.

A ce sujet, l'article suivant : « Franc-Maçonnerie et Politique », met bien au point le rôle politique de la Secte et les équivoques dont elle use pour tromper les profanes. Le rédacteur reproche à la Maçonnerie autrichienne et allemande le mensonge politique de la Maçonnerie mondiale :

Le nouveau *Wiener Freimaurer Zeitung* (*Journal franc-maçonnique de Vienne*) contient, dans son premier fascicule, quelques assertions qui méritent l'attention sur « La Franc-Maçonnerie et la Politique ». En réalité, la Loge est une organisation poursuivant des buts de haute politique qui lui sont propres, et en vue desquels ses membres sont dressés à huis clos; après quoi, ils travaillent ouvertement à ces mêmes buts dans le monde profane, en ayant l'air de n'appartenir à aucune Loge et de n'avoir entre eux aucune relation. De tout temps, la Loge a cherché à se protéger en affirmant, ce qui est manifestement faux, que

(1) *Bauhütte*, 7 juin 1919, page 183. On voit que l'ouvrage du D[r] Wichtl a fortement ému la Maçonnerie germanique ; nous en donnerons la raison dans un prochain article.

(2) *Bauhütte*, 2 août 1919, page 246 ; — *Herold*, 14 septembre 1919, page 101.



son caractère n'a rien de politique. En se donnant l'aspect d'une Société à tendances intellectuelles, elle est parvenue à faire admettre que si elle disait qu'elle ne fait pas de politique, cela signifiait qu'elle ne s'occupait pas de simple politique de clocher, mais seulement de la politique à large envergure; qu'elle ne se présentait pas devant le grand public pour faire de la politique de parti, mais qu'elle visait à représenter la politique qui lui est propre, celle qui s'étend à tous les domaines de la vie publique, et qu'elle se servait pour cela de ses membres, agissant comme simples particuliers et, le plus souvent, n'étant pas connus comme Francs-Maçons et comme représentants de la politique propre à la Franc-Maçonnerie, adoptant cette politique pour leur compte, sans révéler jamais leur qualité de Francs-Maçons.

Il est évident qu'en parlant ainsi, on ne nie pas que la Franc-Maçonnerie fasse de la politique, mais on reconnaît, au contraire, qu'elle en fait en grand.

Le fait que la Loge sort de son incognito politique après l'écroulement d'une monarchie et son remplacement par une république, permet de voir clairement un des motifs qui la poussent à répéter périodiquement qu'elle n'a pas un caractère politique : c'est que si, dans un Etat monarchique, elle reconnaissait qu'elle fait de la politique, l'Etat monarchique se préoccuperait de la direction de cette politique et ne laisserait pas se poursuivre tranquillement la lutte contre la constitution monarchique, cette lutte qui est l'essence même de la politique de Loge; — l'Angleterre n'est une exception qu'en apparence. La Loge a donc recours à l'hypocrisie et soutient avec persévérance qu'on ne fait chez elle aucune sorte de politique. Mais lorsqu'on voit, même dans une République, la Franc-Maçonnerie persister à ne pas reconnaître ouvertement, honnêtement, qu'elle fait de la politique, la seule explication qu'on puisse trouver à cette attitude c'est que, même dans une république, la Franc-Maçonnerie poursuit des buts qu'il lui est impossible d'avouer, et que, par conséquent, les buts exposés aux regards du public ne sont pas les buts véritables et derniers : « Il ne faut pas dire le vrai nom de l'enfant ». On se rappelle alors involontairement les belles paroles et les actes odieux de Wilson, ainsi que le rôle remarquable qu'ont joué ses fameux Quatorze Points, pour diminuer la force de résistance des puissances centrales et au moment des négociations de paix.

Cueillons dans le nouveau *Wiener Freimaurer Zeitung* quelques assertions relatives à notre sujet : « Franc-Maçonnerie et Politique » :

Leopold Schneider, garant d'amitié de la Grande Loge de Budapest, espère que celle-ci donnera aux Loges autrichiennes « une direction progressiste conforme à l'esprit nouveau de notre temps, qui ne s'en tient pas à l'action contemplative et humanitaire, mais qui accorde aussi toute son attention aux questions de politique sociale ». (Fascicule 1/3, p. 10 et suiv.).

Le docteur Emil Frankl parlait, le 12 janvier 1919, dans une séance



de Loge, et disait que les motifs qu'il donnait pour que les Loges s'occupent de politique sont, étant donné leur nature, également valables pour l'avenir, pour le présent ou pour le passé. « Je m'attends, ajoutait-il, à ce qu'on m'objecte de plus d'un côté que les principes de la Franc-Maçonnerie lui interdisent de s'occuper de politique. Je me permets de dire que c'est là une simple formule qu'on répète et qu'on imprime sans réflexion.

» Bien entendu, je ne crois pas que la Loge, comme telle, doive descendre dans les bas-fonds de la politique de parti, qu'elle doive encourager les luttes que se livrent les partis pour la possession du pouvoir. Mais je crois fermement que les questions politiques sont au nombre de celles que l'on peut traiter dans la Loge, que le vaste domaine de la culture politique, dans lequel je fais entrer tous les devoirs relatifs à la *Culture*, dans le sens le plus étroit du mot, que toutes les tâches qui ont pour objet l'éthique, les questions sociales, doivent être abordées par la Franc-Maçonnerie et traitées à fond par elle. Selon moi, dans tous les cas où la Loge ne peut pas se présenter ouvertement devant le public, mais où tout Frère peut agir dans la mesure de ses capacités et de ses forces sur le milieu auquel il appartient, ce Frère doit tirer parti des Sociétés profanes d'une manière systématique et rationnelle quand ces Sociétés travaillent indépendamment de la Maçonnerie, bien que dans la même direction qu'elle, ou encore lorsqu'elles ont été créées par elle pour ce travail extérieur ». (Fascicule 1/3, p. 26 et suiv.).

A la Conférence des Grands-Maîtres des puissances centrales, qui eut lieu à Berlin en juillet 1918, le délégué de la Grande Loge de Hongrie, le Frère Balassa, dit que la Franc-Maçonnerie hongroise ne s'occupe pas des questions de politique journalière et de politique de parti, mais il ajoute aussitôt que les Francs-Maçons hongrois ont travaillé pour l'établissement du mariage civil, pour l'état civil public, pour le suffrage universel, pour la laïcisation de l'Ecole et pour la propagation de la Science « sans préjugés ». (Fascicule 1/3, p. 43).

Dans une circulaire signée de trois cents Francs-Maçons allemands, rédigée après la catastrophe et adressée à tous les Francs-Maçons allemands, on lit ceci : « La Franc-Maçonnerie allemande est, il est vrai, une Société exclusivement morale; en conséquence, elle s'est tenue et elle se tient à l'écart de toute activité politique. Néanmoins, la Loge exige de tout Frère qu'il exerce ses droits politiques de citoyen et qu'il en remplisse les devoirs. En cela, la Loge ne prend point une attitude politique ou confessionnelle, au contraire, elle laisse à tous ses membres l'entière liberté de conviction et de conscience. Mais chaque Frère doit déposer dans l'urne un vote qui soit conforme à ses convictions ». (Fascicule 1/3, p. 46 et suiv.).

Après ce qu'a dit Frankl, on peut qualifier de véritable énigme pour concours la déclaration ampoulée qu'a faite Müllendorff, Grand-Maître de la Grande Loge Nationale d'Allemagne. Il ne faut pas mêler confusément ensemble les Loges, qui sont des Sociétés, et leurs membres,



qui sont des individus : « Il va de soi, dit Müllendorff, que les événements politiques ne laissent pas le Franc-Maçon plus indifférent que tout autre homme qui n'est pas un idiot. Il est également évident que les membres des Loges, en tant qu'individus, comme les membres de toute autre Société non politique, par exemple les membres d'une chorale ou d'une société scientifique, ont une manière de voir en politique, que peut-être ils appartiennent à un parti politique, et que, dans ce dernier cas, ils exercent une activité politique. Mais qu'il en soit ainsi pour tel membre de la Loge, quelle que soit la direction politique que suit ce membre en tant que particulier, cela n'a aucun intérêt pour la Loge, tant que les conceptions éthiques de ce membre ne se trouvent pas en contradiction avec les nôtres. Mais si une opposition de ce genre se manifestait, nous n'aurions pas à en imputer la responsabilité au caractère franc-maçonnique de ce membre (je veux parler du membre qui établirait ses raisonnements en politique sur une base autre que la conception du monde qui est celle de la Loge et à laquelle il a pris l'engagement de se conformer); non, cette responsabilité, nous l'imputerions à ses tendances politiques. Nous ne connaissons pas de politique de l'immoralité et nous ne l'admettons pas quand elle agit en opposition directe avec les idées de la Loge; et l'expérience nous apprend que la moralité ne tient ni au nom, ni au titre, ni à la fortune, ni à la condition, ni à la profession ». (Fascicule 1/3, p. 49 et suiv.).

Dans le rapport sur un écrit de propagande franc-maçonnique du Franc-Maçon viennois Balduin Bricht, qui est un des quatre censeurs de la *Wiener Freimaurer Zeitung*, il est dit : « En ce qui concerne l'attitude à prendre à l'égard des questions brûlantes de la politique actuelle, le F∴ Bricht rappelle ce qui est écrit dans la Constitution de la Grande Loge de Vienne : « La Franc-Maçonnerie est une institution » philosophique, philanthropique et progressiste », et plus loin : « La » Franc-Maçonnerie exclut de son milieu toutes questions politiques » ou religieuses, et pose à ses membres comme un devoir de respecter » les lois du pays ». (Fascicule 6/7, p. 18).

Des passages cités plus haut, et en particulier de celui de Frankl, ainsi que de notre exposé préliminaire, le lecteur aura déjà tiré lui-même la conclusion que la petite phrase : « La Franc-Maçonnerie exclut de son milieu toutes questions politiques ou religieuses », ne peut avoir d'autre sens réellement admissible que celui-ci : Les Francs-Maçons ont leur propre confession politique et religieuse, et celle-ci forme le terrain commun sur lequel se tiennent tous les Francs-Maçons (c'est l'Humanité, — ce qui signifie Athéisme, République universelle franc-maçonnique). Car, pour quiconque se place sur le terrain de la Loge, il n'existe plus aucune question religieuse ou politique; il a rompu en son cœur avec la religion et la foi en Dieu. L' « Ethique libre », ou morale areligieuse, est sa morale, et il va de soi que son but politique est la République universelle gouvernée franc-maçonniquement. Ce qui reste encore sur le terrain religieux, moral et politique, ce ne sont plus, pour le



Franc-Maçon, des questions capables de brouiller des gens qui sont manifestement d'accord avec lui et qui se placent au même point de vue. Ainsi, il est certain qu'on ne discute pas en Loge sur l' « Ecole libre », ou sur la « Séparation de l'Eglise et de l'Etat », non plus que sur la nomination aux emplois publics, ni sur la question de savoir si l'on doit s'en emparer, les donner aux Francs-Maçons ou à des gens que la Maçonnerie trouve à son gré. Tout cela est entendu, réglé et va de soi. En face du monde profane, on forme sur ce point un front solide; en face des profanes, on ne discute pas sur les principes; on ne négocie point à leur sujet; on regarde tacitement toutes ces affaires comme résolues dans le sens franc-maçonnique, et, pour leur exécution, on s'en rapporte à la puissance politique — ou même à la violence. — Voyez Conseils ouvriers !

En Autriche, on serait fort heureux d'être délivré des « tyrans ». Dès lors, à quoi bon ces distinctions, cette manie de fendre un cheveu en quatre, de distinguer entre politique et politique ? Ne vaudrait-il pas mieux convenir franchement que la Loge en fait, et même qu'elle en fait dans un style grandiose? Dans quel but et pourquoi s'en cacher? Parce qu'alors il faudrait que la Loge se présentât, se montrât réellement au grand jour — comme elle prétend le faire; — parce qu'alors elle ne pourrait plus éviter de paraître devant le grand public qui réclame cela depuis longtemps; parce que ses représentants, qui se glissent toujours dans les coulisses de la politique, seraient contraints d'avouer qu'ils font la politique franc-maçonnique, comme d'autres font la politique de leur parti, en exposant avec toute la clarté possible leur programme et en assumant honnêtement la responsabilité de l'échec ou du succès. Mais la Loge ne veut pas cela. Et pourquoi ne le veut-elle pas ? Pourquoi ne peut-elle pas le vouloir ? Quelqu'un de plus haut l'a dit : « Quiconque fait le mal hait la lumière ». Il en est ainsi pour la Maçonnerie : ce n'est que dans les ténèbres que son blé pousse, et elle tient à ce que l'eau reste trouble pour y pêcher. Elle ne saurait jouer cartes sur table, en dépit du cynisme brutal d'un docteur Simon Popper. Ses affirmations multipliées qu'elle agit à découvert ne sont faites que pour tranquilliser les esprits inquiets du dedans et du dehors. Mais, au fond, ces phrases glissantes comme des anguilles cachent des abîmes d'équivoques et de mauvaises intentions, aujourd'hui comme par le passé. — CRITICUS (1).

En Hongrie

La Grande Loge de Hongrie réclame, comme celle de Vienne, l'appui de toutes les Grandes Loges du monde; ce n'est plus au sujet de la paix, mais pour la consolidation de la nouvelle

(1) *Deutsche Volksblatt*, 21 janvier 1920.



république (1). Au reste, on se dispute violemment dans les Loges : les uns veulent se livrer à la politique la plus active, les autres hésitent ou s'y refusent (2). Le Grand-Maître, en effet, de la Grande Loge Symbolique, le F.˙. Gottlieb Rauh, a déclaré que les Loges devaient abandonner complètement le point de vue humanitaire pour se jeter résolument dans la politique du jour. La Loge *Galilée*, établie à Ofen, proteste contre cette exigence (3); la *Neue Rheinfelder Zeitung* donne quelques précisions sur ce point dans un article intitulé : « Les Loges franc-maçonniques de Hongrie se mettent en sommeil » :

Nous apprenons de source autorisée une nouvelle intéressante :

« Après la chute du communisme, il se produisit dans les Loges franc-maçonniques une division très marquée dans les opinions. Les éléments à tendance nationale de quelques Loges exigèrent du Grand-Maître de la Grande Loge Symbolique de Hongrie qu'il organisât la Franc-Maçonnerie sur de nouvelles bases, qu'il rompit avec les liens internationaux, qu'il supprimât l'administration secrète et qu'il agit exclusivement dans l'intérêt national et sous le contrôle du public.

» Mais la majorité des Loges représentait l'opinion d'après laquelle on devait maintenir les relations internationales et l'administration secrète; sans elles, la Franc-Maçonnerie ne pouvait plus exister; les abolir serait prononcer sa dissolution complète.

» Le Grand-Maître, devant ces difficultés, prit la décision de « mettre » en sommeil » toutes les Loges soumises à la Grande Loge Symbolique, ce qui, dans la langue des voleurs, signifie *cesser le travail de sape*, en attendant des jours meilleurs. Plus tard, le Grand-Maître chargera une Loge de remettre les autres au travail, mais il faudra auparavant qu'une réforme radicale soit intervenue.

» La presse chrétienne hongroise n'a nulle confiance en cette réforme. La Grande Loge Symbolique n'en peut accomplir aucune, même si elle le voulait, tant qu'elle restera en rapport avec les Loges italiennes, françaises et juives. Cette presse exige que l'Etat exerce le contrôle le plus rigoureux sur l'activité des Loges, parce que la triste situation de la Hongrie est, en très grande partie, attribuable à l'œuvre des Loges franc-maçonniques, qui ont commencé et entretenu presque tous les mouvements de destruction avant et pendant le funeste ministère Karolyi » (4).

(1) *Bauhütte*, 31 mai 1919, page 176.
(2) *Bauhütte*, 26 juillet 1919, page 240.
(3) *Freimaurer Zeitung*, 5 mai 1919, page 78.
(4) *Neue Rheinfelder Zeitung*, 20 avril 1920. — Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que la G.˙. L.˙. de Hongrie ait envoyé une dépêche à Henri



La conclusion logique de cet article est dans l'affirmation du « travail de sape », c'est-à-dire de la politique révolutionnaire des Loges hongroises. Dans son discours d'ouverture de l'Assemblée nationale, le 16 février 1920, le président du Conseil des Ministres, M. Carl Huszar, avait montré que le président du Gouvernement des Soviets ne « parlait qu'au nom des Sociétés franc-maçonniques », et que tous les actes de ce Gouvernement « avaient été la conséquence des doctrines révolutionnaires propagées dans les Syndicats » (1). Cette politique révolutionnaire des Maçons hongrois fut tellement odieuse que les protestants eux-mêmes promulguèrent la protestation suivante :

Le Presbytère de la Communauté des Eglises réformées de Budapest, sur le rapport de la Commission chargée d'examiner la conduite des membres de la Confession réformée pendant la dictature du prolétariat, a voté une décision d'après laquelle les membres de cette Eglise, qui ont appartenu et appartiennent encore à des Loges franc-maçonniques, sont déclarés inaptes à être revêtus de fonctions ecclésiastiques, ainsi qu'à exercer des charges comme celles d'instituteurs ou de professeurs. D'après cette Commission, le Protestantisme et la Franc-Maçonnerie sont choses inconciliables. Le Presbytère exige que tous ses dignitaires et employés sortent des loges franc-maçonniques et des partis social-démocratique et radical, ou qu'ils se démettent de leurs dignités et emplois (2).

Ces flétrissures devinrent insuffisantes, et, le 27 février 1920, on télégraphiait de Vienne que le Gouvernement de Budapest

Barbusse pour le féliciter de ses efforts afin d'arriver à une entente intellectuelle franco-allemande (*Bauhütte*, 26 avril 1919, page 136). On comprend mieux aussi l'entrefilet suivant : « Armée et Franc-Maçonnerie ». — Budapest, 18 avril. — La presse libérale attire l'attention sur la phrase suivante qui se trouve dans le texte de la formule de serment prêté à Horthy, comme généralissime de l'armée nationale : « Nous jurons » de garder tous les secrets de l'armée, et nous jurons que nous ne » sommes point membres de sociétés secrètes et que nous ne le deviendrons pas. Par « Sociétés secrètes » il faut entendre la Franc-Maçonnerie, et il faut remarquer que, jusqu'à présent, celle-ci s'est abstenue de toute propagande militariste. C'est une nouveauté dans la constitution hongroise que d'y créer un statut exceptionnel, car, jusqu'à ce jour, les Loges n'étaient soumises à aucune limitation ». (*Neue Zurcher Zeitung*, 24 avril 1920).

(1) *Kipa*, 1er mars 1920, feuille 2, n° 2. — Cf. La *Neue Freie Presse* de Vienne, du 17 février 1920, éd. du matin ; la *Kolnische Volkszeitung*, du 1er avril.

(2) *Kipa*, 24 avril 1920, feuille 8, n° 1.



avait promulgué, avec l'approbation de l'Assemblée, un décret de fermeture de toutes les Loges maçonniques sur le territoire hongrois, partout interdiction absolue pour tous les Maçons de se réunir, sous quelque prétexte et en quelque forme que ce soit (1). Ce décret fut le résultat de l'enquête faite sur la révolution et la domination des communistes en Hongrie. Dans toutes les élections, on a retrouvé les fils secrets de la Franc-Maçonnerie (2). A propos de ce décret, le *Nemzeti Ujzag* fait la remarque que les Loges maçonniques avaient déjà, avant la guerre, des tendances révolutionnaires, qui ont eu pour but principal de provoquer la guerre, et que, plus tard, ces mêmes Loges contribuèrent au développement de la révolution par leur attitude et la part active qu'elles apportèrent aux efforts des destructeurs (3).

C'est la première fois, dans le cycle bicentenaire de la Maçonnerie, qu'elle est dissoute par une république. Mais ce n'est pas la première fois qu'elle renverse un trône, ce n'est pas la première fois qu'elle fomente une révolution, ce n'est pas la première fois qu'elle se vautre dans la fange et dans le sang, ce n'est pas la première fois qu'elle montre l'œuvre qu'elle poursuit, nous dirions presque malgré elle et fatalement dans tout l'univers : niveler, détruire et faire du monde un amoncellement de ruines (4).

Il reste la Maçonnerie allemande.

(1) *Perseveranza* (Milan), 28 février 1920.

(2) *Kipa*, 5 mars 1920, feuille 6, n° 4.

(3) *Neue Zurcher Zeitung*, 31 mai 1920 ; La *Tribune*, Lausanne, 1er juin 1920. — Cf. *La Liberté*, Fribourg, 5 juin 1920, dans laquelle on lit : « Le nouvel Etat hongrois interdira rigoureusement les sociétés secrètes. La confiscation des Loges maçonniques continue. La Grande Loge symbolique de Budapest sera conservée dans l'état dans lequel elle a été trouvée, et ouverte au public pour son instruction. On y fera des conférences sur l'action malfaisante de la Franc-Maçonnerie.

» La Grande Loge symbolique est luxueusement installée ; elle comprend six salles pour les différentes cérémonies maçonniques. Dans la plus belle des salles se dresse un triple trône doré, surmonté d'un immense baldaquin. Les marches du trône sont couvertes d'un tapis de dix mètres de longueur superbement brodé. Une étoile de David, en tissu d'or flamboyant, occupe le centre du tapis ».

(4) Nous laissons de côté la Suisse et la Hollande, pays très entamés par la Maçonnerie, afin de ne pas surcharger ce travail déjà considérable. Les Loges hollandaises ont répondu les premières aux appels de leurs FF.˙. de Vienne et de Budapest. Leur activité, particulièrement pangermanique et leur influence politique sont évidentes pour tout lecteur de leur presse



Voilà l'idole dont Mgr Ketteler a si bien dit que nul n'ose y toucher, ni même en parler. Elle est tabou.

Dans notre prochain article, en soulevant son masque, nous

maçonnique. Nous lisons dans la *Bauhütte*, du 13 septembre 1919, page 296 :

« Le Grand-Orient de Hollande organise un bureau de presse pour rectifier les informations données par les journaux profanes et pour leur en fournir. — L'Annuaire sera fondu avec le Bulletin. Il sera rédigé par les autorités suprêmes une feuille de correspondance qui sera adressée à tous les Frères, afin de maintenir ceux-ci en relation constante avec l'Ordre et de favoriser les intérêts communs ».

En Suisse, la récente campagne des Loges pour l'accession de leur pays à la Société des Nations est une preuve irrécusable et actuelle de la politique intérieure et internationale qu'elles exercent. Il nous suffira de reproduire l'article suivant de la *Schildwache* (Olten, 24 janvier 1920), pour mettre à jour l'emprise capitale et l'encerclement infrangible qui forment le mode d'action de la Maçonnerie, non seulement en Suisse, mais chez tous les peuples maçonnisés :

« Notre article de la *Schildwache* reçoit une confirmation significative par le témoignage du journal libéral *Staatsburger*, au sujet des « Allures franc-maçonniques », article reproduit par le *Wachter*, du 14 janvier 1920, et qui mérite une grande attention. Le *Wachter* avait posé la question : « Les Francs-Maçons ont ils de l'influence en Suisse ? ». Voici la réponse qu'on lui fait :

« Cette question, plus d'un brave Confédéré se la pose, alors qu'il pourrait peut-être conclure de l'apparence tranquille de nos administrations d'Etat que la Franc-Maçonnerie est chez nous une réunion sociale de gens plus ou moins inoffensifs.

» Le Dr L. Jenny, de Glarus, consacre à ces gens « inoffensifs » la préface suivante de sa brochure intitulée : « La défense des droits de l'administration cantonale » (eidgen Verwaltungsrechtspflege, chez J. Baeschlin, à Glarus), dont nous recommandons la lecture attentive :

« J'ai exposé dans le texte ma manière de voir sur une organisation » efficace de la défense du droit d'administration cantonale. Je n'ai pu, en » le faisant, éviter de prendre à partie les Francs-Maçons. Celui-là seul » peut se faire une idée approximative de la puissance, des buts, de » l'organisation, des principes moraux et de l'extension de leur Société » secrète, qui sait de quelles personnalités influentes et éminentes elle est » composée, qui connaît son chef suprême actuel, et qui est parvenu à se » renseigner sur son activité dans les localités les plus diverses, dans les » domaines les plus variés, dans les fonctions de l'Etat, dans la Confédé- » ration et dans les cantons, dans la politique intérieure et extérieure, » dans le commerce et l'industrie, dans la Banque et, en général, dans la » vie économique et les milieux sociaux. Le but principal de ses efforts est » de tenir dans sa main les organes constitutionnels, afin d'exercer, en » réalité, par leur intermédiaire, le pouvoir politique et de faire ainsi de la » Confédération suisse une organisation à la fois publique et privée, un » mélange confus de gouvernement constitutionnel populaire et de domi-



tâcherons de savoir si elle est idéaliste, politique, utilitaire, juive et antipapiste. En d'autres termes, si sous son voile d'Isis d'un faux idéalisme, la Maçonnerie allemande n'est pas

» nation illégitime d'une camarilla, de démocratie directe et de secret » despotisme franc-maçonnique. Elle tend donc surtout, dans toutes les » questions importantes de personnes civiles ou autres — en tant que ces » questions touchent à sa puissance d'ensemble ou aux intérêts de quel- » ques-uns de ses membres ou de leur totalité — à exercer sous main une » influence décisive. Il y a, à la Confédération, un nombre considérable de » projets de loi et de demandes qui restent en suspens, qui avortent, » uniquement parce que les Francs-Maçons s'y opposent ou parce qu'ils » refusent de les soutenir, soit à raison de quelque pacte qu'ils auraient » conclu, soit parce que des membres de l'Ordre n'y sont point personnel- » lement intéressés et n'ont aucun désir de les mener à bonne fin, soit » encore parce qu'ils tiennent à ce que l'on voie clairement qu'on ne peut » pas gouverner sans eux ? Par exemple, ce sont eux qui sont les » adversaires logiques des droits du peuple et de l'extension de ces droits, » comme ils sont les adversaires d'une juste et proportionnelle répartition » des votes dans la représentation du peuple. (Là seulement où cela ne » leur convient pas ! Remarque de la rédaction).

» La puissance de cette Société secrète, puissance qui s'est énormément » accrue en ces dernières années, sera bien difficile à détruire, si jamais » on y parvient, car tant qu'il existera des hommes avides et ambitieux, » prêts à sacrifier leur indépendance intellectuelle et morale, leur person- » nalité, leur liberté, leur autonomie pour une carrière glorieuse, la Franc- » Maçonnerie aura des créatures à elle. Pour enrayer son influence, il faut » — comme le fait remarquer avec une justesse frappante, le professeur » Paul Bovet (qui, à ce qu'on m'assure, fut lui-même F.·., membre d'une » certaine Loge), dans son article intitulé: « Politique fédérale » (*Science* » *et Vie*, 1904, pages 543-549) — il faut, avant tout, disons-nous, exercer » une critique libre, courageuse, une critique que ne puisse contraindre au » silence aucune considération, aucun inconvénient ou risque personnel.

» En ce qui concerne la défense des droits fédéraux et constitutionnels » et administratifs, il faut y voir surtout une question franc-maçonnique. » Il s'agit, d'une part, d'une grande question d'organisation, et, d'autre » part, d'une question de contrôle à exercer sur les fonctionnaires de » l'administration fédérale. Depuis des années, les Francs-Maçons travail- » lent à retarder le plus possible cette réforme, et à tenir prêtes, pour le » moment où elle deviendra inévitable, des solutions qui laissent sa » puissance intacte et qui la renforcent et l'étendent au besoin. C'est » pourquoi l'organisation indépendante du nouveau corps, ainsi que la » mise en place dans celui-ci d'hommes d'un esprit, d'une indépendance » incontestables est une question à laquelle on ne pourrait accorder trop » d'attention. La valeur ou la non-valeur de toute la réforme dépend » entièrement de cet unique point, qu'il s'agit d'un tribunal administratif, » d'un tribunal d'Etat, qui n'ait pas seulement l'apparence, mais la réalité » de l'indépendance, qui soit une protection pour le peuple suisse, une » défense contre les Francs-Maçons ».

» Ainsi se révèlent les « Allures francs-maçonniques » de plus en plus clairement »



au premier rang, comme toutes ses sœurs mondiales, une Maçonnerie faite de Contre-Morale, de Contre-Etat et de Contre-Eglise.

E. Jouin,
Prélat de la Maison de S. S.
Curé de Saint-Augustin.

L'INITIATION DANS LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

LA THÉOSOPHIE

OU LA

Franc-Maçonnerie Mystique

LIVRE PREMIER

LA SOCIÉTÉ THÉOSOPHIQUE

CHAPITRE IV

CO-MAÇONNERIE ET THÉOSOPHIE

Travaux maçonniques des Théosophes dans l'Inde anglaise. — Mme Annie Besant suffragette. — Pose de la première pierre d'un Temple Maçonnique et Théosophique à Londres. — Les principes de la Franc-Maçonnerie Mixte.

TRAVAUX MAÇONNIQUES DES THÉOSOPHES DANS L'INDE ANGLAISE. — Nous avons entendu les éloges décernés à Mme Annie Besant par la Grande Maîtresse de la Maçonnerie Mixte pour le dévouement avec lequel la continuatrice de l'œuvre théosophique de Mme H.-P. Blavatsky poursuit le développement des Loges maçonniques du « Droit Humain » dans les pays de langue anglaise. Il est intéressant de suivre, à l'aide des documents officiels, ce travail de diffusion des principes de la Secte.

Nous lisons dans le *Bulletin mensuel de la Maç.·. Mixte*, Juillet-Août 1903, p. 85 et suiv.:



La Franc-Maçonnerie Mixte dans les Indes anglaises. — Nous annoncions en Ten.·. Solen.·. au mois de mars dernier, le départ de la Vén.·. S.·. Annie Besant, de la Vén.·. S.·. Francesca Arundale et du Chev.·. R.·.·. † George Arundale, pour les Indes anglaises, et nous disions, connaissant leur foi maçon.·., leur dévouement à l'Ordre Maçon.·. Mixte, leurs grandes qualités de propagandistes et l'énorme influence de la Vén.·. S.·. Annie Besant aux Indes, que nous apprendrions certainement bientôt la pose de la première pierre d'un nouveau Temp.·., et nous ne nous trompions pas.

Puissance maç.·. essentiellement décentralisatrice, la Franc-Maçon.·. Mixte, par l'autonomie qu'elle laisse aux LL.·. que crée son Sup.·.·. Cons.·.·., peut s'organiser dans le monde entier.

Nous publions la Pl.·. que la Gr.·.·. Maît.·.·., Présidente du Sup.·.·. Cons.·.·. des GGG.·.·. Ill.·.·. GGG.·.·. du 33e.·.·. degré, vient de recevoir des rives du Gange, de Bénarès, la ville sainte hindoue.

Central Hindu collège, Bénarès City (Indes anglaises).

Or.·. de Bénarès, Juin 3, 1903 E.·. V.·.

T.·. C.·. V.·. Gr.·.·. Maît.·.·.
et Ill.·.·. Prés.·.·. du Sup.·.·. Cons.·.·.,

J'ai la faveur de vous communiquer le résultat des efforts du Δ composé des TT.·. Ill.·. SS.·.·. Annie Besant, Francesca Arundale et moi-même, pour propager les doctrines de la Maçon.·. Mixte à l'Or.·. des Indes. Il y a ici des difficultés toutes spéciales car, comme vous le savez bien, les femmes Hindoues sont sous la domination, pour la plupart, du système « purdah », qui les retient dans leurs maisons et qui leur défend de sortir dans les rues. Ici à Bénarès, la ville sainte des Indes, ce système a plus cours que dans presque toute autre partie du pays et il résulte que nos difficultés sont très grandes. Néanmoins, sous la direction de notre T.·. C.·. V.·. S.·. Annie Besant, et entièrement grâce à sa profonde connaissance des mœurs de ce pays, nous avons réussi à poser la première pierre du Temp.·. et, depuis le 1er Mai, nous avons eu plusieurs réunions du Δ pour étudier les meilleurs moyens de fonder à l'Or.·. de Bénarès une L.·. Mixte. Je ne puis vous exprimer combien est grande la difficulté. Les deux races anglaise et hindoue ne se comprennent pas très bien, étant donné les grandes différences de mœurs et de religion qui les séparent, et quand un mouvement est organisé par des Anglais, il résulte très souvent que ce mouvement n'est point aimé des Hindous.

Mais notre S.·. Annie Besant est profondément admirée ici pour les très grandes qualités qui la distinguent et, grâce à cette circonstance, j'ai la grande joie de vous annoncer que dans peu de temps j'aurai la satisfaction d'adresser au Sup.·.·. Cons.·. une demande de Constitution.

Nous pouvons vous assurer qu'il aurait été impossible de fonder cette L.·. sans notre V.·. S.·. Annie Besant.

Le 25 Mai dernier nous avons, selon les pouvoirs que le Sup.·.·. Cons.·.·. a bien voulu nous accorder, affil.·. un F.·. de la Grande Loge d'Angleterre aux Indes, et init.·. trois prof.·., deux femmes anglaises et un Hindou. Tous les quatre ont été très impressionnés par la manière dont l'init.·. s'est passée, et le F.·. affil.·. sera, j'en suis sûr, un de nos meilleurs membres. Nous n'avons pu les init.·. aux trois grades car il est très nécessaire, *surtout ici*, de procéder lentement et de maintenir la dignité des init.·..

Les formes et les cérémonies sont très importantes ici, et pour réussir dans notre œuvre il faut faire valoir les grades, et montrer que chaque F.·.



ou S.·. qui reçoit une augmentation de sal.·., la reçoit parce qu'il ou elle la mérite, parce qu'il ou elle a bien étudié les Rituels et la Constitution et parce qu'il ou elle a été trouvé digne par les qualités qu'il ou elle a montrées envers ses FF.·. ou SS.·..

Pour cette raison, nous n'avons pu init.·. aux trois premiers degrés ces FF.·. et SS.·., mais dans peu de temps, ils recevront les augmentations de sal.·. et je vous enverrai les documents nécessaires. Entre les périodes d'augmentation, nous avons des Ten.·. pour étudier la Franc-Maç.·. et pour instruire les officiers provisoires dans leurs devoirs.

A la Ten.·. du 1er Juin, la V.·. S.·. Annie Besant, qui occupait le plat.·., a prononcé un discours magnifique sur l'œuvre que la Franc-Maçon.·. Mixte peut accomplir, un discours qui nous a tous profondément émus, et j'ai lu un morceau d'architect.·. sur les origines de la Franc-Maçon.·. depuis 1717 en Angleterre, et l'histoire de notre Obéd.·..

A la prochaine Ten.·., le 6 juillet, nous aurons le plaisir d'init.·. deux Hindous, et peut-être plus ; donc, vous voyez que tout est en train et que vous pouvez certainement compter sur la prochaine demande de Constitution.

Nous avons un local très agréable et nous avons l'argent nécessaire pour fonder la L.·., mais la plupart des Hindous sont très pauvres et nous ne pouvons pas compter sur beaucoup.

Enfin, T.·. C.·. V.·. Gr.·.·. Mait.·.·., la première pierre de la Franc-Maçon.·. Mixte est posée aux Indes et nous avons lieu de croire que petit à petit des LL.·. seront fondées partout, et les noms de Maria Deraismes, de Georges Martin et le vôtre T.·. C.·. Gr.·.·. Mait.·.·., seront honorés partout comme étant les courageux pionniers de ce grand mouvement. Je vous félicite sur le succès qui attend vos efforts, et c'est grâce à la tolérance et à la sympathie montrée par vous, par notre T.·. C.·. F.·. Georges Martin et par le Sup.·.·. Cons.·.·., qu'il a été possible de fonder des LL.·. Mixtes, sous cette Obéd.·. des pays étrangers.

En terminant cette Pl.·., je voudrais vous demander de considérer la situation des LL.·. britanniques au point de vue discipline et ordre. Notre future L.·. ici pourrait peut-être être constituée par le Sup.·.·. Cons.·.·., en Grande Loge des Indes, car si nos pouvoirs ne sont pas bien définis, nous aurons toujours des difficultés à suivre les Règlements Généraux, car il y a beaucoup de Règles qui seraient impossibles à suivre étant donné la distance. Mais ce qui serait mieux encore, peut-être, qu'une Grande L.·., serait de nommer un Conseil pour les Indes, auquel on pourrait ajouter plus tard des représentants des différentes LL.·. aux Indes, qui aurait des pouvoirs bien définis dans un Bref constitutif.

Ce Conseil serait l'intermédiaire entre les LL.·. et le Sup.·.·. Cons.·.·., formerait le Conseil représentant du Sup.·.·. Cons.·.·. aux Indes, et pourrait, avec l'autorité qui serait conférée par le Sup.·. Cons.·., distribuer les diplômes de Mait.·., installer les LL.·. et régler leurs affaires particulières.

Je vous prie de considérer cette demande, car toutes sortes de questions à propos des LL.·., etc., sont posées, et il est impossible de répondre sans bien comprendre la situation véritable des différents peuples ici, et sans *être sur place* pour décider de suite. Il serait impossible de communiquer pour chaque cas avec le Sup.·.·. Cons.·.·., étant donné le temps qu'il faut pour qu'une Pl.·. aille et revienne — sept semaines — et la distance compliquerait trop toutes choses.

Je vous prie donc de prendre en considération mes propositions qui ne



sont faites que pour la gloire et le progrès le plus rapide de la Franc-Maç.·. Mixte.

Sur notre loyauté vous pouvez compter et je fais ces propositions simplement parce que je ne vois pas comment il serait possible de suivre dans leur lettre les Règlements Généraux, sans retarder l'œuvre, d'autant plus qu'il faut vraiment être *ici* pour savoir comment arranger et, quelquefois, modifier les Règles par le Règlement particulier.

Vous pourriez toujours nous envoyer un sceau, sans lequel vous ne reconnaitriez nul document, et pour chaque diplôme, certificat, les contributions financières pourraient être fixées.

Je propose donc un Conseil des Indes, relevant du Sup.·. Cons.·., dont il définirait les pouvoirs, nommerait les membres, fixerait les devoirs, et nommerait le président et le secrétaire général.

Il y aurait ainsi des membres de notre Ordre que vous pourriez consulter sur toutes questions qui regardent les Indes, et auxquels vous pourriez adresser les ordres nécessaires, sans être obligé d'adresser des ordres à chaque L.·. en particulier.

J'espère que vous me pardonnerez de vous demander tant de choses, mais ce n'est que ma sollicitude pour le bonheur de notre Ordre et pour sa plus grande prospérité que j'ose ainsi formuler toutes ces demandes.

S'il y a quelques faits dans cette Pl.·. qui intéresseraient nos TT.·. CC.·. FF.·. et SS.·. en Europe, je vous prie de les leur communiquer.

Le Δ vous salue respectueusement et assure le Sup.·. Cons.·. Univ.·. Mixte de son dévouement, vous priant d'être l'interprète auprès du Sup.·. Cons.·., de tous nos FF.·. et SS.·. de l'Or.·. de Paris et des différents OO.·. de sa sympathie frat.·..

Avec la plus grande dévotion frat.·. et respect à vous, T.·. C.·. V.·. Gr.·. Mait.·., et au F.·. G.·. Martin.

F.·. GEORGE ARUNDALE, Chev.·. R.·. ✝

Secrét.·. du Δ de Bénarès.

En janvier 1904, le *Bulletin mensuel de la Maç.·. Mixte*, publie, p. 158, une nouvelle lettre du secrétaire de la Loge « Dharma », le Théosophe George Arundale et l'un des membres les plus importants de la Société Théosophique. Voici ce document :

Pl.·. de la L.·. Mixte de l'Or.·. de Bénarès (Indes anglaises).

Tr.·. Ill.·. S.·. MARIE GEORGES MARTIN.

La L.·. Dharma pense être agréable aux FF.·. et aux SS.·. de l'Occident, en leur donnant des nouvelles des progrès qu'elle fait dans les Indes, progrès qui indiquent l'avenir qui est réservé à la Franc-Maçon.·. Mixte en Orient.

A chaque Ten.·. nous faisons deux ou trois init.·. et notre local devenant trop petit pour recevoir tous nos membres, un F.·. généreux, qui désire rester inconnu, nous a prêté, sans intérêt, et sans fixer aucune date pour le remboursement, une somme suffisante pour la construction de notre Temp.·..

Nous lui avons soumis le plan de l'édifice, qu'il a approuvé, et le terrain nécessaire nous a été donné. En conséquence, le lundi 14 décembre 1903, E.·. V.·., à 5 heures du soir, notre Vén.·. Mait.·. Annie Besant, 18°, a posé la première pierre de ce Temp.·. selon le cérémonial maçon.·. habituel. Tous les OOff.·. de la L.·. étaient présents ainsi que plusieurs de nos membres, y

compris notre T.·. C.·. F.·. Jogendranath Ghosh, ancien Vén.·. de la L.·. anglaise de Bénarès, qui s'est affilié à notre L.·. Mixte. Nous sommes excessivement reconnaissants au généreux donateur de l'impulsion qu'il a donnée à la Franc-Maç.·. Mixte, et nous sommes certains de pouvoir bientôt rembourser la somme avancée, plusieurs de nos membres ayant promis de souscrire à la construction actuelle qui sera terminée dans deux mois espérons-nous.

En outre de cette bonne nouvelle nous sommes heureux de vous informer qu'un de nos FF.·., le docteur Balkrishna Kaal, a été très actif dans l'Or.·. de Lahore, et qu'il a trouvé un nombre suffisant de membres pour former une autre L.·. Mixte dans cette ville.

On a décidé que notre Vén.·. Mait.·. Annie Besant, la S.·. Francesca Arundale et moi, nous irons, avec l'autorisation du Sup.·.·. Cons.·.·., installer cette L.·. au mois de mars.

Nous avons été heureux d'apprendre que le Sup.·.·. Cons.·. se propose d'instituer une représentation pour l'Angleterre et l'Inde, en vue de la pluralité des LL.·.. Nous serions désireux de savoir si la L.·. de l'Or.·. de Bénarès doit devenir dans cette organisation une Gr.·. L.·. gouvernant toutes les LL.·. indiennes sous la direction du Sup.·.·. Cons.·.·., ou si le Sup.·.·. Cons.·.·. créera un gouvernement spécial en dehors de toute L.·.. Nous demandons respectueusement au Sup.·.·. Cons.·.·. de décider cette question le plus vite possible, en raison de la formation sous peu de la L.·. de Lahore.

Nous avons eu le plaisir d'initier un prof.·. qui est venu de Calcutta — voyage de quinze à seize heures — exprès pour cette init.·.. Ce F.·. très dévoué, très actif, a déjà fait beaucoup de propagande en faveur de la Maçon.·. Mixte à l'Or.·. de Calcutta. Il nous enverra probablement d'autres prof.·. pour l'init.·. et comme déjà trois de nos FF.·. habitent Calcutta, tout nous fait prévoir la fondation d'une L.·. dans cet Or.·. à court délai.

Je suis également heureux de pouvoir vous informer que nous avons très bien vendu la brochure « *Transactions* » dont on vous a déjà fait parvenir une copie, qui est un historique de l'organisation de la Franc-Maçon.·. Mixte par la Vén.·. S.·. Maria Deraismes et le T.·.·. Ill.·.·. F.·. docteur Georges Martin. Non seulement la vente a remboursé tous les frais d'impression, etc., mais la L.·. a retiré un certain bénéfice et l'éditeur nous fait savoir qu'on en vend des exemplaires tous les jours. Comme ce petit livre qui contient l'historique de la Maçon.·. Moderne et de la Maçon.·. Mixte insiste sur la nécessité de l'admission des femmes dans l'Ordre, nous avons confiance qu'il sera très utile à la propagande pour la création de plusieurs autres LL.·. Mixtes dans ce vaste pays de l'Inde.

Voici la liste de nos OOff.·. pour 1904, E.·. V.·. :

S.·. Annie Besant, 18e, Vén.·. — S.·. Francesca Arundale, 18e, 1er Surv.·. — F.·. Jogendranath Banerje, 2e Surv.·. — S.·. A. I. Willson, Gr.·. Exp.·. — F.·. George S. Arundale, 18e, Secrét.·. et Trés.·. — F.·. Ramesh Datta Nande, Maît.·. des Cérém.·. — F.·. Harisk Chandra Sen, Couv.·. — F.·. Ambika Kantha Chakraverthi, Gard.·. — F.·. G. Arundale, 18e, occupe temporairement le plat.·. d'Orat.·.

Je crois vous avoir donné tous les détails concernant notre activité maçon.·. et je ne doute pas que vous serez content de nos progrès. Notre ardent désir est de voir se former beaucoup de LL.·. Mixtes sous les auspices du Sup.·.·. Cons.·.·., non seulement dans les Indes, mais dans tout l'Univers.

Nous renouvelons au Sup.·.·. Cons.·.·. et à tous nos FF.·. et SS.·. l'assurance de notre dévouement frat.·., et leur adressons nos souhaits fervents pour la prospérité de notre Obéd.·.. Nous reconnaissons respectueusement



tout ce que nous devons à nos fondateurs, la Vén.·. S.·. Maria Deraismes et l'Ill.·.·. F.·. docteur Georges Martin, ainsi qu'à la Présidente du Sup.·.·. Cons.·.·., l'Ill.·.·. S.·. Marie Georges Martin. Nous les remercions de nous avoir permis de prendre part à un mouvement qui doit vivifier la Maçon.·. Universelle, et donner aux femmes la place qu'elles doivent occuper à côté de l'homme dans l'émancipation de l'Humanité.

A tous les FF.·. et SS.·. de l'Occident, leurs FF.·. et SS.·. de l'Orient envoient des saluts affectueux, avec l'assurance de leur collaboration active à l'édification du Temp.·. auquel nous avons le privilège de prendre part. Nous souhaitons de voir se resserrer de plus en plus les liens de la Fraternité Universelle.

Veuillez agréer, Tr.·.·. Ill.·.·. S.·., mes salutations frat.·. et respectueuses.

F.·. George S. ARUNDALE.
Secrét.·. et Trésor.·. de la L.·. Dharma.

La Grande Chancelière, S.·. Maria Martin ajoute :

Le Sup.·.·. Cons.·.·. Univ.·.·. Mixte a été très profondément touché des sentiments de chaude frat.·. exprimés dans cette pl.·. par la R.·. L.·. Mixte de l'Or.·. de Bénarès, et de l'activité Maçon.·. des FF.·. et SS.·. qui sèment le bon grain aux Indes. Il leur a adressé, au nom de tous les FF.·. et SS.·. d'Occident, l'expression de leur vive sympathie frat.·., et les a encouragés à persévérer dans la diffusion de nos principes d'égalité de droits pour les deux sexes, et de paix entre les Humains par la fraternité et la justice sociale.

Dans le *Bulletin mensuel de la Franc-Maç.·. Mixte* de Mars 1909, p. 33, le fondateur des Loges du « Droit Humain », le Dr Georges Martin, rend compte des nouveaux progrès maç.·. réalisés par les Théosophes, dans les Indes anglaises, sous la direction de Mme Annie Besant :

L'Activité Maçon.·. aux Indes. — Aujourd'hui, nous allons parler de la pose de la première pierre d'un nouveau Temp.·. Maçon.·. dans les Indes anglaises.

La Tr.·.·. Ill.·.·. S.·. Annie Besant, Vice-Présidente du Sup.·.·. Cons.·.·. Univ.·.·. Mixte, désirant élever un nouveau Temp.·. A.·. L.·. G.·. D.·. l'H.·. (1) dans l'Inde, donna rendez-vous à Adyar à tous les FF.·. et SS.·. de l'Ordre, invitant ceux qui le pourraient à venir l'assister pour la cérémonie de la pose de la première pierre.

Il vint des Maç.·. de tous grades, d'un peu partout, et quelques-uns mirent cinq et six jours, en voyageant jour et nuit pour arriver au lieu du rendez-vous.

Les FF.·. et les SS.·. s'étant réunis à la L.·., sortirent en procession, décorés de leurs insignes maçon.·., ce qui produisit une très grande impression sur les spectateurs, à ce point que depuis ce moment de très nombreuses

(1) A la Gloire de l'Humanité, formule qui, dans la Franc-Maçonnerie Mixte, remplace la vieille invocation Maçonnique : A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers.



demandes d'init∴ se sont produites et que deux nouvelles LL∴ Mixtes ont dû être créées à Adyar.

Nous apprenons aussi l'ouverture d'une L∴ Mixte à Ceylan, et nos Tr∴ Tr∴ Ill∴ Ill∴ SS∴ Annie Besant et Francesca Arundale, ainsi que notre Ill∴ F∴ George Arundale, sont surmenés par le nombre d'init∴ maçon∴ auxquelles il faut qu'ils procèdent.

On sait que les femmes Parsies ne doivent jamais se montrer en public autrement que voilées.

Eh bien, notre Ordre Mixte a réalisé ce progrès d'une importance capitale pour l'avenir de l'émancipation de la femme dans l'Inde, que quelques femmes Parsies se sont fait init∴ avec leur mari, qu'elles l'accompagnent à la L∴ sans être voilées et qu'elles se montrent avec lui en public le visage découvert, ainsi qu'on a pu le constater le jour de la grande procession maçon∴ d'Adyar, ce qui est une véritable révolution féministe.

La procession, partie du Temp∴ provisoire de la L∴, a dû parcourir plus d'un kilomètre avant d'arriver à destination, et un grand nombre de Prof∴ Prof∴ se joignirent aux FF∴ et aux SS∴, se confondant même avec eux dans le cortège à certains moments.

C'est le Gr∴ Mait∴ des Cérém∴ qui ouvrait la marche suivi des Ap∴ Ap∴ et des Comp∴ Comp∴, venaient ensuite les Mait∴ Mait∴ et les anciens Vén∴ Vén∴ (Past Masters) des autres LL∴, les Chev∴ R∴ ✝ du 18e degré.

L'Ill∴ F∴ George Arundale, Chev∴ K∴ D∴ S∴ du 30e degré, venait ensuite, portant l'eau, la T∴ Ill∴ S∴ Francesca Arundale, G∴ I∴ G∴ du 33e degré, portait le sel et le blé ; un F∴ Parsis portait du feu de bois aromatique, et la Tr∴ Ill∴ S∴ Annie Besant, Vice-Présidente du Sup∴ Cons∴ Univ∴ Mixte, encadrée par les deux Surv∴ Surv∴ de la L∴ d'Adyar, fermait le cortège.

Arrivés à l'emplacement du Temp∴ que l'on veut édifier, tous les FF∴ et SS∴ formèrent le cercle autour de la pierre d'angle et la Tr∴ Ill∴ S∴ Annie Besant déposa dans une cavité, préparée à cet effet, une relation écrite de la pose de la pierre et une pièce de monnaie, puis elle scella l'ouverture contenant ces documents avec une truelle d'argent.

Le Gr∴ Exp∴, après que l'on eut versé l'eau et l'huile, et enfermé le sel et le blé, vérifia avec les deux Surv∴ Surv∴, au moyen du niveau et du fil à plomb, que la pose était parfaite, et, après qu'ils eurent déclaré la pierre bien posée, on mit dessus le bois aromatique enflammé et la Tr∴ Ill∴ S∴ Annie Besant proclama qu'elle dédiait ce futur Temp∴ de l'Ordre Maçon∴ Mixte A∴ L∴ G∴ D∴ l'H∴.

Travaillons !!!

Relevons encore ce renseignement :

La L∴ Mixte Le Droit Humain « Bodhi » N° 108 a été installée dernièrement à Ragoon (Indes) par la Tr∴ Ill∴ S∴ Annie Besant, vice-présidente du Sup∴ Cons∴ (1).

Il s'est établi, à l'heure actuelle, une telle communauté entre les Loges Théosophiques et les Ateliers de la Maçonnerie du Droit Humain que tous les collaborateurs importants de Mme Annie

(1) *Bulletin mensuel de la Franc-Maç∴ Mixte*, 17e année, n° 5, Mai 1911, p. 408.



Besant — hommes et femmes — à la direction de la Société Théosophique, appartiennent à la Franc-Maçonnerie Mixte ou Co-Maçonnerie. M. Leadbeater, le premier d'entre eux, surtout en ce qui regarde l'initiation et l'enseignement occulte dans les Branches ésotériques, disait en 1915, dans une conférence maçonnique, à la Loge de Sydney :

Bien que je sois membre de la Société Théosophique depuis trente-deux ans, et que j'aie eu le privilège d'être lié intimement avec notre Tr.·. Ill.·. V.·. P.·. G.·. M.·., c'est seulement à une date toute récente que j'ai eu l'honneur et le plaisir d'entrer dans les rangs de la Co-Maçonnerie. Si je ne l'ai pas fait plus tôt, c'est tout simplement parce que je suis un homme occupé et que la Co-Franc-Maçonnerie, telle qu'elle apparait à un « *outsider* » (sic) habitant le quartier-général d'Adyar, me semblait être exactement une autre Assemblée Théosophique à laquelle assisteraient exactement les mêmes personnes présentes aux autres réunions, avec cette seule différence qu'elles étaient placées dans un certain ordre, et habillées d'une manière différente. Naturellement je n'avais aucun moyen de savoir de quelle façon la vérité était présentée, mais je savais qu'il s'agissait de la même vérité (1).

Mme Annie Besant suffragette. — L'activité maçonnique de Mme Annie Besant ne s'est pas limitée aux Indes; nous la retrouvons à Londres en 1911, où la Maçonnerie Mixte Universelle manifeste en faveur du suffrage des femmes :

On lit dans le *Bulletin de la Société Théosophique en Angleterre*, dans le numéro de Juillet, qu'au milieu d'une foule joyeuse, le 17 Juin, la Procession du Suffrage des Femmes suivait les principales artères de Londres, comptant dans ses rangs un grand nombre de femmes remarquables, parmi lesquelles on distinguait la Tr.·.·. Ill.·.·. S.·. Annie Besant, 33e, Vice-Présidente Grande Maîtresse du Suprême Conseil de la Maçonnerie Mixte Internationale Universelle.

La Tr.·.·. Ill.·.·. S.·., précédée de la bannière de la Rose Croix, était suivie des frères et des sœurs de tous les degrés, depuis celui d'Apprenti, jusqu'au 33e degré, tous revêtus des ornements maçonniques de leurs grades. Le grand respect que la foule de Londres a pour Annie Besant se manifesta par l'intérêt qu'évoqua sa manifestation publique en cette circonstance. Reconnue tout le long du parcours, elle fut saluée respectueusement et sympathiquement, et tout le monde comprit très bien que l'Ordre Maçonnique Mixte, dans la Procession, indiquait que le mouvement féministe était non seulement d'intérêt national mais humain, et non de partis politiques : et les ornements maçonniques, qui étaient portés par les femmes, prouvaient publiquement qu'elles sont entrées avec succès dans une voie jusque-là exclusivement ouverte aux hommes.

La bienvenue à l'audience qu'à l'Albert Hall on donna à Annie Besant

(1) *Conférence faite dans la Loge de Sydney, n° 404 en 1915.* L'Ill.·. F.·. C. W. Leadbeater, 30e. Publié sous les auspices des Loges opératives de Londres faisant partie de la Co-Franc-Maçonnerie Universelle. Ne doit être communiqué qu'aux Francs-Maçons seulement. 1916 (*Traduction du titre anglais*).



montra combien on appréciait sa participation au mouvement, et son discours fut généralement reconnu être un des mieux inspirés et des plus éloquents de la soirée.

L'Ordre Maçonnique Mixte International peut aider les femmes qui demandent à obtenir plus de justice sociale pour mieux servir leur pays, être plus utiles au sein de leur famille, et exercer une action plus efficace en faveur de la paix mondiale (1).

Pose de la première pierre d'un Temple Maçonnique et Théosophique a Londres. — La fusion presque complète qui, sous l'influence de Mme Annie Besant, s'est opérée entre les Loges ésotériques de la Société Théosophique et la Franc-Maçonnerie Mixte n'a pas été sans soulever certaines objections, surtout en Amérique. Cela n'a rien changé et la cérémonie accomplie à Londres, au mois de septembre 1911, est la preuve que l'entente demeure absolue, malgré les quelques protestations qui ont pu se produire ici ou là. Du reste, nous devons bien faire remarquer que les rapports maçonniques directs entre la Co-Maçonnerie et la Théosophie sont établis entre les seuls membres initiés, pour les associés ordinaires de la Société Théosophique, ils demeurent en dehors de ce mouvement ésotérique.

Nous empruntons le récit suivant au *Bulletin officiel de la Franc-Maçonnerie Mixte* :

C'est le 3 Septembre que fut posée cette première Pierre « *ad Universi Terrarum Architecti Gloriam* », selon les rites maçonniques, par la Tr.·. Ill.·. S.·. Annie Besant, Vice-Présidente Gr.·. Mait.·. du Suprême Conseil Universel Mixte, aidée de Maçons de tous les grades de l'Ordre Mixte et de beaucoup de membres de la Société Théosophique présents à Londres.

La cérémonie fut dirigée par l'Ill.·. S.·. Russak, Gr.·. Mait.·. des Cérémonies, dont l'extrême habileté et les connaissances rituéliques aidèrent à assurer le succès.

La salle provisoire fut convertie en Temple Maçonnique et la Loge ouverte par la Tr.·. Ill.·. Vice-Présidente G.·. Mait.·. S.·. Annie Besant, 33e, à 9 h. 45 du matin, tous les offices étant remplis par d'Ill.·. FF.·. et SS.·. du 30e degré.

S'étant placés sous les auspices du G.·. A.·. D.·. l'U.·., les FF.·. et SS.·. présents se formèrent en cortège et firent, sous la direction de la Gr.·. Mait.·. des Cérémonies, le tour du terrain destiné à recevoir le futur Temple et le consacrèrent tout d'abord.

Tous les FF.·. et SS.·. portaient leurs décors maçon.·., les femmes revêtues de leurs toges blanches produisaient cette uniformité si nécessaire aux réunions maç.·.. Tous avaient revêtu les tabliers, cordons et bijoux de leur grade, et voyant passer les cordons bleus des Mait.·. Mait.·., les décors rouges des Chev.·. Chev.·. R.·. †, les damiers de l'Arche Royale, les cordons noirs et argent des Chev.·. Chev.·. K.·. D.·. S.·. du 30e degré et les blancs

(1) *Bulletin mensuel de la Franc-Maçon.·. Mixte*, 17e année, n° 9, Novembre 1911, p. 469.



et or des GGG.·.·. Ill.·.·. GGG.·.·. du 33e degré. On ne pouvait s'empêcher de trouver cette scène particulièrement impressionnante.

Voici quel était l'ordre du cortège :

Deux Experts adjoints, glaive en main, les FF.·. Pearce et Cannan,

Deux Thuriféraires, la S.·. A. Bothwell Gosse, 18e et le F.·. Clifford Best, 18e.

Deux Experts adjoints, le V.·. M.·. Dexter et le F.·. Udny, 18e.

La G.·.·. M.·.·. des Cérémonies l'Ill.·.·. S.·. Russak, 30e assistée de deux adjoints, S.·. Julia Cannan, 18e, et le F.·. Clarke, 18e, suivis des Porte-Etendards portant les bannières des Loges.

Ensuite les App.·. App.·., les Comp.·. Comp.·., les Mait.·. Mait.·.. Puis les Off.·. Off.·. des Loges, les Compagnons de la Royale Arche, les Chev.·.·. Chev.·.·. Rose †, 18es, les Chev.·.·. Chev.·.·. K.·. D.·. S.·., 30es.

Les Off.·. Off.·. rituéliques qui aidèrent la Vice-Présidente G.·.·. Mait.·.·. du Sup.·.·. Cons.·.·. Univ.·.·. Mixte à ouvrir la Loge et poser la Première Pierre venaient ensuite :

Tuileur, Ill.·.·. F.·.·. Arnold S. Bank, 30e.

Couvreur, Ill.·.·. F.·.·. Colonel Lauder, 30e.

Organiste, V.·. F.·. Alfred Barley.

1er Exp.·. Ill.·.·. F.·. Alan Léo, 30e.

2e Exp.·. Ill.·.·. S.·. Ethel Whyte, 30e.

Quatre anciens Vénérables portaient les vases rituéliques :

Celui contenant le blé, par la T.·.·. Ill.·.·. S.·. Francesca Arundale, 33e : le vin, par le V.·. F.·. Herbert Whyte, 18e; l'huile, par le Vén.·. F.·. Docteur Numm, 18e ; le sel, par l'Ill.·.·. S.·. Esther Bright, 30e.

La Col.·. du 2e Surveillant était portée par le V.·. F. . Walter Froude.

La Col.·. du 1er Surveillant par l'Ill.·.·. S.·. Maud Green, 30e, suivie de la 2e Surveillante, S.·. Maud Sharp, 30e, portant la perpendiculaire et du 2e Surveillant, l'Ill.·.·. F.·.·, Harisson, 30e, portant le niveau.

Le Porte-Etendard portait la Bannière de la Loge « Human Duty » (le Droit Humain), première L.·. fondée et gouvernée par la Vice-Présidente Gr.·.·. Mait.·.·.

Ensuite dans l'ordre du cortège :

L'Ill.·.·. F.·. K. M. Betts, 30e, portant la Bible sur un coussin.

L'Ill.·.·. F.·. Lauder, 30e, portant sur un coussin, le Maillet, le Ciseau, l'Equerre et la Truelle.

L'Architecte avec ses plans, Mr Edwin Landseer Lutyens.

Le Grand Expert, portant l'Epée Flamboyante, le T.·. Ill.·.·. F.·. Wedgwood, 33e, suivi de la T.·.·. Ill.·.·. S.·. Annie Besant, 33e, Vice-Présidente Gr.·.·. Mait.·.·. du Suprême Conseil Universel Mixte, accompagnée du F.·. C. Despard, Expert adjoint, et du F.·. Dexter, 18e, Tuileur adjoint.

Ensuite suivaient les membres de la Société Théosophique parmi lesquels on remarquait M. A. P. Sinnett, le Vice-Président.

Arrivée vers le côté Oriental, la procession fit halte, les FF.·. et les SS.·. se groupèrent et la Tr.·.·. Ill.·.·. Vice-Présidente Gr.·.·. Mait.·.·. escortée de ses Off.·. Off.·. Rituéliques s'avança vers le centre, précédée de Gr.·.·. Mait.·.·. des Cérémonies.

Debout, au sommet de l'escalier conduisant à l'emplacement de la première pierre, la T.·.·. Ill.·.·. S.·. Annie Besant prit la parole devant la nombreuse assemblée qui l'entourait.



En quelques mots, elle leur expliqua comment, aidée de Mrs Sharpe et de Miss Bright, elles se sont constituées en Comité provisoire, assurant ainsi la responsabilité de l'entreprise.

Ensuite un hymne de circonstance fut chanté par l'Ill.·. S.·. Russak.

Une petite fille en blanc, Doreen Saint John, présente alors, sur un coussin blanc, une Truelle d'argent, au nom de la Société Théosophique et des LL.·. Mixtes anglaises, la Vén.·. de la L.·. N° 5, « Emulation », S.·. Thérèse Dexter, 18e présenta un Maillet au nom de sa L.·.

La Vice-Présidente Gr.·. Mait.·., suivie de ses Off.·. Off.·. et accompagnée de Mr Lutyens, descendit l'escalier et se plaça près de la pierre encensée par la Gr.·. Mait.·. des Cérémonies, tandis que le Grand Organiste jouait de la musique de Parsifal.

Lorsque les 1er et 2e Surv.·. Surv.·. eurent vérifié la Pierre par la perpendiculaire et le niveau, la Vice-Présidente Gr.·. Mait.·. prit la parole en ces termes :

« Cette pierre est bien posée selon la perpendiculaire. Il en a été décidé par le fil à plomb, symbole de justice. Elle a été éprouvée par le niveau, symbole de la véritable égalité de l'homme et de la femme, laquelle existe parce qu'une Vie vit dans les Etres Humains, et que tous les Esprits Humains ne sont que des fragments de cette Vie Universelle.

« Il me reste à vérifier cette pierre par un autre instrument avant que je la déclare apte à servir de fondation au monument qu'elle doit porter ; cet instrument est l'Equerre.

« Etant un angle droit, c'est le symbole de la droiture, point de départ de toutes les obligations que les humains se doivent l'un à l'autre : il est de mon devoir d'éprouver cette pierre avec cet instrument, c'est à quoi je vais procéder avec votre aide...

« Je déclare que cette pierre, éprouvée par l'équerre, est bien et régulièrement posée, digne de devenir la solide fondation d'un grand et superbe édifice ; qu'il soit semblable aux cœurs de ceux qui viendront y travailler, c'est-à-dire qu'il soit construit selon la perpendiculaire, juste, droit et régulier. Que ceux qui viendront y penser soient sincères dans leurs pensées. Que les Etres qui viendront y chercher leur inspiration soient justes dans leurs rapports avec les autres humains. Et comme il a été déclaré construit selon le niveau, que tous ceux qui se réuniront ici sentent les liens de la Fraternité humaine, sans laquelle aucun Etat ne peut exister, aucun édifice se construire. Que tous ceux qui se réuniront dans ce Temple s'efforcent, par la pensée aussi bien que par l'exemple, de hâter la venue de l'époque heureuse à laquelle tous les Etres humains se reconnaîtront pour membres d'une même grande famille, frères et sœurs en humanité, plus ou moins avancés en évolution, mais tous liés par le lien de la vie et de la solidarité.

« Cette pierre est posée selon l'angle droit, éprouvée par l'équerre, souhaitons qu'il en soit de même de l'édifice qu'elle supportera, et que les hommes et les femmes qui y vivront soient droits, sincères dans leurs rapports les uns avec les autres.

« Et qu'ainsi par le triple Logos, le triple mot, par lesquels les Mondes se meuvent, par les Gardiens de l'Humanité, puissante Hiérarchie qui veille sur le Monde, par l'Amour et le Service de ceux qui cherchent l'accomplissement de la Volonté Divine dans l'Evolution, par Eux je déclare que cette Pierre



est bien et régulièrement posée : et qu'elle serve à jamais le but pour lequel elle est placée par nous ! » (1)

L'heure exacte à laquelle la pierre fut déclarée bien et régulièrement posée était 10 h. 59' du matin, nous avons remarqué lorsque la pierre eut été mise en place, qu'elle portait le Swastika, marque maçonnique personnelle de la Vice-Présidente Gr.·. M.·., symbole de force créatrice et constructive.

Pour l'instruction des générations futures, il fut placé dans le creux de la pierre : les portraits des Maîtres de la Sagesse, des monnaies d'or, d'argent et de bronze à l'effigie du roi Georges V, un numéro du *Vahan* de Septembre, et un de *The Observer*, du 3 Septembre 1911, E.·. V.·..

La cérémonie fut continuée par les Ill.·. FF.·. qui déposèrent sur la pierre les offrandes de blé, de vin, d'huile et de sel...

Puis la Gr.·. Maît.·. des Cérémonies entonne un très bel hymne, accompagnée par l'Ill.·. F.·. Banks, qui fut suivi de l'hymne national Anglais *God save the King*.

Les FF.·. et les SS.·. se reformèrent en cortège pour regagner la L.·. qui fut fermée suivant le rite accoutumé.

Article résumé du *Vahan* du 1er Octobre 1911 E.·. V.·. traduit de l'anglais par le F.·. Miéville, Secrétaire de la L.·. Mixte « Le Droit Humain » N° 1 de l'Or.·. de Paris (2).

Les principes de la Franc-Maçonnerie Mixte. — Nous venons de montrer l'alliance intime qui, sous l'énergique impulsion de Mme Annie Besant, s'est établie entre la Société Théosophique et la Co-Maçonnerie. Notre travail serait incomplet si nous ne faisions voir quels sont les principes enseignés dans les Loges Mixtes du « Droit Humain ». Cela nous aidera fortement à comprendre le but ésotérique poursuivi par les Supérieurs Inconnus de la Secte ; et les âmes religieuses névrosées, qui croient trouver, à côté de l'Eglise, une satisfaction à leurs inquiétudes maladives, verront où les conduit, en réalité, leur entrée dans la Théosophie, qu'on leur déclare avec tant d'insistance mensongère n'être pas antichrétienne.

Le *Bulletin officiel de la Franc-Maçonnerie Mixte* reproduit en tête de tous ses numéros la déclaration de principes suivante extraite des Constitutions et Règlements Généraux :

FRANC-MAÇ.·. MIXTE ET RELIGIONS

Les Religions s'occupent des relations que les Humains doivent entretenir avec la Puissance Divine, pour mériter et obtenir le bonheur éternel après leur mort.

(1) Cette curieuse allocution, prononcée par Mme Annie Besant, renferme un singulier mélange de symbolisme maçonnique et d'Occultisme théosophique, par lequel s'affirme l'union intime doctrinale de la Franc-Maçonnerie et de la Théosophie.

(2) *Bulletin mensuel de la Franc-Maç.·. Mixte*, 17e année, N° 10, Décembre 1911, p. 485.



La Franc-Maç.·. Mixte groupe sous sa bannière les Humains de toutes Races, Religions et Nationalités afin de rechercher, continuellement et en commun, les moyens d'assurer à chacun la plus grande somme de bien-être matériel et de bonheur moral pendant sa vie.

Les Religions divisent les Humains : La Franc-Maç.·. Mixte veut les unir.

Georges Martin.

Mais le but essentiel, dévolu à l'action de la Co-Maçonnerie et de la Société Théosophique, est d'enlever à la femme toute croyance religieuse. C'est là le « Grand-Œuvre ». Nous n'avons que l'embarras du choix pour donner des citations qui le prouvent.

La Grande Maîtresse Marie Georges Martin, disait, au Havre, le 8 Juillet 1915 :

La femme n'est-elle pas l'âme du foyer domestique ? N'est-ce pas elle qui est la première éducatrice de l'enfant, et n'apparait-il pas aux yeux de tous les FF.·. présents sur les col.·., que pour ces raisons, il est nécessaire au progrès social, de l'arracher aux doctrines de l'Eglise pour la rattacher à la philosophie, plus haute et plus large, de la Franc-Maçon.·.? (1).

Si nous voulons être fixés snr la mentalité et la loyauté intellectuelle de la plus haute dignitaire de la Franc-Maçonnerie Mixte, écoutons encore ce compte rendu de l'allocution prononcée par la Grande Maîtresse Marie Georges Martin à la Tenue Blanche du 13 mars 1898, à Blois :

... la Gr.·. Mait.·. expose les moyens employés par tous les gens se rattachant de près ou de loin au cléricalisme, pour s'emparer non seulement des biens, mais encore de l'esprit des gens, pour annihiler leur volonté au profit de ce qu'ils appellent la religion, et qui n'est, dans le propre sens du mot, qu'un énorme commerce exploité par eux, et exploitant tous ceux, malheureusement trop nombreux, qui s'y laissent prendre...

La crédulité est exploitée par les prêtres comme par les religieuses — Les Sœurs des pauvres mendient, de toutes parts..... le produit sert à acheter des propriétés s'élevant aujourd'hui à plusieurs millions.

Et voilà les pauvres qu'elles secourent. Et voilà les congrégations qui se refusent à payer les droits d'accroissement ! « Que de mensonges, aussi bien sous la cornette que sous la soutane !!! » (2)

Nous trouvons l'exposé du plan maçonnique à l'exécution duquel Mme Annie Besant a associé la Société Théosophique dans une lettre écrite par le Dr Georges Martin au F.·. Guillard, rapporteur au Convent du G.·. O.·. de la question de l'admission des femmes dans la F.·. Maç.·. :

... C'est par l'émancipation morale et intellectuelle de la femme qu'il faut commencer, pour arriver à l'affranchissement moral et intellectuel de l'homme.

(1) *Bulletin de la Maç.·. Mixte*, Octobre 1895, p. 102.
(2) *Bulletin mensuel de la Franc-Mac.·. Mixte*, Juin 1898, p. 230.



La femme est mère, et pour cette raison se trouve naturellement la première éducatrice de l'enfant.

Comme il en a été, en est, et en sera toujours ainsi, tant que la femme ne sera pas émancipée par la Franc-Maç.·. elle restera fatalement sous la domination déprimante du prêtre, et élèvera ses enfants comme elle a été élevée elle-même par sa mère.

Garçons et filles ont, dès qu'ils commencent à comprendre, le cerveau imbu d'erreurs par la mère dirigée par le prêtre, et rares seront ceux, et plus rares celles qui pourront, une fois adultes, libérer leur esprit.

Le prêtre tient la femme et par elle le mari.

Si le mari lui échappe, il tient le père par la fille.

L'homme est de toute façon dans la main du prêtre, quelles que soient ses révoltes.

Le Franc-Maç.·. se marie à l'Eglise pour plaire à sa fiancée que tient le prêtre ; il fera baptiser ses enfants garçons et filles, pour ne pas contrarier sa femme, sa belle-mère ou sa propre mère, qui sont dans la main du prêtre ; il va à la L.·. tant que le prêtre juge que c'est pour lui le meilleur moyen de mieux tenir sa femme et ses enfants ; il mariera ses fils et ses filles à l'église, comme il s'y est marié lui-même, parce que tout esprit fort et affranchi qu'il se croit, il est toujours dans la main du prêtre, par sa mère, sa belle-mère qu'il plaisante mais qui influent sur lui plus qu'il ne le pense, par sa femme et sa fille qu'il a la prétention de plier sous sa volonté, mais qui le font finalement passer partout où elles veulent ; il va à la L.·., mais toutes les femmes de la famille le mènent à l'église aussi souvent qu'il leur plaît ; lorsqu'il se révolte et se refuse à les suivre, il donne son consentement à ce qu'elles aillent à toutes les cérémonies qu'elles veulent : mariages, baptêmes, enterrements ; et lorsque le Franc-Maç.·. meurt, si le prêtre a trouvé que pour son action dans la famille du dit, il avait intérêt à le laisser aller à la L.·., il est sûr par sa femme ou sa fille d'avoir son cadavre, et de le faire passer pour un repentant de la dernière heure ayant abjuré les erreurs de toute sa vie de Franc-Maç.·. pour mourir en état de grâce.

C'est faux dans presque tous les cas !

Il n'y a pas eu abjuration du Franc-Maç.·., il n'y a eu que vol de cadavre par le prêtre, grâce à la complicité d'une mère, d'une belle-mère, d'une épouse, d'une fille, de toutes quelquefois.

Mais l'Eglise a enterré le Franc-Maç.·. affirmant que sa fin a été exemplaire, qu'il a abjuré ses erreurs en se confessant, qu'il a reçu la sainte communion, les saintes huiles...

Mensonge tout cela, seulement le fait apparent reste.

Il y a eu vol de cadavre avec consentement de celles qui, dans la main du prêtre, servantes fidèles et dévouées, se sont associées au rapt, sont ses complices et mentent avec lui, pour la plus grande gloire de la Sainte Mère l'Eglise...

.....

Ce que la Franc-Maç.·. masculine a été impuissante à réaliser, l'affranchissement de l'humanité, la Franc-Maç.·. Mixte le fera parce qu'elle sait que c'est par la femme qu'il faut commencer, et non par l'homme, par la mère, et non par le père (1).

Nous avons vu tout à l'heure un échantillon de l'esprit sectaire

(1) *Bulletin mensuel de la Franc-Maç.·. Mixte*, Janvier 1901, p. 150



de Mme Marie Georges Martin, celui de son époux, le Dr Georges Martin n'est pas moins remarquable, comme le prouvent ces déclarations :

Nos officiers sortent trop, beaucoup trop de la jésuitière de la rue Lhomond.

Expulsés les Jésuites ? Allons donc ?

Ils n'ont jamais été plus en France que depuis leur expulsion, et comme ils ont eu peur un moment pour l'avenir, ils ont pris leurs précautions et envahi plus que jamais la magistrature et l'armée, qui sont les forces qui permettent de dominer le monde.....

Jamais la France qui travaille n'acceptera le mot d'ordre venu de Rome, car elle sait que les Blasonnés, ou les Enrichis par la spéculation éhontée, n'ont pu rester ses exploiteurs féroces que soutenus par la soutane du prêtre, la robe du magistrat et le sabre du soldat.....

Puis, avec une clairvoyance sur laquelle il serait cruel d'insister, le Dr Georges Martin ajoutait :

Je me demande à quelles catastrophes et à quels désastres nous mèneraient encore ces généraux élevés par les Jésuites, s'ils étaient appelés à conduire au feu, demain, ces jeunes gens qui passent ?

Je me demande si leurs cœurs ne sont pas plutôt faits pour l'autel que pour le champ de bataille et si leurs mains ne tiendraient pas mieux le goupillon qui asperge avant la messe, que le sabre qui étincelle au soleil pour guider les troupes vers la victoire ! (1)

Vingt ans après, ces généraux « élevés par les Jésuites » répondaient aux demandes du fondateur de la Maçonnerie Mixte.

Mme Clémence Royer, une des premières fondatrices de la Grande Loge « Le Droit Humain » écrivait en parlant de la « Question religieuse » :

Ce qu'il faut surtout, c'est éclairer les femmes, c'est les arracher au prêtre, à l'Eglise... Nos hommes politiques paient cher leur erreur d'avoir laissé avec dédain, les femmes à l'Eglise. Elles lui ont livré leurs enfants, c'est maintenant une question de vie ou de mort pour la France de rompre avec le pontificat romain qui menace de fonder de nouveau le gouvernement de l'ignorance sur les décisions des majorités crédules des campagnes.

Et encore :

Il doit donc être interdit à tout membre d'une corporation religieuse, relevant d'une obédience sacerdotale, de tenir école publique pour l'enfance et même de recevoir la jeunesse, non adulte, dans des temples ou autres lieux fermés, pour la catéchiser... Qu'on n'invoque pas ici la liberté du père de famille : cette liberté-là, c'est le despotisme patriarcal (2).

(1) *Bulletin mensuel de la Franc-Maç∴ Mixte*, Mars 1898, pp. 194 et 196.
(2) *Bulletin mensuel de la Franc-Maç∴ Mixte*, Juin 1899, p. 463 et suiv.



Dans une conférence faite à la Loge Mixte n° 4, le F∴ Lebossé s'écrie :

En un mot ce que nous repoussons : Ce sont les *prêtres*... C'est *Jésus* qui prêche le sacrifice... C'est *Dieu* que jusqu'alors personne ne nous a démontré (1).

Le F∴ Pierre Renaudel parlant le 17 Juin 1900, dans la Loge Mixte de Rouen où il venait d'être initié à la Franc-Maçonnerie par le F∴ Bazire (2), vénérable, disait :

Oui ! nous voulons l'esprit de l'enfant libéré de tous ces contes de la mère l'Oie que sont les évangiles. Car c'est l'enfant qui verra mûrir le fruit de nos efforts, et nous le voulons prêt aux moissons futures, pour tirer de la récolte tout le bénéfice qu'on en peut attendre. C'est à la femme de nous conserver cette cire vierge afin que puisse s'y inscrire l'empreinte indélébile d'une science et d'une morale purement humaines. Son rôle de mère attentive la désigne pour cette œuvre féconde, au lieu qu'aujourd'hui c'est elle qui est trop souvent l'écueil le plus dangereux pour la pensée libre...

C'est à vous femmes nos T∴ C∴ SS∴ de secouer le joug honteux !... A vous de revendiquer à votre tour, non seulement votre place au soleil, mais votre droit à la lutte contre les corbeaux sans sexe, voleurs de consciences !... Le féminisme tuera le cléricalisme (3).

Et l'année suivante, dans une autre conférence, donnée à la même Loge, le F∴ Pierre Renaudel disait encore, pour enlever toute équivoque :

... Conséquents avec nous-mêmes, nous devons être non pas seulement des anticléricaux, mais des antireligieux. Si nous employons si fréquemment ce mot de cléricalisme, c'est que les besoins mêmes de notre pays nous dictent la nécessité où nous sommes de diriger plus particulièrement nos efforts contre le clergé catholique. C'est lui qui chez nous se charge de détenir cette puissance que ne manquent pas de chercher à s'arroger les religions quelles qu'elles soient (4).

Le 12 mai 1900, la S∴ Gotchaux rend compte de ses impressions maçonniques à la Grande Loge. Après avoir parlé de « la recherche du Vraï, du Beau et du Bien », de « Descartes, Diderot, Auguste Comte, Herbert Spencer » et des « remarquables travaux d'Hæckel sur le monisme », la conférencière, sans doute pour donner un échantillon de son érudition en matière religieuse, termine ainsi :

Le féminisme doit lutter et vaincre les Eglises... Le féminisme a la noble

(1) *Bulletin mensuel de la Franc-Mac∴ Mixte*, Janvier 1903, p. 10.
(2) Tous les membres de cette Loge sont « socialistes et mêmes partisans d'idées plus larges encore si possible ». (Déclaration du F∴ Bazire).
(3) *Bulletin de la Franc-Maç∴ Mixte*, Juillet-Août 1900, pp. 90 et 91.
(4) *Bulletin de la Franc-Maç∴ Mixte*, Juin 1901, p. 221.



tâche de prouver... que les Indulgences vendues par les Eglises pour racheter les fautes... et même... les crimes... n'ont plus cours dans une nation civilisée. Que la religion qui les vend est mortellement frappée par elle-même et agonisante par ses propres fautes (1).

Donnons encore quelques échantillons. pris au hasard, tant la matière est abondante, des pensées élégantes exprimées par les SS.·. Maçonnes du « Droit Humain ». Dans une conférence intitulée « Cléricalisme et Libre Pensée », la S.·. E. Jung, déclare :

... La morale telle que la prescrivent les principes maç.·. se basant sur la volonté humaine, sur la liberté absolue, sur l'indépendance du caractère, est la seule chose qui puisse mettre un frein à l'envahissement du phylloxéra de l'humanité, — le clergé (2).

Une autre fois, la S.·. Adèle Ruben, institutrice et juive, écrit :

« Beaucoup parmi nous, beaucoup trop même des FF.·. et des SS.·. sacrifient au mythe religieux. les uns par usage, les autres par pose, les autres pour faire comme tout le monde (3).

Et la S.·. Louise Barberousse, enseigne le moyen radical de traduire pratiquement les principes de la Franc-Maçonnerie Mixte et de la Théosophie :

« Quand la Convention a voulu rétablir la liberté, elle a commencé par décréter l'abolition des religions reconnues en France. Il faut faire comme elle (4).

Voilà qui a au moins le mérite de la franchise, nous sommes avertis.

Au moment même où Mme Annie Besant parvenait aux plus hauts degrés de l'initiation maçonnique dans le Suprême Conseil du « Droit Humain », l'évêque anglican de Londres interdisait au Révérend A. L. Lilley, vicaire (5) de Sainte-Marie de Londres-Paddington, de présider une conférence que devait donner, le 18 Mai 1904, la T.·. Ill.·. S.·. Théosophe. L'évêque estimait à bon droit que la Théosophie est incompatible avec le Christianisme.

Mme Annie Besant répondit par une autre conférence donnée à Londres, le 1er juillet 1904, dans laquelle elle répond négativement à la question : *La Théosophie est-elle antichrétienne ?* (6).

(1) *Bulletin mensuel de la Franc-Mac.·. Mixte*, Septembre-Octobre 1900, p. 101.
(2) *Bulletin de la Macon.·. Mixte*, Janvier 1899, p. 398.
(3) *Bulletin de la Macon.·. Mixte*, Novembre 1898, p. 286.
(4) *Bulletin de la Macon.·. Mixte*, Juin 1899, p. 450.
(5) C'est-à-dire, selon la hiérarchie anglicane : curé.
(6) *Publications Théosophiques*, Paris 1904, broch. 36 pp.



Sans suivre, ni réfuter des arguments dont nous aurons plusieurs fois, dans le cours de cette étude, l'occasion de montrer la fausseté, nous nous contenterons de faire remarquer l'impossibilité qu'on éprouve à concilier les déclarations publiques de Mme Annie Besant, chef de l'enseignement ésotérique théosophique, avec les principes de la Franc-Maçonnerie Mixte dont la T.·. Ill.·. S.·. Annie Besant est une des plus hautes dignitaires.

Tout se tient dans la Secte : la Franc-Maçonnerie, la Théosophie, l'Occultisme, etc., sont les branches d'un même tronc qui s'appelle le paganisme ou la Contre-Eglise.

Charles Nicoullaud.

(A suivre).

LA FRANC-MAÇONNERIE

ET LE

LE DROIT CANON

Depuis l'année 1738, où la voix du pape Clément XII s'est fait entendre, pour la première fois, contre la Franc-Maçonnerie, et sans parler des anathèmes implicites qu'il serait difficile de compter; les condamnations solennelles du Saint-Siège se sont élevées jusqu'au nombre de dix dans une période de cent quatre-vingts ans. La dernière émane de S. S. Léon XIII et date du 20 avril 1884.

Voilà donc trente-six ans que le Pape se tait officiellement sur cette grave question. Les intervalles des condamnations antérieures ont été variables, selon les temps, les circonstances, les nécessités du moment; mais on peut noter que, depuis Clément XII, la majorité des papes, soit huit sur treize, ont cru devoir condamner les sociétés secrètes.

Certes, il ne peut être douteux que des raisons d'une haute sagesse n'aient déterminé le silence relativement prolongé du Siège apostolique, puisque l'intrépide Pie X lui-même n'a pas cru devoir l'interrompre. Parmi ces raisons, il n'est pas téméraire d'indiquer la suivante : l'anathème fulminé par Léon XIII, le pape des grandes encycliques, a été si retentissant, si complet, si puissamment, si éloquemment motivé, qu'il a, peut-on dire, déchargé pour longtemps ses successeurs du soin de le renouveler.

Quant à l'éminent et sage Pontife heureusement régnant, on s'explique trop bien que des nécessités d'un ordre exceptionnellement impérieux et douloureux aient absorbé dès le début toute son attention. Ne semble-t-il pas, en effet, à première vue, dans l'épouvantable cataclysme qui vient de secouer le monde, qu'il ait dû tout d'abord courir au plus pressé et que sa mission première ait été plutôt de réconcilier les hommes que de les condamner?



Mais est-il bien certain que le Pape Benoît XV ait ainsi gardé le silence contre la Franc-Maçonnerie? Ne trouve-t-on réellement, dans sa carrière doctrinale, aucune manifestation contre la secte impie qui certes est bien loin d'avoir désarmé sous son Pontificat?

On sait que le digne successeur de Benoît XIV a poussé activement et mené à bonne fin l'œuvre, depuis assez longtemps projetée et commencée, de la codification du droit canon.

Mais ce que l'on ne sait peut-être pas aussi bien, c'est que, parmi les anciens textes ainsi revisés, codifiés et promulgués, figurent plusieurs canons qui condamnent formellement les sociétés secrètes et tout spécialement et nominativement la Franc-Maçonnerie.

Voici d'abord le canon 693, § 1 qui défend d'admettre les adeptes d'une secte proscrite dans les associations religieuses. *Damnatæ sectæ adscripti valide recipi nequeunt (in fidelium associationibus).*

Ensuite le canon 1065, § 1 qui menace des peines canoniques ceux qui contractent mariage avec des affiliés aux sociétés condamnées par l'Eglise. *Absterreantur quoque fideles a matrimonio contrahendo cum iis qui societatibus ab Ecclesia damnatis adscripti sunt.*

Et encore le canon 1240, § 1 qui prive de sépulture ecclésiastique, (à moins qu'ils n'aient donné, avant de mourir, quelque signe de repentir), les adeptes notoires de la Franc-Maçonnerie ou des autres sociétés du même genre. *Ecclesiastica sepultura privantur (nisi ante mortem aliqua dederint pœnitentiæ signa), Sectæ massonicæ aliisve ejusdem generis societatibus notarie addicti.*

Enfin le canon 1453, § 1 qui prohibe et déclare non valide la transmission du *Jus patronatus personale* aux fidèles inscrits dans les sociétés secrètes condamnées par l'Eglise. *Jus patronatus personale transmitti valide nequit ad fideles adscriptos societatibus secretis ab Ecclesia damnatis.*

Mais c'est surtout dans le canon 2335 qu'il faut chercher la véritable formule de condamnation canonique, la réprobation absolue des sociétés secrètes en général et de la Franc-Maçonnerie en particulier: *Nomen dantes sectæ massonicæ aliisve ejusdem generis associationibus quæ contra Ecclesiam vel legitimas civiles potestates machinantur contrahunt ipso facto excommunicationem Sedi apostolicæ simpliciter reservatam.* Traduisons littéralement ce texte décisif : Ceux qui se font inscrire dans la secte maçonnique ou dans d'autres associations du même genre, conspirant contre l'Eglise ou contre les pouvoirs civils légitimes, encourent *ipso facto* l'excommunication dont l'absolution est réservée formellement au Siège apostolique.



Remarquons tout de suite que cette formule de condamnation contient, en même temps, une définition aux termes de laquelle la Franc-Maçonnerie est représentée comme une association qui conspire contre l'Eglise et contre le pouvoir civil d'un caractère légitime. *Associatio quæ contra Ecclesiam vel legitimas civiles potestates machinatur*. Que demander de plus à l'Eglise pour être éclairé sur le sens et la justification de ses anathèmes?

Ainsi donc, voici la Franc-Maçonnerie à la fois définie, c'est-à-dire démasquée et condamnée par le pape Benoît XV et cela par la promulgation et la sanction, devant l'Eglise universelle, du nouveau code de droit canon dans lequel figure en bonne place cette irrévocable condamnation.

Dira-t-on encore que le pape actuel se tait sur la question maçonnique? Qu'il ne renouvelle pas, qu'il ne confirme pas les condamnations périodiques de ses prédécesseurs?

II

Malheureusement la promulgation du nouveau code de droit canonique, bien qu'étant dans l'histoire de l'Eglise un événement de tout premier ordre, n'est guère connue de l'universalité des fidèles et, par là même, la condamnation de la franc-maçonnerie, que cette promulgation fait heureusement revivre, est passée, on peut le dire, à peu près inaperçue, au grand profit des Francs-Maçons qui n'ont pas cessé d'interpréter à faux le prétendu silence de la papauté, ainsi que le leur reprochait autrefois Benoît XIV dans l'Encyclique *Providas*. Ce savant Pontife ne les condamnait, disait-il, en effet, que pour les empêcher de soutenir que les condamnations pontificales antérieurement prononcées contre eux étaient périmées ou tout au moins largement atténuées.

Eh bien, ce misérable subterfuge est encore une fois réduit à néant. Rien n'est périmé, rien n'est atténué. La Papauté, toujours vigilante, brise d'un mot toutes les fausses espérances, ruine toutes les perfides insinuations de la secte. En plein siècle de lumières, ainsi qu'au moyen-âge, ceux qui se font recevoir dans la Franc-Maçonnerie encourent *ipso facto* l'excommunication majeure.

Voilà la terrible sentence que le Pape Benoît XV, qu'on n'accusera certes pas d'être intolérant, jette à la face des sociétés secrètes, plus agissantes que jamais, comme le renouvellement, la confirmation et le terrible résumé de toutes les condamnations de ses prédécesseurs.

Il est bon de porter ces textes vengeurs et sauveurs à la connaissance de tous les catholiques, toujours trop enclins à faire remon-

ter jusqu'aux doctrines l'indulgence et la charité qu'on ne doit qu'aux hommes. Et voilà pourquoi nous avons jugé à propos de les confier à l'excellente *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, si heureusement ressuscitée, après la guerre, pour la plus grande gloire de l'Eglise et la confusion de ses pires ennemis.

P.-S. — Il est encore un autre canon que nous demandons l'autorisation d'ajouter en *post-scriptum* aux canons précédents, car, pour être d'une portée moins générale, il n'en présente pas moins un réel intérêt, au point de vue de l'histoire religieuse de notre chère et malheureuse France, à la veille de la Révolution.

C'est le canon 2336, § 2 : *Insuper Clerici et Religiosi nomen dantes sectæ massonicæ aliisque similibus associationibus denuntiari debent sacræ Congregationi Sancti Officii.* — Les Clercs et les Religieux qui se font agréger à la Franc-Maçonnerie et autres associations semblables doivent être immédiatement dénoncés à la Sacrée Congrégation du Saint-Office.

Il y a lieu de croire que cette loi canonique ne doit pas s'appliquer bien souvent aujourd'hui contre le clergé régulier et séculier, assez bien édifié sur le caractère satanique des sectes pour ne plus s'y affilier que tout à fait exceptionnellement.

Mais, hélas ! combien cette prescription préservatrice était juste et bien inspirée pour les époques antérieures, et combien on regrette qu'elle n'ait pas été impitoyablement appliquée autrefois, quand on considère, d'après les nombreux documents authentiques de l'époque, les listes des Francs-Maçons français au XVIII[e] siècle — listes et documents où figurent, à côté des plus illustres représentants de la noblesse, un si grand nombre de prêtres et de religieux, devenus ainsi les principaux artisans des malheurs de l'Eglise et de leur propre ruine ! On a beaucoup vitupéré contre l'Inquisition ; mais si ses justes sévérités, succédant à de paternelles réprimandes, étaient tombées avec éclat sur nos prêtres et religieux si fâcheusement égarés dans les pâturages maçonniques, il est probable que ces malheureux, subitement éclairés, seraient immédiatement rentrés dans les sentiers du devoir, en y ramenant, par surcroît, tous les représentants de la noblesse et de la haute bourgeoisie qui marchaient avec eux dans cette voie mortelle ?

Et qui sait si ce mouvement de recul et de réparation ainsi généralisé, n'eût pas exercé une influence salutaire sur toute la marche ultérieure de la Révolution ? Au lieu de critiquer si légèrement les lois de l'Eglise ne vaudrait il pas mieux en étudier sérieusement les textes et, quand les circonstances le demandent, en provoquer l'application ?

Armand GRANEL.



Comment fut fabriquée
la " Ligue des Nations "

— « *Le Christianisme n'a pas réussi à unir les peuples.*
« *Nous y réussirons, j'espère, par la Ligue des*
« *Nations.* »

F.·. Woodrow Wilson, Président des Etats-Unis.

— « *La parole du président Wilson a été entendue, écoutée de toute l'humanité. Elle a proclamé par avance la vraie Cité humaine, la Société des Nations. Oui, pendant que le Pape se taisait ou balbutiait diplomatiquement, c'est elle, la grande parole* laïque, *qui a donné aux hommes la bonne nouvelle. Une* autre catholicité *se prépare. C'est la voix d'un homme libre, et non celle d'un pontife du passé, qui aura* orienté *vers un avenir de fraternité et de paix, cette pauvre humanité, déchirée par la plus atroce des guerres* ».

A. Aulard, 10 mai 1918.

Le Pacifisme

Le 6 mars 1888 l'éminent F.·. A. Lemmi envoyait de Rome, aux chefs du « Rite Suprême » et aux autres Rites, une circulaire secrète — en tout premier lieu au très haut F.·. Pike, alors à Charleston, — pour lancer le mouvement international du « Pacifisme ». Il leur demandait, ordonnait, maçonniquement « d'unir leurs efforts aux siens pour amener » (en Europe d'abord) « LE DÉSARMEMENT *pour la paix*, la paix pour la *Justice maçonnique*, et la Justice pour le *bonheur maçonnique* de l'Humanité » (1).

(1) Au F.·. Pike il disait tout d'abord : « Vous qui gouvernez avec sagesse et amour les centres suprêmes de la Confédération « maçonnique universelle... » *Bulletin* (anglais) *officiel* du « Sup.·. Conseil » pour la *(Juridiction Sud* (maç.·.) *des Etats-Unis*. Charleston. Tome VIII. 11e partie, p. 439, lignes 5 et 6).



Le 1er Septembre 1888, de Charleston, F.·. A. Pike répondait à Lemmi « qu'il fallait encourager les FF.·. d'Italie à faire *œuvre maçonnique* » (1). Il ajoutait : « La Maç.·. est la grande Association des adeptes du Libre-Gouvernement, de la Libre-Pensée et de la Libre-Conscience. Elle doit son développement et sa puissance : 1° à ce qu'elle a une politique ; 2° à ce qu'elle a une religion ; 3° à ce qu'elle sait qu'elle les a et qu'elle est DÉCIDÉE A TOUT pour les maintenir (2)

Le F.·. A. Pike était à cette époque, « Souverain Pontife dogmatique » de la secte mondiale. Le F.·. A. Lemmi, né à Livourne (Italie, 1822), condamné pour vol, abus de confiance, escroquerie, à Marseille (18 mars, 1844) était un apostat enjuivé, circoncis à Constantinople. Il était, en 1888, Gr.·. M.·. du Gr.·. Or.·. d'Italie (basse maçonnerie), « Souverain Commandeur) du Sup.·. Conseil dit Ecossais (haute maçonnerie) ; le Siège central du Sup.·. Cons.·. « écossais » fut établi à Rome, en 1893 Il en devint le chef, et enfin le chef *exécutif*, directorial, dictatorial, du « Rite Suprême », superposé aux deux autres hiérarchies, par Mazzini et Pike en 1870, sur l'initiative de Mazzini. C'est à ce dernier que Lemmi avait succédé en 1872, comme chef du « Rite Suprême ». Il n'est pas étonnant, dès lors, que Lemmi eût envoyé, d'abord, son mot d'ordre à Pike, au lieu de le recevoir de celui qui « gouvernait » dogmatiquement la Confédération maçonnique universelle. Lemmi, au fond du Palais Borghèse (à Rome) était le chef politique d'action, d'exécution, le généralissime, à la tête d'un Etat-major occulte, dressant, d'accord avec lui, les plans qui devaient aboutir à la victoire, — c'est-à-dire à la « Souveraineté » — dénoncée, en 1884, par Léon XIII. Pike, Lemmi, Mazzini étaient Kabbalistes et Satanistes — car le Satanisme est le fond de la Kabbalah anti-Biblique. Leur « religion » était le Satanisme ; leur « politique » était satanique (3) ; le tout masqué, plus ou moins, de « Libre-gouvernement,

(1) *Bulletin*, Tome IX, 1re partie.

(2) *Bulletin*, p. 38.

(3) Pour affirmer leur satanisme, dans leurs documents très confidentiels, les plus hauts chefs emploient la formule ésotérique que voici :

« A tous les Nobles Seigneurs Gr.·. MM.·. présidant les parfaits triangles des Mages élus ;

« A tous les Vrais Elus et parfaits Initiés, *ayant la connaissance réservée « des nombres mystérieux 77* et 666 »... etc.

Le chiffre 77 est celui de Satan-Lucifer même. Celui de 666 est apocalyptique :

APOCALYPSE XIII verset 18 : *Hic sapientia est : Qui habet intellectum computet numerum Bestiæ. Numerus enim hominis est : et numerus ejus sexcenti sexaginta sex.* (Traduction latine du texte grec original de S. Jean par S. Jérôme). Traduction française : « Voici la science (sagesse, intelligence). Que celui qui a



de libre-pensée, de libre-conscience, — Religion et Politique étaient soumises à l'anti-Dieu, à l'auteur du « *Non serviam* » et du « *Quo non ascendam* » à Satan, Singe de Dieu, « père du mensonge. et aussi « l'homicide dès le commencement », dont la politique est logiquement homicide autant que mensongère. Logiquement aussi, la politique de la secte est « *décidée* à tout », mensonge et assassinat y compris.

Un texte concluant

Resterait-il le moindre doute à cet égard, qu'on médite le texte authentique de l'Instruction secrète du prêtre apostat Anghera à Garibaldi (1), traduction de l'italien :

... « Repousse impitoyablement, *combats à mort*, à outrance, *par « tous les moyens que nous mettons à ta disposition*, telle dynastie, « telle institution, telle classe de la Société, telle influence poli- « tique, tel personnage princier, telle individualité marquante, qui, « se posant soit en adversaire de la Révolution sociale, soit en « défenseur de l'idée ou de la Société chrétiennes, formerait, par « là-même, obstacle ou retard à l'accomplissement de notre mis- « sion sociale »..... « Tu dois tâcher d'obtenir, dans chaque *atelier*, « un noyau de FF.·. convaincus, au moins intéressés, qui sachent « faire la *besogne sociale* de chaque atelier, soit par ceux des FF.·. « qui consentiront à la réaliser à leurs risques et périls, soit — ce « qui est bien préférable — par des « profanes ».

Ce texte, plus vieux de vingt-huit ans que celui de Pike, éclaire, *a giorno*, par exemple, le crime de Serajevo, prédit en 1912, par le colonel français du Paty de Clam, — crime voulu par la politique occulte « décidée à tout » en vue de provoquer la grande guerre. Il éclaire les exploits continus et contemporains du Bolchevisme russe, organisé par et pour cette politique. Il éclaire l'assassinat des Romanoff — comme il éclaire les crimes de la *Terreur* maçonnique, au XVIII[e] siècle. Il éclaire des centaines d'autres forfaits au passif de cette politique. Elle n'était pas plus inconnue de Disraëli, de J. de Maistre, de Metternich, qu'elle ne l'est des Papes.

l'intelligence calcule (compte) le chiffre (nombre) de la Bête (satanique) C'est un chiffre humain. Et ce chiffre est 666 ».

La haute maçonnerie, la plus occulte, en adoptant ce chiffre, affirme ainsi qu'elle est la Secte de la Bête prédite. Ses documents datent de 000920 de la Vraie Lumière au lieu de 5920, comme dans ceux de la basse maçonnerie (remontant à la création du monde). On veut indiquer en haute Loge, qu'on remonte à la révolte antérieure de Satan.

(1) Palerme, 5 avril 1860.



C'est cette même politique de mensonge et de crime qu'adopte aujourd'hui la Ligue *pacifiste* des Nations.

Talmud et Maçonnisme

L'origine de cette politique « décidée à tout » pourrait être plus Kabbalistique qu'on ne le pense. Le *Talmud*, succédané de la *Kabbalah*, commencée six cents ans avant J. C. et appropriée spécialement à l'usage de la race déicide, le *Talmud* vit le jour cent cinquante ans après J.-C. Il est l'œuvre du rabbin Kabbaliste, Judas, dit « le Saint ». Le *Talmud* contient l'espèce de prédiction suivante de la grande guerre du XX[e] siècle et des bouleversements sanglants qui la continuent : (1)

— « Quand le Messie (de la *Kabbalah* pharisaïque et du *Talmud*) « viendra... il rendra aux Juifs le sceptre royal du monde... Mais « cette époque, dit Abarbanel, sera précédée d'*une grande guerre*, « dans laquelle les deux tiers des peuples (*goim*) périront... »

Ne dirait-on pas que l'Impérialisme maçonnique et l'Impérialisme Kabbalo-Talmudique constituent une seule et même politique et que le « Saint-Empire » de Pike (1880) se confond avec l'Empire du « Messie » Judaïque, c'est-à-dire du « Fils de la Perdition », du Possédé, de Satan, prédit par S. Paul, comme châtiment logique des nations apostates — et dont l'avènement fut entrevu, en 1903, par Pie X?...

La politique Judéo-Maçonnique de la Bête apocalyptique, prédite par S. Jean, l'an 96 de la naissance du Christ, soixante ans après sa Passion, excelle à semer autour d'elle, non seulement les ténèbres et le mensonge à flots, mais encore les illusions fantasmagoriques, produisant sur tous les peuples déchristianisés, corrompus, et sur leurs gouvernements aveuglés, cet « enchantement » qu'en 1811 J. de Maistre signalait au roi de Piémont, comme « un des plus terribles et des plus extraordinaires phénomènes qu'on ait vus au monde (2).

L'Enchantement pacifiste

Le « Pacifisme », débutant il y a trente-deux ans, est, incontestablement, un épisode de cet enchantement. Sous l'impulsion occulte,

(1) TALMUD. Rabbin Abarbanel : « Masmia Jesua », fol. 49 *a*. (Citation extraite du « *Juif Talmudiste* » d'A. Rohling, D[r] en Théologie (Prague) ; revu par Max de Lamarque, D[r] en théologie (Rome) tous deux hébraïsants, p. 29. — Paris-Bruxelles. 1888).

(2) *Œuvres complètes*. XII, p. 42.



mais active, de la Secte internationale, solidaire partout et pénétrant « tous les rangs de la hiérarchie sociale », comme le dit Sa Sainteté Léon XIII, la politique pacifiste fit le tour du monde civilisé plus ou moins rapidement. Les peuples et les Etats « imbus de pacifisme, à grand renfort de tamtam et de cymbales de presse » se laissaient méduser :

« *Ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient frappés* ».

Il s'agissait surtout d'enchanter la France qu'il fallait désarmer d'abord, coûte que coûte, pour pouvoir commencer le désarmement de l'Europe. La politique « décidée à tout » se réservait de surprendre l'Europe et la France à l'improviste, révolutionnairement, maçonniquement, une fois qu'elles seraient désarmées. Alors ce devait être « le grand soir du chambardement ». Ainsi fut-il, de 1917 à 1920, dans la « Sainte Russie » tombée aux mains des Loges et des FF.·. Juifs, tels que Kerensky, Uiloff (Lénine) et Trotsky (*alias* Bronstein — Pierre brune — déguisant le nom hébraïque).

La fièvre chaude du Pacifisme dura vingt-six ans, jusqu'à la guerre, allumée par la haute politique de l'Etat-major Suprême caché aujourd'hui au fond du Palais Giustiniani, à Rome.

Ce que j'admire, c'est la finale, citée plus haut, de l'article de M. Aulard. Il doit, tout de même, bien connaître, depuis longtemps, — comme sans doute le F.·. Wilson, — les origines occultes très maçonniques de « la plus atroce des guerres qui aient déchiré cette pauvre humanité » — sur laquelle il versait, en 1918, ses larmes de crocodile. Il sait aussi dans quel but la Secte mondiale l'a voulue, préméditée, provoquée, camouflée du masque pacifiste. Cet historien peu scrupuleux ne saurait-il pas ce que cache encore la comédie de la « Ligue des Nations » ?

La Ligue des Nations

Le pacifisme allait trop lentement en besogne. L'Europe, vaste camp de guerre, s'obstinait à ne pas désarmer. Un éclair providentiel de bon sens défensif, poussait la France dans un sens contraire.

Alors l'Etat-major occulte, — caché non loin du Vatican, voyant que « la politique décidée à tout », de 1888, ne parvenait pas, comme avec le « guillotiné par persuasion », à mener tout doucement la France au « degré de cuisson voulu, selon le style de Weisshaupt », cet Etat-major résolut de brusquer les choses. Il alluma la guerre internationale préparée depuis si longtemps ; c'était le désarmement de force. Il provoqua cette guerre, le 28 juin 1914, à Serajevo. Les deux Kaisers et le Romanoff russe — malgré



les efforts désespérés de Pie X, qui savait bien des choses sur la politique de la Secte, — déclanchèrent la catastrophe attendue — Complices inconscients, aveugles, ils eurent le concours actif, en Allemagne, des Juifs, des « francs-maçons de l'Empereur » et de leur suite les « socialistes de l'Empire ». Le mépris des avertissements de Pie X a coûté cher aux Kaisers, et au Czar, à leurs pauvres peuples aussi, hélas!

La fournaise infernale, une fois ouverte par la clef forgée en loges, engloutit des armées, épuisant la jeunesse et la virilité des peuples et ruinant leurs finances et leur avenir, pour cinquante ans peut-être. La Révolution Bolcheviste — qui est le Maçonnisme transcendant et ascendant — est destinée, sauf miracle, à parachever l'œuvre effroyable de la « politique décidée à tout » — afin d'imposer sa souveraineté de malheur, sa souveraineté satanique. Mais pour y arriver, plus sûrement, l'Etat-major invisible jugea prudent, habile, pratique, efficace, de reprendre la politique très visible du Pacifisme à grand orchestre interrompue, nécessairement, pendant quatre ans.

Et cet Etat-major lança — en 1917, trente-et-un ans après le premier — le second mouvement pacifiste, celui de la « Ligue des Nations », saluée, avec enthousiasme, par la Maçonnerie universelle en délire.

Chrétienté et Antichrétienté

Il y eut jadis, en Europe, avec et sous les Papes, — « Pères des Chrétiens, Princes de la Paix » du Christ, — une Chrétienté dont la France tenait la tête. Elle dura des siècles, avec des heurts, des hauts et des bas, — jusqu'au siècle maudit où le moine saxon apostat, devenu F.·. Rose-Croix, Martin *Lueder* (le boueux) changeant son nom, trop significatif, en celui de *Luther* (faiseur ou joueur de luth) — fut poussé, par la Secte protagoniste du Maçonnisme, à « réformer » à l'envers — en Allemagne d'abord — la Chrétienté, l'Eglise, la Papauté et la civilisation catholique, — le tout au nom de l'Evangile, du libre-examen et de la libre-chair.

Ce n'est pas le lieu, ici, d'esquisser les actes de la « Réforme », ni d'exposer, historiquement, comment certains Papes de la « Renaissance » n'y prirent pas assez garde... Toujours est-il que de cette époque de trouble profond date la décadence de la Chrétienté. Elle acheva de s'écrouler au XVIII[e] siècle, sous les coups de la Révolution maçonnique, — fille de la Révolution « protestante ».

Eh ! bien, c'est cette vieille Institution démolie, de salut social et politique, que la Secte de Satan — singe de Dieu, singe du Christ, singe de l'Eglise et de la Papauté, — entreprend, au XX[e] siècle, de



parodier, sous son occulte hégémonie. Naturellement, très logiquement, le Pape et le Christ doivent, tout d'abord, être écartés, par prétérition savante, de la « Ligue des Nations », de la paix des nations. *Raca ! Nolumus hunc regnare super nos !* — cri du Pharisaïsme, qui fut la Maçonnerie de l'an 33 du Christ, celle qu'Il a maudite comme une race de vipères et qu'il appela des sépulcres blanchis, des fils de Satan, le père du mensonge, l'homicide dès le commencement.

Même le nom de Dieu est écarté du Traité diplomatique de Versailles et des paperasses de la Ligue des Nations !

Comme Pie X voyait juste quand, en 1903, il proclamait l'*Omnia restaurare in Christo !* tandis que la Secte du « Fils de la Perdition » travaille à tout détruire pour ; *Instaurare omnia in Satana*, selon la parole d'Aulard, il s'agit d'instaurer une « autre catholicité ». Ce professeur maçonnisant sait ce que signifie un tel blasphème. C'est le but du F.·. Wilson, qui veut reprendre, autrement « orientée », l'œuvre manquée du Christianisme, et constituer une antichrétienté sans Dieu, en vertu d'un nouvel « Evangile », d'une « bonne nouvelle » de « fraternité et de paix », à l'usage des peuples, dupés par les pacifistes des loges et des Congrès.

Heureux indices

Dieu me garde de m'engager dans le fouillis des papiers plus ou moins diplomatiques, entassés autour de la Ligue des Nations. — Des indices concordants permettent d'espérer que la montagne triangulaire, en travail, accouchera, tôt ou tard, d'une souris. Ces indices se remarquent en France, encore pays de bon sens, malgré tout. Le bloc enfariné semble ne lui dire rien qui vaille, au désespoir du trio Wilson-Bourgeois-Aulard.

Le vieux Tigre revenu de la chasse au crocodile sur les bords du Nil, — n'a guère fait crédit à la Ligue des Nations, de fabrication yankee, — le peuple du *humbug*.

Ecoutez ce que le premier Ministre de la République (ancien F.·. initié aux Etats-Unis en 1851) disait, en pleine Chambre, le 22 novembre 1917, à propos de cette société suspecte :

M. Clemenceau : Oui. Je le sais, nous vivons dans un temps où les mots ont une grande puissance. Beaucoup, même des gens de grand esprit, croient que certains mots ont un pouvoir libérateur... Non, — ces mots ont été discutés, peut-être, dès les commencements de l'humanité... Le mot « Droit », le mot « Justice », le mot « Liberté » sont aussi vieux que l'homme.

« Vous croyez que la formule : « Société des Nations » va tout résoudre. Mais il est nécessaire d'abord de savoir ce qu'elle veut dire. Il y a, Quai d'Orsay, (Affaires étrangères) une commission nommée par M. Ribot, pour



préparer l'organisation de la « Société des Nations ». Elle est composée d'hommes les plus compétents en Droit international : MM. L. Bourgeois (F.·. M.·. Conférence de La Haye), Renault (*idem*), Lavisse (professeur) et d'autres personnes éminentes dont on ne peut contester la compétence. « Eh bien, ces MM. sont donc en train de préparer La « Société des Nations... » En vérité beaucoup de penseurs et leurs amis, des députés, des sénateurs, des politiciens et des Français, sont convaincus que quelque miracle va produire la « Société des Nations ». Je ne crois pas que la « Société des Nations » sera la conclusion nécessaire de la guerre présente. Une de mes raisons c'est que si vous me proposiez, demain, d'y comprendre l'Allemagne, je n'y consentirais pas ».

Bien qu'on ne puisse pas dire du Vendéen qu'il fut nourri dans le Sérail, il pouvait ou devait cependant en connaître assez les détours pour se tenir sur ses gardes en 1917. Aurait-il changé quand il signa le protocole monumental de la Ligue ?

Quoi qu'il en soit, si la France voyait clair, assez à temps pour ne pas admettre la Ligue, pour ne pas se laisser « enchanter » par les Merlins du palais Giustiniani, la machine pacifiste serait vite démonétisée. La manœuvre, échouant en France, puis en Belgique, d'autres peuples seraient avertis. Le « coup » était monté pour tromper la France, tout d'abord : S'il échouait, il ne resterait plus qu'un chiffon de papier, — que j'oserais qualifier pittoresquement, comme l'eût fait Rabelais, si je ne respectais le lecteur français, selon le conseil de Boileau. Connaissant les noms d'un tas de délégués sectaires, de tous pays, y compris la France et la Belgique, qui ont pris part aux palabres de Paris, au sujet de la Ligue pacifiste, je n'ai aucun doute sur son origine, son caractère et son but maçonniques avant tout (1).

F.·. Wilson

Quant au Maçonnisme de Woodrow Wilson, — le coryphée de la Ligue et son porte-voix mégalophonique — il faut bien en croire

(1) Dans un aperçu sur le Convent (1918) du G.·. O.·. de France (*Etoile Flamboyante*. Paris, février 1919), le F.·. Guébin, vén.·. de la L.·. « *Action socialiste* », appelle la « Société des Nations » ; « une œuvre grandiose qui a « pris naissance dans le sein des LL.·. et à la réalisation de laquelle la M.·. « (universelle) « se donne sans réserve » (*Franc-Maçonnerie démasquée*. Paris. 10-25 mai 1919, p. 38).

— « Les FF.·. de Toulouse, en tenue plénière, ont voté au grand Américain, l'adresse suivante (faisant pendant à celle des FF.·. d'Alger) :

« Estimant que l'adoption des 14 articles du message du président Wilson, assurera aux peuples le pouvoir de disposer librement d'eux-mêmes, amènera la suppression du militarisme « (désarmement pacifiste) » fléau de l'humanité, et la Constitution de la Société « (pacifiste) » des Nations ; (la réunion plénière) « envoie au grand démocrate, — qui a si éloquemment affirmé



les FF.·. francais des quatre loges d'Alger, convoqués tout exprès, le 8 déc. 1918, pour lancer « à leur illustre F.·. Wilson » débarqué en France, un télégramme « d'hommages les plus fraternels et de « félicitations les plus vives, pour son *œuvre maçonnique,* dans la « guerre du droit, etc., etc. ».

Loin de nier cette illustration — jusqu'alors ignorée des « profanes » en Europe et en Amérique, — mais toutefois sans la proclamer, *Urbi et Orbi*, comme les FF.·. d'Alger, — le président chargea son secrétaire « de leur transmettre sa profonde estime au sujet de leurs *bons* mots (*sic*) de bienvenue... (1).

Cette réticence diplomatique ne brille ni par la franchise ni par la carrure. Elle est peu digne du « pays de l'homme libre et brave ». Elle était en quelque sorte imposée.

En effet, longtemps avant sa candidature présidentielle, le professeur de l'Université Princeton avait fait, contre les Sectes secrètes, si puissantes dans la *République Etoilée*, la déclaration suivante, au cours d'un ouvrage intitulé : *The New-Freedom* (La Nouvelle Liberté) :

« Le fait même que tant de choses, dans le domaine politique, se « font dans les ténèbres, portes closes, provoque le soupçon. Chacun sait que la corruption prospère dans les lieux secrets. Nous « croyons que cela permet de présumer clairement que le Secret « signifie l'impropriété (l'inconvenance) *that secrecy means impropriety* »...

« Vous savez que la tentation se produit dans la solitude et le « secret. Nous ne sommes jamais aussi convenables, dans notre « conduite, que lorsque tout le monde peut nous voir et voir exactement ce que nous faisons... Ce qu'on peut faire de mieux, quand « on a affaire à quelque chose de tordu (*crooked*) c'est de le mettre « en évidence, afin que les gens puissent voir que c'est tordu. Et « alors ce qui est tordu se redressera — ou disparaîtra ».

L'estimable professeur avait-il lu Léon XIII ? Ce presbytérien se souvenait-il encore assez du texte de S. Jean (III. Vers. 20) : « Celui qui fait le mal, hait la lumière, fuit la lumière afin d'éviter qu'on accuse son œuvre... ».

Une pareille déclaration, eût eu, surtout récemment, un grand

les principes mêmes de la Maç.·. universelle, — l'hommage de sa gratitude pour l'œuvre magnifique qu'il a entreprise » (*Etoile Flamboyante*. Janv. 1919, p. 22. — *Fr.·.-Maçonnerie démasquée*, 10-25 mai 1919, p. 35).

On sait ce que sont devenus les fameux 14 articles.

(1) La *Dépêche Algérienne*, 30 déc. 1918. — La *Franc-Maçonnerie démasquée*. Paris 10-25 mars 1919, p. 23.



retentissement. Elle faisait espérer que Wilson n'était pas homme — quand il posa sa candidature, — à se laisser maçonniser. Il ne l'était pas encore quand, dans un meeting à Cincinnati, il avouait, — c'était pendant que la guerre, allumée par la politique secrète « décidée à tout », sévissait en Europe — qu'il cherchait, sans la trouver, quelle pouvait bien en être la vraie cause provocatrice. Il demandait même, franchement, à quiconque la savait, de la lui indiquer publiquement.

Wilson fut élu parce qu'il affirmait que Président, il s'opposerait à ce que la République entrât jamais dans la fournaise...

Quantum mutatus! Le 15 déc. 1917, à Washington, dans un meeting monstre, le haut Gr.·. M.·. Withem déclarait — en présence du plus haut F.·. Moore (Suprême Conseil et Chef américain du « Rite Suprême » mondial) : *Our country is wagging the war of Masonry*, notre pays entre dans la guerre de la Maçonnerie ».

C'est peut être alors que Wilson, dans le plus profond secret, se fit *initier*, d'un seul coup, à tous les degrés de la perfection la plus maçonnique et entra « enchanté » au service de la politique secrète « décidée à tout ». Y fut-il poussé par l'ambition, par les flatteries et les promesses? Fut-il terrorisé par les menaces?... Toujours est-il que l'homme de la « *Nouvelle Liberté* » a dû prendre celle de chanter la palinodie et de fouler aux pieds ses engagements formels de Cincinnati. Et cependant, avant son plongeon, la *Fortnightly Review* de Saint-Louis avait fait parvenir au Président le numéro dans lequel une étude spéciale, signée *Lumen*, était consacrée aux origines maçonniques de la guerre, dont son secrétaire envoya un reçu signé.

Il va de soi qu'en présence du texte de la *New Freedom*, l'initiation de Wilson devait rester absolument secrète, inconnue des « profanes », même des FF.·. de la basse-cour, aux Etats-Unis — sous peine de ridicule et de mépris. La consigne du silence fut gardée par les trente organes avérés de la Secte. Un seul, le *Builder* (le Constructeur, de Mai 1919. Vol. IV, n° 5, p. 109) parla pour nier audacieusement le maçonnisme de Wilson. Obéissant au mot d'ordre le secrétaire même du président écrivit à la *Christian Cynosure* de Chicago (Juin 1919), organe protestant de l'Association nationale antimaçonnique, datant de 1868 :

« Le Président n'est membre d'aucune organisation ou *fraternité secrète*, sauf une fraternité de collège ».



Il n'y a pas encore, aux Etats-Unis, d'Association catholique contre la Secte, pour une population catholique estimée, en 1919, à



24 millions de fidèles. On estime à 10 millions le chiffre des adeptes de toutes les sectes secrètes hostiles.

La *Fortnightly Review* de Saint-Louis, reproduisant la *Dépêche Algérienne*, observa que cela ne suffit pas encore à prouver le maçonnisme présidentiel, — auquel croient les FF.·. français. Elle ne tint pas compte de la réponse au télégramme de félicitations à « l'illustre F.·. » — réponse d'aveu implicite. « *Qui tacet consentire videtur* ».

Derrière la Ligue des Nations

Reste à savoir ce qui se cacherait encore derrière la reprise du Pacifisme de 1888-1914, au moyen de la Ligue des Nations (1917-1920), élaborée au Palais Giustiniani par les soins d'un très haut F.·. Juif Kabbalistique, à la fois « Pape dogmatique » et généralissime du Dictatoriat d'action politique de la Secte, entouré de ses « Cardinaux » d'Etat-major (« Rite Suprême ») — tous « illustres » frères du 33e degré de perfection, tous des « dieux » satanisés, en vertu de leur grade sublime de « Princes du Royal Secret (32e) dûment assermentés.

Supposons que ce Pape, à double couronne, — soit le très silencieux Ernest Nathan, de Londres, ex-maire de Rome, l'anti-Pape rabique. Il ne fait plus du tout parler de lui, depuis la guerre où l'on a poussé « l'Italie-Une » et son Roi, entrés aussi dans la Ligue des Nations. Le pauvre Sire doit s'attendre à voir un jour la République le remplacer — ou le supprimer comme un simple Romanoff, — quand il aura cessé de plaire à la Secte qui fit assassiner son pauvre père maçonnisé...

Le Pacifisme de Pike et de Lemmi devait précéder, préparer la « grande guerre » de la Maçonnerie (F.·. Withem) comme ses bouleversements devaient logiquement aboutir à la Bolchevisation terroriste, commencée dans la « Sainte Russie » maçonnisée judaïquement. Et c'est avec cette Bolchevisation que certains alliés de la France s'apprêtent à négocier ; même à pactiser, tels les leaders de l'Impériale Angleterre, maçonnisée à point...

La machine pacifiste, trompe-l'œil de Wilson-Bourgeois et Cie, doit précéder, préparer aux peuples épuisés, aux Etats révolutionnés, saignés à blanc, une autre « grande guerre » de persécution, une offensive générale, aboutissant à la souveraineté de la politique « décidée à tout ».

1893-1920

Dans mon étude précédente : « Comment fut préparée la grande guerre », j'ai rappelé que le 20 septembre 1893, un conciliabule



nocturne, tenu au Palais Borghèse, de soixante-dix-sept hauts FF.·. Gr.·. MM.·. du « Rite Suprême » mondial, élisait, à une majorité frauduleuse, le très haut F.·. A. Lemmi au Pontificat dogmatique de la Secte. Lemmi avait succédé, déjà, au F.·. G. Mazzini, mort en 1872, comme chef suprême d'action dictatoriale de la politique des Pike et Lemmi.

J'ai rappelé que vingt-six délégués américains signèrent contre l'élection une protestation, datée de Londres, le 15 décembre 1893; dans le Temple secret de la Loge-Mère : le *Lotus d'Angleterre*, Oxford Street.

Cette protestation secrète avait été publiée, en anglais et en français, en 1894, par l'ex F.·. M.·. italien Margiotta à la fin de son ouvrage sur « *Lemmi, chef suprême des Francs-Maçons* » (1).

Comme il s'agit d'un document capital, très lumineusement révélateur, dont l'absolue authenticité est encore contestée, en France, par certains « antimaçons », il me semble nécessaire d'en prouver, de mon mieux, l'authenticité, confirmée, du reste, par Léon XIII, *ex cathedra*, dans ses Encycliques de 1894 et de 1902, complétant celle de 1884.

Les antimaçons ne semblent pas avoir assez approfondi les Encycliques et les Lettres pastorales de ce grand Pape dont la devise fut : « *Lumen in Cœlo* ».

Voici donc un extrait de cette fameuse protestation tirée du paragraphe intitulé *Gomor :*

« Le siège de la souveraineté exécutive » (depuis 1870) suffisait à l'Orient « de Rome »...

« Si le « Palladium » (dogmatique) » est transporté à Rome... voilà les archives centrales et les plus saintes choses (*sic*) en péril d'un coup de main, « dans le cas d'une *conflagration subite*. Le transfert à Rome... ne pourrait « être effectué sans danger que *si dans l'Europe entière tous ses divers Etats* « *étaient républicains*... » (conformément au plan arrêté en 1860, qu'il s'agit de réaliser au moyen de la grande guerre du XXᵉ siècle, et sous l'hégémonie maçonnique : « Etats-Unis d'Europe »).

Avant l'accomplissement de cette *évolution politique* » (et maçonnique) « QUI SERA LA BASE DE L'ACTION DÉCISIVE DE LA MAÇONNERIE (*sic*), il y a réel danger à opérer le transfert de la Suprématie en Europe, et par dessus tout en Italie... Il apparaît, avec la plus grande clarté, car les puissances (temporelles) « n'ont jamais » (en 1893) « reconnu formellement la légitimité de l'occupation du territoire romain par le Roi d'Italie... Il est sage de prévoir la *soudaineté* D'UNE GRANDE GUERRE EUROPÉENNE » (pas soudaine pour la Secte) « qui serait aussi prompte dans ses résultats que terrible dans ses batailles. Il faut donc envisager... la possibilité d'une restauration, par certains vainqueurs, du royaume du Pape de la Superstition (*sic*). Vraiment alors, du jour au lendemain, tout ce qui est pour nous le plus sacré se trouverait subite-

(1) Paris, Delhomme et Briguet, 1894. pp. 321-351.



ment au pouvoir d'un ennemi haineux et barbare, qui détruirait les choses saintes et qui, en s'emparant de nos archives *mettrait la main sur tous les rouages de* notre machine humanitaire (*sic*).

Il est de la dernière évidence que non seulement la « grande guerre » (1914-1918) s'y trouve prévue, avec les nouvelles républiques des « Etats-Unis d'Europe », en cours de fabrication chaotique, mais encore — et c'est le point capital, — qu'une « *action décisive de la Maçonnerie* », concommittante ou subséquente, y est nettement indiquée, vingt-sept ans d'avance (1893-1920).

La dissolution de la Ligue des Nations doit donc précéder, préparer « l'action décisive » de la politique occulte « décidée à tout ».

Est-ce que la « grande guerre » et les événements contemporains ne suffiraient pas, à eux seuls, à confirmer, pleinement, l'authenticité du document de Margiotta ? Eût-il été prophète, au lieu de divulgateur documenté, qu'il n'aurait pu parler plus clairement.

De quoi s'agissait-il en 1893, dans la haute secte internationale? De concentrer définitivement, en face de la Papauté — c'est-à-dire de l'Eglise concentrée au Vatican, — toute la force occulte, effective, politique de la Secte révolutionnaire, sataniquement antichrétienne, en vue des derniers coups à porter au Christianisme. Il lui fallait arriver à imposer un jour au monde bouleversé, la « Souveraineté » de l'Antichristianisme satanique prévue par les Papes, dénoncée ouvertement, *orbi et urbi* par le prophète du Vatican, neuf ans auparavant.

Et quel était le vrai but occulte de cette « conflagration subite », préparée de si longue main — à l'abri fallacieux du Pacifisme ? — Que signifiait cette « grande guerre européenne » dont le Juif anglicanisé Disraëli paraissait, en 1876, avoir eu l'intuition quasi prophétique. Le premier Ministre Impérial disait publiquement, à Aylesbury, trente-huit ans avant le crime maçonnique de Serajevo, — dix-sept ans avant le conciliabule de 1893 : « Depuis un siècle, « dans la plupart des guerres, la Maçonnerie a eu un rôle considé- « rable. Il en sera encore de même dans celles qui se préparent. « Peu nombreux sont ceux qui savent les vrais motifs des guerres « européennes ».

On savait, à coup sûr, en hautes loges mondiales, en France et ailleurs dès 1893, les vrais motifs de la grande guerre Européenne « en préparation ».

Le document Margiotta, quoi qu'on dise est, doit être authentique. On n'invente pas, on ne peut pas fabriquer d'avance semblable prédiction, à moins d'être, soi-même, prophète. Et Margiotta ne l'était pas.





On a dit, en France, jadis, que Margiotta retourna — acheté ou terrorisé — à son « vomissement ». Quand même il en serait ainsi, — ce qui n'est pas encore prouvé, — en quoi cela détruirait-il la valeur de ses révélations? Les aurait-il jamais désavouées ou rétractées? Non. La Maçonnerie, par ses nombreux organes, les a-t-elle jamais démenties, depuis 1894 et jusqu'à nos jours ? Non. Elle a gardé là-dessus le plus éloquent silence. Tactique séculaire. Elle savait leur authentique véracité.



La question est de savoir, après cela, si oui ou non, la Puissance Maçonnique mondiale se trouve concentrée, non loin du Vatican, dans cette « Troisième Rome » dont voulait parler, sans doute, le prêtre apostat italien Anghera, lorsqu'en 1860, instruisant secrètement Garibaldi, il lui révélait à Palerme, que la Secte Judéo-Maçonnique se proposait de faire, un jour, de Rome la capitale de son Empire sur l'Univers maçonnisé. Anghera ajoutait : « Notre *Chef suprême* régnera alors seul sur le monde, et, « assise sur les « marches de son trône, la Maçonnerie partagera, avec lui, la « Toute-Puissance ».



Léon XIII et la Concentration Maçonnique

On a nié, en Amérique, la concentration du gouvernement unique de la Secte à Rome. En France, on a nié récemmant le transfert de la « Suprématie dogmatique » (révélée, en 1894, par Margiotta) de Washington (et non Charleston) à Rome ; déjà siège du « Rite Suprême d'Action politique exécutive.

A ces « douteurs » de fort bonne foi, Léon XIII, dans une Lettre Apostolique du 20 juin 1894, antérieure de trois mois au Conciliabule de 1893, affirmait : « Comme pour jeter un défi à Dieu, c'est « dans cette ville même, Capitale du monde catholique, que la « Secte A ÉTABLI SON SIÈGE... ».

Il est permis de croire que le Pape en savait un peu plus que ceux qui paraissent encore aujourd'hui ignorer, oublier certains Enseignements pontificaux authentiques.

J'ai rappelé précédemment que pour ne plus laisser subsister le moindre doute, Léon XIII, dans une dernière Encyclique du 19 mars 1902, disait notamment : ... « Tout cela trahit bien vraiment



« l'identité des desseins et *le mot d'ordre parti* D'UN SEUL ET MÊME CENTRE DE DIRECTION... » Les documents pontificaux de 1894 et 1902 confirment les révélations de Margiotta sur l'organisation du « Rite Suprême » politique fondé, en 1870, par Pike et Mazzini, à Rome même. Ils confirment ces révélations sur le transfert, en 1893, de la Suprématie dogmatique à Rome, concentrée avec la Suprématie politique sur la tête de Lemmi — aujourd'hui sur celle du Juif Ernest Nathan.



Ce qu'il importe d'établir, à l'abri de toute contestation, de tout doute, de toute négation, c'est que Léon XIII, par deux fois, en huit ans, a affirmé que la Secte maçonnique, inspirée par Satan, qui est *un* partout, est elle-même *une* partout — parodie du Catholicisme mondial — et qu'elle est gouvernée, logiquement, nécessairement, politiquement, sataniquement, par une puissance occulte unique, « en vertu d'un mot d'ordre parti d'un seul et même centre « de direction », — cela depuis vingt-sept ans.

Quod erat demonstrandum (1).



C'est du fond de ce centre de direction — parodie suprême due à Satan, le « Singe de Dieu » — qu'est parti le mot d'ordre de la « Ligue des Nations » en vue de constituer l'Antichrétienté maçonnique, — parodie de la Chrétienté d'antan.

Cette Ligue pacifiste cache une persécution finale, une nouvelle guerre mondiale vers laquelle convergent tout le travail occulte, tous les efforts acharnés préparant l'avènement de ce « Fils de la Perdition », prédit par S. Paul, pour l'époque de la « grande apostasie des Nations ».



Le Bolchevisme contemporain donne un avant-goût de ce qui se prépare, sous le couvert de la Ligue des Nations, contre les pays qui renient ce monde soi-disant civilisé ». Le Bolchevisme ravagera ceux où le Maçonnisme lui aura frayé les voies au moyen de la

(1) Voir au surplus l'étude documentée : « Le pouvoir occulte contre la Papauté a-t-il un siège central » ? *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*. Paris, 20 septembre 1913, pp. 3.187-3.227.



Ligue des Nations sans Dieu, — retombant dans le vieux Paganisme, « où tout était Dieu, excepté Dieu lui-même » (Bossuet).



L'horizon est sombre. Jamais le monde n'a été aussi troublé qu'aujourd'hui, — après une guerre sans exemple dans l'histoire de l'humanité, depuis bientôt 2.000 ans.

On est porté à méditer la prophétie terrible du Christ, disant à ses disciples, avant sa Passion : « Croyez-vous que Je trouverai « encore beaucoup de foi sur la terre quand je reviendrai » ?

L'Eglise du Christ ne peut pas périr. Elle a les promesses du Christ-Dieu. Mais les peuples n'ont pas ces promesses. Que la France encore chrétienne, malgré tout, « jette donc l'ancre en haut » comme a dit S. François de Sales — au lieu de jeter l'ancre en bas, dans le mirage de la Ligue des Nations.

Et la France ne périra pas.

L. HACAULT.



UN RITUEL

DE

SOCIÉTÉ SECRÈTE

Les Chevaliers de Colomb sont une Société secrète catholique; nous constatons le fait sans nous arrêter à discuter jusqu'à quel point les mots secret et catholique peuvent être associés ensemble. Comme son nom l'indique, notre *Revue* a pour but d'étudier les « Sociétés Secrètes », c'est à ce titre que nous nous proposons de faire connaître un curieux Rituel qui nous a été envoyé d'Amérique par un ami dévoué de notre Œuvre. Il a pour titre : KNIGHTS OF COLUMBUS *illustrated, A complete ritual and history of the first three degrees including all secret « work ». By a former member of the order, Profusely Illustrated. An Historical Sketch of the Institution, by Thos C.* KNIGHT, *1918, Ezra A. Cook, Publisher, 26, E. Van Buren St., Chicago, Ill. Copyright* 1918, *by Thos. C. Knight.*

Soit : LES CHEVALIERS DE COLOMB, illustré, Rituel et histoire complets des trois premiers Grades, comprenant tout le « travail » secret, par un ancien membre de l'Ordre. Abondamment illustré. Esquisse historique de l'Institution, par THOS. C. KNIGHT, 1918. Ezra A. Cook, éditeur, 26, rue E. Van Buren, Chicago, Illinois, etc.

En tête du volume on voit un portrait du pape Léon XIII, bénissant ???

Nous allons, dans cette analyse, suivre l'ordre de l'ouvrage.

On lit dans la préface de l'Editeur :

La rapide croissance de la Fraternité a empêché les Editeurs de présenter jusqu'à ce jour un Rituel complet au public, d'autant plus que le *Rituel a été changé plusieurs fois* (1), et tant que l'Ordre n'a pas adopté quelque chose qui fût comme un travail définitif, les Editeurs

(1) C'est nous qui soulignons.



ne se sont pas crus autorisés à lancer cette publication. Après avoir fait des recherches soigneuses et avoir fait authentiquer le présent ouvrage, nous éprouvons une grande confiance à mettre maintenant ce Rituel devant le public comme complet, avec signes, mots de passe et poignées de mains, donnant en détail une histoire complète et une esquisse générale du progrès de la Société, avec informations, qui est restée jusqu'à présent inédite, concernant les symboles et les obligations relatives aux membres dans cette organisation.

Etant un Ordre religieux aussi bien que secret, ses travaux secrets ont excité un intérêt peu ordinaire, et les Editeurs sentent qu'ils ont satisfait une demande générale en présentant ce volume, avec les trois premiers grades complets.

Puis, pour bien préciser l'esprit qui a dicté cette publication, l'Editeur termine en disant :

Cette exposition, tout en étant donnée complète et présentant le travail authentique maintenant en usage chez tous les Chevaliers de Colomb, n'est pas publiée dans une intention maligne à l'égard de l'organisation. Elle n'est pas donnée comme une révélation, mais comme un guide pour ceux qui ont l'intention de s'affilier à l'Ordre, qui désirent être renseignés d'avance, et elle a aussi pour but que les membres actuels, qui désirent obtenir un *grade supérieur* (1), puissent faire usage de ce volume pour acquérir une plus grande perfection dans les divers grades.

En reproduisant cette préface nous avons souligné deux passages. Le premier indique que les Rituels d'initiation en usage chez les Chevaliers de Colomb ont été plusieurs fois remaniés et changés. Cela permet d'expliquer comment une association de catholiques, fondée, en 1882, par le Père Mac Givney (2) prêtre irlandais, qui probablement ignorait l'occultisme et les rituels maçonniques, en est arrivée à adopter des symboles venant directement de l'ésotérisme de la Franc-Maçonnerie mystique, comme nous allons le montrer au cours de cette analyse.

Le second passage souligné montre qu'il existe dans la Société secrète des Chevaliers de Colomb un quatrième grade, encore plus secret que les trois premiers et sur lequel le Rituel que nous étudions se garde bien de donner des détails.



Après la préface de l'Editeur vient une esquisse historique (An

(1) C'est nous qui soulignons.

(2) Cf. *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, 20 janvier 1914, p. 233.

Historical Sketch) des *Knights of Columbus*, nous y lisons (p. 13 et suiv.) :

Les Chevaliers de Colomb sont une organisation catholique dont les membres doivent figurer parmi les hommes affiliés à cette Eglise...

L'homme qui prit l'initiative de donner naissance à l'Ordre fut le Révérend M. J. Mc Givney, alors curé de l'église Sainte-Marie, à New-Haven (Connecticut). Il fut habilement aidé par le Révérend P. P. Lawler, Cornelius T. Driscoll, Michael Curran, William M. Geary, Bartholomew Healey, Daniel Colwell, John T. Gorrigan, Dr. M. C. O'Conner et James T. Mulligan.

Grâce à leurs efforts, une organisation fut réalisée, à New-Haven, le 2 février 1882, et comme incorporateurs, ils obtinrent une charte, en vertu des lois du Connecticut, le 29 mars de la même année.

Les buts de la Société tels que les définit la Charte de fondation sont :

1° Pourvoir à l'assurance de ses membres et à l'aide financière, au moins temporaire, des familles des membres décédés;

2° Développer chez les membres la pratique du catholicisme;

3° Encourager l'éducation et la charité catholiques.

Tout ceci n'a rien de particulièrement remarquable et se retrouve, sous une forme plus ou moins variable, dans d'autres associations de secours mutuels catholiques. Mais voici ce qui distingue les Chevaliers de Colomb, le Rituel poursuit :

Tels sont les buts avoués des fondateurs. Toutefois, dans son organisation, il y avait un but tacite, mais clairement défini, qui, sans aucun doute, en a énormément accéléré la croissance. Pendant des siècles, il y a eu défaut d'harmonie entre le clergé catholique et les Sociétés secrètes.

Les mystères d'une organisation liée par un serment, secrète, se réunissant à huis clos, et à laquelle on ne peut accéder que par des mots murmurés tout bas; une poignée de main amicale qui porte en elle le frémissement et le souvenir de choses ressenties en commun, et en même temps font naître un sentiment d'aise et de sécurité, même parmi des inconnus, — tout cela a été séduisant pour les hommes en tous temps, mais n'a jamais été favorablement vu par le clergé catholique.

Dans le but de combattre les influences de telles Sociétés se trouvant hors de l'enceinte de l'Eglise, on a développé l'idée de fournir aux hommes une Société réunissant tous les éléments d'un Ordre secret et en même temps soumettant tous ses mouvements à la surveillance du clergé catholique.



Il ne nous appartient pas de discuter la question de savoir si la discipline de l'Eglise peut admettre l'existence de sociétés secrètes parmi ses enfants. Nous croyons cependant que ce genre d'Associations n'a jamais été approuvé par l'autorité suprême. Mais, ce dont nous sommes certains, c'est que si une pareille Société peut légitimement exister, il ne lui est permis à aucun degré de prendre ses symboles et ses rites d'initiation chez les Francs-Maçons, les occultistes et les faux mystiques, parce que ces symboles et ces rites ont des significations ésotériques absolument opposées au christianisme et qui tombent sous le coup des condamnations les plus solennelles prononcées par le magistère de la Sainte Eglise. Nous allons voir que telle a été, cependant, la conduite des initiateurs de la Société des Chevaliers de Colomb.

L'esquisse historique de l'Association se termine par cette curieuse phrase :

> Les Comités des Chevaliers de Colomb ne diffèrent pas de ceux des autres Sociétés secrètes, les nombres impairs étant de règle (p. 17).

C'est ce que le poète latin a formulé dans un hémistiche célèbre:

Numero deus impare gaudet (1).

Le *nombre impair plaît au dieu*... du paganisme et le mysticisme de l'antiquité païenne attribuait aux nombres impairs des puissances occultes dont la trace se retrouve chez les Kabbalistes de tous les temps. Il paraît étrange que les catholiques Chevaliers de Colomb, qui exigent de leurs candidats « la preuve qu'ils ont accompli leur dernier devoir pascal » (p. 15), aillent chercher des modèles chez les Occultistes. Mais nous ne sommes pas au bout des surprises de cette nature.



La direction générale des Chevaliers de Colomb est assurée par un Comité qui porte le nom de *Suprême Conseil* (p. 21 du Rituel). Les lecteurs de la *Revue* savent que c'est le terme employé dans la Franc-Maçonnerie écossaise pour désigner les aréopages supérieurs des 33[mes] ou Souverains Grands Inspecteurs Généraux, qui gouvernent tous les autres Ateliers des différents degrés.

De même que nous trouvons dans les Grandes Loges des Grands Maîtres et des Passés Grands Maîtres, et dans la Maçonnerie templière des Grands Commandeurs et des Passés Grands Comman-

(1) VIRGILE, *Eglogues* VIII-75.



deurs, etc., nous voyons chez les Chevaliers de Colomb un Grand Chevalier et un Passé Grand Chevalier (p. 22 du Rituel).

Au début l'Ordre des Chevaliers de Colomb comprenait trois grades, mais nous lisons dans le Rituel, pages 24 et 25 :

Un quatrième grade fut ajouté au travail des Chevaliers de Colomb, le 22 février 1900, jour où une classe de 1.200 candidats fut initiée dans la ville de New-York. Il en était venu de toutes les parties des Etats-Unis. La condition, pour obtenir ce grade, était d'avoir été membre du troisième grade pendant une période de deux ans exactement.

Le Rituel est muet en ce qui touche les cérémonies d'initiation dans ce quatrième grade, et nous ne savons rien de ce qui le concerne. Toujours d'après l'ouvrage que nous analysons, il y aurait chez les Knights of Columbus un degré supérieur et plus secret encore :

En 1908, apparut un Ordre nouveau sous le nom d'Ordre de l'Alhambra, prétendant être une branche plus élevée et plus sélecte des Chevaliers de Colomb. Les candidats en sont choisis parmi les membres du troisième et du quatrième grade. Cet Ordre a rencontré une très vive résistance de la part de la hiérarchie de l'Eglise; c'est pour ce motif que ses cérémonies sont entièrement étrangères au travail des Chevaliers de Colomb.

Les Officiers des Loges des Knights of Columbus, sont, dans l'ordre de préséance :

Grand Chevalier, Chapelain, Passé Grand Chevalier, Grand Chancelier, Capitaine de la garde, Secrétaire, Trésorier, Garde intérieur, Garde extérieur (p. 27).

Nous lisons dans l'instruction qui forme le chapitre second :

Travail secret. — Le travail secret doit être pratiqué aussi souvent que les circonstances le permettront. Cela donnera à vos Officiers de la confiance en eux-mêmes et apprendra à vos membres la manière et l'emploi des signes et des mots secrets...

Visiteurs. — Les visiteurs, quand ils sont inconnus, doivent être examinés très soigneusement par le Capitaine des gardes avant leur admission.

Cet usage est emprunté aux Loges maçonniques, c'est le « tuilage », qui est pratiqué par le F∴ Tuileur.

Citons encore cette prescription, toujours conforme aux règles de la Franc-Maçonnerie :



Supérieurs. — En véritable conformité avec l'usage militaire et fraternel, les supérieurs doivent être regardés comme des guides, et obéis dans tout ce qui intéresse la discipline et l'avantage de l'Ordre.



Le chapitre IV décrit succinctement les Cérémonies d'ouverture de la Loge des Chevaliers de Colomb. Il prête à de singuliers rapprochements avec les usages de l'Ordre Martiniste.

Rituel des Chevaliers de Colomb, p. 33 :

Le Grand Chevalier. — Je vais ouvrir... le Conseil n° ... des Chevaliers de Colomb. Toutes les personnes non qualifiées pour rester doivent maintenant se retirer.

Quand la Chambre du Conseil est à l'abri d'intrusion, le Capitaine de la Garde distribue les *rubans* aux Officiers, qui les épinglent au revers de leur habit.

Le Grand Chevalier (un coup). — ...Le Conseil... va maintenant discuter l'ordre [du jour]. Frères, rappelez-vous vos obligations. Le Capitaine de la Garde va prendre le mot de passe.

Les Gardes extérieur et intérieur prennent leurs places; les Officiers occupent leurs chaires. Le Capitaine des Gardes prend le mot de passe. Le mot de passe est pris également dans la chambre du dehors et dans la chambre intérieure. Toute chambre ordinaire de Loge peut être employée comme chambre d'un Conseil...

Un coup appelle le Conseil à l'ordre; deux coups avertissent les Officiers de se lever, trois coups avertissent le Conseil de se lever...

Le Grand Chevalier (trois coups). — Chevaliers, Frères : nous sommes maintenant occupés du noble travail de notre Ordre. Rappelez-vous vos promesses et montrez-vous loyaux Chevaliers, loyaux fils de la Sainte Mère l'Eglise. Nous allons maintenant chanter l'ode d'ouverture.

Voici ce que nous lisons dans le plus récent Rituel de l'Ordre Martiniste (1), pages 29 et suiv. :

Aucune Loge... ne peut se livrer à aucun travail avant que le Philosophe Inconnu ne soit dans son fauteuil...

Le Philosophe Inconnu (frappant un coup). — Garde, approchez-vous et donnez le mot de passe semestriel (*cet ordre est exécuté*). Allez

(1) *Rituel de l'Ordre Martiniste*, dressé par Teder, mem.'.'. du Sup.'.'. Cons.'.'. de l'Ordre, sous la direction du Suprême Conseil de l'Ordre, 1913. (Le présent document ne doit jamais cesser de rester aux mains du dignitaire désigné et à l'honneur de qui il est confié).



prendre votre place en dehors de la porte de la Chambre d'instruction et recueillez le mot de passe...

(*Il frappe trois coups ; les Frères se lèvent*)... *Musique douce...*

...Mes Frères, au nom du Suprême Conseil de l'Ordre Martiniste, je déclare la Loge... n° ... ouverte en due forme.

La formule de clôture des Loges des Chevaliers de Colomb ne présente rien de particulier (p. 39) :

Le Grand Chevalier. — Chevaliers, Frères, je vais maintenant clôturer... le Conseil, n° ... des Chevaliers de Colomb. Que votre lumière brille devant le monde, pour que le monde puisse voir la beauté de la Sainte Eglise-Mère, et soit amené à l'unité de la véritable fraternité chrétienne. Nous allons chanter l'ode de clôture.



Si nous passons à l'étude des cérémonies d'initiation proprement dite, telles que le Rituel des Chevaliers de Colomb les indique, nous sommes conduits à relever, malgré toute la discrétion dont l'auteur a fait preuve, des constatations encore plus troublantes. On rencontre là un mélange singulier de religion catholique, d'occultisme et de symbolisme maçonnique. On déclare en effet (p. 40) :

Tous les candidats doivent avoir signé une demande indiquant leurs noms, âge, occupation, paroisse, et présenter une attestation signée de leur curé qu'ils ont fait leurs pâques, ou qu'ils ont reçu les sacrements au moins une fois par an.

Notons cette très importante déclaration :

A la différence de tous les autres Ordres, il n'y a point de forme intangible dans les paroles du Rituel. Cette sage méthode empêche qu'on ne confie à sa mémoire, pour les répéter comme un perroquet, des mots et des phrases, et cela permet aux Officiers de tirer tout le parti possible de leurs ressources originales.

On peut dire aussi que c'est là un excellent moyen d'assurer le secret et qui permet, en outre, de s'inscrire en faux contre toutes les indiscrétions.

L'Initiation aux deux premiers grades n'offre rien de bien particulier. Comme dans les Loges martinistes, l'entrée et la sortie s'effectuent au son de la musique, et l'éclairage est très faible, une seule lumière placée sur l'autel central.

Au premier grade, on demande seulement au candidat d'affirmer sa foi en Dieu et en « la Sainte Eglise Catholique romaine ».

Le second grade est surtout un examen de catéchisme. Le Rituel dit :

L'enseignement qui leur est donné dans le second grade est que le plus grand nombre d'entre eux n'ont pas une idée intelligente de ce en quoi consiste leur foi. Ils ne savent même pas le catéchisme.

Le contraste entre leur empressement à déclarer leur foi quelques instants auparavant dans le premier grade, et l'exposition publique de leur ignorance doit être indiquée aussi fortement que possible par les Officiers du Conseil (p. 50).

Jusqu'ici, tout cela paraît assez anodin et on ne voit pas bien la nécessité de constituer une société secrète avec mots de reconnaissance et attouchement particulier, pour faire un travail qui s'exécute dans tous les catéchismes de persévérance ou les cercles d'études ordinaires.



L'Initiation au troisième grade est plus curieuse. Nous lisons dans le Rituel (pp. 55 et 56) :

Tous les membres porteront des robes noires couvrant complètement leur vêtement ordinaire et seront masqués... La robe est faite de n'importe quelle étoffe noire, avec un capuchon en pointe comme celui d'un habit de moine...

Si nous consultons le Rituel de l'Ordre Martiniste, nous voyons :

Les robes sont noires... Ils portent un bonnet de soie noire... Chaque Officier et membre a un masque de soie noire... (1).

Le masque est un des symboles les plus importants du Martinisme et de l'initiation maçonnico-occultiste, et, puisque les Chevaliers de Colomb ont cru devoir en introduire l'usage dans leurs cérémonies initiatiques, il est impossible d'admettre qu'ils n'en connaissent pas le symbolisme exact.

Dans l'initiation au premier degré du Rite Martiniste, l'Orateur s'adressant au néophyte pour lui expliquer le symbolisme de l'Ordre, dit :

Par ce masque, ta personnalité mondaine disparaît. Tu deviens un Inconnu, au milieu d'autres Inconnus; tu n'as plus à redouter les susceptibilités mesquines auxquelles est astreinte ta vie quotidienne

(1) *Ouvrage cité*, pp. 21 et 22.



au milieu de gens qui te guettent sans cesse; tu es bien protégé contre les pièges que l'ignorance, jointe à l'opinion prétentieuse, tendra chaque jour devant toi...

Te trouvant *seul* (1) en face de gens que tu ne connais pas, tu n'as rien à leur demander. C'est de toi-même, *dans tout ton isolement, que tu dois tirer les principes de ton avancement...*

Inconnu, tu n'as d'ordre à recevoir de personne. *Seul* tu es responsable de tes actes devant toi-même, et ta *conscience* est le maître redouté, de qui tu dois toujours prendre conseil...

Ce masque, qui t'isole du reste de tes semblables pendant la période de travail, te montre le prix que tu dois attacher à ta *Liberté*, toute puissante par ta volonté devant le Destin...

Personne au monde n'a le droit de te priver de cette liberté intellectuelle et morale; seul tu en es le maître absolu...

Tels sont, ô mon Frère, les enseignements du symbole si profond du masque; d'autres sens te seront révélés, si *ton cœur* sait les désirer.

Ce symbole est la pierre fondamentale du Martinisme, et nous le représentons hiéroglyphiquement par la lettre iod, parce que cette lettre est le principe, la cellule, dont toutes les lettres de l'alphabet hébraïque sont formées. L'*Associé* masqué est aussi le principe, la cellule qui forme le grand corps de l'Humanité temporelle et spirituelle régénérée.

Le masque est aussi représenté par la figure 10, qui est le nombre de la lettre iod et le nombre de la Pensée, à la fois Humaine et Divine.

Le Philosophe Inconnu dit encore au Néophyte :

Le beau symbole du masque t'a fait connaître la nécessité de l'abnégation et spécialement de l'autocréation de ta personnalité par l'isolement et la méditation qui sont les premiers pas vers l'Illuminisme (2).

Dans l'instruction au 3e degré du Martinisme, l'Orateur s'exprime ainsi :

En méditant sur le sublime symbolisme du Rite Martiniste, nous sommes amenés à faire la profession de foi suivante :

Les Luminaires. — Nous croyons en un Dieu Unique et en la Religion Unique comme Lui, en un Dieu bénissant tous les Dieux et en la Religion absorbant ou annulant tous les cultes; nous croyons en l'Infaillibilité de l'Esprit de Charité plutôt qu'en l'Infaillibilité de la témérité dogmatique de quelques hommes.

(1) Les mots soulignés le sont dans le texte.
(2) *Ouvrage cité*, pp. 51, 52 et 55.



Le Masque. — Nous croyons à la liberté absolue, à l'indépendance absolue, à la Royauté même, à la Divinité relative de la Volonté humaine, lorsqu'elle est réglée par la souveraine Raison (1).

Enfin le symbole du masque comporte encore une signification particulière :

Les enseignements associés à ce symbole conduisent directement à la réintégration de l'homme dans le Monde des Esprits qui n'est pas fermé (2).

Nous ne savons pas dans quel but les Chevaliers de Colomb ont cru devoir emprunter le symbolisme de l'Ordre Martiniste, mais nous lisons toujours dans le Rituel de ce Rite :

Il n'y a qu'*une* Religion, comme il n'y a qu'*une* Vérité, et aucun Culte, qu'il se nomme brahmanisme, bouddhisme, catholicisme, judaïsme ou islamisme, ne peut s'attribuer le monopole à l'exclusion des autres Cultes... Nos querelles religieuses pour la suprématie d'un Culte sur un autre auraient beaucoup amusé un ancien initié et l'aurait rempli de mépris pour notre ignorance et notre mauvaise foi. Le but de la plupart des Sociétés secrètes est, par le moyen des hommes d'intelligence, de rétablir cette union, cette tolérance, parmi les membres de la famille humaine (3).



Dans l'initiation des Chevaliers de Colomb au troisième grade, seconde section, les similitudes Maçonniques deviennent de plus en plus évidentes.

Les candidats ont les yeux bandés, on leur fait faire plusieurs fois le tour de la salle, réminiscences des trois voyages symboliques du grade d'Apprenti et des cinq voyages du grade de Compagnon pratiqués lors des initiations dans la Franc-Maçonnerie. Voici mieux encore :

— J'ai là un exemplaire de l'engagement que vous devez prendre envers l'Ordre. J'ai aussi un poignard (*il prend un poignard sur la table*). Vous prendrez ce poignard, mettrez à nu votre bras, piquerez vos veines et signerez cet engagement de votre sang. Consentez-vous à subir cette épreuve ? (p. 67).

(1) *Ouvrage cité*, p. 84.
(2) *Ouvrage cité*, p. 95.
(3) *Ouvrage cité*, p. 46.



Puis nous lisons dans le discours final du Grand Chevalier aux Frères admis (p. 84) :

— Ce poignard est truqué, vous n'auriez pu vous faire de mal. Il est rempli d'un liquide rouge, et si vous l'aviez appuyé contre votre bras, ce liquide aurait coulé et on l'aurait pris pour du sang.

A quelques détails près, cela se passe de la même manière dans toutes les initiations maçonniques au grade d'Apprenti (1).

Dans la quatrième et dernière section de l'initiation au troisième grade des Chevaliers de Colomb, nous trouvons avec surprise..... la mort d'Hiram ou du moins sa copie. Les lecteurs de la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* savent que ce symbole constitue l'initiation au grade de Maître dans tous les Rites Maçonniques (2). C'est le suprême enseignement de la Franc-Maçonnerie.

Les initiateurs des Knights of Columbus ont, bien entendu, modifié la scène, nous sommes en Amérique, le revolver remplace la règle, le compas et l'équerre, le meurtre est exécuté avec une rapidité toute moderne ; puis comme nous sommes dans une Société secrète catholique, on a ajouté une parodie des Sacrements de l'Eglise qui ne figure pas dans la cérémonie funèbre Maçonnique. Nous citons le Rituel des Chevaliers de Colomb (p. 76 et suiv.) :

Le Grand Chevalier. — Capitaine de la Garde, veillez à ce que ce gentleman remette son arme.

Le Capitaine s'avance vers l'homme de la police secrète et lui demande son arme.

Le Policier. — Sale brute, je ne vous la donnerai jamais en aucun cas.

Le Capitaine s'empare de lui, et tente de lui prendre l'arme dans sa poche. Ils se débattent, les Gardes les entourent.

Tout à coup, le revolver part dans la main du policier. Le Capitaine lui saisit la main et l'abaisse ; alors il y a un éclair, une détonation vive de l'arme. Le Capitaine chancelle, du sang coule par-dessus sa poitrine. Il tombe dans les bras des Gardes.

Le Capitaine a sous sa robe une vessie de baudruche pleine d'un liquide rouge. Il l'a percée avec un canif juste avant que le coup parte, ce qui donne l'illusion du sang coulant sur sa poitrine.

La confusion règne dans la chambre. Les prêtres accourent pour donner l'absolution à l'homme... Il est transporté dans l'antichambre, et la foule est enfermée dans la chambre...

(1) Cf : Charles Nicoullaud, *L'Initiation Maçonnique*, Paris 1913, p. 218. (Etudes publiées dans la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*).

(2) Cf : *L'Initiation Maçonnique*, pp. 221 et suiv.





Les Chevaliers de Colomb sont liés par un serment solennel qui débute ainsi (p. 85) :

Je jure maintenant solennellement de tenir pour sacrés les secrets de cet Ordre...

L'obligation signée par les F∴ Martinistes, lors de leur initiation, commence par cet engagement :

Je, soussigné, promets solennellement et jure de ne jamais révéler le nom de mon Initiateur, ni aucune des cérémonies secrètes, ni aucun des rites, symboles, mots sacrés, mots de passe, signes, ni aucun des secrets ou mystères de l'Ordre Martiniste... (1).

Un serment semblable est prêté dans toutes les initiations maçonniques et les anciens Rituels énumèrent toutes les peines qui attendent les parjures, peines allant jusqu'à la mort et qui ne sont pas toujours restées illusoires.

Les Chevaliers de Colomb se contentent de recourir aux supplices de l'enfer et aux foudres divines (p. 90) :

Si quelqu'un — ce qu'à Dieu ne plaise — est tenté de révéler nos secrets, qu'il réfléchisse sérieusement avant de le faire. Un tel homme encourrait certainement la malédiction de Dieu. Son nom deviendrait un sobriquet d'infamie et une insulte parmi tous les gens d'honneur. Il serait évité et maudit de tous ses anciens camarades; le remords du misérable qui a vendu son âme viendrait tôt ou tard le chercher, pour le châtier jour et nuit, jusqu'à ce qu'il se fût réconcilié avec Dieu et qu'il eût fait vraiment pénitence de son crime.

Il est impossible de s'imaginer qu'un Frère puisse se rendre coupable d'un acte pareil. Il faudrait qu'il devienne d'abord un renégat et un incroyant; qu'il s'unisse aux troupes du diable, qui rôde par le monde, cherchant quelqu'un à dévorer.

Il mérite le traitement que Dieu a fait au diable lui-même; d'être jeté au tourment éternel. Seule l'infinie miséricorde de Dieu peut le sauver d'un tel destin.

On a le droit d'être un peu surpris de voir les Chevaliers de Colomb disposer si généreusement des peines spirituelles que l'Eglise seule détient en sa puissance.

(1) *Ouvrage cité*, p. 36.





Le Rituel se termine par un chapitre concernant le « Travail secret » (p. 88 et suiv.). Nous y lisons :

> Le mot de passe est important. Il doit être tenu caché à tous les profanes. Le mot est changé tous les ans... Un des mots de passe a été : « Les Chevaliers de Colomb domineront ». (*Knights of Columbus shall rule*).

La Franc-Maçonnerie a son signe de détresse et son cri de secours : « A moi les Fils de la Veuve ». Les Chevaliers de Colomb ont encore, en cela, copié les Loges. Comme ils l'ont fait aussi dans la poignée de main. Nous lisons, en effet, à la page 90 du Rituel :

> Si un Frère est dans une situation critique et a besoin d'aide pour accomplir quelque travail, d'ordinaire dans une foule, il criera : « Y a-t-il ici quelques bonnes gens ? » S'il y a des Chevaliers de Colomb présents, ils répondront : « Oui » et viendront à son aide.

De même, la manière, indiquée au Rituel, de couper le mot de passe en deux parties est d'origine maçonnique.

Il est évident que les enseignements les plus importants ne figurent pas dans cette brochure, sans cela l'imposition du secret serait absolument ridicule. Se trouvent-ils ailleurs ou sont-ils seulement transmis oralement ?

En outre, nous ne savons rien du quatrième grade, ni des autres, s'il en existe.



Ces rapprochements sont significatifs, ils ne permettent aucun doute sur l'existence des rapports d'origine qui existent entre l'initiation dans la Société secrète catholique des Knights of Columbus et l'initiation dans les Loges maçonniques ou occultistes. Cependant, il est nécessaire de mettre au grand jour l'inspiration hermétique et Kabbalistique qui domine et dirige les Chevaliers de Colomb. Nous trouvons la révélation officielle de cet ésotérisme occulte dans les armes officielles de la Société, armes placées sur les différents bijoux dont les membres aux divers degrés ornent leurs insignes de grades et décorent leurs boutonnières.

Ces armes, qui sont reproduites sur la couverture et à la première page du Rituel, sont parlantes.

Elles se composent d'un écu carré surmonté d'un casque de che-

valier et comprenant une série de triangles formés par des croix de Malte alternativement blanches et noires, le tout divisé par deux poignards enfermés dans leur gaine et disposés en croix de Saint-André. Cet ensemble donne assez l'impression d'un « pavé » de Loge. Par leur forme les poignards semblent rappeler celui dont nous avons vu l'emploi plus haut.

Mais la partie la plus initiatique de ces armes est l'écusson qui en occupe le centre et qui est reproduit à part sur la couverture du Rituel (1). Cet écusson a une forme particulière qu'on ne retrouve nulle part, dans la science héraldique.

La base est formée d'un triangle, la pointe en bas, sur lequel repose un carré couronné par le sommet du sceau de Salomon, avec les initiales K. of C. Au centre, un faisceau de licteur, une ancre, dont le sommet se termine par le Tau de l'occultisme, et une épée se croisent.

L'explication ésotérique de cet ensemble hermético-gnostique est curieuse.

Le triangle, — ou trigone astrologique des signes du zodiaque d'air et de feu (masculins), d'eau et de terre (féminins), — est le ternaire de la science occulte et de la Franc-Maçonnerie ; les trois colonnes Force, Beauté et Sagesse de la Kabbale juive ; il symbolise les trois mondes : esprit, homme et nature ; divin, intellectuel et physique ; les trois règnes : minéral, végétal et animal, au milieu desquels doit travailler le Chevalier de Colomb avant de parvenir à l'étage supérieur.

Celui-ci, le carré, est la pierre cubique des Loges maçonniques, transformation de la pierre brute dégrossie par le travail de l'Apprenti et du Compagnon ; c'est le quaternaire de l'occultisme, les quatre éléments, le Sphinx des antiques initiations et la quatrième lame du tarot de la Kabbale (2). Les « meubles » qui ornent la pierre cubique méritent une mention spéciale. Le faisceau de licteur est l'ensemble des Chevaliers de Colomb des trois premiers grades : ce sont les magistrats exotériques, les gardes de la Société. L'épée nue est l'arme du quatrième grade. Nous lisons, en effet, dans un article publié par *The Light*, de Louisville du 1er Octobre 1918, p. 382, — article emprunté à la *Tablet* de Brooklyn, 15 Juin 1912, — à propos d'un défilé des Chevaliers de Colomb :

(1) On le retrouve aussi dans tous les ornements que vend officiellement la Société des K. of C. et qui sont annoncés à la dernière page avec gravures à l'appui dans tous les numéros de *The Columbiad*, journal officiel des Chevaliers de Colomb.

(2) Voir *L'Initiation Maçonnique*, p. 220.



Les épées des hommes du quatrième grade ont dû convaincre que l'Ordre n'attend qu'une occasion pour ouvrir au Pape l'entrée dans la Maison Blanche...

L'Ancre, terminée par le Tau de la Gnose, de la Kabbale et de l'Occultisme, représente probablement un grade mystique, illuminé et plus secret encore, auquel ne parviennent que certains initiés choisis avec soin par le Suprême Conseil — peut-être l'Ordre de l'Alhambra ?

Enfin, le tout est couronné par le sommet du Sceau de Salomon portant les initiales K. of C,, c'est la suprême récompense et la dernière initiation obtenue par le Chevalier de Colomb.

Le Sceau de Salomon, étoile à six pointes, signe du Macrocosme ou grand monde, est formé par deux triangles entrelacés, trigones des signes de feu ou d'air (masculins) et des signes de terre ou d'eau (féminins) ; il représente la Régénération... et surtout la Génération, l'amour et l'instinct sexuel.

N'oublions pas qu'il existe des Chevalières de Colomb et qu'on a beaucoup reproché en Amérique ainsi qu'au Canada, le goût exagéré des Knights of Columbus pour la danse.

N'est-il pas étrange que les Chevaliers de Colomb aient cru devoir remplacer le cœur ou le monogramme de la Sainte Vierge qui ornent les chapelets catholiques par cet écusson composé de symboles appartenant à l'antique initiation des temples du paganisme (Cf : la gravure au bas de la page 87).



Le Supérieur Inconnu qui a composé ces armes est un homme de haute science hermétique, il connaît admirablement le symbolisme des Loges de l'Occultisme et de la Franc-Maçonnerie, c'est certainement un Initié de la Kabbale juive et de la Gnose qui a agi en toute connaissance de cause. La grande majorité des Chevaliers de Colomb, même parmi ceux qui se croient des dirigeants, au nombre desquels se trouvent, paraît-il, des prêtres catholiques, ignore toutes ces choses et ces initiés sont dupes des idées fausses concernant les Sociétés secrètes, idées répandues en Amérique et ailleurs.

Les Chevaliers de Colomb exigent le secret et ne communiquent pas leurs documents aux profanes.

Cependant, *The Light*, de Louisville, donne dans son numéro du 1er Novembre 1918, p. 395, l'analyse d'un document officiel publié par le Suprême Conseil des Knights of Columbus, nous y lisons cette phrase :

Il faut remarquer qu'il y a eu, en Californie, une commission de Francs-Maçons qui... a été autorisée à voir les Rituels des Grades des Chevaliers de Colomb.

Pourquoi ce qui est accordé aux Francs-Maçons est-il refusé aux catholiques?

Nous serions curieux de connaître tous les Cahiers de Grades de la Société secrète Catholique des Chevaliers de Colomb, y compris le quatrième, ainsi que ceux de l'Alhambra, peut-être cela nous permettrait-il de faire quelques découvertes encore plus intéressantes que celles relevées au cours de cette étude sur un Rituel dont nous ne pouvons juger le degré réel d'authenticité.

Seules les armoiries sont indiscutables et cela suffit amplement pour justifier toutes nos déductions.

N. Fomalhaut.

N.-B. — Les Chevaliers de Colomb ont été beaucoup critiqués, en Amérique, au Canada et à Rome. Il ne faut pas se laisser prendre au bluff du Pape Léon XIII bénissant. Les règlements et rituels de la Société n'ont jamais été approuvés par l'Eglise. Si les Chevaliers de Colomb ont reçu de précieux encouragements pour certaines de leurs œuvres; par contre, pour beaucoup d'autres, les blâmes sévères ne leur ont pas été épargnés. Ce n'est pas le moment de traiter cette question, ni d'engager une polémique à ce sujet. Contentons-nous d'indiquer qu'on trouvera des renseignements dans les numéros suivants de la *Revue* :

15 avril 1912, p. 324; 15 juin 1912, p. 523; 15 juillet 1912, pp. 324 et 611; 15 août 1912, p. 234; 15 octobre 1912, p. 960; 15 décembre 1912, p. 1.335. — 15 février 1913, p. 383; 29 avril 1913, pp. 1.106 et 1.107; 20 juin 1913, p. 2.135; 20 juillet 1913, pp. 2.609 à 2.613 et 2.616; 20 août 1913, pp. 3.048 et 3.049; 20 septembre 1913, pp. 3.486 et 3.487, 3.500 à 3.502; 20 octobre 1913, pp. 3.959, 3.960, 3.962; 20 novembre 1913, p. 4.234; — 20 janvier 1914, p. 233 et 236; 20 février 1914, pp. 608 à 612; 20 mars 1914, p. 986; 20 avril 1914, pp. 1.111 et 1.113; 20 juin 1914, p. 1.481; 20 juillet 1914, p. 38.

P.-S. — Au moment où nous corrigeons les épreuves de cette étude, nous recevons le numéro du 1er mai de la *Croix* de Montréal qui, sous le titre : « Une grave accusation contre les Chevaliers de Colomb », publie l'article ci-dessous. Non seulement cet article montre les dangers des méthodes d'initiation adoptée par la Société secrète catholique mais encore et surtout, les faits rapportés, — à



savoir l'internement dans la chambre chaude et les coups de revolver, — qui sont conformes au Rituel que nous venons d'étudier, viennent authentiquer d'une manière indiscutable ce manuel d'initiation :

M. Narcisse Forest, notaire de Sainte-Scholastique, raconte les faits extraordinaires suivants, qui seraient arrivés à Saint-Jérôme de Terrebonne, dans la salle des Chevaliers de Colomb, lors d'une initiation de membres :

« C'est le dimanche soir 21 mars, que la cérémonie d'initiation a eu lieu chez les Chevaliers de Colomb, à Saint-Jérôme. Nous nous sommes trouvés enfermés au nombre de 52 hommes, dont 30 aspirants, dans une chambre de huit pieds par dix pieds, chauffée à une véritable température de bain turc. Un des candidats, un jeune homme de vingt ans, M. Clément Fortier, a perdu connaissance. Comme il s'était écoulé une dizaine de minutes et que le jeune homme restait sans connaissance, je vis que la situation devenait grave. J'appelai alors au secours et je demandai qu'on ouvrît la porte de la chambre chaude, en avertissant que le jeune homme était en danger. J'ordonnai énergiquement d'ouvrir cette porte, mais on ne porta aucune attention à mon appel ».

Le notaire Forest dit, que réalisant qu'il lui fallait rapidement dégager M. Clément Fortier, il put avec difficulté lever un pied assez haut pour l'appuyer sur la porte et repousser en arrière les personnes qui le pressaient. Il parvint aussi à faire de l'espace, ce qui permit à M. Joseph Fortier de soulever son fils sans connaissance et de le soutenir avec l'aide du docteur Lavigne, de Lachute, qui était aussi dans la chambre chaude.

« Mais, alors, ce fut au tour du père, M. Joseph Fortier, de s'affaisser. Ce n'est qu'au bout de plusieurs minutes plus tard qu'une voix cria : « Quarante-six » et donna le signal si désiré de l'ouverture de la porte. Le notaire Forest raconte que M. Clément Fortier, toujours sans connaissance, fut transporté dans une salle voisine et déposé sur une table de billard. Certaines des personnes présentes, dit-il, semblaient le croire mort. On le lava avec de l'eau froide, dit le notaire Forest, pendant une demi-heure avant de parvenir à le ranimer, au grand soulagement des personnes présentes ».

Le notaire raconte ensuite qu'après cette épreuve il demanda, de concert avec un autre aspirant qui, dit-il, perdit deux fois connaissance, qu'on fît le procès d'un membre présent des Chevaliers de Colomb.

La salle était alors, ajoute-t-il, dans une quasi-obscurité. Six coups à blanc de revolver furent tirés dans la salle, dont un à bout portant dans la figure du notaire Forest, mais il ne fut pas brûlé, heureusement.

Poursuivant, le notaire Forest s'adressa alors à un haut dignitaire et lui dit : « Voulez-vous me dire à l'instant même si, dans cette salle, je



suis considéré comme l'esclave de Chevaliers de Colomb ou comme un citoyen jouissant de sa liberté ? » Mais le haut dignitaire en question n'aurait pas daigné répondre.

Le notaire Forest dit qu'il s'écria ensuite : « Si je suis considéré comme un citoyen jouissant de sa liberté, j'en profiterai pour laisser cette salle immédiatement, car je suis dégoûté de ces Chevaliers de Colomb. Je proteste contre mon initiation et contre l'inscription de mon nom dans vos registres, et je vous déclare que jamais de ma vie je ne serai Chevalier de Colomb ».

Le notaire Forest ajouta cependant : « Je demande, en présence de témoins, de sortir de la salle ».

On refusa d'accéder à cette sommation. Il y avait alors au delà de deux cents Chevaliers dans la salle et plusieurs étaient placés en sentinelles aux portes. Le notaire Forest ajoute qu'il ne put donc pas sortir et qu'il attira sur ce fait l'attention de M. Joseph Fortier. Il fut, dit-il, gardé prisonnier encore environ une demi-heure.

Des procédures judiciaires pour sévices ont été prises contre dix Chevaliers de Colomb par M. Joseph Fortier, protonotaire conjoint de Sainte-Scholastique.

L'enquête dans cette affaire aura lieu le 17 du courant. Nous informerons nos lecteurs.

N. F.

INDEX DOCUMENTAIRE

des Sociétés Secrètes pendant la Guerre

I. — JUILLET 1914 A JANVIER 1915

SOMMAIRE :

ANGLETERRE : Assemblée trimestrielle de la Grande Loge Mark. Détails sur la Franc-Maçonnerie anglaise, *American Freemason*. — ARGENTINE (République) : Une Fédération Maçonnique, *Cadena de Union*. Les Suprêmes Conseils des 33es, *Cadena de Union*.

— Le même numéro de *The Freemason's Chronicle* donne le compte rendu sommaire de la réunion trimestrielle de la Grande Loge Mark qui a eu lieu le mardi 1er septembre au Hall des Maçons Mark, Great Queen Street :

Le Grand Maitre Délégué, Fr.·. R. Loveland-Loveland, Conseiller du Roi, présidait avec le concours des FF.·. F. Cleeves, Grand-Maitre Provincial du Yorkshire occidental et du Révérend Studholms Brownrigg, Grand Maitre de la Province de Buckingham-Shire, etc. De nombreux grands officiers et FF.·. étaient présents.

Après avoir envoyé un salut aux soldats et marins, ainsi qu'au peuple et à l'armée belges, le président fait voter des secours aux œuvres déjà citées plus haut.

On remarquera que dans ces deux assemblées tenues au moment où allait se livrer la bataille de la Marne, les Francs-Maçons d'Angleterre s'abstiennent de toute allusion à la vaillance française.

Le compte rendu dit encore, en terminant :

Le Lord-Maire de Londres, Sir T. Vansittard Bowater, baronnet, a été investi de la charge de Grand Surveillant en second. La clôture a été suivie du chant de l'hymne national.

— L'*American Freemason* a publié dans son numéro de Juillet 1914, p. 427, un intéressant article sur l'organisation intérieure de la Franc-Maçonnerie anglaise. L'auteur, le F.·. John T. Laurence, donne certains détails utiles à connaître :

Les lecteurs ne connaissent peut-être pas très bien la différence qui existe entre une Loge de Londres et une Loge de Province. Cette différence est considérable. Pour commencer par le commencement, disons qu'une Loge de Londres est celle dont le lieu de réunion est distant de moins de dix milles (environ seize kilomètres) de Freemason's Hall. Les Loges qui répondent à cette condition sont au nombre de 731, et elles sont entièrement dépourvues de gouvernement local. Leur seul lieu de réunion est celui qui sert à l'Art tout entier, le parquet de la Grande Loge.

Les Provinces forment des groupes de Loges, disposés géographiquement, et comptant chacun de trente à cinquante Loges. Chacune de celles-ci jouit, dans une certaine mesure, du *self-government ;* beaucoup ont leurs usages propres, et les FF.·. peuvent aspirer aux dignités provinciales. Dans les colonies, on se sert du mot « District » au lieu du mot « Province ». On entretient ainsi un esprit de corps et de camaraderie qui est inconnu dans les Loges de Londres. On voit parfois soixante Loges se réunir chaque mois dans un vaste hôtel de la métropole, et il peut se faire qu'aucun membre de l'une de ces soixante Loges n'en connaisse un autre. Plus de quatre cents Loges existent dans un rayon de moins d'un mille autour du Freemasons'Hall ; la plupart ont pour lieux de réunion des hôtels luxueux et coûteux. En réalité ces Loges ne sont que des clubs de dîneurs...

Les Loges de Londres peuvent submerger la Grande Loge toutes les fois qu'elles le veulent, et elles sont maîtresses des élections pour les Bureaux pour les Commissions ; elles cueillent une très belle proportion des colliers honorifiques.

Le principal intérêt de la grande fête qui a lieu chaque année à la fin d'avril consiste dans la « Liste des Honneurs ». Les mérites qui assurent l'admission dans la hiérarchie maçonnique sont de genres bien divers. La libéralité à l'égard des œuvres officielles de bienfaisance compte pour beaucoup ; la haute situation dans l'armée et dans les professions judiciaires comptent pour autant, en général. Il y a, chaque année, quatre colliers disponibles pour les hauts dignitaires de l'Eglise, mais cela est absolument indispensable si la Grande Loge veut être pourvue d'aumôniers (1).

En ce qui concerne les FF.·. des provinces et de l'étranger, les élections sont généralement recommandées par le Chef local, et s'il y a plus de recommandations que de dignités vacantes, il reste toujours des

(1) Il s'agit bien entendu de l'Eglise anglicane.



honorariats à décerner. Une particularité maçonnique consiste en ce que le F.·. élu jouit des douceurs de l'emploi sans connaitre d'autre souci que de payer les taxes. Une grande sensation s'est produite lorsque le prince Arthur de Connaught a été nommé au rang de Passé Grand Surveillant (1). Cela fait entrevoir l'avenir. Le Franc-Maçon ordinaire aime tout autant un Lord que le républicain ou le socialiste le plus avancé.

La Loge « Littéraire » est un trait relativement récent de la Franc-Maçonnerie anglaise. La Loge des « Quatuor Coronati » a donné l'exemple, il y a une trentaine d'années, et son succès a été merveilleux. Son Cercle de correspondance compte des Associés dans toutes les parties du monde. Pendant ces derniers temps, des Loges de recherches et de perfectionnement ont surgi par douzaines. La plupart d'entre elles possèdent des membres correspondants. Les principales sont la « Loge de Recherches », de Leicester, et la Loge « Humber », de Hull ; les essais et les travaux qu'on y lit sont d'une grande valeur.

En outre, chaque province a sa Loge de Maitres, fondée pour discuter sur certains sujets et se perfectionner mutuellement.

Une institution qui tient de fort près à la « Loge Littéraire » est l'Association maçonnique qui joue un rôle analogue à Leeds, à Manchester et à Bradford. La Loge diffère de l'Association en ce que la première est soumise aux règlements particuliers de la province et peut être, à l'occasion, marquée d'un signe défavorable par les Secrétaires des Grandes Œuvres de bienfaisance, tandis que l'Association est exempte de ces sujétions.

Parmi les Loges dites « de classe » — c'est-à-dire composées de gens appartenant à une même profession — qui deviennent de plus en plus nombreuses dans la Maçonnerie anglaise et en sont un trait caractéristique, il est probable que celles qui ont pour but et raison d'être un désir croissant d'ajouter aux connaissances maçonniques sont celles qui méritent le plus d'éloges.

Il est bon de donner quelques détails sur ces Loges de « classes » qui n'ont aucun équivalent de l'autre côté de l'Atlantique. Nous avons donc des Loges spécialement réservées à tel commerce, à telle profession, des Loges qui se rattachent à certaines grandes Ecoles, des Loges qui se chargent de procurer le logement aux FF.·. de la campagne, quand ils viennent à Londres ; il y a des Loges militaires, des Loges destinées aux fonctionnaires des divers services publics. Ainsi, il existe une Loge du Bureau des Ecoles de Londres, une autre formée par les « Guardians » des lois des Pauvres... Un des actes les plus récents de la législation de la Grande Loge a été de donner une valeur définie au titre de membre honoraire. Jusqu'à la fin de l'année dernière, la Grande Loge s'était toujours refusée à reconnaître une situation officielle à ceux qui recou-

(1) Il s'agit du Prince Arthur de Connaught, fils du Duc Arthur de Connaught, Grand Maître de la Grande Loge d'Angleterre.



raient à elle. Elle a été amenée à prendre une attitude plus raisonnable par des incidents tels que le suivant : Un Fr∴ qui a rendu de grands services à sa Loge se trouve, vers la fin de sa vie, dans l'impossibilité de payer sa cotisation. Ses ressources sont bien diminuées, sa pension peut être très faible, ou il peut se faire qu'il vive de la charité de ses enfants. A son grand regret, il se voit contraint à renoncer au luxe de faire partie d'une Loge. Alors, ses FF∴ le nomment membre honoraire ou non-payant. Mais auparavant, cela ne servait à rien, parce qu'une certaine règle interdit au Maçon non-payant de visiter une Loge plus d'une fois, en sorte que le F∴ dont nous parlons ne pouvait jamais entrer légalement dans une Loge qui s'était ainsi conduit envers lui. Aujourd'hui, on a fait à la règle en question une addition qui fait une exception en faveur des FF∴ qui ont été élus membres honoraires.

Argentine (République). — La *Cadena de Union*, de Buenos-Aires, journal officiel de la Maçonnerie Argentine, publie dans son numéro de juin 1914, p. 3.774 et suiv., le règlement d'une fédération maçonnique des Loges de ce pays. Nous en extrayons les passages suivants :

Les représentants du Suprême Conseil et du Grand-Orient du Rite Ecossais Ancien et Accepté, du Grand-Orient Argentin du Rite Bleu, du Grand-Orient Argentin des Loges confédérées, des Grands-Orients étrangers qui ont des Loges en ce pays, se sont réunis à l'orient de Buenos-Aires, le 20 juin 1914, E. V., dans la salle du gouvernement symbolique de la Maçonnerie Argentine du Rite Ecossais Ancien et Accepté, au Grand-Temple, rue Cangallo, n° 1.242. Etaient présents : les FF∴ Dr Langenheim, Dr Jorge, Dailly, Franco, Dr Elicabe, Selesi, Gonzalez, Warczlewsky, Andrich, Suarez, Ballerin, Duquevoir, Dr Grimme, Dr Matti.

On vote à l'unanimité l'approbation du préambule et des articles dont suit l'énoncé :

« *Préambule.* — Nous, représentants... (comme ci-dessus)... nous avons convenu d'organiser un referendum de nos différents gouvernements, en vue de constituer la Confédération Maçonnique Argentine, d'après les principes, formes et bases qui suivent :

» *Principes et buts.* — Article premier. — La Confédération Maçonnique Argentine proclame le culte de la patrie, le respect des lois du pays, l'exercice des droits civiques, la pratique de la morale, le respect des opinions religieuses et politiques individuelles de ses affiliés; elle n'impose aucune limite aux recherches en vue de la vérité; elle travaille à l'amélioration matérielle et au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité.

» Art. 2. — La Confédération formée entre les gouvernements contractants a pour buts essentiels :



» *a*) Travailler à la diffusion, à l'agrandissement, à l'unité d'action et à l'influence de l'Ordre dans la République Argentine;

» *b*) Unifier la représentation nationale des Corps qui agissent dans le pays, en faisant exception pour les relations entre les Suprêmes Conseils 33e du Rite Ecossais Ancien et Accepté;

» *c*) Coordonner l'action extérieure nationale des gouvernements contractants dans les questions qui intéressent l'Ordre, sans distinction de Rites;

» *d*) Faciliter le maintien de la discipline dans les Loges et Triangles pour y faire régner la justice et la législation maçonniques, dans chacun des gouvernements;

» *e*) Préparer les forces maçonniques disciplinées qui agissent dans le pays, en utilisant leur évolution naturelle, en vue d'une plus parfaite solidarité de gouvernement, dans les règles fondamentales et universelles de l'Ordre;

» *f*) Rendre effective la fraternité maçonnique et l'aide réciproque entre les gouvernements, les Loges, les Triangles et les Francs-Maçons des Obédiences diverses ».

Les articles suivants règlent les Pouvoirs, le Gouvernement de la Confédération, le Tribunal arbitral, etc., etc.

— On a vu plus haut que cette Confédération ne règle pas les rapports des Suprêmes Conseils. Nous trouvons dans La *Cadena de Union*, juin 1914, p. 3.793, une note concernant ces Puissances Maçonniques :

Ce Suprême Conseil des 33e, régulateur officiel de notre Maçonnerie, tient sans interruption ses réunions hebdomadaires dans lesquelles on traite des questions d'une importance vitale pour l'Ordre, et où l'on s'occupe des adhésions nouvelles, en s'inspirant toujours de la plus haute équité.

Le Grand Secrétariat reçoit avec une grande régularité les communications des divers Suprêmes Conseils du monde entier avec lequel il est confédéré. Ces communications, grâce à l'esprit de confraternité qui les inspire, et aux idées sympathiques qu'elles contiennent, révèlent la grande estime que professe à l'égard de nos autorités légitimes la « Confédération des Suprêmes Conseils du Rite Ecossais Ancien et Accepté », dénomination adoptée dans la « Déclaration de principes du Convent de Lausanne ». Dans cette Confédération ne sont admis que les Corps qui réalisent, entre autres conditions, celle d'être « Chef suprême, souverain absolu du Rite Ecossais Ancien et Accepté, dans sa juridiction, et de posséder exclusivement l'administration et le gouvernement de ladite juridiction ».



Cette Confédération Maçonnique Universelle se propose, entre autres objets, ceux qui suivent :

« Soutenir et défendre de tout son pouvoir, conserver, respecter, et faire conserver et respecter les droits, les privilèges et l'indépendance du Rite Ecossais Ancien et Accepté, ainsi que l'intégrité des juridictions territoriales respectives, en leur assurant la garantie réciproque contre toute usurpation.

» Protéger et faire respecter les vrais et fidèles Maçons Ecossais de leurs Obédiences respectives dans tous les pays où elle pourra exercer son influence ».

Ce bref exposé des accords et ententes du Convent de Lausanne suffira pour mettre au fait les FF∴ entrés depuis peu de temps dans l'Institution, et qui n'ont pu, dès lors, acquérir des notions exactes sur le rôle que joue dans la Confédération le Suprême Conseil des 33es de la Maçonnerie Argentine.

Ce Suprême Conseil a pour chefs le Dr Jean Angel Golfarini, Grand Commandeur, le Dr Enrique Jorge, Grand Chancelier et Secrétaire Général.

A suivre.

A. MARTIGUE.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare, Nevers.



Quis ut Deus? Dieu premier servi
TOME IX N° 5

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

QUATRIÈME ANNÉE

N° 5. — SUPPLÉMENT AU N° DE JUILLET 1920

ABONNEMENTS	France	20 fr. par an
	Etranger	25 fr. —

Prix du Numéro : 5 *francs*

EN VENTE
AUX BUREAUX DE LA REVUE
96, Boulevard Malesherbes
PARIS XVII°



BUREAU

du Comité Directeur de la " Revue " & de la " Ligue Franc-Catholique "

Président : M. le Comte DE FRAVILLE ;
Secrétaire : M. PÉCOUL ;
Trésorier : M. GÉLINET.
Fondateur de la Revue *et de la* Ligue : Mgr JOUIN, Curé de Saint-Augustin, Paris.

SUPPLÉMENT A LA LIVRAISON DE JUILLET 1920

SOMMAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée a son Secrétaire, M. VICTOR DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** PARIS, XVIIe.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Lettre de Son Eminence le Cardinal GASPARRI à Mgr JOUIN

Du Vatican, le 20 juin 1919.

Monseigneur,

Le Souverain Pontife a daigné agréer avec une bienveillance toute paternelle l'hommage de votre nouvelle étude sur la **Guerre Maçonnique**.

C'est avec raison que dans ce travail vous avez pris soin de mettre en lumière par des documents et des raisonnements irréfutables la doctrine inepte et essentiellement anticatholique de la Franc-Maçonnerie, doctrine issue du déisme, né luimême de la Réforme, doctrine aboutissant fatalement, comme on le voit aujourd'hui, à la négation même de Dieu, à l'athéisme social, au « laïcisme », forme actuelle de cette impiété qui, au plus grand détriment des peuples, prétend bannir des sociétés toute trace de religion et toute intervention de l'Eglise.

Vous avez eu soin tout particulièrement de faire ressortir, en dépit des mensonges qui trompent parfois les catholiques eux-mêmes, l'identité de la Franc-Maçonnerie avec elle-même, partout et toujours, comme la continuité du plan des sectes, dont le dessein est bien la ruine de l'Eglise catholique.

Sa Sainteté se plaît donc à vous féliciter et à vous encourager dans vos travaux, dont l'influence peut être si féconde pour mettre en garde les fidèles et les aider à lutter efficacement contre ce qui tend à détruire l'ordre social aussi bien que la religion.

Comme gage des faveurs célestes, et en témoignage de Sa paternelle bienveillance, le Saint-Père vous accorde de cœur la Bénédiction Apostolique.

En vous remerciant de l'exemplaire que vous m'avez gracieusement offert, et avec mes félicitations personnelles, veuillez, Monseigneur, recevoir l'expression de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

P. Card. GASPARRI.



LA

GUERRE MAÇONNIQUE

LA MAÇONNERIE ET LA GUERRE

IV

LES LOGES IDÉALISTES *(Suite)*

En Allemagne

Nous terminions notre dernier article en appliquant plus particulièrement à la Franc-Maçonnerie allemande le surnom de « Grande Inconnue » qui « forme, écrivait Mgr Ketteler, d'après le consentement universel, un *Noli me tangere,* dont on évite de parler comme s'il s'agissait d'une espèce de fantôme » (1). Les antimaçons de langue allemande ont parfois subi cette ambiance faite d'excuses indulgentes et de scandaleuses absolutions pour les Franc-Maçons de leur pays. Les ont-ils ramenés à des idées plus saines ? Le fait suivant nous prouve le contraire :

En 1916, le docteur Brauweiler faisait paraître son premier ouvrage intitulé : *La Franc-Maçonnerie allemande et la Franc-Maçonnerie latine.* Il terminait ainsi sa courte préface : « Pour des raisons si claires qu'il n'est pas nécessaire de les indiquer d'une manière spéciale, on ne s'est que peu occupé de la Franc-Maçonnerie allemande d'aujourd'hui (2). Dans son second

(1) *Revue internationale des Sociétés secrètes,* janvier 1920, p. 1.

(2) Dr Heinz Brauweiler, *Deutsche und romanische Freimaurerei,* p. 9; Cologne, Bachem, 1916.



ouvrage : *Les Frères Trois-Points dans la Guerre mondiale*, le même auteur écrivait encore : « Sur bien des points, la situation actuelle interdit une exposition critique plus approfondie ; en particulier, il est défendu de discuter la position de la Franc-Maçonnerie allemande par rapport aux autres Franc-Maçonneries pour le temps antérieur à la guerre, comme pour le temps présent et pour le temps à venir » (1).

Or, dans un appendice de la seconde édition de ce dernier volume (2), l'auteur nous redit qu'au sujet de la Maçonnerie allemande en vue de la paix intérieure, il s'était abstenu de toute critique et de toute polémique inopportune pour le moment, s'étant borné à enregistrer ses manifestations officielles durant la guerre. « Après cela, ajoute-t-il, je devais bien compter que cet ouvrage recevrait, de la part de la Franc-Maçonnerie allemande, un accueil, sinon bienveillant, du moins tel que le méritait cet effort pour atteindre la vérité et découvrir la réalité des choses ». Le docteur Brauweiler avoue, non sans amertume, son erreur. Le F.·. Neumann, d'Eberfeld, ayant osé faire son éloge dans la *Bauhütte* du 20 mai 1916, fut sévèrement repris par le F.·. Horneffer, dans le *Temple invisible*, et par les FF.·. Wolfgang et Schwabe. On fit reproche à l'antimaçon de se servir des périodiques maçonniques ; le F.·. Schwabe va jusqu'à dire que « c'est un vol » ; alors, hélas ! que nous sommes si souvent volés dans le dépouillement des inepties, aussi fastidieuses qu'inintelligentes, qui remplissent la plupart des revues des Francs-Maçons en Allemagne, comme dans les autres pays. Le F.·. Horneffer prétendit que, derrière les attaques contre les Maçonneries étrangères, l'intention de l'ouvrage tout entier était d'atteindre la Franc-Maçonnerie allemande. Tout au contraire, le docteur Brauweiler a toujours soutenu que « la Maçonnerie allemande est absolument à l'abri de tout reproche, et, qu'à son point de vue, on ne saurait formuler aucun grief contre elle » (3) ; si bien que le P. Gruber a dû lui rappeler qu'en suivant cette manière de voir du grand historien de la Maçonnerie, le F.·. Begemann, il se mettait en contradiction avec les faits, avec les Actes Pontificaux qui condamnent la

(1) Dr Heinz Brauweiler, *Die.·. Bruder im Welttrieg*, 2e édition, p. 6; Cologne, Bachem, 1917.

(2) *Lib. cit.*, p. 104.

(3) *Lib. cit.*, p. 105.



Maçonnerie dans le monde entier, et avec la pratique constante de toute l'Eglise depuis 1738 (1).

Le docteur Brauweiler avait oublié l'avertissement de Mgr Ketteler ; il est compromettant de tendre la main à la « Grande Inconnue », parce qu'elle est le *Noli me tangere*, et que lui tendre la main c'est la désigner du doigt, c'est déjà la toucher. Notre antimaçon, trop pusillanime vis-à-vis des FF∴ allemands, cessera-t-il désormais des avances déconsidérées ? Nous l'espérons, car ses études et même ses déboires porteront efficacement son attention sur la malfaisance de la Maçonnerie allemande qui perd son pays, comme la Maçonnerie française perd le nôtre. Déjà, et c'est de bon augure, il conclut, dans ce même appendice, contre le fameux F∴ Ohr, que la Maçonnerie universelle est bien une société secrète.

Si je parle de ces choses-là, écrit-il, c'est-à-dire des méthodes maçonniques de polémique, ce n'est point pour montrer à quelle sorte de gens l'on a affaire quand on se hasarde au rôle d'adversaire de la Franc-Maçonnerie, ni pour donner un spécimen de l'élévation d'esprit propre aux disciples de l' « Art royal », mais pour mettre en évidence ce que valent les affirmations d'après lesquelles la Franc-Maçonnerie ne serait nullement une société secrète. Si elle n'est point une société secrète, pourquoi les écrits et les journaux Franc-Maçonniques sont-ils aussi anxieusement soustraits aux regards du public ? Pourquoi cette émotion si vive, quand il arrive qu'un « non Maçon » se risque à dire quelque chose d'authentique sur la Franc-Maçonnerie ? Pourquoi est-il « immoral » d'utiliser les sources Franc-Maçonniques en vue d'arriver à tracer un tableau objectif de ce qui se passe dans la Franc-Maçonnerie ? Pourquoi l'adversaire de la Franc-Maçonnerie est-il rendu suspect et accusé injurieusement de s'être procuré les sources Maçonniques d'une manière qui n'est pas à l'abri de tout reproche ? Et s'il était bien vrai qu'on ne peut se procurer ces sources que par des moyens « qui ne sont pas à l'abri de tout reproche », que peut-on penser de l'honnêteté des Francs-Maçons qui déclarent cela, et qui affirment en même temps que ce qui est tenu secret dans la Franc-Maçonnerie, ce sont seulement les usages rituels, tandis que tout le monde peut s'instruire sur l'origine, l'histoire, l'organisation et l'activité de l'Ordre (2). Nous demandons une réponse.

(1) R. P. Gruber, *Stimmen der Zeit*, avril 1918, p. 84 ; compte rendu du livre du Dr Heinz Brauweiler intitulé : *Deutsche und romanische Freimaurerei* et du second ouvrage : *Die Bruder im Welttrieg.*

(2) Ce sont les propres termes du F∴ Ohr, au début de l'introduction de son ouvrage : *L'Esprit français et la Franc-Maçonnerie française*, p. 2



La réponse de viendra pas, précisément parce que les Maçons allemands, comme leurs FF.˙. internationaux, ne peuvent vivre que dans les ténèbres. La lumière et la vérité les tueraient ; et c'est déjà un point capital de percer leur idéalisme mystique pour leur dire en face qu'au fond, semblables aux Maçons latins et anglo-saxons, ils sont des menteurs, des hypocrites et des malfaiteurs.

Fausse apologie de la Maçonnerie allemande

Le F.˙. Ohr ne peut résister, par atavisme sans doute, au besoin d'illustrer les premières pages de sa Préface d'une apologie de la Maçonnerie allemande. Bien que son livre traite de la Maçonnerie française, il ne dissimule pas le but de son œuvre :

« Ce serait tout au moins manquer de courage, écrit-il, et en même temps d'esprit scientifique, si je cachais une vérité qui, au fond, n'est pas autre chose que l'affirmation de l'unité de tous les idéals élevés et nobles qui peuvent remplir un cœur allemand. Ainsi ce travail est pour l'auteur la constatation reconnaissante du grand présent que cette guerre mondiale apporte à son esprit :

« L'idéal le plus élevé de la science, qui est de hausser l'humanité à un niveau supérieur par la pure connaissance de la vérité ;

(Leipzig, Kohler. 1916). Ce mensonge parut tellement outrancier au Dr Brauweiler lui-même qu'il s'est demandé si la Franc-Maçonnerie ne déforme pas la mentalité de ses adeptes au point de leur enlever toute conscience de ce qui est faux et mensonger. (*Lib. cit.*, p. 104). En cela, le Dr Brauweiler est dans le vrai, et c'est bien à la formation maçonnique qu'il faut appliquer la tare *perinde ac cadaver :* les Maçons n'ont le droit de penser et d'agir que, maçonniquement, ce sont des instruments dans les mains des chefs, comme les grévistes dans les mains des meneurs, et peu à peu, souvent à leur insu, ils ont abdiqué leur volonté, non pas volontairement à la manière des religieux, mais involontairement semblables à un mort, ou mieux à un cadavre auquel le travail de décomposition des vers, qui rongent et qui grouillent, donne encore une apparence de vie factice et d'action réelle, *perinde ac cadaver.* Nous retrouverons le F.˙. Ohr à l'occasion du rapprochement franco-allemand, dont il devait être l'orateur à Francfort-sur-le-Mein, au Congrès maçonnique international fixé le 8 août 1914; et nous avons longuement parlé de lui dans le tract : *La Franc-Maçonnerie allemande pendant la guerre, Les Loges militaires de campagne* (Paris, Bureaux de la *Revue internationale des Sociétés secrètes,* 1918). — Le F.˙. Neumann soutient effrontément la thèse du F.˙. Ohr dans son article sur les « *Questions douteuses en Franc-Maçonnerie* », *Bauhütte,* 25 octobre 1919, p. 339.



» L'idéal le plus élevé de l'esprit allemand, de prendre la direction du monde dans le sens de la science pure ;

» Enfin, l'idéal suprême de l'Ordre Maçonnique, d'unir l'humanité dans le travail et l'affection.

» Ces trois buts en apparence divergents (hélas ! avec quelle obscurité la vie nous jetterait tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre), ils se sont réunis en un seul, soudés sous les coups du marteau d'airain de la guerre » (1).

Remarquons, en passant, que cet idéal maçonnique s'appelle, dans toutes les Maçonneries, de l'Humanitarisme, de la Fraternisation universelle et du Socialisme communiste : c'est ce qui doit « unir l'Humanité dans le travail et l'affection ». La seule caractéristique qu'on pourrait relever consiste dans la prétention trop justifiée de la Maçonnerie allemande de prendre la direction du monde et de s'imposer à tout l'univers. L'ouvrage était écrit avant l'armistice, le succès des puissances centrales ne faisait aucun doute et l'hégémonie mondiale allait être aux mains de l'Allemagne luthérienne et maçonnique.

Mais encore où se trouve, dans ces superbes visées, l'idéalisme de la Maçonnerie allemande ?

Le F.·. Ohr a raison de vanter l'esprit scientifique de sa race.

Au point de vue de l'idée, l'Allemand s'empare des connaissances qu'on lui fournit, il les passe au crible de la critique la plus minutieuse ; ensuite, à l'aide d'une logique serrée, il en déduit jusqu'aux dernières conséquences ; mais il n'est pas créateur, et, par là-même, il n'est pas idéaliste dans le vrai sens du mot. Kant, lui-même, n'a fait, en définitive, que pousser à l'extrême, par ses conclusions hérétiques, le système subjectiviste de la table rase de Descartes ; puis, effrayé de voir le libre examen religieux sortir rigoureusement de son libre examen philosophique et, l'un et l'autre, enfanter le libre examen moral, il a tenté, vainement, de corriger sa *Critique de la Raison pure* par *la Critique de la Raison pratique*, pour sauvegarder quelques croyances et quelques règles de moralité, comme Descartes avait mis, lui aussi, la religion et le surnaturel au-dessus de ses recherches rationnelles et scientifiques.

Au point de vue de l'action, les élucubrations de Nietzsche

(1) F.·. Ohr, *lib. cit.;* Préface, p. ix.



ont abouti à la dernière expression de la philosophie allemande : « La force prime le droit ». Axiome défendu par les intellectuels d'Allemagne, prôné par son militarisme, réalisé dès l'ouverture des hostilités, si bien que le *New-Age* pouvait écrire, en janvier 1918 : « La philosophie allemande est la cause qui a déchaîné la guerre actuelle. L'Allemagne a agi comme instrument sanguinaire d'une fausse philosophie qui... a germé dans les blasphèmes de Nietzsche, et produit maintenant ses fruits sur les champs de bataille inondés de sang » (1). Principes et faits, but de domination tyrannique *Deutschland uber alles,* moyens d'une précision mathématique, employés sans conscience et sans scrupules, émanent d'un positivisme utilitaire, qui est au pôle opposé de l'idéalisme.

Il n'y a pas d'idéalisme à être le plus fort et à écraser le plus faible, et si la race allemande s'estime supérieure aux autres par un privilège que revendiquent avec elle le Juif et le Japonais, le surhomme de Nietzsche ne fait qu'ajouter le péril allemand au péril juif et au péril jaune.

D'ailleurs, les hommes de génie, que nous ne contestons pas à l'Allemagne, sont des exceptions qui, non plus que dans les autres pays, ne constituent pas la race, et encore moins la Franc-Maçonnerie allemande. Dans la brochure que nous avons

(1) *New-Age,* janvier 1918, p. 4. — Dès août 1914, le F∴ Ernst HORNEFFER avait dit, dans une allocution à la fête patriotique de la Ligue des Unions de la Liberté : « Un monde nouveau va naître. Aujourd'hui, ce n'est pas pour un fragment du monde qu'on lutte, c'est pour le monde tout entier. Ce que Nietzsche a prédit dans son audacieuse déclaration, toute vibrante de courage, cela est, cela s'accomplit aujourd'hui, nous en sommes nous-mêmes les témoins, à cette heure de l'étonnante énigme du destin. « Qui sera le maître de la terre ? » Cela va se décider en ces jours gros d'avenir. Voilà le sens de cette grande guerre ». Et plus loin : « Le sage Platon avait merveilleusement exprimé cette vérité quand il disait : « L'homme généreux ne s'efforce » point d'acquérir la domination, il la saisit parce qu'il ne veut pas se » laisser dominer par les mauvais ». On devait nous décourager, nous arracher de nouveau ce que nous avons; cette grande histoire si pleine de douleurs, cette longue et pénible lutte de notre peuple pour sa seule existence, tout cela on voulait l'effacer; l'œuvre si fière de nos pères, ce que nous avions créé de nos propres mains, tout cela était condamné à l'anéantissement. Alors notre peuple a dû se lever. Il n'a pas tendu vers la domination, mais il la saisit maintenant parce qu'il ne veut pas subir la domination de peuples inférieurs ». (Ernst HORNEFFER, *Der Krieg,* pp. 11 et 13; Munich, Reinhardt, 1914.



citée, le docteur Klemens Loffler (1) donne ce curieux passage de l'*Histoire de la Maçonnerie*, par Boos :

« C'est à tort que la littérature Franc-Maçonnique tire de l'affiliation de poètes et penseurs célèbres, tels que : Lessing, Herder, Wieland, Gœthe, Fichte, la conclusion que la Franc-Maçonnerie avait acquis alors de l'importance et de la considération, et que, par suite, elle avait attiré sous son charme irrésistible toutes les grandeurs intellectuelles et avait fécondé l'idéal humanitaire, de ce temps-là, par l'apport le plus riche. Ce fut plutôt le contraire qui eut lieu. On ne voit pas que la Franc-Maçonnerie ait exercé une influence dirigeante sur la production intellectuelle de ces grands hommes, qui furent attirés vers elle par les motifs les plus divers, les uns à raison de l'importance sociale de l'Ordre, d'autres peut-être par curiosité ; ce qu'on découvre plutôt, c'est que la Franc-Maçonnerie, qui fut originairement une chose fort inoffensive en Allemagne, reçut de ces grands hommes un enrichissement intérieur important. C'est ainsi que juge un homme réellement compétent, Begemann, et il en est de même de Jacob Minor, qui écrit :

« ...Nous possédons les dialogues Francs-Maçonniques de Lessing, de Herder, et de Frédéric Schlegel. Or, ils ne contiennent pas des idées qui soient venues des Loges à leurs auteurs, mais des idées au moyen desquelles ils voulaient rajeunir les Loges, et qui, assez souvent, y ont en effet pénétré ».

Résultat éphémère, assurément ; car les Loges allemandes, loin de se rajeunir, se rattachent, avec leurs sœurs étrangères, aux *Anciens Devoirs*, de 1723, formulés dans les Constitutions d'Anderson, et reconnus comme faisant loi par la Diète allemande des Grands-Maîtres, tenue à Hambourg, le 7 juin 1870 (2). D'après ces Constitutions, l'idéal maçonnique

(1) Loffler, *La Franc-Maçonnerie*, p. 21. — Cette appréciation contredit celle du F∴ Weiss, qui écrivait dans le *Leipziger Zeitung* du 18 février 1920 : « C'est pourquoi la Franc-Maçonnerie allemande s'est toujours efforcée de diriger la nation allemande, le caractère allemand dans le sens indiqué par les grands hommes qui ont été ses membres, par Goëthe, par Herder, par Wieland, par Mozart, dans la voie tracée par les héros et les chefs de la guerre de délivrance ; c'est dans le calme du Temple de leurs Loges qu'ils puisaient la force nécessaire à la renaissance politique et morale de leur patrie foulée aux pieds ».

(2) Mgr Jouin, *La Guerre maçonnique* (4e article) ; *La Foi catholique*, juillet-août 1919, p. 57. — D'après le P. Gruber, la Grande Loge de Hambourg proposait, le 16 décembre 1916, de mettre l'article suivant en tête de la nouvelle rédaction de la foi fondamentale de la Ligue allemande : « Les *Anciens Devoirs* (de 1723) sont la base des (huit) Grandes Loges unies en Ligue allemande des Grandes Loges, et des (cinq) Loges allemandes indépendantes ». (*Stimmen der Zeit.*, juin 1917, p. 253).



s'appelle, dans tous les pays : « l'humanitarisme religieux et social », comme nous l'avons prouvé constamment dans la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes,* et dans nos articles sur la *Guerre maçonnique* (1) .

Humanitarisme religieux

Le premier article d'Anderson est ainsi conçu :

Un Maçon est obligé, de par sa condition, d'obéir à la loi morale; et s'il entend exactement l'Art, il ne sera jamais un stupide athée, ni un libertin irréligieux. Mais quoique, dans les temps anciens, les Maçons fussent tenus, dans chaque pays, d'être de la religion quelle qu'elle fût, de ce pays ou de cette nation, on considère maintenant comme plus à propos de les obliger seulement à cette religion en laquelle tous les hommes sont d'accord, en laissant à chacun ses opinions particulières. c'est-à-dire d'être des gens de bien et loyaux, autrement dit des hommes d'honneur et de probité, quelles que soient les dénominations ou croyances qui puissent les distinguer.

En tant que Maçons, ajoute encore Anderson, en résumant la pensée de la Loge à la deuxième section de l'article VI, nous ne sommes que de la religion universelle, dont il a été parlé plus haut.

La religion universelle, c'est bien l'humanitarisme religieux. Qu'on l'appelle déisme, panthéisme, athéisme, peu importe, pourvu que ce soit la religion qui vient de la raison humaine et non pas d'une autorité divine, voilà ce que signifie « la religion en laquelle tous les hommes sont d'accord », tous ceux qui ne croient plus et qui, pour se donner un vernis d'honnêteté, se disent tributaires de la loi morale, laquelle est également édictée par l'homme et constitue la morale indépendante.

Or, c'est bien dans ce sens que la Maçonnerie allemande interprète l'article premier d'Anderson. Dans un article fort bien documenté sur « la situation de la Maçonnerie à l'égard de la religion et de l'Eglise », le F.·. Renkauf, de Cologne, étudie les Constitutions de 1723 et arrive à cette conclusion :

(1) Il faut lire particulièrement dans la *Revue* l'article du P. GRUBER : *La vraie solution des questions fondamentales concernant la Franc-Maçonnerie,* mars 1912, p. 177. En 1913, *Notre première année,* janvier, p. 3; *La religion maçonnique,* 20 juillet, p. 2.349, et 20 août, p. 2.799. Dans la *Guerre maçonnique,* le troisième article : *Démonstration historique, fondamentale de la doctrine et du plan maçonnique,* p. 53.



Il n'est pas douteux que quiconque examine cette doctrine reconnaîtra immédiatement la parenté intellectuelle du déisme anglais avec l'exposition que donne le livre des Constitutions : « La religion dans laquelle tous les hommes sont d'accord » peut-elle être autre chose que la religion de la raison, objet des recherches des esprits éclairés de tous les temps, religion qui doit être regardée comme la source de toutes les religions venues ensuite. Et l'équivalence entre la religion et la moralité, telle que nous la trouvons dans Herbert de Cherbury et Tyndall, n'est-elle pas la meilleure explication de ce « c'est-à-dire » qui paraît inintelligible au premier coup d'œil. Avoir de la religion, ne signifie, chez les annonciateurs du déisme, pas autre chose que prendre l'honneur et la probité pour règles de sa pensée et de sa conduite. Les opinions de foi des Eglises sont quelque chose d'accessoire (1).

Or, il ne semble pas que la Maçonnerie allemande ait idéalisé cet Humanitarisme religieux. Le F∴ Neumann le généralise dans son exposition du « Temple allemand ». Son but est d'anathématiser les trois Grandes Loges de la Vieille Prusse, dites « Loges chrétiennes », bien que, selon le docteur Brauweiler, elles réduisent leur christianisme à l'attitude qu'elles prennent à l'égard des non-chrétiens : elles ne les admettent pas ; c'est tout leur christianisme (2). C'est encore trop pour le F∴ Neumann ; il lui faut un Temple allemand maçonnique qui soit plus large ; il s'appuie d'abord sur les Constitutions d'Anderson :

Les Anciens Devoirs, dit-il, n'établissent point une Maçonnerie particulière avec une trame dogmatique.

Rien n'est plus vrai ; de là le rejet d'une Maçonnerie spécifiquement chrétienne, c'est-à-dire des Trois Grandes Loges de la Vieille Prusse. Pourquoi ?

Parce que l'Allemand non chrétien a, lui aussi, le droit d'accès au Temple allemand. Ce Temple est la cathédrale spirituelle, invisible, de la tolérance, de la liberté de conscience dans les limites de l'idée de Dieu, de laquelle nous ne relâchons rien. C'est l'atelier où l'homme religieux acquiert toute sa valeur et est apprécié d'après la profondeur de son sentiment, indépendamment de sa confession de foi, c'est le lieu où le point de vue confessionnel se dissout et se fond dans l'unité religieuse supérieure, dans la religion où tous les hommes s'accordent,

(1) *Der Herold*, 13 janvier 1918.

(2) Dr Brauweiler, *Le danger maçonnique*, dans l'*Allgemeine Rundschau*, 12 avril 1913.



c'est-à-dire dans la liaison la plus étroite avec le divin. Telle est la base du Temple allemand (1).

En allemand, ceci s'appelle de l'idéalisme mystique fait d'un humanitarisme religieux si large que tous les hommes, à l'unique condition qu'ils soient Maçons et Allemands, peuvent communier à la divinité. En français, cela veut dire que : moins on croit, plus on est religieux, et que plus cette religiosité subjective vous isole de toute communauté vivant d'une même foi, plus vous faites partie de cette unité supérieure qui forme la religion où s'accordent d'autant mieux tous les hommes qu'ils ne s'y rencontrent jamais. Répudiez tous les dogmes, licenciez tous les préceptes, excommuniez toutes les églises et vous entrerez dans le « Temple allemand ». Qu'y trouvez-vous donc ? « L'idée de Dieu de laquelle nous ne relâchons rien ». C'est encore un mensonge, car le F∴ Neumann écrit dans un autre article :

C'est de la sorte que la conception de Dieu est un symbole, la *Bible* un symbole. Mais la Maçonnerie ne saurait accorder, ni à l'un ni à l'autre, une valeur dogmatique.

Qu'est-ce à dire ? sinon que Dieu est une création de l'homme, et que la *Bible*, contre laquelle s'est ruée l'exégèse allemande, n'est qu'un mythe, le folklore légendaire des religions évanouies et des croyances disparues. Aussi le F∴ Neumann ajoute-t-il :

Le symbolisme n'est, d'autre part, que l'enveloppe de l'ineffable ; et de même que les anciens Hébreux ne devaient pas prononcer le nom de Jéhovah, de même l'hommage que la Maçonnerie rend à Dieu n'est que

(1) F∴ Otto-Philipp Neumann, *Le Temple allemand*, dans *Latomia*, février 1918, p. 22. — Dans une série de conférences, le F∴ Prof. Kellermann fait l'apologie des Francs-Maçons allemands, qui ne travaillent pas à exciter la haine contre les juifs (et pour cause !) et ne font point mystère de leur Evangile du travail à la construction du *Temple de l'Humanité*. Le F∴ Kellermann suit en ceci l'exemple du F∴ Auguste Horneffer, dont nous parlerons tout à l'heure. (*Münchener Neueste Nachrichten*, 22 décembre 1919).

Le F∴ Staudinger, de Darmstadt, a consacré deux articles à l'étude de la religion dans la Franc-Maçonnerie. Il prouve, d'après les *Anciens Devoirs*, inscrits dans les *Constitutions* d'Anderson, que la Maçonnerie n'est pas confessionnelle, ce qui la rend areligieuse. (*Bauhütte*, février et mars 1918).



le balbutiement d'un symbole dont un Gœthe avait l'intelligence la plus affinée (1).

Telle est la théologie maçonnique allemande. Basée sur les Constitutions d'Anderson, elle fonde l'humanitarisme religieux sur la religion universelle, où tous les hommes s'accordent pour reconnaître un Grand Architecte de l'Univers que certains Maçons regardent comme un « Dieu-Symbole », auréolé d'un mythe qui est « l'enveloppe de l'Ineffable », et recevant pour toute prière, comme hommage maçonnique, « le balbutiement d'un symbole » que Gœthe a d'autant mieux exprimé qu'il n'en a pas laissé la formule. Avouons que c'est regrettable, et qu'après deux cents ans d'existence, la Maçonnerie, riche de tant de recueils de chansons qui ne valent même pas la peine d'être citées, devrait avoir un *Eucologe*, composé par Gœthe, si lui seul en était capable, à l'usage des fidèles du « Temple allemand ».

Au reste, soyons juste, les Loges allemandes ont compris le ridicule d'une culture idéaliste sans fondement et d'une divinité semblable aux bulles de savon que les enfants lancent dans l'air pour voir refléter un instant les couleurs de l'arc-en-ciel, puis disparaître à jamais dans le vide (2). Aussi lisait-on, en 1913, dans *Die Leuchte :*

On distingue deux tendances dans la Franc-Maçonnerie : la tendance chrétienne et la tendance humanitaire. Dans la Maçonnerie chrétienne, on exige du candidat qu'il appartienne à une confession chrétienne, car tout le rituel, toute l'organisation, tout le cérémonial sont fondés sur

(1) F.·. Otto-Philipp NEUMANN, *Essai d'un résumé de l'Histoire de la Franc-Maçonnerie*, dans la *Bauhütte*, 27 avril 1918, p. 4.

(2) Le F.·. Ernst HORNEFFER termine son allocution sur « La Guerre » (*Der Krieg*, p. 20), par un extrait de l'article de l'*Artiste*, de SCHILLER, où le poète applique à l'Allemagne conquérante et imposant l'unité de culture et de gouvernement aux peuples soumis la comparaison de l'arc-en-ciel : « ...Le siècle qui vient, par des voies aux mille détours, d'une riche variété, arrive à vous les bras tendus, marchant vers le trône de la suprême Unité. De même que le rayon blanc, si gracieux, se brise en sept rayons aux sept nuances, de même les sept rayons de l'arc-en-ciel se fondent en la lumière blanche; de même en une clarté aux mille éléments qui se joue devant le regard enivré qu'elle enchante, de même en un faisceau de Vérité, la lumière revient former un seul flot ». La poésie est belle, mais ce n'est qu'un jeu de lumière, une nébuleuse, une étoile filante, si cette « Suprême Unité » est le Dieu-Symbole de l'Humanitarisme religieux ou le dictateur allemand de l'Humanitarisme social.



cette exigence. La Maçonnerie humanitaire, au contraire, accepte des non-chrétiens, mais elle présuppose aussi chez les aspirants la croyance en Dieu, comme on le voit dans les Anciens Devoirs. Or, il y a aujourd'hui des milliers d'hommes d'une valeur intellectuelle, qui, après une lutte intérieure des plus pénibles, sont arrivés à une conception cosmique plus libre, qui ne déterminent point leurs actes d'après un Etre supra-terrestre, inaccessible à notre connaissance, non plus que par l'espoir et la crainte d'un sort *post mortem*. La vieille Franc-Maçonnerie reste étrangère à cette grande lutte des conceptions cosmiques : elle se refuse à retrancher certains détails d'organisation qui ne sont pas en rapport avec notre temps, et qui étaient parfaitement appropriés au passé. Il s'est fait maintes tentatives, aux époques les plus diverses, pour mettre la Maçonnerie en harmonie avec l'époque: ces tentatives ont toujours échoué contre la direction rigoureusement conservatrice des Grandes Loges allemandes, et l'on ne peut rien attendre d'elles pour un temps indéfini.

Quoi d'étonnant, dès lors, si les esprits les plus nobles de notre temps n'éprouvent aucune sympathie pour la Maçonnerie, et la regardent comme une institution vieillie ? Les hommes qui dirigent les destinées de la nation n'appartiennent à la Maçonnerie, et ne lui appartiendront pas, tant qu'il lui manquera un principe de développement organique. Il est manifeste que la Maçonnerie perd du terrain. Ce fait est visible dans la vie publique. Des milliers de nos contemporains gémissent sous le poids des chaînes que leur impose une orthodoxie toute puissante, mais ils n'osent les secouer, par crainte de perdre leur place, de plonger leur famille dans la misère.... C'est pour cela qu'en 1907, à Nuremberg, un certain nombre d'hommes, animés d'un noble enthousiasme pour cette cause, se réunirent, afin de former un nouveau système de Loges qui se développeraient indépendamment des Grandes Loges allemandes. Ainsi naquit la Loge Maçonnique : *Au Soleil Levant*. Son but est de former un lien entre les hommes d'esprit libre, de haute valeur intellectuelle qui, dans ces dernières décades, se sont tenus à l'écart de la Maçonnerie; ils formeront l'élite libre-penseuse de notre temps... Cette Ligue n'exige de ses adhérents aucune profession de foi religieuse, elle admet même ceux qui ont une religion : Chrétiens, Juifs, Bouddhistes, etc.

Le F. Z. A. S. est une Ligue de Loges Maçonniques pour les hommes libres de bonne réputation, qui rejettent tout dogmatisme dans la recherche de la connaissance de ce qui existe, qui se refusent à toute intolérance. La Ligue et ses Loges ont composé, pour manifester leur tendance, un rituel simplifié, sans renoncer aux formes qui agissent sur l'état d'esprit.

Quant à l'exposé de la morale, c'est une morale toute sociale, qui n'a d'autre idéal que de rendre les relations sûres et agréables (1).

(1) *Die Leuchte*, 31 mars 1913, p. 45. Cet article est écrit d'après le



La Ligue maçonnique *Au Soleil Levant* est la seule qui soit logique et qui tire des Constitutions d'Anderson les fatales conclusions qu'elles renferment. La religion universelle conduit à la négation de toute religion, à laquelle le protestantisme libéral est arrivé pratiquement par une autre voie. Sur ce point, la Maçonnerie latine et la Maçonnerie allemande deviennent sœurs ; l'une et l'autre sont athées, et l'évolution de la Maçonnerie mondiale oriente de ce côté tous les Maçons intelligents et actifs. L'Humanitarisme religieux ne saurait produire d'autre résultat.

Humanitarisme social

L'Humanitarisme social tire son origine des Constitutions d'Anderson, comme l'Humanitarisme religieux. Pour mieux le prouver, nous reproduisons le passage d'une étude que nous avons donnée sur ce sujet dans la *Guerre maçonnique :*

« Qui remplace la religion par de vagues notions philosophiques peut-il être fidèle sujet de l'Etat ? Anderson le prétend, et, comme nous l'avons vu, s'inspirant des *Old Charges*, il enjoint aux Maçons de respecter le Gouvernement et les Magistrats, d'obéir aux lois et de se montrer loyaux citoyens ; c'est l'objet de son deuxième article :

» Un Maçon, dit-il, est un paisible sujet des pouvoirs civils (*a peaceable Subject to the civil Powers*), en quelque endroit qu'il réside ou travaille ; il n'a pas à se mêler aux complots ou conspirations contre la paix et le bon état de la

programme de propagande de la Ligue *Au Soleil Levant* (2e édition), 1913. — Nous lisons dans le journal *Anhalt-Staatsanzeiger* de Dessau (24 avril 1913), sous la rubrique « Franc-Maçonnerie », la note qui suit :

« Il y a peu de temps, ainsi qu'on nous a prié de l'annoncer, il s'est formé, à Dessau, un cercle dénommé *Sirius*, dépendant de la Ligue maçonnique *Au Soleil Levant*, de Nuremberg; il s'agit d'une véritable sécession maçonnique, dont les adhérents se proposent de réaliser les idéals maçonniques par d'autres voies que celles que suivent les Grandes Loges. La Maçonnerie actuelle a besoin d'être réformée. La nouvelle Maçonnerie *Au Soleil Levant* vise à établir l'unité de tous les systèmes, et en même temps la pureté de la Maçonnerie primitive, sous la direction d'une entière liberté de croyance, de conscience et d'esprit ». En outre, la Maçonnerie *Au Soleil Levant* n'aurait rien à voir avec le momisme, le déisme et autres *ismes* (*sic*), et elle ne serait point dirigée contre la Maçonnerie existante.



nation, ni à se comporter indûment à l'égard des Magistrats inférieurs ».

Mais les anciennes Constitutions dépassaient ces prescriptions négatives. Relisons, par exemple, l'article 2 du livre de 1722, qui résume en termes excellents la tradition :

« Vous devez être fidèles à notre Souverain Seigneur le Roi, à ses héritiers et successeurs légitimes, en ne commettant aucune trahison et en ne vous prêtant à aucune connivence de trahison dont vous avez connaissance ; vous en informerez incontinent Sa Majesté, ses Conseillers privés ou quelque autre personne dont la charge est de s'en enquérir ».

D'après ce statut, il ne suffisait donc pas à un Maçon d'être un sujet obéissant et fidèle aux lois de l'Etat ; il devait, en outre, user d'initiatives et dénoncer tout complot ou toute trahison contre le Gouvernement.

Il s'était, de la sorte, établi une bonne harmonie entre la Corporation maçonnique et l'Etat. Les autorités civiles ne refusaient pas de prêter main forte aux Maçons, quand ceux-ci le jugeaient nécessaire. Dans le manuscrit Cooke, par exemple, la première des règles diverses engage les Maîtres et les Compagnons, lors d'une assemblée générale, à demander au Shérif du Comté ou au Lord-Maire de la ville leur concours et leur aide, pour que les réfractaires soient évincés et que la loi reste souveraine.

Ainsi, les Maçons du moyen âge, non seulement respectaient les pouvoirs civils, mais s'abritaient derrière eux. C'est pourquoi dans leurs différends professionnels, quand tous les autres moyens d'assurer la justice avaient été épuisés, l'affaire était, en définitive, jugée selon la loi du pays. C'est la doctrine du Poème maçonnique au point 15, et du manuscrit Cooke, à la troisième règle diverse :

« Un Maçon a-t-il été exclu de la Corporation, et refuse-t-il de se soumettre à la sentence du Congrès, alors on le livre à la justice civile. Le Shérif le fait emprisonner, et ses biens sont confisqués jusqu'à ce qu'il plaise au roi de les lui rendre en lui faisant grâce ».

En ces temps, la loi demeurait donc souveraine, même pour les Maçons. Mais, avec les siècles, des coutumes moins sévères s'établissent. Le manuscrit Watson témoigne déjà de procédés plus doux, en même temps que plus indépendants à l'égard de



l'Etat. La quinzième règle particulière, qui traite des conflits, prescrit la comparution des coupables devant une assemblée de Maîtres et de Compagnons, en vue d'un accommodement possible. Si cette conciliation n'aboutit pas, l'accusé doit être traduit en jugement.

C'est donc encore le pouvoir civil qui prononce en dernier ressort. Mais il faut reconnaître qu'on ne fait appel à sa juridiction que dans les cas de nécessité absolue, et ces cas doivent être peu fréquents.

Anderson tiendra à les réduire au strict minimum, sinon à les supprimer. Il apporte, en effet, en ce qui concerne les rapports des Maçons avec l'Etat, de singuliers tempéraments aux anciennes Constitutions.

Nous avons déjà signalé la procédure qu'il institue, à la première section de l'article 6, pour régler les différends maçonniques. C'est à la Loge dont font partie les intéressés qu'il appartient de rétablir l'accord. Par exception, on nommera une Commission spéciale d'arbitrage. Enfin, il pourra en être appelé devant la Grande Loge, Après quoi, Anderson ajoute :

« Mais il ne faut jamais aller en justice pour aucune cause intéressant la Maçonnerie, s'il n'apparaît pas à la Loge qu'il y ait raison absolue d'agir de la sorte (*but you must never go to Law about what concerneth Masonry, without an absolute necessity apparent to the Lodge*) ».

Il est évident qu'avec un peu de bonne volonté, ces cas extrêmes ne se présentent pas, ou, du moins, se présentent rarement. Non qu'ils ne se produisent, sans doute, mais, de propos délibéré, on en diminue la gravité : la justice de l'Etat n'a pas alors à intervenir et la Loge reste souveraine.

« C'est ainsi, raconte Anderson, en terminant l'exposé des devoirs maçonniques, qu'ont agi autrefois et de louable façon nos ancêtres dans chaque pays : jamais ils n'avaient recours à la justice, sinon quand il ne pouvait être autrement décidé de l'affaire ».

Ainsi la Loge revendique son autonomie. Elle s'érige à côté de l'Etat, dont elle veut ignorer la justice. Bien plus, elle se dresse presque contre lui. A la fin de l'article 11, en effet, n'est-il pas stipulé ceci :

« Si un Frère se montrait rebelle à l'Etat (*a rebel against*



the State), il ne devrait pas être soutenu dans sa rébellion ; il faudrait plutôt en avoir pitié comme d'un malheureux homme (*as an unhappy man*), et, s'il n'était convaincu d'aucun autre crime, encore que la loyale Confrérie dût nécessairement désavouer sa rébellion, et ne donner au Gouvernement, en ces circonstances mêmes, aucun ombrage ni motif de défiance politique, il ne pourrait, cependant, être exclu de la Loge, et les rapports qu'il a avec elle restent imprescriptibles (*he cannot expel him from the Lodge, and his relation to it remains indefeasible*) ».

Voilà comment se comportent les Maçons à l'égard d'un Frère coupable de révolte contre les lois de son pays : ils le plaignent comme un malheureux homme, mais le gardent au sein de la Loge ; il en fait partie d'imprescriptible façon.

Or, dans ces conditions, il ne saurait plus être un fidèle citoyen de l'Etat ; il n'est d'aucun pays, d'aucune nation. C'est, en effet, le dogme politique des Maçons. « Nous sommes, déclarent-ils sans ambages à la deuxième section de l'article 6, nous sommes résolument contre toute politique (*we are resolv'd against all politicks*), car, en tant que Maçons, de même que nous sommes de la religion universelle, de même nous sommes de toutes les nations, de toutes les langues, de toute parenté et de tout dialecte » (*we being only, as Masons, of the Catholick religion..., we are also of all Nations, Tongues, Kindreds, and Languages*) ».

Les Maçons, en un mot, sont cosmopolites (1).

Cet internationalisme cosmopolite, issu de la Maçonnerie, sera le fond du socialisme, du communisme, du bolchevisme : erreurs qui se réclament de la fusion des individus et des peuples dans une unité factice que la Secte rend possible par les conspirations mondiales, qu'elle facilite et même qu'elle fomente, en tant que société secrète, pour arriver au renversement des frontières, des patries, des gouvernements, et établir dans une république universelle cette fraternisation de tous les hommes, imposée par cette formule : « Sois mon frère ou je te tue » ; à ce point que l'humanitarisme religieux, qui détruit la foi et éteint les étoiles dans le ciel, a pour corollaire l'humanitarisme social, qui détruit le pouvoir sur la terre, et que le F∴ Debierre était maçonniquement logique en disant,

(1) *Guerre maçonnique* (3e article), p. 59.



au discours de clôture du Convent de 1906, dont il était l'orateur :

« Dieu et Maître », enseignait le passé. L'avenir répond : « Ni Dieu, ni Maître », parce que Dieu et Maître, c'est le symbole de l'autocratie et de la servitude. Les chaînes séculaires de la théocratie et de la monarchie ont été brisées le 14 juillet 1789, et les privilèges de classe ou de caste démembrés dans la mémorable nuit du 4 août. Ils dorment comme les dieux du paganisme, comme dormiront demain toutes les autres divinités, dans leur linceul de pourpre d'où ils ne ressusciteront jamais (1).

Vous croirez, peut-être, qu'il ne s'agit ici que de la Maçonnerie latine. Non, il s'agit de la Maçonnerie des Constitutions d'Anderson, dans lesquelles nous venons de relever cette déclaration si limpide :

Nous sommes résolument contre toute politique; car, en tant que Maçons, de même que nous sommes de la religion universelle, de même nous sommes de toutes les nations, de toutes les langues, de toute parenté et de tout dialecte.

Il s'agit ainsi de la Maçonnerie mondiale qui évolue graduellement, mais d'une manière homogène, dans tous les pays et dont la marche est bien plus rapide que ne le pensent les classes des intellectuels et des dirigeants. Cette homogénéité centuple la force maçonnique, aussi bien que son unité, et elle arrachait au F.·. Neumann l'aveu suivant :

L'histoire de la Franc-Maçonnerie se compose essentiellement de celle des grades, des systèmes et des doctrines. La lutte pour la domination donne lieu à des scissions. De nos jours, le nombre des systèmes s'est réduit, nous distinguons le système anglais, les systèmes d'après Fessler, d'après Schroeder, le système de la Grande Loge d'Allemagne, le système français, les Rites américains et une série de Rites mixtes. En dépit de toutes les différences, on peut dire avec l'empereur Frédéric II qu'il n'y a idéalement qu'une Maçonnerie et que les systèmes ne sont que les dialectes de cette langue mondiale qu'est la Franc-Maçonnerie (2).

Cette Maçonnerie unique doit donc se retrouver en Allemagne sous la forme de l'humanitarisme social, comme nous l'avons vu sous la forme de l'humanitarisme religieux.

(1) *Compte rendu du Convent de 1906*, p. 364.

(2) F.·. Otto-Philipp Neumann, *Essai d'un résumé de l'Histoire de la Franc-Maçonnerie ; Bauhütte*, 13 avril 1918, p. 43.



En 1873, le Père Pachtler, (S. J.), dans ses études si fouillées sur la Franc-Maçonnerie allemande, après avoir constaté son organisation nationale dès avant les guerres d'Autriche et de France, n'en formule pas moins la conclusion suivante :

Il n'est pas nécessaire d'être prophète ou fils de prophète pour savoir quelle sera la fin. Si nous autres, Allemands, nous ne changeons pas, cela aboutira, après des guerres sanglantes et des convulsions sociales terribles, à une république universelle, socialdémocratique (1).

A la réunion de juillet 1918, à Berlin, des Grands Maîtres et des Dignitaires d'Allemagne, de Hongrie, de Bulgarie et de Turquie, une adresse pacifiste fut rédigée pour les Souverains des divers Etats, dans laquelle on envisageait la construction d'un Temple de l'Humanité, en sollicitant la collaboration des Maçons des autres nations (2).

La Franc-Maçonnerie allemande faisait écho de la sorte à la Franc-Maçonnerie anglaise qui avait déjà prononcé, à sa manière, une profession de foi d'humanitarisme social. « Dans la guerre mondiale, écrivait le *Freemason*, la lutte se livrera entre l'autocratie et la démocratie, et l'avenir du monde sera démocratique, que le Kaiser le sache ou non : rien ne peut s'opposer à cette évolution » (3).

C'était encore un essai d'humanitarisme social que l'appel à tous les intellectuels des pays, en guerre la veille, pour une union fraternelle apparentée à la chaîne maçonnique. Cet article contenait cet aveu précieux : « Wilson était notre puissant ami » (4). Aujourd'hui, nous en avons la preuve dans la paix protestante et allemande de Versailles.

Le F∴ Joseph Fainer, de Hambourg, a fait paraître, dans la *Bauhütte*, un article très développé sur « l'idée démocratique et la Franc-Maçonnerie ». Donnons-en de courts extraits :

Il n'existe aucun groupement d'hommes qui soit soutenu plus fortement par le principe de la démocratie que ne l'est la Franc-Maçonnerie. Nous sommes les socialistes de l'esprit et conformément au

(1) *Luzerner Landsbote*, 12 avril 1920.

(2) *New-Age*, novembre-décembre 1918, p. 524.

(3) *Freemason*, 23 juin 1917, p. 651.

(4) *Herold*, 22 mai 1919, p. 77. Le *Herold* du 11 janvier 1920 annonçait avec complaisance le projet d'un Congrès universel lancé par la G∴ L∴ Suisse l'*Alpina*, dans une circulaire du 30 septembre 1919.



langage de notre Livre constitutionnel, nous voyons dans tout *homme libre*, de bonne réputation, un Frère, et nous le traitons comme tel. Ce n'est pas le *rang*, la *situation*, la *nation*, la *science*, qui doivent élever des barrières entre ceux que leur tempérament moral et intellectuel rend aptes à faire partie de la grande chaîne qui fait le tour de la terre entière. Si, toutefois, çà et là, mais surtout en Allemagne, il existe des Loges exclusives, qui ne regardent pas comme obligatoire pour elles le principe qu'elles se sont prescrit, des Loges qui attachent à la confession religieuse une importance décisive comme condition d'admission dans l'Ordre, cela doit être tenu pour le défaut essentiel qui a valu à la Franc-Maçonnerie en Allemagne le reproche de n'avoir aucune influence et de présenter une contradiction dans le but qu'elle poursuit. De nos jours, alors que les autorités d'autrefois sont renversées, que l'idole de l'*Etat chrétien* n'est plus adorée que par les éléments les plus réactionnaires, il se prépare, si nous comprenons bien les signes des temps, un changement dont l'issue sera peut-être de réunir tous les Frères dans une maison, dans un seul Temple.

Et plus loin :

Alors même que ne se réaliserait pas notre espoir d'une concentration intérieure, nous autres, les Eclectiques, nous devrons nous attacher fortement au principe de l'humanitarisme qui, d'après notre manière de voir, est la base de la conception Franc-Maçonnique du monde. Toutes les considérations philosophiques, toutes les subtilités sur l'idée Franc-Maçonnique qui, depuis plusieurs décades, ont occupé d'innombrables auteurs sont dépourvues de sens et de but, si par idée Franc-Maçonnique nous n'entendons pas une claire et franche profession de l'idée humanitaire... L'humanité est une véritable culture des dispositions sociales à l'égard de tout ce qui a figure humaine, voilà les piliers qui portent l'édifice Maçonnique. Ces idées qui soutiennent, qui étayent le progrès de l'espèce humaine, ne devons-nous pas les mettre au service du nouvel ordre de choses avec un dévouement enthousiaste ? Ne devons-nous pas tout tenter pour grouper autour de nous les éléments vraiment libertaires et démocratiques qui méprisent et écartent toute pratique défaillante ? Ne devons-nous pas les concentrer en une salutaire entente pour la vie populaire ?

Enfin, l'auteur conclut :

Nous épions avec une vive angoisse les bruits discordants de la vie humaine qui retentissent au dehors. Au son des mitrailleuses, la foule se livre à la danse et va au bal masqué. Carnaval et mercredi des Cendres tout va à la fois. Une heure, passée dans le Temple, nous paraît une délivrance, un arrêt de l'âme, une cessation de nos inquiétudes. Utilisons-la en retrempant notre volonté de vie et d'action par la



contemplation de notre conception du monde. La construction spirituelle que nous voulons habiter aujourd'hui dans l'avenir, donnons-lui une fondation solide dans l'idéal Franc-Maçonnique humanitaire, dans la conception démocratique que j'ai esquissée et qui ne comporte aucune exclusion basée sur les races et les classes (1).

Terminons ces quelques indications sur l'humanitarisme social dans la Franc-Maçonnerie allemande par l'opuscule du F∴ Schwabe, intitulé : « *La Reconstruction de la Maçonnerie universelle par la Guerre mondiale* ».

La préface est datée d'octobre 1917. Elle contient l'éloge du livre du F∴ Ohr : « L'Esprit français et la Maçonnerie française », et elle développe, ainsi que tout l'ouvrage, la même pensée nettement exprimée dans la première et la dernière phrases ainsi conçues :

La guerre n'a fait que hâter l'expression de l'idée que la Franc-Maçonnerie allemande était destinée à devenir la Franc-Maçonnerie idéale et par conséquent universelle...

...Donc, la Franc-Maçonnerie allemande doit devenir la Franc-Maçonnerie universelle (2).

(1) *Bauhütte*, 7 juin 1919, p. 177.

(2) F∴ J.-C. SCHWABE, *Die Neugestaltung der Weltmaurerei durch den Weltkrieg;* Berlin, Franz Wunder, 1918. — Cet humanitarisme social et cette hégémonie maçonnique sur le monde entier existe dans toutes les Maçonneries. Le *Texas Freemason* publiait en octobre 1919 (p. 44), l'article suivant, sous ce titre : « *Un document d'une grande portée qui marque une ère nouvelle dans l'histoire de l'Etoile d'Orient* » :

« Depuis quelque temps, il y a eu un conflit d'autorité entre le Grand Chapitre Général et le Suprême Chapitre d'Ecosse. En dehors des Etats de New-York et de New-Jersey, tous les Chapitres et Grands Chapitres de l'Ordre de « l'Etoile d'Orient » qui existent dans le monde sont soumis à la juridiction de l'une ou de l'autre des organisations susdites. Afin d'unifier l'Ordre et d'éviter tout conflit futur, et d'établir des relations amicales lors de la future extension de l'Ordre dans le monde. Le F∴ Hyland, Très Respectable Grand Patron du Grand Chapitre Général, a fait, il y a quelques mois, une visite en Ecosse, et après s'y être rencontré avec les membres éminents de l'Ordre dans ce pays, après avoir assisté à plusieurs réunions, de concert avec les personnes qui ont de l'autorité en Ecosse, il a préparé un accord qui doit mettre fin à toutes les dissidences. Cet accord, tel qu'il a été approuvé par le Suprême Grand Chapitre Général, le 25 juillet, est ainsi conçu :

« 1° Le Grand Chapitre Général reconnaît le Suprême Grand Chapitre » d'Ecosse comme Grand Corps légitime et indépendant, ayant juridiction » exclusive dans les limites de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, et



Mais alors la Maçonnerie allemande fait de la politique ? Comme les autres Maçonneries. Et quelle politique ? Elle fait une politique religieuse, une politique nationale et une politique internationale, à l'exemple de ses sœurs latines, anglaise, américaine, sans excepter tous les G.·. O.·. et toutes les G.·. L.·. du monde. Ce sont les dernières constatations qui nous restent à établir.

La Maçonnerie allemande et la Politique religieuse

Appuyés sur le texte de leurs Constitutions, les Maçons allemands, eux aussi, prétendent ne faire ni religion, ni politique. Or, ils ne font que de la religion et de la politique. Il faut, du reste, avouer que la Maçonnerie mondiale n'existerait plus depuis longtemps si elle excluait la religion

» l'ensemble des Dominions britanniques, à l'exception de ceux (de ces » Dominions) qui sont situés dans les Amériques et les îles des eaux » américaines;

» 2° L'ensemble formé de l'Europe et de l'Afrique, à l'exception des » Dominions britanniques, sera regardé comme territoire commun pour » l'extension de l'œuvre de l'Ordre de « l'Etoile d'Orient », par le Suprême » Grand Chapitre d'Ecosse et le Grand Chapitre Général; il est prévu que » l'organisation d'un chapitre dans ledit territoire se fera sous la » surveillance d'un représentant personnel du Corps qui aura délivré la » charte nécessaire, et, en outre, quand il aura été organisé un nombre » de chapitres suffisant pour former légalement un Grand Chapitre, et » que ce Grand Chapitre aura été organisé, il est reconnu au dit Grand » Chapitre le droit de déterminer son obédience autant qu'il s'agira pour » lui de s'affilier, soit au Suprême Grand Chapitre d'Ecosse, soit au Grand » Chapitre Général;

» 3° Il sera fait usage d'un rituel unique dans tous les Chapitres, tant » Grands Chapitres que Chapitres subordonnés, dans l'étendue de la » juridiction, tant du Suprême Grand Chapitre d'Ecosse que du Grand » Chapitre Général, et ce rituel sera celui qu'emploie le Grand Chapitre » Général;

» 4° Le Suprême Grand Chapitre d'Ecosse fera choix d'un membre » correspondant de la Commission rituelle;

» 5° Tous les sujets de désaccord, quels qu'ils soient, qui pourront » surgir entre le Suprême Grand Chapitre d'Ecosse et le Grand Chapitre » Général seront soumis à une commission mixte, composée de la » commission de relations étrangères du Grand Chapitre Général et de » la grande Commission du Suprême Grand Chapitre d'Ecosse ». — *Eastern Star Dial* (Journal de l'*Etoile d'Orient*).

Ces Maçonneries se divisent tranquillement le monde.



et la politique, pour se cantonner dans ses œuvres philanthropiques et dans des banquets fraternels.

A propos de l'humanitarisme religieux, nous avons constaté l'ingérence maçonnique dans la religion, et les revues allemandes, avec les périodiques américains, sont remplis d'articles touchant ces questions traitées au point de vue maçonnique. Ce serait une grave erreur de croire que le rejet du surnaturel, du dogme et des églises qui les représentent, soit le fait de quelques illuminés des Loges humanitaires.

Le F.·. Bischoff, président de l'Union des Francs-Maçons allemands, ne parle pas autrement que le F.·. Neumann :

« Pour que s'établisse la liberté morale nécessaire... il faut de plus en plus, au lieu de propager une religion confuse, répandre une *culture symbolique de l'idée de Dieu,* qui ne vise pas à formuler dans des dogmes autoritaires les représentations d'Etre et de contenu de la loi morale, mais qui, plutôt, ne conçoive les valeurs et les formes de la doctrine religieuse que *symboliquement*, et conduise chacun, autant qu'il le peut, à une vie religieuse propre et à une connaissance morale en vue d'une tolérante largeur de cœur » (1).

Dans le vague maçonnique de cette phraséologie amorphe que cultive bien particulièrement le F.·. Bischoff, on retrouve le Dieu-Symbole du F.·. Neumann et la morale personnelle et indépendante, si chère aux modernistes et aux américanistes qui font de la religion une question intime renfermée et close dans le mystère de la subconscience de chaque individu.

Les FF.·. Horneffer, orateurs préférés de la Maçonnerie allemande, parlent de même. Le F.·. Ernst, que nous avons cité, écrit :

En quoi consiste la force de la Franc-Maçonnerie ? Quel lien tient les Frères unis ? Qu'est-ce qui a fait que la Franc-Maçonnerie a survécu à toutes les péripéties de la vie intellectuelle, religieuse, politique, sociale, en dépit de bien des orages, de bien des tentations ? *C'est la puissance de la symbolique Franc-Maçonnique ?* Ce qui relie les hommes, ce n'est pas la conception, les intuitions, les représentations, c'est uniquement la symbolique, parce que au symbole se rattachent les représentations les plus diverses de la pensée. Chacun se reconnait et se retrouve dans le symbole, si indépendant, si original que soit le

(1) Dr Bischoff, *La culture de l'idée de Dieu dans la Loge* (1907), p. 63.



monde de ses sentiments, si loin qu'il se trouve, si différent qu'il soit des autres (1).

Cependant, quelle que soit l'énergie avec laquelle la Maçonnerie doive tenir à sa symbolique du Maître des mondes, il faut laisser régner dans les Loges, la plus grande liberté de conviction en ce qui regarde les détails de la conception de Dieu, et qu'on évite tout ce qui pourrait avoir l'air de l'exigence d'une confession de foi ecclésiastique (2).

Quel peut être ce Maître des mondes auquel les Maçons rendent l'hommage, sans définir son essence et sa personnalité, car ce serait entrer « dans les détails de la conception de Dieu » et se rattacher à quelque église confessionnelle ? Le Père Gruber élucide ce point comme il suit :

La croyance en Dieu du docteur Bischoff lui-même, présente un caractère essentiellement naturaliste et panthéiste. La vie de Dieu et la vie de l'homme, selon lui, sont identiques par leur essence et toutes deux sont une seule et même chose. Le symbole de l'Architecte des mondes vise un esprit qui « agit de tout temps dans les mondes et *se bâtit un corps dans l'Humanité* ». La Franc-Maçonnerie, dans la pensée de ce Frère dirigeant, ne s'attache à aucune forme déterminée de la croyance en Dieu, et n'en peut même reconnaître aucune, en vertu de son point de vue essentiellement adogmatique, si nettement exprimé par le docteur Bischoff lui-même. Il suit de là que, d'après ses assertions, ni lui, ni la Franc-Maçonnerie ne sont théistes. Or, quiconque n'est pas théiste est par là même athée. Car, athée et non-théiste sont une seule et même chose (3).

Ainsi la Franc-Maçonnerie allemande est panthéiste et athée ; c'est la formation qu'elle donne à tous ses membres, c'est la doctrine dont elle a imbu les Etats, si bien que le Père Gruber a raison d'ajouter :

L'extinction de la vraie croyance en Dieu dans de larges milieux dirigeants de la société moderne, voilà la cause la plus profonde de tout le mal social, y compris les catastrophes de la guerre mondiale actuelle et de la Révolution universelle (4).

Et cette même Franc-Maçonnerie osera prétendre qu'elle ne fait pas de religion ? Elle détruit le dogme primordial de

(1) F∴ Bischoff, *Tâche sociale d'éducation du maçonnisme dans le présent*, p. 5.

(2) F∴ Bischoff, *Notre Symbolisme du Maître des Mondes*, p. 19.

(3) P. Gruber, *Stimmen der Zeit*, septembre 1919, p. 424.

(4) P. Gruber, *Stimmen der Zeit*, septembre 1919, p. 425.



l'existence personnelle de Dieu, et il lui suffira, pour s'en disculper, de se dire adogmatique ? Elle détruit la base religieuse de toute loi morale, et elle s'en croira absoute en s'appelant areligieuse ? Elle verse dans l'athéisme, tout comme la Maçonnerie latine, et elle apportera comme excuse qu'elle est idéaliste ? Toutes ces prétendues équivalences sont de simples mensonges. Les Maçons allemands sont, à leur tour, des bateleurs et des pitres forains ; ils forment la contre-Eglise, comme nous le constaterons bientôt, et l'Architecte des mondes, qui « se pétrit un corps dans l'Humanité », n'est autre que le surhomme de Nietzsche. Le dernier mot de la religion des Loges allemandes est encore le laïcisme.

La Politique nationale — L'Etat dans l'Etat

Il serait sans intérêt de suivre les discussions maçonniques allemandes défavorables ou favorables à la politique dans les Loges (1). Toute une école tend à une action plus directe sur la politique du jour et sans doute de parti (2). Ce ne sont là que disputes locales et politique des colonnes du Temple. Le point capital, habilement dissimulé par la Maçonnerie, réside

(1) En général, les Maçons affirment sans vergogne qu'ils ne font pas de politique. Nous avons cité le F.'. Bischoff; l'un des défenseurs de la même cause est le F.'. Neumann. Il consacre un article dans l'*Auf der Warte* du 16 avril 1920, pour prouver que la Maçonnerie est apolitique et areligieuse.

(2) Un certain nombre de Maçons, comme les FF.'. Müffelmann, Adler, Fainer, Bérendt, Weiss, dans leurs revues, Loewenhaupt (dans le *Rat und Tat*), Habgard et Rackhorst (dans la *Leuchte*), etc..., veulent élargir le moule maçonnique et plaident, soit pour un parlement maçonnique, assez semblable aux essais que nous avons enregistrés de la G.'. L.'. de Californie, soit pour une action politique démocratique, humanitaire et panhumaniste. Le F.'. Neumann écrivait dans la *Bauhütte* du 6 décembre 1919 : « Il faut populariser la Franc-Maçonnerie, la démocratiser; le temps de l'ésotérisme est passé ». La Loge de Cologne propose de supprimer l'interdiction de faire de la politique (*Freimaurer Zeitung*, 14 juin 1919). Dans le numéro de juillet 1919 du même périodique, on prétend que la grande faute de la Maçonnerie allemande a été de ne pas faire de politique et qu'il est grand temps qu'elle s'y mette (Cf. *Bauhütte*, 12 et 25 juillet 1919). Dans son projet de Parlement maçonnique, la G.'. L.'. Mère de la Ligue franc-maçonnique éclectique de Francfort-sur-Mein inscrivait : « Le travail intérieur des Loges doit-il être développé dans le sens de l'esprit moderne, de manière à permettre la discussion de questions politiques, économiques et religieuses ? » (*Freimaurer Zeitung*, 5 mars 1919, p. 77).



dans l'emprise maçonnique du peuple et du pouvoir, de manière à constituer peu à peu un Etat dans l'Etat. Cette étatisation rivale, que vise, nous l'avons vu, la Maçonnerie américaine (1). et qui fonctionne déjà en Angleterre, est arrivée à son terme dans les pays latins ; car on peut dire que ce n'est plus l'Etat dans l'Etat, mais que l'Etat c'est la Maçonnerie.

Moins avancée, peut-être, en Allemagne, cette emprise se manifeste souvent, en tout cas, et, de ce fait, la Maçonnerie allemande a d'abord une politique nationale. Le Père Pachtler (S. J.), qui serre de près la Maçonnerie, principalement dans les *Stimmen aus Maria Laach*, montre déjà la puissance maçonnique dans la période rayonnante autour de 1870.

L'Union des Hohenzollern et de la Maçonnerie remonte à l'initiation du Grand Frédéric, en 1738 (2). Cette union fut si bien cimentée que, « depuis lors, écrit le Père Pachtler, la Fraternité a toujours trouvé près des Hohenzollern une protection efficace contre les dangers du dedans et du dehors (3). Frédéric-Guillaume III, qui règne de 1797 à 1840, continue sa protection à la Maçonnerie, bien qu'il en connût les desseins funestes, comme l'atteste le mémoire secret

(1) *Revue intern. des Soc. secr.*, juillet 1920, p. 368.

(2) Mirabeau écrivait en 1788, dans son *Histoire de la Monarchie prussienne* (t. V, l. viii, p. 64, Londres 1788) : « Frédéric n'était assurément pas du nombre de ceux que l'on mène longtemps par des espérances vaines. Il se lassa bientôt d'une institution où il ne trouvait aucune utilité. C'est dommage, dit à ce sujet M. Fischer, que Frédéric II, qui avait déjà fait de si grands pas dans la Maçonnerie, n'ait pas poussé sa ferveur jusqu'à devenir Grand-Maître de toutes les Loges allemandes ou du moins prussiennes : sa puissance en aurait reçu un accroissement très considérable, et bien des négociations ou des entreprises militaires seraient devenues plus faciles dans la suite; elles auraient du moins pris un autre tour, s'il avait mis l'Ordre dans sa dépendance, ou s'il ne s'était jamais brouillé avec les supérieurs de cette association. On observe que Ferdinand le Catholique a fait un chef-d'œuvre de politique, et posé la pierre fondamentale de la grandeur postérieure de la monarchie espagnole, en réunissant les trois Ordres de chevalerie à la couronne; et je crois qu'un monarque qui devient Grand-Maître d'un Ordre, ou qui parvient à le rendre dépendant de soi, comme Joseph second, se procure bien des avantages ». (Cf. Charles Nicoullaud, *Des premiers protecteurs de la Franc-Maçonnerie ; Revue intern. des Soc. secr.*, février 1912, p. 101-131.

(3) P. Pachtler, *Stimmen aus Maria Laach*, t. V, 1873.



adressé par le comte de Haugwitz au Congrès de Vérone, en 1822 :

Nous acquîmes la conviction, écrit l'ancien premier ministre, que toutes les associations Maçonniques, depuis les plus modestes jusqu'aux grades les plus élevés, ne peuvent se proposer que d'exploiter les sentiments, d'exécuter les plans les plus criminels... le régicide avec toutes ses horreurs... Cette conviction fut partagée par son Altesse le prince Guillaume (Frédéric-Guillaume III). Cette constatation me fit prendre la résolution d'abandonner la Franc-Maçonnerie, mais le prince fut d'avis qu'il valait mieux ne pas y renoncer complètement. Car la présence dans les Loges de personnes honnêtes lui paraissait un moyen efficace pour neutraliser l'influence de ces traitres et transformer les sociétés actuelles en sociétés inoffensives. Le prince, quand il fut mouté sur le trône, continua à suivre cette ligne de conduite (1).

Le dernier acte maçonnique du roi Frédéric-Guillaume III fut d'autoriser l'initiation, le 23 mai 1840, de son second fils, le prince de Prusse Frédéric-Guillaume-Louis, et de le nommer le protecteur des trois Grandes Loges de Berlin (2). Ce nouveau Franc-Maçon devait devenir régent en 1848, roi de Prusse en 1861, et être proclamé empereur à Versailles, en 1871.

Sous son règne, dès 1859, Bismarck entretenait des relations

(1) Onclair, *La Franc-Maçonnerie contemporaine*, p. 60; Liége, 1885.

(2) Le futur empereur d'Allemagne écrivait, à l'occasion de ce protectorat, le 26 avril 1843 :

« En acceptant le protectorat des Loges maçonniques de Prusse, j'ai aussi dû prendre l'engagement de maintenir l'Ordre dans ses attributions et dans ses règlements fondamentaux... Si je voulais essayer d'introduire un changement quelconque dans ce règlement fondamental, je susciterais, j'en suis bien convaincu, parmi les membres, des mécontentements qui mettraient obstacle à atteindre le but, qui seul m'a engagé à me charger du protectorat ». (*Almanach Clavel*, 1845, pp. 57 et 58).

Cet aveu concorde avec l'affirmation de Louis Blanc que nous rapportions dans notre dernier article. (*Revue intern. des Soc. secr.*, juillet 1920, p. 361). Le comte de Haugwitz écrivait dans le mémoire que nous venons de citer : « Exercer une influence dominatrice sur les trônes et sur les souverains, tel était notre but, comme il avait été celui des chevaliers Templiers ». La Haute-Vente d'Italie ne s'exprime pas autrement sous la signature de « Tigrotto » :

« La Haute-Vente désire que, sous un prétexte ou sous un autre, on introduise dans les Loges maçonniques le plus qu'on pourra de princes et de riches; la Haute-Vente verra ensuite ce qu'elle en pourra faire pour la cause du progrès. Ces bons princes feront nos affaires en croyant faire leurs propres affaires. (Onclair, *lib. cit.*, p. 71).



avec les Loges italiennes et prêtait son puissant appui à Cavour pour fonder l'unité de l'Italie et détruire les Etats pontificaux. Le Père Pachtler écrit :

La Prusse ayant fait alliance en 1866 avec l'Italie, le Franc-Maçon allemand reprit courage, car l'Italie n'est aujourd'hui avec son parti de gouvernement, pas autre chose que la Loge bleue (aristocratique), qui ne peut au reste nier sa parenté avec la Loge rouge (révolutionnaire). Lorsque cette même année la chance des armes favorisa complètement la Prusse, la Franc-Maçonnerie porta aux nues l'humiliation des Habsbourg comme un triomphe, parce que désormais la Loge pouvait faire son entrée dans les régions bénies de la Moldavie, du Danube et de la Saxe.

On sait qu'en 1866 l'Autriche fut la victime de la politique bismarckienne et que cette guerre criminelle, déchaînée par Bismarck, fut lancée par les Francs-Maçons allemands, secondée et soutenue par les Loges hongroises. Bismarck, lui-même, fonda un corps franc hongrois, sous le commandement du Franc-Maçon Klappka. Aussi l'organe maçonnique allemand, le *Zirkel*, a-t-il qualifié cette attaque injustifiée contre l'Autriche « de guerre allemande de libération pour anéantir des légitimités surannées ; guerre qui, avec la bataille de Kœnigsgratz, a été plus utile que quoi que ce soit le fût jamais à la Franc-Maçonnerie allemande » (1).

L'avenir s'en porta garant.

Depuis 1866, écrit le Père Patchler dans la même revue des *Stimmen aus Maria Laach*, la Franc-Maçonnerie n'a cessé de s'accroître puissamment comme force intérieure en Allemagne et en Autriche ? Sa tâche fut d'abord de gagner l'Allemagne du sud, puis d'abattre la France catholique. Il fallait, en effet attirer l'Allemagne du sud vers le Pôle nord magnétique. Dans ce but, *la Maçonnerie reçut dans toute l'Allemagne une organisation nationale*, afin de compléter les mailles de son réseau partout où résonne la langue allemande et de l'étendre même un peu plus loin pour s'élever à la situation de puissance particulièrement dominatrice dans le futur Empire allemand. C'est pourquoi, à partir de 1868, furent instituées les diètes des Grands Maîtres allemands qui devaient préparer à l'avance la guerre contre la France et la création du futur Empire.

Cet avenir de gloire et de félicité fut salué par le F∴ Rennfahrt dans son allocution de fête, à Stendal, en 1869 :

(1) *Zirkel*, 15 mai 1874.



Le roi de Prusse, dit-il, n'est pas seulement notre roi, il est aussi membre de notre Ordre et protecteur de la Franc-Maçonnerie. Le tout-puissant Architecte des Mondes qui a créé toutes choses, qui fait que les étoiles ne s'écartent pas de leur route, a aussi étendu sa main pour la formation d'une Allemagne unie. De même que Jéhovah a dit autrefois à David et à Salomon : « Construisez-moi une Maison où je puisse habiter près de mon peuple, auquel j'ai préparé une habitation en Chanaan » ; de même aussi le Dieu Tout-puissant à dit à notre Roi : « Unis-moi tous les pays allemands en un grand Empire national pour que les peuples allemands habitent en frères dans une même Maison et que je me sente avec joie au milieu de ce peuple que je n'ai cessé d'aimer en dépit de ses discordes, de ses tendances centrifuges et de son mercantilisme ». Et le roi Guillaume a envisagé l'accomplissement de cette œuvre. Mais à qui pourrait-elle être plus utile qu'à nous, Francs-Maçons ? (1).

On sait ce que fut la guerre de 1870-1871(2).

Après la défaite de la France, écrit le Père Pachtler, les dernières grandes difficultés furent supprimées, la fondation du Césarisme allemand fut complètement établie et elle enracina plus profondément encore la pensée Maçonnique qui lui était corrélative et devenait son appui spirituel.

La route devenue libre, l'œuvre de la Loge commence : c'était le Kulturkampf. Le Père ajoute :

Avec les *unions protestantes*, dont les chefs occupaient en même temps de hautes positions dans les Loges, avec tout l'appareil de la police prussienne dirigée contre l'Eglise catholique, la Franc-Maçonnerie allemande poursuivit sa route de l'air d'un géant satisfait. Ce n'est pas sans raison que la Grande Loge de Hambourg envoya une adresse de remerciements au Grand Maître en chaire Bismarck pour la lutte entreprise par lui contre Rome.

Comme confirmation, on lit dans les *Historisch-Politische Blatter*, t. V :

C'est à la Franc-Maçonnerie que nous devons tout le Kulturkampf.

(1) *Luzerner Landsbote*, 12 avril 1920.
(2) Au début de la guerre de 1870, les Francs-Maçons italiens envoyèrent à Bismarck le colonel Cuchi pour obtenir des armes et de l'argent afin de s'emparer de Rome. Ils s'engagèrent en retour à soutenir la cause prussienne et à empêcher une alliance italo-française. Ce fut le début de la Triplice, à laquelle le F∴ Crispi travailla si énergiquement avec Bismarck.



la Loge se donne à cette fin *une organisation nationale* dans toute l'Allemagne. Ses adversaires sont traités « d'ennemis de l'Empire, d'ultra-montains »; le but religieux des Francs-Maçons allemands est exprimé positivement en ces termes : « *L'homme absolu à la place de Dieu.* La haute diplomatie elle-même se rallie à ces principes. Le Christianisme n'est plus considéré que comme une répugnante ex-croissance sur le corps de l'Humanité moderne, comme une production superflue qu'il faut enlever. *C'est l'Humanité sur les ruines de l'Eglise* ». Mais le Kulturkampf ayant fait perdre à l'Etat beaucoup de sa force intérieure, la Maçonnerie allemande promet comme compensation l'agrandissement de l'Allemagne au-delà de ses frontières (politique pangermaniste d'annexion). Toute la politique allemande des Loges tend à former un grand Empire allemand Maçonnique, couronné par la monarchie et ayant pour destinée de conquérir et d'entasser (1).

C'est dans le même sens que, le 19 mai 1872, les Loges d'Allemagne, sous la présidence personnelle de l'Empereur, leur protecteur depuis le 22 mai 1840, à savoir huit Grandes Loges et trois cent sept Loges dites de Saint-Jean, ou Loges symboliques, se firent représenter par 34.863 délégués. Dans une tenue solennelle, à Giessen, le F∴ professeur Onken dit :

Nous autres, Francs-Maçons, nous avons des éléments puissants avec lesquels nous pouvons faire des choses considérables. Nous devons prendre les armes pour accomplir une grande œuvre. Mais ce dont nous avons besoin, c'est d'un Moltke pour l'armée des Francs-Maçons : que ce soit notre Empereur (2).

Enfin, cette concentration de tous les Francs-Maçons allemands, voulue par la Prusse, victorieuse de la France, pour étendre le pouvoir impérial sur le monde entier, fut consacrée le 1er juin 1873, à Bayreuth, lors de la Diète des Grandes Loges allemandes.

Apportons encore le témoignage d'un auteur qui a particulièrement étudié la Franc-Maçonnerie allemande. M. Prum écrit dans son opuscule : *Le Veuvage de la Vérité :*

(1) Ce fut également la Maçonnerie qui travailla l'Autriche à la même époque, et le mouvement de *Los von Rom* autrichien est l'œuvre des Francs-Maçons pangermanistes.

(2) Le 22 mars 1872, lors de la célébration de la fête royale dans la Loge de Gorlitz, le F∴ orateur divisa son allocution en deux points : 1° démontrer que la Franc-Maçonnerie ne doit exclusivement son introduction et sa propagation en Allemagne qu'aux Hohenzollern; 2° que tous les princes de cette dynastie régnante avaient été de vrais et sincères Francs-Maçons ». (*Leipziger Freimaurer Zeitung*, 13 avril 1872).



La Franc-Maçonnerie jouit en Allemagne d'une influence que la plupart des gens soupçonnent à peine. Les catholiques allemands ont, surtout depuis l'entrée en scène de l'Italie, sévèrement examiné les consciences des autres peuples, et ils ont vivement reproché aux Italiens et aux Français de subir la domination des Francs-Maçons. Les méfaits de la Franc-Maçonnerie française sont universellement connus, et la position des catholiques vis-à-vis des Loges est clairement marquée dans ce pays. C'est la lutte ouverte et sans trêve, qui, indubitablement, conduira à la victoire décisive des catholiques, comme cela eut lieu en Belgique, il y a 30 ans.

L'Allemagne compte plus de Francs-Maçons que l'Italie et la France réunies (1). Leur influence, bien que moins visible pour le vulgaire, est cependant d'autant plus dangereuse qu'elle est à peine combattue. Aux moments décisifs, la Franc-Maçonnerie a toujours été, en Allemagne, l'arbitre de la situation, comme cela se vérifia encore lors de la lutte pour le projet de loi scolaire Zedlitz. Le gouvernement prussien avait régulièrement introduit et appuyé ce projet; une grande majorité dans les deux Chambres lui était assurée. Soudain, une levée de boucliers eut lieu de la part de la Franc-Maçonnerie, le gouvernement fut obligé de retirer son projet et de le faire disparaître.

On connait les efforts des Loges italiennes pour obtenir l'élévation de la Prusse comme puissance prépondérante en Allemagne, et les relations que Bismarck entretenait dans ce but, avec le Grand Maître italien Mazzini.

Le 14 juillet 1866, après la bataille de Sadowa, Grégorovius écrivait dans son journal :

« Les conséquences de la bataille de Sadowa sont au moins les suivantes : l'unité de l'Allemagne par la Prusse, l'achèvement de l'indépendance nationale italienne, la chute du pouvoir temporel de la papauté... ». (*Historisch pol. Blatter*, 155e volume, fasc. 12).

On sait également qu'en 1870 le signal de l'occupation de Rome partit du champ de bataille de Sedan, sous la forme d'un télégramme adressé à Florence : *Maintenant ou jamais !* Le regretté von Mallinkrodt a rappelé ce fait sans soulever de contradiction sérieuse, dans la séance

(1) Je citerai, à titre d'exemple, la ville de Breslau, où j'ai pu faire sur les lieux des études spéciales au sujet de l'influence que la Maçonnerie y exerce, car après avoir été extrait de la prison cellulaire, j'ai été jusqu'à l'armistice interné en liberté relative à Breslau. Cette ville de 550.000 âmes, capitale de province, ne compte pas moins de *41 Loges maçonniques* de rites divers. Plusieurs occupent de vastes palais, situés en plein centre de la ville, quelquefois entourés de parcs splendides qui sont la propriété privée de ces associations, lesquelles jouissent toutes du privilège légal de la personnification civile.



du 30 janvier 1873 de la Diète prussienne. (*Pfulff-Mallinkrodt*, 2ᵉ édit., p. 399).

Les catholiques allemands n'ont jamais combattu la Franc-Maçonnerie ouvertement. On considère, en effet, comme *unfair*, même dans les milieux catholiques allemands, de mentionner seulement l'activité des sociétés secrètes en Allemagne. Cette réserve pourrait bien trouver son explication principale dans la haute protection dont jouit la Maçonnerie allemande.

Il est historiquement certain que le premier signal du Kulturkampf fut donné par le professeur Bluntschli, alors Grand Maître de la Franc-Maçonnerie; et cependant c'est à peine si les catholiques, en plein « Kulturkampf » osèrent combattre la Loge.

On leur opposait toujours : « L'empereur *Guillaume I*, que vous autres catholiques, à l'église ou à l'école, vous vénérez presque comme un saint, *est lui-même Franc-Maçon ;* et, d'après le témoignage de Bismarck, un Maçon *très fidèle, convaincu et zélé*. Il protège non seulement la Loge, en général, mais sa protection impériale s'étend encore à chaque « frère » et surtout aux fonctionnaires Maçons ».

Aujourd'hui encore, les feuilles du Centre allemand s'indignent fort au sujet de la Maçonnerie latine, mais restent absolument muettes comme des carpes au sujet des Loges allemandes.

Pendant la guerre, il est vrai, les Loges allemandes ont publiquement rompu toute communauté avec les Maçonneries latines et anglo-saxonne. C'est que cette guerre, aux dires des organes de la Loge, doit être en premier lieu une lutte pour la domination mondiale de la Maçonnerie germanique contre la Maçonnerie latine, *lutte des Loges de la « Kultur » allemande contre les Loges de la civilisation*.

Malgré cela, chose digne de remarque, l'état de guerre existe bien entre l'Italie, d'une part, et l'Autriche et la Turquie, d'autre part; les relations diplomatiques entre l'Allemagne et l'Italie sont bien rompues, mais officiellement (1), cependant, la guerre n'a pas été déclarée entre les deux pays, alors que l'Autriche a jugé nécessaire de déclarer la guerre en due forme à la Belgique.

Quoi qu'il en soit, un point est hors de doute, les efforts de la toute puissante Franc-Maçonnerie allemande, mène également à l'instauration du troisième règne d'Ibsen « *des dritten Reiches* ». (Le 3ᵉ règne).

Dans les quarante-quatre ans de préparation intense à la

(1) En 1915. — L'Allemagne n'a déclaré à l'Italie la guerre en due forme qu'après de longues hésitations et alors que les Italiens avaient depuis plus d'une année déjà dépassé la frontière autrichienne. Il est évident que la puissance occulte de la Maçonnerie allemande s'est fait sentir à Berlin et a cherché aussi longtemps que possible à retarder la rupture officielle et définitive, espérant parvenir plus tard à réconcilier l'Allemagne avec l'Italie au détriment de l'Autriche.



guerre de 1914, la Franc-Maçonnerie est demeurée impérialiste, mais en accentuant son attitude de l'Etat dans l'Etat. Si elle n'a pas réalisé encore l'épuration du personnel administratif, elle en a largement pratiqué l'infiltration et l'obstruction. En 1913, M. Brauweiler lui reprochait de *se faufiler* dans toutes les sociétés ou organisations dans la personne de Frères qui déguisaient soigneusement leur affiliation maçonnique. C'était l'hypocrisie et l'espionnage conseillés, ou plutôt imposés par la Haute-Vente d'Italie. Le même écrivain ajoutait :

> Certaines catégories de fonctionnaires se recrutent exclusivement parmi les Francs-Maçons; les candidats qui veulent se faire nommer et les employés qui veulent faire leur chemin sont obligés de s'affilier à la Loge. On ne saurait s'imaginer à quel point l'influence Maçonnique s'impose dans les administrations municipales. La Bavière fournit depuis plusieurs décades des exemples de cette domination Maçonnique. On pourrait en dire autant de maintes villes de la province rhénane et de la Wesphalie (1).

Nous constatons ici la même tactique que dans la Franc-Maçonnerie latine et anglo-saxonne. Celle d'Allemagne déploie peut-être plus d'efforts que les autres pour l'éducation maçonnique de la jeunesse et du peuple. C'est le grand but de l'*Union des Francs-Maçons allemands* et de leur président, le F.˙. Bischoff. Pour l'atteindre, les deux frèrès, Auguste et Ernest Horneffer, organisent constamment des conférences (2). Le premier veut même fonder une *Académie populaire franc-maçonnique*. Dans l'assemblée extraordinaire de « l'Union des Francs-Maçons allemands », à Leipzig, le F.˙. Auguste Horneffer prononça un grand discours à ce sujet,

(1) Dr BRAUWEILER, *Le dogme maçonnique*, dans l'*Allgemeine Rundschau* du 12 avril 1913. Dans le même article, l'auteur donne les preuves de l'action maçonnique dans le Kulturkampf, et du fléau du favoritisme de la Maçonnerie et de son influence près des tribunaux, etc. (Cf. *Revue intern. des Soc. secr.*, 20 juillet 1913, p. 2.357, et 20 août 1913, p. 2.942).

(2) Le F.˙. Ernst HORNEFFER définissait, en janvier 1912, la religion des Francs-Maçons ou religion de l'Humanité « l'esprit artistique de l'hellénisme uni à l'esprit social du christianisme ». L'esprit artistique de l'hellénisme a centralisé depuis des années, à Munich où parlait le F.˙. Horneffer, la nudité grecque et la culture du nu, en opposition systématique avec les idées chrétiennes de moralité. C'est du paganisme pur et de l'immoralité, qui s'affichent dans les expositions, dans la presse, dans les théâtres, dans les danses, dans les cinémas. Cet état d'esprit hellénique relève de la Maçonnerie, et s'est développé particulièrement en Allemagne qui l'a implanté en France. Les articles de M. Jean DE LANNOY sont suggestifs à ce sujet.



pour lequel il demande d'user de la parole, de l'écrit et des fêtes populaires capables de produire un mouvement favorable à la Maçonnerie, ce qui le pousse à émettre l'idée suivante :

Pour ceux qui, ayant ressenti cette impulsion, auront été attirés et encouragés de la sorte sans être cependant en état d'entrer dans la Loge, il faudra créer un genre de réunions plus libres. La majorité de ceux qui les fréquenteraient formeraient une communauté du Portique (1).

On sent ici l'élément juif dont est pénétré la Maçonnerie. Les « prosélytes de la Porte » étaient les païens conquis aux idées juives ; et, dans le Temple de Jérusalem, le Portique était la Cour des Gentils. La Judéo-Maçonnerie rêve l'hégémonie mondiale ; et, en face de l'évolution démocratique qui soulève les masses jusqu'à la vie sociale et politique, les Francs-Maçons ont conscience qu'ils seraient vite dépassés s'ils ne dirigeaient pas ce mouvement populaire. Aussi le F.·. Auguste Horneffer ajoute-t-il :

Si l'on ne va pas jusqu'à former une communauté, une ligue de culture allemande, l'éducation Franc-Maçonnique du peuple ne prendra jamais racine. Il ne faut pas que cette éducation soit présentée comme une affaire Franc-Maçonne, il est bien préférable qu'elle s'exerce simplement sous notre influence Franc-Maçonnique (2).

(1) La *Bausteine*, novembre-décembre 1919, p. 124. L'article est du directeur, le F.·. Alfred Unger, qui, à propos du projet d'un Parlement franc-maçonnique pour sortir de la politique « des bras croisés » des Grandes Loges, attaque vigoureusement le livre de M. Wichtl, « répandu déjà, dit-il, à plus de 22.000 exemplaires. C'est un livre ordurier ». Nous partageons l'avis du F.·. Unger; quand on dévoile à fond la Maçonnerie, on n'y trouve qu'un amas d'immondices de l'esprit par l'erreur et du cœur par la corruption morale. La société se meurt, non pas du socialisme ni du bolchevisme, mais de la Maçonnerie, dont le prurit produit tous ces avatars. L'ennemi est tapis dans les Loges, d'où il se jette à l'improviste, comme un fauve, sur la proie qu'il veut dévorer. Aujourd'hui, c'est le peuple, qu'il a lancé contre le pouvoir après lui avoir enlevé la foi. Les Bischoff, les Horneffer et cent autres que nous pourrions nommer sont les vrais niveleurs de l'Allemagne. Dans le même article, un F.·. Hagbard, que nous avons cité plus haut, voudrait aller plus vite, et il trouve que « la nouvelle foi fondamentale de la Maçonnerie n'est point une réforme, mais une pétrification ».

(2) *Am Reisbrette*, décembre 1919. — Cette revue avait déjà consacré un premier article à l'assemblée extraordinaire de l'Union des Francs-Maçons allemands. Le dernier contient le résumé de la seconde journée,



Nous retrouvons toujours les astucieuses hypocrisies de la société secrète dans tous les projets maçonniques.

Le F.·. Fritzsch, de Leipzig, conclut en deux mots caractéristiques :

dans laquelle ont été discutés les projets de réformes maçonniques et surtout l'accès auprès des ouvriers et des femmes. Les orateurs furent les FF.·. Auguste Horneffer et Posche. D'autres prirent part à la discussion; ce sont les FF.·. Bischoff, Renkauf, Metzler, Kiessling, Hugo Schmidt, Seemann, Ranft, Mohr, Thambayn, Muller, Cohn, Milner, Selter, Wagler, Pitschel, Pototzky, Bangel. Tous ces noms prouvent l'importance de ce Congrès de Leipzig.

Pour établir son Académie populaire franc-maçonnique, le F.·. Auguste Horneffer compte sur le concours des organisations apparentées à la Maçonnerie : la *Société Comenius,* l'Ordre des *Old-Fellows,* les *Unions théosophiques.* On le voit, Maçonnerie et Occultisme ne font qu'un; à cette filiation, il faut ajouter aujourd'hui le Socialisme.

Citons encore ce passage de la *Bausteine :*

« Ici le F.·. Horneffer rappelle l'œuvre si belle et si admirable du F.·. Kliemkl, qui a publié, sous le nom d'Heinrich Rienkampf, un livre intitulé : *Princes sans couronnes,* livre qui a donné une impulsion pour fonder la Ligue libre (*Frey Bunde*), organisée en plusieurs endroits. C'est un groupement qui peut être approprié à servir d'intermédiaire à nos idées. Les ouvriers, les femmes, les jeunes gens, voilà les trois groupes qui ne peuvent pas entrer maintenant dans les Loges; ce sont eux qui tendent les mains vers les biens que nous possédons. Nous devons organiser les Loges en vue de les aider. Les idées franc-maçonniques sont sociales, mais les Loges sont antisociales. Les conférences doivent être abaissées au niveau des auditeurs; il faut dispenser du haut de forme et de l'habit. La tenue du banquet doit être simplifiée. Les soirées de danse ne suffisent pas; il faut des Loges de femmes; qu'elles aient le droit de s'affilier à qui elles veulent, qu'elles soient indépendantes et que nous n'ayons qu'à leur donner le rituel. Les fiancées et les femmes de Frères sont souvent moins prédestinées aux Loges que les femmes des milieux ouvriers. L'énergie, le temps et l'argent sont nécessaires pour atteindre un but fort lointain. Nous devons songer sérieusement à nous affilier les gens des couches inférieures, il faut que notre isolement cesse. Le F.·. Horneffer demande qu'on avance pas à pas dans cette direction. On commencerait par une Ecole supérieure d'été pour l'art de la vie dans le sens franc-maçonnique. La Franc-Maçonnerie, se tenant en garde contre tous les extrêmes, pourrait faire un bien infini ».

Nous lisons encore dans la *Bausteine* (même numéro, p. 123) :

« *La Franc-Maçonnerie et l'Ecole primaire supérieure.* — Ce sujet a été traité par le F.·. Falk dans une réunion des Loges *Victoria* et *Germania à l'Eternité.* Il a représenté comme un facteur de la Franc-Maçonnerie dans le monde profane, comme un but essentiel à cette œuvre, la tâche d'établir des relations intimes entre la Franc-Maçonnerie et



L'essentiel pour la Franc-Maçonnerie est de former moralement le quatrième Etat.

La Maçonnerie, même nationale et impérialiste, forme l'Etat dans l'Etat. Elle s'infiltre dans les sphères élevées, dans les sphères moyennes, dans les sphères inférieures. Directrice, sinon maîtresse, de la noblesse, de l'armée, de la bourgeoisie et du peuple, manœuvrière des rouages administratifs et universitaires, influente dans la presse et dans la finance, elle est une puissance qui traite d'égal à égal avec le pouvoir, quel qu'il soit. Chose étrange, alors même qu'elle gouverne, comme en France, elle n'en reste pas moins une force personnelle, indépendante, occulte, toujours prête à renverser ses propres idoles, à critiquer leurs actes, à paralyser leur bonne volonté, et, fussent-ils des sectaires militants, ils rencontreront plus sectaires qu'eux pour leur apprendre qu'ils sont tributaires, comme les autres, de la devise maçonnique : « Ni Dieu, ni Maître », en vertu de laquelle ils ne peuvent rester en place. C'est le spectacle que la Maçonnerie donne dans l'univers entier : Etat dans l'Etat, elle arrive, un jour ou l'autre, à devenir le Contre-Etat (1).

l'Ecole primaire supérieure. L'orateur a mentionné une institution qui existe à Dresde, dans laquelle la jeunesse est élevée dans l'esprit franc-maçonnique. Aux conférences qui ont lieu à l'Université de Berlin pourraient être ajoutées des conférences sur des questions franc-maçonniques. On pourrait en faire autant à l'Académie Humboldt et à l'Ecole supérieure de commerce. On annonce, dans la première, une série de conférences sur la Franc-Maçonnerie. Dans l'opinion de l'Orateur, il faut chercher à faire comprendre notre conception dans les milieux ouvriers, et préparer, dans ce but, des conférences à faire à l'Ecole primaire supérieure du Grand-Berlin qui s'ouvrira en 1920 ».

(1) Le Père Gruber, qui a si bien traité la question politique et la question religieuse de la Maçonnerie allemande, fut naturellement attaqué et censément réfuté. Son adversaire fut le F.·. Schwabe. Il est instructif de connaître l'attaque et la réponse parue dans le *Stimmen der Zeit* de septembre 1919, p. 430 :

« De ce que nous venons d'exposer ici, et ce que nous avons établi dans les *Stimmen der Zeit* (t. XCIV, oct. 1917, pp. 32 et suiv. et 39), ressort la réponse toute naturelle aux objections que le docteur en droit J.-C. Schwabe, secrétaire du Bureau de travail de l'Union des Francs-Maçons allemands, et comme tel, homme qui inspire une confiance particulière au docteur Bischoff, a produite dans la *Bauhütte* du 20 juillet 1918, p. 230, contre les affirmations prouvées plus haut :

« Gruber, dit-il, n'est pas en mesure d'alléguer un seul fait au moyen » duquel il puisse prouver que l'action de la Franc-Maçonnerie allemande



La politique internationale — Le Contre-Etat

La politique nationale des Maçons allemands était, en majorité, impérialiste, jusqu'à la chute de l'Empire. La

» s'exerce sur le terrain de la politique tant intérieure qu'extérieure » ou même donner de la vraisemblance à une accusation.

» Du même droit dont s'autorise Gruber pour mentionner les efforts » des Francs-Maçons allemands dans le domaine de la politique » internationale, en vue de la réalisation de l'idéal proposé par » Bluntschli d'une Ligue des Etats, — et en vertu d'un droit bien plus » grand encore, — on pourrait dire que l'Eglise mondiale, internationale, » catholique, qui a des intérêts profondément politiques, cherche à » réaliser une organisation internationale entre Etats, et même elle la » représente actuellement, avec son sommet à Rome, en pleine époque » de nationalisme ».

» Sur la première objection, il suffit, pour apprécier exactement la valeur des matériaux, apportés par nous, de rappeler les règles de droit et de jugement de la législation allemande et prussienne. D'après ces règles de droit, doit être considérée comme une société politique et religieuse, toute société qui tend ou vise à exercer *de fait* une action publique, *directe ou indirecte*, dans le domaine politique ou religieux, *même quand elle rejette formellement un tel dessein dans des déclarations inscrites dans ses statuts soumis aux autorités.* (Cf. à ce sujet : *Entscheidungen des Preussischen Oberverwaltengsgerichts* (Décisions du Tribunal supérieur d'administration prussien), t. LX, 1919, p. 334). La circonstance qu'une société, en contradiction manifeste avec les statuts soumis par elle aux autorités, tend à exercer une telle action sur les affaires publiques, ne fait qu'empirer son cas d'une façon plus grave.

» La situation légale qui se rapporte à notre sujet est définie d'une manière très remarquable dans le *Staatslexikon der Gorres Gesellschaft* (Lexique politique publié par la Société Gœrres), t. II, col. 538 et suiv., ainsi qu'il suit :

« Actuellement, la Franc-Maçonnerie allemande se trouve sous le » régime de la loi sur les sociétés du 19 avril 1908. D'après l'interprétation » usuelle en Prusse (Décision du Tribunal supérieur d'administration, » t. XXXVIII, 1901, pp. 405 et 417), les Loges allemandes doivent être » certainement considérées comme des sociétés qui visent à exercer une » action sur les affaires publiques, dans le sens défini par le § 3 de la » loi sur les sociétés du 19 avril 1908, et, par conséquent, elles sont » soumises aux définitions du § 18, section 1, de cette loi. En outre, il y » a lieu de demander si les Loges ne se mettent pas en contravention » avec le sens du § 1er de la même loi sur les sociétés, et, par là, ne » commettent pas le délit défini par le Code pénal de l'empire allemand » du 26 février 1878, ou si elles ne sont pas des sociétés religieuses dans » le sens du § 24, section de la loi sur les sociétés, conformément au » § 61 du Code civil du 18 août 1896, dans un sens favorable ou hostile » à la religion. (Déclarations du secrétaire d'Etat du ministère de la



République, cependant, entrait-elle dans l'esprit des Loges, et la Maçonnerie jouait-elle, par derrière, le rôle de Contre-Etat ?

» Justice d'Empire; rapport de la Commission du Reichstag, p. 61), *En* » *poursuivant un but religieux* ».

» La *seconde objection* est bien de nature à indigner, quand on la trouve dans la bouche du docteur Schwabe, représentant officiel de l'Union des Francs-Maçons allemands, qui est docteur en droit. Même un profane en matière de jurisprudence apercevra du premier coup d'œil le sophisme du docteur Schwabe.

» Les sociétés franc-maçonniques sont assujetties à la législation générale des sociétés et de la loi pénale; elles ne sont que des sociétés privées, tolérées dans les conditions définies par cette législation. Les principes fondamentaux de la Franc-Maçonnerie et le secret des Loges, dans lequel les travaux des Loges, et aussi les débats des Congrès des réunions franc-maçonniques nationales et internationales sont enveloppés, sont déjà propres à favoriser les efforts des sociétés secrètes qui sont en opposition avec l'ordre public. Ces efforts ne peuvent être empêchés efficacement par les protectorats princiers. L'expérience nous apprend déjà que les tendances suspectes de toute sorte — et même des projets révolutionnaires directement contraires à l'ordre — trouvent et ont toujours trouvé le moyen de se glisser dans les Loges franc-maçonniques avec lesquelles les Francs-Maçons allemands et les Grandes Loges d'Allemagne ont cultivé les relations fraternelles et amicales, avec lesquelles ils ont fraternisé publiquement. Lorsque des Francs-Maçons allemands ont prêché l'organisation des Etats-Unis d'Europe au nom de la Culture et la répartition des Etats d'après le vote populaire comme l'a fait le F.·. Caspari, dans un écrit qui a eu trois éditions et dans lequel il défendait les idées de l'ex-Grand-Maître Bluntschli, il s'agissait là, en tout cas, de l'idéal directement politique, de haute politique, d'un caractère international qui tend à un bouleversement radical des relations actuelles entre les Etats.

» L'échappatoire franc-maçonnique, qui consiste à dire que le secret des Loges ne se rapporte qu'aux formes symboliques extérieures de la Franc-Maçonnerie, ne tient pas. *Tout ce qui est traité par des Francs-Maçons dans la Loge ou dans des réunions fermées est compris dans l'obligation du secret franc-maçonnique.* Tout aussi inacceptable est le mauvais faux-fuyant qu'allèguent en second lieu les Francs-Maçons allemands, disant que la Franc-Maçonnerie ne fait mystère ni des buts et fins dernières, ni des moyens par lesquels elle entend les atteindre. Car si elle fait connaître, en général, les buts et les moyens, il n'en est pas moins vrai que les Francs-Maçons gardent le secret sur leurs débats et leurs décisions en ce qui concerne les points concrets de leur programme et la tactique par laquelle ils cherchent à les réaliser. Et c'est justement ces buts et cette tactique qui est l'essentiel dans la pratique. Il faudrait que le public connût ces buts concrets de l'instant présent, cette tactique du moment, pour pouvoir se protéger efficacement contre les agressions soudaines de société secrète de la part des Francs-Maçons qui sèment la discorde sous le manteau du secret des Loges.

» L'Église catholique, au contraire, représente une institution religieuse



Il paraît difficile de l'affirmer (1). Toutefois, même pendant la guerre, des symptômes favorisaient la possibilité d'un changement de régime. Dans son ouvrage : *L'Allemagne, prochaine République,* l'auteur, Carl Ackerman, correspondant,

reconnue par la loi fondamentale de l'Etat comme institution publique et légale. Cette reconnaissance est, en même temps, la reconnaissance légale de son caractère essentiellement international d'Eglise universelle. L'Eglise catholique universelle n'a « d'intérêts politiques » que quand sa mission religieuse est mise en cause. Elle exerce cette mission religieuse même en pleine guerre mondiale, dans l'intérêt bien compris, impartialement compris de tous les pays et de tous les peuples. *Elle se montre ainsi comme le soutien le plus puissant, le plus assuré des bases essentielles de l'ordre public national et international, au véritable bien de tous les peuples et de toute l'humanité.* Ainsi donc son action nationale et internationale est, même au point de vue allemand, en paix comme en guerre, digne de l'accueil le plus empressé, et c'est précisément dans cet état de discorde entre peuples qu'elle a été l'objet, à maintes reprises, de la gratitude la plus vive de la part des personnalités dirigeantes de la Quadruple Entente.

» Ce qui précède suffira pour éclairer les questions soulevées par les publications du docteur Bischoff et les objections du docteur Schwabe.

» Hermann GRUBER S. J. ».

(1) Le Socialisme lui-même s'est rattaché au Kaiser pour la guerre de 1914. M. PRUM écrit à ce sujet (*Le Veuvage de la Vérité,* p. 74) :

« La *Sociale-démocratie* allemande proclame ouvertement que les frontières extérieures de l'Empire ne doivent pas être étendues davantage et qu'aucun peuple étranger ne doit être reçu, contre son gré, dans la Confédération germanique. Elle espère toutefois qu'à l'intérieur du nouvel Empire une action sociale d'autant plus intense réalisera ses rêves d'avenir les plus hardis.

» Les hommes compétents de tous les partis sont unanimes à déclarer que l'évolution actuelle des conditions économiques et sociales conduit directement et rapidement vers le futur Etat socialiste (*Zunkunftstaat*). Nous avons déjà mentionné l'opinion de Frédéric Naumann. Voici ce qu'écrit l'économiste du Centre, le conseiller de la cour, docteur Eugène Jager, dans l'*Allgemeine Rundschau* du 28 août :

« La nécessité du moment nous a fait accepter un socialisme d'Etat
» dont une bonne partie restera également après la conclusion de
» la paix ».

» Voilà pourquoi les socialistes, à l'encontre de toutes leurs traditions, ont voté, pleins d'espoir, toutes les charges et tous les emprunts se chiffrant par des milliards. Ils ont même fait fi de leur idéal républicain antérieur. (Cf. *Sozialistiche Monatsheste,* 14 juin 1914, article de Quessel). Ils en sont venus à compter sur le *Sociale Kaisertum,* l'Empire socialiste de demain, pour la réalisation intégrale de leur programme d'avenir ».

Ce qui n'empêche pas le même auteur de dire quelques pages auparavant (p. 61) :



jusqu'à la déclaration de guerre des Etats-Unis, de *l'United Press* auprès des Empires centraux, ne craint pas d'écrire que les Américains sont d'accord sur l'obligation de la République des Etats-Unis de faire triompher la cause républicaine en Allemagne, comme elle triomphe en Russie. L'autocratie ne doit pas être tempérée par des réformes constitutionnelles, toujours révocables ; elle doit être balayée. Pour cela, il faut qu'aux yeux des Allemands elle soit déconsidérée par une

« Le résultat des élections pour le Reichstag, en 1912, a éclairé d'une lumière soudaine tout l'abîme creusé en Allemagne par la propagande radicale et permis de contempler pour un instant, à l'œil, toutes les ramifications des courants d'idées subversives qui entraînent le peuple allemand. Qu'on ne l'oublie pas, ce peuple est, pour les deux tiers, protestant et manque, pour une très grande partie, des inépuisables ressources morales qui gisent encore dans le tréfonds des nations catholiques.

» Les événements qui se sont déroulés en Belgique, en août 1914, et dont nous avons été pour ainsi dire les témoins oculaires et auriculaires, et le déchaînement de la fureur protestante auquel nous y avons assisté, nous font craindre les pires dangers pour l'Eglise catholique d'Allemagne aux jours inévitablement prochains du grand écroulement social. Le Socialisme est donc le grand danger qui menace l'Allemagne. Le peuple allemand catholique le soupçonne à peine, car il vit sous la domination du Veuvage de la Vérité ».

[Combien justes et presque prophétiques ont été les appréciations qui précèdent, émises par l'auteur en 1915, sur l'état d'âme du peuple allemand et sur sa situation politique intérieure, financière et sociale; les événements de 1918 se sont chargés de le démontrer de toute évidence]. (*Note de l'éditeur*).

— Ajoutons avec M. Jacques Bainville (*Le Nouvelliste de Bordeaux*, 16 juin 1920), que cet état de choses ne s'est pas amélioré et n'est pas rassurant pour nous :

« Aujourd'hui comme alors, les gros bataillons sont du côté des socialistes. Même sous Guillaume II, la Social-démocratie réunissait plus de suffrages que n'importe quel autre parti, bien que les circonscriptions fussent découpées de manière à restreindre le nombre de ces mandats. Elle en avait 110, plus du quart de l'ancien Reichstag. Dans le nouveau, qui a environ 50 sièges de plus, les socialistes sont plus nombreux, en raison de la représentation proportionnelle, mais ils sont divisés en majoritaires ou opportunistes et en indépendants ou intransigeants, sans compter quelques communistes franchement révolutionnaires. Quand on pense que l'ancien groupe socialiste n'a pas été capable d'empêcher la guerre et n'a même pas voulu l'empêcher, ce n'est pas sur une extrême gauche désunie qu'il faudrait compter pour avoir une Allemagne convertie à l'idée de paix et propre à nous donner confiance ».



faillite éclatante, et c'est à quoi la jeune armée américaine compte efficacement contribuer (1).

Après Ackerman, Carl Ludwig Krause, Bavarois, se pose cette question : « *Pourquoi se meurt le peuple allemand ?* » (2) Il répond : « Pour garder aux Hohenzollern leur couronne souillée du sang de millions d'hommes ». Le peuple allemand meurt parce qu'un homme l'a voulu, et cette guerre eût été impossible si, en 1914, l'Allemagne avait été une démocratie au lieu d'être une monarchie. Ajoutons que le F∴ Arpad de Bokay, le Grand-Maître de la Maçonnerie hongroise, écrit, lui aussi : « Nous sentions que les peuples aveuglés ne sont partout que des instruments dans les mains de quelques aventuriers sans confiance ; peuples que des écrits ou des paroles payés étourdissent et conduisent à l'abattoir » (3).

Les démocraties levaient la tête dans les Empires centraux, comme dans le monde entier. On lisait dans le *Trait d'Union* du 17 juillet 1917 :

Les mots « République » et « Révolution » reviennent souvent depuis quelque temps, dans les feuilles allemandes. Autrefois, on n'aurait jamais osé les écrire, mais on les a entendus au Reichstag et maintenant ils courent les rues.

Ledebour a dit : « Nous désirons la République, bien que nous acceptions aujourd'hui provisoirement la monarchie constitutionnelle ». (Séance du 30 mars 1917).

Scheidemann a précisé : « Si le gouvernement allemand veut continuer la guerre avec des buts de conquête, vous pouvez être sûrs que nous aurons la révolution chez nous ». (Séance du 15 mai 1917).

Comme c'était à prévoir, les organes pangermaniques et conservateurs commencent à s'alarmer de la chose.

L'*Augsburger Postzeitung* affirme avoir été informée d'une « source suisse autorisée » que les Francs-Maçons font en cachette, une active propagande anti-allemande, ayant pour base la république et la révolution. Dans ce but, on aurait fondé, il y a deux mois, à Berne, un parti républicain allemand qui serait une émanation Maçonnique.

(1) Carl-W. Ackerman, *Germany, the next Republic ?* New-York, G.-H. Doran, 1917. Analyse de l'ouvrage par S. Reinach dans la *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, 18 août 1917, p. 197.

(2) Carl-Ludwig Krause, *Wofur stirbt das deutsche Volk ?* Genève, Atar, 1917. Voir la critique d'Henri Hauser dans la *Revue critique d'Histoire et de Littérature* du 1er septembre 1917.

(3) L'*Alpina* du 15 septembre 1917, p. 194.

La Gazette continue :

Nous avons lu il y a quelque temps, dans un organe des Francs-Maçons italiens, que ce soi-disant parti possédait déjà de nombreuses sections en Allemagne, et que l'idée républicaine faisait de constants et importants progrès parmi les classes ouvrières du pays (1).

Quelques jours plus tard, la même feuille précisait ses informations en annonçant que des sections du parti avaient été fondées à Berlin, Munich, Leipzig, Stuttgart, etc. Il s'agit, bien entendu d'un mouvement secret, à la tête duquel se trouverait l'ex-rédacteur de la *Berliner Morgenpost*, auteur du fameux : *J'accuse !*

A ce mouvement auraient déjà adhéré de nombreux membres du parti humanitaire et quelques membres du parti libéral qui, depuis quelque temps, pour bien manifester leur blâme à la politique du gouvernement impérial ont abandonné la vie publique. Leurs chefs estiment que le salut de l'Allemagne est dans la République.

D'où venait ce mouvement révolutionnaire ? Des Loges et de l'Internationalisme.

Car, plus que tout autre, la Maçonnerie allemande a des vues internationales, à condition qu'elle soit la première. C'est dans ce sens que le F.·. Müffelmann, inquiet des résultats des bassesses des FF.·. Süss, Helm et du F.·. Nordau auprès du Grand Maître lord Ampthill, proposait la solution suivante :

Il faut envoyer des délégués aux Maçons des pays ennemis et des pays neutres pour demander que la Maçonnerie redevienne après la guerre ce qu'elle était depuis deux cents ans : un agent d'harmonie et d'accord entre les peuples (2).

Le chef d'orchestre de cette harmonie serait la Maçonnerie allemande. Qui pourrait, d'ailleurs, affirmer, qui pourrait surtout prouver, même aujourd'hui, qu'elle n'est pas à la tête de la Maçonnerie mondiale et le moteur secret des premières, des secondes, des troisièmes et des quatrièmes Internationales ?

(1) La feuille allemande fait ici allusion au journal romain l'*Idea Nazionale* qui, effectivement, publia deux articles sur ce sujet : *La fondation du parti républicain allemand*, 22 avril 1917, et : *Le nouveau parti républicain allemand*, 10 mai 1917. Il est à noter, toutefois, que le journal romain est l'organe du parti nationaliste italien et n'a jamais eu rien de commun avec la Franc-Maçonnerie.

(2) *La Bausteine*, janvier-février 1917, p. 7. — Dans le même numéro (p. 13) se lit un appel à tous les Francs-Maçons d'Allemagne, émané des milieux maçonniques de Bavière, qui condamne l'anarchie, mais qui veut que, tout en maintenant l'ordre, la Maçonnerie se range du côté du peuple, en d'autres termes qu'elle devienne républicaine.



Qui ne voit son action en Russie ? Qui ne l'a pas sentie dans la poussée bolcheviste du 1er mai 1920 en France ? Il est facile de rejeter sur l'Angleterre toutes les responsabilités. Comme la Maçonnerie anglaise, les Loges allemandes sont un facteur politique qui emploie aussi à son service les missions protestantes. Comme la Maçonnerie anglaise, les Loges allemandes font de la politique utilitaire ; toute leur action extérieure, qu'elle soit nationale ou internationale, se rencontre dans les intérêts maçonniques auxquels sont subordonnés tous les autres. Comme la Maçonnerie anglaise, les Loges allemandes sont impérialistes ? C'est même d'Allemagne qu'est venu le premier Roi-Maçon d'Angleterre. Cet impérialisme, au reste, est de second plan. En politique courante, tous les Orients sont opportunistes. Si le Kaiser veut risquer demain, comme Napoléon, l'aventure des Cent-Jours, les Loges allemandes l'acclameront, prêtes à saluer la République à la nouvelle déchéance de cet éphémère Empire. Aucune Maçonnerie n'est inféodée à aucun régime. La République universelle cadre mieux avec ses idées d'humanitarisme et de fraternité et se prête davantage au moule décadent de l'empreinte maçonnique. Mais, en soi, la Maçonnerie est en dehors des gouvernements et des peuples, même, nous le répétons, de ceux qu'elle régit ; elle se dégage allégrement des conséquences dont elle a posé les causes pour continuer son œuvre de désagrégation et de ruine.

Or, il est étonnant qu'au point de vue de l'Histoire cette œuvre ait pris naissance dans les pays germaniques d'où nous vient la triple révolution qui, dans les temps modernes, a bouleversé la société chrétienne et le monde civilisé. « Le Protestantisme a opéré la révolution religieuse ; la Maçonnerie a accompli la révolution politique, et le Socialisme s'occupe actuellement d'organiser la révolution sociale. Ces trois erreurs ont été codifiées par trois Allemands : le Protestantisme l'a été par Martin Luther, la Maçonnerie a reçu de Weishaupt sa formule définitive, le Socialisme a trouvé son législateur dans Karl Marx. Ces errements sont nés en Allemagne. N'est-ce pas le pays dont il est écrit : *Ab Aquilone omne malum ?* » (1).

Remarquons que ces trois erreurs sont soudées ensemble. Le Protestantisme est le père de la Maçonnerie, dont le

(1) Cf. La *Vera Roma*, 29 juin 1913; article intitulé : *L'organisation maçonnique.*

Socialisme est le fils. D'où vient cette formidable puissance du mal ? Le docteur Wichtl l'a démasqué en criant au péril juif. De là, cette levée de boucliers dans toutes les Loges allemandes. La Maçonnerie n'est rien, c'est une quantité négligeable ; la Judéo-Maçonnerie c'est tout, c'est elle qui mène le monde (1).

E. JOUIN,
Prélat de Sa Sainteté,
Curé de Saint-Augustin.

(1) Le F∴ Neumann (*Bauhütte*, 25 octobre 1919, p. 339) se plaint amèrement d'articles parus dans les *Nornes*, sous la signature de Wilhelm Georgi, où Wichtl lui-même est dépassé. D'après Georgi, la Franc-Maçonnerie allemande est enjuivée dans sa totalité... Qui est Franc-Maçon n'est plus Allemand... La Ligue juive-talmudique des Francs-Maçons veut l'anéantissement de l'Allemagne. Voilà l'endroit sensible, le secret des Loges ne permet pas de découvrir le juif dans la Maçonnerie.

Un autre article très curieux (*Die Jungmannschaft*, Saint-Gall, 14 novembre 1918) regarde fort judicieusement la Maçonnerie comme seule victorieuse dans la guerre. Ajoutons la Maçonnerie des vaincus comme celle des vainqueurs. Voici cet article :

« Si sensible à dire que cela soit, le vainqueur dans cette terrible guerre mondiale, ce ne sont pas les Etats de l'Entente, mais la Franc-Maçonnerie; d'ailleurs, pendant la guerre, elle s'est vantée, à maintes reprises, de l'avoir déchainée. La victoire se trouve dans le programme de Wilson. Il ne faut pas oublier que Wilson est un chef de Francs-Maçons. Ses intentions apparaissent par sa conduite à l'égard du Mexique, où sévit depuis des années le Kulturkampf le plus furieux. Le Cardinal américain Gibbons a déjà prononcé, il y a deux ans, un jugement grave par son contenu sur Wilson et sa politique; il y dit :

« Pour le moment, je ne vois pour le Mexique d'autre avenir qu'une » prolongation du règne de l'athéisme et de l'anarchie. Bien que je ne » désire pas mettre le Président Wilson dans l'embarras, je ne puis » pourtant pas fermer les yeux sur le fait que la destruction de toute » autorité dans ce pays est le résultat logique de la politique que » l'administration (le gouvernement des Etats-Unis, Wilson) a pratiquée » depuis le commencement ».

» Destruction de toute autorité, tel est le plan du Franc-Maçon Wilson. Le docteur Baumberger écrit ce passage remarquable sur le programme Wilson :

« La formule de la liberté des peuples, du droit des peuples à se » déterminer eux-mêmes est d'origine antichrétienne. La plupart des » journaux catholiques ont oublié le *Syllabus*, tout tend au droit de se » déterminer soi-même, à la liberté, à la souveraineté du peuple, et ces » rédacteurs catholiques ne se doutent nullement qu'ils combattent pour » une formule de la Franc-Maçonnerie.



» La presse catholique trouve tout naturel qu'on dépose les rois, que
» le bulletin de vote soit seul sacro-saint, que l'urne garantisse la liberté,
» qu'il suffise de la majorité d'un peuple pour une décision.

» Il est clair que la presse franc-maçonnique et la presse socialiste
» approuvent ces principes. Mais il est triste que le poison de la
» conception moderne du monde se soit déjà glissé dans nos esprits.
» Oui, nous sommes allés si loin en ce sens que, quand un journal nous
» met en garde, comme nous le faisons aujourd'hui, contre la souveraineté
» du peuple entendue dans le sens franc-maçonnique, il est qualifié de
» réactionnaire.

» Mais la vérité reste quand même la vérité ».

Le docteur Peter Gehrard a écrit un livre intitulé : « Franc-Maçonnerie et politique, *Freimaurerei und Politik* », comme nous l'avons dit dans notre dernier article. En 79 pages, l'auteur a recueilli des documents parfaits sur cette importante question. Le secret maçonnique; la formation graduée du Maçon; la connaissance du but et la direction des plans réservés aux hauts grades; les moyens de ruse, d'hypocrisie, de corruption employés pour détruire les monarchies et arriver à la République universelle; l'action prépondérante des juifs, tout y est traité, nous pouvons dire, de main de maître. Sur ce dernier point, nous lisons que « les rois non couronnés » qui attendent le spectre avec impatience dans les Loges sont, pour la plupart, des boursiers de la race d'Israël. « Quelle ère magnifique s'ouvrira pour les peuples de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, quand leurs dynasties vénérables d'antiquité auront fait place à de sordides juifs de Galicie ou de Pologne russe » (p. 75). Ceci était écrit en 1916.

Le docteur Gehrard ajoute dans sa conclusion (p. 78) :

« Il est démontré, au moyen des témoignages les plus convaincants sortis de la bouche des Francs-Maçons les plus considérés, que toute la Franc-Maçonnerie du monde, malgré son organisation indépendante, n'est *qu'une*, que tous les Francs-Maçons du monde entier ne poursuivent *qu'un seul, qu'un unique but politique, que ce but n'est réalisable que par la destruction de toutes les monarchies et que ce but unique, commun à tous, est l'établissement d'une vaste hégémonie mondiale, qui sera entre les mains des Francs-Maçons*. C'est là le motif pour lequel la Loge a décidé d'exclure le Pape du tribunal arbitral de La Haye, le motif pour lequel elle s'oppose à toute influence du Pape sur les négociations de la paix; c'est pourquoi elle veut arriver à une paix universelle de par la grâce franc-maçonnique, en passant par-dessus les cadavres de toutes les nations; elle espère ainsi prendre en main toute la future politique mondiale et la diriger selon ses désirs, qui ne sont que de se rapprocher le plus possible de l'idéal égoïste de l'hégémonie mondiale franc-maçonnique. *Or les hommes qui dirigent tout sont en grande majorité des hommes de bourse ou des Juifs* ».

Le Père Gruber a donné le compte rendu du livre du docteur Peter Gehrard dans les *Stimmen der Zeit* de janvier 1919 (tome XCVI, 4e fascicule).



UN RITUEL

DE

SOCIÉTÉ SECRÈTE

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES (1)

Les Chevaliers de Colomb sont une Société secrète catholique : nous avons montré en étudiant le Rituel qu'ils emploient pour l'initiation aux trois premiers grades de leur Ordre, les curieux emprunts faits par les rédacteurs de ce manuel initiatique à l'occultisme maçonnique et à l'illuminisme martiniste. A la fin de notre travail (2) nous signalions une démarche faite par les chefs des Knights of Columbus de Californie auprès des Francs-Maçons de ce pays, afin d'obtenir de ceux-ci un certificat de civisme. La constatation de cette bonne entente officielle entre les dirigeants d'une Association catholique et des Francs-Maçons de hauts grades, venant après tout ce que nous avons mis en lumière, est trop significative pour que nous ne jugions pas utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs les importants documents venus à notre connaissance.

La *Fortnighly Review*, du Docteur Preuss, l'une des plus vaillantes publications catholiques des Etats-Unis, écrit : (3)

D'après le journal officiel du diocèse de Los Angeles, les *Tidings*, 16 octobre, les Knights of Columbus ont obtenu l'entière et formelle appro-

(1) Voir *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, T. IX, N° 4, Juillet 1920, p. 425 et suiv.

(2) *Ibid.*, pp. 439-40.

(3) *Fornighlly*, 15 novembre 1914, T. XXI, N° 22, p. 677.



bation d'un Comité des Francs-Maçons de Californie pour leurs « travail, cérémonies et engagements ». Si nous ne nous trompons pas, cette approbation s'étend au fameux Rituel, qui a été si longtemps tenu secret. Un point qui n'est pas bien éclairci est celui de savoir pourquoi le Rituel a été divulgué aux Francs-Maçons, mais l'approbation officielle du comité maçonnique est un fait assez grave par lui-même ; elle constitue un document assez intéressant pour que nous en donnions le texte complet :

« Nous certifions ici que par l'autorité du principal officier des Chevaliers de Colomb de l'Etat de Californie, agissant suivant les instructions « du Suprême Officier de l'Ordre dans les Etats-Unis, nous avons reçu un « exemplaire complet contenant le travail, les cérémonies et les engagements usités par l'Ordre, et que nous avons lu, discuté, examiné les « dits documents. Nous avons reconnu que si, d'une part l'Ordre est en « un certain sens une Société secrète, d'autre part elle n'est point une « organisation liée par un serment, que ses cérémonies sont réparties en » quatre grades (1) disposés de manière à enseigner et inculquer des principes qui forment la base de toute grande religion et de tout Etat libre. « Notre examen de ces cérémonies et obligations a été fait principalement « dans le but de nous assurer si une certaine formule de serments attribuée aux Chevaliers de Colomb, et qui a été répandue à profusion, était « réellement ou non en usage dans l'Ordre ; et si une formule de serment « d'obligation, de vœu étant employée, elle était conçue en termes qui « fussent blessants pour les protestants, pour les Francs-Maçons, ou ceux « qui s'occupent à lancer dans le public un document particulièrement « malicieux et emprunt de méchanceté. Nous reconnaissons que ni le « serment allégué, ni aucune autre formule y ressemblant en quoi que ce « soit par la matière, le style, l'esprit, le but ne sont employés dans les « cérémonies d'aucun grade des Chevaliers de Colomb, ni n'en font partie. Le prétendu serment est une composition bouffonne, méchante, calomnieuse, et doit être le produit d'un esprit impie et venimeux. Nous « reconnaissons que l'Ordre de Colomb, tel qu'il apparaît d'après son « Rituel, se consacre à la religion, à la charité et au patriotisme. On n'y « fait, on n'y vise point une propagande contre les Protestants ou les « Francs-Maçons, ou des personnes ne professant pas le catholicisme. En « fait, il n'est point question des Protestants ou des Maçons dans le cérémonial ou les engagements. Le cérémonial enseigne un patriotisme noble et élevé, inculque l'amour du pays, le respect des lois et de l'ordre, « insiste sur l'accomplissement consciencieux et dévoué du devoir civique et montre la constitution de notre pays comme le bien le plus « grand, le plus précieux d'un Chevalier de l'Ordre. Nous ne pouvons

«Nous avons déjà fait remarquer que le Rituel dont nous avons eu connaissance et que nous avons étudié dans notre dernier numéro, contient seulement les cérémonies d'initiation pour les trois premiers grades. Nous ignorons tout du quatrième, mais les Francs-Maçons hauts gradés de Californie sont plus favorisés que nous. Pourquoi ?



« trouver dans tout le Cérémonial de l'Ordre rien qui selon nous, puisse « être l'objet d'un blâme pour quelque personne que ce soit.

Signé : Motley Hewes Flint, 33ᵉ, Passé Grand Maître des Maçons « de Californie,

« Dana Reid Weller, 33ᵉ, Passé Grand Maître des Maçons « de Californie.

« Wm. Rhodes Hervey, 32ᵉ, Passé Maître et Inspecteur de « District Maçonnique ».

La *Fortnightly Review* ajoute :

Nous connaissions ce remarquable document, mais nous avions ajourné la publication pour voir en quels termes la presse catholique le commenterait. Mais la presse catholique dans son ensemble, a gardé à ce sujet un silence étrange. Le seul commentaire que nous ayons remarqué est celui de la *Sacred Heart Review* (Revue du Sacré-Cœur), T. 52, nº 21, commentaire qui est conçu en ces termes :

« Naturellement les catholiques n'avaient point à demander à des Francs-Maçons une attestation témoignant que les Chevaliers de Colomb sont innocents des ignobles calomnies lancées contre eux ; ainsi il pourra paraître presque superflu de publier de nouveau dans un journal catholique cet incident et ce jugement. Mais la *Sacred Heart Review*, comme la plupart des journaux catholiques est reçue dans les bureaux de journaux et de magazines protestants, et c'est dans l'espoir que cette vigoureuse réfutation du prétendu serment, — auquel un si grand nombre de publications protestantes ont fait allusion, et dont l'authenticité a été admise par plusieurs d'entre elles, — pourra être vue et copiée que nous l'insérons ici ».

Le silence gardé par la presse catholique des Etats-Unis sur l'étrange démarche faite par les chefs des Chevaliers de Colomb auprès des Maçons hauts gradés de l'écossisme, est bien curieux. Cela prouve, ce que nous savions déjà, que les Knights of Columbus sont une puissance avec laquelle les catholiques d'Amérique doivent compter. Nous espérons que, malgré tout le travail occulte qui s'est fait ici pendant les deux dernières années de la guerre, — œuvre souterraine qui se continue toujours depuis, il n'en sera pas de même en France. En tous cas, nous ne négligerons rien de ce qui pourra mettre la lumière sur le boisseau, et montrer le danger des Sociétés secrètes, quelles qu'elles soient. C'est le but de la *Revue* fondée par Mgr Jouin.



Si les journaux et revues catholiques du Nouveau-Monde se sont,



en général, abstenus de commenter les faits dont nous parlons, la presse maçonnique n'a pas observé la même réserve et l'organe des Loges de Boston nous donne d'intéressantes précisions qui viennent confirmer l'authenticité du certificat maçonnique donné aux Chevaliers de Colomb :

Sans aucun doute, beaucoup de nos lecteurs ont vu un exemplaire d'un serment qui, dit-on, est employé dans la cérémonie d'initiation des Chevaliers de Colomb. Ce prétendu serment était d'un caractère si méprisable, si indécent, si peu américain, que nous avons douté de son authenticité.

Toutefois, il y a des gens qui le regardent comme authentique. Pour ce motif et daus la conviction qu'il y a au fond du cœur de tout homme l'affection pour son semblable et le désir de son bien plutôt que de la malveillance nous reproduisons le passage suivent du journal ***The Pilot*** :

« Un trait remarquable des Exercices de la Convention tenue par les Chevaliers de Colomb à Los Angeles (Californie) a été un rapport présenté par le Juge Paul J. Mac Cormick, délégué de l'Ordre des Chevaliers de Colomb pour l'Etat de Californie, relatant les appréciations d'une commission composée de Francs-Maçons. Cette commission avait été sollicitée par Mr. Mac Cormick d'examiner le cérémonial et les engagements des Chevaliers de Colomb ; elle les avait déclarés irréprochables dans tous leurs détails.

« Arrivé à la lecture de l'appréciation signée de cette commission de Francs-Maçons, le Juge Mac Cormick expliqua que la grande publicité donnée à un prétendu serment des Chevaliers de Colomb et surtout le fait que cette formule avait paru intégralement dans le *Southwestern Freemason*, l'avaient déterminé à soumettre à une commission de Maçons tout le Rituel et tous les engagements des Chevaliers de Colomb.

« Comme il avait été dit que les Chevaliers de Colomb travaillaient activement, quoiqu'en secret, à un soulèvement contre les Francs-Maçons et les Protestants, parce que leur serment leur en faisait un devoir, le Juge crut nécessaire de faire cette démarche :

Comme Délégué de cet Ordre pour l'Etat de Californie, comme membre de l'Ordre et comme loyal citoyen américain, je ne pouvais laisser passer ces mensonges méprisables, ces assertions calomnieuses. Après en avoir demandé l'autorisation aux chefs de l'Ordre, je soumis le Rituel ainsi que les engagements à une commission composée de Maçons influents d'ici, pour qu'ils établissent la fausseté ou la vérité de ces allégations ».

« Les appréciations de la commission maçonique, furent lues, et les noms des citoyens Influents qui les avaient signées furent salués d'applaudissements bruyants ». (1).

L'article donne ensuite le texte du certificat maçonnique, conforme à celui publié par la *Fortnightly Review* du Dr Preuss.

(1) *New England Craftsman* de Boston, T. XXI, n° 2, Novembre 1914, p. 59.





Nous demanderons encore à la *Fortnightly* (1), — on n'emprunte qu'aux riches, — une conclusion pour ces courtes notes :

Les relations amicales entre les Chevaliers de Colomb et les Maçons ont donné des inquiétudes à beaucoup de catholiques américains. L'entrefilet suivant paru dans le T.·. XXXIII, n° 9, du *Kentucky Irish American* a fait le tour de la presse catholique :

« Le sentiment amical qui existe entre les Chevaliers de Colomb et les Maçons a été clairement mis en lumière au cours de la récente convention nationale des Knights of Columbus qui a eu lieu à Saint-Paul. Dès la séance d'ouverture les Chevaliers de Colomb reçurent des corps maçonniques de la ville une invitation par laquelle leurs locaux étaient mis à la disposition des Chevaliers pendant toute la durée de leur séjour. C'était la simple reconnaissance de services analogues rendus par les Chevaliers aux Maçons lorsque ceux-ci tinrent les réunions de leur Grande Loge.

« Ces sentiments de bienveillance et cet échange de politesses entre catholiques et Maçons sont inexplicables pour ceux qui connaissent, comme on doit la connaitre, l'attitude de l'Eglise à l'égard de la Franc-Maçonnerie, telle que l'Eglise l'a définie dans la Constitution de Clément XII *In Eminenti* (28 avril 1738) ; dans la Bulle *Providas*, de Benoît XIV (18 mai 1751) ; dans l'Encyclique de Pie VII, *Traditi* (21 mai 1829) ; dans l'Encyclique *Mirari*, de Grégoire XVI (15 août 1832) ; dans l'Encyclique de Pie IX, *Qui Pluribus* (9 novembre 1846) ; enfin dans l'Encyclique *Humanum genus*, de Léon XIII (20 avril 1884). Et nous ne parlons pas des autres circonstances où les Papes ont publiquement condamné la Maçonnerie et interdit aux catholiques, sous peine d'excommunication *ipso facto*, — et dont le *Pape* seul peut relever, — d'entrer dans la Franc-Maçonnerie, de la favoriser en *quoi que soit*. C'est ce qui a porté les PP. du troisième Concile plénier de Baltimore à avertir solennellement les fidèles dans leur Lettre Pastorale (p. XCVI) que « l'Eglise interdit à ses enfants d'avoir aucun rapport avec des Sociétés de ce genre », Maçonniques ou apparentées à la Maçonnerie, parcequ'elles sont « ou bien un mal apparent qu'il est nécessaire de fuir, ou bien un danger caché contre lequel il faut bien se tenir en garde. »

« Fraterniser avec les Francs-Maçons et les Sociétés qui tiennent de près ou de loin à ceux-ci, faire usage de leurs halls, de leurs salles de club, de leurs bijoux, échanger des politesses avec eux, c'est agir contrairement à l'esprit sinon à la lettre de la législation de l'Eglise catholique, c'est se montrer indigne de faire partie d'une Société catholique qui se dit dévouée à l'Eglise et docile à ses ordres. »

On ne saurait mieux dire : et le Suprême Conseil des Chevaliers

(1) *Fortnightly Review*, T. XXI, n° 19, 1er octobre 1914, p. 581.



de Colomb aura beau mettre en tête de son Rituel, dans lequel on retrouve tant d'occultisme maçonnique, une image de Léon XIII bénissant, — ou bien publier des lettres de félicitations, — personne ne croira jamais que le Pape et les Evêques approuvent les rapports de bonne entente qui existent, — pour ne pas dire plus, — entre les Knights of Columbus et les Francs-Maçons d'Amérique.

N. FOMALHAUT.

INDEX DOCUMENTAIRE

des Sociétés Secrètes pendant la Guerre

I. -- JUILLET 1914 A JANVIER 1915

SOMMAIRE :

FRANC-MAÇONNERIE : TRAVAUX DANS LES DIFFERENTS PAYS. — ARGENTINE (République (suite) : Correspondance officielle entre le Gouvernement et le Suprême Conseil, *Cadena de Union.* Scission dans la Maçonnerie Argentine, *Cadena de Union.* Nouvelles Loges dans l'Amérique latine, *Freemason's Chronicle.* — BELGIQUE : Election du F.·. Magnette, *Bauhütte.* La Franc-Maçonnerie Belge, rapport fait à la Grande Loge de New-York, *The Masonic Standard.* Un appel du Grand-Orient de Belgique, *Herold.* — CANADA : Le F.·. Glaubitz, membre du Chapitre du Royal Arch, *The Masonic Sun.* Les FF.·. Canadiens à la Loge « Empire », *Freemason's Chronicle.* — CHILI : Antimaçonnerie, *Cadena de Union.* — CUBA : Situation de la Maçonnerie cubaine, son action, *La Gran Logia de Cuba.* Relations maçonniques, *La Gran Logia de Cuba.* — ESPAGNE : Convent de 1914, *Bulletin du Grand-Orient Espagnol.* — ETATS-UNIS : Le Temple maçonnique de Dallas, *Bauhütte.* Société d'études maçonniques, *The New-Age.* Monument maçonnique à la mémoire de Georges Washington, *ib.* Club athlétique maçonnique, *New-England Craftsman.* Francs-*ib.* Club athlétique maçonnique, secret maçonnique, *New-England Craftsman.* Francs-Maçons américains naufragés, *The Tyler Keystone.* Maçonnerie nègre, *New-England Craftsman* et *Square and Compasses.* Rôle de la Maçonnerie dans la guerre, *Masonic Standard.* Une fête maçonnique allemande aux Etats-Unis, *Square and Compasses.* Œuvres catholiques et Maçonnerie, *The New-Age.* Souscription Maçonnique, *Oriental Consistory.* Les Loges américaines et la guerre, *Masonic Standard, Masonic Voice Review, Tennessee Freemason.* Opinions maçonniques sur la guerre, lettre du F.·. Oswald Wirth, etc., *The American Freemason.* La Franc-Maçonnerie aux îles Philippines, *Herold.* —



FRANCE (ALSACE) : La Loge de Mulhouse. *Der Herold.* — FRANCE : L'affaire des Fiches. *Compte rendu des Travaux du G∴ O∴*. La loi de trois ans, *ib.* L'Alsace-Lorraine, *ib.* Remise du Convent, *ib.* Circulaire du 13 décembre 1914, *ib.* Lettre de la Loge de Nevers. Vœu des Francs-Maçons de la région parisienne. Les déserteurs et la F∴ M∴, *ib.* Jeanne d'Arc, *ib.* — HOLLANDE : Projet d'une Union de F∴ M∴, *Herold.* Les Loges de Hollande et la guerre, *Bauhütte.* — HONGRIE : Fondation de la L∴ Anonyme, *Bauhütte.* La Franc-Maçonnerie hongroise et les instituteurs, *Herold.* Création d'un fonds maçonnique de propagande, *Zirkel*, Cf. *Herold.* — ITALIE : Le F∴ E. Nathan, retour d'Amérique, *Bauhütte.* Circulaire du G∴ O∴ d'Italie, 6 septembre 1914, *Rivista Massonica.* La F∴ M∴ est la Contre-Eglise. Conférence du F∴ Ferdinando Colucci, *Acacia.* Les Loges et la guerre, *Acacia.* — MEXIQUE : F∴ M∴ Américains et Mexicains, *Fortnightly Review.* — SERBIE : Le Suprême Conseil de Serbie, *Masonic Standard.* L'assassinat de l'archiduc héritier d'Autriche, *Herold.* — SUISSE : Assemblée des Maîtres en chaire, *Alpina.* Œuvre maçonnique des prisonniers de guerre, *Acacia.* Appel du F∴ Quartier-la-Tente, *Square and Compasses.*

— Les deux lettres suivantes sont extraites de La *Cadena de Union*, de Buenos-Aires, Août 1914, p. 3.843 :

Buenos-Aires, 10 août 1914.

A Son Excellence le Senor Président de la Nation Argentine, Don Victorino de la Plaza, au Palais du Gouvernement, à Buenos-Aires.

Le Suprême Conseil de la Maçonnerie Argentine du Rite Ecossais Ancien et Accepté s'est réuni en séance spéciale pour rendre hommage à la mémoire du Président de la Nation, Docteur Roque Saenz Pena, et a décidé de transmettre à Votre Excellence la présente lettre de condoléances pour une aussi grande perte.

La Maçonnerie officielle, que j'ai l'honneur de présider, pendant la maladie du Grand Commandeur Dr Juan Angel Golfarini, s'intéressant aux intérêts du pays, ne doute pas que vous continuerez à faire preuve pendant l'exercice de votre présidence, que nous avons vue avec sympathie, de la sagesse et de la fermeté avec lesquelles vous avez dirigé le Gouvernement.

Agréez, Excellentissime Senor, ces affirmations et les assurances de notre plus haute considération et de notre respect.

César S. LANGENHEIM,
Remplaçant le Grand Commandeur en exercice.

Enrique JORGE,
Grand Chancelier, Secrétaire Général.



Le Président de la République Argentine a cru devoir répondre :

Buenos-Aires, 17 août 1914.

Senor Président.

Je m'adresse à vous, comme intermédiaire auprès du Suprême Conseil de la Maçonnerie Argentine du Rite Ecossais, pour la remercier des sentiments de condoléances qu'elle a exprimés à l'occasion de la mort de l'Excellentissime Senor Docteur Roque Saenz Pena. Je vous salue avec ma considération distinguée.

V. DE LA PLAZA.

Au Senor Docteur Don Cesar S. Langenheim,
Président du Suprême Conseil de la Maçonnerie
du Rite Ecossais.

— La formation de la Fédération maçonnique dont nous avons donné le programme semble être le résultat d'une scission dans la Maçonnerie Argentine. Nous lisons, en effet, dans un article anonyme publié par La *Cadena de Union*, Août 1914, sous le titre « L'Institution maçonnique et la personnalité juridique » :

Le Gouvernement suprême de la nation ayant accordé la personnalité juridique à un groupe maçonnique irrégulier, qui s'est détaché de la Maison-Mère et siégeant dans la rue Cangallo, 1.242, et ce groupe irrégulier s'étant approprié frauduleusement le titre de Maçonnerie Argentine du Rite Argentin Ecossais Ancien et Accepté, il s'est produit un mouvement de surprise dans la famille maçonnique suivi de divers commentaires.

Sans entrer dans la discussion détaillée des arguments, et en examinant l'affaire au seul point de vue du sens commun, je vais examiner, en peu de mots, le décret qui accorde la personnalité juridique à ce groupe, afin de mettre un terme aux préoccupations de ceux qui ne connaissent pas les lois, et pour leur prouver que seuls les esprits soupçonneux peuvent lui donner une portée qu'il n'a pas.

La personnalité devant la loi a un caractère commercial. La Maçonnerie est-elle une Société commerciale ? Non. La Maçonnerie est une institution philosophique-éducative, productive au point de vue intellectuel, parce qu'elle reçoit la pierre brute, — l'homme, — le polit et le rend à la Société à l'état d'élément moralement sain et apte à se développer dans les différents milieux où s'exerce son activité...

L'article 46 du Code civil dit : « Les Associations qui n'ont pas d'existence légale, comme *personne juridique*, seront considérées comme simples Associations civiles, etc. ». C'est-à-dire qu'il leur reconnait une existence morale, propre et légale, et qu'il leur permet de faire leurs règlements personnels.



La Maçonnerie Argentine légitime n'a donc pas besoin de la personnalité civile pour posséder une existence certaine reconnue par la loi; comme entité morale et matérielle, elle est représentée par la « *Philanthropic Argentine* », Société formée de Maçons, avec personnalité juridique, à laquelle est confiée la garde du Temple de la rue Cangallo, 1.242, et c'est là que siège, avec juste titre, la véritable et unique autorité maçonnique du Rite Ecossais Ancien et Accepté...

La « personnalité » obtenue par le groupe irrégulier la Maçonnerie Argentine du Rite Ecossais Ancien et Accepté n'a aucune valeur légale pour modifier la situation réglementaire qui existe dans l'intérieur de la famille maçonnique. Certaines gens disent, — mais sans le croire, — que, pour avoir obtenu la personnalité sous le nom de Rite Ecossais Ancien et Accepté, ils ont le droit de se dire reconnus par le pouvoir exécutif national comme les uniques et authentiques directeurs de l'Institution dans la République Argentine. Rien n'est plus absurde que cette opinion. Le Pouvoir national n'a pas l'ombre d'un droit à trancher la question de prééminence entre les uns et les autres, d'abord parce qu'il n'existe pas de loi qui lui reconnaisse ce droit, ensuite parce que la Maçonnerie n'est point une création du Pouvoir exécutif. Il n'aura pas ce droit sur l'Eglise, malgré son patronage. Les deux Institutions se gouvernent, dans leur vie intérieure, par des Constitutions et des Règles qui leur sont propres, et qui échappent à l'action du Gouvernement national.

Le Pouvoir exécutif pourrait-il s'immiscer dans une discussion qui naitrait entre un Archevêque et un Evêque de sa juridiction ? Assurément non, parce que son patronage ne lui donne pas le droit d'intervenir dans la vie intérieure de l'Eglise. L'autorité qui serait appelée à intervenir serait celle du Pape, parce que les lois de l'Eglise le veulent ainsi.

Donc, si le Pouvoir exécutif, malgré son patronage, ne peut intervenir dans les affaires de l'Eglise, comment est-il possible de lui reconnaitre le droit de se mêler des affaires intérieures et extérieures de la Maçonnerie, pour dire aux uns : « Vous êtes... » et aux autres : « Vous n'êtes pas les Directeurs de l'Institution ».

La Maçonnerie argentine se gouverne, d'après sa Constitution, par le moyen de son Suprême Conseil; c'est par le même intermédiaire qu'elle se met en rapport avec les Suprêmes Conseils confédérés; son autorité légitime et unique pour la République Argentine est garantie par ses Chartes constitutives, Chartes que les « Irréguliers » ne pourraient montrer, et que ne pourraient annuler ni les lois, ni les décrets du Gouvernement.

Si la « personnalité » obtenue ne change rien à leur état « d'irrégularité », parce que le Pouvoir exécutif n'a aucune autorité pour eux, quel but pratique ont-ils eu en vue en faisant cette démarche ? Il ne faut pas chercher bien loin pour trouver la réponse. Un grand nombre



de Loges, et beaucoup de FF.·. qui combattent dans leurs rangs, sont abusés par des promesses que les « Irréguliers » ne pourront tenir, et comme moyen d'éviter la débandade qui menaçait et se dessinait déjà, ils ont eu recours à cet expédient, qui leur a donné un instant de répit, mais qui ne tardera pas à devenir leur sentence de mort. En effet, agissant ainsi, au lieu d'ingérer un suc tonifiant, ils se sont inoculés un virus qui finira par les tuer; ils ont construit un édifice de mensonges, et la lumière se fera tôt ou tard.

— Nous lisons dans *The Freemason's Chronicle* :

On vient de créer une Grande Loge de District, sous l'Obédience de la Grande Loge d'Angleterre, comprenant les Loges anglaises pourvues et à pourvoir de chartes dans les Républiques de l'Argentine, du Chili et de l'Uruguay. Ajoutons aux Loges de la République Argentine les deux Loges de Montevideo l'*Acacia* n° 76 et la *Plata* n° 3.389, cela donne un total de 22 Loges, soit un accroissement de 14 Loges pendant les six ans environ qu'a duré la Grande-Maîtrise du Fr.·. F. H. Chevallier-Boutell, dans le District de l'Argentine. Toutes les Loges ont reçu l'ordre de continuer leurs Tenues pendant la guerre; mais les dîners, banquets et fêtes de tout genre sont provisoirement interdits.

Belgique. — Nous lisons dans la *Bauhütte*, 1er Août 1914, p. 247 :

Le Grand-Orient de Belgique a élu Grand-Maître, à la place du Fr.·. Cocq, le Grand-Maître adjoint Fr.·. Charles Magnette, de Liège, avocat et représentant (membre du Parlement). Le Fr.·. Cocq était en fonctions depuis 1911 et avait déjà rempli cette charge de 1902 à 1905.

— Le *Masonic Standard*, de New-York publie, dans son numéro du 15 août 1914, p. 10, un rapport adressé à la Grande Loge de New-York sur la Franc-Maçonnerie en Belgique qui contient des renseignements utiles à signaler. Le journal maçonnique américain fait précéder cette publication des lignes suivantes :

A la dernière réunion de la Grande Loge de New-York, il a été donné lecture d'une lettre du Fr.·. Albert J. Kruger, qui a été longtemps Grand-Représentant de la Grande Loge de New-York auprès de la Grande Loge de Belgique; cette lettre fait connaître la situation de la Maçonnerie dans ce pays. Maintenant que la Belgique est redevenue le champ clos de l'Europe, nos lecteurs trouveront sans doute intérêt à ce document, qui a été imprimé dans les *Procès-Verbaux* de la Grande Loge de New-York.

Voici les passages intéressants de ce rapport :



Anvers, 23 avril 1914.

Charles Smith, Esquire, Grand-Maître des Maçons de l'Etat de New-York.

Cher Monsieur et Vénérable Frère,

Je suis fort heureux de pouvoir vous informer de nouveau que la paix, l'harmonie et l'amour fraternel règnent dans toutes les Loges de Belgique, et que l'accroissement de prospérité qu'on a remarqué dans les dernières années a continué pendant l'année qui vient de finir. Ce fait démontre que mieux les sublimes principes de la Franc-Maçonnerie sont connus et compris, plus ils ont d'attraction sur l'humanité.

La Fraternité, en Belgique, fait tout son possible pour favoriser les lumières et l'instruction, auxquelles l'Eglise de Rome est hostile. Des conférences sont faites par des Frères dans les diverses Loges sur des sujets scientifiques, philosophiques et sociaux; par là, ils contribuent grandement à éclairer les membres de l'Ordre. Dans les Loges belges, un des offices les plus importants est celui d'Orateur. La tâche de l'Orateur consiste à instruire les candidats dans les différents grades, et à prononcer des allocutions sur l'objet et les principes de la Franc-Maçonnerie, et sur les devoirs généraux des Maçons. Il va de soi que ces fonctions sont réservées aux FFr.·. les plus intelligents et les plus expérimentés, et que généralement on prend grand plaisir à les entendre.

Après avoir donné le résumé d'une de ces allocutions dont le sujet était : « Ce qu'est la Franc-Maçonnerie », le F.·. Albert J. Kruger, continue ainsi :

Les membres de la Ligue antimaçonnique, fondée à Bruxelles il y a quelques années, à l'instigation du clergé catholique, redoublent de hardiesse dans leur œuvre pernicieuse. Cette Association fait des frais pour distribuer des circulaires dans le pays et donner des conférences contre les doctrines, contre toutes les formes, toutes les particularités de la Maçonnerie; tout cela dans le but de discréditer et de saper cette noble institution.

Les membres de ladite Ligue sont des créatures des Jésuites, et, pour ces derniers, « la fin justifie les moyens ». La Franc-Maçonnerie n'étant pas officiellement reconnue en Belgique, l'Ordre est désarmé contre les membres de cette Ligue. Un de ses derniers exploits est une décision du Gouvernement — clérical en toutes choses — interdisant aux officiers de l'armée de faire partie de l'Ordre.

Le Grand Commandeur du Suprême Conseil de Belgique, le Très Respectable Fr.·. comte Goblet d'Alviella, vice-président du Sénat de Belgique, et le Grand-Maître National de Belgique, Très Respectable Fr.·. Fernand Cocq, membre de la Chambre des Représentants, ont



protesté l'un et l'autre, et défendu la Franc-Maçonnerie d'une manière très énergique et très courageuse; la majorité cléricale l'a emporté. Les membres de la Fraternité Belge craignent que l'action du Gouvernement contre les officiers ne soit qu'un commencement, et qu'avant peu des mesures analogues ne soient prises contre les fonctionnaires publics, c'est-à-dire des fonctionnaires dont la nomination doit être confirmée par le Gouvernement, qui ne confirme jamais la nomination d'un maire faisant partie de l'Ordre.

En Belgique, le gouvernement de l'Ordre est formé de délégués envoyés par les diverses Loges. Ces délégués choisissent l'un d'eux comme Grand-Maître, et de même le Grand-Maître adjoint et les autres Officiers. Tous sont élus pour une période de trois ans.

Lors d'une réunion récente de délégués nouvellement élus, le Fr∴ Charles Magnette, légiste éminent, et membre du Sénat de Belgique, a été élu à l'unanimité Grand-Maître pour la période 1914-1916; le Fr∴ Magnette a d'excellents principes et est dévoué à la Franc-Maçonnerie.

D'autres choix excellents ont été ceux du Fr∴ Lévêque, avoué à la Cour d'appel de Bruxelles, comme Grand-Maître adjoint; du Fr∴ Georges Petre, avocat, 32, rue Verbist, à Bruxelles, comme Grand-Secrétaire. Tous sont des gens d'une haute valeur intellectuelle, et doués de ces qualités de caractère que la Maçonnerie inculque. Avec le concours d'Officiers expérimentés et dignes de confiance, ils contribueront, je n'en doute pas, à faire tous leurs efforts pour travailler aux intérêts de la Maçonnerie. L'installation du Fr∴ Magnette comme Grand-Maître a eu lieu le 19 avril, et, en cette circonstance, un grand nombre de FF∴ des différentes Loges et tous les Grands-Représentants accrédités étaient présents.

Etant le Grand-Représentant de la Grande Loge de New-York, j'ai pu exprimer mes congratulations et mes meilleurs souhaits pour le bonheur et la prospérité du Grand-Orient de Belgique. Les sentiments exprimés par moi ont trouvé le meilleur accueil auprès du Très Vénérable Grand-Maître de Belgique.

— Les lignes suivantes sont extraites de la revue maçonnique allemande *Der Herold*, 25 Octobre 1914, p. 384. Nous les reproduisons à titre documentaire, sans rien y modifier, mais avec toutes les réserves que comporte la mentalité des Francs-Maçons de l'Allemagne :

En contraste bienfaisant avec les horribles excès d'une partie de la population civile de Belgique contre les troupes allemandes, mettons l'appel adressé par le Grand-Orient de Belgique, suprême autorité maçonnique du pays, aux Loges et aux Maçons dépendant de lui. Le texte de ce document nous arrive en allemand, de Hollande, d'une source sûre. On y lit :



« Le Grand-Orient de Belgique exprime sa crainte de voir l'idéal de paix et d'humanité de la Maçonnerie courir les plus grands dangers, en cette heure, dans la situation tragique où la patrie se trouve. Il est ému de la crise que traversent en même temps l'indépendance de la Belgique et la cause de l'Humanité. Il est résolu à concilier les devoirs du patriotisme avec son inébranlable amour de l'Humanité. Il est convaincu que chacun de ses membres est prêt à remplir ses devoirs envers la patrie. Il demande donc aux Loges qu'avec l'aide de leurs femmes et de leurs familles, les Francs-Maçons se hâtent d'organiser des hôpitaux, des ambulances fixes et de campagne, où soient établis des moyens de donner du travail, des distributions d'aliments, et où seront soignés les blessés, restaurés les affamés, que le carnage multiplie et laisse à la charge des œuvres de pitié et d'affection pour l'Humanité. Il annonce que ceux qui entreprennent ces œuvres en faveur des victimes le font *sans avoir égard à la condition, à la race, ni à la religion*, et que les plus grands égards envers la liberté de conscience sont recommandés ».

Canada. — Le Chapitre du Royal Arch, siégeant à London, province d'Ontario, a tenu, en Octobre, la séance consacrée à l'élection de ses officiers. Le *Masonic Sun*, de Toronto, Décembre 1914, p. 179, résume ainsi le discours prononcé par le Fr∴ Glaubitz :

Le Fr∴ Glaubitz a fait allusion aux propos tenus dans certains endroits, dans le but de le discréditer, parce qu'il est Allemand de naissance. Selon lui, la guerre seule est cause de ces sentiments hostiles. Mais il peut dire avec sincérité qu'il aime le Canada, que toutes ses sympathies dans la crise actuelle sont pour la Grande-Bretagne. Il a habité l'Allemagne pendant seize ans, mais son aversion contre le militarisme prussien l'a décidé à abjurer sa nationalité pour venir en Amérique. Il est venu des Etats-Unis au Canada quand il était jeune homme, et il est décidé à rester au Canada jusqu'à la fin de ses jours.

Le Fr∴ Norwood, président du Chapitre, a répondu : « Je crois exprimer l'opinion générale en disant que nous avons la plus grande confiance dans l'intégrité du Fr∴ Glaubitz ».

— La *Freemason's Chronicle* a publié, dans son numéro du 26 Décembre 1914, l'entrefilet suivant :

Quoi de plus naturel que la Franc-Maçonnerie saisisse les occasions de démontrer son unité, ainsi qu'elle l'a fait déjà plusieurs fois. L'événement le plus récent dans cet ordre de faits est la tentative réalisée par la Loge « Empire » n° 2.108, de Londres, pour donner une démonstration objective de l'unité qui existe entre les FF∴ de la mère-patrie et ceux du Canada qui sont accourus ici pour défendre l'Empire britannique et protéger contre les attaques de l'ennemi son cher vieux drapeau. La réunion dans laquelle la Loge « Empire » a souhaité la bienvenue aux FF∴ Canadiens s'est passée sans le moindre



accroc, à cela près que la Loge n'a pas été en mesure de recevoir les six mille Francs-Maçons canadiens venus pour remplir leur devoir dans les plaines de Salisbury. Ce n'est pas un mince éloge pour l'Ordre de pouvoir dire que, sur 32.000 Maçons, 6.000 sont venus comme volontaires.

Chili. — Si nous en croyons la *Cadena de Union*, de Buenos-Aires, Août 1914, p. 3.847, l'Antimaçonnerie agit avec vigueur au Chili, et, naturellement, les FF.·. crient à la persécution. Voici ce qu'écrit l'organe officiel de la Maçonnerie argentine :

Nous avons dit quelques mots, sous la rubrique « Association de propagande libérale », d'un incident provoqué par l'Eglise, et qui a nécessité l'intervention de l'autorité nationale; et nous avons dit que la faiblesse du Gouvernement aurait de funestes conséquences en présence des insatiables prétentions du clergé. Selon le journal chilien *La Verdad*, ces petits messieurs (caballeritos), encouragés par leur premier succès, prétendent aujourd'hui que, « étant donné que la Charte constitutionnelle du pays établit, dans un de ses articles, que la religion de l'Etat du Chili est la religion catholique, apostolique et romaine, tout ce qu'elle condamne est frappé de prohibition, comme constituant une attaque contre la religion officielle; la Maçonnerie, étant condamnée par l'Eglise catholique, doit être interdite au Chili; en conséquence, les affiliés à la Maçonnerie ne peuvent occuper des emplois publics, et n'ont pas le droit de répandre des publications qui propagent la Maçonnerie, et les Maçons n'ont pas davantage le droit de faire des cérémonies maçonniques ». *La Verdad* répond en traitant ces allégations de sophismes, mais nous y voyons un attentat insolent contre la souveraineté d'un pays libre.

Cuba. — *La Gran Logia de Cuba*, organe officiel de la Maçonnerie dans l'île, a publié, dans son numéro de juillet 1914, un compte rendu du message adressé à la Grande Loge par le Grand Maître. Des Loges nouvelles ont été créées : la *Fraternidad saludena* à Salud, province de la Havane ; *Solano Ramos* à Pinar del Rio ; *Valle de San Luis* à San Luis ; *Lazo de Union* à Cruces, province de Santa Clara.

Par contre, deux Loges ont été fermées : *Aurelio Almeida* à Artemisa, province de Pinar del Rio ; et *Union y Fe* à Rancho Veloz. La Bibliothèque maçonnique, qui compte sept cents volumes d'auteurs célèbres a reçu une subvention municipale de trois cents pesos. L'association des écrivains maçonniques a reçu de nouvelles adhésions.

La Loge *Union Latina* a créé, sous la dénomination de prix José Silverio Jorrin des médailles d'or, d'argent et de bronze devant être distribuées chaque année à des élèves suivant les cours des écoles primaires d'un quartier de la Havane.



Notons, enfin ces paroles du Grand Maître sur l'influence politique de la Franc-Maçonnerie :

Lorsque j'ai pris possession de la charge de Grand-Maître, le 24 mars 1912, j'ai pu constater que notre Grande Loge n'occupait pas, dans ses rapports extérieurs avec les pouvoirs politiques de notre patrie, la place qui lui est légitimement due. Nous avons fait notre possible pour la tirer de cette situation. Je pense avoir réussi, j'en prends à témoin les Fr.·. distingués qui se sont adressés au Grand-Maître pour lui demander son appui pour divers objets dépendant des pouvoirs exécutifs de l'Etat, des tribunaux de justice et des hauts fonctionnaires de l'administration civile. Ils ont été très satisfaits des actes maçonniques qui ont été accomplis. Je m'empresse d'enregistrer le concours de l'honorable Président de la République, des Secrétaires d'Etat, des Gouverneurs civils, maires, et surtout de l'administration de la Justice. J'espère que la Maçonnerie cubaine continuera ces relations profitables.

Cela se passe aussi bien dans d'autres contrées, mais les FF.·. de ces pays n'ont pas la franchise de l'avouer.

— Le document maçonnique ci-dessous a été publié par la *Gran Logia de Cuba*, numéro du 1er Novembre 1914, p. 334 :

CIRCULAIRE N° 9. — La Havane, 12 octobre 1914.

Aux Loges de la Juridiction, Salut.

Chers Frères, le Très Respectable Grand-Maître a jugé nécessaire de prendre la résolution suivante :

« La Havane, 8 octobre 1914. — Il est arrivé maintes fois que des Loges dépendant de notre Grande Loge, dans leur désir d'étendre leur sphère d'action, et sans avoir suffisamment étudié les circonstances, se sont adressées à des Loges et organisations étrangères avec lesquelles la Grande Loge de Cuba n'entretient pas de relations d'amitié, parce qu'elle ne les a point reconnues. Le Grand-Maître se voit donc dans la nécessité de décider ce qui suit :

» 1° Aucune Loge dépendant de la juridiction de la Grande Loge de Cuba ne s'adressera à une Grande Loge constituée, que cette Grande Loge soit ou ne soit pas reconnue par notre Grande Loge, car ce droit n'appartient qu'à la Chambre Suprême;

» 2° Sont déclarées nulles et de nulle valeur les nominations de garants d'amitié faites par les Loges de l'Obédience en faveur de membres de Loges non reconnues par notre Grande Loge;

» 3° Désormais, nos Loges ne se mettront point en relation avec une Loge ou un Corps qui ne soit pas reconnu par notre Grande Loge;



» 4° Les Loges prendront, comme indication officielle des Puissances reconnues, le rapport inséré dans l'*Annuaire* publié par la Grande Loge de Cuba;

» 5° En cas de doute, les Loges s'adresseront au Grand Secrétaire, qui, à son tour, s'informera auprès de la Commission des relations extérieures.

» CARLOS G. CHARLES,
» *Grand-Secrétaire*.

» FRANCISCO SANCHEZ CURBELO,
» *Grand-Maître* ».

ESPAGNE. — Le Convent du Grand Orient espagnol s'est réuni le 15 Juin 1914. Nous empruntons les détails ci-dessous au compte rendu publié par le *Boletin del Grande Oriente Espanol* du 29 Juillet 1914, pp. 98 et suiv.

L'ouverture a eu lieu le 15 juin sous la présidence du Grand Maître. L'Assemblée, après la vérification des pouvoirs, a élu les Grands Officiers qui devaient diriger les travaux.

Le lendemain 16, l'Illustre et Puissant F.·. D[r] Miguel Morayta y Sagrarlo est élu de nouveau Grand Maître pour quatre ans (1914-1918). A la séance du 18, il est donné lecture du Message du Grand Maître. En 1912, il avait pris pour sujet : « L'originalité de la morale catholique », cette année le D[r] Morayta a traité de « la Morale du Vatican comparée à la morale fondée sur les lois de la Nature ».

Le Grand Secrétaire lit ensuite un mémoire sur la situation de la Maçonnerie espagnole où nous relevons le passage suivant :

Depuis longtemps, le Grand-Orient d'Espagne soupirait après la réalisation de l'union de toute la Maçonnerie espagnole, et il y travaillait en silence, afin de ne pas donner lieu à des discussions aigres qui donnent tant de joie aux ennemis de l'Ordre. N'a-t-on pas vu, en effet, dans certains cas, des paroles insultantes imprimées dans divers *Recueils* et *Bulletins* des autres Corps maçonniques, par la faute de personnalités violentes, qui croient avoir raison quand ils sont discourtois ? Ces espérances du Grand-Orient Espagnol se sont transformées en glorieuses réalités. La marche triomphale a été ouverte par la Loge la « Catoniana », qui n'a rencontré aucun obstacle à ses efforts pour entrer dans la Fédération. Puis, ce fut le tour de la Grande Loge Régionale « Catalana Balear ». Cette adhésion fut imitée par plusieurs Loges de Barcelone qui travaillaient irrégulièrement; l'œuvre d'unification maçonnique fut achevée par l'entrée des Loges « Joven Andalucia », « Isis » et la « Luz y Democracia », des Vallées de Séville.

Le compte rendu signale les générosités des FF.·. Juan José del Carril et Valentin Quinones, de la Loge « Iberica ». Le premier a



assuré un local indépendant pour le siège du Grand Orient, le second a fait un don de 5.000 pesetas qui sera recueilli à sa mort.

Nous relevons parmi les vœux présentés :

Que la « Ligue anticléricale espagnole » prenne désormais le nom de « Ligue anticléricale Hispano-Américaine », et que la Maçonnerie intervienne pour en assurer le progrès...

Qu'un jour de l'année soit consacré à célébrer, avec les ressources disponibles, une fête de la Raison. Cette proposition a été présentée au Congrès de la Libre-Pensée de Lisbonne; elle sera présentée de nouveau dans une assemblée ayant un caractère international, et pouvant, dès lors, la discuter avec autorité...

Que la Maçonnerie accorde son appui à l'arbitrage international. Cette proposition est conforme au *credo* maçonnique universel, pacifiste, et le Grand-Orient Espagnol profitera de toutes les occasions qui se présenteront pour collaborer à l'établissement de la fraternité universelle...

Considérant que la fin poursuivie par la Maçonnerie est le perfectionnement et le développement progressif de l'Humanité, pour lesquels il est nécessaire que l'harmonie et la paix règnent dans le monde; considérant que les guerres troublent le développement de cet idéal, que les désirs et aspirations impérialistes plus ou moins couverts sont contraires à l'esprit qui anime la Maçonnerie; considérant enfin que l'état de guerre dans lequel se trouve l'Espagne vis-à-vis du Maroc est un état qui trouble la marche normale de la Nation, et provoque dans le pays des protestations qu'on ne peut nier, le Représentant soussigné a l'honneur de soumettre à l'approbation de la Grande Assemblée la proposition suivante : « En tout acte qui se présentera comme protestation contre la guerre en général, et en particulier contre la guerre du Maroc, et quel que soit le Corps profane qui élève cette protestation, il devra y avoir un représentant du Grand-Orient Espagnol, pour se faire l'organe de l'adhésion maçonnique, pour protester contre toute perturbation guerrière et faire des vœux fervents pour l'établissement de la paix universelle »...

Notons encore ce vœu judéo-maçonnique sur une question particulière à l'Espagne :

Considérant le mouvement inauguré en Espagne en vue d'un rapprochement entre les éléments israélites d'origine espagnole épars dans le monde entier et la nationalité espagnole; considérant qu'il y a de grands avantages dans tout ce qui pourra être fait en faveur de cet idéal, qui doit réparer les cruautés du passé, favoriser nos intérêts par l'expansion de la langue de Cervantès, et en même temps réaliser une œuvre efficace de fraternité, à laquelle la Maçonnerie a pour devoir de concourir en tout temps;



Considérant enfin que des éléments séphardites importants du monde entier appartiennent à notre Ordre, nous sommes d'avis et proposons :

1° Pour réaliser la fin indiquée, de manière à être en contact intime et tutélaire avec l'Association profane Hispano-Hébraïque, il doit être nommé une Commission permanente du Grand-Orient Espagnol, formée de deux Conseillers et de deux Maîtres de chacune des Loges de Madrid;

2° Il est accordé pour une seule fois, à l'Association profane Hispano-Hébraïque, comme don pour ses premiers frais, la somme de 250 pesetas.

Enregistrons enfin, pour terminer, le vœu en faveur de Ferrer :

1° Que dans tous les Ateliers de la Fédération s'organise un mouvement d'opinion favorable à la revision du procès Ferrer; 2° L'erreur judiciaire une fois établie, la première mesure à prendre, pour venger sa mémoire, sera d'élever un monument au bas duquel on verra le livre, la règle et le tablier du Franc-Maçon.

Mais la Commission des affaires générales rappelle à ce propos qu'il n'existe en Espagne aucune loi qui permette les procès en revision, et qu'il faut d'abord demander cette loi.

Etats-Unis. — Les Loges des Etats-Unis sont souvent fort riches. C'est ainsi que les Loges de Dellas (Etat du Texas) ont inauguré récemment un Temple dont la construction a coûté neuf millions de francs (Cf. *Bauhütte*, 1er août 1914). Cela vaut tout de même mieux que d'installer des Ateliers maçonniques dans des immeubles volés aux Congrégations religieuses.

— Le *New Age* annonce, dans son numéro de juillet 1914, que la Grande Loge de l'Etat d'Iowa a voté la résolution suivante :

Il est décidé que le Comité de Recherches de la Grande Loge d'Iowa est autorisé à inviter les Maçons des autres juridictions des Etats-Unis à coopérer avec nous à la formation et au développement d'une « Société nationale d'Etudes maçonniques », dont le but sera de propager et de répandre la lumière de la science et de l'intelligence maçonniques.

— Le même périodique annonce qu'on reprend l'idée déjà mise en avant d'élever un monument purement maçonnique à la mémoire de Georges Washington ; il existe une association crééedans ce but. *The New Age* rappelle. à ce propos, que la Loge d'Alexandria conserve le document par lequel Georges Washington était nommé Vénérable de cet Atelier.

— Les Francs-Maçons viennent de créer un Club maçonnique athlétique à Chicago. Le *New-England Craftsman*, de Boston, cri-



tique sévèrement cette initiative, dans son numéro de juillet 1914, p. 340.

L'entraînement athlétique n'a rien de commun avec la Maçonnerie. La création de ce Club est propre à donner à la Maçonnerie une publicité qu'elle ne désire pas : il n'est point avantageux d'étaler aux yeux des profanes tous les détails de l'institution. Dans les temps anciens, la Maçonnerie travaillait sans bruit, mais efficacement ; bien peu de profanes savaient quelles personnes en faisaient partie, et les vieux Maçons étaient contents. Les Maçons de la nouvelle école sont d'un avis différent : ils estiment que la Maçonnerie doit briller, faire du bruit...

— Nous traduisons ce qui suit de *The Tyler Keystone*, septembre 1914 :

Trois cents familles de Francs-Maçons américains se trouvaient parmi les Américains échoués à Londres, selon un câblogramme du 12 août, arrivé au colonel William B. Melish, de Cincinnati, Passé-Grand-Maître des Chevaliers Templiers, et envoyé par Frederick C. Vanduzer, président du Comité américain de secours à Londres. Ces familles formaient un total de 700 personnes. M. Vanduzer demandait que les Corps maçonniques des Etats-Unis prissent des dispositions pour envoyer à Londres un steamer qui ramènerait ces personnes dans leur pays. Il ajoute que beaucoup de ces personnes sont dans une situation terrible, bien que le Comité fasse de son mieux pour les assister.

Le colonel Melish se mit aussitôt en rapport avec le Président Wilson, en demandant que l'ambassadeur des Etats-Unis fût invité à s'occuper de l'affaire. La réponse est arrivée hier soir, sous la forme d'un télégramme de M. Tannulty, secrétaire particulier du Président, informant que le Département d'Etat agirait sans retard. On s'attend à ce que des mesures efficaces soient prises pour ramener les naufragés.

Le Grand-Maître Mac-Arthur s'est hâté de demander aux différentes Commanderies d'organiser une contribution pour secourir les FFr∴ dans l'embarras, et son appel a reçu une réponse empressée.

— On sait qu'il existe aux Etats-Unis des Loges réservées aux hommes de couleur, ceux-ci ne pouvant être admis dans les Ateliers des blancs. Le *New-England Craftsman*, de Boston, publie, à ce propos, un intéressant document, dans son numéro de juillet 1914, p. 327 :

Le *Masonic Home Journal*, de Louisville (Kentucky), ayant parlé avec bienveillance de la Maçonnerie des nègres, a reçu de nombreuses lettres de remerciements. Nous reproduisons celle-ci :

« Je vous suis tout particulièrement reconnaissant d'avoir dit : « Les



» Francs-Maçons de couleur ont fait autant pour le progrès de leur » race que les Francs-Maçons de race blanche ont fait pour le progrès » du monde entier ». Nous croyons, en effet, qu'après l'Eglise, la Franc-Maçonnerie est l'institution la plus puissante qui existe pour le bien. Nous croyons que la Franc-Maçonnerie a été instituée avec la sanction et l'approbation de Dieu; qu'elle est un plan divin pour enseigner à l'homme, par des symboles et des allégories, son devoir envers son prochain; que sa sublime mission est de défendre le droit, de soulager la souffrance, de répandre l'amour, l'espoir et la clarté du soleil dans le monde; de lutter par l'intelligence contre l'ignorance, par la vertu contre le vice, pour la justice et la pitié contre l'iniquité et le préjugé... Je vous renouvelle mes remerciements au nom de trois mille Maçons nègres du Kentucky.

» Edwards B. DAVIS,
» *Principal de l'Ecole supérieure des gens de couleur,*
» *Passé-Grand-Maître des Maçons nègres du Kentucky.*

P.-S. — Les Maçons nègres ne désirent point faire partie des Loges de blancs. Nous ne demandons qu'une chose : c'est qu'on reconnaisse les bons effets de notre influence dans le monde ».

Si nous en croyons la note suivante, parue dans *Square and Compasses*, de la Nouvelle-Orléans, septembre 1914, p. 11, ce dernier souhait n'est pas encore près d'être réalisé :

Il a été interdit à Atlanta, du moins pour un certain temps, aux nègres de cette localité, de se montrer en public avec les insignes de l'Ordre du Sanctuaire Oriental, figurés soit en épingles, soit en boutons; de se qualifier entre eux de membres de cet Ordre (Shriners) et, en général, de se servir des termes, locutions ou titres en usage dans le même Ordre.

— Le *Masonic Standard*, de New-York, a publié, dans son numéro du 3 octobre 1914, un article intitulé : « La Maçonnerie, son rôle ou son abstention dans les guerres », dans lequel on trouve d'intéressants points de vue sur les principes des Loges américaines :

La Maçonnerie a figuré deux fois, au cours de la semaine dernière, dans les nouvelles venues du théâtre de la guerre. La première de ces nouvelles, c'est que le Signor Ferrari, Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie italienne, a adressé aux Loges qui dépendent de son Obédience une circulaire « définissant la guerre » et déclarant que « l'Italie se montrerait très imprévoyante si elle se tenait à l'écart de cette lutte tragique, qui décidera du sort de l'Europe pour plusieurs générations ».

Cette proclamation montre sous son véritable aspect la différence qui existe entre la Franc-Maçonnerie américaine et la Franc-Maçonnerie



italienne. Alors que nous professons que la Maçonnerie est la grande Société pacifiste, le Grand-Maître italien pousse son pays à la guerre. Son acte a produit une impression très vive sur les Maçons de langue anglaise. La Maçonnerie italienne est nettement politique ; la nôtre s'abstient de politique. La différence entre la Maçonnerie italienne et la nôtre est si marquée, si radicale, que la Grande Loge de New-York a refusé l'échange de Représentants avec le Grand-Orient d'Italie, tout en reconnaissant que ce Corps est régulièrement organisé.

Il faut retenir cette déclaration, dans la question des échanges de rapports entre les Puissances maçonniques anglo-saxonne et latines, ce n'est pas la question de régularité qui est en jeu, mais bien les tendances mystico-symboliques et politiques des différents corps. Le rédacteur du *Masonic Standard* signale ensuite l'attitude de la Franc-Maçonnerie américaine pendant la guerre de sécession :

L'esprit maçonnique en Italie est en contraste complet avec celui qui régnait dans les Etats-Unis au temps de notre guerre civile. A cette époque, les Maçons évitèrent soigneusement d'entrainer la Fraternité dans la querelle. Le Grand-Maître de New-York refusa d'assister à une convention pacifique maçonnique à Louisville, en donnant, pour raison de son abstention, « que la convention proposée devait nécessairement avoir un caractère politique... et que, en tant qu'institution, nous n'avions point à intervenir dans les gouvernements du pays »...

En 1862, le Grand Chapitre de New-York reçut la visite du célèbre Robert Morris, du Kentucky. On lui demanda ce qu'il pensait des devoirs de la Franc-Maçonnerie dans les circonstances présentes. En ce qui concerne la guerre civile, qui bouleverse notre pays, et les devoirs des Maçons, le Compagnon Morris insista avec beaucoup de force pour que le sujet ne fût pas introduit dans les discussions de l'Art : le devoir individuel des Maçons dans les questions politiques et religieuses leur est indiqué par leur seule conscience, car les Anciennes Constitutions interdisent l'introduction de ces sujets dans les procès-verbaux des Loges. Si les grands Corps Maçonniques des Etats du Nord ouvrent une discussion sur l'affaire qui donne lieu à la guerre civile, ils seront imités par ceux des Etats du Sud, et bientôt il se produira une ligne de démarcation entre les Maçons comme il s'en établit une entre les peuples.

Le Compagnon Morris décrivit avec force les horreurs de cette guerre, les scènes auxquelles il avait assisté, grâce à ses voyages et à sa situation; mais il déclara que tous les liens d'autrefois étant brisés, ceux qui avaient été noués par la Maçonnerie avaient, au contraire, pris un surcroit de force par les épreuves auxquelles la guerre les avait soumis. Son admiration pour l'Institution Maçonnique avait été portée à son comble par les preuves de l'influence que cette Institution exerçait, par la puissance avec laquelle elle triomphait des horreurs de la pire des guerres; il faisait comprendre que ce serait commettre un suicide



que de prendre des mesures susceptibles de détruire ou d'affaiblir cette action, surtout quand viendrait l'époque des réparations; c'est à cette époque-là surtout que nous désirons et espérons voir la Maçonnerie jouer un rôle important.

Et nous savons qu'en effet, la guerre terminée, la Maçonnerie joua ce rôle de rétablir les sentiments de concorde et de bienveillance mutuelle.

La politique n'est qu'un éternel recommencement. Quel est le rôle joué par la Franc-Maçonnerie internationale, non seulement dans la guerre, mais surtout depuis la défaite de l'Allemagne et de ses alliés? Et l'histoire impartiale ne pourra-t-elle pas montrer l'alliance des Juifs, des protestants et des Loges mondiales pour détruire les puissances catholiques vaincues et soustraire aux nations catholiques victorieuses le fruit de leur victoire? Alors que sous prétexte de « rétablir les sentiments de concorde et de bienveillance mutuelle » la Secte internationale couvre avec complaisance de sa protection plus ou moins occulte tous les adversaires de l'Eglise catholique.

— La nouvelle suivante est empruntée à la Revue Maçonnique *Square and Compasses*, de la Nouvelle-Orléans, octobre 1914 :

L'Association du Temple maçonnique allemand de New-York a célébré sa fête ordinaire dite « Traubenfeste » (fête des Raisins), dans le Temple maçonnique allemand de Tappan. On nous apprend que cette fête a été très réussie, comme toujours, et la somme recueillie en cette occasion s'est élevée à 6.000 dollars qui ont été envoyés en Allemagne.

— Le F.·. Greenfied, écrit dans *The New-Age*, de Washington, octobre 1914, p. 143 :

Nous parlons de temps en temps de notre grand ennemi, le Clérical. Des tonnes de papier, des barils d'encre, des montagnes d'énergie ont été prodigués en avertissements contre lui. N'y a-t-il pas un autre moyen plus sûr de le combattre ?

Il y a quelques semaines, j'étais debout sur la citadelle de Québec. De ce point dominant, on peut contempler une douzaine d'églises catholiques. Mais cela ne représentait rien de plus, rien de moins qu'un nombre égal d'églises protestantes dans une cité quelconque. Au bas de la citadelle, dans la rue, passaient des groupes de religieuses appartenant à divers couvents, des prêtres d'ordres variés, mais ils ne représentaient qu'un nombre égal d'hommes ou de femmes consacrés à la vie religieuse dans une autre foi. Attendez : d'un autre côté voici une superbe Université, d'un autre un magnifique hôpital, ici une école de filles, là un asile de garçons, plus loin une maison de retraite pour les femmes,



ou encore un hospice d'hommes. Toutes les formes de la misère humaine, de l'espérance humaine sont prévues et trouvent ce qui leur convient.

Mais, direz-vous, Québec est une ville catholique. Soit.

Descendons le fleuve Hudson : sur la rive gauche s'élève un immense groupe de bâtiments couvrant une des hauteurs qui dominent le mieux le fleuve. Qu'est-ce que cet ensemble ? C'est une Université catholique. Allez à Washington, arrêtez-vous devant Arlington, la vieille maison de Robert E. Lee; autour de vous dorment les héros de la République. beaucoup parmi eux ont porté l'équerre et le compas. Regardez au delà du fleuve : quel est ce magnifique édifice ? C'est le Collège catholique de Georgetown. Et plus loin encore ? C'est un couvent où sont élevées les jeunes filles.

Dans toutes ces institutions, tous sont admis, sans distinction de croyances; derrière ces institutions, il y a plus qu'une troupe locale de gens pratiquants; il y a tout le pouvoir, tout le prestige de l'Eglise. Et tous ceux qui profitent de ces bienfaits, tous ceux qui font leurs études subissent cette influence, et, s'ils ne se convertissent pas, ils restent tout au moins des amis.

Trouve-t-on quelque part une institution, de quelque nature que ce soit, à laquelle la grande Fraternité maçonnique accorde une attention quelconque? Est-il une œuvre pour laquelle l'Ordre, soit collectivement, soit individuellement, manifeste un intérêt profond et soutenu ? Non, il n'y en a pas; c'est une vérité désagréable à entendre, mais n'est-ce pas la vérité ?

Et le F.·. Greenfield ajoute :

Je suis convaincu que dans l'état actuel des choses, il n'y a peut-être qu'un sens dans lequel on pourrait diriger l'effort maçonnique dans son ensemble, bien qu'avec le temps on puisse songer à ouvrir d'autres routes. Je veux parler d'une grande institution d'éducation...

Comment construire une telle institution ? Que les Suprêmes Conseils donnent jusqu'à l'extrême limite de leurs ressources, supposons un million de dollars chacun, cette somme étant payable par annuités. Le Grand Campement et le Conseil Impérial donneraient un quart de cette somme, le Grand Chapitre général ferait un don proportionnel; les 48 Grandes Commanderies, Grands Chapitres et Grandes Loges donneraient cinq mille dollars chacun; les diverses Vallées des deux juridictions du Rite Ecossais [Sud et Nord] donneraient la même somme; on aurait là un noyau de cinq millions de dollars, sans s'adresser aux 40.000 Corps subordonnés du Rite Américain. S'arrêtera-t-on là ? Dans une dépêche datée de Saint-Louis, 18 juin, et qui a paru dans les principaux quotidiens, on lit que James Campbell a légué au Collège des Jésuites de cette ville un domaine qui, à l'entrée en jouissance, vaudra de vingt à quarante millions de dollars. Nos FFr.·. les Maçons opulents seront-ils moins fidèles à leurs obligations ?...



Résultat : la formation d'une armée d'hommes et de femmes pour qui la Fraternité maçonnique représentera tout ce qui est pur, bon et noble.

— La nouvelle suivante est empruntée au Magazine maçonnique *Oriental Consistory*, décembre 1914 ; elle concerne l'Ordre des Templiers :

Le colonel William Mellish, 33e, Passé-Grand-Commandeur de la Grande Loge de l'Ohio, a convoqué le 29 novembre, à Cincinnati, une réunion à laquelle assistaient les 49 Grands-Maîtres de nos juridictions d'Etats. Il s'agissait de réunir des fonds pour secourir les victimes de la guerre européenne. Ce mouvement, qui prendra probablement une grande extension, aura son centre à Cincinnati. M. Arthur Mac-Arthur, Grand-Maître du Grand Campement des Chevaliers Templiers, a été élu président de cette organisation, et le Fr.·. Mellish, président du Comité exécutif qui aura la charge de faire les distributions.

Selon les dernières nouvelles, les fonds seront envoyés aux Grandes Loges des pays en guerre, excepté en Russie et en Autriche, où il n'y a pas de Grandes Loges, et où l'argent sera envoyé par d'autres voies. Les secours ne seront pas limités aux Maçons et à leurs familles ; ils seront répartis, autant que possible, entre toutes les victimes de la guerre.

Plusieurs des Grands-Maîtres présents ont pris l'engagement d'obtenir de leurs ressortissants un dollar par tête. Sur cette base, on estime que la somme atteindra un minimum d'un million de dollars, étant donné qu'il y a un million et demi de Maçons aux Etats-Unis. Toutefois, on ne sait pas encore ce que fera la Grande Loge de l'Illinois, qui a déjà dépensé cette année-ci 80.000 dollars en dons divers.

— Nous lisons dans le *Masonic Standard*, 7 novembre 1914 :

La politique, la religion, en un mot tout sujet qui tend à faire naître la discorde entre les FFr.·. devrait être *tabou* pour les Loges maçonniques. Cela est surtout nécessaire dans une grande ville cosmopolite comme New-York, où les Loges sont composées d'hommes appartenant aux nationalités les plus diverses. On a donc sagement conseillé de ne pas aborder en Loge le sujet de la guerre européenne actuelle. Il ne peut sortir de ces discussions aucun avantage.

Le conseil n'est pas suivi partout si nous en croyons les lignes suivantes trouvées dans la *Masonic Voice Review*, de Chicago, novembre 1914, p. 333 :

Rendant compte d'une récente réunion des Shriners du Temple de Médine, à Chicago, Elmers E. Rogers fait cette constatation : « Si l'Europe avait été semée de Temples maçonniques au lieu d'églises



catholiques, la plus sanglante des guerres de l'histoire du monde ne se déchaînerait point actuellement dans toute sa fureur ».

D'un discours prononcé par M. William B. Mellish, Passé Grand Commandeur de l'Ordre du Temple dans l'Etat d'Illinois, lors du récent Conclave de Springfield, et rapporté dans le numéro de novembre du *Tennessee Freemason*, de Nasheville, nous extrayons ce qui suit :

Pendant que nous jouissons dans ce pays des bienfaits les plus grands du Tout-Puissant, nos FF.·. d'au delà des mers courent les plus grands dangers. Comme Templiers, nous ne pouvons qu'éprouver un vif chagrin, un regret amer de voir la moitié du monde aux prises dans une lutte sanguinaire, des milliers d'hommes tués des deux côtés...

Nos cœurs vont, pleins de chagrin et de sympathie, aux milliers de Maçons du continent européen qui ont été entraînés par force dans une guerre fratricide. Pendant ces dernières années, un esprit nouveau de fraternité maçonnique avait gagné les grands corps en Grande-Bretagne, en Allemagne, en France, et en d'autres pays de l'Europe. Tout ce travail est temporairement anéanti. Puisse l'esprit de la Maçonnerie, de la vraie fraternité de l'homme, sous la direction de la paternité divine, régner de nouveau dans les cœurs des hommes...

Nous ne pouvons croire qu'il doive arriver une grande décadence des forces du Christianisme, du Templarisme et de la Maçonnerie. Il me semble que la guerre impose aux Francs-Maçons d'Amérique une nouvelle responsabilité. Comme Templiers, nous formons un corps d'un quart de million de Défenseurs de la Religion chrétienne. Comme Francs-Maçons, nous sommes un million et demi, et il me semble que, comme Francs-Maçons Templiers et citoyens, nous devons nous lever en ce siècle pour défendre la paix et la civilisation.

— L'*American Freemason*, de Storm-Lake, Iowa, publie, dans son numéro de novembre 1914, quelques opinions maçonniques sur la guerre. Elles émanent de FF.·. anglais, français, allemands et belges.

Le F.·. Alfred Robbins, président du Bureau des affaires générales de la Grande Loge d'Angleterre, écrit :

Je crois de tout mon cœur que, dans la présente guerre, le bon droit est pour mon pays. Mais je déplore profondément que tous les efforts des dernières années, mes efforts et ceux de tous ceux qui pensent comme moi, pour provoquer au moyen de la Franc-Maçonnerie une entente anglo-allemande, aient abouti au néant. Cependant, je ne regrette aucun des efforts qui ont été faits. Mon vœu le plus ardent est qu'il sorte quelque bien de l'horrible lutte actuelle, et que, quand le monde jouira de nouveau des bienfaits de la paix, les Maçons construisent,



d'après les principes maçonniques, un pont qui franchisse l'abîme des haines entre peuples.

Un autre F.·. anglais que le rédacteur de la revue américaine n'est pas autorisé à nommer déclare :

Les récentes tentatives des Francs-Maçons anglais, pour gagner la confiance et la coopération fraternelle des Frères allemands, ont paru à un grand nombre d'entre nous pleines de promesses encourageantes. Lord Ampthill, notre très cher Pro-Grand-Maître, avait le concours énergique de l'Ordre dans les efforts faits en vue d'une entente complète. Mais, à ce qu'il semble, les enseignements et les interdictions de la Maçonnerie, les préceptes du Christianisme et les amères leçons de l'histoire n'ont pas eu assez de force pour tenir en échec un militarisme agressif. Les amis les plus ardents de la paix sont eux-mêmes convaincus que la guerre actuelle est une nécessité... Nous ne sommes point agités par la haine contre le peuple allemand, bien qu'il n'y ait pas manqué, dans les deux pays, de gens qui se sont évertués à semer des germes de haine... Je vous le dis, mon cher F.·., le désir le plus impérieux du peuple anglais est que la véritable nation allemande, grâce à ses immenses sacrifices, puisse redevenir plus puissante que jamais, répandre son commerce, sa culture, et atteindre ainsi à un degré d'influence et de grandeur bien supérieur à celui où elle serait parvenue par la victoire de ses armées.

Cette dernière phrase explique peut-être les dessous occultes des événements auxquels nous assistons depuis le 11 novembre 1918, d'autant que le F.·. anglais ajoute :

J'approuve de tout cœur le langage et les sentiments exprimés dans votre lettre ; vous dites que l'heure opportune pour la fraternité maçonnique du monde suivra la guerre actuelle. Si la totalité des Maçons peut être amenée à agir avec ensemble pour la réalisation des possibilités, l'institution maçonnique peut fort bien conduire à une paix durable, fondée sur la fraternité humaine.

Le point de vue français est donné par une lettre du F.·. Oswald Wirth, ainsi conçue :

Vous me demandez des nouvelles de la réunion pacifiste de Francfort. Je vous informe donc que les trois Grandes Loges de Prusse ont interdit au mois de juin, aux Loges de leur Obédience, de se faire représenter. Cette conduite a donné beaucoup à réfléchir aux FF.·. français, qui étaient des mieux disposés pour une entente franco-allemande.

Tout ce que nous pouvons dire en ce moment, c'est qu'il est fort heureux pour la Maçonnerie que Guillaume II n'appartienne pas à notre Ordre, comme c'était le cas pour son père et pour son grand-père. Ces



derniers ne firent rien de déloyal, et nous n'avons aucun motif de rougir d'eux (1), mais leur successeur sera sévèrement jugé par l'histoire. Ce criminel, qui ne respecte ni foi ni loi, prétend tout faire au nom de Dieu. Aujourd'hui, après avoir violé la neutralité de la Belgique, sans avoir égard aux traités garantis par la Prusse, c'est un blasphème qu'il commet en écrivant *Gott mit uns* sur ses drapeaux, quand il serait de meilleur goût d'y mettre *Lug und Truz* (mensonge et tromperie). C'est là un autre exemple de l'abus qu'on fait du nom de Dieu. Lequel est le véritable athée, de l'homme qui, prenant à témoin Dieu, agit déloyalement, ou de celui qui, sans parler de Dieu, conforme sa conduite aux principes d'une saine morale humaine ?

Voilà un magnifique sujet de méditation pour les Maçons Anglo-Saxons : ils seront peut-être d'accord pour dire qu'il n'est rien de pire que de se cacher derrière Dieu afin de faire le mal. Assurément, il est moins mauvais de se cacher derrière Dieu pour ne rien faire du tout, mais, à mon avis, il serait mieux de respecter assez Dieu pour ne pas le réduire au rôle d'un paravent. Il me semble que, sous ce rapport, nous sommes plus respectueux que nos FF.·. Anglo-Saxons, qui se font grande gloire d'écrire le nom de Dieu en majuscules, tandis que chez nous l'idée de l'Etre suprême reste pieusement enfouie dans le cœur de chacun. L'Œil qui voit tout saura discerner entre le pharisaïsme des uns et la franche sincérité des autres. Si je croyais à l'Evangile, je m'efforcerais de le soutenir par des actes plutôt que par de vaines paroles.

Quant à la guerre, nous la déplorons profondément, et nous n'avons qu'un espoir, c'est qu'elle soit le plus court possible. Le peuple allemand est victime de ceux qui le gouvernent. Nous souhaitons de le garder dans l'orbite de la civilisation générale, en faisant le moins de mal compatible avec la nécessité de le vaincre, et de l'amener ainsi à la raison. Notre généralissime, le F.·. Joffre, ne recherche pas la gloire des armes. Il évitera autant que possible l'effusion du sang. Il se contentera de petites opérations, dans le but de tenir l'ennemi en échec et de laisser les forces de l'ennemi s'user d'elles-mêmes, pour qu'elles deviennent inoffensives et réduites à une impuissance manifeste. Cette temporisation systématique permettra au peuple allemand de devenir maître de lui-même et d'entrer un jour dans le véritable concert européen. Cessant d'être une terreur pour le monde, l'Allemagne deviendra une nation comme les autres et se consacrera à la bienfaisance et au service de l'humanité. Mais, hélas ! ces pauvres Allemands ont la tête si dure qu'ils pourraient bien ne pas comprendre !

(1) Le F.·. Oswald Wirth est indulgent pour Guillaume Ier ; cela provient sans doute de ce que celui-ci a toujours soutenu Bismarck et son œuvre, jusques et y compris la Révolution qui, en France, a donné le pouvoir à la République et à la Franc-Maçonnerie : la Secte est reconnaissante.



Le correspondant allemand de l'*American Freemason*, dont on ne nous donne pas le nom, écrit :

Dans votre pays, qui jouit des bienfaits de la paix, le rôle de la sagesse consiste à se tenir au-dessus et au delà d'une querelle qui s'est étendue à l'Europe presque entière. Et nous espérons que, comme Maçons américains, vous ne formerez pas de jugements avant d'avoir acquis la connaissance intégrale des faits. Nous entendons dire que le sentiment américain est fortement prononcé contre les Allemands. Ce n'est pas à moi de dire sur quelles informations ce sentiment est fondé, et je n'essaierai pas de présenter des arguments pour prouver qu'il est injuste. Je suis de ceux qui souhaitent que l'avenir fasse une pleine lumière, et que la grande nation neutre des Etats-Unis décide sur la justice de notre cause. Mais je dirai, avec l'espoir que cette affirmation échappera à la censure éditoriale, que la nation allemande tout entière, sans aucune divergence due aux affiliations, aux différences religieuses ou politiques, est debout comme un seul homme derrière la politique du gouvernement impérial.

Mais je sais que vous vous intéressez principalement à la Franc-Maçonnerie du « Fatherland » dans la présente crise. Vous ne serez pas surpris d'apprendre que nos Loges sont dégarnies, que beaucoup d'entre elles sont en sommeil, à cause des prélèvements faits sur leurs membres. Avec le service militaire universel et la nécessité de mettre sur pied toutes les forces de l'Empire contre ses ennemis, ceux-là seuls sont en état de faire un travail maçonnique quelconque, qui sont gardés dans leurs foyers pour quelque tâche militaire ou civile indispensable. Cependant, mon cher F.·., je vous assure qu'en Allemagne, la Franc-Maçonnerie n'est point morte, qu'elle n'est point une force mourante... Nous ne blâmons nullement, nous honorons plutôt nos FF.·. anglais et français d'avoir donné la preuve la plus haute de dévouement ; ils ne nous blâmeront pas d'avoir agi de même. Je suis certain que les enseignements donnés par nous à nos FF.·. dans les Loges d'Allemagne ne seront pas oubliés par eux quand ils seront sur le champ de bataille. Je suis sûr qu'ils n'en vaudront que mieux comme hommes, comme soldats, pour avoir reçu les leçons de la Franc-Maçonnerie, et avoir subi sa discipline. Et je suis également certain que si la chose ne se trouve pas en contradiction avec leur devoir d'officiers et de soldats allemands, ils sauront secourir un Fr.·. souffrant, quel que soit l'uniforme qu'il porte ; qu'ils s'empresseront de reconnaître le bien de notre commune fraternité. Et permettez-moi, au nom de notre fraternité, de protester devant vous et devant les Francs-Maçons américains, contre ces histoires d'atrocités dont on cherche à noircir la réputation de notre soldat allemand. La rigueur même de notre discipline, qui est imposée à tous, depuis le plus haut jusqu'au plus bas, devrait donner un démenti aux contes affreux de maraudage, de destruction, de débauche et de massacre qui se fait en dehors de la guerre. Mon cher F.·., le peuple allemand a le cœur aussi tendre que tout autre peuple ; pour nous, cela n'est pas



une explosion de rapine, ni une rechute dans la sauvagerie. Croyez-le de ma part, je vous le dis comme un Maçon parlant à un autre Maçon, les histoires qu'on vous rapporte des champs de bataille ou des villes ruinées de Belgique ne sont rien autre chose que des fantaisies de l'imagination ou des mensonges conscients de ceux qui veulent créer un sentiment hostile. Peut-être que la censure d'un F∴ bienveillant laissera passer aussi cela. Dans la mesure où les ressources nous le permettront, notre Ordre allemand fera son possible pour maintenir ce qu'en Amérique vous appelez si bien « l'Affection fraternelle, l'Aide et la Vérité ». Pour moi du moins, d'après ce que je sais de la Franc-Maçonnerie américaine, cette formule paraît exprimer les parties fondamentales de la Fraternité. A côté de ces mots, la formule des Francs-Maçons français : « Liberté, Egalité, Fraternité » semble froide et presque vide de sens.

La consultation se termine par la réponse d'un Franc-Maçon de Belgique :

J'ai vu l'invasion de la Belgique depuis le commencement, j'ai pris part à quelques événements qui tiendront leur place dans l'histoire du monde. Notre petite nation est le jouet des grandes puissances. Ceux par qui nous aurions dû être protégés ont violé notre neutralité, se sont répandus dans nos campagnes et ont détruit sans scrupules nos villes et nos villages. Et maintenant, ils se retournent contre nous, comme dans la fable du loup et de l'agneau, et nous trouvent coupables d'avoir eu l'audace de défendre nos foyers. Nous avons tout perdu, excepté nos droits d'hommes et notre honneur, et ces choses-là nous sommes décidés à les garder jusqu'au bout. Les pays libres de l'Europe ne permettront pas notre destruction comme nation, les armées de France et d'Angleterre vengeront nos pertes.

En temps de paix, comme vous le savez, notre Maçonnerie a eu ses luttes pour l'existence. Nous sommes entrés en lutte dans le Parlement et aux élections avec une Eglise qui cherchait à détruire notre institution. Mais maintenant, il n'y a plus ni Maçonnerie, ni catholicisme : il y a toute la nation belge qui lutte pour sa vie. Le Maçon et le Catholique marchent côte à côte, on ne connaît plus de distinctions. Une fraternité plus vaste s'est imposée. Nous sommes tous des hommes libres qui luttent contre un despotisme étranger. Cependant, j'espère encore qu'un temps viendra, comme vous semblez le croire, — et que la Franc-Maçonnerie concourra à la venue de ce temps, — où la Fraternité de l'homme sera parmi les peuples le principe le plus grand et le plus universellement reconnu, où les faibles ne seront plus la proie des plus forts, où la civilisation pourra museler rapidement les ambitions criminelles, où l'épée ne sera plus l'arbitre suprême du monde...

— Nous trouvons l'article suivant dans le *Herold*, 2 août 1914, p. 348 :



Le *Christian Science Monitor* reproduit un article du *Tyler-Keystone*, page 147, sur le développement de la Maçonnerie américaine aux Philippines. La première Loge qui y fut fondée fut une Loge de campagne, composée de volontaires du North-Dakota, elle fut enregistrée par la Grande Loge de cette contrée quand les volontaires retournèrent dans leur pays, vers la fin de 1899. La première Loge permanente fut la Loge « Manilla », n° 342, fondée à Manille, en 1901, par la Grande Loge de Californie. En 1907, la même Grande Loge fonda la Loge « Corregidor », n° 386, à Manille ; en 1908, la Loge « Cavite », n° 350, fut établie à Cavite. Le 19 décembre 1912, une Grande Loge indépendante fut créée pour les Philippines, le premier Grand Maître fut le F.·. Dr H.-E. Stafford. Les Hauts Grades américains sont aussi représentés : Le Royal-Arch y existe depuis 1905 ; les Templiers y ont une Commanderie ; la Loge de Perfection « Mount Ararat », le Chapitre « Manu » de la Rose-Croix, et le Consistoire « Gautania » existent aussi à Manille, depuis 1911. On y trouve encore un Chapitre de l'Ordre de l'Etoile d'Orient ; en 1907, il s'y est établi une association de « Masonic Sojourners », qui compte actuellement cinq cents membres et qui a pour objet d'aider les FF.·. en voyage.

France (Alsace). — Nous trouvons le renseignement ci-dessous dans *Der Herold*, n° 28, 31 juillet 1914 :

Lors de la fête anniversaire de sa fondation, le 10 mai, la Loge de Mulhouse « Zur Saüle an den Vogesen » (La Colonne sur les Vosges) a célébré le quarantième anniversaire maçonnique de son Vénérable, le Fr.·. H. Klüsener, directeur d'école primaire. C'est lui qui a fondé le Cercle maçonnique devenu si actif et qui a dirigé la Loge pendant trente-et-un ans. Le Fr.·. Klüsener s'est démis des fonctions de Vénérable, il a été nommé Vénérable honoraire. Il a été remplacé par le Vénérable adjoint, le Fr.·. H. Abt, manufacturier à Guebwiller.

France. — Le *Compte rendu des Travaux du Grand Orient de France du 1er avril au 30 juin 1914*, donne, p. 40, le récit fait par le F.·. Darboux de la fête solst.·. donnée à Béziers, le 29 mars 1914 par les LL.·. *Action sociale* et *La Réunion des Amis choisis* à l'occasion du centenaire de sa création. Au banquet le F.·. Vadécard a déclaré que :

Mieux instruits aujourd'hui, les républicains comprennent la nécessité qui s'impose à nous de veiller constamment sur la République et de surveiller les serviteurs qu'elle se choisit. Et, qu'on le veuille ou non, il faudra bien sans doute qu'on revienne au système des fiches.

Nous lisons encore dans le compte rendu fait par le F.·. Aries du Congrès des Loges du Sud, à Toulouse les 16, 17, 18 et 19 avril



1914 (Conseil du 27 avril), sous la présidence du F.·. Félicien Court de Toulouse. Au banquet :

Le F.·. Court fit ensuite l'éloge du F.·. Vadécard, l'homme des Fiches, dont le nom est un symbole et la vie un enseignement... Le F.·. Court but ensuite à la République, à la République maç.·., celle de demain, dont il donna une splendide définition.

Le F.·. Vadécard, Secrétaire Général du Grand-Orient de France..., dit son bonheur, sa joie d'avoir gardé ce surnom : l'Homme des Fiches ; il est fier du rôle qu'il a joué à l'époque « héroïque » et rend un tribut d'hommages aux Maç.·. courageux, dont quelques-uns l'écoutent, qui l'ont aidé dans l'œuvre d'épuration, et qui, par la suite, ont été victimes de leur dévouement à la République. Rendues nécessaires par l'affaire Dreyfus, les fiches ne furent pas offertes par le Grand-Orient : elles furent demandées par un Gouvernement qui, depuis... Mais, si ce Gouvernement n'a pas eu le courage de ses actes, la Maç.·. sait prendre et garder la responsabilité des siens ; et le pays lui-même, envoyant en 1906, au Palais-Bourbon, la majorité la plus et la mieux républicaine qui ait jamais été, a montré qu'il était, avec les ficharas, contre les Guyot de Villeneuve et autres nationalistes. La bataille des fiches n'est pas finie ; il faudra peut-être, sous une forme ou sous une autre, la recommencer et la continuer ; et c'est dans des manifestations comme celle d'aujourd'hui que le F.·. Vadécard, que les vrais Maç.·. puiseront le réconfort nécessaire pour soutenir la lutte et triompher (1).

— A la séance du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, le 20 mai 1914, le F.·. Lucien-Victor Meunier rendant compte de la Fête solsticiale donnée par la L.·. « L'Espérance », Or.·. de Monségur, déclare que :

Dans une conférence publique et contradictoire organisée par la L.·., il n'a pas hésité à dénoncer le bluff nationaliste et le chantage patriotique qui ont abouti au vote de la loi de trois ans.

— Nous relevons ce qui suit dans le procès-verbal de la séance du Conseil de l'Ordre du Grand Orient du 3 juin 1914 :

Le F.·. Sicard de Plauzoles rend compte de la Tenue collective organisée, le 15 mai dernier, au Temple de la L.·. *Les Précurseurs*, O.·. de Clichy, par les Loges de la région Sud-Ouest de Paris : *L'Etoile Polaire*, *L'Etude Sociale*, *L'Evolution Economique*, *Le Lien des Peuples et les Bienfaiteurs Réunis*, *La Raison*, O.·. de Paris ; *La Concorde*, O.·. de Bois-Colombes ; *Les Précurseurs*, O.·. de Clichy ; *Les Réformateurs Unis*, O.·.

(1) *Compte rendu des Travaux du Grand-Orient de France, du 1er avril au 30 juin 1914*, pages 66, 69 et 71.

(2) *Compte rendu...*, cité page 89.



de la Garenne-Colombes ; *Les Travailleurs*, O.·. de Levallois-Perret ; *La Lumière*, O.·. de Neuilly-sur-Seine, et *L'Espérance Fraternelle*, O.·. d'Argenteuil.

L'objet de cette Tenue collective était d'entendre le citoyen Gustave Hervé, sur la question renvoyée à l'étude des Loges par le petit Convent : *Les rapports franco-allemands et la question d'Alsace-Lorraine*. Successivement, le F.·. Dr Sicard de Plauzoles, Gustave Hervé et le F.·. Jean Bon, député de la Seine, ont pris la parole pour montrer la nécessité, pour la France, de chercher la solution pacifique de la question d'Alsace-Lorraine, conformément au vœu de l'Alsace-Lorraine, dans la paix, par l'autonomie de l'Alsace-Lorraine et l'entente franco-allemande, condition de la paix universelle (1).

Dans une étude sur *les Idées Maçonniques au Convent de 1913*, publiée par la *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, le 20 mars 1914, nous disions (p. 17 du tirage à part :

Les rapports franco-allemands. — La Secte poursuit ses idées de fraternité universelle... aux dépens de la France.

« Les LL.·. *La Parfaite Amitié*, Or.·. d'Albi ; *La Fraternité Vosgienne*, Or.·. d'Epinal ; *La Parfaite Sincérité*, Or.·. de Marseille, émettent le vœu que la question des rapports franco-allemands soit mise à l'étude du Convent ». (Page 357 du *Compte rendu officiel*).

Renvoyé à l'étude du Conseil de l'Ordre.

A la suite de cette décision, la question a été examinée par le Conseil de l'Ordre, au petit Convent de 1914. Le F.·. André Lebey, alors député de Seine-et-Oise, secrétaire du Conseil, avait été chargé du rapport.

La discussion est venue à la deuxième séance du 6 avril. Les termes du rapport présenté par le F.·. Lebey ont été adoptés presque intégralement, sauf quelques variantes que nous signalons en passant, avec les notes parues dans le *Franc-Catholique*, nos des 17 et 24 octobre 1915. Le *Compte rendu des Travaux du Conseil de l'Ordre aux Ateliers de la Fédération* ne dit rien des débats qui ont eu lieu, il publie seulement la décision prise :

« Après discussion, le Conseil décide, en tenant compte des observations présentées, le renvoi de la question des rapports franco-allemands à l'étude des Loges, pour être discutée au Convent de 1915 ».

Suivant les habitudes du Grand Orient, le Conseil de l'Ordre a envoyé une circulaire aux Ateliers pour leur exposer la question.

(1) *Compte rendu..., du 1er avril au 30 juin 1914*, page 101.



Nous la reproduisons d'après le *Compte rendu des Travaux du Grand Orient du 1er juillet au 31 décembre 1914* :

CIRCULAIRE N° 9

Mise à l'étude des Loges de la question des rapports franco-allemands

O∴ de Paris, le 1er juillet 1914 (E∴ V∴).

Le Conseil de l'Ordre aux Loges du Grand-Orient de France S∴ S∴ S∴ :

TT∴ CC∴ FF∴,

A la suite du vœu des LL∴ *La Parfaite Amitié*, O∴ d'Albi ; *La Fraternité Vosgienne*, O∴ d'Epinal ; *La Parfaite Sincérité*, O∴ de Marseille, renvoyé par le Convent de 1913 au Conseil de l'Ordre, celui-ci, prenant en considération le vœu proposé, met à l'étude des Loges la question des rapports franco-allemands.

En affirmant, une fois de plus, le désir ardent et raisonné de la paix dont la France a déjà fourni des preuves multiples, comme en y apportant leurs contributions personnelles qui s'ajoutent à tant d'autres, les Loges répondront aux vœux unanimes de la Franc-Maç∴ française. Le Conseil de l'Ordre, dans sa pl∴ de l'année précédente, à propos de la loi de deux ans, alors en discussion, avait été le premier l'interprète du sentiment général en rappelant à quel point le pays de la Révolution, ne séparant jamais son intérêt personnel de l'intérêt collectif, sut toujours être et demeurer bon Européen. Les différentes conférences de nos At∴ ont achevé de prouver à quel point la question des rapports entre la France et l'Allemagne, à l'Ordre du jour déjà par suite des circonstances, s'imposait de plus en plus à l'attention des esprits cultivés et renseignés. La singulière campagne, au chauvinisme accentué, qui progresse à cette heure même, contre toute logique, en Allemagne, achève de démontrer aux plus prévenus l'acuité douloureuse du malaise, l'urgence qu'il y aurait à le résoudre, les dangers possibles du conflit. Il n'est pas jusqu'à certaines déclarations belliqueuses venues de hautes personnalités qui ne précisent encore les regrettables tendances qui s'affirment au-delà des Vosges et qui contrastent si profondément avec la tenue généreuse et parfaite de l'opinion publique française (1).

Dans l'intérêt des peuples des deux pays pour la cause de la paix européenne et mondiale, comme pour l'humanité, que la Franc-Maç∴ s'est toujours honorée de servir, il y a lieu de serrer de plus près une question qui la passionne. Il est bien évident, en effet, que son ampleur même nécessite d'abord la connaissance exacte des multiples aspects particuliers qu'elle comporte, l'étude minutieuse de ses réalités, l'examen attentif de ses conditions. Il ne suffirait pas de la trancher de haut, soit

(1) Cela n'a pas empêché la Franc-Maçonnerie française de mener l'ardente campagne dont on a le souvenir contre la loi de trois ans.



à un point de vue trop général ou trop élevé, soit à celui du sentiment. Certes, ne serait-ce que par principe, un Franc-Maç.·. veut la paix et il est, de prime abord, décidé à agir en conséquence, mais justement afin de pouvoir persévérer sur cette voie salutaire, afin de n'y pas échouer d'autant plus qu'il s'y sera légèrement aventuré, il est tenu de ne rien ignorer du problème à résoudre en même temps qu'il se doit de mesurer l'opportunité des circonstances et ce que celles-ci lui permettent. Il lui faut retenir le double enseignement de l'histoire et de la vie, du passé et du présent, et, afin même de mieux faire entrer l'idéal dans la réalité de ne se tromper en aucune manière sur les complications de celle-ci. L'illusion conduit toujours à des abîmes et l'espérance qui n'est basée sur rien de réel lasse plus vite l'imprudent qui en abuse au début que celui qui n'a su se la permettre qu'à bon escient.

Il convient, notamment, de pressentir l'accueil qui serait fait à une proposition de cet ordre par nos voisins, si, justement à cause du doute qui l'environne, elle ne serait pas dangereuse en se révélant intempestive. A l'heure actuelle, ne serait-ce que pour mieux préparer en temps voulu des rapports ou des pourparlers ou, même, sur le terrain purement maçonnique, une Tenue solennelle collective, l'étude seule de la question importe et c'est à elle qu'il convient, d'abord, de s'arrêter (1). Une semblable enquête peut être féconde. L'accueil qui sera fait au dehors à la nouvelle d'une consultation aussi importante présentera en lui-même une indication précieuse qui dictera sa conduite à notre bonne volonté. Une étude de cet ordre est susceptible, vraisemblablement, de rester sous le maillet plusieurs années. Il ne s'agit, en aucune façon, d'une critique superficielle, d'une appréciation rapide ou d'un exposé tendancieux, soit dans un sens, soit dans l'autre. Il faut une œuvre qui réponde à l'esprit de la Franc-Maç.·., qui ne se paie ni de mots, ni de tirades, et se démontre, par elle-même, avant tout, ennemie de l'erreur. Notre Ordre se doit, surtout, sur un terrain si brûlant, toujours d'actualité dangereuse, de creuser profondément le puits même de la vérité, afin d'y puiser l'eau la plus pure en même temps que la plus naturelle. Si, dans un esprit tout à fait opposé, qui sera la garantie de son succès, qui est celle, en tout cas, de sa conscience et de sa sincérité libératrice, la Franc-Maç.·. réalise un jour, pour la liberté et, par elle, ce que la Sainte-Alliance a rêvé par la tyrannie et sous la domination des églises, elle ne pourra y parvenir qu'après des années de lutte et à condition de se pénétrer, dès maintenant, de l'étendue, de la gravité des conséquences difficiles de ce vers quoi elle s'efforce (2).

(1) Dans son rapport, présenté à la séance du Conseil de l'Ordre du 6 avril 1914, le F.·. Lebey précisait l'Orient où, selon lui, pourrait se faire cette tenue solennelle. Il écrivait cette phrase qui n'a pas été reproduite dans la circulaire : « *Quel beau jour que celui où les délégués des deux puissances se rencontreraient, par exemple, à Strasbourg, à la L.·. « An Erwin's Dom » !*

(2) On trouve là, sous forme voilée, l'aveu du but de domination universelle poursuivi par la Franc-Maçonnerie internationale. Et la suite va nous



Voici comment le Conseil de l'Ordre, quant à lui, envisage les assises de l'étude soumise aux At.·. :



La France, sans rien oublier, ni des circonstances qui ont entouré la guerre de 1870-1871, déchaînée à la faveur d'un faux, la dépêche d'Ems, grâce à la volonté mûrement et longuement poursuivie de Bismarck, ni d'une défaite et d'une mutilation que la Force réussit, puis maintint, contre le Droit, désireuse de continuer à fournir des gages à la cause de la paix, demeure dans une attitude purement défensive. L'Allemagne, au contraire, semble ne pas s'être rendu compte de la répercussion profonde que l'augmentation de ses effectifs causerait en Europe. Elle, qui est déjà l'initiatrice du service militaire obligatoire, a, cette fois encore, donné le signal de nouveaux armements. Qu'elle l'ait voulu ou non, elle est responsable d'un réveil angoissé. Cela est si vrai qu'il y a quinze ans, personne chez nous n'envisageait la possibilité d'une guerre. L'élite avait même répudié toutes les questions y ayant trait. La génération des hommes qui ont aujourd'hui de trente-cinq à quarante ans, pensait, vers sa vingtième année, l'ère des guerres définitivement close. Or, de plus en plus, par la force même des faits, elle est obligée de s'incliner vers une sombre inquiétude, et le point d'interrogation qu'elle avait effacé volontairement redescend de nouveau à l'horizon en la contraignant à y souscrire (1).

Il est évident qu'à cette heure, encore que nous entendions éviter et même faire disparaître toutes incriminations inutiles, l'œuvre bismarckienne atteste, par ses résultats, que si la force heureuse suffit un certain temps, elle entraîne des conséquences funestes quand elle s'est réalisée autrement que par la Justice. Celle-ci est quelquefois lente à reprendre sa revanche, elle la prépare néanmoins comme si les faits eux-mêmes, plus forts que la volonté des hommes, se chargeaient alors de démontrer sa nécessité.

La Prusse ne songe en aucune manière à reviser le traité de Francfort.

montrer, chez les Francs-Maçons du Grand-Orient de France, le désir d'une alliance intime avec l'Allemagne afin de mieux réaliser ce rêve de la secte tout entière.

(1) C'est encore l'aveu fait par le Grand-Orient de France qu'au moment même où les Loges se livraient à une campagne acharnée contre l'augmentation de notre puissance militaire, la Franc-Maçonnerie n'ignorait rien de la préparation formidable exécutée par l'Allemagne.

Le 20 février 1914, le F.·. André Lebey, délégué du Conseil de l'Ordre, disait à la tenue solennelle des At.·. rouennais :

« L'Allemagne, aussi bien par ses armements nouveaux que par certaines manifestations de son opinion publique, sous plusieurs formes et dans plusieurs milieux, inquiète non seulement la France, mais l'Europe entière ». (Compte rendu aux At.·., séance du Conseil de l'Ordre du 4 mars 1914).



et il serait dangereux d'entretenir des illusions à ce sujet (1). La Conférence de Berne a, néanmoins, démontré qu'un certain nombre de députés au Reichstag, interprètes de toute une partie de la conscience publique, regrettaient de ne pouvoir combler le large et douloureux fossé noir que creuse toujours l'Alsace-Lorraine entre les deux nations : et bien que la situation du député allemand n'ait pas l'importance, ni le pouvoir, que l'élection confère au député français, à cause de cela même, d'autre part, il y a tout à fait lieu de retenir une démarche de cet ordre, aussi significative. Le cantique chanté à l'inauguration du « Monument aux Nations », qui commémora la bataille de Leipzig, atteste peut-être, par ses paroles : « Délivrez-nous, Seigneur ! » une sorte de regret. Ne pourrait-il être ainsi complété : « Délivrez-nous, Seigneur, d'un cercle de fer et de feu, de la méfiance qui nous isole dans notre propre injustice ! ». On se souvient ici, spontanément, de la lettre qu'envoyait à

Et dans son rapport du 6 avril nous relevons encore ce passage qui n'a pas été inséré dans la circulaire :

« *Il n'est pas jusqu'aux déclarations officielles du kronprinz qui ne précisent encore les regrettables tendances qui s'affirment au-delà des Vosges* ».

Les chefs de la Franc-Maçonnerie n'avaient, du reste, aucune illusion sur l'attitude des Loges d'Allemagne, comme le prouve cette phrase d'une allocution prononcée par le même F.˙. Lebey à la fête donnée par la L.˙. *L'Evolution économique*, de Paris, le 14 mars 1914 :

« *Il faut montrer à nos voisins qu'ils ont tort de reculer de plus en plus au fur et à mesure que nous leur tendons le rameau d'olivier* ». (*Compte rendu aux At.˙., séance du Conseil de l'Ordre du 18 mars 1914*).

Or, voici ce que nous lisons dans le *Compte rendu des Travaux du Grand-Orient aux At.˙. de la fédération du 1er janvier au 31 mars 1914*, séance du Conseil du 4 mars. Discours du F.˙. Augagneur, au banquet d'Ordre des Loges de Lyon, le 23 novembre 1913 :

« *Que de terrain nous avons perdu depuis l'affaire Dreyfus ! Nous revivons les transes de la crise suscitée par un patriotisme chauvin qui dresse la France et l'Allemagne, l'une contre l'autre, quand les deux peuples ne demanderaient qu'à s'entendre. Nous ressentons toutes les inquiétudes provoquées par la tortueuse emprise de la réaction sur l'armée française et par l'incurie d'un état-major qui s'incline repentant sous la surveillance des Jésuites...* ».

Et le compte rendu ajoute : « *L'orateur énuméra les résultats funestes de la loi sur le service militaire de trois ans ; les conséquences en seront déplorables aux points de vue militaire, financier et social* ».

On peut modifier ses opinions, on ne change pas sa mentalité.

(1) La Franc-Maçonnerie se déclarait, alors, tout à fait prête à passer condamnation sur ce chapitre de nos revendications nationales. Le F.˙. André Lebey disait, en effet, à la tenue solennelle des At.˙. rouennais, le 20 février 1914, en parlant au nom du Conseil de l'Ordre :

« *Il faut voir le fait accompli et bien se persuader, courageusement, que jamais l'Empire allemand ne consentirait à nous rendre l'Alsace-*



Bismarck, au lendemain de Sedan, un de ses amis, pour lui conseiller de rester dans la logique en n'allant pas plus loin. On se rappelle aussi la parole de Frédéric-Guillaume : « Je n'ai pas déclaré la guerre à la France, mais à Napoléon III ».

Les déclarations de plusieurs Alsaciens nous dictent notre conduite. Ils ont affirmé le désir que leur patrie ne fût pas de nouveau un champ de carnage et bien que, sans doute, des considérations particulières, une certaine tristesse aussi, aient dicté leurs paroles, — la solide sagesse de nos trente anciens représentants du Haut-Rhin, dont la présence était si précieuse dans notre Parlement, nous incite à le croire, — il convient d'agir dans le sens de celles-ci (1). N'oublions pas non plus les hommes des deux peuples qui se sont cherchés au-dessus de leurs querelles. Rappelons les pages où Gœthe et Nietzsche saluent le génie français, les séjours de Wagner à Paris, ceux de Challemel-Lacour et de Jules Ferry, en Allemagne, pour ne citer que cela et ne même pas rappeler ceux de leurs écrivains qui, dès le lendemain de la guerre, faisaient entrevoir à leurs compatriotes les risques d'abaissement intellectuel qu'une victoire barbare entraînait. Dans la rivalité même de deux grands peuples, il est du devoir de l'historien de remarquer souvent on ne sait quelle émulation vers les meilleures qualités de l'âme humaine, une rivalité qui s'efforce plus vers un idéal commun qu'à sa propre lutte.

Nous n'avons pas le droit d'oublier, non plus, d'une part, les rapports fréquents établis avec l'ambassade française à Berlin, du temps où M. Herbette nous y représentait, de l'autre, les paroles du chancelier au Reichstag, en 1913, rappelant celles de Bismarck, et par lesquelles M. de Bethmann-Hollweg engageait solennellement sa parole, celle de son pays et celle de son souverain, en déclarant que jamais l'Allemagne n'attaquerait la France, si elle n'était elle-même attaquée. Nous devons nous souvenir enfin que Gambetta avait avoué, peu de temps après la guerre, que les deux peuples gagneraient à se connaître au lieu de s'opposer. Tous ont également encore présentes à la mémoire les négociations qui eurent pour but de préparer l'entrevue de Ferrières. Il est donc temps de savoir si le geste de la Commune, abattant la colonne Vendôme en pleine guerre, risque d'être enfin compris et si les gages que nous avons donnés pourront susciter aujourd'hui ceux que nous sommes en droit d'attendre, en échange, — que nous aurions presque le devoir de réclamer (2).

Lorraine. Il serait enfin maladroit, de notre part, de trop insister là-dessus ». (*Compte rendu aux At∴, séance du Conseil du 4 mars 1915*).

(1) C'était là, peut-être, l'opinion des Francs-Maçons d'Alsace, visités par le F∴ Lebey. La déclaration unanime des députés élus par l'Alsace-Lorraine, à la séance de rentrée, le 8 décembre 1919, montre bien que telle n'était pas la pensée véritable du pays.

(2) Cet aveu monstrueux mérite d'être souligné. D'abord, il faut rétablir la vérité historique. Le Grand-Orient aurait dû dire : « En pleine guerre *civile* ». Le décret de la Commune concernant la colonne Vendôme est du 12 avril 1871, le monument fut renversé le 16 mai ; or, les préliminaires de paix avec l'Allemagne avaient été votés à Bordeaux le 1er mars. Il est



La facilité des rapports internationaux, les conditions nouvelles de la vie moderne, toute la civilisation nous indiquent qu'il faut maintenir la paix. La pénétration allemande, en France, le démontre également. Elle devrait être, à la fois, de nature à stimuler notre activité, souvent hésitante et molle, comme à nous faire voyager davantage dans l'Empire. Le merveilleux essor industriel et commercial de celui-ci nous en fait même un devoir. Malheureusement, l'esprit de suite, dont on est si abondamment pourvu au delà du Rhin, nous manque. Nous avons lu les merveilleuses enquêtes de Jules Huret, nous avons parcouru ensuite les intéressants volumes, entre tant d'autres, d'Ajam et de Brunau, nous avons écouté bien des conférences, suivi de nombreux articles, discuté l'avertissement logicien de notre excellent F.·. Marcel Sembat, puis, notre attention, distraite, s'est portée ailleurs.

Il serait temps de la maintenir sur le problème dont nous esquissons ici, à larges traits, les plus grandes lignes.

Si l'Alsace-Lorraine apparaît le principal obstacle, ne pourrait-elle pas devenir, petit à petit, la terre du rapprochement ? L'Alsace-Lorraine devrait être, en effet, le trait d'union entre les deux pays, et il serait normal, pour cela, que l'Allemagne lui accordât l'autonomie par une constitution indépendante. Malgré tant d'efforts, l'Empire n'a pas assimilé les deux provinces et le véritable problème allemand n'est pas tant, à cette heure, d'assimiler l'Alsace-Lorraine que de mêler plus intimement la Prusse, encore féodale et militariste, à la vie industrielle, commerciale et démocratique de la nation, tout en lui permettant de demeurer la clef de voûte de l'édifice germanique. Des événements peuvent surgir en Europe qui rendent cette entente plus désirable encore pour nos voisins que pour nous-mêmes et, justement à cause de cela, nous avons

vrai que les Prussiens occupaient encore Saint-Denis. Ce qui rend plus significatif le geste des Francs-Maçons.

La démarche que firent les Loges le 25 avril 1871, en venant planter leurs bannières sur les fortifications, à la Porte Maillot, suivie de la fuite éperdue des FF.·. au premier coup de canon, fut simplement ridicule et le mieux, encore aujourd'hui, est d'en rire.

On ne peut accorder la même indulgence au renversement de la colonne Vendôme par la Franc-Maçonnerie. Car c'est bien la secte qui a conçu l'idée de cet acte de barbare vandalisme — digne de la Kultur allemande — et c'est elle encore qui l'a fait exécuter par l'un de ses membres, le F.·. Iribe, ingénieur civil, 33ᵉ, haut dignitaire du Suprême Conseil du Rite Ecossais Ancien et Accepté. M. Iribe est mort, en 1914, à Auteuil, à quatre-vingts ans passés, après avoir exercé, grâce à la protection de M. Mesureur, les agréables fonctions de directeur de la maison de retraite Galignani, boulevard Bineau, à Neuilly. Il existe une très intéressante photographie qui représente, après la chute de la colonne, le F.·. Iribe monté sur ce qui reste du soubassement.

Quarante-trois ans plus tard, la Franc-Maçonnerie s'étonne que l'Allemagne n'ait pas encore compris « le geste » des Loges de Paris et elle demande ses « gages », qu'elle a « le devoir de réclamer », pour un tel service.



le devoir de protester, en même temps que d'agir, contre les chauvinistes insensés qui menacent l'activité économique européenne. L'alliance russe a été nouée dans un but pacifique, et l'Allemagne devrait de plus en plus savoir gré à la France, d'autant que, sous la Russie aristocratique, une admirable élite intellectuelle, libérale et héroïque, se prépare : elle accentuera un jour encore les liens entre les Français et les Slaves et il ne dépend, en vérité, que de l'Allemagne de se mêler à ce grand courant libérateur.

Notre situation est également intéressante et forte au point de vue de l'Angleterre qui, après avoir eu des rapports souvent difficiles avec l'Allemagne, paraît, notamment depuis la visite des Francs-Maç.·. anglais à Berlin, s'améliorer de plus en plus. L'influence française n'y est, sans doute, pas étrangère. — L'entente de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne assurerait la paix du monde.

Plus que beaucoup ne se l'imaginent, égarés par une presse exécrable, cette paix est vraisemblablement dans le désir de nombreux souverains et des chefs d'Etat.

Inquiète, malgré la Triplice, du côté de l'Autriche, et peut-être méprisante, quelque peu, envers l'Italie, que nous lui apprendrions à connaître et à aimer, l'Allemagne, isolée, serait sans doute reconnaissante à la France, si celle-ci entretenait avec elle des rapports plus suivis, augmentait les conversations diplomatiques et affirmait hautement cette volonté pacificatrice dont elle a déjà multiplié les assurances.

L'Allemagne a besoin d'expansion ; c'est cela surtout qu'il faut comprendre et faire saisir autour de nous. Elle ne peut vivre repliée sur elle-même, et la crainte d'y être réduite risquerait de la mener à la guerre. Une sorte de collaboration prudente, comme il en existe déjà dans plusieurs affaires, ne serait-elle pas de nature à arrondir bien des angles ? Ne pourrait-elle même être tentée sur le terrain colonial ? L'égoïsme est nuisible dans tous les ordres d'activité, surtout dans les rapports internationaux où il se retourne toujours contre ceux qui le pratiquent. Dans notre rêve, — qui n'est nullement utopique et monte directement de la réalité, dont les nécessités s'imposent de plus en plus à notre attention, — une entente pour la paix, par le trait-d'union de l'Alsace-Lorraine, devrait être sérieusement tentée. Ne parlons pas encore d'alliance, car, à aller trop vite, nous gâcherions beaucoup plus de choses que ne le croient les esprits trop pressés, et il faut sans doute compter encore sur une dizaine d'années pour amener un rapprochement tout à fait efficace. Le premier pas a été fait par nous, récemment encore, aussi bien à Bâle que par les hommes politiques parlementaires des différents partis à Berne, et la Franc-Maç.·. du Grand-Orient de France n'a pas été étrangère, vous le savez, à ce grand mouvement (1). Notre

(1) Il est intéressant d'enregistrer cette déclaration officielle. Nous connaissions, en effet, ce travail secret des Loges. Le F.·. Lebey disait, à Rouen, le 20 février 1914 :



enquête qui ne pourrait être ignorée de la Franc-Maçonnerie germanique, lui indiquera son rôle, qui est d'agir en conséquence, ne serait-ce d'abord qu'en mettant une étude identique à l'ordre du jour de ses At∴. Une pareille simultanéité entraînerait vraisemblablement, dans l'avenir, une étude en commun. Peut-être déjà, bientôt, de même qu'une Loge allemande s'est constituée à Paris sous le patronage de Gœthe, une Loge

« Nous irons franchement, comme l'ont fait nos camarades allemands, en leur tendant la main...

» Oui, il faut vouloir l'entente avec l'Allemagne carrément... Il faut aider à l'entente franco-allemande parce qu'elle est dans la logique, dans le bon sens et même dans l'histoire ».

Ces trois affirmations sont aussi fausses l'une que l'autre. L'histoire montre que la France n'a jamais toléré une puissance trop grande et trop forte sur sa frontière de l'Est ; la logique et le bon sens indiquent que la politique de nos rois n'a pas poursuivi l'abaissement de la maison d'Autriche, pour élever à sa place les Hohenzollern. La République, le bon sens l'indique encore, n'a aucun intérêt à reprendre la désastreuse politique des nationalités, si malencontreusement adoptée par Napoléon III, sous l'influence des Sociétés secrètes.

Mais on n'y regarde pas de si près au Grand-Orient, on se contente de suivre les suggestions allemandes et de travailler pour le roi de Prusse. Car nous ne pouvons croire que ces idées soient nées toutes seules dans des cervelles françaises.

A la date du 20 février 1914, le même F∴ Lebey, hier encore député de Seine-et-Oise, disait aussi dans ce discours aux Loges de Rouen, déjà cité :

« Entente donc résolument, à tel point qu'il serait tout à fait souhaitable qu'en allant en Russie, le Président de la République, comme par hasard, rencontrât le Kaiser. Cette promesse de paix, montée d'une poignée de mains dans la brume marine, à bord d'un navire de guerre, déciderait, peut-être, de bien des choses. Ou bien une autre rencontre ailleurs, en terrain neutre ».

Et le délégué du Grand-Orient ajoutait :

« Il serait dangereux de trop brusquer les choses, aussi dangereux de trop attendre ». (Compte rendu aux At∴, séance du Conseil de l'Ordre du 4 mars 1914).

Dans son rapport, du 6 avril suivant, le F∴ Lebey revient sur cette question :

« Qui sait même, écrit-il, si une rencontre, sur terrain neutre, entre l'Empereur Guillaume et M. le Président de la République, ne serait pas salutaire ? Il y a des poignées de mains, des actes, des gestes qui fixent des points de départ nouveaux à l'histoire des peuples ». (Compte rendu aux At∴, séance du Conseil de l'Ordre du 6 avril 1914).

Le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France n'a pas osé insérer ce passage dans la circulaire envoyée aux Loges.

On voudrait pouvoir écrire que ces insinuations doucereuses, ne tendant



française pourrait se constituer à Berlin sous celui de Victor Hugo. A côté d'autres groupes destinés à rapprocher les habitants des deux territoires, la Franc-Maç∴, sur son terrain spécial, dans ses formes accoutumées, avec sa sagesse avertie, à l'abri même de son rituel et de son internationalisme, qu'elle aurait tort d'oublier, a mission de créer également un foyer harmonieux (1).

Quoi qu'il en advienne de ces tentatives, elles ne peuvent que nous honorer, nous grandir, préciser notre désir de conciliation, affirmer notre bonne foi. S'il était malheureusement démontré qu'elles ne sauraient aboutir par suite d'une volonté mauvaise, délibérément hostile, à laquelle, quant à nous, nous voulons ne pas croire, cette constatation même nous dicterait notre devoir et nous permettrait de mesurer à quel point l'enquête que nous conseillons était précieuse, nécessaire, urgente. Si, comme nous l'espérons, elle réussit à maintenir la paix, en accentuant les sentiments de confiance et d'amitié qui devraient exister déjà entre deux grands peuples et qui constituent, en réalité, les meilleurs garants de leur double avenir, nous aurons réalisé un peu plus de notre Ordre lui-même en même temps que son idéal.

Michelet écrivait : « Au vingtième siècle, la France déclarera la paix au monde ». Il est nécessaire pour elle, aussi bien que pour tous les peuples libres et même les peuples opprimés, de savoir si on entend lui répondre par une déclaration de guerre, fût-ce sourde ou voilée,

à rien moins qu'à bouleverser, à la veille meme de la formidable guerre voulue et longuement préparée par le Kaiser, tout le système de nos alliances défensives, n'ont pas franchi les parvis des temples maçonniques pour pénétrer jusque dans les Conseils du Gouvernement, et n'ont pas été faites sous l'inspiration, plus ou moins directe de celui qui comptait en tirer profit. Il n'est malheureusement pas permis de se faire illusion à ce sujet. La question a été envisagée sérieusement, et l'on a parlé, au mois de juillet 1914, lors du voyage de M. Poincaré, si tragiquement interrompu, de saluts mystérieux, échangés, en haute mer, avec des navires allemands, se trouvant, comme par hasard, sur la route de l'escadre française.

Si maintenant on veut bien se souvenir que le voyage de M. Loubet à Rome, prélude de la rupture avec le Vatican, a été conçu, organisé et réglé par la Franc-Maçonnerie internationale, nous pouvons nous demander ce que nous réservait un prochain avenir, alors que les menées souterraines des Loges auraient réussi à laisser la France isolée, sans alliances, seule et si peu militairement préparée, grâce à la secte, en face des empires austro-allemands ?

(1) On sait ce qu'il advint des « foyers harmonieux » d'entente, et comment les socialistes français de l'internationale ont été joués par la social-démocratie. En tout cas, au mois de juillet 1914, le Grand-Orient de France rêvait d'établir une Loge française à Berlin, alors que le Kaiser se préparait à mettre à la porte, avec la délicatesse de procédés que l'on sait, l'ambassadeur de France. Cela s'appelle avoir le sens de l'à-propos et la juste perception des circonstances psychologiques. Peut-être trouvera-t-on que le Grand-Orient exagère lorsqu'il pense tirer honneur d'une telle bévue.



progressivement accrue, afin de la mettre peu à peu dans un état de vassalité qui serait le contraire de l'entente qu'elle désire et qui l'empêcherait de l'accepter.

***

Nous vous prions de vouloir bien mettre à l'étude cette importante question, qui figurera à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée Générale de 1915.

Il serait désirable que les réponses des Loges parvinssent au Grand-Orient, avant le 1er mai 1915, par une pl.·. n'ayant trait qu'à cet objet. Ces réponses ne devront pas être fournies sous la forme de conclusions sommaires, mais devront constituer, autant que possible, un travail reflétant l'effort donné par chaque At.·. pour résoudre la question posée.

Veuillez agréer, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de nos sentiments fraternellement dévoués.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
G. Corneau.

Les Vice-Présidents,
Mollard, Groussier.

Les Secrétaires,
Courcenet, André Lebey.

Le Garde des Sceaux,
Tinière.

Cette circulaire n° 9, rédigée par le F.·. Mollard, Vice-Président du Conseil de l'Ordre, a été envoyée aux Vénérables des Loges en juillet 1914. En reproduisant ce texte dans le *Compte rendu des travaux du Conseil de l'Ordre aux Ateliers de la Fédération du 1er juillet 1913 au 31 décembre 1914*, le secrétariat du Grand-Orient a ajouté la note suivante :

Comme conséquence de la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France et des décisions prises par le Conseil de l'Ordre, notamment au cours de la séance plénière du 13 décembre 1914, cette question est retirée de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de 1915 (1).

Le Convent de 1915 a été ajourné, comme l'avait été déjà celui de 1914. Et l'Assemblée générale régulière du Grand Orient de France n'a eu lieu qu'en 1919.

— Le 1er août 1914, le Conseil de l'Ordre envoyait aux Loges une circulaire n° 11 rappelant les dispositions administratives concer-

(1) Séance du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. de France du 1er juillet 1914. *Compte rendu...*, page 62.



nant le Convent du 21 septembre. Elle était accompagnée de cette note :

En raison des douloureux événements que vous connaissez, il se pourrait que la date du Convent fût modifiée. Vous en seriez alors prévenu par pl.·. spéciale (1).

C'est ce qu'est venu faire le document suivant :

CIRCULAIRE N° 12

Le Convent n'aura pas lieu le 21 septembre.

O.·. de Paris, le 17 août 1914 (E. V.).

Le Conseil de l'Ordre aux Loges du Grand-Orient de France.
S.·. S.·. S.·.

TT.·. CC.·. FF.·.,

Par notre circulaire n° 11, du 1er août courant, nous vous faisions prévoir que la date de la réunion du Convent serait probablement modifiée.

Hélas ! Nos prévisions sont devenues une réalité. C'est vous dire que le Convent ne pourra pas avoir lieu le 21 septembre. Et, vous le comprendrez aisément, il nous est impossible aujourd'hui de fixer, d'une façon certaine, une autre date.

Beaucoup des nôtres sont partis. Nos At.·., nos différents organismes, notre Secrétariat Général sont désorganisés par les faits de l'odieuse agression dirigée contre notre France pacifique et humanitaire. A l'heure actuelle, tous ses enfants sont debout et étroitement unis pour la défense de la Patrie, pour le maintien du Droit et pour le triomphe de la civilisation. De toute leur force et de toute leur âme, ils sauront remplir leur devoir.

Tragiques événements, mais spectacle réconfortant quand même de constater un tel élan et un tel enthousiasme d'un bout à l'autre de notre pays.

Une nation dont les membres sont animés de semblables sentiments, ne peut pas être vaincue. C'est pleins de confiance que nous envisageons l'avenir.

Honneur à tous ceux — sans aucune distinction — qui sont au service de la Patrie. Honneur à nos fidèles alliés. Vive la France !

(1) Compte rendu du 1er juillet au 31 décembre 1914, page 16.



Veuillez agréer, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de nos sentiments fraternellement dévoués.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
G. CORNEAU.

Les Vice-Présidents,
MOLLARD, GROUSSIER.

L'un des Secrétaires,
COURCENET.

Le Garde des Sceaux,
TINIÈRE.

— Le Conseil de l'Ordre du Grand Orient s'est réuni en séance plénière le dimanche 13 décembre 1914, sous la présidence du F.·. CORNEAU, président :

La séance est ouverte à neuf heures du matin. Sont présents : Les FF.·. Corneau, président ; Groussier, vice-président ; Courcenet et Lebey, secrétaires ; Tinière, garde des sceaux ; Ariès, Bardet, Blanchard, Brunet, Darboux, Dupré, Dutilloy, Denis-Guillot, Mille, Perreau, Perrin, Subit, Victor Meunier.

Sont excusés : Les FF.·. Bessière, Bonnafous, Dupuy, Jourde, Lahy, Lemaitre, Mognier, Mollard, Rouhier, Sibard, Sicard de Plauzoles, Thiéry, Thuillat, Vincent.

Le F.·. Vadécard, Secrétaire Général, assisté du F.·. Leleu, esquisse les travaux.

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet est adopté (1).

Le document ci-dessous expose les décisions qui ont été prises :

CIRCULAIRE N° 13

Renseignements et Instructions

O.·. de Paris, le 13 décembre 1914 (E. V.).

Le Conseil de l'Ordre aux Ateliers du Grand-Orient de France.
S.·. S.·. S.·.

TT.·. CC.·. FF.·.,

...Par suite des douloureux événements que vous connaissez, notre Assemblée conventuelle n'a pas eu lieu et nos Loges n'ont pu davantage se réunir comme de coutume.

Sommes-nous pour cela restés inactifs ? Assurément non. Chacun de nous a su remplir son devoir dans la mesure où il lui a été possible de se rendre utile à la Patrie. En ce qui concerne le Conseil de l'Ordre, permettez-nous de vous donner un aperçu rapide de ce qu'il a fait depuis le 31 juillet dernier.

(1) Compte rendu des Travaux du Grand-Orient de France, du 1er juillet au 31 décembre 1914.



Le 1er août, la France apprenait avec stupeur le lâche assassinat du citoyen Jean Jaurès. Bien qu'il ne fût pas des nôtres, nous crûmes devoir joindre notre protestation à celles qui affluèrent de tous côtés, sans distinctions d'opinions politiques. A cet effet, nous fîmes à la Presse la communication suivante :

« Le Grand-Orient de France — au sein duquel sont représentées les diverses fractions du parti républicain — a été profondément affecté de l'odieux attentat dont a été victime le citoyen Jaurès.

» Il proteste avec indignation contre des actes aussi abominables qu'aucune passion politique ne saurait excuser (1).

» Pour rendre hommage à la mémoire de celui qui, comme l'a dit si justement le Chef du Gouvernement, honorait la tribune française, il invite tous les Francs-Maç∴ à assister à ses obsèques (dont le jour et l'heure seront communiqués par la voie de la presse) ».

Le 2 août, avec l'espoir (vain, hélas !) que la paix européenne ne serait point troublée, nous témoignâmes, d'accord avec la Grande Loge de France, notre entière confiance au Gouvernement de la République par l'envoi de ce télégramme :

« Le Grand-Orient de France et la Grande Loge de France, au nom des Francs-Maç∴ français, remercient le Gouvernement d'avoir tenté tout ce qui était compatible avec la dignité nationale dans l'intérêt de la paix mondiale.

» La Maç∴ française veut encore espérer que les efforts diplomatiques du Gouvernement de la République aboutiront à une solution pacifique : mais, quel que soit le résultat des négociations engagées, Elle l'assure de son entier dévouement.

» Vive la France !

» Vive la Patrie ! ».

Nous avions compté sans la mauvaise foi germanique. Vingt-quatre heures après, l'Allemagne déclarait la guerre à la France.

Le 4 août, nous adressâmes la lettre suivante à M. René Viviani, Président du Conseil des Ministres :

« Monsieur le Président du Conseil,

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Grand-Orient de France, interprète fidèle des sentiments patriotiques de la Franc-Maç∴ française, vous renouvelle l'assurance de son entier dévouement au Gouvernement de la République.

(1) Nous rappelons — à titre documentaire — que le meurtrier de Jaurès a été acquitté par le jury parisien, après avoir attendu plus de quatre ans le jugement de son procès.



» Comme il l'a fait en 1870, il met ses locaux à la disposition du Gouvernement.

» Vive la France !

» Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'assurance de mon respectueux dévouement ».

La vieille devise bismarckienne « La force prime le droit » n'a point perdu de sa valeur en Allemagne. La noble Belgique, pays neutre, s'en aperçut par la violation de son territoire.

Le 7 août, au cours de l'héroïque défense de Liége, nous envoyâmes au Grand-Orient de Belgique une dépêche ainsi conçue :

« Grand-Orient de France tient à féliciter chaleureusement par intermédiaire de ses amis du Grand-Orient de Belgique la vaillante et héroïque nation belge, dont la fière et courageuse attitude est saluée avec respect et enthousiasme par tous les Français ».

Des témoignages de sympathie à la France nous parvinrent de différents côtés, notamment d'Italie, du Portugal et de Roumanie. Ils nous furent des plus précieux.

De ce côté encore, — sans qu'il nous soit possible d'insister davantage, — nous avons conscience d'avoir servi notre pays en bons Français.

Le 17 août, nous vous informions que le Convent ne pourrait pas avoir lieu le 21 septembre. Et, un peu plus tard, apprenant qu'un certain nombre de Loges n'avaient pas reçu cet avis, nous communiquâmes à la presse la note suivante :

« Par une circulaire adressée à ses Loges, le mois dernier, le Grand-Orient de France annonçait que le Convent (Assemblée Générale annuelle) n'aurait pas lieu le 21 septembre.

» Et il ajoutait :

» Beaucoup des nôtres..., etc. » (1).

C'est avec angoisse que nous suivions le mouvement de nos armées. La retraite de Charleroi, bien qu'habilement ordonnée, n'était pas sans nous causer de sérieuses inquiétudes, car il ne faut pas oublier que l'ennemi se trouvait, à un moment donné, presque aux portes de Paris. Le rêve de l'orgueilleux kaiser allait donc être réalisé et celui-ci s'apprêtait à faire une entrée triomphale dans la capitale de la France. Mais il avait compté sans la vaillance des troupes françaises qui, avec le concours des troupes anglaises, gagnèrent brillamment ce qu'on appelle aujourd'hui « la bataille de la Marne ».

Cette victoire fut pour nous un réconfort et nous permit de grandes espérances.

(1) Voir ci-dessous : circulaire n° 12 dont la circulaire n° 13 reproduit le texte.



En face d'un ennemi puissant et aux instincts barbares, la lutte était loin d'être achevée. La guerre devait se continuer plus violente que jamais et nos paisibles populations elles-mêmes, dont on eût dû au moins respecter le foyer, en souffrirent dans des proportions qu'il est impossible d'imaginer.

Depuis environ trois mois, les combats succèdent aux combats, tous plus meurtriers les uns que les autres. Nos soldats sont héroïques et nul de nous n'en peut faire un meilleur éloge que celui qu'en fait journellement la presse anglaise.

Cette nouvelle bataille — on pourrait dire cette série de batailles — est, en raison de son étendue territoriale, la plus formidable qu'ait enregistrée l'histoire. Elle sera, pour nous, un nouveau et brillant succès. Nous en avons la ferme conviction.

Et répétons ce que disait notre généralissime, après la victoire de la Marne : « Le Gouvernement de la République peut être fier de l'armée qu'il a préparée ».



Nous serions reconnaissants à chaque Loge de vouloir bien établir dès maintenant la liste de ceux de ses membres qui sont morts au champ d'honneur, de ceux qui ont été blessés et de ceux qui se sont plus particulièrement distingués sur le champ de bataille ou ailleurs et ont été l'objet de promotions, de citations, etc... Mais, pour éviter un travail actuellement inutile, ces listes devront nous être envoyées en une seule fois, c'est-à-dire à la fin des hostilités.

En vous demandant cela, il n'entre nullement dans notre esprit de faire une distinction entre les uns et les autres. Nous proclamons bien haut que tous ceux qui ont répondu à l'appel de la Patrie, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou sociales, sont de bons et excellents Français ayant droit au même respect et à la même admiration.

D'ailleurs, depuis le début de la guerre, aucun acte, aucun geste ne peut nous être reproché. Il aurait été désirable qu'il en fût de même chez tous nos compatriotes.

Le Grand-Orient de France, fidèle à son passé et soucieux de ses devoirs patriotiques, a donc contribué à la réalisation et au maintien de cette belle unité nationale, qui nous assurera la définitive victoire que remporteront sûrement les Armées de la République.

La circulaire rappelle ensuite que le Grand Orient a établi, rue Cadet, un service de consultations médicales gratuites ; et participé à d'autres œuvres, notamment au « sac du soldat ».

On y traite ensuite des élections générales des officiers des Loges, dont on conseille l'ajournement, et de la situation financière.



Le Conseil de l'Ordre a décidé de suspendre la perception de certains impôts. Puis le document continue :

***

A cette même séance plénière du 13 décembre, le Conseil de l'Ordre fut amené à prendre connaissance de communications et de publications ayant trait à l'attitude des Francs-Maç.·. allemands à l'occasion des événements actuels.

Hélas ! Qu'il s'agisse de Maç.·. ou qu'il s'agisse de profanes, la mentalité est la même : c'est l'Allemagne qui a été violemment assaillie ; c'est une guerre scélérate qui a été déchainée contre elle ; ses armées agissent humainement ; ce sont les Belges qui ont commis des cruautés et des atrocités, etc., etc., etc... Voilà ce qu'ils osent écrire !

Nous pourrions leur rappeler que c'est au moment même où, angoissée de plus en plus devant les difficultés de la situation internationale et désireuse d'y faire prévaloir les idées de paix, la Franc-Maç.·. du Grand-Orient de France étudiait, dans l'esprit le plus généreux mais en même temps le plus précis et le plus historique, la situation de la France et de l'Allemagne, en faisant appel à la bonne volonté de celle-ci, que l'agression monstrueuse se préparait délibérément.

Un éternel déshonneur en rejaillira sur la Franc-Maç.·. germanique comme sur le gouvernement allemand. La Franc-Maç.·. du monde entier gardera dans sa mémoire le souvenir d'un attentat qui, dépassant les procédés déjà odieux qui nous furent révélés il y a quarante ans avec la dépêche d'Ems, disqualifie le peuple dont la passivité stupéfiante a laissé faire ceux qui, à sa tête, érigèrent chez lui le mensonge, l'espionnage et la théorie de la force primant le droit à la hauteur d'une institution.

Nous voudrions pourtant garder un dernier doute et espérer quand même, ne fût-ce qu'en souvenir de l'ancienne et vénérable Allemagne chantée si longtemps par nos propres historiens. Malheureusement, il faudrait être dupe et vouloir s'abuser pour ne pas voir la réalité en face, telle qu'elle s'impose avec exigence.

Aussi le Conseil de l'Ordre a voté l'ordre du jour suivant (1) :

Dans la séance du 13 décembre 1914 (matin), après avoir voté cet ordre du jour, le conseil a adopté la résolution suivante :

« En outre, le Conseil décide que cet Ordre du jour sera communiqué aux At.·. et à la presse. De plus, il sera transmis aux Puissances Maçonniques étrangères, qui recevront également un exemplaire du *Livre Jaune* (brochure contenant les pièces relatives aux négociations qui ont précédé les déclarations de guerre de l'Allemagne à la Russie — 1er août 1914 — et à la France — 3 août 1914) ».

(1) Voir : *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, avril 1920, page 293.



Enfin, la circulaire se termine par des conseils et avis concernant les travaux intérieurs des Loges :

D'autre part, nous prenons la liberté de vous donner le conseil de vous réunir aussi souvent que possible, en tenant compte des conditions imposées par l'état de siège.

Il serait bon que la vie maç.·. ne fût point complètement interrompue, et que ceux de nos FF.·., qui ne sont pas atteints par la mobilisation, ne perdissent pas le chemin de l'At.·., sous le prétexte que les travaux présentent moins d'intérêt.

D'ailleurs, nos travaux peuvent-ils réellement perdre de l'intérêt ? Nous ne le pensons pas. Si l'étude des questions d'ordre politique, philosophique, économique ou social est momentanément abandonné (*sic*), — au moins en se plaçant à un point de vue très général, — ne croyez-vous pas que d'autres problèmes méritent tout autant votre attention ?

Dans beaucoup de vos Orients, il existe des œuvres diverses qui ne manquent pas d'intérêt : secours aux blessés, aux malades, aux enfants, aux vieillards, secours aux familles des mobilisés, secours de loyer et de chômage, assistance par le travail, etc., sans compter les divers groupements où s'exerce l'activité des uns et des autres sous l'égide de la France républicaine.

Il nous serait agréable de recevoir, également à la fin des hostilités, un rapport de chaque Loge résumant ce qui s'est fait dans son Orient, indiquant dans quelle mesure elle y a collaboré, relatant les difficultés rencontrées et signalant, à tous les points de vue, les imperfections qu'elle a pu constater.

Un travail d'ensemble pourrait ensuite être fait par nos soins.

Nous ne faisons qu'esquisser ici le plan de l'édifice. A vous de nous apporter les matériaux nécessaires à sa construction, en vous souvenant toujours que les Francs-Maç.·. français, qui aiment passionnément leur Patrie, ne séparent pas la France de la République.

Veuillez agréer, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de nos sentiments fraternellement dévoués.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
G. CORNEAU.

Les Vice-Présidents,
MOLLARD, GROUSSIER.

L'un des Secrétaires,
COURCENET.

Le Garde des Sceaux,
TINIÈRE.

— Nous relevons encore dans le procès-verbal de cette importante séance plénière du 13 décembre 1914 :

Pl.·. de la L.·. *L'Humanité, O.·.* de Nevers, priant le Conseil de l'Ordre de vouloir bien s'enquérir, s'il ne l'a déjà fait, de l'attitude des Puissances Maç.·. allemandes dans les circonstances actuelles, les rappeler à leur devoir, si elles ne l'ont pas accompli, en les sommant de désavouer publiquement et hautement la conduite du Gouvernement allemand, et,



en cas de non intervention de leur part, de porter les faits à la connaissance de la Maç.·. universelle pour que celle-ci soit juge de la façon dont auront été pratiqués en Allemagne les principes qui, chez nous, ont fait l'honneur et la force de la Franc-Maç.·., et proclame, s'il y a lieu, l'indignité de la Franc-Maç.·. allemande.

Vœu émis par les Francs-Maç.·. de la région parisienne :

« Que le Conseil de l'Ordre étudie et prenne d'urgence toutes les mesures énergiques de nature à éclairer l'opinion maç.·. et profane du monde entier ».

De plus, ils estiment :

« Que des mesures maç.·. exceptionnelles s'imposent vis-à-vis des Obédiences maç.·. allemandes dont les dirigeants s'avilissent en travestissant la vérité et en méconnaissant les idées et les devoirs qui font l'honneur et la grandeur de notre Grande Famille maç.·. universelle ».

Notons encore :

La L.·. *L'Atlantide de New-York*, O.·. de New-York, demande divers renseignements, et notamment ce qu'elle devrait faire à l'égard de ceux de ses membres qui refuseraient de se rendre en France pour remplir leurs devoirs militaires.

Le Conseil estime : I. Qu'un déserteur, surtout en temps de guerre, ne peut pas continuer à appartenir à la Franc-Maç.·., mais qu'il ne peut en être exclu qu'en vertu d'un jugement rendu dans les conditions prévues par le Règlement Général. — II. Que, par suite, un profane se trouvant dans les mêmes conditions, ne peut pas être admis parmi nous.

— Les Francs-Maçons ont une façon toute particulière d'écrire l'histoire pour l'usage personnel de leurs At.·., il serait dommage de ne pas enregistrer la perle suivante :

Conseil du 13 décembre 1914 (matin) :

Compte rendu, par le F.·. Ariès, délégué du C.·. de l'O.·. III, de la fête solst.·. de la L.·. *Etienne Dolet*, O.·. d'Orléans, le 31 mai 1914.

A Orléans, tout est « à la Pucelle » : places, rues, clochers, magasins, cafés, guinguettes, gâteaux, pâtés, vinaigre. Mais, tandis que, partout ailleurs, nous nous sommes laissé imposer une Jeanne d'Arc béatifiée, frelatée, truquée, la Jeanne d'Arc des « Camelots » et des « Pères », la Jeanne d'Arc « apostolique et romaine », à Orléans, on fête et on vénère la « Pucelle » historique et authentique, celle de Xaintrailles et de Cauchon, celle de Michelet et de Thalamas, la « Pucelle » française. Oh ! la chose ne s'est pas faite toute seule, et ce n'est pas le sourire aux lèvres que la réaction et le clergé orléanais ont accepté leur défaite : ils



ont tout tenté, même l'émeute. Mais force est restée au bon sens et à la vérité, grâce à la vigilance d'une municipalité présidée par le F∴ Rabier, grâce surtout à la volonté, à l'énergie, à la ténacité, à l'héroïsme de la L∴ *Etienne Dolet.*

HOLLANDE. — Le *Herold* a publié la note suivante dans son numéro du 5 juillet 1914, p. 323 :

On s'occupe, en Hollande, de créer une société analogue à l'Union des Francs-Maçons allemands qui, comme on le sait, remplit l'office d'un pont entre le monde profane et la Maçonnerie allemande. Le 26 février 1914, plusieurs Vénérables de Loges d'Amsterdam se sont réunis pour traiter cette question. Un journal officiel de la Maçonnerie hollandaise, le *Maçonniek Tijdschrift,* s'est prononcé contre ce projet, en alléguant que l'Union des Francs-Maçons allemands pouvait justifier son existence par l'état de division maçonnique du pays ; mais, en Hollande, la Maçonnerie possède une unité complète. Le Fr∴ Dr J. W. Wicherink, d'Alkmaar, fait, au contraire, une vive propagande pour une Union, dans le second journal maçonnique hollandais, le *Maçonniek Weekblad.*

— La *Bauhütte* écrit, dans son numéro du 12 décembre 1914, p. 400, au sujet du travail maçonnique des Loges de Hollande pendant la guerre :

Le Grand-Orient de Hollande, dans une circulaire du 5 septembre, a recommandé à ses Loges siégeant en Hollande, de créer une organisation ayant pour but de répartir sur tout le pays les réfugiés belges qui encombrent actuellement Maëstricht et autres localités voisines de la frontière. Les Loges d'outre-mer sont invitées à participer à cette œuvre par l'envoi de fonds. Dans une seconde circulaire du 15 septembre, il est prescrit aux Loges de s'enquérir de la destination donnée aux fils de leurs membres qui ont été mobilisés. Il demande, en même temps, que les Loges lui envoient des rapports des comités qu'elles auront nommés pour les secours aux réfugiés et que ces comités soient formés dans les Loges qui n'en ont pas encore créé.

Les Loges de Rotterdam, d'Utrecht, de La Haye et de Gonda travaillent en partie pour la Croix-Rouge, en partie pour les réfugiés et servent d'intermédiaires entre les membres des familles que la guerre a dispersés.

HONGRIE. — D'après la *Bauhütte*, 18 juillet 1914 :

Le Conseil de l'Ordre de la Grande Loge Symbolique de Hongrie a accordé une autorisation provisoire pour la fondation d'une Loge à Budapest, qui porte le nom d' « Anonyme ». Cela porte à cent un le nombre des Loges de Hongrie.



— Nous relevons le curieux article ci-dessous dans le *Herold*, 2 août 1914, p. 344 :

L'*Allgemeine Rundschau*, revue catholique de Munich, contient, dans son numéro du 27 juin, un travail intitulé : « Les Progressistes hongrois à l'œuvre », signé Ladislas Pinter, pasteur de Rajka, où il est question d'un « Assaut livré par la Franc-Maçonnerie à l'enseignement religieux ».

« L'attaque a été engagée dans l'Assemblée Générale des Instituteurs, à Budapest, par le vote d'une proposition de faire passer de l'école à l'église l'enseignement religieux et de faire de toutes les écoles des écoles publiques. A l'enseignement religieux, on substituerait celui de la morale humaine.

» Cette attaque était préparée depuis longtemps. Il y a des années que les Francs-Maçons travaillent à exciter les instituteurs ; mais, depuis trois ans, ils redoublent d'activité. Trois journaux ont été fondés, un quotidien et deux mensuels, qui poursuivent le but indiqué : celui de développer l'esprit révolutionnaire chez les instituteurs. On n'a reculé devant aucune peine, aucune dépense. Les numéros sont envoyés gratis aux instituteurs ; les Loges les séduisent par l'exemption des frais de réception et de cotisation, elles donnent des subventions à leurs familles. Des agitateurs payés par les Loges parcourent le pays, vont de ville en ville faire des conférences de « culture ». En dépit de ce travail actif, les Francs-Maçons ont éprouvé une défaite dans l'Assemblée Générale de la Ligue Nationale. Cela n'a pas découragé les Francs-Maçons ; ils ont employé l'hiver à une propagande plus cachée, mais d'autant plus active. Cette fois-ci, la situation leur a paru plus favorable. Aussi ont-ils envoyé comme avant-garde l'Union des Instituteurs de Budapest, organisation particulièrement imbue de l'esprit anticatholique, pour ouvrir, en été, avec la grosse artillerie, la campagne, particulièrement dans l'Assemblée Générale des Instituteurs. La tactique des Loges consiste à faire passer la question de la laïcisation des Tribunes au Parlement et à entretenir une agitation infatigable dans l'opinion publique ».

— Le *Herold*, reproduisant le *Zirkel* organe officiel maçonnique d'Autriche, donne la nouvelle suivante, dans son numéro du 8 novembre 1914, p. 394 :

La Grande Loge Symbolique de Hongrie a créé un fonds destiné à l'encouragement des idées et des œuvres maçonniques, des institutions et des organes qui travaillent dans le même sens. Pour entretenir ce fonds, elle a décidé que chaque Loge paierait en deux fois une capitation de vingt couronnes.

ITALIE. — La *Bauhütte* écrit, dans son numéro du 29 août 1914, p. 280 :



Depuis quelque temps, le Fr∴ E. Nathan est revenu d'Amérique, où il avait reçu un accueil enthousiaste à son débarquement à New-York. Il y avait là des représentants de l'Italie officielle, venus de Washington, ainsi que les présidents des diverses Missions italiennes, des Francs-Maçons éminents en Maçonnerie et dans la vie publique, venus pour le saluer. Les quotidiens américains donnent à ce sujet de longs détails, d'où il résulte que le Grand Maître honoraire de la Maçonnerie italienne, en dépit des manœuvres cléricales, a été reçu avec de grands honneurs et distinctions, tant par les délégués de la colonie italienne, que par les fonctionnaires américains. A Washington, le Fr∴ Nathan a été reçu par le président Wilson, et, à San-Francisco, il a posé la première pierre pour la construction du pavillon italien. Il retournera à San-Francisco, au début de l'exposition universelle.

— Nous empruntons ce qui suit à la *Rivista Massonica*, 30 septembre 1914 :

Nous donnons ici la circulaire envoyée aux Loges et communiquée aux Chambres Supérieures par les Chefs des Rites. Cette planche, émanant du Grand Maître, au nom du Grand-Orient d'Italie, en exécution d'un vote du gouvernement de l'Ordre, a été lue solennellement dans les tenues spéciales des Ateliers, dans la soirée du 20 septembre, et elle a été ensuite communiquée à la presse italienne.

« *A toutes les Loges maçonniques de la Communion italienne.*

» *Distingués et chers Frères Vénérables.*

» *Très chers Frères.*

» A l'heure où déjà s'épaississaient, menaçantes, les nuées sur le ciel d'Europe, mais où n'était pas perdue toute espérance d'éviter une guerre maudite et horrible, je m'adressai à vous en vous promettant que si de graves événements arrivaient à maturité, une nouvelle parole de conseil et d'exhortation ne vous ferait pas défaut.

» Les événements se sont précipités, et l'Europe est maintenant lancée dans un gigantesque conflit qui la divise, dans une lutte suprême engagée contre un impérialisme de race, avide de conquête et d'hégémonie et la défense de l'indépendance des peuples, du principe des nationalités et des suprêmes raisons du droit.

» Dans ce conflit, l'Italie est encore spectatrice, mais une telle attitude ne peut signifier qu'elle entende rester inerte, craintive, oublieuse de ses intérêts, de ses aspirations, de ses traditions, des principes essentiels de sa vie civile et politique, au nom desquels elle s'est refaite nation et a travaillé pendant un demi-siècle à l'œuvre pacifique de consolidation et de progrès.

» Une alliance plutôt conseillée par le froid examen de la raison diplomatique qu'elle ne répondait aux impulsions de l'âme populaire, a



permis à l'Italie de vivre en paix pendant trente ans et d'être, en Europe, un élément de paix. Loyalement fidèle aux traités conclus par son gouvernement, l'Italie serait encore restée telle, alors même que cela aurait dû continuer la compression de ses aspirations légitimes pour la revendication de ses frontières naturelles, et nous aurions été les premiers à lui conseiller une modération prudente dans l'affirmation de ses droits de vie, d'expansion et de défense sur la mer qui a connu sur ses côtes la glorieuse domination de Saint-Marc.

» Mais les Empires alliés, se préoccupant exclusivement de leurs fins particulières, uniquement attentifs à la satisfaction de leurs propres ambitions, ont oublié toute autre considération, tout autre engagement, et ont assumé la responsabilité terrible de plonger l'Europe dans la lutte la plus effroyable, la plus cruelle qui ait été vue au cours des siècles.

» Pour nous, en cette heure tragique, nous ne renonçons point aux idées qui font la base de notre Institution ; nous conservons intacte notre foi dans l'avenir de l'humanité et dans l'apaisement des haines sanguinaires et des ambitions déchaînées en une harmonie fraternelle par la coexistence de nations civilisées, libres, rachetées, pacifiées. Et aussitôt que seront déposées les armes fratricides, nous reprendrons, en artisans patients et tenaces, le tissage de la toile que la méchanceté et l'aveuglement des hommes ont si misérablement déchirée.

» Mais en cette heure, Italiens avant tout, et forts dans l'antique foi héritée de nos pères, sachons que, pour être de bons citoyens de la Cité universelle, nous devons être tout d'abord des fils ardemment épris de notre propre terre natale, et qu'en nous dominent par-dessus tout la pensée de la Patrie et l'affection pour elle.

» Et, comme il est des heures qui ne reviennent plus dans l'histoire, comme c'est folie criminelle que de les laisser passer sans les comprendre, sans saisir les occasions qu'elles présentent, nous croyons que l'Italie agirait imprudemment envers elle-même si elle se tenait à l'écart de la tragique expérience dans laquelle se décident, pour bien des générations, les destinées de l'Europe.

» Les intérêts vitaux de la Patrie sont gravement menacés ; l'achèvement de l'unité nationale, si longtemps l'objet de nos aspirations, serait ajourné à une date que nul ne saurait dire, serait peut-être compromis pour toujours, s'il ne s'accomplit pas maintenant ; la défense du droit contre la force exige de nous comme hommage à nos traditions les plus brillantes, une coopération qui ne soit ni craintive, ni tardive.

» Les raisons pratiques et les raisons idéales se réunissent donc pour que l'Italie affronte avec une résolution consciente des risques et des sacrifices pour être digne, à cette heure, de son existence renouvelée de nation et de sa mission historique parmi les peuples.

» Mais si telles sont nos aspirations et nos idées, comprenons bien que jamais la discipline ne fut, comme au moment présent, la première parmi les vertus d'un peuple. Nous reconnaissons donc au gouvernement du



pays seul le droit de recueillir les voix diverses qui montent du pays, d'évaluer toutes les difficultés, de peser les éléments multiples du formidable problème, de saisir, dans sa pleine et libre responsabilité, l'occasion la plus propice pour prendre la décision conforme aux intérêts supérieurs de la Patrie.

» En attendant que la Maçonnerie italienne poursuive avec un redoublement d'ardeur, selon ses traditions, l'œuvre éducatrice de la conscience nationale, que, dans les Loges et hors des Loges, chaque F.·. comprenne et répande la conviction que l'heure a sonné, pour l'Italie, des graves responsabilités, des âpres sacrifices, et que la plus noble des rivalités règne entre tous les citoyens pour affronter ceux-ci dans le milieu élevé ou humble dans lequel ils se trouvent.

» Ce serait sottise et folie de croire que l'Italie puisse accomplir actuellement ce que nous regardons comme son intérêt et son devoir de nation sans être prête à accepter avec abnégation, avec persévérance, avec hardiesse les sacrifices de tout genre. Le gouvernement du pays peut diriger, et c'est ce qu'il fait certainement, la préparation militaire, mais ce qui n'est pas moins nécessaire, c'est la préparation morale à laquelle tout citoyen peut et doit concourir, en l'inculquant à soi-même et à tous ceux sur lesquels il peut exercer l'influence du conseil et de l'exemple.

» La Maçonnerie, qui est orgueilleuse de ses nobles traditions d'institution patriotique et éducative, qui rappelle avec gratitude ceux d'entre les siens qui donnèrent de brillants exemples d'héroïsme, de sagesse, de sacrifice, en agissant pour la Patrie, doit se montrer en cette heure digne de son passé, mériter entièrement la confiance et la sympathie de la partie la meilleure de la nation.

» Ayez donc, ô Frères, la claire vision de vos devoirs, rappelez-vous l'engagement pris en entrant dans l'Ordre, de consacrer votre meilleure énergie au bien et à la fortune de la Patrie ; soyez les premiers, quand l'heure sera venue, au sacrifice et au travail. Et, en attendant, faites preuve de prudence, de générosité, de tolérance, en vous appliquant constamment à faire disparaître les dissentiments, à faire oublier les différends, à créer, en somme, cette fusion des intentions et des volontés qui permet à un pays de défendre vaillamment son destin dans l'épreuve suprême. Et que vous réconforte, que vous enflamme, la conviction que les intérêts les plus puissants de l'Italie coïncident avec ceux de la civilisation et du droit.

» Telle est ma pensée, telle est ma volonté, telles sont la pensée et la volonté de l'Ordre.

» J'invite donc tous les Vénérables à réunir en tenue solennelle tous les FF.·. pour l'anniversaire du 20 septembre, pour leur donner communication de la présente circulaire et leur en faire comprendre les idées et la signification.

» La situation politique ne conseille pas, cette année, les commémo-



rations brillantes de la date glorieuse ; aucune autre date plus digne ne peut être choisie que celle à laquelle les FF.·., recueillis dans leurs Temples, tourneront leurs pensées et leur esprit sur les grands souvenirs du passé, se prépareront dignement, avec pleine conscience, aux devoirs de l'heure présente, dans laquelle se mûrissent les destinées plus vastes de la Patrie et les nouvelles phases du progrès de l'humanité.

» Agréez, distingué et cher F.·. Vénérable; et très chers FF.·., mon salut affectueux et fraternel.

» *Orient de Rome*, 6 septembre 1914, de l'Ere vulgaire.

» *Le Grand Maître*,
» ETTORE FERRARI, 33e ».

La *Rivista Massonica* fait suivre cette publication des commentaires suivants :

Cette circulaire fut lue à Rome, devant toutes les Loges de la ville, réunies en Assemblée solennelle, dans la soirée du 30 septembre.

Les FF.·. étant très nombreux à Rome, il n'était pas possible de les réunir dans un seul Temple, en conséquence, le collège des Vénérables avait divisé les Loges en trois groupes qui se sont réunis, le premier au Palais Giustiniani, le second au Grand Temple du Grand-Orient, et le troisième dans celui des Loges et Chambres supérieures du Rite Ecossais. Les trois réunions furent ouvertes, l'une par le Président de l'Aréopage, l'autre par le Très-Sage du Chapitre, la troisième par un délégué des Loges symboliques. Les travaux ouverts dans chacun des trois temples, un délégué spécial du Grand-Orient fut reçu solennellement. Ces trois délégués lurent la circulaire dans les trois assemblées où les Loges des divers rites étaient mêlées en signe de sincère et profonde concorde fraternelle ; les délégués expliquèrent le sens du texte, et par leurs commentaires ardents exprimèrent les sentiments et les idées des FF.·. à l'heure grave et tragique qui s'écoule actuellement où l'on a conscience des idéals les plus élevés, et des aspirations les plus ardentes de la Patrie.

Les trois réunions dissoutes, les FF.·. se rassemblèrent dans les vastes salons du Gouvernement de l'Ordre et des Pas Perdus des Ateliers, où ils furent accueillis par le Grand-Maître adjoint, les membres du gouvernement de l'Ordre et les grands dignitaires du Suprême Conseil des 33e et de la Grande Loge du Rite Symbolique.

A cette magnifique réunion participèrent aussi des FF.·. des Loges *Enotrio Romano* et *Fraternitas*, qui appartenaient auparavant au groupe Fera.

Les conversations se prolongèrent avec une grande animation pendant quelque temps, et les discours élevés, éloquents, qui y furent prononcés laissèrent à tous les esprits une très profonde impression.



— L'*Acacia*, de Rome, organe officiel de la Franc-Maçonnerie italienne, publie dans son numéro 57, Octobre 1914, p. 209, le compte rendu d'une conférence faite par le F.·. Ferdinando Colucci. Les extraits suivants démontrent, une fois de plus, que le but essentiel et primordial des Loges est la destruction de l'Eglise catholique :

La Maçonnerie a en Italie une tâche plus grande et plus lourde que partout ailleurs, parce que notre pays loge dans son sein l'Eglise catholique, c'est-à-dire la plus grande organisation politique du privilège, organisation qui met en œuvre d'une manière merveilleuse une discipline et une hiérarchie plusieurs fois séculaire...

L'Eglise, avec le clergé séculier, s'adresse surtout au sentiment religieux des masses ; avec le clergé régulier, elle tente de réaliser ses aspirations politiques.

Quand on considère le réseau serré des institutions catholiques, qui s'étend sur toute la péninsule, depuis le livre jusqu'au journal, depuis les établissements de bienfaisance et d'éducation jusqu'aux œuvres de mutualité, de coopération, d'assistance ; depuis le petit noyau de la paroisse jusqu'à l'organisation politique des comités diocésains, et ainsi de suite jusqu'aux cinq Unions : populaire, économico-sociale, électorale catholique, union des femmes, union des jeunesses, on voit que tout cela est inspiré directement par le Saint-Siège.

L'Eglise ne fait donc pas de stérile philosophie : elle fait de la politique, grande ou petite, mais elle en fait. C'est l'enseignement qui résulte de son expérience.

Or le fait que l'Italie a dans son sein la religion ennemie, alors que, dans la plupart des autres pays, la religion est l'auxiliaire, la collaboratrice de l'Etat, que, dans ces pays, elle ne tente pas, comme chez nous, de se fondre et de se confondre avec lui, en un seul pouvoir ; ce fait-là, trop d'Italiens l'oublient facilement et trop facilement aussi se refusent à en reconnaitre l'importance.

Et cette importance est grande, vitale, non seulement à cause des compétitions politiques et diplomatiques modernes, mais encore pour l'éducation des générations naissantes...

En Italie, comme nous en avertissait avec sa grande autorité le vénéré Fr.·. Ernesto Nathan, la Maçonnerie n'est point, ainsi que dans les pays anglo-saxons, une société de bienfaisance et de culture : elle a un double but : la défense de la liberté de conscience, la défense de la patrie contre les embûches du cléricalisme.

L'Ordre Maçonnique doit donc combattre en première ligne non seulement l'Eglise, mais encore les partis qui s'allient naturellement à elle. Conservateurs, modérés, nationalistes, je les confonds tous sous un même nom, je les appelle tous des *cléricaux*. En effet, quiconque se fait, fût-ce temporairement, solidaire du Vatican, ennemi jugé de l'Italie, contracte



des alliances qui deviennent des servitudes et devient prisonnier de ses propres alliés...

Quand l'Eglise dit : vie future, la Maçonnerie dit : vie présente. Quand l'Eglise parle de devoirs, la Maçonnerie répond : droits. Là où l'Eglise et les conservateurs disent : respect, charité, soumission, privilèges, nous répondons : réciprocité, équité, justice, égalité.

L'Eglise soutient le principe d'autorité, qui se fonde sur les règles abstraites de la morale religieuse ; nous, au contraire, nous défendons le principe démocratique, d'après lequel c'est la vie elle-même qui révèle à l'homme ses lois.

L'Eglise reste congelée dans la garde du privilège de l'invariabilité intangible qui est sa tradition, et croit que c'est là une manifestation de sa puissance supérieure. *Nihil humani a me alienum puto...* Une régularité froide, systématique, protocolaire, maintenue par l'égoïsme au dedans et au dehors, telle est l'Eglise.

Nous autres Maçons, nous travaillons, au contraire, afin que le trinome révolutionnaire — Liberté, Egalité, Fraternité — inscrit au fronton de nos temples, devienne une réalité dans la conscience des peuples civilisés.

Voilà pourquoi la Maçonnerie est une association de caractère politique.

Ecoutez ce que dit notre grand mort, le Grand Maître Adriano Lemmi :

« La Maçonnerie ne sert pas les gouvernements et ne s'impose pas à eux. En Italie, surtout, elle est une force en soi, une force organique, consciente, active ; elle vise à créer et diriger l'opinion publique. Mais la Franc-Maçonnerie prétend avoir, dans le gouvernement du pays, l'influence due aux bonnes et fortes institutions. C'est pourquoi elle travaille à amener dans les assemblées législatives, à placer aux plus hauts sommets du pouvoir des hommes à elle ; mais des hommes de foi éprouvée, des hommes qui ne changent pas en s'élevant, qui sentent leur responsabilité croître avec leur autorité ».

Il dit encore :

« Maçonnerie et démocratie sont une seule et même chose... La Maçonnerie doit être regardée comme l'armée de la démocratie, l'armée qui doit veiller sur elle et livrer pour elle les batailles de la civilisation et du progrès ».

Notons encore ce passage à propos des socialistes italiens :

Dans le moment actuel, la Maçonnerie est en présence du socialisme intransigeant, comme le fait en face de l'hypothèse : toute l'histoire des grandes révolutions politiques témoigne de l'éternel conflit entre les hypothèses nécessairement abstraites et absolues, et la réalité naturellement changeante et variée. Pour ces rêveurs révolutionnaires de l'idée,



les patients traducteurs de l'idée en fait sont ou seront des ennemis irréconciliables.

Rappelons-nous que quand le Tiers-Etat accomplit en France sa brillante révolution, les deux pôles entre lesquels oscille perpétuellement tout mouvement révolutionnaire ne tardèrent pas à se heurter. Jacobins et Girondins représentaient alors l'éternelle lutte entre l'absolu et le relatif. Tout-à-coup Sa Majesté la Guillotine se chargea de supprimer le relativisme girondin au profit de l'absolutisme jacobin. Et cette violence sanguinaire ne put épargner à la Révolution française la crise de l'adaptation de l'absolu à la réalité. Peu d'années après, les idées et les lois de la Révolution se propageaient en Europe, non plus au chant de la *Carmagnole*, mais derrière le vol des aigles impériales.

— La publication des « livres verts » italiens nous a renseigné sur les marchandages qui ont précédé l'entrée de l'Italie en guerre. L'*Acacia*, de Rome, organe officiel de la Franc-Maçonnerie italienne, a publié, à la date du 30 novembre 1914, p. 283, la curieuse note ci-dessous :

L'Italie, — et avec l'Italie, la Communion maçonnique italienne, — se trouve devant l'éventualité de la guerre. Nous qui sommes libres, entre les larges limites des principes fondamentaux de l'Institution, libres de disposer dans le monde profane de notre intelligence et de notre activité, selon ce que nous dicte le parti politique auquel nous sommes inscrits et selon ce qui nous semble bon, — nous, comme Maçons, nous croyons qu'il est de notre devoir d'exciter nos FF.·. à tenir haut et ferme leur amour pour la Patrie, base nécessaire de toute spéculation politique, si hardie qu'elle soit.

Tel doit être, selon nous, le but, le seul but de l'Institution maçonnique, but des plus nobles, but suffisant par sa dignité.

Affirmer la nécessité d'une guerre, et ne point réaliser cette guerre, c'est se diminuer dans l'estime des profanes ; réaliser la guerre, alors qu'en ses derniers effets elle doit être fâcheuse, ou du moins inutile aux intérêts suprêmes de la Patrie, c'est s'avilir aux yeux des adversaires, c'est se perdre.

Ainsi pensons-nous, ainsi jugeons-nous. Mais si de plus grands que nous, les dignitaires qui forment le Gouvernement de l'Ordre, pensent et jugent autrement, la discipline, qui est la beauté de l'Ordre, nous conseillera maintenant et toujours l'obéissance aux décisions des Supérieurs. Et nous obéirons.

MEXIQUE. — La *Fortnightly Review*, du Dr Preuss, écrit à la date du 1er septembre 1914, p. 515 :

Le Vice-Président des Etats-Unis Marshall, prenant la parole lors de la pose de la première pierre d'un Temple maçonnique, à Washington,



déclara qu'il était fier d'appartenir à la Maçonnerie, fier d'être appelé Frère par des milliers de camarades.

Ce langage a fourni au *San-Francisco Monitor* (T. 56, n° 12) l'occasion d'inviter M. Marshall à faire connaître son opinion sur ses FF.˙. Maçons du Mexique.

« Nous savons, écrit le rédacteur du *Monitor*, que le Vice-Président doit répudier avec horreur les actes sanguinaires qui ont été commis par des Maçons au Mexique. Mais comment de telles choses peuvent-elles être tolérées sans que les Maçons américains protestent ? Voilà ce que nous voudrions savoir ».

« Cette question vient fort à propos, ainsi que le fait remarquer M. J.-M. Doyle, dans le même journal, en présence de deux faits : 1° Des prêtres ont été tués ou chassés des églises profanées, des écoles fermées, et leurs professeurs exécutés ou exilés par les Maçons qui dirigent la Révolution du Mexique et les subalternes qui font leur apprentissage ; 2° Nos Maçons américains qui, d'après le *World Almanach* pour 1914, sont « en pleine affiliation avec les Grandes Loges du Mexique », n'ont jamais dit un mot pour protester contre ces violences commises par leurs FF.˙. les Maçons du Mexique ».

M. Doyle demande aux Maçons américains « de faire preuve de bienveillance en blâmant et contenant l'intolérance de leurs FF.˙. du Mexique ». Mais nous craignons que cet appel ne soit vain. La Franc-Maçonnerie a été toujours et partout foncièrement anticatholique.

— Serbie. — **Nous empruntons les renseignements ci-dessous à un Rapport du bureau de correspondance de la Grande Loge de New-York, cité par le *Masonic Standard*, de New-York, 15 août 1914, p. 9 :**

Le Suprême Conseil de Serbie fut créé et constitué comme corps dirigeant de Franc-Maçonnerie serbe, le 12-23 mai 1912, par un délégué du Suprême Conseil de Grèce. Il a sous son obédience, parmi les Corps Supérieurs du Rite Ecossais, les deux Loges Symboliques *Pobratius* et *Schoumadiya*, de Belgrade. La première de ces Loges était jusqu'à ce jour hongroise, la seconde dépendant de la Grande Loge de Hambourg. Le Suprême Conseil a également autorité sur les Loges Symboliques *Sloga Radi Postejanstro* et le Cercle maçonnique de Kossovo. Les Maçons de Serbie entretiennent un orphelinat pourvu d'une dotation de 500.000 francs, où plus de deux mille six cents orphelins ont appris des métiers usuels. La Société Saint-Sava, qui possède un capital de plus d'un million, fonde des écoles et aide les étudiants pauvres. Il y a une Société qui donne un métier manuel aux enfants sourds-muets ; une autre qui fournit des repas aux étudiants. Cette Société et deux autres qui s'occupent de l'enfance sont la création des Sœurs maçonnes de Serbie.



— Nous lisons dans le *Herold*, 13 septembre 1914 :

Le *Bündner Tageblatt*, de Coire (Suisse), du 7 juillet, comme la *Offenburger Zeitung*, essaie de mettre l'assassinat de l'archiduc héritier au compte de la Maçonnerie, dans un article intitulé « Franc-Maçonnerie et assassinat de princes » ; il écrit : « La Société internationale des Loges, qui compte aussi de nombreux disciples en Serbie, semble avoir été pour quelque chose dans l'assassinat du prince. Ce ne serait pas la première fois ».

Le *Herold* avait relevé déjà dans son n° du 23 août 1914 l'article auquel il est fait allusion :

Le n° 153 de la *Offenburger Zeitung* écrit, au sujet de l'assassinat de l'archiduc héritier, — chose vraie, mais à peine croyable, — sous la rubrique « La parole d'un Franc-Maçon » :

« Dans la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, Chronique autrichienne, par Esma, page 788, tome II, 1912, journal qui s'occupe de combattre la Franc-Maçonnerie, on lit : « Peut-être on s'expliquera un » jour ce qu'a dit un Franc-Maçon suisse haut placé au sujet de » l'archiduc : « Il est bien : c'est dommage qu'il soit condamné. Il » mourra sur les marches du trône ».

Donnons encore à ce sujet la note suivante parue dans le *Herold* 8 novembre 1914, p. 394 :

Le journal clérical *Il Mulo*, de Bologne, contient un long article sur les rapports entre la Franc-Maçonnerie serbe et le mouvement de la Grande Serbie. Des extraits en sont donnés par l'*Unita Catholica* et par la feuille catholique viennoise *Sonntagsblatt* (journal du dimanche), du 9 août. D'après cet article, la Franc-Maçonnerie s'est emparée en totalité du mouvement national serbe dans les pays slaves du sud, et la « Norodna Odbrana » est entièrement à sa dévotion, si bien qu'à Belgrade elles se réunissent dans le même local ». Le but principal de la Maçonnerie en Serbie était de ruiner lentement l'Autriche catholique par la création d'un grand nombre d'unions nationales dépendant de la Maçonnerie. Telle était, par exemple, l'Union serbe de culture la « Prosveta », filiale de la Maçonnerie de Belgrade... L'organisateur de l'assassinat dont l'héritier du trône a été victime, le major serbe Tankosic et le mystérieux employé de chemin de fer, M. Ciganovic, seraient Francs-Maçons. De même, le lanceur de bombes N. Cabrinovic et le gamin assassin (*Mordbube*) Princip auraient été affiliés à la Maçonnerie. La Loge maçonnique de Loznica... aurait également joué un rôle important ». Etant donné qu'il n'existe pas de Loge à Loznica, et que le procès de Serajevo n'a pas donné le moindre indice de la participation des Loges serbes à l'assassinat, on peut voir de quelles assertions la feuille italienne est capable.



On sait avec quelle méfiance les démentis des organes maçonniques doivent être accueillis, lorsque l'action secrète des Loges est en cause.

SUISSE. — L'*Alpina* du 15 septembre 1914, donne le programme de l'Assemblée des Maîtres en chaire pour le 27 septembre 1914 à Berne. Nous en extrayons ce qui suit :

Séance à dix heures du matin, dans les locaux de la Loge « Zur Hoffnung » à l'Ordre de Berne.

1. Communication du Grand Maître.

2. Aperçu d'une orientation nouvelle des travaux de la Franc-Maçonnerie en face des événements du jour.

3. Discussion des thèmes suivants :

II. *Quelle position la Franc-Maçonnerie doit-elle prendre à l'égard du Pacifisme* (Principe VI de notre Constitution).

III. *L'Emulation de la Franc-Maçonnerie au devoir social* (Principe III de notre Constitution).

Chacun de ces thèmes sera présenté et développé devant l'Assemblée par un Fr∴ de langue française et un Fr∴ de langue allemande désignés par le Grand Maître.

4. Deux heures après-midi : Dîner en commun.

— Nous lisons dans l'*Acacia*, de Rome, 30 novembre 1914, p. 290 :

Le Bureau international des Relations maçonniques de Neuchâtel (Suisse), ainsi que l'a déclaré le Fr∴ Quartier-la-Tente à la réunion tenue à Berne, le 27 septembre, par les Vénérables des Loges dépendant de l'*Alpina* (*Alpina*, 31 octobre 1914, page 220) se trouve dans une situation exceptionnelle : « Il s'est transformé en office de secours et de recherche des prisonniers de guerre ». Il a demandé aux Loges suisses de continuer leur appui à cette œuvre.

— Les journaux maçonniques américains ont publié l'appel suivant qui leur a été adressé par le F∴ Quartier-la-Tente. Nous traduisons d'après la *The Square and Compasses*, de la Nouvelle-Orléans, décembre 1914, p. 6:

Bureau International des Relations maçonniques. Ed. Quartier-la-Tente, 25, rue des Beaux-Arts, à Neuchâtel (Suisse).



Orient de Neuchâtel, novembre 1914.

Aux Grandes Loges des Etats-Unis,

Très chers Frères,

La guerre a étendu ses effets désastreux jusque sur l'œuvre de la Fraternité universelle. Au moment même où notre mission fraternelle était entrée dans une période de progrès, surtout grâce à ce fait que la Grande Loge d'Angleterre avait assuré le Bureau International des Relations maçonniques de son concours et de son encouragement, la guerre a frappé d'un coup fatal les relations entre Maçons de plusieurs pays, ce qui a mis notre Institution dans une situation des plus critiques.

Nous nous risquons donc à adresser un appel à nos FF.·. des Etats-Unis en les sollicitant de favoriser notre tâche et de nous soutenir dans notre œuvre. Il nous semble que dans des temps troublés comme ceux d'aujourd'hui, la Maçonnerie devrait exercer une plus grande influence et que la concorde entre les Maçons de tous pays devrait faire un heureux effort pour améliorer les relations entre peuples.

On dit que mieux les FF.·. se connaissent entre eux, mieux ils s'apprécient et je serais extrêmement satisfait et reconnaissant envers les FF.·. des Etats-Unis si, dans la fraternelle mission que nous avons à cœur, ils voulaient bien prendre la place des FF.·. des pays d'Europe que la guerre a enlevés à leurs autres occupations.

Le Bureau International des Relations maçonniques a donné des preuves de son activité loyale et désintéressée, et il serait malheureux que son œuvre s'arrêtât ou disparût dans l'agitation actuelle. Cette démarche a été faite sur la demande d'un grand nombre de FF.·. qui, pleins d'espoir et de confiance dans la réalisation de leur idéal, envisagent des jours meilleurs, et croient au succès final de la Franc-Maçonnerie.

Avec nos plus sincères salutations, très chers Frères, nous restons, au nom du Bureau International des Relations maçonniques, votre très dévoué

F.·. Ed. Quartier-la-Tente.

Pacifisme

Généralités Internationales. — Nous extrayons ce qui suit du *Bulletin* de Neuchâtel (Suisse), organe du Bureau de correspondance maçonnique, numéro 41, Octobre-Décembre 1914, p. 525 :

...Dans la première semaine, des lettres nombreuses de FF.·. Etrangers, surpris en différents pays par la rapidité des déclarations de guerre et par la difficulté des relations, demandaient au Bureau international de leur envoyer, à titre de prêt, assez d'argent pour leur permettre de rentrer dans le pays. Dans la mesure du possible, il a été



satisfait à ces demandes, les Banques suisses elles-mêmes étant sur la réserve, et la caisse du Bureau étant déjà en déficit. — Dès le 15 août et encore à cette heure, des lettres arrivent chaque jour, nous demandant de faire des recherches pour des enfants placés en Allemagne ou en France et dont on n'a pas de nouvelles, pour des prisonniers ou pour des adultes dans les deux pays. Nous sommes heureux d'avoir pu être utile, et nous remercions les FF.·. d'Allemagne et de France de tout ce qu'ils ont fait en vue de faciliter ces recherches ardues. Il nous a été particulièrement doux de pouvoir rassurer de nombreuses familles angoissées, de rapatrier non sans peine des jeunes garçons et des jeunes filles, et de donner des nouvelles rassurantes de quelques prisonniers et blessés. Notre œuvre se poursuit dans une direction nouvelle que nous n'aurions su prévoir...

— Nous lisons encore dans le même numéro :

La Guerre et la Franc-Maçonnerie universelle. — La guerre atteint profondément l'œuvre de la fraternité maçonnique mondiale. Le Bureau international de relations maçonniques a vu tout à coup, dès le 1er août, son énorme correspondance changer de ton et d'objets. Alors que nous étions tout à la joie des préparatifs de la grande manifestation du rapprochement maçonnique franco-allemand qui devait tenir, le 15 septembre, ses assises à Francfort-sur-Mein; alors que, du côté de l'Allemagne comme de la France et des pays amis voisins, tout permettait de prévoir une participation supérieure aux six manifestations précédentes (de la Schlucht, Bâle, Baden-Baden, Paris, Luxembourg et La Haye) et un enthousiasme sans précédent pour le but fraternel poursuivi, la guerre, l'horrible guerre a été déclarée dans des conditions que rien ne faisait prévoir et qui ne se sont jamais produites à ce degré. La lutte a pris immédiatement, semble-t-il, des proportions d'autant plus considérables que les tentatives de paix et de conciliation entre les peuples avaient pris ces dernières années une importance plus réjouissante. Les événements paraissent dire aux amis de la paix et de la fraternité : plus vous vous aimerez, plus la haine et la férocité éclateront d'autre part. Si nous étions pessimistes, nous abandonnerions définitivement nos projets, nos efforts et nos travaux en faveur d'une amélioration dans les rapports entre les hommes...

ALLEMAGNE. — Le journal maçonnique *Die Bauhütte*, de Francfort, 14 novembre 1914, publie un article sur la « Franc-Maçonnerie et la Guerre », dû au F.·. Hermann Armer, Vén. d'une Loge de Breslau, dont nous extrayons le passage suivant :

Une autre question se pose : quelle a été l'activité de la Maçonnerie dans ces circonstances ? Nous avons déjà dit que nous aurions dû mieux faire comprendre aux nations voisines l'idée juste du peuple allemand



au sujet de la guerre. Eh bien, c'est précisément un des travaux de la Maçonnerie allemande. Ces dernières années, nous avons aidé de toutes nos forces à la propagande d'un rapprochement universel des Maçons et nous étions disposés à nous entendre avec eux pour créer une fraternelle amitié.

Les visites réciproques, en particulier de FF.·. anglais, la fondation de la Loge « Gœthe », à Paris, les réunions maçonniques, tout cela poursuivait ce même but. Bref, la Maçonnerie a tout fait pour rapprocher les FF.·. des uns et des autres, pour s'entendre et pour éviter une guerre. Elle n'a point réussi dans ses efforts, et aujourd'hui nous avons fait un *énorme recul.* — Car, nous savons qu'après 1870, il a fallu plus de 30 ans pour arriver à une entente entre Maçons allemands et Maçons français. — Et aujourd'hui, nous constatons avec beaucoup de chagrin la haine et la jalousie de la part des FF.·. français, anglais et belges. Nous devons donc nous dire que toute tentative dans ce domaine devient *une chose impossible*, mais nous ne regrettons pas ce que nous avons fait, malgré les insuccès.

L'idée de former une chaîne universelle n'est donc plus qu'une illusion. *Nous devons dire qu'après la guerre, nos relations fraternelles ne pourront être reprises, et pour longtemps on ne parlera plus de Maçonnerie internationale ou universelle.*

HOLLANDE. — Nous lisons dans le *Bulletin*, Neuchâtel (Suisse), n° 41, Octobre-Décembre 1914, p. 532 :

Medan (Indes hollandaises). La Loge « Deli », de cette ville, nous écrit :

« Tous les FF.·. de la Loge « Deli », à l'Or. de Medan (Sumatra), ayant pris connaissance, avec le plus profond regret, de la guerre européenne qui provoqua le malheur, la misère et le deuil dans tant de familles heureuses et la mort de tant de jeunes existences;

» Considérant que, parmi ces derniers, se trouvent beaucoup de Francs-Maçons qui, se conformant aux lois de leur patrie, doivent défendre l'honneur de leur nation,

» Expriment leur très vif chagrin de cette violation des idées humanitaires, adressent aux FF.·. qui combattent leurs salutations fraternelles et déposent l'hommage ému de leur cœur attristé sur la tombe de ceux que le sort fait entrer dans l'Orient éternel ».

SUISSE. — La guerre a particulièrement désorienté les pacifistes des Loges suisses, comme le montrent les extraits suivants du discours prononcé par le F.·. Dr. Bucher-Heller, Vén. de la Loge *Fiat Lux*, à la séance des Maîtres en Chaire des Loges suisses :

...Nos espérances pacifistes sont donc anéanties. L'entente cordiale



franco-allemande et germano-anglaise qui marchait d'un pas sûr vers une réalisation prochaine, tout cela est détruit. Les victoires du pacifisme, que célébrait avec raison notre Fr. Quartier-la-Tente, ont été arrêtées. Toutes nos aspirations si vivaces dans ces dernières années sont venues se briser contre le poing de fer du militarisme. Les conquêtes de la philosophie, de la fraternité, du pacifisme et de la religion même n'a-t-on pas parlé de la banqueroute de cette dernière, celles de la Maçonnerie également ont à souffrir et souffriront longtemps de cette catastrophe...

Dans une feuille volante de la Société de la Paix allemande, datée du 15 août 1914, son Président, M. le docteur Quidde, dit : « Ce que nous allons voir durant bien des semaines, sera une leçon de choses cruelle, en contradiction avec ceux qui parlaient à la légère d'une guerre gaie et vive, suivie de bénédictions. Nous savons et nous sentons avec nos compatriotes la valeur morale de la guerre. Mais aux expériences considérables et grandioses d'un dévouement national, s'associera bientôt l'horreur de la misère, de la brutalité, de la barbarie, les lamentations contre des souffrances indicibles, et les pleurs sur le bonheur de la vie détruit à jamais.

» Nous osons cependant espérer qu'après le rétablissement de la paix, *tous* s'écrieront : « Nous avons vécu la *dernière* guerre européenne.
» Ainsi notre cause pacifiste gagnera de nouvelles forces. Mais hélas,
» cet avantage aura été acquis par la mort, la misère et les souffrances
» de millions de victimes innocentes... ».

La Maçonnerie a travaillé depuis nombre d'années avec zèle et persévérance à une mission pacifiste et des Maçons distingués se sont intéressés à l'organisation du pacifisme et à la propagation de ses principes.

Le Grand Orient de France a fait preuve de dévouement pour l'œuvre du pacifisme et dans les milieux maçonniques d'Allemagne, la cause pacifiste a gagné aussi des adhérents...

Il est vrai que ces voix en faveur du pacifisme furent souvent combattues...

Le 31 mai 1914, les trois Grandes Loges de Prusse proposaient ce qui suit :

« La tâche de chaque Maçon est de travailler d'une façon conciliante dans tous les domaines de la vie humaine pour que chaque peuple civilisé comprenne les coutumes et particularités des autres peuples, afin de régler les différends inévitables entre eux, d'une façon autant que possible aimable et pacifique.

» L'activité maçonnique doit cependant se borner à éduquer ses membres dans le véritable esprit de l'Alliance et à propager, par ses membres, cet esprit parmi les profanes. Toute autre activité pourrait favoriser des tendances politiques qui ne rentrent pas dans les préoccu-



pations des Loges. Une propagande directe en faveur du pacifisme moderne n'entre nullement dans le cadre des travaux maçonniques. Les Loges doivent s'abstenir de toute propagande en faveur du pacifisme ».

Le militarisme n'est sans doute pas étranger à cette proposition.

Le Fr. Gotthold, au nom de la Grande Loge Eclectique de Francfort-sur-Mein, déclare : « C'est la tâche de tout Franc-Maçon de travailler dans tous les domaines de la vie humaine dans un sens conciliateur, pour que toutes les difficultés se trouvent aplanies. Pour remplir cette tâche, il faut que les Loges, aussi bien que les FF.·. en particulier, prennent une part active au travail. La Grande Loge Eclectique ne pense pas devoir poser des limites, parce qu'elle est persuadée que le Maçon se sentira pénétré d'un sentiment patriotique qui lui défendra de poursuivre un but politique dans la manifestation d'un pacifisme sincère ».

. . . .

Toutes ces manifestations réjouissantes en faveur de l'idée de la paix viennent d'être brusquement interrompues par une guerre européenne, que personne n'a désirée, semble-t-il, mais qui n'a pu être évitée, empêchée, faute d'organisation suffisante de la part des associations pacifistes.

Toutefois, ne nous décourageons pas; il ne faut point perdre confiance dans l'humanité, et c'est précisément à cause de cette confiance en une humanité meilleure que la Franc-Maçonnerie doit marcher en avant avec courage et persévérance, montrant ainsi au peuple entier par son bon exemple et par la poursuite inlassable de son idéal qu'après les journées tristes et sombres, l'avenir apparaîtra dans la lumière brillante et consolante d'une paix définitive entre les nations.

Je termine, mais je ne puis le faire sans rappeler le nom d'un homme, qui fut le martyr de ses opinions pacifistes, j'ai nommé le brave Jean Jaurès, qui est tombé par la main d'un fou, à la veille de la déclaration de la guerre actuelle... (*Bulletin*, de Neuchâtel (Suisse), n° 41, octobre-décembre 1914, p. 528 et suiv.).

A suivre.

A. MARTIGUE.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare, Nevers.



Quis ut Deus? Dieu premier servi
TOME IX N° 6

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

QUATRIÈME ANNÉE

N° 6. — OCTOBRE 1920

ABONNEMENTS	France	**20** fr. par an
	Etranger	**25** fr. —

Les numéros ne se vendent plus séparément

EN VENTE
AUX BUREAUX DE LA REVUE
96, Boulevard Malesherbes
PARIS XVIIe



BUREAU

du Comité Directeur de la " Revue " & de la " Ligue Franc-Catholique "

Président : M. le Comte DE FRAVILLE ;
Secrétaire : M. PÉCOUL ;
Trésorier : M GÉLINET.
Fondateur de la Revue *et de la* Ligue : Mgr JOUIN, Curé de Saint-Augustin, Paris.

LIVRAISON D'OCTOBRE 1920

SOMMAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaitre ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée a son Secrétaire, M VICTOR DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** PARIS, XVIIe.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Lettre de Son Eminence le Cardinal GASPARRI à Mgr JOUIN

Du Vatican, le 20 juin 1919.

Monseigneur,

Le Souverain Pontife a daigné agréer avec une bienveillance toute paternelle l'hommage de votre nouvelle étude sur la **Guerre Maçonnique**.

C'est avec raison que dans ce travail vous avez pris soin de mettre en lumière par des documents et des raisonnements irréfutables la doctrine inepte et essentiellement anticatholique de la Franc-Maçonnerie, doctrine issue du déisme, né lui-même de la Réforme, doctrine aboutissant fatalement, comme on le voit aujourd'hui, à la négation même de Dieu, à l'athéisme social, au « laïcisme », forme actuelle de cette impiété qui, au plus grand détriment des peuples, prétend bannir des sociétés toute trace de religion et toute intervention de l'Eglise.

Vous avez eu soin tout particulièrement de faire ressortir, en dépit des mensonges qui trompent parfois les catholiques eux-mêmes, l'identité de la Franc-Maçonnerie avec elle-même, partout et toujours, comme la continuité du plan des sectes, dont le dessein est bien la ruine de l'Eglise catholique.

Sa Sainteté se plait donc à vous féliciter et à vous encourager dans vos travaux, dont l'influence peut être si féconde pour mettre en garde les fidèles et les aider à lutter efficacement contre ce qui tend à détruire l'ordre social aussi bien que la religion.

Comme gage des faveurs célestes, et en témoignage de Sa paternelle bienveillance, le Saint-Père vous accorde de cœur la Bénédiction Apostolique.

En vous remerciant de l'exemplaire que vous m'avez gracieusement offert, et avec mes félicitations personnelles, veuillez, Monseigneur, recevoir l'expression de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

P. Card. GASPARRI.

LA

GUERRE MAÇONNIQUE

LA MAÇONNERIE ET LA GUERRE

V

LE PÉRIL JUIF

Pour tout chercheur averti, la question maçonnique se complique de la question juive. La Judéo-Maçonnerie est maîtresse du monde, mais à condition de rester une société secrète. Sans doute, la Maçonnerie s'est trouvée singulièrement démasquée par la guerre mondiale ; il n'en fut pas de même de l'élément juif. Aussi, lorsque le docteur Wichtl fit paraître son livre intitulé : *Maçonnerie universelle, Révolution universelle, République universelle* (1), il ne souleva la colère

(1) *Weltfreimaurerei, Weltrevolution, Weltrepublick;* Eine Untersuchung liber Ursprung und Endziele des Weltkrieges, von Dr Friedrich WICHTL, Nationalrat (Franc-Maçonnerie universelle, Révolution universelle, République universelle); Enquête sur l'origine et les buts derniers de la guerre mondiale, par le Dr Friedrich Wichtl, conseiller général; Munich, J.-F. Lehmann, éditeur, 1919; Vienne, Lechner et fils.

Nous recevons de l'auteur, et de l'éditeur, M. Lehmann, la 7e édition (1920). Les 30.000 exemplaires des six premières éditions sont épuisés. C'est déjà l'éloge de cet ouvrage, dont nous avons parlé dans notre Revue aux pages suivantes : *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, avril 1920, pages 229 à 231; *Supplément au n° de juillet*, pages 481 et 491.

Pour mieux montrer l'actualité de cet ouvrage, nous reproduisons, à la fin de ce travail, l'analyse des *Protocols des Sages de Sion*, extrait de la 7e édition.



de toutes les Loges d'Allemagne que parce qu'il mettait à nu la direction et les agissements des Juifs sous le couvert des ateliers maçonniques et qu'il apportait des listes de noms à l'appui. Le même émoi envahit les ghettos et les Grands-Orients, par suite de la publication des *Secrets des Sages de Sion*, qui furent présentés, à Londres, sous ce titre suggestif : *Le Péril Juif*. C'est par ces « comptes rendus » que nous commencerons notre étude de la Judéo-Maçonnerie.

LES SECRETS DES SAGES DE SION

Historicité

A la fin de l'année 1919, les *Secrets des Sages de Sion* parurent à Charlottenbourg (Berlin) et à Londres (1). Les deux traductions furent faites sur un texte en langue russe, dû au professeur Serge Nilus. Ceci est incontestable. A Londres, l'exemplaire russe est à la bibliothèque du British Museum, à la cote 3926 *d* 17 ; il porte le timbre d'entrée : « British Museum, 10 août 1906 ». Cet exemplaire russe est un in-octavo de belle apparence, relié en marocain noir ; il compte 417 pages. Les « Protocols » forment, dans l'ouvrage sur l'Antéchrist de Serge Nilus, l'appendice XII, sous ce titre : « *L'Antéchrist comme une possibilité politique immédiate. Les Protocols des Sages de Sion*, 1902-1903, r. r. ». Ils se divisent en vingt-quatre « Protocols », comprenant, d'après le *Morning Post* du 17 juillet 1920, environ 30.000 mots. Ils sont paginés du numéro 305 au numéro 417, soit 112 pages.

L'Introduction de la traduction allemande nous permet encore de préciser quelques points importants.

Le professeur Serge Nilus est un savant « qui jouit, en Russie, de la réputation d'un érudit consciencieux et rigou-

(1) 1° Gottfried Zur BEEK, *Die Geheimnisse der Weisen von Zion ;* Charlottenburg (Berlin), Auf Vorposten, 1919. Cette traduction allemande fut publiée en juillet 1919 (au verso de la couverture); cependant, à la fin des appendices, l'auteur écrit : « Achevé le 10 novembre 1919 ». — 2° *The Jewish Peril : Protocols of the Learned Elders of Zion;* London, Eyre and Spottiswoode, 1920. Le traducteur date sa *Préface* du 2 décembre 1919; il n'a pas signé. On doit nous envoyer une traduction polonaise, qui n'est pas en librairie, et dont il faut taire le nom du traducteur pour ne pas l'exposer aux plus graves inconvénients.



reusement croyant, d'un homme distingué par l'élévation de son esprit. Il est âgé d'environ soixante-dix ans, et il habitait ces dernières années dans l'Ukraine (1). Ce fut en décembre 1901 qu'il traduisit, en russe, les copies des « Protocols » qu'on lui avait remises. Quel que soit le mode de cette transmission, dont nous parlerons tout à l'heure, il est certain que l'original était rédigé en langue française.

La première édition des *Secrets des Sages de Sion* parut, à Pétersbourg, en 1902. Serge Nilus l'avait jointe à la seconde édition de son livre intitulé : *Le grand dans le petit et l'Antéchrist comme possibilité imminente de gouvernement.* Elle fut sans doute imprimée dans le célèbre monastère de Saint-Serge, situé aux environs de Moscou.

La même année 1902, encore à Pétersbourg, une autre édition vit le jour sous ce titre : *La racine de nos maux.* L'ouvrage n'a pas de nom d'éditeur (2).

En 1907, une troisième édition fut livrée au public par le célèbre écrivain et polémiste russe, C. Butmi. L'ouvrage sortait des presses de l'Institution des Sourds-Muets, à Pétersbourg ;

(1) *Traduction allemande : Introduction,* p. 9. — Ces quelques renseignements biographiques sur Serge Nilus ne cadrent guère avec ceux de M. Salomon Reinach, dans *l'Opinion* du 26 juin 1920 (p. 701). L'illustre membre de l'Institut est trop intéressé sur la question, non pas pour y voir clair, mais pour parler clair. Son article est celui d'un Juif menacé dans la confiscation méthodique du domaine intellectuel, comme dans la conquête de l'Etat français et le vol dissimulé de l'or mondial. Une négation facétieuse ne détruit pas des documents qui, en dehors des *Secrets des Sages de Sion,* s'imposent d'une manière irréfutable. Le traducteur anglais a trouvé la vraie note en intitulant son travail *Le Péril Juif.* M. S. Reinach ose invoquer l'affaire Léo Taxil qui fut une machination maçonnique. On n'est pas plus paradoxal.

Quant au Juif Lucien Wolff, il n'a pas qualité pour s'inscrire en faux dans le *Spectator* du 12 juin 1920 (p. 787), après avoir écrit, le 24 novembre 1895, dans la *Pall Mall Gazette :*

« En dépit d'affirmations contraires, je soutiens que les Juifs sont tout d'abord des Juifs et ensuite des Anglais, et, s'il en était autrement, j'en serais fort affligé pour le Judaïsme. Je ne veux pas m'étendre longuement sur l'absurdité qu'il y aurait à mettre le sentiment d'une nationalité limitée à un peuple au-dessus des aspirations humaines (cosmopolites) qui m'ont été enseignées par les paroles les plus sacrées des Sages de ma race ». Ces paroles des Sages de la race juive sont bien les *Secrets des Sages de Sion.*

(2) *L'Introduction allemande* (p. 9) parle de deux autres éditions parues en 1903.



il était intitulé : *L'ennemi du genre humain* (1). L'éditeur allemand possède ces trois éditions.

Serge Nilus fit paraître une seconde édition en 1911, imprimée au monastère de Saint-Serge ; c'est celle qu'a traduite, en allemand, Gottfried Zur Beek. Enfin, en 1917, Nilus lança une troisième édition, sortie du même monastère.

Or, le 28 février, lisons-nous dans l'*Introduction allemande*, les Francs-Maçons, avec l'aide de leurs frères anglais et français, avaient détrôné le tsar et confié le Gouvernement au F∴ prince Lwow. Le 2 ou le 3 mars, la nouvelle édition de Nilus était livrée aux libraires. Les exemplaires étaient déjà chargés sur un wagon, lorsqu'une troupe d'hommes vint l'ouvrir de force, et, jetant à terre toute l'édition, ils la brûlèrent. Quand le feu l'eut consumée, cette bande s'éloigna sans commettre aucun vol dans les wagons de marchandises (2).

D'ailleurs les éditions antérieures avaient disparu peu de jours après avoir été mises en vente dans les librairies. De plus, quand le juif Kerensky fut arrivé au pouvoir, il fit immédiatement rechercher chez les libraires de Moscou et de Pétersbourg les *Protocols des Sages de Sion* et confisquer les exemplaires que l'on saisit; si bien que cet ouvrage, qui coûtait avant la chute du tsar de 30 à 40 roubles, s'est vendu depuis jusqu'à cinq et six cents roubles (3).

(1) Le traducteur allemand ajoute : « C. Butmi publia, avec le concours de son frère A.-L. Butmi, plusieurs autres écrits contre les Juifs, qui furent également imprimés à l'Institution des Sourds-Muets de Pétersbourg. Le plus connu a pour titre : *Les Juifs dans la Franc-Maçonnerie et la Révolution, les Francs-Maçons et la trahison envers le pays*. Cet ouvrage parut en deux volumes, en 1905 et en 1906; il fut dédié *A l'Union du Peuple russe*. Avant la guerre, cette Union combattait les Juifs et les Francs-Maçons; elle doit être encore aujourd'hui à l'œuvre ».

(2) On se rappelle qu'il en fut de même de la première édition du livre : *Le Juif, le Judaïsme et la Judaïsation des Peuples chrétiens*, de Gougenot des Mousseaux, paru en 1869. Ce n'est que dix-sept ans plus tard, en 1886, que l'ami de l'auteur, M. Charles Chauliac, fit imprimer la seconde édition, après l'apparition de *La France juive*, d'Edouard Drumont. Gougenot des Mousseaux avait reçu des lettres de menaces qui semblent avoir trouvé leur réalisation dans sa mort mystérieuse. (Voir la *Revue Intern. des Soc. Secr.*, 5 janvier 1914, p. 87).

(3) *Introduction allemande* (p. 10). — L'auteur écrit encore : « Plusieurs Russes qui, avant la Révolution, occupaient des emplois leur permettant de voir bien des choses, sont convaincus que la démonstration ouvrière du 21 janvier 1905, laquelle fut menée par des Juifs déguisés en popes, et qu'on doit regarder comme la répétition de la Révolution qui déposa Nicolas II, ainsi que l'assassinat du grand-duc Serge, le 17 février 1905, au Kremlin de Moscou, sont dans la relation de l'effet à la cause avec les révélations des « Protocols ». Ces Russes étaient persuadés que la première édition, celle de 1902, avait été achetée par des Juifs et, dès lors, était restée sans effet ».



D'après le traducteur anglais, l'édition du British Museum parut, en 1905, à Tsarkoïe-Selo, en Russie (1). Serge Nilus accuse, en effet, dans son *Introduction*, datée de 1905, la possession des « Protocols » depuis environ quatre ans, c'est-à-dire depuis 1901. Il parle de l'Antéchrist et donne, à ce sujet, une citation de W. Solowiew. Il s'agit, sans doute, d'une seconde édition, extraite de la première en 1902, faisant partie d'un ouvrage sur l'Antéchrist, comme nous l'avons dit plus haut. D'ailleurs, l'édition de C. Butmi, qui serait la troisième, d'après le traducteur allemand, porte, nous dit-il, l'indication de quatrième édition. Il ne peut y avoir erreur, « puisqu'elle est entre ses mains », affirme-t-il, ainsi que celles de 1902 et de 1911. Mais il est évident qu'il n'a pas connu l'édition de 1905 que possède le British Museum.

Enfin, aux Etats-Unis, une nouvelle traduction parut en 1920, sous ce titre : *Les Protocols et la Révolution mondiale* (2). Les éditeurs parlent de l'édition anglaise, ils citent la *Vieille France*, numéro 160 (février 1920), le *Times*, le *Morning Post*, mais ils ne semblent pas connaître les traductions allemande et polonaise. Leur édition est la première qui paraisse aux Etats-Unis ; toutefois, à Philadelphie, le *Public Ledger*, des 27 et 28 octobre 1919, avait donné de larges extraits des « Protocols ». Ces articles, comme ceux de l'*Opinion*, en France, avaient pour but de dégager la responsabilité des Juifs, que l'auteur ne nomme pas, mais qu'il remplace dans le texte des « Protocols » par le mot « bolchevistes ». De là, le titre de ses articles : *La Bible rouge et la Propagande bolcheviste*. Les éditeurs de Boston réfutent cette interprétation sémitique par le texte même des « Comptes Rendus », et par la date authentique de leur publicité. Serge Nilus les reçut en 1901 ; or, le parti bolcheviste ne fut fondé qu'en 1903, et c'est bien plus tard qu'il put s'organiser pour

(1) *Préface*, p. 1. — Le titre de l'exemplaire du British Museum est le même que celui de la première édition de 1902 donné plus haut. Le voici : *Le grand dans le petit et l'Antéchrist comme une possibilité politique immédiate*. (*Notes d'un orthodoxe*, 2e édition, corrigée et augmentée ; Tsarkoïe-Selo, 1905).

(2) *Les Protocols et la Révolution mondiale*, comprenant une traduction et une analyse des *Protocols des Séances des Sages de Sion ;* Boston, Small, Maynard et Cie, éditeurs, s. d. *The Protocols and World Revolution*, including a translation and analysis of the *Protocols of the meetings of the Zionist Men of Wisdom*.



son action révolutionnaire. Les Juifs ont tracé le plan de la Révolution mondiale dans les « Protocols » ; le bolchevisme en a commencé la réalisation en Russie, sûr de jeter ainsi les germes de l'anarchie universelle en Orient et en Occident.

La traduction de Boston a été faite sur l'édition de Nilus, de 1917, dont les « Protocols » ne forment encore qu'un appendice. Au début de la brochure, les éditeurs reproduisent la couverture en russe de l'édition de Nilus et, au verso de la même page, la version anglaise que nous traduisons :

IL EST PROCHE, IL EST A LA PORTE

MATT., XXIV, 33.
MARC, XIII, 29.
LUC, XXI, 31,
Apoc., I, 3 ; XXII, 10.
Dan., XII, 4.

CONCERNANT QUELQUE CHOSE QUE LES HOMMES NE DÉSIRENT PAS CROIRE ET QUI EST CEPENDANT SI PROCHE

Quatrième édition du livre *Proches sont la venue de l'Antéchrist et le Royaume du Diable sur terre*, revue et considérablement augmentée par de récentes recherches et investigations.

SERGE NILUS

Dédié au petit troupeau du Christ.

« Vous, mes Frères, ne restez pas dans l'obscurité, afin que » le jour (du Seigneur) ne vous surprenne pas comme des » voleurs ». (I *Thess.*, v, 4).

« Celui qui souffrira jusqu'à la fin sera sauvé ». (MATT., XXIV, 13).

La Ville de SERGIEV



Dans l'Introduction de son édition de 1917, traduite à Boston, Serge Nilus nous fait connaître l'origine des « Protocols ». Rédigés au Congrès sioniste de Bâle, comme nous le verrons plus loin, les extraits, qui furent copiés subrepticement, ont été remis à Nilus, en 1901, par Alexis Nikolajevitch Souchotin, alors maréchal de la noblesse de Chern (Russie centrale), et, plus tard, vice-gouverneur de la province de Stavropol (Russie méridionale). Alexis Nikola-



jevitch pria Serge Nilus de tirer de ces « Protocols » ce qu'il croirait utile au point de vue religieux ; quant au point de vue politique, il estimait qu'il était déjà trop tard pour en espérer quelque profit. A son tour, le grand-duc Serge Alexandrovitch, à qui Nilus communiqua les « Protocols » avant 1905, les lui renvoya avec ces deux mots : « Trop tard ».

Ajoutons que, dans l'Introduction de la traduction américaine, il est parlé d'une autre édition des « Protocols », en texte russe, datée de 1918 et présentée au public par la maison d'édition « La Sentinelle », à Novocherkassk (Russie méridionale), sous ce titre : *Les Protocols sionistes, les plans de la conquête de l'univers par les Judéo-Maçons.* On lit dans l'Introduction de cette édition russe de 1918 : « Les « Protocols » sont un programme soigneusement élaboré dans tous ses détails pour la conquête de l'univers par les Juifs ».

Au sujet des « Protocols », nous avons pu faire recueillir dans un couvent bénédictin d'Angleterre le témoignage de l'Archevêque de Mohilew (Russie), qui fut emprisonné et condamné à mort par les bolchevistes, et ne dut sa délivrance qu'à une intervention directe de Sa Sainteté Benoît XV. Sa Grandeur ne doute aucunement de l'authenticité de cet ouvrage qui lui fut communiqué en Russie : ce plan tragique concorde avec les événements actuels. Le prélat connaît l'édition polonaise et son traducteur ; et il a constaté, d'autre part, que la traduction de Boston se répand de plus en plus en Amérique, où elle est avidement lue (1).

Authenticité

L'authenticité des « Protocols » repose sur la bonne foi des traducteurs russes. Ils affirment qu'ils ont eu l'original en langue française. Deux noms nous sont connus : Serge Nilus et C. Butmi. Enfin, leurs versions sont concordantes. Voici ce que l'éditeur allemand écrit à ce sujet :

Il y a déjà quelques années, des Russes nous avaient dit que les articles relatifs aux liens qui unissent la Juiverie et la Franc-Maçonnerie, articles parus dans l'*Auf Vorposten*, devraient être complétés par les *Protocols des Séances des Sages de Sion*, connus depuis plus de dix ans

(1) Nous ne connaissons pas de version italienne des « Protocols », mais *la Perseveranza* de Milan a fait en juillet l'analyse de plusieurs articles du *Morning Post* sur la conspiration judéo-maçonnique.



dans les cercles d'initiés. Mais personne ne put nous procurer ce livre; nous recevions constamment la réponse que les différentes éditions avaient été depuis longtemps saisies.

A la fin, pendant l'automne de 1918, un Russe allemand nous apporta tout à fait par suite d'un hasard, les « Protocols » recherchés, et nous reçûmes en même temps, par deux voies distinctes, ce même ouvrage en éditions différentes. La comparaison montra que le contenu de ces trois volumes était équivalent, et pourtant au premier coup d'œil, on aurait pu croire à une grande différence. Il s'agit de vingt-quatre comptes rendus de séances, dans lesquels sont traitées les questions politiques les plus diverses. Les auteurs des éditions subséquentes ont groupé ces rapports de telle sorte que chaque section ne contient qu'un ou deux sujets; les éditeurs ont aussi facilité la tâche d'un examen d'ensemble, mais en même temps ils ont rompu l'enchaînement des idées et divisé le tout en vingt-sept sections. Nous nous en sommes tenu à la traduction de Nilus qui correspond à la copie française (1).

Le *Morning Post*, du 19 juillet, contient des remarques ingénieuses sur la date des « Protocols » :

On peut produire une preuve capitale de l'authenticité des « Protocols »... Le fait avéré sur lequel on peut s'appuyer est la date à laquelle ils ont paru. Cette date est heureusement fixée sans qu'on puisse la mettre en doute par le dépôt d'un exemplaire de l'édition de 1905 au British Museum (10 août 1906).

D'après ce que nous avons pu recueillir des Russes qui se sont réfugiés dans ce pays (en Angleterre), le livre, quand il parut, fit peu d'impression, on pourrait dire qu'il n'en fit aucune (2). Quelques-uns d'entre eux prétendent que toute l'édition, sauf quelques exemplaires, fut achetée par des Juifs russes, mais il est naturellement impossible de prouver cette allégation (3). Ce ne fut qu'au moment où la Révolution réalisa l'esprit et la lettre des « Protocols » que l'on comprit leur

(1) *Trad. all. : Introduction*, p. 7.

(2) Il est bon de remarquer que les « Protocols » n'étaient qu'un appendice au livre apocalyptique de Nilus et n'attiraient pas directement l'attention du lecteur.

(3) Lorsque le Juif Kerensky fit rechercher et saisir tous les exemplaires des « Protocols » à Pétrograd et à Moscou, il n'en nia nullement l'authenticité, que, tout au contraire, son acte policier affirmait. Un fait qui présente, en Angleterre, une indiscrète analogie avec les perquisitions russes, c'est la totale disparition des « Protocols » dès les premiers articles du *Morning Post*, et l'embarras visible des libraires quand on leur demande s'il y aura une seconde édition. La râfle juive est évidente et elle conclut, elle aussi, à l'authenticité du document. Les rares volumes dissimulés sont scandaleusement majorés; au lieu de 3 fr. 10, on a demandé à un de nos amis 50 francs.



importance. Et maintenant, ils sont dans la bouche de tous les Russes. Tous les croient authentiques, la preuve leur en paraît inattaquable; c'est l'application du proverbe : « *The proof of the pudding lies in the eating :* La preuve de l'existence du pudding est faite quand on l'a dans la bouche ».

Pour la date à laquelle parurent les « Protocols », nous avons l'assertion de Nilus affirmant qu'ils furent connus au Congrès Sioniste de Bâle. Ce Congrès nous ramène à 1897. Mais ce document ne contient aucune preuve que ses auteurs aient pris part au mouvement sioniste. En fait, leur projet de domination universelle semble rendre le Sionisme inutile.

De l'insinuation quelque peu audacieuse de la possibilité de faire sauter toutes les capitales de l'Europe en posant des mines dans les chemins de fer souterrains, nous voyons au moins que ce document est moderne. Il y a en outre une allusion à un homme d'Etat européen encore vivant, homme d'Etat qui joue un rôle considérable dans la Maçonnerie, l'éducation laïque et la Ligue des Nations, et que les « Protocols » décrivent comme « l'un de nos meilleurs agents » (1).

Nous trouvons enfin cette curieuse indication :

Pour que notre plan puisse obtenir ce résultat, nous dirigerons les élections en faveur de présidents qui auront dans leur passé quelque tache sombre et inconnue, quelque « Panama » ou autre affaire de ce genre. Ceux-là seront des agents dignes de confiance pour l'accomplissement de nos projets en dehors de toute crainte de révélation.

La première Société de Panama, on s'en souvient, fit faillite en 1889, et ce scandale occupa le public français durant les dix ans qui suivirent.

Mais quelle est l'origine de ce document ? Nous relevons une double version sur ce point. La première est celle de l'éditeur allemand dans son *Introduction* (p. 8) ; la voici :

Le Gouvernement russe ne s'est jamais fié aux affirmations des Sionistes. Il connaissait la route ensanglantée suivie par la juiverie à travers les siècles. Il savait quels étaient les instigateurs des assassinats de ses princes et de ses hauts fonctionnaires; il savait également que les

(1) Le texte allemand (p. 121) porte le nom de *Bourgeois;* dans le texte anglais (p. 63), on lit *Bouroy ;* à son tour, le *Morning Post* du 19 juillet donne sans hésitation possible le signalement du F.·. Bourgeois, président du Sénat et de la Société des Nations, qui fut ministre de l'Instruction publique dans le Cabinet du F.·. Brisson, du 29 juin au 4 novembre 1898, et qui s'est distingué par son initiative en méthodes pédagogiques et par son zèle pour les lois scolaires laïques.

La version américaine porte le nom de *Bourgeois* (p. 56).



Juifs et les Francs-Maçons avaient élaboré le plan exécuté au XVIIIe siècle, de détruire tous les trônes et tous les autels; il savait enfin qu'ils allaient le poursuivre. Aussi, lorsque les journaux eurent annoncé un Congrès de Sionistes à Bâle, pendant l'automne de 1897, pour discuter l'établissement d'un Etat juif en Palestine, le Gouvernement envoya un espion dans cette ville, comme nous l'avons appris d'un Russe qui occupait depuis de longues années une haute situation dans un ministère de Pétersbourg. Cet espion corrompit un juif, qui jouissait de la confiance de la direction suprême des Francs-Maçons, et qui fut chargé, à la fin du Congrès, de porter à Francfort-sur-Mein les comptes-rendus des séances, destinés, bien entendu, à être ignorés du public. Il existe, en effet, à Francfort-sur-Mein, une Loge fondée par les Juifs, le 16 août 1807, sous ce nom significatif : « *A l'Aube qui se lève* »; cette Loge, depuis un siècle, est en rapport avec le Grand Orient de France (1). Ce voyage offrait une occasion favorable pour la trahison projetée. En cours de route, le messager s'arrêta le soir dans une petite ville où l'espion russe l'attendait avec de nombreux copistes qui passèrent la nuit à transcrire les comptes rendus. Il en résulte que les « Protocols » ne sont peut-être pas complets, les copistes n'ayant eu que pendant une nuit l'original qui est en français.

Dans l'*Introduction* de l'exemplaire du British Museum, Serge Nilus écrit dans le même sens :

Nous devons faire remarquer que le titre ne correspond pas tout à fait aux matières contenues dans l'ouvrage. On n'y trouve pas exactement des comptes rendus de séances, mais un rapport fait par un personnage puissant, et divisé en différentes parties, qui ne se suivent pas toujours dans un ordre logique. Ces « Protocols » donnent l'impression de n'être qu'une partie de quelque chose de menaçant et de plus important, dont il manque le commencement. L'origine de ce document, dont nous avons parlé plus haut, en dit assez pour qu'il soit inutile d'insister.

Or, cette origine est différente du récit allemand. Les « Protocols » seraient composés de notes sur des discours prononcés devant des étudiants juifs, à Paris, en 1901 ; et Serge Nilus écrit :

Il y a environ quatre ans (1901) que ce document me fut donné avec

(1) L'*Annuaire de la Maçonnerie universelle* de 1920 (Berne, Buchler) inscrit cette Loge à la page 170, n° 182 : « Francfort-sur-Mein, *A l'Aube qui se lève*, de la G.·. L.·. de Francfort, fondée le 17 août 1807. Kaiserstrasse, 37; membres : 153; adresse : Docteur-Médecin L. Rosenmeyer, conseiller intime d'hygiène, 7, route de Bockenheimer ».



la pleine assurance qu'il était la copie exacte de documents originaux volés par une femme à l'un des chefs les plus influents et les plus haut gradés de la Franc-Maçonnerie (G.·. O.·. de France). Le vol fut commis à la fin d'une assemblée secrète des « initiés », en France, ce nid de « conspiration judéo-maçonnique ».

L'éditeur allemand explique comme il suit cette nouvelle version de l'origine des « Protocols » :

Dans l'édition de 1911 (1), Nilus rapporte que la personnalité à laquelle il devait la copie française l'avait obtenue d'une femme qui l'avait dérobée dans une localité française à un Franc-Maçon du 33e grade écossais, et qu'elle avait agi de la sorte pour rendre service à sa patrie. Nous regardons toutefois les indications de notre agent comme exactes; l'histoire du vol aurait été inventée pour faire perdre la véritable piste.

Il est difficile, entre ces deux récits, de trancher la question d'origine et de transmission des « Protocols ». Il faudrait d'abord retrouver l'original français qui doit exister en France ou en Allemagne. Aussi Serge Nilus écrit-il :

Ce n'est pas sans raison qu'on nous fera un grief du caractère apocryphe de ce document; mais en supposant qu'il fût possible de prouver l'existence de cette conspiration mondiale par des lettres ou par des déclarations de témoins et de démasquer ses chefs qui tiennent entre leurs mains les fils sanglants du complot, par le fait même les « mystères d'iniquité » seraient dévoilés. Pour qu'elle se prouve d'elle-même, il faut qu'elle ne soit pas troublée jusqu'au jour où elle s'incarnera dans le « Fils de perdition ».

Le « Fils de perdition », c'est-à-dire l'Antéchrist, dont Nilus s'est occupé dans l'ouvrage à la fin duquel les « Protocols » ne sont qu'un appendice, ne semble pas encore né, tandis que la conspiration juive existe depuis longtemps. Elle est, comme nous le verrons, la vraie preuve de leur véracité. Le *Morning Post*, du 20 juillet dernier, veut y voir une marque d'authenticité :

Si nous considérons, dit-il, avec sincérité la preuve évidente, nous trouvons que ce document prédit une révolution mondiale, l'œuvre d'une

(1) L'éditeur allemand, nous l'avons vu, n'a pas eu connaissance de l'édition de 1905 qui est au British Museum. Celle de 1911 qui servit au traducteur ne diffère pas sensiblement de celle de 1905, comme nous le constaterons en collationnant les deux traductions.



organisation juive, et que la révolution en marche aujourd'hui — la Révolution bolcheviste — est de fait menée principalement par des juifs et forme un essai de révolution mondiale.

> Nous en resterons là. Si nos lecteurs croient qu'une prophétie de ce genre ait pu être faite sans prescience par un antisémite fanatique, ils ne tiendront pas le document pour authentique. Si, d'autre part, ils estiment une telle hypothèse insoutenable, il ne reste plus qu'à admettre son authenticité. Ceux de la première catégorie peuvent dormir tranquillement dans leur lit; les autres doivent voir dans les « Protocols » le sérieux avertissement d'une menace terrible. Ils seront, toutefois, réconfortés par ceci : « Etre prévenu, c'est être armé ».

L'édition de 1917, qui servit à la traduction américaine, contient un élément plein d'intérêt. Non seulement Nilus nous fait savoir qu'il a tenu le manuscrit des « Protocols » d'Alexis Nikolajevitch Souchotin, mais il en détermine l'origine qui venait de lui être révélée :

> J'apprends seulement maintenant, écrit-il dans son *Introduction*, de source juive autorisée, que ces « Protocols » ne sont pas autre chose qu'un plan stratégique pour la conquête du monde, dans le but de placer l'univers sous le joug d'Israël, « celui qui lutte avec le Seigneur ». Plan élaboré par les chefs du peuple juif pendant les siècles de leur dispersion (depuis la ruine de Jérusalem par Titus) et finalement présenté au Conseil des Anciens par « le Prince d'Exil », Theodor Hertzl, lors du premier Congrès sioniste, réuni par lui à Bâle, en août 1897.

Le but de Hertzl, le promoteur de ce Congrès, n'était pas la fondation d'un Etat juif, mais bien la domination mondiale de sa nation. L'éditeur allemand en donne l'explication suivante :

> Les « Protocols » des Sages de Sion se rattachent au mouvement sioniste. Le Docteur Theodor Hertzl qui, jusqu'alors, était peu connu dans le monde non-juif, publia, au commencement de 1896, à la librairie Breitenstein, de Vienne, un livre intitulé *Der Judenstaat* (l'Etat juif), dans lequel on feignait de chercher une solution à la question juive. A cette époque, le Docteur Theodor Hertzl demandait qu'il fût créé en Palestine, ou dans l'Argentine, un Etat juif offrant à ceux de sa race, qui ne voulaient pas « s'assimiler » aux peuples qui les hospitalisent, la possibilité de réaliser leur nationalisme dans un Etat qui leur fût propre. Il demandait alors déjà la journée de travail de sept heures. « Nous devons lancer dans le monde, comme appel au groupement de ceux des nôtres qui veulent devenir libres, la nécessité de fonder une



« Terre promise ». Probablement Hertzl entrevoyait la journée internationale du travail. Hertzl écrivait que les Juifs avaient certainement bien des défauts capables d'entretenir l'antisémitisme existant ; il reconnaissait qu'il y avait du danger pour son peuple à ce que, d'une part, ces juifs fussent les sous-officiers de tous les partis révolutionnaires, et, d'autre part, à ce qu'ils constituassent la partie principale de la redoutable Internationale de l'argent. Les Juifs ne pouvaient pas se fondre dans les autres peuples, alors même que quelques-uns d'entre eux se séparaient du corps de leur peuple. En fait, la Juiverie a prouvé, non pas depuis le commencement de notre ère, mais depuis des milliers d'années, qu'une telle assimilation, qu'une telle fusion, qui s'accomplit sans difficulté entre peuples aryens, est impossible aux Juifs. Hertzl conquit à son projet non seulement la partie la plus énergique de son peuple, mais encore l'adhésion des milieux non-juifs. L'affirmation franche et empressée qu'on était juif formait un contraste agréable avec l'attitude et les assurances menteuses des Juifs libéraux, qui se posaient en Allemands, en Français, en Anglais, et n'en étaient pas moins des étrangers chez les peuples qui les hébergeaient, tout autant que les Sionistes d'apparente bonne foi. A vrai dire, il n'y a qu'un petit nombre de non-juifs qui se soient doutés que l'Etat juif n'était nullement le but suprême final des aspirations juives, mais simplement un moyen d'atteindre à l'hégémonie universelle qui depuis des milliers d'années avait été promise aux Juifs par leurs prophètes. Le nouveau royaume de Sion est-il réservé aux Juifs pauvres, qui forment une multitude innombrable, surtout en Russie, et que leurs communautés ne peuvent plus nourrir ? Non, cet Etat juif doit être désormais le foyer de la puissance des maîtres juifs du monde. Le monde extérieur s'est laissé induire en erreur sur la stratégie sioniste; c'est seulement par la publication des *Protocols des Sages de Sion* qu'a été livré le secret du grand plan de guerre des généraux juifs.

Dans des circulaires du Comité sioniste, et particulièrement dans celle de 1901, qui porte le numéro 18, Hertzl se plaint des indiscrétions qui ont livré le secret des « Protocols », lesquels furent signés, nous dit Nilus, par les représentants sionistes du 33e degré, le plus haut de l'initiation. Nilus termine en affirmant « que ces « Protocols » ont été secrètement extraits de la série complète des « Protocols » qui, nous le savons maintenant, furent rédigés au premier Congrès sioniste de Bâle, en 1897 ». Le vol aurait été fait dans les coffres secrets du Bureau principal sioniste, actuellement en France.

Ainsi, en 1917, Nilus a précisé l'origine de la rédaction des « Protocols », dont les comptes rendus qu'il a reçus et édités



ne sont que de larges extraits. Cette rédaction définitive vient du Congrès sioniste de Bâle, en 1897, ce qui concorde avec l'Introduction de l'édition allemande et rend plus vraisemblable le transfert desdits « Protocols » de Bâle à Francfort-sur-Mein. Cependant, Nilus est fidèle à la seconde version qui fixe le vol à Paris, où rien ne s'oppose à ce que le plan mondial des Juifs ait été développé dans des conférences spéciales aux Sionistes, comme il le fut à Bâle.

Aussi, la question d'authenticité se réduit-elle ici, à savoir si les « Protocols » sont de source sémite ou antisémite. En dehors des événements qui nous apporteront la vraie réponse, Serge Nilus fait ressortir « l'acrimonie et la haine » qui inspirent ces comptes rendus. Il voit avec raison une signature juive dans « cette haine arrogante et profondément enracinée qu'on a réussi à cacher pendant si longtemps, haine de race et de religion, qui bout entre les lignes, puis écume et se répand à flots comme d'un vase trop plein de rage et de vengeance, parfaitement consciente que le triomphe final est proche » (1).

L'éditeur allemand n'est pas moins explicite. Sous ce titre : *La Juiverie dévoilée*, il écrit :

D'après l'exposé que nous avons décrit, de la façon dont les « Protocols » des séances des Sages de Sion ont été publiés, il peut se faire que les Juifs en contestent l'authenticité, mais le lecteur non-juif reconnaîtra facilement que chaque mot de ces « Protocols » respire l'esprit juif, que chaque idée répond à la conception juive du monde, et que la Juiverie, depuis qu'elle est entrée dans l'histoire universelle, poursuit tous les buts qui y sont indiqués.

Maint lecteur objectera peut-être que les Juifs sont trop avisés pour avoir mis par écrit de pareils plans et qu'ils devaient bien envisager la possibilité d'un hasard qui ferait tomber ces témoignages entre des mains ennemies. Ceux qui font ces réserves ne tiennent pas assez compte de la mentalité spéciale du peuple juif.

La particularité la plus frappante qui distingue les Juifs de tous les Aryens, autant que la magie noire se distingue de la magie blanche, c'est une présomption démesurée dont, seuls, peuvent se faire une idée exacte ceux qui connaissent à fond le peuple juif. Bien des gens estiment que cette présomption est analogue à celle d'un rustre enrichi, dépourvu de toute éducation et qui se montre totalement dénué de tact dans les relations sociales et les rapports d'affaires. Quelle n'est pas la présomption des écrivains juifs qui, dans leur journaux et leurs

(1) *Périf juif*, p. 3; *Introduction* de Serge Nilus.



ouvrages, insultent effrontément les peuples qui les hébergent avec leurs congénères ?

La présomption particulière à la Juiverie, celle qui caractérise tout juif, prend sa source dans l'histoire de ce peuple nomade. Voilà des milliers d'années qu'il vit parmi les autres races, et il n'a pu s'y maintenir, comme un soldat dans le camp de l'ennemi, qu'à force de ruse et de travestissement. Cette pratique millénaire a donné à la Juiverie une maestria parfaite en cet art. Le juif laisse tomber un regard méprisant sur les peuples qui l'hospitalisent et parmi lesquels il peut se mouvoir sans être reconnu sous son déguisement. Heine disait déjà que « les Juifs sont un mystère ambulant ». L'expérience de longues périodes, ainsi que les enseignements du Talmud et du Schulchan-Aruch, ont porté au plus haut point les dispositions naturelles des Juifs à la présomption et au mépris des Gentils, qui ne sont dépassées que par leur haine, surtout à l'égard des chrétiens (1).

Dans le sens strict du mot, l'authenticité des « Protocols » ne trouve pas une preuve suffisante dans les données actuelles. Mais, en plus des probabilités qui rendent incontestablement vraisemblable l'origine sémitique de ce document, leur véracité apporte à tout esprit de bonne foi un témoignage irréfragable.

Véracité

Serge Nilus écrivait déjà en 1905 :

Nous ne pouvons exiger de preuves directes dans la complexité de tels événements criminels, et force nous est de nous contenter de l'évidence de circonstances qui rempliront d'indignation tout observateur chrétien (2).

Ce langage des faits est étourdissant. De là, cette constatation du traducteur anglais dans sa *Préface :*

Il est impossible de lire aujourd'hui aucune des parties de ce volume sans être frappé de la forte note prophétique qui les remplit toutes, non seulement en ce qui concerne la Sainte Russie d'autrefois, mais encore au point de vue de certains développements sinistres qui se peuvent observer dans le monde entier à l'heure actuelle. Gentils, prenez garde ! (3).

(1) *Trad. allem. : Introduction*, p. 13.
(2) *Introduction* de Nilus, traduction anglaise, p. 4.
(3) « Préface » du *Péril juif*, p. II.



De son côté, l'éditeur allemand écrit :

Ce qui s'est passé depuis la publication de Nilus : la guerre mondiale et le renversement des trônes en Russie, en Autriche-Hongrie et en Allemagne, le *Chaos*, but désiré des Francs-Maçons, d'où sortira la Ligue humanitaire, sous la direction judéo-maçonnique projetée depuis deux cents ans, tout cela apparait aujourd'hui dans une clarté si terrible, qu'il n'est nullement besoin d'expliquer pourquoi nous traduisons et publions les *Protocols des Séances des Sages de Sion.* Nous espérons que leur publication fera ouvrir les yeux sur les dangers de la Franc-Maçonnerie universelle et de la Juiverie et incitera à prendre les mesures définitives avant que notre patrie et la culture germanique soient complètement anéanties (1).

Nous lisons, sur le même sujet, dans le *Morning Post* du 19 juillet 1920 :

En résumé, pour la date, les « Protocols » doivent avoir été publiés ou écrits entre 1889 et 1905. Maintenant, on doit tenir pour une preuve — non pas concluante, mais très forte — qu'à cette date, les rédacteurs de ces comptes rendus avaient une préconnaissance ou prédiction du grand mouvement révolutionnaire qui a lieu actuellement. Les moyens qui devaient l'amener : les guerres, la vie chère, la corruption des gouvernements, l'emploi d'agents juifs, tous ces moyens s'appliquent à la révolution russe et aux essais de révolution en Allemagne et en Hongrie. On sait, par exemple, que les deux leaders spartacistes étaient juifs; que Bela-Kun, Szamully et, en somme, tous les révolutionnaires hongrois étaient juifs, et il y a un témoignage universel de tous les réfugiés chrétiens de Russie, qu'à un homme près, les Commissaires des Soviets sont tous juifs. Lénine est une des rares personnalités non-juives, mais on dit qu'il épousa une juive... Apparemment, ce n'est pas la Russie seule, mais le monde entier qui doit passer par ces étapes jusqu'à ce que soit proclamé le roi de Sion.

Pour le moment, c'est la Pologne qui est soviétisée, et l'armée rouge ne cache plus son programme judéo-maçonnique. Lisez plutôt ces citations de journaux russes ou allemands, reproduites par toute la presse :

Les journaux rouges ont le triomphe bruyant. S'il fallait en croire la *Pravda*, les projets bolchevistes ne seraient rien moins que ceux-ci :

« La Pologne blanche sera anéantie pour toujours. Nous organiserons

(1) *Introduction de la Trad. allem.*, p. 11.



une armée rouge polonaise et nous créerons une république soviétique en Pologne, qui sera notre alliée.

» L'armée rouge a rempli une magnifique tâche révolutionnaire, non seulement en culbutant les ennemis de la patrie prolétarienne, mais aussi en portant la « contagion bolcheviste » dans toutes les régions occupées.

» Notre devoir donc est de pousser notre avance victorieuse jusqu'à la complète désorganisation de l'adversaire.

» Nous sommes loin ici des conditions, en somme raisonnables, que nous avons publiées hier !

» D'ailleurs, on retrouve la même note dans les journaux allemands, que l'avance bolcheviste transporte de joie.

» Ainsi le *Lokal-Anzeiger* de Berlin se dit informé que le gouvernement bolcheviste envisage principalement trois tâches à accomplir dans la politique extérieure : écrasement de la Pologne, sauvegarde des intérêts russes en Extrême-Orient et sur la mer Noire (Constantinople devrait échoir à la Russie), règlement de la question de la Baltique. La Russie ne se sentira en sécurité que quand, sur les côtes baltes, elle agira aussi librement que chez elle.

» D'autre part, suivant une dépêche d'Helsingfors, des directives détaillées viennent d'être données par la 3e Internationale aux agents bolchevistes à l'étranger. Voici en quoi elles consisteraient : 1° chercher par tous les moyens possibles à se réconcilier avec les gouvernements bourgeois; au besoin, leur accorder des concessions en Russie; 2° les représentants bolchevistes à l'étranger ne doivent pas se compromettre par de la propagande communiste; 3° ce soin est confié à des agents secrets qui dépendent des représentants officiels et reçoivent par leur intermédiaire les fonds nécessaires à l'action; 4° ne pas se dépêcher et agir suivant les pays, en exploitant le plus largement possible les côtés faibles des gouvernements respectifs; 5° subventionner très largement les grévistes étrangers et la presse de l'opposition; 6° fomenter des mouvements séparatistes; 7° organiser sur une vaste échelle l'émigration en Russie des ouvriers étrangers mécontents de leur gouvernement; 8° au besoin, provoquer des conflits internationaux et des guerres, et en profiter pour agir contre les gouvernements en affaiblissant les ressources du pays ; 9° au besoin, ne pas s'arrêter devant les actes terroristes; 10° en premier lieu, s'efforcer de communiser partout les ouvriers et les employés de chemins de fer, des usines métallurgiques et de l'alimentation.

» Qui donc, après cela, oserait nier que les bolchevistes sont les ennemis du monde civilisé ? » (1).

Aussi, la voix la plus autorisée, celle de Sa Sainteté

(1) *Le Gaulois*, 12 août 1920.



Benoît XV, a-t-elle jeté cet avertissement au monde entier dans son dernier *Motu proprio :*

Maintenant, notre attention se porte sur une autre cause de désordre, et de beaucoup plus profonde, qui réside et dans les veines et au cœur même de la société humaine. Le fléau de la guerre s'est abattu sur les peuples en un temps où ils étaient profondément infectés par le « naturalisme », cette vaste contagion de notre siècle qui, là où elle se développe, affaiblit le désir des biens célestes, éteint la flamme de la divine charité, soustrait l'homme à la grâce purifiante et sanctifiante du Christ, et l'abandonne, privé des lumières de la foi, et sans autres forces que celles d'une nature faible et corrompue, à ses passions déchaînées. Et, comme un trop grand nombre d'êtres humains n'avaient d'autre souci que la recherche des biens périssables, comme entre travailleurs et patrons s'élevaient des dissensions et des luttes acharnées, la lutte des classes fut rendue plus vive et plus âpre par la longue durée et l'étendue d'une guerre qui, en imposant d'une part à la multitude un intolérable renchérissement de la vie, permettait par ailleurs à quelques-uns de réaliser rapidement d'immenses fortunes.

A ces maux s'en ajoutèrent d'autres : la sainteté de la foi conjugale, le respect de l'autorité paternelle subirent chez plusieurs de graves atteintes, du fait de la guerre : l'éloignement de l'un des époux relâcha chez l'autre les liens du devoir ; l'absence de tutelle entraîna, surtout les jeunes filles, à se permettre imprudemment trop de liberté. Aussi ne saurait-on trop déplorer que les mœurs soient plus corrompues et plus dépravées qu'autrefois et que, pour ce motif, s'aggrave de jour en jour ce qu'on appelle « la question sociale », à tel point que les maux les plus extrêmes soient déjà à redouter. Selon les vœux, en effet, et l'attente des révolutionnaires, *l'avènement serait proche d'une république universelle*, établie sur l'égalité absolue des hommes et la communauté des biens, dans laquelle il n'y aurait plus ni patrie, ni autorité du père sur ses enfants, des pouvoirs publics sur les citoyens, de Dieu sur les hommes vivant en société. Si ceci se réalisait, il en résulterait nécessairement de formidables bouleversements, comme déjà l'éprouve et en fait l'expérience une grande partie de l'Europe. Et c'est pour étendre ce régime à d'autres peuples, que nous voyons quelques audacieux frénétiques exciter les foules et provoquer, ici ou là, de graves émeutes (1).

Les « Protocols » sont donc la prédiction d'un plan en voie de réalisation qu'il nous sera malheureusement trop facile de constater dans les commentaires qui en suivront le texte

(1) *Motu proprio* pour la célébration du cinquantenaire de la proclamation de saint Joseph, comme patron de l'Eglise catholique ; *Acta Apostolicæ Sedis*, 2 août 1920, p. 313.



critique. Ce que nous tenons à faire remarquer, c'est que, sous une forme ou sous une autre, ce plan a été depuis longtemps mis à jour et qu'on n'a pas voulu y prendre garde, non plus qu'à la Franc-Maçonnerie. Les livres de Gougenot des Mousseaux, de Toussenel, de Drumont, de l'abbé Lémann, et d'autres, en font la preuve ; et si l'on exige des témoignages d'origine juive, nous en publierons deux que nous avons donnés dans notre premier numéro de la *Revue internationale des Sociétés secrètes*, en janvier 1912.

Le premier est le discours d'un grand rabbin, prononcé en 1880, soit dix-sept ans avant le Congrès de Bâle, et publié par Sir John Readclif, sous le titre de *Compte rendu des événements politico-historiques survenus dans les dix dernières années ;* il est extrait du *Contemporain*, du 1er juillet 1886 (1) :

(1) L'éditeur allemand reproduit le discours d'un rabbin, en 1901, qui authentique le nôtre de 1880. Dans ce discours de 1901, on relève des mots français et des gallicismes qui appuient l'hypothèse que ce rabbin prit part au Congrès sioniste de Bâle; on remarquera des passages qui sont la répétition littérale du discours de notre texte :

« En 1901, le député jeune-tchèque Bresnowski interpella le ministre de la Guerre pour savoir pourquoi avait été saisi un écrit intitulé : *Ein Rabbiner uber die Gojim* (*Un Rabbin au sujet des Goïm*); il donna lecture de cet écrit qui sortit ainsi de son obscurité. Le journal hebdomadaire national de l'Autriche allemande intitulé *Michel wach auf* (*Michel, réveille-toi*) imprima dans ses numéros 7 et 8 des 2 et 9 mars des extraits desquels on peut conclure que leur auteur avait pris part aux réunions des Sages de Sion, ou qu'il avait connu le contenu de leurs comptes rendus. Le journal national disait :

« UN RABBIN AU SUJET DES GOÏM

» Les temps de peine et de souffrance de la persécution et de » l'abaissement que le peuple d'Israël a endurés avec une patience » héroïque sont heureusement passés, grâce au progrès, grâce à la » civilisation des chrétiens. Ce progrès est pour nous le bouclier le plus » sûr derrière lequel nous pouvons nous dérober et franchir sans être » aperçus l'espace qui nous sépare encore de notre but sublime. Jetons » un coup d'œil sur la situation matérielle de l'Europe et passons en » revue les sources que les Israélites se sont ouvertes depuis le commen- » cement du siècle, par le moyen du capital dont nous disposons... » Partout les Rothschild, les Juifs sont les maîtres de la situation » financière, grâce à leurs milliards, sans compter que dans chaque » localité de second ou de troisième ordre, eux seuls sont les possesseurs » de fonds à gros revenus, et que partout, sans les fils d'Israël, sans » leur influence directe, aucune opération financière, aucune entreprise » importante ne peuvent être réalisées.

» La Bourse cote et règle ces dettes, et nous sommes partout presque



Nos pères ont légué aux élus d'Israel le devoir de se réunir une fois chaque siècle autour de la tombe du Grand Maître Caleb, saint rabbin Siméon-Ben-Jhuda, dont la science livre aux élus de chaque génération le pouvoir sur toute la terre et l'autorité sur tous les descendants d'Israël.

Voilà déjà dix-huit siècles que dure la guerre d'Israël avec cette puissance qui avait été promise à Abraham, mais qui lui avait été ravie par la *Croix*. Foulé aux pieds, humilié par ses ennemis, sans cesse sous la menace de la mort, de la persécution, de rapts et de viols de toute espèce, le peuple d'Israël n'a pas succombé; et s'il est dispersé par toute la terre, c'est que toute la terre doit lui appartenir.

Depuis dix-huit siècles, nos savants luttent courageusement et avec une persévérance que rien ne peut abattre contre la *Croix*. Notre peuple s'élève graduellement et sa puissance grandit chaque jour. A nous, appartient ce Dieu du jour qu'Aaron nous a élevé au désert, ce Veau d'or, cette divinité universelle de l'époque.

Lors donc que nous nous serons rendus les uniques possesseurs de tout l'or de la terre, la vraie puissance passera entre nos mains, et alors s'accompliront les promesses qui ont été faites à Abraham.

L'or, la plus grande puissance de la terre... l'or, qui est la force, la

» entièrement maîtres des Bourses. Nous devons donc viser à rendre de » plus en plus légère cette dette, afin de nous rendre maîtres des prix; » il faut que nous utilisions, à cause des capitaux que nous prêtons aux » divers pays, leurs chemins de fer, leurs mines, leurs forêts, leurs » usines métallurgiques et leurs fabriques, et que nous prenions en » garantie jusqu'à leurs impôts. L'agriculture constituera toujours la » plus grande richesse d'un pays. Il suit de là que nous devrons également » nous efforcer de faire en sorte que nos frères en Israël s'emparent de » domaines étendus. Sous le prétexte que nous nous proposons d'aider » les classes laborieuses, nous devons faire porter toute la charge des » impôts sur les grands propriétaires; puis, quand ces biens seront entre » nos mains, alors le labeur du prolétariat sera pour nous une source » d'énormes bénéfices.

» Toute guerre, toute révolution, tout changement politique et religieux » nous rapproche de l'instant où nous atteindrons le but visé par nous.

» Le commerce et la spéculation, ces deux sources si abondantes de » bénéfices, ne doivent jamais être arrachés des mains des Israélites; » il faut avant tout protéger le commerce de l'alcool, du beurre, du pain » et du vin, car par là, nous devenons les maîtres absolus de l'agriculture. » Nous devenons ainsi les fournisseurs de blé; et si, par suite de la » disette, il y a de la colère, du mécontentement, nous aurons toujours » assez de temps pour faire tomber la responsabilité sur le gouvernement. » Il faut que tous les emplois publics soient rendus accessibles aux » Juifs, et quand ceux-ci seront devenus fonctionnaires, nous saurons, » par les aptitudes rampantes et la prévoyance de nos agents, nous » emparer d'une source de véritable influence, de véritable pouvoir. Il va » de soi qu'il s'agit uniquement ici des emplois auxquels s'attachent



récompense, l'instrument de toute puissance, ce tout que l'homme craint et qu'il désire... voilà le seul mystère, la plus profonde science sur l'esprit qui régit le monde. Voilà l'avenir !

Dix-huit siècles ont appartenu à nos ennemis, le siècle actuel et les siècles futurs doivent nous appartenir à nous, peuple d'Israël, et nous appartiendront sûrement.

Voilà la dixième fois, depuis mille ans de lutte atroce et incessante avec nos ennemis, que se réunissent dans ce cimetière, autour de la tombe de notre Grand Maitre Caleb, Saint Rabbin Symon Ben-Jhuda, les élus de chaque génération du peuple d'Israël, afin de se concerter sur les moyens de tirer avantage, pour notre cause, des grandes fautes et péchés que ne cessent de commettre nos ennemis les chrétiens.

Chaque fois le nouveau Sanhédrin a proclamé et prêché la lutte sans merci avec ses ennemis; mais dans nul des précédents siècles nos ancêtres n'étaient parvenus à concentrer entre nos mains autant d'or, conséquemment de puissance, que le dix-neuvième siècle nous en a légué. Nous pouvons donc nous flatter sans téméraire illusion, d'atteindre bientôt notre but, et jeter un regard assuré sur notre avenir.

La persécution et les humiliations, ces temps sombres et douloureux que le peuple d'Israël a supportés avec une héroïque patience, sont fort heureusement passés pour nous, grâce au progrès de la civilisation chez

» considération, puissance et privilèges, car nous pouvons et nous devons
» laisser aux chrétiens les fonctions qui exigent des connaissances et
» du travail, et qui comportent des désagréments. Le ministère de la
» Justice est pour nous le plus important. (Rappelons-nous que c'est un
» ministre de la Justice qui a fait le krach de l'*Union Générale*). La
» carrière d'un avocat lui offre les meilleures occasions pour faire valoir
» sa science, et en même temps nous nous initions par là à l'histoire de
» nos plus âpres adversaires — des chrétiens. Grâce à cette connaissance,
» il nous est possible de les mettre sous notre dépendance.

» Les Juifs doivent viser à entrer dans les Corps législatifs, afin de
» pouvoir travailler à l'abrogation des lois qui ont été faites par les Goïm
» contre les enfants d'Israël, les vrais croyants, les fidèles d'Abraham.

» Le peuple d'Israël doit diriger ses efforts vers tout poste élevé qui
» donne le pouvoir, et auquel sont attachés l'honneur et la considération;
» le moyen le plus sûr pour atteindre ce but consiste à participer à toutes
» les entreprises financières, industrielles, commerciales, en prenant
» garde toutefois de ne pas s'exposer à des poursuites judiciaires, par
» suite d'un piège ou d'une séduction. Dans le choix du genre de
» spéculation, il faut faire preuve de cette roublardise et de ce tact qui
» rendent déjà propre aux affaires commerciales.

» Nous devons chercher à favoriser les mariages entre Juifs et
» chrétiens, car le peuple juif ne peut qu'y gagner, et n'en subit aucun
» dommage. En effet, l'introduction d'une quantité de sang impur dans
» notre nation élue de Dieu ne peut l'annihiler, et nos filles, grâce à
» ces mariages, obtiennent de se lier avec des familles qui possèdent
» pouvoir et influence. Naturellement, grâce à cet échange contre notre

les chrétiens, et ce progrès est le meilleur bouclier derrière lequel nous puissions nous abriter et agir pour franchir d'un pas rapide et ferme l'espace qui nous sépare de notre but suprême.

Jetons seulement les yeux sur l'état matériel de l'Europe et analysons les ressources que se sont procurées les Israélites depuis le commencement du siècle actuel par le seul fait de la concentration, entre leurs mains, des immenses capitaux dont ils disposent en ce moment... Ainsi, à Paris, Londres, Vienne, Berlin, Amsterdam, Hambourg, Rome, Naples, etc., et chez tous les Rothschild, partout les Israélites sont maîtres de la situation financière, par la possession de plusieurs milliards sans compter que, dans chaque localité de second et de troisième ordre, ce sont eux encore qui sont les détenteurs des fonds en circulation, et que, partout, sans les fils d'Israël, sans leur influence immédiate, aucune opération financière, aucun travail important ne pourrait s'exécuter.

Aujourd'hui, tous les empereurs, rois et princes régnants sont obérés de dettes contractées pour l'entretien d'armées nombreuses et permanentes, afin de soutenir leurs trônes chancelants. La Bourse cote et règle ces dettes, et nous sommes en grande partie maîtres de la Bourse sur toutes les places. C'est donc à faciliter encore de plus en plus les emprunts qu'il faut nous étudier, afin de nous rendre les régulateurs de toutes les valeurs et, autant que faire se pourra, prendre, en nantis-

» argent, nous gagnons de l'influence dans notre milieu. L'amitié avec » les chrétiens ne détournera pas de la route que nous nous sommes » tracée; au contraire, un petit emploi de notre habileté fera de nous » les maîtres.

» Si l'or est la première puissance terrestre, le second rang revient » certainement à la presse. Car à quoi sert le premier sans celle-là ? » Comme le but indiqué plus haut ne peut être atteint sans l'aide de la » presse, il paraît d'une nécessité inéluctable que la direction des » journaux passe aux mains des nôtres. La richesse et l'habileté dans » le choix des moyens à employer pour nous attacher les grands » personnages susceptibles d'être achetés nous rendront maîtres de » l'opinion publique, et livreront les masses à notre pouvoir.

» Si nous avançons pas à pas, mais sans interruption dans cette voie, » nous refoulerons les chrétiens et nous annihilerons leur influence. » Nous prescrirons au monde quelles gens il doit estimer et honorer de » sa confiance et à quelles gens il doit refuser tout cela. Peut-être » certains individus se dresseront-ils contre nous, peut-être nous » couvriront-ils d'injures et de malédictions, mais les masses ignorantes » et dociles s'attacheront à nous et prendront parti pour nous. Lorsque » nous serons devenus les maîtres absolus de la presse, il nous sera » fort aisé de modifier les idées reçues d'honneur, de vertu, de caractère, » de porter le premier coup à la regrettable institution de la famille, » qui a été sacro-sainte jusqu'à présent, et de travailler à la détruire » entièrement. Alors nous pourrons nous attaquer à la foi, à la confiance » en tout ce qui jusqu'ici soutenait nos ennemis, les Goïm; quand nous » aurons forgé au moyen des passions l'arme indispensable, il nous sera



sement des capitaux que nous fournissons aux pays, l'exploitation de leurs lignes de fer, de leurs mines, de leurs forêts, de leurs grandes forges et fabriques, ainsi que d'autres immeubles, voire même de leurs impôts.

L'agriculture restera toujours la grande richesse de chaque pays. La possession des grandes propriétés territoriales vaudra toujours des honneurs et une grande influence aux titulaires. Il suit de là que nos efforts doivent tendre aussi à ce que nos frères en Israël fassent d'importantes acquisitions territoriales. Nous devons donc, autant que possible, pousser au fractionnement de ces grandes propriétés, afin de nous en rendre l'acquisition plus prompte et plus facile.

Sous le prétexte de venir en aide aux classes laborieuses, il faut faire supporter aux grandes puissances de la terre tout le poids des impôts, et lorsque les propriétés auront passé dans nos mains, tout le travail des prolétaires chrétiens deviendra pour nous la source d'immenses bénéfices.

L'Eglise chrétienne étant un de nos plus dangereux ennemis, nous devons travailler avec persévérance à amoindrir son influence; il faut donc greffer, autant que possible, dans les intelligences de ceux qui professent la religion chrétienne, les idées de libre pensée, de scepticisme, de schisme, et provoquer les disputes religieuses si naturellement fécondes en divisions et en sectes dans le Christianisme.

» possible de déclarer la guerre à tout ce qui était estimé et considéré » jusqu'à ce jour; ce sera là une compensation pour le sort terrible » qu'Israël a dû souffrir pendant de longs siècles.

» Si l'un des nôtres fait un pas en avant, il faut qu'un autre le suive » immédiatement; s'il s'aventure dans une impasse, il faut qu'un des » nôtres vienne à son aide. Si un Juif est cité devant un tribunal, il » semble nécessaire que son prochain s'occupe de lui et lui assure de » l'aide, mais seulement à condition que celui-ci ait vécu selon les » préceptes qu'Israël a observés pendant si longtemps.

» Notre intérêt exige que nous comprenions bien les questions sociales » du jour, et particulièrement celles qui ont pour objet l'amélioration » du sort des classes laborieuses. Mais, en réalité, notre but doit être » de nous emparer de ce côté de l'opinion publique et de lui tracer sa » voie. L'aveuglement des masses et leur disposition à se laisser prendre » aux phrases pathétiques feront d'elles une proie facile pour nous, et » pour nous faire acquérir dans ce milieu de la popularité et de la » confiance. Nous trouverons aisément parmi les nôtres des gens aussi » capables de revêtir d'une telle éloquence ces sentiments simulés que » des chrétiens honnêtes parlant avec un enthousiasme sincère.

» Il est nécessaire d'entretenir autant que possible dans le Prolétariat » de la sympathie pour les Juifs, et de subordonner ce Prolétariat à » ceux qui disposent de l'argent. Nous l'exciterons à faire des révolutions » et des bouleversements, et toute catastrophe de ce genre nous » rapprochera du but de régner sur terre, ainsi qu'il a été promis à » notre père Abraham ».



Logiquement, il faut commencer par déprécier les ministres de cette religion, déclarons-leur une guerre ouverte, provoquons les soupçons sur leur dévotion, sur leur conduite privée et, par le ridicule et par le persiflage, nous aurons raison de la considération attachée à l'état et à l'habit.

Chaque guerre, chaque révolution, chaque ébranlement politique ou religieux rapproche le moment où nous atteindrons le but suprême vers lequel nous tendons.

Le commerce et la spéculation, deux branches fécondes en bénéfices, ne doivent jamais sortir des mains israélites; et d'abord il faut accaparer le commerce de l'alcool, du beurre, du pain et du vin, car par là, nous nous rendrons maîtres absolus de toute l'agriculture et, en général, de toute l'économie rurale. Nous serons les dispensateurs des grains à tous, mais s'il survenait quelques mécontentements produits par la misère, il nous sera toujours temps d'en rejeter la responsabilité sur les gouvernements.

Tous les emplois publics doivent être accessibles aux Israélites, et une fois devenus titulaires, nous saurons par l'obséquiosité et la perspicacité de nos facteurs, pénétrer jusqu'à la première source de la véritable influence et du véritable pouvoir. Il est entendu qu'il ne s'agit que de ces emplois auxquels sont attachés les honneurs, le pouvoir ou les privilèges, car pour ceux qui exigent le savoir, le travail et le désagrément, ils peuvent et doivent être abandonnés aux chrétiens. La magistrature est pour nous une institution de première importance. La carrière du barreau développe le plus la faculté de civilisation et initie le plus aux affaires de ces ennemis naturels, les chrétiens, et c'est par elle que nous pouvons les réduire à notre merci. Pourquoi les Israélites ne deviendraient-ils pas ministres de l'Instruction, quand ils ont eu si souvent le portefeuille des Finances ? Les Israélites doivent aussi aspirer au rang de législateurs, en vue de travailler à l'abrogation des lois faites par les Goïms, infidèles pécheurs, contre les enfants d'Israël, les vrais fidèles, par leur invariable attachement aux saintes lois d'Abraham.

Du reste, sur ce point, notre plan touche à la plus complète réalisation, car le progrès nous a presque partout reconnu et accordé les mêmes droits de cité qu'aux chrétiens, mais, ce qu'il importe d'obtenir, ce qui doit être l'objet de nos incessants efforts, c'est une loi moins sévère sur la banqueroute. Nous en ferons pour nous une mine d'or bien plus riche que ne le furent jadis les mines de Californie.

Le peuple d'Israël doit diriger son ambition vers ce haut degré du pouvoir d'où découlent la considération et les honneurs : le moyen le plus sûr d'y parvenir est d'avoir la haute main sur toutes les opérations industrielles, financières et commerciales en se gardant de tout piège et de toute séduction qui pourraient l'exposer au danger de poursuites judiciaires devant les tribunaux du pays. Il apportera donc, dans le choix de



ces sortes de spéculations, la prudence et le tact qui sont le propre de son aptitude congéniale pour les affaires.

Nous ne devons être étrangers à rien de ce qui conquiert une place distinguée dans la société : philosophie, médecine, droit, économie politique, en un mot toutes les branches de la science, de l'art, de la littérature, sont un vaste champ où les succès doivent nous faire la part large et mettre en relief notre aptitude.

Ces vocations sont inséparables de la spéculation. Ainsi, la production d'une composition musicale, ne fût-elle que très médiocre, fournira aux nôtres une raison plausible d'élever sur un piédestal et d'entourer d'une auréole l'Israélite qui en sera l'auteur. Quant aux sciences, médecine et philosophie, elles doivent faire également partie de notre domaine intellectuel.

Un médecin est initié aux plus intimes secrets de la famille, et a comme tel entre les mains la santé et la vie de nos mortels ennemis, les chrétiens.

Nous devons encourager les alliances matrimoniales entre Israélites et chrétiens, car le peuple d'Israël, sans risque de perdre à ce contact, ne peut que profiter de ces alliances; l'introduction d'une certaine quantité de sang impur dans notre race, élue par Dieu, ne saurait la corrompre, et nos filles fourniront par ces mariages des alliances avec les familles chrétiennes en possession de quelque ascendant et pouvoir. En échange de l'argent que nous donnerons, il est juste que nous obtenions l'équivalent en influence sur tout ce qui nous entoure. La parenté avec les chrétiens n'emporte pas une déviation de la voie que nous nous sommes tracée, au contraire, avec un peu d'adresse, elle nous rendra les arbitres de leur destinée.

Il serait désirable que les Israëlites s'abstinssent d'avoir pour maîtresses des femmes de notre sainte religion et qu'ils choisissent pour ce rôle parmi les vierges chrétiennes. Remplacer le sacrement de mariage à l'Eglise par un simple contrat devant une autorité civile quelconque, serait pour nous d'une grande importance, car alors les femmes chrétiennes afflueraient dans notre camp !

Si l'or est la première puissance de ce monde, la seconde est sans contredit la presse. Mais que peut la seconde sans la première ? Comme nous ne pouvons réaliser ce qui a été dit plus haut sans le secours de la presse, il faut que les nôtres président à la direction de tous les journaux quotidiens dans chaque pays. La possession de l'or, l'habileté dans le choix des moyens d'assouplissement des capacités vénales nous rendront les arbitres de l'opinion publique et nous donneront l'empire sur les masses.

En marchant ainsi pas à pas dans cette voie et avec la persévérance qui est notre grande vertu, nous repousserons les chrétiens et rendrons nulle leur influence. Nous dicterons au monde ce en quoi il doit avoir foi, ce qu'il doit honorer et ce qu'il doit maudire. Peut-être quelques individualités s'élèveront-elles contre nous et nous lanceront-elles



l'injure et l'anathème, mais les masses dociles et ignorantes écouteront et prendront notre parti. Une fois maîtres absolus de la presse, nous pourrons changer les idées sur l'honneur, sur la vertu, la droiture du caractère et porter le premier coup à cette institution sacro-sainte jusqu'à présent, la famille, et en consommer la dissolution. Nous pourrons extirper la croyance et la foi dans tout ce que nos ennemis les chrétiens ont jusqu'à ce moment vénéré, et nous faisant une arme de l'entraînement des passions, nous déclarerons une guerre ouverte à tout ce qu'on respecte et vénère.

Que tout soit compris, noté, et que chaqué enfant d'Israël se pénètre de ces vrais principes. Alors notre puissance croîtra comme un arbre gigantesque dont les branches porteront des fruits qui se nomment richesse, jouissance, pouvoir, en compensation de cette condition hideuse qui, pendant de longs siècles, a été l'unique lot du peuple d'Israël. Lorsque l'un des nôtres fait un pas en avant, que l'autre le suive de près : que si le pied lui glisse, qu'il soit secouru et relevé par ses coreligionnaires. Si un Israélite est cité devant les tribunaux du pays qu'il habite, que ses frères en religion s'empressent de lui donner aide et assistance, mais seulement lorsque le prévenu aura agi conformément aux lois qu'Israël observe strictement et garde depuis tant de siècles.

Notre peuple est conservateur, fidèle aux cérémonies religieuses et aux usages que nous ont légués nos ancêtres.

Notre intérêt est qu'au moins nous simulions le zèle pour les questions sociales à l'ordre du jour, celles surtout qui ont trait à l'amélioration du sort des travailleurs, mais en réalité nos efforts doivent tendre à nous emparer de ce mouvement de l'opinion publique et à le diriger.

L'aveuglement des masses, leur propension à se livrer à l'éloquence, aussi vide que sonore, dont retentissent les carrefours, en font une proie facile et un double instrument de popularité et de crédit. Nous trouverons sans difficulté parmi les nôtres, l'expression de sentiments factices et autant d'éloquence que les chrétiens sincères en trouvent dans leur enthousiasme.

Il faut autant que possible entretenir le proléatriat, le soumettre à ceux qui ont le maniement de l'argent. Par ce moyen, nous soulèverons les masses quand nous le voudrons. Nous les pousserons aux bouleversements, aux révolutions, et chacune de ces catastrophes avance d'un grand pas nos intérêts intimes et nous rapproche rapidement de notre but unique, celui de régner sur la terre, comme cela avait été promis à notre père Abraham.

Notre second document est la reproduction réduite du premier, par un rabbin, au Congrès de Lemberg, en 1911 (1) :

(1) L'éditeur allemand donne (p. 35) la première partie de ce discours qu'il a reproduit d'après le *Bauernbündler* (*Le Ligueur paysan*) de Vienne du 1er novembre 1912.



Mes frères, voici dix-neuf siècles que les Juifs luttent pour s'emparer du gouvernement du monde, chose que Dieu lui-même a promise au Patriarche Abraham. Cependant la Croix a remporté la victoire et abattu les Juifs. Ceux-ci, dispersés dans toutes les parties du monde, furent trop longtemps l'objet de persécutions atroces. Mais espérons quand même ! Le fait que les Juifs sont dispersés à travers tous les continents prouve que toutes ces terres leur appartiennent. Nous assistons à un spectacle imposant : Israël devient chaque jour plus puissant.

L'or devant lequel s'incline l'humanité, l'or tant vénéré, presque tout l'or est dans la main des Juifs; et l'or, c'est l'avenir d'Israël. Les temps des persécutions sont déjà passés. Le progrès et la civilisation des peuples chrétiens constituent les meilleurs remparts qui couvrent les Juifs et facilitent la réalisation des plans de ces derniers. Nous, les Juifs, nous avons réussi à nous emparer des centres principaux de la bourse mondiale; les bourses de Paris, de Londres, de Vienne, de Berlin, de Hambourg, d'Amsterdam sont à nous. Partout où les Juifs se trouvent, ils disposent de capitaux énormes.

Tous les Etats actuels sont endettés. Ces dettes obligent les Etats à donner en caution aux Juifs toutes les mines, tous les chemins de fer, toutes les fabriques de l'Etat.

Mais il est encore nécessaire que les Juifs s'emparent des terres, surtout des *latifundia*. Si les grandes propriétés passaient dans les mains des Juifs, alors les ouvriers chrétiens qui y travaillent procureraient aux Juifs des revenus énormes.

Nous étions courbés sous le joug depuis dix-neuf siècles; maintenant nous sommes devenus plus grands que nos oppresseurs. Il est vrai que certains Juifs se laissent baptiser; mais même ce fait finit par nous donner plus de force, car un Juif baptisé ne cesse jamais d'être Juif. Il viendra le temps où les chrétiens voudront devenir Juifs, mais le peuple de Juda les repoussera alors avec mépris.

L'ennemi par excellence des Juifs, l'ennemi par sa nature, c'est l'Eglise catholique. Voilà pourquoi nous, les Juifs, nous avons greffé sur cet arbre maudit l'esprit de l'incrédulité. Nous devons aussi attiser la lutte et les dissentiments entre les différentes confessions chrétiennes.

En première ligne, nous devons lutter implacablement et sur tous les terrains contre le clergé catholique. Nous devons jeter sur la tête des prêtres les railleries, les imprécations, les scandales de leur vie privée, pour les livrer au mépris et à la dérision du monde.

Nous devons accaparer l'école. La religion chrétienne doit disparaître. L'Eglise perdra son influence en devenant pauvre, et ses richesses deviendront la proie d'Israël.

Les Juifs doivent prendre tout dans leurs mains, et surtout le pouvoir et les emplois. Le barreau, la magistrature, la médecine doivent devenir juifs. Un médecin juif a la meilleure occasion d'entrer en relations intimes avec une famille chrétienne.

Les Juifs doivent mettre fin à l'indissolubilité des mariages chrétiens et établir partout les unions civiles. La France est déjà dans nos mains; maintenant c'est le tour de l'Autriche.

Enfin, nous devons nous emparer de la presse. C'est alors que notre règne sera assuré et complet.

Rapprochez ces documents des « Protocols des Sages de Sion », vous serez frappés de leur identité ; rapprochez-les des événements de l'heure présente, vous serez frappés de leur véracité. C'est en vain que les Juifs opposent à de tels aveux leurs persistantes dénégations : elles sont vaines. L'authenticité de nos documents peut prêter matière à d'interminables discussions ; leur véracité est aveuglante. Nos trois documents frapperont tout esprit de bonne foi. L'identité de doctrine, poussée jusqu'à la similitude des expressions, accuse chez les Juifs un enseignement hiératique traditionnel. De même que toutes les Constitutions maçonniques reviennent en dernière analyse aux Constitutions d'Anderson, de 1723, de même toutes les aspirations d'Israël, et ses terribles revendications, s'étayent sur un plan séculaire, dont les discours des rabbins et les « Protocols » du Congrès de Bâle ne forment que des aperçus et des extraits. Doctrine et plan sont, d'ailleurs, ésotériques. Les comptes rendus publics des Congrès sionistes ne contiennent pas les « Protocols », qui ont fait l'objet de séances secrètes, dont la révélation vient à son heure. Puissions-nous, en France et dans les pays catholiques, qui sont plus directement visés, ne pas prononcer notre condamnation, comme en Russie, par cette sentence lapidaire : « Trop tard ! » (1).

La troisième Internationale de la pègre hébraïque est alimentée par l'Internationale dorée de la Haute-Banque Juive, et Disraeli, un vrai Juif celui-là, écrivait, en toute connaissance de cause, en 1844 :

(1) La *Jewish Encyclopedia*, terminée en 1907, parle des six premiers Congrès sionistes tenus de 1897 à 1903 (t. XII, p. 675). Le premier Congrès de 1897 nomma un Comité d'action qui fit une active propagande à l'aide de tracts et de brochures. De ce nombre furent les discours de Herzl et de Max Nordau au Congrès; un opuscule de York Steiner : *Das Ende des Juden Notts* (*La fin de la souffrance juive*); un autre de Max Nordau : *Uber die Gegner des Zionismus* (*Sur les adversaires du Sionisme*). Ce Comité organisa plusieurs groupes, formés depuis le premier Congrès, et prit les premières mesures pour la création du *Jewish Colonial Trust*



Le monde est gouverné par de tout autres personnages que ne se l'imaginent ceux dont l'œil ne plonge pas dans les coulisses... Cette diplomatie mystérieuse de la Russie, qui est la terreur de l'Europe occidentale, est organisée par les Juifs et ils en sont les principaux agents... Cette puissante révolution qui, actuellement même, se prépare et se brasse en Allemagne, où elle sera, de fait, une seconde Réforme plus considérable que la première, et dont l'Angleterre sait encore si peu de chose, se développe tout entière sous les auspices du Juif (1).

Ces lignes semblent écrites en 1920 ; elles remontent à soixante-seize ans.

Le péril judéo-maçonnique, voilà le nœud gordien de la situation désespérée du monde.

Qui le tranchera d'un coup d'épée ?

Dieu seul !

15 août 1920.

E. Jouin,
Prélat de Sa Sainteté,
Curé de Saint-Augustin.

(Association financière pour la colonisation juive). Il prépara, par une Conférence tenue à Vienne en avril 1898, le second Congrès qui eut lieu à Bâle fin août de la même année. Une autre Conférence, avec plus de 140 délégués, fut organisée à Varsovie. Depuis lors, le Sionisme a pris des développements d'autant plus inquiétants qu'ils couvrent non seulement la revendication de la Palestine, mais le plan juif de la domination mondiale.

(1) Disraeli, *Coningsby*, p. 183.



PROTOCOLS OF THE ELDERS OF ZION

(Protocols des Anciens de Sion)

(TEXTE)

PREMIÈRE SÉANCE (1)

Nous parlerons bien franchement et discuterons le sens de chaque réflexion, faisant ressortir, par des comparaisons et des déductions, des explications complètes. J'exposerai, par ce moyen, la conception de notre politique, ainsi que celle des Goys (expression juive pour désigner tous les Gentils (2).

(1) Les versions russe, anglaise et américaine n'ont pas de titres, ni de sous-titres, pas même la division des 24 séances. Nous avons adopté ces points de repaire comme dans la version allemande, pour faciliter la lecture des « Protocols ».

(2) L'éditeur allemand écrit dans son *Introduction* (p. 11) :

« Le mot *Goïm* revient maintes fois dans les Protocoles; au singulier, il se dit *Goi ;* au masculin pluriel, on dit *Gojim ;* au féminin pluriel, *Goja* ou *Gojoth,* ou encore *Gojos ;* son sens originel est : peuple païen. Il ne s'applique pas aux individus. Les Juifs parlèrent plus tard de *Gojim Nozeri* pour désigner les païens nazaréens, c'est-à-dire les chrétiens. Il y a une distinction entre les mots *Gojim* et *Ummin,* d'après laquelle les *Gojim* sont les peuples qui ont soumis Israël à la sujétion, tandis que les *Ummin* sont ceux qui n'ont pas commis ce crime. (Cf. EISENMENGER : *Entdecktes Judentum* (*Le Judaïsme mis à nu*), 2e édition 1711, 1re partie, p. 668). BROCKHAUS dit, à la page 668 de sa 14e édition : « *Goy,* au pluriel » *Gojim,* signifie en général peuple, et dans une acception particulière » les peuples païens, par opposition au peuple élu du Dieu d'Israël. Dans » l'idiome néo-rabbinique, il s'applique à tout non juif, païen et chrétien. » *Schabbes-Goi* (ou plus exactement *Schabbis-Goi*) désigne un chrétien » qui accomplit, le jour du sabbat, les travaux interdits aux Juifs ». Tels sont les employés dans le ménage, dans les affaires ; les serviteurs dans le Temple, les femmes qui nettoient le Temple, les ouvriers manuels, les manœuvres, les *joueurs d'orgue,* qui sont pour la plupart des instituteurs nés chrétiens.

» Quand les Juifs sont entre eux, ils n'appellent jamais Russes, Français, Allemands les gens des peuples qui les hébergent. Pour eux,



Il faut remarquer que le nombre des hommes aux instincts corrompus est plus grand que celui des gens aux instincts nobles. C'est pourquoi les meilleurs résultats s'obtiennent, dans le gouvernement du monde, en employant la violence et l'intimidation plutôt que les discussions académiques. Tout homme a soif du pouvoir ; chacun aimerait à être un dictateur si seulement il le pouvait, et bien rares sont ceux qui ne consentiraient pas à sacrifier le bien-être d'autrui pour atteindre leurs buts personnels (*tr. am. :* ...le bien-être général).

Le Droit, c'est la Force

Qu'est-ce qui a contenu les sauvages, bêtes de proie, que nous appelons hommes ? (1) Par quoi ont-ils été gouvernés jusqu'à ce jour ? Aux premières époques de la vie sociale, ils étaient soumis à la force brutale et aveugle, puis ils se soumirent à la loi, qui n'est, en réalité, que la même force masquée. Cette constatation me mène à déduire que, de par la loi naturelle, le droit réside dans la force.

Le Libéralisme tue la vraie Liberté

La liberté politique n'est pas un fait, mais une idée. Cette idée, il faut savoir comment l'appliquer quand il est nécessaire, afin de la faire servir d'appât pour attirer les forces de la foule à son parti, si ce parti a décidé d'usurper celles d'un rival. Le problème est simplifié si ledit rival s'infecte d'idées de liberté, de soi-disant libéralisme, et si, pour l'amour de telles idées, il cède une partie de son pouvoir (2).

Notre idée (3) va triompher de façon évidente en ceci : les

il n'y a que des *Gojim*. Or, le lecteur ne devra pas oublier que le Juif attache à cette dénomination le même sens méprisant que nous lorsque nous disons : « Sale Juif ! »

(1) *Tr. all. :* Quels instincts naturels gouvernent les bêtes féroces qui se nourrissent de sang humain ?

(2) Dans le *Morning Post*, qui semble avoir traduit sur le russe, nous lisons : « Cette idée, il faut savoir s'en servir comme d'appât pour attirer les masses du peuple afin d'écraser ceux qui ont le pouvoir. Cette tâche est simplifiée si l'on se trouve en face d'un rival infecté de l'idée de liberté ou libéralisme et qui, pour l'amour d'une idée, est prêt à céder une partie de sa puissance ».

(3) *M. P. :* ...théorie...



rênes du Gouvernement étant abandonnées (1), il s'ensuivra, de par la loi de la vie, qu'elles seront immédiatement saisies par une nouvelle main, parce que la force aveugle de la foule ne peut exister un seul jour sans chef. Le nouveau Gouvernement ne fait que remplir la place de l'ancien que son libéralisme a affaibli.

La puissance de l'Or a tué la Religion. — L'Anarchie nous livre les Peuples

De nos jours, la puissance de l'or a supprimé celle des autorités libérales. Il fut un temps où la religion (*tr. am. :* ...la foi...) gouvernait. L'idée de liberté est irréalisable, parce que personne ne sait en user avec discrétion.

Il suffit de donner un instant à la foule le pouvoir de se gouverner elle-même pour qu'elle devienne, aussitôt, une cohue désorganisée (2). Dès ce moment, naissent des dissensions qui ne tardent pas à devenir des conflits sociaux ; les Etats sont mis en flammes et toute leur importance disparaît. Qu'un Etat soit épuisé par ses propres convulsions intérieures, ou qu'il soit livré, par les guerres civiles, à un ennemi étranger, il peut, dans l'un et l'autre cas, être considéré comme définitivement détruit, — il est en notre pouvoir.

L'Or est à nous

Le despotisme du capital, qui est entièrement entre nos mains, tendra à cet Etat un brin de paille auquel il sera inévitablement forcé de s'accrocher (3) sous peine de tomber dans l'abîme.

Pas de Moralité dans les moyens pour tuer un Peuple

Si, pour des motifs de libéralisme, quelqu'un était tenté de

(1) *M. P. :* ...relâchées... — Quand il n'y aura qu'un mot de changé, nous le mettrons entre parenthèse dans le corps de notre traduction, en indiquant par *M. P.* si le changement se trouve dans le *Morning Post ;* par *tr. all.* s'il est tiré de la *traduction allemande;* et *tr. am.* s'il s'agit de la *traduction américaine.* Il ne faut pas oublier que les trois traductions sont faites sur le texte de Nilus, mais sur des éditions différentes : l'anglaise sur l'édition de 1905, l'allemande sur celle de 1911 et l'américaine sur celle de 1917.

(2) *Tr. am. :* ...pour qu'elle se corrompe aussitôt.

(3) *Tr. am. :* ...s'accrocher, bien que ce soit contre sa volonté, sous peine...



me faire remarquer que semblables discussions sont immorales, je poserais cette question : — Pourquoi n'est-il pas immoral qu'un Etat qui a deux ennemis, l'un au dehors, l'autre au dedans, emploie, pour les combattre, des moyens différents : plans secrets de défense, attaques nocturnes ou avec des forces supérieures ? Pourquoi, en effet, serait-il immoral que l'Etat employât de tels moyens contre celui qui ruine ses fondements et sa prospérité ? (1)

Semons l'Anarchie dans les masses

Un esprit logique et sensé peut-il espérer réussir à gouverner les foules par des arguments et des raisonnements, alors qu'il est possible que ces arguments et ces raisonnements soient contredits par d'autres arguments ? Si ridicules qu'ils puissent être, ils sont faits pour séduire cette partie du peuple qui ne peut pas penser très profondément, étant entièrement guidée par des passions mesquines (*tr. am. :* ...des superstitions...), des habitudes, des conventions et des théories sentimentales. La populace ignorante et non initiée, ainsi que tous ceux qui se sont élevés de son sein, s'embarrassent dans des dissensions de partis qui entravent toute possibilité d'entente, même sur une base d'arguments solides. Toute décision des masses dépend d'une majorité de hasard, préparée d'avance, qui, dans son ignorance des secrets de la politique, prend des décisions absurdes, semant ainsi dans le Gouvernement les germes de l'anarchie.

En Politique, pas de Morale

La politique n'a rien de commun avec la morale. Un souverain gouverné par la morale (2) n'est pas un habile politique ; il n'est donc pas d'aplomb sur un trône. Celui qui

(1) *Tr. am. :* Si un Etat a deux ennemis, et si contre l'ennemi du dehors, il lui est permis, sans que cela soit considéré comme immoral, d'employer toutes les méthodes de guerre possibles, et comme mesures de protection de ne pas mettre l'ennemi au courant de ses plans d'attaque, tels qu'attaques nocturnes ou attaques avec forces supérieures, pourquoi donc ces méthodes seraient-elles considérées comme immorales, lorsqu'elles sont appliquées à un ennemi plus terrible, à un transgresseur de l'ordre social et de la prospérité de la nation ?

(2) *Tr. all. :* Un chef d'Etat qui voudrait gouverner d'après la loi morale...



veut gouverner doit recourir à la ruse et à l'hypocrisie. En politique, les grandes qualités humaines d'honnêteté et de sincérité deviennent des vices et détrônent un souverain plus immanquablement que son plus cruel ennemi. Ces qualités doivent être les attributs des pays non juifs, mais nous ne sommes aucunement obligés d'en faire nos guides (1).

Le Droit, c'est la Force

Notre droit réside dans la force. Le mot « droit » est une idée abstraite qui ne repose sur rien (2). Il ne signifie pas autre chose que ceci : « Donnez-moi ce dont j'ai besoin pour prouver que je suis plus fort que vous ».

Où commence le « droit » ? Où finit-il ? Dans un Etat où le pouvoir est mal organisé, où les lois et la personne du souverain sont annihilées dans un continuel empiètement du libéralisme, j'adopte un nouveau système d'attaque, me servant du droit de la force pour détruire (3) les ordonnances et règlements existants, me saisir des lois, réorganiser les Institutions et devenir ainsi le dictateur de ceux qui, de leur propre volonté, ont libéralement renoncé à leur puissance et nous l'ont conférée.

L'Invincibilité de la Judéo-Maçonnerie occulte

Notre force, étant donnée la situation branlante des pouvoirs civils, sera plus grande (*M. P. :* ...invincible... ; *tr. am. :* ...inattaquable...) qu'aucune autre, parce qu'elle sera (*M. P. :* ...restera...) invisible jusqu'au jour où elle sera telle (*tr. am. :* ...sera si bien enracinée...) qu'aucune ruse ne la saurait miner (4),

Le Libéralisme détruit. — La Fin justifie les Moyens

Du mal temporaire, auquel nous sommes actuellement obligés d'avoir recours, sortira le bienfait d'un gouvernement

(1) *Tr. all. :* Ces qualités peuvent être les principes des royaumes non juifs, mais nous ne devons, sous aucun prétexte, employer des moyens aussi grotesques.

(2) *Tr. all. :* Le mot « force » est une expression concrète qui n'a jamais un sens général. — *Tr. am. :* ...impossible à prouver.

(3) *Tr. all. :* ...je crée un nouveau droit, celui du plus fort, que j'emploie pour détruire... — *Tr. am. :* ...je découvre un nouveau droit...

(4) *Tr. all. :* ...qu'aucun acte de violence ne la pourra détruire.



inébranlable qui rétablira le cours du mécanisme de l'existence normale (*tr. am. :* ...populaire...) détruit par le libéralisme. La fin justifie les moyens. Il faut, en dressant nos plans, que nous fassions plus attention à ce qui est nécessaire et profitable qu'à ce qui est bon et moral.

Nous avons devant nous un plan sur lequel est tirée une ligne stratégique dont nous ne pouvons nous écarter sans détruire l'œuvre des siècles entiers.

La Foule est aveugle et veule

Pour élaborer un plan d'action convenable, il faut se mettre en l'esprit la veulerie, l'instabilité et le manque de pondération de la foule, incapable de comprendre et de respecter les conditions de sa propre existence et de son bien-être. Il faut se rendre compte que la force de la foule est aveugle, dépourvue de raison dans le discernement et qu'elle prête l'oreille tantôt à droite, tantôt à gauche (1). Si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tombent tous deux dans le fossé. En conséquence, les parvenus, sortis des rangs du peuple, fussent-ils des génies (2) ne peuvent pas se poser en chefs des masses sans ruiner la nation.

L'Alphabet politique. — Impuissance des Partis

Seul un personnage élevé pour exercer la souveraineté autocratique peut lire (3) les mots formés par les lettres de l'alphabet politique. Le peuple livré à lui-même, c'est-à-dire à des chefs sortis de ses rangs, est ruiné par les querelles de partis qui naissent de la soif du pouvoir et des honneurs et qui créent les troubles et le désordre (*tr. am. :* ...et par les désordres qui en résultent).

Est-il possible à la masse de juger avec calme et d'administrer sans jalousies (*tr. am. :* ...en évitant les rivalités...) les affaires de l'Etat qu'il ne lui faudra pas confondre avec ses propres intérêts ? Peut-elle servir de défense contre un ennemi étranger ? C'est impossible, car un plan, divisé en

(1) *Tr. all. :* ...dépourvue de raison et de jugement, et qu'elle oscille sans volonté à droite et à gauche.

(2) *Tr. am. :* ...génies, mais incompétents en politique...

(3) *Tr. all. :* Seul un personnage formé dès l'enfance à exercer l'empire sur soi-même peut lire... — *Tr. am. :* Seule une personne préparée dès l'enfance à exercer l'autocratie peut comprendre les mots formés...



autant de parties qu'il y a de cerveaux dans la masse, perd sa valeur (1) et devient inintelligible et inexécutable.

L'Autocratie est le seul Gouvernement

Seul un autocrate (2) peut concevoir de vastes (*tr. am. :* ...et clairs...) projets et assigner à toute chose son rôle particulier dans le mécanisme de la machine gouvernementale. C'est pourquoi nous concluons qu'il est utile au bien-être du pays que son gouvernement soit entre les mains d'une seule personne responsable. Sans le despotisme absolu, pas de civilisation possible, car la civilisation ne peut avancer que sous la protection d'un chef, quel qu'il soit, pourvu qu'il ne soit pas entre les mains de la masse.

La foule est barbare (3) et le prouve en toute occasion. Dès que le peuple s'est assuré la liberté, il se hâte de la transformer en anarchie qui, par elle-même, est le comble de la barbarie.

Alcoolisme, Humanisme, Débauche

Considérez ces brutes alcoolisées, stupéfiées par la boisson, dont la liberté tolère un usage illimité ! (4) Allons-nous nous permettre et permettre à nos semblables de les imiter ? Chez les chrétiens, le peuple est abruti par l'alcool, la jeunesse est détraquée par les classiques et la débauche prématurée à laquelle l'ont incitée nos agents : précepteurs, domestiques, institutrices dans les maisons riches (5), employés (*tr. am. :* ...des Goïm...), etc., nos femmes dans les lieux de plaisir (6) ; j'ajoute à ces dernières les soi-disant « femmes du monde », — leurs imitatrices volontaires en matière de luxe et de corruption.

(1) *Tr. all. :* C'est insensé. Une conception politique divisée en autant de parties qu'il y a de têtes dans la masse perdrait son unité... — *Tr. am. :* ...son unité...

(2) *Tr. all. :* Seule une personnalité autonome peut réaliser les plans de la direction de l'Etat avec une parfaite clarté et les exécuter dans l'ordre qui convient. Le corps de l'Etat tout entier peut travailler tranquillement...

(3) *Tr. all. :* La foule se compose de barbares... — *Tr. am. :* Une foule barbare montre sa barbarie en toute occasion.

(4) *Tr. all. :* Considérez les ivrognes : ils croient avoir droit à l'intempérance au nom de la liberté.

(5) *Tr. all. :* ...et dans les maisons d'éducation...

(6) *Tr. all. :* ...et les maisons publiques...



Principes Judéo-Maçonniques : Force et Hypocrisie

Notre devise doit être : « Tous les moyens de la force et de l'hypocrisie (*tr. all. :* Notre devise doit être : « Force et hypocrisie » ; *tr. am. :* « Puissance et hypocrisie »).

Seule, la force pure est victorieuse en politique, surtout quand elle se cache dans le talent indispensable aux hommes d'Etat (1). La violence doit être le principe, la ruse et l'hypocrisie la règle de ces gouvernements qui ne veulent pas déposer leur couronne aux pieds des agents d'un nouveau pouvoir quelconque. Ce mal est le seul moyen d'arriver au bien. Ne nous laissons donc pas arrêter par l'achat des consciences, l'imposture et la trahison, si par eux nous servons notre cause.

En politique, n'hésitons pas à confisquer la propriété si nous pouvons ainsi acquérir soumission et pouvoir (2).

La Terreur

Notre Etat, suivant la voie des conquêtes pacifiques, a le droit de substituer aux horreurs de la guerre des exécutions moins apparentes et plus expéditives (3), qui sont nécessaires pour maintenir la terreur et produire une soumission aveugle (4). Une sévérité juste (5) et implacable est le principal facteur de la puissance d'un Etat. Ce n'est pas simplement pour l'avantage qu'on en peut tirer, mais encore par amour du devoir et de la victoire que nous devons nous en tenir au programme de violence et d'hypocrisie. Nos principes sont aussi puissants que les moyens que nous employons pour les mettre à exécution. C'est pourquoi nous triompherons certainement, non seulement par ces moyens mêmes, mais par la sévérité de nos doctrines, et nous rendrons tous les Gouvernements esclaves de notre Super-Gouvernement. Il suffira que l'on sache que nous sommes implacables quand il s'agit de briser la résistance (6).

(1) *Tr. all. :* La force seule est victorieuse, surtout quand elle est entre les mains de personnalités qui jouent un rôle dans l'Etat.

(2) *Tr. all. :* En politique, soyons assez sages pour ne pas reculer devant les moyens les plus étranges, s'ils doivent nous assurer la soumission et la puissance.

(3) *Tr. all. :* ...efficaces...

(4) *Tr. all. :* ...et absolue. — *Tr. am. :* ...la terreur qui produit une soumission...

(5) *Tr. all. :* ...rigoureuse...

(6) *Tr. all. :* ...quand il s'agit de contraindre à l'obéissance. (Cette phrase n'existe pas dans le texte américain).



Liberté, Égalité, Fraternité

Nous fûmes les premiers, jadis, à crier au peuple : « Liberté, Egalité, Fraternité », mots si souvent répétés, depuis lors, par d'ignorants perroquets, venus en foule de tous les points du globe autour de cette enseigne (1). A force de les répéter, ils ont privé le monde de sa prospérité et les individus de leur vraie liberté personnelle si bien protégée naguère de la populace qui voulait l'étouffer.

Les Gentils, soi-disant sages et intelligents, ne discernèrent pas (*tr. am.* : ...le symbolisme des mots...) combien étaient abstraits ces mots qu'ils prononçaient et ne remarquèrent point combien ils s'accordaient peu les uns avec les autres et même se contredisaient.

Ils ne virent pas qu'il n'est aucune égalité (2) dans la Nature qui créa elle-même des types divers et inégaux d'intelligence, de caractère et de capacité. De même en est-il pour la soumission aux lois de la Nature (3). Ces prétendus sages n'ont pas deviné que la foule (4) est une puissance aveugle et que les parvenus sortis de son sein pour gouverner sont également aveugles en politique ; ils n'ont pas compris davantage qu'un homme destiné à régner (5), fût-il un imbécile, peut gouverner, tandis qu'un autre qui n'a pas reçu l'éducation voulue, fût-il un génie, n'entendra rien à la politique. Tout ceci a échappé aux Gentils.

Nous avons miné la Monarchie

Ce fut sur cette base, cependant, que fut fondé le régime dynastique. Le père enseignait au fils le sens et le cours des évolutions politiques de telle manière que, sauf les seuls membres de la dynastie, personne n'en eût connaissance et n'en pût dévoiler les secrets au peuple gouverné. Avec le temps,

(1) *Tr. am.* : ...appât. — *Tr. all.* : ...mots qui furent si souvent répétés au cours des révolutions et des bouleversements les plus divers, soit par des gens qui voulaient le véritable bien de tous, soit par d'autres qui ne cherchaient qu'à satisfaire les caprices du peuple.

(2) *Tr. all.* : ...ni égalité, ni liberté... — *Tr. am.* : ...qu'il ne peut y avoir aucune liberté...

(3) *Tr. all.* : La Nature est soumise à des lois éternelles.

(4) *Tr. all.* : Il est évident que la populace...

(5) *Tr. all.* : ...qu'un initié... — *Tr. am.* : ...qu'un homme initié... ...tandis qu'un non initié...



le sens des vrais enseignements, tels qu'ils avaient été transmis dans les dynasties, de génération en génération, se perdit, et cette perte contribua au succès de notre cause. (*Tr. am. :* Au cours du temps, le sens de la transmission dynastique du véritable entendement de la politique a été perdu, ce qui a contribué au succès de notre cause).

Suppression des privilèges de la Noblesse

Notre appel « Liberté, Egalité, Fraternité » amena dans nos rangs, des quatre coins du monde, grâce à nos agents inconscients (1), des légions entières qui portèrent nos bannières avec extase (2). Pendant ce temps, ces mots, tels autant de vers rongeurs, dévoraient la prospérité des Chrétiens, détruisaient leur paix, leur fermeté et leur union, ruinant ainsi les fondements des Etats. Comme nous le verrons plus loin, ce fut cette action qui amena notre triomphe. Elle nous donna, entre autres choses, la possibilité de jouer (*tr. am :* ...saisir...) notre as d'atout : l'abolition des privilèges (*tr. all. :* ...nobiliaires...), en d'autres termes, l'existence de l'aristocratie des Gentils, seule protection qu'avaient contre nous les nations et les pays. (*Tr. am. :* ...en d'autres termes, l'essence même de...).

L'Aristocratie Juive ploutocratique

Sur les ruines de l'aristocratie naturelle et héréditaire, nous élevâmes, en lui donnant des bases ploutocratiques, une aristocratie à nous. Nous l'établîmes sur la richesse tenue sous notre contrôle et sur la science promue par nos savants (3).

Calcul des faiblesses et des passions

Notre triomphe fut facilité par le fait que, grâce à nos relations avec des gens qui nous étaient indispensables, nous avons toujours appuyé sur les cordes les plus sensibles de l'esprit humain, exploitant le faible de nos victimes pour les

(1) *Tr. all. :* ...par nos sociétés secrètes...

(2) *Tr. all. :* ...à la victoire. — *Tr. am. :* ...avec délices.

(3) *Tr. all. :* ... sur la science répandue par nos comités secrets. — *Tr. am. :* Sur les ruines... ...nous élevâmes une aristocratie de notre classe intellectuelle — l'aristocratie de l'argent. Nous l'établîmes... ...promue par nos Sages.



bénéfices, leurs convoitises, leur insatiabilité, les besoins matériels de l'homme. Chacune de ces faiblesses, prise à part, est capable de détruire toute initiative ; en les flattant, nous mettons la force de volonté du peuple à la merci de ceux qui voulaient le priver de cette initiative (1).

La Liberté mal comprise nous livre le Pouvoir

Le caractère abstrait du mot « Liberté » permit de convaincre la populace (2) que le Gouvernement n'est qu'un gérant représentant le propriétaire, c'est-à-dire la nation, et qu'on peut s'en débarrasser comme d'une paire de gants usés. (*Tr. am.* : ...le propriétaire du pays, nommément le le peuple...).

Le seul fait que les représentants de la nation peuvent être déposés les livra à notre pouvoir et mit pratiquement leur choix entre nos mains (3).

DEUXIÈME SÉANCE

Les Guerres économiques nous assurent le Pouvoir

Il est indispensable à nos desseins que les guerres n'amènent aucune altération territoriale. Dans ces conditions, toute guerre serait transférée sur le terrain économique. Alors les nations reconnaîtront notre supériorité en voyant les services que nous rendons ; cet état de choses mettra les deux adversaires à la merci de nos innombrables agents internationaux qui disposent de ressources absolument illimitées (4). Alors nos droits internationaux balayeront les lois du monde entier et gouverneront les pays comme les gouvernements individuels leurs sujets (5).

(1) Chacune de ces faiblesses, prise séparément, est capable de tuer l'initiative et de mettre la volonté du peuple à la disposition de l'acheteur de ses activités.

(2) *M. P.* : ...dans tous les pays que le gouvernement n'est qu'un régisseur...

(3) *M. P.* : C'est cette possibilité de remplacer les représentants du peuple qui les a mis à notre disposition et nous a, en quelque sorte, donné le pouvoir de les nommer.

(4) *Tr. all.* : ...et pour lesquels aucune frontière n'existe.

(5) *Tr. all.* : ...et gouvernent les pays de la même manière que le Code civil règle les relations des citoyens entre eux. — *Tr. am.* : Alors nos droits internationaux se débarrasseront des droits nationaux, dans un sens limité, et gouverneront les peuples comme le pouvoir civil de chaque État règle les relations de ses sujets entre eux.



Fonctionnaires vendus

Nous choisirons parmi le public des administrateurs aux tendances serviles. Ils seront inexpérimentés dans l'art de gouverner. Nous les transformerons facilement en pions sur notre échiquier où ils seront mus par nos savants et sages conseillers, tout spécialement formés dès la plus tendre enfance pour le gouvernement du monde. Ainsi que vous le savez déjà, ces hommes ont étudié cette science de gouverner d'après nos plans politiques, l'expérience de l'Histoire et l'observation des événements actuels. Les Gentils ne profitent pas des observations continuellement fournies par l'Histoire, mais ils s'en tiennent à une routine de théorie, sans se préoccuper des résultats qu'elle peut donner. Nous n'accorderons donc aucune importance aux Gentils. Qu'ils s'amusent jusqu'à ce que les temps soient accomplis ; qu'ils vivent dans l'espérance de nouveaux plaisirs, ou dans le souvenir des joies passées. Qu'ils croient que ces lois théoriques que nous leur avons inpirées (1) leur sont d'une suprême importance. Avec cette idée en perspective et le concours de notre presse, nous augmenterons sans cesse leur confiance aveugle en ces lois. L'élite intellectuelle des Gentils s'enorgueillira de sa science et, sans la vérifier, la mettra en pratique telle que la lui auront présentée nos agents, pour former leurs esprits dans le sens voulu par nous.

Darwin, Marx, Nietzsche exploités par les Juifs

Ne croyez pas que nos assertions soient des mots en l'air. Considérez le succès de Darwin, Marx et Nietzsche, préparé (2) par nous. L'effet démoralisant des tendances de ces doctrines sur l'esprit des Gentils ne devrait certes pas nous échapper.

Faculté d'adaptation à chaque Peuple

Pour ne pas risquer de commettre des fautes dans notre politique ou notre administration, il nous est essentiel d'étudier et d'avoir bien présent à l'esprit le courant actuel de la pensée, le caractère et les tendances des nations.

(1) *Tr. am. :* Que nous leur avons fait croire être les lois de la science (la théorie)...

(2) *Tr. all. :* ...propagé par nous. — *Tr. am. :* ...succès du Darwinisme, du Marxisme et du Nietzschéisme, fabriqué par nous.



Le triomphe de notre théorie (*tr. am. :* ...système...) est son adaptabilité au tempérament des nations avec lesquelles nous prenons contact. Elle ne peut réussir que si son application pratique repose sur l'expérience du passé, jointe à l'observation du présent. (*Tr. am. :* ...ne peut se réaliser à moins que son application pratique ne soit basée sur un résumé du passé mis en regard du présent).

La Presse

La Presse est, entre les mains des Gouvernements existants, une grande puissance par laquelle ils dominent l'esprit public. La Presse révèle les réclamations vitales de la populace (1), informe de ses sujets de plainte, et, parfois, crée le mécontentement. La libre parole est née de la Presse (2). Mais les Gouvernements n'ont pas su tirer parti de cette force, et elle tomba entre nos mains. Par la Presse, nous acquîmes l'influence, tout en restant dans la coulisse.

L'Or et notre Sang

Grâce à la Presse, nous accumulâmes l'or, bien qu'il nous en coûtât des flots de sang (3) ; il nous en coûta le sacrifice de bien des nôtres, mais chacun de nos sacrifices vaut, devant Dieu, des milliers de Gentils.

TROISIÈME SÉANCE

Le Serpent symbolique

Aujourd'hui, je puis vous assurer que nous ne sommes plus qu'à quelques pas de notre but. Encore une courte distance à franchir, et le cercle du Serpent Symbolique — le

(1) *Tr. all. :* La Presse sert à révéler les prétendues exigences du peuple... — *Tr. am. :* Il existe une grande force entre les mains des Etats modernes, qui soulève parmi le peuple les mouvements de la pensée. C'est la Presse. Le rôle de la Presse est d'indiquer les demandes nécessaires, d'enregistrer les plaintes du peuple, d'exprimer et de fomenter le mécontentement.

(2) *Tr. all. :* C'est dans la Presse que la liberté d'opinion se donne libre cours. — *Tr. am. :* Le triomphe du caquetage libre est incarné par la Presse.

(3) *Tr. all. :* Grâce à la Presse, nous avons accumulé des montagnes d'or, nous souciant peu d'avoir dû nous le procurer à travers des torrents de larmes et de sang... — *Tr. am. :* ...de sang et de larmes...



signe de notre peuple (1) — sera complet. Quand ce cercle sera fermé, il entourera tous les Etats de l'Europe comme de chaînes indestructibles (2).

Instabilité des Constitutions des Peuples. — Epouvantail de la Terreur dans les Cours

Bientôt s'écrouleront les échafaudages qui existent actuellement, parce que nous leur faisons continuellement perdre l'équilibre pour les user plus rapidement et les mettre hors de service (3). Les Gentils s'imaginaient qu'ils étaient suffisamment solides et que leur équilibre serait durable. Mais les supports des échafaudages — c'est-à-dire les chefs d'Etat — sont gênés par leurs serviteurs inutiles, entraînés qu'ils sont par cette force illimitée de l'intrigue qui leur est propre et grâce à la terreur qui règne dans les palais.

N'ayant aucun moyen d'accès au cœur de son peuple, le souverain ne peut se défendre des intrigants avides de pouvoir. Comme le pouvoir vigilant a été séparé par nous de la force aveugle de la populace, tous deux ont perdu leur signification, parce qu'une fois séparés, ils sont aussi impuissants qu'un aveugle sans son bâton (4).

Lutte des Partis. — Leurs ambitions

Afin d'inciter les amateurs de pouvoir (5) à faire mauvais usage (*tr. am.* : ...d'abuser...) de leurs droits, nous avons dressé tous les pouvoirs les uns contre les autres, en encourageant leurs tendances libérales vers l'indépendance. Nous avons favorisé toute entreprise dans ce sens ; nous avons mis

(1) *M. P.* : ...ce symbole de notre peuple...

(2) *M. P.* : ...tous les Etats d'Europe seront enserrés dans ses replis comme dans un étau. — *Tr. all.* : ...comme d'un collier de force. — *Tr. am.* : ...comme avec de fortes griffes.

(3) *Tr. all.* : Les Etats constitutionnels de notre temps seront bientôt détruits, parce que nous ne leur laisserons aucun repos. Nous veillerons à ce qu'ils ne cessent de s'agiter jusqu'à ce que leurs représentants soient définitivement renversés.

(4) *Tr. am.* : Mais le soutien — le chef de l'Etat — est caché au peuple derrière l'écran formé par ses représentants qui gaspillent leur temps emportés par leur autorité sans contrôle et irresponsable. Le souverain ne peut s'unir au peuple pour se renforcer contre les usurpateurs du pouvoir. Le pouvoir visible du roi et le pouvoir aveugle de la foule, par nous séparés, ont perdu toute efficacité.

(5) *Tr. all.* : ...ceux qui tiennent le pouvoir...



des armes formidables aux mains de tous les partis et nous avons fait du pouvoir le but de toute ambition (1). Nous avons transformé les Gouvernements en arènes pour les guerres de partis (2).

Discours aux Parlements, attaques des Journalistes, ruine du Pouvoir

Bientôt le désordre flagrant et la banqueroute apparaîtront partout. D'incorrigibles bavards ont converti en parlottes les assemblées parlementaires et administratives. D'audacieux journalistes et des pamphlétaires impudents attaquent continuellement les pouvoirs administratifs (3) Les abus de pouvoir prépareront définitivement l'effondrement de toutes les institutions, et tout tombera en ruines sous les coups de la populace en fureur.

Fiction des droits du Peuple

Les gens sont asservis, à la sueur de leur front, dans la pauvreté, d'une manière plus formidable qu'au temps des lois du servage. De celui-ci, ils pouvaient se libérer d'une manière ou de l'autre, tandis que rien ne les affranchira de la tyrannie du besoin absolu. Nous avons eu soin d'insérer, dans les Constitutions, des droits qui sont pour la masse purement fictifs (4). Tous les soi-disant « droits du peuple » ne peuvent exister que sous forme d'idées inapplicables en pratique.

Opposition du Pouvoir et du Peuple

Qu'importe à un ouvrier prolétaire, courbé en deux par un dur labeur et opprimé par son sort, qu'un bavard obtienne le droit de parler, ou un journaliste celui de publier une sottise quelconque ? (5) A quoi sert une Constitution au prolétariat s'il n'en retire d'autre avantage que les miettes que nous lui jetons de notre table, en échange de ses votes pour l'élection de nos agents ? Les droits républicains sont une (*tr. am. :* ...amère...) ironie pour le pauvre, car la nécessité du

(1) *Tr. all. :* ...le but de toutes les passions.

(2) *Tr. all. :* ...pour des émeutes.

(3) *Tr. am. :* ...le personnel administratif.

(4) *Tr. am. :* ...dans les Constitutions, des droits qui sont purement fictifs et non réels.

(5) *Tr. am. :* ...de mêler dans ses écrits la sottise à la raison.



travail quotidien l'empêche d'en retirer aucun avantage, et ils ne font que lui enlever la garantie de salaire fixe et assuré, le rendant dépendant des grèves, des patrons et des camarades. (*Tr. am. :* ...des grèves organisées soit par ses patrons, soit par ses camarades).

Nobles et Parvenus

Sous nos auspices, la populace extermina l'aristocratie qui (1), dans son intérêt propre, avait pourvu aux besoins du peuple et l'avait défendu, car son intérêt est inséparable du bien-être de la populace. De nos jours, ayant détruit les privilèges de la noblesse, le peuple tombe sous le joug de profiteurs rusés et de parvenus. (*Tr. am. :* ...qui ont chargé les ouvriers, d'un fardeau écrasant).

La Judéo-Maçonnerie et ses Filiales

Nous tenons à passer pour les libérateurs du travailleur, venus pour le délivrer de cette oppression en lui suggérant d'entrer dans les rangs de nos armées de socialistes, d'anarchistes et de communistes. Nous protégeons toujours ces derniers, feignant de les aider par principe de fraternité et d'intérêt général pour l'humanité, évoqué par notre Maçonnerie socialiste. La noblesse qui, de droit, partageait le travail (2) des classes laborieuses, avait tout intérêt à ce qu'elles fussent bien nourries, saines et fortes.

Dégénérescence des Gentils

Notre intérêt veut, au contraire, la dégénérescence des Gentils. Notre force consiste à maintenir le travailleur dans un état constant de besoin et d'impuissance, parce qu'ainsi nous l'assujétissons à notre volonté ; et, dans son entourage, il ne trouvera jamais ni pouvoir ni énergie pour se dresser contre nous.

La Faim et le Droit de l'Or

La faim conférera au Capital des droits plus puissants sur le travailleur que jamais le pouvoir légal du souverain n'en conféra à l'aristocratie.

(1) *Tr. am. :* ...était son protecteur et son gardien naturel...
(2) *Tr. all. :* ...profitait du travail...



Nous gouvernons les masses en tirant parti des sentiments de jalousie et de haine allumés par l'oppression et le besoin. Et, au moyen de ces sentiments, nous nous débarrassons de ceux qui entravent notre marche.

Le Maître du Monde établi sur les ruines de l'Anarchie

Quand viendra pour nous le moment de couronner notre « Maître du Monde », nous veillerons à ce que, par les mêmes moyens — c'est-à-dire en nous servant de la populace — nous détruisions tout ce qui serait un obstacle sur notre route.

Enseignement de nos Ecoles Maçonniques : La Science de la Vie

Les Gentils ne sont plus longtemps capables de penser sans notre aide en matière de science. C'est pourquoi ils ne se rendent pas compte de la nécessité vitale de certaines choses que nous aurons soin de réserver pour le moment où notre heure sera venue, à savoir que, dans les écoles, doit être enseignée la seule vraie et la plus importante de toutes les sciences : la science de la vie de l'homme et celle des conditions sociales ; toutes deux exigent une division du travail, et, par suite, la classification des gens en castes et en classes. Il est indispensable que chacun sache que la véritable égalité ne peut exister, étant donnée la différence de nature des diverses sortes de travail, et que ceux qui agissent au détriment de toute une caste, ont, devant la loi, une autre responsabilité que ceux qui commettent un crime ne compromettant que leur honneur personnel.

Secrète organisation

La vraie science des conditions sociales, aux secrets de laquelle nous n'admettons pas les Gentils, convaincrait le monde que les occupations et le travail devraient être réservés à des castes spéciales (1), afin de ne pas causer la souffrance humaine provenant d'une éducation qui ne correspond pas au travail que les individus sont appelés à accomplir. S'il étudiait cette science, le peuple, de sa propre et libre volonté, se soumettrait aux pouvoirs régnants et aux castes gouver-

(1) *Tr. am. :* ...doivent être différenciés, afin de ne pas causer...



nementales classées par eux (1). Etant données les conditions présentes de la science et la ligne que nous lui avons permis de suivre, la populace, dans son ignorance, croit aveuglément tout ce qui est imprimé et les fallacieuses illusions dûment inspirées par nous, et elle est hostile à toutes les classes qu'elle croit au-dessus d'elle, car elle ne comprend pas l'importance de chaque caste.

Crise économique mondiale

Cette haine sera encore accrue par l'effet que produiront les crises économiques qui arrêteront les marchés et la production (2). Nous créerons une crise économique universelle par tous les moyens détournés possibles et à l'aide de l'or qui est entièrement entre nos mains. Simultanément, nous jetterons à la rue, dans toute l'Europe, des foules énormes d'ouvriers. Ces masses seront alors heureuses de se précipiter sur ceux que, dans leur ignorance, elles ont jalousés dès l'enfance ; elles répandront leur sang et pourront ensuite s'emparer de leurs biens.

Les Juifs seront protégés

On ne nous fera pas de mal, parce que le moment de l'attaque nous sera connu et que nous prendrons des mesures pour protéger nos intérêts (3).

Notre Pouvoir tuera le Libéralisme

Nous avons persuadé les Gentils que le libéralisme les conduirait au règne de la raison. Notre despotisme sera de cette nature, car il sera en situation d'abattre toute rébellion et de supprimer, par une juste rigueur, toute idée libérale dans toutes les Institutions (4).

(1) *Tr. all. :* Si les peuples se sont assimilés cette doctrine, ils se soumettront volontairement aux puissances et à l'ordre établi par elles dans l'Etat. — *Tr. am. :* ...et au système gouvernemental organisé par eux.

(2) *Tr. all. :* ...les spéculations de Bourse. — *Tr. am. :* ...les transactions financières et toute la vie industrielle.

(3) *Tr. all. :* Les nôtres n'auront aucun mal, parce que le moment de l'attaque nous sera connu et que nous prendrons les mesures propres à les protéger. — Même version américaine.

(4) *Tr. am. :* Notre despotisme sera d'une telle nature qu'il sera en position de pacifier toutes les révoltes par de sages restrictions et d'éliminer le libéralisme de toutes les Institutions.



La chute du Pouvoir et la grande Révolution

Quand la populace s'aperçut qu'au nom de la liberté on lui accordait toute espèce de droits, elle s'imagina être la maîtresse et essaya de s'emparer du pouvoir. Naturellement, comme tout autre aveugle, la masse se heurta à d'innombrables obstacles. Alors, ne voulant pas retourner à l'ancien régime, elle déposa sa puissance à nos pieds (1). Souvenez-vous de la Révolution française, que nous appelons « la Grande » ; les secrets de sa préparation, étant l'œuvre de nos mains, nous sont bien connus.

Le Roi-Despote du sang de Sion

A partir de ce moment, nous avons conduit les nations de déception en déception, en sorte qu'elles en viennent à nous désavouer en faveur du Roi-Despote (2) issu du sang de Sion que nous préparons au monde.

Force internationale de la Judéo-Maçonnerie

Actuellement, en tant que force internationale, nous sommes invulnérables, parce que si un gouvernement des Gentils nous attaque, d'autres nous soutiennent. L'intense abjection des peuples chrétiens favorise notre indépendance, — soit qu'à genoux ils rampent devant le pouvoir, ou qu'ils soient sans pitié pour le faible, sans miséricorde pour les fautes et cléments pour les crimes ; soit qu'ils refusent de reconnaître les contradictions de la liberté ; soit, enfin, qu'ils se montrent patients jusqu'au martyre dans leur indulgence pour la violence d'un audacieux despotisme (3).

De la part de leurs dictateurs actuels, Présidents du Conseil et Ministres, ils supportent des abus pour le moindre desquels ils auraient assassiné vingt Rois.

Education faussée du Peuple

Comment expliquer un tel état de choses ? Pourquoi les masses sont-elles si illogiques dans leur conception des événements ? (4) Parce que les despotes persuadent le peuple,

(1) ...elle se précipita à la recherche d'un chef, sans aucune pensée de retourner à l'ancien, et mit le pouvoir à nos pieds.

(2) *Tr. all. :* Le mot *Despote* ne s'y trouve pas.

(3) *Tr. am. :* C'est là ce qui sert notre indépendance.

(4) *Tr. am. :* des événements, qui semblent être de même nature.



par l'intermédiaire de leurs agents, que, même s'ils faisaient un mauvais usage du pouvoir et portaient préjudice à l'Etat, ce serait dans un but élevé, c'est-à-dire en vue de la prospérité du peuple, pour la cause de la fraternité, de l'union et de l'égalité internationales.

Certes, ils ne leur disent pas qu'une telle unification ne peut être obtenue que sous notre domination. Aussi, voyons-nous la populace condamner l'innocent et acquitter le coupable, convaincue qu'elle peut toujours faire ce qu'il lui plaît. En raison de cet état d'esprit, la foule détruit tout équilibre et crée partout le désordre.

La Liberté

Le mot « Liberté » met la société en conflit avec toutes les puissances, même avec celle de la Nature et avec celle de Dieu. C'est pourquoi, lorsque nous arriverons au pouvoir, il nous faudra effacer le mot « Liberté » du dictionnaire humain, comme étant le symbole du pouvoir bestial qui transforme les hommes en animaux sanguinaires. Mais rappelons-nous que ces animaux s'endorment dès qu'ils sont rassasiés de sang et qu'il est facile alors de les charmer et de les asservir. Si on ne leur donne pas de sang, ils ne dormiront pas et se battront entre eux.

QUATRIÈME SÉANCE

L'Evolution de l'Etat républicain

Toute République passe par diverses phases. La première ressemble aux premiers jours de fureur d'un homme frappé de cécité, qui balaye et détruit tout à droite et à gauche. La seconde, c'est le règne du démagogue faisant naître l'anarchie pour lui substituer le despotisme. Ce despotisme n'est pas officiellement légal et, partant, irresponsable ; il est caché et invisible, tout en se laissant sentir. Il est généralement sous le contrôle de quelque organisation secrète, qui agit derrière un agent (*tr. am. :* ...différents agents...), ce qui la rend d'autant plus audacieuse et sans scrupule. Ce pouvoir secret n'hésitera pas à changer ses agents qui la masquent. Ces changements seront profitables à l'organisation, qui pourra ainsi se débarrasser de vieux serviteurs auxquels il aurait



fallu donner de plus importantes gratifications (1) pour leur long service.

L'Action occulte des Loges dans le Monde entier

Par qui ou par quoi pourrait être détrôné un pouvoir invisible ? Or, c'est là justement ce qu'est notre Gouvernement. La Loge maçonnique joue, inconsciemment, dans le monde entier, le rôle d'un masque qui cache notre but (2). Mais l'usage que nous allons faire de ce pouvoir dans notre plan d'action, et jusque dans nos quartiers généraux, reste à jamais ignoré du monde en général.

Liberté et Foi en Dieu. — Les détruire

La liberté pourrait être inoffensive et exister dans les gouvernements et les pays sans être préjudiciable à la prospérité du peuple, si elle reposait sur la religion et sur la crainte de Dieu, sur la fraternité humaine, exempte d'idées d'égalité qui sont en opposition directe aux lois de la création qui ont prescrit la soumission.

Gouverné par une telle foi, le peuple serait sous la tutelle des paroisses (3) et vivrait paisiblement et humblement sous la direction des pasteurs spirituels et soumis à la Providence divine sur cette terre. C'est pourquoi nous devons arracher de l'esprit (4) des chrétiens jusqu'à la conception même de Dieu et la remplacer par des calculs arithmétiques et des besoins matériels.

(1) *Tr. all. :* ...des pensions de retraite...

(2) *Tr. am. :* ...qui cache ce pouvoir et ses buts. — Le traducteur américain met en note : « Il s'agit probablement de ces Loges maç.·. du continent européen qui, contrairement aux principes fondamentaux des Loges anglo-saxonnes, ont été converties en organisations quasi-politiques et antichrétiennes ». (V. *Encyclopædia Britannica,* IIᵉ, art. *Freemasonry,* t. XI, p. 84). Nous ne saurions partager l'illusion de ce respectable Américain. Depuis janvier 1920, tous nos articles ont eu pour but de prouver que la Maçonnerie mondiale fait de la politique; et dans la réfutation des « Protocols », nous montrerons qu'elle est partout la Contre-Eglise. Nous recommandons au traducteur de Boston la lecture du livre du Dʳ Preuss : *A Study in American Freemasonry;* Saint-Louis MO, Herder 1908. La traduction française, éditée par nous, se trouve aux bureaux de la Revue, 96, boulevard Malesherbes, Paris.

(3) *Tr. all. :* ...du clergé...

(4) *Tr. am. :* ...et de l'âme...



Le Commerce et l'Industrie. — La Spéculation

Pour détourner l'attention des Chrétiens de notre politique, il est essentiel que nous l'attirions du côté du commerce et de l'industrie ; en sorte que, toutes les nations luttant pour leurs intérêts propres, ne s'occuperont pas, dans cette agitation universelle, de leur commun ennemi. Mais, pour que la liberté puisse disloquer et ruiner la vie sociale des Gentils, il faut que nous établissions le commerce sur une base spéculative, ce qui aura pour résultat d'empêcher les Gentils de retenir entre leurs mains les richesses tirées de la production du sol ; par la spéculation, elles passeront dans nos coffres.

Le Veau d'Or

La lutte (*tr. am :* ...intense...) pour la supériorité et les spéculations continuelles dans le monde des affaires créera une société démoralisée, égoïste et sans cœur. Cette société deviendra complètement indifférente à la religion et à la politique dont elle aura même le dégoût. La passion de l'or sera son seul guide et elle fera tous ses efforts pour se procurer cet or qui, seul, peut lui assurer les plaisirs matériels dont elle a fait son véritable culte. Alors les classes inférieures se joindront à nous contre nos compétiteurs — les Gentils privilégiés — sans alléguer aucun but élevé, ou même l'amour des richesses, mais par pure haine des classes supérieures.

CINQUIÈME SÉANCE

Gouvernement despotique Juif

Quelle sorte de gouvernement peut-on donner à des sociétés où la concussion et la corruption ont pénétré partout, où les richesses ne peuvent s'acquérir que par d'astucieuses surprises ou par des moyens frauduleux (*tr. am. :* ...semi-frauduleux...), où les querelles dominent continuellement, où la morale doit être soutenue par le châtiment et par de sévères lois et non par des principes volontairement acceptés ; où les sentiments patriotiques et religieux se noient dans des convictions cosmopolites ?

Quelle autre forme de gouvernement peut-on donner à ces sociétés, si ce n'est la forme despotique que je vais vous décrire ?

Nous voulons organiser un gouvernement central et fort,



de façon à obtenir pour nous-mêmes les pouvoirs sociaux. Par de nouvelles lois, nous réglerons la vie politique de nos sujets, comme s'ils étaient autant de rouages d'une machine. De telles lois restreindront graduellement la liberté et tous les privilèges accordés par les Gentils. Notre règne se développera ainsi en un despotisme si puissant qu'il pourra à tout moment et en tout lieu écraser les Gentils mécontents ou récalcitrants.

On nous dira que la sorte de despotisme que je suggère ne s'accordera pas avec le progrès actuel de la civilisation (1), mais je vais vous prouver le contraire.

Pouvoir Judéo-Maçonnique basé sur la ruine de la Religion

Au temps où le peuple croyait au droit divin de ses souverains (2), il se soumettait paisiblement au despotisme de ses monarques. Mais, du jour où nous inspirâmes à la populace la notion de ses propres droits, elle regarda les rois comme de simples mortels ; l'onction sacrée disparut à ses yeux, et lorsque nous lui eûmes enlevé sa religion, le pouvoir fut jeté dans les rues comme propriété publique, et nous nous en emparâmes. De plus, parmi nos talents administratifs, nous comptons également celui de régir les masses et les individus au moyen d'une phraséologie et de théories habilement construites, de règles de vie et de toutes sortes de stratagèmes. Toutes ces théories, auxquelles les Gentils ne comprennent rien, sont fondées sur l'analyse et sur l'observation, combinées avec un raisonnement si habile qu'il ne peut être égalé par nos rivaux, pas plus que ceux-ci ne peuvent entrer en compétition avec nous dans la construction de plans d'action politique et de solidarité. A notre connaissance, la seule société capable de lutter avec nous dans cette science serait celle des Jésuites. Mais nous sommes parvenus à la discréditer aux yeux de la foule stupide, comme étant une organisation apparente, tandis que nous sommes restés dans la coulisse, tenant occulte notre organisation.

En outre, qu'est-ce que cela pourra bien faire au monde que celui qui doit devenir son maître soit le chef de l'Eglise catholique ou un despote du sang de Sion ? Mais à nous, le « Peuple choisi », la chose ne peut être indifférente.

(1) Dans la *tr. am.*, il n'y a pas les mots : « de la civilisation ».
(2) *Tr. all. :* ...comme à une révélation de la volonté divine...



Désunion et égoïsme des peuples chrétiens

Pendant un certain temps, les Gentils pourraient peut-être bien composer avec nous (1). Mais, sur ce point, nous ne courons aucun danger, étant sauvegardés par les profondes racines de leur haine mutuelle qui ne peuvent être extirpées. Nous avons mis en désaccord les uns avec les autres tous les intérêts personnels et nationaux des Gentils pendant près de vingt siècles, en y mêlant des préjugés de religion et de tribu (2). De tout cela, il résulte que pas un seul gouvernement (3) ne trouvera d'appui chez ses voisins lorsqu'il fera contre nous appel à leur aide, parce que chacun d'eux pensera qu'une action intentée contre nous pourrait être désastreuse pour son existence individuelle. Nous sommes trop puissants, — le monde doit compter avec nous. Les gouvernements ne peuvent même pas faire un traité de peu d'importance sans que nous y soyons secrètement impliqués.

Les Juifs, peuple élu

Per me reges regunt (4) : « Que les rois règnent par moi ». Nous lisons, dans la *Loi des Prophètes,* que nous avons été choisis pour gouverner la terre. Dieu nous donna le génie pour que nous puissions accomplir cette œuvre. S'il se trouvait un génie dans le camp ennemi, il pourrait, cependant, nous combattre, mais un nouveau venu ne pourrait se mesurer à de vieux lutteurs de notre espèce, et le combat serait entre nous d'une nature si désespérée que le monde n'en a encore jamais vu de semblable. Il est déjà trop tard pour leur génie.

L'Or, vraie puissance gouvernementale

Tous les rouages du mécanisme de l'Etat sont mus par une force qui est entre nos mains, à savoir : l'or.

La science de l'économie politique, élaborée (6) par nos savants, a déjà prouvé que la puissance du capital surpasse le prestige de la couronne (7).

(1) *Tr. all. :* De temps à autre, une ligue générale des Gentils pourrait peut-être nous tenir en échec. — *Tr. am. :* Pendant un certain temps, une coalition mondiale des Gentils serait capable de nous tenir en échec.
(2) *Tr. all. :* ...des haines de race et de religion.
(3) *Tr. all. :* ...pas un seul gouvernement chrétien...
(4) *Tr. all. : Per me reges regnant.* — De même dans la *trad. am.*
(5) *Tr. all. :* Nous lisons dans les Prophètes...
(6) *Tr. all. :* ...inventée par nos savants...
(7) *Tr. all. :* ...la puissance du capital est illimitée.



Le monopole du Commerce et de l'Industrie

Le Capital, pour avoir le champ libre, doit obtenir le monopole de l'industrie et du commerce. Ceci est en voie d'être réalisé, dans toutes les parties du monde, par une main invisible. Un tel privilège donnera un pouvoir politique aux industriels qui, s'enrichissant de profits excessifs, opprimeront le peuple.

De nos jours, il est plus important de désarmer le peuple que de le mener à la guerre. Il est plus important d'utiliser pour notre cause les passions brûlantes que de les éteindre, d'encourager les idées des autres et de s'en servir pour nos desseins que de les écarter (1).

Le rôle destructeur de notre Presse

Le problème essentiel de notre gouvernement (2) est celui-ci : comment affaiblir la pensée publique par la critique, comment lui faire perdre sa puissance de raisonnement, celle qui engendre l'opposition, et comment distraire l'esprit public par une phraséologie dépourvue de sens ?

Les parades oratoires des Judéo-Maçons

De tout temps, les nations, comme les individus, ont pris les mots pour des actes. Satisfaits de ce qu'ils entendent (*tr. am. :* ...voient...), ils remarquent rarement si la promesse a vraiment été tenue (3). C'est pourquoi, dans le seul but de parader, nous organiserons des institutions dont les membres, par des discours éloquents, prouveront et glorifieront leur contribution au « Progrès ».

Nous nous donnerons une attitude libérale vis-à-vis de tous les partis et de toutes les tendances, et nous la communiquerons (*tr. am. :* ...l'imposerons...) à tous nos orateurs. Ces orateurs seront si loquaces qu'ils fatigueront le peuple de leurs discours, à ce point qu'ils lui rendront tout genre d'éloquence insupportable.

(1) *Tr. all. :* ...que de les détruire par le fer et par le feu. — *Tr. am. :* ...et de les interpréter à notre manière que...

(2) *Tr. all. :* ...de notre gouvernement secret...

(3) *Tr. am. :* ...si la promesse est entrée dans le domaine de la vie sociale.



Corruption de l'Opinion publique

Pour s'assurer l'opinion publique, il faut tout d'abord l'embrouiller complètement en lui faisant entendre de tous côtés et de toutes manières des opinions contradictoires, jusqu'à ce que les Gentils soient perdus dans leur labyrinthe. Ils comprendront alors que le meilleur parti à prendre est de n'avoir aucune opinion en matière politique ; matière qui n'a pas été comprise du public, mais qui doit être exclusivement réservée à ceux (*tr. am. :* ...à celui...) qui dirigent les affaires. Ceci est le premier secret.

Le second secret, nécessaire au succès de notre gouvernement, consiste à multiplier à un tel degré les fautes, les habitudes, les passions et les lois conventionnelles du pays que personne ne soit plus capable de penser clairement dans ce chaos ; les hommes cesseront ainsi de se comprendre les uns les autres.

Cette politique nous aidera également à semer des dissensions parmi tous les partis, à dissoudre toutes les puissantes collectivités et à décourager toute initiative individuelle pouvant gêner nos projets.

Destruction de l'Initiative personnelle

Il n'est rien de plus dangereux que l'initiative personnelle : s'il y avait un cerveau par derrière, elle pourrait nous faire plus de mal que les millions d'individus que nous avons mis aux prises.

Il nous faut diriger l'éducation des sociétés chrétiennes, de telle façon que, chaque fois que l'initiative est requise pour une entreprise, elles s'avouent désespérément vaincues. La tension produite par la liberté d'action (*tr. am. :* ...individuelle...) perd de sa force dès qu'elle se heurte à la liberté d'autrui ; de là, les chocs moraux, les déceptions et les échecs.

Le Supergouvernement Juif

Par tous ces moyens, nous opprimerons (*tr. am. :* ...nous lasserons...) tant les Chrétiens qu'ils seront contraints de nous demander de les gouverner internationalement (1). Dès que nous aurons atteint une telle position, nous pourrons

(1) *Tr. all. :* ...de nous offrir l'hégémonie mondiale. — *M. P. :* ...de nous offrir le pouvoir international.



aussitôt absorber (*tr. am. :* ...sans les détruire...) toutes les puissances gouvernementales du monde entier et former un supergouvernement universel. Nous remplacerons les gouvernements existants par un monstre que nous appellerons l'Administration du Supergouvernement. Ses mains s'étendront au loin comme de longues tenailles (2), et il aura à sa disposition une organisation telle qu'il ne pourra manquer de soumettre toutes les nations.

SIXIÈME SÉANCE

Absorption des Fortunes par le Monopole Juif

Bientôt nous nous mettrons à organiser de grands monopoles, — réservoirs de richesses colossales dans lesquels entreront précisément les grosses fortunes des Gentils, en sorte qu'elles sombreront ensemble, avec le crédit de leur gouvernement, le lendemain de la crise politique (3).

Que les économistes (4) présents parmi vous aujourd'hui mesurent seulement l'importance de ce dessein !

Nous devons employer toute espèce de moyens possibles pour développer la popularité de notre Supergouvernement, le présentant comme le protecteur et le rémunérateur de tous ceux qui, volontairement, se soumettent à nous.

Ruiner la Fortune terrienne de l'Aristocratie par les impôts

L'aristocratie des Gentils, comme puissance politique, n'est plus. Il est donc inutile de nous en occuper désormais à ce point de vue ; mais, comme propriétaires fonciers, les aristocrates sont encore dangereux pour nous, parce que leur indépendance est assurée par leurs ressources. Il nous est donc indispensable de dépouiller à tout prix l'aristocratie de ses terres. Pour arriver à ce but, la meilleure méthode est d'élever

(2) *Tr. all. :* ...dans toutes les directions... — *M. P. :* Ses tentacules s'étendront de toutes parts et son organisation sera si colossale qu'elle dominera toutes les nations du monde.

(3) *Note du texte :* Il est évidemment sous-entendu que les Juifs retireraient leurs capitaux au dernier moment.

(4) *Tr. all. :* Que les Juifs...



les impôts (1) et les taxes. Cette méthode maintiendra les revenus des biens fonciers au minimum. Les aristocrates Gentils qui, par les goûts dont ils ont hérité, sont incapables de se contenter de peu, seront bientôt ruinés.

Commerce - Industrie — Coups de Bourse. Spéculation

Il faut qu'en même temps nous protégions le plus possible le commerce et l'industrie, et tout particulièrement la spéculation, dont le principal rôle est de servir de contrepoids à l'industrie.

Sans la spéculation, l'industrie accroîtrait les capitaux privés et tendrait à relever l'agriculture en affranchissant la terre de dettes et d'hypothèques avancées par les banques agricoles. Il est essentiel que l'industrie draîne toutes les richesses de la terre et que la spéculation verse entre nos mains ces mêmes richesses ainsi captées. Par ce moyen, tous les Gentils seront jetés dans les rangs du prolétariat. Alors les Gentils (2) se courberont devant nous pour obtenir le droit d'exister.

Développer le luxe

Afin de ruiner l'industrie des Gentils et d'activer la spéculation, nous encouragerons l'amour du luxe effréné que nous avons déjà développé (3).

Augmentation des Salaires et Renchérissement des Denrées

Nous augmenterons les salaires, ce qui ne soulagera pas les ouvriers, car, en même temps, nous élèverons le prix des objets de première nécessité, sous prétexte de mauvaises récoltes (4).

(1) *Tr. all. :* ...les impôts fonciers. — *Tr. am. :* ...impôts et d'endetter la terre. Cette méthode tiendra la propriété foncière en esclavage, sous prétexte de décadence de l'agriculture et de l'élevage.

(2) *Tr. all. :* ...deviendront de pauvres diables et se courberont, *etc*...

(3) *Tr. all. :* ...nous pousserons les Gentils à des dépenses exagérées, hors de proportion avec leurs moyens, et nous finirons par les amener à vivre sans aucun souci du lendemain.

(4) *Tr. all. :* ...et du mauvais résultat de l'élevage.



L'Anarchie par l'Alcoolisme

Nous voulons aussi miner la production dans sa base en semant des germes d'anarchie parmi les ouvriers et en flattant leur goût pour l'alcool. Nous emploierons, en même temps, tous les moyens possibles pour chasser de la terre toute l'intelligence des Gentils (1).

Tromper les Ouvriers par nos Doçtrines économiques

Pour que les Gentils ne se rendent pas prématurément compte de la véritable situation des affaires, nous la dissimulerons sous un désir apparent d'aider les classes ouvrières dans la solution des grands problèmes économiques, dont nos théories économiques facilitent la propagande de toutes les manières possibles.

SEPTIÈME SÉANCE

Le but des grands armements

L'intensification du service militaire (2) et l'augmentation des forces de police sont essentielles à la réalisation des plans ci-dessus mentionnés. Il faut que nous arrangions les choses de façon qu'en dehors de nous il n'y ait dans tous les pays qu'un immense prolétariat dont tous les individus seront autant de soldats et d'agents de police dévoués à notre cause (3).

Fermentation, Luttes, Inimitiés dans le Monde entier

Dans toute l'Europe, et avec l'aide de l'Europe, sur les autres continents, nous devons exciter la sédition, les dissensions et l'hostilité mutuelle. Il y a à cela double avantage : d'abord nous commandons par ces moyens le respect (4) de tous les pays qui savent bien que nous avons le pouvoir de créer les soulèvements à volonté ou de restaurer l'ordre. Tous les pays sont accoutumés à recourir à nous quand la répression devient nécessaire (5). En second lieu, nous

(1) *Tr. am. :* ...pour expulser du pays tous les Goïms intelligents.

(2) *Tr. all. :* ...de l'armement...

(3) *Tr. all. :* ...et un petit nombre de millionnaires dépendant de nous... — De même dans la *tr. am.*

(4) *Tr. all. :* ...la crainte...

(5) *Tr. am. :* Tous les pays en sont venus à nous regarder comme un fardeau nécessaire.



embrouillerons, par des intrigues, tous les fils ourdis par nous dans les ministères de tous les gouvernements, non seulement au moyen de notre politique, mais par des conventions commerciales et des obligations financières.

Pour atteindre ces fins, il nous faudra recourir à beaucoup de ruse et d'artifice pendant les négociations et les débats ; mais dans ce qui s'appelle le « langage officiel », nous semblerons adopter la tactique opposée et paraîtrons honnêtes et conciliants. Ainsi les gouvernements des Gentils, à qui nous avons appris à ne regarder que le côté brillant (1) des affaires, telles que nous les leur présentons, nous considéreront même comme les bienfaiteurs et les sauveurs de l'humanité.

Dompter les Gentils par des Guerres particulières et par la Guerre mondiale

Nous devons être à même de répondre à toute opposition par une déclaration de guerre du pays voisin de l'Etat qui ose se mettre en travers de notre route ; mais si ces voisins, à leur tour, devaient se décider à s'unir contre nous, il faudrait leur répondre en déchaînant une guerre mondiale.

L'Art du Secret politique et Judéo-Maçonnique

En politique, le succès capital consiste dans le degré de secret qu'on a su garder pour y atteindre. Les actes d'un diplomate ne doivent pas correspondre à ses paroles.

La Presse, l'Opinion publique et notre succès

Pour favoriser notre plan mondial, qui est près d'aboutir à ses fins désirées, il nous faut influencer les gouvernements des Gentils par ce que l'on nomme l'opinion publique, prédisposée (*tr. am. :* ...secrètement...) par nous au moyen de la plus grande de toutes les puissances : la presse, qui, à part quelques insignifiantes exceptions, auxquelles il ne vaut pas la peine de s'arrêter, est tout entière entre nos mains.

Bref, afin de démontrer que tous les gouvernements des Gentils d'Europe nous sont asservis, nous manifesterons notre pouvoir à l'un d'eux, au moyen de crimes, de violences,

(1) *Tr. am. :* ...à ne regarder que la surface des choses...



c'est-à-dire par un règne de terreur (1), et, au cas où ils se révolteraient tous contre nous, nous répondrions avec les fusils américains, chinois ou japonais.

HUITIÈME SÉANCE

Le maquis de la Procédure

Nous devons nous assurer tous les moyens dont nos ennemis pourraient se servir contre nous. Nous aurons recours aux expressions les plus obscures et les plus compliquées du dictionnaire de la loi, afin de nous justifier dans le cas où nous serions obligés de prendre des décisions qui pourraient sembler trop hardies ou injustes. Car il sera important d'exprimer de telles décisions d'une manière si énergique, qu'aux yeux du peuple elles puissent paraître de nature excessivement morale, équitable et juste.

Les Auxiliaires de la Judéo-Maçonnerie

Notre gouvernement devra s'entourer de toutes les puissances de la civilisation au sein de laquelle il aura à agir. Il attirera à lui les publicistes, les avocats (*tr. am. :* ...expérimentés...), les praticiens, les administrateurs, les diplomates, et, enfin, tous ceux que nous aurons formés dans nos écoles spéciales modernistes (2).

Nos Écoles spéciales et leur but

Ces gens connaîtront les (*tr. am. :* ...tous...) secrets de la vie sociale, ils seront maîtres de toutes les langues rassemblées dans le vocabulaire politique (3) ; ils connaîtront à fond le côté intérieur de la nature humaine avec toutes ses cordes les plus sensibles sur lesquelles ils auront à jouer. Ces cordes constituent le cerveau des Gentils, leurs bonnes et leurs mauvaises qualités, leurs tendances et leurs vices, les particularités des castes et des classes. Il va sans dire que ces

(1) Remarquez l'état actuel de la Russie. (*Note du texte*). — *Tr. am. :* ...au moyen de l'assassinat et du terrorisme...

(2) Le texte anglais dit : « nos écoles avancées ». — La *tr. all.* dit simplement : « nos écoles speciales ».

(3) *Tr. all. :* Ces gens, soigneusement choisis, posséderont à fond les langues et seront mis au fait de tous les signes et usages secrets de la politique...



sages conseillers de notre puissance (1) auxquels je fais allusion, ne seront pas choisis parmi les Gentils qui ont coutume de poursuivre leur travail administratif sans garder en vue les résultats qu'ils doivent obtenir et sans savoir pour quelle fin ces résultats sont requis. Les administrateurs des Gentils signent des papiers qu'ils ne lisent pas et servent pour l'amour de l'argent ou par ambition (2).

Économistes et Millionnaires

Nous entourerons notre gouvernement de toute une armée d'économistes. C'est la raison pour laquelle la science de l'économie est le principal sujet enseigné aux Juifs. Nous aurons autour de nous des milliers de banquiers, de négociants (*tr. am. :* ...de capitalistes...), et, ce qui est plus important encore, de millionnaires, parce qu'en réalité l'argent décidera de tout.

Confier les postes importants à des gens tarés

Cependant, tant qu'il ne sera pas sûr de remplir les postes de gouvernement par nos frères juifs (3), nous confierons ces postes importants à des gens dont les antécédents et la réputation sont si mauvais, qu'ils forment un abîme entre eux et la nation, et à des hommes tels, qu'au cas où ils enfreindraient nos ordres, ils pourraient s'attendre à être jugés et emprisonnés (*tr. am. :* ...ou exilés). Et tout ceci dans le but de les obliger à défendre nos intérêts jusqu'à leur dernier souffle.

NEUVIÈME SÉANCE

L'Application de nos principes à la rééducation des Peuples

En appliquant nos principes, faites surtout attention au caractère de la nation particulière au sein de laquelle vous vivez et devez travailler. Il ne faut pas vous attendre à réussir en appliquant partout nos doctrines, jusqu'à ce que la nation en question ait été rééduquée par nos principes ; mais, en

(1) *Tr. all. :* ...ces puissants collaborateurs de nos affaires...

(2) *Tr. all. :* ...sans but spécial.

(3) Il y a dans la *tr. all.* un point d'interrogation (?) après les mots « frères juifs ».



procédant avec précaution dans leur application, vous découvrirez qu'avant dix ans le caractère le plus obstiné aura changé, et nous aurons ajouté une nation de plus à celles qui nous ont déjà fait leur soumission.

Destruction des Pouvoirs régnants

A la formule libérale de notre devise maçonnique : « Liberté, Egalité, Fraternité » (1), nous substituerons non pas les mots de notre devise, mais des mots exprimant simplement une idée, et nous dirons : « Le droit de la Liberté, le devoir de l'Egalité et l'idée (*tr. am. :* ...l'idéal...) de Fraternité », tenant ainsi le taureau par les cornes. En fait, nous avons déjà détruit tous les pouvoirs régnants, excepté le nôtre ; mais, en théorie, ils existent encore.

L'Antisémitisme

Actuellement, si quelques gouvernements se rendent répréhensibles à notre égard, ce n'est que pure formalité, et tout se passe avec notre connaissance et notre plein consentement, car nous avons besoin de leurs débordements antisémites pour maintenir dans l'ordre nos frères inférieurs (2). Je ne m'étendrai pas sur ce point qui a déjà fait le sujet de nombreuses discussions.

Le Despotisme de la Judéo-Maçonnerie

Somme toute, nous ne rencontrons aucune opposition. Notre gouvernement (3) est dans une situation si extraordinairement forte devant la loi que nous pouvons presque le définir par l'énergique expression de dictature. Je peux honnêtement dire que, pour le temps présent, nous sommes des législateurs (*tr. am. :* ...juges...) ; nous tenons des assises et infligeons des peines ; nous mettons à mort ou faisons grâce ; nous sommes, pour ainsi dire, le commandant en chef chevauchant à la tête de toutes les armées. Nous gouvernons

(1) *Tr. all. :* ...qui, en somme, a été lancée dans le monde par nos Loges sionistes... — *Tr. am. :* Cette phrase commence par ces mots : « Quand nous serons au pouvoir, à la formule... ».

(2) *Tr. all. :* ...pour maintenir la cohésion de nos frères des classes inférieures.

(3) *Tr. am. :* Si quelques gouvernements protestent contre nous, notre Supergouvernement est dans une situation...



par la force puissante (*tr. am. :* ...avec une volonté indomptable...), parce que les restes d'un parti, puissant jadis, sont entre nos mains ; ce parti nous est aujourd'hui assujetti. Nous avons des ambitions illimitées, une convoitise dévorante, une vengeance impitoyable et une haine intense.

La Terreur

Nous sommes la source d'une terreur s'étendant au loin. (*Tr. all. :* ...terreur universelle) ; (*tr. am. :* ...s'étendant à tout).

Les Serviteurs de la Judéo-Maçonnerie

Nous avons à notre service des gens de toute opinion et de tous les partis : des hommes désireux de rétablir les monarchies, des socialistes (*tr. am. :* ...des démagogues...), des communistes et des partisans de toutes sortes d'utopies. Nous les avons tous mis sous le harnais ; chacun, à sa manière, mine le reste du pouvoir et essaye de détruire les lois existantes (1). Par ce procédé, tous les gouvernements sont torturés (2) ; ils hurlent pour réclamer le repos ; et, pour l'amour de la paix, ils sont prêts à tous les sacrifices. Mais nous ne leur laisserons aucune paix jusqu'à ce qu'ils aient reconnu notre Supergouvernement international.

Le peuple réclama, en gémissant, la solution indispensable des problèmes sociaux par des moyens internationaux. Les dissensions de partis mirent ceux-ci entre nos mains, parce que, pour conduire l'opposition, il faut de l'argent, et l'argent est sous notre contrôle.

Conflit entre le Pouvoir et le Peuple

Nous avons redouté l'alliance de la puissance souveraine et expérimentée du Gentil avec la puissance aveugle de la foule, mais nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour supprimer la possibilité d'une telle éventualité. Entre ces deux puissances, nous avons élevé un mur, sous la forme de la terreur qu'elles éprouvent l'une pour l'autre. Ainsi la puissance aveugle de la populace reste pour nous un appui. Nous seuls serons ses chefs et la guiderons vers notre but.

(1) *Tr. all. :* Chacun à sa manière mine l'ordre de choses existant. — De même dans la *tr. am.*

(2) *Tr. all. :* ...sont jetés dans la confusion...



Nos liens avec le Peuple

Afin que la main de l'aveugle ne puisse se libérer de notre étreinte, nous devons être en contact permanent avec les masses, sinon personnellement, du moins par l'intermédiaire de nos frères les plus fidèles. Lorsque nous serons devenus un pouvoir reconnu, nous nous adresserons personnellemet au peuple, sur les places publiques, et nous ferons son éducation politique dans le sens qui nous conviendra.

Comment pourrons-nous contrôler ce qui est enseigné au peuple dans les écoles de campagne ? En tout cas, il est certain que ce qui est dit par le délégué du gouvernement, ou par le souverain lui-même, ne peut manquer d'être connu de toute la nation, la voix du peuple le répandant aussitôt.

L'organisme Libéral

Afin de ne pas détruire prématurément les institutions (1) des Gentils, nous les avons touchées de notre main expérimentée, et nous avons saisi l'extrémité des ressorts de leur mécanisme. Ceux-ci fonctionnaient autrefois suivant un ordre sévère, mais juste ; nous y avons substitué un organisme libéral déréglé (2). Nous avons mis la main sur la juridiction, sur les manœuvres électorales, sur la direction de la presse, sur le développement de la liberté individuelle, et, ce qui est plus important encore, sur l'éducation, principal appui de l'existence libre (3).

Corruption des Goïm et de leurs lois

Nous avons abêti et corrompu (4) la génération actuelle des Gentils en lui enseignant des principes et des théories que nous savions entièrement faux, mais que nous lui avons nous-mêmes inculqués. Sans amender, en réalité, les lois déjà en vigueur, mais simplement en les contournant et en les interprétant ainsi que ne l'avaient pas prévu ceux qui les ont conçues, nous avons obtenu un résultat extraordinairement utile.

(1) *Tr. all. :* ...politiques et sociales...
(2) *Tr. am. :* ...nous y avons substitué une anarchie libérale, désordonnée et arbitraire.
(3) *Tr. all. :* ...le principal appui de la vraie liberté.
(4) *Tr. am. :* Nous avons égaré, abêti, corrompu et démoralisé...



L'interprétation des Lois

On put, tout d'abord, constater ces résultats dans le fait que notre interprétation cacha le sens réel des lois, et les rendit, par suite, si inintelligibles qu'il fut impossible au gouvernement de démêler un Code aussi confus.

De là est sortie la théorie de ne pas s'attacher à la lettre de la loi, mais de juger d'après sa conscience.

(*Note du texte américain :* « Cela signifie, probablement, l'usage qui s'est établi de ne pas appliquer la lettre même de la loi, mais de juger d'après la conscience. Dans les pays européens, les jurés ne sont pas tenus à rendre leur verdict conformément aux articles de la loi).

Destruction des villes par les voies souterraines

On nous objectera que les nations (1) pourraient prendre les armes contre nous si nos plans étaient prématurément découverts ; mais, en vue de cette possibilité, nous pouvons nous reposer sur la mise en action d'une force si formidable qu'elle ferait frémir les hommes les plus braves. D'ici là, des chemins de fer métropolitains et des passages souterrains seront construits dans toutes les villes. De ces lieux souterrains, nous ferons sauter (2) toutes les cités du monde, avec leurs institutions et leurs documents (3).

DIXIÈME SÉANCE

Les apparences et la Politique Juive

Aujourd'hui, je commencerai par répéter ce qui a été dit précédemment, et je vous prie tous de vous souvenir qu'en politique les gouvernements et les nations sont satisfaits par le côté apparent de toute chose. Oui, et comment auraient-ils le temps d'en examiner le côté intérieur, alors que leurs représentants ne songent qu'aux plaisirs ?

Il est de la plus haute importance pour notre politique de

(1) *Tr. all. :* ...dans leur fureur...

(2) *Tr. all. :* En cas de danger pour nous, nous ferons sauter, de ces lieux souterrains, des villes entières, avec leurs locaux administratifs, leurs bureaux, leurs archives, les *Goym* et tout ce qu'ils possèdent. — *Tr. am. :* ...et leurs documents nationaux.

(3) C'est probablement une figure se rapportant à des moyens semblables à ceux du Bolchevisme. (*Note du texte*).



ne pas perdre de vue le détail ci-dessus mentionné qui nous sera d'un grand secours lorsque nous discuterons des questions telles que la répartition des pouvoirs, la liberté de la parole, la liberté de la presse et de la religion, le droit d'association, l'égalité devant la loi, l'inviolabilité (1) de la propriété et du domicile, la question de l'impôt (l'idée d'un impôt secret) et la force rétroactive des lois. Toutes les questions analogues sont d'une nature telle qu'il ne serait pas prudent de les discuter ouvertement devant le peuple ; mais, au cas où il deviendrait nécessaire d'en parler à la foule, il ne faut pas les énumérer, mais faire, sans entrer dans le détail, des exposés concernant les principes de droit moderne, tels qu'ils sont reconnus par nous.

L'importance des réticences réside dans le fait qu'un principe non ouvertement proclamé nous laisse la liberté d'action, tandis que (2) ce même principe, une fois déclaré, peut être considéré comme établi.

Le Succès s'impose toujours

La nation tient en grand respect la puissance d'un génie politique ; elle supporte ses actes les plus hardis et les commente ainsi : « Quel sale tour, mais comme il a été bien joué ! » — « Quelle escroquerie, mais qu'elle a été bien faite, et avec quel courage ! » (*Tr. am. :* ...et avec quelle majesté et quel aplomb !).

Nous comptons, (3) en attirant toutes les nations, travailler à construire les fondations du nouvel édifice dont nous avons fait les plans (4). Pour cela, il nous faut acquérir le concours d'agents hardis et audacieux, capables de surmonter tous les obstacles qui entraveraient notre marche.

Lé succès Juif par le mensonge et le vote du Peuple

Quand nous ferons notre « coup d'Etat », nous dirons au peuple : « Tout a très mal marché jusqu'ici, vous avez tous souffert ; nous détruisons, maintenant, la cause de vos

(1) *Tr. all. :* ...l'inviolabilité de la personne... — *Tr. am. :* ...le droit de réunion... ...l'impôt indirect...

(2) *Tr. all. :* ...tandis que les droits du peuple, une fois énumérés, sont considérés comme acquis.

(3) *Tr. all. :* Nous autres Juifs...

(4) *Tr. all. :* ...depuis longtemps.



souffrances, à savoir : les patries, les frontières et les valeurs financières nationales. Certes, vous serez libres de nous condamner, mais votre jugement sera-t-il juste, si vous le prononcez sans avoir expérimenté ce que nous pouvons faire pour votre bien ? »

Alors, dans un élan d'espoir et d'exultation, ils nous porteront en triomphe sur leurs épaules. La puissance du vote — dont nous avons investi les membres les plus insignifiants de l'humanité en organisant des réunions et des conventions réglées d'avance — jouera alors son dernier rôle ; cette puissance, au moyen de laquelle « nous sommes montés sur le trône », s'acquittera de sa dernière dette envers nous en témoignant de son anxiété de voir le résultat de notre proposition avant de prononcer son jugement.

Le Suffrage universel

Pour obtenir la majorité absolue, il faudra que nous amenions tout le monde à voter, sans distinction de classes (1). On n'obtiendrait pas cette majorité par les seules classes instruites ou par une société divisée en castes.

Puissance Juive détruisant la Famille sous le despotisme

Après avoir ainsi rempli l'esprit de l'homme de sa propre importance, nous détruirons la vie de famille des Gentils et son influence éducatrice ; nous empêcherons les hommes de valeur de percer, et, sous notre direction, la populace les tiendra sous le joug et ne leur permettra pas même d'exposer leurs plans.

La foule a l'habitude de nous écouter, nous qui payons son attention et son obéissance. Nous créerons, par ces moyens, une force si aveugle qu'elle ne sera jamais capable de prendre aucune décision sans l'avis de nos agents, placés par nous pour la guider.

La foule se soumettra donc à ce système, parce qu'elle saura que ses gages, ses gains et tous autres bénéfices lui viendront par ces guides.

(1) *Tr. all. :* ...et de fortune.



Unité de conception et de commandement

Le système de gouvernement doit être l'œuvre d'une seule tête, parce qu'il serait impossible de le consolider s'il était l'œuvre combinée de nombreuses intelligences. C'est pourquoi il ne nous est permis de connaître que le plan d'action, mais nous ne devons, en aucune façon, le discuter, sous peine d'en détruire l'efficacité, les fonctions (*tr. am. : ...secrètes:..*) de ses différentes parties et le sens pratique de chacun de ses points. Si de tels plans étaient mis en discussion et altérés par des passages répétés au scrutin de vote, ils seraient déformés par suite des conceptions erronées des électeurs qui n'auraient pas approfondi leur signification (1). Il est donc nécessaire (2) que nos plans soient décisifs et logiquement conçus (3). C'est la raison pour laquelle il ne faut pas lancer à la foule, ni même à une petite coterie, pour qu'elle soit mise en pièces, la grande œuvre de notre chef. Ces plans ne bouleverseront pas pour l'instant les institutions existantes. Ils ne changeront que leur théorie économique, et, partant, toute la marche de leurs procédures qui suivront alors inévitablement le chemin prescrit par nos plans.

Miner les institutions des Etats des Goïm

Les mêmes institutions existent dans tous les pays ; leurs noms seuls diffèrent: les Chambres, les Ministères, le Sénat (4), un Conseil privé, des Départements législatifs et administratifs.

Je n'ai pas à vous expliquer le mécanisme qui relie ces diverses institutions, il vous est déjà bien connu. Retenez seulement que chacune des institutions susnommées correspond à quelque fonction importante du gouvernement. (J'applique le mot « importante » non pas aux institutions mais à leurs fonctions).

Toutes ces institutions se sont partagées toutes les fonctions du gouvernement, c'est-à-dire le pouvoir administratif, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Et leurs fonctions sont devenues semblables à celles des différents organes du corps humain.

(1) *Tr. am. :* ...et la corrélation de leurs buts.
(2) *Tr. all. :* Il suffit donc...
(3) *Tr. all. :* ...exécutés.
(4) *Tr. all. :* ...le Conseil d'Etat, la Haute-Cour de Justice...



Si nous portons atteinte à quelque partie que ce soit de la machine gouvernementale, l'Etat tombera malade, comme le ferait un corps humain, et il mourra.

Le Poison du Libéralisme

Lorsque nous eûmes injecté le poison du libéralisme dans l'organisation de l'Etat, sa complexion politique changea ; les Etats furent infectés d'une maladie mortelle : la décomposition du sang. Il ne reste plus qu'à attendre la fin de leur agonie.

Etats constitutionnels, lutte des Partis, Démagogie, Présidents créatures des Juifs

Le libéralisme donna naissance aux gouvernements constitutionnels qui prirent la place de l'autocratie (1), — la seule forme de gouvernement saine pour les Gentils. — Toute Constitution, comme vous le savez par vous-mêmes, n'est autre chose qu'une école de dissensions, de mauvaise entente, de querelles et d'agitations inutiles de partis ; en résumé, c'est l'école de tout ce qui affaiblit la force du gouvernement. La tribune, comme la presse, tendirent à rendre les gouvernants inactifs et faibles, et, par conséquent, inutiles et superflus ; c'est pourquoi ils furent déposés dans bien des pays.

L'institution d'une ère républicaine devint alors possible, et nous remplaçâmes le souverain (2) par sa caricature (3), en la personne d'un président tiré par nous de la foule et choisi parmi nos créatures et nos esclaves.

C'est de cette manière que nous avons posé la mine sous les Gentils, ou, mieux, sous les nations des Gentils (4).

Responsabilité des Présidents

Dans un avenir prochain, nous rendrons le Président responsable.

Nous appliquerons hardiment alors, et sans scrupule, les plans dont notre « dummy » (celui qui fait « le mort » au whist) sera responsable. Que nous importe si les rangs des

(1) *Tr. all.* : ...de la monarchie...

(2) *Tr. all.* : ...les rois et les gouvernants...

(3) *Tr. all.* : ...par un mannequin...

(4) *Tr. all.* : Tel a été l'explosif que nous avons placé sous les fondations, non pas d'un seul peuple, croyez-moi, mais de tous les peuples *goym*.



coureurs de places s'éclaircissent, s'il s'élève des troubles parce qu'on ne peut trouver de Président, — troubles qui finiront par désorganiser le pays.

Présidents tarés. – Les Chambres. — La Loi martiale

Pour arriver à de tels résultats, nous prendrons nos mesures, afin qu'on nomme des Présidents ayant à leur passif un scandale comme le « Panama », ou quelque autre affaire louche du même genre. Un Président de cet acabit sera le fidèle exécuteur de nos plans, parce qu'il craindra d'être découvert, et sera dominé par cette peur qui s'empare toujours d'un homme parvenu au pouvoir et qui désire vivement conserver les privilèges et les honneurs que lui confère sa haute charge. La Maison des Représentants élira, protégera et masquera le Président (1) ; mais nous retirerons à cette Chambre son pouvoir d'introduire et de modifier les lois.

Nous donnerons ce pouvoir au Président responsable, qui sera comme une marionnette entre nos mains. Le pouvoir du Président deviendra, en pareil cas, une cible exposée à toutes sortes d'attaques, mais nous lui donnerons un moyen de défense dans son droit d'appel au peuple par-dessus la tête des députés de la nation, c'est-à-dire qu'il en appellera directement au peuple composé de nos esclaves aveugles, — la majorité de la populace.

De plus, nous conférerons au Président le pouvoir (2) de proclamer la loi martiale. Nous expliquerons cette prérogative par le fait que le Président, étant le chef de l'armée, doit la tenir sous son autorité pour protéger la nouvelle Constitution républicaine ; il doit sa protection à cette Constitution dont il est le représentant responsable.

La Judéo-Maçonnerie législative

Il est clair que, dans de telles conditions, la clef de la situation intérieure sera entre nos mains, et nul autre que nous ne contrôlera la législation.

(1) *Tr. all. :* La Chambre des députés, dans laquelle siégeront un grand nombre de créatures et de partisans du Président, servira à le couvrir, mais elle ne pourra ni l'élire ni le défendre.

(2) *Tr. all. :* ...le pouvoir de déclarer la guerre au nom de l'Etat.



La nouvelle Constitution démocratique

De plus, quand nous instaurerons la nouvelle Constitution républicaine, sous prétexte de secret d'Etat, nous priverons la Chambre de son droit de discuter l'opportunité des mesures prises par le Gouvernement. Par cette nouvelle Constitution, nous réduirons également au minimum le nombre des représentants de la nation, diminuant ainsi du même coup, d'un nombre équivalent, les passions politiques, et la passion de politique. Si, en dépit de tout, ils se montraient récalcitrants, nous supprimerions les derniers représentants en faisant appel à la nation (1). Le Président aura la prérogative de nommer le président et le vice-président de la Chambre des députés et du Sénat. Nous substituerons aux sessions permanentes des Parlements des sessions de quelques mois seulement. En outre, le Président, comme chef du pouvoir exécutif, aura le droit de convoquer et de dissoudre le Parlement, et, en cas de dissolution, de différer (2) la convocation d'un nouveau Parlement. Mais, afin que le Président ne soit pas tenu pour responsable des conséquences de ces actes, à proprement parler illégaux, avant que nos plans soient parvenus à maturité, nous convaincrons les ministres et les autres hauts personnages officiels qui entourent le Président, de dénaturer ses ordres en lançant des instructions à leur guise, ce qui les obligera à assumer une responsabilité qui incombait au Président. Nous recommanderions, tout particulièrement, de confier cette fonction au Sénat (3) au Conseil d'Etat, ou au Conseil des Ministres, mais non à des individus. Sous notre direction, le Président interprétera les lois qui pourraient être comprises de plusieurs manières.

De plus, il annulera les lois au cas où cela nous paraîtrait opportun. Il aura également le droit de proposer de nouvelles lois temporaires et même des modifications dans l'œuvre constitutionnelle du Gouvernement, invoquant pour cela les exigences de la prospérité du pays.

Préparation à l'Autocratie Juive

De telles mesures nous permettront de retirer graduellement

(1) *Tr. all. :* ...et nous les remplacerions par une majorité à nous. — *Tr. am. :* ...en faisant appel à la majorité du peuple.

(2) *Tr. all. :* ...à son gré...

(3) *Tr. all. :* ...à la Haute-Cour de Justice...



tous les droits et toutes les concessions que nous aurions pu être tout d'abord contraints d'accorder en nous arrogeant le pouvoir. Nous aurons été obligés de les introduire dans la Constitution des gouvernements pour dissimuler l'abolition progressive de tous les droits constitutionnels, lorsque l'heure viendra de substituer notre autocratie à tous les gouvernements existants.

Proclamation du Souverain universel Juif

Il est possible que notre autocrate soit reconnu avant l'abolition des Constitutions, autrement dit, la reconnaissance de notre gouvernement partira du moment où le peuple, déchiré par les discordes, et souffrant de la faillite de ses dirigeants (faillite préparée par nous), vociférera : « Déposez-les, et donnez-nous un chef mondial qui puisse nous unir et détruire toutes les causes de dissension, c'est-à-dire les frontières, les nationalités, les religions, les dettes d'Etat, etc., un chef qui puisse nous donner la paix et le repos que nous ne pouvons trouver sous le gouvernement de nos souverains et de nos représentants ».

Inoculation de Maladies contagieuses et autres fléaux par les Loges

Mais, vous le savez parfaitement bien vous-mêmes, pour que la multitude en arrive à hurler cette requête, il faut que dans tous les pays on trouble continuellement les relations qui existent entre le peuple et les gouvernements, — les hostilités, les guerres, les haines, et même le martyre de la faim et du besoin, des maladies inoculées, et cela à un tel degré que les Gentils ne puissent voir d'autre issue à leurs malheurs qu'un appel à notre argent et à notre complète souveraineté.

Mais si nous donnons à la nation le temps de se ressaisir, il est peu probable que pareille opportunité se représente.

ONZIÈME SÉANCE

Les bases de la nouvelle Constitution

Le Conseil d'Etat sanctionnera la puissance du souverain. En tant que corps législatif officiel, il sera, pour ainsi dire, un comité destiné à lancer les ordres des gouvernants.

Voici donc un programme de la Constitution nouvelle que nous préparons au monde. Nous ferons les lois, définirons les



droits constitutionnels et administratifs : 1° au moyen d'édits de la Chambre législative, proposés par le Président ; 2° au moyen d'ordres généraux et d'ordres du Sénat et du Conseil d'Etat, et au moyen des décisions du Cabinet, et, 3°, lorsque le moment opportun se présentera, au moyen d'un « coup d'Etat ». (*Tr. am. :* ...1° par des suggestions adressées au Corps législatif ; 2° au moyen d'ordres donnés par le Président, sous forme de règlements généraux, de décrets du Sénat, de décisions du Conseil d'Etat et de règlements rédigés par les Ministres...).

Moyens et détails de notre Révolution

Ayant ainsi déterminé les grands traits de notre plan d'action, nous allons discuter les détails qui peuvent nous être nécessaires pour accomplir la révolution dans tous les rouages de la machine de l'Etat, suivant le sens que j'ai déjà indiqué. Par ces détails, j'entends la liberté de la presse, le droit de former des sociétés, la liberté de religion, l'élection des représentants du peuple, et bien d'autres droits qui auront à disparaître de la vie courante des hommes. S'ils ne disparaissent pas tous entièrement, ils devront être radicalement transformés dès le lendemain du jour où sera proclamée la Constitution nouvelle (1). Ce serait seulement à ce moment précis qu'il n'y aurait plus aucun danger pour nous à faire connaître toutes les innovations, et cela pour la raison suivante : tout changement apparent, en un autre temps, pourrait être dangereux, parce que s'il était introduit par la force, et mis en vigueur strictement et sans discernement, il tendrait à exaspérer le peuple qui redouterait de nouveaux changements dans des conditions semblables. D'autre part, si ces changements devaient nous obliger à accorder plus de concessions encore, le peuple dirait que nous reconnaissons nos erreurs, et cela pourrait ternir la gloire de l'infaillibilité

(1) *Tr. all. :* Le Coup d'Etat nous offre l'unique moyen d'introduire d'un seul coup la Constitution de nos rêves. Tout futur changement perceptible offre de grands dangers en soi s'il apporte de nouvelles limitations et qu'elles soient mises à exécution avec une grande rigueur. Car il peut pousser les hommes au désespoir en leur faisant craindre que leur situation s'aggrave encore. Si, au contraire, les changements sont graduels, on dira que nous aurions dû prévoir notre erreur, et alors la confiance en notre infaillibilité est à jamais perdue, ou bien on dira que nous avons peur et que nous devons nous montrer conciliants; ce dont personne ne nous sera reconnaissant.



du nouveau pouvoir. Il pourrait également dire que nous avons été effrayés et contraints de céder. Et si tel était le cas, le monde ne nous remercierait jamais, parce qu'il considère comme son droit d'obtenir toujours des concessions. Si l'une ou l'autre de ces impressions agissait sur l'esprit du public, ce serait un immense danger pour le prestige de la Constitution nouvelle.

Il est essentiel pour nous que, dès cette proclamation, tandis que le peuple souffrira encore du brusque changement (1) et sera dans un état de terreur et d'indécision, il se rende compte que nous sommes si puissants, si invulnérables, si pleins de force, qu'en aucun cas nous ne prendrons ses intérêts en considération. Nous tiendrons à ce qu'il soit convaincu que non seulement nous ignorons ses opinions et ses désirs, mais que nous serons prêts à tout moment et en tous lieux à réprimer énergiquement toute manifestation ou toute velléité d'opposition. Nous ferons entendre au peuple que nous avons pris tout ce que nous désirions et que nous ne lui permettrons jamais de partager le pouvoir avec nous. Alors la crainte lui fermera les yeux, et il attendra patiemment la suite des événements.

Gentils traités en Troupeau de Moutons

Les Gentils sont comme un troupeau de moutons, — nous sommes les loups. Et savez-vous ce que font les moutons lorsque les loups pénètrent dans la bergerie ? Ils ferment les yeux (2). Nous les amènerons à faire de même, car nous leur promettrons de leur rendre toutes leurs libertés, après avoir asservi tous les ennemis du monde (3) et obtenu la soumission de tous les partis. J'ai à peine besoin de vous dire combien de temps ils auront à attendre le retour de leurs libertés.

Le Mensonge apparent qui cache les Loges

Pour quelle raison avons-nous été conduits à imaginer notre politique et à l'implanter chez les Gentils ? Nous la leur avons inculquée sans leur en laisser comprendre le sens intime. Qu'est-ce qui nous a poussés à adopter une telle ligne de conduite (4), sinon ce fait que, race disséminée, nous ne

(1) *Tr. all. :* ...du Coup d'Etat...
(2) *Tr. all. :* ...et se tiennent immobiles.
(3) *Tr. all. :* ...les ennemis de la paix...
(4) *Tr. am. :* ...ligne de conduite aussi compliquée...



pouvions atteindre notre objet par des moyens directs, mais seulement par des moyens détournés ? Telle fut la cause réelle de notre organisation de la Maçonnerie, dont ces pourceaux de Gentils n'ont pas approfondi le sens, ni même soupçonné le but. Ils sont attirés par nous dans la multitude de nos Loges, qui paraissent être uniquement maçonniques pour jeter de la poudre aux yeux de leurs camarades.

Par la miséricorde de Dieu, son peuple élu fut dispersé, et cette dispersion, qui parut au monde comme notre faiblesse, a constitué toute notre puissance, laquelle nous a conduits au seuil de la souveraineté universelle.

Il nous reste peu de chose à ajouter à ces fondations pour atteindre notre but.

DOUZIÈME SÉANCE

La Liberté d'après la Judéo-Maçonnerie

Le mot Liberté, qui peut être interprété de diverses manières, nous le définirons ainsi : « La Liberté est le droit de faire ce qui est permis par la loi ». Une telle définition nous sera utile en ce sens qu'elle nous réserve de déterminer où il y aura et où il n'y aura pas de liberté, pour la simple raison que la loi permettra seulement ce qui peut satisfaire nos désirs.

La Presse sous le Pouvoir Judéo-Maçonnique

Envers la Presse, nous nous conduirons de la manière suivante : — Quel est actuellement le rôle joué par la Presse ? Elle sert à déchaîner sur les peuples les plus violentes passions, ou, quelquefois, des luttes égoïstes de partis qui peuvent être nécessaires à nos desseins. Elle est souvent creuse, injuste, fausse, et la plupart ne comprennent en rien ses intentions véritables. Nous la mettrons sous le joug et la conduirons avec des rênes solides ; nous devrons également nous assurer le contrôle (1) de toutes les firmes de publications. Il ne serait d'aucune utilité pour nous de contrôler les journaux, si nous restions exposés aux attaques des brochures et des livres. Nous ferons du produit de la publicité, actuellement si coûteuse, une ressource avantageuse pour notre Gouvernement,

(1) *Tr. am. :* ...contrôle de tout ce qui s'imprime...



en introduisant un droit de timbre spécial [1], et en contraignant les éditeurs et les imprimeurs à nous verser une caution [2], afin de garantir notre gouvernement contre toute espèce d'attaques de la part de la Presse. En cas d'attaque, nous répondrions [3] de tous côtés par des amendes. Ces mesures, timbres, cautions, amendes seront une importante source de revenus pour le Gouvernement. Certainement, des organes de partis ne regarderont pas à payer de fortes amendes, mais, après une seconde attaque sérieuse contre nous, nous les supprimerons totalement. Nul ne pourra impunément toucher au prestige de notre infaillibilité politique. Pour interdire une publication, nous donnerons le prétexte suivant : — la publication qui vient d'être supprimée excitait, dirons-nous, l'opinion publique, sans aucune raison ou aucun fondement. Je vous prie de bien remarquer que, parmi les publications agressives, se trouveront celles qui auront été créées par nous dans ce dessein ; mais ces dernières n'attaqueront notre politique que sur les points où nous nous serons proposé un changement.

Censure des Journaux, des Revues, des Livres et des Organes d'information

Aucune information [4] n'atteindra la société sans passer par notre contrôle. Ceci est déjà pour nous un point acquis [5] par le fait que toutes les nouvelles sont reçues de toutes les parties du monde par un petit nombre d'agences qui les centralisent. Lorsque nous serons arrivés au pouvoir, ces agences nous appartiendront entièrement et ne publieront que les nouvelles qu'il nous plaira de laisser paraître.

Si, dans les conditions actuelles, nous avons réussi à obtenir, sur la société des Gentils [6] un contrôle tel qu'elle n'entrevoit les affaires du monde qu'à travers les lunettes colorées que nous lui avons mises devant les yeux ; si, dès maintenant, aucune barrière ne peut nous empêcher de pénétrer les secrets

(1) *Tr. all. :* ...qui réduira leur nombre exagéré... — *Tr. am. :* ...en lui imposant la censure...

(2) *Tr. all. :* ...que nous confisquerons en tout ou en partie en cas d'attaques contre nous.

(3) *Tr. am. :* ...impitoyablement...

(4) *Tr. all. :* Aucun journal, aucune revue, aucun livre...

(5) *Tr. all. :* ...en partie...

(6) *Tr. am. :* ...sur les esprits...



d'Etat, ainsi que les nomme la stupidité des Gentils, quelle ne sera pas notre situation, lorsque nous serons officiellement reconnus comme les dirigeants du monde, dans la personne de notre Empereur mondial ? (*Tr. am. :* ...Souverain mondial).

Revenons à l'avenir de la Presse. Celui qui voudra devenir éditeur, libraire ou imprimeur, devra obtenir un certificat et une licence qui, en cas de désobéissance, lui seraient retirés. Les canaux par lesquels la pensée humaine trouve son expression seront ainsi mis entre les mains de notre Gouvernement, qui les utilisera comme organe éducateur et qui empêchera ainsi le public d'être dérouté par le « progrès » idéalisateur et par le libéralisme (1).

Le Progrès d'après la Judéo-Maçonnerie

Qui d'entre nous ne sait que cet insigne bienfait (*tr. am. :* ...ces fantastiques bienfaits...) mène tout droit à l'utopie d'où naquirent l'anarchie et la haine de l'autorité ? Et cela pour la simple raison que le « progrès », ou plutôt l'idée d'un progrès libéral, donne aux hommes des pensées différentes d'émancipation, sans leur assigner aucune limite. Tous les soi-disant libéraux sont des anarchistes, sinon dans leurs actes, du moins dans leurs idées. Chacun d'eux court après le fantôme de la liberté, pensant qu'il peut faire tout ce qui lui plaît, c'est-à-dire tombant dans un état d'anarchie, pour autant qu'il fait de l'opposition par pur amour de l'opposition.

Toujours la Presse

Discutons maintenant sur la publication des livres. Nous les taxerons de la même manière que les quotidiens, — autrement dit par le moyen de timbres de régie et de cautions (2). Mais, sur les livres de moins de 300 pages (*tr. am. :* ...de 480 pages), nous doublerons l'impôt. Nous rangerons cette sorte de livres parmi les brochures, de manière à restreindre la publication des périodiques (*tr. am. :* ...des revues...) qui

(1) *Tr. am. :* Par ces mesures, la pensée deviendra un moyen d'éducation dans les mains de notre gouvernement, qui ne permettra pas au peuple de s'égarer dans les royaumes de l'imagination et dans les rêves du progrès bienfaisant. — *Tr. all. :* Qui empêchera ainsi le peuple de se perdre dans de stériles rêveries sur les prétendus bienfaits du progrès.

(2) *Tr. am. :* ...que les quotidiens; nous imposerons un timbre garanti par une caution sur chaque feuille d'impression.



constituent la forme la plus virulente du poison imprimé. Ces mesures obligeront également les écrivains à publier de si longs ouvrages qu'ils seront peu lus du public, surtout en raison de leur prix élevé. Nous-mêmes publierons des livres bon marché, afin d'instruire et de fixer l'esprit public dans le sens qui nous convient. L'impôt réduira la production de la littérature sans sujet spécial, purement récréative ; et le fait qu'ils seront responsables devant la loi mettra les auteurs entre nos mains (1). Celui qui voudrait nous attaquer avec sa plume ne trouverait pas d'éditeur.

Avant d'imprimer un ouvrage quelconque, l'éditeur ou l'imprimeur devra obtenir des autorités un permis de publier ledit ouvrage. Ainsi nous connaîtrons d'avance toute conspiration rédigée contre nous, et nous pourrons la frapper à la tête en prévenant le complot et en le révélant par écrit (2).

La littérature et le journalisme sont les deux puissances d'éducation les plus importantes ; pour cette raison, notre Gouvernement achètera le plus grand nombre de périodiques. Nous neutraliserons ainsi la mauvaise influence de la Presse indépendante, et nous acquerrons un empire énorme sur l'esprit humain. Si nous permettions dix périodiques privés, nons en lancerions trente nous-mêmes, et ainsi de suite.

Mais le public ne doit pas avoir de ces mesures le plus léger soupçon ; aussi, les périodiques par nous publiés devront paraître de vues et d'opinions contradictoires, inspirant ainsi confiance et présentant une forme attrayante à nos ennemis sans défiance, qui tomberont de la sorte dans notre piège et seront désarmés.

Au premier rang, nous placerons la Presse officielle. Elle veillera constamment à la défense de nos intérêts, et, par suite, son influence sur le public sera relativement insignifiante. Au second rang, nous placerons la Presse semi-officielle, dont le devoir sera d'attirer les tièdes et les indifférents. Au troisième rang, nous placerons la Presse qui se donnera l'air

(1) ...et le fait, etc... Cette fin de phrase n'est pas dans le texte américain.

(2) *Tr. all.* : Si cette hypothèse se réalise, nous pourrons retirer l'*imprimatur*, en avertissant que l'ouvrage présenté attaque des abus dont le gouvernement a déjà entrepris la suppression. Dans certains cas, au contraire, en retardant la publication des attaques contre nous, nous arriverons à ce résultat que le gouvernement pourra fournir la preuve de sa vigilance et prétendre qu'il a déjà commencé à détruire les abus.



de nous faire opposition et qui, dans l'une (*tr. am. :* ...au moins...) de ses publications, semblera notre adversaire. Nos véritables ennemis croiront à la sincérité de cette opposition et nous laisseront voir leurs cartes.

Tous les journaux défendront des partis différents, — aristocratique, républicain, révolutionnaire et même anarchiste, — mais, bien entendu, aussi longtemps seulement que dureront les Constitutions. Ces journaux, comme le dieu indien Vichnou, auront des centaines de mains dont chacune tâtera le pouls de la changeante opinion publique.

Quand le pouls s'accélérera, ces mains inclineront l'opinion publique vers notre cause, car un sujet nerveux (1) est facilement conduit et subit aisément toutes sortes d'influences.

Si quelques bavards s'imaginent qu'ils répètent l'opinion de l'organe de leur parti, ils ne répètent, en réalité, que notre propre opinion ou celle que nous désirons. En pensant qu'ils suivent leur journal, ils suivront, en réalité, le drapeau que nous ferons flotter devant eux. Pour que notre armée de journaux puisse exécuter ce programme dans son esprit, à savoir : soutenir les différents partis, il nous faudra organiser notre Presse avec grand soin.

Sous le nom de « Commission centrale de la Presse », nous organiserons des meetings (2) littéraires où nos agents, inaperçus, donneront le mot d'ordre et le mot de passe. En discutant et en contredisant notre politique, toujours superficiellement, bien entendu, sans toucher effectivement à aucune de ses parties essentielles, nos organes mèneront des débats simulés avec les journaux officiels, afin de nous donner un motif de définir nos plans avec plus d'exactitude que nous ne le pouvions faire dans nos programmes préliminaires. Mais ceci uniquement lorsqu'il y aura profit pour nous. Cette opposition (*tr. all.* et *am. :* ...simulée...) de la Presse nous servira également à faire croire au peuple que la liberté de la parole (3) existe encore. A nos agents, elle donnera l'opportunité de montrer que nos adversaires portent contre nous des accusations dénuées de sens, puisqu'ils seront incapables de découvrir une base réelle pour réfuter notre politique.

De telles mesures, échappant à l'attention publique, seront

(1) *Tr. all. :* ...car la foule est facilement conduite...
(2) *Tr. all. :* ...des sociétés littéraires...
(3) *Tr. all.* et *am. :* ...et de la presse...



les plus sûrs moyens de guider l'esprit du peuple et d'inspirer confiance en notre Gouvernement.

Grâce à ces mesures, nous pourrons exciter ou calmer l'esprit public sur les questions politiques, lorsque cela nous deviendra nécessaire : nous pourrons le persuader ou le dérouter en imprimant de vraies ou de fausses nouvelles, des événements exacts ou contradictoires, suivant la convenance de nos desseins. Les informations que nous publierons dépendront de la disposition actuelle du peuple à accepter telle sorte de nouvelles, et nous examinerons toujours soigneusement le terrain avant d'y mettre le pied.

Les restrictions que nous imposerons — comme je l'ai dit — aux publications privées nous permettront de rendre certaine la défaite de nos ennemis, parce qu'ils n'auront aucun organe de presse à leur disposition, au moyen duquel ils pourraient donner libre cours à leurs opinions. Nous n'aurons même pas à faire une réfutation totale de leurs affirmations.

Les ballons d'essai que nous lancerons dans le troisième rang de notre Presse seront, s'il est nécessaire, réfutés par nous d'une manière semi-officielle.

Les Liens entre la Franc-Maçonnerie et la Presse actuelle

Déjà il existe dans le journalisme français un système d'entente maçonnique pour donner les mots d'ordre. Tous les organes de la Presse sont liés par des secrets professionnels (1) mutuels, à la manière des anciens augures. Aucun de ses membres ne dévoilera sa connaissance du secret, si l'ordre n'a pas été donné de le rendre public. Pas un seul éditeur n'aura le courage de trahir le secret qui lui a été confié, car nul n'est admis dans le monde littéraire s'il ne porte la marque de quelque acte ténébreux dans son passé. Au moindre signe d'insoumission, la tache serait aussitôt révélée. Tant que ces marques restent connues du petit nombre seulement, le prestige du journaliste attire l'opinion publique à travers le pays tout entier. Le peuple le suit et l'admire.

Les besoins des Provinces

Nos plans doivent principalement s'étendre à la province.

(1) *Tr. am.* : ...par le secret professionnel...



Il nous est indispensable d'y créer des idées et des opinions telles qu'à un moment donné nous les puissions lancer contre la capitale, en les présentant comme les vues neutres des provinces (1).

Evidemment, la source et l'origine de ces idées ne seraient pas changées, — elles seraient nôtres.

Il est pour nous de toute nécessité qu'avant notre arrivée au pouvoir les grandes villes (*tr. am.* : ...la capitale...) soient, pendant quelque temps, sous l'influence de l'opinion des provinces, c'est-à-dire qu'elles sachent l'opinion de la majorité préparée par nous (2). Il nous est nécessaire que les capitales, au moment critique et psychologique, n'aient pas le temps de discuter un fait accompli, mais qu'elles l'acceptent simplement parce qu'il a été approuvé par une majorité dans les provinces.

L'infaillibilité du nouveau Régime

Lorsque nous arriverons à la période du nouveau régime, — c'est-à-dire pendant la période transitoire qui précédera notre souveraineté, — nous ne permettrons à la Presse de publier aucun compte rendu d'affaires criminelles ; il faut que le peuple pense que le nouveau régime est si satisfaisant que le crime même n'existe plus.

Là où un crime sera commis, il ne devra être connu que de la victime et de ceux qui, par hasard, en auront été les témoins, mais de ceux-là seuls.

TREIZIÈME SÉANCE

Soumission pour le pain quotidien

Le besoin du pain quotidien obligera les Gentils à tenir leurs langues et à rester nos humbles serviteurs. Ceux des Gentils que nous pourrions occuper dans notre Presse discuteront, sous nos ordres, les faits que nous ne jugerions pas à propos de discuter dans notre Gazette officielle. Et, tandis que tous les genres de discussions et de débats auront lieu de la sorte, nous ferons passer les lois dont nous aurons besoin, puis nous les présenterons au public comme un fait accompli.

(1) *Tr. all.* : ...en les présentant comme des idées d'indépendance.

(2) *Tr. all.* : Il est indispensable que les grandes villes se persuadent qu'elles sont entourées de l'hostilité des provinces — hostilité qui sera notre œuvre.



Nul n'osera demander que ce qui a été décidé soit abrogé, tout spécialement parce que nous aurons tout coloré de notre intention d'aider au progrès. Alors la Presse détournera l'attention du public par de nouvelles propositions. (Vous savez vous-mêmes que nous avons toujours appris au peuple à rechercher de nouvelles émotions).

Les problèmes politiques. — Suprématie de l'Etat

Des aventuriers politiques, sans cervelle, précipiteront la discussion de nouveaux problèmes, semblables à ceux qui, même de nos jours, ignorent ce dont ils parlent. Les problèmes politiques ne sont pas destinés à être connus (*tr. am. :* ...compris...) du commun des mortels ; ils ne peuvent être compris, comme je l'ai dit plus haut, que des Gouvernements qui ont (1), depuis des siècles, dirigé les affaires. De tout ceci, vous pouvez conclure que nous n'en déférerons à l'opinion publique que pour faciliter le travail de notre machinerie (2). Vous pouvez également remarquer que nous cherchons l'approbation sur les diverses questions non par des actes, mais par des paroles. Nous affirmons continuellement que, dans toute la mesure possible, nous sommes guidés par l'espoir et la certitude de servir le bien public.

Problèmes économiques du Commerce et de l'Industrie

Afin de détourner les gens agités des questions politiques, nous leur fournirons de nouveaux problèmes, concernant le commerce et l'industrie, par exemple. Qu'ils s'excitent sur ces questions tant qu'ils voudront ! Les masses ne consentent à s'abstenir et à se détacher de ce qu'elles croient être l'action politique que si nous leur procurons de nouveaux amusements : le commerce, par exemple, que nous essayons de leur faire passer comme question politique. Nous-mêmes avons amené les masses à prendre part à la politique pour nous assurer leur appui dans notre campagne contre les Gouvernements des Gentils.

Jeux et Maisons publiques

Pour les empêcher de se découvrir une nouvelle ligne de

(1) *Tr. am. :* ...que des gouvernements qui les ont créés et s'y sont intéressés pendant des siècles.

(2) *Tr. all. :* Nous n'en déférerons à l'opinion publique que pour faciliter la marche de notre machine politique.



conduite en politique, nous les distrairons également par toutes sortes de divertissements : jeux, passe-temps, passions (1), maisons publiques.

Nous allons bientôt lancer des annonces dans les journaux, invitant le peuple à prendre part à des concours de tout genre : artistiques, sportifs, etc. Ces nouveaux divertissements distrairont définitivement l'esprit public des questions qui pourraient nous mettre en conflit avec la populace. Comme le peuple perdra graduellement le don de penser par lui-même, il hurlera avec nous, pour cette raison bien simple que nous serons les seuls membres de la société à même d'avancer des idées nouvelles ; ces voies inconnues seront ouvertes à la pensée par des intermédiaires qu'on ne pourra soupçonner être les nôtres.

Folles Théories pour les Goïm. — Vérité unique pour les Juifs

Le rôle des idéalistes (*tr. am. :* ...utopistes...) libéraux sera définitivement terminé quand notre Gouvernement sera reconnu. Jusque là, ils nous rendront grand service, et c'est pourquoi nous essayerons d'incliner l'esprit public vers toutes sortes de théories fantastiques qui pourraient paraître avancées ou libérales. C'est nous qui avons, avec un succès complet, tourné les têtes sans cervelle des Gentils (*tr. am. :* ...stupides...) vers le socialisme, par nos théories progressistes ; on ne trouverait pas parmi les Gentils un seul homme capable de s'apercevoir que, hors les cas où il s'agit de découvertes matérielles ou scientifiques, il y a toujours, derrière le mot « progrès », un leurre quelconque. Car il n'existe qu'un seul enseignement vrai dans lequel le « progrès » n'a point de place. Le Progrès, comme toute idée fausse, sert à cacher la vérité pour que personne ne la sache que nous, le Peuple élu de Dieu, pour en être le gardien.

Les grands problèmes qui ont asservi le Monde aux Juifs

Lorsque nous aurons le pouvoir, nos orateurs discuteront les grands problèmes qui ont bouleversé l'humanité que nous amènerons, enfin, sous notre joug béni.

(1) *Tr. am. :* ...centres de culture intellectuelle...



Qui se doutera alors que tous ces problèmes furent lancés à notre instigation, pour servir un plan politique que nul n'aura saisi durant tant de siècles ?

QUATORZIÈME SÉANCE

Abolition des Religions, sauf celle de Moïse

Quand nous serons les maîtres de la terre, nous ne tolérerons aucune religion que la nôtre, c'est-à-dire une religion n'admettant qu'un seul Dieu à qui notre destin est lié par l'élection qu'il fit de nous, et par qui est également déterminé le destin du monde.

Il faut, pour cette raison, que nous abolissions toutes les professions de foi (1). Si, momentanément, le résultat obtenu est de faire des athées, notre but n'en sera pas contrarié, mais cela servira d'exemple aux générations futures qui écouteront notre enseignement sur la religion de Moïse, religion dont la doctrine ferme et bien réfléchie nous imposa le devoir de mettre toutes les nations sous nos pieds.

En agissant ainsi, nous insisterons également sur les vérités mystérieuses de l'enseignement mosaïque, desquelles dépend dirons-nous, toute sa valeur éducative.

Asservissement aux Juifs

Puis, nous publierons, en toute occasion, des articles dans lesquels nous comparerons notre avantageuse autorité à celle du passé. L'état de bénédiction et de paix qui existera alors, bien qu'il sera le fruit de longs siècles de perturbation, mettra encore en relief le bienfait de notre nouveau Gouvernement. Nous exposerons, sous les couleurs les plus vives, les erreurs commises par les Gentils dans leur administration. Nous soulèverons un tel dégoût pour l'ancien régime que les nations (*M. P. :* ...les peuples...) préféreront la paix, même dans l'esclavage, aux droits que lui donnerait la liberté si haut exaltée, mais qui les a si cruellement torturés (*M. P.:* ...et épuisés...) en leur tirant jusqu'à la moelle de leur existence humaine et vers lesquels poussait seule, à vrai dire, une troupe d'aventuriers qui ne savaient pas ce qu'ils faisaient.

Les inutiles changements de Gouvernement auxquels nous

(1) *Tr. all. :* ...toute autre profession de foi.



aurons poussé les Gentils, pour ruiner leur édifice gouvernemental, auront alors tellement fatigué les peuples, qu'ils préféreront tout endurer de nous (1), dans la crainte d'avoir à souffrir, de nouveau, les tourments et les malheurs qu'ils auront subis. Nous attirerons une attention spéciale sur les erreurs historiques des Gouvernements des Gentils, erreurs qui les conduisirent à martyriser l'humanité durant tant de siècles, parce qu'ils n'entendaient rien à ce qui concerne le vrai bonheur de la vie humaine, étant constamment à la recherche de plans fantastiques de bien-être social. Car les Gentils ne se sont pas aperçus que leurs plans, au lieu d'améliorer les rapports des hommes entre eux, n'ont servi qu'à les rendre de plus en plus mauvais. Cependant, ces rapports mutuels sont la base même de l'existence humaine. Toute la force de nos principes et des mesures que nous prendrons pour les appliquer consistera en ce que nous les interpréterons en les mettant en contraste lumineux avec le régime tombé des anciennes conditions sociales.

Les Mystères de la Religion Juive

Nos philosophes exposeront tous les désavantages des religions des Gentils, mais personne ne jugera jamais notre religion de son vrai point de vue, parce que personne n'en aura jamais une connaissance complète, à part les nôtres, qui ne se hasarderont, dans aucun cas, à en dévoiler les mystères.

Ecrits immoraux et Littérature de l'avenir

Dans les pays soi-disant dirigeants, nous avons fait circuler une littérature malsaine (2), ordurière et dégoûtante. Nous continuerons à laisser prévaloir cette littérature pendant un court espace de temps, après l'établissement de notre Gouvernement, afin qu'elle fasse ressortir d'une manière plus frappante le contraste des enseignements que nous donnerons du pinacle où nous serons élevés. Nos savants, instruits tout exprès pour diriger les Gentils, feront des discours, tireront des plans, ébaucheront des notes et écriront des articles au moyen desquels nous influencerons les esprits, les inclinant vers la science et les idées qui nous conviendront.

(1) *M. P. :* ...sous notre gouvernement...
(2) *Tr. all. :* ...stupide...



QUINZIÈME SÉANCE

Révolutions mondiales et simultanées

Quand nous aurons obtenu le pouvoir, par des coups d'Etat (1), préparés par nous, de façon à ce qu'ils se produisent simultanément dans tous les pays, et aussitôt après que les Gouvernements respectifs de ces derniers auront été officiellement proclamés incapables de gouverner le peuple, — il pourra s'écouler un temps considérable, tout un siècle peut-être, — nous ferons tous nos efforts pour empêcher les conspirations de se tramer contre nous.

Exécutions sommaires — Prohibition des Sociétés Secrètes

Pour atteindre ce but, nous emploierons l'impitoyable moyen des exécutions contre tous ceux qui pourraient prendre les armes contre l'établissement de notre pouvoir.

L'institution d'une nouvelle société secrète quelconque tombera aussi sous le coup de la peine de mort ; quant aux sociétés secrètes qui existent actuellement et qui nous sont connues, celles qui servent et ont servi notre cause, nous les dissoudrons et enverrons leurs membres en exil au bout du monde.

Le sort des Francs-Maçons non-Juifs

C'est de cette manière que nous agirons avec les Francs-Maçons Gentils qui pourraient en savoir plus long qu'il ne nous convient. Nous tiendrons dans une perpétuelle crainte de l'exil tels Francs-Maçons auxquels, pour une raison quelconque, nous ferions miséricorde (2). Nous ferons passer une loi qui condamnera tous les anciens membres des sociétés secrètes à être exilés d'Europe, où sera le centre de notre Gouvernement.

Les décisions de notre Gouvernement seront irrévocables et nul n'aura le droit d'en appeler.

(1) *Tr. am.* : ...au moyen de révolutions préparées par nous...

(2) *Tr. all.* : Ils devront, par conséquent, se garder de trahir quoi que ce soit.



Autocratie Juive par la Terreur

Pour mettre sous la botte la société des Gentils, dans laquelle nous avons si profondément enraciné la discorde et les dogmes de la religion protestante (1), des mesures impitoyables devront être introduites. De telles mesures montreront aux nations que notre puissance ne peut être bravée. Nous ne devons tenir aucun compte des nombreuses victimes qui devront être sacrifiées afin d'obtenir la prospérité future.

Obtenir la prospérité, même au moyen de nombreux sacrifices, est le devoir d'un Gouvernement qui comprend que les conditions de son existence ne consistent pas seulement dans les privilèges dont il jouit, mais aussi dans la pratique de son devoir.

Fortifier le prestige de son pouvoir est la condition principale de sa stabilité, et ce prestige ne peut s'obtenir que par une puissance majestueuse et inébranlable qui se montrerait inviolable et entourée d'un pouvoir mystique (2) : par exemple, le pouvoir décrété par Dieu.

Telle fut, jusqu'à nos jours, l'autocratie russe, notre seule ennemie dangereuse, si nous ne comptons pas le Saint-Siège. Rappelez-vous le temps où l'Italie était inondée de sang ; elle ne toucha pas un cheveu de la tête de Sylla, bien que ce fût lui qui fit couler son sang.

Grâce à sa force de caractère, Sylla devint un dieu aux yeux du peuple, et son audacieux retour en Italie le rendit inviolable. La populace ne touchera pas celui qui l'hypnotise par son courage et sa force d'âme.

Multiplication mondiale des Loges de Francs-Maçons

Tant que nous n'aurons pas atteint le pouvoir, nous tâcherons de créer et de multiplier les Loges de Francs-Maçons dans toutes les parties du monde. Nous attirerons dans ces Loges tous ceux qui peuvent revêtir ou qui sont revêtus déjà de la mentalité publique (3). Ces Loges seront

(1) La *tr. all.* ne mentionne pas les dogmes protestants. — *Tr. am.* : ...les querelles et les dogmes...

(2) *Tr. am.* : ...inviolable à cause de sa nature mystique...

(3) *Tr. all.* : ...ceux qui sont ou peuvent devenir des personnages dans la vie publique. — *Tr. am.* : Nous y attirerons tous ceux qui possèdent ou peuvent acquérir l'esprit public.



les principaux lieux où nous recueillerons nos renseignements, en même temps qu'elles seront des centres de propagande.

Direction centrale des Loges par les Sages de Sion

Nous centraliserons toutes ces Loges sous une direction unique, connue de nous seuls et constituée par nos Sages. Ces Loges auront également leurs propres représentants (1), afin de masquer les véritables dirigeants. Et ces dirigeants auront seuls le droit de désigner les orateurs et de tracer l'ordre du jour. Dans ces Loges, nous resserrerons les liens de toutes les classes socialistes et révolutionnaires de la société (2). Les plans politiques les plus secrets nous seront connus, et, dès qu'ils seront formés, nous en dirigerons l'exécution.

L'Espionnage et la Judéo-Maçonnerie

Presque tous les agents de la police internationale et secrète (*tr. am. :* ...et nationale...) seront des membres de nos Loges.

Les services de la police sont d'une extrême importance pour nous, car ils peuvent masquer nos entreprises, inventer des explications plausibles du mécontentement des masses, aussi bien que punir ceux qui refusent de se soumettre. (*Tr. am. :* ...leur service nous est indispensable, non seulement pour prendre des mesures improvisées contre les rebelles, mais encore pour masquer nos propres actes, provoquer le mécontentement...).

La Judéo-Maçonnerie dirigeant toutes les Sociétés Secrètes

La plupart de ceux qui entrent dans les sociétés secrètes sont des aventuriers qui, pour une raison ou pour une autre, veulent se frayer un chemin dans la vie et qui ne sont point d'esprit sérieux.

Avec de tels hommes, il nous sera facile de poursuivre notre but et nous leur ferons mettre notre machine en mouvement.

Si le monde entier en est bouleversé, c'est qu'il nous était nécessaire de le bouleverser ainsi, afin de détruire sa trop grande solidité (*tr. am. :* ...solidarité). Si, au milieu de ce

(1) *Tr. all. :* ...leurs présidents...

(2) *Tr. all. :* Les membres des Loges seront pris dans toutes les classes de la société.



bouleversement, éclatent des conspirations, cela voudra dire que l'un de nos plus fidèles agents est à la tête desdites conspirations. Il est bien naturel que nous soyons le seul peuple à diriger les entreprises maçonniques (1). Nous sommes le seul peuple qui sachions les conduire. Nous connaissons le but final de toute action, tandis que les Gentils ignorent la plupart des choses concernant la Maçonnerie et ne peuvent même pas voir les résultats immédiats de ce qu'ils font (2). Généralement, ils ne pensent qu'aux avantages immédiats du moment et sont contents si leur orgueil est satisfait par l'accomplissement de leurs intentions, et ils ne perçoivent pas que l'idée originale ne leur revient pas, mais fut inspirée par nous.

La poursuite du succès par les Goïm

Les Gentils fréquentent les Loges maçonniques par pure curiosité, ou dans l'espoir de recevoir leur part des avantages qu'elles procurent (3) ; et quelques-uns d'entre eux, afin de pouvoir discuter leurs idées idiotes devant un auditoire. Les Gentils sont à l'affût des émotions que donnent le succès et les applaudissements ; nous les leur distribuons sans compter. C'est pourquoi nous les laissons remporter leurs succès, et tournons à notre avantage les hommes possédés par la vanité et qui s'assimilent inconsciemment nos idées, convaincus de leur propre infaillibilité et persuadés qu'eux seuls ont des idées et ne sont pas soumis à l'influence d'autrui.

Vous ne vous doutez pas combien il est facile d'amener le plus intelligent des Gentils à un degré ridicule de naïveté, en flattant sa vanité, et, d'autre part, combien il est facile de le décourager par le plus petit échec, ou simplement en cessant de l'applaudir ; on le réduit ainsi à un état de sujétion servile

(1) *Tr. am.* (*Note du texte*) : Il est important de remarquer que certains Juifs eux-mêmes ont soutenu dans leurs écrits que la Maç∴ est fortement influencée par les Juifs. A ce propos, citons l'assertion du Dr Isaac-M. Wise : « La Maç∴ est une institution juive, dont l'histoire, les règlements, les devoirs, les mots de passe et les explications sont juifs depuis le commencement jusqu'à la fin, à l'exception d'une seule règle secondaire et de quelques mots dans l'engagement ». (Dr Isaac-M. WISE, *The Israelite*, 3 et 17 août 1855 ; cité par Samuel Oppenheim dans sa brochure intitulée *Jews and Masonry in New-York*, 1910, n° 19, pp. 1 et 2).

(2) *Tr. am.* : ...tandis que les Gentils en ignorent tout, même le résultat immédiat.

(3) *Tr. am.* : ...leur part de l'argent du public...



par la perspective de quelque nouveau succès. Autant les nôtres méprisent le succès et sont seulement anxieux de voir leurs plans réussir, autant les Gentils aiment le succès, et, pour son amour, sont prêts à lui sacrifier la réussite de tous leurs plans. Ce trait caractéristique des Gentils nous permet de faire aisément d'eux ce que nous voulons. Ceux qui paraissent être des tigres sont aussi stupides que des moutons, et leurs têtes sont pleines de vide (1).

Nous les laisserons donc chevaucher, dans leurs rêves, sur le coursier des vains espoirs de détruire l'individualité humaine par des idées symboliques de collectivisme.

Collectivisme

Ils n'ont pas encore compris et ne comprendront jamais que ce rêve fou est contraire à la loi fondamentale de la nature qui, depuis le commencement du monde, créa les êtres différents les uns des autres, afin de donner à chacun son individualité.

Le fait que nous avons été capables d'amener les Gentils à une idée aussi erronée ne prouve-t-il pas, avec une clarté frappante, quelle conception étroite, en comparaison de la nôtre, ils se font de la vie humaine ? Là réside notre plus grand espoir de succès.

Terroriser et exécuter sans compter les victimes

Combien clairvoyants étaient nos anciens Sages lorsqu'ils nous disaient que, pour atteindre un but réellement grand, nous ne devions pas nous arrêter devant les moyens, ni compter le nombre des victimes devant être sacrifiées à la réalisation de la cause ! Nous n'avons jamais compté les victimes de la race de ces brutes de Gentils, et, bien que nous ayons dû sacrifier un assez grand nombre des nôtres, nous avons déjà donné à notre peuple une situation dans le monde telle qu'il ne l'eût jamais rêvée. Un nombre relativement restreint de victimes de notre côté a sauvé notre nation de la destruction.

Victimes maçonniques. — Libéralisme pour les Goïm

Tout homme doit inévitablement finir par la mort. Il vaut

(1) *Tr. am. :* ...et leurs têtes sont pleines d'absurdités.



mieux hâter cette fin, pour ceux qui entravent le progrès de notre cause, plutôt que pour ceux qui la font avancer (1). Nous mettons à mort les Francs-Maçons de telle (2) manière que nul, en dehors de la Fraternité (3), n'en peut avoir le moindre soupçon. Les victimes elles-mêmes ne peuvent s'en douter à l'avance. Toutes meurent, quand il est nécessaire, d'une mort apparemment naturelle. Connaissant ces faits, la Fraternité n'ose protester contre ces exécutions.

Par ces moyens, nous avons coupé à sa racine même toute protestation contre nos ordres pour autant que les Francs-Maçons eux-mêmes sont en jeu. Nous prêchons le libéralisme aux Gentils, mais, d'autre part, nous tenons notre propre nation (4) dans une entière sujétion (5).

La Loi et la Puissance des Gentils perdent toute considération

Sous notre influence, les lois des Gentils furent obéies aussi peu que possible. Le prestige de leurs lois a été miné par nos idées libérales que nous avons introduites parmi eux. Les questions les plus importantes, aussi bien politiques que morales, sont résolues, par les Cours de Justice, de la manière que nous leur prescrivons. L'administrateur de la Justice des Gentils envisage ces questions à la lumière qu'il nous plaît de les lui présenter. Nous y parvenons grâce à nos agents et à des hommes avec lesquels nous paraissons n'avoir aucune relation : opinions de la Presse et autres moyens ; même des sénateurs, et d'autres personnages officiels, suivent aveuglément nos avis.

Le cerveau du Gentil, étant d'un caractère purement bestial, est incapable d'analyser et d'observer quoi que ce soit, et, plus encore, de prévoir les conséquences que peut avoir un cas présenté sous un certain jour.

Le Peuple élu

C'est, précisément, dans cette différence de mentalité entre

(1) *Tr. am.* : ...plutôt que pour nous qui la faisons avancer.

(2) *Tr. all.* : Dans les Loges maçonniques, nous procédons aux exécutions de telle...

(3) *Tr. all.* : ...en dehors de nos coreligionnaires...

(4) *Tr. all.* : ...et nos agents...

(5) *Tr. am.* : ...notre propre nation et nos agents sous une discipline de fer.



les Gentils et nous-mêmes que nous pouvons aisément voir le signe de notre élection par Dieu et de notre nature surhumaine ; il nous suffit de la comparer au cerveau instinctivement bestial des Gentils. Ils ne font que voir les faits, mais ne les prévoient pas, et sont incapables d'inventer quoi que ce soit, à l'exception, peut-être, des choses matérielles. De tout cela, il ressort clairement que la nature elle-même nous a destinés à conduire et à gouverner le monde.

Les Lois Juives seront courtes et claires

Quand l'heure viendra pour nous de gouverner ouvertement, le moment sera venu aussi de montrer la douceur (1) de notre régime et d'amender toutes les lois. Nos lois seront brèves, claires et concises (2), ne demandant aucune interprétation ; tout le monde pourra les connaître dans leurs moindres détails.

L'Obéissance

Leur trait essentiel sera d'exiger l'obéissance absolue à l'autorité, et ce respect de l'autorité sera porté à ses limites extrêmes. Alors cessera tout abus de pouvoir.

Châtiments extrêmes contre les abus du Pouvoir

Chacun (3) sera responsable devant l'unique pouvoir suprême, nommément celui du souverain.

L'abus de pouvoir, de la part de qui que ce soit, exception faite pour le souverain, sera si sévèrement puni qu'on perdra l'envie d'essayer sa force à cet égard.

Nous surveillerons attentivement chacune des décisions prises par notre Corps administratif (4), d'où dépendra le travail de la machine gouvernementale, parce que si l'administration se relâche, le désordre surgira partout. Pas un seul acte illégal, pas un seul abus de pouvoir (5) ne restera impuni.

Tous les actes de dissimulation ou de négligence volontaire, de la part des agents de l'administration, disparaîtront dès qu'on aura vu les premiers exemples de châtiment.

(1) *Tr. am.* : ...les avantages...
(2) *Tr. all.* et *am.* : ...irrévocables...
(3) *Tr. all.* : Les hauts fonctionnaires...
(4) *Tr. am.* : Nous surveillerons attentivement tous les actes de l'administration.
(5) *Tr. am.* : ...pas un seul acte de corruption...



Le prestige de notre puissance exigera que des châtiments convenables soient infligés, c'est-à-dire qu'ils soient durs, même dans le cas de la plus insignifiante atteinte portée à ce prestige, en vue d'un gain personnel. L'homme qui, par une peine même trop sévère, expie son crime, sera comme le soldat mourant sur le champ de bataille de l'administration pour la cause de l'autorité, des principes et de la loi ; cause qui n'admet aucune déviation de la voie commune en faveur d'intérêts personnels, même pour ceux qui conduisent le char de l'Etat. Ainsi, nos juges sauront que, en essayant de montrer leur indulgence (1), ils violeront la loi de la justice faite pour imposer un châtiment exemplaire, en raison des fautes commises, et non pour permettre au juge de montrer sa clémence (2). Cette heureuse qualité ne devra s'exercer que dans la vie privée et non dans l'exercice officiel des fonctions de juge, sans quoi la portée éducatrice de la vie publique perd toute son efficacité.

La limite d'âge pour les Juges

Les magistrats, à cinquante-cinq ans, cesseront toutes fonctions (3) pour les raisons suivantes :

1° Parce que des hommes âgés s'attachent plus fortement à des idées préconçues et sont moins capables d'obéir à des ordres nouveaux ;

2° Parce qu'une telle mesure nous permettra d'opérer de fréquents changements dans la magistrature qui, ainsi, sera docilement soumise à toute pression de notre part. Tout homme désirant conserver son poste devra, pour se l'assurer, nous obéir aveuglément.

Le Libéralisme défendu aux Juges et aux autres hauts fonctionnaires

En général, nos juges seront choisis parmi ceux qui comprennent que leur devoir est de punir et d'appliquer les lois, et non de s'attarder à des rêves de libéralisme qui pourraient porter atteinte à notre plan d'éducation, comme c'est le cas pour les juges Gentils actuels. Notre système de

(1) *Tr. am. :* ...une stupide **indulgence**...
(2) *Tr. am. :* ...ses qualités **morales.**
(3) *Tr. all. :* ...seront **mis à la retraite**...



renouveler les magistrats nous aidera, en outre, à détruire toutes les combinaisons qu'ils pourraient former entre eux ; aussi travailleront-ils uniquement dans l'intérêt du Gouvernement dont leur sort dépendra. La génération future des juges sera formée de manière à empêcher, instinctivement, toute action (1) qui pourrait entamer les relations existantes de nos sujets entre eux.

Actuellement, les juges des Gentils sont indulgents pour tous les genres de crime, car ils ne se font pas une idée exacte de leur devoir, pour cette simple raison que les gouvernants, lorsqu'ils nomment des juges, ne leur inculquent pas cette idée.

Les gouvernants des Gentils, lorsqu'ils nomment leurs sujets à des postes élevés, ne se soucient pas de leur en expliquer l'importance et de leur faire comprendre dans quel but les postes en question ont été créés ; ils agissent comme les animaux lorsque ceux-ci envoient leurs petits à la recherche d'une proie. Ainsi les Gouvernements des Gentils sont ruinés par leurs propres serviteurs (2). Nous tirerons une morale de plus des résultats du système adopté par les Gentils ; elle nous servira à édifier notre Gouvernement (3).

Nous déracinerons toute tendance libérale de chacune des institutions de propagande (4) importantes dans notre Gouvernement, institutions dont peut dépendre la formation de tous ceux qui seront nos sujets. Ces postes importants seront exclusivement réservés à ceux qui furent spécialement formés par nous pour l'administration.

L'Or du Monde

Observera-t-on que de retraiter prématurément nos fonctionnaires serait trop dispendieux pour notre Gouvernement ; je répondrai alors que, tout d'abord, nous essayerons de découvrir pour de tels fonctionnaires une occupation privée propre à compenser pour eux la perte de leur emploi, ou que, d'ailleurs, notre Gouvernement étant alors en possession de tout l'argent du monde, les dépenses ne seront pas à considérer.

(1) *Tr. am.* : ...criminelle...
(2) *Tr. am.* : ...par leurs propres actes.
(3) Cette dernière phrase n'existe pas dans la *tr. all.*
(4) *Tr. all.* : Les mots « de propagande » sont supprimés. — La *tr. am.* remplace les mots « institutions de propagande importantes » par « positions stratégiques ».



Notre autocratie sera logique dans tous ses actes ; aussi toute décision prise par le bon plaisir de notre Gouvernement sera toujours traitée avec respect et obéie sans condition.

L'Autocratie de la Judéo-Maçonnerie

Nous ne tiendrons aucun compte des murmures et des mécontentements, et nous punirons tout indice de mauvaise humeur, si sévèrement, que chacun tirera de là un exemple applicable à soi-même.

Le Droit d'appel supprimé

Nous supprimerons le droit d'appel et le réserverons à notre seul usage, parce que nous ne devons pas laisser se développer parmi le peuple l'idée que nos juges sont capables de se tromper dans leurs décisions.

Au cas où un jugement exigerait la révision, nous déposerions immédiatement le juge en question, et le châtierions publiquement, afin qu'une telle erreur ne se reproduisît pas.

Je répète ce que j'ai déjà dit : l'un de nos principes les plus importants sera de surveiller nos fonctionnaires administratifs, et ceci dans le but exprès de satisfaire la nation, parce qu'elle peut, de plein droit, exiger qu'un Gouvernement ait de bons fonctionnaires.

L'air patriarcal du Gouvernement de notre Chef mondial

Notre Gouvernement aura l'apparence d'une mission patriarcale dévolue à la personne de notre souverain. Notre nation et nos sujets le regarderont comme un père qui prend soin de satisfaire tous leurs besoins, de surveiller tous leurs actes et de régler les relations de ses sujets les uns avec les autres, aussi bien que leurs relations avec le Gouvernement.

Apothéose du Roi Juif du Monde

Ainsi le sentiment de respect envers le souverain pénétrera si profondément dans la nation qu'elle ne pourra plus se passer de sa sollicitude et de sa direction. Elle ne pourra vivre en paix sans lui et, finalement, le reconnaîtra comme son maître absolu.

Le peuple aura pour lui un sentiment de respect si profond qu'il sera proche de l'adoration, spécialement lorsqu'il se



convaincra que ses fonctionnaires (1) exécutent aveuglément ses ordres et que, seul, il règne sur eux. Ils se réjouiront de nous voir organiser leurs vies comme si nous étions des parents (2) désireux d'inculquer à leurs enfants un vif sentiment du devoir et de l'obéissance.

Le despotisme du Droit Juif

En ce qui concerne notre politique secrète, toutes les nations sont des enfants et leurs Gouvernements également. Comme vous pouvez le voir vous-mêmes, je fonde notre despotisme sur le Droit et le Devoir. Le droit du Gouvernement d'exiger que le peuple remplisse son devoir est, en lui-même, une obligation du souverain qui est le père de ses sujets. Le droit de la force lui est accordé, afin qu'il conduise l'humanité dans la direction voulue par les lois de la nature, c'est-à-dire vers l'obéissance.

Toute créature en ce monde est en sujétion, soit qu'elle soit soumise à un homme, soit aux circonstances, soit à sa propre nature, en tous les cas à quelque chose de plus puissant qu'elle-même. Soyons donc les plus puissants, dans l'intérêt de la cause commune.

Nous devons, sans hésitation, sacrifier les individus qui auraient violé l'ordre existant, parce qu'un châtiment exemplaire est la solution du grand problème de l'éducation.

Le Roi des Juifs Patriarche du Monde

Le jour où le roi d'Israël posera sur sa tête sacrée la couronne que lui offrira l'Europe entière, il deviendra le Patriarche du monde.

Le nombre des victimes qui devront être sacrifiées par notre Roi n'excédera jamais le nombre de celles qui ont été immolées par les Souverains Gentils dans leur poursuite de la grandeur et dans leurs rivalités (3),

Notre Souverain sera en communication constante avec le peuple ; il lui adressera, du haut des tribunes, des discours qui seront immédiatement transmis au monde entier.

(1) *Tr. am.* : ...que nos fonctionnaires...
(2) *Tr. all.* et *am.* : ...de sages parents...
(3) *Tr. all.* : ...au cours de tant de siècles.



SEIZIÈME SÉANCE

Transformation Judéo-Maçonnique de l'Enseignement

En vue de détruire toute espèce d'entreprise collective autre que la nôtre, nous annihilerons toute œuvre collective dès sa naissance ; en d'autres termes, nous transformerons les universités et les reconstruirons sur de nouveaux plans (1).

Les chefs et les professeurs des universités seront spécialement préparés au moyen de programmes d'action perfectionnés et secrets, dont ils seront instruits et ne pourront s'écarter sans châtiment. Ils seront désignés avec soin et dépendront entièrement du Gouvernement. De notre programme, nous exclurons tout enseignement de la loi civile, comme celui de tout autre sujet politique. A un petit nombre d'hommes, choisis parmi les initiés pour leurs capacités évidentes, seront dévoilées ces sciences. Les universités n'auront pas le droit de lancer dans le monde des blancs-becs regardant les nouvelles réformes constitutionnelles comme si elles étaient des comédies ou des tragédies, ou se préoccupant de la question politique que leurs pères eux-mêmes ne comprennent pas.

Une mauvaise connaissance (2) de la politique pour une foule de gens est la source d'idées utopiques, et en fait de mauvais citoyens. Vous pouvez vous en rendre compte vous-mêmes d'après le système d'éducation des Gentils. Nous y avions introduit tous ces principes afin de pouvoir, avec succès, détruire leur structure sociale, ainsi que nous y sommes parvenus. Lorsque nous serons au pouvoir, nous supprimerons des programmes d'éducation tous les sujets qui pourraient troubler le cerveau de la jeunesse ; nous en ferons des enfants obéissants, aimant leur maître et reconnaissant dans sa personne le pilier principal de la paix et du bien public (3).

Aux classiques et à l'étude de l'Histoire ancienne, qui contiennent plus de mauvais exemples que de bons, nous substituerons l'étude des problèmes de l'avenir (4). Nous

(1) *Tr. am. :* Nous supprimerons les universités, qui sont la première étape du collectivisme, et les reconstruirons sur de nouveaux plans.

(2) *Tr. am. :* Une vague connaissance...

(3) *Tr. am. :* ...de l'espérance, de la paix...

(4) *Tr. am. :* ...un programme qui visera l'avenir.



effacerons de la mémoire humaine le passé qui pourrait nous être défavorable, ne laissant subsister que les faits où s'affirment indubitablement les erreurs des Gouvernements Gentils. Les sujets traitant des questions de la vie pratique, de l'organisation sociale et des relations des hommes entre eux, comme aussi des conférences contre les exemples mauvais et égoïstes, qui sont corrupteurs et font du mal, et d'autres questions semblables où le raisonnement n'intervient pas, seront au premier plan de notre système d'éducation (1). Ces programmes seront spécialement tracés pour les classes et les castes différentes, dont l'éducation sera tenue strictement séparée.

Il est de la plus haute importance d'insister sur ce système spécial.

Les Écoles de castes

Chaque classe ou caste sera instruite séparément, suivant sa situation particulière et son travail. Un génie a toujours su et saura toujours comment pénétrer dans une caste plus élevée, mais, à part ce cas tout à fait exceptionnel, il n'est pas utile (2) de mélanger l'éducation des différentes castes et d'admettre à des rangs supérieurs des hommes qui prendraient la place de ceux qui sont nés pour les occuper (3). Vous savez vous-mêmes combien il fut désastreux pour les Gentils d'émettre l'idée absolument idiote que nulle différence ne doit être faite entre les classes sociales.

L'École au service de notre Souverain mondial

Afin que le souverain s'assure une place solide dans le cœur (4) de ses sujets, il est nécessaire que, durant son règne, on enseigne à la nation, ausi bien dans les écoles que dans les lieux publics, l'importance de son activité et les bonnes intentions de ses entreprises.

(1) *Tr. am.* : ...comme aussi la nécessité d'éviter le mal et les exemples d'égoïsme qui sèment le germe du mal, et d'autres questions pédagogiques seront au premier plan de notre système d'éducation. — *Tr. all.* : ...et d'autres questions pédagogiques...

(2) *Tr. am.* : ...il est absolument insensé d'ouvrir la porte aux incapables...

(3) *Tr. am.* : ...qui ont été élevés pour les occuper.

(4) *Tr. am.* : ...dans l'esprit et dans le cœur...



Abolition de la Liberté d'Enseignement

Nous abolirons toute espèce d'éducation privée (1). Les jours de congé, les étudiants et leurs parents auront le droit d'assister à des meetings dans leurs collèges, comme si ceux-ci étaient des clubs. A ces meetings, les professeurs prononceront des discours, qui passeront pour des conférences libres, sur des sujets tels que les rapports des hommes entre eux (2), les lois et les malentendus qui sont généralement le résultat d'une fausse conception de la situation sociale des hommes, et, finalement, ils exposeront les nouvelles théories philosophiques qui n'ont pas encore été révélées au monde.

Doctrines Juives devenues Dogmes de Foi

De ces théories, nous ferons des dogmes de foi, nous en servant comme d'un marche-pied pour notre foi.

Quand j'aurai fini de vous exposer tout mon programme et quand nous aurons discuté tous nos plans pour le présent et pour l'avenir, je vous lirai le plan de cette nouvelle doctrine philosophique.

Détruire la Liberté de Pensée

Nous savons, par l'expérience de plusieurs siècles, que les hommes vivent et sont guidés par des idées, et qu'ils sont influencés par ces idées grâce à l'éducation ; celle-ci peut leur être donnée à tout âge avec le même résultat, mais, naturellement, par des moyens différents.

Par une éducation systématique, nous nous chargerons de faire disparaître tout ce qui pourrait rester de cette indépendance de la pensée, dont nous nous sommes si largement servis, depuis un certain temps, pour aboutir à nos fins.

L'Education superficielle. — Les leçons de choses

Nous avons déjà établi un plan pour subjuguer les esprits, au moyen de l'enseignement intuitif (l'enseignement par les yeux), auquel on attribue la propriété de rendre les Gentils incapables de penser par eux-mêmes ; en sorte que, tels des animaux obéissants, ils attendent la démonstration d'une idée

(1) *Tr. all.* et *tr. am. :* Nous abolirons la liberté d'enseignement.

(2) *Tr. am. :* ...sur la loi de l'imitation (contrefaçon), sur la cruauté de la concurrence illimitée...



avant de chercher à la saisir. L'un de nos meilleurs agents, en France, est Bouroy (1) ; il a déjà introduit dans ce pays le nouveau système de l'éducation intuitive.

DIX-SEPTIÈME SÉANCE

Légistes et Avocats

La profession de légiste rend ceux qui l'exercent, froids, cruels et obstinés ; elle leur enlève tout principe et les oblige à voir la vie sous un aspect inhumain (2), mais purement légal. Ils ont pris l'habitude de considérer les événements au seul point de vue de savoir ce qu'il y a à gagner en les défendant, au lieu de considérer quel serait l'effet de cette défense sur le bien-être général.

Un praticien ne refuse jamais de défendre un cas, quel qu'il soit. Il s'efforcera d'obtenir l'acquittement, à n'importe quel prix, en s'attachant à de petits détours de la jurisprudence, pour démoraliser la Cour.

Nous limiterons donc le champ d'action de cette profession en mettant les avocats sur le même pied que les magistrats chargés de faire exécuter la loi. Les avocats, comme les juges, n'auront pas le droit d'interviewer leurs clients et ne recevront leurs dossiers que lorsque lesdits clients leur auront été assignés par le tribunal ; ils n'étudieront ces dossiers que sur des rapports et des documents, et ils ne défendront leurs clients qu'après qu'ils auront été examinés par le tribunal, appuyant leur défense sur ce premier examen. Leurs honoraires seront fixes, sans égard au succès ou à l'insuccès de leur défense. Ils deviendront ainsi de simples rapporteurs au service de la défense, faisant contrepoids au plaignant qui sera un rapporteur pour le compte de l'accusation.

La procédure légale se trouvera ainsi considérablement abrégée. Par ce moyen, nous obtiendrons aussi une défense honnête et impartiale, que ne guideront pas les intérêts matériels, mais l'intime conviction de l'avocat. Ceci aura encore l'avantage d'empêcher tout pot-de-vin ou corruption qui peuvent actuellement se glisser dans les tribunaux de quelques pays (3).

(1) *Tr. all.* et *tr. am. :* ...Bourgeois...

(2) *Tr. all. :* ...impersonnel... — *Tr. am. :* ...abstrait...

(3) *Tr. am. :* ...d'empêcher la corruption existante entre les avocats qui s'entendent pour faire gagner la partie qui paye le mieux.



Discrédit sur le Clergé non-Juif

Nous avons pris grand soin de discréditer le clergé des Gentils aux yeux du peuple, et nous avons ainsi réussi à nuire à sa mission qui aurait pu contrarier gravement nos desseins. L'influence du clergé sur le peuple diminue chaque jour.

Liberté de conscience. — Effondrement du Christianisme. — Rumeur infâme

Aujourd'hui, la liberté religieuse est reconnue partout, et nous ne sommes éloignés que de quelques années du temps où le christianisme s'effondrera de toutes pièces. Il sera plus facile encore d'en finir avec les autres religions, mais il est trop tôt pour discuter ce point.

Nous réduirons le clergé et ses enseignements à un rôle si infime, et nous rendrons son influence si antipathique au peuple, que ses enseignements auront un effet contraire à celui qu'ils avaient jadis.

Plan Judéo-Maçonnique contre le Vatican

Quand le moment sera venu pour nous de détruire complètement la Cour pontificale, une main inconnue (1), indiquant le Vatican, donnera (2) le signal de l'assaut.

Lorsque, dans sa fureur, le peuple se jettera sur le Vatican, nous apparaîtrons, comme des protecteurs, pour arrêter l'effusion du sang ? Par cet acte, nous pénétrerons jusqu'au cœur même de cette Cour pontificale, d'où rien au monde ne pourra nous chasser, jusqu'à ce que nous ayons détruit la puissance du Pape.

Le Roi des Juifs vrai Pape et Patriarche de l'Église universelle

Le Roi d'Israël deviendra le vrai Pape de l'univers, le Patriarche de l'Eglise internationale (3).

Mais, jusqu'à ce que nous ayons réussi à faire la rééducation de la jeunesse, au moyen de nouvelles religions transitoires, pour aboutir à la nôtre propre, nous n'attaquerons pas ouver-

(1) *Tr. am. :* ...une main invisible...
(2) *Tr. am. :* ...donnera aux masses...
(3) *Tr. all. :* ...l'Eglise internationale juive.



tement les églises existantes, mais nous les combattrons par la critique qui a déjà répandu des dissensions parmi elles et qui continuera à le faire.

Buts désorganisateurs de la Presse Juive

D'une manière générale, notre Presse dénoncera les gouvernements, les institutions des Gentils, religieuses ou autres, par toutes sortes d'articles peu scrupuleux, écrits dans l'intention de les discréditer à un point tel que seule notre sage nation est capable d'atteindre.

Organisation de la Police

Notre Gouvernement ressemblera au dieu hindou Vichnou. Chacune de nos cent mains détiendra un ressort du mécanisme social de l'Etat.

Nous saurons tout sans avoir recours à l'aide de la police officielle, que nous avons tellement corrompue pour nuire aux Gentils qu'elle ne sert qu'à empêcher le Gouvernement de voir les faits clairement. D'après notre programme, un tiers de la population sera amené à surveiller le reste, par pur sentiment du devoir, et pour obéir au principe du service volontaire rendu au Gouvernement.

Il n'y aura rien de déshonorant alors à être un espion ; au contraire, ce sera regardé comme honorable. D'autre part, les porteurs de fausses nouvelles (1) seront sévèrement punis, pour empêcher l'abus du privilège de l'espionnage.

Nous choisirons nos agents dans les hautes et dans les basses classes de la société ; nous en prendrons parmi les administrateurs (2), les éditeurs, les imprimeurs, les libraires, les employés, les ouvriers, les cochers, les valets de pied, etc. Cette force policière n'aura aucune puissance d'action indépendante (3), et n'aura le droit de prendre aucuse mesure de son propre chef ; par conséquent, le devoir de cette impuissante police consistera uniquement à servir de témoin et à faire des rapports. La vérification de ses rapports et de ses arrestations éventuelles sera l'affaire d'un groupe d'inspecteurs de police responsables ; les arrestations seront effectuées par

(1) *Tr. all. :* ...les fausses accusations seront punies de mort, pour empêcher...

(2) *Tr. am. :* ...les fonctionnaires, amis du plaisir...

(3) *Tr. all. :* ...n'aura aucune situation officielle...



des gendarmes et par la police municipale. Si un délit ou un crime politiques ne sont pas rapportés, celui qui aurait dû les signaler sera puni pour avoir volontairement caché ce crime ou ce délit, si l'on peut prouver la dissimulation.

Le Kahal, modèle d'espionnage

Nos Frères sont tenus d'agir de la même manière, c'est-à-dire devront, de leur propre initiative, dénoncer à l'autorité compétente tous les apostats et tous les faits qui seraient contraires à notre loi (1). Dans notre Gouvernement universel ce sera donc un devoir, pour tous les sujets, de servir leur souverain en agissant comme je viens de le dire.

L'abus de Pouvoir des Fonctionnaires

Une organisation comme la nôtre déracinera tous les abus de pouvoir et tous les genres si variés de vénalité et de corruption ; elle détruira, en réalité, toutes les idées dont nous avons contaminé la vie des Gentils par nos théories sur les droits surhumains.

Comment pourrions-nous atteindre notre but de créer le désordre dans les institutions administratives des Gentils sinon par de tels moyens ?

Parmi les plus importants de ces moyens de corrompre leurs institutions, il faut compter l'emploi des agents qui sont susceptibles, étant donnée leur activité destructive, de contaminer les autres en leur révélant et leur développant leurs tendances corrompues, comme l'abus de pouvoir ou l'achat sans pudeur des consciences.

DIX-HUITIÈME SÉANCE

Mesures de Police Soviétique

Quand viendra pour nous le moment de prendre des mesures de police spéciales, en mettant en vigueur le système russe actuel de l' « Okhrana » (2) (le poison le plus dangereux qui puisse attaquer le prestige de l'Etat), nous soulèverons, grâce au concours de bons orateurs, des désordres fictifs parmi le peuple, ou nous l'exciterons à manifester un méconten-

(1) *Tr. am.* : ...à notre Kehillah.

(2) La *tr. am.* ne fait pas mention d'Okhrana.



tement prolongé. Ces orateurs rencontreront beaucoup de sympathies, et, grâce à eux encore, on nous excusera de perquisitionner chez les gens et de les soumettre à certaines restrictions, employant pour cela les serviteurs que nous avons dans la police des Gentils.

Surveillance à exercer sur les Conspirateurs

Comme la plupart des conspirateurs le sont par amour de l'art, ou par celui de bavarder, nous n'y toucherons pas, jusqu'au moment où nous verrons qu'ils sont prêts d'agir, et nous nous bornerons à introduire parmi eux ce que nous appellerons un élément de délation. Il faut se rappeler qu'une puissance perd de son prestige chaque fois qu'elle découvre une conspiration publique dirigée contre elle-même. Il y a dans une telle révélation un aveu de faiblesse, et, ce qui est plus dangereux encore, l'aveu de ses propres erreurs. Il faut qu'on sache que nous avons détruit le prestige des Gentils (1) régnant au moyen d'un nombre considérable de meurtres secrets perpétrés par nos agents, moutons aveugles de notre bergerie, qu'on persuade facilement (2) de commettre un crime, si ce crime revêt un caractère politique.

Nous obligerons (3) les Gouvernements à convenir de leurs propres faiblesses en employant ouvertement des mesures de police spéciales, comme l' « Okhrana », et nous ébranlerons ainsi le prestige de leur puissance.

Garde du Roi des Juifs

Notre Souverain sera protégé par des gardes absolument secrètes, car jamais nous ne permettrons qu'on puisse penser qu'il est incapable de détruire à lui tout seul une conspiration quelconque ourdie contre lui et qui l'oblige à se cacher. Si nous laissions prévaloir une telle idée, comme elle prévaut parmi les Gentils, nous signerions, par le fait même, l'arrêt de mort de notre Souverain, ou du moins celui de sa dynastie.

A s'en tenir aux seules apparences, notre chef n'emploiera

(1) Nous avons détruit le prestige des rois des Goyim par des attentats nombreux contre leur vie, au moyen de nos agents. (*M. P.*, 21 juillet 1920).

(2) *Tr. am.* : ...par une phraséologie libérale...

(3) *Tr. am.* : Nous avons obligé les gouvernants...

(4) *Tr. am.* : Observant un strict decorum, notre chef...



sa puissance que dans l'intérêt de ses sujets et jamais pour son propre bien ou celui de sa dynastie.

En adoptant scrupuleusement cette mise en scène, ses sujets eux-mêmes honoreront et protégeront son pouvoir qu'ils vénéreront, sachant que le salut de l'Etat est attaché à l'existence d'un tel pouvoir dont dépendra l'ordre public.

Garder le roi ouvertement serait admettre la faiblesse de son pouvoir.

Notre chef sera toujours au milieu de son peuple ; on le verra entouré d'une foule curieuse d'hommes et de femmes qui occuperont toujours, comme par hasard, les rangs les plus rapprochés de lui et qui tiendront à distance la populace, sans autre but apparent que celui de maintenir l'ordre pour l'amour de l'ordre. Cette attitude apprendra aux autres à savoir se posséder. Lorsqu'un pétitionnaire essayera de se frayer passage à travers la foule, pour présenter sa demande, les gens des premiers rangs prendront la pétition et la remettront au Souverain, en présence du pétitionnaire. Chacun saura ainsi que toutes les pétitions lui parviennent et qu'il s'occupe lui-même de toutes les affaires.

Un pouvoir n'a de prestige que si les sujets peuvent se dire entre eux : « Si seulement le roi savait cela ! » ou « Quand le roi le saura ! »

Le mystère qui entoure la personne du Souverain s'évanouit aussitôt qu'on voit une garde de police autour de lui. Devant une telle garde, un assassin n'a besoin que d'un peu d'audace pour se croire plus fort qu'elle ; il prend ainsi conscience de sa force et n'a plus qu'à guetter le moment favorable pour se lancer contre le roi (1).

Nous ne prêchons pas cette doctrine aux Gentils, et vous pouvez voir vous-mêmes les résultats qu'ils ont obtenus avec les gardes officielles.

Arrestations au premier soupçon des criminels politiques

Notre Gouvernement arrêtera (2) ceux, qu'à tort ou à raison, il soupçonnera coupables de crimes politiques. Il serait regrettable que, dans la crainte de commettre une erreur judiciaire,

(1) *Tr. all. :* ...le moment favorable pour commettre son crime. — *Tr. am. :* ...le moment favorable pour se lancer contre un fonctionnaire.
(2) *Tr. all. :* ...sans délai...



on donne à de tels criminels l'occasion d'échapper. Nous ne leur témoignerons, certes, aucune pitié. Il sera peut-être possible, dans certains cas exceptionnels, d'admettre des circonstances atténuantes, lorsqu'il s'agira de crimes de droit commun ; mais il n'y aura pas d'excuse pour le crime politique, c'est-à-dire pour des gens mêlés à la politique que, seuls, les gouvernants ont le droit de comprendre. Et, à dire vrai, tous les souverains ne sont pas aptes à comprendre la vraie politique.

DIX-NEUVIÈME SÉANCE

Le droit de présenter des pétitions ou des propositions

Nous interdirons aux individus (1) de se mêler de politique ; mais, d'autre part, nous encouragerons toute espèce de rapport ou de pétition concernant l'amélioration de la vie sociale et nationale, soumis à l'approbation du Gouvernement. Car, par ce moyen, nous serions tenus au courant des erreurs de notre Gouvernement, d'une part, et des idéals (2) de nos sujets de l'autre. Aux demandes qui seraient ainsi présentées, nous répondrions, soit en les acceptant, ou en faisant valoir contre elles un argument frappant, pour bien prouver que leur réalisation est impossible, parce qu'elles reposent sur une mesquine conception des affaires.

Répression des Désordres et des Émeutes

On pourrait comparer les effets de la sédition à ceux que produisent, sur l'éléphant, les aboiements d'un roquet. Si le Gouvernement est bien organisé, non pas au point de vue de sa police, mais à un point de vue social, le chien aboie sans se rendre compte de la force de l'éléphant ; mais, que celui-ci montre une bonne fois sa force, et le chien se taira sur l'heure et il agitera sa queue dès qu'il apercevra l'éléphant.

Criminels politiques déshonorés

Pour enlever au crime politique son auréole de bravoure (3) nous placerons ceux qui l'auront commis au rang des autres criminels ; ils iront de pair avec les voleurs, les assassins et

(1) *Tr. all. :* ...au peuple...
(2) *Tr. am. :* ...des aspirations fantastiques de nos sujets...
(3) *Tr. am. :* ...son auréole de martyre...



autres malfaiteurs du même genre odieux (1). L'opinion publique ne fera plus alors de différence entre les crimes politiques et les crimes vulgaires et les chargera d'égal opprobre.

Nous avons fait tous nos efforts pour empêcher les Gentils d'adopter cette méthode particulière de traiter les crimes politiques. Nous avons employé pour cela la presse, le public, la parole et des manuels classiques d'Histoire habilement conçus. Nous avons inspiré l'idée qu'un condamné pour crime politique était un martyr, puisqu'il mourait pour l'idée du bien commun. Une telle réclame a multiplié le nombre des libéraux et grossi les rangs de nos agents de milliers de Gentils.

VINGTIÈME SÉANCE

Principe de la Science financière et des Impôts

Je vais traiter aujourd'hui de notre programme financier que j'ai gardé pour la fin de mon rapport, parce que c'est la question la plus difficile, celle qui sera la dernière clause de nos plans (2). Avant de discuter ce point, je veux vous rappeler ce que j'ai déjà dit plus haut, à savoir : que toute notre politique repose sur des chiffres (3).

Quand nous arriverons au pouvoir, notre Gouvernement autocratique évitera, dans son propre intérêt, de faire peser de trop lourds impôts sur le peuple et ne perdra jamais de vue le rôle qu'il doit jouer : celui de père protecteur.

L'Impôt croissant sur les Fortunes

Mais, comme l'organisation du Gouvernement absorbera des sommes d'argent considérables, il est de toute nécessité de se procurer les fonds indispensables pour y subvenir. Il nous faudra donc employer de grandes précautions en élaborant cette question et voir que la charge des impôts soit justement répartie.

Notre Souverain sera, grâce à une fiction légale, propriétaire de tous les biens, ce qui est facilement réalisable. Il pourra lever les sommes nécessaires (4) pour régulariser la circulation de l'argent dans le pays.

(1) *Tr. am. :* ...odieux et dégoûtant.
(2) *Tr. am. :* ...et la plus décisive.
(3) *Tr. all. :* ...sur la question d'argent.
(4) *Tr. am. :* Il pourra recourir à la confiscation légale...



Dès lors, le meilleur moyen de faire face aux dépenses du Gouvernement sera l'établissement d'un impôt progressif sur la propriété. Ainsi les impôts seront couverts sans opprimer ni ruiner le peuple, et la charge qui incombera à chacun sera proportionnée à ce qu'il possédera.

Il faudra que les riches comprennent qu'il est de leur devoir de céder au Gouvernement une part du surplus de leurs richesses, puisque le Gouvernement leur garantit la possession paisible du reste de leurs biens et leur donne le droit de s'enrichir par des moyens honnêtes. Je dis « honnêtes » parce que le contrôle de la propriété rendra le vol impossible au point de vue légal.

Comme cette réforme sociale est la principale garantie de la paix et qu'elle ne souffre aucun délai, nous devons la mettre au premier plan de notre programme.

Chaque fois que les impôts ont pesé sur les pauvres, la révolution s'en est suivie, au grand préjudice du Gouvernement qui, en essayant de tirer de l'argent des pauvres, risque fort de n'en pas obtenir des riches.

L'impôt sur le capital diminuera l'accroissement de la fortune privée à laquelle, jusqu'ici, nous avons, à dessein, permis d'augmenter, pour qu'elle soit un contrepoids au Gouvernement des Gentils et à leurs finances.

Un impôt progressif, réparti suivant la fortune de chacun, produira un revenu beaucoup plus important que ne le fait le système actuel de répartition égale pour tous. Ce système nous est, en ce moment (1901) des plus favorables ; il engendre le mécontentement (1) parmi les Gentils. (Remarquer que cette conférence eut lieu en 1901. Note du texte).

La puissance de notre Souverain reposera principalement sur ce fait qu'il sera la garantie de l'équilibre du pouvoir et de la paix perpétuelle du monde (2). Pour obtenir une telle paix, il est naturel que les capitalistes cèdent une partie de leurs revenus pour sauvegarder le Gouvernement dans son action (3).

Les dépenses du Gouvernement doivent être fournies par

(1) *Tr. am. :* ...la révolte et le mécontentement...

(2) *Tr. am. :* ...la garantie de l'équilibre et de la paix. — *Tr. all. :* La puissance de notre roi repose surtout sur la juste répartition des impôts, qui est la principale garantie de la paix intérieure.

(3) *Tr. am. :* ...pour faire marcher la machine gouvernementale.



ceux qui peuvent le mieux les supporter et dont on peut tirer de l'argent.

Cette mesure éteindra la haine des pauvres pour les riches en qui ils reconnaîtront les auxiliaires financiers indispensables de l'Etat et les soutiens de la paix et du bien public ; car les classes pauvres comprendront que les riches fournissent les moyens de leur procurer les avantages sociaux.

Pour que les classes intelligentes (1) qui, seules, payeront l'impôt, n'aient pas lieu de se plaindre outre mesure du nouveau système de répartition, nous leur soumettrons des comptes détaillés, dans lesquels nous indiquerons de quelle manière on emploie leur argent, sans qu'il soit fait mention, cela va sans dire, de ce qui sera attribué aux besoins particuliers du Souverain et aux nécessités de l'administration.

Le Souverain n'aura aucune propriété personnelle, puisque tout lui appartiendra dans l'Etat, car si l'on admettait que le Souverain pût posséder une propriété privée, il semblerait que tout dans l'Etat ne fût pas sa propriété.

Les parents du Souverain — sauf son héritier (2) qui sera entretenu par l'Etat — devront servir l'Etat, soit comme fonctionnaires, soit dans un emploi quelconque, afin de conserver le droit de posséder ; le privilège d'être de sang royal ne leur vaudrait pas celui de vivre aux frais de l'Etat.

Impôt progressif du Timbre

Il y aura un droit de timbre progressif sur toutes les ventes, les achats (3) et les successions. Toute transaction (4) qui ne porterait pas le timbre (5) requis sera considérée comme illégale, et le premier propriétaire aura à payer à l'Etat un pourcentage sur ledit droit à compter du jour de la vente.

Toutes les reconnaissances de transactions devront être remises, chaque semaine, au contrôleur local des contributions, avec les noms et prénoms du nouveau et de l'ancien propriétaires, ainsi que leurs adresses permanentes.

Il sera nécessaire d'employer la même méthode pour toute transaction dépassant un certain chiffre, c'est-à-dire dépassant

(1) *Tr. all. :* ...les classes possédantes...

(2) *Tr. am. :* ...sauf ses descendants...

(3) *Tr. am. :* ...les bénéfices et les successions.

(4) *Tr. am. :* Toute transaction de propriété, soit en espèces, soit en nature...

(5) *Tr. all. :* ...le timbre progressif...



le chiffre moyen des dépenses quotidiennes. La vente des objets de première nécessité ne sera timbrée qu'avec un timbre ordinaire de valeur fixe (1).

Comptez seulement combien de fois le montant de cette taxe dépassera le revenu des Gouvernements des Gentils.

Le Trésor public

L'Etat (2) devra avoir en réserve un capital donné, et, au cas où le produit des impôts excéderait cette somme, le surplus des rentrées serait remis en circulation. Ce reliquat sera employé à toutes sortes de travaux publics.

La direction de tels travaux serait confiée à un ministre d'Etat ; les intérêts des classes ouvrières seraient ainsi intimement liés à ceux de l'Etat et du Souverain. Une partie du reliquat servirait encore à distribuer des primes aux inventeurs et aux producteurs.

Il est absolument essentiel de ne pas laisser dormir l'argent dans les banques de l'Etat (3), du moins au delà de la somme nécessaire pour faire face à une dépense spéciale. L'argent est fait pour circuler, et toute congestion monétaire est fatale à la marche des affaires publiques ; l'argent est, en effet, comme l'huile, dans les rouages de l'Etat ; si l'huile devient trop épaisse, le mécanisme s'encrasse et la machine s'arrête.

Le fait d'avoir substitué, pour une large part, le papier à la monnaie courante vient de créer le malaise dont nous parlons et dont il est facile de saisir les conséquences.

La Cour des Comptes

Nous instituerons aussi une Cour des Comptes qui permettra au Souverain de connaître exactement les dépenses et les revenus du Gouvernement. Toute la comptabilité sera scrupuleusement tenue à jour, — excepté pour le mois courant et celui qui précède.

La seule personne qui ne saurait avoir d'intérêt à voler l'Etat est le Souverain, puisqu'il en est le propriétaire. C'est pourquoi son contrôle coupera court à toute possibilité de coulage et de gaspillage.

(1) *Tr. am.* : ...un timbre ordinaire de valeur fixe qui représente un faible pourcentage de la valeur de ces articles.

(2) *Tr. am.* : La banque de l'Etat...

(3) *Tr. all.* : ...dans les caisses de l'Etat... — *Tr. am.* : ...lors même qu'il s'agit de très petites sommes, parce que l'argent est fait pour circuler.



Suppression des frais de Réprésentation

Toutes réceptions purement protocolaires, qui sont pour le Souverain une telle perte de son temps si précieux, seront supprimées, afin de lui laisser davantage de loisirs pour s'occuper des affaires de l'Etat. Dans notre Gouvernement, le Souverain ne sera pas entouré de courtisans qui, en général, font la cour au monarque par amour du faste, mais qui n'ont, au fond du cœur, que leur intérêt propre et non le désir du bien public.

L'arrêt dans la Vie économique

Nous n'avons réussi à faire éclore toutes les crises économiques, si habilement préparées par nous dans les pays des Gentils, qu'en retirant l'argent de la circulation. L'Etat se trouve obligé, pour ses emprunts, de faire appel aux grosses fortunes, qui sont congestionnées par le fait que l'argent a été retiré au Gouvernement (1). Ces emprunts constituent une lourde charge pour les Etats qui sont obligés de payer des intérêts (2) et qui se trouvent ainsi obérés.

La concentration de la production par le capitalisme (3) a sucé jusqu'à la dernière goutte toute la force productrice, et, avec elle, toute la richesse de l'Etat.

La circulation de l'Argent

L'argent ne peut, actuellement, satisfaire tous les besoins des classes ouvrières, parce qu'il n'y en a pas assez pour circuler partout.

Il faut que l'émission de la monnaie courante corresponde à l'importance de la population : et, du premier jour de leur naissance, les enfants doivent être comptés comme des unités de plus à satisfaire. La révision de la quantité de monnaie mise en circulation doit être faite de temps à autre : c'est une question vitale pour le monde entier.

(1) *Tr. am. :* D'énormes capitaux ont été maintenus oisifs et ont été enlevés aux nations, ce qui les a obligées de recourir à nous pour des emprunts.

(2) *Tr. all. :* ...de payer des intérêts aux grands prêteurs, c'est-à-dire aux Juifs...

(3) *Tr. all. :* La transformation des moyennes et des petites industries en grandes usines, qui dépend des riches prêteurs, c'est-à-dire des Juifs, a épuisé toutes les forces saines du peuple. La résistance des Etats non juifs s'est trouvée annihilée de ce fait.



La Valutation

Vous savez, je pense, que l'étalon d'or a été la perte de tous les Etats qui l'ont adopté, parce qu'il ne peut satisfaire tous les besoins des populations, d'autant plus que nous avons fait tous nos efforts pour obtenir son accaparement et le faire retirer de la circulation.

La future Monnaie

Notre Gouvernement mettra en circulation la quantité de monnaie en proportion avec la force ouvrière du pays, et cette monnaie sera en papier ou même en bois (1).

Nous émettons une quantité de monnaie suffisante pour que chacun de nos sujets puisse en avoir suffisamment, ajoutant à chaque naissance et diminuant à chaque décès la somme correspondante.

Les comptes du Gouvernement seront tenus par des gouvernements locaux séparés et par des bureaux provinciaux.

L'Administration financière chez les Goïm

Pour qu'il ne puisse y avoir de retards dans le paiement des dépenses de l'Etat, le Souverain lui-même donnera des ordres fixant les dates des paiements. Ainsi disparaîtra le favoritisme qui existe, dans certains ministères des finances, à l'égard d'autres ministères.

Les comptes des revenus et des dépenses seront tenus ensemble pour qu'ils puissent toujours être comparés.

Les plans que nous ferons pour réformer les institutions financières des Gentils seront présentés de telle manière qu'ils n'attireront jamais leur attention (2). Nous indiquerons la nécessité de réformes comme provenant de l'état de désordre auquel ont atteint les finances des Gentils. Nous montrerons que la première raison de ce mauvais état des finances provient de ce qu'au début de l'année financière on commence par faire une évaluation approximative du budget dont l'importance augmente chaque année, parce que, tel qu'il est, il suffit à peine pour aller jusqu'à la fin du premier semestre ; on propose une revision, on ouvre de nouveaux crédits, qui, généralement, sont absorbés au bout de trois mois ; on vote alors

(1) *Tr. all. :* ...en métal ou en bois.
(2) *Tr. am. :* ...qu'ils ne seront jamais effrayés.



un budget supplémentaire, et, pour boucler le budget, il faut encore voter des crédits pour sa liquidation. Le budget de l'année est basé sur le chiffre des dépenses de l'année précédente ; or, il y a, chaque année, un écart de 50 % entre la somme nominale et la somme perçue, ce qui fait qu'au bout de dix ans le budget annuel a triplé. C'est à cette façon de procéder, tolérée par les Gouvernements insouciants des Gentils, que leurs réserves ont été taries (1). Aussi, lorsque sont venus les emprunts, leurs caisses se sont vidées et ils ont été sur le point de faire banqueroute.

Vous comprendrez aisément que nous n'adopterons pas cette manière de conduire les affaires financières que nous avons conseillée aux Gentils.

Les Emprunts d'Etat actuels

Chaque emprunt prouve la faiblesse du Gouvernement et son incapacité de comprendre ses propres droits. Tout emprunt, comme l'épée de Damoclès, est suspendu sur la tête des gouvernants qui, au lieu de lever directement l'argent dont ils ont besoin en établissant des impôts spéciaux, s'en vont, chapeau bas, chez nos banquiers (2).

Les emprunts étrangers sont comme des sangsues : on ne peut les détacher du corps de l'Etat ; ils faut qu'elles tombent d'elles-mêmes, ou bien que le Gouvernement réussisse à s'en débarrasser (3). Mais les Gouvernements des Gentils n'ont aucun désir de secouer ces sangsues, bien au contraire, ils en accroissent le nombre, se condamnant ainsi à mort par la perte de sang qu'ils s'infligent. A tout prendre, un emprunt étranger est-il autre chose qu'une sangsue ? Un emprunt est une émission de valeurs d'Etat qui comporte l'obligation de payer les intérêts de la somme empruntée suivant un taux donné. Si l'emprunt est émis à 5 %, au bout de vingt ans l'Etat aura déboursé, sans aucune nécessité, une somme égale au montant de l'emprunt, et cela pour le simple paiement des intérêts. Au bout de quarante ans, cette somme aura été déboursée deux fois, et trois fois au bout de soixante ans, l'emprunt lui-même demeurant impayé.

D'après ce calcul, il est évident que de tels emprunts, sous

(1) *Tr. am. :* ...leur trésor a été vidé.
(2) *Tr. all. :* ...nos banquiers juifs.
(3) *Tr. all. :* ...s'en débarrasser par la force.



le régime actuel des impôts (1901), arrache ses derniers centimes au pauvre contribuable, et cela pour payer des intérêts aux capitalistes étrangers, auxquels l'Etat emprunte l'argent. L'Etat ferait bien mieux de recueillir les sommes nécessaires en levant un impôt qui ne le grèverait pas d'intérêts à payer.

Tant que les emprunts furent nationaux, les Gentils faisaient tout simplement passer l'argent des pauvres dans la poche des riches ; mais, lorsqu'à force de corruption, nous eûmes acheté les agents nécessaires, les emprunts étrangers furent substitués aux emprunts nationaux, et toute la richesse des Etats se rua dans nos coffres, si bien que les Gentils en vinrent à nous payer une sorte de tribut.

Par leur négligence dans la conduite des affaires de l'Etat, ou par la vénalité de leurs ministres, ou par leur ignorance des choses financières, les souverains des Gentils ont rendu leurs pays à tel point débiteurs de nos banques, qu'ils ne pourront jamais payer leurs dettes. Vous devez comprendre quelles peines nous a coûtées l'établissement d'un tel état de choses.

Les futurs Emprunts d'Etat

Dans notre Gouvernement, nous aurons grand soin qu'il ne puisse se produire d'arrêt dans la circulation de l'argent ; nous n'aurons donc pas de ces emprunts d'Etat, sauf un seul consistant en bons du Trésor, émis à 1 % ; ce faible pourcentage n'exposant pas l'Etat à être saigné par les sangsues.

Le droit d'émettre des valeurs (1) appartiendra exclusivement aux sociétés commerciales. Celles-ci n'auront aucune difficulté à payer les intérêts sur leurs bénéfices, parce qu'elles empruntent de l'argent pour leurs entreprises commerciales, tandis que l'Etat ne peut tirer aucun bénéfice de ses emprunts, puisqu'il ne les fait que pour dépenser l'argent qu'il en reçoit.

Valeurs industrielles

L'Etat achètera, lui aussi, des valeurs commerciales ; il deviendra, à son tour, un créancier (2), au lieu d'être débiteur

(1) *Tr. am.* : ...industrielles... — *Tr. all.* : ...à long terme...
(2) *Tr. am.* : ...un créancier de premier ordre...



et de payer tribut, comme il le fait de nos jours. Ceci (1) mettra fin à l'indolence et à la paresse qui nous rendaient service tant que les Gentils étaient indépendants, mais qui seraient honnies dans notre Gouvernement.

Incapacité des Gentils dans le domaine de la Finance et de l'Impôt. — Les Maîtres et les Favoris chez les Gentils doivent recevoir les conseils des Agents Judéo-Maçonniques.

Le vide qui existe dans le cerveau purement bestial des Gentils est suffisamment prouvé par le fait qu'ils ne comprennent pas qu'en nous empruntant de l'argent, ils auront, un jour ou l'autre, à soustraire des ressources du pays le capital emprunté avec ses intérêts. Il aurait été plus simple de prendre, tout de suite, l'argent des leurs, auxquels ils n'auraient pas eu à payer d'intérêts. Voilà qui prouve notre génie et le fait que nous sommes le peuple choisi de Dieu (2). Nous avons si bien présenté les choses que les Gentils ont cru qu'il y avait pour eux un bénéfice à tirer des emprunts.

Nos calculs, que nous exposerons en temps voulu, et qui ont été élaborés au cours des siècles, tandis que les Gentils gouvernaient, différeront des leurs par leur extrême clarté et convaincront le monde des avantages de nos plans nouveaux. Ces plans mettront fin aux abus qui nous ont permis de nous rendre maîtres des Gentils et que nous ne tolérerions pas sous notre règne. Notre budget sera compris de telle façon qu'il sera impossible au Souverain, comme au plus petit employé, de distraire la moindre somme d'argent sans être vu, ou de lui donner un tout autre emploi que celui qui a été prévu.

Il est impossible de gouverner avec succès si l'on n'a pas un plan fixe bien défini. Les chevaliers et les héros eux-mêmes périssent s'ils s'aventurent dans un chemin sans savoir où il conduit et s'ils partent en voyage sans s'être convenablement approvisionnés.

Les souverains des Gentils, encouragés par nous à abandonner leurs devoirs, pour ne penser qu'à paraître, à recevoir fastueusement et à se divertir de toute manière, nous ont servi d'écran pour dissimuler nos intrigues.

(1) *Tr. am.:* Ceci empêchera la stagnation de l'argent et mettra fin...
(2) *Tr. am.:* Supprimer les mots « ...et le fait que nous sommes le peuple choisi de Dieu ».



Les rapports de leurs partisans (1), envoyés pour représenter le Souverain en public, étaient faits, en réalité, par nos agents. Ces rapports étaient toujours rédigés (2) de façon à plaire aux souverains à l'esprit borné.

On ne manquait pas de les assaisonner de projets variés d'économie future. Ils auraient pu demander : « Comment pourrait-on économiser ? Serait-ce par de nouveaux impôts ? » Mais ils ne posaient aucune question semblable aux lecteurs de nos rapports.

Vous savez vous-mêmes à quel chaos financier ils ont abouti, par leur propre négligence ; ils ont fait banqueroute, en dépit de tous les durs efforts de leurs sujets.

VINGT-ET-UNIÈME SÉANCE

Emprunts nationaux

Je veux maintenant reprendre le sujet de notre dernier entretien et vous donner une explication détaillée sur les emprunts nationaux. Je ne parlerai plus des emprunts étrangers, parce qu'ils ont rempli nos coffres de l'argent des Gentils, et encore parce que notre Gouvernement universel n'aura pas de voisins à qui emprunter d'argent.

Nous avons employé la corruption des hauts fonctionnaires et la négligence des souverains des Gentils pour faire verser à l'Etat deux et trois fois l'argent par nous avancé, et dont, en réalité, il n'avait pas besoin. Qui pourrait en faire autant à notre égard ? Je passe donc aux détails sur les emprunts nationaux.

En annonçant l'émission d'un emprunt national, le Gouvernement (3) ouvre une souscription. Pour que les valeurs émises soient à la portée de tous (4), elles sont à très bas prix. Les premiers souscripteurs peuvent acheter au-dessous du pair. Le second jour, le prix augmente, pour donner l'impression que tout le monde se les arrache.

(1) *Tr. am.* : Les rapports des favoris puissants...

(2) *Tr. all.* : ...rédigés par les agents de nos Loges franc-maçonniques...

(3) *Tr. all.* : ...le Gouvernement se met en rapport avec les grands capitalistes du pays. Ceux-ci fixent le taux de l'emprunt et les autres conditions. Pour la publicité qu'ils donnent à l'emprunt, on leur en concède une partie.

(4) *Tr. am.* : ...on fixe les souscriptions à des chiffres très variés — de 100 à 1.000.



Quelques jours plus tard, les coffres du Trésor sont pleins de l'argent souscrit surabondamment. (Pourquoi continue-t-on de prendre l'argent lorsque l'emprunt est couvert et au delà ?) La souscription est, évidemment, bien supérieure à la somme inscrite pour l'emprunt ; c'est là qu'est tout le succès : le public a toute confiance dans le Gouvernement !

Dettes d'Etat et Impôts

Mais, quand la farce est jouée, il ne reste plus que le fait d'une énorme dette à payer. Et, pour en servir les intérêts, il faut que le Gouvernement ait recours à un nouvel emprunt qui n'annule pas la dette de l'Etat, mais qui l'augmente, tout au contraire. Lorsqu'il ne lui est plus possible d'emprunter, l'Etat lève de nouveaux impôts pour arriver à payer les intérêts de ses emprunts. Ces impôts ne sont pas autre chose que des dettes qui couvrent d'autres dettes.

Conversions et abaissement de l'intérêt des Emprunts nationaux

Nous arrivons alors aux conversions d'emprunts, mais ces conversions ne font que diminuer la somme d'intérêts à payer, sans éteindre la dette. De plus, on ne peut les faire qu'avec le consentement des créanciers. Lorsqu'on annonce ces conversions, on laisse le droit aux créanciers de les accepter ou non, et, dans ce dernier cas, ils peuvent retirer leur argent. Si tout le monde retirait son argent, l'Etat se trouverait pris dans ses propres filets et ne pourrait satisfaire toutes les demandes. Par bonheur pour les Gouvernements, les Gentils n'entendent pas grand'chose aux questions financières, et ils ont toujours préféré consentir à une diminution de leurs valeurs et à une réduction des intérêts, plutôt que de risquer de nouveaux placements ; c'est ainsi qu'ils ont souvent aidé l'Etat à se libérer de ses dettes s'élevant, dans certains cas, à plusieurs millions.

Les Gentils n'oseraient pas opérer de même pour les emprunts étrangers, sachant très bien que nous exigerions alors tous nos capitaux.

Insolvabilité de l'Etat

En agissant de la sorte, le Gouvernement admettrait ouvertement son insolvabilité, ce qui montrerait au peuple que ses



intérêts n'ont rien de commun avec ceux de l'Etat. J'attire tout particulièrement votre attention sur ce point, comme sur le suivant.

Consolidation des Emprunts nationaux. — Rentes perpétuelles

Tous les emprunts nationaux sont, actuellement, consolidés par ce qu'on appelle des emprunts provisoires (1), dont l'échéance est de courte durée. Ces emprunts sont couverts au moyen de dépôts dans les banques d'Etat (2) ou à la Caisse d'épargne. Cet argent étant à la disposition de l'Etat pendant un temps considérable, il est employé à payer les intérêts des emprunts étrangers, et le Gouvernement remplace l'argent qu'il prend dans ces banques par des valeurs d'Etat. Ce sont ces vâleurs qui couvrent tous les déficits dans les coffres des Gouvernements des Gentils.

Suppression des Bourses de Valeurs

Toutes ces opérations frauduleuses disparaîtront lorsque notre Souverain montera sur le trône universel. Nous détruirons également le marché des valeurs, parce que nous ne permettrons pas que notre prestige puisse être ébranlé par la hausse ou la baisse de nos fonds, dont la valeur nominale sera fixée par la loi, sans possibilité de fluctuation. La hausse est la cause de la baisse (3), et c'est par les hausses que nous sommes arrivés à discréditer les fonds publics des Gentils.

Taxation du prix des Valeurs commerciales

Nous substituerons aux Marchés des Valeurs d'énormes administrations d'Etat, dont le service consistera à taxer, suivant les ordres reçus, les entreprises commerciales. Ces administrations seront à même de lancer sur le marché des millions d'actions commerciales (4) ou de les acheter en un seul jour. Toutes les affaires commerciales seront ainsi entre nos mains.

Vous pouvez imaginer quelle force sera la nôtre !

(1) *Tr. am.* : ...par ce qu'on appelle la dette flottante...
(2) *Tr. am.* : Supprimer : « ...dans les banques d'Etat... ».
(3) *Tr. am.* : La hausse conduit à la baisse...
(4) *Tr. am.* : ...cinq cent millions d'actions industrielles... — *M. P.* (21 juillet 1920) : ...500 millions d'actions...



VINGT-DEUXIÈME SÉANCE

Le Mystère des Temps. — Plan Juif et Politique financière

Dans tout ce que je vous ai dit jusqu'ici, j'ai cherché à vous faire un tableau exact du mystère des événements actuels et de ceux du passé, tous voguent au gré des flots du Destin, et nous en verrons le résultat dans un avenir prochain. Je vous ai montré nos plans secrets mis à exécution dans nos rapports avec les Gentils, puis notre politique financière. Je n'ai plus que quelques mots à ajouter.

L'Or millénaire, base de la prospérité future

La plus grande force des temps présents est concentrée entre nos mains : c'est l'or. En deux jours, nous pouvons en faire sortir de nos trésors secrets n'importe quelle somme.

Est-il nécessaire, après cela, de prouver que notre Gouvernement est voulu par Dieu ? Est-il admissible qu'avec d'aussi vastes richesses nous ne soyons pas capables de prouver que tout l'or accumulé pendant tant de siècles ne nous soit une aide (1) pour faire triompher notre vraie cause pour le bien, c'est-à-dire pour la restauration de l'ordre sous notre Gouvernement.

Peut-être faudra-t-il employer la violence, mais cet ordre sera définitivement établi. Nous prouverons que nous sommes les bienfaiteurs qui avons rendu au monde torturé la paix et la liberté (2) perdues. Nous donnerons au monde l'occasion de ressaisir cette paix (3) et cette liberté, mais à une condition expresse, celle d'adhérer strictement à nos lois. De plus, nous rendrons évident à tous que la liberté ne consiste pas dans la dissolution, ni dans le droit de faire tout ce qui plaît ; que la position et la puissance d'un homme ne lui confèrent pas le droit de proclamer des principes destructeurs comme la liberté de religion, l'égalité ou autres idées analogues. Nous démontrerons clairement que la liberté individuelle ne donne pas le

(1) *Tr. am.* : ...ne nous soit une aide pour établir le vrai bonheur, ramener l'ordre et faire triompher...
(2) *Tr. am.* : ...et la liberté individuelle.
(3) *Tr. am.* : ...cette tranquillité et la dignité des relations...



droit de s'agiter ou d'exciter les autres par des discours ridicules adressés aux masses en délire. Nous enseignerons au monde que la vraie liberté consiste seulement dans l'inviolabilité de la personne et de la propriété de ceux qui adhèrent à toutes les lois de la vie sociale ; que la position d'un homme dépendra de sa conception des droits d'autrui et que sa dignité lui défend d'avoir sur lui-même (1) des idées fantastiques.

Force juive au-dessus des Peuples et de Dieu

Notre domination sera glorieuse parce qu'elle sera forte et qu'elle gouvernera et guidera, sans se mettre à la remorque des chefs de la populace ou d'orateurs, quels qu'ils soient, clamant des paroles insensées qu'ils appellent de grands principes et qui ne sont, en réalité, que des utopies. Notre puissance sera l'organisatrice de l'ordre, principe du bonheur public. Le prestige de cette puissance lui attirera une adoration mystique, en même temps que l'assujettissement de toutes les nations. Une vraie puissance ne doit céder devant aucun droit, pas même devant celui de Dieu. Personne n'osera s'en approcher avec l'intention de la diminuer, ne fût-ce que d'un fil.

VINGT-TROISIÈME SÉANCE

Limitation de la production des Objets de luxe

Pour que les hommes s'habituent à nous obéir, il faut qu'ils soient élevés dans la simplicité ; c'est pourquoi nous réduirons la production des objets de luxe. De cette façon, nous imposerons aussi les bonnes mœurs que viennent corrompre les rivalités engendrées par le luxe.

Rétablissement de l'Industrie domestique

Nous encouragerons le travail manuel (2) pour faire du tort aux manufactures privées (3).

La nécessité de telles réformes se manifeste dans ce fait que les grands usiniers incitent souvent leurs ouvriers contre le Gouvernement, peut-être même sans s'en douter.

(1) *Tr. am. :* ...d'avoir sur *ego* des idées fantastiques.
(2) *Tr. all. :* ...le travail à domicile...
(3) *Tr. am. :* ...pour faire du tort au capital des manufacturiers.

Chômage

Le peuple employé dans les industries locales ne sait pas ce que c'est que le « chômage » ; c'est ce qui l'attache à l'ordre existant et lui fait soutenir le Gouvernement ; mais il n'y a pas de plus grand danger pour le Gouvernement que le chômage.

Pour nous, le chômage aura terminé son œuvre lorsque, par lui, nous aurons obtenu le pouvoir.

Interdiction de l'Ivrognerie

L'ivrognerie sera également prohibée comme un crime de lèse-humanité et punie comme tel, car l'alcool ravale l'homme au niveau de la bête.

Les nations ne se soumettent aveuglément qu'à un pouvoir fort, absolument indépendant, ayant en main une épée pour se défendre contre toute insurrection sociale. Pourquoi exigeraient-elles que leur Souverain soit un ange ? Il faut qu'il soit la personnification de la force et de la puissance.

Le Monde actuel périra dans l'Anarchie, le Roi des Juifs le ressuscitera

Un chef doit surgir ; il supprimera les Gouvernements existants que faisait vivre une foule dont nous avons amené la démoralisation en la jetant dans les flammes de l'anarchie. Le chef en question commencera par éteindre ces flammes qui jaillissent sans cesse de tous côtés.

Pour obtenir un tel résultat, il devra détruire toutes les sociétés capables d'allumer l'incendie, même s'il doit pour cela répandre son propre sang (1). Il devra former une armée bien organisée qui combattra, sans trêve, l'infection de l'anarchie, véritable poison pour un Gouvernement.

Roi des Juifs, l'Élu de Dieu

Notre Souverain sera l'élu de Dieu, avec la mission de détruire toutes les idées (2) provenant de l'instinct et non de la raison, de la brutalité et non de l'humanité. Ces idées sont à l'ordre du jour, couvrant de la bannière du droit et de la liberté leurs rapines et leurs violences.

(1) *Tr. am. :* ...répandre leur sang.
(2) *Tr. am. :* ...toutes les forces...



De telles idées ont détruit toutes les organisations sociales, préparant ainsi le règne du roi d'Israël.

Mais leur rôle sera fini lorsque commencera le règne de notre Souverain. C'est alors qu'il faudra les balayer pour purifier de toute souillure le chemin de notre Roi.

Nous pourrons alors dire aux nations : « Priez Dieu et courbez-vous devant Celui qui est marqué du sceau des prédestinés et dont Dieu Lui-même guide l'étoile, afin que nul autre que Lui ne puisse libérer l'humanité de tout péché » (1).

VINGT-QUATRIÈME SÉANCE

Comment affermir la domination du Roi de la Maison de David

Nous allons parler maintenant de la manière dont nous affermirons la dynastie de David pour qu'elle puisse durer jusqu'à la fin des temps.

Notre procédé consistera particulièrement dans les mêmes principes qui valurent à nos Sages (2) le gouvernement des affaires du monde, c'est-à-dire la direction et l'éducation (3) de toute la race humaine.

Plusieurs membres de la famille de David prépareront des Rois et leurs successeurs qui seront élus non par droit d'hérédité, mais d'après leur valeur. Ces successeurs seront initiés à nos mystères politiques secrets et à nos plans de gouvernement, en prenant toute précaution pour que nul autre ne puisse les connaître.

De telles mesures seront nécessaires, afin que tout le monde sache que, seuls, sont capables de gouverner ceux qui ont été initiés aux mystères de l'art politique. Ce n'est qu'à ces hommes seuls qu'on apprendra comment il faut appliquer nos plans dans la pratique, en se servant de l'expérience des siècles passés. On les initiera aux conclusions à déduire de toutes les observations qu'ils pourront faire sur notre système politique et économique et à toutes les sciences sociales (4). En un mot, on leur dira le véritable esprit des lois qui ont été établies par la nature elle-même pour gouverner l'humanité.

(1) *Tr. am. :* ...de toutes les forces du mal. — *Tr. all. :* ...de tout fléau.
(2) *Tr. am. :* ...qui valurent à nous, les Sages...
(3) *Tr. am. :* ...l'éducation des idées...
(4) *Tr. am. :* ...et à tous les mouvements sociaux.



Suppression de l'Hérédité naturelle

Les successeurs directs du Souverain sont écartés si, pendant leur éducation, on s'aperçoit qu'ils sont frivoles ou trop sensibles, ou s'ils montrent quelque autre tendance susceptible de nuire à leur puissance ou de les rendre incapables de gouverner et d'être même un danger pour le prestige de la couronne.

Nos Sages ne confieront les rênes du Gouvernement qu'à des hommes capables de régner avec fermeté, au risque peut-être d'être cruels.

En cas de maladie ou de perte d'énergie, notre Souverain sera obligé de passer les rênes du Gouvernement à tel membre de sa famille qui se serait montré plus capable que lui.

Les plans du Roi pour le présent et, plus encore, pour l'avenir, ne seront même pas connus de ceux que l'on appellera ses conseillers les plus intimes.

Le Roi des Juifs et ses trois Conseillers

Seul notre Souverain et ses Trois Initiateurs (1) connaîtront l'avenir.

Le Roi des Juifs, incarnation du Destin

Le peuple croira reconnaître le Destin lui-même et toutes ses voies humaines dans la personne du Souverain qui gouvernera avec une fermeté inébranlable, exerçant son contrôle sur lui-même et sur l'humanité. Personne ne connaîtra les intentions du Souverain quand il donnera ses ordres ; nul n'osera (2) donc entraver sa course mystérieuse.

Il faut, naturellement, que notre Souverain ait un cerveau capable d'exécuter nos plans. Il ne montera donc sur le trône que lorsque ses facultés intellectuelles auront été vérifiées par nos Sages.

Pour s'assurer l'amour et la vénération de tous ses sujets, notre Souverain devra souvent leur adresser la parole en public. Les deux puissances, celle du peuple et celle du Souverain, s'harmoniseront au contact, au lieu de rester séparées, comme chez les Gentils, où l'une regardait l'autre avec terreur.

(1) *Tr. am. :* ...ses trois garants...
(2) *Tr. am. :* ...nul n'osera lui faire opposition.



Il nous fallait maintenir ainsi ces deux puissances dans cet état de terreur mutuelle, pour qu'une fois séparées, elles tombassent dans nos mains.

Valeur morale du Roi des Juifs

Le Roi d'Israël ne devra pas être dominé par ses passions, particulièrement par la sensualité. Il ne laissera pas dominer les instincts animaux qui affaibliraient ses facultés mentales. La sensualité, plus que toute autre passion, détruit, fatalement, toutes les facultés de l'intelligence et de la prévoyance ; elle dirige les pensées des hommes vers le plus mauvais côté (1) de la nature humaine.

La Colonne de l'Univers, en la personne du Gouverneur du Monde, issu de la Sainte Race de David, doit renoncer à toutes passions pour le bien de son Peuple.

Notre Souverain doit être irréprochable (2).

(*Signé par les Représentants de Sion du 33e degré*).

(1) *Tr. am.* : ...le côté le plus bestial de la nature humaine.
(2) *Tr. am.* : Le texte finit au mot « irréprochable », sans signature.



ÉPILOGUE [1]

Ces minutes furent subrepticement retirées d'un grand livre de notes prises à des conférences. Mon ami les trouva dans les coffres-forts de la Société de Sion, aux bureaux de son quartier général, qui est actuellement situé en France.

La France obligea la Turquie à accorder divers privilèges aux écoles et aux institutions religieuses de tout culte, qui se trouveront désormais sous le protectorat de la diplomatie française en Asie-Mineure. Il n'est pas question, cela va sans dire, des écoles et des institutions catholiques qui furent chassées de France par les derniers gouvernements. Ce fait prouve simplement que la diplomatie dreyfusarde n'a qu'un désir : protéger les intérêts de Sion et travailler pour la colonisation de l'Asie-Mineure par les Juifs français. Sion a toujours su s'y prendre pour acquérir l'influence au moyen de ce que le Talmud appelle ses « animaux de travail », nom par lequel il désigne les Gentils en général.

D'après les annales du Sionisme juif secret, Salomon et d'autres savants israélites élaborèrent, dès l'année 929 avant J.-C., la théorie d'un système qui devait aboutir à une conquête pacifique de l'univers entier par Sion.

A mesure que les temps avançaient, ce système fut repris en détail et complété peu à peu par des hommes qui furent initiés à la question. Ces savants décidèrent de faire pour Sion — et par des moyens pacifiques — la conquête du monde. Ils le firent avec l'hypocrisie du serpent symbolique, dont la tête représenterait les initiés aux plans de l'administration juive, et le corps, le peuple juif — l'administration fut toujours tenue secrète à la nation juive elle-même. Ce serpent, pénétrant jusqu'au cœur des nations

(1) L'*Epilogue* est de Serge Nilus. Il n'est pas traduit dans les versions allemande et américaine.



qu'il rencontrait, s'y dissimula pour y détruire tout ce qui était une force non-juive. Il est prédit que le serpent doit achever son œuvre, adhérant strictement au plan tracé, jusqu'à ce que le chemin qu'il doit parcourir soit terminé par le retour de sa tête à Sion, jusqu'à ce qu'il ait ainsi complété son tour de l'Europe et l'ait encerclée, jusqu'à ce qu'enfin, ayant enchaîné l'Europe, il étreigne le monde entier. Ceci doit être accompli en employant tous les moyens possibles pour soumettre tous les pays par une conquête économique.

La tête du serpent ne rentrera dans Sion que lorsque la puissance de tous les Souverains d'Europe aura été détruite, c'est-à-dire quand une série de crises économiques et de vastes destructions aura amené partout la démoralisation de l'esprit et la corruption des mœurs. A cet état de choses contribueront principalement les Juives, travesties en Françaises, Italiennes, etc. Ce sont les plus sûres propagatrices du libertinage dans la vie des hommes placés à la tête des nations.

Les femmes au service de Sion servent d'appât à ceux qui, à cause d'elles, ont toujours besoin d'argent, et qui dès lors sont toujours prêts à vendre leur conscience pour s'en procurer. Cet argent n'est en réalité qu'un prêt fait par les Juifs, car ces mêmes femmes ne tardent pas à le remettre entre les mains de la Juiverie corruptrice — mais ces transactions servent à acheter des esclaves à la cause de Sion.

Naturellement, pour qu'une telle entreprise réussisse, il ne faut pas que les fonctionnaires publics ou les individus privés se doutent du rôle que jouent les femmes employées par la Juiverie. Pour cela, les directeurs du projet de Sion ont formé une sorte de caste religieuse composée d'ardents disciples de la loi mosaïque et des règlements du Talmud. L'univers entier a cru que la loi mosaïque était la vraie règle de vie des Juifs; en réalité, elle n'est qu'un masque. Personne n'a songé à étudier les effets de cette règle de vie parce que tous les yeux étaient fixés sur l'or que pouvait fournir la caste et grâce auquel elle possédait l'entière liberté pour mener ses intrigues économiques et politiques.

Voici comment on nous trace le parcours du serpent symbolique : sa première étape, en Europe, date de 429 avant J.-C. Ce fut en Grèce, au temps de Périclès, que le reptile se mit à dévorer

la puissance de ce pays. La seconde étape fut Rome, au temps d'Auguste, environ 69 ans avant J.-C. La troisième, Madrid, sous Charles-Quint, 1552. La quatrième, Paris, vers 1700, sous Louis XIV. La cinquième, Londres, à partir de 1814 (après la chute de Napoléon). La sixième, Berlin, en 1871, après la guerre franco-allemande. La septième, Saint-Pétersbourg, où l'on voit se dresser la tête du serpent, en 1881.

Tous ces Etats traversés par le serpent ont eu leurs constitutions ébranlées jusque dans leurs bases, et l'Allemagne, avec son apparence de force, ne fait pas exception à la règle. Au point de vue économique, l'Angleterre et l'Allemagne sont épargnées, mais cela ne durera que jusqu'à ce que le serpent ait achevé la conquête de la Russie, sur laquelle sont actuellement concentrés tous ses efforts. Le reste du parcours du serpent n'est pas indiqué sur la carte, mais des flèches montrent la direction qu'il doit prendre ensuite du côté de Moscou, Kieff et Odessa.

Nous savons au juste maintenant jusqu'à quel point ces villes seront les centres de la race juive militante. Constantinople est indiquée comme la dernière étape du serpent, jusqu'au retour à Jérusalem (1).

Il ne reste plus au reptile qu'une courte distance à franchir pour réunir sa tête à sa queue. Afin qu'il ne rencontre pas d'obstacles sur sa route, Sion prit les mesures suivantes pour refondre la société et transformer les classes laborieuses. Premièrement, et avant tout, la race juive fut organisée de façon que nul n'y pût pénétrer et en surprendre les secrets. C'est Dieu lui-même qui aurait dit aux Juifs qu'ils étaient prédestinés à régner sur la terre entière, où ils formeraient un indivisible Royaume de Sion. Il leur fut dit qu'ils étaient la seule race digne d'être appelée humaine, toutes les autres n'ayant été créées que pour être des « animaux de travail », esclaves des Juifs, et que leur but devait être la conquête du monde et l'érection du trône de Sion sur l'univers entier. (Voir *Sanh.* 91, 21, 1.051).

On enseigna aux Juifs qu'ils étaient des surhommes et qu'ils devaient former une nation à part. Ces théories leur inspirèrent

(1) Remarquer que cette carte fut faite bien des années avant la révolution de Turquie. (*Note du texte*).

l'idée de se glorifier eux-mêmes, étant de droit les fils de Dieu. (Voir *Jihal,* 67, 1; *Sanh.* 58, 2).

Le mode de vie isolée de la race de Sion est rigoureusement prescrit par le système du « Kaghal » qui oblige tous les Juifs à venir en aide à leurs semblables, indépendamment de l'assistance qu'ils reçoivent de leurs administrations locales, ce qui dissimule le gouvernement de Sion aux yeux des gouvernements des Gentils. Ces derniers, de leur côté, prennent ardemment la défense de l'autonomie juive, parce qu'ils considèrent à tort les Juifs comme une simple secte religieuse. Les idées dont il est parlé plus haut, qui ont été inculquées aux Juifs ont eu également une influence considérable sur leur vie matérielle.

Lorsque nous lisons des ouvrages comme *Gopayon,* 14, p. 1; *Eben-Gaizar,* 44, p. 81; XXXVI. *Ebamot,* 98; XXV. *Ketubat,* 36; XXXIV. *Sanudrip,* 746; XXX. *Kadushin,* 68 A — qui furent tous écrits pour glorifier la race juive, nous voyons qu'en réalité, ils traitent tous les Gentils comme des animaux, uniquement créés pour les servir. Ils croient que les peuples, leurs biens et leur vie même appartiennent aux Juifs, et que Dieu permet à sa race choisie d'en disposer comme elle l'entend.

D'après leurs lois, tous les mauvais traitements qu'ils font subir aux Gentils leur sont pardonnés le jour de leur Nouvel An, en même temps qu'ils obtiennent l'indulgence divine pour semblable péché dans le cours de l'année qui commence.

Afin d'exciter la haine des leurs contre les Gentils, les chefs juifs ont agi comme des « agents provocateurs » dans les mouvements antisémites, en permettant aux Gentils de découvrir quelques-uns des secrets du Talmud. Les manifestations d'antisémitisme furent également très utiles aux chefs Juifs, parce qu'elles émurent de compassion le cœur de quelques Gentils pour le peuple qui était apparemment maltraité, gagnant ainsi des sympathies à Sion.

L'antisémitisme, cause de persécutions contre les Juifs des classes inférieures, a permis à leurs chefs de dominer leurs coreligionnaires et de les tenir dans l'assujettissement. Ils y parvinrent, car ils intervenaient toujours au bon moment pour sauver les leurs. Remarquez que les chefs Juifs n'ont jamais souffert des soulèvements antisémites, en ce qui concerne leurs



biens personnels ou leur situation officielle dans leur administration. Cela n'a rien d'étonnant, puisque ces chefs eux-mêmes lancent les « limiers chrétiens » contre les Juifs d'humble condition, et que ces limiers s'arrangent de façon à leur tenir leurs troupeaux en bon ordre, ce qui contribua à consolider Sion.

A les en croire, les Juifs se sont déjà placés à la tête d'un gouvernement suprême dirigeant le monde entier, et ils jettent maintenant bas leurs masques.

Naturellement, la principale force de conquête de Sion consiste dans son or; les Juifs n'ont donc eu à travailler que pour donner une valeur à cet or.

Le prix élevé de l'or tient surtout à ce qu'il sert de monnaie courante. Il s'accumule entre les mains de Sion, parce que les Juifs savent profiter de toute crise internationale sérieuse pour le monopoliser. L'histoire de la famille de Rothschild le prouve, elle a été publiée dans la *Libre Parole,* à Paris.

La force du Capitalisme fut établie au moyen de ces crises, sous la bannière du Libéralisme et la protection de théories économiques et sociales habilement élaborées. En donnant à ces théories une apparence scientifique, les Anciens d'Israël obtinrent un succès extraordinaire.

L'existence du scrutin de vote a toujours procuré à Sion l'occasion d'introduire, par la corruption, toutes les lois favorables à ses desseins. La forme de gouvernement pour les Gentils qui convient le mieux aux Juifs est la République, parce que c'est celui qui lui permet le plus facilement d'acheter une majorité; et le régime républicain donne à leurs agents et à leur armée d'anarchistes une liberté sans limites. C'est pourquoi les Juifs soutiennent si bien le Libéralisme; et les stupides Gentils, dupés par eux, ignorent ce fait déjà évident que, sous une république, il n'y a pas plus de liberté que sous une autocratie, au contraire on y voit une oppression de la minorité par la populace que dirigent toujours les agents de Sion.

Selon le testament de Montefiore, Sion n'épargne ni l'argent, ni les moyens capables de la conduire à ses fins. De nos jours, tous les gouvernements du monde entier sont consciemment ou inconsciemment soumis aux ordres de ce grand Super-gouvernement de Sion, parce que toutes leurs valeurs sont entre



ses mains, car tous les pays sont débiteurs des Juifs pour des sommes qu'ils ne pourront jamais payer. Toutes les affaires : l'industrie, le commerce, comme la diplomatie, sont dans les mains de Sion. C'est au moyen de ses capitaux qu'elle a asservi toutes les nations. A force de maintenir l'éducation sur des bases purement matérialistes, les Juifs ont chargé tous les Gentils de lourdes chaînes avec lesquelles ils les ont attachés à leur « Super-Gouvernement ».

La fin de la liberté nationale est proche, donc la liberté individuelle touche à sa fin, parce que la vraie liberté ne saurait exister là où Sion peut se servir du levier puissant de son or pour gouverner la populace et dominer la portion la plus digne et la plus raisonnable de la société.

« ...Que ceux qui ont des oreilles pour entendre, entendent ».

Il y aura bientôt quatre ans que les *Protocols of the Elders of Zion* sont en ma possession. Dieu seul sait combien j'ai tenté d'efforts infructueux pour les mettre en lumière, et même pour prévenir ceux qui sont au pouvoir en leur révélant les causes de l'orage suspendu au-dessus de l'apathique Russie qui semble avoir malheureusemnt perdu toute notion de ce qui se passe autour d'elle.

Et c'est seulement maintenant, alors que je crains qu'il soit trop tard, que j'ai réussi à publier mon ouvrage, espérant pouvoir mettre en garde ceux qui ont encore des oreilles pour entendre et des yeux pour voir.

On ne peut plus en douter, le regne triomphal du Roi d'Israël se dresse devant notre monde dégénéré comme Satan, avec sa puissance et ses terreurs; le Roi né du sang de Sion — l'Antechrist — est près de monter sur le trône de l'Empire universel.

Les événements se précipitent dans le monde avec une effroyable rapidité; les querelles, les guerres, les rumeurs, les famines, les épidémies et les tremblements de terre — tout ce qui, hier encore, était impossible, est aujourd'hui un fait accompli. On dirait que les jours s'enfuient si rapidement dans l'intérêt du peuple choisi. Ce n'est pas le moment d'entrer minutieusement dans les détails de l'histoire de l'humanité au point de vue des « mystères d'iniquité » révélés, pour prouver historiquement l'influence



qu'ont eue sur les malheurs universels les « Anciens d'Israël », pour prédire l'avenir certain et déjà proche de l'humanité, ou pour dévoiler l'acte final de la tragédie mondiale.

Seule la lumière du Christ et celle de sa Sainte Eglise universelle peuvent sonder les abîmes sataniques et révéler l'étendue de leur perversité.

Je sens en mon cœur que l'heure a sonné où il serait urgent de convoquer un Huitième Concile Œcuménique qui réunirait les pasteurs et les représentants de toute la Chrétienté. On oublierait de part et d'autre les querelles et les divisions séculaires pour ne songer qu'à l'avènement de l'Antechrist.

APPENDICES

I

SOMMAIRE DES « PROTOCOLS »

(Extrait de la Traduction américaine)

« Le titre sous lequel les « Protocols » sont présentés dans le texte de Nilus, selon la traduction littérale d'après le russe, est :

« Protocols » des réunions des Hommes Sages de Sion

» Le mot « Protocols » peut être employé en des sens différents, mais dans le cas actuel, le contexte indiquerait que ce mot signifie simplement les minutes écrites de certaines réunions, c'est-à-dire des réunions des hommes sages de Sion. Il y a vingt-quatre « Protocols » distincts, chaque « Protocol » paraissant reproduire le contenu d'une allocution faite à la réunion par l'un de ses membres. Le contexte semble égalemeent indiquer que toutes les allocutions ont été prononcées par la même personne; il faut aussi remarquer que chaque « Protocol » traite d'une partie plus ou moins distincte d'un même sujet, comme le chapitre d'un livre.

» Dans le premier « Protocol », il est dit que le premier orateur se propose de formuler « notre système, tant à notre point de vue qu'à » celui des Goïm ». Le mot Goys, ou Goyim, ou Goïm est un ancien mot hébreu qui désigne les Gentils, ou gens qui ne sont pas Juifs. Dans tous les autres « Protocols », que ce soit la même personne qui a pris la parole dans le premier ou que ce soit une autre, c'est toujours le même sujet général qui est traité.

» Si l'on considère l'ensemble de ces documents, l'on voit clairement qu'il s'agit de formuler un plan stratégique d'action unie des Juifs en tant que nation ou peuple, en vue de réaliser certaines fins. Ces fins ne sont rien moins que la domination politique et religieuse universelle sur le monde entier. Les moyens par lesquels on arrivera à cette domination universelle sont détaillés avec une grande clarté et une grande minutie.

» Le document, dans son ensemble, présente le caractère le plus extraordinaire, et si certains lecteurs peuvent y voir une œuvre de fanatiques ou de visionnaires, d'autres seront plus frappés de la profonde habileté qu'il révèle, de la froide logique du raisonnement, de l'enchainement général des assertions et des arguments, ce qui indique que cette œuvre, quel qu'en soit le motif secret, est le résultat d'une réflexion attentive et d'une mûre délibération.

» Le plan stratégique d'action est machiavélique et au plus haut point affranchi de scrupules. Il a pour base avouée ces propositions que la



force est le droit, que « la politique n'a rien à voir avec la morale ». Il est expressément déclaré aussi que le but poursuivi est de « soumettre » tous les gouvernements à notre supergouvernement » et que le supergouvernement juif sera une autocratie ayant à sa tête un Juif comme souverain.

» Voici résumés sommairement les moyens par lesquels cette domination mondiale doit être réalisée :

» 1° Le gouvernement national de tout Etat non-juif devra être détruit en fomentant des révolutions intérieures par des appels à la haine de classes, par des efforts simulés en vue d'obtenir une augmentation de liberté et de privilèges pour certaines classes du peuple, en se servant des mots « liberté, égalité, fraternité » comme simples attrape-nigauds, et gagnant ainsi des recrues à la cause juive. Les gouvernements autocratiques, les seuls qui soient forts, devront être affaiblis tout d'abord par l'introduction du libéralisme, qui frayera la route à l'anarchie.

» 2° Toutes les guerres doivent avoir désormais une base économique; il ne sera pas permis de retirer d'une guerre des avantages territoriaux, ce qui fera de la maîtrise exercée par les Juifs sur la richesse le facteur décisif de la guerre.

» 3° Les droits internationaux des Juifs seront fortifiés aux dépens des droits nationaux des divers peuples gentils.

» 4° Les Etats non-juifs seront affaiblis encore davantage par l'encouragement donné aux mesures politiques fausses ou contradictoires, et en obtenant quelque influence secrète sur les actes des fonctionnaires publics, en manipulant la presse, en supprimant graduellement la liberté de la parole.

» 5° L'autorité des gouvernements où prévaut le libéralisme sera minée par la destruction de la religion (autre que la religion juive), car la religion est la force conservatrice et morale qui rend possibles les gouvernements libéraux.

» 6° Afin de vaincre la résistance des Etats qui ne seront pas disposés à se soumettre à la puissance juive, il faudra recourir sans hésitation à la violence, à la ruse, à l'hypocrisie, à la vénalité, à la fraude, à la trahison, à la saisie du bien d'autrui.

» 7° La destruction de la charpente sociale et économique des Etats chrétiens sera effectuée par la destruction de la prospérité industrielle, au moyen de la spéculation et de grèves incessantes « qui jetteront sur le » pavé des masses d'ouvriers », par la hausse artificielle des salaires, ce qui aura pour effet d'augmenter la cherté de la vie et finalement de produire une crise économique générale, et la désorganisation des systèmes financiers. La puissance financière des divers Etats non-juifs sera ainsi minée en les poussant à se surcharger d'emprunts étrangers et nationaux dans des proportions toujours plus grandes, ce qui finira par aboutir à la banqueroute.

» 8° Sur le chaos social et politique ainsi créé par ces divers moyens sera édifiée graduellement une dictature juive, surtout grâce au « terrible » pouvoir que posséderont les Juifs sur les cordons de la bourse, et grâce aussi aux autres grandes ressources que possèdent les Juifs pour contrôler la presse et le mouvement révolutionnaire ouvrier.

» 9° Pendant la période de transition entre le gouvernement des Gentils



et celui des Juifs dans chaque Etat, il y aura un gouvernement secret des Juifs acquis au moyen de la manipulation de la presse, de l'égarement de l'opinion publique, de la terreur en masse, de l'affaiblissement de l'initiative des Gentils, de la fausse direction donnée à l'éducation et de la discorde qu'on sèmera parmi les Gentils ».

Le *Times* (8 mai 1920) résume plus brièvement les « Protocols » :

« 1° Il y a, et il y a eu depuis des siècles une organisation secrète, politique et internationale des Juifs.

» 2° L'esprit de cette organisation paraît être une haine traditionnelle, éternelle de la chrétienté, et une ambition titanique de domination sur le monde.

» 3° Le but poursuivi à travers les siècles est la destruction des Etats nationaux et la substitution à ces Etats d'une domination juive internationale.

» 4° La méthode employée d'abord pour affaiblir et ensuite pour détruire les corps politiques existants consiste à leur inoculer des idées politiques désorganisatrices, d'une puissance de destruction soigneusement dosée et progressive allant du libéralisme au radicalisme, du socialisme au communisme, et atteignant jusqu'à l'anarchie, comme une *reductio ad absurdum* des principes égalitaires. Pendant ce temps, la Juiverie resterait à l'abri de ces doctrines corrosives : « Nous prêchons le » libéralisme aux Gentils, mais, d'autre part, nous maintenons notre » nation dans un assujettissement complet ». Du fond du gouffre d'anarchie où le monde se sera effondré, et comme réponse aux clameurs de l'humanité affolée, ce sera le froid, logique, sage, impitoyable gouvernement du « Roi de la Race de David » qui paraîtra un jour.

» 5° Les dogmes politiques établis et développés par l'Europe chrétienne, la science de l'homme d'Etat et du politicien démocratique sont, au même degré, l'objet du mépris des Sages de Sion. Pour eux, la science de l'homme d'Etat est un art secret d'essence supérieure, qui ne s'acquiert que par un entraînement traditionnel et qui n'est communiqué qu'à un petit nombre d'élus dans le secret de quelque sanctuaire occulte. « Les » problèmes politiques ne sont pas de nature à être compris par les gens » ordinaires; les seuls qui les puissent comprendre sont, comme je l'ai » déjà dit, des chefs qui ont dirigé les affaires pendant plusieurs siècles ».

» 6° Selon cette conception de l'art politique, les masses sont un vil bétail; et les dirigeants politiques des Gentils « parvenus sortis de leur » cohue sont également, comme dirigeants, des chefs aveugles en » politique ». Ce sont des pantins, dont les fils sont tirés par la main cachée des *Anciens ;* ces pantins sont généralement des gens corrompus, presque toujours incapables, cédant aisément aux flatteries ou aux menaces, se soumettant par crainte du chantage et travaillant, sans s'en douter, au profit de la domination juive.

» 7° La Presse, le Théâtre, la Bourse, la Science, la Loi elle-même sont aux mains de ceux qui détiennent tout l'or; ce sont là autant de moyens de faire naître une confusion, un chaos dans l'opinion publique, la démoralisation dans la jeunesse, l'encouragement au vice chez les adultes; au besoin même, on fera naître chez les Gentils, à la place des aspirations idéalistes de la civilisation chrétienne, le désir de l'argent, ou une neutralité de scepticisme matérialiste, ou d'appétit cynique du plaisir ».



ANALYSE
DES " PROTOCOLS " DES SAGES DE SION

Par le Dr WICHTL

Le traducteur et éditeur allemand Gottfried zur Beek dit que l'authenticité de ces « Protocols » n'a jamais été contestée par les Juifs et les Francs-Maçons, mais que les premiers tirages de la traduction de Nilus et du Frère Butmi ont été, pour la plus grande partie, achetés et détruits par les Juifs.

Que s'est-il passé depuis la première transcription de Nilus ? La guerre mondiale et l'écroulement des trônes en Russie, en Autriche-Hongrie, en Allemagne, le chaos préparé par les Francs-Maçons communistes, duquel doit sortir la *Ligue de l'Humanité* projetée depuis 200 ans, sous la direction maçonnico-juive; et il apparaît aujourd'hui, avec une clarté terrible, qu'on doit tenir grand compte de ces « *Protocols* » *des Sages de Sion*.

Quiconque n'est pas frappé de cécité peut voir que les Juifs ont entrepris la lutte en vue de l'hégémonie mondiale, et les « Sages de Sion » ne font que constater un fait, quand ils disent dans leurs débats confidentiels :

Nous (Juifs) sommes animés d'une ambition invincible, d'une avidité ardente, d'une rancune implacable, d'une haine inextinguible.

Les principes qu'ils veulent employer pour réaliser leur domination mondiale ne sont pas nouveaux pour les initiés, mais il est bon que tous les non-juifs les connaissent :

Quiconque veut gouverner doit recourir au déguisement, à la ruse, à la méchanceté, à la dissimulation. De hautes qualités morales — franchise, probité, honorabilité — sont les seuls écueils de l'art de la politique, car elles précipitent du trône les hommes les meilleurs, quand l'ennemi se sert de moyens différents et vraiment efficaces.



Les Juifs, quand ils sont entre eux, conviennent que l'Egalité, la Liberté, la Fraternité ne sont que des mots creux propres à illusionner et à égarer les peuples chrétiens qui doivent tomber sous la dépendance complète des privilèges (monopoles) juifs. Ils déclarent ouvertement :

Nous (Juifs) avons inoculé au corps de l'Etat le poison de la liberté; aujourd'hui (1897), tous les Etats sont atteints d'une maladie mortelle, la décomposition du sang. Nous n'avons plus qu'à attendre les dernières convulsions de l'agonie.

Dans l'Empire juif, il ne restera naturellement plus trace de « Liberté », de « droits des Gentils » :

Nous (Juifs) saurons empêcher que des rangs des Gentils surgissent des personnalités de talent, et s'il s'en produisait de telles que la masse dirigée par nous leur prête l'oreille, nous ferons qu'à la première occasion elle les décriera.

Ils disent sans circonlocution que leur domination sera le régime de la terreur :

Notre Empire, qui est fondé en vue de conquêtes pacifiques (!), doit substituer aux terreurs de la guerre des châtiments moins apparents, mais d'autant plus efficaces; il doit établir le règne de la peur, de la terreur, afin de contraindre à une obéissance aveugle et absolue.

Les bases de l'hégémonie mondiale juive seront des guerres économiques :

Nous pousserons les ouvriers à formuler des exigences croissantes en matière de salaire. Mais en les obtenant, ils n'en retireront aucun avantage, car, en même temps, nous augmenterons le prix des choses nécessaires à la vie et aux besoins journaliers...

Nous minerons profondément et habilement les bases de la production de l'agriculture, en poussant les ouvriers à l'anarchie et à l'ivrognerie...

Nous exciterons les Gentils à faire de grandes dépenses qui ne soient point proportionnées à leurs revenus et qui les mènent à un genre de vie luxueux.

A toutes les deux pages de ces « *Protocols* » *des Sages de Sion*, il est question de Loges franc-maçonniques. Voici un passage significatif :

Il va de soi que nous (Juifs) serons seuls à diriger l'activité des Francs-



Maçons, et personne autre ne devra s'en mêler. Nous seuls savons vers quel but ils marchent; nous seuls connaissons le terme final de leur action. Au contraire, les Gentils n'ont aucun soupçon de ces choses.

Nous apprenons aussi, de la bouche des « Sages de Sion » eux-mêmes, qui excite tous les désordres qui se produisent dans le monde :

Si le monde est tourmenté par des désordres, cela signifie que nous (Juifs) avons dû exciter ces désordres pour ébranler la charpente par trop solide des Etats des Gentils. Lorsqu'il se produit quelque part une conspiration, il est certain qu'à sa tête se trouve quelqu'un de nos serviteurs les plus dévoués.

Il est aussi question de guerre, et même (en 1897) de la guerre mondiale :

Aussitôt qu'un Etat Gentil se hasarde à nous opposer de la résistance, nous devons être en mesure de pousser ses voisins à lui faire la guerre...
Mais si, d'autre part, les voisins veulent faire cause commune avec lui et se lever contre nous, nous devons déchainer la guerre mondiale.

Dans un autre endroit, il est dit :

Nous pouvons résumer en peu de mots notre plan pour abaisser les Etats des Gentils. Nous prouverons notre puissance à l'un d'entre eux, par des assassinats, c'est-à-dire par l'emploi de terroristes, par la terreur.

Il est d'ailleurs question à plusieurs reprises d'assassinats de princes :

Les auteurs étaient des moutons aveugles pris dans le troupeau dont nous disposons, gens qu'il est aisé d'égarer par des discours libéraux, pourvu qu'on les revête d'une apparence politique.

Mais il ne s'agit pas seulement d'attaques contre les trônes de l'Europe. Le premier venu, quel qu'il soit qui se trouve sur leur route, (des Juifs) comme obstacle, doit s'attendre au même sort : sa mort sera... hâtée ! Il est dit textuellement à ce sujet dans les « *Protocols* » *des Sages de Sion :*

Dans les Loges franc-maçonniques, nous exécutons les châtiments de telle sorte qu'aucun de nos coreligionnaires ne peut concevoir le moindre soupçon, pas même la victime elle-même : tous meurent quand la chose



est nécessaire, d'une mort en apparence naturelle... (16e Séance, p. 114 de la trad. allemande).

Les passages suivants nous montreront avec quelle certitude les Juifs comptent sur la domination mondiale qui leur est promise par leurs Prophètes :

Nous (Juifs) comptons gagner tous les peuples à l'organisation d'un nouvel Etat, dont l'idée plane devant nous depuis longtemps déjà. C'est pourquoi nous devons avant tout pourvoir à ce que nos chefs soient des personnalités capables de se lancer vers leur but avec une force d'intelligence et une hardiesse extraordinaires. (C'est-à-dire avec des qualités telles que celles d'un Lénine, d'un Bela-Kun, d'un Kurt Eisner, etc.).

La révolution doit éclater simultanément dans tous les pays :

Lorsque nous serons enfin parvenus à la domination universelle, nous veillerons à ce qu'il ne se produise aucune conspiration contre nous (Juifs). Nous ferons sans pitié exécuter quiconque prendra les armes contre nous et se dressera contre notre domination. Toute fondation d'une nouvelle société secrète sera également punie de mort. Les sociétés secrètes qui existent actuellement (les Loges franc-maçonniques) qui nous sont bien connues et qui nous ont rendu de grands services et nous en rendent encore, seront toutes dissoutes par nous. Leurs membres seront exilés d'Europe dans quelque partie lointaine du globe. Nous devons agir ainsi, surtout à l'égard des Loges franc-maçonniques non-juives, qui ont pénétré trop profondément dans les secrets de nos Loges à nous. Mais quiconque obtiendra sa grâce pour un motif ou un autre devra être tenu dans la crainte perpétuelle du bannissement.

Il est aussi question, à l'occasion, du Communisme. Les « Sages de Sion » se divertissent à parler du cerveau bestial des Gentils, avec leur idée de nivellement universel qui est en opposition avec les lois naturelles. Comment peut-on prendre cela au sérieux ? Mais c'est un mot de guerre qu'il est utile de lancer dans les masses, afin d'affoler les peuples Gentils, de mettre chez eux la confusion, d'amener le chaos universel. Les masses, chez les Goyim, doivent être lancées les unes contre les autres, dans l'anarchie, dans le désespoir, pour qu'enfin elles se voient contraintes d'offrir elles-mêmes la domination universelle aux Juifs ! Voilà ce que veulent les Sionistes. Le Sionisme n'est donc pas un mouvement national juif, qui se propose pour but de réunir tous les Juifs en un Etat juif, qui sera créé en Palestine.



C'est, du moins, l'opinion courante, mais elle est erronée. L'Etat juif de Sion recevra uniquement la surabondance de Juifs pauvres, et surtout ceux de Russie. De plus, cet Etat juif sera comme le patrimoine des « Maîtres du Monde ». Si incroyable que la chose puisse paraître, nous devons la croire puisque les « Sages de Sion » eux-mêmes nous l'affirment. Ne nous trouvons-nous pas déjà en pleine anarchie, en plein chaos ? Comme le disent les « Sages de Sion » : « Aucun Etat ne doit désormais jouir du repos intérieur et prendre de la force. C'est pourquoi chaque classe devra être poussée contre les autres, c'est pourquoi les crimes politiques seront glorifiés, la justice enterrée, le peuple corrompu systématiquement, le clergé des Gentils déconsidéré aux yeux des masses, la foi chrétienne ridiculisée ».

Qu'on le remarque bien : il s'agit de la foi chrétienne, jamais de la foi juive.

Une grande partie des décisions prises par les Initiés aux Conseils secrets de Bâle, en 1897, est déjà en voie d'exécution. L'assassinat de l'impératrice d'Autriche, Elisabeth, par l'anarchiste Lucchent (1898), l'assassinat de l'archiduc héritier François Ferdinand par les Francs-Maçons serbes (1914), la glorieuse révolution (?) du 9 novembre 1918, puis les efforts répétés des Juifs pour établir, de leur propre aveu, le chaos, la complète anarchie et instaurer au moment propice l'hégémonie universelle juive !

Un bel exemple nous en est fourni par la Bavière, se réveillant un beau jour sous la domination d'un Franc-Maçon, que dans certains milieux on appelait Ismanow, et auquel on rendait hommage en sa qualité de Grand-Maître de la Grande Loge judéo-polonaise de Varsovie. Dans d'autres milieux, on le désignait sous le nom de Frère van Israelovitch, et il était à la tête d'une Loge secrète juive qui travaillait à Munich; d'autres encore l'avaient connu dans sa jeunesse, sous le nom de Salomon Kosmanowski, mais il avait pris en Bavière le nom plus euphonique de Kurt Eisner : « Onze petits hommes ont fait la révolution », disait Kurt Eisner, dans l'ivresse du triomphe à son collègue, le ministre Auer. Il semble équitable de conserver le souvenir durable de ces petits hommes, ce sont les Juifs Max Lowenberg, docteur Kurt Rosenfeld, Caspar Wollheim, Max Rothschild, Karl Arnold,



Kranold, Rosenlick, Birnbaum, Reiss et Kaiser, ces dix personnages avec Kurt Eisner van Israëlovitch, étaient à la tête du « Tribunal révolutionnaire de l'Allemagne ». Huit d'entre eux sont des négociants en gros; tous les onze sont Francs-Maçons et appartiennent à la « Loge secrète n° 11 », qui avait son siège à Munich, Briennerstrasse n° 51. La maison appartient à un certain comte Almeida, qui semblait n'être mêlé en rien à l'affaire (1). Il est à peine nécessaire d'ajouter que tous ces messieurs habitaient dans cette maison.

Une autre « Loge secrète n° 7 », strictement juive, comptait toute une série de personnalités influentes, qui sont invitées à paraître en pleine lumière du jour, malgré le brouillard dont elles s'entourent; ce sont MM. Otto Herzfeld, le docteur Weill, H. Hoch et Emmanuel Wurm, les deux premiers nommés appartenaient au précédent Reichstag allemand et les deux autres à l'Assemblée nationale allemande (2).

Nommons aussi les grands négociants Bernhard Schwabach, Otto Schiffer, et le Président du Parti du Peuple, personnage fort connu, professeur Jacob Riesser; le banquier baron Charles von Hermann; le ministre de l'intérieur de Prusse, Karl (Aaron) Hirsch; M. Liebermann, que des puissances inconnues ont poussé dans le monde, et enfin le célèbre entremetteur avec la Russie, le Frère Oskar Cohn. Il n'est pas de Loge si petite qu'elle ne contienne un Cohn. Le lieu de réunion de ces Messieurs est cette Loge secrète qui appartient à l'U. O. B. B. (Ordre Universel des Bni Brith); il se trouvait dans la maison qui porte le n° 60, Schwanthalerstrasse, à Munich; il appartient en propre à la Loge « *Zur Kette* » (à la Chaîne) qui met volontiers son local à la disposition de ses hôtes orientaux. Qu'on remarque aussi les armoiries de cette Loge secrète : un triangle équilatéral (au lieu de l'équerre) et un compas ouvert de telle sorte que ses deux pointes forment un second triangle équilatéral, le tout représen-

(1) Et pourtant, les Almeida sont d'origine portugaise et Francs-Maçons. Un Frère Antonio Almeida est, depuis le 7 août 1919, président de la République du Portugal. (Cf. Karl Heise, Ed., p. 236).

(2) Toutes ces indications, nous les tenons d'une personne absolument digne de foi, de nationalité allemande, qui nous a permis de jeter un coup d'œil sur des documents secrets.



tant l'étoile à six pointes de David. Sur ce fond, se dresse une épée énorme d'un rouge de sang.

Au glorieux temps de la République des Conseils de Bavière, on aurait pu nommer aussi les « très brillants » Frères Francs-Maçons Toller, Juif, poète de talent, pour lequel le Frère Hermann Bahr se prit d'enthousiasme, avant que ce Toller eût commis l'acte héroïque qui lui valut la peine de mort; le Frère Levine Nissen, Juif; le Frère Levien, Juif et instigateur d'un assassinat; le Frère Tobias Axerold, Juif et Illuminé; ce furent ces trois Juifs qui poussèrent à de nombreux assassinats des hommes réduits à l'état bestial. Citons encore le Frère docteur Wadler, Juif, dont le vrai nom est W. Adler; le Frère Erich Mühsam, Juif, Vénérable, secrétaire particulier d'un rabbin; et enfin, le Frère Fechenbach, Juif, secrétaire particulier de Kurt Eisner; il appartient à la Loge de Munich « *Zum Aufgehenden Licht an der Isar* » — A la Lumière qui se lève sur l'Isar — Espérons que la lumière sera aussi entrée dans cette Loge. La comtesse Henriette Fischler von Treuberg, née von Kaufmann-Asser, l'Egérie politique de Kurt Eisner, ne doit pas être oubliée dans cette énumération. L'ex-président du Landtag bavarois, Frère Franz Schmitt, fait piteuse figure dans cette société distinguée, mais enfin il est Franc-Maçon et il doit y prendre place. En dehors des personnalités susnommées il y avait encore au beau temps de la République des Conseils tout un nombre de Juifs de grand talent, dont la qualité de Francs-Maçons n'est pas encore établie avec certitude ; nommons le fameux ministre socialiseur, docteur Neurath, de Vienne; le sieur Gustave Landauer, bien des fois nommés; le commissaire d'Etat pour la Bavière méridionale, docteur Ewinger; il importe peu que celui-ci et quelques autres soient ou ne soient pas Francs-Maçons, mais ces noms suffiront au lecteur pour le convaincre que toute la magnifique République des Conseils était une œuvre judéo-maçonnique.

Un mot encore sur les Spartacistes. Ils appartiennent à l'Ordre des Illuminés, fondé vers la fin du XVIII[e] siècle par Weishaupt, qui s'était donné le nom secret de Spartacus. L'Ordre des Illuminés était une société secrète qui prétendait se placer au-dessus de la Franc-Maçonnerie; tout Illuminé était Franc-Maçon, mais tout Franc-Maçon n'était pas Illuminé. Cet Ordre fut interdit

en Bavière, à raison d'intrigues dangereuses pour l'Etat, en 1785, mais il fut ressuscité au XIX[e] siècle, il avait son centre à Dresde. Au nouvel Ordre des Illuminés, appartenaient également le Juif Axerold, le docteur Karl Liebnecht; la fameuse Rosa Luxembourg fréquentait les milieux des Illuminés. Les papiers trouvés en septembre 1918 chez quelques Spartacistes prouvent qu'il avait été projeté, et que peut-être on projette encore, d'exécuter, comme en Russie, de grands massacres. Les sociétés secrètes juives ont chargé leurs hommes de confiance de préparer des listes de tous les Allemands suspects de tendances monarchiques, afin de supprimer les obstalces qui pourraient venir d'eux pour la révolution anarchiste projetée. La liste de ces hommes qui ont particulièrement bien mérité de la patrie allemande existe déjà. Elle a été lue dans une réunion secrète juive, où les orateurs se sont servis de la langue hébraïque. (« *Protocols* » p. 79 de la tr. all.). .

Mais la situation est pire encore en Russie. Dans ce pays, 457 bolchevistes font régner la terreur; sur ce nombre, il y a 422 Juifs; la plupart des autres sont des détenus échappés des prisons (*ibid.* P 178). Le Frère Lénine (Ulianow Zedernbaum) appartenait dès avant la guerre à une Loge secrète en Suisse, qui travaillait à la Révolution mondiale. Le Frère Trotski (Braunstein) et le Frère Radek (Sobelsohn) appartenaient au même club de conspirateurs, de même, sans doute, le Frère Fritz Adler. Lénine est Juif, malgré toutes les dénégations.

Les Juifs se vantent eux-mêmes d'avoir introduit le Bolchevisme en Russie. Ainsi, le Juif M. Kohen écrit dans le journal « *Der Kommunist* » publié à Charkow, Russie, le 12 avril 1919 :

> On peut dire sans exagération que la grande révolution sociale russe a été l'œuvre des Juifs et que les Juifs ont, non seulement mené l'affaire, mais encore qu'ils ont pris en mains la cause des Soviets. Nous (Juifs) pouvons être tranquilles, tant que la direction suprême de l'armée rouge sera entre les mains de Leo Trotzki. (Dans le *Hammer* (le Marteau), de Leipzig, n° 424, février 1920).

En ce qui concerne la Hongrie, il est établi que les ouvriers hongrois avaient, dès 1914, dans un Congrès ouvrier exigé que les dirigeants socialistes sortissent des Loges franc-maçonniques. Encore une preuve qu'en Hongrie les meneurs des ouvriers sont



des Francs-Maçons. Ils le promirent, mais on se demande encore, et c'est fort douteux, s'ils ont tenu leur promesse (Docteur Hans Eisele, *Bilder aus dem Kommunistischen Ungarn,* Tableaux de la Hongrie communiste, Maison d'édition la Tyrolia, à Innsbruck, 1920, p. 6).

Le 22 mars 1919, la République hongroise des Conseils fut établie; ses chefs étaient des Francs-Maçons, par exemple le ministre de l'Instruction publique, Frère Kunsi (lire Kohn); le Frère Iaszi, ministre national des Conseils; le Frère Agoston Peter; le Frère Lukazs, fils d'un millionnaire juif de Budapest; le Frère Diener Denes Zoltan, et surtout le Frère Bela-Kun (lire Kohn), criminel de premier ordre, qui jouit aujourd'hui encore de la protection spéciale du Gouvernement autrichien (1).

Le Gouvernement des Conseils se composait de Juifs. Donnons ici les noms les plus connus pour que le souvenir en reste longtemps : le sanguinaire Tibor Szamuely ; le Président du Conseil de Gouvernement, Alexandre Garbai (Grünbaum) ; Bostanzi (Bienenstock) pour l'armée; Ronai (Rosenstengel) pour la justice ; Varga (Weichselbaum) pour les finances ; Vince (Weinstein) pour la capitale; Moritz Erdelyi (Eisenstein) pour l'alimentation; Bela Vago (Salzberger) et Bela Viro (Bienenstock n° 2) pour la police, tous, tous Juifs. Seul, Oskar Czerny prétendait n'être pas Juif, mais comme massacreur et pillard, il avait fait ses preuves et s'était montré digne d'entrer dans le Gouvernement des Conseils. De même Nik, commandant en chef de la police de sûreté, était un assassin pillard et on peut en dire autant de chacun des 6.000 garçons de Lénine, comme de Bela-Kun lui-même.

Les 134 jours du règne des Communistes en Hongrie ont causé à ce pays des maux sans nombre, plusieurs milliers de victimes innocentes ont péri d'une façon affreuse; au contraire, les meneurs juifs ont soustrait or, bijoux, pierres précieuses pour une valeur de 3.000 millions de couronnes qu'ils ont mis en sûreté; 197 millions de couronnes sont passés en Autriche pour la propagande.

(1) Le Frère allemand Ernst Freymann convient qu'il y a dans la Franc-Maçonnerie une tendance purement communiste; il le dit dans son écrit intitulé *Auf den Pfaden der internationalen Freimaurerei* (*Sur les Sentiers de la F.'.-M.'. internationale*), p. 3.



Le communiste Tomann, à lui seul, a reçu 450.000 couronnes, du moins c'est la somme qui a été constatée officiellement. Il y a lieu de remarquer qu'aussitôt après la création de la République des Conseils en Hongrie, il parut un appel intitulé : « Peuples d'Israël ! » où les Juifs étaient invités à prendre possession de toute la Hongrie, en vertu des promesses de leurs Prophètes. Et n'est-il pas significatif que lorsqu'on pavoisait les maisons, l'on ne tolérait à côté du drapeau rouge des Révolutions que les drapeaux bleu et blanc des Sionistes ?

Le Grand Chaos que les « Sages de Sion » entrevoyaient dès 1897, est ainsi devenu manifeste aux yeux de tous. Nous sommes au début de l'hégémonie mondiale juive. Pour ouvrir les yeux à quiconque aurait encore des doutes sur la connexité entre la Franc-Maçonnerie, le Sionisme, le Spartacisme, le Communisme et le Bolchevisme, bornons-nous à rappeler que la Ligue des Nations hissera le drapeau bleu et blanc de l'Etat juif, trois larges bandes horizontales, celles d'en haut et d'en bas blanches, celle du milieu bleue, telle sera l'orgueilleuse bannière de tous les peuples qui se seront soumis au joug du Juif.

Malheur à nous, pauvres vaincus, à qui l'on impose l'humiliation après la défaite !

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare, Nevers.





